RAVITAILLEMENT DE LA GRÈCE

PENDANT L'OCCUPATION 1941-1944 ET PENDANT LES PREMIERS CINQ MOIS APRÈS LA LIBÉRATION

Rapport final de la Commission de Gestion pour les Secours en Grèce sous les auspices du Comité International de la Croix-Rouge

PAR

BENGT HELGER

Thèse de doctorat présentée à la Faculté de Philosophie de l'Université d'Upsal

1949

IMPRIMERIE DE LA «SOCIÉTÉ HELLÉNIQUE D'ÉDITIONS» S.A.

ATHÈNES

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41550014_0001

RAVITAILLEMENT DE LA GRÈCE

PENDANT L'OCCUPATION 1941-1944
ET PENDANT LES PREMIERS CINQ
MOIS APRÈS LA LIBÉRATION

RAVITAILLEMENT DE LA GRÈCE

PENDANT L'OCCUPATION 1941-1944 ET PENDANT LES PREMIERS CINQ MOIS APRÈS LA LIBÉRATION

Rapport final de la Commission de Gestion pour les Secours en Grèce sous les auspices du Comité International de la Croix-Rouge

PAR

BENGT HELGER

Thèse de doctorat présentée à la Faculté de Philosophie de l'Université d'Upsal

1949

IMPRIMERIE DE LA «SOCIÉTÉ HELLÉNIQUE D'ÉDITIONS» S.A.

ATHÈNES

2607/50.

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

PRÉFACE

Nous avons l'honneur de soumettre au Gouvernement Royal Suédois et au Comité International de la Croix-Rouge le rapport final sur l'activité déployée par la Commission de Gestion pour les Secours en Grèce sous les auspices du Comité International de la Croix-Rouge, depuis son installation en septembre 1942, jusqu'à la remise de ses services au Gouvernement Hellénique en mars 1945.

Ce rapport a été rédigé par M. Bengt Helger, chef de la division de documentation et de coordination des secours et adjoint du président. Il contient, outre la description de l'activité telle qu'elle s'est déroulée, certaines appréciations qui doivent être considérées comme émanant du rédacteur, bien que nous partagions dans les grandes lignes sa manière de voir.

La Commission ayant étroitement collaboré avec la Mission de la Croix-Rouge Suisse en Grèce, à laquelle elle a confié la distribution de certains secours, un résumé de l'activité de cette Mission est également fourni dans le présent rapport.

L'œuvre de secours à la Grèce débuta au mois d'octobre 1941 sur l'initiative du C.I.C.R. et fut poursuivie sous sa seule responsabilité jusqu'au mois de septembre 1942. Depuis cette époque, l'action de secours fut continuée sur la base d'accords diplomatiques résultant de négociations que les puissances du blocus avaient confiées au gouvernement suédois. De plus, certaines questions découlant de l'application des accords intervenus furent traitées par le gouvernement suédois avec les gouvernements belligérants. Enfin, des discussions eurent lieu à Athènes entre le représentant diplomatique du gouvernement suédois ou le président de la Commission de Gestion et les autorités d'occupation. Citons, à titre d'exemple de ces discussions auxquelles le C.I.C.R. n'a pas participé, celles concernant la compensation de produits alimentaires grecs réquisitionnés par les puissances d'occupation avec d'autres vivres importés par ces puissances, l'accord de Bucarest relatif à l'huile d'olive, etc.

Par ailleurs, les accords réglant la collaboration entre le C.I.C.R. et les représentants du gouvernement suédois laissaient au président

suédois de la Commission de Gestion la responsabilité du contrôle des conditions posées par les puissances du blocus. De ce fait, la responsabilité du contrôle de l'utilisation des secours apportés d'outre-mer et des réquisitions de vivres effectuées par les autorités d'occupation incombait particulièrement au gouvernement suédois. Le C.I.C.R. a donc autorisé l'emploi de son nom et de son emblème pour une action de secours dont il n'avait ni la direction ni la responsabilité complètes. Cependant, l'urgence des besoins d'une population affamée et les circonstances spéciales de l'action à entreprendre justifiaient pleinement cette exception aux principes traditionnels du C.I.C.R.

Les précisions données ci-dessus ont pour unique objet de fixer la position du C.I.C.R. dans la Commission de Gestion et ne diminuent en rien la très large part que lui-même et ses délégués ont prise à l'administration des secours, ainsi que la responsabilité qui en découle.

Stockholm et Genève, en août 1948.

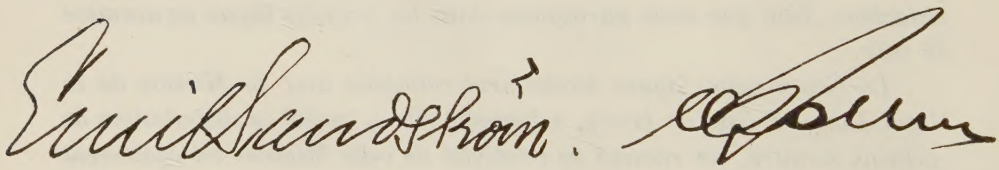

EMIL SANDSTRÖM
Président de la Commission de Gestion pour les Secours en Grèce

ALFRED C. BOLLER
Vice-président de la Commission de Gestion pour les Secours en Grèce

AVANT-PROPOS DU RÉDACTEUR

La gestion des secours parvenus en Grèce avant l'installation de la Commission de Gestion pour les Secours en Grèce a fait l'objet d'un autre rapport, publié en mars 1945, par le liquidateur de la première «Commission de Gestion des envois des vivres du C.I.C.R.». A titre d'information, un bref résumé en est donné au chapitre II de ce volume.

L'activité du C.I.C.R. en Grèce s'est étendue à beaucoup d'autres domaines et a duré du début des hostilités jusqu'au temps d'après-guerre. Le C.I.C.R. a rendu compte de l'ensemble de ses activités dans le rapport général qu'il présenta à la Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui eut lieu à Stockholm au mois d'août 1948.

Un rapport détaillé concernant l'activité de la Mission de la Croix-Rouge Suisse en Grèce a été publié par celle-ci.

* * *

La Commission de Gestion ne fut jamais renseignée en détail sur la provenance des divers articles qu'elle recevait d'outre-mer pour être distribués en faveur de la population grecque. Pendant la première année de son activité, les 15.000 tonnes de blé qui furent allouées mensuellement dans ce but étaient un don du gouvernement canadien. Par la suite, la majeure partie des vivres reçus semblent avoir été portés au débit du gouvernement hellénique à titre de prêt, selon la loi américaine de prêt et de bail, comme ce fut le cas également des vivres apportés par la Military Liaison. En plus, des quantités importantes de vivres, de vêtements, de médicaments et de diverses fournitures (véhicules, matériel de bureau, pièces de rechange pour les moulins etc.) furent envoyées par un grand nombre de donateurs parmi lesquels il faudra nommer en premier lieu la Greek War Relief Association des États-Unis d'Amérique, le Greek War Relief Fund du Canada, le Gouvernement Suédois, les sociétés de Croix-Rouge américaine et canadienne, les sociétés de Croix-Rouge des autres pays alliés, ainsi que la Croix-Rouge Suisse et la Croix-Rouge Suédoise. Certaines sociétés de Croix-Rouge et d'autres organisations de secours ont envoyé leurs dons par l'intermédiaire de la Commission Mixte de Secours de la Croix-Rouge Internationale.

La Greek War Relief Association et le Greek War Relief Fund, qui avaient pour noyau des dizaines de milliers de citoyens américains et canadiens d'origine grecque, non seulement tinrent la première place parmi les donateurs privés mais jouèrent aussi un rôle important quand il s'agit de convaincre les autorités alliées de la nécessité de permettre les envois de secours, en dépit des hésitations que leur inspiraient certainement les points de vue politiques et stratégiques. C'est ainsi qu'il faut reconnaître aux émigrés Grecs du continent américain une large part du mérite de la réalisation du projet d'assistance à leur pays d'origine.

D'autre part, il doit ressortir assez clairement de ce rapport que les Grecs eux-mêmes, par leur collaboration à l'œuvre de secours, ont largement contribué à son succès. La discipline dont ils firent preuve, malgré leurs souffrances, les capacités administratives des fonctionnaires et des mandataires de la Commission, ainsi que le dévouement de son personnel subalterne, contribuèrent en tout premier lieu à maintenir les pertes dans des limites extrêmement restreintes et à faire parvenir les secours à ceux qui en avaient le plus besoin, dans le cadre que les circonstances imposèrent aux activités de la Commission.

Établir un palmarès soi-disant officiel, comprenant tous ceux parmi nos fonctionnaires et collaborateurs, qui mériteraient d'être cités, n'est pas possible. Même en y consacrant plusieurs pages, il faudrait procéder à une sélection qui risquerait d'être injuste, car beaucoup de personnes, qui ne venaient que rarement en contact avec les délégués neutres ou avec notre administration centrale d'Athènes, ont apporté à notre œuvre commune une contribution aussi habile que courageuse et désintéressée. Toutefois je ne pourrais pas m'abstenir d'exprimer mes remerciements personnels à tous les Grecs qui se sont voués à cette œuvre. Mais on comprendra que je dois nécessairement me contenter de ne mentionner qu'un petit nombre de ceux dont je connais le mérite ou envers lesquels je me sens redevable.

Parmi les fonctionnaires rattachés à notre administration centrale je pense aux personnes suivantes, entre beaucoup d'autres[1] *: M. G. Coronis (secrétaire général, successeur de feu G. Zevgolis), Mlle Égli Psalti (chef du bureau particulier du Président), MM. Vas. Carydès (chef du personnel pendant la première année; aida à l'organisation des services*

---

1. *Certaines personnes qui ne faisaient pas partie du personnel de la Commission mais qui, sous divers rapports, lui ont rendu des services éminents, sont mentionnées dans le rapport même.*

administratifs), Chr. Christidès (chef du contentieux et, entre autres, organisateur du service de statistique), D. Délivanis (plans généraux et budget, documentation générale), D. G. Phocas (contrôle des effectifs), N. Coucoutsis (distribution par les épiceries), G. Scandalis (inspection générale), M. Georgandas (distribution de pain), J. Légakis (secours spéciaux), A. Coutsoumaris (ravitaillement des cantines d'enfants, organisation de l'échange de fourrages contre du lait et des œufs), St. Pesmazoglou et Th. Papadimitriou (amélioration des cantines d'enfants), X. Lefcoparidis (secrétaire général des services relatifs aux enfants et aux malades), Al. Daliétos (service de documentation de la division «Enfants et malades»), N. Déas (ravitaillement de la province), J. Contonassis (service des vêtements), G. Logaras (service des médicaments, chargé des recherches statistiques sur l'alimentation des familles ouvrières), St. Vlessas (services économiques), A. Calamidas (contrôle économique des activités industrielles, gestion des dépôts ex-allemands), O. Iversen (sujet norvégien, chef du bureau maritime).

Je pense aussi aux membres du comité de coordination des cantines d'enfants, qui fonctionna longtemps sous la présidence du professeur Al. Delmousos, lesquels, au sein de leurs organisations respectives, déployèrent des efforts inspirés et inlassables pour secourir les enfants de la capitale: Mme L. P. Tsaldaris (Comité de prévoyance scolaire), Mme D. Stratou (Organisation nationale de solidarité chrétienne), Mme Al. Méla (cantines «Le plat de l'écolier), Mlle Am. Lycourézou (Near East Foundation), le Dr J. Patrikios, MM. G. Zobanakis (Centre de la jeunesse de la municipalité), M. Goutos (Institut des Assurances sociales), Mlle Simopoulou (cantines «La soupe de l'enfant»), Mme H. Lélouda (Vestiaire de l'enfant), Mme R. Imvrioti.

J'ai également à cœur de reconnaître les services rendus à notre cause commune dans des champs d'activité assez différents par Mlle A. Messolora (chef des infirmières bénévoles de la Croix-Rouge Hellénique), Mmes H. Lélouda (directrice du Vestiaire de l'enfant), Th. Woïla, (EOHA, cantines des étudiants, centre radiologique du Rizarion), H. Adossidès (expéditions de secours aux régions dévastées), M.B. Papanicolaou (instigateur et organisateur de la campagne pour repérer les tuberculeux), Mgr Calavassis et sœur Hélène Capart (dirigeants des nombreuses œuvres de la Divine Providence), MM. S. Petropoulos et Chr. Vasmasidès (Banque Agricole).

Parmi nos nombreux collaborateurs de la province qui méritent un éloge chaleureux pour le travail qu'ils ont effectué au service de l'œuvre de secours, qu'il me soit permis de mentionner d'abord quelques

membres du clergé : L.L.E.E. les Métropolites d'Attique Iacovos, de Corinthe Michaël, d'Argolide Polycarpos, de Sparte Dionyssios, de Gythion Chrysostomos, de Cythère Amvrossios, d'Aighion Théoclitos, de Missolonghi Iérothéos, d'Arta Spyridon (décédé), de Prévéza Andréas, de Jannina Spyridon, de Paramithia Dorothéos, d'Amphissa Athanassios, de Chalkis Grigorios, de Carystos Pantéléimon, de Volos Joachim, de Salonique Gennadios, de Cassandria Irinéos (décédé), d'Iérissos Dionyssios, d'Edessa Pantéléimon, de Castoria Nikiphoros, ainsi que l'Archimandrite d'Attique Chronis et les curés Papayannis (Alivéri), Sidéris (Laurium), et Dimopoulos (Calavryta).

Je relève aussi, sur la longue liste des présidents et des membres de nos comités de province, les noms suivants : M. et Mme Brenner (sujets belges, Laurium), MM. Pavlou (Eleusis), Coutras (Corinthe), Makris (Kiato), Didascopoulos (Argos), Kokkinos (Nauplie), Mme Diamantopoulou (Poros), MM. Chondrodimos (Patras), Dzanis (Agrinion), Carasevdas (Astakos ; décédé), M. et Mme Threpsiadès (Thèbes), MM. Pavloyannopoulos (Thèbes), Tomakos (Livadia), Cotsanis et Mavroyennis (Amphiklia), M. et Mme Staïkidès (Chalkis), M. et Mme Ant. Papadopoulos (Eubée du Nord), MM. Hadzipanayotis (Istiaia), Papapavlou (Lamia), Siapkas (Larissa), Christodimos (Trikkala), Mme Papakyriaki (Trikkala), MM. Stathakis et Plastiras (Carditsa), Tsamissos (Castoria), tout en me rendant compte que cette énumération est très incomplète surtout pour ce qui est des provinces éloignées d'Athènes.

Je me souviens également avec gratitude des personnes suivantes : M. C. Zannas, président de la Croix-Rouge Hellénique de Salonique, Mme C. Zannas (décédée), Mme Riadi (Salonique), M. Callitsis, président du PIKPA de Salonique, Mme Arsenidou (Larissa), M. Saratsis (Volos) qui, parmi beaucoup d'autres, avaient consacré leurs forces en premier lieu aux enfants, aux indigents et aux prisonniers.

Nous avions aussi dans la province un grand nombre de fonctionnaires qui ont fait preuve de leurs capacités et de leur dévouement. Je me rappelle en particulier MM. G. Manganiotis (secrétaire général du Centre de Salonique), F. Caïnadan (chef du bureau particulier des délégués neutres de Salonique), G. Coumvakalis (chef des services économiques de Salonique), A. Séréfas (chef du service de pain de Salonique), D. Vorisis et E. Yérokostopoulos (Patras), J. Pétropoulos et A. Orphanos (Tripolis), D. Dasios (Pyrgos), N. Kassakidès (Hérakleion).

Et il y a tant d'autres, même de mes amis, que je suis obligé d'omettre pour ne pas allonger cette liste outre mesure. Je les prie instamment de m'en excuser.

Plusieurs de nos collaborateurs et fonctionnaires sont morts victimes de leur dévouement. Ici non plus, faute de renseignements complets, je ne pourrais mentionner que cinq ou six dont le sort tragique m'a particulièrement touché :

Le Dr Kakaroungas, médecin réfugié de Cavalla, chargé de nombreuses missions pour la Commission de Gestion dans la région d'Itéa, sauvagement mis à mort par les partisans à Lidoriki au mois de mai 1944 ;

Mme Bertha Graff, suissesse, établie à Amphissa, très active pour organiser des cantines d'enfants dans les villages de cette région, disparue ;

Mlle Th. Lécou, infirmière bénévole de la Croix-Rouge Hellénique et organisatrice du service médical des cantines d'enfants, tombée à nos côtés à un moment où toutes nos forces étaient tendues pour faire face à la tragique situation créée par l'insurrection de décembre 1944 ;

M. G. Diamantopoulos, président de notre comité de Spetsai, mis à mort par les partisans ;

M. M. Zaphiriou, de l'inspection générale, tué dans l'exercice de ses fonctions lors du bombardement du Pirée, le 11 janvier 1944 ;

M. C. Kayassis, du service de contrôle des effectifs, tué en septembre 1944 lors d'une rafle exécutée par les Allemands dans le quartier d'Ilioupolis, où il s'était rendu pour exercer ses fonctions.

* * *

En terminant la rédaction de ce rapport, je tiens à remercier mon ancien chef à la Commission de Gestion, M. Emil Sandström, ainsi que le chef de la Division juridique du Comité International de la Croix-Rouge, professeur A. Beck, et son successeur M. C. Pilloud, de l'assistance et de l'encouragement qu'ils m'ont fournis continuellement au cours du travail. Je remercie également ceux de mes collaborateurs grecs, qui ont particulièrement contribué à réunir la documentation destinée à ce rapport, soit M. Démètre Délivanis, actuellement professeur d'économie politique à l'Université de Salonique, Mlle Égli Psalti, M. Chr. Christidès, M. S. Xénakis, mon ancien collègue au Secrétariat Général de la Société des Nations, qui, en sa qualité de chef du service de statistique, aida tout particulièrement à l'élaboration des données démographiques présentées dans ce rapport et à la compilation des statistiques sur les distributions effectuées par les organes de la province, M. L. Marcantonatos, qui m'aida à recueillir les données sur les activités des services techniques, et M. A. Tsouroukzoglou, qui n'a

pas cessé de me prêter son concours pour la mise au point du compte rendu financier.

J'adresse aussi mes remerciements les plus chaleureux à M. X. Lefcoparidis, ancien secrétaire général de la Mission de la Croix-Rouge Suisse en Grèce et directeur à la Commission de Gestion. J'ai eu l'avantage inestimable de pouvoir discuter avec lui les questions concernant la sélection appropriée et la disposition des faits présentés dans ce rapport. Il a pris sur lui la tâche de diriger les travaux relatifs à la correction des épreuves et à l'impression. Sans sa contribution, fondée sur sa propre expérience de publiciste, il m'aurait été difficile de mener à bien la publication de cet ouvrage. De plus, l'exposé de l'œuvre accomplie par la Mission de la Croix-Rouge Suisse, qui est donné dans ce rapport, se base principalement sur la description détaillée qu'il a élaborée sur cette œuvre, pour le compte de ses commettants.

Je suis également redevable aux anciens membres de la Commission de Gestion, MM. Eugène Baumann et Gösta Risberg, de l'appui que, sous divers rapports, ils m'ont fourni à moi-même et, après mon départ d'Athènes, à M. Lefcoparidis, entre autres pour ce qui est des questions pratiques concernant l'impression du rapport.

Stockholm, en septembre 1948.

BENGT HELGER

V. à la fin du volume Tables des abréviations et des poids utilisés dans le texte.

INTRODUCTION

L'occupation de la Grèce par les puissances de l'Axe.— La famine de l'hiver 1941-1942.— Intervention du C.I.C.R. et premiers secours.— Nouvelles initiatives visant à élargir l'œuvre de secours.— La nouvelle Commission de Gestion.— Exécution du programme des envois de vivres.— Nouvelle augmentation des envois de vivres.— Envois d'articles d'habillement.

L'occupation de la Grèce par les puissances de l'Axe.

Dans un élan qui avait réuni toutes les forces spirituelles et matérielles de la nation, les Grecs repoussèrent victorieusement, au cours de la campagne d'Albanie, l'agression italienne. Ils succombèrent finalement à l'assaut des troupes allemandes envahissant leur territoire par les frontières de Yougoslavie et de Bulgarie.

Les Italiens avaient commencé les hostilités le 28 octobre 1940. Le 6 avril 1941, les premiers chars allemands pénétrèrent en territoire grec. Salonique, capitale de la Macédoine, tomba le 9 avril. Dix-huit jours plus tard, le 27 avril, les Allemands entrèrent à Athènes et poussèrent jusqu'à Corinthe et Patras. Le 2 mai l'occupation du Péloponèse était achevée. Vint ensuite, le 6 mai, l'occupation des Cyclades et des îles de l'Égée. Enfin, le 20 mai, les Allemands lancèrent leur attaque contre la Crète, qui tomba en leurs mains après une bataille sanglante qui dura jusqu'au 2 juin 1941.

Dès le 23 avril, le gouvernement avait quitté Athènes pour se réfugier en Crète et, un mois plus tard, il quitta le territoire de la Grèce pour s'établir alternativement au Caire et à Londres. Les puissances d'occupation instituèrent à Athènes un nouveau gouvernement qui prenait d'elles ses directives, entre autres en ce qui concerne les mesures économiques. Celles-ci étaient d'une façon générale subordonnées aux buts de guerre des puissances de l'Axe.

Pour l'occupation militaire, on coupa le pays en tronçons. Tout d'abord, les Italiens accaparèrent les îles Ioniennes dans l'intention de se les annexer définitivement, et les Bulgares pénétrèrent dans la Thrace et dans la Macédoine orientale, à l'est du fleuve Strymon, en

déclarant qu'ils annexaient ces régions à la Bulgarie. Le reste du pays fut divisé entre les Allemands et les Italiens. Les Allemands occupèrent la Macédoine centrale, avec la ville de Salonique, une partie de la Macédoine occidentale et un couloir le long de la frontière turque en Thrace. Ils s'installèrent également dans les îles de l'Égée, excepté Samos et Icarie, et en Crète, ainsi qu'aux îles de Salamine, d'Égine et de Milos. Les Italiens gardèrent les Cyclades (excepté Milos), les îles de Samos et d'Icarie, la partie est de la Crète, le Péloponèse et le gros de la Grèce continentale avec la capitale, où cependant les Allemands s'assurèrent du port du Pirée, des gares des chemins de fer, des aéroports et de la station radiophonique. Dès la capitulation de l'Italie, en septembre 1943, les Allemands s'installèrent dans les régions occupées par les Italiens.

Pendant trois ans et demi, depuis le mois de mai 1941 jusqu'au mois d'octobre 1944, la Grèce connut l'occupation des armées étrangères. Son économie nationale, qui avait été durement éprouvée par l'effort extraordinaire déployé au cours de la guerre d'Albanie, fut exploitée ensuite par les occupants. Subissant encore, et jusqu'au dernier moment, les effets désastreux de la guerre totale, la production du pays diminua rapidement jusqu'au point de ne couvrir pas même les besoins élémentaires de ses habitants.

La famine de l'hiver 1941-42.

Dans le domaine de l'alimentation, les conséquences de la guerre d'Albanie et de l'occupation se manifestèrent presque immédiatement. Après quelques semaines seulement de l'occupation ennemie, les vivres commencèrent à faire défaut dans les centres urbains, et l'entrée de l'hiver 1941-1942 fut signalée par une pénurie presque totale de denrées alimentaires. La famine s'abattit sur la Grèce, et à la famine s'ajoutèrent bientôt les rigueurs d'un froid exceptionnel, d'autant plus redoutable que les grandes agglomérations urbaines n'étaient pas non plus ravitaillées en combustibles. Des milliers moururent de faim et de froid, dans les maisons et dans les rues.

Voici, d'après les rapports envoyés au Comité International de la Croix-Rouge, quelques aspects de ce désastre, tel qu'il se déroula dans la capitale du pays :

« Hommes, femmes et enfants faisaient la queue devant les boulangeries durant de longues heures pour prendre, s'il y en avait, trente dramia (93 grammes) d'un pain affreux qui serait leur unique nourriture pour un, deux,

trois ou même quatre jours. Dans les rues et dans les gares, des femmes, des vieillards et des enfants couchés par terre mendiaient d'une voix éteinte un morceau de pain.

» Les services municipaux étaient désorganisés et manquaient de moyens de transport, de sorte que les ordures s'entassaient, même dans les quartiers du centre. Il n'était pas rare de voir des enfants et des adultes fouiller dans les tas et disputer aux bêtes quelques restes de nourriture.

» Les maladies dérivant de la sous-alimentation firent leur apparition, surtout les enflures, la pellagre, le scorbut, les œdèmes . . .

» Hommes et femmes tombaient épuisés, dans la rue, et y mouraient souvent. Dans le silence de la nuit on pouvait entendre des gens couchés dans leurs lits crier d'une voix tourmentée : pinô, pinô (j'ai faim, j'ai faim . . .). Chaque jour des camions amenaient à la morgue des centaines de cadavres qu'on enterrait dans les fosses communes.

» L'inanition, aidée par le froid de décembre et de janvier, fauchait surtout les organismes faibles : vieillards, malades, enfants chétifs, qui mouraient sans bruit. La lutte des autres, qui avaient échappé à cette première hécatombe, prit des aspects horribles. Une foule affamée errait dans les rues, arrachant et dévorant n'importe quels rebuts. Ces vagabonds étaient d'une apparence affreuse, avec leurs haillons puants et leurs visages altérés par la faim et la vermine. Ils commettaient des vols et des rapines quand l'occasion se présentait, des effractions et même des meurtres, pour se procurer quelques bouchées d'une nourriture quelconque. Après avoir souffert pendant de longues semaines, la plupart finirent par succomber.

» Autour des baraques ouvrières on voyait des enfants pieds-nus, squelettiques, le visage pâle et ossifié, tous assis et jouissant au milieu de la journée de quelques rayons de soleil. Ils se grattaient pour diminuer la démangeaison que leur causait la vermine. Leur épiderme en saignait. A l'intérieur des maisons on discernait dans la mi-obsurité des moribonds en haillons, le corps enflé par les œdèmes et couverts de plaies purulentes. On n'entendait que des gémissements.

» La classe bourgeoise fut gravement atteinte. Des gens qui autrefois avaient une apparence soignée, on les rencontrait dans leurs bureaux ou dans les rues dans un état piteux, le visage maigre, vieilli dans l'espace de quelques mois, le regard éteint, les vêtements usés. Il y eut beaucoup de morts parmi les petits salariés de la classe moyenne, parmi les pensionnaires et les petits rentiers qui avaient souvent vendu leurs biens pour se procurer au marché noir quelques vivres indispensables et se trouvaient finalement à bout de ressources. »

Dans les villes et les villages de la province, la situation était un peu meilleure, mais elle s'aggravait rapidement au fur et à mesure que le pain disparaissait. Il y eut de nombreux morts par inanition, parmi la population indigente, et dans certaines régions, surtout aux îles, la mortalité atteignit le même niveau que dans la capitale.

Intervention du Comité International de la Croix-Rouge et premiers secours.

Si isolé que fût le pays pendant les premiers mois de l' occupation, les nouvelles de sa détresse parvinrent par plus d'une voie à l'étranger, et l'opinion publique s'en émut aussi bien en Europe qu' en Amérique. A Athènes, M. J. Athanassakis, président de la Croix-Rouge Hellénique, adressa au Comité International de la Croix-Rouge à Genève, ainsi qu'aux représentants des puissances d'occupation, un appel pour l'envoi de vivres en Grèce. Il obtint l'appui et la collaboration de feu Robert Brunel, que le C.I.C.R. avait envoyé comme son délégué en Grèce au début des hostilités italo-grecques et qui voua toutes ses forces, jusqu'à sa mort, à soulager les misères du peuple grec.

Le C.I.C.R. se mit immédiatement en rapport avec le Croissant-Rouge Turc qui s'engagea à faire expédier en Grèce 50.000 tonnes de vivres, dont l'achat devait être financé par divers donateurs. Le C.I.C.R. obtint auprès des gouvernements belligérants que ces vivres fussent transportés par des navires turcs, affrétés par le Croissant-Rouge et jouissant d'un sauf-conduit de la part de tous les belligérants.

Le C.I.C.R. avait chargé le docteur Marcel Junod des préparatifs nécessaires à la mise en pratique de ce premier projet d'assistance. C'est pour beaucoup grâce à son énergie que les envois ont pu commencer dès le mois d'octobre 1941. M. Junod a également déployé son activité en vue de l'extension des secours, au courant de l'année 1942.

Les puissances d'occupation qui avaient donné leur accord pour les mesures sus-mentionnées, acceptèrent la création d'un comité de surveillance, nommé par la suite «Comité de Haute Direction», sous la présidence du délégué du C.I.C.R., Robert Brunel, avec le président de la Croix-Rouge Hellénique, le représentant de la Croix-Rouge Italienne et le représentant de la Croix-Rouge Allemande, comme membres. Ce comité se chargea de diriger l'action de secours et d'en établir les principes. Pour s'occuper des questions pratiques relatives à la réception et à la distribution des vivres, Robert Brunel mit sur pied un autre organe appelé *Commission de Gestion des Envois de Vivres du C.I.C.R.* Cette commission se composait de personnalités grecques. Elle était présidée cependant par un ressortissant suisse, délégué du C I.C.R., et, pendant les derniers mois de son activité, un délégué du C.I.C.R. faisait également fonction d'administrateur-délégué. Entrée en activité le 3 octobre 1941, à la veille de l'arrivée des premiers envois de Turquie, elle continua jusqu'au 1er septembre 1942 à gérer les vivres envoyés de l'étranger.

Si bienfaisantes que fussent les premières distributions de vivres réalisées grâce à l'intervention du C.I.C.R., elles ne pouvaient évidemment suffire que dans une faible mesure pour combattre la famine, d'autant plus que le manque de tonnage ne permettait pas d'expédier les quantités prévues. Depuis le mois d'octobre 1941 jusqu'au mois de mars 1942, les envois effectués ne se montèrent qu'à 7.500 tonnes environ, alors que la Commission elle-même, selon son rapport au C.I.C.R. du 28 janvier 1942, estimait les besoins pour les quatre premiers mois de l'année à 90.000 tonnes de blé et autant de denrées alimentaires diverses, y compris des matières grasses.

Un homme d'affaires suédois, M. Gunnar Cederschiöld, qui était rentré à Stockholm d'Athènes au mois d'octobre 1941, rapporta en Suède d'autres renseignements précis au sujet de la situation alimentaire de la Grèce. Il conçut le projet d'y faire envoyer avec des navires suédois les quantités de vivres indispensables pour combattre efficacement la famine, quantités qu'il estimait à un minimum de 35.000 tonnes mensuellement. Il soumit ce projet au ministre de Grande-Bretagne à Stockholm, Sir Victor Mallet, et se rendit lui-même à Londres, avec une recommandation de la Croix-Rouge Suédoise, pour discuter son plan avec les autorités britanniques compétentes.

Peu après, l'ambassadeur des États-Unis en Grèce, M. Lincoln MacVeagh, ayant quitté Athènes vers le milieu du mois de décembre à la suite de l'entrée en guerre des États-Unis, transmit à son gouvernement de nombreux appels de personnalités grecques sollicitant le secours de l'Amérique en faveur de leur pays. Il va de soi que, de son côté, le gouvernement grec en exil multipliait ses efforts dans le même sens. Ses démarches pressantes auprès des gouvernements alliés, en vue d'assurer l'approvisionnement de la Grèce affamée, ont été heureusement secondés par les initiatives dont il vient d'être question.

A la suite d'une démarche de M. Carl J. Burckhardt, membre du C.I.C.R. et président de la Commission mixte de secours de la Croix-Rouge Internationale, qui se rendit à Londres en décembre 1941, pour y plaider la cause de la Grèce, les belligérants admirent l'affrètement de bateaux suédois, autorisés de charger, dans les ports alliés et neutres, et d'apporter à travers le blocus certaines quantités limitées de céréales destinées à l'œuvre de secours en Grèce. C'est ainsi qu'il fut possible d'apporter en Grèce entre le mois de mars et le mois d'août 1942, plus de 23.000 tonnes de blé et farine chargées par les soins de représentants du C.I.C.R. et de la Croix-Rouge Sué-

doise. Les envois de Turquie continuèrent et atteignirent pendant cette deuxième période environ 11.500 tonnes. Toujours insuffisantes pour changer radicalement la situation alimentaire, ces quantités permirent cependant à la «Commission de Gestion des Envois de Vivres du C.I.C.R.» de continuer son œuvre et d'assurer, ensemble avec le ministère du Ravitaillement (sur la base d'un accord négocié par Robert Brunel), la distribution régulière d'une ration de pain aux habitants de la capitale. Le nombre des décès accusa une diminution sensible mais resta néanmoins de plusieurs fois supérieur à la mortalité normale. Au moins, on ne vit plus le triste spectacle de gens épuisés de faim s'affaissant dans la rue.

Nouvelles initiatives visant à élargir l'œuvre de secours.

Entretemps, les amis de la Grèce avaient réuni leurs efforts pour organiser une action de secours en rapport avec l'étendue du désastre. M. Carl J. Burckhardt se dévoua tout particulièrement à cette tâche, en sa qualité de membre du C.I.C.R. Les démarches convergentes entreprises à la même époque par le gouvernement hellénique de Londres et par la Greek War Relief Association, notamment par son président M. S. Skouras, déterminèrent les autorités alliées à considérer la possibilité de lever le blocus pour des quantités beaucoup plus importantes de céréales et d'autres denrées alimentaires. En plus des vivres qui pouvaient être fournis par des sociétés philanthropiques, en premier lieu la Greek War Relief Association, le gouvernement canadien promit de mettre mensuellement 15.000 tonnes de blé à la disposition de l'œuvre de secours.

Aussi en Suède on déployait des efforts pour donner à la Grèce une aide plus efficace. Notamment M. Cederschiöld et le professeur d'archéologie à l'Université d'Upsal, M. Axel W. Persson, avaient approché les autorités dans ce but. La Croix-Rouge Suédoise s'était déjà entremise pour l'affrètement de navires suédois et se préparait à participer encore plus activement à l'œuvre de secours, lorsqu'elle fut saisie, en mars 1942, d'un projet qui avait été transmis au gouvernement suédois par les gouvernements de la Grande-Bretagne et des États-Unis et selon lequel les secours provenant du Canada ou d'autres pays alliés seraient administrés par une délégation de la Croix-Rouge Suédoise.

Il va de soi que les gouvernements alliés ne pouvaient admettre l'envoi de quantités aussi importantes de vivres à un pays occupé

par l'ennemi, sans avoir des garanties que ces vivres seraient distribués uniquement à la population civile, ni sans se convaincre que les produits alimentaires du pays seraient réservés en premier lieu à ses propres habitants. Il fallait, par conséquent, faire accepter aux puissances d'occupation certaines conditions à ce sujet. La tâche de négocier avec ces puissances un accord visant à établir ces conditions fut confiée par les puissances du blocus au gouvernement suédois. Après de longues négociations par voie diplomatique, on parvint finalement à une solution dont les principes peuvent se résumer comme suit:

1) Les vivres indigènes utilisés pour le ravitaillement des forces d'occupation — en vertu du principe reconnu en droit international, suivant lequel les troupes occupant un pays ont le droit de faire dans le pays même des réquisitions en rapport avec ses ressources — devaient être compensés par des vivres importés des pays de l'Axe. Il en serait de même pour les quantités de raisins secs et d'huile d'olive exportées par les puissances d'occupation, dans la mesure où les conditions permettraient une exportation de ces produits, dont il y a normalement en Grèce un excédent considérable.

2) Les gouvernements alliés consentaient à lever le blocus pour 15.000 tonnes mensuellement de blé destiné à secourir la population civile de la Grèce. Il y fut ajouté, dès le début de la réalisation de ce plan, 3.000 tonnes de légumes secs mensuellement [1].

3) Les vivres seraient transportés par des bateaux suédois affrétés par la Croix-Rouge Suédoise. Ces navires jouiraient d'un sauf-conduit de la part des belligérants.

4) La distribution des vivres importés d'outre-mer serait effectuée par une commission neutre, composée uniquement de ressortissants suédois et suisses, opérant sous les auspices du Comité International de la Croix-Rouge et jouissant dans la gestion des secours d'une entière indépendance envers les autorités d'occupation, ainsi que d'une liberté complète de mouvement pour eux et pour leurs collaborateurs, en vue du contrôle.

5) Sur la demande des puissances du blocus, le gouvernement suédois se porta garant de la stricte observation des conditions ainsi convenues. Le gouvernement suédois a cru pouvoir assumer cette

1. Par là les gouvernements alliés n'entendirent certainement pas assumer une responsabilité quelconque pour le ravitaillement de la population civile, responsabilité qui ne cessait d'appartenir essentiellement aux occupants.

responsabilité, étant donné que, d'une part, les gouvernements de l'Axe lui fournirent des assurances suffisantes pour présumer que la commission neutre pourrait exercer librement ses fonctions, et que, d'autre part, le chargé d'affaires de Suède à Athènes serait en mesure de suivre l'évolution et, le cas échéant, d'exercer son influence en ce qui concerne aussi bien l'utilisation des produits indigènes que la distribution des vivres importés d'outre-mer.

La nouvelle Commission de Gestion.

Entre le C.I.C.R. et le gouvernement suédois, il fut convenu que cette commission neutre aurait un président suédois et un vice-président nommé par le C.I.C.R., et serait composée de membres suisses nommés par le C.I.C.R. et de membres suédois nommés par la Croix-Rouge Suédoise. La nouvelle commission, appelée *Commission de Gestion de la Délégation du C.I.C.R. en Grèce,* remplaça l'ancienne Commission de Gestion au début du mois de septembre 1942, quelques jours après l'arrivée des premières cargaisons expédiées selon le nouveau programme.

Au mois de mars 1943, à la suite de nouvelles négociations aboutissant aux « accords de Rome », la constitution de la commission neutre fut modifiée, entre autres en ce sens que le droit de décision finale pour toute question concernant l'utilisation des produits que les navires suédois apportaient en Grèce fut réservé en principe à la présidence, et en particulier, au président suédois. La commission prit le nom de *Commission de Gestion pour les Secours en Grèce sous les auspices du Comité International de la Croix-Rouge.* Sous sa forme nouvelle, la commission continua son activité jusqu'à la fin de l'occupation en octobre 1944. A partir de cette date et jusqu'à l'achèvement de ses travaux, en mars 1945 [1], la Commission poursuivit son activité dans la capitale et les provinces avoisinantes, ainsi qu'en Macédoine, en collaboration avec le nouveau gouvernement hellénique et les agences alliées.

Le Comité de Haute Direction avait été conservé dans la nouvelle organisation, mais son rôle fut limité à servir de liaison entre la commission neutre et les autorités d'occupation. Il cessa d'exister après la capitulation des Italiens, au mois de septembre 1943.

1. Dans certaines régions la remise formelle eut lieu à des dates ultérieures. En particulier, ce fut le cas pour la partie de l'île de Crète qui se trouvait sous l'occupation des forces allemandes jusqu'au mois de mai 1945.

Exécution du programme des envois de vivres.

La commission neutre, qui sera dénommée par abréviation Commission de Gestion, avait à se baser pendant les premiers dix-neuf mois de son activité sur l'envoi mensuel de 15.000 tonnes de blé et de 3.000 tonnes de légumes secs. Il y fut ajouté dès le mois de décembre 1942, d'abord 300 tonnes, puis 600 tonnes, mensuellement, de lait conservé, specialement destiné aux enfants[1].

Le consul général de Suède au Canada entreprit la tâche de réunir au port de chargement les fournitures destinées à la Grèce et de veiller à leur expédition. Malgré l'impossibilité de maintenir, dans les conditions données, un service régulier entre les ports du Canada et la Grèce, et malgré certaines interruptions qui plus d'une fois créèrent de grandes difficultés à la Commission dans l'accomplissement de sa tâche, les envois prévus furent cependant en majeure partie exécutés. C'est ainsi que, depuis la fin du mois d'août 1942 jusqu'au 31 mars 1944, les bateaux suédois apportèrent d'outre-mer plus de 17.000 tonnes de vivres par mois, en moyenne.

L'action de secours avait été envisagée, pendant les négociations préliminaires, comme une aide supplémentaire. Mais la Commission ne tarda pas à s'apercevoir que c'était elle qui devait en réalité, avec ses propres ressources, fournir la base du ravitaillement non seulement à la population des grandes agglomérations urbaines, mais aussi à une partie considérable de la population des bourgades et des villages, car l'apport de produits indigènes au marché libre était très insuffisant et les quantités de ces produits, dont l'État pouvait disposer pour essayer de faire une répartition rationnelle entre les habitants non producteurs, étaient minimes.

Nouvelle augmentation des envois de vivres.

A la suite des distributions que la Commission de Gestion entreprit dans les provinces et dans la capitale, une amélioration très sensible se manifesta bientôt, mais la situation restait précaire ; il y eut même, pour diverses raisons qui seront analysées dans les chapitres suivants, une aggravation au cours de l'année 1943. La Commis-

1. Auparavant, certaines quantités de lait condensé avaient été envoyées de Suisse par les soins de la Croix-Rouge Suisse et remises d'abord à la Croix-Rouge Hellénique, ensuite à la Mission de la Croix-Rouge Suisse en Grèce. (V. ch. XVIII).

sion de Gestion adressa, vers la fin de cette année, de même que le C.I.C.R. un appel aux gouvernements alliés pour leur demander d'accroître considérablement les secours à la Grèce. Lors d'une visite que fit le président de la Commission à Stockholm au mois de décembre 1943, les représentants de la Grande-Bretagne et des États-Unis, sir Victor Mallet et M. Herschel Johnsson, qui s'étaient montrés très compréhensifs pour l'oeuvre de secours et qui avaient acquis la conviction qu'en grandes lignes les accords étaient observés par les occupants, furent gagnés à l'idée d'une augmentation substantielle des secours. Entretemps, l'ancien président de la Commission, M. Paul Mohn, avait préparé le terrain en Amérique, et au début de l'année 1944, les gouvernements donnèrent à la demande un accueil favorable. Il fut décidé d'augmenter les envois mensuels de blé et de légumes secs (ou soupes) jusqu'à concurrence de 24.000 tonnes et 6.000 tonnes, respectivement. Faisant suite à une demande que la Commission avait faite dès le mois de décembre 1942 pour parer à la pénurie de vivres albumineux, on ajouta au programme mensuel 2.000 tonnes de produits de poisson. Une augmentation des quantités de lait fut également prévue, ainsi que l'envoi — en quantités moins importantes — de certains produits de haute valeur nutritive, pour faire face à des besoins spéciaux.

Pour le transport de toutes ces marchandises, d'environ 33.000 tonnes mensuellement, d'autres bateaux suédois furent encore mis à disposition par l'intermédiaire de la Croix-Rouge Suédoise.

Des quantités augmentées de légumes secs et de soupes, ainsi que certaines quantités de riz et de poisson, arrivèrent en Grèce pendant les premiers mois de l'année 1944 [1], mais en somme la réalisation du nouveau programme ne put commencer que pendant le deuxième trimestre de 1944 et, jusqu'au moment où les importations des autorités alliées commencèrent après la libération du pays, les arrivages ne correspondirent pas entièrement aux prévisions. Ils atteignirent, du 1er avril au 1er novembre 1944, la moyenne mensuelle de 29.000 tonnes [2].

Après la retraite des Allemands et l'arrivée des troupes alliées, il fut suppléé aux ressources de la Commission par les importations

1. Hors programme, la Commission reçut aussi, au printemps de 1944, deux cargaisons de poisson salé de Suède.

2. Malheureusement les derniers bateaux ne purent être entièrement déchargés qu'au mois de novembre, à cause de la destruction du port du Pirée par les Allemands.

de la « Military Liaison » (M.L.), agence de secours à la population civile, rattachée au commandement militaire allié. Les bateaux suédois continuèrent le service transatlantique, en exécution du programme qui avait été établi, jusqu'à la fin du mois de mars 1945. Après cette date, ils furent utilisés pendant quatre ou cinq mois encore pour les importations de la « United Nations Relief and Rehabilitation Administration » (U.N.R.R.A.).

Au total, la Commission de Gestion reçut d'outre-mer, depuis le début jusqu'à la fin de son activité, à peu près 610.000 tonnes de vivres divers (dont presque 470.000 tonnes de blé et de produits de blé). Il faut y ajouter 3.600 tonnes reçues de Suède, 2.100 tonnes reçues de Turquie, 31.000 tonnes provenant des pays de l'Axe et 4.400 tonnes de produits indigènes. C'est ainsi que la Commission disposa, pendant toute la durée de son activité, de 651.000 tonnes de vivres environ, et si l'on veut y ajouter encore les produits qui lui ont été remis par la Military Liaison, pour être distribués par ses organes (55.000 tonnes), ainsi que les vivres remis par les Allemands à leur départ (6.000 tonnes), le total se monte à 712.000 tonnes, environ.

Envois d'articles d'habillement.

En ce qui concerne l'habillement, les besoins étaient évidemment moins urgents ; ils étaient, sans conteste, primés par les besoins alimentaires, surtout au début. Mais au fur et à mesure que les vieux vêtements s'usaient et que les gens pauvres se voyaient dans l'impossibilité d'en acheter de nouveaux, par suite de la rareté des stocks et de la hausse énorme des prix, ce problème devint plus grave. Dès que, au cours de l'année 1943, les troupes d'occupation commencèrent à brûler et à piller les villages, à titre de représailles, il fallut organiser des secours également dans le domaine de l'habillement.

A l'instigation du « Vestiaire de l'Enfant »[1], la Commission de Gestion s'adressa, en octobre 1943, aux sociétés philanthropiques d'Amérique en leur demandant de lui fournir des vêtements et des chaussures pour les enfants de la Grèce, et de faire leur possible auprès des autorités compétentes, en vue d'obtenir la levée du blocus pour ces articles. Un peu plus tard, la Commission renouvela cette

1. Ἱματιοθήκη τοῦ Παιδιοῦ, société de bienfaisance ayant pour but de procurer des vêtements et des chaussures aux enfants pauvres.

demande, en s'adressant directement aux gouvernements alliés. Ces démarches eurent un résultat positif, et la Commission reçut, depuis février jusqu'en août 1944, presque 900 tonnes d'articles d'habillement destinés à environ 300.000 enfants. Dès le mois de septembre les autorités du blocus permirent l'envoi de 100 tonnes de vêtements et de chaussures mensuellement. Après la libération du pays, les sociétés philanthropiques furent sollicitées de toutes parts d'envoyer autant de vêtements que possible. Jusqu'au jour où la Commission cessa son activité, elle avait reçu au total environ 2.500 tonnes d'articles d'habillement pour enfants et pour adultes. Malheureusement, les conditions ne permettaient pas de distribuer ces effets au fur et à mesure des arrivages.

* * *

Dans l'accomplissement de sa tâche multiple, la Commission de Gestion collabora avec la Mission de la Croix-Rouge Suisse en Grèce. La Croix-Rouge Suisse avait en effet envoyé en Grèce, au mois de juillet 1942, sous la direction de son secrétaire général, le docteur Frédéric de Fischer, une mission qui avait pour tâche spéciale de s'occuper du lait et des médicaments que la Croix-Rouge Suisse avait expédiés en Grèce, en quantités assez considérables, depuis le début de l'année 1942.

Lorsque la Commission de Gestion reçut des pays alliés des quantités importantes de lait, ainsi que des médicaments, il était donc inutile qu'elle organisât un nouveau service qui aurait fait double emploi avec celui de la Mission Suisse. Une collaboration avec cette œuvre, pour la distribution du lait et des médicaments, était d'autant plus facile à établir, que son chef était en même temps membre de la Commission de Gestion. Les activités de la Mission Suisse dans ces domaines sont décrites dans les chapitres XVIII et XXII de ce rapport, qui traitent des secours à l'enfance et de la distribution des médicaments. En annexe on trouvera un bref exposé d'ensemble de l'œuvre accomplie par cette mission.

CHAPITRE Ier

PROBLÈMES ALIMENTAIRES CRÉÉS EN GRÈCE PAR L'OCCUPATION

État de l'agriculture grecque avant la guerre. — Importations et exportations de vivres avant la guerre. — Effets de la guerre et de l'occupation sur la production agricole. — Réquisitions des autorités d'occupation et concentration de produits agricoles. — Raisins secs, huile d'olive, céréales. — Échec de la politique de ravitaillement du gouvernement. — Effets de la famine sur la mortalité.

État de l'agriculture grecque avant la guerre.

Avant les guerres balkaniques et la première guerre mondiale, la Grèce n'était pas un pays essentiellement agricole, malgré l'excédent que présentaient certains de ses produits, tels que les raisins secs. Ses habitants gagnaient leur vie surtout par le commerce et la navigation. Les remises faites par les Grecs émigrés à l'étranger étaient aussi une source de revenus appréciables. A la suite de l'incorporation de la Macédoine, de la Thrace, de l'Épire et de la Crète, l'agriculture devint le secteur le plus important de l'activité économique du pays, occupant les deux tiers de la population et rapportant les deux tiers du revenu national.

De 1922 à 1923, la Grèce dut recevoir un afflux de 1.500.000 réfugiés d'Asie Mineure. Plus de la moitié de ces réfugiés étaient des cultivateurs. Leur installation fut facilitée par l'émigration de presque 500.000 paysans turcs et bulgares, mais il restait néanmoins à trouver des terres pour une population rurale de plus de 250.000 âmes.

D'autre part, l'accroissement normal de la population grecque était, avant la dernière guerre, de proportions considérables, soit pour la période de 1927 à 1938, de 84.000 âmes annuellement en moyenne, ce qui correspond à 12,7 sur 1.000 habitants. Cette augmentation avait sa source dans une natalité très élevée, surtout parmi la population rurale. Ce n'est que dans les grandes villes, vers la fin

de la période séparant les deux grandes guerres, que l'on constate une baisse de la natalité rappelant celle qu'on connaissait depuis des dizaines d'années dans les pays occidentaux.

Devant la nécessité de subvenir à une population toujours croissante, l'État seconda les efforts visant à augmenter et à améliorer les terres arables. Les défrichements et les travaux d'asséchement des marais, de construction de digues contre les inondations, d' irrigations etc. eurent pour résultat de doubler entre 1922 et 1938 les terres cultivées[1].

Dans le double but de procurer des terres aux réfugiés et d'améliorer la situation économique et sociale des paysans indigents, l'État procéda aussi à l'expropriation et au morcellement des grands domaines qui autrefois, en Thessalie et dans les autres régions agricoles annexées successivement à la Grèce, comprenaient la majeure partie des terres. Ainsi la Grèce devint essentiellement un pays de petits cultivateurs.

Les efforts de l'État portèrent également sur la coopération rurale, le crédit agricole, l'outillage, les méthodes de culture, l'enseignement agricole etc.

Toutes ces mesures eurent de très heureux résultats sur la production agricole. C'est ainsi que la production de blé atteignit en 1938, 1939 et 1940, des chiffres trois fois plus élevés que la production moyenne des années 1922 - 1931, accroissement dû non seulement au fait que deux fois plus de terres furent employées à cette culture, mais aussi à l'augmentation du rendement par hectare. En même temps, la production des autres céréales (maïs, orge, méteil et seigle) avait augmenté d'environ 75 pct. Cette tendance s'est manifestée également pour d'autres produits. En ce qui concerne les cultures de caractère méditerranéen, on peut noter un progrès très sensible de la production de divers fruits.

Melgré ces progrès, le rendement des cultures est resté médiocre en comparaison des autres pays de l'Europe, et même des autres pays balkaniques, particulièrement pour ce qui est des céréales. Ainsi le

1. Ici, ainsi que par la suite, nous nous référons aux statistiques officielles. Il y a lieu de remarquer que celles - ci donnent sans doute une image quelque peu exagérée des progrès de l'agriculture pendant la période envisagée, les données primaires qui sont à leur base étant devenues entretemps plus complètes.

blé ne donnait, les dernières années avant la guerre, que 10 ou 11 quintaux par hectare, alors qu'en Yougoslavie et en Bulgarie le rendement était de 13 ou 15 et, dans les pays de culture intensive, comme la Suède, de 26 quintaux par hectare.

Cela est dû, évidemment, en premier lieu aux conditions climatiques. La sécheresse sévit régulièrement dans le sud et, de temps en temps, aussi dans le nord. Elle n'a été que partiellement combattue par des travaux d'irrigation. Les défrichements ont été poussés à des altitudes élevées, sur les pentes des montagnes qui se dessèchent rapidement et, très souvent, ne sont pas propices au développement de l'agriculture.

En second lieu, le rendement médiocre du sol s'explique par le fait que les méthodes modernes ne se sont pas encore répandues parmi la grande masse des cultivateurs. L'assolement triennal, ou même biennal, avec une année de jachère, est toujours assez fréquent. La consommation d'engrais chimiques, bien qu'elle ait quintuplé de 1922 à 1938, reste encore assez peu importante. L'outillage des cultivateurs est dans la plupart des cas très primitif; dans beaucoup de régions, on se sert de charrues qui peuvent être qualifiées de préhistoriques. On utilise très souvent des semences qui n'ont pas été désinfectées, ou qui ne conviennent pas aux conditions climatiques du pays.

Importations et exportations de vivres avant la guerre.

Aussi la Grèce ne pouvait-elle pas suffire à elle même pour son ravitaillement en produits agricoles. Bien qu'elle eût fait des progrès sensibles vers l'autarcie — qu'elle recherchait — elle devait importer durant les dernières années avant la guerre environ 400.000 tonnes de blé annuellement, soit environ 30 pct de la consommation. Cette importation était une nécessité primordiale, en considération du fait que le pain de froment constitue l'élément essentiel de la nourriture du peuple. Mais il fallait couvrir également par des importations une partie des besoins en d'autres céréales et en légumes secs, ainsi que la totalité de la consommation de sucre (si l'on fait abstraction du sucre de raisin et du sirop de caroube consommés surtout par la population des campagnes). Ajoutons que l'élevage, malgré des progrès notables, ne couvrait pas entièrement les besoins en viande, d'ailleurs assez peu importants, et qu'il était suppléé aux produits de la pêche

par l'importation de morue sèche, très estimée par la population pauvre des villes.

Par contre, en ce qui concerne les produits de lait, les oeufs, les pommes de terre, les légumes et les fruits frais, la production du pays était à peu près suffisante pour la consommation intérieure. On avait même commencé à exporter certaines quantités de fruits frais (oranges, mandarines, figues et raisins), les dernières années avant la guerre.

En ce qui concerne finalement les raisins secs et l'huile d'olive, ainsi que les olives de table, la Grèce produisait normalement un excédent par rapport à la consommation intérieure, et ces produits constituaient, à côté du tabac, ses articles d'exportation les plus importants [1].

Dans le tableau A ci-contre, on trouvera quelques données statistiques concernant la production, l'importation et l'exportation des produits alimentaires qui avaient le plus d'importance pour l'économie du pays et pour le ravitaillement de la population.

Il suffit d'examiner les données de ce tableau pour se rendre compte de la frugalité du régime alimentaire de la grande majorité de la population. Le pain en constituait la base. Il fournissait en effet à la population paysanne et ouvrière les 60 ou 70 pct de son alimentation totale. Celle-ci était complétée principalement par de l'huile d'olive et des légumes frais. Les paysans et les ouvriers ne mangeaient que rarement de la viande et du poisson. Cette alimentation simple semble avoir été suffisante cependant, même si elle ne pouvait pas être qualifiée de riche. Rien n'indique qu'il y ait eu parmi les classes populaires une sous-alimentation générale[2]. Toutefois, il est évident qu'une réduction des disponibilités de produits agricoles, sourtout en ce qui concerne le blé, devait avoir de graves répercussions sur le régime alimentaire de la population.

1. Parmi les cultures industrielles, celles du tabac et du coton étaient toutes les deux de première importance. Celle du tabac avait diminué, les dernières années avant la guerre, à cause de l'intervention de l'État visant à limiter l'étendue des terres affectées à cette culture. Celle du coton, par contre, avait fait de très grands progrès et suffisait presque à couvrir les besoins de l'industrie nationale.

2. V. ch. XXIX.

TABLEAU A

Production, importations et exportations des principaux produits alimentaires en 1938, 1939 et 1940.

Milliers de tonnes

Produits alimentaires	1938			1939			1940		
	Production	Importations	Exportations	Production	Importations	Exportations	Production	Importations	Exportations
Blé	983	475	—	1 042	366	—	905	273	—
Autres céréales	722	105	—	757	69	—	697	20	—
Légumes secs	90	20	—	120	9	—	119	4	—
Pommes de terre	143	3	—	163	3	—	190	3	—
Huile d'olive	94	—	21	125	—	29	102	—	30
Olives	23	—	14	79	—	12	19	—	10
Raisins secs	189	—	104	170	—	117	166	—	40
Figues sèches	—	—	19	—	—	11	22	—	18
Sucre	—	81	—	—	68	—	—	44	—

Sources : *Revue de l'économie hellénique* en 1938 et en 1939, par le Conseil Économique Supérieur.

— *Bulletin mensuel du commerce spécial de la Grèce avec les pays étrangers* (pour l'importation et l'exportation).

— *Compte rendu de la Banque Agricole pour l'année 1940* (pour la production).

Remarques : En ce qui concerne les fruits, les produits potagers et les produits de l'élevage, les données statistiques relatives à la production indigène sont très incertaines. Nous reproduisons ci-dessous quelques chiffres pour l'année 1939, évalués sur la base du recensement agricole de cette année :

Hespéridées [1] (millions de pièces)	*Raisins frais*	*Autres fruits frais* [2]	*Produits potagers*	*Lait*	*Beurre*	*Fromage*
	en milliers de tonnes					
830	470	200	530	210	50	110

Les exportations ou importations étaient insignifiantes par rapport à ces quantités.

Pour ce qui est des viandes, on a estimé la consommation d'avant guerre à environ 15 kgs par tête par année, soit à environ 115.000 tonnes. Les produits de la pêche étaient évalués à environ 20.000 tonnes. Les importations de bétail et de poisson se chiffraient à environ 30.000 tonnes annuellement.

---

1. Oranges, mandarines, citrons, cédrats etc.

2. Poires, pommes, figues fraîches, pêches, abricots, cerises, griottes, prunes, pruneaux, coings, bananes et divers.

Effets de la guerre et de l'occupation sur la production agricole.

L'agression italienne, en octobre 1940, coïncida avec les semailles qui avaient tardé par suite de la sécheresse. C'est pourquoi 10 pct seulement des terres régulièrement cultivées avaient été ensemencées vers cette époque.

La mobilisation, ainsi que la réquisition générale des bêtes de somme, des tracteurs et des moyens de transport pour les besoins de l'armée eurent des effets extrêmement défavorables sur les travaux de culture. Plus de la moitié des tracteurs, soit environ 1.000 machines, d'une force motrice de 50.000 CV, ainsi que 270.000 chevaux et mulets, soit 85 pct du nombre des bêtes de race chevaline, provenant surtout de la Grèce méridionale et des îles, furent utilisés durant la guerre d'Albanie. A la suite des rigueurs de l'hiver, du manque de soin et de nourriture, une grande partie des bêtes succombèrent pendant les opérations militaires. On évalue à moins de 80.000 celles qui furent rendues à l'agriculture. Sur le total des tracteurs, seules 150 machines, d'ailleurs dans un état déplorable, purent être utilisées, après les opérations militaires. Ces pertes ne furent compensées que dans une très faible mesure par la mise à la disposition du ministère de l'Agriculture de 100 tracteurs allemands au début de l'occupation.

Le manque de main-d'œuvre, de bêtes de labour et de machines agricoles, la pénurie de semences, d'engrais et d'insecticide, à quoi vint s'ajouter une sécheresse persistante pendant le printemps et l'été 1941, réduisirent considérablement la production agricole.

L'occupation ennemie ne fit qu'empirer la situation. Tout d'abord il faut tenir compte du fait que les régions occupées ou plutôt annexées par les Bulgares, c'est-à-dire la Thrace et la Macédoine orientale, à l'est du fleuve Strymon, et qui assuraient 25 à 30 pct de la production agricole totale, n'entraient pas en ligne de compte pour le ravitaillement du reste de la Grèce, tandis que la population à ravitailler n'avait subi de ce chef qu'une diminution de 13 pct. Les îles Ioniennes, avec une production abondante d'huile d'olive, furent également séparées du territoire national, restant ainsi en dehors de l'économie hellénique.

Dans la partie du pays qui était régulièrement occupée par les armées allemandes et italiennes, la superficie cultivée subit pour diverses raisons une diminution sensible. Les autorités militaires ne regardèrent pas aux conséquences, en ce qui concerne l'agriculture et

le ravitaillement de la population civile, quand elles transformèrent des terres cultivées en champs d'aviation ou en campements pour les troupes, ni en créant de larges zones fortifiées, à l'intérieur desquelles la culture était impossible. Au surplus, pour la construction et l'entretien des champs d'aviation et des fortifications, ainsi que pour les travaux de voirie, on réquisitionna une partie importante de la main-d'œuvre qui autrement aurait été occupée à cultiver les champs. L'abandon des travaux d'irrigation et d'assèchement eut également de graves conséquences, en rendant plusieurs terres, dont beaucoup étaient parmi les plus fertiles, impropres à la culture. Enfin, beaucoup de paysans se découragèrent à la suite des réquisitions, des contributions en nature et des achats forcés imposés par les autorités militaires ou l'État (plus tard également par les diverses fractions des partisans) et réduisirent délibérément leurs cultures.

Si la récolte de l'année 1941 avait été mauvaise, ce fut encore plus le cas pour la récolte de l'année suivante. La pénurie de vivres avait amené beaucoup de paysans à consommer la totalité ou une partie des réserves de blé et de pommes de terre etc. qu'ils avaient gardées pour les semailles. Certaines quantités de semences que les Italiens avaient importées durent être affectées aux besoins urgents de la capitale pendant la famine de l'hiver 1941-1942. En ce qui concerne les semences indigènes, qui seules étaient disponibles, il est de fait qu'elles donnent toujours en Grèce un rendement beaucoup plus faible que les semences importées. Les engrais naturels n'existaient qu'en quantités très limitées à cause de la décimation du bétail, qui continuait d'ailleurs, et même à un rythme accéléré, par suite des réquisitions des troupes d'occupation et par suite du manque de fourrage[1]. La production indigène d'engrais chimiques avait presque cessé, et il n'y eut aucune importation. Les machines agricoles étaient dans la plupart des cas inutilisables à cause de la pénurie de combustibles et de pièces de rechange. La récolte de raisins se ressentit particulièrement du manque de soufre et de sulfate de cuivre pour combattre les maladies de la vigne. La production d'olives et d'huile d'olive fut réduite à cause du manque de mélasse pour restreindre les ravages du dacus.

Voici, avec une récapitulation des chiffres de 1940, quelques données fournies par le bureau de recherches du ministère de l'Agricul-

1. Au sujet de la diminution du cheptel pendant l'occupation, V. ch. V.

ture, concernant la production agricole en 1941 et en 1942[1], en milliers de tonnes:

Année	*Blé*	*Autres céréales*	*Légumes secs*	*Pommes de terre*	*Huile d'olive*	*Olives*	*Raisins secs*	*Figues sèches*
1940	905	697	119	190	102	19	166	22
1941	566	458	35	143	84	20	110	22
1942	343	369	32	99	90	22	63	22

On comprend aisément les difficultés que cette diminution de la production entraîna pour le ravitaillement de la population, surtout lorsque les importations de pays alliés ou neutres cessèrent à partir du moment où la Grèce fut occupée par les puissances de l'Axe. Jusqu'à cette époque, c'est-à-dire pendant les premiers mois de l'année 1941, il n'avait été importé que 198.000 tonnes de blé, 21.000 tonnes d'autres céréales, 6.000 tonnes de légumes secs et 10.000 tonnes de sucre[2].

Pour la Grèce entière, avec une population de 7,3 millions d'habitants, on a évalué à environ 170 kgs par tête la consommation de blé en 1939 (résultat obtenu en défalquant d'abord les quantités réservées pour les semences etc.). Si on refait le même calcul pour l'année 1941, on trouve que les 6,4 millions de Grecs qui habitaient la partie du pays occupée par les Allemands et les Italiens[3] auraient eu à se partager environ 460.000 tonnes de blé de provenance indigène (toujours en tenant compte des semences) et 198.000 tonnes de

---

1. Ces données ne comprennent pas la Macédoine orientale et la Thrace, ni les Iles Ioniennes.

2. Ces quantités ne comprennent pas les provisions qui avaient été apportées pour les forces armées lors de l'intervention britannique en Grèce, au printemps 1941. Ces provisions furent en partie pillées par la population, en partie détruites par les autorités britanniques, au moment de la débâcle.

3. Population totale de la Grèce, selon le recensement de l'année 1940 . . . . . 7.345.000

Sous régime spécial:		
Thrace	360.000	
Macédoine à l'est du Strymon	479.000	
Iles Ioniennes	219.000	1.058.000
Reste		6.287.000
A ajouter, réfugiés de la Thrace et de la Macédoine (V. aussi tableau P)		115.000
Total		6.402.000

Environ 50.000 Grecs s'étaient réfugiés à l'étranger, mais cette diminution semble avoir été contre-balancée par l'excédent des naissances pendant l'année 1940-41.

blé importé, c'est-à-dire qu'il ne leur serait revenu que 100 kgs par tête environ. Pour l'année 1942, en supposant un partage égal, le quotient individuel n'aurait pas passé les 40 kgs.

Ces calculs ont uniquement pour but d'illustrer dans quelle mesure les disponibilités de produits agricoles avaient diminué. En réalité, pour diverses raisons auxquelles nous reviendrons, un partage tant soit peu égal des produits existants était impossible à réaliser.

Réquisitions des autorités d'occupation et concentration de produits agricoles.

La situation fut encore aggravée par les réquisitions et les achats forcés de denrées alimentaires entrepris par les autorités d'occupation. On ne sait, et l'on ne saura sans doute jamais, quelles quantités de produits les unités de troupes enlevèrent aux paysans, au moment où elles s'installèrent dans les différentes localités. Par contre, on connait à peu près les quantités de vivres divers que les autorités d'occupation enlevèrent aux dépôts des coopératives agricoles, des organisations commerciales et de la Banque Agricole. En fait, presque la totalité des stocks furent séquestrés pour être utilisés par la suite, en grande partie, soit pour le ravitaillement des troupes, soit pour l'exportation en Allemagne et en Italie. Une fois que les provisions existantes avaient été enlevées, les occupants éprouvèrent quelques difficultés à continuer leurs réquisitions sur la même échelle, à cause de la résistance passive des cultivateurs. En principe, toute la récolte de raisins secs fut séquestrée, ainsi que toute la production d'huile d'olive de Crète et de Mytilène, mais pour l'huile, en tout cas, les autorités d'occupation ne réussirent pas à concentrer les quantités qu'elles s'étaient sans doute promises. Ce n'est que plus tard, après avoir organisé un échange forcé de blé, de légumes secs et de sucre avec les paysans, qu'elles furent de nouveau en mesure de mettre la main sur des quantités importantes d'huile d'olive.

Les autorités d'occupation procédèrent aussi à l'achat, aux prix fixés par elles-mêmes, de légumes frais et de fruits frais en quantités importantes, afin de ravitailler non seulement les troupes casernées dans le pays même, mais encore les forces qui se battaient hors de la Grèce, notamment celles du front africain[1].

1. Les transports se faisaient journellement par avion, encore pendant les deux premiers mois du séjour de la nouvelle Commission de Gestion dans le pays, et ne cessèrent qu'après la bataille d'El-Alameïn.

En ce qui conserne les réquisitions effectuées par voie officielle, voici un résumé des quantités enlevées ou séquestrées, jusqu'au mois de novembre 1941[1].

	Quantités en tonnes enlevées	séquestrées
— Figues, récolte 1941	—	4.000
Raisins de Corinthe :		
récolte 1940	26.000	30.000[2]
» 1941	—	90.000[3]
— Raisins sultanine[4] :		
récolte 1940	15.000	—
» 1941	—	20.000[3]
— Huile d'olive, tous les stocks de Crète, de Mytilène et des îles Ioniennes	10.000	—
— Sucre	1.500	—
— Riz	2.520	—
— Lentilles	200	—
— Graisse	1.000	—

Raisins secs.

En ce qui concerne les raisins secs, il semble que 34.000 tonnes environ (soit 20.000 tonnes des raisins de Corinthe et 14.000 tonnes de sultanines) aient été exportées, tandis que 4.000 ou 5.000 tonnes furent allouées à la consommation des troupes d'occupation[5].

Pour la concentration des raisins secs de la nouvelle récolte, on se servit des organisations coopératives A. S. O. et K. S. S[6]. qui, avant la guerre, avaient pour tâche de centraliser les achats, la préparation industrielle et l'exportation des raisins secs, au profit des cultivateurs. Ces organisations furent obligées de servir d'instruments pour les achats forcés imposés par le ministère du Ravitaillement à des prix de beaucoup inférieurs à ceux du marché. De cette façon furent concentrées 39.600 tonnes de raisins de Corinthe, sur une récolte totale estimée à 87.000 tonnes, ainsi que 13.400 tonnes

---

1. Ces données ont été fournies par le ministère du Ravitaillement et rapportées dans nn mémoire de M. J. Sbarounis, présenté aux puissances de l'Axe, lors de la fixation des frais d'occupation.

2. Il n'est pas certain que cette quantité ait existé en entier dans les dépôts.

3. Selon évaluation de la récolte.

4. Provenant presque exclusivement de Crète.

5. Ces données, qui ont été communiquées à la Commission de Gestion par le ministère de l'Agriculture, pendant l'occupation, concordent à peu près avec celles qui sont produites dans A. Γ. Μπακάλμπαση, «Ἡ Οἰκονομία τῆς Ἑλλάδος 41-44», Athènes 1944, p. 46, 47 et 51.

6. Αὐτόνομος Σταφιδικὸς Ὀργανισμὸς et Κοινοπραξία Συνεταιρικῶν Ὀργανώσεων Σουλτανίνας.

de sultanines sur une récolte d'environ 20.000 tonnes, soit par conséquent à peu près la moitié de la production de raisins secs de l'année. Il semble qu'en ce qui concerne les raisins de Corinthe, les quantités prélevées par les occupants ont été relativement peu considérables, environ 6.000 tonnes. En tout cas, il n'y eut pas d'exportation de quantités importantes. Par contre, 7.000 tonnes de sultanines furent utilisées pour le ravitaillement des troupes d'occupation et 2.500 tonnes furent exportées en Allemagne [1]. En fin de compte, si on se base sur les données citées ci-dessus, on peut évaluer à 15.500 tonnes environ, soit environ 15 pct, la quantité totale que les autorités d'occupation prélevèrent sur la récolte de raisins secs de l'année 1941. En prenant en considération les réquisitions irrégulières des troupes et les quantités qu'on permettait aux soldats d'envoyer comme colis postaux ou d'emporter en partant en permission, il faut probablement y ajouter encore environ 5.000 tonnes.

Néanmoins, il restait des quantités importantes pour la consommation civile, à savoir, aux mains des cultivateurs environ 50.000 tonnes, et dans les dépôts des organisations commerciales environ 67.000 tonnes (dont 30.000 provenaient de la récolte de 1940). Ces dernières provisions, qui se montaient à près de 80 pct de la consommation annuelle d'avant guerre, se trouvaient en principe sous le séquestre des autorités d'occupation, mais le ministère du Ravitaillement pouvait en disposer avec leur consentement et il semble avoir plus ou moins été entendu qu'elles devaient servir au ravitaillement de la population civile. A cause des difficultés de transport, on ne réussit à expédier aux centres populeux et aux régions non productives qu'une partie des provisions en question. On évalue à environ 35.000 tonnes les quantités de raisins qui, pendant la première année de l'occupation, furent distribuées à la population des villes principales par les soins des autorités publiques [2]. De ce qui restait aux dépôts, il semble que la majeure partie fut détournée au marché noir, ou simplement volée.

Dans tous les cas, les régions productives, c'est-à-dire en somme le Péloponèse et la Crète, avaient, pendant la première année de l'occupation, suffisamment de raisins secs pour pouvoir suppléer dans une certaine mesure aux vivres qui faisaient défaut.

Huile d'olive.

En ce qui concerne l'huile d'olive, la situation était semblable, avec cette différence que les autorités d'occupation s'étaient réservées de faire elles-mêmes la concentration aux îles de Crète et de Mytilène, par l'intermédiaire de leurs propres agents et sans immixtion du ministère du Ravitail-

---

1. Outre les quantités notées, quelques centaines de tonnes ont dû être exportées au Dodécanèse.

2. Dans la capitale, par exemple, il y eut des distributions mensuelles de 100 dramia (320 grammes) par personne. En plus, on fit des distributions aux employés et ouvriers par l'intermédiaire des coopératives de consommation, organisées sur une base corporative.

lement[1]. On ne connait pas exactement les quantités qui furent prélevées par les occupants, en plus des 10.000 tonnes qui se trouvaient dans les dépôts, au début de l'occupation. On peut présumer que très peu fut effectivement enlevé de la récolte 1941-1942, non par manque d'efforts de la part des autorités d'occupation, mais par suite de la résistance passive des cultivateurs. Entre-temps, les principaux centres de production, soit la Crète, Mytilène et Corfou restaient bloqués et pratiquement rien n'arriva en Grèce continentale pour la consommation civile. Au Péloponèse, le gouvernement inaugura une action de concentration suivant les mêmes principes que pour les raisins secs, ayant créé à cet effet un office spécial nommé K.O.S.K.E.[2]. Le résultat fut très maigre, car le gouvernement ne réussit à concentrer de cette façon que 800 tonnes à peine, qui furent utilisées pour le ravitaillement des fonctionnaires publics et pour la distribution d'une demi-ocque (640 grammes) par personne au maximum, à la population de certains districts populeux de la capitale, au cours de l'hiver et du printemps de 1941.1942. En plus, certaines quantités d'huile arrivèrent, sans doute, aux régions urbaines de la Grèce continentale, par voie du marché noir, mais seuls les gens aisés pouvaient en acheter.

Céréales.

En ce qui concerne les céréales, il est vrai que les autorités d'occupation ne prélevèrent que des quantités insignifiantes, mais d'autre part le gouvernement échoua complètement dans sa tentative de concentrer le blé indigène. Il se servit dans ce but de l'organisation K.Y.D.E.P.[3], qui avant la guerre avait pour tâche de centraliser le commerce du blé, en opérant des achats principalement aux coopératives agricoles. De la récolte de l'année 1941, il fut concentré en tout 22.400 tonnes de blé et 10.200 d'autres céréales, soit 4 pct et 2 pct respectivement[4]. Ces quantités étaient évidemment tout à fait insuffisantes pour que les autorités publiques pussent assurer la distribution de pain à la population urbaine. Le rationnement du pain avait été introduit dans les villes principales dès le mois d'avril 1941, et pour commencer il fut distribué une ration de 100 dramia (320 grammes) par personne. Mais la ration individuelle dut bientôt subir des réductions jusqu'à 60, 40 et 30 dramia, et dès l'automne, la distribution se fit de plus en plus irrégulière. Quelquefois, une sorte de polenta, à base de maïs, fut substituée au pain de froment.

---

1. La production de l'île de Corfou et des autres îles Ioniennes, qui avaient été incorporées à l'«Empire Romain», fut séquestrée et en majeure partie prélevée par les Italiens.

2. Κεντρικὸς Ὀργανισμὸς Συγκεντρώσεως καὶ Κυκλοφορίας Ἐλαιολάδου.

3. Κεντρικὴ Ὑπηρεσία Διαχειρίσεως Ἐγχωρίων Προϊόντων.— Service central de gestion de produits indigènes.

4. L'année suivante, la concentration donna un résultat un peu meilleur. L'utilisation des quantités concentrées pendant l'été et l'automne 1942 eut lieu pendant la période de l'activité de la nouvelle Commission de Gestion qui put en tenir compte dans l'élaboration de son programme. V. ch. VI et XVII.

Il y eut aussi des jours sans rien, ni pain, ni ersatz. Pour ce qui est de la plupart des agglomérations urbaines, aucune distribution de pain ou de céréales ne put être organisée. Le résultat de la concentration locale ne suffit souvent qu'à payer en nature les fonctionnaires qui s'en étaient occupés.

Échec de la politique de ravitaillement du gouvernement.

En somme, les tentatives des autorités publiques en vue d'organiser le rationnement des vivres indigènes, pour répartir les ressources existantes à la population entière, restèrent sans succès. Il ne faut pas s'en étonner, car dans les conditions données, il était impossible d'enlever aux paysans une partie importante des fruits de leur labeur pour en faire jouir la population des villes et les non-producteurs des campagnes. On ne doit pas oublier que l'agriculture avait bénéficié pendant les années précédentes d'un régime particulièrement favorable et que les cultivateurs s'étaient accoutumés à être pratiquement exemptés de toutes contributions directes, aussi bien en nature qu'en espèces. Leur présenter des motifs de solidarité nationale pour les faire contribuer à un rationnement organisé par le pouvoir central, était peine perdue aussi longtemps que ce pouvoir était fondé uniquement sur la volonté des autorités d'occupation et se trouvait entre les mains d'un gouvernement qui ne jouissait d'aucune confiance, ni même d'aucune estime.

Il semble que les autorités d'occupation auraient dû s'alarmer devant cette évolution qui, dès l'été 1941, faisait prévoir une catastrophe, et venir en aide à la population civile en faisant importer des vivres, et en particulier, des céréales. A part quelques milliers de tonnes de semences, elles se contentèrent cependant d'apporter les céréales nécessaires pour ravitailler les ouvriers grecs qu'elles avaient engagés pour divers travaux. Suivant des informations fournies par les autorités allemandes mais qui semblent êtres exactes, environ 80.000 tonnes de céréales auraient été importées dans ce but pendant la première année de l'occupation.

Vers la fin du mois de mars 1942, les autorités d'occupation consentirent à mettre du blé italien et du blé du Banat importé par les Allemands à la disposition du ministère du Ravitaillement, comme contrepartie en quelque sorte au blé fourni par la première Commission de Gestion, pour assurer la distribution de pain aux habitants de la capitale et de Salonique[1]. Les Italiens semblent avoir apporté

1. V. ch. II.

environ 6.000 tonnes, tandis que la contribution des Allemands fut de 8.000 tonnes pour la capitale et de 3.000 tonnes pour Salonique.

En outre, les Allemands firent importer certaines quantités de sucre, dont il y eut dans la capitale trois distributions à raison de 100 dramia (320 grammes) par personne, pendant l'hiver 1941-1942 et l'été 1942. Les Allemands en firent aussi des distributions à la population rurale de la Macédoine.

L'initiative privée qui, avant la guerre, jouait le rôle le plus important pour l'importation de vivres, était, pour des raisons trop évidentes, à peu près paralysée dans les nouvelles conditions. Sous ce rapport, on peut signaler cependant les efforts développés par la société *Ella-Turk,* en vue d'organiser une importation de vivres de Turquie et des pays dépendant de l'Axe (Bulgarie, Yougoslavie, Roumanie, Hongrie), en compensation de certaines matières premières (surtout colophane), de produits chimiques et de sel, qu'elle exportait dans ces pays. Depuis le mois de novembre 1941 jusqu'au mois de juillet 1942, cette société importa 2.600 tonnes de légumes secs, 1.600 tonnes de riz, 250 tonnes de sucre et 1.100 tonnes de vivres divers. En majeure partie les vivres importés par la société semblent avoir été mis à la disposition des coopératives de consommation [1].

Au marché intérieur, le commerce privé s'avéra impuissant à remédier à l'échec des autorités publiques dans leur tentative d'établir une répartition tant soit peu rationnelle des ressources existantes. Il y eut, tout d'abord, des obstacles d'ordre administratif. Pour l'huile de Crète et de Mytilène, le séquestre fut maintenu, empêchant tout transport de ce produit par des particuliers. En principe, il en était de même pour les raisins secs, malgré les fraudes très étendues qui se faisaient au su des autorités. En ce qui concerne les céréales et les autres produits agricoles qui n'étaient pas séquestrés, les autorités d'occupation et les autorités grecques en interdirent le transport, soit pour faciliter la concentration, soit pour protéger les intérêts locaux. Sous ce rapport, le partage du pays entre les deux puissances d'occupation fut néfaste, car les Allemands installés en Macédoine et ne considérant que les intérêts de leur zone, empêchèrent toute exportation de vivres de cette région, riche surtout en céréales, vers les autres régions de la Grèce.

1. Par la suite, les importations de la société *Ella-Turk* furent comprises dans le plan de compensation, négocié par le chargé d'affaires de Suède, et en partie distribuées au public par la nouvelle Commission de Gestion. (V. ch. V).

Même sans ces obstacles, le commerce privé n'aurait pas pu se développer, car d'une façon générale, les moyens de transport avaient été en majeure partie, soit détruits, soit réquisitionnés par les occupants, soit dissimulés pour éviter la réquisition.

Tous ces obstacles à la circulation avaient évidemment pour résultat de rendre la situation alimentaire extrêmement difficile dans les grandes agglomérations urbaines et dans les régions où l'agriculture est peu développée. C'était le cas tout spécialement pour la capitale, située dans une région très peu productive, ainsi que pour les îles des Cyclades qui dépendent entièrement des apports de l'extérieur pour leur ravitaillement en blé.

Ce n'est en somme que par des moyens détournés, à grands frais et souvent à grands périls, que les commerçants pouvaient apporter des vivres aux centres de consommation. Malgré les profits que certains particuliers réussirent à réaliser par de telles opérations, les quantités qui effectivement arrivèrent au marché des grandes villes étaient évidemment minimes. Les prix montèrent en conséquence, car dans les conditions données rien ne pouvait être plus futile que les tentatives des pouvoirs publics de maintenir le contrôle des prix qui avait été en vigueur pendant la guerre. L'inflation monétaire imposée par les occupants pour leur procurer les moyens d'acheter divers produits et pour payer les ouvriers qu'ils avaient pris à leur service, et adoptée aussi par le gouvernement, comme la seule ressource de payer leurs salaires aux fonctionnaires publics, contribua à la hausse des prix qui déjà pendant la première année de l'occupation prit des proportions énormes[1].

Le public avait été pris au dépourvu par cette évolution rapide, d'autant plus que le gouvernement lui avait défendu, dès le début de la guerre, de constituer des réserves de vivres. Les commerçants, démunis de stocks, ne vendaient leurs petites disponibilités qu'au compte-goutte et à des prix qui étaient inabordables pour la grande majorité de la population. Prévoyant une hausse continue des prix, beaucoup se refusaient, par instinct de conservation, à mettre en vente les marchandises dont ils disposaient encore. D'une façon générale, l'invasion et l'occupation étrangère, la carence des autorités publiques, la désorganisation de l'administration, l'arrêt des communications, la paralysie de la vie économique et le bouleversement de l'ordre établi, produisirent une réaction morale qui contribua au désarroi dans

1. V. ch. XXVI.

lequel le pays se trouva plongé. L'esprit de solidarité nationale qui, pendant la guerre d'Albanie, avait porté la nation au maximum de ses forces, fit place à la panique, chacun luttant pour sa subsistance. Cette démoralisation, qui se serait produite n'importe où dans les mêmes circonstances, rendit la situation encore plus critique qu'elle ne l'était déjà.

Effets de la famine sur la mortalité.

Grâce à des enquêtes statistiques au sujet de la consommation de vivres parmi les familles ouvrières d'Athènes et du Pirée, effectuées par le docteur G. Logaras, la possibilité nous a été donnée d'évaluer les effets de la pénurie de vivres sur le régime alimentaire des pauvres[1]. Ces enquêtes ont révélé que, pendant l'hiver de famine 1941-1942, la consommation en calories des familles ouvrières d'Athènes ne s'élevait qu'au tiers environ de leur consommation d'avant-guerre.

Les statistiques de la mortalité portent témoignage des conséquences de cette sous-alimentation[2]. Dans 127 localités urbaines avec une population de 2.294.509 habitants, selon le recensement de l'année 1940, le nombre des décès, qui variait avant la guerre entre 2000 et 3.000 par mois accusa, dès le mois de septembre 1941, une forte augmentation, ainsi que le fait voir le tableau suivant:

	Nombre de décès		*Décès par 1.000 habitants*	
	1940 - 41	*1941 - 42*	*1940 - 41*	*1941 - 42*
Septembre	1.907	3.196	0,83	1,39
Octobre	2.052	4.268	0,89	1,86
Novembre	2.473	7.262	1,08	3,16
Décembre	3.372	11.207	1,47	4,88
Janvier	3.251	11.715	1,42	5,11
Février	2.798	10.586	1,22	4,61
Mars	2.906	10.957	1,27	4,78
Avril	2.811	7.962	1,23	3.47
Mai	2.590	6.206	1,13	2.70
Juin	2.664	6.091	1,16	2,65
Juillet	3.092	6.210	1,35	2,71
Août	3.201	5.842	1,40	2,54

1. Ces enquêtes furent continuées en 1943 et 1944 avec l'aide de la Commission de Gestion. Un compte rendu plus ample de leurs résultats est donné au ch. XXIX.

2. La première Commission de Gestion prit l'initiative de réunir des don-

La période la plus difficile semble avoir été celle de décembre 1941 jusqu'à mars 1942 : le nombre des morts était alors de quatre ou de cinq fois plus élevé qu'au temps normal. Pendant cette période un froid exceptionnel contribua, peut-être au même degré que la famine, à la hausse du taux de la mortalité. Malgré la diminution qui se produisit à partir du mois d'avril 1942, et qui était due pour beaucoup, en ce qui concerne la capitale, à la reprise de la distribution régulière de pain aux habitants, la mortalité était encore à la fin de l'été 1942, environ deux fois plus élevée qu'avant la guerre.

Le tableau B ci-après indique, en résumé, l'évolution de la mortalité dans les différentes régions de la Grèce pendant l'année septembre 1941-août 1942. On peut noter que surtout la capitale et les îles souffrirent de la famine. Le taux mensuel de décès y atteignit un niveau d'environ six fois plus élevé qu'avant la guerre (6,20 et 9,00 contre 1,10 et 1,50 par 1000 habitants, respectivement, pour les mois d'hiver en temps normal). On ne peut pas dire que les autres régions du pays aient échappé à la calamité générale, puisque la mortalité accusa partout une hausse très sensible, mais il est évident que les ressources en produits locaux pouvaient atténuer à un degré considérable les effets de la disette. Ce fut le cas des régions productrices comme la Thessalie et la Macédoine. En Macédoine aussi, bien que les statistiques se rapportent surtout à l'agglomération de Salonique, qui subissait des difficultés de ravitaillement en dépit de sa situation favorable au milieu d'une région agricole, la mortalité n'atteignit que le double, à peu près, du taux d'avant guerre, entre décembre et février (2,60 contre 1,20 environ). La situation parait avoir été semblable pour l'Épire et la Créte. D'autre part, on peut constater que, pour toutes ces régions, l'amélioration qui eut lieu au printemps de 1942 fut moins évidente que dans la capitale et aux îles. En Thessalie, il y eut même un accroissement de la mortalité au printemps de 1942.

Telles étaient donc les conditions générales du pays au moment où les premiers secours ont été envoyés de l'étranger.

---

nées sur la mortalité et les naissances dans un grand nombre de communes, principalement de villes, pour suppléer aux statistiques officielles qui dans les conditions données ne pouvaient être rassemblées qu'avec beaucoup de retard, ou même faisaient défaut entièrement. La nouvelle Commission continua ce travail dans la mesure du possible. Une analyse détaillée de ces statistiques sera donnée au ch. XXIX.

TABLEAU B

Mortalité, par trimestre, dans différentes régions de la Grèce, ssptembre 1941 - août 1942.

Nombre de décès	sept.-nov.	déc.-févr.	mars - mai	juin - août
Circonscription de la capitale (34 localités)	8.896	20.244	13.620	8,849
Grèce continentale et île d'Eubée (19 localités)	696	1.789	1.700	1.144
Péloponèse (19 localités)	1 461	2.956	2 410	2.402
Thessalie (9 localités)	534	1.357	1.504	1.236
Macédoine (14 localités)	1.195	2.771	2.463	2.399
Épire (9 localités)	189	313	286	275
Crète (3 localités)	382	458	354	333
Iles [1] (20 localités)	1.373	3.640	2.788	1.487
Décès par mois et par 1.000 habitants				
Circonscription de la capitale (1.088.844 habit.)	2,73	6,19	4,17	2,71
Grèce continentale et île d'Eubée (162.755 habit.)	1,43	3,66	3,48	2,34
Péloponèse (269.781 habit.)	1,81	3,65	2,98	2,97
Thessalie (155.588 hab.)	1,14	2,91	3,22	2,65
Macédoine (355.654 habit.)	1,12	2,60	2,31	2,25
Épire (54.912 hab.)	1,15	1,89	1,74	1,67
Crète (73.146 hab.)	1,75	2,09	1,61	1,52
Iles [1] (134.299 hab.)	3,41	9,03	6,92	3,69

1. Cyclades, Sporades, îles de la Mer Égée, Hydra, Spetsai, Cythère.

CHAPITRE II

ACTIVITÉS DE SECOURS PENDANT L'HIVER DE FAMINE ET JUSQU'AU 31 AOÛT 1942

Organisations philanthropiques grecques.— La Croix-Rouge Hellénique.— Autres organisations philanthropiques.— Autres initiatives nées de la crise alimentaire.— La Commission de Gestion des Envois de Vivres du C.I.C.R. (octobre 1941-août 1942).— Vivres reçus par l'ancienne Commission de Gestion.— Distributions de vivres par l'ancienne Commission de Gestion.— Hôpitaux, institutions de bienfaisance, invalides et victimes de guerre.— Secours aux indigents au moyen de cantines populaires.— Secours à l'enfance au moyen de cantines d'enfants.— Prisons, camps de concentration, gendarmerie, police etc.— Distributions générales de vivres par les épiceries.— Contribution au ravitaillement en pain de la capitale.— Distributions en province.— Envois de secours aux îles de l'Égée.

Organisations philanthropiques grecques.

Il est de fait que dans les conditions exposées dans le chapitre précédent, aucune organisation d'assistance publique et de prévoyance sociale n'aurait suffi pour porter secours à tous ceux qui souffraient de la famine, ni même à ceux qui étaient exposés à la mort par l'inanition. Pourtant, il se trouvait des hommes et des femmes qui ne se laissèrent pas décourager, même aux moments les plus sombres, mais redoublèrent d'efforts pour sauver le plus grand nombre possible de leurs malheureux concitoyens, et parmi ceux-là en premier lieu les enfants.

Avant la guerre, si on fait abstraction de l'Institut des Assurances Sociales, qui groupait un nombre relativement restreint d'employés et d'ouvriers régulièrement occupés, en vue de les aider en cas de maladie ou d'incapacité de travail, l'activité de prévoyance sociale était poursuivie en Grèce presque exclusivement par des sociétés et des institutions de bienfaisance, au moyen de donations et de contributions volontaires. Certaines de ces institutions jouissaient de subsides de l'étranger, en particulier de l'Amérique. Quelques-unes recevaient aussi un certain appui de l'État et des communes, mais en

somme les pouvoirs publics s'étaient limités à canaliser dans quelque mesure les initiatives des bienfaiteurs privés.

La Croix-Rouge Hellénique.

La Croix-Rouge Hellénique avait été très active avant la guerre, en vue d'améliorer les services médicaux du pays par la formation d'infirmières et la création d'hôpitaux modèles etc., c'est-à-dire dans le domaine qui revient par tradition aux sociétés nationales de la Croix-Rouge. Nous ne pouvons pas exposer ici en détail l'œuvre magnifique accomplie par la Croix-Rouge Hellénique au cours de la guerre d'Albanie. Contentons-nous de signaler qu'elle avait poursuivi depuis l'année 1937 un programme général d'instruction d'infirmières bénévoles dont elle put mobiliser environ 3.000 dès le début des hostilités. Aux côtés du personnel sanitaire professionnel, ces infirmières rendirent des services inappréciables pour soigner et réconforter les blessés. Par la suite, elles formèrent un corps d'ouvrières sociales dévouées et capables, toujours prêtes à servir quand les circonstances l'exigeaient, par exemple pour prendre soin des victimes de la famine et des bombardements aériens etc., pour organiser les distributions de lait aux nourrissons et les cantines d'enfants, pour rechercher les indigents et leur porter secours.

A l'issue des hostilités en Grèce, la Croix-Rouge Hellénique, au moyen des fonds qui lui avaient été remis par le comité Vanderbilt et par plusieurs sociétés nationales de la Croix-Rouge de pays alliés ou neutres, fut en mesure d'aider efficacement au rapatriement des soldats démobilisés, au traitement médical et orthopédique, à la réadaptation et à l'établissement professionnel des mutilés, à l'organisation de secours aux réfugiés de la Macédoine orientale et de la Thrace etc., notamment par l'entremise de son «Bureau de Prisonniers».

Lors de la famine, la Croix-Rouge Hellénique, requise par le gouvernement, organisa un poste de premiers secours à Athènes, en vue de recueillir les malheureux pour leur donner les premiers soins, et collabora avec la Société Médicale d'Athènes pour la création de petits postes semblables dans tous les quartiers de la capitale. Elle créa aussi un hôpital auxiliaire au séminaire Rizarion, pour hospitaliser vieillards, femmes et enfants recueillis par les postes de premiers secours. Pendant les quatre premiers mois de son fonctionnement, depuis décembre 1941 jusqu'à fin mars 1942, cet hôpital avait reçu 1.560 personnes, dont 828 adultes et 732 enfants. Le nombre des morts s'éleva à 181, tandis que 932 étaient sortis rétablis et 446 restaient encore sous traitement. L'hôpital eut un tel encombrement, surtout de petits enfants, qu'on dut quelquefois en loger quatre dans un même lit. Au mois de septembre 1942, lorsque la nouvelle Commission arriva en Grèce, cette institution hospitalisait encore quelques centaines d'enfants. Par la suite, les conditions furent beaucoup améliorées et le besoin de cet hôpital auxiliaire ne se fit plus sentir. Après avoir fonctionné pendant un an sous la direction et aux frais de la Croix-Rouge Hellénique, il fut transformé en hôpital ordinaire et transféré au gouvernement.

La Croix-Rouge de la Jeunesse prit à sa charge la distribution de lait aux enfants au-dessous de deux ans. Après l'arrivée en Grèce de la Mission

de la Croix-Rouge Suisse et de quantités importantes de lait condensé envoyé de l'étranger, toute l'organisation des centres pour la distribution de lait fut cédée à la Mission Suisse.

Nous avons déjà signalé dans l'introduction l'initiative prise par le président de la Croix-Rouge Hellénique pour attirer l'attention du C.I.C.R. et de la Croix-Rouge Suédoise sur la situation désespérée de la Grèce, en vue de solliciter des secours sur une échelle plus importante.

Autres organisations philanthropiques.

La «*Fondation Patriotique de Prévoyance Sociale et d'Assistance*», dite P.I.K.P.A. (Πατριωτικὸν Ἵδρυμα Κοινωνικῆς Προνοίας καὶ Ἀντιλήψεως), instituée en 1914, a été successivement réorganisée en 1918, en 1929, en 1936 et en 1939. Son activité essentielle comportait la protection de l'enfance et de la maternité. Dans ce domaine, la Fondation a obtenu pendant 25 ans des résultats appréciables, grâce à son réseau de dispensaires pour enfants malades, de stations de consultations pour enfants sains et pour femmes enceintes, de colonies de vacances, de garderies d'enfants et autres organisations similaires. La plupart de ses instalations ont été malheureusement réquisitionnées pendant l'occupation, de sorte que la Fondation dut réduire considérablement son activité, précisément à l'époque où le pays en avait le plus besoin.

La «*Near East Foundation*» exerce en Grèce son activité de prévoyance et d'assistance sociale, avec des fonds provenant exclusivement des États-Unis. Au moment où les Américains durent quitter la Grèce, une institution filiale, créée en toute hâte sous le nom de «Fondation Hellénique de Prévoyance Sociale», assura la continuation de l'œuvre. La Commission de Gestion a collaboré étroitement avec cette institution exemplaire pendant l'occupation.

Pour le «*Vestiaire de l'Enfant*» (Ἱματιοθήκη τοῦ Παιδιοῦ) voir le chapitre XXIII: «Distribution de vêtements».

La Commission Centrale des Cantines Populaires et le Comité de Prévoyance Scolaire [1].

Les perturbations économiques et sociales causées par la guerre avaient amené les autorités publiques, pour beaucoup grâce à l'initiative de l'Église, à s'occuper d'une façon plus active de la prévoyance sociale, pour contribuer à la création de nouvelles organisations, à côté de celles qui existaient déjà, en vue de porter secours aux personnes qui ne pouvaient plus se suffire à elles-mêmes.

Au mois de juin 1939, peu avant la guerre mondiale, le gouvernement avait décidé de créer des cantines scolaires partout dans le pays, dans le but de fournir un repas quotidien aux élèves indigents. Cette nouvelle institution, subventionnée par l'État et les municipalités, n'avait cependant pris qu'une extension peu importante: au moment de l'agression italienne, le nombre

1. Κεντρικὴ Ἐπιτροπὴ Συσσιτίων (Κ.Ε.Σ.) et Ἐφορεία Μαθητικῆς Ἀντιλήψεως (E.M.A.).

des participants aux cantines scolaires ne dépassait pas les 20.000. Il fut décidé peu après de ne plus limiter l'activité des cantines aux élèves des écoles, mais de l'étendre aux nombreux indigents que la mobilisation avait créés. En conséquence, la commission des cantines scolaires fut dénommée par la suite «Commission Centrale des Cantines Populaires», dite K.E.S. Sous le nouveau régime, l'institution des cantines prit un caractère entièrement étatique, surtout après le remplacement, au mois de juin 1941, du personnel volontaire par des fonctionnaires salariés.

Bénéficiant de fournitures prélevées aux dépôts de l'État, et de subsides en espèces qui lui permettaient de procéder à des achats supplémentaires au marché libre, la K.E.S. desservait par ses cantines un nombre toujours croissant de nécessiteux de tout âge. C'est ainsi que le nombre des portions servies journellement passa de 56.000 en décembre 1940 à 156 000 en septembre 1941.

La K.E.S fut l'instrument principal dont se servit la première Commission de Gestion, à partir du mois d'octobre 1941, pour distribuer aux indigents de la capitale les secours en vivres envoyés de l'étranger. Elle continua à fonctionner, sur une échelle qui tendait à s'élargir davantage, pendant les premiers mois de l'activité de la nouvelle Commission de Gestion. Cependant, à partir du mois de décembre 1942, la nouvelle Commission ayant reçu l'approbation du public pour remplacer les cuisines populaires par des distributions en nature, les activités de la K.E.S. se limitèrent à certaines catégories de nécessiteux, dont le nombre fut d'ailleurs graduellement réduit. Dans le cadre des activités de la K.E.S., le «Comité de Prévoyance Scolaire» dit E.M.A. prit à sa charge, depuis novembre 1941, l'organisation de cantines pour écoliers, principalement au moyen de vivres fournis successivement par les deux Commissions de Gestion.

L'Organisation Nationale de Solidarité Chrétienne [1].

En août 1941, Mgr Damaskinos, archevêque-primat de Grèce, proposa au gouvernement d'organiser sous l'égide de l'Église, un service central groupant tous les organismes et toutes les initiatives ayant trait à la prévoyance sociale. C'est ainsi que fut créé, par décret-loi publié le 5 décembre 1941, l'Organisation Nationale de Solidarité Chrétienne, dite E.O.H.A., institution de droit public, dépendant directement du ministère de la Prévoyance nationale et ayant à sa tête Sa Béatitude l'archevêque. Ce dernier présidait le comité central d'administration dont il nomma les premiers membres. La tâche de cette organisation était, selon le texte du décret-loi, «de trouver et donner du travail, d'habiller et chauffer les indigents de tout le pays pendant la période anormale créée par la guerre, et de leur prêter toute sorte d'assistance».

Bénéficiant de subsides de l'État et, dans une mesure moindre, bien qu'importante, de dons privés, l'E.O.H.A. développa une activité sociale multiple, surtout dans la capitale. Par l'intermédiaire de ses comités paroissiaux, elle procéda, entre autres, à l'enregistrement des indigents, dont elle put aider un grand nombre en leur fournissant du travail, de l'assistance médicale,

1. Ἐθνικὸς Ὀργανισμὸς Χριστιανικῆς Ἀλληλεγγύης.

des secours en vivres, en vêtements ou en argent, etc.[1]. En général, elle s'efforça de poursuivre une politique d'assistance sociale suivant des principes modernes. Ici nous ne nous arrêterons cependant qu'aux mesures qui visaient plus spécialement à combattre la famine.

Tout d'abord, l'E.O.H.A. créa un service spécial qui entreprit de mettre les enfants sous-alimentés en rapport avec des familles aisées, chez lesquelles ils recevaient un repas par jour. Le nombre des enfants assistés de cette façon s'éleva à 1 500. Il diminua, lorsque plus tard les cantines d'enfants commencèrent à fonctionner et n'était plus que de 800 en décembre 1942.

A partir du mois de janvier 1942, l'E.O.H.A. entreprit la création de cantines d'enfants prescolaires dans chaque paroisse de la capitale. Les enfants âgés de 4 à 7 ans — de préférence les plus indigents — y recevaient tous les jours un repas préparé au moyen de vivres fournis par l'ancienne Commission de Gestion et complétés, dans la mesure du possible, par des achats de légumes et d'huile au marché libre. A partir du mois de mars 1942, l'octroi de ce repas fut étendu à certaines autres catégories d'enfants et aux femmes enceintes.

Le nombre des personnes assistées par l'E.O.H.A. au point de vue alimentaire atteignit 46.500 en juillet 1942 et s'élevait à 44.500 en septembre 1942, lors de l'arrivée en Grèce de la nouvelle Commission de Gestion. Celle-ci inaugura avec l'E.O.H.A. une étroite collaboration, en particulier pour la réorganisation des cantines d'enfants, entreprise à partir du mois de janvier 1943.

Autres initiatives nées de la crise alimentaire.

Le 10 octobre 1941, le « *Centre de Jeunesse de la Mairie d'Athènes* » décida de créer des cantines pour les enfants indigents de la ville. Au début, ce centre n'avait que deux cantines, mais successivement leur nombre fut porté à 63. Elles servaient, au mois de septembre 1942, environ 35.000 rations par jour. Le personnel de chaque cantine se composait d'employés du Centre de jeunesse et de volontaires. Les vivres provenaient au début du ministère du Ravitaillement. Ils étaient complétés par des achats au marché libre, aux frais de la mairie. Par la suite, les vivres furent fournis principalement par la première Commission de Gestion. A partir du mois de septembre 1942, la nouvelle Commission de Gestion ravitailla les cantines de la mairie, au même titre que les cantines de la K.E.S. et de l'E.O.H.A.

Le « *Plat de l'Écolier* »[2], institution due exclusivement à l'initiative privée, fut créée en novembre 1941. Elle assura d'abord la nourriture à 11 enfants recueillis individuellement par les membres de l'association. Ayant obtenu, à partir du mois de décembre, l'octroi de vivres de la part de la première Commission de Gestion, elle étendit ses activités de façon à nourrir, au mois de

1. Avant l'institution de distributions gratuites aux indigents par la Commission de Gestion, l'E.O.H.A. fournissait souvent aux familles entièrement dépourvues de ressources et qui ne pouvaient pas acheter leurs rations, si peu qu'elles coûtassent en réalité, l'argent qui leur était nécessaire.

2. Τὸ Πιάτο τοῦ Μαθητοῦ.

septembre 1942, plus de 6.000, enfants, notamment des écoliers, dans 14 cantines, toutes administrées par des volontaires dont beaucoup avaient pris part, en temps de paix, au scoutisme. Comme les autres organisations qui s'occupaient du ravitaillement des enfants, cette association s'efforça de porter secours à la jeunesse des cantines, également sous forme de soins hygiéniques, d'assistance médicale etc. Elle accomplit dans ce domaine une œuvre remarquable. La nouvelle Commission de Gestion lui accorda son appui sous forme d'octroi de vivres. L'association bénéficia aussi, par la suite, de secours financiers de la Near East Foundation.

L'exarchat gréco-catholique s'est aussi voué, depuis décembre 1941, à des œuvres d'assistance publique, placées sous l'invocation de la «*Providence Divine*». Aussi nombreuses que diverses, ces œuvres ont assisté pendant l'occupation plusieurs milliers de personnes, sous forme de cantines pour adultes, pour enfants et pour jeunes filles, de distributions d'aliments diététiques en faveur de malades, de secours secrets à des proscits ou à leurs familles—juifs cachés, familles de patriotes exécutés etc.—, de distributions diverses dans les camps de concentration, d'organisation d'œuvres similaires en province etc.

La Commission de Gestion des Envois de Vivres du C.I.C.R. (Octobre 1941-août 1942)[1].

Il a été dit dans l'introduction comment, grâce à l'intervention du Comité International de la Croix-Rouge, il fut possible d'envoyer dès le mois d'octobre 1941, de Turquie d'abord, ensuite des États-Unis, d'Égypte, de Palestine et du Portugal, certaines quantités de vivres destinées à soulager la population affamée de la Grèce. La «Commission de Gestion des Envois de Vivres du C.I.C.R.» fut créée à la suite des premiers envois de Turquie. Entrée en fonction le 3 octobre 1941, elle poursuivit son activité jusqu'au 31 août 1942. Elle fut composée de MM. A. Gredinger, Suisse, délégué adjoint du C.I.C.R., président; Al. Zannas, ancien ministre; Evang. Papastratos industriel; C. Zarifis, financier; C. Panoutsos, président de l'Union des industriels; S. Petropoulos, directeur technique de la Banque Agricole de Grèce; Const. Michalos, armateur; Char. Liambeïs, industriel, auxquels fut adjoint ultérieurement M. Petracopoulos, président de la société hôtelière Lampsa.

M. Al. Zannas assuma les fonctions d'administrateur délégué, qu'il remplit avec compétence et dévouement jusq'au jour de son ar-

---

1. Ce paragraphe constitue essentiellement un résumé du «Rapport Final de la Commission de Gestion des Envois de Vivres du C.I.C.R.», rédigé par son liquidateur M. Evang. Papastratos et publié à Athènes en mars 1945. Les données statistiques du rapport ont été condensées dans le tableau C ci-après.

restation par les autorités italiennes, le 22 avril 1942[1]. Il fut remplacé d'abord par M. E. Papastratos et, après la démission de ce dernier, le 12 juin 1942, par M. Eugène Baumann, Suisse, qui conserva ce poste jusqu'à l'arrivée de la nouvelle Commission. Durant toute cette période, les fonctions de secrétaire de la Commission furent remplies par feu Georges Zevgolis, directeur général de la Croix-Rouge Hellénique, lequel exerça également les fonctions de directeur général des services administratifs de la Commission.

Vivres reçus par l'ancienne Commission de Gestion. (Octobre 1941-août 1942).

Les quantités totales de vivres reçues par la Commission depuis le mois d'octobre 1941 jusqu'au mois d'août 1942 étaient les suivantes:

Tonnes	*Blé et produits de blé*	*Autres vivres*	*Ensemble*
Envois du C.I.C.R.	23.361,5	18.989,0	42.350,5
Autres provenances	2.154,5	930,0	3.084,5
Total	25.516,0	19.919,0	45.435,0

La majeure partie de ces vivres, soit 93 pct, provenait par conséquent des envois auxquels le C.I.C.R. put procéder grâce à l'aide financière de divers donateurs (en premieur lieu le Comité Vanderbilt et la Greek War Relief Association) et grâce à l'entremise du gouvernement hellénique de Londres, qui finança l'achat de 4.500 tonnes de blé en Palestine et en Égypte. Les vivres d'autres provenances étaient constitués surtout de dons de la Croix-Rouge Suisse et de la Croix-Rouge Suédoise, si l'on fait abstraction d'un lot de farine de maïs de provenance italienne fournie par le ministère du Ravitaillement. Le blé et les produits du blé étaient achetés au Portugal, aux États-Unis et en Palestine, tandis que les autres vivres provenaient principalement de Turquie.

Comme les envois de blé ne purent être réalisés qu'à partir du mois de mars 1942, la Commission dut baser son activité pendant tout l'hiver 1941-1942 presque uniquement sur les expéditions de diverses denrées alimentaires de Turquie, à l'exception de blé. Celles-

1. Condamné par le tribunal militaire italien et déporté en Italie, M. Zannas a été, après la libération, nommé président de la Croix-Rouge Hellénique.

ci étaient transportées au Pirée par des bateaux turcs, soit d'abord par le s/s « *Kurtulus* », qui fit naufrage au mois de janvier 1942, puis par le s/s « *Dumlupinar* » qui continua ses voyages jusqu'au mois d'août 1942. Ils apportèrent au total 18.989 tonnes de vivres, sur les 50.000 tonnes qui avaient été prévues.

La première cargaison de blé fut apportée par le bateau suédois « *Radmansoe* » qui arriva d'Alexandrie au Pirée le 17 mars 1942. Il fut suivi du m/s « *Sicilia* » arrivant de New-York, et du m/s « *Hallaren* » arrivant de Suède via Lisbonne, le 17 avril 1942. Le « *Hallaren* » fit encore deux voyages à Haïfa pendant l'été 1942. Le m/s « *Stureborg* » apporta également une cargaison de Haïfa au mois de mai 1942 ; au voyage de retour, il fut coulé par des avions italiens au sud de Chypre, et tout l'équipage, à l'exception d'un marin portugais, trouva la mort. Le C.I.C.R. eut à regretter le décès de son représentant à bord, M. Heider, citoyen suisse.

Par ces bateaux, la Commission reçut au total, depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août 1942, 23.361,5 tonnes de blé et de farine, ainsi que 368,5 tonnes de vivres divers [1].

Après la mouture du blé, la transformation industrielle de certains autres produits et l'échange du son et de la grenaille contre du lait et des œufs, la Commission put disposer des quantités suivantes pour les distributions aux indigents :

Produits de blé	*Tonnes*	*Autres vivres*	*Tonnes*
Farine	22 604.—	Légumes secs	9.432.—
Gruau	1.400,5	Fruits secs	5.222.—
Pâtes	987.—	Divers [2]	5 434.—
Semoule	166,5		
Total	25.158.—	Total	20.088.—

Distributions de vivres par l'ancienne Commission de Gestion.

Comme les vivres reçus de Turquie au cours de l'hiver 1941-1942 n'étaient guère suffisants pour des distributions générales, la Commission réserva son assistance à ceux qui souffraient le plus de la disette. Pour ce motif, elle se vit obligée de distribuer la majeure

1. Sardines en conserve, sucre et banacao envoyés de Suède.

2. Oignons, pommes de terre, olives, pommes, poissons, viandes, lait et œufs, fromage, sucre etc.

partie des vivres dont elle disposait dans la région de la capitale, qui dès le début fut la plus éprouvée. Se conformant également aux instructions du C.I.C.R., elle reconnut aux hôpitaux et institutions philanthropiques, aux invalides et victimes de guerre, ainsi qu'aux indigents, la priorité à la participation aux distributions. Surtout elle considéra de son devoir de secourir les enfants.

Plus tard, lors de l'arrivée des premières cargaisons de blé, il fut décidé d'étendre les secours à toute la population de la capitale, sous forme d'une contribution à son ravitaillement en pain. Comme les secours aux indigents au moyen de diverses cantines prenaient des proportions de plus en plus importantes, englobant la majorité de la population, et devenaient par là difficiles à administrer et à contrôler, il fut également décidé de procéder à des distributions générales par les épiceries, en vue de substituer cette forme d'assistance aux cantines populaires.

Le tableau C indique les quantités totales de vivres alloués aux diverses catégories de bénéficiaires par l'ancienne Commission de Gestion.

Il en ressort entre autres que 82 pct des produits de blé et 85 pct des autres vivres furent distribués dans la capitale. Les distributions générales à la population de la capitale absorbèrent 69 pct des produits de blé (la majeure partie sous forme de contributions au ravitaillement en pain) et 8 pct des autres vivres, tandis que 13 pct et 77 pct, respectivement, furent distribués aux diverses catégories de nécessiteux.

Hôpitaux, institutions de bienfaisance, invalides et victimes de guerre.

Les hôpitaux et les institutions philanthropiques furent les premiers à souffrir des réquisitions que les armées d'occupation entreprirent dès leur arrivée dans le pays. Ces institutions étaient en effet ravitaillées au moyen de prélèvements aux dépôts de l'État ou des organisations étatiques, qui furent immédiatement saisis et en majeure partie vidés par les occupants. Pour faire face à la situation lamentable qui en fut le résultat, la Commission octroya des vivres à 43 hôpitaux (dont la plupart continuait à héberger des blessés et des invalides de la campagne d'Albanie), ainsi qu'à 2 infirmeries et 3 stations d'œdémateux, fondées sur l'initiative de l'Institut des Assurances Sociales et de la Croix-Rouge Hellénique, 4 sanatoria de l'État et 3 sanatoria privés. L'effectif de ces institutions qui, pendant toute la période du mois d'octobre 1941 au mois d'août 1942, dépendaient

TABLEAU C. — Vivres reçus et distribués par la Commission de Gestion selon le rapport final de son activité (octobre

Tonnes

		Blé	Farine	Gruau	Pâtes	Semoule
	VIVRES REÇUS					
1	Envois du C.I.C.R.	13 366,0	9 995,5	—	—	—
2	Autres provenances [1] . . .	—	[2] 2 027,5	50,0	38,5	38,5
3	**Total des vivres reçus**	**13 366,0**	**12 023,0**	**50,0**	**38,5**	**38,5**
	VIVRES INDUSTRIALISÉS					
4	Quantités allouées à l'industrialisation	13 366,0	— 992,5	—	—	—
5	Quantités obtenues	—	+11 573,5	+ 1 350,5	+ 948,5	+ 128,0
6	Échange de son et grenaille contre 239 tonnes de lait frais et 20.790 œufs . . .	—	—	—	—	—
7	**Total des vivres disponibles**	**—**	**22 604,0**	**1 400,5**	**987,0**	**166,5**
	VIVRES DISTRIBUÉS					
	A. — Capitale					
8	Au ministère du Ravitaillement pour la distribution journalière du pain . . .	—	15 378,5	—	—	—
9	Distributions générales par les épiceries	—	1 577,5	—	394,5	—
10	Cuisines populaires	—	454,0	88,5	—	—
11	Popotes d'entreprises et d'organisations	—	318,5	303,5	20,0	—
12	Popotes des fonctionnaires publics	—	—	149,0	—	—
13	Popotes d'ouvriers d'usines .	—	102,5	144,0	—	—
14	Cantines d'enfants	—	463,0	274,0	445,0	164,5
15	Hôpitaux et institutions de bienfaisance	—	42,0	52,5	66,0	1,0
16	Invalides et victimes de guerre.	—	52,0	—	15,5	—
17	Prisons, gendarmerie, police	—	40,5	17,5	8,5	—
18	**Total**	**—**	**18 428,5**	**1 029,0**	**949,5**	**165,5**
19	B. — Provinces **Total**	**—**	**4 071,0**	**371,0**	**25,5**	—
20	C. — Divers [5] **Total**	**—**	**4,0**	**0,0**	—	—
21	**Total des vivres distribués**	**—**	**22 503,5**	**1 400,0**	**975,0**	**165,5**
22	Déchets, discales, déficits . .	—	100,5	0,5	12,0	1,0

1. Dons de la Croix-Rouge Suisse, de la Croix-Rouge Suédoise, de l'institution catholique de la « Providence Divine », du ministère du Ravitaillement, des autorités italiennes.

2. Farine de maïs de provenance italienne.

3. Oignons, pommes de terre, olives, pommes, œufs, poissons, viande etc.

des envois de vivres du C. I. C. R. (l'ancienne Commission de Gestion) 1941 - août 1942) rédigé par M. Evang. Papastratos.

métriques

Son et Grenaille	TOTAL blé et produits de blé	Légumes secs	Fruits secs	Vivres divers [3]	TOTAL légumes, fruits et vivres divers	GRAND TOTAL	
—	23 361,5	8 953,0	5 237,5	4 798,5	18 989,0	42 350,5	1
—	2 154,5	479,0	—	451,0	930,0	3 084,5	2
—	25 516,0	9 432,0	5 237,5	5 249,5	19 919,0	45 435,0	3
—	— 14 358,5	—	— 15,5	[4] — 65,0	— 80,5	— 14 439,0	4
+ 639,0	+ 14 639,5	—	—	+ 10,5	+ 10,5	+ 14 650,0	5
— 623,0	— 623,0	—	—	+ 239,0	+ 239,0	— 384,0	6
16,0	25 174,0	9 432,0	5 222,0	5 434,0	20 088,0	45 262,0	7
—	15 378,5	—	—	—	—	15 378,5	8
—	1 972,0	450,5	1 193,5	—	1 644,0	3 616,0	9
—	542,5	2 455,0	861,0	1,816,5	5 132,5	5 675,0	10
—	642,0	1 016,0	257,5	508,0	1 781,5	2 423,5	11
—	149,0	248,0	100,0	94,5	442,5	591,5	12
—	246,5	975,5	162,0	485,0	1 622,5	1 869,0	13
—	1 346,5	675,5	1 481,5	937,0	3 094,0	4 440,5	14
—	161,5	850,0	198,5	1 040,5	2 089,0	2 250,5	15
—	67,5	235,5	93,5	129,5	458,5	526,0	16
—	66,5	245,0	60,0	165,5	470,5	537,0	17
—	20 572,5	7 151,0	4 407,5	5 176,5	16 735,0	37 307,5	18
—	4 467,5	2 194,0	760,0	39,0	2 993,0	7 460,5	19
16,0	20,0	21,5	16,0	8,5	46,0	66,0	20
16,0	25 060,0	9 366,5	5 183,5	5 224,0	19 774,0	44 834,0	21
—	114,0	65,5	38,5	210,0	314,0	428,0	22

4. Poisson salé détruit sur l'avis du service sanitaire du Pirée.

5. Au Bureau des prisonniers de guerre du C.I.C.R. (pour détenus civils), personnel de la Commission, ventes, soldes distribués par la nouvelle Commission de Gestion, etc.

principalement de la Commission pour leur subsistance, s'éleva à environ 190.000 malades et employés. Quelques cliniques privées, avec 6.500 malades et employés, reçurent également des vivres, mais en quantités restreintes et seulement pendant la période la plus critique.

Pour les secours aux invalides et victimes de guerre, il fut créé par diverses associations 21 foyers, auxquels la Commission octroya des vivres: on y servait tous les jours une ration de soupe à environ 17.000 personnes (invalides, réfugiés et membres de leurs familles).

Secours aux indigents au moyen de cantines populaires.

Les secours aux indigents furent donnés par l'intermédiaire de diverses cantines. La Commission Centrale des Cantines Populaires (K.E.S.), qui fonctionnait dès avant l'occupation, disposait en octobre 1941 de 39 foyers pour la préparation de soupes et de 180 centres de distributions. Le nombre des indigents inscrits s'élevait à environ 160.000 mais à cause du manque de vivres, on ne leur servait qu'un repas tous les trois jours. La Commission de Gestion vint en aide dès le début, en octroyant des quantités de vivres suffisantes pour permettre de fournir un repas quotidien à environ 75.000 personnes. Par la suite, les octrois de vivres à l'organisation des cantines populaires furent sensiblement accrus, à mesure que cette organisation entreprenait des travaux d'installation, en vue de desservir un nombre plus élevé de solliciteurs. C'est ainsi que 335 centres de distributions fonctionnèrent au mois de mars 1942; en outre, l'organisation fournissait des repas préparés à 147 cantines créées pour la jeunesse scolaire et administrées par le Comité de Prévoyance Scolaire (E.M.A.). Nous relevons du rapport de la K.E.S. les statistiques suivantes concernant le nombre de rations quotidiennes fournies depuis le mois de décembre 1941 jusqu'au mois d'août 1942:

	Nombre moyen de rations quotidiennes fournies		
	aux cantines populaires	*aux cantines scolaires*	*ensemble*
Décembre	200.000	32.000	232.000
Janvier	210.000	18.000	228.000
Février	196.000	32.000	228.000
Mars	218.000	40.000	258.000
Avril	255.000	35.000	290.000
Mai	226.000	69.000	295.000
Juin	220.000	53.000	273.000
Juillet	210.000	62.000	272.000
Août	275.000	60.000	335.000

La Commission ne se contenta pas de ravitailler les cantines populaires organisées par la K.E.S. Étant donné qu'à l'époque en question la très grande majorité de la population se trouvait effectivement privée de moyens de subsistance, elle accorda des vivres à tout foyer fondé par une organisation professionnelle ou une entreprise réunissant un certain nombre de membres, employés ou salariés. Au début du printemps 1942, on comptait 292 cantines de ce genre avec 101.000 participants. Des vivres furent également octroyés aux cantines des services publics (ministères, enseignement public, tribunaux, mairies et communes de la région de la capitale, chemins de fer de l'État, musées etc.), dont le nombre s'éleva graduellement à 121 avec 55.000 participants. Les entreprises industrielles qui avaient créé des cantines pour leurs employés ou ouvriers, ou qui désiraient en fonder une, et qui s'engageaient à supporter les frais considérables relatifs à l'achat de combustibles, d'huile d'olive etc., reçurent aussi des vivres de la Commission. Le nombre des cantines industrielles passa de 246 au mois de novembre 1941 à 1.015 en juillet 1942, et le nombre des participants de 4.700 à 74.000 (après avoir atteint 88.000 quelques mois auparavant). Ces cantines furent supprimées au mois de juillet 1942, lorsque la Commission inaugura des distributions générales de vivres par l'intermédiaire des épiceries.

Secours à l'enfance au moyen de cantines d'enfants.

Dès que la Commission eut commencé les distributions de vivres, vers le début de l'hiver 1941-1942, un mouvement se produisit, provenant d'abord de l'initiative privée, pour l'organisation de cantines d'enfants. En octroyant des vivres aux organisations privées et publiques qui s'occupaient des secours à l'enfance, la Commission acquit le droit d'intervenir dans le but de coordonner les efforts qui étaient faits de divers côtés. C'est ainsi qu'en février 1942, après de longues délibérations, il fut convenu que l'assistance aux nourrissons serait assumée par la Croix-Rouge Hellénique (section de jeunesse) et par la Fondation Patriotique, l'assistance aux enfants de l'âge prescolaire par l'E.O.H.A., l'assistance aux écoliers par l'E.M.A. (section de la K.E.S.). Cette décision n'empêcha pas les organisations privées déjà existantes de continuer également leur activité, d'autant plus que l'E.M.A. n'était pas en mesure de s'occuper de la totalité des écoliers. Dans tous les cas cet arrangement tripartite constitua une base qui permit à la Commission d'étendre considérablement son programme de secours aux enfants.

Outre les 20.000 ou 30.000 écoliers qui participaient aux cantines de l'E.M.A., un nombre d'enfants toujours croissant recevaient au cours de l'hiver 1941-1942 un repas quotidien dans les nouvelles cantines qui furent fondées dans tous les quartiers de la capitale. Des statistiques complètes sur le nombre d'enfants participant aux cantines (y compris celles de l'E.M.A.), existent à partir du mois d'avril 1942. Nous les reproduisons ci-dessous:

1942	*Enfants en bas âge*	*Enfants d'âge prescolaire*	*Enfants d'âge scolaire*	*Total*
Avril	10.000	119 000	67.000	196.000
Mai	15.000	163.000	74.000	252.000
Juin	20.000	166.000	80.000	266.000
Juillet	27.000	169.000	89 000	285.000
Août	25.000	165.000	86.000	276.000

Si l'on considère que le nombre total des enfants et des adolescents jusqu'à l'âge de 18 ans était, dans la capitale, d'environ 330.000 (30 pct de la population), on peut constater que la grande majorité des enfants étaient secourus par les cantines. Les 50.000 environ qui n'étaient pas compris dans l'effectif des cantines, en avaient été exclus, soit comme appartenant à la classe aisée, soit comme étant inscrits dans les cantines populaires. Il convient d'ajouter, cependant, que le repas quotidien servi par les cantines ne contenait que le tiers du minimum de calories nécessaires à l'entretien d'un enfant.

Prisons, camps de concentration, gendarmerie, police etc.

Ce fut surtout dans les prisons et dans les camps de concentration que la situation alimentaire était épouvantable. Pendant l'hiver 1941-1942, des centaines de détenus, surtout parmi ceux qui étaient emprisonnés pour prétendus délits politiques, moururent de faim. A partir de cette époque la Commission prit des mesures pour l'approvisionnement des prisons et des camps de concentration. Leur nombre était de 13 et leur effectif moyen s'éleva à 36.500 personnes. Des infirmières bénévoles surveillaient la distribution.

Une certaine quantité de vivres fut également octroyée aux corps de police et de gendarmerie qui couraient le risque de se dissoudre, faute de vivres. La Commission se vit dans la nécessité de leur fournir des secours, d'autant plus qu'elle ne pouvait pas se passer de leurs services pour préserver ses vivres du pillage par une population affamée.

Distributions générales de vivres par les épiceries.

En présence des difficultés techniques et administratives qui surgirent à cause de la multiplication des cantines populaires, dont le nombre finit par s'élever à plus de 1.800, avec presque 500.000 participants (les cantines d'enfants non comprises), la Commission de Gestion fut gagnée par la conviction qu'il y avait lieu de substituer à la distribution de repas préparés des distributions en nature, par l'intermédiaire des épiceries, à tous les habitants de la capitale munis de cartes de rationnement émises par l'État. Une décision de principe dans ce sens fut prise par la Commission dans sa séance du 28 avril 1942, décision adoptée par le Comité de Haute Direction, le 2 juin 1942, avec l'approbation du représentant du C.I.C.R.

Il s'agissait tout d'abord d'organiser les distributions par les épiceries. Une distribution de haricots et de pois-chiches, effectuée à titre d'essai au mois de novembre 1941, avait donné un résultat plutôt décourageant, ayant traîné 18 jours entiers à cause du manque d'organisation du ministère du Ravitaillement qui s'était chargé de l'exécution. La Commission fut donc amenée à mettre sur pied elle-même une organisation spéciale comprenant entre autres le contrôle de la clientèle inscrite auprès de chaque épicier, la livraison des vivres et l'établissement de comptes y relatifs, la surveillance de la distribution effectuée par les épiciers, dans le but de contrôler si les ayants-droit avaient reçu leurs vivres etc.

Après entente avec l'Union des épiciers, concernant le mode de distribution et l'idemnité consentie à chaque épicerie, la Commission procéda à la première distribution générale, sur cette nouvelle base, le 29 juillet 1942. Deux distributions suivirent, l'une au mois d'août et l'autre au mois de septembre [1], ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

Dates	*Articles*	*Dramia par ration*	*Quantité totale des vivres distribués*	
			ocques	*kgs*
29/7—5/8	Farine de luxe	200	614.619	786.712
12/8—18/8	Noisettes décortiquées	100	308.804	395.269
»	Pâtes alimentaires	100	307.848	394.045
10/9—15/9	Farine de luxe	200	621.176	795.105
»	Noisettes décortiquées	100	311.189	398.321
»	Raisins secs	100	308.771	394.227

1. La dernière de ces distributions eut lieu à un moment où la nouvelle Commission de Gestion avait déjà commencé à fonctionner, mais elle fut opérée pour compte et sur les instructions de l'ancienne Commission.

Le nombre des participants à chacune de ces distributions s'éleva à environ 1.220.000. Tandis que les distributions effectuées sous d'autres formes étaient en principe gratuites, la Commission se vit obligée de percevoir un prix modique pour les vivres distribués par les épiceries, afin de couvrir ses frais, en particulier pour payer l'indemnité promise aux épiciers.

Dans la perspective de ces distributions, l'octroi de vivres aux diverses cantines d'organisations professionnelles et d'entreprises privées fut suspendu dès le 20 juillet 1942 La Commission ne fut pas en mesure de supprimer en même temps les cantines populaires qui continuèrent à fonctionner.

Contribution au ravitaillement en pain de la capitale.

Avant l'arrivée des premières cargaisons de céréales la situation de la capitale était extrêmement critique au point de vue de son ravitaillement en pain. La ration quotidienne, réduite à 30 dramia, soit 96 grs par jour, n'était que très irrégulièrement distribuée [1].

L'arrivée des céréales améliora sensiblement la situation. En vertu d'un accord conclu entre le chef de la délégation du C.I.C.R. en Grèce et le ministère du Ravitaillement, il fut convenu qu'à l'avenir l'approvisionnement en pain de la région de la capitale serait assuré moitié par la Commission de Gestion, moitié par le ministère du Ravitaillement, qui s'était assuré des contributions en céréales de la part des puissances d'occupation. A la suite de cet arrangement, la ration de pain put être portée d'abord à 60 dramia (192 grs) à partir du 25 mars 1942, puis à 67 dramia (215 grs) depuis le 3 mai 1942. Cette ration put être maintenue jusqu'au 3 août 1942, date à laquelle, les disponibilités de la Commission se trouvant épuisées depuis le 22 juillet par suite du retard des nouveaux arrivages, on se vit forcé de diminuer la ration à 50 dramia (160 grs) par jour. La contribution de la Commission put reprendre à partir du 20 août 1942, grâce à l'arrivée du m/s «*Hallaren*», apportant une nouvelle cargaison de blé.

La participation de la Commission à l'approvisionnement en pain lui permit d'intervenir efficacement aussi bien pour le contrôle du rendement des moutures que pour le contrôle de la cuisson du pain aux boulangeries de la capitale.

---

1. V. ch. I, paragr. Céréales.

Il est à noter que la contribution de la Commission ne portait que sur les rations de pain ordinaire, à l'exclusion des rations supplémentaires dont bénéficiaient les ouvriers de l'industrie lourde et les ouvriers qui travaillaient pour les armées d'occupation. Le service des cartes supplémentaires, qui exigeait environ 500 tonnes de farine mensuellement (contre 7.000 ou 8.000 tonnes mensuellement pour les rations ordinaires), fut assuré exclusivement par le ministère du Ravitaillement.

Distributions en province.

Dès le début, la Commission avait envisagé de réserver une partie importante des vivres qu'elle recevait aux indigents de la province. Si cette intention ne put être réalisée que dans une mesure très restreinte, ce fut autant à cause de l'urgence des besoins de la capitale que par suite du manque de moyens de transports. Les secours octroyés à la province ne furent cependant pas tout à fait sans importance, puisqu'ils s'élevèrent au total à 4.467 tonnes de produits de blé et 2.993 tonnes d'autres vivres.

La Commission institua un service spécial pour les provinces, dont le premier soin fut de créer, dans chaque localité où des secours allaient être envoyés, un comité chargé de la gestion et de la disposition des vivres. Ces comités, composés d'un nombre limité de personnes honorablement connues, étaient intitulés «Comités de Distributions de la Croix-Rouge». Plus tard, ils se distinguèrent, selon leur importance, en commissions centrales et comités locaux. Ils recevaient de la Commission les instructions au sujet de la disposition des vivres octroyés et étaient responsables envers elle de la bonne gestion des vivres.

Parallèlement à ces comités, la K.E.S. avait fondé, dans un grand nombre de préfectures, des commissions pour l'organisation de cantines populaires. Ainsi, lorsque les comités locaux de la Commission de Gestion ne distribuaient pas les vivres en nature, ils les livraient aux commissions des cantines populaires qui les distribuaient sous forme de repas préparés.

Par la force des choses, les provinces et les îles situées à peu de distance d'Athènes, et dont la situation alimentaire était aussi désespérée que celle de la capitale, furent les premières à profiter des envois de secours.

Il fallut que la Commission réunît par ses propres services les

éléments indispensables concernant la situation alimentaire dans les diverses provinces, aucune autorité n'étant à même de donner les renseignements nécessaires, vu que la plupart des services administratifs étaient désorganisés et que, d'ailleurs, pareil problème se posait pour la première fois. La Commission entreprit une vaste étude à ce sujet, se basant sur les données statistiques de la population et de la production agricole des années précédentes et sur les renseignements fournis par divers établissements compétents, notamment la Banque Agricole, et par des personnes dignes de foi. Elle fit encore réunir des données concernant la mortalité et la natalité dans un grand nombre de communes. Dans ce domaine aussi, elle accomplit un travail préparatoire dont profita largement la nouvelle Commission de Gestion, qui eut à sa disposition des quantités de vivres suffisantes pour venir en aide dans une mesure plus large aux indigents des provinces.

Envois de secours aux îles de l'Égée.

Certaines quantités de vivres furent envoyées par voiliers du port de Smyrne aux îles de Lesbos, Samos, Chios, Ikaria et Furni. Le délégué du C.I.C.R. put ainsi distribuer à la population indigente de ces îles, aux mois de juin et de juillet 1942, environ 660 tonnes de vivres divers. En septembre 1942, encore 1000 tonnes, environ, furent expédiées de Smyrne, en partie avec un vapeur turc et pour le reste avec des voiliers.

* * *

L'exposé qui précède montre assez clairement que la « Commission de Gestion des Envois de Vivres du C.I.C.R. », malgré l'exiguïté de ses ressources, a contribué grandement à la lutte contre la famine, durant le premier hiver de l'occupation, et a su poser les fondements d'une organisation, qui a servi par la suite à la distribution de secours beaucoup plus considérables.

CHAPITRE III

ACCORDS INTERNATIONAUX VISANT A ÉLARGIR L'ŒUVRE DE SECOURS

Accord principal. — Sauf-conduit des navires suédois. — Constitution de la commission neutre. — Questions concernant les allocations des secours. — Contrôle sur les réquisitions et les exportations de vivres. Importations à titre de compensation. — Liberté des délégués neutres d'exercer leurs fonctions. — Rôle du C.I.C.R. et du gouvernement suédois dans l'œuvre de secours.

Les gouvernements alliés se rendirent assez vite compte du bien-fondé des nombreuses sollicitations en faveur d'une extension des secours à la Grèce dont ils furent saisis au cours de l'hiver 1941-1942 [1]. Mais avant d'y satisfaire, ils désiraient soumettre l'œuvre d'assistance à une stricte réglementation pouvant garantir contre des abus une exception aussi importante aux principes du blocus. C'est dans ce but qu'ils entamèrent des négociations avec le gouvernement suédois.

Accord principal.

Au début du mois de mars 1942, les gouvernements de la Grande-Bretagne et des États-Unis communiquèrent au gouvernement suédois leur intention de permettre l'envoi de secours plus substantiels à la Grèce, pour commencer 15.000 tonnes de blé mensuellement. Ils demandèrent au gouvernement suédois de prêter son concours afin de faire transporter le blé avec des navires suédois qui, pour la forme, seraient affrétés par la Croix-Rouge Suédoise, comme c'était déjà le cas du m/m « *Hallaren* » [2]. De plus on demandait au gouvernement suédois d'intervenir auprès des gouvernements de l'Axe, pour leur faire accepter certaines conditions fondamentales dont on faisait dépendre cette extension de l'œuvre d'assistance. Ces conditions étaient les suivantes :

1. V. Introduction.
2. V. ch. II, paragr. Vivres reçus par l'ancienne Commission de Gestion.

1) Tous les belligérants accorderaient un sauf-conduit, dans les deux directions, aux navires utilisés pour transporter en Grèce les vivres destinés à l'œuvre de secours.

2) Une commission neutre, établie en Grèce, aurait la direction immédiate de la distribution de toutes marchandises importées à titre de secours.

3) Les vivres importés pour l'œuvre de secours, à travers le blocus, seraient réservés exclusivement à la population grecque et seraient distribués là où la Commission jugerait que le besoin était le plus grand.

4) Les vivres du pays seraient réservés exclusivement aux personnes normalement domiciliées en Grèce en temps de paix, excepté dans la mesure où les vivres consommés en Grèce par les forces armées ou par les fonctionnaires des puissances d'occupation seraient compensés par une importation équivalente de vivres pour la population grecque, et dans la mesure où la Commission approuverait l'exportation d'un excédent réel d'huile d'olive, ou de fruits secs ou frais, en échange d'autres vivres.

5) La Commission aurait le droit et le devoir de vérifier par des observations directes que ces conditions étaient remplies. Afin d'accomplir cette tâche elle devrait être suffisamment nombreuse, elle serait autorisée à avoir un personnel suffisant et elle devrait jouir, pour ses membres et pour ses fonctionnaires, de la liberté de circulation et de toutes les possibilités d'investigations nécessaires.

On exprimait aussi l'espoir que le gouvernement suédois et la Croix-Rouge Suédoise voudraient coopérer à la formation d'une telle commission.

Quelques jours après, le gouvernement suédois put répondre que des navires suédois d'un tonnage suffisant (de 45.000 à 50.000 tonnes au total) étaient disponibles. Il se mit aussi en rapport avec les gouvernements de l'Axe, par l'intermédiaire de ses représentants diplomatiques à Berlin et à Rome, pour les mettre au courant du projet et pour obtenir leur consentement aux conditions qui y étaient attachées.

Les réponses des gouvernements italien et allemand tardèrent jusqu'au mois d'avril, mais furent, malgré certaines réserves, assez satisfaisantes. Il restait néanmoins toute une série de questions à mettre au point, et ce n'est que vers la fin du mois de juin que les négociations avaient progressé de façon à permettre au gouvernement suédois de se déclarer prêt à garantir que les conditions citées ci-dessus seraient remplies.

Sauf-conduit des navires suédois.

Tandis que les Italiens avaient accepté sans autre d'accorder un sauf-conduit aux navires suédois, les Allemands précisèrent que pour leur part, bien qu'ils fussent d'accord en principe, le sauf-conduit était subordonné aux conditions suivantes:

a) Les navires en question seraient garantis non seulement contre toute capture selon la loi des prises, mais aussi contre toute saisie pour des motifs d'ordre public ou privé, jusqu'à leur retour en Suède.

b) Aussi longtemps que les navires seraient au service des intérêts de la population grecque, ils ne pourraient pas être utilisés pour d'autres buts par l'adversaire, et à la fin de ce service, ils seraient tenus de retourner immédiatement à un port suédois.

c) Ces conditions devraient être acceptées aussi par les autres gouvernements belligérants, du côté des puissances du blocus.

Il y a peut-être lieu de rappeler que les communications maritimes de la Suède avec la Grande-Bretagne et les pays d'outre-mer étaient bloquées par les Allemands depuis l'occupation du Danemark et de la Norvège. Les Allemands ne voulaient évidemment pas laisser sortir les navires avant de s'être assurés que ceux-ci n'allaient pas joindre les nombreux bateaux suédois restés hors de la zone bloquée et qui avaient généralement été affrétés par les puissances alliées.

Les conditions ci-dessus furent évidemment acceptées par les gouvernements alliés.

Les Allemands avaient aussi signalé qu'ils n'approuvaient que provisoirement les voyages des navires suédois aux ports du continent nord-américain, et qu'en raison de la situation militaire, il serait préférable qu'ils pussent chercher leurs cargaisons ailleurs. Cette objection et beaucoup d'autres questions concernant les navires nécessitèrent des négociations continues pendant presque toute la durée de l'application du programme. Nous y reviendrons au chapitre VIII.

Constitution de la commission neutre.

Au sujet de la commission neutre, sa composition et ses compétences, voir ch. IV.

Questions concernant les allocations des secours.

Aussi bien les Italiens que les Allemands, alléguant des motifs différents, avaient laissé entendre dans leurs réponses citées ci-dessus,

qu'ils ne voulaient pas permettre l'envoi de secours aux îles, excepté la Crète. Les gouvernements alliés trouvèrent cette restriction très peu satisfaisante. Le 19 mai 1942, interrogé à la Chambre des Communes au sujet des progrès relatifs à l'action de secours à la Grèce, Mr. Dingle Foot, secrétaire parlementaire auprès du ministère de la Guerre économique, répondit: «Je regrette que la réponse allemande, dans sa forme actuelle, exclue de la participation aux secours prévus les îles où la famine a été particulièrement aiguë. A cela, le gouvernement de Sa Majesté a évidemment répondu en insistant pour que les îles soient inclues» [1].

En effet le gouvernement suédois avait déjà été saisi des points de vue du gouvernement britannique à ce sujet. Il fut convenu cependant que, pour ne pas retarder la réalisation de l'accord de principe et la mise en œuvre du projet d'assistance, la discussion avec les puissances d'occupation, concernant les secours aux îles, serait remise jusqu'au moment où la commission neutre se serait réunie à Athènes.

Par conséquent l'extension géographique des secours n'avait pas été déterminée au préalable, et ce fut le chargé d'affaires de Suède en Grèce qui, à son arrivée à Athènes au mois de septembre 1942, dut négocier avec les occupants pour trouver une solution à cette question. Elle se compliqua par la suite du fait que l'Amirauté britannique ne voulait pas permettre des transports de vivres par voiliers aux îles. Des problèmes semblables surgirent aussi pour d'autres régions, à cause des difficultés de transport et à cause des objections des autorités d'occupation contre l'installation de délégués neutres en permanence dans certaines provinces. On en donnera un exposé détaillé au chapitre VI.

La stipulation britannique, suivant laquelle la Commission aurait la compétence de distribuer les secours aux endroits où, à son avis, le besoin était le plus grand, impliquait évidemment aussi que la Commission devait de préférence fournir son assistance aux personnes qui en avaient le plus besoin, et qu'elle devait par conséquent, si elle le trouvait nécessaire, procéder à une sélection des bénéficiaires. Le gouvernement britannique avait fait comprendre que sa principale préoccupation à cet égard était de prévenir que l'ennemi ne pût tirer profit des secours, grâce à l'allocation de vivres à des personnes qui travail-

1. «I am sorry to say that the German reply in its present form excludes the islands where famine has been particulary acute, from participation in the proposed relief. To this His Majesty's Government have of course replied by urging that the islands should be included».

laient pour lui et qu'il aurait autrement à nourrir lui-même. Le gouvernement suédois n'avait pas jugé opportun de discuter au préalable avec les gouvernements de l'Axe les directives de la Commission de Gestion à ce sujet. On confia au chargé d'affaires de Suède de régler la question sur place, avec les autorités intéressées. Étant donné que la Commission de Gestion ne se vit pas en mesure d'organiser un nouveau système de rationnement, mais fut obligée d'adopter, dans les grandes villes, celui qui avait été établi par les autorités gouvernementales et qui englobait évidemment les personnes qui étaient au service des occupants, il fut beaucoup plus difficile qu'on ne l'avait présumé de trouver une solution satisfaisante à ce problème. La Commission dut se borner à supprimer les rations supplémentaires dont profitaient les personnes travaillant pour les occupants. Là encore, elle se heurta à certaines difficultés, comme on verra au chapitre VI.

Dans le projet original anglo-américain «la population grecque» était indiquée comme bénéficiaire des secours. Par ailleurs, il était question de réserver les vivres indigènes aux «personnes normalement domiciliées en Grèce en temps de paix». Dans les réponses italienne et allemande, on parlait de la «population du pays» ou de la «population civile grecque». Il n'y avait là sans doute ni du côté des Alliés, ni du côté des puissances de l'Axe, aucune intention d'établir des distinctions. Mais l'interprétation de ces expressions devint plus tard actuelle en ce qui concerne les nombreux sujets italiens établis en Grèce dès avant la guerre. Aussi longtemps que dura l'occupation italienne, ce problème ne se posa pas, car les personnes en question recevaient des rations de vivres relativement abondantes par les autorités d'occupation et ne possédaient généralement pas de cartes de rationnement grecques. Après la capitulation italienne, au mois de septembre 1943, comme les Allemands ne voulaient prendre à leur charge que ceux qui se déclarèrent partisans du régime fasciste, la Commission fut amenée à assimiler à la population grecque tous les autres, dont la plupart étaient d'ailleurs des Grecs originaires du Dodécanèse.

Un problème très grave, qui n'avait pas du tout été prévu lors des négociations préalables, mais qui devait préoccuper la Commission de Gestion plus que toute autre question relative à la distribution des secours, fut celui du ravitaillement des régions dominées par les partisans Dès l'automne 1942, les autorités italiennes défendirent temporairement, pour des raisons militaires, les transports de vivres à quelques localités où des troubles avaient éclaté. Au printemps de 1943, ces interdictions furent étendues à des régions entières et maintenues

pour une période indéterminée. Après la capitulation italienne, il y eut une relâche de quelques mois, mais à partir du mois de décembre 1943, les Allemands émirent à nouveau des interdictions de transport pour certaines localités et certaines régions, d'où ils n'avaient pas réussi à chasser les partisans. A cause des progrès du mouvement de libération, la situation s'aggrava de plus en plus, de sorte qu'une grande partie du pays se trouva en état de guerre, en particulier le Péloponèse, où les Allemands défendirent même pour un certain temps aux délégués de circuler.

La Commission prit à l'égard de ces problèmes une attitude très nette. D'une part, elle s'abstint de ravitailler les partisans, comme n'appartenant pas à la population civile. D'autre part, elle soutint auprès des autorités d'occupation qu'elle avait le droit, selon les accords, de ravitailler la population civile dans les régions occupées par les partisans, aussi bien que dans le reste du pays. Seules les zones de combats seraient exclues aussi longtemps que, pour des raisons évidentes, leur ravitaillement ne pouvait se faire sans danger pour le personnel et pour les marchandises.

Les autorités d'occupation alléguèrent que l'application des accords devait nécessairement être suspendue dans la partie du territoire qui se trouvait entre les mains des partisans, attendu que les accords en question n'avaient pas été prévus pour le cas où l'adversaire chercherait à occuper des territoires au moyen de troupes auxiliaires. Lorsque les partisans furent reconnus par les Alliés comme faisant partie de leurs armées, les autorités d'occupation y virent évidemment un fait à l'appui de leur point de vue.

Dans la pratique, les arguments juridiques ne jouaient aucun rôle, car la Commission n'avait pas autre chose à faire que de se conformer aux prescriptions des commandements militaires. Assez longtemps, ceux-ci se bornaient à défendre les envois aux régions où, à leur avis, les vivres risquaient d'être accaparés par les bandes, tandis qu'ils permettaient le ravitaillement d'autres contrées, même en dehors de leur contrôle, pourvu qu'elles ne fussent pas le lieu de concentration d'unités de partisans. Pendant cette période, la Commission de Gestion réussissait assez souvent à obtenir des modifications aux interdictions en vigueur, en arrachant aux militaires des concessions en faveur de certaines localités. Dès le mois de mai 1944, elle se heurta cependant à une attitude beaucoup plus intransigeante à cet égard.

Nous donnerons au chapitre XVII un exposé des nombreuses complications qui surgirent à cause de cette situation et, d'une façon générale, à cause de la guerilla qui sévissait dans la province.

Contrôle sur les réquisitions et les exportations de vivres. Importations à titre de compensation.

La réponse du gouvernement allemand avait laissé des doutes au sujet de la façon dont les Allemands concevaient leur obligation de compenser les vivres indigènes réquisitionnés pour le ravitaillement des troupes, ou exportés. Le gouvernement britannique insista pour qu'on obtînt des Allemands l'assurance formelle que la compensation aurait lieu sous forme d'autres vivres importés des pays de l'Axe. Après avoir laissé sa légation de Berlin conférer à ce sujet avec le ministère des Affaires étrangères du Reich, le gouvernement suédois put confirmer que l'engagement pris par le gouvernement italien de compenser toute exportation éventuelle de vivres par des importations d'autres vivres, était valable également pour le gouvernement allemand.

La tâche de surveiller l'utilisation des produits alimentaires indigènes était des plus vastes. Il n'était pas seulement question de contrôler les réquisitions et les exportations dans le cas où une exportation serait trouvée admissible, mais on attendait aussi de la Commission qu'elle s'intéressât à la répartition des vivres indigènes aux habitants du pays. Le gouvernement britannique avait fait comprendre qu'il approuverait chaque effort de la Commission en vue de faire distribuer sur une base équitable, au profit de la population grecque, les produits alimentaires indigènes, en quantités au moins égalant le blé importé.

Qu'il soit remarqué, en passant, que cette recommandation témoignait d'un optimisme quelque peu exagéré concernant les possibilités d'une commission neutre de se faire valoir dans un pays occupé et constamment insurgé contre les occupants, même quand elle peut exercer une certaine pression parce qu'elle a en mains les principales ressources alimentaires dont on dispose pour combattre la famine. Dans la pratique, l'effort que fit la Commission de Gestion, au cours de l'année 1944, pour disposer de certaines quantités d'huile d'olive en faveur de la population des grandes villes, donna lieu à une grande déception [1].

De toute façon, il incomba au chargé d'affaires de Suède, aussitôt que le projet d'assistance fut mis en application, de régler avec les autorités d'occupation les questions concernant l'utilisation des produits

1. V. ch. XIX.

alimentaires indigènes et les modalités suivant lesquelles les délégués pourraient exercer leur contrôle.

Les négociations qui eurent lieu à ce sujet dès le mois de septembre 1942, et dont il sera rendu compte au chapitre V, ne furent pas sans succès. Les puissances d'occupation renoncèrent en principe à toute exportation de vivres pendant l'année septembre 1942-août 1943. Il fut établi un plan d'ensemble pour les réquisitions de produits alimentaires que les troupes seraient autorisées à faire, et pour les importations de vivres que les occupants s'engageaient à entreprendre, à titre de compensation. Plus tard, en vertu d'un accord spécial, le m/s « *Hallaren* », dont on n'avait plus besoin pour le transport des vivres d'outre-mer, put être utilisé pour apporter de Trieste et de Venise une grande partie de ces vivres. Il est vrai qu'on ne réussit pas à réaliser tous les desiderata que le gouvernement britannique avait exprimés en accordant un sauf-conduit à ce bateau, mais la Commission fut à même de distribuer les envois en question d'après des principes analogues à ceux qui avaient été établis pour la distribution des secours d'outre-mer.

D'autre part, les autorités d'occupation reconnurent à la Commission de Gestion le droit d'exercer un certain contrôle sur les réquisitions des vivres et sur les exportations. Comme on le verra au chapitre V, les délégués eurent l'occasion d'examiner à des intervalles réguliers certains documents des intendances militaires, concernant les réquisitions autorisées par les commandements supérieurs italien et allemand, et de procéder à certaines vérifications. Ils étaient en mesure de constater d'une façon similaire si une exportation de vivres avait eu lieu et, dans ce cas, quelles étaient les quantités exportées.

Cependant les unités de troupes faisaient aussi des réquisitions irrégulières qui, la plupart du temps, échappaient au contrôle des délégués. Assez rares pendant les premiers huit mois de l'activité de la Commission, ces abus devinrent fréquents à partir de l'été 1943 et prirent très souvent la forme de pillages exercés à titre de représailles. La destruction de villages « pour des raisons militaires », entreprise sur une échelle énorme dès cette époque, fut généralement accompagnée de pillages et de destructions de vivres. A la suite de représentations énergiques faites par la Commission auprès des autorités d'occupation, celles-ci s'engagèrent à ramasser les vivres avant de mettre feu aux villages et à les déposer entre les mains des autorités grecques, pour être distribués aux indigents. Les délégués neutres en seraient avertis afin de pouvoir contrôler que seule la population civile en bénéficiait. Tout cela, sous réserve que la situation militaire le permît. En fait, il

semble que la situation militaire ne le permit jamais, car l'engagement en question est resté lettre morte [1].

La possibilité des délégués neutres d'intervenir pour empêcher ou modifier en quoi que ce soit ces procédés était d'autant plus petite que parfois les unités auxiliaires grecques, engagées dans la lutte contre les «communistes», y participaient, et que de temps à autre, les partisans de leur côté s'en rendaient également coupables. Très rarement, lorsqu'un délégué suédois ou suisse se trouvait sur les lieux, que ce fût par hasard ou à la suite d'un message clandestin, réussissait-il à sauver un village de la destruction.

Les puissances alliées avaient évidemment été informées de ce qui se passait en Grèce et il fut question de suspendre les envois de secours, pour faire pression sur les occupants. A la Chambre des Communes, le secrétaire parlementaire auprès du ministère de la Guerre économique déclara à ce sujet, le 23 octobre 1943:

«Je regrette que les informations reçues de Grèce jusqu'ici ne me permettent pas de rassurer la Chambre au sujet du fonctionnement des garanties pour les produits indigènes de la Grèce. Vers la fin de l'été dernier, dans certains districts, des produits provenant de la récolte furent réquisitionnés ou détruits, à titre de représailles, sous prétexte de l'activité de guerilla. Les autorités chargées de l'administration des secours, qui protestèrent contre ces procédés, furent informées qu'on allait prendre des mesures pour éviter la répétition de tels incidents. Je dois cependant constater que le gouvernement de Sa Majesté regarderait une répétition comme équivalente à une violation des conditions du projet de secours» [2].

L'exaspération des occupants arriva bientôt à un point où ils n'auraient pas été capables de se ressaisir, même devant les conséquences fatales d'une suspension des envois de vivres à la population

---

1. Aux appels que firent officieusement, à plusieurs occasions, le chargé d'affaires de Suède et le président de la Commission de Gestion, afin que les occupants s'abstiennent d'incendier les villages, on répondait toujours que cela ne se faisait pas sans qu'il y eût une nécessité militaire.

2. «I regret that the information which I have so far received from Greece does not enable me to give the House an assurance as to the working of the safeguards for Greek domestic produce. In the late summer of this year Greek crops were requisitioned or destroyed in certains areas, allegedly as a reprisal for guerilla activities. The authorities in charge of the relief scheme who protested against these proceedings were informed that steps would be taken to avoid such incidents being repeated. I must however, make it clear that any repetition would be regarded by His Majesty's Government as being in effect a breach of the conditions of the scheme».

civile. En pleine compréhension de la situation, les puissances du blocus consentirent à continuer et même à augmenter les secours.

Liberté des délégués neutres d'exercer leurs fonctions.

Le gouvernement suédois avait reçu de la part des Italiens et des Allemands, au cours des négociations préalables, une assurance formulée d'une façon très générale que les délégués neutres jouiraient des libertés nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Pour obtenir des précisions à ce sujet, il aurait été nécessaire de demander l'avis des autorités militaires, ce qui aurait vraisemblablement causé un retard et peut-être provoqué un échec, à cause des susceptibilités qu'on risquait de réveiller. Le gouvernement suédois s'est donc contenté de cette assurance[1], en attendant de voir quelle tournure les choses prendraient dans la pratique.

Pendant les premiers mois, le carnet d'identité émis par le C.I.C.R. ainsi que la carte d'identité diplomatique qui leur fut remise par la légation d'Allemagne, s'avérèrent suffisants pour permettre aux délégués de circuler pratiquement dans tout le pays. Puis, les autorités militaires italiennes commencèrent à leur faire des difficultés, exigeant qu'ils fussent munis d'un permis visé par elles, chaque fois qu'ils voulaient se rendre en province. Elles s'opposèrent aussi à l'installation de délégués neutres en permanence dans les villes de province. Bien que le représentant diplomatique de l'Italie se dépensât sans réserve en faveur des revendications de la Commission, les militaires italiens prirent une attitude de plus en plus raide, mettant souvent beaucoup de temps à délivrer les permis de voyage et défendant même finalement aux délégués de se rendre sans permis dans les villages de l'Attique, où pourtant la population grecque circulait librement. Leur attitude contrastait singulièrement avec celle des Allemands qui ne faisaient aucun obstacle à la circulation des délégués dans les régions qu'ils occupaient, c'est-à-dire en Crète et en Macédoine. Il était évident que les autorités militaires italiennes n'avaient été informées que d'une façon très sommaire de l'œuvre de secours, et qu'elles n'avaient pas reçu de directives concernant leur conduite envers la Commission de Gestion.

Au début du mois de février 1943, les choses en arrivèrent à un

1. Précédemment les délégués du C.I.C.R. avaient reçu des assurances identiques.

point où la Commission se demanda si elle serait à même de poursuivre son travail dans les conditions requises. Vers le milieu du mois, elle reçut, très tardivement à cause du manque de communications, une information du ministère des Affaires étrangères de Suède, selon laquelle les puissances du blocus s'opposaient catégoriquement à la distribution de secours dans les régions où il n'y avait pas de délégué neutre en permanence. Elle utilisa cette information pour poser la question devant les autorités d'occupation, espérant les convaincre de faire les concessions nécessaires.

La solution du problème ne fut pas trouvée à Athènes, cependant, mais à Rome, où, à l'occasion des négociations préalables aux accords de Rome, le chargé d'affaires de Suède à Athènes put traiter directement de l'affaire avec les autorités supérieures italiennes. Celles-ci consentirent à l'installation de délégués neutres à Tripolis (pour le Péloponèse), à Volos (pour la Grèce continentale et la Thessalie), ainsi qu'à Samos (le délégué de Chios aurait le droit de visiter Samos et d'y résider). Les Allemands avaient déjà consenti à l'installation de délégués neutres à Salonique, à Mytilène, à Chios et en Crète En ce qui concerne l'Épire et les Cyclades, la question ne fut pas réglée[1]. Il fut convenu aussi que le nombre des délégués serait augmenté de quinze à trente, et qu'ils seraient libres d'entreprende les voyages nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Aussi, désormais, les délégués furent-ils munis de permis de circulation permanente de la part des autorités italiennes.

Par la suite la Commission n'eut pas à se plaindre de difficultés semblables. Ce n'est que vers la fin de l'occupation, lorsque le Péloponèse fut déclaré zone de guerre, que la liberté de circuler des délégués fut à nouveau réduite[2].

Le droit de la Commission d'engager le personnel grec dont elle avait besoin pour ses travaux, ne fut jamais mis en question. L'ancienne Commission de Gestion avait déjà presque 500 fonctionnaires et employés, et pour les distributions en province les Italiens avaient admis au préalable la création de sous commissions. L'accroissement de l'effectif du personnel rendu nécessaire par l'augmentation des secours, ainsi que l'extension prise par l'organisation provinciale, ne laissait pas cependant d'inquiéter les Italiens qui soulevèrent entre autres certaines questions concernant le choix des employés et des membres des commissions locales. Nous y reviendrons au chapitre IV.

1. V. ch. VI.
2. V. ch. XVI.

Rôle du C.I.C.R. et du gouvernement suédois dans l'œuvre de secours.

On a vu comment les initiatives prises par le C.I.C.R. et les premiers secours qu'il fut à même d'apporter à la population grecque, aux moments les plus critiques, se développèrent en une action plus vaste, qui, du fait des circonstances, subit l'influence de la participation d'un gouvernement. Cependant, c'est pour beaucoup grâce au fait que le C.I.C.R. s'associa à cette œuvre, en lui prêtant ses emblèmes et en lui assurant la collaboration de sa délégation en Grèce, qu'il fut possible de la réaliser et de la mener à une bonne fin. Aussi, pour le public, la Commission de Gestion et ses organes étaient-ils connus sous le nom de « Croix-Rouge Internationale ».

Le gouvernement suédois, de son côté, avait assumé envers les puissances du blocus la garantie que les conditions rattachées à l'envoi des vivres d'outre-mer seraient observées en ce qui concerne aussi bien la distribution des secours que l'utilisation des produits indigènes. Ce n'était pas une pure formalité, mais une tâche très délicate dont dépendait essentiellement aussi bien la mise en œuvre que la continuation du projet d'assistance. En entreprenant cette tâche, le gouvernement suédois ne put évidemment pas assurer d'avance que tous les desiderata des gouvernements du blocus seraient accomplis à la lettre, ni que les puissances d'occupation s'abstiendraient de toute infraction aux règles établies. Certes, il était de son devoir de prévenir dans la mesure du possible de telles éventualités, mais si, malgré tout, les choses prenaient une autre tournure, il ne lui restait qu'à signaler ce fait aux puissances du blocus et s'en remettre à leur jugement. Il a été fait allusion dans les paragraphes qui précèdent à certains cas où les conditions posées par les puissances du blocus ne furent pas entièrement remplies, soit parce qu'on se vit obligé de trouver des accommodements avec les occupants, soit à cause de la conduite des troupes. Les faits en question, qui seront exposés d'une façon plus précise dans les chapitres suivants, furent évidemment portés à la connaissance des gouvernements de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Ceux-ci se rallièrent cependant à l'avis du gouvernement suédois qu'en somme les puissances d'occupation avaient observé les accords, abstraction faite évidemment du sac des villages, et qu'il n'y avait pas lieu d'interrompre l'œuvre de secours.

CHAPITRE IV

LA COMMISSION DE GESTION POUR LES SECOURS EN GRÈCE

Constitution de la nouvelle Commission de Gestion.— Réorganisation de la Commission suivant les «accords de Rome».— Membres de la Commission de Gestion.— Aide fournie par des personnalités grecques.— Collaboration avec la Mission Suisse.— Relations avec les autorités d'occupation.— Relations avec les autorités grecques. — Dispositions législatives en faveur de la Commission.

Constitution de la nouvelle Commission de Gestion.

Pendant les négociations au sujet des accords, aussi bien les Italiens que les Allemands s'étaient déclarés satisfaits du fonctionnement des organes de secours déjà établis en Grèce par le délégué du C.I.C.R. et exprimèrent leurs appréhensions que la création d'une nouvelle commission ne donnât lieu à une certaine confusion au détriment de l'efficacité des secours. Le gouvernement suédois, qui était du même avis, avait déjà instruit son représentant diplomatique à Berne d'entrer en contact avec le C.I.C.R. pour discuter la création d'une commission mixte en vue de l'administration des secours à la population grecque. Le C.I.C.R. se déclara prêt à faire place à des Suédois au sein de sa délégation en Grèce, mais jugea inopportun de modifier l'organisation existante. Partant de ce point de vue, et après avoir consulté le ministre de Suède à Rome, le représentant du C.I.C.R. présenta au gouvernement italien un projet qui peut se résumer comme suit:

Le C.I.C.R. maintiendrait l'organisation de contrôle des distributions, telle qu'elle avait existé jusqu'alors sous la forme d'un «*Comité de Haute Direction*», présidé par le chef de la délégation du C.I.C.R. en Grèce et où siégeraient toujours les délégués des Croix-Rouges Italienne et Allemande, ainsi que le président de la Croix-Rouge Hellénique, et d'une *Commission de Gestion*, présidée par un délégué du C.I.C.R. où siégeraient désormais quelques représentants des Croix-Rouges Suédoise et Suisse, assimilés délégués ou délégués adjoints du C.I.C.R., ainsi que différentes personnalités grecques.

La Commission de Gestion serait en liaison constante avec le Comité de Haute Direction qui établirait les relations indispensables à son travail avec les autorités d'occupation ou gouvernementales.

Elle serait autorisée à organiser, selon les besoins de la situation, des sous-commissions dans d'autres endroits de la Grèce qu'Athènes et le Pirée.

Les compétences de la Commission de Gestion seraient :

a) de recevoir tous les envois de secours venus des pays neutres ou d'outre-mer ;

b) de procéder à l'organisation des distributions de ces secours en Grèce ;

c) de faire rapport au C.I.R.C. sur la situation des populations civiles en Grèce et sur l'opportunité d'augmenter ou de diminuer les secours venus d'outre-mer.

Au début du mois de juin 1942, le ministre de Suède à Rome put communiquer que cette proposition avait été acceptée par les gouvernements de l'Axe. Le gouvernement suédois fit de son côté des démarches empressées pour obtenir l'approbation des gouvernements de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Ceux-ci voulurent cependant s'assurer d'abord que les fonctions du Comité de Haute Direction seraient strictement limitées à maintenir la liaison entre la Commission de Gestion et les autorités d'occupation, que la Commission de Gestion — composée uniquement de délégués neutres — assumerait seule toutes les fonctions et compétences spécifiées dans le projet initial soumis au gouvernement suédois, et que ce gouvernement serait à même de suivre de près la mise en œuvre du projet et l'observation, par les puissances d'occupation, des conditions dont les puissances du blocus faisaient dépendre sa réalisation.

Ces réserves amenèrent le gouvernement suédois et le C.I.C.R. à examiner ensemble, à nouveau, la constitution de la commission neutre. Lors d'une réunion à Stockholm des représentants du C.I.C.R., du gouvernement suédois et de la Croix-Rouge Suédoise, on se mit d'accord sur les modalités suivantes :

1) La Commission de Gestion serait composée de 15 membres, soit 7 Suédois et 7 Suisses, outre le président qui serait de nationalité suédoise.

2) Les représentants suédois seraient nommés délégués ou collaborateurs du C.I.C.R. et la Commission fonctionnerait comme un organe du C.I.C.R.

3) Le chargé d'affaires de Suède serait admis à participer, à titre consultatif, aux délibérations du Comité de Haute Direction.

La Croix-Rouge Suisse, dont la participation n'avait pas été prévue dès le commencement, n'avait ainsi pas de représentation

propre au sein de la Commission, mais il fut convenu un peu plus tard que le chef de la Mission de la Croix-Rouge Suisse en Grèce[1] serait membre de la Commission de Gestion en qualité de délégué du C.I.C.R.

Tels étaient en somme les principes sur la base desquels la nouvelle Commission de Gestion, appelée *Commission de Gestion de la Délégation du C.I.C.R. en Grèce,* fut constituée. Par suite du retard que les puissances de l'Axe mirent à donner leur agrément aux délégués suédois et suisses, la Commission ne put se réunir à Athènes qu'au début du mois de septembre 1942. Elle eut la composition suivante :

Membres de nationalité suédoise : MM. Paul Mohn (président), Gösta Enbom, Bengt Helger, Martin Nordenström, Harald Porry, Gösta Risberg, Gottfrid Walldén, Erik Widlund.

Membres de nationalité suisse : MM. Karl Speidel (vice-président), Eugène Baumann, René Burkhard (résidant à Salonique), Frédéric de Fischer, Albert Gredinger, Hans Kamm, Frédéric Sauser.

Cette Commission continua à travailler dans les formes indiquées jusqu'à sa réorganisation, au mois de mars 1943.

Réorganisation de la Commission suivant les accords de Rome.

Comme on a vu plus haut, les gouvernements britannique et américain avaient insisté, au cours des négociations, pour limiter les fonctions du Comité de Haute Direction et pour confier au gouvernement suédois la tâche de surveiller l'observation des conditions posées. Leur attitude n'impliquait pas le moindre doute sur la capacité et l'impartialité du C.I.C.R. et de ses représentants. Mais la présence de représentants des occupants au sein du Comité de Haute Direction n'était pas sans inspirer quelque méfiance aux puissances du blocus. En insistant pour consolider les compétences de la commission neutre, ces puissances cherchaient en quelque sorte à se réassurer contre l'influence, que les occupants pourraient exercer par le canal de ce comité.

Bien qu'on fût d'accord sur les attributions des deux organes de l'activité de secours, des difficultés surgirent cependant dans l'application. Surtout le membre italien du Comité de Haute Direction voulait revendiquer au profit du comité des compétences plus étendues et, en

---

1. V. Introduction.

particulier, une voix au chapitre lorsqu'il s'agissait de tracer les grandes lignes pour la répartition et la distribution des secours. Ces tendances ne pouvaient que ranimer et accroître la méfiance des puissances du blocus, pour lesquelles l'indépendance complète de la Commission neutre avait été une condition essentielle de la levée du blocus. Le gouvernement suédois — qui s'était cru à même d'affirmer que le rôle du Comité de Direction était limité à celui d'assurer les relations avec les autorités — ne pouvait que partager cette méfiance et avait intérêt à dissiper toute incertitude à ce sujet.

Le C.I.C.R., de son côté, malgré la parfaite harmonie qui caractérisait dès le début le travail commun des Suédois et de Suisses pour la réalisation du programme des secours, désirait également une réorganisation, afin de définir plus nettement les responsabilités. En effet, dans l'état actuel, le gouvernement suédois devait nécessairement donner des instructions au président et aux délégués suédois, bien que ceux-ci fussent du point de vue formel délégués du C.I.C.R.

Dans ce but, au mois de décembre 1942, des négociations furent engagées à Stockholm entre le chargé d'affaires de Suède à Athènes et un représentant du C.I.C.R. Ces négociations furent continuées à Genève et à Rome et aboutirent au mois de mars aux «accords de Rome», consignés dans un procès-verbal et une annexe.

Les stipulations les plus importantes de ces accords peuvent se résumer ainsi :

1) Les deux organes de l'activité de secours furent maintenus et leurs compétences furent indiquées à peu près comme par le passé. La Commission de Gestion serait chargée de répartir et de distribuer les envois qui lui seraient confiés ou adressés. Elle assurerait aussi tout contrôle demandé par les gouvernements intéressés, au sujet des envois d'outre-mer, et en ce qui concerne la protection des produits alimentaires d'origine grecque. Le Comité de Direction entretiendrait les rapports nécessaires à l'action de secours avec les autorités compétentes en Grèce et coordonnerait les diverses activités des organes de secours. Le Comité qui devait être informé régulièrement, et au préalable, des initiatives que la Commission de Gestion entendait prendre, avait encore à exprimer son point de vue sur chacune des propositions que la Commission de Gestion lui soumettrait. Il pourrait aussi faire des suggestions à la Commission de Gestion.

Malgré les formules qui semblaient assurer au Comité de Haute Direction des compétences plus vastes que celles prévues dans le plan d'organisation initial (v. plus haut), compétences qui avaient le caractère d'une concession *pro-forma* aux réclamations italiennes, il était entendu que, dans la pratique, le rôle du comité serait strictement limité à maintenir la liaison avec les autorités d'occupation et les autorités gouvernementales, conformément au désir exprimé à nouveau par les puissances du blocus.

2) La Commission de Gestion serait composée à nombre égal, sauf empêchement majeur, de ressortissants suédois et de délégués du C.I.C.R. Le président de la Commission serait nommé par le gouvernement suédois et le vice-président par le C.I.C.R. Tout en poursuivant ces activités sous les auspices du C.I.C.R. la Commission ne serait plus considérée comme un organe du C.I.C.R. Elle revêtit de fait le caractère d'un organe autonome au sein duquel collaboraient désormais deux délégations distinctes, celle du C.I.C.R. et celle de la Croix-Rouge Suédoise. Voici, d'après l'accord, les conditions qui devaient régir cette collaboration :

a) Les décisions seraient dorénavant réservées au président et au vice-président. En ce qui concerne la répartition et la distribution des envois d'outre-mer transportés par les bateaux suédois, sous la responsabilité du gouvernement suédois, les décisions finales seraient prises par le président. Celui-ci assurerait également le contrôle demandé par les gouvernements intéressés. En ce qui concerne les secours que le C.I.C.R. pourrait confier à la Commission de Gestion, le vice-président aurait seul le pouvoir de décision finale. Pour d'autres questions les décisions seraient prises conjointement par le président et le vice-président. Dans tous les cas le président et le vice-président se consulteraient sur les mesures à prendre.

b) Les délégués du C.I.C.R., établis en province, pourraient être chargés de distribuer les vivres d'outre-mer, avec le consentement du chef de la délégation du C.I.C.R. en Grèce, dans la mesure où les directives émises par le président de la Commission de Gestion ne seraient pas incompatibles avec les principes traditionnels du C.I.C.R.

3) Les problèmes se référant aux transports par les bateaux suédois, ainsi que toutes questions nouvelles concernant les accords et pour lesquelles il serait nécessaire d'arriver à un règlement particulier entre les gouvernements belligérants, seraient traités par l'entremise du gouvernement suédois ou de son représentant.

Ces stipulations furent mises en vigueur vers la fin du mois de mars 1943, lorsque M. Emil Sandström, le nouveau président nommé par le gouvernement suédois, arriva à Athènes. A partir de cette époque, la Commission fut appelée « *Commission de Gestion pour les Secours en Grèce* » *(sous les auspices du C.I.C.R.)*.

Au mois d'août 1944, à cause de l'augmentation des envois de vivres, et dans le but de parer aux difficultés croissantes auxquelles se heurtait le travail de la Commission, entre autres dans le domaine technique, les affaires courantes furent réparties entre le président et le vice-président, de façon à confier au vice-président les questions concernant déchargements, transports, emmagasinage et traitement industriel des vivres, tandis que le président se réserva les questions concernant la répartition et le contrôle des secours.

En raison des fonctions que le président avait assumées en sa qualité de mandataire du gouvernement suédois, il se faisait remplacer par un délégué suédois lorsqu'il se rendait hors du pays. Par contre, lorsqu'il

s'éloignait de la capitale pour quelques jours, le vice-président se chargeait des affaires courantes ressortissant à la présidence.

Il est à remarquer que les questions importantes étaient généralement discutées au sein de la Commission, à ses séances hebdomadaires, avant d'être tranchées par la présidence. Tous les délégués présents à Athènes y prenaient part Au mois de juin 1944, une conférence de trois jours eut lieu à Athènes pour examiner spécialement les problèmes concernant le ravitaillement de la province. La plupart des délégués placés en permanence dans les villes de province y participèrent.

Membres de la Commission de Gestion.

Il fut prévu lors de la conclusion des «accords de Rome» que le nombre des délégués, d'abord limité à quinze, serait augmenté à trente. Cependant, à cause de la difficulté, aussi bien en Suède qu'en Suisse, de trouver des candidats qualifiés qui fussent en mesure de se consacrer pendant assez longtemps à l'œuvre de la Commission, le nombre de trente ne fut atteint que pendant une courte période.

Représentants diplomatiques du gouvernement suédois

Sven Allard, chargé d'affaires à Sofia et à Athènes [1]. Durée de l'activité: août 1942 - décembre 1943.

Knut Rickard Thyberg, ministre plénipotentiaire, chargé au ministère des Affaires étrangères de Suède des questions relatives à l'action de secours, consul général à Athènes juillet - octobre 1944, après la libération accrédité auprès du gouvernement royal grec en qualité de chargé d'affaires. Durée de l'activité : mars 1942 - mars 1947.

Chefs de la Délégation du C.I.C.R. en Grèce

† **Robert Brunel**, novembre 1940 - mars 1943, décédé en juin 1943.
Jean d'Amann, docteur en droit ; mars 1943 - août 1943.
Béat de Glutz, docteur en droit, avocat ; août 1943 - juillet 1946.

Présidents

Paul Mohn, conseiller de légation ; président de la Commission de Gestion sept. 1942 - mars 1943, chef du ravitaillement de la capitale févr. - juin 1943. Durée de l'activité : sept. 1942 - juin 1943.

Emil Sandström, conseiller à la Cour Suprême de Suède ; président de la Commission de Gestion mars 1943 - mars 1945 et de la Commission de Gestion en liquidation mars - octobre 1945. Durée de l'activité : mars 1943 - oct. 1945.

---

1. Actuellement ministre en Chine.

Vice-présidents

Karl Speidel, professeur de gymnase, lieutenant-colonel d'intendance ; vice-président, d'abord chef de la division des distributions et de contrôle des effectifs, à partir de févr. 1943 chef du ravitaillement de la province. Durée de l'activité : sept. 1942 - mars 1943.

Jean d'Amann, (voir ci-dessus) ; vice-président mars - août 1943.

Béat de Glutz, (voir ci-dessus) ; vice-président août 1943 - avril 1944.

Jacques de Reynier, ingénieur ; vice-président avr. - sept. 1944.

Alfred Boller, commerçant : vice-président et chef des dépôts, des transports et des activités industrielles sept. 1944 - mars 1945, membre et vice-président de la Commission de Gestion en liquidation mars - mai 1945.

Membres de la Délégation Suédoise

Gösta Enbom, ingénieur ; officier de contrôle à bord du m/s «*Hallaren*» févr. - août 1942, préposé au service maritime sept. 1942 - août 1944, préposé au service des voitures automobiles août 1944 - août 1945. Durée de l'activité : févr. - 1942 - août 1945.

Bengt Helger, agrégé ès lettres, premier actuaire de l'Administration du Travail et de la Prévoyance Sociale de Suède ; préposé à la documentation et à la coordination des secours sept. 1942 - juin 1944, délégué adjoint du président août 1944 - mars 1945, président a.i. nov. 1944 - janv. 1945, président de la Commission de Gestion en liquidation nov. 1945 - sept. 1946. Rédacteur du rapport final. Durée de l'activité : sept. 1942 - mars 1947.

Gösta Risberg, commerçant, consul honoraire de Suède ; préposé au service du plan de compensation, chef du ravitaillement de la capitale juin 1943 - août 1944, président a.i. nov. - déc. 1943. Durée de l'activité : sept. 1942 - juin 1945.

Gottfrid Walldén, chef comptable de banque ; préposé aux services économiques sept. 1942 - mars 1945, membre de la Commission de Gestion en liquidation mars 1945 - sept. 1946. Durée de l'activité : sept. 1942 - sept. 1946.

Harald Porry, commandant d'intendance ; missions en province, préposé à l'inspection technique sept. 1942 - févr. 1943.

† **Martin Nordenström**, professeur de gymnastique, capitaine d'infanterie ; nombreuses missions en province, préposé au service des sinistrés nov. 1943 - janv. 1944, délégué aux Cyclades janv. - déc. 1944, préposé aux dépôts et aux transports janv. - mars 1945, péri en mer au mois de mai 1945, en se rendant à Syra pour la liquidation des affaires de la la Commission. Durée de l'activité : sept. 1942 - mai 1945.

Erik Widlund, sous-lieutenant ; voyages en province, officier de contrôle à bord du m/s «*Hallaren*» lors de ses voyages entre le Pirée et Venise, délégué à Volos et à Thèbes. Durée de l'activité : sept. 1942 - févr. 1943 et nov. 1943 - mars 1945.

Knut Erik Danielson, expert minotier ; attaché aux services industriels sept. 1942 - mars 1945.

Axel W. Persson, professeur d'archéologie à l'Université d'Upsal ; délégué à Tripolis mars 1943 - déc. 1944.

Elsa Segerdahl-Persson, professeur agrégée de médecine à l'Université

d'Upsal, déléguée à Tripolis, affectée au service de l'enfance et des malades mars 1943 - déc. 1944.

Sture Linnér, professeur agrégé de la langue grecque à l'Université d'Upsal ; délégué à Volos et à Lamia. Durée de l'activité : mars - déc. 1943 et mai 1944 - févr. 1945.

Torgny Säve - Söderbergh, professeur agrégé d'égyptologie à l'Université d'Upsal ; délégué en Crète avril - août 1943.

† **Nils Erik Nilsson**, licencié ès lettres ; délégué à Chios et Samos avril 1943 - févr. 1944, tué au bombardement du m/s « *Wiril* » au port de Chios au mois de février 1944.

Karl Gösta Arnö, industriel ; délégué à Mytilène avril - déc. 1943 et à Corfou janv. - juin 1944, chef des dépôts et des transports août 1944 - janv. 1945. Durée de l'activité : avril 1943 - janv. 1945.

Ludvig Peyron, employé d'agence maritime ; voyages en province ; officier de contrôle à bord du m/s « *Hallaren* » lors de ses voyages entre le Pirée et Venise. Durée de l'activité : avril 1943 - mars 1944.

René de Gyllenram, conseiller de légation ; délégué à Salonique juin 1943 - avril 1944.

Uno Enegren, licencié ès lettres, capitaine d'infanterie ; délégué en Crète janv. 1944 - janv. 1945, adjoint du chef des dépôts et des transports janv. - mars 1945.

Bo Svensson, licencié ès lettres ; délégué en Crète janv. 1944 - août 1945.

Einar Gjerstad, professeur d'archéologie à l'Université de Lund ; préposé au service des sinistrés et à la distribution de vêtements févr. - mai 1944.

Stig Wikander, professeur agrégé des langues iraniennes à l'Université de Lund ; délégué à Chios et Mytilène mars - oct. 1944, préposé au service de renseignements et de presse oct. - nov. 1944.

Hans Ehrenstråle, licencié ès lettres ; délégué à Patras mars - déc. 1944.

Arvid Wikerstål, pasteur ; délégué à Patras mars - déc. 1944.

Karl Vilhem Borg, ingénieur ; adjoint du chef des dépôts et transports févr. - août 1944.

Dag Bergman, licencié en droit ; délégué aux Cyclades mars 1944 - janv. 1945, préposé au service des vêtements janv. - mars 1945.

Jean Lieberg, inspecteur des douanes ; missions en province, délégué à Salonique à partir d'avril 1944. Durée de l'activité : févr. - déc. 1944.

Gunnar Böhm, employé d'agence maritime ; missions en province, préposé à la documentation et coordination des secours juin 1944 - août 1944, au ravitaillement de la capitale août 1944 - mars 1945. Durée de l'activité : mars 1944 - mars 1945.

Christian Callmer, docteur ès lettres ; délégué à Trikkala et à Volos mars - nov. 1944.

Karin Petersson - Giavassi, professeur de gymnastique ; inspection des cantines, déléguée à Corinthe. Durée de l'activité : juin 1944 - mars 1945.

Nils Gustaf Gejvall, agrégé ès sciences ; missions en province, préposé au service des vêtements à partir de sept. 1944. Durée de l'activité : août - déc. 1944.

Membres de la Délégation du C.I.C.R.

Albert Gredinger, commerçant ; président de l'ancienne Commission de Gestion, membre de la nouvelle Commission sept. 1942 - mars 1943 ; durée de l'activité : sept. 1941 - mars 1943.

Hans Kamm, expert minotier ; chef des dépôts, des transports et des activités industrielles de l'ancienne Commission avril - sept. 1942 et de la nouvelle Commission sept. 1942 - août 1944, assistant du vice-président août 1944 - mars 1945. Durée de l'activité : avril 1942 - mars 1945.

Eugène Baumann, commerçant ; administrateur délégué de l'ancienne Commission de Gestion ; à la nouvelle Commission, chef du service du matériel sept. 1942 - mars 1945, de l'inspection technique janv. 1943 - mars 1945, membre de la Commission de Gestion en liquidation, spécialement chargé des dépôts allemands mars 1945 - sept. 1946, son vice-président à partir de mai 1945 - mars 1947. Durée de l'activité : juin 1942 - mars 1947.

Frédéric de Fischer, docteur en médecine, secrétaire général de la Croix-Rouge Suisse ; chef de la Mission de la Croix-Rouge Suisse en Grèce et des services de ravitaillement des enfants et des malades de la Commission de Gestion. Durée de l'activité : juil. 1942 - juin 1945.

Fréderic Sauser, commerçant ; préposé au service de ravitaillement des provinces sept. 1942 - mars 1943, chef de ce service à partir de mars 1943. Durée de l'activité : sept. 1942 - juil. 1943.

René Burkhard, docteur ès sciences ; délégué à Salonique déc. 1942 - juin 1943.

Christian Riffel, ingénieur ; adjoint du chef des services industriels nov. 1942 - juil. 1943, chef du ravitaillement des provinces juil. 1943 - mars 1945, membre de la Commission de Gestion en liquidation mars 1945 - sept. 1946. Durée de l'activité : nov. 1942 - sept. 1946.

Walter Elmer, directeur de filature ; collaborateur du chef des services de ravitaillement des provinces nov. 1942 - mars 1943, préposé au service des transports mars 1943 - mars 1945.

Hans Bickel, ingénieur ; préposé aux dépôts et aux transports déc. 1942 - août 1943, au service des voitures automobiles août 1943 - juil. 1944, missions en province. Durée de l'activité : déc. 1942 - janv. 1945.

Emil Wenger, ingénieur, délégué à Salonique janv. 1943 - août 1945.

Emil Zeller, expert minotier ; préposé aux services industriels à Salonique févr. 1943 - mars 1945.

Raymond Evequoz, commerçant ; missions en province, août - oct. 1943.

Adrien Lambert, fabricant ; délégué à Jannina janv. 1944 - nov. 1945.

Georges Rahm, commerçant ; délégué à Salonique avril 1944 - juin 1945.

Robert Hänni, commerçant ; délégué à Volos avril - nov. 1944.

Fred Schwab, hôtelier ; délégué à Jannina et à Corfou avril 1944 - mai 1945.

Georges Wehrly, inspecteur commercial ; adjoint du vice-président avril-août 1944, chef des services industriels août 1944 - mars 1945.

Pour les membres de la Mission de la Croix-Rouge Suisse en Grèce, dont plusieurs ont exercé à différentes occasions les fonctions de membres de la Commission de Gestion, V. annexe III.

Aide fournie par des personnalités grecques.

On a vu au chapitre précédent que les puissances du blocus avaient insisté pour que la nouvelle Commission fût composée uniquement de membres neutres. Les membres grecs de l'ancienne Commission de Gestion, qui avaient déployé tant d'énergie pour organiser la distribution des premiers envois de secours et qui étaient conscients d'avoir bien réussi dans leurs efforts, éprouvèrent sans doute quelque amertume en se voyant obligés de faire place à des étrangers. Les autorités compétentes britanniques et américaines n'ont certainement pas méconnu l'œuvre accomplie par la première Commission de Gestion, mais elles se sont dit que, sous une occupation militaire, une commission formée avec la participation de ressortissants du pays ne pourrait pas garder une entière liberté d'action dans des situations critiques. L'arrestation de M. Al. Zannas, administrateur délégué de l'ancienne Commission, les avait sans doute confirmées dans cette opinion. En conséquence, lorsqu'il fut question de réaliser un projet d'assistance de grande envergure, elles ne voulurent pas admettre que des Grecs fussent membres de la Commission.

Cela ne veut pas dire évidemment qu'on voulût également défendre à la nouvelle Commission de rechercher la collaboration de personnalités grecques. La Commission profita largement, dès le début, des conseils qui lui furent donnés par les directeurs grecs des divers services administratifs et techniques légués par l'ancienne Commission. Il y a lieu de reconnaître que c'est pour beaucoup grâce à l'énergie et à la capacité administrative de ces directeurs que la Commission a réussi à organiser la distribution des secours d'une manière satisfaisante, dans des conditions extêmement difficiles. En province, la contribution des Grecs à l'œuvre de la Commission a peut-être été encore plus importante, étant donné que, en l'absence de délégués neutres, les membres des comités étaient souvent obligés d'agir sous leur propre responsabilité [1].

Au sujet de certaines questions d'une nature particulièrement compliquée, ou susceptible d'affecter les principes de l'œuvre qu'elle avait assumée, la Commission fit de temps à autre appel à des personnalités éminentes de la vie publique, ou appartenant au monde scientifique, industriel ou commercial du pays, afin d'écouter leur avis. Elle s'est toujours félicitée de la promptitude et du désintéressement avec les-

1. V. ch. VII et ch. XVI.

quels ces personnes ont mis leur savoir et leur expérience à sa disposition. Dans les chapitres suivants nous trouverons l'occasion d'en nommer quelques-unes, en relatant les questions à la solution desquelles elles ont contribué. Il faut nommer en particulier M. Dimitrios Maximos, ancien ministre des Affaires étrangères et ancien gouverneur de la Banque Nationale, qui plus d'une fois a mis sa vaste expérience des problèmes financiers au profit de la Commission. M. Maximos a aussi été président d'un comité consultatif, aux avis duquel la Commission a parfois eu recours, et composé de MM. A. Diomidis, ancien ministre des Affaires étrangères et ancien gouverneur de la Banque Nationale, C. Triandaphyllopoulos, professeur à l'Université, ancien ministre de la Justice, Sp. Dontas, professeur à l'Université, et E. Papastratos, industriel. M. Papastratos qui était membre de l'ancienne Commission de Gestion et, pendant quelque temps, son administrateur délégué, n'a jamais cessé de prêter son précieux concours à la nouvelle Commission, qui s'est souvent inspirée de ses conseils dans ses décisions les plus difficiles.

Collaboration avec la Mission Suisse.

Comme il a été expliqué dans l'introduction, la Commission de Gestion fut heureuse de pouvoir collaborer avec la Mission de la Croix-Rouge Suisse en Grèce, pour la distribution de lait et de médicaments reçus d'outre-mer. Dès les premiers envois de lait conservé et de médicaments, ces articles furent confiés à la Mission Suisse qui les distribuait suivant les principes établis d'accord avec le président de la Commission et en rendait compte dans les rapports mensuels qu'elle lui adressait. Les relations de la Commission avec la Mission Suisse furent codifiées au mois d'août 1943, dans un arrangement écrit, par lequel la Mission acceptait de se conformer, en ce qui concerne la distribution des articles d'outre-mer, aux règlements établis par le président de la Commission de Gestion, en exécution des accords conclus entre les belligérants par l'entremise du gouvernement suédois.

A Athènes et au Pirée, ainsi qu'à Salonique, à Volos et en Crète, la distribution des articles en question se faisait par les membres de la Mission Suisse, ailleurs en province, par les délégués de la Commission de Gestion de nationalité suisse ou suédoise. La coordination centrale de ces activités fut assumée par le chef de la Mission Suisse qui, en sa qualité de membre de la Commission de Gestion, était aussi chargé du ravitaillement des hôpitaux, sanatoria, institutions de bienfaisance

orphelinats, cantines d'enfants etc. et qui par conséquent réunissait sous son autorité toutes les activités de secours en faveur des malades et des enfants.

A côté de ces activités, la Mission Suisse prit l'initiative d'une œuvre d'assistance médicale en faveur de l'enfance, entre autres sous forme de consultations, dont elle assuma elle-même toute la responsabilité, mais dont profita aussi l'œuvre de la Commission de Gestion.

Il est de fait que la Mission Suisse rendit à la Commission de Gestion des services inappréciables, surtout à une époque où le nombre restreint des délégués et l'urgence des problèmes d'organisation relatifs au ravitaillement général, ne lui auraient guère permis d'entreprendre dans des conditions satisfaisantes la tâche particulièrement difficile de distribuer les médicaments et le lait.

Relations avec les autorités d'occupation.

Pour que le Comité de Haute Direction eût la possibilité de remplir utilement sa fonction d'intermédiaire entre la Commission de Gestion et les autorités, il aurait fallu que les représentants des occupants au sein de ce comité fussent à même de s'entendre plus facilement que la Commission elle-même avec leurs propres autorités. Bien que le représentant italien fût souvent intervenu auprès du commandement supérieur des troupes italiennes, en faveur des demandes de la Commission, il s'avéra bientôt que, pour les questions pratiques, on arrivait plus facilement au but en s'adressant directement aux services compétents, italiens ou allemands, qui ne firent jamais d'objection à une telle procédure.

L'établissement de rapports directs entre la Commission d'une part, les autorités d'occupation et les autorités gouvernementales d'autre part, avait pour résultat que le Comité de Direction se trouvait en réalité sans raison d'être, d'autant plus que le président de la Commission de Gestion et le chef de la Délégation du C.I.C.R. se trouvaient naturellement en contact continuel. Il est vrai que les accords de Rome attribuaient également au Comité de Haute Direction la fonction de coordonner les activités de secours et de se prononcer sur les propositions que la Commission lui soumettait, mais il n'y eut jamais lieu d'appliquer ces stipulations. Dans ces conditions, et comme d'ailleurs les Allemands s'en désintéressaient totalement, il n'est pas étonnant que le Comité ne se réunît que très rarement et qu'après la capitulation italienne, il cessât d'exister.

Les rapports que la Commission devait couramment entretenir avec les autorités d'occupation, portaient sur le mouvement des navires, le déchargement, les transports, l'octroi d'essence, les permis de circulation du personnel et des voitures, le plan de compensation, les interdictions de ravitailler certains districts etc. etc. Ces relations, qui seront exposées dans les chapitres suivants, étaient presque sans exception caractérisées par une parfaite courtoisie.

Le fait que les autorités d'occupation permettaient à une nombreuse délégation étrangère d'exercer des activités administratives englobant presque tout le pays, était sans doute une preuve de grande confiance de leur part. Les délégués neutres en étaient toujours conscients et on peut affirmer qu'ils n'abusaient jamais de cette confiance, en dépit des sentiments que leur inspiraient certains procédés auxquels ils durent de temps à autre assister en témoins impuissants, et en dépit des liens d'amitié qu'ils nouaient naturellement avec la population qu'ils étaient venus secourir. Certains renseignements que les autorités d'occupation fournissaient en pleine confiance, en vertu des accords, auraient quelquefois pu se prêter à des conclusions d'intérêt militaire. Il va sans dire que ces renseignements furent toujours traités comme hautement confidentiels [1].

Malgré ses efforts en vue d'établir dès le début des relations correctes avec les autorités d'occupation, la Commission constata bientôt, du côté des Italiens, une certaine susceptibilité qui ne fit que s'accroître, lorsqu'ils s'aperçurent que la Commission n'était pas en fait soumise au contrôle du Comité de Haute Direction. Cette susceptibilité se manifesta d'abord au sujet des communications que la Commission voulait faire paraître dans les journaux. La Commission devait évidemment, aussi longtemps que dura l'occupation, soumettre ses communiqués à la censure des occupants. Tandis que les Allemands les acceptaient presque toujours tels quels, les Italiens trouvaient, surtout au début, tant de choses à supprimer et à modifier, que le public n'était pas toujours renseigné d'une façon satisfaisante sur l'œuvre entreprise par la Commission. C'est ainsi, par exemple, que le communiqué annonçant l'arrivée au Pirée des trois premiers navires suédois fut retardé de quelques jours, pour ne pas paraître immédiatement après une notice qui avait annoncé l'arrivée d'un petit bateau italien apportant également du blé. Il est évident que ces méthodes ne pouvaient pas à la longue empêcher le public de prendre connaissance

1. V. ch. V.

des fonctions de la Commission de Gestion Cependant, elles n'étaient pas toujours sans la gêner dans son travail.

L'évolution militaire en Afrique du nord et les progrès du mouvement des partisans provoquèrent, surtout auprès des autorités militaires italiennes, une certaine méfiance envers la Commission de Gestion. Les voyages des délégués, les enquêtes qu'ils faisaient au sujet de la situation alimentaire, la création d'un réseau de comités et de sous-comités englobant la majeure partie du pays, leur semblaient très suspects. Un haut fonctionnaire italien exprima une fois ouvertement le soupçon que, sous prétexte de ravitailler la population, la Commission ne fût en train de mettre le pays «sous administration anglaise». Dans le chapitre précédent, nous avons déjà mentionné qu'après avoir laissé les délégués circuler assez librement pendant trois ou quatre mois, les autorités italiennes introduisirent certaines mesures, en vue de réglementer et de surveiller leurs déplacements. Il est même arrivé lors de leur apparition dans quelques localités, qu'on voulût les empêcher d'entrer en contact avec la population civile. Souvent on les faisait accompagner à chaque pas par un officier. Heureusement, après les discussions qui eurent lieu à Rome au mois de mars 1943, entre M. S. Allard, chargé d'affaires de Suède, M. Karl J. Burckhardt, membre du C.I.C.R., et les autorités italiennes, les militaires semblent avoir reçu l'ordre de ne pas faire obstacle à l'activité des délégués, car leur attitude changea soudainement.

Les Italiens avaient manifesté aussi leur désir de contrôler le budget de la Commission [1] et de faire exclure de son personnel, ainsi que des comités créés en province, les personnes suspectes de sentiments «anglophiles». La Commission avait remis la liste complète des membres de ses comités locaux aux autorités italiennes qui prétendaient vouloir approuver leur nomination. Voyant que le nombre des membres se montait à environ dix mille, déjà à l'époque en question, les Italiens renoncèrent à la révision des listes, demandant seulement qu'à l'avenir ils fussent avertis des changements qui éventuellement auraient lieu.

Il va de soi, que la Commission eut soin dès le début, en créant des comités locaux, de ne pas porter son choix sur des personnes qui, pour une raison ou une autre, étaient particulièrement indésirables auprès des autorités d'occupation. En revanche, elle réagit très vivement lorsque les commandants de place italiens, comme il arriva à

1. V. ch. XXVI.

quelques occasions, entreprirent de changer de leur propre initiative la composition des comités [1].

Le personnel de l'organisation centrale d'Athènes et du Pirée fut aussi l'objet de l'intérêt des Italiens, qui demandèrent la liste complète des fonctionnaires et des employés, ainsi que des informations détaillées au sujet des directeurs grecs. Comme la Commission ne pouvait pas prétendre au droit d'exterritorialité, elle jugea prudent de leur communiquer les renseignements qu'ils désiraient et qu'ils auraient autrement pu se procurer par force. Il va sans dire que ces renseignements ne contenaient rien de compromettant.

Les Allemands étaient, dès le début, beaucoup plus coulants dans leurs relations avec la Commission. A la même époque où les Italiens mettaient des obstacles à l'activité des délégués en province, ceux d'entre eux qui visitaient la Crète furent munis par le commandant de la «Festung Kreta» [2] d'un laisser-passer qui leur permettait de circuler dans l'île sans restriction aucune. Malgré cette preuve de confiance, ils étaient évidemment, comme partout ailleurs, soumis à une surveillance aussi efficace que discrète.

Les Allemands aussi manifestèrent un certain intérêt à l'égard des comités locaux et régionaux, et les commandants de place demandaient très souvent à être renseignés au sujet de leur composition, sans exiger cependant que les nominations fussent soumises à leur approbation.

Les citoyens grecs, employés de la Commission ou membres des comités de province, ne jouissaient d'aucune immunité vis-à-vis des autorités d'occupation. Les occupants ont néanmoins, dans les cas qui se sont présentés, agi le plus souvent avec une certaine circonspection à leur égard. Plus d'une fois, vers la fin de l'occupation, les S.S. et la gestapo sont intervenus, sur la demande des délégués, pour libérer des personnes au service de la Commission qui avaient été arrêtées par les «bataillons de sûreté» grecs, créés par le gouvernement.

Au fur et à mesure que la situation militaire du Reich empirait, tandis qu'en Grèce les Allemands étaient constamment harassés par les partisans, on pouvait constater, en certains endroits, de la part des commandants des troupes, officiers subalternes et sous-officiers surtout, une méfiance croissante envers les délégués, soupçonnés de

1. V. ch. XVI.
2. L'île entière était considérée comme une forteresse.

ravitailler les partisans et même d'être de connivence avec les bandes. On put aussi constater parmi les garnisons des provinces éloignées une certaine démoralisation qui se manifestait, entre autres, par des vols et des pillages, auxquels les vivres de la « Croix-Rouge » n'échappaient pas toujours [1].

Abstraction faite des tendances qui se manifestaient auprès des Italiens pendant les premiers six mois de l'activité de la Commission, et des abus dont les troupes allemandes se rendaient quelquefois coupables vers la fin de l'occupation, on doit reconnaître que les occupants, Italiens aussi bien qu'Allemands, se sont, avec peu d'exceptions, comportés d'une façon correcte envers la Commission. Auprès de quelques hauts fonctionnaires, italiens et allemands, ainsi que chez certains officiers supérieurs et chez un grand nombre de commandants de place, la Commission a trouvé une vraie compréhension de son œuvre et un désir manifeste d'aider à aplanir les difficultés auxquelles elle se heurtait, évidemment toujours dans la mesure où l'état de guerre le permettait.

Relations avec les autorités grecques.

L'autorité du gouvernement installé à Athènes par les occupants ne s'étendait guère au-delà des limites de l'Attique, mais la Commission eut dès le début affaire à lui pour la disposition des moulins, pour les cartes de rationnement, pour le prix du pain, pour les salaires des ouvriers etc., plus tard aussi pour des questions concernant les vivres apportés de Trieste et de Venise par le m/s « *Hallaren* » que la Commission avait à distribuer pour compte de l'État. Il va sans dire que la Commission s'est efforcée à réduire au strict nécessaire ces relations, non seulement avec le gouvernement lui-même, mais aussi avec les services administratifs de l'État, dans le but de sauvegarder son indépendance et d'assurer elle-même le contrôle de la distribution des vivres. A cette fin, elle dût entreprendre la plupart des tâches qui normalement auraient incombé au ministère du Ravitaillement. Dans certaines de ses fonctions, elle dut se substituer au ministère de la Prévoyance sociale et, dans quelque mesure, aux ministères des Finances, du Travail et des Communications.

Cela ne put pas se faire d'un seul coup. On verra, par exemple,

1. En somme, les quantités enlevées aux transports et aux dépôts de la Commission ont été insignifiantes. V. ch. XXI.

au chapitre XIII, que la Commission collabora au début avec le ministère du Ravitaillement pour la distribution de pain dans la capitale, et ne se rendit indépendante de cette collaboration qu'au fur et à mesure de l'organisation de ses propres services administratifs. En ce qui concerne le contrôle qualitatif du pain, elle coopéra avec le ministère jusqu'à la fin de son activité. L'émission de nouvelles cartes de rationnement fut laissée aux mains des services compétents de l'État, et la Commission dut en somme se contenter de contrôler cette activité, quitte à en réprimer les abus, étant donné qu'elle n'était pas en mesure de dresser elle-même un nouveau registre des habitants [1].

La Commission n'eut généralement pas à se plaindre de manques d'égards de la part du gouvernement. Dans la majorité des cas, on se mettait assez facilement d'accord, et même si, le plus souvent, les ministres compétents n'avaient pas assez de pouvoirs pour aider efficacement à l'oeuvre de la Commission, la plupart d'entre eux montrèrent dès le début un certain empressement à suivre ses suggestions. Une contribution indirecte mais positive du gouvernement à l'organisation des secours fut faite sous forme de subventions aux diverses organisations philanthropiques avec lesquelles la Commission collaborait. Le gouvernement a également subventionné l'office du port du Pirée, en vue de réduire les frais de déchargement des marchandises destinées à l'œuvre de secours. On peut citer aussi, au crédit du gouvernement, qu'il organisa l'apport de bois de chauffage aux boulangeries de la capitale, apport qui eut lieu régulièrement jusqu'à l'épuisement au mois d'avril 1944 de la forêt de l'île d'Eubée, qui en était la source.

La situation devint quelque peu tendue au printemps de 1944, lorsque le ministre du Ravitaillement, pour des raisons d'ordre politique, prit personnellement la direction de l'organisation philanthropique E.O.H.A. [2]. Cette mesure entraîna la démission des collaborateurs les plus éminents de cette organisation, en qui la Commission avait pleine confiance, ayant suivi leur travail depuis le début de son activité. Dans cette atmosphère déjà refroidie, la Commission dut menacer de suspendre entièrement le ravitaillement de certaines ré-

1. Cela est vrai pour la capitale et les autres grandes villes. Dans les petites localités, où très souvent les registres avaient été détruits ou tronqués, les comités locaux de la Commission ont dû dresser des listes de la population, listes qui quelquefois firent fonction de registres civils.

2. V. ch. II.

gions, afin d'obtenir que le gouvernement enjoignît aux «bataillons de sûreté» de ne pas se mêler des distributions des comités locaux. Elle éprouva aussi des difficultés à obtenir du gouvernement des subventions pour empêcher une augmentation démesurée du prix du pain. La Commission a même dû repousser une tentative du gouvernement en vue d'instituer un contrôle sur ses finances [1].

Dans la province, si l'on excepte Salonique, les autorités gouvernementales n'existaient presque pas. A Salonique, la Commission eut affaire au «Service autonome de ravitaillement de la Macédoine» avec lequel elle inaugura une certaine collaboration dès le mois de décembre 1942. Au fur et à mesure que les navires suédois apportaient à Salonique les vivres d'outre-mer, tandis que les ressources indigènes s'épuisaient, il y eut une évolution analogue à celle d'Athènes, la Commission venant à supplanter les services gouvernementaux dans plusieurs de leurs fonctions.

Ailleurs en province c'étaient les préfets, nommés par le gouvernement ou imposés par les occupants, qui représentaient l'État, mais leur autorité était à peu près nulle. Très rarement ils étaient en mesure de fournir une aide quelconque à l'œuvre de la Commission. Plus souvent ils essayaient d'utiliser leur position afin d'obtenir des faveurs pour eux-mêmes et pour leurs amis politiques, de façon que les délégués se virent obligés de les écarter.

L'administration municipale était mieux préservée que celle de l'État, bien que la plupart des maires eussent été remplacés par des personnes supposées favorables aux occupants. Les services municipaux étaient assez souvent à même de fournir les données indispensables à l'établissement des listes, selon lesquelles se feraient les distributions des vivres. Ils disposaient quelquefois de locaux pour l'installation des cantines. Mais le travail essentiel en vue de la sélection des bénéficiaires et de l'organisation des distributions incombait néanmoins aux comités locaux nommés par la Commission et contrôlés par elle.

Seule, parmi les institutions publiques, l'Église avait conservé son organisation à peu près intacte et gardé, ou même rehaussé, son autorité. Pour la création de cantines d'enfants, la Commission eut, dès le début, recours à la collaboration de l'E.O.H.A., aussi bien dans certaines villes de province que dans la capitale. Poursuivant ses activités sous l'égide de Sa Béatitude l'archevêque Mgr Damaskinos,

1. V. ch. XXVI.

l'E.O.H.A. apporta une contribution très appréciable à l'alimentation des enfants. Encore plus importante fut la coopération du clergé à l'organisation des distributions en province. Plusieurs métropolites prirent part à la création du réseau de comités locaux, auxquels la Commission devait s'en remettre pour faire parvenir les secours aux indigents des bourgs et des villages. Chez quelques uns de ces prélats, la dignité religieuse se doublait d'une joie à la tâche et d'un talent d'organisation remarquables. Dans les villages, le prêtre était dans la plupart des cas, membre ou même président du comité de distribution, assumant, avec les plus notables de ses paroissiens, des fonctions qui demandaient toujours une certaine autorité et souvent beaucoup de courage. Sans qu'il y ait eu une intention définie ou un plan concerté, l'Église devint donc tout naturellement la principale institution collaborant à l'œuvre de la Commission.

Dispositions législatives en faveur de la Commission.

La première Commission de Gestion ayant fonctionné sous forme d'organe du Comité International de la Croix-Rouge, était recouverte de la personnalité juridique de ce dernier. Les facilités, exemptions de taxes et franchises douanières nécessaires à l'accomplissement de sa tâche, lui étaient octroyées au moyen d'ordonnances ministérielles.

Cette situation persista durant les premiers temps de l'activité de la nouvelle Commission, laquelle tout en étant placée sous les auspices du C.I.C.R., était revêtue de compétences et de responsabilités qui faisaient d'elle un organisme indépendant.

Le développement pris par l'activité variée et multiple de la Commission fit sentir la nécessité de mesures législatives garantissant mieux sa liberté de mouvement et la mettant à l'abri de toutes entraves bureaucratiques ou de pressions de divers groupements d'intérêts.

Ainsi fut promulguée, le 25 mai 1943, la loi 137 accordant à la Commission, depuis son entrée en fonction le 2 septembre 1942, les privilèges et exemptions suivantes:

a) Droits de douane. Exemption des droits de douane pour les marchandises et articles de toute sorte importés par la Commission, y compris leurs emballages.

b) Mise en vente des articles importés. Exemption, sans effet rétroactif, des taxes d'importation pour la vente des articles importés par la Commission.

c) Impôts directs et indirects. Exemption de tous impôts directs ou indirects, soit en faveur du fisc, soit en faveur des municipalités, communes ou personnes morales de droit public.

d) Droits de timbre. Exemption des droits de timbre dans toutes les transactions de la Commission avec des tiers. Cette exemption ne concernait que la Commission de Gestion, l'autre partie contractante devant toujours acquitter le timbre.

e) Cotisations en faveur des caisses de prévoyance etc. Exemption de toute cotisation obligatoire au profit de l'Institut des Assurances Sociales et des diverses caisses de prévoyance etc. (Caisse des ouvriers meuniers, des ouvriers boulangers, des automobilistes, etc.)[1].

f) Automobiles. Exemption, sans effet rétroactif, en faveur de toutes les automobiles utilisées par la Commission, de tout impôt de circulation, taxe ou droit de péage.

g) Lois ouvrières. Exemption de toute loi concernant l'engagement, la rétribution, le licenciement et l'indemnisation du personnel[2].

h) Paiements. Exemption des formalités concernant les paiements par chèque (décret-loi 771/1941).

i) Taxe sur les transactions bancaires. Exemption de la taxe sur les transactions bancaires (décret-loi 1935/1942).

Cette première loi dut être suivie bientôt d'autres dispositions législatives réglementant divers points.

La plus considérable fut la loi 198/1943, conférant à la Commission le droit de demander au ministère du Ravitaillement la fermeture définitive de moulins, boulangeries, débits de pain et épiceries, au cas où elle constaterait des contraventions à ses règlements. Les sanctions prises étaient indépendantes de toutes autres poursuites pénales régulières, mais le ministère n'était pas tenu de donner suite aux propositions de la Commission.

D'autre part, la loi 284/1943 complétait certaines dispositions de la loi 137, concernant l'exemption des droits de port et de douane.

Au début de l'été 1944, l'expérience acquise amena la Commission à demander la refonte de la législation relative à son fonctionnement. Après de longs atermoiements, les projets élaborés par la Commission, légèrement amendés, devinrent les lois 1820/1944 et 1821/1944 dont voici une brève analyse:

La loi énonçait une série de dispositions spéciales concernant la poursuite des délits commis contre la Commission à savoir: a) spo-

1. Malgré cette disposition, la Commission a tenu à verser, à titre bénévole, certaines cotisations en faveur des ouvriers en question, pour qu'ils ne fussent pas privés des avantages des assurances sociales (V. ch. XXVI).

2. Bien entendu la Commission n'a jamais usé de cette exemption au détriment de son personnel.

liation de choses ou de sommes d'argent appartenant à la Commission, b) altération des articles distribués par la Commission, ou vente de ces articles à des prix supérieurs aux prix fixés par elle, c) usage illégal de l'insigne de la Commission sur des articles ou des véhicules.

Ces délits furent soumis à la compétence exclusive des Cours agoranomiques supérieures, la Commission étant admise à se porter partie civile. La mise en liberté provisoire des délinquants fut interdite, de même que le sursis et le rachat des peines. Les cartes de pain et de vivres, déposées auprès de boulangers ou d'épiciers mis en accusation, étaient transférées dans d'autres boulangeries ou épiceries, la Commission ayant le droit de s'opposer à leur restitution, même en cas d'acquittement pour insuffisance de preuves. La proposition de fermeture de boulangeries etc., formulée par la Commission, devint obligatoire pour le ministère. Des peines plus sévères étaient prévues pour les délits commis par le personnel de la Commission, ou d'institutions collaborant avec elle, et pour l'émission d'attestations médicales frauduleuses. Enfin, sur la demande de la Commission, le ministère était tenu à retirer les cartes de pain ou de vivres surnuméraires à toute personne coupable d'en posséder illégitimement.

La loi 1821/1944, ayant pour but de codifier et de compléter les lois 137/1943 et 284/1943, introduisit les innovations suivantes:

a) Toutes les dispositions en faveur de la «Croix-Rouge Internationale» devinrent applicables de plein droit à la Commission de Gestion. (Cette disposition visait à rectifier la dénomination de la Commission de Gestion, qui avait été désignée dans les lois antérieures par son nom populaire de «Croix-Rouge Internationale»).

b) Timbre. L'exemption de timbre accordée jusqu'alors était devenue inopérante. En effet, les tiers contractants qui se trouvaient grevés de la totalité du timbre par suite de l'exonération de la Commission en tenaient compte en fixant le prix des articles ou des services qu'ils s'engageaient à fournir, et la charge retombait en définitive sur la Commission. Pour mettre fin à cette situation, la loi 1821 exonéra entièrement du droit de timbre toutes transactions auxquelles la Commission était partie.

c) Lois sur les locations. La Commission fut assimilée entièrement à l'État. (Exemption de réquisitions et de certaines dispositions de la loi sur la protection des locataires).

d) Juridictions. Tous les litiges civils surgis entre la Commission et toute tierce personne furent soumis à la compétence exclusive de la Cour d'appel d'Athènes, et les dispositions concernant les délais judiciaires fixés en faveur de l'État devinrent applicables à la Commission.

CHAPITRE V

RÉQUISITIONS DE VIVRES ET IMPORTATIONS A TITRE DE COMPENSATION. — RÉPERCUSSION DES CONDITIONS GÉNÉRALES SUR L'ALIMENTATION

Négociations visant à établir les détails du plan de compensation.— Accords concernant l'utilisation du m/s « *Hallaren* ». — Procédure suivie pour les réquisitions et méthodes de contrôle. — Réquisitions et compensations italiennes (septembre 1942 - août 1943).— Réquisitions et compensations allemandes (septembre 1942 - août 1943).— Réquisitions et compensations allemandes, du mois de septembre 1943 jusqu'à la fin de l'occupation.— Réquisitions irrégulières et destruction de vivres.— Résumé et conclusion.— Répercussion des conditions générales sur l'alimentation.

Négociations visant à établir les détails du plan de compensation.

Comme on l'a vu au ch. III, il avait été convenu entre les belligérants que les occupants compenseraient par des importations de denrées alimentaires les vivres indigènes enlevés à la Grèce, soit pour la consommation des troupes, soit pour l'exportation, dans le cas où une exportation pouvait être autorisée. Le gouvernement suédois avait instruit son chargé d'affaires à Athènes de s'entendre avec les autorités d'occupation pour fixer les détails de cet accord et les méthodes de contrôle qui permettraient à la Commission de Gestion de veiller à son application.

Dès le mois de septembre 1942, le chargé d'affaires de Suède entama des négociations dans ce sens avec les autorités d'occupation. Il se heurta tout d'abord à certaines difficultés, du fait que les représentants diplomatiques de l'Allemagne et de l'Italie n'avaient pas la compétence de prendre des engagements qui auraient limité la liberté d'action des autorités militaires. Ce n'est qu'après l'arrivée en Grèce, vers la fin du mois d'octobre 1942, d'envoyés munis de pouvoirs

extraordinaires[1] que les négociations pouvaient être menées de façon à donner un résultat.

Les pourparlers en question portèrent d'abord sur les quantités de vivres indigènes disponibles et sur la part qu'il fallait de toute façon en réserver à la population civile du pays. A défaut de données exactes au sujet de la récolte de l'année précédente et de l'année en cours, on dut se baser sur des estimations assez vagues concernant la production totale de produits agricoles, et sur des prévisions encore plus douteuses concernant les quantités de ces produits que les autorités du pays pourraient éventuellement concentrer. Le résultat de de ces discussions fut néanmoins satisfaisant, en ce sens qu'elles contribuèrent à convaincre aussi bien les Allemands que les Italiens que, jusqu'à nouvel ordre, ils devaient renoncer à toute exportation de vivres.

A la suite de cette décision, les Allemands et les Italiens présentèrent des plans indiquant les quantités de vivres indigènes dont les troupes d'occupation auraient besoin depuis le 1er septembre 1942 jusqu'au 31 août 1943, ainsi que les quantités de diverses denrées alimentaires qu'ils avaient l'intention de faire importer dans le pays pour la population grecque, à titre de compensation.

Voici les vivres indigènes qu'ils réclamaient pour le ravitaillement de leurs troupes :

Quantités (en tonnes) demandées par les :	*Huile d'olive*	*Raisins secs et figues*	*Pommes de terre*	*Lait frais*	*Viande*	*Fromage*	*Total*
Italiens	1.800	4 500	1.000	140	100	100	7.640
Allemands . . .	2.400	3.000	—	380	100	—	5 700
Ensemble	**4.200**	**7.500**	**1.000**	**520**	**200**	**100**	**13.340**

Ils assurèrent, d'autre part, que leurs besoins en céréales, légumes secs et sucre seraient couverts entièrement au moyen des quantités importées par les intendances militaires et qu'en majeure partie ce serait également le cas pour la graisse, la viande, le fromage et diverses autres denrées. Les Allemands envisageaient aussi d'importer toute la quantité de pommes de terre dont ils auraient besoin.

Selon les autorités d'occupation, les achats de vivres indigènes n'avaient donc pour but que de compléter dans quelque mesure

1. MM. Neubacher et d'Agostini.

l'approvisionnement des troupes. On laissait entendre que les prévisions établies comportaient une réduction sensible en comparaison des achats de l'année précédente. Les autorités militaires auraient consenti à une telle réduction, sur l'insistance des envoyés plénipotentiaires et en dépit du fait que les achats antérieurs avaient été relativement peu importants et ne pouvaient pas en eux-mêmes être considérés comme la cause de la disette. Toutefois, il ne fallait pas regarder les prévisions pour la période envisagée, du 1er septembre 1942 au 31 août 1943, comme définitives: elles seraient éventuellement modifiées à la suite d'un changement de l'effectif des troupes, ou à cause de difficultés de transports qui empêcheraient l'apport régulier de vivres des pays de l'Axe.

Le chargé d'affaires de Suède fit remarquer que les prévisions qu'on lui avait présentées ne comprenaient ni légumes ni fruits frais. On lui répondit que ces produits étaient achetés sur place par les unités de troupes, suivant leurs besoins et suivant les conditions du marché, et que ces achats ne faisaient pas l'objet d'une réglementation centrale. Les Italiens mentionnèrent aussi que les légumes et les fruits n'entraient pas dans l'ordinaire de leurs soldats. Les Allemands, de leur côté, consentirent à fournir à l'avenir des renseignements au sujet de la consommation de ces produits par leurs troupes[1].

Le poisson faisait également défaut dans les prévisions allemandes et italiennes. L'officier de liaison de l'intendance allemande voulait prétendre que le poisson de mer n'était pas un produit grec[2]. Cette opinion originale n'était pas partagée par les autres négociateurs, et il fut convenu que l'intendance fournirait des renseignements concernant aussi la consommation de poisson.

Le chargé d'affaires de Suède se permit de contester dès le début la validité des prévisions au sujet de la consommation de lait frais, en se basant sur des renseignements fournis par la Commission de Gestion. Celle-ci avait pris sous sa direction, depuis le mois de septembre, la seule grande laiterie d'Athènes, qui concentrait pour compte de la Commission, et moyennant du son fourni par elle, le

1. Par ailleurs, il fut déclaré que les fabriques de conserves (dont celle de Nauplie était la plus importante) ne travaillaient plus, depuis le mois d'avril 1942, pour les autorités d'occupation.

2. Dans une note qu'il avait rédigée, il disait à ce sujet: «Die Fische werden nicht in Griechenland erzeugt. Sie werden im Meer gefangen, aus dem auch die Engländer fischen». (Les poissons ne sont pas produits en Grèce. On les prend dans la mer où les Anglais pêchent aussi).

lait des vacheries qui existaient encore aux environs de la capitale[1]. Les autorités d'occupation fournissaient aussi des fourrages (de provenance indigène, principalement) et, sous ce prétexte, elles se faisaient livrer journellement certaines quantités de lait, destinées en majeure partie à leurs hôpitaux. Les prévisions italiennes et allemandes concernaient uniquement ces quantités, qui se montaient à environ 400 et 1.000 kgs par jour, respectivement, tandis qu'on avait omis la consommation des troupes stationnées en province. Les Italiens firent valoir que pour leur part les achats de lait se bornaient en somme aux quantités qu'ils prélevaient à Athènes pour leurs blessés et leurs malades. Les Allemands, par contre, admirent qu'il fallait prendre en considération également le lait qu'ils se faisaient livrer à Salonique. Sur la base de renseignements réunis un peu plus tard, ils évaluèrent leurs besoins pour la période considérée à 520 tonnes.

Il y avait aussi lieu de douter si les quantités de viande indiquées dans les prévisions italiennes et allemandes n'étaient pas inférieures aux prélèvements qui se faisaient dans la pratique. En effet, lorsque le chargé d'affaires de Suède eut l'occasion d'en parler au chef de l'intendance allemande résidant à Salonique, celui-ci confirma qu'il y avait eu un malentendu à ce sujet. Par la suite, il s'avéra que la quantité de 100 tonnes correspondait à la moyenne mensuelle des achats allemands, lesquels devaient se chiffrer à environ 1.200 tonnes pour l'année entière.

En ce qui concerne les quantités de raisins secs et de figues dont les Italiens se disaient avoir besoin, on fit remarquer qu'elles comprenaient 2.000 tonnes de qualité inférieure, destinées à la fabrication d'alcool pour des buts médicaux.

Pour compenser les achats de vivres indigènes, les Italiens et les Allemands se proposaient de faire importer et distribuer à la population grecque les vivres suivants:

Quantités (en tonnes) offertes en compensation par les :	*Céréales*	*Farines, pâtes et riz*	*Légumes secs*	*Sucre*	*Pommes de terre fraîches*	*Divers*	*Total*
Italiens	13.050	4.641	415	136	—	1.230	19.472
Allemands . . .	8.350	—	16.700	7.110	20 000	740	52.900
Ensemble	**21.400**	**4.641**	**17.115**	**7.246**	**20.000**	**1.970**	**72.372**

1. V. ch. XX.

Ces données furent communiquées au chargé d'affaires suédois sous réserve d'obstacles imprévus en matière de transports, qui pourraient éventuellement provoquer certaines réductions. D'autre part, on laissait entrevoir, du côté allemand, qu'il serait possible d'augmenter les quantités de sucre et de pommes de terre importées de l'Europe centrale à 15.000 et 25.000 tonnes respectivement, si on réussissait à organiser les transports.

Parmi les diverses rubriques figurant au programme de compensations, aussi bien les Italiens que les Allemands présentaient à part les vivres que les intendances militaires allaient fournir aux ouvriers grecs occupés par les forces armées dans divers travaux (routes, fortifications etc.), ou travaillant auprès d'entreprises industrielles réquisitionnées. Les Italiens réservaient dans ce but 6.150 tonnes et les Allemands 7.050 tonnes[1]. Les Italiens avaient compris dans la liste des bénéficiaires de ces allocations les ouvriers et les employés de certaines entreprises publiques, ainsi que la gendarmerie grecque.

On envisageait d'échanger une partie des vivres importés contre de l'huile d'olive en Crète et à Mytilène. Le produit de cet échange serait utilisé pour le ravitaillement des troupes d'occupation en huile et en margarine, mais on avait aussi l'intention d'allouer certaines quantités d'huile à la population de la capitale et de Salonique. Les Italiens destinaient au troc en question 5.000 tonnes de blé environ, les Allemands 5.350 tonnes de blé et 3.000 tonnes de légumes secs.

D'autre part, environ 45.000 tonnes, en tout, avaient été portées sous la rubrique «population civile». Les négociateurs suédois étaient sous l'impression que ces quantités seraient utilisées pour des œuvres d'assistance publique, en coopération avec les autorités gouvernementales et suivant des principes qu'on allait établir plus tard. Il n'en fut jamais question, car il s'avéra après très peu de temps que les autorités d'occupation avaient l'intention d'utiliser une partie de ces vivres pour des échanges commerciaux et que le reste était réservé aux ouvriers et employés des entreprises publiques (chemins de fer, usines d'électricité etc.) et aux fonctionnaires publics, soit sous forme de suppléments de salaires, soit sous forme d'allocations spéciales aux coopératives de consommation, qui, étant organisées sur une base corporative, comprenaient en majeure partie ces mêmes catégories de salariés.

Pour se conformer à l'esprit des accords, il aurait fallu, à l'avis

---

1. Pour la spécification, V. tableaux D et E ci-après.

des délégués suédois, que les vivres importés à titre de compensation fussent distribués à ceux qui en avaient le plus besoin, d'après les mêmes principes qu'on s'efforçait de mettre en pratique pour la distribution des vivres d'outre-mer. Mais comme les puissances du blocus, en formulant les conditions fondamentales, n'avaient pas pris la précaution de faire des réserves à cet égard, les autorités d'occupation ne se considéraient pas liées en ce qui concerne la disposition des vivres qu'elles importaient, pourvu que, d'une façon ou d'une autre, ils fussent finalement consommés par des Grecs. Plus tard cependant, en mettant le m/s « *Hallaren* » à la disposition de la firme qui avait été chargée des importations en question, le gouvernement suédois fut en mesure d'exiger que les vivres transportés par ce navire fussent distribués par la Commission de Gestion (V. ci-après).

Pour établir une comparaison exacte entre les quantités de vivres indigènes réquisitionnées et les quantités de vivres importées à titre de compensation, il fut convenu de se baser sur la valeur alimentaire des diverses denrées, mesurées en calories. Cette méthode fut trouvée plus simple qu'une comparaison basée sur les prix. En même temps, elle était assez avantageuse au point de vue des intérêts représentés par les négociateurs suédois[1].

Les vivres que les Italiens se proposaient d'acquérir dans le pays avaient une valeur totale de 31.000 millions de calories et les vivres qu'ils envisageaient de faire importer pour la population grecque, une valeur de 66.000 millions de calories, environ. Les Allemands avaient l'intention de se procurer dans le pays des vivres d'une valeur de 33.000 millions de calories, tandis que la valeur des vivres qu'ils voulaient importer se montait à 121.000 millions de calories[2].

Constatant que les importations projetées présentaient une marge très considérable par rapport à la consommation prévue des troupes, les Italiens aussi bien que les Allemands se réservèrent de revenir sur la question des exportations, dans le cas où une amélioration générale des conditions alimentaires aurait lieu. Il fut convenu, cependant, qu'ils n'allaient pas entreprendre d'exportations sans s'être mis d'accord au préalable avec le chargé d'affaires de Suède.

Les occupants n'avaient donc pas pris l'engagement formel de

---

1. Il fut en même temps convenu avec les occupants que seule la valeur globale, en calories, des réquisitions serait communiquée aux puissances du blocus, afin d' éviter qu'on pût en tirer des conclusions d'ordre militaire.

2. V. tableaux D et E ci-après.

s'en tenir au plan de compensation ainsi établi. Alléguant l'excédent de leurs importations, ils auraient pu demander à accroître d'une façon très sensible leurs réquisitions de vivres indigènes. Pour prévenir une telle éventualité, les puissances du blocus formulèrent par la suite certaines exigences, ainsi qu'on le verra au paragraphe suivant.

Accord concernant l'utilisation du m/s «*Hallaren*».

Les Allemands avaient signalé au cours des négociations que le transport des vivres qu'ils envisageaient d'importer se heurterait éventuellement à des difficultés, et ils ont demandé que le m/s «*Hallaren*», affrété antérieurement par la Croix-Rouge Suédoise pour les transports de vivres destinés à l'œuvre de secours, mais dont la charte-partie avait expiré, fût mis à la disposition de la firme grecque «*Ella-Turk*», pour apporter de Trieste et de Venise une partie des marchandises en question. L'armateur, ainsi que le gouvernement suédois, ne voulaient pas acquiescer à cette demande avant d'avoir obtenu un sauf-conduit pour les voyages du «*Hallaren*» entre le Pirée et les ports susmentionnés. Cette question fit l'objet de longues négociations entre le gouvernement suédois et les belligérants. Les gouvernements alliés, considérant qu'il appartenait aux puissances de l'Axe de pourvoir elles-mêmes, avec leurs propres moyens, au transport des vivres qu'ils s'étaient engagés à importer en Grèce, finirent cependant par donner leur assentiment, aux conditions suivantes:

1) Les vivres transportés par le m/s «*Hallaren*» seraient mis à la disposition de la Commission de Gestion pour être distribués à la population civile dans les mêmes conditions que les denrées importées d'outre-mer.

2) Le plan établi à Athènes concernant les réquisitions de produits alimentaires grecs, ainsi que les compensations sous forme de vivres importés, devait être considéré comme définitif en ce sens que:

a) Les occupants ne pourraient pas augmenter leur consommation d'huile d'olive, de raisins secs ou de légumes frais [1], ni entreprendre une exportation de ces denrées, sans l'approbation préalable du chargé d'affaires de Suède;

b) la consommation d'autres produits alimentaires grecs par les troupes d'occupation devrait être strictement limitée aux espèces et aux quantités indiquées dans le plan.

---

1. Les Anglais avaient utilisé l'expression «green vegetables» qui a un sens plus restreint que «légumes frais».

La première de ces conditions avait déjà été acceptée en principe par les Allemands. Il fut convenu par la suite que la distribution des vivres apportés par le m/s «*Hallaren*» serait faite par la Commission de Gestion pour compte du gouvernement établi à Athènes, et à des prix «sociaux». Cette dernière expression donna lieu dans la pratique à des interprétations très divergentes de la part de la Commission, des autorités allemandes et du gouvernement.

La deuxième condition fut également acceptée, et les occupants s'engagèrent en outre, dans le cas où ils voudraient augmenter leurs réquisitions d'huile d' olive, de raisins secs ou de légumes frais, soit pour la consommation des troupes, soit pour l'exportation, à indiquer de quelle façon ils entendaient compenser une telle augmentation [1].

Sur la base des accords ainsi établis, les belligérants accordèrent leur sauf-conduit au m/s «*Hallaren*» qui, à partir de mai 1943 jusqu'en juin 1944, fit huit voyages à Trieste et à Venise, apportant en Grèce au total presque 30.000 tonnes de vivres, dont 16.000 tonnes de légumes secs et 11.000 tonnes de sucre [2].

Procédure suivie pour les réquisitions et méthodes de contrôle.

Lors des négociations poursuivies à Athènes, en octobre et en novembre 1942, concernant le plan de compensation, on posa aussi la question de la procédure que les occupants entendaient suivre pour les réquisitions, et du contrôle que les délégués neutres seraient en mesure d'effectuer. A ce sujet les Allemands et les Italiens se référèrent à un accord mutuel datant du mois de septembre 1941, et selon lequel toute réquisition de produits alimentaires grecs par les forces armées serait sujette dorénavant à l'approbation préalable d'une commission italo-germanique. Voici, d'après un ordre y relatif émis par le «Wehrmachtsbefehlshaber Südost», les points principaux de cet accord :

1) Toute acquisition de céréales (froment, seigle, avoine, orge, maïs) était sévèrement défendue.

2) Les achats de pommes de terre, légumes secs, huile d'olive, raisins

1. Cela voulait dire qu'ils étaient d'accord en principe pour donner, le cas échéant, une compensation en dehors des importations prévues. Cette question devint actuelle un peu plus tard, lorsque les Allemands exprimèrent le désir d'exporter 2.000 tonnes d'huile d'olive (V. plus loin).

2. V. tableau II de l'annexe statistique.

secs, figues, fromage, bétail, fourrages, vin, oeufs et savon ne pouvaient avoir lieu qu'avec l'approbation préalable de la commission italo-germanique susnommée; seuls les services centraux des indendances militaires italienne et allemande avaient le droit de faire les commandes, une fois que l'approbation de la susdite commission avait été obtenue.

3) Les légumes et les fruits frais pouvaient être achetés au marché par les troupes, aux prix officiels fixés par le ministère du Ravitaillement et les autorités locales grecques et sans autorisation de la commission mixte.

4) Les hôpitaux militaires avaient également le droit d'acheter au marché les denrées propres à l'alimentation des blessés et des malades (beurre, œufs et lait) sans s'adresser d'abord à la commission mixte.

5) Les réquisitions proprement dites, c à.d. le prélèvement de vivres par la troupe contre remise d'un certificat, étaient interdites [1].

Apparemment, les autorités militaires supérieures avaient donc déjà fait des efforts sérieux pour régler, sinon limiter, les acquisitions de vivres indigènes pour le ravitaillement des troupes, sans être à même toutefois de remédier aux dommages faits pendant les premiers mois de l'occupation [2]. Les négociateurs suédois désiraient savoir si ces règles étaient observées dans la pratique, présumant qu'en temps de guerre, dans un pays ennemi, il n'est pas facile de soumettre les troupes à des règles de ce genre, surtout si les provisions à fournir par l'intendance ne leur parviennent pas régulièrement. On admit qu'en pareilles circonstances les unités de troupes avaient quelquefois procédé à des achats de vivres sans l'autorisation requise. Il s'agissait cependant de cas tout à fait exceptionnels, et on faisait tout le nécessaire pour éviter de telles occurrences. Il arrivait plus souvent, dans la pratique, à en croire les représentants italiens et allemands, que les bons d'achats émis par la commission italo-germanique n'étaient pas entièrement utilisés.

En tout cas, le système établi semblait permettre un contrôle assez efficace concernant les achats de vivres autorisés par la commission italo-germanique. Il fut convenu que les autorités compétentes italiennes et allemandes adresseraient régulièrement à la Commission des rapports au sujet de ces achats, et que celle-ci aurait le droit d'en vérifier les données, en les comparant aux bordereaux gardés auprès de la commission. Elle pourrait aussi, le cas échéant, consulter les livres des intendances militaires.

---

1. A mesure que l'écart entre les prix du marché libre et les prix officiels augmentait, les achats effectués aux prix officiels devenaient équivalents à des réquisitions. C'est pourquoi nous utilisons ici les mots achat et réquisition, comme synonymes.

2. V. ch. Ier.

Au sujet des achats de légumes et de fruits, qui ne tombaient pas sous la juridiction de la commission italo-germanique, on dut se contenter des renseignements supplémentaires fournis par l'intendance allemande. Celle-ci ne pouvait se baser sur des données exactes qu'en ce qui concerne les fruits, tandis que pour les légumes elle transmettait des chiffres évalués. Les Italiens avaient promis de communiquer au moins les sommes d'argent allouées aux unités « pour amélioration de la gamelle », mais la capitulation de l'Italie survint avant l'exécution de cet engagement.

Des renseignements fournis par le ministère de l'Agriculture et par les organisations commerciales semi-étatiques servirent à vérifier à certains égards les données des autorités d'occupation, mais autrement il fut très difficile d'établir un contrôle indépendant au sujet des achats effectués. On ne trouva cependant par la suite aucun indice de nature à mettre en doute l'exactitude des rapports présentés par les autorités en question, ni l'authenticité des documents soumis. Les données réunies de par ailleurs étaient quelquefois inférieures à celles que les occupants fournissaient eux-mêmes.

Une des raisons principales pour lesquelles les puissances du blocus considéraient l'installation de délégués neutres en province comme une condition indispensable à l'œuvre de secours[1] était précisément qu'on voulait leur assigner la tâche de contrôler sur place les prélèvements de vivres indigènes faits par les troupes. Les délégués faisaient de leur mieux pour remplir cette fonction, mais il va de soi qu'il leur était pratiquement impossible d'établir dans leurs districts respectifs un contrôle suivi et systématique, permettant de vérifier si les achats étaient toujours effectués dans le cadre des commandes autorisées. Il aurait fallu pour cela de nombreuses équipes de contrôleurs, exclusivement consacrés à cette tâche. Les délégués eux-mêmes ne pouvaient recueillir que des renseignements fragmentaires et, dans les cas qui se sont présentés, il leur fut généralement impossible de réunir des données exactes au sujet de la quantité totale qui avait été prélevée. C'est pourquoi on dut s'en remettre principalement au contrôle central et aux renseignements qu'on obtenait des autorités d'occupation elles-mêmes, avec lesquelles on mettait en discussion les faits relevés par les délégués.

Dès le mois de mai 1943, en vertu d'un accord spécial relatif à la concentration d'huile à Mytilène, à laquelle la Commission de Ges-

1. V. ch. IV.

tion prit d'ailleurs part pendant quelque temps[1], un délégué fut chargé de contrôler sur place les transactions en question.

Généralement, dans la pratique, le rôle des délégués neutres s'est limité à constater si les réquisitions avaient provoqué une pénurie locale des vivres qui en faisaient l'objet, et à signaler ce fait au président de la Commission de Gestion. A quelques occasions leur intervention eut lieu à temps pour empêcher de telles conséquences. Cette activité découlait d'ailleurs naturellement de leur mandat comme membres de la Commission de Gestion, chargés de pourvoir dans la mesure du possible aux besoins alimentaires essentiels de la population civile.

Les délégués avaient l'impression que, pendant la première année au moins, les achats étaient généralement effectués dans des régions qui avaient un certain excédent des produits désirés par les occupants et inscrits au plan. On reçut aussi des temoignages que les réquisitions irrégulières avaient cessé. Cette situation changea cependant au fur et à mesure que la guerilla se développait et que la troupe, à titre de représailles, s'adonnait à la destruction et parfois au pillage. Les délégués se virent obligés d'enregistrer les tristes conséquences de ces excès, et même pour cela leur temps et leurs forces ne suffisaient pas toujours[2].

On avait aussi à contrôler dans la mesure du possible les exportations et les importations. Un vrai contrôle des exportations était très difficile à établir parce que les envois des occupants se faisaient sans les formalités douanières habituelles. Les deux produits principaux étaient cependant l'huile d'olive et les raisins secs, au sujet desquels on eut l'occasion de se procurer des renseignements relativement sûrs auprès des entreprises commerciales semi-étatiques ou privées, qui servaient d'intermédiaires pour les achats ou étaient autrement en mesure d'obtenir des informations. Ces données servirent à vérifier celles que les autorités d'occupation fournissaient de leur propre gré. Du reste, pendant la première année, Allemands et Italiens se surveillaient mutuellement. De cette façon il fut possible de constater que les Italiens, contrairement à leur engagement, avaient entrepris une certaine exportation d'huile d'olive au Dodécanèse, sans en avertir le chargé d'affaires de Suède.

1. V. ch. XIX.

2. La Commission a déclaré aux occupants qu'en principe elle entendait comprendre parmi les vivres sujets à compensation les quantités détruites ou pillées. Sur la valeur de ces vivres, V. plus bas paragr. Réquisitions irrégulières et destruction de vivres.

En ce qui concerne les importations, le problème se posait d'une façon analogue, si l'on excepte les marchandises apportées par le m/s «*Hallaren*», lesquelles furent remises à la Commission de Gestion. La collaboration établie avec la société «*Ella-Turk*» en vertu de l'accord concernant le «*Hallaren*» permit aussi d'obtenir des renseignements très détaillés au sujet des quantités de vivres que cette société importait par d'autres moyens, et au sujet de l'utilisation de ces vivres. Un contrôle semblable, bien que moins exact, fut effectué sur les importations de la firme allemande «*Elaeon*», en vue du troc d'huile, et des firmes italiennes «*Sacig*» et «*Baluri*». Enfin, des renseignements assez précis furent fournis par le ministère du Ravitaillement et par son office «*Ega*» à Salonique, au sujet des importations de céréales et de légumes secs.

Pour le ravitaillement des ouvriers grecs occupés par les forces armées, on n'avait en somme d'autre source de renseignements que les intendances militaires. Tandis qu'il fut impossible de venir en contact immédiat avec l'intendance italienne, les services centraux de l'intendance allemande communiquaient assez régulièrement des statistiques à ce sujet et fournissaient aussi certains renseignements supplémentaires qui permettaient d'en apprécier la véracité

Les renseignements obtenus de part et d'autre étaient élaborés par le service du plan de compensation et réunis dans des rapports trimestriels et annuels, après discussion préalable avec les autorités d'occupation au sujet des données qui semblaient douteuses. Les rapports étaient examinés par le chargé d'affaires de Suède qui présentait ses remarques aux représentants des autorités d'occupation dans des réunions périodiques.

Pour le présent rapport, toutes les données disponibles ont de nouveau été soigneusement revisées, et sur certains points, corrigées à l'aide de renseignements complémentaires qu'on a pu obtenir après la libération. Le résultat ressort des tableaux D, E et F ci-après.

Réquisitions et compensations italiennes (septembre 1942 - août 1943).

Les données concernant les réquisitions et les compensations italiennes ont été réunies dans le tableau D ci-contre. Pour la période de mai à août 1943, on a dû se contenter d'une évaluation globale (excepté en ce qui concerne l'huile d'olive et le lait), étant donné que les Italiens au moment de leur capitulation brûlèrent toutes leurs

TABLEAU D.— Réquisitions et compensations italiennes du 1er septembre 1942 au 31 août 1943.

Les quantités marquées (*), se rapportant à la période du 1er septembre 1942 au 31 mai 1943, sont basées sur des données contrôlées. Les quantités marquées (**), pour la période du 1er juin au 31 août 1943, ont été évaluées.

	Prévisions		Mouvement effectif	
	Tonnes	Millions de calories	Tonnes	Millions de calories
COMPTE DÉBITEUR				
A.— Consommation des troupes :				
Huile d'olive	1 800	16 740	2 565	23 850
Raisins secs et figues	4 500	12 600	* 4 160	11 650
Fromage	100	300	* 6	18
Lait frais	140	90	240	154
Œufs	—	—	* 2	3
Viandes	100	190	* 49	93
Poisson	—	—	* 8	5
Pommes de terre	1 000	900	* 277	250
Légumes secs	—	—	* 392	1 020
Olives	—	—	* 78	280
Divers (1er juin-31 août 1943)	—	—	** 1 660	4 450
Total	**7 640**	**30 820**	**9 437**	**41 773**
B.— Exportations : huile d'olive	—	—	**380**	**3 530**
Grand Total	**7 640**	**30 820**	**9 817**	**45 303**
COMPTE CRÉDITEUR				
A.— Importations commerciales : blé	**13 050**	**45 670**	[1] **10 578**	**37 000**
B.— Importations à titre de secours :				
Riz et pâtes	227	750	223	736
Divers (sucre, fromage, lait etc.)	45	142	24	68
Total	**272**	**892**	**247**	**804**
C. — Ravitaillement d'ouvriers et de gendarmes par l'intendance :				
Farine de blé	3 171	11 570	* 2 343	8 550
Riz et pâtes	1 243	4 100	* 790	2 610
Légumes secs	415	1 080	* 293	760
Viandes	932	1 770	* 436	830
Fromage	139	420	* 48	144
Sucre	125	500	* 67	270
Conserves	125	120	* 61	58
Ersatz	—	—	* 44	14
Divers (1er juin-31 août 1943)	—	—	** 1 360	4 410
Total	**6 150**	**19 560**	**5 442**	**17 646**
Grand Total	**19 472**	**66 122**	**16 267**	**55 450**

1. En réalité 6 146 tonnes, mais il fut convenu de porter aussi au crédit des Italiens, pour les compensations, 4 432 tonnes de blé importé par les Allemands.

archives, y compris le matériel de la commission italo-germanique.

Le contrôle a révélé qu'en plus des vivres indigènes inscrits au plan de compensation, les Italiens avaient réquisitionné des œufs, du poisson, des légumes secs et des olives. Pour les légumes secs, il fut constaté, cependant, que les achats avaient eu lieu aux mois de septembre et d'octobre 1942, avant l'établissement du plan. Les œufs et le poisson avaient été réquisitionnés en majeure partie pour les hôpitaux militaires. Tandis que pour certains vivres (fromage, viande et pommes de terre), les achats avaient été inférieurs aux quantités prévues, ils tendaient déjà au mois de mai 1943 à dépasser les prévisions en ce qui concerne l'huile d'olive, les raisins secs et les figues. Ce fut également le cas du lait, en y comprenant les quantités qui avaient été livrées au corps diplomatique, constitué à cette époque en grande partie par des fonctionnaires italiens.

Sur la base de ces constatations, des représentations furent faites auprès des autorités italiennes qui promirent de limiter leurs achats de vivres indigènes par la suite. On n'eut jamais l'occasion de constater si cette promesse fut tenue. En supposant que les réquisitions en vue du ravitaillement des troupes continuaient sur la même échelle, on trouve qu'elles ont dû atteindre environ 42.000 millions de calories, au lieu de 31.000 millions prévus.

Ce qui était encore plus grave, c'est que les Italiens avaient exporté au Dodécanèse une quantité assez appréciable d'huile d'olive de Crète. Les Allemands mirent fin à ce trafic. En insistant sur l'observation des accords ils poursuivaient également leurs propres intérêts. Ils craignaient certainement que le contingent destiné à leurs troupes de Crète ne leur fût pas réservé.

Les Italiens reconnurent aussi avoir exporté une cinquantaine de tonnes en Italie[1]. Au total, les exportations d'huile d'olive ont dû se monter à 380 tonnes.

D'autre part, les Italiens faisaient aussi des importations. Celles-ci n'avaient pas atteint, jusqu'au mois de mai 1943, les quantités prévues dans le plan de compensation, ainsi qu'il ressort du tableau D, et après le mois de mai, il leur fut impossible, à cause de l'évolution militaire en Italie, d'en faire venir quoi que ce soit.

Sur les 13.000 tonnes de céréales que les Italiens avaient prévu d'apporter, ils n'ont réussi à faire venir que 9.200 tonnes, et comme

1. Pour les quantités d'huile concentrées par les Italiens et l'utilisation de cette huile, V. ci-après.

ils en avaient utilisé eux-mêmes une partie, ainsi que certaines quantités de céréales indigènes obtenues au moyen d'échanges, on ne put les créditer que de 6.146 tonnes[1]. Même en y ajoutant 4.432 tonnes importées par les Allemands, et qu'il fut convenu de porter au crédit des Italiens, la quantité totale qu'on put prendre en considération pour les compensations ne s'élevait qu'à 10.600 tonnes, environ.

En résumé, les vivres indigènes consommés par les troupes italiennes ou exportés avaient une valeur de 45.000 millions de calories, environ, contre 31.000 millions selon le plan, tandis que la valeur des vivres importés, en guise de compensation, et dont des ressortissants grecs avaient profité, d'une façon ou d'une autre, s'était montée à 55.000 millions de calories, au lieu des 66.000 millions qui avaient été prévues. Néanmoins, en laissant de côté les vivres détruits ou pillés par les troupes lors du sac des villages, à titre de représailles, il y avait un solde créditeur de 10.000 millions de calories en faveur des Italiens.

Dans un des paragraphes suivants nous allons revenir sur la question des vivres pillés et détruits au cours des représailles. Voici quelques détails concernant les articles les plus importants compris dans le plan de compensation et dont le compte-rendu est donné au tableau D:

Huile d'olive.— Les Italiens s'étaient réservé de faire la concentration d'huile d'olive en Crète, tandis que les Allemands procédaient à une action semblable à Mytilène. La concentration italienne était confiée à la société «*Baluri*» qui disposait à cette fin de 3 500 tonnes de blé, au total. Le troc a dû rapporter 4.400 tonnes d'huile. Que tel fût le résultat de l'activité de la «*Baluri*», semble être confirmé par des notes confidentielles adressées par le service compétent italien à M. Neubacher et à M. Rochira (remplaçant M. d'Agostini comme envoyé spécial pour les questions économiques et financières); des enquêtes effectuées auprès des autorités de l'île, aussi bien avant qu'après la libération, indiquent que la quantité concentrée n'aurait pas dépassé 3.400 tonnes, mais probablement les renseignements qu'on a réussi à rassembler de cette façon ne sont pas complets.

Les 4.400 tonnes concentrées par la «*Baluri*» ont été utilisées à peu près comme suit:

Quantités utilisées en Crète:

— troupes italiennes	* 357	tonnes
— troupes allemandes	1.070	»
— autorités grecques et ouvriers	240	»

1. Pour les détails, v. ci-après.

Quantités envoyées à Athènes :		
— troupes italiennes	* 1.050	»
— colonie italienne etc.	* 400	»
— ministère du Ravitaillement	792	»
— Commission de Gestion	59	»
Quantités envoyées à Syra :		
— autorités grecques et ouvriers	52	»
Quantités exportées :		
— au Dodécanèse	* 332	
— en Italie	* 48	»
Total	**4.400**	tonnes

Au débit des Italiens, pour la compensation, on a porté d'une part les quantités marquées * ci-dessus, faisant au total 2.187 tonnes, d'autre part 758 tonnes qu'ils ont prélevées sur les quantités concentrées au Péloponèse par la société K. Y. D. E. P. (ils avaient reçu au total, jusqu'au 5 juillet 1943, 915 tonnes, mais 157 tonnes en ont été utilisées pour le ravitaillement d'ouvriers grecs). Il convient donc de porter au débit des Italiens 2.945 tonnes, soit environ 2565 tonnes consommées et environ 380 tonnes exportées.

Raisins secs et figues.—Jusqu'à la fin du mois de mai 1943, la consommation des troupes italiennes s'est élevée à 2 200 tonnes de raisins de Corinthe, 1.800 tonnes de sultanines et 160 tonnes de figues. Les renseignements fournis par l'organisation A.S.O. permirent de vérifier ces données.

Céréales.—En ce qui concerne les céréales, il fut constaté que les Italiens apportèrent, de septembre 1942 jusqu'à mai 1943, environ 8.000 tonnes de blé et 500 tonnes de maïs, outre 700 tonnes de blé du Banat qui fut mis à leur disposition par les Allemands. Ils obligèrent aussi le ministère de l'Agriculture et la K. Y. D. E. P. de disposer, suivant leurs directives, de 2.100 tonnes de blé et de 2 800 tonnes de maïs d'origine indigène (provenant en majeure partie du domaine de Kopaïs en Béotie). A l'aide de ces quantités, ils se livrèrent à diverses opérations d'échange, qu'il ne fut pas toujours facile de suivre mais qui semblent avoir augmenté leurs disponibilités d'une quantité nette de 200 tonnes, environ. De cette façon, ils ont disposé, au total, de 14.300 tonnes de diverses céréales. Voici comment celles-ci furent utilisées :

Livré aux autorités grecques pour semences	3 500	tonnes
Echangé contre de l'huile d'olive de Crète	3.500	»
Utilisé pour divers échanges commerciaux [1]	1 900	»
Utilisé pour le ravitaillement d'ouvriers grecs	[2] 2.300	»
Consommé par les occupants	1.800	»
Disposition inconnue	1.300	»
Total	**14.300**	tonnes

1. Contre des produits non comestibles.

2. Indépendamment des quantités utilisées dans le même but par l'intendance militaire.

En retranchant de la quantité des céréales importées (9.200 tonnes, voir ci-dessus), les quantités qui, indépendamment de leur origine, ont été consommées par les occupants ou dont la disposition est inconnue (3.100 tonnes), on trouve qu'il y a lieu de porter 6.100 tonnes de blé au crédit des Italiens pour les compensations. Un calcul plus exact indique que ceux-ci avaient à leur crédit une importation nette de 6.759 tonnes de blé, mais qu'ils étaient en même temps débiteurs pour 16 tonnes de maïs, 577 tonnes d'avoine, et 69 tonnes de légumes secs d'origine indigène et provenant de divers échanges. En se basant sur les taux fixés pour les opérations d' échange, on trouve en fin de compte qu'il y a lieu de porter au crédit des Italiens une quantité nette de 6.146 tonnes de blé.

Réquisitions et compensations allemandes (septembre 1942-août 1943).

Le tableau E contient un resumé des réquisitions et compensations allemandes pour l'année septembre 1942-août 1943.

Les données concernant la consommation des troupes se basent sur les renseignements fournis par l'intendance militaire allemande, vérifiés en partie à l'aide des livres du service central de cette intendance, établi à Salonique, en partie à l'aide des documentes réunis auprès de la commission italo-germanique. Il ressort de ces données que la consommation de produits alimentaires grecs par les troupes allemandes avait été beaucoup plus importante que le plan de compensation ne le prévoyait. Cela s'explique principalement par le fait qu'on n'avait pas pris en considération, lors de l'établissement de ce plan, certaines quantités de raisins secs et de figues provenant des récoltes antérieures, dont l'intendance avait déjà pris possession aux mois de septembre et d'octobre 1942, et aussi par le fait que les quantités de poissons, de légumes et de fruits frais n'avaient pas été indiquées dans le plan.

Les troupes allemandes avaient réquisitionné en tout 6.800 tonnes de raisins secs et de figues, au lieu des 3.000 tonnes qui figuraient au plan de compensation. Elles avaient aussi consommé presque 750 tonnes de poisson, environ 1.800 tonnes de légumes frais et environ 4.900 tonnes de fruits frais. D'autre part, leur consommation d'huile d'olive, de lait et de viande était légèrement supérieure aux prévisions, ainsi qu'on le voit au tableau.

Avant l'établissement du plan de compensation et la promesse des Allemands de ne rien exporter, sans se mettre d'accord au préalable avec le chargé d'affaires de Suède, ceux-ci avaient déjà entre-

TABLEAU E.— Réquisitions et compensations allemandes du 1er septembre 1942 - au 31 août 1943.

	Prévisions		Mouvement effectif	
	Tonnes	Millions de calories	Tonnes	Millions de calories
COMPTE DÉBITEUR				
A.— Consommation des troupes :				
Huile d'olive	2 400	22 320	2 700	25 110
Raisins secs et figues	3 000	8 400	6 818	19 090
Lait frais	520	330	550	350
Viandes	1 200	2 280	1 221	2 320
Poisson	—	—	742	430
Légumes frais	—	—	1 800	540
Fruits frais	—	—	4 871	2 430
Total	**7 120**	**33 330**	**18 702**	**50 270**
B.— Exportations :				
Huile d'olive	—	—	[1] 1 800	16 740
Raisins secs	—	—	[1] 2 950	8 260
Olives	—	—	23	80
Oignons	—	—	520	170
Total	—	—	**5 293**	**25 250**
Grand Total	**7 120**	**33 330**	**23 995**	**75 520**
COMPTE CRÉDITEUR				
A.— Importations commerciales :				
Blé	5 350	18 730	[2] 4 568	16 000
Légumes secs	13 000	33 800	5 129	13 330
Sucre	7 000	28 000	7 468	29 870
Pommes de terre fraîches	20 000	18 000	790	710
Divers	500	1 050	268	540
Total	**45 850**	**99 580**	**18 223**	**60 450**
B.— Importations à titre de secours :				
Légumes secs	—	—	3 594	9 340
Sucre	—	—	5 444	21 780
Pommes de terre fraîches	—	—	1 233	1 110
Pommes de terre déshydratées	—	—	1 760	4 210
Divers	—	—	239	480
Total	—	—	**12 270**	**36 920**
C.— Ravitaillement d'ouvriers par l'intendance :				
Blé (ou orge)	3 000	10 500	9 439	33 040
Légumes secs	3 700	9 620	3 391	8 820
Sucre	110	440	138	550
Pommes de terre fraîches	—	—	1 986	1 790
Divers	240	940	467	930
Total	**7 050**	**21 500**	**15 421**	**45 130**
Grand Total	**52 900**	**121 080**	**45 914**	**142 500**

1. Exportations entreprises en partie avant l'établissement du plan des compensations, en partie en vertu d'un accord spécial (V. texte).

2. En réalité 9.000 tonnes, mais 4.432 tonnes furent portées au crédit des Italiens (V. tableau D).

pris, aux mois de septembre et d'octobre 1942, une exportation de 800 tonnes d'huile d'olive provenant de Mytilène[1].

Un peu plus tard, en vertu d'un accord spécial auquel les puissances du blocus avaient donné leur consentement, les Allemands procédèrent à l' exportation de 1.000 tonnes d'huile d'olive, faisant importer en même temps une quantité additionnelle de 5.000 tonnes de sucre pour compenser cette exportation non prévue dans le plan initial.

En septembre 1942, les Allemands avaient exporté une quantité de 1.500 tonnes de raisins secs provenant de la récolte de 1941. Au printemps de 1943, on put constater qu'ils avaient fait sortir du pays encore 1.450 tonnes de raisins secs, sans accord préalable. Ce fut également le cas de 520 tonnes d'oignons[2].

Comme il a eté expliqué au paragraphe précédent, une partie des vivres que les Allemands avaient prévu d'importer, à titre de compensation, fut mise à la disposition de la Commission de Gestion pour être distribuée par elle selon les principes établis pour les vivres d'outre-mer. Les quantités en question figurent au tableau E sous la rubrique «Importations à titre de secours». Elles correspondent à peu près aux quantités apportées par le m/s « *Hallaren* » de Trieste et de Venise[3], excepté pour le sucre dont, en vertu d'une convention spéciale approuvée par les puissances du blocus, 1.000 tonnes apportées par le «*Hallaren*» furent mises à la disposition de l'envoyé plénipotentiaire du Reich, pour des «opérations commerciales»[4].

Sous la rubrique «Importations commerciales», on trouve réunis les vivres que les autorités civiles faisaient importer, soit en vue d'un échange contre des matières premières (colophane, produits chimiques etc.) ou contre d'autres vivres (huile d'olive), soit pour payer les services rendus aux occupants par certaines entreprises publiques (chemins de fer en premier lieu) et par un grand nombre d'entreprises in-

1. On reçut des informations indiquant qu'outre les 800 tonnes, quelque 200 tonnes avaient été exportées à l'époque en question, mais il fut constaté qu'il s'agissait d'huile non comestible destinée à des buts industriels.

2. Les olives figurant au tableau avaient été exportées avant l'établissement du plan de compensation.

3 V. aussi tableau F, ainsi que tableaux IV et V de l'annexe statistique.

4. En majeure partie ces 1 000 tonnes furent cédées aux diverses coopératives de consommation à un prix de faveur. Les puissances du blocus avaient prescrit que cette quantité ne serait pas prise en considération pour les compensations Au tableau E, on l'a quand même fait figurer parmi les autres vivres importés dans des buts commerciaux, afin de donner une idée d'ensemble des importations effectuées.

dustrielles privées (généralement sous forme d'une contribution au ravitaillement de leurs employés et ouvriers), soit encore pour aider le gouvernement à remplir ses obligations envers ses propres employés et envers certaines catégories de nécessiteux (retraités, invalides de guerre etc.). Bien que, dans certains cas, ces vivres aient été alloués à des œuvres de bienfaisance, les allocations en question avaient le plus souvent le caractère d'un paiement en nature.

Pour ce qui est de la quantité globale, les importations des autorités civiles sont restées inférieures aux prévisions du plan de compensation (30.000 tonnes environ, au lieu de 46.000 tonnes). Étant donné qu'on n'avait pas pu organiser le transport des pommes de terre fraîches, il n'en fut apporté en tout que 2.000 tonnes, au lieu des 20.000 tonnes prévues. Les importations de légumes secs n'ont atteint que 8.700 tonnes, contre 13.000 tonnes selon le plan. D'autre part, on avait substitué aux pommes de terre fraîches certaines quantités de pommes de terre déshydratées (flocons et farine), selon une suggestion que les négociateurs suédois s'étaient permis de faire dès le début. Il en fut importé presque 1 800 tonnes d'une valeur, en calories, équivalente à environ 7.000 tonnes de pommes de terre fraîches. On avait aussi fait venir presque 13.000 tonnes de sucre au lieu de 7.000 tonnes.

C'est ainsi que la valeur totale des importations en question s'est élevée à 97.000 millions de calories, s'approchant de très près du montant qui avait été inscrit au plan. Il convient cependant de défalquer 24.000 millions de calories représentant la valeur de 6.000 tonnes de sucre (dont 5 000 tonnes pour compenser l'exportation de 1.000 tonnes d'huile d'olive et 1.000 tonnes mises à la disposition de l'envoyé plénipotentiaire du Reich, voir ci-dessus), et de cette façon on trouve que le programme des importations «civiles» n'avait été accompli que pour les trois quarts, à peine.

Le ravitaillement d'ouvriers grecs par l'intendance allemande avait pris une extension beaucoup plus importante qu'on ne l'avait prévu au mois de novembre 1942, d'une part à cause de l'accroissement du nombre d'ouvriers occupés à divers travaux d'importance militaire, d'autre part, à cause de l'augmentation des rations que les autorités militaires leur accordaient[1]. Trois fois plus de blé que selon

1. Il semble que ces rations ont été diminuées en été 1942. Au début de l'année 1943, elles furent cependant augmentées de nouveau et portées à 2.000 calories par jour, environ. Les ouvriers avaient la liberté d'en emporter une partie pour leurs familles.

les données initiales avait été utilisé dans ce but, et la valeur nutritive des vivres distribués aux ouvriers en question s'est montée au double du montant prévu.

De ce fait la valeur globale des vivres importés, et dont la population civile a profité d'une façon ou d'une autre, s'est élevée à 142.000 millions de calories. Même après défalcation de 24.000 millions (correspondant à la quantité additionnelle de sucre, dont il a été question ci-dessus), il reste 118.000 millions, c'est-à-dire qu'on avait presque atteint les 121.000 millions prévus dans le plan de compensation. Étant donné que le plan présentait une marge très considérable au crédit des Allemands, le montant de 118.000 millions suffisait amplement pour couvrir aussi bien la consommation de vivres indigènes par les troupes d'occupation que les exportations, ainsi qu'il ressort du résumé suivant:

	1.000 millions de calories		
	Compensations générales	*Compensation spéciale*	*Ensemble*
Débit			
Consommation des troupes	50.270	—	50.270
Exportations	15.950	9.300	25.250
Total . .	**66.220**	**9.300**	**75.520**
Crédit			
Importations commerciales . . .	36.450	20.000	[1] 56.450
Importations à titre de secours . .	36.920	—	36.920
Ravitaillement d'ouvriers par l'intendance	45.130	—	45.130
Total . .	**118.500**	**20.000**	**138.500**
Valeur du sucre apporté par le « *Hallaren* » et mis à la disposition du plénipotentiaire du Reich			4.000
		Total . .	**142.500**

Il semble donc que, pendant l'année 1942-1943, les Allemands aient rempli leur obligation de compenser les vivres enlevés au pays, d'autant plus qu'ils n'avaient pas encore commencé, sur une grande échelle, à brûler et à piller les villages (ce furent les Italiens qui s'en rendaient surtout coupables pendant la période en question).

Voici quelques remarques au sujet des divers articles figurant au tableau E:

---

1. La valeur des 1000 tonnes de sucre mises à la disposition du plénipotentiaire du Reich ayant été défalquée.

Huile d'olive.— D'après les statistiques remises par l'intendance allemande, les troupes avaient consommé, pendant l'année septembre 1942 - août 1943, 2.034 tonnes d'huile raffinée et de margarine fabriquée à l'aide d'huile d'olive provenant du pays. Comme la perte de poids à la fabrication semble avoir été d'environ 25 pct (la perte admise par les Allemands était de 30 pct), cette quantité doit correspondre à environ 2.700 tonnes d'huile brute, dont 1.630 tonnes provenant de Mytilène et 1.070 tonnes remises aux troupes de Crète par la société « *Baluri* » [1].

Les Allemands procédaient à la concentration d'huile d'olive à Mytilène, par voie d' échange avec les producteurs. Les données qui existent concernant cet échange ne sont pas complètes pour la période antérieure au 1er mai 1943 [2], mais on peut présumer que sur la récolte 1942/43 une quantité totale de 4 600 tonnes, environ, a été concentrée. Voici à peu près comment cette huile fut utilisée :

Consommée: par les troupes allemandes (principalement sous forme de margarine)	1,630	tonnes
Exportée en Allemagne [3]	1.000	»
Distribuée aux ouvriers de la Wehrmacht	650	»
Distribuée à la population d'Athènes et de Salonique par le ministère du Ravitaillement	865	»
En dépôt	455	»
Total	**4.600**	tonnes

Pour le troc on avait utilisé les vivres suivants, importés d'Allemagne ou des pays dépendant de l'Allemagne ; environ 2.200 tonnes de blé, 550 tonnes de légumes secs et 750 tonnes de sucre.

Raisins secs et figues. — Les statistiques allemandes indiquent une consommation de 3.957 tonnes de raisins secs et 2.861 tonnes de figues par les troupes allemandes. Les données qu'on put tirer des informations fournies par l'organisation A.S.O. et par l'Union des exportateurs de sultanines étaient inférieures à celles que nous venons de citer.

Lait frais. — A Athènes, il fut livré aux troupes et aux autorités allemandes par la laiterie E.V.G.A., sous contrôle de la Commission de Gestion, une quantité totale de 384 tonnes de lait. A Salonique, les Allemands se faisaient livrer la production totale de lait de la ferme rattachée à l'École d'Agriculture américaine, et une partie importante de la production de trois villages du voisinage, en tout environ 140 tonnes pendant l'année 1942-43. L'intendance a rapporté en plus la réquisition de 21 tonnes, ailleurs en province.

---

1. V. plus haut le paragraphe concernant la concentration d'huile en Crète par les Italiens.

2. A partir de cette date la Commission de Gestion prit part à la concentration, en fournissant le blé nécessaire à l'échange et en se faisant livrer la moitié de l'huile concentrée. V. ch. XIX.

3. Au mois de septembre 1942, on avait exporté 800 tonnes provenant de la récolte 1941/42.

Viandes. — Les Allemands réquisitionnaient du bétail, principalement en Macédoine, autour de la ville de Salonique (plus tard également en Thessalie, autour de Larissa). A plus d'une occasion les délégués neutres sont intervenus pour empêcher des réquisitions massives, la première fois au mois de décembre 1942, peu après l'établissement du plan de compensation. A partir du mois de mai 1943, les statistiques transmises par l'intendance allemande étaient contrôlées mensuellement auprès de l' abattoir de Salonique. Il fut constaté qu'en majeure partie les animaux qui y étaient abattus avaient été importés de Bulgarie et de Roumanie par les soins de l'intendance.

Poisson. — Les autorités allemandes ont retenu pour elles une partie du poisson provenant de la pêche qui se faisait à Salonique, et dans quelque mesure aux environs d'Athènes, sous la direction des Allemands et à l'aide de carburants qu'ils fournissaient aux propriétaires de bateaux. Une quantité à peu près égale à celle que les Allemands se réservaient était vendue à la population civile, et on sait qu'en outre certaines quantités passèrent en fraude au marché noir. Les données de l'intendance étaient contrôlées auprès de la fabrique de conserves qui travaillait, à Salonique, pour les Allemands.

Légumes frais et fruits.— Les données concernant les achats de légumes frais sont basées sur des évaluations, étant donné que ces achats ne faisaient pas l'objet d'une réglementation centrale. Les achats de fruits frais étaient confiés à des sociétés commerciales qui avaient le droit de retenir pour elles et de vendre au marché une certaine partie des quantités qu'elles avaient acquises. Ce fut surtout dans la région de Naoussa, en Macédoine, et dans la presqu'île de Chalcidique que ces réquisitions eurent lieu.

Blé.— Les Allemands ont prétendu qu'ils avaient importé plus de 11.000 tonnes de blé (provenant du Banat) au cours de l'année 1942-43, mais les importations qu'on a pu constater ne s'élevèrent qu'à 10 500 tonnes, environ. Comme les autorités d'occupation en ont consommé elles-mêmes à peu près 1.500 tonnes, il n'est resté que 9 000 tonnes pour la consommation civile. Voici comment ces 9.000 tonnes furent utilisées :

Rations supplémentaires de pain aux ouvriers de la Wehrmacht, ainsi qu'aux ouvriers des entreprises industrielles réquisitionnées	1.400	tonnes
Au personnel de certaines entreprises publiques (dont les chemins de fer figurent en tête avec 850 tonnes) .	1.190	»
Au ministère du Ravitaillement	1.310	»
A des sociétés commerciales	110	»
Pour l'échange d'huile à Mytilène	2.200	»
Distributions générales à la population de Salonique et de la Canée (au total 4370 t. dont 1582 t. furent restituées par la Commission de Gestion	2.790	»
Total	[1] 9.000	»

Légumes secs et sucre.— Voici comment furent utilisées les quantités de légumes secs et de sucre importées à titre de compensation :

1. Sur cette quantité, 4.568 tonnes ont été portées au crédit des Italiens pour les compensations.

Allocations, en tonnes:	*Légumes secs*	*Sucre*
à la Commission de Gestion	3.590	5.440
au ministère du Ravitaillement	3.810	4 980
à des sociétés commerciales	770	280
à l'échange d'huile à Mytilène	[1] 550	750
en dépôt, destinées à l'échange d'huile	—	1.460
Total	**8.720**	**12.910**

Au mois d'avril 1943, le ministère du Ravitaillement entreprit une distribution générale d'une ocque de légumes secs par personne aux habitants de la capitale. Pour le reste, les vivres en question furent utilisés par le ministère, en majeure partie pour payer en nature les fonctionnaires publics, ainsi que certaines catégories d'ouvriers, de retraités, etc.

Réquisitions et compensations allemandes, du mois de septembre 1943 jusqu'à la fin de l'occupation (sept.-oct. 1944).

Comme l'envoyé spécial du Reich avait beaucoup d'autres préoccupations à cause de l'aggravation de la situation économique des Balkans, on dut attendre jusqu'au mois de décembre 1943 avant de pouvoir établir le plan de compensation pour l'année 1943 - 1944. La capitulation italienne et l'extension de la suprématie allemande dans toute la Grèce étaient donc déjà accomplies. Entretemps les difficultés accrues que le Reich éprouvait à ravitailler ses armées et sa population avaient amené le Fuhrer à déclarer publiquement que désormais les pays occupés seraient exploités sans égard aucun envers leurs habitants. Comme cette proclamation avait tout à fait l'allure d'une dénonciation de l'accord concernant les compensations à la Grèce, le chargé d'affaires de Suède dut s'assurer auprès du représentant diplomatique allemand que telle n'en était pas l'intention.

Dans tous les cas, lorsque les négociations s'ouvrirent à Sofia, vers la fin du mois de novembre 1943, il ne fut pas très facile de contenir les exigences des Allemands dans des limites raisonnables. C'est ainsi qu'ils manifestèrent l'intention d'exporter des quantités importantes d'huile d'olive et de raisins secs, en plus des quantités de divers produits que les troupes seraient autorisées à réquisitionner. En ce qui concerne l'huile, leurs prévisions se basaient sur

1. La majeure partie de cette quantité fut utilisée pour l'échange d'huile pendant l'année suivante, ensemble avec d'autres quantités importées. Le reste fut utilisé pour d'autres buts commerciaux.

«l'accord de Bucarest», dont il sera question au chapitre XXI, et en vertu duquel les Allemands auraient le monopole de la concentration d'huile d'olive à Mytilène. Ils escomptaient pouvoir y ramasser 12.000 tonnes, au moyen d'un échange contre du blé et du sucre, dont 7.000 seraient destinées à la consommation des troupes, 1.000 au ravitaillement des ouvriers de la Wehrmacht et 4.000 à l'exportation. Ils se proposaient aussi de prélever 4.250 tonnes de raisins secs pour leurs troupes et 3.500 tonnes pour l'exportation en Allemagne. En ce qui concerne les autres articles (lait, viandes, légumes et fruits), ils prévoyaient de faire réquisitionner des quantités dépassant le total consommé par Italiens et Allemands ensemble pendant l'année précédente.

Les négociateurs suédois admirent qu'une certaine exportation d'huile d'olive et de raisins secs pouvait avoir lieu, sans porter préjudice à la population grecque. Pour ce qui est de l'huile, une clause de «l'accord de Bucarest» prévoyait d'ailleurs que les Allemands contribueraient au ravitaillement de la population du pays, dans le cas où la concentration que la Commission de Gestion allait entreprendre en Crète, à Corfou et au Péloponèse, ne donnerait pas de résultats satisfaisants [1]. Par contre, le chargé d'affaires de Suède dut insister pour que les quantités de lait et de viande ne fussent pas augmentées au delà de celles qui étaient inscrites au plan allemand de l'année précédente, étant donné les conditions formulées par les puissances du blocus concernant l'utilisation du m/s «*Hallaren*» [2]. Une augmentation des réquisitions de légumes frais et de fruits fut considérée comme admissible, si les achats étaient conduits de façon à ne pas provoquer une pénurie locale de ces articles.

Sous ce rapport, on ne réussit cependant pas à se mettre d'accord au sujet des pommes de terre, dont les Allemands voulaient réquisitionner au moins 5.000 tonnes. Les négociateurs suédois faisaient valoir que les pommes de terre étaient comprises parmi les articles dont les réquisitions, en vertu de l'accord du «*Hallaren*», ne pour-

---

1. Comme on le verra au chapitre XIX, les Allemands refusèrent de de s'exécuter lorsque cette question devint actuelle.

2. Pour ce qui est du lait, les Allemands voulaient d'abord s'assurer de la totalité du contingent fourni aux Italiens pendant la première période. En guise de compromis, il fut convenu que le lait à fournir aux Allemands pourrait être augmenté à 600 tonnes si, par l'intermédiaire du ministère du Ravitaillement, des quantités accrues de tourteaux de coton étaient mises à la disposition de la Commission de Gestion en vue d'une augmentation de la production.

raient pas être augmentées. Les Allemands, de leur côté, alléguèrent que, pendant la première année, ils avaient occupé des régions qui n'avaient pratiquement aucune production de pommes de terre — c'est pourquoi on n'avait pas inscrit cet article dans le plan allemand — et que désormais, ils seraient justifiés de prélever aux régions productrices (Péloponèse et département de Lassithion en Crète), au moins les mêmes quantités que les Italiens en avaient tirées au cours de l'année précédente[1]. Vu le manque presque total de pommes de terre dans les villes, le chargé d'affaires de Suède s'y opposa formellement, mais il ne réussit pas à convaincre les Allemands et dut, par conséquent, formuler une protestation catégorique.

Pour compenser leurs réquisitions de vivres indigènes les Allemands promirent d'importer des quantités très importantes de blé (20.000 tonnes), de légumes secs (50.000 tonnes) et de sucre (12.000 tonnes). Au tableau F ci-contre, on trouvera ces quantités réparties entre les rubriques «importations commerciales» et «importations à titre de secours», la dernière ayant trait aux quantités qu'il était prévu de faire venir avec le m/s «*Hallaren*». On envisageait aussi d'importer 20.000 tonnes de pommes de terre, si les transports pouvaient être organisés.

La valeur globale en calories des importations, ainsi que des vivres qui seraient alloués par l'intendance au ravitaillement des ouvriers grecs, se montait selon le plan, à 287.000 millions de calories, tandis que les vivres indigènes consommés par les troupes ou exportés auraient une valeur de 138.000 millions de calories.

Pour faciliter le contrôle, il avait été convenu que l'intendance allemande fournirait des données mensuelles au sujet des réquisitions. L'intendance s'y conforma à partir du mois de juillet 1943, mais seulement avec un certain retard, dû, selon les Allemands, à la lenteur avec laquelle le service central de l'intendance recevait lui-même les rapports concernant les achats effectués. A une occasion, à cause de ce retard, on ne fut pas en mesure de vérifier certaines données en les collationnant avec les livres de l'intendance (ceux-ci

---

1. Dans la note, rédigée en français, qui avait éte remise aux Allemands lors des négociations concernant le sauf-conduit du m/s «*Hallaren*» (V. ci-dessus), l'expression «green vegetables», désignant les articles pour lesquels les puissances du blocus avaient admis une certaine augmentation des quantités réquisitionnées, avait été traduite, par erreur, par l'expression «légumes frais», qui comprend aussi les pommes de terre fraîches.

TABLEAU F.— Réquisitions et compensations allemandes du 1er septembre 1943 jusqu'à la fin de l'occupation.

Les données marquées * se rapportent à la période du 1er septembre 1943 au 30 mai 1944. Celles qui sont marquées ** se basent sur des évaluations pour la période du 1er juin 1944 jusqu'à la fin de l'occupation.

	Prévisions pour la période sept. 1943-août 1944		Mouvement effectif (sept. 1943 - fin de l'occupation)	
	Tonnes	Millions de calories	Tonnes	Millions de calories
COMPTE DÉBITEUR				
A.— Consommation des troupes :				
Huile d'olive	7 000	67 200	5 000	46 500
Raisins secs et figues	4 250	11 900	* 5 361	15 010
Lait frais	520	330	780	500
Viandes	1 200	2 280	* 478	910
Poissons	—	—	* 659	400
Pommes de terre	[1] 5 000	4 500	* 3 000	2 700
Légumes frais	2 000	1 280	* 7 352	4 710
Fruits frais	6 000	3 000	* 4 443	2 220
Divers (1er juin 1943 - à la fin de l'occupation)	—	—	** 12 000	11 800
Total	**25 970**	**90 490**	**39 073**	**84 750**
B.— Exportations :				
Huile d'olive	4 000	37 200	—	—
Raisins et figues	3 500	9 800	3 000	8 400
Oignons	900	290	60	30
Total	**8 400**	**47 290**	**3 060**	**8 430**
Grand Total	**34 370**	**137 780**	**42 133**	**93 180**
COMPTE CRÉDITEUR				
A.— Importations commerciales :				
Blé	20 000	70 000	10 000	35 000
Légumes secs	35 000	91 000	7 590	19 730
Sucre	7 000	28 000	4 670	18 680
Pommes de terre (éventuellement)	20 000	18 000	910	820
Divers	—	—	550	1 100
Total	**82 000**	**207 000**	**23 720**	**75 330**
B.— Importations à titre de secours :				
Légumes secs	15 000	39 000	12 990	33 770
Sucre	5 000	20 000	4 480	17 920
Pommes de terre déshydratées	—	—	148	354
Total	**20 000**	**59 000**	**17 618**	**52 044**
C.— Ravitaillement d'ouvriers par l'intendance :				
Blé ou orge	3 000	10 500	* 14 274	49 960
Légumes secs	3 700	9 620	* 1 545	4 020
Sucre	110	440	* 265	1 060
Viande	145	270	* 48	90
Graisse	100	660	—	—
Marmelade	—	—	* 115	290
Divers (1er juin - à la fin de l'occupation)	—	—	** 7 220	14 440
Total	**7 055**	**21 490**	**23 467**	**69 860**
Grand Total	**109 055**	**287 490**	**68 805**	**197 234**

1. Cette quantité fut réclamée par les Allemands, mais n'a pas été admise par les négociateurs suédois.

avaient déjà été envoyés à Berlin). Néanmoins le contrôle était généralement effectué d'une façon assez satisfaisante et sans que les Allemands y fassent obstacle, jusqu'au printemps de 1944. A cette époque, la réorganisation du service central de l'intendance et le remplacement des chefs par des nouveaux venus qui ne connaissaient pas très bien les accords en vigueur, ne laissaient pas de causer certaines difficultés[1]. Au mois d'août 1914, le délégué spécialement chargé de ce contrôle à Salonique fut cependant à même de faire une vérification assez détaillée des réquisitions effectuées pendant les mois de mars, avril et mai. Pour les mois suivants, comme les services allemands se préparaient à l'évacuation imminente du pays, il ne fut plus possible d'obtenir des renseignements (excepté pour l'huile d'olive et le lait) et il fallut par conséquent se contenter d'évaluer les quantités prélevées, en présumant que les réquisitions avaient eu lieu sur la même échelle qu'auparavant.

Comme il ressort du tableau F, les troupes allemandes avaient consommé en tout, jusqu'à leur départ, environ 5.000 tonnes d'huile d'olive au lieu de 7.000, et rien n'avait été exporté. Il y a lieu de croire à l'assertion des Allemands qu'ils avaient même dû importer certaines quantités de graisse pour le ravitaillement de leurs soldats. La raison en était evidemment que la concentration d'huile à Mytilène n'avait pas donné les résultats escomptés[2].

Par contre, déjà à la fin du mois de mai, leur consommation de raisins secs était supérieure aux prévisions. Ce fut également le cas des légumes frais dont ils avaient consommé quatre fois plus que le plan ne le prévoyait. Les représentations qu'on leur avait faites à ce sujet avaient été sans résultat, et il va sans dire que, prévoyant dès le début de l'été 1944 leur prochain départ, ils ne s'appliquaient plus à l'observation des accords. Ils avaient aussi réquisitionné certaines quantités de pommes de terre. On ne sait pas combien, parce

---

1. Le préposé allemand qui, le dernier, fournissait des données concernant les livraisons de vivres aux ouvriers grecs par l'intendance, était si peu au courant qu'il faisait accompagner sa note de la remarque suivante : « Um Kompensierung der vorstehenden Lieferungen wird gebeten » (on demande que les livraisons susnommées soient compensées), croyant apparemment que la Commission aurait à restituer les vivres en question.

2. Vers l'été 1944, les Allemands avaient aussi éprouvé des difficultés à faire parvenir à Mytilène les vivres destinés à l'échange et à en faire écouler l'huile obtenue, à cause de l'activité des avions et des sous-marins alliés. Certaines quantités de blé et d'huile avaient même été perdues en mer.

qu'ils ne pouvaient pas fournir des renseignements précis à cause de l'évacuation. La quantité indiquée au tableau ne se base donc que sur des évaluations.

Le tableau indique, pour le lait, le total des quantités fournies aux troupes (713 tonnes) et au corps diplomatique (67 tonnes) jusqu'à la fin de l'occupation. Elle dépasse, pour les troupes, le maximum prévu, parce que certaines quantités de lait furent fournies aux hôpitaux militaires italiens jusqu'au mois de novembre 1943.

Les achats de viande étaient seuls de beaucoup inférieurs aux prévisions, mais d'autre part, ce fut surtout le bétail, grand et petit, qui faisait l'objet des réquisitions irrégulières.

Les importations d'outre-mer étaient loin de correspondre aux quantités qui avaient été inscrites au plan de compensation. Le « *Hallaren* » avait apporté à peu près les quantités prévues, mais, par ailleurs, on n'avait pu faire venir que 10.000 tonnes de blé au lieu de 20.000, à peine 8.000 tonnes de légumes secs au lieu de 35.000, moins de 5.000 tonnes de sucre au lieu de 7.000, et une quantité insignifiante de pommes de terre au lieu des 20.000 tonnes prévues. Par contre, on avait alloué aux ouvriers grecs travaillant pour la Wehrmacht, trois fois plus de vivres que le plan ne le prévoyait.

De cette façon il y avait quand même, si on évalue en calories la valeur des divers articles, un excédent très important des importations par rapport à la consommation des troupes et aux exportations.

Huile d'olive.— Les Allemands concentrèrent à Mytilène environ 6.600 tonnes et en Crète, avant que la Commission de Gestion eût commencé son action d'échange, environ 700 tonnes. En plus, ils se firent livrer par la Commission, en Crète et à Corfou, à peu près 246 tonnes, de sorte qu'ils disposèrent en tout de 7 546 tonnes, environ. Voici à peu près comment cette quantité fut utilisée :

Restitué à la Commission de Gestion	246	tonnes
Consommé par les troupes (principalement sous forme de margarine)	5.000	»
Distribué aux ouvriers de la Wehrmacht	770	»
Coulé par avions et sous-marins alliés	700	»
En dépôt [1]	500	»
Disposition inconnue	330	»
Total	**7.546**	tonnes

Blé.— La quantité de blé importée n'est pas exactement connue, parce que les Allemands ont omis de fournir les éléments nécessaires. Elle n'a cer-

1. En partie ces quantités furent remises aux autorités alliées lors de la capitulation des Allemands à la Canée, en Crète, au mois de mai 1945.

tainement pas été supérieure aux 10.000 tonnes indiquées au tableau F. Au moins 5.000 tonnes ont été utilisées pour l'échange d'huile à Mytilène. Certaines quantités furent perdues en mer.

Légumes secs et sucre.— Les quantités de légumes secs et de sucre importées à titre de compensation furent utilisées comme suit:

	Légumes secs	*Sucre*
Allocations en tonnes:		
à la Commission de Gestion	12.990	4.480
au ministère du Ravitaillement	5.379	3.455
à des sociétés commerciales	814	197
à l'échange d'huile	1.395	946
au Dodécanèse	187	—
à l'intendance allemande	603	273
disposition inconnue	90	49
enlevées par les partisans	—	70
Total	**21.458**	**9.470**

Réquisitions irrégulières et destruction de vivres.

Les délégués neutres ne furent jamais en mesure d'établir d'une façon exacte la quantité totale de vivres enlevés ou détruits lors des actes de répression entrepris par les Italiens et les Allemands. Ils ne recevaient que rarement des données assez détaillées pour pouvoir faire même une évaluation approximative à ce sujet. Voici cependant quelques conclusions qu'on peut tirer de leurs rapports au service du plan de compensation:

La destruction des villages visait le plus souvent à enlever aux partisans des points de repli en matière de logement et de ravitaillement. En visitant des villages qui venaient d'être incendiés, les délégués voyaient souvent, parmi les ruines, des quantités importantes de céréales carbonisées. Quelquefois, la troupe allait jusqu'à détruire les champs et tuer les animaux. Assez souvent les actions de ce genre étaient précédées d'un pillage partiel ou général, mais presque jamais on ne s'est occupé de ramasser les vivres, avant de mettre feu aux maisons, afin de les confier aux autorités grecques, comme il avait été convenu entre la Commission de Gestion et les autorités militaires d'Athènes.

On cite de nombreux exemples où les villages furent tout simplement pillés. Même certains villages déjà sinistrés subirent après quelques mois le pillage, dans quelques cas à deux ou trois reprises. Les troupes auxiliaires grecques participaient assez souvent à ces actions,

et à cet égard les paysans eurent également beaucoup à souffrir des partisans. Dans certaines contrées on avait aussi affaire à des maraudeurs.

Dans la pratique, il fut impossible de faire une distinction entre les réquisitions irrégulières plus ou moins organisées et les pillages désordonnés qui se faisaient de plus en plus fréquents vers la fin de l'occupation. On a eu l'impression, cependant, que les vivres effectivement enlevés par les troupes d'occupation, en application de l'une ou l'autre de ces méthodes, ne se sont pas élevés à des quantités très importantes, soit parce qu'il n'y avait pas beaucoup à prendre, soit parce que les villageois trouvaient moyen de cacher leurs provisions. Les pertes causées par les incendies étaient sans aucun doute de plusieurs fois plus importantes.

Sous ce rapport il y a cependant lieu de faire une réserve concernant le bétail. Il n'est pas douteux que la troupe a pris l'habitude de suppléer aux provisions de viande que l'intendance lui fournissait, en pillant les troupeaux, que ce fût en combinaison avec les actes de répression ou non. Dans tous les cas, elle ne manquait guère de profiter, dans ce but, de chaqne occasion que ces actions lui procuraient.

Comme on le verra au chapitre XVI, la Commission s'est vue amenée à créer un service spécial pour recueillir des informations au sujet des villages sinistrés, en vue d'établir le nombre des personnes qui en avaient été éprouvées et qui avaient besoin de secours supplémentaires. En dépit des efforts continus de ce service, on ne réussit pas, aussi longtemps que dura l'occupation, à obtenir des données complètes et exactes à ce sujet. Le contrôle effectué sur place par les délégués neutres révélait, heureusement, que dans beaucoup de cas les premiers renseignements, parvenus à la Conmission étaient très exagérés. Après la libération, à l'occasion des travaux de liquidation de la Commission de Gestion, on a pu obtenir certaines informations complémentaires, mais le matériel réuni par la Commission n'est quand même pas suffisant pour donner une idée exacte de l'étendue des dommages et des pertes causés par la destruction des villages.

C'est pourquoi l'exposé suivant se base sur les études détaillées entreprises par le ministère de la Reconstruction, publiées en 1946[1]. Il est possible que ces études présentent dans les détails certaines

1. Ὑφυπουργεῖον Ἀνοικοδομήσεως : Πίνακες καταστροφῶν οἰκοδομῶν τῆς Ἑλλάδος, Ἀθῆναι 1946.

inexactitudes et certaines lacunes, n'ayant pas été poursuivies systématiquement jusqu'au bout, mais la Commission a constaté une concordance à peu près complète entre les données vérifiées qu'elle possède et celles qui sont reproduites par le ministère, de sorte que ces dernières semblent donner une image d'ensemble qui ne s'éloigne pas de la réalité.

Il en ressort que (en faisant abstraction de la Thrace et de la Macédoine orientale qui n'étaient pas du ressort de la Commission de Gestion), sur 926.000 maisons qui existaient dans les communes agricoles selon le recensement de 1940, 93.000 ont été entièrement et 12.000 partiellement détruites[1].

Si l'on prend également en considération les pillages, il n'est certainement pas exagéré de présumer que 120 000 familles agricoles ont perdu leurs provisions à cause de ces événements.

Les données relativement peu nombreuses que la Commission possède concernant les quantités de vivres détruits ou enlevés dans les cas particuliers, ne peuvent que confirmer que ces quantités variaient dans des limites très larges, ce que l'on comprend d'ailleurs facilement. Cela dépendait non seulement de la région et de la situation matérielle des familles sinistrées, mais aussi de l'époque de l'année où la catastrophe avait lieu. Dans les régions montagneuses, les familles pauvres, vers la fin de l'hiver, n'avaient presque pas de provisions, tandis que dans les villages riches de la plaine, peu après la récolte, des quantités très considérables de céréales et de vivres divers se trouvaient souvent emmagasinées. Il serait certainement vain de tenter une évaluation même approximative de la quantité globale des vivres détruits ou enlevés. Si, quand même, nous nous aventurons à faire certaines suppositions à ce sujet, c'est seulement pour essayer de parvenir à une conception très générale de l'ampleur des pertes en question.

Dans cet ordre d'idées, il n'est peut-être pas excessif de supposer

---

1. Pour la Grèce entière, les données sont les suivantes :

	Maisons existantes en 1940	*Entièrement détruites*	*Partiellement détruites*
Communes agricoles	1.035.852	102.181	21.835
» urbaines	688.442	31.594	28.107
Total	**1.724.294**	**133.775**	**49.942**

Les localités incendiées figurent sur les cartes régionales insérées dans ce volume.

qu'en moyenne les familles victimes des ces catastrophes aient perdu des provisions pour trois mois, soit par exemple 200 kgs de céréales, 150 kgs de légumes secs, 20 kgs de fromage et de beurre, 20 kgs d'huile d'olive, 20 kgs de raisins secs, 10 kgs de noissettes, d'amandes et de châtaignes et 10 kgs d'olives. Au point de vue nutritif, ces vivres représentent une valeur d'environ 1.5 millions de calories, ce qui fait pour 120.000 familles une valeur globale de 180.000 millions de calories.

Nous n'avons pas pris en considération dans ce calcul le bétail tué ou enlevé par les troupes. Au sujet du nombre de bêtes existant en 1945, certaines évaluations ont été faites par les services compétents de la U.N.R.R.A.; nous les reproduisons ci-dessous, avec les données correspondantes pour l'année 1938:

	Milliers de têtes		
	En 1938	*En 1945*	*Différence*
Bovidés	967,3	578,2	389,1
Moutons	8.139.—	5.829,7	2.312,3
Chèvres	4.356.—	2.867,8	1.488,2
Porcs	430.—	376.—	54.—

Il est évident que la réduction du cheptel, telle qu'elle ressort de ce tableau, a été causée en majeure partie par le manque de fourrages qui a forcé les paysans d'abattre eux-mêmes un nombre très considérable de leur bétail, comme ce fut le cas même dans les pays neutres. Il faut aussi prendre en considération que les données ci-dessus englobent la Thrace et la Macédoine orientale, d'où les Bulgares ont emmené la plupart des bêtes en se retirant. C'est pourquoi ces données, si intéressantes qu'elles soient, ne peuvent guère servir au but que nous nous proposons ici.

Les renseignements recueillis par la Commission elle-même à ce sujet sont relativement complets pour 240 villages situés principalement en Thessalie, en Phthiotide-Phocide, en Étolie-Acarnanie et en Épire, ainsi qu'au Péloponèse. Ces villages avaient 22.250 maisons détruites. Ils ont perdu 13.400 têtes de gros bétail, et 208.000 têtes de petit bétail. Sur cette base, on pourrait évaluer le total des bêtes tuées ou volées dans le pays entier (excepté la Thrace et la Macédoine orientale) à 65.000 boeufs et vaches et à un million de moutons et de chèvres environ. Les troupes d'occupation sont sans doute responsables des quatre cinquièmes de ces pertes au moins. On ne sait pas à quelle époque elles ont eu lieu. mais il est probable

qu'elles se rapportent principalement aux années 1943 et 1944, étant donné que la destruction des villages a commencé sur une grande échelle au printemps de 1943. Faisant une réduction d'encore 20 pct pour la période antérieure, on trouve finalement que le nombre des bêtes tuées ou enlevées par les troupes d'occupation pendant la période où les accords concernant les compensations étaient en vigueur, c'est-à-dire depuis le mois de septembre 1942 jusqu'à la fin de l'occupation, pourrait être évalué à quelque 40.000 bœufs et vaches et 600.000 moutons et chèvres. La viande de ce bétail a dû représenter une valeur nutritive d'environ 220.000 millions de calories.

Résumé et conclusion.

Voici, en résumé, la valeur des vivres réquisitionnés, détruits ou pillés, ainsi que la valeur des vivres importés à titre de compensation, évaluée en millions de calories :

Débit		**Crédit**	
Réquisitions régulières :		Compensations :	
— italiennes	45.000	— italiennes	55.000
— allemandes	169.000	— allemandes	339.000
— Destructions de vivres et pillages [1] :		Vivres remis à la Commission par les Allemands à leur départ	34.000
— vivres divers	180.000	Solde débiteur	186.000
— bétail	220.000		
Total	**614.000**	**Total**	**614.000**

Dans le tableau ci-dessus, nous avons porté au crédit des puissances d'occupation la valeur des vivres que les Allemands, au moment de leur départ, ont remis à la Commission de Gestion pour être utilisés en faveur de la population civile [2]. En grande partie ces vivres furent pillés pendant les troubles de décembre 1944, mais on peut néanmoins considérer que la population civile en a bénéficié.

Il ressort du tableau que les destructions et les pillages ont dû porter sur des quantités représentant une valeur à peu près double de celle des réquisitions régulières (environ 400.000 millions de calories contre 214.000 millions). Le solde que les compensations présentaient par rapport aux réquisitions régulières, lequel se montait, en tenant compte aussi des vivres remis à la Commission de Gestion par les Allemands à leur départ, à environ 214.000 millions de calories,

1. Données établies par évaluation. V. paragr. précédent.
2. V. annexe IV.

se transforme de ce fait en un solde débiteur de 186.000 millions de calories, environ. On peut se faire une idée de l'importance de ce solde, en constatant qu'il correspond aux besoins de 100.000 personnes adultes environ, pendant deux ans, au niveau d'alimentation de l'avant-guerre, ou encore à la valeur totale des distributions faites par la Commission de Gestion pendant trois ou quatre mois.

Il faut cependant admettre que ces calculs comportent une marge d'incertitude assez considérable. Si l'on suppose que la quantité totale de vivres détruits ou pillés par les troupes fut de 30 pct inférieure à l'évaluation effectuée ci-dessus, le solde débiteur se réduit à 46.000 millions de calories. Si par contre la valeur des vivres en question était de 30 pct supérieure, le solde débiteur dépasserait 300.000 millions de calories.

Répercussion des conditions générales sur l'alimentation.

Les faits relatés au chapitre 1er ne cessaient d'exercer une influence défavorable sur la production agricole, qui allait toujours en diminuant. Voici, en milliers de tonnes, les estimations des autorités compétentes au sujet de la récolte des années 1943 et 1944 :

Années	*Blé*	*Autres céréales*	*Légumes secs*	*Pommes de terre*	*Huile d'olive*	*Raisins secs*
1943	368	313	24	79	55	51
1944	250	200	16	55	—	40

Par rapport à la récolte de 1940 [1], ces estimations comportent une réduction de 70 ou 75 pct pour les céréales, les raisins secs et les pommes de terre, de 50 pct pour l'huile d'olive et de 85 pct pour les légumes secs.

Il n'est même pas certain que les quantités ci-dessus aient été effetivement récoltées. Dès le printemps et l'été de 1943, la guerre des partisans s'étendit aux régions produtrices, entravant au plus haut degré tous les travaux agricoles. A l'époque des moissons, la Thessalie, par exemple, se trouvait en pleine guerre. De nombreux paysans furent chassés de leurs domiciles, beaucoup prirent la montagne et d'autres se cachaient. Ceux qui étaient encore assez heureux pour conserver leurs maisons, et peut-être même leurs bêtes, ne pouvaient guère vaquer à leurs besognes — assez souvent ils n'osaient

1. V. ch. 1er, paragr. Effets de la guerre et de l'occupation sur la production agricole.

même pas sortir, par crainte de tomber aux mains des soldats ou des partisans. La récolte ne fut donc rentrée qu'en partie. Sur les quantités mises en grange, une partie fut détruite lorsque les Allemands, vers l'automne, profitant de la discorde des partisans pour s'assurer des principales lignes de communication, procédèrent à la dévastation de presque tous les villages situés près des grandes routes. La Macédoine occidentale fut également ravagée, surtout pendant l'hiver 1943-1944, et cette calamité s'étendit même à la Macédoine centrale.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les terres ensemencées aient subi une réduction sensible. Au cours de l'année 1944, les conditions générales s'aggravèrent encore. Aux effets néfastes de la guerilla s'ajoutaient ceux de la sécheresse et des insectes nuisibles.

Nous avons déjà mentionné que le gouvernement avait essayé sans succès, dès l'année 1941, de concentrer certains produits agricoles. Ces essais furent répétés en 1942 et 1943, mais les résultats étaient très maigres (excepté pour la concentration de raisins secs et d'huile d'olive du Péloponèse pendant l'hiver 1942-1943, voir ci-dessous). La contribution des autorités gouvernementales au ravitaillement de la population urbaine fut donc très peu importante[1].

En même temps, pour les raisons qui ont déjà été développées au chapitre 1er, la défaillance du commerce privé devint de plus en plus manifeste. Vers la fin de l'année 1942 et pendant les premiers mois de l'année 1943, l'apport de produits indigènes au marché des grandes villes, et spécialement à Athènes, s'était accru sensiblement et les prix avaient même accusé une baisse. Mais à partir du mois de mars 1943, il y eut à nouveau un resserrement général, dû en premier lieu, sans doute, au progrès de la guerilla, qui empêchait les transports, et en second lieu à l'inflation monétaire, qui amenait les possesseurs de stocks à ne s'en désister que petit à petit, dans la mesure où ils devaient eux-mêmes se procurer d'autres produits. Surtout l'offre d'huile d'olive se ressentit de cet état de choses, et aucune

1. Ce n'est, en somme, qu'en Macédoine que la concentration de céréales a donné un résultat appréciable, permettant aux autorités gouvernementales d'assumer en partie le ravitaillement de la population non-agricole.— Le prélèvement de la dîme et les achats forcés avaient parfois lieu avec l'assistance des autorités militaires allemandes, particulièrement en Crète («Getreideerfassung unter Wehrmachtskontrolle»). Ceci a donné lieu à l'opinion que les occupants s'emparaient d'une partie de la récolte. Les délégués neutres ont pu constater, cependant, que les céréales rassemblées de cette façon ont été remises aux autorités civiles grecques.

mesure ne fut trouvée efficace pour y porter remède. Vers l'automne 1943, un général allemand qui croyait à l'infaillibilité des méthodes violentes, fit pendre publiquement, à Athènes, deux commerçants d'huile — avec le résultat que le lendemain toute goutte d'huile avait disparu du marché. Plus tard, les ventes forcées organisées par les comités populaires (plus ou moins affiliés au mouvement de la résistance) eurent des effets semblables. Il n'y avait pratiquement aucune issue à cette situation, qui avait évidemment pour cause fondamentale la diminution catastrophique de la production agricole.

Voici quelques remarques sur les produits les plus importants:

Céréales.—Sur la récolte de blé de l'année 1942, le gouvernement avait réussi à concentrer environ 51.000 tonnes de blé et 30.000 tonnes d'autres céréales, représentant à peu près 15 et 8 pct, respectivement, de la production totale. Ces quantités furent utilisées en partie pour le ravitaillement des indigents des villes de Thessalie et de Macédoine. L'année suivante, la concentration ne put avoir lieu effectivement qu'en Macédoine centrale. Elle rapporta à peine 8.000 tonnes de blé et 650 tonnes d'autres céréales, soit 2 pct de la production. En 1944, tout essai de faire une concentration était destiné à un échec complet. Dans certaines régions les partisans se firent verser des contributions en nature par les paysans, mais il ne semble pas que ces contributions aient porté sur des quantités importantes. Les cultivateurs ont évidemment consommé eux-mêmes la majeure partie des céréales qu'ils ont pu garder. De faibles quantités ont été apportées aux villes pour être vendues au marché libre, ou échangées contre d'autres produits (huile d'olive, raisins secs).

Raisins secs.— Sur la récolte de 1942, il fut concentré 26.000 tonnes, soit environ 40 pct, et sur la récolte de 1943, à peine 3.600 tonnes, soit 7 pct, seulement. Ainsi qu'il ressort des paragraphes précédents, les occupants avaient consommé ou exporté pendant l'année 1942-1943 environ 10.900 tonnes (dont 1.500 tonnes provenant de la récolte de l'année 1941) et pendant l'année 1943-1944 environ 8 400 tonnes. En résumé, sur une production totale des années 1942 et 1943, s'élevant à quelque 114.000 tonnes, le gouvernement avait concentré un peu moins de 30.000 tonnes (26 pct); les occupants prélevèrent 17.800 tonnes (16 pct), provenant en majeure partie de la concentration. Environ 84.000 tonnes sont restées aux mains des producteurs, qui les ont utilisées principalement pour leur propre consommation. Des quantités relativement importantes furent toutefois vendues au marché libre.

Huile d'olive.—Outre la concentration italienne dans l'île de Crète, et la concentration allemande dans l'île de Lesbos, le gouvernement entreprit, pendant l'hiver 1942-1943, une action semblable au Péloponèse. Elle fut confiée à l'organisme K.Y.D.E.P. qui réussit à obtenir 5.250 tonnes qui furent utilisées comme suit:

Distributions générales dans la capitale	2.320	tonnes
Coopératives de consommation, invalides, cantines d'enfants, institutions sanitaires et philanthropiques . .	250	»

Distributions en province	1.800	tonnes
Remis aux Italiens (après défalcation des 565 tonnes restituées au ministère moyennant de l'huile provenant de Crète	350	»
Disposition inconnue	530	»
Total	**5.250**	»

Grâce à cet apport d'huile et à l'aide de certaines quantités remises par les Italiens et les Allemands, contre paiement, au ministère du Ravitaillement (227 t. et 865 t., respectivement), les autorités gouvernementales furent en mesure de faire pendant l'année 1942-1943 des distributions assez régulières d'huile d'olive à la population de la capitale, soit en octobre-novembre 1942 30 dramia; pour chacun des mois de décembre 1942 et de janvier, mars, avril et mai 1943, 125 dramia; et finalement, en août 1943, 75 dramia par personne. (A Salonique il y eut une seule distribution d'huile apportée de Mytilène par les Allemands).

A partir du mois de mai 1943, la Commission prit part à l'échange d'huile à Mytilène, en livrant certaines quantités de blé et en recevant la moitié de l'huile concentrée. Elle ne put cependant disposer de cette huile (915 tonnes) que bien des mois plus tard.

L'année suivante, le gouvernement ne se vit pas en mesure de procéder à une nouvelle concentration. Comme il sera expliqué au chapitre XIX, la Commission s'est laissée persuader d'inaugurer au Péloponèse un échange d'huile en vue du ravitaillement de la capitale, et à la suite d'un accord négocié par l'intermédiaire du chargé d'affaires de Suède, la Commission entreprit une action pareille en Crète et à Corfou. Pour diverses raisons (surtout l'insuffisance des produits qu'elle pouvait offrir en échange et le manque de transports), la Commission ne s'est pas vue à même d'effectuer cet échange sur une grande échelle et les quantités qu'elle réussit à concentrer furent assez peu importantes

Voici, en résumé, les quantités d'huile concentrées de part et d'autre au cours des années 1942-1943 et 1943-1944:

	1942-1943		*1943 1944*	
Récolte	*90.000*	t.	*55.000*	t.
Concentration :				
K.Y.D.E.P. (Péloponèse)	5.250	»	—	
Allemande (Mytilène et Crète)	4.600	»	7.300	»
Italienne (Crète)	4.400	»	—	
Commission de Gestion	915	»	1.040.1	»
Total	**15.165**	t.	**8.340.1**	t.
	= 17 pct		= 15 pct	
Disposition des quantités concentrées:				
Consommation des troupes	5.265	t.	5.000	t.
Exportations	1.380	»	—	
Population civile	7.535	»	2.057	»
Divers et disposition inconnue	985	»	1.283	»
Total	**15.165**	t.	**8.340.1**	t.

CHAPITRE VI

QUESTIONS DE PRINCIPE CONCERNANT L'EXTENSION ET L'ORGANISATION DES SECOURS

Extension territoriale des secours. — Répartition des secours entre la capitale et la province. — Rations de base et sélection des bénéficiaires. — Réforme des cantines populaires. Leur remplacement par des distributions générales en nature. — Réforme des cantines d'enfants. — Cantines populaires et cantines d'enfants dans la province. — Secours supplémentaires. — Considérations générales.

La Commission de Gestion avait à prendre position, dès le début, au sujet d'une série de questions d'importance fondamentale pour l'œuvre qu'elle allait entreprendre. Certaines de ces questions revêtaient un aspect politique et ne pouvaient être résolues sans l'accord des belligérants. D'autres étaient en principe du domaine de la Commission, mais ne laissaient quand même pas d'intéresser aussi bien les autorités d'occupation que les puissances du blocus, et leur solution exigeait quelquefois l'intervention du gouvernement suédois ou de son représentant diplomatique à Athènes, qui était spécialement chargé de surveiller l'observation des accords.

Extension territoriale des secours.

Comme nous l'avons fait remarquer au chapitre III, le territoire qui allait être ravitaillé ne fut pas nettement déterminé lors des négociations préalables. Il était clair dès le début, cependant, que la Thrace et la Macédoine orientale, à l'est du fleuve Strymon, ne pouvaient pas entrer dans le champ de l'activité de la Commission de Gestion, étant occupées par les Bulgares. L'île de Corfou et les autres îles Ioniennes allaient également rester en dehors, puisque les Italiens ne les considéraient plus comme faisant partie de la Grèce, mais de l'« Empire romain». Ce n'est qu'après la capitulation italienne qu'on put les ravitailler.

Les Italiens et les Allemands avaient voulu exclure de la partici-

patiôn aux secours les Cyclades et les îles de l'Égée (Lesbos, Chios, Samos, Icaria etc.). Conformément au désir du gouvernement britannique qui avait particulièrement insisté pour que ces îles fussent ravitaillées [1], le gouvernement suédois avait instruit son chargé d'affaires à Athènes de faire son possible pour amener les autorités d'occupation à modifier leur attitude à ce sujet.

Cette mission s'avéra plus facile qu'on ne l'avait pensé. Les Italiens, après en avoir référé au gouverneur du Dodécanèse, auquel les Cyclades et l'île de Samos étaient soumises au point de vue administration militaire, admirent sans autre que ces îles fussent secourues par la Commission de Gestion et qu'un délégué neutre y allât au moins temporairement, pour organiser et contrôler les distributions. De même on obtint, vers la fin du mois d'octobre 1942, le consentement des Allemands pour ravitailler Lesbos et Chios, sous la surveillance d'un délégué neutre établi à Mytilène [2].

La question du ravitaillement des îles prit soudainement un aspect tout autre lorsque, peu après, la Commission reçut du gouvernement suédois une communication, selon laquelle les Anglais s'opposaient catégoriquement à l'emploi de voiliers pour le transport des vivres. Devant cette attitude, la Commission se vit obligée d'interrompre les envois aux Cyclades qu'elle avait déjà commencés.

Pour les îles de l'Égée, le gouvernement suédois réussit, après certaines négociations, à établir un régime à part: il fut admis que les navires suédois apporteraient à Smyrne les vivres destinés à ces îles, et que de là on pourrait les expédier à Mytilène, Chios et Samos avec des voiliers. Plus tard, les Allemands s'opposèrent aux voyages de caïques à Smyrne, mais on réussit à obtenir leur consentement pour diriger à quelques occasions les navires suédois directement aux îles en question, comme ce fut déjà le cas pour la Crète.

Par contre, malgré de longues négociations, dont il sera rendu compte au chapitre VIII, on ne put jamais réaliser un accord définitif en vue d'utiliser les bateaux suédois pour le ravitaillement des Cyclades. Comme les Anglais, pour des raisons militaires, maintinrent jusqu'à la fin leur interdiction d'affréter des voiliers dans ce but, les Cyclades sont restées longtemps sans secours. Finalement, au début

---

1 V. ch. III.

2. Par contre, les Allemands ne voulurent jamais permettre de ravitailler l'île de Lemnos, alléguant que cette île avait une production de céréales suffisante.

de l'année 1944, lorsqu'il fut évident qu'on ne pourrait pas y envoyer un bateau suédois et que la situation était devenue intenable, le président de la Commission décida de reprendre le ravitaillement des Cyclades, à l'aide des caïques encore disponibles [1].

Les Italiens avaient fait savoir au cours des négociations préalables, qu'ils n'avaient pas d'objection contre la distribution de secours à la «Grèce continentale» et au Péloponèse. Cependant, il y a lieu de croire qu'ils avaient adopté la terminologie grecque, selon laquelle on entend par « Grèce continentale » [2] les provinces d'Attique - Béotie, Phthiotide - Phocide et Étolie - Acarnanie. Les Allemands, de leur côté, en traduisant cette expression par « das griechische Festland », avaient sans doute en vue toute la Grèce continentale, au sens littéral du mot. La Commission de Gestion ne se doutait pas non plus qu'il pouvait y avoir une distinction à faire sous ce rapport. Elle envisageait d'étendre son activité à toute la Grèce, avec les limitations qui ont été signalées au début de ce paragraphe.

Les Italiens, tout en laissant faire, donnaient à comprendre que telle n'avait pas été leur intention, et en ce qui concerne l'Épire, ils exprimèrent au chargé d' affaires de Suède leur désir d'entreprendre, par leurs propres moyens, le ravitaillement de cette contrée, d'où la Commission de Gestion serait par conséquent exclue. Quelques caïques, que la Commission avait affrétés pour le port de Prévéza, furent longtemps retenus par les Italiens au canal de Corinthe. Ils ne leur permirent de continuer leur voyage qu'après avoir reçu le consentement du général qui commandait les forces armées italiennes en Épire. Les délégués neutres qui visitaient ce général, avaient l'impression qu'il ne voyait pas d'un bon œil leur présence dans son district.

La Commission ne voulut quand même pas lâcher pied en Épire. Elle avait pour cela plusieurs raisons. Les régions montagneuses de cette province sont reconnues comme étant parmi les plus pauvres de la Grèce. On avait aussi des doutes sérieux concernant les possibilités des Italiens d'entreprendre le ravitaillement de ce district. Même dans l'affirmative, il y avait lieu de craindre que la distribution ne fût faite de façon à favoriser certaines catégories de gens qui acceptaient ou même désiraient la domination italienne. Les Italiens paraissaient en effet avoir certaines visées politiques concernant l'Épire, visées qui se manifestaient dans leurs efforts pour assurer à la minorité albanaise

1. V. ch. X.
2. Στερεὰ Ἑλλάς.

de cette province les moyens de se faire valoir aux dépens de la majorité grecque, et même de l'opprimer [1].

Pour ces mêmes raisons, si la Commission voulait entreprendre le ravitaillement de l'Épire, il était évidemment essentiel qu'elle fût à même de suivre de près l'organisation et la distribution des secours. Dans les autres provinces, aussi longtemps que les Italiens s'opposaient à l'établissement de délégués neutres en permanence dans les villes de province, le contrôle sur les distributions fut exercé principalement au moyen de voyages d'inspections. En ce qui concerne l'Épire, à cause de sa situation éloignée, cela ne fut pas considéré comme suffisant. Ne voulant pas interrompre les envois, la Commission s'est contentée d'y expédier jusqu'à nouvel ordre des quantités relativement restreintes, afin de marquer qu'elle n'avait pas l'intention d'abandonner cette province à son sort.

Par la suite, la question du ravitaillement de l'Épire fut liée à l'établissement d'un délégué neutre à Jannina et à l'utilisation de voiliers pour les transports.

Au mois de janvier 1943, le ministre des Affaires étrangères de Suède, sur la demande des Anglais, enjoignit à la Commission de cesser le ravitaillement des provinces où elle n'avait pas la permission d'installer un délégué neutre en permanence [2]. Tandis que, pour les autres parties du pays, cette question fut résolue peu après, lors des négociations de Rome [3], elle fut laissée en suspens en ce qui concerne l'Épire. D'autre part, les Anglais avaient fait savoir qu'ils ne pouvaient pas autoriser l'utilisation de caïques, même pour les expéditions le long des côtes. Les envois à Prévéza étant considérés comme particulièrement dangereux, à cause du passage au delà de l'île de Leucade, il y avait donc une double raison pour interrompre le ravitaillement de l'Épire. Agissant sur les instructions formelles du chargé d'affaires

1. Les Italiens avaient armé des bandes albanaises qui, dans certaines régions, exerçaient une véritable terreur, brûlant et pillant les villages grecs, maltraitant et tuant leurs habitants. Il est à noter que lors de la première entrevue d'un délégué neutre avec le général italien, celui-ci avait proposé que la distribution des vivres envoyés par la Commission fût effectuée par une organisation appelée E.A.G.A., ce qui voulait dire «Ente Albanese Gestione Amassi» (Office albanais pour la gestion des produits rassemblés). Après certaines explications, il a cependant permis à la Commission de créer des comités de distribution, comme partout ailleurs.

2. Cette directive ne parvint à la Commission que vers le milieu du mois suivant.

3. V. ch. III.

de Suède, qui avait discuté l'affaire avec les représentants diplomatiques américain et britannique, le président de la Commission de Gestion décida, vers la fin du mois de mars 1943, de défendre jusqu'à nouvel ordre, les envois de vivres à cette province.

Au mois de mai, les Italiens acceptèrent enfin qu'un délégué neutre fût installé à Jannina, mais la question des caïques restait à résoudre. Comme il est expliqué au chapitre X, la Commission sollicita une permission spéciale des puissances du blocus pour l'envoi de voiliers au port de Prévéza. En dépit des démarches qui furent en même temps entreprises par le C.I.C.R. et le gouvernement hellénique en exil, la Commission reçut, après une longue attente, la réponse qu'on ne pouvait admettre de telles expéditions que jusqu'à Messolonghi. De là il fut impossible d'organiser la réexpédition des marchandises à cause du manque de véhicules. Entretemps, on avait dû se contenter d'envoyer en Épire les faibles quantités qui pouvaient être transportées par route de Trikkala à Jannina, par le col de Métsovo. Finalement, toutes autres possibilités ayant été épuisées, le président de la Commission décida, au mois de janvier 1944, de passer outre à l'interdiction d'utiliser des voiliers. A cette époque il était cependant impossible d'affréter un nombre suffisant de caïques. D'autre part, la Commission échoua dans ses efforts de diriger un navire suédois au port de Prévéza, et de faire ainsi une contribution substantielle au ravitaillement de l'Épire [1]. En fin de compte, il ne restait qu'à essayer d'augmenter, autant que possible, les expéditions par voie de terre [2].

Nous avons déjà fait mention des défenses dictées par les autorités d'occupation, au sujet du ravitaillement des localités occupées par les partisans. Bien que temporaires, ces restrictions ont, dans plusieurs cas, ensemble avec les dégâts causés aux chemins de fer et aux routes par les actes de sabotage, empêché la Commission de ravitailler des régions entières pendant des périodes assez longues. Nous y reviendrons au chapitre XVII.

Répartition des secours entre la capitale et la province.

Au début, la Commission de Gestion n'avait guère envisagé d'étendre ses activités au delà des principales agglomérations urbaines, étant donné que le programme des envois d'outre-mer était relative

1. V. ch VIII.
2. V. ch. X et ch. XVII.

ment restreint. Il était donc prévu de ravitailler en premier lieu la capitale (Athènes-Le Pirée avec faubourgs), ainsi que Salonique, Patras, Volos et une vingtaine d'autres villes d'importance moyenne. On comprit tout de suite, cependant, qu'il n'était pas possible de limiter de cette façon la distribution des secours. De toutes parts on recevait des informations que la situation alimentaire était tout aussi critique dans de nombreuses petites localités de la province. Dans certains cas, elle était même pire que dans la capitale, qui bénéficiait depuis quelques mois déjà de la distribution régulière de pain. Il fallait donc essayer d'adapter le programme des distributions, de façon à pouvoir secourir aussi dans la mesure du possible les bourgs et les villages.

Sur la base des données recueillies par l'ancienne Commission, complétées par les informations qui chaque jour parvenaient au service central, la nouvelle Commission de Gestion élabora, pour les distributions en province, un plan général comprenant dès le début plus de 2.000 localités. Graduellement ce nombre s'accrut, de sorte que, vers la fin de l'occupation, la liste des allocations comprenait plus de 5.000 localités.

Cela voulait dire que pratiquement chaque bourg et chaque village de la Grèce entière (à l'exception de la Thrace et de la Macédoine orientale) a fini par être pris en considération pour les secours, même si, pour des causes de force majeure, beaucoup de ces localités ne pouvaient pas être ravitaillées régulièrement.

Par rapport à sa population, la circonscription de la capitale reçut des secours beaucoup plus importants que toute autre région du pays. Cela était dans une certaine mesure justifié, étant donné qu'une grande agglomération urbaine, comme celle d'Athènes et du Pirée avec leurs faubourgs [1], éprouve forcément plus de difficultés à se ravitailler, en temps de crise, que les villes de moindre importance et les villages. La plupart des gens d'Athènes et du Pirée ne venaient que difficilement en contact avec les agriculteurs, d'autant plus que

1. La population de la capitale était évaluée par les uns à 1.050.000, par les autres à 1.300.000 habitants, y compris les réfugiés de province. Le recensement de 1940 avait donné pour résultat 1.124.000. Selon des rumeurs parvenues à l'étranger, le nombre des réfugiés se serait élevé à plusieurs centaines de milliers, de sorte que la population de la capitale aurait atteint 2 millions approximativement. La Commission a démenti à plusieurs reprises ces rumeurs. Se basant entre autres sur le contrôle des cartes de rationnement, elle put affirmer que le nombre des habitants de la capitale, sous l'occupation, n'a jamais dépassé 1.300.000.

les environs de la capitale n'ont pas une production agricole abondante, tandis que les habitants des villes de province et des villages, s'ils n'étaient pas producteurs eux-mêmes, avaient certainement, dans la majorité des cas, des possibilités plus nombreuses de suppléer à leurs ressources alimentaires par des achats auprès des paysans. D'autre part, les ouvriers agricoles sans terre sont bien moins nombreux en Grèce que dans beaucoup d'autres pays.

Il y avait évidemment beaucoup d'exceptions à cette règle. On devait prendre en considération que certaines villes ont une population ouvrière assez nombreuse qui se trouvait en majeure partie réduite au chômage — c'était par exemple le cas des villes de Patras de Volos et de Calamata. Il y a aussi en Grèce certaines régions montagneuses dont la production agricole a toujours été extrêmement restreinte. On trouve, par exemple, en pleine montagne, de très grands villages qui n'ont pratiquement pas de terres. Les quelques cultures en terrasses qui s'y font sont loin de suffire aux besoins de leurs habitants lesquels, avant la guerre, avaient l'habitude de chercher du travail comme maçons (certaines régions du Péloponèse), ou comme boulangers (Épire). Les îles, dont la population dépendait largement, avant la guerre, de la pêche et de la navigation, se trouvaient dans une situation semblable. On peut encore signaler que beaucoup de familles se trouvaient réduites à l'indigence parce qu'elles ne pouvaient plus, comme avant la guerre, recevoir les remises d'argent que leurs parents d'Amérique avaient l'habitude de leur envoyer.

Il était par conséquent impossible de procéder à une répartition uniforme des ressources de la Commission de Gestion d'après le nombre des habitants. Sur la base des études détaillées que l'ancienne Commission avait déjà commencées et qui étaient sensiblement amplifiées par la suite, au moyen de renseignements précis que les comités locaux et les délégués neutres, établis en provine, faisaient parvenir continuellement au service compétent de la Commission, on élaborait mensuellement des programmes pour la répartition des vivres destinés à la province, fixant le nombre de personnes qu'on envisageait de secourir dans chaque localité. Dans ces programmes il était tenu compte, entre autres, des fluctuations que les ressources locales présentaient suivant la saison.

L'exécution de ces programmes laissait évidemment toujours beaucoup à désirer, à cause de l'insuffisance des moyens de transports et par suite des pertubations causées par la guerilla. La capitale et les provinces voisines de la capitale se trouvaient dans une situation par-

ticulièrement favorable, le grand lot des marchandises d'outre-mer étant déchargé au Pirée, et n'eurent par conséquent à supporter des restrictions au programme que dans certains cas où les navires suédois avaient été retardés. Par contre, les envois qu'on prévoyait pour la province ne pouvaient souvent être exécutés que pour un tiers, la moitié ou les trois quarts.

Rations de base et sélection des bénéficiaires.

Les quinze mille tonnes de blé, par mois, qui constituaient le gros des envois d'outre-mer pendant la majeure partie de l'activité de la Commission, étaient suffisantes pour procurer à 3 1/2 millions de personnes une ration quotidienne de 60 dramia, soit 192 grammes de pain. Bien entendu, il fallait, dans la pratique, différentier dans quelque mesure les allocations de blé et de farine, en vue d'assurer à certains groupes de nécessiteux des rations plus importantes. On se vit aussi très souvent obligé, par la force des choses, de modifier la ration de base (vers la fin, on fut à même de l'augmenter sensiblement, grâce à l'envoi de quantités plus importantes de l'étranger). Mais ce fut dès le début sur le principe d'une distribution de 60 dramia de pain par jour, ou l'équivalent en farine, que la Commission basait son programme.

Cette ration était évidemment assez maigre, si l'on pense qu'avant la guerre les adultes des classes ouvrière et paysanne avaient l'habitude de consommer au moins 1/2 kg de pain par jour. Cependant, on avait pu constater que, depuis la reprise de la distribution régulière de pain dans la capitale, vers la fin du mois de mars 1942, la situation s'était améliorée d'une façon très sensible, bien que la ration ne fût que de 60 dramia par jour, environ. Il est vrai qu'une grande partie de la population bénéficiait également de la ration de soupe distribuée par les cantines populaires et les cantines d'enfants, mais quand même il semblait certain que la grande majorité des gens avaient la possibilité de se procurer au marché libre, auprès des occupants, auprès des entreprises pour lesquelles ils travaillaient, peut-être aussi parfois chez des parents cultivateurs, quelques vivres supplémentaires leur permettant de se tirer d'affaire et même de maintenir une certaine vitalité [1].

Il fut donc décidé de s'en tenir jusqu'à nouvel ordre, dans la circonscription de la capitale, à la ration de base de 60 dramia de pain

1. V. ch. XXIX.

par jour[1]. Plus tard, on introduisit la même ration à Salonique, tandis que pour le reste de la province, la ration individuelle fut fixée à 3 ocques (3.840 grs) de farine (ou de blé) par mois, correspondant à une ration quotidienne de 56 dramia (179 grs) de pain, environ[2].

Étant donné que le territoire ravitaillé par la Commission de Gestion avait une population de 6.4 millions d'habitants, environ, il fut nécessaire de déterminer dès le début les principes d' après lesquels se ferait la sélection des bénéficiaires. Sous ce rapport, la Commission s'est heurtée à de très grandes difficultés.

Le problème fut étudié avec beaucoup de soin. Quand même, on ne trouva finalement aucune méthode susceptible d'être appliquée dans le pays entier, et permettant de distinguer d'une façon objective les personnes qui auraient le droit de participer aux secours de celles qui devaient en être exclues. En effet, la guerre et l'occupation avaient provoqué de telles perturbations dans la vie commerciale et industrielle du pays, et l'inflation monétaire qui s'ensuivit avait, comme on le verra au chapitre XXVI, tellement bouleversé les conditions pécuniaires des particuliers, qu'il n'était guère possible d'attacher de l'importance aux critères habituels de l'aisance ou de la pauvreté. Certes, il était parfaitement faisable d'exclure de la participation aux secours un nombre très restreint de personnes incontestablement riches, mais en essayant de définir d'une façon tangible l'état d'aisance, on risquait d'exclure du même coup un grand nombre de familles de la petite bourgeoisie, qui essayaient jusqu'au bout de maintenir les apparences, mais qui ne pouvaient vivre qu'en vendant peu à peu tous leurs objets précieux : bijoux, œuvres d'art, livres, meubles, divers ustensiles de ménage etc. D'autre part, parmi ceux qui avaient su profiter des circonstances, il y en avait beaucoup qui, autrefois pauvres, n'avaient changé en rien leurs coutumes quotidiennes, tout en mettant de côté de très jolis bénéfices tirés du marché noir. Par conséquent la sélection des bénéficiaires ne pouvait se faire sans un examen circonstancié des conditions de chaque famille, ou sans une connaissance assez intime des cas individuels.

Pour la capitale, la Commission fit élaborer un projet d'organisa-

---

1. La ration avait été abaissée temporairement au mois d'août, avant l'arrivée des envois d'outre-mer, à 50 dramia. Elle fut portée de nouveau à 60 dramia vers le milieu du mois d'octobre. Plus tard, elle fut portée à 70 dramia, et peu avant la libération, à 100 dramia.

2. A partir du printemps de 1944, cette ration fut portée à 4 ocques (5.120 grs) par mois, correspondant à environ 74 dramia (237 grs) de pain par jour.

tion, prévoyant pour chaque paroisse et pour chaque quartier des comités et des sous-comités, auxquels serait confiée la tâche d'enregistrer la population et de sélectionner les bénéficiaires des secours. On s'aperçut bientôt que cette entreprise était d'une envergure beaucoup trop grande pour pouvoir être réalisée dans les circonstances qui régnaient à cette époque. Elle se heurtait aussi à des obstacles de nature politique. Les Italiens s'y opposaient parce qu'ils considéraient que la Commission empiétait sur le domaine des pouvoirs publics — ils ne voulaient d'ailleurs pas entendre parler d'une carte de ravitaillement émise par la Commission de Gestion. D'autre part, il y avait lieu de craindre que les Grecs eux-mêmes n'eussent essayé de saboter une tentative semblable, visant à établir sur la base d'enquêtes individuelles un nouveau registre de la population. Il y avait en effet dans la capitale beaucoup de personnes qui voulaient se dissimuler.

En fin de compte, la Commission dut se résoudre à abandonner, pour ce qui est de la capitale, son intention de faire une sélection des bénéficiaires. Plus tard, il est vrai, on procéda à la sélection de ceux qui allaient recevoir gratuitement les vivres distribués par l'intermédiaire des épiceries [1] ; mais la distinction faite dans ce but, entre indigents et non-indigents, ne pouvait pas servir de base à une séparation entre participants et non participants, étant donné que ceux qui avaient besoin d'être secourus par la Commission étaient de cinq ou six fois plus nombreux que la catégorie des indigents [2].

A Salonique également, pour les mêmes raisons qu'à Athènes, on ne se vit pas à même d'entreprendre un triage de la population, permettant d'exclure les personnes qui n'avaient pas besoin d' être secourues par la Commission.

Ailleurs en province, la Commission dut exiger que cette séparation fût faite. On lui a souvent reproché d'avoir imposé à ses comités locaux une tâche aussi difficile, qu'elle-même n'avait pas voulu entreprendre dans la capitale et à Salonique. La raison en était qu'elle considérait cette tâche faisable dans des localités plus petites, où les habitants se connaissent les uns les autres beaucoup mieux que dans les grandes villes, et où par conséquent il n'y avait pas besoin d'un grand appareil administratif pour la réaliser. Elle a toujours compris que,

1. V. ch. XIV.

2. Une seule fois, la Commission essaya de faire une distribution uniquement aux indigents, mais cette tentative provoqua une très vive opposition parmi le public.

néanmoins, cette sélection présentait de très grandes difficultés. Il y a lieu de reconnaître que la grande majorité des comités locaux ont accompli dans ce domaine un travail honnête et consciencieux, faisant preuve d'impartialité et de loyauté au milieu de toutes sortes de pressions qui s'exerçaient en faveur de particuliers et quelquefois aussi en faveur de groupements professionnels et politiques. Nous y reviendrons aux chapitres XVI et XVII, où il sera rendu compte également des règles que la Commission avait établies pour guider les comités locaux dans ce travail.

Réformes des cantines populaires. Leur remplacement par des distributions générales en nature.

Comme il ressort du chapitre II, la nouvelle Commission de Gestion a trouvé lors de sa constitution, au début du mois de septembre 1942, un nombre excessivement élevé de cantines populaires fonctionnant dans la capitale. Plus de 600.000 personnes y étaient inscrites, et comme les cantines d'enfants groupaient en outre presque 300.000 enfants, la majorité de la population d'Athènes et du Pirée recevait donc chaque jour, auprès des cantines, un plat de légumes secs ou de gruau, cuit à l'eau. Quels que fussent les services rendus par les cantines pendant l'hiver de famine, leur existence en un nombre si élevé constituait évidemment une anomalie. On pouvait aussi avoir des doutes très sérieux sur l'efficacité des secours distribués sous cette forme, étant donné qu'il était extrêmement difficile d'éliminer les inscriptions doubles et de surveiller l'utilisation des vivres confiés aux cantines.

Déjà l'ancienne Commission de Gestion avait décidé en principe de réduire dans la mesure du possible les cantines populaires. Un commencement avait été fait par la suppression, au mois de juillet 1942, des allocations de vivres aux nombreuses popotes que les entreprises industrielles et commerciales, les services publics etc. avaient créées en faveur de leur personnel. On envisageait de remplacer les cantines par des distributions générales de certains vivres, par l'intermédiaire des épiceries.

La nouvelle Commission considérait n'avoir aucune obligation envers les cantines, mais elle s'aperçut bientôt que celles-ci constituaient malgré tout un élément essentiel du ravitaillement de la capitale et qu'il n'était pas possible de les supprimer sans autre. Il fut convenu avec le gouvernement que, pour la période du 15 septembre au 15 octobre 1942, la Commission donnerait 600 tonnes de gruau aux

cantines, dont la plupart fonctionnait sous la direction de l'organisation étatique K.E.S.[1], à condition qu'entretemps on fît un effort sérieux pour réduire à des proportions raisonnables le nombre des cantines et l'effectif de leurs participants. Rien ne fut fait dans ce sens, et vers le milieu du mois d'octobre, les cantines se présentèrent, avec un nombre de participants sensiblement accru, pour réclamer de nouvelles allocations. Devant l'insistance des représentants du gouvernement et des autorités d'occupation — le plénipotentiaire du Reich fit part officieusement de ses appréhensions que l'ordre public ne fût troublé en cas d'un refus de la part de la Commission — celle-ci dut encore s'exécuter. Mais elle décida de mettre en œuvre le plus tôt possible un projet qu'elle était en train d'élaborer, et suivant lequel la population aurait la liberté de choisir entre la soupe quotidienne servie par les cantines et la quantité correspondante, soit deux ocques (2.560 grs) de légumes secs ou de gruau par mois, distribuée en nature par l'intermédiaire des épiceries.

L'inscription des clients pour la participation aux distributions des épiceries, qui eut lieu entre le 13 et le 17 novembre 1942, prit la forme d'un véritable plébiscite. Elle avait été précédée d'une certaine agitation, d'origine éminemment politique, en faveur des cantines. Mais le résultat ne pouvait laisser aucun doute au sujet des préférences du public, car, sur la totalité des habitants de la circonscription de la capitale, seules 20.000 personnes avaient opté pour les cantines[2].

Ainsi la Commission réussit à supprimer d'un seul coup presque toutes les cantines populaires, lesquelles, à cause de l'attroupement quotidien de milliers de personnes, de leur attente forcée durant des heures, sous ciel ouvert, du manque de contrôle efficace et du manque d'installations hygiéniques, étaient devenues ni plus ni moins qu'une plaie sociale.

Réforme des cantines d'enfants.

A cause du résultat qu'avait donné le plébiscite concernant les cantines populaires, la Commission se proposait de supprimer également la grande majorité des cantines d'enfants, dont beaucoup ne se

1. V. ch. II.

2. Il semble que l'heureuse idée des collaborateurs de la Commission, de rédiger son avis au public en langue parlée, parfaitement intelligible à tout le monde, avait dans quelque mesure contribué à ce succès.

trouvaient guère dans un état meilleur que celui des cantines pour adultes. On voulait conserver seulement un nombre restreint de cantines, où les enfants débiles et malades pourraient recevoir une alimentation plus complète, ainsi que des soins hygiéniques et médicaux.

La réalisation de ce projet se heurta à une forte résistance de la part des divers organismes qui avaient créé ces centines et dont les membres avaient souvent dépensé aussi bien leurs forces que leur argent pour les maintenir en fonction. Leur ambition était d'en faire des centres d'éducation aptes à sauvegarder les enfants de la démoralisation dont ils étaient menacés à cause de la situation générale.

La Commission consentit finalement à continuer ses allocations de vivres aux cantines d'enfants, à la condition que le nombre des enfants fût réduit à la moitié et que leur sélection fût faite désormais suivant des principes médico-sociaux. Cette réforme eut lieu dès le début de l'année 1943. La Commission fit distribuer par la suite, une demi-ocque de vivres mensuellement aux enfants qui avaient été exclus des cantines. Pour assister les organisations dans leur travail, la Commission créa des services spéciaux, dont le fonctionnement ainsi que les résultats obtenus seront exposés au chapitre XVIII.

Vers la fin de l'occupation, comme le fonctionnement des cantines, pour des raisons d'ordre pratique, se faisait de plus en plus irrégulier, on se vit obligé de les supprimer. On n'en conserva qu'un petit nombre spécialement organisées pour servir les enfants trachomatiques et les enfants sous-alimentés.

Cantines populaires et cantines d'enfants dans la province.

Dans la province, les cantines populaires et les cantines d'enfants n'existaient au début qu'en très petit nombre, et comme leurs moyens étaient des plus modestes, elles n'avaient pas pu étendre leurs secours au delà de certains groupes très restreints, composés principalement de réfugiés, de victimes de guerre et d'enfants indigents. Là, par conséquent, le problème des cantines s'est posé d'une façon tout autre que dans la capitale. Il ne s'agissait pas de réduire le nombre des cantines déjà existantes mais d'en créer de nouvelles, partout où il fut trouvé que de telles institutions pouvaient être utiles.

En partant du principe que les secours spécialement destinés aux enfants devaient dans la mesure du possible être distribués sous forme de repas préparés, consommés sur place, la Commission s'est efforcée de fonder, en collaboration avec la Mission Suisse, des centres d'ali-

Fac-similé (extrait) de l'avis au public annonçant l'inauguration de distributions régulières par l'intermédiaire des épiceries en remplacement des cantines populaires.

ΟΔΗΓΙΕΣ ΓΙΑ ΤΟ ΚΟΙΝΟ

I. Κατὰ τὶς εἴκοσι Νοεμβρίου ὁ Διεθνὴς Ἐρυθρὸς Σταυρὸς θὰ μοιράσει διὰ τῶν Παντοπωλείων στὸ κοινὸ τῆς περιφερείας Ἀθηνῶν — Πειραιῶς — Περιχώρων τὰ παρακάτω τρόφιμα κατὰ μερίδα:

1 ὀκᾶ πληγοῦρι
100 δράμια ἀλεῦρι
100 δράμια ζυμαρικά

Τὸ Δεκέμβριο πάλι θὰ μοιράσει στὸν καθένα:

1 ὀκᾶ πληγοῦρι
300 δράμια ἀλεῦρι
100 δράμια ζυμαρικά

Γιὰ τοὺς ἑπόμενους μῆνες θὰ ὁρισθεῖ ἀργότερα τὶ εἴδους τρόφιμα θὰ μοιρασθοῦν.

Ἐννοεῖται πὼς, ὅσοι θὰ παίρνουν αὐτὰ τὰ τρόφιμα, δὲν θὰ μποροῦν πιὰ νὰ φᾶνε σὲ κανένα συσσίτιο. Πρέπει ὅλοι νὰ καταλάβουν ὅτι: Ἕνα ἀπὸ τὰ δύο θὰ διαλέξουν: **Ἢ θὰ παίρνουν τρόφιμα σὲ εἶδος ἢ θὰ παίρνουν συσσίτιο. Ὄχι καὶ τὰ δύο μαζί.** Τὰ συσσίτια θὰ εἶναι μόνο γιὰ τοὺς ἀνθρώπους ἢ τὶς οἰκογένειες, ποὺ δὲν ἔχουν τὰ μέσα νὰ μαγειρεύουν σπίτι τους. Γι' αὐτοὺς ὁ Ἐρυθρὸς Σταυρὸς θὰ δίνει στὰ συσσίτια, ποὺ θὰ ὁρίσουν, τὰ τρόφιμα, τὰ ὁποῖα τοὺς ἀναλογοῦν —**καὶ μονάχα αὐτὰ**—, καὶ θὰ τὰ παίρνουν σὲ μαγειρεμμένο φαγητό.

Ἔτσι ἀπὸ τὴ μιὰ μεριὰ θὰ ἔχωμε ἐκείνους ποὺ θὰ παίρνουν τὰ τρόφιμά τους σὲ εἶδος, κι' ἀπὸ τὴν ἄλλη αὐτοὺς ποὺ θὰ παίρνουν τὴν τροφή τους μαγειρεμμένη ἀπὸ τὸ συσσίτιο.

II. ΤΙ ΘΑ ΚΑΜΟΥΝ ΟΣΟΙ ΘΕΛΟΥΝ ΝΑ ΠΑΙΡΝΟΥΝ ΤΑ ΤΡΟΦΙΜΑ ΤΟΥΣ ΣΕ ΕΙΔΟΣ ΚΑΙ ΤΙ ΘΑ ΚΑΜΟΥΝ ΑΥΤΟΙ ΠΟΥ ΠΡΟΤΙΜΟΥΝ ΤΟ ΣΥΣΣΙΤΙΟ

1. Ὅσοι θέλουν νὰ παίρνουν τὰ τρόφιμά τους σὲ εἶδος, δὲν ἔχουν νὰ κάμουν καμμιὰ ἀπολύτως ἐνέργεια. Ἅμα θὰ γίνεται ἀνακοίνωσις τοῦ Ἐρυθροῦ Σταυροῦ, πὼς θὰ μοιρασθοῦν τρόφιμα, θὰ πηγαίνουν καὶ θὰ παίρνουν ἀπὸ τὰ παντοπωλεῖα, στὰ ὁποῖα ἔχουν καταθέσει τὰ ἀτομικά τους δελτία, τὶς μερίδες τῶν τροφίμων τους.

2. Γιὰ ὅσους τώρα προτιμοῦν νὰ παίρνουν τὰ τρόφιμά τους σὲ συσσίτιο, θὰ χρειασθοῦν μερικὲς ἀπαραίτητες διατυπώσεις. Ἀπὸ τὶς 13 δηλαδὴ τοῦ Ν/βρίου ὡς τὶς 17 τὸ βράδυ ὀφείλουν νὰ κάνουν τὰ ἑξῆς:

α) Θὰ παρουσιασθοῦν στὸν παντοπώλη τους καὶ θὰ ὑπογράψουν αἴτησι σὲ τρία ἀντίτυπα, πὼς θέλουν νὰ παίρνουν μαγειρεμμένα τὰ τρόφιμά τους ἀπὸ συσσίτιο.

mentation pour les enfants dans chaque localité de quelque importance qui était censée en avoir besoin [1]. Par contre, on a généralement préféré que les distributions aux adultes fussent faites en nature, pour ne pas voir se répéter les mauvaises expériences de la capitale. C'est seulement lorsqu'on avait des garanties que les cantines seraient bien administrées, et lorsqu'il y avait des avantages à gagner par cette méthode de distribution (par exemple, sous forme de contribution en huile d'olive, en légumes frais etc. de la part de la commune ou de la part de particuliers) que l'on admettait la création de cantines populaires. Dans certaines localités, on a adopté un système mixte [2].

La sélection des enfants qui étaient admis aux cantines ne pouvait pas se faire d'une façon uniforme, en premier lieu parce que le nombre des participants devait assez souvent être modifié suivant la quantité de vivres qui arrivait d'Athènes, en second lieu parce que, dans la plupart des localités, le personnel médical auquel on aurait pu confier le triage des enfants en application de principes médico-sociaux, faisait plus ou moins défaut. Ce n'est que dans trois ou quatre centres que le secours à l'enfance a pu être modelé sur le système établi dans la capitale. Ailleurs, on dut généralement se contenter d'indiquer aux comités locaux, d'une façon assez sommaire, comment la sélection des enfants devait se faire [3].

Pour ce qui est des cuisines populaires, leur rôle s'est réduit dans la pratique là où elles existaient, à servir d'intermédiaires pour la distribution de secours supplémentaires aux indigents. Nous y reviendrons ci-dessous.

Secours supplémentaires.

A côté des rations de base, la Commission se vit obligée de distribuer des secours supplémentaires, sous forme de pain et de vivres divers à certains groupes de la population.

Dans les paragraphes précédents, nous avons déjà mentionné les secours supplémentaires fournis aux enfants par l'intermédiaire des cantines et, dans la capitale, sous forme d'une demi-ocque par mois distribuée en nature aux enfants non inscrits dans les cantines. Pour les enfants en bas-âge, l'aide a essentiellement consisté dans les distri-

1. V. ch. XVIII.
2. V. ch. XVI.
3. V. ch. XVIII.

butions de lait effectuées par les soins de la Mission Suisse, distributions qui étaient réservées en premier lieu aux nourrissons, mais dont profitaient aussi, dans une certaine mesure, les enfants un peu plus âgés, la limite d'âge étant fixée suivant les disponibilités du moment. Ici encore, il y a lieu de remarquer que, pour des raisons d'ordre pratique, on ne réussissait pas à fournir cette aide d'une façon aussi systématique et régulière dans la province que dans la capitale.

La Commission de Gestion se vit obligée d'allouer des vivres supplémentaires aux établissements sanitaires de toutes sortes, aux orphelinats, aux asiles de vieillards et aux autres institutions hospitalisant des malades ou des indigents, afin de les mettre en mesure de nourrir leurs pensionnaires. Au début, et jusque vers le printemps de 1944, les pouvoirs publics fournissaient au moins un peu d'huile d'olive et des légumes aux institutions qui ressortissaient à l'administration publique, mais en quantités de plus en plus insuffisantes, de sorte que, vers la fin de l'occupation, ces institutions venaient à dépendre entièrement de la Commission de Gestion pour leur ravitaillement. Ce fut également le cas des prisons de l'État et dans une certaine mesure des camps de concentration [1].

Étant donné que la Grèce manquait, dès avant la guerre, d'une organisation d'assistance publique apte à secourir les indigents non hospitalisés, la Commission s'est trouvée dans la nécessité de fournir une aide supplémentaire aux familles et aux personnes qui n'avaient pas la possibilité de pourvoir à leurs propres besoins, même en recevant les rations de base dont il a été question ci-dessus. Le nombre de ces indigents était évidemment beaucoup plus grand qu'en temps de paix et allait toujours en croissant, à cause des faits de guerre et de l'évolution économique qui en résultait [2]. En raison de l'insuffisance de ses ressources et aussi, pour autant, en raison de l'impossibilité d'effectuer un contrôle efficace au sujet des nombreuses demandes qui lui parvenaient journellement, la Commission ne se vit pas à même de porter secours à tous ceux qui éventuellement le méritaient. Les fonctionnaires de la Commission et les délégués neutres se trouvaient en butte à des réclamations souvent tapageuses de la part de nombreux individus qui certainement, la plupart du temps, éprouvaient de gran-

1. La délégation du C.I.C.R. de son côté a aussi fait des distributions de colis de Croix-Rouge aux détenus des prisons et des camps de concentration.

2. V. ch. Ier et ch. V.

des diffiicultés à se nourrir, mais dont beaucoup pouvaient sans doute se tirer d'affaire tant bien que mal. Toutefois, il leur était souvent diffiicile de comprendre qu'il pouvait y avoir des gens encore plus malheureux qu'eux. Dans ces conditions, la Commission ne pouvait que garder une attitude réservée et accorder les secours avec une certaine parcimonie.

Les groupes les plus importants parmi ceux qui recevaient des secours supplémentaires étaient les invalides de guerre [1], les réfugiés (dont un très grand nombre provenait de Thrace et de Macédoine orientale), les étudiants indigents et les tuberculeux [2]. Les secours étaient donnés soit sous forme d'une certaine quantité de vivres livrés mensuellement, en nature, soit sous forme de participation aux soupes populaires.

Cette activité a été particulièrement nécessaire dans la province, où les rations de base n'étaient souvent distribuées que d'une façon irrégulière et où le nombre des réfugiés et des sinistrés augmentait chaque jour. Dès le début, la Commission décida d'accorder mensuellement certaines quantités de vivres, en plus de celles qui étaient destinées aux rations de base, afin de mettre les comités locaux en mesure de pourvoir aux besoins des nécessiteux. Même si, à cause des difficultés de transports, le gros des envois prévus restait en souffrance, on avait soin de faire expédier les quantités destinées aux rations supplémentaires (ainsi que celles qui étaient destinées aux cantines d'enfants et aux diverses institutions de bienfaisance), de sorte que ces distributions pouvaient généralement avoir lieu. Comme dans la capitale, elles se faisaient tantôt en nature, tantôt sous forme de soupes préparées dans les cantines populaires. Dès l'automne 1943, on ajouta aux envois en question des quantités assez considérables, spécialement destinées aux habitants des villages sinistrés.

Il reste encore à faire mention des rations supplémentaires de pain dont jouissaient certains groupes d'ouvriers, le personnel de certaines entreprises d'utilité publique, les membres du corps policier etc.

Instituées par les pouvoirs publics, ces rations avaient été conservées pendant le régime de l'ancienne Commission de Gestion, qui n'avait d'ailleurs aucune raison de s'y opposer, étant donné que le gou-

---

1. Certaines catégories d'invalides, en particulier les invalides hospitalisés, recevaient aussi des secours de la part de la délégation du C.I.C.R. sous forme de colis.

2. V. ch. XV.

vernement et les autorités d'occupation fournissaient le blé utilisé dans ce but. La nouvelle Commission devait, conformément aux conditions posées par les puissances du blocus, exclure du bénéfice des rations supplémentaires qu'elle faisait distribuer, les ouvriers engagés au service des autorités d'occupation. Celles-ci consentirent sans difficulté à prendre à leur charge les rations supplémentaires pour les ouvriers occupés à des travaux militaires.

Parmi les autres, qui travaillaient dans divers établissements industriels ou dans des entreprises d'utilité publique, il y avait sans doute un certain nombre qui, d'une façon directe ou indirecte, rendaient service aux autorités d'occupation. Mais, dans la mesure où la population civile tirait également profit de leur travail, il n'était pas indiqué de supprimer sans autre leurs rations supplémentaires. D'une façon générale, la nutrition des ouvriers était si médiocre qu'on ne pouvait pas leur demander un effort continu sans leur fournir une alimentation supplémentaire. La Commission elle-même en fit l'expérience lors du déchargement des navires et de la mouture du blé. En conséquence, elle décida d'approfondir la question avant de prendre une décision définitive. Elle créa dans ce but un service spécial qui fut chargé de contrôler auprès des entreprises en question le genre de travail effectué, le nombre des ouvriers qu'elles occupaient effectivement etc. La solution fut trouvée selon le principe que seules les entreprises travaillant pour les trois quarts, au moins, au profit de la population grecque auraient droit aux rations supplémentaires, et que seuls les ouvriers ayant à fournir un grand effort musculaire en bénéficiaient [1].

Considérations générales.

Le graphique de la p. 146 donne un aperçu d'ensemble des règles établies par la Commission en vue de la distribution des secours. Ces règles avaient sans doute certains défauts que la Commission elle-même était loin d'ignorer: elles favorisaient la capitale, et elles n'exigeaient pas toujours un examen individuel de la situation des bénéficiaires, examen qui seul aurait pu garantir que les secours seraient réservés uniquement à ceux qui en avaient besoin.

---

1. V. ch. XIII. — A Salonique, après avoir essayé de faire accepter par la Commission la totalité des rations supplémentaires en question, les Allemands ont fini par en prendre la majeure partie à leur charge, apparemment pour ne pas donner aux représentants de la Commission un motif d'examiner le genre de travail effectué par certaines entreprises industrielles.

Schéma du système de rationnement adopté par la Commission de Gestion.

(La longeur des traits pleins est proportionnelle, à peu près, au nombre de bénéficiaires).

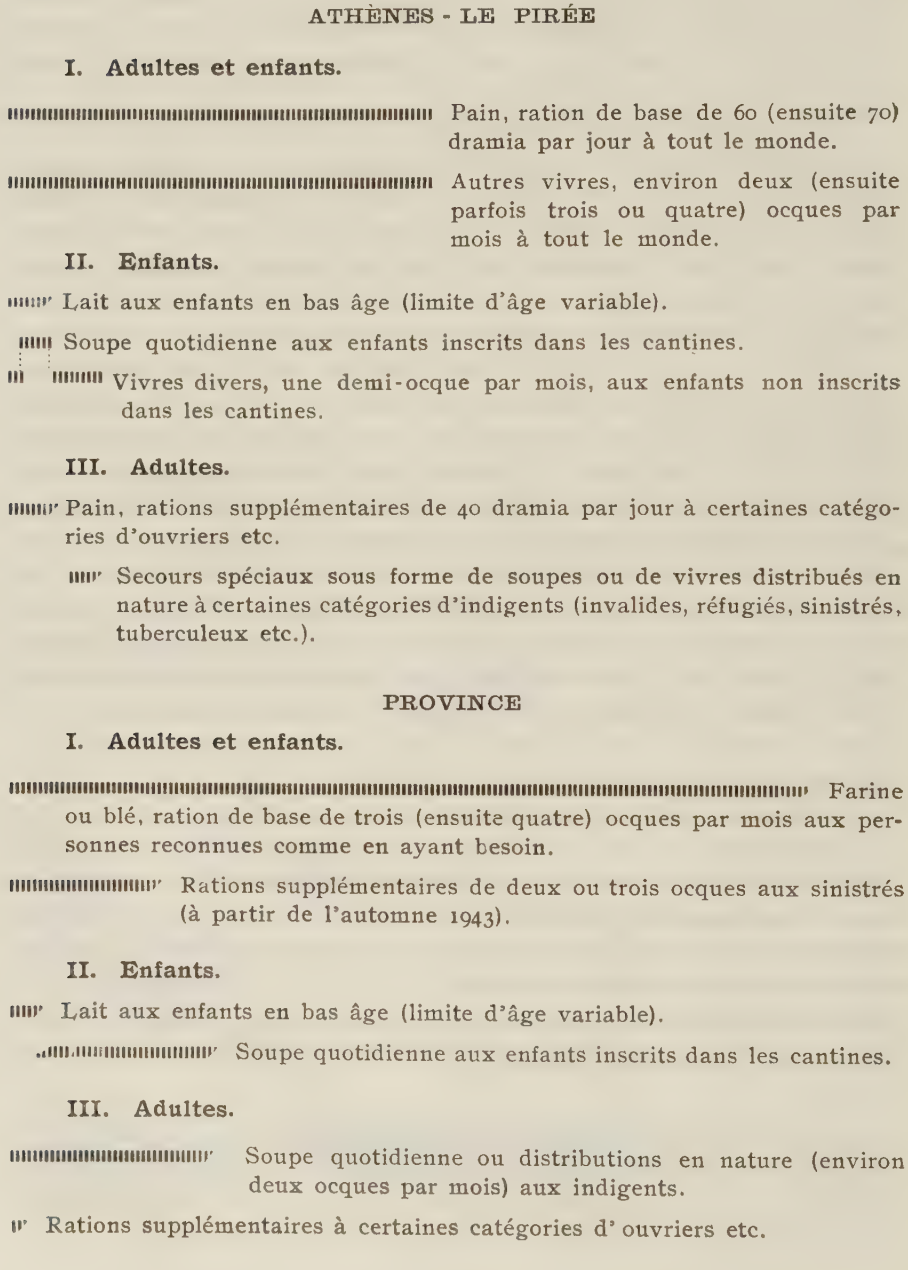

Ces défauts n'ont pas été sans provoquer certains ressentiments auprès de ceux qui s'en considéraient lésés, en particulier chez les habitants de la province. Il serait toutefois difficile de reprocher à la Commission de ne pas avoir fait son possible pour établir une meilleure répartition des secours. On a vu que ses efforts dans ce sens furent en grande partie rendus vains par les interdictions que les belligérants formulaient de part et d'autre, par le manque de moyens de transport et par tant d' autres obstacles d' ordre politique. Les chapitres suivants mettront mieux en lumière ces difficultés. C'est pourquoi, tout en sauvegardant dans la mesure du possible le principe de l'égalité des citoyens au point de vue de leur droit de participer aux secours, il a fallu adapter les dispositions pratiques aux conditions du moment et des lieux. Il a paru absurde, par exemple, de priver les habitants de la capitale de certains secours qu'ils recevaient en plus, sous prétexte qu'on n'avait pas les moyens de faire parvenir les mêmes secours aux provinciaux. La Commission ne considérait pas non plus devoir priver, par exemple, les tuberculeux de secours supplémentaires, par le seul fait que ce genre de distributions donnait lieu à des abus[1]. Pour d'autres catégories, au contraire, par exemple lorsqu'il était question de groupes professionnels, tels qu'avocats ou fonctionnaires publics de la province, on a exigé que leur état d'indigence fût constaté au moyen d'un examen individuel, avant qu'ils fussent admis à participer aux secours supplémentaires.

La Commission a également adopté une politique visant à tirer le meilleur profit des moyens qui se présentaient, quand il était question de choisir les méthodes de distribution. Dans les grandes villes, pour la distribution du pain, elle s'est servi du système de rationnement créé par les autorités publiques en le soumettant à son contrôle. Pour les secours supplémentaires fournis aux enfants, elle a eu recours à des organisations philanthropiques. En province, elle mit sur pied une organisation qui dépendait entièrement d'elle. Les expériences désastreuses qu'avaient données les cantines populaires de la capitale ne l'ont pas empêchée de conserver certaines cantines et d'en créer de nouvelles, si leur bon fonctionnement semblait garanti.

On pourrait éventuellement, sur la base de ces constatations, re-

1. Dans ce cas particulier, le manque d'un contrôle efficace de l'état de santé des bénéficiaires a empêché d'étendre les secours en question aux nombreux malades qui n'étaient pas officiellement reconnus comme tuberculeux. La Commission a pris des mesures pour y remédier, mais c'est seulement après la fin de son activité que ces mesures ont porté fruit. (V. ch. XV).

procher à la Commission de n'avoir pas établi des principes fermes pour son activité. Pour quiconque connait la situation du pays pendant l'occupation, il doit être clair cependant qu'on avait adopté la seule conduite possible. Si on s'était laissé guider par des principes rigides ou par des idées préconçues, on ne serait pas parvenu à distribuer promptement les secours dont la population avait tant besoin. La Commission ose au contraire considérer comme un de ses mérites d'avoir montré assez de souplesse pour que les secours fussent distribués d'une façon satisfaisante, et sans délai, au milieu de toute sorte de difficultés.

CHAPITRE VII

SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE LA COMMISSION DE GESTION

Problèmes administratifs. — Problèmes techniques. — Organisation centrale.

Problèmes administratifs.

Lorsque les délégués de la nouvelle Commission de Gestion commencèrent leur activité, au début du mois de septembre 1942, ils furent heureux de trouver sur place une organisation assez développée pour pouvoir servir immédiatement à l'accomplissement de leur tâche. L'ancienne Commission de Gestion des envois du C.I.C R., sous la direction successive de MM. Zannas, Papastratos et Baumann, avait mis sur pied des services administratifs et techniques pour la réception et la distribution des secours aussi bien dans la capitale que, dans une certaine mesure, dans la province. Il va sans dire que cette organisation a dû être élargie et modifiée à cause de l'extension et de la variété des tâches qui incombaient à la nouvelle commission, et aussi parce que ses directives lui recommandaient d'éviter l'utilisation des services gouvernementaux. Mais les principaux organes créés par l'ancienne commission furent conservés jusqu'à la fin et c'est sur cette base que fut construite l'organisation administrative et technique de la nouvelle commission.

Parmi les problèmes administratifs que la Commission de Gestion devait résoudre, celui de la distribution du blé et des produits du blé tenait la première place. Tandis que l'ancienne commission avait cédé au ministère du Ravitaillement le blé qu'elle recevait, et que ce ministère, bénéficiant également de contributions italiennes et allemandes en céréales, avait pris à sa charge la distribution de farine et de pain au public, la nouvelle commission devait entreprendre elle-même cette tâche, afin de se conformer au désir des gouvernements alliés. On a vu dans le chapitre précédent que la Commission ne s'était pas jugée

à même de procéder, dans les villes d'Athènes et de Salonique, à la sélection des bénéficiaires, ni d'introduire son propre système de rationnement. Elle dut par conséquent utiliser dans ces villes le système de rationnement créé par l'État.

Toutefois, il s'agissait pour la Commission d'instituer un contrôle indépendant des services de l'État pour éliminer, dans la mesure du possible, les abus dont ce système était susceptible. L'ancienne commission avait fait un commencement au mois d'août 1942, en confiant à son service de contrôle des effectifs l'établissement de listes authentiques des clients enregistrés auprès des épiciers de la capitale, dans l'intention de faire vérifier ensuite par ses propres organes tous les changements survenant dans cette clientèle à cause du mouvement de la population. La nouvelle commission poursuivit ce plan et, une fois l'expérience nécessaire acquise, elle institua un contrôle semblable pour les cartes de pain et pour la distribution de farines destinées à la panification.

Un autre problème administratif, que la Commission dut envisager dès le début de son activité, fut celui du contrôle et de la réorganisation des cantines populaires de la capitale. Nous avons déjà indiqué que l'étude de ce problème, et la consultation de l'opinion publique à ce sujet, aboutit à la suppression quasi totale des cantines pour adultes et à leur remplacement par des distributions en nature, par l'intermédiaire des épiceries. Par contre, il fut décidé de maintenir les cantines d'enfants, en réduisant sensiblement le nombre des bénéficiaires, dans les conditions qui sont exposées au chapitre XVIII.

Encore d'autres problèmes administratifs surgirent, par suite de la nécessité de faire bénéficier la population indigente de distributions gratuites: il fallut instituer, en vue de la réalisation de ce projet, un service spécial pour vérifier la situation économique de centaines de milliers de citoyens.

En ce qui concerne la province, la Commission de Gestion se trouva devant la nécessité d'édifier depuis la base une organisation jouissant de l'autonomie nécessaire pour pouvoir procéder, sans trop d'embarras bureaucratiques, à la sélection des bénéficiaires et à la distribution des secours, suivant des directives générales émanant du centre et susceptibles en même temps d'un contrôle efficace de la part de la Commission. La solution de ce problème fut trouvée dans la création d'un vaste réseau de comités locaux, sous la surveillance de commissions centrales, suivant un plan qui avait été conçu par l'ancienne commission, mais que celle-ci n'avait eu le temps de réaliser

que pour une faible partie du pays. Aussi bien l'autonomie de l'organisation provinciale — dont le besoin se fit sentir de plus en plus au fur et à mesure de l'évolution de la guerre de guerilla — que le contrôle effectué sur l'activité des succursales, furent renforcés par l'installation de délégués neutres en permanence dans les principaux centres de la province.

Dans le courant de l'année 1943, la Commission se vit obligée d'intervenir à maintes reprises pour porter secours à des villages qui avaient été incendiés, à titre de représailles, par les troupes d'occupation. Comme ce problème gagnait toujours d'ampleur, la Commission décida de créer, en décembre 1943, un service spécial qui avait pour but de réunir une documentation aussi exacte que possible, au sujet des villages brûlés, en collaboration avec les services de ravitaillement de la province, la Banque Agricole et les services de l'État qui s'intéressaient à cette question. Ce service avait également pour mission d'étudier et de proposer les mesures appropriées pour venir en aide à la population sinistrée. Plus tard, quand la Commission eut à sa disposition des articles d'habillement destinés en premier lieu aux habitants de ces villages, le service en question fut chargé de la distribution de ces articles. Pour la distribution de vêtements et de chaussures dans les centres urbains, la Commission eut recours à la collaboration d'une organisation philanthropique grecque spécialisée dans ce genre de travail.

Pour que cette revue des principaux problèmes administratifs soit complète, il faut mentionner encore ceux qui avaient trait à la distribution du lait et des médicaments. Comme il a été indiqué dans l'introduction, la Mission de la Croix-Rouge Suisse en Grèce se chargea d'organiser ces distributions, suivant des principes établis de commun accord par le président de la Commission et le chef de la Mission Suisse.

Problèmes techniques.

Si les problèmes administratifs présentèrent de nombreuses difficultés, ce ne fut pas moins le cas pour ce qui est des problèmes d'ordre technique. Pour la réception, l'emmagasinage, la manutention et la distribution des marchandises reçues par la Commission de Gestion, il fallut en effet prévoir:

des moyens techniques aptes à assurer le déchargement des navires suédois en un minimum de temps et avec un minimum de pertes;

un ensemble de dépôts suffisamment spacieux, situés en des en-

droits appropriés et présentant des conditions de sécurité et d'étanchéité indispensables ;

des usines en état de fonctionner et munies de l'outillage nécessaire pour opérer dans les meilleures conditions possibles ;

des moyens de transport (matériel roulant, navires de cabotage, carburants etc.) pouvant assumer le transport des produits débarqués aux dépôts et aux usines, ainsi qu'aux centres de distribution de la capitale et de la province.

Étant donné les conditions anormales dans lesquelles la Commission avait à poursuivre ses activités, elle s'est heurtée dans chacun de ces domaines à de nombreux obstacles qui se sont renouvelés sans cesse depuis le premier jusqu'au dernier jour de son activité et qui, malheureusement, se sont quelquefois avérés insurmontables. Il a fallu un grand effort d'organisation et d'adaptation, pour faire le meilleur usage des moyens limités dont la Commission pouvait disposer, surtout pour ce qui est des transports. Les mêmes difficultés se présentèrent partout, aussi bien dans la province que dans la capitale, mais plus particulièrement aux ports de réception des marchandises. D'une façon générale, il fallut essayer de les résoudre sur place, en utilisant les ressources locales, même si celles-ci étaient quelquefois assez primitives: églises et cinémas utilisés comme dépôts, transports effectués à l'aide de traction animale, avec des charrettes à bras, ou encore à dos d'homme.

C'est au Pirée que furent concentrées dès le début la plupart des activités techniques de la Commission de Gestion. C'est là qu'eut lieu en effet, le déchargement de la majeure partie (90 pct) des marchandises. C'est là que se trouvaient les dépôts les plus importants, ainsi que la plupart des usines où il était procédé aux traitements industriels (minoteries, fabriques de pâtes, huileries etc.). C'est encore du Pirée qu'appareillaient les caïques pour la province et que se faisaient les envois par camion ou par chemin de fer.

Déjà l'ancienne Commission de Gestion avait institué au Pirée, sous la direction d'un ressortissant neutre, un bureau qui avait la tâche de s'occuper spécialement des questions techniques et commerciales relatives au déchargement, à l'emmagasinage et aux transports. Sous le nouveau régime, les travaux en question gagnèrent d'importance premièrement par suite de l'augmentation des envois d'outremer et l'extension des secours à presque tout le pays, deuxièmement à cause de l'incorporation de diverses activités industrielles, en particulier celle de la mouture du blé, dans le champ d'action de la com-

mission neutre. C'est sur la base du « Bureau du Pirée » que les services techniques de la Commission de Gestion furent organisés.

Les exigences des autorités militaires concernant l'accostage des navires, les réquisitions — rarement connues d'avance — de wagons de chemin de fer, de camions et de voiliers, le manque d'essence provoqué de temps à autre par l'interruption des voies ferrées du nord, les restrictions concernant l'utilisation du courant électrique, les grèves qui éclataient tantôt parmi les débardeurs, tantôt parmi les ouvriers des minoteries, les bombardements aériens, les descentes de la Feldpolizei ou des S.S. dans les quartiers populeux, empêchant les ouvriers de se rendre au travail, voilà quelques événements de tous les jours, avec lesquels la direction des services techniques se trouvait aux prises, et qui rendaient le fonctionnement régulier de ces services à peu près impossible.

Bien que les questions de principe fussent débattues et maintes fois réglées entre la présidence de la Commission de Gestion et les autorités d'occupation ou le gouvernement, il fut nécessaire, dès le commencement, de conférer à la direction des services techniques la compétence de négocier sur le champ avec divers services allemands, italiens ou grecs, au sujet de questions pratiques que l'état de guerre, particulièrement fertile en complications, faisait naître journellement, et de lui accorder l'autonomie indispensable pour faire face aux imprévus qui menaçaient de retarder ou de bouleverser les programmes de production et de distribution.

Sans porter préjudice à cette liberté d'action que les circonstances exigaient pour que les services techniques pussent fonctionner avec un maximum d'élasticité et de souplesse, la Commission s'est évidemment réservé de contrôler et de coordonner ces activités. C'est ainsi qu'un système précis de bons de livraison fut créé pour les distributions dans la capitale. En ce qui concerne les expéditions en province, on s'en tint à l'établissement de programmes mensuels, dans le cadre desquels la direction des services techniques devait effectuer autant de transports que possible. C'est dans le même ordre d'idées que la comptabilité des dépôts et des articles d'emballage fut confiée aux services administratifs, et que certaines transactions commerciales de majeure importance (location de dépôts, conclusion de contrats avec les entrepreneurs de transport, achats de fournitures pour les entreprises industrielles etc.) furent soumises à une commission spéciale rattachée à la présidence.

Dans la province, les bureaux des délégués neutres ainsi que les

commissions centrales, créées, comme il est dit auparavant, dans les centres de distribution importants, durent envisager des problèmes semblables, sur une échelle plus restreinte, mais aussi à l'aide de ressources techniques beaucoup plus limitées. Parmi ces centres, celui de Salonique eut aussi à s'occuper du traitement industriel des marchandises.

Une contribution des plus précieuses à la solution des questions techniques relatives à la gestion des vivres envoyés en province fut fournie par les succursales de la Banque Agricole de Grèce, qui, agissant en qualité de réceptionnaires et de dépositaires de ces vivres, mettaient leur personnel et leurs dépôts, souvent également leurs bureaux, au service de la Commission de Gestion. Un compte-rendu de cette collaboration avec la Banque Agricole est donné au chapitre XVI.

Organisation centrale.

Au début les services centraux de la Commission de Gestion furent organisés comme suit:

1) Présidence. Personnel. Liaison. Traductions. Presse et renseignements.
2) Bureau maritime (pour les navires suédois).
3) Inspection technique et service du matériel.
4) Service de documentation et de coordination. Statistique. Comptabilité.
5) Services techniques et industriels («Bureau du Pirée»). Réception des marchandises. Dépôts. Transports. Mouture.
6) Services de distributions. Contrôle des effectifs. Distributions en province. Inspection générale.
7) Services des enfants et des malades. Cantines d'enfants. Ravitaillement des hôpitaux, des institutions de bienfaisance, des prisons et des camps de concentration.

Les délégués neutres prirent la direction des départements susindiqués, tout en conservant à la tête des divers services les chefs grecs qui les avaient dirigés jusqu'alors.

La langue française a été adoptée comme langue officielle de la Commission, mais le service courant se faisait en grec.

A mesure que la Commission gagnait de l'expérience au sujet des problèmes administratifs et techniques qui se posaient dans la pratique, certaines réformes furent introduites et certaines dispositions furent prises pour fixer l'interdépendance des divers services. C'est ainsi que le service du personnel, le service de liaison, le service de traductions et le service de presse furent réunis sous un secrétaire général, de nationalité grecque. L'inspection tech-

nique, établie principalement pour surveiller les conditions dans lesquelles se faisaient l'entreposage et les transports des vivres, fut confiée entièrement aux services des dépôts et des transports; il est resté au service de l'inspection technique, l'administration des immeubles et du matériel, ainsi que les travaux de construction et de réparation. Un service spécial fut créé pour les voitures automobiles de la Commission.

Plus importants furent cependant les changements suivants:

a) transformation du service de comptabilité en une division distincte, nommée «division des services économiques» et dirigée par un délégué neutre,

b) scission des services de distribution en une «division de ravitaillement de la capitale» et une «division de ravitaillement des provinces», chacune placée sous la direction d'un délégué neutre.

Ces réformes étaient achevées au début de l'année 1943, et incorporées dans un plan détaillé d'organisation centrale.

Comme, au courant de l'année 1944, les envois de secours d'outremer augmentèrent, aussi bien en quantité qu'en ce qui concerne la variété des marchandises, le besoin d'une réorganisation des services techniques se fit sentir. Pour cette raison, à partir du 1er septembre 1944, la division des services techniques et industriels fut partagée en une «division des dépôts et des transports» et une «division des services industriels»; ces deux divisions, chacune dirigée par un délégué neutre, furent soumises à la vice-présidence.

Le schéma de la p. 160, concernant l'organisation centrale de la Commission, se réfère à ce dernier stade de son évolution. Voici, en peu de mots, les fonctions assignées aux divers services.

Service particulier du président: Ce service assurait la liaison du président avec les autres services et les autorités; il représentait le président auprès du public et fixait ses audiences; il préparait la correspondance du président et établissait les procès-verbaux des séances. Personnel: 21.

Service particulier du vice-président: Ce service exerçait des fonctions similaires à l'égard du vice-président, en particulier dans sa qualité de chef des services techniques et industriels. Personnel: 6.

Secrétariat général: Le secrétaire général, de nationalité grecque, répondait du personnel grec de la Commission envers les chefs neutres. Il surveillait le fonctionnement des services et l'application des règlements. Il donnait son avis sur toutes les questions importantes concernant la Commission. Il préparait et soumettait à la présidence toutes questions relatives à l'organisation des services de la Commission. Il avait à sa disposition les services suivants:

a) *Service du personnel :* engagements, congés, promotions, sanctions, licenciements etc. du personnel ; listes de paie et d'allocations en nature ; service d'assistance médicale au personnel.

b) *Bureau central de liaison :* dépouillement, rédaction du journal et distribution du courrier entré ; journal et expédition du courrier sortant ; surveillance de la suite donnée à la correspondance et tenue des archives.

c) *Service de traductions :* traductions du grec en français, du français en grec, et le cas échéant en d'autres langues, des documents et de la correspondance d'intérêt général.

d) *Service des permis :* formalités relatives à l'obtention de permis de circulation pour le personnel de la Commission et pour les voitures, ainsi que, le cas échéant, pour les voyages des délégués neutres.

e) *Service de presse :* dépouillement de la presse, rédaction et distribution d'un bulletin quotidien en langue française à l'intention des délégués neutres. Pendant quelque temps, avant et après le départ des Allemands, ce service fut dirigé par un délégué neutre, chargé spécialement de maintenir le contact avec la presse du mouvement de libération.

Personnel du secrétariat général : 77.

Service maritime : Ce service recevait et expédiait toutes communications concernant le mouvement des bateaux suédois. Il effectuait avec les autorités compétentes les formalités relatives à l'accostage, au déchargement et à l'expédition des bateaux. Il recevait les connaissements, contrôlait le compte-rendu du courtier maritime et visait les factures se rapportant aux opérations maritimes. Personnel : 3.

Service du plan de compensation : Ce service avait pour but de recueillir les données relatives à la consommation de vivres indigènes par les troupes d'occupation, aux exportations de tels vivres et aux importations destinées à compenser les quantités ainsi enlevées au pays, sur la base des accords en vigueur et suivant le plan négocié avec les occupants par le chargé d'affaires de Suède.

Service des voitures automobiles : affectation des voitures de ville, conformément aux décisions de la présidence ; entretien de ces voitures, ainsi que des camions ; contrôle de la distribution de l'essence envoyée d'outre-mer pour les véhicules de la Commission ; direction des garages et de l'atelier de réparations. Dirigé par un délégué neutre. Personnel administratif : 37, chauffeurs : 101, ouvriers : 173.

Service du matériel : entretien des bâtiments, des installations et du matériel ; exécution des travaux de réparation et d'amélioration, ainsi que des achats y relatifs, par l'intermédiaire de la commission de fournitures ; direction de l'atelier de menuiserie ; économat des fournitures nécessaires à l'administration. Dirigé par un délégué neutre. Personnel administratif : 27, ouvriers : 138.

Commission de fournitures : composée de membres bénévoles expérimentés en matière de commerce, et présidée par un membre neutre, cette commission s'occupait des achats, ventes, locations et autres opérations de cette nature, soumises à son appréciation par le président. Personnel : 11.

Service du contentieux : ce service, dirigé par un avocat, avait pour mission de soumettre à la présidence son avis sur tout contrat que la Commission était amenée à conclure avec des tiers, sur toute action judiciaire où la Commission était partie, sur toutes poursuites pénales pour délits se rapportant à l'accomplissement de sa mission, et d'assumer, le cas échéant, la défense de ses intérêts. Il tenait la présidence et les divers services de la Commission au courant des dispositions législatives intéressant leurs activités. Personnel : 12.

Service de coordination des secours aux sinistrés : placé sous la direction d'un délégué neutre, ce service réunissait les renseignements et la documentation concernant les localités sinistrées et fournissait les données nécessaires à la division des provinces et à la division de l'enfance, en vue de l'expédition de secours appropriés. Il était aussi chargé d'organiser des distributions de premiers secours, au moyen de voitures-ambulances se rendant sur place. Par la suite, ce service a été transformé en :

Service de vêtements : V. chapitre XXIII, «Distribution de vêtements». Personnel administratif : 63, ouvriers : 194.

Division de documentation et de coordination : Cette division avait pour objet de recueillir les données concernant l'évolution alimentaire dans les différentes régions de la Grèce, ainsi que, dans leurs lignes générales, les activités de la Commission de Gestion, d'élaborer des plans généraux de distribution des secours et de rédiger des comptes-rendus sur les dispositions des vivres, ainsi que des rapports sur l'activité de la Commission. Elle était dirigée par un délégué neutre et se composait des services suivants :

a) *Service de statistique :* Ce service suivait, au moyen de rapports statistiques, le fonctionnement des divers services, pour permettre à la Commission de connaître à chaque moment ses disponibilités et l'état de ses travaux. Il recueillait en outre des renseignements, statistiques et autres, sur la situation alimentaire, sanitaire et économique du pays, de manière à assurer à la Commission les moyens de connaître les besoins de la population et l'efficacité des secours distribués.

b) *Service des plans généraux et du budget :* Ce service élaborait des projets généraux pour la répartition des secours, ainsi que des comptes-rendus sur la disposition des vivres. De plus, il suivait la gestion des fonds et préparait en collaboration avec les services économiques le budget mensuel de la Commission, ainsi que des rapports sur la gestion financière. Il suivait l'évolution des prix et des salaires et soumettait à la présidence ses propositions au sujet des prix à percevoir pour les vivres distribués par la Commission.

Personnel de la division : 16.

Division de ravitaillement de la capitale : Sous la direction d'un délégué neutre, cette division s'occupait du ravitaillement de l'agglomération de la capitale (Athènes—Le Pirée et faubourgs). Elle comprenait les services suivants :

a) *Service de contrôle des effectifs :* vérification du droit de participation aux distributions effectuées par la Commission, aussi bien pour le pain que pour les autres vivres ; examen des demandes de cartes d'indigence (donnant

droit à la réception gratuite des vivres de la Commission), rédaction et mise à jour des listes d'indigents. Ce service comprenait une organisation centrale et des bureaux périphériques, au nombre de 44, dont 25 à Athènes, 9 au Pirée et 10 aux environs de la capitale. Personnel: 321.

b) *Service du pain :* Ce service effectuait, sur la base des données fournies par le service de contrôle des effectifs, l'émission de bons de livraison de farine aux boulangeries de la capitale, aussi bien pour les rations ordinaires que pour les rations supplémentaires, et tenait la comptabilité de la livraison de farine aux boulangeries. Personnel: 54.

c) *Service de distributions par les épiceries :* Ce service émettait des bons de livraison pour les quantités de vivres à fournir aux épiciers, en se basant sur les données du service de contrôle des effectifs. Il établissait pour chaque distribution un règlement détaillé concernant le mode de livraison, les transports, le contrôle, le retour des articles d'emballage etc., et réunissait après la fin de la distribution toutes les données concernant ces opérations dans un rapport d'ensemble. Personnel: 43.

d) *Service de secours spéciaux :* ravitaillement des catégories de personnes qui pour des raisons spéciales bénéficiaient de secours supplémentaires (invalides, victimes de guerre, etc.) et contrôle des distributions y afférentes; émission des bons de livraison de vivres au personnel de la Commission, ainsi qu'au personnel de la Croix-Rouge Hellénique et de certaines entreprises collaborant avec la Commission. Personnel: 16.

e) *Service d'inspection générale des distributions :* surveillance des distributions de toute nature, dans le but de supprimer toute fraude de la part de personnes, institutions ou entreprises chargées de livrer les marchandises au public. Personnel: 266.

Division de ravitaillement des provinces : placée sous la direction d'un délégué neutre, cette division s'occupait de toute question concernant l'approvisionnement des provinces en vivres, hormis les secours aux enfants et malades qui relevaient d'une autre division. Elle avait notamment pour tâche de réunir des renseignements sur la situation alimentaire des provinces et de rédiger en conséquence le plan de la répartition des secours, d'organiser les comités de province et d'en contrôler la gestion.

Son service central comportait les subdivisions suivantes:

a) *Secrétariat :* correspondance générale, classification des archives, surveillance du matériel etc.

b) *Service de distributions :* établissement des programmes mensuels et correspondance avec les comités de province. Divisé en trois sections se partageant les provinces approvisionnées. Un bureau spécial attaché à ce service s'occupait en particulier de l'approvisionnement des entreprises d'utilité publique. Un «bureau de répartition», subordonné à ce service, mais détaché auprès de la division des dépôts et transports, avait pour tâche de dresser sur place les bordereaux des expéditions effectuées.

c) *Service de contrôle et d'inspection :* contrôle des comptes-rendus de gestion soumis par les comités de province; inspections sur place par une équipe d'inspecteurs-comptables itinérants. Etablissement de statistiques.

d) *Commission de déficits :* formée de représentants de divers services de la

Commission et de la Banque Agricole, et chargée de répartir les responsabilités respectives en cas de déficits dans les expéditions.

Personnel du service central de la division : 80.

Les services établis en province comprenaient :

a) *Les bureaux des délégués neutres,* au nombre de 17 environ ;

b) *Les comités régionaux* dans les principaux centres de distribution au nombre de 132.

c) *Les comités locaux* dans toutes les localités bénéficiant des secours distribués, au nombre de 5.181.

Le personnel de province, s'élevant à plusieurs milliers d'employés et d'ouvriers, était engagé sur place.

Division de l'enfance et des malades : cette division avait pour objet d'étudier les questions relatives à l'alimentation des enfants et des malades, ainsi que d'organiser et de surveiller les secours distribués à ces catégories sous forme de vivres. Elle collaborait étroitement avec la Mission Suisse qui était chargée de la distribution de lait aux nourrissons et des médicaments. Le chef de la Mission Suisse était en même temps chef de la division de l'enfance et des malades, composée des services suivants :

a) *Service de ravitaillement des cantines d'enfants :* approvisionnement des organisations de cantines d'enfants et des institutions pour la protection de l'enfance (orphelinats, stations diurnes, preventoria, colonies de vacances etc.) ; ce service travaillait en étroite collaboration avec le service médical des cantines d'enfants. Personnel : 33.

b) *Service médical des cantines d'enfants :* ce service, qui comprenait surtout des médecins et des infirmières, travaillait en étroite collaboration avec les services médicaux de la Mission Suisse. Il était chargé de faire le triage des enfants admis aux cantines et de suivre leur état de santé. Après la suppression des cantines d'enfants en général, il continua les consultations pour enfants pauvres et contrôlait le fonctionnement des cantines spéciales, instituées au profit d'enfants qui avaient besoin d'un traitement de faveur pour des raisons médico-sociales, et des cantines anti-trachomatiques. Personnel : 160.

c) *Service d'amélioration des cantines d'enfants :* ce service était composé d'équipes de dames, choisies parmi les volontaires les plus compétentes, qui avaient organisé des cantines depuis l'hiver 1941-1942. Ces équipes se rendaient sur place pour aider à réorganiser les établissements dont le fonctionnement laissait à désirer, et en général pour proposer à la direction du service tous les perfectionnements compatibles avec la situation générale du pays. Personnel : 32.

d) *Service de ravitaillement des hôpitaux, prisons et institutions de bienfaisance :* émission des bons de livraison en faveur de ces établissements et contrôle de leur affectation. Personnel : 15.

e) *Service d'échange de fourrage-lait et de fourrage-œufs :* échange de fourrage (son, tourteaux de coton, grenaille etc.) contre du lait frais et des œufs ; contrôle de l'usine de pasteurisation ; distribution de ces produits aux hôpitaux, orphelinats et institutions de bienfaisance, ainsi qu'à des malades soignés à domicile. Personnel : 142.

PLAN DE L'ORGANISATION CENTRALE DE LA COM

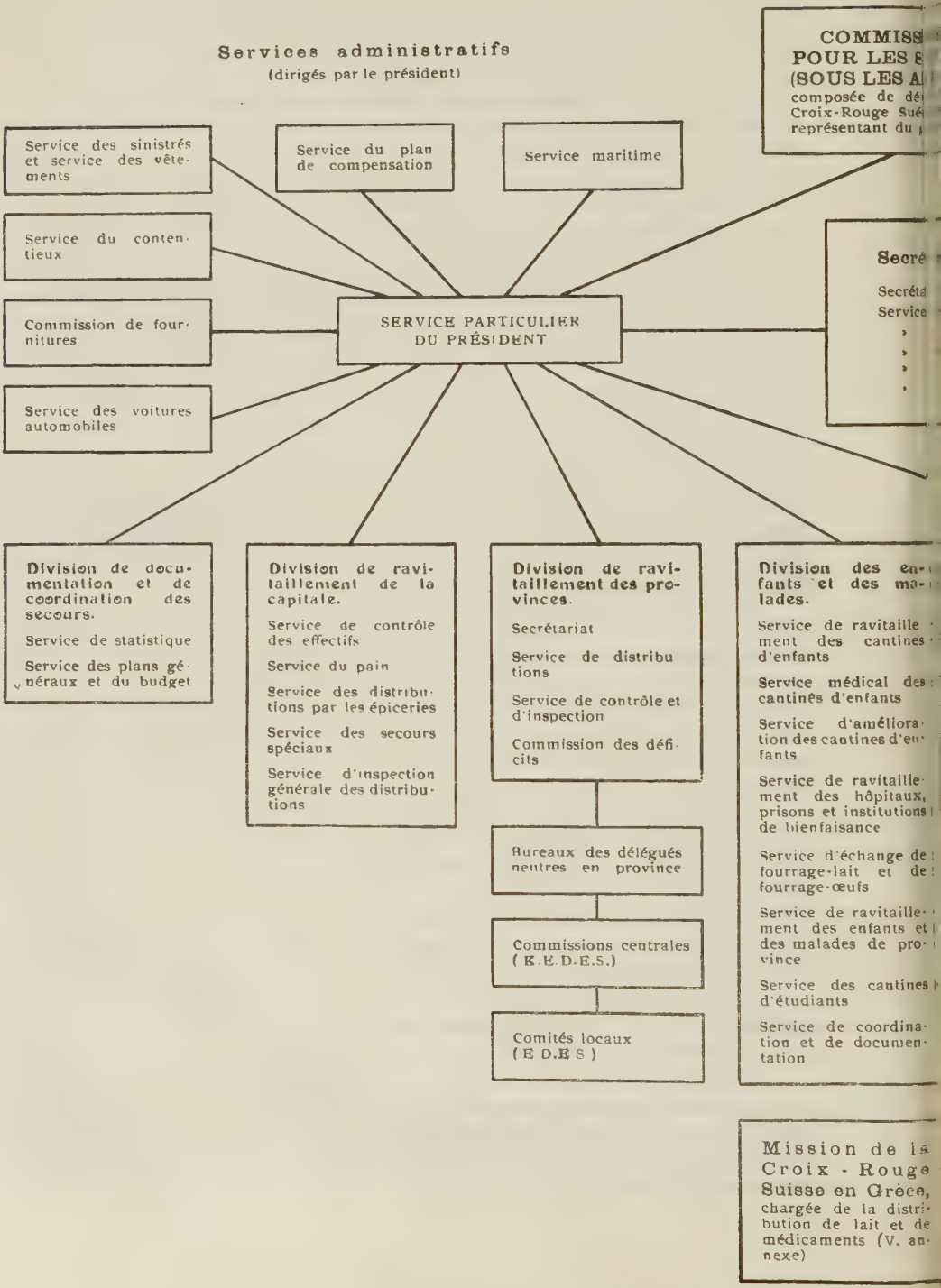

)N DE GESTION POUR LES SECOURS EN GRÈCE

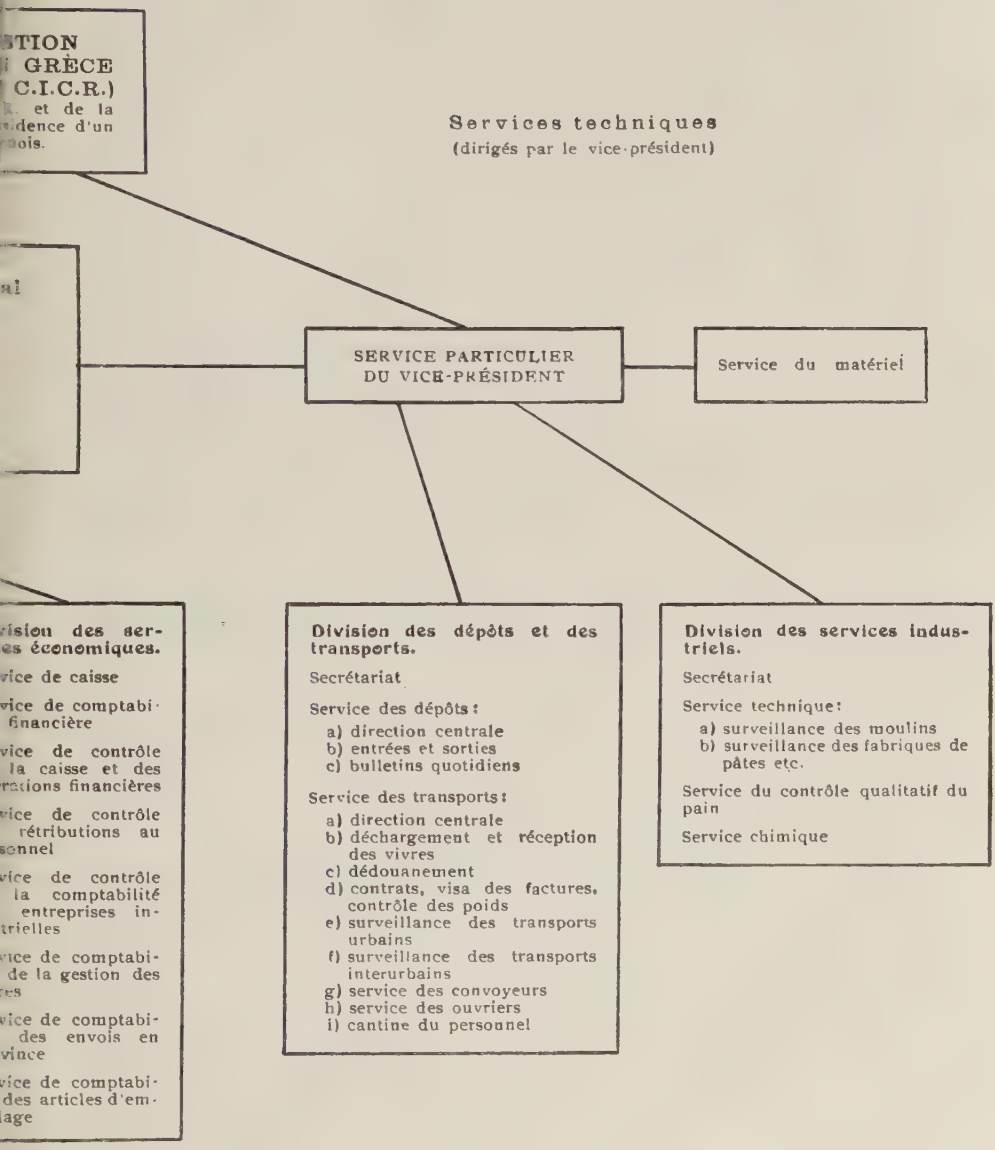

f) *Service de ravitaillement des enfants et des malades en province :* ce service réunissait des données sur l'alimentation des enfants et des malades en province et établissait des plans détaillés pour la répartition des vivres. Il s'occupait de l'organisation de cantines d'enfants et de services médicaux par l'intermédiaire de comités locaux qui lui étaient subordonnés et les faisait surveiller par des délégués neutres ou par des inspecteurs. Il établissait également les plans de ravitaillement pour les hôpitaux, orphelinats et institutions de bienfaisance en province et les faisait contrôler par les mêmes moyens. Personnel : 30.

Le personnel des services correspondants en province, engagé sur place, s'élevait à plusieurs milliers.

g) *Service des cantines d'étudiants :* ce service était rattaché à la division de l'enfance et des malades, sans en faire partie intégrante. Il était chargé d'organiser des cantines pour les étudiants grecs originaires de l'étranger ou de régions éloignées, qui ne pouvaient pas communiquer avec leurs familles, ainsi que pour des étudiants tuberculeux et indigents. Il était dirigé par une commission administrative composée de membres bénévoles, sous la présidence d'un délégué neutre. Personnel : 6.

h) *Service de coordination et de documentation :* spécialement chargé de réunir la documentation concernant les services de la division des enfants et malades, et d'établir les statistiques de son activité. Personnel : 5.

Division des dépôts et des transports : cette division organisait, sous la direction d'un délégué neutre, le déchargement, l'emmagasinage et le transport des vivres dans la capitale, ainsi que les expéditions en province. Elle se composait des services suivants :

a) *Secrétariat :* correspondance générale, démarches et formalités auprès des autorités pour l'obtention de moyens de transport, de permis de circulation dans les zones interdites et de permis de voyage pour les chauffeurs et les convoyeurs de la Commission.

b) *Service des dépôts :* subdivisé en trois sections :

1) désignation des dépôts affectés aux marchandises déchargées :

2) réception et pesage des marchandises entrées dans les différents dépôts et du matériel d'emballage ; livraison des marchandises sur pesage ;

3) établissement de bulletins quotidiens des entrées, des sorties et des soldes en magasins.

Personnel administratif du service des dépôts : 112, ouvriers : 1.341.

c) *Service des transports :* subdivisé en neuf sections :

1) adaptation des programmes mensuels aux moyens de transports disponibles, émission d' ordres de livraison y relatifs, rédaction des bulletins des expéditions effectuées ;

2) déchargement et réception des marchandises arrivant de l'étranger par voie de mer ;

3) dédouanement (formalités visant à fournir les données statistiques relatives aux importations) ;

4) contrats de transport, visa de factures, contrôle des différences de poids entre les factures d'expédition et les procès-verbaux de réception ; inspection et réparation des bascules ;

5) organisation et surveillance des transports urbains (du port aux dépôts, des dépôts aux lieux de réexpédition en province et aux centres de distribution dans la capitale) ;

6) organisation et surveillance des transports interurbains (camions, chemins de fer ou voiliers) ;

7) organisation du service des convoyeurs chargés d'accompagner les envois ;

8) affectation aux divers dépôts, et aux lieux de déchargement, de la main d'œuvre nécessaire ; rédaction des listes de paie des ouvriers journaliers etc.

9) préparation d'un repas quotidien en faveur des ouvriers et employés affectés aux dépôts et aux transports.

Personnel administratif du service des transports : 113, chauffeurs : 171, convoyeurs : 224, ouvriers : 153.

Division des services industriels : à la tête de cette division se trouvait un délégué neutre assisté par un expert minotier, également neutre. La division comprenait quatre services, soit :

a) *Secrétariat :* correspondance générale, élaboration de rapports etc.

b) *Service technique ;* élaboration des clauses techniques figurant dans les contrats d'industrialisation et surveillance générale de leur application, en particulier :

1) surveillance des travaux des minoteries, en vue de déterminer le rendement du blé et les types de mouture, contrôle du mouvement des marchandises à l'intérieur des moulins, des opérations d'ensachement, de pesage, d'emmagasinage et de livraison des produits et sous-produits, surveillance du mouvement des articles d'emballage, rédaction de bulletins de convoi et de pesage etc. ;

2) surveillance des entreprises industrielles travaillant pour compte de la Commission, en particulier des fabriques de pâtes alimentaires.

c) *Service du contrôle qualitatif du pain :* ce service était chargé de contrôler au point de vue technique la cuisson du pain dans les boulangeries de la capitale (contrôle effectué en collaboration avec le ministère du Ravitaillement) ; il dirigeait la boulangerie expérimentale de la Commission.

d) *Service chimique :* ce service était chargé de déterminer la qualité des marchandises reçues de l'étranger et de faire connaître son avis sur leur utilisation et leur conservation. Il procédait à des analyses chimiques de divers produits sur la demande des services intéressés et donnait son avis lors de la détermination des discales provenant de l'entreposage, du traitement et du transport des marchandises.

Personnel administratif de la division : 103, ouvriers : 11.

Division des services économiques : cette division, dirigée également par un délégué neutre, centralisait les encaissements et les versements de la Commission, ainsi que la comptabilité financière et la comptabilité relative à la gestion des vivres. Elle se composait des services suivants :

a) *Service de caisse :* encaissements et versements ; relations avec les Banques chargées de faire des encaissements au nom de la Commission ; relations avec la Banque de Grèce pour l'obtention du numéraire nécessaire durant l'inflation. Un service de caisse auxiliaire était établi au Pirée, chargé

du paiement des salaires aux ouvriers et des avances accordées aux entrepreneurs de transport.

b) *Service de comptabilité financière :* écritures comptables et tenue des livres, vérification et concordance des comptes, rédaction de rapports financiers mensuels.

c) *Service de contrôle de la caisse et des opérations financières :* concordance des versements effectués avec le budget établi mensuellement et avec les ordres de la présidence.

d) *Service de contrôle des rétributions au personnel :* contrôle des feuilles de paie et d'allocations en nature, ainsi que des frais de locomotion du personnel.

e) *Service de contrôle de la comptabilité des entreprises industrielles :* contrôle de la comptabilité des moulins, des fabriques de pâtes alimentaires et des autres entreprises travaillant pour compte de la Commission.

f) *Service de comptabilité de la gestion des vivres ;* écritures relatives aux arrivages, déchargements, distributions etc. de vivres et autres articles ; établissement de livres complets des marchandises emmagasinées aux dépôts et aux moulins ; surveillance de la disposition des vivres dans la capitale par le contrôle des bons et des ordres de livraison ; rédaction d'un bulletin quotidien indiquant les quantités disponibles, ainsi que de rapports mensuels sur la gestion des vivres.

g) *Service de comptabilité des envois en province :* émission des factures relatives aux envois en province et tenue des livres relatifs à ces envois, aussi bien pour les quantités expédiées que pour les frais et les encaissements.

h) *Service de comptabilité des articles d'emballage :* écritures concernant le mouvement des sacs et en général des articles d'emballage.

Personnel de la division : 123.

Service de police et de garde des dépôts : Ce service, placé sous la direction d'un officier de police et composé de 96 officiers et agents détachés auprès de la Commission, était spécialement chargé des poursuites concernant les délits relatifs aux secours distribués par la Commission. Il était chargé en particulier de la garde des entrepôts et de la surveillance des gardiens, au nombre de 382.

Personnel.

Voici en résumé les grandes divisions de l'administration centrale, avec le nombre de leur personnel respectif, dans les derniers mois qui ont précédé la cession des services au gouvernement hellénique :

	Employés	*Chauffeurs, convoyeurs, gardiens*	*Ouvriers*
Service particulier du président	21		
Service particulier du vice-président	6		
Secrétariat général	77		
Service maritime	3		
Service des voitures automobiles	37	101	173

	Employés	*Chauffeurs, convoyeurs, gardiens*	*Ouvriers*
Service du matériel	27		138
Commission de fournitures	11		
Service du contentieux	12		
Service des sinistrés et des vêtements	63		194
Documentation et coordination	16		
Ravitaillement de la capitale :			
— Contrôle des effectifs	321		
— Service du pain	54		
— Distributions par les épiceries	43		
— Secours spéciaux	16		
— Inspection générale	266		
Ravitaillement des provinces	80		
Enfants et malades :			
— Ravitaillement des cantines d'enfants	33		
— Service médical » » »	160		
— Bureau d'amélioration » »	32		
— Hôpitaux, prisons etc.	15		
— Échange de fourrage	142		
— Enfants et malades de province	30		
— Cantines des étudiants	6		
— Coordination et documentation	5		
Dépôts et transports	225	395	1.494
Services industriels	103		11
Services économiques	123		
Police	96	382	
Total	**1.969**	**878**	**2.010**

Il convient de signaler qu'au moment où la nouvelle Commission de Gestion inaugurait son activité, l'administration centrale léguée par l'ancienne Commission comprenait 480 employés. A mesure que s'accroissaient les secours envoyés d'outre-mer, la nécessité se faisait sentir non seulement d'amplifier les cadres de l'administration établie au début, mais aussi de créer de nouveaux services de distributions, d'assistance sociale et de contrôle. Vers la fin du 1er semestre de son activité, le personnel administratif de la Commission s'élevait déjà à 874 employés, pour passer vers la fin à 1.969 ; le nombre des chauffeurs, convoyeurs et gardiens, et celui des ouvriers permanents, s'est aussi accru dans des proportions similaires, comme on vient de le voir sur le tableau qui précède.

Ces chiffres ne comprennent ni le personnel de la Mission Suisse,

ni les infirmières et les dames bénévoles qui ont prêté leur concours à l'œuvre de secours [1].

L'évaluation précise du personnel rémunéré établi en province n'est guère possible. Dans les limites fixées par l'administration centrale, les bureaux des délégués et les KEDES engageaient sur place le personnel indispensable, dont le nombre figure sur le tableau ci-après :

	Bureaux des délégués	*KEDES*	*Total*
1. Béotie-Phthiotide-Phocide	—	35	35
2. Eubée	—	26	26
3. Argolide-Corinthie	—	31	31
4. Péloponèse du sud	43	45	88
5. Achaïe-Elide	—	59	59
6. Étolie-Acarnanie	—	21	21
7. Iles Ioniennes	—	21	21
8. Ile de Corfou	37	—	37
9. Épire	7	11	18
10. Thessalie	19	32	51
11. Macédoine occidentale	—	38	38
12. Macédoine centrale	414	18	432
13. Cyclades	20	22	42
14. Crète	130	—	130
15. Iles de l'Égée	22	—	22
	692	**359**	**1.051**

Il faudrait ajouter à ce chiffre le personnel des comités locaux et, surtout, celui des stations de nourrissons et des cantines d'enfants, dont l'évaluation est impraticable, d'une part parce que leur nombre était sujet à des fluctuations considérables, selon que les aliments étaient distribués en nature ou sous forme préparée, d'autre part parce que, dans bien des localités, les comités pour adultes étaient les mêmes que les comités pour enfants et utilisaient le même personnel.

L'engagement du personnel de l'administration centrale a fait constamment l'objet d'une attention toute spéciale, aussi bien pour le contrôle des aptitudes des postulants que pour l'appréciation de leur moralité.

Après avoir inscrit sur un questionnaire les données concernant leur situation personnelle, leurs aptitudes et leurs références, si ces

---

[1] V. ch. XVIII, ch. XXII et Ann. III.

renseignements étaient satisfaisants en principe, les candidats étaient soumis à un examen approprié aux qualités requises pour le poste à pourvoir. En cas de succès, ils étaient engagés à titre provisoire pour une période d'essai, à l'expiration de laquelle la nomination définitive n'avait lieu que sur rapport favorable du chef du service respectif. Préalablement à toute nomination le service médical rattaché auprès du bureau du personnel était appelé à se prononcer sur la santé des candidats.

En raison du bouleversement social consécutif à l'occupation et du chômage qui frappait en particulier les classes moyennes, les emplois auprès de la Commission étaient très recherchés. Toute sorte de pressions étaient donc exercées en faveur des milliers de postulants qui se présentaient. D'autre part, à aptitudes égales, il n'était guère possible de ne pas tenir compte de la situation personnelle des candidats. Parmi les dispositions prises dans cet ordre d'idées, signalons que les proches parents des employés étaient en principe exclus, de manière à ne pas cumuler dans une même famille les avantages d'un emploi rémunéré.

On voit que le choix du personnel a été une tâche extrêmement délicate et pénible, mais la Commission peut se féliciter de l'avoir accomplie avec succès. A côté de la contribution essentielle apportée à l'œuvre de secours par l'équipe des directeurs grecs et par les membres des comités de province[1], il n'eût été que juste de mettre en lumière les services offerts par les employés de tout grade et de rendre ici un hommage individuel à leur dévouement. Mais les proportions de ce compte-rendu ne permettent pas de reproduire la liste complète du personnel, tandis que, d'autre part, il serait téméraire d'établir un choix parmi cette légion de collaborateurs, qui ont constitué les rouages indispensables de cette vaste administration. Par son intégrité, par son zèle, par la conscience exemplaire qu'il apportait dans l'accomplissement de sa tâche, en dépit des privations endurées et au mépris des périls que parfois elle comportait, le personnel de la Commission, dans son ensemble, a fait preuve de grandes capacités et de hautes qualités morales. La Commission se fait un agréable devoir de reconnaître sa précieuse contribution et de l'en remercier.

1. V. ch. IV.

CHAPITRE VIII

MOUVEMENT DES NAVIRES SUÉDOIS

Navires suédois au service de l'œuvre de secours.— Prescriptions relatives au sauf-conduit des navires.— Circonstances ayant causé des retards au service d'outre-mer.— Obstacles à l'utilisation des navires dans les eaux grecques — Remarques générales.

Navires suédois au service de l'œuvre de secours.

Nous avons signalé au chapitre II que des navires suédois avaient été utilisés, dès le printemps de 1942, pour apporter en Grèce des vivres destinés à l'œuvre de secours inaugurée par le C.I.C.R. Parmi ces navires, seul le m/s « *Hallaren* », affrété par la Croix-Rouge Suédoise, avait été prévu pour un service régulier.

Un peu plus tard, à la suite de l'extension de l'œuvre de secours, il fallut disposer d'un nombre suffisant de cargos assignés d'une façon permanente à cette œuvre. La Croix-Rouge Suédoise, assistée par le comité du trafic maritime, établi à Gothenbourg, entreprit d'affréter ces navires qui voyageaient aux frais du gouvernement royal grec. Le graphique de la p. 176 indique les noms de ces bateaux et leur tonnage, ainsi que la durée de leur service et le nombre des voyages effectués.

Après que le gouvernement suédois eût réglé, par voie diplomatique, les détails concernant le sauf-conduit accordé aux navires en question, les trois premiers partirent de Gothenbourg, le 14 juillet 1942, pour prendre leurs cargaisons au Canada. Ils arrivèrent au Pirée le 17 septembre et le 21 octobre 1942.

Ces huit bateaux, d'un tonnage global de presque 54.000 tonnes D.W. étaient jugés suffisants pour apporter en Grèce les quantités prévues dans le programme initial. Leur nombre fut réduit à sept, lorsque, le 1er janvier 1943, le m/s « *Eros* » s'échoua auprès de l'île de Pholégandros, dans les Cyclades. Il fut remplacé, en avril 1943, par

le m/s «*Tamara*», jaugeant presque le double du tonnage de l'«*Eros*». Le tonnage total fut ainsi porté à 58.000.

Malgré cette augmentation du tonnage, l'expérience montrait qu'il était impossible d'exécuter en entier le programme des importations d'outre-mer, à cause des nombreux retards que l'état de guerre entrainait. A la suite des démarches de la Commission, le m/s «*Saggat*» fut ajouté à la flotte au mois de décembre 1943. Malheureusement, un des derniers jours de l'année 1943, le m/s «*Camelia*» heurta une mine magnétique dans le port de Salonique et fut mis hors de service; de sorte qu'il ne restait quand même pour le service d'outre-mer que huit bateaux, mais d'un tonnage total d'environ 64.000 tonnes D. W.

Au printemps de 1944, comme les puissances du blocus avaient consenti à une augmentation sensible de la quantité mensuelle des vivres accordés à la Grèce[1] et qu'une partie de ces vivres devaient être chargés en Argentine, quatre nouveaux bateaux, jaugeant ensemble à peu près 34.000 tonnes furent mis à la disposition de la Commission de Gestion. En même temps, deux bateaux de tonnage moyen furent affrétés, dont l'un pour remplacer le m/s «*Bardaland*», affecté au ravitaillement de Salonique, et qui allait être retiré du service. Un de ces nouveaux bateaux, le m/s «*Fenja*», heurta une mine dans les eaux turques et coula lors de son premier voyage. Vers le milieu de l'été 1944, la Commission avait donc à son service, pour les importations d'outre-mer, douze navires jaugeant au total presque 102.000 tonnes D. W. Par la suite, deux de ces navires, parmi les plus grands, furent remplacés par deux autres du même tonnage.

Les navires susmentionnés accomplirent pour la Commission de Gestion 93 voyages d'outre-mer. En y ajoutant un voyage effectué au début de l'année 1945 par le m/s «*Virginia*» (affecté auparavant au service de cabotage dans les eaux grecques), le nombre total des cargaisons envoyées d'outre-mer s'éleva à 94, dont 87 du Canada et 7 de l'Argentine.

Le poids net des vivres envoyés d'Amérique par ces bateaux s'est élevé à 623.275 tonnes métriques[2]. Si on ajoute deux cargaisons, d'un poids total de 3.658 tonnes, apportées de Suède, et une, de 1.427 tonnes, apportée de Turquie, ainsi que 29.876 tonnes chargées à bord du m/s «*Hallaren*» à Trieste et à Venise, le poids global des vivres

1. V. Introduction
2. V. annexe I, tableau I.

transportés en Grèce par les navires suédois pendant les 31 mois de l'activité de la Commission de Gestion s'est monté à 658.236 tonnes. Sur cette quantité, 8.386 tonnes (1,3 pct) furent perdues avant d'arriver à destination, au cours des deux naufrages susmentionnés du m/s «*Eros*» et du m/s «*Fenja*».

Pour diverses raisons auxquelles nous reviendrons ci-dessous, le tonnage ne put être utilisé que d'une façon très peu économique. Si l'on ne prend en considération que les navires affectés uniquement au service des ports canadiens, on peut constater qu'il leur fallait en moyenne 574 jours pour effectuer 7 voyages, soit 84 jours par voyage. La traversée durait environ 21 jours dans chaque direction, soit 42 jours pour chaque voyage aller et retour. Ces navires ont donc passé la moitié du temps dans les ports, soit en Grèce, soit au Canada, soit à Gibraltar ou à Malte, où ils furent quelquefois retenus pour des raisons militaires. Les arrêts ont été en tout environ trois fois plus longs qu'en temps normal, mais on ne saurait s'en étonner, vu les difficultés que l'état de guerre créait pour le maintien d'un service régulier.

Les bateaux suédois ont été en outre utilisés pour apporter en Grèce des vivres de Venise et de Trieste, ainsi que pour le cabotage dans les eaux grecques.

Le m/s «*Hallaren*» ayant effectué son dernier voyage pour l'ancienne Commission de Gestion au mois de juillet 1942[1], fut affrété plus tard par la société «Ella-Turk», en vue du transport de certains vivres que les puissances de l'Axe s'étaient engagées à faire importer en Grèce pour être distribués par la nouvelle Commission[2]. Après avoir fait huit voyages entre Le Pirée et les ports de Trieste et de Venise, ce bateau entreprit au mois de septembre 1944, à l'expiration de la charte-partie avec l'Ella-Turk, un voyage à Corfou pour compte de la Commission.

Un bateau de petit tonnage, le m/s «*Wiril*» (1.250 tonnes D.W.),

---

1. V. ch. II.

2. V. ch. V. Les pourparlers concernant l'affrétement du «*Hallaren*» traînèrent en longueur, de sorte que le bateau ne put quitter le Pirée que vers la fin de mars 1943, ayant passé huit mois en rade de Salamine. Pendant tout ce temps les Allemands ne permirent pas à l'équipage de mettre pied à terre. Il n'est pas étonnant que tout l'équipage ait demandé son licenciement, créant ainsi de nouveaux problèmes difficiles (rapatriement de l'équipage licencié et embauchage d'un nouvel équipage, ainsi que son voyage de Suède au port d'embarquement).

avait été affrété par la Croix-Rouge Suédoise, au mois d'août 1943, en vue du ravitaillement des îles. Il effectua quatre voyages en Crète et un voyage à Mytilène. Le 7 février 1944, lors de son sixième voyage, ayant fait escale à Samos, il fut mitraillé par des avions alliés au port de Chios, mis en feu et endommagé à tel point qu'il dut être retiré du service. Déjà avant cet accident on avait prévu de faire venir de Suède un autre bateau, d'un tonnage plus important, également pour le service de cabotage dans les eaux grecques. Le m/s « *Virginia* » (jaugeant 2.920 tonnes D. W.), affrété dans ce but, arriva en Grèce au mois de mars 1944. Malheureusement, pour des raisons auxquelles nous allons revenir, il ne put accomplir, pendant toute une année, que deux voyages, l'un à Corfou et l'autre à Calamata.

Un certain nombre des bateaux affectés au service d'outre-mer ont pu faire exceptionnellement, à la suite d'accords spécialement négociés avec les belligérants, des voyages dans les eaux grecques. Ce fut le cas du « *Camelia* » (un voyage en Crète) et du « *Fenris* » (un voyage à Corfou et deux en Crète). Le « *Bardaland* », lorsqu'il fut retiré du service, fit à son voyage de retour escale à Istanbul, pour charger certains vivres provenant d'une donation du Croissant-Rouge Turc, ainsi qu'à Mytilène, pour en décharger une partie et pour prendre à bord un lot d'huile d'olive destiné à la Commission de Gestion [1].

Après la remise des activités de la Commission, le 21 mars 1945, la plupart des bateaux continuèrent à effectuer des transports de vivres en Grèce, pour compte de la U.N.R.R.A. Vers l'été 1945, ils furent successivement retirés de ce service.

Prescriptions relatives au sauf-conduit des navires.

Les belligérants, qui avaient accordé leur sauf-conduit aux navires suédois, exigeaient en revanche l'observation de certaines règles de voyage. Les navires devaient être peints en blanc et porter les insignes de la Croix-Rouge, ainsi que les couleurs suédoises aux flancs et aux ponts. Lorsqu'ils voyageaient la nuit, ces insignes devaient être illuminés. Ils avaient à suivre des routes fixées et approuvées de part et d'autre par les amirautés des belligérants. Leur départ du port de chargement et de déchargement ne pouvait avoir lieu qu'après un préavis aux belligérants, lesquels, le cas échéant impo-

1. V. ch. XIX.

saient des modifications concernant les dates et les heures prévues. Ils devaient voyager en groupes de deux, au moins [1], et signaler leur position, à des intervalles réguliers, par l'entremise du chef de la marine de guerre suédoise, ainsi que, à l'intérieur de certaines zones, directement aux postes de T.S.F. des autorités navales alliées, ou italiennes et allemandes.

Il était défendu aux navires de transporter d'autres marchandises que celles destinées à l'œuvre de secours et de prendre des passagers Avec le consentement des belligérants, ils transportaient cependant des provisions pour les délégués neutres, et parfois ceux-ci obtenaient la permission de voyager comme passagers, avec leurs bagages, pour des raisons de service. Les bateaux affectés au service de cabotage dans les eaux grecques étaient utilisés pour les déplacements des délégués neutres et des fonctionnaires de la Commission.

Les routes des navires étaient évidemment fixées de façon à dissimuler dans la mesure du possible à l'ennemi la présence éventuelle de dispositifs visant à empêcher le passage de bâtiments de guerre. C'est ainsi que tous les navires devaient contourner l'île de Crète pour se diriger au Pirée, et que les navires destinés à Salonique avaient à se rendre d'abord à Castellorizo et à longer la côte turque jusqu'aux Dardanelles. De longues négociations étaient généralement nécessaires chaque fois qu'il était question de modifier une route ou d'en fixer une nouvelle. Pour les navires qui faisaient le service de cabotage, les belligérants ne purent pas toujours se mettre d'accord (V. ci-dessous).

L'observation des règles concernant les routes et les heures de départ exigeait un échange de messages constant entre le service maritime de la Commission et le ministère des Affaires étrangères de Suède. Comme il était interdit aux navires suédois de se servir de leurs installations de T.S.F. aussi longtemps qu'ils se trouvaient dans les ports grecs, toute communication devait se faire par l'intermédiaire des autorités allemandes et de la légation de Suède à Berlin. A partir de l'été 1943, lorsque les attaques aériennes contre Berlin furent intensifiées, des retards se produisaient souvent. Après de longues discussions avec les autorités allemandes, on réussit enfin à obtenir la permission d'utiliser deux fois par semaine la T.S.F. des bateaux pour communiquer directement avec la Suède. Les dépêches étaient évidemment toujours censurées par les Allemands et un télégraphiste allemand se rendait à bord pour les expédier. De cette façon, on pouvait égale-

1. Les Allemands avaient voulu les faire voyager un à un, vraisemblablement pour éviter toute confusion avec les convois des belligérants. Cependant, pour la sécurité des équipages, il fut décidé que les bateaux voyageraient toujours par groupes, mais plus tard cette règle dut être modifiée, en vue de réduire dans la mesure du possible les pertes de temps, inévitables lorsque les bateaux devaient attendre les uns les autres avant de partir.

ment recevoir directement des réponses concernant la direction des bateaux. Dans des cas urgents, on s'est aussi servi de la radiodiffusion suédoise.

Les navires devaient évidemment se soumettre au contrôle des belligérants, concernant leurs cargaisons et la composition de l'équipage. Le contrôle des alliés se faisait à Gibraltar, celui des Italiens à Messine et celui des Allemands au Pirée (ou à Salonique). Les Allemands s'appliquaient particulièrement à empêcher toute communication entre la Grèce et les pays d'outre-mer par l'intermédiaire des navires. En règle générale, il était défendu, même à la Commission, d'envoyer avec les bateaux n'importe quel message ou demande concernant les secours, et à plus forte raison il était interdit de confier aux membres de l'équipage des lettres privées. Seuls les commandants avaient le droit de mettre pied à terre ; exceptionnellement on le permettait aux officiers, tandis que les hommes ne pouvaient descendre à terre que sous escorte, soit pour cause de maladie, soit pour visiter, en groupe, les monuments archéologiques. Pendant leur séjour dans les ports grecs, les navires affectés au service d'outre-mer devaient recevoir à bord une nombreuse garde allemande. Les délégués neutres ne pouvaient se rendre à bord que sur l'autorisation des Allemands et en compagnie d'un officier de la «Küstenüberwachung».

A une seule occasion, il fut constaté qu'un commandant avait commis la faute de transporter une lettre privée. Il fut relevé de son poste, par anticipation de l'inévitable démarche allemande.

Les puissances du blocus furent alertées une fois par une dénonciation, selon laquelle le m/s «*Fenris*» aurait transporté en Crète de l'essence destinée à l'aviation allemande. Il n'y avait rien de vrai dans cette dénonciation, évidemment. Le «*Fenris*» avait pris à bord trois ou quatre fûts d'essence à l'usage des délégués neutres, ainsi que quelques centaines de fûts vides pour l'échange d'huile.

Grâce à l'observation rigoureuse des règles émises de part et d'autre, les navires suédois ont continué de jouir du sauf-conduit des belligérants jusqu'à la fin de l'activité de la Commission, et même pendant les mois suivants[1].

Cependant, au début de l'année 1944, la portée du sauf-conduit fut mise en discussion. En effet, il n'avait pas été tiré au clair, dès le début, si, du côté des alliés, les autorités militaires admettaient la validité du sauf-conduit dans les ports grecs touchés par les navires suédois. On avait conçu certains doutes à ce sujet dès le mois de

1. V. ch. XXVIII.

février 1943, lorsqu'un avion allié avait lancé des bombes dans le petit port d'Héracleion en Crète, pendant que le m/s « *Camelia* » y déchargeait. Comme il n'y eut pas d'incidents semblables par la suite, la question ne fut pas relevée. Or, au mois de janvier 1944, elle se posa soudainement d'une façon brutale et dramatique.

Les navires suédois déchargeaient, depuis le commencement de l'activité de secours, leurs cargaisons de blé au moyen de l'élévateur automatique des moulins St Georges, situés au petit port de St Georges, à quelques kilomètres du port principal du Pirée, mais faisant partie de celui-ci au point de vue administratif. D'autre part, les bateaux qui attendaient leur tour de déchargement, ou qui, après avoir déchargé, attendaient l'autorisation de partir, étaient ancrés en dehors du port de St Georges, en rade de Salamine, près de la côte d'Attique.

On croyait que les navires étaient en sécurité, aussi bien dans le port qu'en rade, lorsque brusquement l'inactivité aérienne des Alliés au dessus du territoire grec fut suivie d'attaques violentes répétées. Le 11 janvier 1944, un grand bombardement du port du Pirée et de ses environs causa des dégâts très importants et désorganisa pour quelques semaines le travail dans le port principal[1]. Dans ces conditions le déchargement des marchandises en cueillette devait aussi se faire dans le port de St Georges, au moyen de chalands. A peine la situation se fut-elle, malgré tout, un peu améliorée, que commencèrent de violentes attaques contre les navires mouillés en rade. A plusieurs occasions les bateaux suédois se trouvèrent au milieu d'une pluie de bombes. Ils furent à maintes reprises atteints par des éclats; ce n'est que par un heureux hasard qu'ils échappèrent à des accidents graves.

A la première occasion, la Commission en rapporta au ministère des Affaires étrangères de Stockholm, le priant d'attirer l'attention des Alliés sur les dangers auxquels les navires suédois étaient exposés. Le ministère répondit que les autorités alliées ne considéraient pas que ces navires étaient protégés par le sauf-conduit dans le port de St Georges ou en rade. On n'indiqua cependant aucune alternative; les puissances du blocus ne voulaient certainement pas laisser sous-entendre que les navires auraient été saufs dans le port principal. La Commission ne manqua pas de faire de nouvelles représentations, en essayant de faire entendre que l'attitude des autorités mili-

1. V. ch. IX.

taires alliées risquait de porter un coup fatal à l'œuvre de secours. Ce n'est cependant qu'après un certain délai que celles-ci se déclarèrent d'accord pour comprendre dans le sauf-conduit le séjour des bateaux dans le port de S[t] Georges, ainsi qu'en rade, à l'intérieur d'un espace délimité.

Le sauf-conduit accordé aux navires suédois n'avait pas non plus empêché l'aviation alliée de lancer des mines magnétiques dans les ports du Pirée et de Salonique. A deux ou trois occasions de telles actions furent entreprises, quelques jours avant l'arrivée ou le départ des navires. Le m/s «*Camelia*» en fut victime le 29 décembre 1943, au port de Salonique.

Voici quelques indications au sujet des accidents, au nombre de cinq, qui ont frappé les navires suédois :

1. Le m/s «*Stureborg*» fut coulé par des avions au sud de Chypre. V. ch. II.

2. Le m/s «*Eros*» heurta un rocher près de l'île de Pholégandros, dans la soirée du 1[er] janvier 1943. Heureusement tout l'équipage fut sauvé, en partie grâce à l'intervention d'un avion de sauvetage allemand, mais toute la cargaison, entre autres 5.247 tonnes de blé, destinées à Salonique, fut perdue avec le bateau. Étant parti du Pirée au milieu de la journée, le navire devait naviguer, la nuit tombée, à travers l'archipel des Cyclades, suivant la route fixée par les belligérants, et gagner la côte de l'Anatolie avant de porter le cap au nord. Les phares étaient évidemment éteints. La visibilité était nulle, à cause d'un temps très nuageux et par suite de l'obligation pour le navire de porter une forte illumination. Le vent et les courants avaient fait dévier le bateau de sa route, sans que l'équipage eût moyen de s'en rendre compte. Désormais les départs du Pirée furent fixés à une heure matinale pour que le passage des Cyclades pût avoir lieu pendant le jour.

3. Le 29 décembre 1943, le m/s «*Camelia*», ayant terminé son déchargement à Salonique, était en train de changer son mouillage en rade, lorsqu'une mine magnétique fit explosion, à sa proximité, et causa de grands dégâts au navire, le mettant hors de service, ainsi que de graves blessures à deux membres de l'équipage, heureusement rétablis plus tard. Le bateau fut remorqué à Istanbul.

4. Le m/s «*Wiril*» avait obtenu la permission d'entreprendre un voyage aux îles de Samos, Chios et Lesbos, à condition de suivre un itinéraire détaillé, fixant au préalable chaque port où il devait faire escale, ainsi que les jours et les heures d'arrivée et de départ. Il était arrivé selon l'itinéraire au port de Vathy, à Samos. Le capitaine, ayant estimé que les préparatifs nécessaires pour le déchargement n'avaient pas été faits, avait télégraphié à la Commission, par l'intermédiaire des Allemands, pour demander un renvoi du départ, fixé au 5 février, jusqu'au 7 février. La Commission transmit cette demande à Stockholm et, des deux côtés, elle fut acceptée. La confirmation fut communiquée de Suède par T.S.F. à un des bateaux suédois en rade à Salamine, mais une tempête empêcha toute communication entre le bateau

Nom, tonnage, durée de service des navires suédois et nombre des voyages effectués.

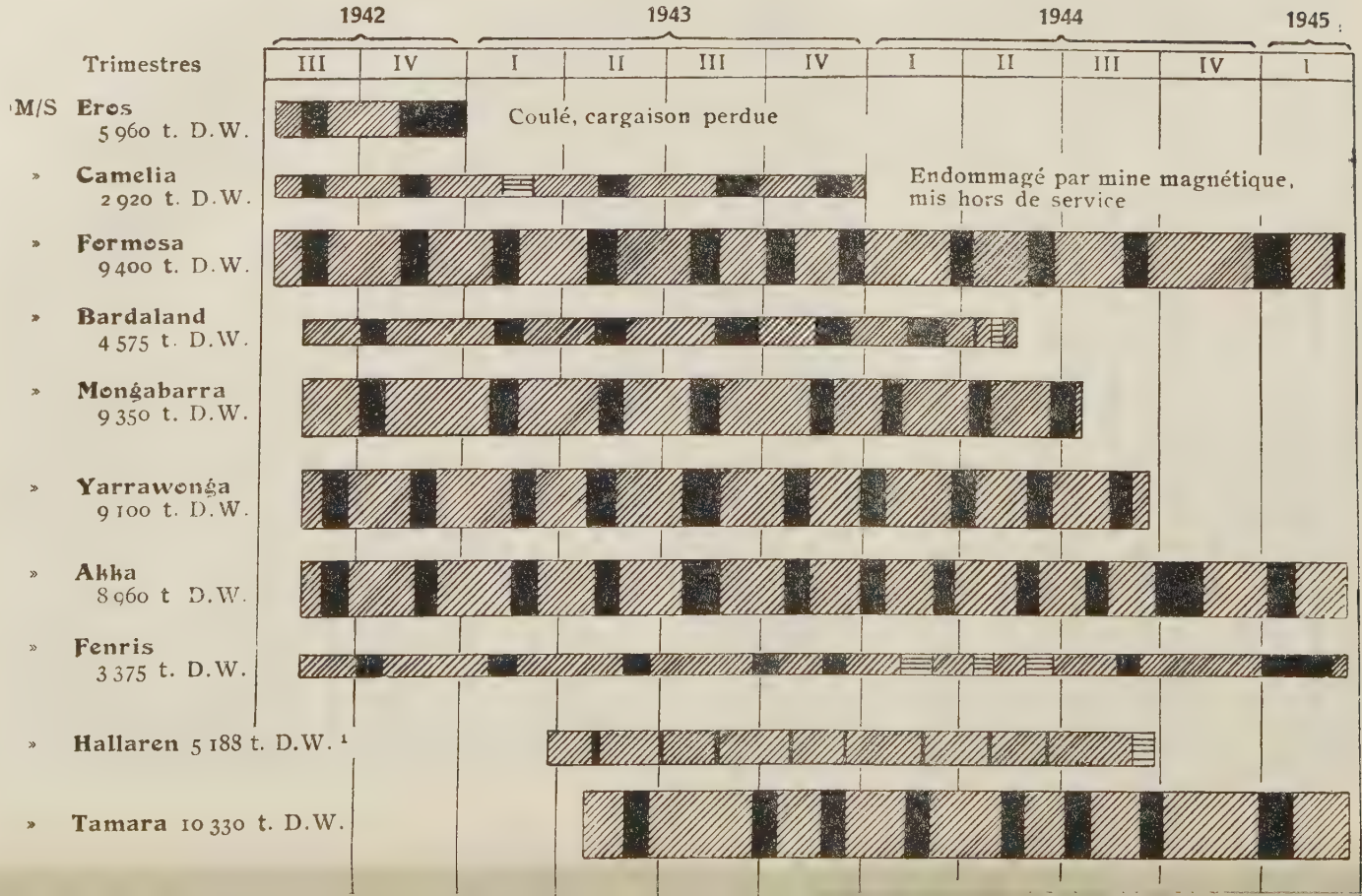

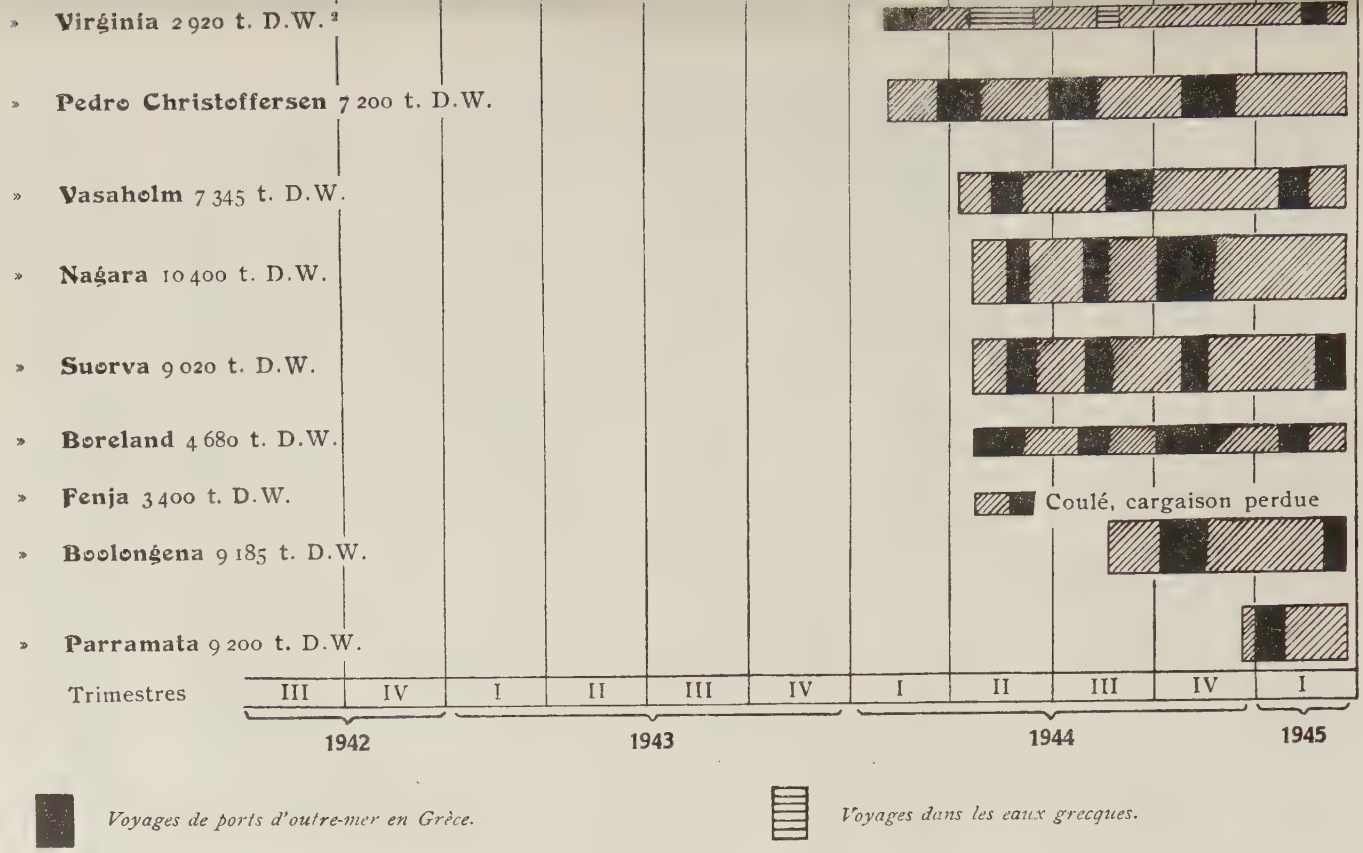

Voyages de ports d'outre-mer en Grèce.

Voyages dans les eaux grecques.

1. Affrété par la société "*Ella-Turk*" pour l'importation de vivres des pays de l'Axe.
2. Affrété pour le cabotage entre les ports grecs.

et les services de la Commission. Ce message ne put donc pas atteindre à temps le commandant du « *Wiril* ». N'ayant pas reçu de réponse, celui-ci décida de partir à l'heure fixée dans l'itinéraire original et arriva ainsi à Chios plus tôt que prévu. Là le bateau fut attaqué le matin du 7 février par cinq avions anglais qui, ayant bombardé le port, le mitraillèrent en trois vagues consécutives. Le bateau prit feu et fut gravement endommagé. Le délégué neutre, Nils Erik Nilsson, le deuxième officier du bord Sven Brandt, un matelot grec, ainsi que plusieurs employés et ouvriers, furent tués, d'autres, gravement blessés. A cause des dégâts qu'il avait subis, le « *Wiril* » dut être retiré du service [1].

5. Le m/s « *Fenja* » fut coulé par une mine entre l'île de Kalymnos et la côte turque, le 13 juin 1944. L'équipage fut sauvé, mais on perdit la cargaison entière (3.140 tonnes de vivres, 5 tonnes de médicaments très précieux, y compris 3.000.000 de tablettes de quinacrine).

Outre ces accidents, un petit nombre d'incidents ont été aussi signalés. Ainsi le m/s « *Hallaren* » fut attaqué dans l'Adriatique par des bombardiers américains. Le m/s « *Bardaland* » fut mitraillé une fois par des garde-côtes turcs.

Circonstances ayant causé des retards au service d'outre-mer.

Afin d'avoir le temps d'avertir les bases de l'aviation, ainsi que les commandants de sous-marins, l'amirauté britannique exigeait un préavis de quatre jours francs avant le départ des bateaux. Lorsque les navires quittaient le Pirée ou Salonique, le mécanisme de ce préavis était le suivant:

La Commission, d'accord avec l'amiral allemand de l'Égée, établi à Athènes, proposait le jour et l'heure du départ. La légation d'Allemagne télégraphiait cette proposition à Berlin, où elle était remise à la légation de Suède, qui à son tour la télégraphiait ou la téléphonait au ministère des Affaires étrangères de Stockholm. Ce ministère la transmettait aux autorités britanniques et, lorsque celles-ci avaient donné leur approbation, il télégraphiait par l'intermédiaire des autorités allemandes à la Commission de Gestion l'ordre d'expédier le bateau à l'heure indiquée. Cette procédure exigeait deux ou trois jours au moins, il était donc généralement nécessaire de fixer le départ une semaine ou dix jours à l'avance, chose assez difficile, étant donné qu'on ne pouvait pas toujours prévoir le délai nécessaire pour

1. Il put quand même, après des réparations provisoires, partir pour Smyrne, et plus tard pour Istanbul. De là, il prit le « *Camelia* » à la remorque et l'amena à travers la Méditerranée et l'Atlantique, au nord des îles écossaises et le long de la côte norvégienne jusqu'en Suède, exploit qui même en temps normal aurait été assez remarquable.

le déchargement. Si la confirmation n'arrivait pas à temps, ou si le bateau n'était pas prêt à l'heure fixée, ou encore si le mauvais temps empêchait la manœuvre, tout était à recommencer, et il fallait remettre le départ d'encore une semaine[1].

L'obligation pour les bateaux de voyager par groupe n'était pas sans causer quelquefois des pertes de temps considérables. Au printemps de 1944, les autorités britanniques admirent cependant que, dans des cas exceptionnels, si un bateau devait attendre très longtemps pour partir avec un autre, en train d'être déchargé, il fût permis de l'expédier seul.

Les changements de destination ou de route ont plusieurs fois provoqué des retards. Dès le début, les Allemands avaient déclaré n'accepter que provisoirement que les navires fussent dirigés sur le continent nord-américain pour prendre leur cargaison. Il a fallu de longues négociations pour les persuader de modifier leur attitude. Entretemps, les navires qui avaient accompli leur premier voyage au Canada étaient retenus au Pirée. Puis, à cause de l'hiver, il fut nécessaire de les diriger à S[t] John au lieu de Montréal, d'où un nouveau retard avant que la route ne fût fixée, de sorte que, vers la fin de l'année 1942, tous les huit bateaux se trouvaient simultanément en rade du Pirée. Après l'invasion de la Sicile, au début de l'été 1943, la route au nord de cette île (qui avait donné aux Italiens la possibilité de contrôler les bateaux à Messine) n'était plus praticable. Les négociations visant à fixer une nouvelle route trainaient en longueur, à tel point que les stocks de la Commission étaient sur le point de s'épuiser. Seulement après qu'on eût expliqué aux Italiens que désormais ils auraient à répondre seuls du ravitaillement de la Grèce, la nouvelle route au sud de la Sicile fut acceptée.

Quelques mois plus tard, les bateaux destinés à Salonique subirent un certain retard parce que les Anglais déclarèrent ne plus accepter le détour le long de la côte turque, que ces bateaux avaient fait jusqu'alors. Les Allemands, de leur côté, refusaient catégoriquement d'indiquer une route plus directe. Il est possible que cette nouvelle attitude britannique fût en rapport avec des projets militaires, mais elle était quand même surprenante, étant donné que, depuis Cas-

1. Dans quelque mesure, la procédure fut simplifiée par l'utilisation de la T.S.F. des navires et de la radiodiffusion suédoise, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Mais ces méthodes n'étaient pas infaillibles. Une fois, un message transmis par la radio de Stockholm fut entendu par trois personnes de trois façons différentes.

tellorizo jusqu'aux Dardanelles, les navires suédois voyageaient dans les eaux territoriales turques où, après tout, ni Anglais, ni Allemands n'avaient affaire. Aussi, devant les représentations de la Commission et du ministère des Affaires étrangères de Suède, les Anglais ont-ils finalement renoncé à provoquer une modification de cette route.

Au chapitre suivant, nous allons exposer les difficultés techniques du déchargement dans les ports grecs, qui ont aussi causé assez souvent des retards. Sous ce rapport, il y a lieu de relever en outre la difficulté de munir les bateaux de lest, lorsqu'ils quittaient pour les ports d'outre-mer. La plupart avaient des tanks leur permettant de prendre un water-ballast suffisant, mais quelques-uns n'en avaient pas, ou bien il leur fallait compléter ce ballast. La Commission fut désolée d'être quelquefois obligée d'utiliser les rares moyens de transports dont elle pouvait disposer, pour apporter au port, dans ce but, des centaines de tonnes de pierres. Il en résultait des retards pour les bateaux et de sérieux inconvénients pour les travaux de la Commission. Finalement il fut trouvé préférable de laisser ce lest à bord, lorsque les navires rentraient du Canada, quitte à réduire de trois ou quatre cents tonnes la cargaison utile. Les armateurs consentirent à réduire proportionnellement le prix de l'affrétement.

Obstacles à l'utilisation des navires dans les eaux grecques.

Dans le but d'éviter autant que possible le transport des marchandises d'un bout à l'autre du pays, la Commission s'efforça, dès les premiers mois de son activité, d'obtenir une décentralisation des arrivages d'outre-mer, en demandant aux belligérants que les navires suédois pussent accoster aussi à d'autres ports que celui du Pirée. Grâce à l'appui du chargé d'affaires de Suède, elle réussit à réaliser partiellement ce plan. C'est ainsi qu'il fut permis aux navires suédois, dès le début de l'année 1943, de décharger directement à Salonique les vivres destinés au ravitaillement de la Macédoine. A partir du mois de février 1943, Salonique a été desservi d'abord par les m/s «*Bardaland*» et «*Camelia*», ensuite par les m/s «*Boreland*» et «*Vasaholm*». Quand aux îles de l'Égée, deux cargaisons furent apportées à Smyrne par le m/s «*Fenris*», pour être transportées de là par voiliers à Lesbos, Samos et Chios. On obtint aussi l'autorisation d'envoyer le m/s «*Camelia*», une fois, au port d'Héracleion, en Crète[1].

1. Plus tard, la Crète fut desservie par les m/s «*Wiril*» et «*Fenris*». L'u-

Par contre, la Commission se heurta à la résistance des belligérants en ce qui concerne sa demande d'acheminer des cargaisons à Volos, à Prévéza, à Patras et à Calamata. Pour ce qui est du port de Calamata, on obtint d'abord le consentement des belligérants ; tous les préparatifs pour la réception d'une cargaison de vivres dans ce port étaient prêts et le bateau se trouvait en rade depuis une dizaine de jours, lorsque les autorités militaires italiennes opposèrent finalement un refus catégorique à son déchargement. Ceci arriva au mois de décembre 1942[1]. Ce n'est que beaucoup plus tard, pendant l'été 1944, qu'il fut possible d'envoyer le m/s « *Virginia* » du Pirée à Calamata.

On verra au chapitre X que les puissances du blocus, peu de temps après le commencement des activités de la Commission, émirent une défense catégorique contre l'utilisation de voiliers pour les transports. N'étant pas à même d'obtenir une modification de cette défense, la Commission s'efforça de faire venir de Suède un bateau de petit tonnage, pour le service de cabotage dans les eaux grecques, sous la protection d'un sauf-conduit de la part des belligérants, tout comme pour les bateaux qui faisaient le service transatlantique. Le gouvernement suédois parvint à passer un accord à ce sujet, et c'est ainsi que le m/s « *Wiril* » arriva au Pirée au mois de mai 1943. Après l'accident qui lui arriva au port de Chios, il fut remplacé, au mois de mars 1944, par le m/s « *Virginia* ». Nous avons déjà signalé qu'à certaines occasions les navires qui faisaient le service d'outre-mer ont pu être aussi utilisés pour des voyages dans les eaux grecques.

D'une façon générale, les navires qu'on destinait aux transports locaux n'eurent jamais l'occasion de rendre les services escomptés, à cause des formalités sans fin concernant la fixation de leurs itinéraires et de leurs départs. Plus d'une fois, alors qu'après beaucoup de tergiversations du côté allemand, on avait réussi à tout régler, les bateaux durent attendre pendant des semaines et des mois entiers, chargés auprès du quai ou en rade, que, du côté des Alliés, les autorités navales fissent connaître leur approbation finale pour l'heure du départ. Quelquefois, le consentement de principe fut retiré, sans

---

tilisation du port d'Héracleion fut interdite par les Alliés à partir du printemps de 1944, et le déchargement dut en conséquence avoir lieu en rade ouverte, dans la baie de St Nicolas (vers la fin, dans la baie de Souda).

1. Il s'agissait, en l'occurrence, du m/s «*Eros*» qui fut ensuite dirigé à Salonique, mais s'échoua pendant ce voyage.

raison évidente, et la Commission dut remettre à l'amiral allemand une nouvelle proposition, émanant des puissances du blocus, et visant à fixer une nouvelle route ou une autre destination. Ces procédés inspiraient aux Allemands le soupçon que l'adversaire ne fût pas de bonne foi, et même l'autorité de la Commission ne laissait pas d'en souffrir. Aussi, les Allemands ont-il refusé par principe de discuter une nouvelle route aussi longtemps qu'elle n'était pas «actuelle», c'est-à-dire avant que les navires n'aient accompli les voyages déjà prévus à d'autres ports. Il en résultait que les navires se trouvaient inutilisés pendant des mois. Le « *Wiril* », qui fut au service de la Commission pendant neuf mois, n'avait été en marche que pendant 23 jours, et le « *Virginia* », pendant huit mois et demi de service dans les eaux grecques, n'avait accompli que 15 journées de voyage.

On avait pensé utiliser le m/s « *Wiril* » spécialement pour le ravitaillement des Cyclades, mais les négociations prolongées qui eurent lieu dans ce but furent sans résultat. Comme les autorités navales britanniques ne voulaient même pas admettre que les vivres destinés aux différentes îles de l'archipel fussent dirigés sur une ou deux îles centrales, par exemple Syra ou Naxos, d'où la répartition aux autres îles se ferait par voiliers, il fut nécessaire de prévoir que le bateau ferait le tour de toutes les îles principales. Pour un tel voyage, les autorités britanniques exigèrent que fût fixé d'avance un horaire rigide, indiquant pour chaque port aussi bien l'heure d'arrivée que l'heure de départ, condition irréalisable dans la pratique, puisqu'on ne pouvait prévoir ni les intempéries, ni les conditions de déchargement aux divers points d'escale[1]. Le commandant du navire n'aurait d'ailleurs que très difficilement accepté d'entreprendre le voyage dans des conditions semblables, même dans le cas où les Allemands auraient donné leur assentiment. Un projet allemand visant à établir une zone, à l'intérieur de laquelle le bateau fût libre de ses mouvements, pourvu qu'il y entrât et en sortît à des points fixés et à des heures prévues, fut rejeté par les Anglais. Finalement, vers la fin de l'année 1943, on obtint l'accord des belligérants pour envoyer le « *Wiril* », une seule fois, aux trois îles principales des Cyclades. L'itinéraire était fixé et le bateau prêt à partir, lorsque l'amirauté britannique, à cause d'opérations militaires dans les parages, retira son consentement.

Au début de l'année 1944, la Commission fut à même d'envoyer

1. Plus tard, lors du voyage du « *Wiril* » à Chios et à Samos, les craintes qu'on avait eues à ce sujet furent pleinement justifiées.

un navire du Pirée à Corfou. A cette occasion, on conçut l'espoir de pouvoir enfin faire parvenir des secours substantiels en Épire ; il ne semblait pas être trop difficile en effet d'obtenir pour un navire destiné à Corfou l'autorisation de faire escale à Prévéza. La question ne put pas être réglée à temps pour le voyage du «*Fenris*», au mois de février 1944, mais les négociations continuaient et aboutirent à un accord de principe. Il restait à fixer la route et l'itinéraire. Le «*Virginia*», sorti du Pirée le 18 avril 1944, arriva à Corfou le 22 avril. Après avoir déchargé une partie de sa cargaison à Corfou, il devait se rendre à Prévéza. Or, le 22 avril, la Commission reçut de Stockholm une communication selon laquelle les Anglais proposaient une légère modification à la route de Corfou à Prévéza, indiquée par l'amirauté allemande et communiquée aux Anglais le 22 mars. Les Allemands refusèrent net de prendre en considération la proposition anglaise, et les Anglais, de leur côté, se montrèrent également irréductibles. Le résultat fut qu'on dût renoncer définitivement à diriger un navire suédois à Prévéza.

Remarques générales.

Le cas cité en fin du dernier paragraphe peut servir d'exemple pour illustrer le genre des difficultés auxquelles la direction des navires s'est très souvent heurtée. La Commission se trouvait presque constamment en négociations avec les autorités diplomatiques et militaires allemandes à ce sujet, de même que le ministère des Affaires étrangères de Suède, qui maintenait le contact avec les autorités alliées et le «Auswärtiges Amt». Entre la Commission et le ministère suédois des Affaires étrangères, presque quatre mille dépêches furent échangées, la plupart concernant les questions maritimes.

Il va de soi que les nombreux retards que nous venons de mentionner, ainsi que les modifications que les plans de la Commission devaient assez souvent subir, n'étaient pas sans causer de sérieux inconvénients. Plusieurs fois, la Commission dut économiser ses stocks afin de ne pas être obligée d'arrêter entièrement ses distributions avant l'arrivée de nouvelles cargaisons[1]. Les prévisions concernant le ravitaillement de la province furent de temps à autre bouleversées et en partie rendues irréalisables. On verra au chapitre XIX que l'échec de

1. En ce qui concerne les difficultés causées par la destruction du port du Pirée par les Allemands à leur départ, V. ch. XXVII.

l'échange d'huile entrepris par la Commission était dû pour beaucoup à l'impossibilité d'utiliser au moment opportun les navires disponibles pour transporter en Crète et à Corfou les vivres destinés à cet échange.

On ne peut pas terminer ce chapitre sans relever l'activité de la Greek War Relief Association et du Greek War Relief Fund du Canada, ainsi que les efforts de M. Per Wijkman, d'abord consul général de Suède à Montréal, puis ministre à Ottawa, secondé par les autorités canadiennes et américaines, pour acheminer vers le port de chargement les quantités des vivres destinées aux bateaux suédois, afin de leur épargner des retards dans ce port. Le chargement eut lieu, pour la majeure partie des quantités reçues, à S^{t} Johns (Nouveau Brunswick), où les marchandises devaient être transportées par chemin de fer, quelquefois d'assez loin. Comme S^{t} Johns était en même temps un port d'exportation de matériel de guerre très important, il va de soi que ces transports, aussi bien que le chargement des navires, se sont heurtés à des complications. Cependant, les navires ont presque toujours été chargés et expédiés sans trop de retards. Il est vrai, qu'ils ont quelquefois dû prendre à bord des marchandises qui se trouvaient en dépôt et que pour cette raison, la composition des cargaisons ne correspondait pas toujours aux desiderata que la Commission transmettait régulièrement, par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères de Suède. Cet inconvénient était cependant de moindre importance, par rapport à l'avantage que présentait l'expédition régulière des navires.

CHAPITRE IX

RÉCEPTION ET EMMAGASINAGE DES VIVRES

Déchargement des navires suédois. — L'emmagasinage des marchandises. — Conditions d'utilisation des dépôts. — Personnel des dépôts. — Conditions techniques de l'emmagasinage. — Mouvement des dépôts. — Garde des dépôts.

Déchargement des navires suédois.

Il a été fait allusion dans le chapitre précédent aux difficultés surgies en ce qui concerne le déchargement des navires suédois, difficultés qui ont souvent causé des retards très sensibles au mouvement des bateaux. En temps normal la réception de quinze ou vingt mille tonnes de marchandises mensuellement ne présente pas de problèmes pour un grand port moderne comme celui du Pirée. Mais lorsqu'il faut partager les quais, les dispositifs de déchargement et la main-d'œuvre disponible avec les autorités militaires, qui sont portées à considérer les besoins civils comme secondaires, lorsqu'on manque de moyens de transports suffisants pour faire écouler les marchandises aux dépôts, au fur et à mesure qu'elles sont déchargées, et que les dépôts dont on dispose sont situés loin du port, ou trop exigus, ou encore mal aménagés, il n'est pas toujours facile de recevoir même les quantités relativement restreintes envoyées mensuellement d'outremer pour compte de la Commission de Gestion.

Le port du Pirée, qui dès le début était seul prévu pour la réception des marchandises destinées à l'œuvre de secours, avait l'avantage d'offrir des installations modernes pour le déchargement des navires. Toutefois, certaines de ces installations, par exemple une partie des grues, avaient été détruites par suite de bombardements allemands au début de la guerre.

Sous ce rapport, le dispositif aspirateur et élévateur des moulins S^{t} Georges, qui permettait de transporter le blé automatiquement des cales aux silos, était d'une importance primordiale. Pour la Commission de Gestion l'entretien de cette installation fut un souci perma-

nent. Comme la pénurie de charbon menaçait, au courant de l'année 1944, de provoquer un arrêt presque total de la production de courant électrique, la Commission prit les mesures nécessaires pour faire fonctionner l'installation, le cas échéant, au moyen d'un moteur Diesel, alimenté d'huile qu'on envisageait de prélever aux bateaux. Un accident qui eût mis hors d'usage le ruban transporteur, déjà très usé et irremplaçable dans les conditions données, eût entraîné d'énormes difficultés pour le déchargement des navires. La seule alternative aurait été de faire ensacher le blé, pour le décharger sur le quai ou dans des chalands, comme pour les marchandises en cueillette, procédure très lente et très coûteuse et qui aurait, de plus, absorbé une grande partie des sacs dont on avait tant besoin pour la distribution des farines dans la capitale et aux provinces, sans parler des difficultés de transport qui se seraient posées.

Dans ces circonstances, la Commission devait nécessairement attacher plus d'importance aux conditions qui facilitaient le déchargement qu'à toute autre considération. C'est pourquoi elle s'est opposée aux projets qui visaient à faire venir sous forme de farine une partie importante des céréales envoyées. Aussi bien le déchargement que l'emmagasinage de la farine auraient présenté des difficultés insurmontables.

Presque la totalité du blé reçu au Pirée passait par l'élévateur des moulins S[t] Georges. Les silos de ces moulins avaient une capacité de 15.000 tonnes, approximativement, et pouvaient donc recevoir presque deux cargaisons de 8.000 tonnes. Si les arrivages avaient eu lieu à des intervalles réguliers, la question de la réception du blé n'aurait pas exigé d'autres mesures. Mais la nécessité de recevoir en un laps de temps très court trois ou même quatre cargaisons successives et de tenir un stock de blé suffisant pour couvrir les besoins de quelques semaines, dans le cas où un retard des bateaux se produirait, créa pour la Commission beaucoup de préoccupations.

Pour l'emmagasinage du blé on utilisait aussi les silos du moulin «Hellénique» et du moulin «Attikis», tous les deux situés au Pirée, plus tard également les installations d'autres moulins au Pirée et à Athènes. Au point de vue de leur capacité, ces dépôts étaient suffisants, même lorsque le contingent mensuel fut augmenté à 24.000 tonnes. Mais il était nécessaire de transporter par camions aux dépôts en question une partie du blé déchargé à S[t] Georges, et les moyens de transport étaient loin d'être suffisants. La Commission loua à la coopérative «S.F.A.P.» une vingtaine de camions-citernes à parois métalliques, spécialement construits pour le transport de blé en vrac. Malheureusement leurs moteurs et surtout leurs pneus étaient en si mauvais

état qu'une bonne partie se trouvait constamment hors d'usage. Bien que, par mesure de précaution, on réduisît à environ une tonne et demie la charge de ces camions, qui étaient construits pour prendre trois tonnes ou même davantage, on en voyait presque toujours trois ou quatre, quelquefois cinq ou six, alignés pour réparation des pneus sur la route, longue de 800 mètres, qui sépare les moulins St Georges du moulin Hellénique. Cette route, la Commission l'avait d'ailleurs en partie réparée, en partie construite à ses propres frais et sous sa propre direction, dès le début de l'année 1943 [1]. Malgré les demandes réitérées que la Commission adressa aux donateurs, ceux-ci ne furent pas en mesure d'envoyer des pneus neufs pour les camions en question. Cependant, au printemps de 1944, lorsque la Commission reçut d'outre-mer quelques dizaines de camions nouveaux, elle fit monter sur les chassis de quelques-uns d'entre eux les citernes des voitures «S.F.A.P.» rendues inutilisables

Le dispositif de déchargement du blé aux moulins St Georges avait une capacité de 75 à 100 tonnes par heure et permettait par conséquent de vider un bateau de 8.000 tonnes en 3 ou 4 jours, pourvu que le courant électrique fût fourni sans interruption. Mais une fois les silos pleins, le déchargement devait nécessairement se poursuivre au rythme déterminé par la quantité de blé moulue à St Georges même [2], ou écoulée aux autres dépôts [3], d'où des retards inévitables. En 1944 on réussit à réduire, dans une certaine mesure, la perte de temps au déchargement, par la construction d'une tourelle qui permit d'utiliser le dispositif aspirateur, pour transborder le blé aux navires suédois faisant le cabotage dans les eaux grecques.

Le déchargement du blé put se faire sans immixtion des autorités militaires, parce que seule la Commission commandait aux moulins St Georges. Par contre, pour les marchandises en cueillette (légumes secs, lait, sucre, salaisons, conserves etc.), le déchargement dépendait de la capitainerie allemande du port du Pirée, qui devait concéder aux navires suédois l'accès des quais. Heureusement l'importance de ce port au point de vue militaire diminua sensiblement après la bataille d'El-Alameïn et la retraite des forces de l'Axe de Lybie et de Cyrénaïque, qui mirent fin aux transports de transit à destination d'Afrique par voie du Pirée. Les Allemands n'opposèrent généralement pas d'obstacle aux bateaux suédois pour accoster et pour dé-

1. Un projet semblable, qui visait à relier la voie ferrée de la zone franche avec le tramway du port, fut abandonné à la suite de l'opposition catégorique des autorités militaires allemandes, qui voulaient faire cette jonction pour leurs propres buts.

2. Environ 330 tonnes par jour.

3. 300 tonnes par jour généralement, mais quelquefois seulement 100 ou 150 tonnes, à cause des difficultés signalées ci-dessus.

charger à quai, même si quelquefois ils les faisaient attendre trois ou quatre jours. Ce ne fut que les dernières semaines de l'occupation, lors de l'évacuation des troupes allemandes, que l'on éprouva à ce sujet des difficultés sérieuses.

Généralement, le permis d'accoster n'était pas accordé à plus d'un bateau à la fois, mais comme les trente ou quarante camions loués dont la Commission pouvait disposer pour le déchargement, à cause de leur mauvais état et de l'éloignement des dépôts, étaient à peine suffisants pour desservir un seul bateau, il était inutile de réclamer la place pour deux bateaux simultanément. Les retards qui se produisaient souvent dans le déchargement des marchandises en cueillette avaient pour cause principale le manque de moyens de transports terrestres.

Un coup très dur fut porté à l'activité de la Commission lorsque les Allemands, au moment de leur départ, firent sauter les quais du port du Pirée et détruisirent les grues et les chalands, ainsi que les voiliers qui s'y trouvaient. Les conséquences de ces événements pour l'œuvre de ravitaillement sont exposées au chapitre XXVII.

Pour le déchargement des marchandises en cueillette la Commission collabora avec l'agent maritime G.G. Athanassoulas, qui s'occupait des formalités à remplir avec les autorités grecques du port, embauchait auprès de l'office du port du Pirée le personnel nécessaire et dirigeait les travaux, accomplissant toutes ces tâches à la satisfaction entière de la Commission. Les marchandises étaient généralement chargées directement sur les camions et livrées sous palan au service compétent de la Commission.

La Commission est redevable envers l'office du port et envers la corporation des débardeurs de leurs efforts pour faciliter sa tâche. L'office du port ne se faisait payer par la Commission que des taxes très réduites, de beaucoup inférieures à la cotisation qui normalement aurait dû être versée pour une importation équivalente, la différence étant couverte au moyen de subsides gouvernementaux. Aux ouvriers débardeurs la Commission donnait, en plus des salaires en espèces fixés par le ministère du Travail, un ou deux repas par jour, suivant les heures de travail. Ce ne fut qu'après la libération que des difficultés sérieuses surgirent avec les ouvriers du port.

Aux autres ports de réception des marchandises d'outre-mer, les conditions étaient beaucoup moins favorables. Ainsi à Salonique, les moulins Allatini n'étant pas pourvus de quais où les bateaux pussent accoster, le déchargement devait se faire en rade, au moyen de cha-

lands. Ce fut également le cas aux ports de St Nicolas et de Soude en Crète, ainsi qu'à Corfou.

A Salonique le déchargement était facilité par les autorités allemandes qui mettaient des camions militaires à disposition pour le transport des marchandises au moulin Allatini et aux divers dépôts. A d'autres occasions aussi, les Allemands prêtèrent une assistance très efficace, particulièrement en Crète et à Calamata. Au port de Candie, en Crète, comme les Allemands avaient pratiquement mis hors fonction les autorités grecques du port, le déchargement se faisait entièrement sous la régie des autorités allemandes, qui affectaient des camions de la Wermacht, ou réquisitionnés, au transport des marchandises, du môle au dépôt. Plus tard, lorsque le port de Candie fut interdit à cause des bombardements et que les navires durent se rendre à St Nicolas, où le déchargement devait se faire en rade ouverte, les Allemands réunirent un nombre suffisant de caïques, à défaut de chalands, et firent exécuter le travail en un minimum de temps par une compagnie de discipline (composée uniquement d'Allemands).

La Commission n'eut pas à se plaindre de cette aide. Elle avait organisé un contrôle par ses propres employés à la sortie des cales, pendant le transport et à la réception dans les dépôts (qui étaient évidemment administrés par la Commission), permettant de constater que rien n' était détourné au profit des forces d'occupation.

Les fuites quelquefois assez importantes qui se produisirent au déchargement dans les petits ports, en Crète et ailleurs, étaient dues à l'insuffisance des ressources matérielles dont on disposait. Cela s'applique en particulier aux sacs, si usés qu'ils laissaient échapper le blé et quelquefois éclataient. Bien qu'on fît le nécessaire pour ramasser le blé répandu sur le quai, une partie en fut perdue. Il n'a pas toujours été possible d'empêcher les débardeurs de remplir de blé leurs poches, ainsi que les sachets dans lesquels ils apportaient leurs provisions, et d'en emporter certaines quantités, qui, au total, n'étaient pas toujours négligeables. Ce n'est que lors des deux premiers voyages d'un bateau suédois à Corfou, qu'il y eut lieu de croire à des vols organisés, pratiqués avec l'aide de soldats allemands, qui étaient censés empêcher les intrus de s'approcher du bateau et des quais. La troisième fois qu'un bateau fit escale à Corfou, les autorités de l'île, la police grecque et la corporation des débardeurs avaient pris des mesures efficaces, et le déchargement eut lieu en bon ordre.

L'emmagasinage des marchandises.

Il était très difficile de trouver les dépôts nécessaires à l'emmagasinage des marchandises reçues d'outre-mer, parce que la plupart des dépôts existants, et surtout les meilleurs, avaient été réquisitionnés par les autorités d'occupation. Celles-ci, en effet, avaient constitué des stocks très importants pour leurs troupes stationnées en Grèce et, jusqu'en automne 1942, pour leurs armées d'Afrique.

D'autre part, quelques dépôts avaient été endommagés par les bombardements aériens et n'avaient pas été réparés, faute de main-d'œuvre et de matériaux, mais surtout parce que leurs propriétaires savaient qu'ils seraient obligés de les mettre à la disposition des occupants aussitôt qu'ils seraient remis en état. Il est évident que dans ces circonstances la Commission n'avait pas toujours la possibilité de se procurer des dépôts pouvant satisfaire à toutes les conditions requises, c.à.d. des dépôts situés à proximité des points de déchargement et des lieux d'expédition pour la province, aménagés de façon à réduire autant que possible les frais de manutention, et présentant une protection suffisante contre les intempéries, le feu et la fraude.

Heureusement le problème des dépôts ne s'est posé que peu à peu, étant donné qu'au début la Commission recevait surtout du blé qui pouvait être stocké en majeure partie aux moulins St Georges. Au fur et à mesure que les envois d'autres marchandises augmentaient, la Commission dut utiliser un nombre toujours croissant de dépôts. De six, dont elle disposait dans la région de la capitale en septembre 1942, leur nombre a augmenté jusqu'à vingt-quatre, à la veille du transfert de ses services à l'État hellénique.

Non seulement le blé, mais aussi les produits indigènes dont la Commission disposait, soit l'huile et les raisins secs, furent emmagasinés dans des établissements dotés d'installations spéciales pour leur traitement industriel, ce qui permit de réaliser des économies notables et de diminuer le besoin de dépôts.

Le problème de l'emmagasinage fut particulièrement difficile à résoudre en ce qui concerne les articles d'habillement que la Commission reçut en grandes quantités à partir de l'été 1944[1].

A Salonique, les questions relatives à l'emmagasinage se sont posées à peu près de la même façon que dans la capitale. Ce fut également le cas aux ports de Crète, à Mytilène, à Calamata et à Corfou, lorsque ces endroits reçurent de grandes cargaisons de marchandises par les bateaux suédois. Plus d'une fois, on dut avoir recours à des cinémas et même à des églises pour être en mesure de recevoir en quelques jours toute la quantité de marchandises débarquées. Ailleurs, en province, il n'était généralement question de recevoir à la fois que des quantités assez restreintes, destinées à être distribuées dans la ville même ou dans le voisinage, au cours du mois suivant. Les difficultés qui surgirent néanmoins quelquefois

1. V. ch. XXIII.

furent résolues grâce à la collaboration de la Banque Agricole[1].

Le graphique de la p. 192 indique le nombre de dépôts utilisés à Athènes et au Pirée, ainsi que la durée pour laquelle la Commission de Gestion s'en est servie.

Ce n'est pas seulement l'augmentation des quantités de vivres envoyés d'outre-mer qui obligeait la Commission à chercher de nouveaux dépôts. Elle s'y vit forcée aussi par les bombardements aériens du Pirée, qui soumirent l'ensemble du service des dépôts à une rude épreuve.

Dès les premiers jours du mois de décembre 1943, il y eut de mombreux raids aériens, dirigés contre les installations militaires et industrielles utilisées par l'occupant dans les environs immédiats de la capitale. A l'aller et au retour, les avions survolaient la ville et le port mais sans jeter de bombes. Cependant la radio de Londres multipliait ses avertissements et faisait savoir que le bombardement du Pirée était imminent. La population civile était invitée à prendre des précautions et à s'éloigner du port. Dans cette situation, la Commission décida de transférer ses dépôts de la zone considérée comme dangereuse, et cette décision reçut un début d'application.

Les opérations de transfert ne purent malheureusement pas être achevées en temps utile. Après divers bombardements de moindre envergure, le port du Pirée fut bombardé violemment le 11 janvier 1944. Deux des dépôts de la Commission furent complètement détruits, mais les marchandises qui s'y trouvaient purent heureusement être sauvées grâce au dévouement des employés et des ouvriers de la Commission qui les retirèrent des décombres au péril de leur vie[2]. Peu après, les nouveaux dépôts au Phalère, ainsi que les locaux où les services administratifs des dépôts et des transports venaient de s'installer, furent bombardés à leur tour, heureusement sans dégâts importants. Seule la cantine des ouvriers fut atteinte et ses installations rendues inutilisables.

A la suite de ces événements un nouveau repli fut décidé. Les dépôts transférés du Pirée au Phalère durent à nouveau être évacués,

1. V. ch. XVI.

2. Deux voiliers, ancrés dans le port et chargés de marchandises diverses de la Commission (principalement de farine et de légumes secs), furent coulés. Un autre voilier gravement atteint put être déchargé à temps. Une perte plus grave fut essuyée lors du bombardement de Salonique, le 21 septembre 1944, durant lequel un des dépôts de la Commission prit feu et diverses marchandises furent détruites. V. ch. XVII.

Dépôts utilisés par la Commission de Gestion à Athènes, au Pirée et aux environs.

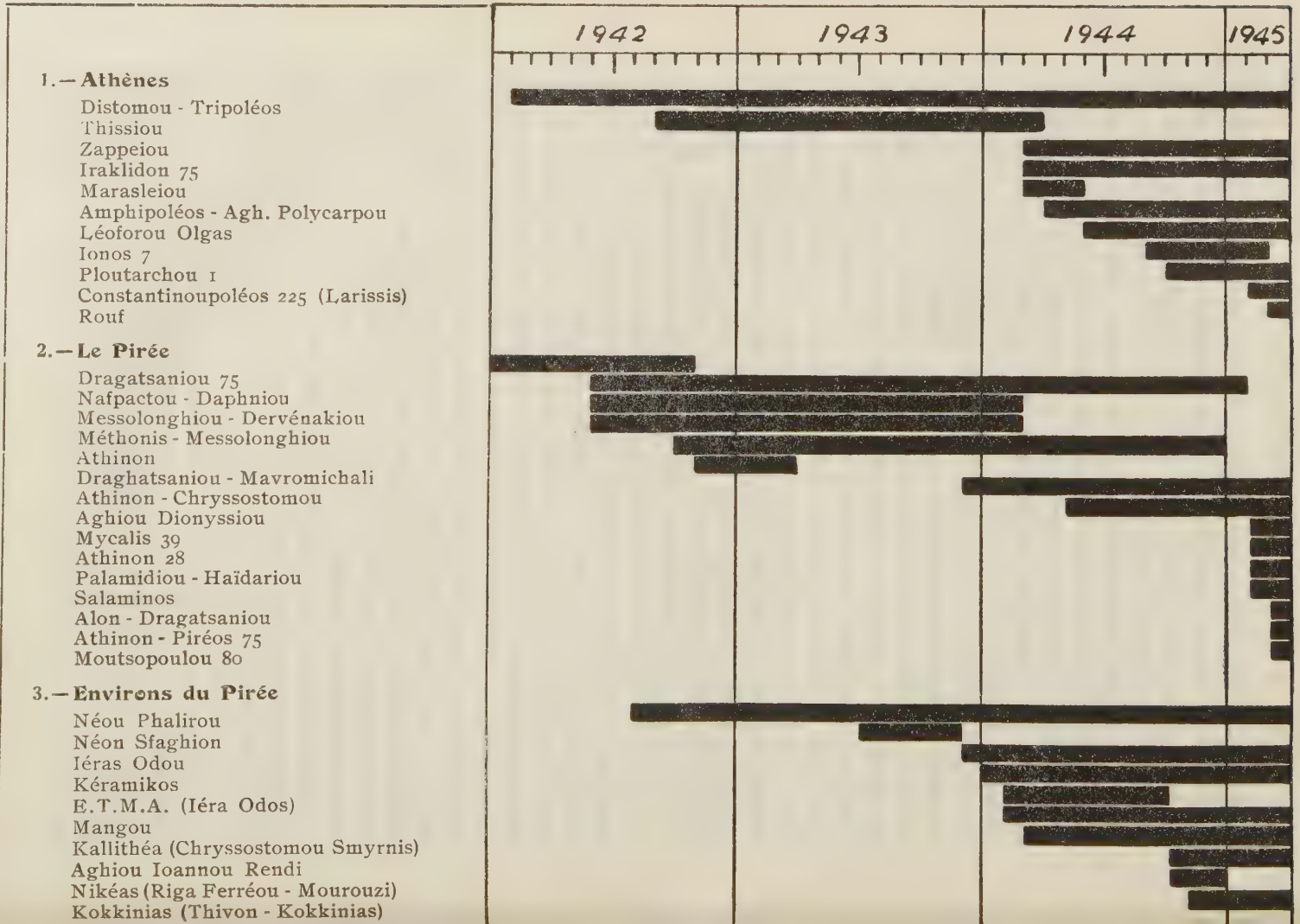

cette fois à Athènes et aux environs. Cette deuxième évacuation se fit dans des conditions plus difficiles que la première, sous une menace constante, par des routes encombrées, au milieu d'une population en panique. Étant donné que les autorités d'occupation évacuaient elles aussi sur Athènes, il fut particulièrement difficile de découvrir des dépôts vides. On dut même envisager la réquisition de cinémas et leur utilisation comme dépôts. Finalement un seul cinéma fut utilisé à cet effet.

La Commission fit tracer sur les toits des immeubles occupés par elle les insignes de la Croix-Rouge, visibles de loin, afin de les signaler aux avions. Le recours à ces insignes ne fut décidé qu'après de longues hésitations, car souvent les dépôts allemands se trouvaient à proximité immédiate des dépôts de la Commission, parfois dans des hangars adjacents, et la Commission voulait évidemment éviter un emploi abusif de ces insignes. La Commission fit également parvenir aux belligérants le plan détaillé des différentes installations qu'elle occupait.

L'évacuation d'une grande partie des dépôts à Athènes ne laissait pas de présenter de graves inconvénients. Les nouveaux dépôts se trouvaient à une distance beaucoup plus longue du port où avaient lieu le déchargement des bateaux suédois et le chargement des voiliers ; ils étaient également plus éloignés des gares de marchandises, d'où se faisaient en partie les envois pour la province. Cette situation créa par conséquent de nouvelles exigences, en ce qui concerne l'utilisation des rares moyens de transport dont la Commission pouvait disposer. Il n'y fut remédié, dans une faible mesure, que grâce aux camions envoyés d'outre-mer au printemps de 1944. Des retards, aussi bien pour la réception des marchandises que pour les réexpéditions, étaient donc inévitables.

La Commission avait déjà mis à l'étude un projet qui visait à construire dans le port un hangar, où les marchandises pourraient être déposées provisoirement lors du déchargement. Finalement ce projet dut être abandonné faute de matériel et faute d'un emplacement convenable. Pour réduire le plus possible les transports, on s'efforça de spécialiser les dépôts, en réservant quelques-uns aux marchandises destinées à être envoyées en province, et d'autres à celles qui devaient être distribuées dans la capitale. Mais l'irrégularité des apports d'outre-mer, ainsi que l'impossibilité de prévoir quels moyens de transport seraient disponibles et quelles quantités de vivres on al-

lait pouvoir expédier à la province, empêchèrent une application rationnelle de ce principe.

La question des entrepôts a soulevé les mêmes difficultés pour les vivres dont la Mission Suisse avait assumé la distribution. Peu après son arrivée, en septembre 1942, la Mission Suisse avait loué un entrepôt de 5.544 m², avec une cour de débarras pour le matériel d'emballage vide. Le deuxième, puis le troisième étage de ce dépôt ont été spécialement affectés à l'emmagasinage des médicaments et du matériel sanitaire.

A la suite de l'augmentation continue des envois de secours, la Mission dut aussi chercher de nouveaux locaux. Au bout d'un an elle disposait de deux entrepôts à Athènes et de trois au Pirée. Ceux d'Athènes étaient pris à bail directement, ceux du Pirée étaient mis gracieusement à sa disposition, l'un par les filatures Rétsina, les deux autres par la Commission de Gestion. Depuis le printemps 1944, une aile du palais d'exposition «Zappeion», qui venait d'être cédé à la Commission, a été affectée à la Mission Suisse.

Cet éparpillement présentait bien des inconvénients : ralentissement des distributions, complication du contrôle, engagement de personnel supplémentaire etc. Mais ces désavantages, du reste inévitables, ont peut-être été compensés par la limitation des risques en cas de bombardements ou d'incendie.

Conditions d'utilisation des dépôts.

Les dépôts utilisés par la Commission étaient en partie réquisitionnés pour son compte, en partie loués à leurs propriétaires, en partie cédés à titre gratuit, ou moyennant une très faible compensation. Les cas étaient d'autant plus variés, que tel dépôt, réquisitionné au début, était par la suite, après la levée de la réquisition, librement loué ou gratuitement cédé par son propriétaire. Il arrivait aussi qu'un propriétaire renonçât au loyer qui lui était dû aux termes du contrat de location. Même dans les cas de contrats écrits, les clauses étaient loin d'être uniformes. En effet, à cause de la pénurie des dépôts, il ne s'agissait pas d'imposer aux propriétaires des conditions rigides mais plutôt de s'adapter dans la mesure du possible à leurs demandes, qui d'ailleurs étaient généralement assez raisonnables. Pour éviter la réquisition de leur propriété par les autorités d'occupation, qui ne payaient qu'une indemnité dérisoire ne couvrant d'aucune manière les dégâts causés par la troupe, les propriétaires trouvaient avantage à remettre leurs locaux à la Commission. Ce fut le cas surtout des propriétaires d'usines qui risquaient en cas de réquisition de perdre leur outillage industriel. On ne doit pas oublier, cependant, que les propriétaires étaient souvent animés d'un désir sincère de contribuer à l'œuvre de la Commission.

Quelquefois la Commission était invitée à prendre possession d'un

compartiment ou d'un hangar faisant partie d'une installation que les autorités d'occupation continuaient à utiliser pour leur propre compte. De telles invitations devinrent particulièrement nombreuses après le bombardement du Pirée ; on eut l'impression que les occupants croyaient assurer une meilleure sauvegarde de leurs propres dépôts, si ceux de la Commission se trouvaient dans le même bâtiment ou dans la même enceinte. Dans les conditions qui régnaient alors, la Commission se vit dans quelques cas obligée d'accepter de pareilles offres, non sans qu'elle se fût convaincue au préalable, cependant, que les compartiments ou les hangars qui lui étaient cédés, étaient entièrement séparés de ceux des Allemands, ou pouvaient en être isolés d'une manière satisfaisante.

Personnel des dépôts.

Pour la réception et l'emmagasinage des marchandises, ainsi que pour leur réexpédition, la Commission dut engager un grand nombre d'employés et d'ouvriers. Les employés (préposés responsables des dépôts, comptables, greffiers, magasiniers et aide-magasiniers, peseurs, marqueurs, surveillants et spécialistes divers) faisaient partie du personnel régulier de la Commission. Ce fut également le cas d'un certain nombre d'ouvriers dont on avait besoin d'une façon permanente. Leur nombre allait en croissant suivant l'augmentation de la quantité et de la variété des produits gérés par la Commission. En plus, il fallait engager des ouvriers temporairement pour la réception et l'emmagasinage des diverses cargaisons.

Les ouvriers permanents étaient en principe rattachés à des dépôts déterminés. Parfois un dépôt avait beaucoup plus de travail qu'à l'ordinaire et ne disposait pas d'un personnel suffisant pour y faire face, tandis que d'autres dépôts n'avaient qu'une activité réduite et que leur personnel se croisait les bras. Pour y remédier, on essaya d'organiser les ouvriers qui se trouvaient en surnombre en un pool, d'où les renforts nécessaires seraient pris en cas de besoin. Ce système ne donna toutefois pas les résultats escomptés, parce que l'acheminement des ouvriers vers les dépôts où ils devaient travailler ne pouvait pas toujours se faire avec la rapidité requise, faute de moyens de locomotion, et l'on dut se contenter par la suite d'un système intermédiaire.

La main-d'œuvre nécessaire pour le déchargement des navires, ainsi que pour le chargement des camions, des wagons de chemins de fer et des voiliers, fut en majeure partie fournie par les corpora-

tions professionnelles et par des ouvriers libres, surtout aux époques d'un travail intense.

Le nombre des ouvriers des corporations changeait d'un jour à l'autre, selon la nature et la quantité du travail qui devait être effectué. Contrairement aux ouvriers permanents de la Commission, qui étaient payés à la journée, les ouvriers des corporations étaient rémunérés par équipe et à la tonne. La Commission se félicite de la bonne collaboration fournie dans ce domaine par les corporations ouvrières.

Dans des cas exceptionnels, la Commission recrutait aussi des ouvriers libres, payés à la journée. S'ils donnaient satisfaction par leur conduite et par leur travail, ils étaient en cas de besoin incorporés dans le cadre des ouvriers permanents de la Commission.

Conditions techniques de l'emmagasinage.

Bien que la Commission, par mesure d'économie, se contentât de faire exécuter les aménagements et les réparations absolument indispensables, elle dut entreprendre un grand nombre de travaux pour améliorer l'état des dépôts: réparations des toitures endommagées, aménagement de nouveaux murs et de cloisons, installation de fenêtres et de portes, construction de planchers en béton, pose de planchettes (provenant de caisses vides) pour protéger les marchandises contre l'humidité, remplacement de vitres cassées par d'autres ou par des cartons (provenant d'emballages vides) etc.

On avait choisi les meilleurs dépôts pour emmagasiner les produits facilement altérables, d'autres pour des produits qui avaient une valeur moindre ou avaient subi des dégâts. Ainsi le lait condensé fut déposé en majeure partie au dépôt «Aperghis» (plus tard au «Zappeion»), et les salaisons ainsi que les conserves de poisson au dépôt «Mangou». Les fourrages étaient emmagasinés au dépôt «Tripoléos» et «Ethnikon Gymnastirion». Certains établissements industriels recevaient les produits indigènes (huile, raisin sec) aux fins de manipulation et d'emmagasinage. En plus on avait des dépôts spéciaux pour les sacs vides, pour l'essence et pour le charbon de bois, acheté en 1944 pour faire fonctionner au gazogène un certain nombre de camions.

Il ne fut pas possible de pousser plus loin la spécialisation des dépôts, dont la plupart devaient par conséquent contenir une grande variété de produits. On dut se contenter de ranger à part chaque lot

de marchandises, et même cela n'était pas toujours facile à cause de l'exiguïté de l'espace disponible et de l'arrivage de quantités considérables en un laps de temps très court. L'aménagement de corridors d'aération, de planchers en bois, de piles d'une certaine hauteur, ainsi que le transfert d'un produit d'un compartiment à un autre se heurtèrent également à des difficultés, par suite du manque d'espace et de la pénurie de personnel qualifié. On a quelquefois dû empiler les marchandises jusqu'au plafond, à une hauteur de 10 mètres ou plus, ce qui non seulement rendait les transports pénibles et dangereux, mais encore faisait accroître le risque d'altération de certains produits.

La tâche de surveiller les conditions techniques de l'emmagasinage fut d'abord confiée au service d'inspection technique et du matériel [1], puis transférée à la division des dépôts et transports, et combinée avec la surveillance des marchandises au point de vue qualitatif, exercée par le service chimique de cette division.

La désinfection des planchers et des murs et la guerre systématique aux insectes ne purent pas être entreprises, par suite du manque de matières premières appropriées et de personnel qualifié. De ce fait certains insectes se développaient, surtout en été, rendant inutilisable une quantité de vivres ou amoindrissant leur qualité. C'était le cas des légumes secs en particulier.

Comme il ne pouvait être question d'utiliser, dans les dépôts de vivres, des aliments empoisonnés pour combattre les rongeurs, on a dû se contenter de 300 pièges à mouches, cédés par le service de désinfection de l'État. On se servait d'appâts à base de scille, suivant les instructions du service chimique.

L'extermination des rongeurs ne fut cependant que partielle et les dégâts survenus aux vivres et aux sacs étaient loin d'être négligeables.

Il ne fut pas possible de conserver les vivres facilement altérables (morue etc.) dans des chambres frigorifiques, car les meilleures de ces installations avaient été réquisitionnées par les occupants et celles qui restaient étaient défectueuses, faute de matières premières et de pièces de rechange. En outre, les restrictions de courant électrique n'auraient pas permis leur utilisation. Comme le transport de ces marchandises de l'étranger avait pris beaucoup de temps et s'était effectué par des cargos qui n'avaient pas d'installations frigorifiques,

1. V. ch. VII.

il y eut des pertes assez considérables, bien que la Commission s'efforçât de distribuer ces vivres au public sans délai.

D'une façon générale la Commission avait soin de ne pas garder les vivres en dépôt plus longtemps qu'il n'était nécessaire. Mais parfois, à cause surtout du manque de moyens de transports qui provoquait des retards aussi bien aux distributions dans la capitale qu'aux envois en province, il n'était pas possible d'éviter un emmagasinage prolongé. C'est ainsi que certains lots de marchandises subirent des dégâts. Pour limiter autant que possible l'étendue du mal, le service chimique surveillait constamment les marchandises au moyen d'un échantillonnage systématique et, aussitôt qu'un commencement de détérioration était constaté, on prenait des mesures, soit pour hâter la distribution du lot en question, soit pour éviter que la détérioration ne prît des dimensions importantes.

Une commission formée par les chefs des dépôts et le chef du service chimique inspectait régulièrement les dépôts une fois par mois et, en plus, chaque fois que les dépôts en faisaient la demande. Le chef neutre de la division des dépôts et des transports prenait souvent part à ces inspections. Si la commission le jugeait nécessaire, elle donnait l'ordre de transporter les vivres dans un dépôt jugé plus approprié, ou indiquait les changements qui s'imposaient dans le mode d'emmagasinage. Un grand nombre d'autres institutions qui recevaient des vivres de la Commission (hôpitaux, cantines, épiceries, E.O.H.A., Banque Agricole etc.) soumettaient des demandes d'inspection à la Commission, chaque fois qu'elles avaient des vivres altérés.

Ordinairement, un lot de vivres ayant subi des dégâts était immédiatement isolé, puis soumis à un triage approprié qui permettait la plupart du temps d'en sauver la majeure partie. Il fallait alors ouvrir chaque sac ou chaque baril pour constater l'état de conservation du contenu. Petit à petit le personnel des dépôts acquit des connaissances suffisantes pour qu'on pût former des équipes de triage travaillant sous la direction du représentant spécialisé du service chimique. L'examen macroscopique était complété chaque fois qu'il était nécessaire par un examen au microscope et par une analyse chimique au laboratoire de la Commission. De cette façon, il fut possible d'utiliser pour la consommation 70 - 90 pct des produits en grains ou en poudre, 50 - 70 pct de la morue et des salaisons et 30 - 50 pct des conserves, provenant de lots qui avaient d'abord été reconnus comme endommagés. Aussi semble-t-il qu'en considération des circonstances peu favorables dans lesquelles la réception et l'emmagasinage devaient se faire, les pertes dues à l'altération des vivres ne furent pas très importantes [1].

Dans certains cas, les vivres altérés purent être livrés à la consommation après un traitement industriel. Autrement, ils furent le

1. V. ch. XII.

plus souvent utilisés comme fourrage. En cas de détérioration avancée, ils étaient détruits.

Mouvement des dépôts.

Ainsi qu'on verra au graphique de la p. 200, la Commission de Gestion a réussi assez bien dans ses efforts de distribuer les vivres au fur et à mesure de leur arrivage[1]. Ne voulant pas se démunir totalement, dans le cas d'un retard des navires suédois, elle a essayé de maintenir des stocks correspondant aux besoins prévus pour un mois, environ. On trouve, en effet, au graphique, que les vivres emmagasinés à Athènes et au Pirée se sont montés à quinze ou à vingt mille tonnes pendant la majeure partie de l'activité de la Commission. Cela n'empêche pas qu'il a fallu quelquefois entreposer des quantités beaucoup plus considérables, tandis qu'à d'autres occasions les dépôts étaient presque vides. Après la libération, le port du Pirée ayant subi des réparations provisoires, les apports de la M.L. se sont ajoutés à ceux de la Commission, tandis que les distributions se sont heurtées à des difficultés : destruction des routes et des chemins de fer, révolution etc. Les stocks ont par conséquent augmenté d'une façon très sensible.

Conformément au règlement, aucun article ne pouvait être admis dans un dépôt sans un ordre écrit, émis ou visé par la division des dépôts et des transports. Pour tous les articles reçus, il était émis un récépissé signé par le chef du dépôt. Toutes les réceptions étaient enregistrées au fur et à mesure sur un relevé journalier des entrées.

En principe, toute marchandise introduite dans un dépôt devait être pesée au moment de la réception. Malheureusement les services de la Commission ne disposaient pas de balances décimales en nombre suffisant et par conséquent, en cas d'arrivages massifs de marchandises, il fallait, par dérogation à ce principe, se contenter d'évaluer le poids sur la base du nombre de sacs ou de caisses reçus et du poids moyen d'un certain nombre de colis de même type. Les sorties, par contre, ne se faisaient jamais qu'après pesage. Il était donc possible de rectifier et de mettre au point les résultats approximatifs obtenus par la méthode empirique, à laquelle on dut avoir recours de temps à autre lors de la réception.

---

1. Les quantités représentées au graphique comprennent tous les vivres gérés par la Commission de Gestion, blé et farines inclus.

Mouvement et soldes des dépôts d'Athènes et du Pirée, par trimestre, en milliers de tonnes.

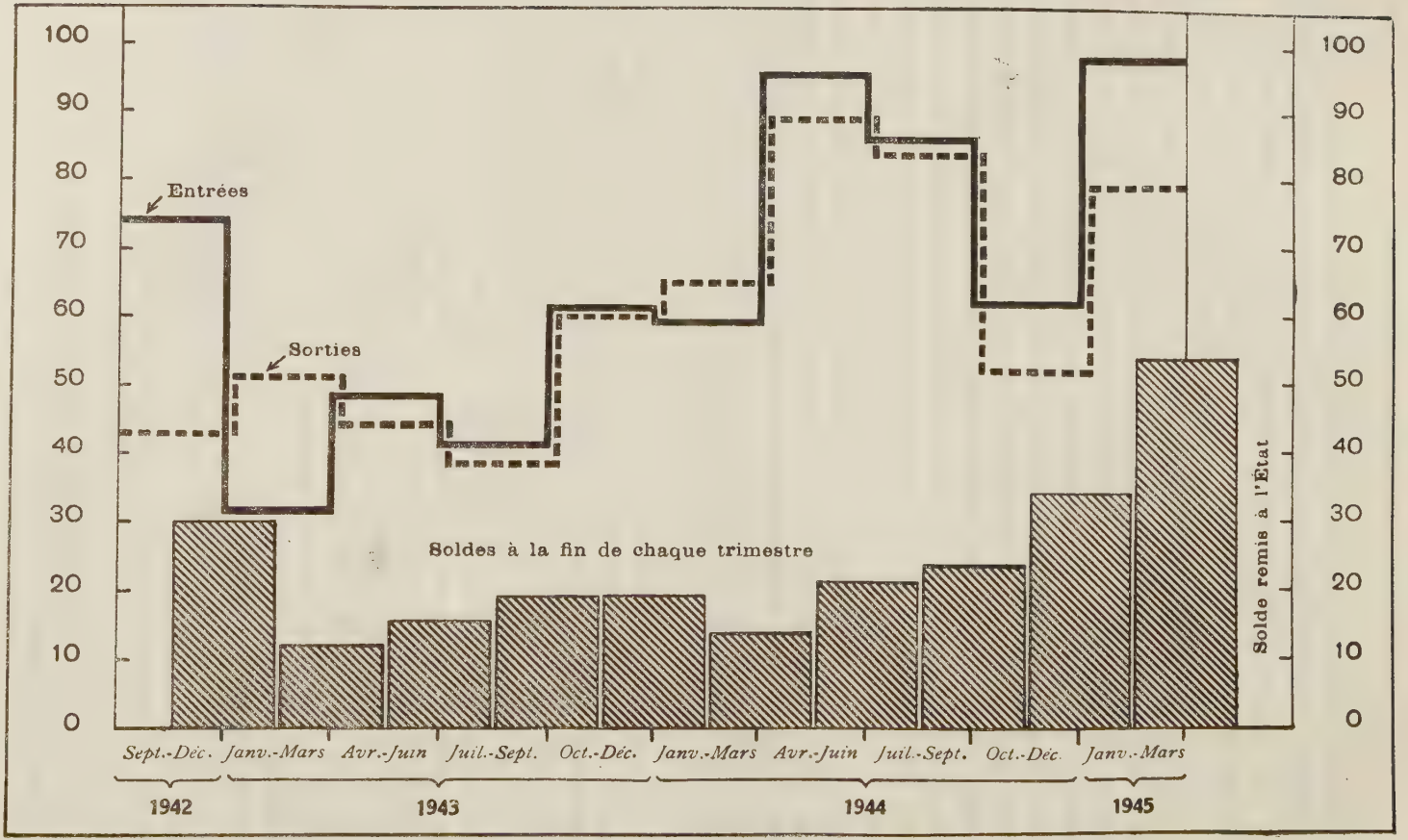

Rien ne pouvait sortir des dépôts sans un ordre écrit de la direction des dépôts et des transports, ou sans qu'un bon de livraison dûment émis par les services compétents de la Commission fût présenté par le consignataire ou le bénéficiaire [1]. Il était strictement défendu de faire sortir n'importe quel article sur ordre téléphonique ou verbal, excepté dans le cas où le chef de la division des dépôts et des transports, pour gagner du temps, en donnait personnellement mandat au préposé responsable du dépôt; même dans ce cas une confirmation par écrit devait être exigée le même jour. Les livraisons effectuées étaient portées au journal du dépôt au moment de l'exécution.

Garde des dépôts.

Aucun dépôt n'avait de pompe à incendie et quelques-uns seulement étaient munis d'extincteurs. Ce n'est qu'après le départ des Allemands, lorsqu'on trouva parmi les articles cédés à la Commission un grand nombre d'extincteurs, qu'on put en munir tous les dépôts. Pour éviter l'incendie on avait évidemment des veilleurs de nuit. Il était interdit au personnel de fumer, mais la surveillance de cette défense laissait à désirer. Heureusement aucun incendie ne se produisit durant toute l'activité de la Commission.

La garde des dépôts, et d'une façon générale de toutes les installations occupées par les services de la Commission, était confiée à son service de police qui comprenait d'une part une centaine d'officiers et d'agents détachés de la préfecture de police, d'autre part quelques centaines d'employés civils, dont la plupart faisaient fonction de gardiens de nuit. Le service de police surveillait le déchargement des bateaux suédois et le transport des marchandises aux dépôts, contrôlait sur les voies publiques, à l'aide d'agents qui se déplaçaient en motocyclette, les transports des vivres de la Commission, et gardait les vivres déposés sur les quais et dans les gares ou déjà chargés sur camions, voiliers ou wagons, ainsi que les moulins, les installations industrielles et les dépôts. C'est également ce service qui procédait à l'instruction préliminaire des délits ayant trait aux secours distribués par la Commission.

Bien que le personnel de la Commission, presque sans exception, ainsi que la grande majorité des ouvriers engagés temporairement, fît

1. En ce qui concerne l'émission des ordres et des bons de livraison, V. ch. XXI.

preuve d'une probité et d'une loyauté parfaite, il va de soi que, par une disette générale qui menaçait souvent de tourner de nouveau en famine, on ne pouvait pas réprimer entièrement les larcins et les fraudes ; mais somme toute, en tenant compte des quantités très considérables de vivres divers qui furent reçus, emmagasinés et expédiés, les pertes dues à des irrégularités semblables doivent être considérées comme insignifiantes. Par son dévouement et sa vigilance, le service de police a beaucoup contribué à ce résultat.

CHAPITRE X

TRANSPORTS

L'étendue du problème.—Transports maritimes.—Conditions d'utilisation des caïques.— Transports terrestres.— Chemins de fer.— Transports routiers.— Transports locaux. — Obstacles d'ordre militaire et politique. — Données statistiques.

L'étendue du problème.

Parmi les nombreuses questions techniques qui préoccupaient la Commission, celle des transports tenait le premier rang, tant par son envergure que par le manque de moyens appropriés et suffisants. A toutes les étapes de la gestion des vivres, depuis le déchargement des navires jusqu'aux distributions, l'insuffisance des moyens de transport constituait un obstacle parfois insurmontable à l'œuvre de la Commission.

Comme le rythme du déchargement dépendait surtout du nombre de véhicules disponibles pour écouler les marchandises aux dépôts, l'effet immédiat des difficultés en question fut de provoquer des retards au mouvement des bateaux et, par conséquent, de réduire la quantité globale des marchandises apportées d'outre-mer.

Les conséquences fâcheuses de la pénurie des moyens de transport se faisaient sentir surtout sur les envois des secours en province. Dans ce domaine, la Commission se heurtait constamment à des difficultés en partie insolubles, et ce fut là, à côté des empêchements d'ordre politique et militaire, la raison principale pour laquelle la Commission ne parvint jamais à donner à la province la part des secours qui devrait lui revenir sur la base de l'étendue de ses besoins. De ce fait, ce furent malheureusement les régions les plus difficilement accessibles, et qui avaient précisément un besoin immédiat d'être secourues, qui en souffrirent le plus.

Nous avons indiqué plus haut [1], que la Commission s'est efforcée

---

1 V. ch. VIII.

d'obtenir que le port du Pirée ne fût pas le seul où les bateaux suédois fussent admis à décharger leurs marchandises. Cet effort de décentralisation n'ayant abouti que partiellement, les services d'Athènes et du Pirée se virent obligés de pourvoir à l'approvisionnement de presque tout le pays et d'organiser les transports avec les moyens dont ils pouvaient disposer sur place. Dans les conditions de l'époque, cette tâche énorme ne put être résolue d'une façon relativement satisfaisante que grâce à un travail extrêmement dur et souvent ingrat, poursuivi au milieu de complications et d'imprévus de toutes sortes.

Transports maritimes.

Avec ses nombreuses îles et ses côtes étendues, la Grèce a eu de tout temps un cabotage très développé. La configuration topographique du pays, caractérisée par des chaînes de montagnes très élevées, qui isolent plus ou moins les unes des autres les régions peuplées, ne fait que contribuer à l'importance des transports maritimes. Au surplus, comme il n'existe que deux lignes de chemin de fer importantes et que le réseau routier est assez restreint, on ne peut se passer de bateaux de cabotage si l'on veut ravitailler le pays.

Or, deux mois seulement après le début de son activité, la Commission reçut des autorités alliées une communication lui enjoignant de ne pas utiliser des voiliers pour le transport des vivres. Se conformer intégralement à cette défense aurait comporté une restriction essentielle des activités de secours en province, étant donné que non seulement les îles mais aussi de nombreuses localités de la Grèce continentale, même des régions entières, sont pratiquement inaccessibles autrement que par voie de mer, quand il s'agit d'envois quelque peu importants. Aussi fut-il décidé, d'accord avec le chargé d'affaires de Suède, de continuer à utiliser les caïques dans les eaux territoriales grecques pour l'envoi de vivres en Thessalie, en Eubée, aux ports du golfe de Corinthe et de la côte orientale du Péloponèse. La Commission apprit plus tard que cette interprétation de l'interdiction alliée n'était pas de nature à satisfaire le commandement naval britannique, mais comme les autorités diplomatiques, qui en furent informées, déclarèrent ne pas vouloir en faire cas aussi longtemps que les transports en question pouvaient se faire sans pertes, la Commission continua a faire usage de voiliers pour les envois aux régions susnommées.

Toutefois, par suite de l'interdiction des autorités alliées, la Com-

mission se vit empêchée de charger des caïques pour les autres provinces, en particulier pour les Cyclades, qui furent en conséquence exclues des secours pendant plus d'une année. Pour la population de ces îles, comme pour la Commission elle-même d'ailleurs, l'attitude des Alliés à cet égard était d'autant plus difficile à comprendre que le blocus qu'ils prétendaient maintenir était absolument inefficace à l'époque en question. Les voiliers qui transportaient des provisions et des matériaux de guerre pour les occupants, ou des marchandises pour le marché noir, passaient régulièrement sans être importunés ni par avions ni par sous-marins. Seuls les transports au service du ravitaillement de la population indigente des îles ne pouvaient pas se faire. La situation en ce qui concerne l'Épire était semblable, mais là elle se compliquait encore du fait que le commandant italien ne voyait pas d'un bon œil l'activité de la Commission et la présence de délégués neutres [1]. Une fois que cet obstacle eut été écarté, la Commission demanda aux alliés de permettre des transports par voiliers à destination du port de Prévéza, mais elle reçut la réponse, au mois d'août 1943, que les autorités britanniques compétentes ne pouvaient autoriser de tels transports que jusqu'au port de Messolonghi [2].

Entretemps la Commission s'efforçait d'obtenir qu'un bateau suédois de petit tonnage fût spécialement affecté au cabotage dans les eaux grecques. Mais on a vu que ces efforts n'ont pas abouti aux résultats escomptés [3]. Comme la situation continuait à être aussi absurde, tous les transports militaires ainsi que ceux du marché noir passant à peu près librement, le président de la Commission décida, vers la fin de l'année 1943, de passer outre à l'interdiction alliée et de reprendre le ravitaillement des Cyclades, où la situation alimentaire était devenue particulièrement alarmante. Malgré l'activité accrue des avions et des sous-marins alliés à cette époque, les envois de la Commission ne subirent que des pertes insignifiantes.

Quant à l'Épire, le président avait dû rejeter, vers la fin de l'année 1943, de nombreuses demandes d'affréter au retour les caïques qui transportaient les oranges d'Arta au Pirée; ayant d'autre part établi les difficultés insurmontables qu'il y avait à ravitailler l'Épire

1. V. ch. VI.

2. Encore fut-il exigé du côté britannique que ces voiliers fussent peints en blanc et munis des insignes de la Croix-Rouge, et que leur départ fût fixé à des heures approuvées par les belligérants, comme pour les navires suédois.

3. V. ch. VIII.

par voie terrestre depuis Messolonghi et ayant finalement constaté l'impossibilité de diriger un bateau suédois sur Prévéza, le président prit, au mois de janvier 1944, la décision de permettre les transports par caïques à Prévéza, en dépit de l'interdiction alliée. Malheureusement, il n'y eut par la suite que très peu de caïques disponibles pour ces transports.

On a beaucoup reproché au président de n'avoir pas pris ces décisions plus tôt. Il ne pouvait pas cependant, sauf dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, négliger les intructions des Alliés en matière de transports, instructions transmises et appuyées par le chargé d'Affaires de Suède. En se dérobant aux règles qu'ils émettaient, on risquait que l'œuvre entière ne fût mise en cause.

Conditions d'utilisation des caïques.

Tous les grands bateaux grecs de cabotage avaient été coulés ou emmenés à l'étranger lors de la retraite des troupes britanniques, au printemps de 1941. Il ne restait que quelques vapeurs de petit tonnage, qui d'ailleurs furent immédiatement réquisitionnés par les Italiens et les Allemands. Beaucoup de voiliers à moteur avaient également disparu; d'autres avaient été réquisitionnés. Un grand nombre de ceux qui restaient était dissimulé aux îles et dans de petits ports peu fréquentés, les propriétaires ayant eu soin d'enlever les moteurs pour échapper à la réquisition. Il y en avait cependant encore pendant la première année de l'activité de la Commission un nombre appréciable, qui transportait des marchandises pour le marché noir ou faisait de la contrebande.

Par l'intermédiaire des agents maritimes du marché libre la Commission venait en contact avec les propriétaires des caïques qui avaient livré leurs cargaisons au Pirée, et passait avec eux des contrats d'affrètement. Les conditions en étaient fixées de gré à gré, et le prix était débattu chaque fois sur la base de l'offre et de la demande. Généralement les nolis étaient raisonnables, étant donné que les patrons pouvaient se contenter de couvrir leurs frais pour le voyage de retour et qu'ils avaient la possibilité de se faire octroyer le carburant nécessaire, en présentant auprès des autorités d'occupation le certificat que la Commission leur remettait pour attester que le voilier était loué par elle. Au cours de l'année 1943-1944, cette situation changea radicalement, comme on le verra plus bas.

L'affrètement des voiliers se faisait toujours au voyage, car il aurait été extrêmement difficile de surveiller le mouvement de caïques loués pour un temps déterminé. Les voiliers allaient généralement charger directement aux moulins S^t^ Georges, et au port adjacent, le blé et les autres marchandises qu'ils devaient transporter.

Les autorités d'occupation décidèrent au bout d'un certain temps d'assujettir à leur contrôle les déplacements des cabotiers. Au début de l'année 1943, un organisme spécial fut créé dans ce but sous le nom de « Y.E.A.P.», service de contrôle des bâtiments de cabotage[1], qui joua le même rôle que la « T.A.G.» pour les transports terrestres (voir ci-dessous). Pendant les premiers mois, il fut toujours possible de passer des contrats d'affrètement avec des patrons de voiliers sans l'entremise de la « Y.E.A.P.», mais par la suite, surtout après que les Allemands eurent en mains la direction, le contrôle exercé par cet organisme fut entier, en tous cas quant au mouvement entre les ports les plus importants. Désormais ce fut cet organisme qui seul fournissait le carburant aux voiliers affrétés.

Les Allemands ne se contentèrent pas de ces mesures, mais procédèrent aussi à la réquisition d'un grand nombre de bâtiments. Désireux d'assurer les communications avec leurs garnisons disséminées dans différentes îles, ils réquisitionnèrent d'abord tous les voiliers de plus de 50 tonnes, puis tous les voiliers de 25 tonnes. Il s'ensuivit des difficultés toujours croissantes pour les transports de la Commission. Les grands voiliers, dans la mesure où ils avaient pu échapper, ne se rendirent plus au Pirée où ils étaient sûrs d'être réquisitionnés; mais souvent les voiliers de petit tonnage évitaient aussi d'y venir. D'autre part, les tarifs officiels étaient considérés par les patrons comme beaucoup trop bas, les charges, par contre, qui grevaient leur rémunération, comme étant beaucoup trop lourdes. Il arrivait de ce fait que certaines régions restaient pendant assez longtemps sans être approvisionnées. Les commissions locales faisaient de leur mieux pour trouver elles-mêmes des voiliers disposés à assumer le transport des vivres. A cet effet, elles fournissaient aux patrons de voiliers ayant leur port d'attache dans le voisinage une prime spéciale, s'ils voulaient se rendre au Pirée pour y chercher du chargement; ou bien elles leur versaient de leur propre poche un surfret qui venait s'ajouter au fret officiel payé par la Commission de Gestion. Celle-ci ne voyait pas d'un

1. Ὑπηρεσία ἐλέγχου ἀκτοπλοϊκῶν πλοίων.

bon œil ce système, qui était de nature à favoriser les localités et les îles ayant une population plus ou moins aisée.

Les voiliers réquisitionnés n'étaient pas utilisés sans interruption ; aussi les autorités d'occupation autorisaient-elles parfois la Commission de les affréter pour un voyage déterminé. Il arrivait aussi que les Allemands offraient à la Commission de profiter de l'espace qu'eux-mêmes n'utilisaient pas, à bord de caïques chargés pour leur compte. La Commission a longtemps refusé de telles offres, ne voulant pas que ses vivres fussent transportés avec des bâtiments chargés également de provisions pour les forces d'occupation et même de matériaux de guerre, d'autant plus qu'elle ne pouvait pas contrôler si les patrons ne faisaient pas dans des cas semblables un usage abusif des insignes de la Croix-Rouge. Ce n'est que vers la fin, quand il n'y avait pas d'autre possibilité de ravitailler certaines localités, qu'elle se départit quelquefois de cette règle, après s'être entendue avec les autorités allemandes pour essayer d'empêcher le patron de battre pavillon de la Croix-Rouge[1].

En été 1944, la Commission réussit à se mettre d'accord avec les Allemands pour libérer de la réquisition une vingtaine de caïques qui seraient affrétés par la Commission. Peu après, cependant, les Allemands émirent une interdiction générale pour les caïques de sortir du port du Pirée.

Transports terrestres.

Le problème des transports terrestres se présentait dans des conditions aussi difficiles, sinon encore plus difficiles que celles des transports maritimes. Il y avait certes un grand avantage dans le fait que les chemins de fer n'avaient pas été détruits et pouvaient être utilisés, pendant toute la période d'occupation, pour l'envoi de vivres en pro-

1. La Commission a toléré l'usage des insignes de la Croix-Rouge, lorsque les caïques transportaient des vivres uniquement pour son compte. Parfois les voiliers qui transportaient des vivres pour le marché noir se rendirent coupables d'abus à cet égard, et on peut soupçonner que ce fut de temps à autre le cas également de caïques qui faisaient des transports pour les Allemands, en dépit d'efforts sincères de la part des Allemands eux mêmes pour réprimer ces abus. Pendant les dernières semaines de l'occupation, lorsqu'il y avait vraiment une menace sérieuse de la part des avions et sous-marins alliés pour le transport aux îles, les insignes de la Croix-Rouge semblaient être devenus une sorte de talisman que tous les caïques hissaient aussitôt qu'ils étaient hors de contrôle, et dont les marins couronnaient même leurs bérets.

vince, mais cet avantage s'affaiblissait dans la mesure où les autorités d'occupation accaparaient les fourgons pour des transports militaires et que les lignes ferroviaires étaient détruites par des sabotages et rendues inutilisables pour des périodes plus ou moins prolongées. Un coup extrêmement dur fut porté à l'œuvre de secours et d'une façon générale à l'activité économique du pays, lorsque les Allemands à la veille de leur départ détruisirent les chemins de fer en faisant sauter presque la totalité des travaux d'art, ainsi que le matériel roulant.

Les camions disponibles pour les transports de la Commission étaient dès le début en nombre très inférieur à ses besoins. En effet, les camions du pays, en majeure partie utilisés pendant la campagne d'Albanie, étaient ou entièrement détruits, ou très endommagés. Les quelques voitures qui se trouvaient encore en bon état étaient réquisitionnées par les autorités d'occupation, si les propriétaires n'avaient pas réussi auparavant à les dissimuler ou à les démonter pour les rendre inutilisables. Quand même, un bon nombre de camions circulaient encore et, quel que fût leur état, ils rendirent des services appréciables à l'œuvre de secours.

Mais la situation empirait rapidement, surtout au cours de l'année 1943 - 1944, à cause de l'usure des pneus et des moteurs qui rendaient les voitures de plus en plus inutilisables. Au début de l'année 1944, le carburant, qui avait été importé de Roumanie par les autorités allemandes, commençait à faire défaut. Finalement, au mois de septembre et d'octobre 1944, les camions disparurent presque entièrement, car au moment de leur retraite, les Allemands emportèrent ou détruisirent tous les véhicules qu'ils trouvèrent.

Chemins de fer.

La ligne Athènes - Salonique, appartenant au réseau de l'État, est la plus importante de la Grèce puisqu'elle relie la capitale à la seconde ville du pays. Comme presque toutes les lignes de chemin de fer grecques, elle est à voie unique. L'écartement est international. De nombreux ouvrages d'art la rendent particulièrement susceptible d'être détruite par des actes de sabotage. Pendant toute la durée de l'occupation, les chemins de fer de l'État étaient placés sous le contrôle allemand (à l'exception des lignes de Macédoine orientale et de Thrace, qui se trouvaient sous le contrôle bulgare).

Comme la Commission de Gestion avait obtenu dès la fin de l'année 1942 que certains bateaux suédois fussent dirigés à Salonique,

elle n'eut besoin d'utiliser cette ligne que dans une mesure restreinte pour le ravitaillement de la Macédoine. Cependant, à partir du mois de mars 1944, on fit aussi des envois réguliers de blé et d'autres vivres par chemin de fer d'Athènes à Salonique, afin de faire face à l'augmentation des rations et du nombre d'assistés qui fut décidée à cette époque. Pendant l'été 1944, on organisa également d'Athènes des envois par chemin de fer destinés à la Macédoine occidentale. Mais la ligne de Salonique fut utilisée surtout pour ravitailler les provinces de Béotie, de Phthiotide - Phocide et de Thessalie.

Pour les transports à destination de la Thessalie, on se servit également de la ligne à voie étroite reliant Volos à Trikkala et Calambaka en faisant décharger et recharger les marchandises à la station de Pharsala. Comme cette station est une simple halte, sans dépôts ni aménagements, et que, très souvent, les wagons nécessaires n'étaient pas sur place, le rechargement ne se faisait pas toujours dans des conditions satisfaisantes. Les opérations militaires qui se déroulèrent dans cette région entravèrent à maintes reprises le fonctionnement de la ligne en question.

Les autorités d'occupation utilisèrent intensivement la ligne de Salonique pour ravitailler leurs troupes stationnées en Grèce et, jusque vers la fin de l'année 1942, pour entretenir les forces engagées dans les opérations de l'Afrique du nord. Comme ces transports se faisaient dans la direction nord - sud, il semble que les occupants auraient pu mettre un assez grand nombre de wagons à la disposition de la Commission, pour ses transports dans la direction opposée. Mais sans doute il ne leur convenait pas de faire arrêter les wagons pour décharger en route. Toujours est - il que la Commission avait beaucoup de difficultés à se faire octroyer des wagons. Elle n'en obtint que très irrégulièrement et en nombre insuffisant ; de temps à autre, l'usage des chemins de fer lui fut complètement interdit pour une ou deux semaines, à cause de déplacements de troupes et de matériaux de guerre. Plus d'une fois la Commission dut menacer de supprimer les rations supplémentaires de pain qu'elle accordait aux cheminots, pour que le minimum indispensable de fourgons lui fût accordé.

D'autre part, les coups de main des partisans et les menus dommages qu'ils provoquaient généralement rendaient parfois la voie inutilisable pour quelques jours, ce qui avait pour résultat d'augmenter le volume des marchandises qui devaient être acheminées les jours suivants. Parfois les dégâts produits ont mis la ligne hors d'usage pendant plusieurs semaines.

La Commission soumettait chaque quinzaine son programme de transports par chemin de fer au service compétent allemand, qui lui assignait un certain nombre de wagons à date et à destination déterminées. Néanmoins, la Commission ne pouvait jamais être sûre que ces wagons seraient effectivement mis à sa disposition à la date fixée; en revanche, on lui faisait parfois savoir sans préavis qu'un nombre de wagons était disponible et qu'elle devait les charger le jour même.

Outre ces wagons, il y en avait d'autres que la Commission aurait pu se procurer à des conditions très onéreuses, au marché libre. Ces wagons avaient une double origine. D'une part les Allemands mettaient régulièrement un certain nombre de wagons à la disposition du ministère des Communications. Le ministère les répartissait entre les particuliers qui désiraient envoyer des marchandises en province ou faire venir de province des vivres à Athènes. Profitant du fonctionnement défectueux des services publics, les bénéficiaires de ces wagons revendaient souvent les licences aux marchands évincés lors de la répartition faite par le ministère, ou désireux d'obtenir un tonnage supérieur à celui qui leur avait été octroyé. D'autre part, les autorités allemandes délivraient directement des licences à des individus entreprenants, qui avaient su s'attirer leur bienveillance et qui vendaient ces licences au marché, en réalisant sans peine des bénéfices considérables.

La Commission ne réussit malheureusement jamais, malgré ses démarches réitérées à se faire octroyer des wagons par le ministère des Communications. Elle n'eut jamais non plus recours directement aux wagons du marché libre. Il arrivait pourtant quelquefois, lorsque les Allemands ne fournissaient pas de wagons pour une région déterminée, que les intéressés en trouvaient au marché. Dans ces cas, la Commission payait le tarif d'expédition normal (dont autrement elle était exemptée, ses transports par les chemins de fer de l'État étant gratuits à partir du mois d'août 1943), tandis que les intéressés versaient la différence.

Ce n'est qu'au printemps et pendant l'été 1944, que des wagons en nombre à peu près suffisant furent mis à la disposition de la Commission pour les envois de secours à la province. Cette période prit fin brusquement au mois de septembre 1944, lorsque les Allemands accaparèrent tous les wagons disponibles pour leur évacuation.

Les chemins de fer du Péloponèse, à voie unique et à écartement étroit, relient la capitale aux centres importants de la presqu'île du Péloponèse. Ils se trouvaient pendant la première année de l'activité de la Commission sous le contrôle des autorités italiennes. Dès le mois de décembre 1942 et jusqu'à la fin de l'occupation, la Commission disposa sur ce réseau régulièrement de 6 ou 10 wagons par jour, excepté dans deux ou trois circonstances, lorsque tous les transports civils furent arrêtés pendant une ou deux semaines, à cause du déplacement des troupes. Malheureusement, pendant l'hiver 1943 - 44, l'im-

portance des lignes du Péloponèse diminua sensiblement, à cause de coups de main qui mirent certaines d'entre elles hors d'usage. Ce fut le cas de la ligne de Patras à Calamata et de Tripolis à Calamata. Puis Tripolis fut également privée de communications par voie ferrée, à cause de la destruction du pont d'Achladocampos.

Le chemin de fer de la Grèce du nord-ouest desservait les régions de l'Étolie-Acarnanie et fut utilisé par les comités locaux pour le transfert de marchandises envoyées à Messolonghi.

Le chemin de fer du Laurium est une ligne à voie étroite et d'intérêt strictement local, reliant Athènes aux mines du Laurium. Non utilisé pendant l'occupation, il fut épargné par les Allemands au moment de leur départ. Pour cette raison il put être utilisé après la libération.

Transports routiers.

Le peu de camions que la Commission reçut d'Amérique au début de son activité[1] ne pouvaient en aucune manière aider à résoudre le problème du ravitaillement de la province. La Commission dut par conséquent s'adresser au marché libre pour trouver les camions nécessaires, afin de suppléer aux transports par voiliers et par rails. Dès la fin du mois de septembre et le début du mois d'octobre 1942, les camionneurs qui apportaient des vivres au marché d'Athènes prirent l'habitude de se présenter au bureau du Pirée de la Commission, pour prendre au retour des marchandises destinées à l'œuvre de secours. Comme pour les voiliers, la Commission passait avec les propriétaires des camions des contrats de transport pour des voyages déterminés. Les conditions en étaient fixées dans un contrat modèle établi par les services de la Commission, et qui rendait le propriétaire responsable des déficits éventuels dépassant le taux normal. Le prix était fixé de gré à gré suivant les conditions du marché. Le plus souvent, pendant cette première période, on arrivait assez facilement à s'accorder au sujet du fret, car les patrons avaient généralement réalisé à l'aller un bénéfice qui pouvait leur permettre de se borner à couvrir leurs frais au retour. Ils pouvaient encore obtenir de l'essence auprès des autorités d'occupation, en leur présentant le certificat par lequel la Commission assurait qu'ils exécutaient tel transport pour son compte.

1. V. ch. XXV.

Très souvent ces entrepreneurs avaient été mandatés par la commission centrale de leur région en vue d'apporter au retour les vivres de la Croix-Rouge, et ils entraient en contact avec la Commission de Gestion par l'intermédiaire des gens du pays établis à Athènes. Il y avait aussi des entrepreneurs d'un caractère purement commercial, parmi ceux-là quelques firmes de transport siégeant à Athènes, et aussi des camionneurs qui allaient par-ci par-là cherchant l'occasion de réaliser des bénéfices. On eut l'impression que petit à petit l'élément spéculatif vint à dominer entièrement.

Vers l'automne 1943, les autorités d'occupation allemandes, en vue d'établir un contrôle rigoureux sur les déplacements des camions, obligèrent les propriétaires à entrer dans un organisme spécial groupant tous les entrepreneurs de transports par routes. Ce fut la « T. A. G. » (Transportarbeitsgemeinschaft). Cet organisme fournissait, au prix officiel, aux camionneurs ainsi groupés, l'essence qui leur était nécessaire pour leurs déplacements, mais contrôlait aussi leur destination, la raison du voyage, les marchandises transportées etc. Le tarif officiel des frets était fixé par un service spécial de la légation d'Allemagne en collaboration avec le ministère des Communications[1]. Dès lors la Commission de Gestion dut, comme tous ceux qui avaient quelque chose à transporter, s'adresser journellement à l'organisme « T.A.G. » et lui demander de mettre à sa disposition les véhicules qui lui étaient indispensables, aussi bien pour les envois en province que pour les transports locaux.

La collaboration avec la « T.A.G. » ne fut pas des plus heureuses, car en répartissant les camions disponibles entre les marchands et la Commission, cet organisme se laissait surtout guider par des mobiles commerciaux, à tel point qu'on ne pouvait s'empêcher de penser que certains préposés étaient eux-mêmes intéressés aux affaires du marché noir. Il n'était pas impossible d'obtenir des véhicules pour les régions riches, d'où les camionneurs pouvaient rapporter d'autres produits pour les revendre au marché d'Athènes. Mais si auparavant on avait souvent éprouvé des difficultés à trouver des camions pour les régions pauvres, ce fut désormais presque impossible. Il n'est par sûr évidemment que sans la « T.A.G. » la Commission aurait eu à cette époque plus de succès dans ses efforts de pourvoir au ravitaillement des contrées mal loties, mais toujours est-il que la « T.A.G. » n'utilisa aucunement son pouvoir sur les camionneurs pour l'aider dans ce domaine.

---

1. V. ch. XXVI.

Dans la mesure où le commerce avec les campagnes se développait sur la base du troc et que, par conséquent, les camionneurs avaient aussi à transporter des marchandises privées en allant vers la province, le nombre des camions dont la Commission put disposer se réduisit également pour ce qui est des envois aux régions agricoles. Ces difficultés furent particulièrement sensibles en ce qui concerne l'échange d'huile d'olive que la Commission entreprit au cours de l'hiver 1943-1944[1].

Transports locaux.

Sous cette rubrique, nous exposerons brièvement les problèmes qui se posèrent pour le transport des marchandises aux centres de réception, en vue de leur emmagasinage, de leur distribution et de leur réexpédition aux centres secondaires.

Pour les transports locaux au Pirée et à Athènes on se servit principalement de camions loués aux compagnies de transports siégeant à Athènes. Les principales entreprises de cette nature étaient les suivantes :

a) « S.F.A.P. », société coopérative spécialisée dans les transports de blé en vrac et disposant d'une vingtaine de camions - citernes [2].

b) « Perdikis », qui assurait le transport des farines aux boulangeries de la capitale, à l'aide de 35 camions.

c) « Intercontinentale », opérant des transports au Pirée et disposant de 40 camions qui, suivant les besoins de la Commission, étaient loués à la journée pour l'écoulement des marchandises en cueillette aux dépôts, pour le transport des vivres destinés à la province, aux gares et quais de chargement etc.

d) « Liopirakis », ou société « G.E.A.M. », transports urbains et interurbains, disposant de 70 camions utilisés par la Commission, dans la mesure où ils étaient disponibles, pour les envois en province, pour le déchargement des navires, pour le transport des marchandises aux épiceries en vue de leur distribution au public, etc.

e) « Schenker », transports urbains et interurbains, disposant de 40 camions utilisés comme les précédents.

Pour les transports en question, on utilisait constamment une soixantaine de camions ; lorsque de temps à autre les besoins s'accumulaient (déchargement des navires, distributions par les épiceries, chargement de wagons et de voiliers pour la province), on arrivait à peine à se tirer d'affaire avec quatre-vingts ou cent camions, si on pouvait en mobiliser autant.

Dès l'automne 1943, les compagnies ci-dessus furent obligées, comme tous les autres entrepreneurs de transports, de se soumettre

1. V. ch. XIX.
2. V. ch. IX.

aux règlements de la « T.A.G.» Excepté en ce qui concerne les transports de farine aux boulangeries, qui représentaient un besoin constant et furent réglés sur la base d'un contrat valable pour une année, la Commission dut par conséquent s'adresser journellement à la «T.A.G.» pour obtenir les camions nécessaires, non seulement pour les envois en province, mais aussi pour les transports locaux. Ce système avait de graves inconvénients, car en introduisant sa demande, la Commission devait préciser si les voitures devaient être utilisées pour le chargement de wagons à telle gare, pour le transport aux dépôts, ou pour tel autre travail, et une fois qu'elle les avait obtenus, elle ne pouvait plus changer leur destination. Comme on ne pouvait pas être sûr que les travaux prévus la veille, ou le matin même, seraient exécutés au cours de la journée, il s'ensuivait qu'on devait parfois renoncer à utiliser les camions octroyés. Il arrivait souvent par exemple, que les wagons promis, pour le chargement desquels la Commission avait demandé des camions, n'étaient pas disponibles à la date prévue, contrairement à la promesse donnée. Du même coup, tous les camions destinés au chargement de ces wagons étaient immobilisés, car il n'était pas permis de les utiliser autrement.

Ce n'est qu'après une démarche auprès du plénipotentiaire du Reich pour les questions économiques et financières que la Commission réussit à convaincre les autorités compétentes allemandes de la nécessité de modifier ce système, modification qui rendit possible une coordination plus afficace entre les transports et facilita les relations de la Commission avec les entreprises et les propriétaires individuels des camions.

Pour les camions loués qui étaient employés au service des transports locaux, les autorités d'occupation fournissaient le carburant nécessaire, tout comme pour les envois en province. Au cours de l'année 1944, elles éprouvèrent à ce sujet des difficultés croissantes. A l'occasion des démarches quotidiennes de la Commission auprès des autorités allemandes, celles-ci fournissaient des données précises sur les arrivages et sur la consommation d'essence. Parfois la Commission dut octroyer, à titre d'avance, certaines quantités d'essence prélevées sur ses propres importations, afin d'assurer les transports les plus nécessaires à l'œuvre de secours, quantités qui lui furent restituées par la suite. La Commission poursuivit une politique très stricte à cet égard, car l'essence qu'elle recevait d'outre-mer en quantités assez limitées, était uniquement destinée à ses propres voitures. C'est seulement vers la fin de l'occupation que la Commission a reçu d'outre-mer des quantités

plus importantes de carburant, en vue d'en fournir également aux camions et aux caïques loués [1].

Au printemps de 1944, la Commission se conforma à une suggestion faite par les autorités allemandes de se procurer un certain nombre d'appareils gazogènes, ainsi que le charbon nécessaire, afin de faire fonctionner pour les transports locaux une vingtaine de camions, même dans le cas où les apports d'essence de Roumanie viendraient à cesser entièrement. Dans le même but, elle essaya de faire réquisitionner quelques camions à moteur Diesel, qu'elle envisageait de faire actionner au moyen d'huile lourde prélevée aux navires suédois. Mais ces camions avaient été démontés par leurs propriétaires en vue de les soustraire à la réquisition, et, en fin de compte, un seul put être mis en marche.

Comme il avait été prévu, l'essence vint à manquer presque complètement au cours de l'été 1944, lorsque l'offensive russe menaçait la région pétrolifère de Ploesti. Heureusement on put à cette époque utiliser les chemins de fer dans une mesure plus étendue, aussi bien pour les envois en province que pour les transports locaux. Dès le mois de juin certains envois du Pirée à Athènes se firent par des wagons appartenant au réseau de l'État, soit une dizaine par jour, d'une capacité de 100 tonnes environ. Peu avant le départ définitif des Allemands, comme le matériel venait à faire défaut à cause de leur évacuation, on se vit obligé de recourir à la ligne électrique Athènes - Le Pirée pour assurer ces transports, en particulier pour ravitailler la ville d'Athènes en farine. Déjà avant cette époque certains envois de moindre importance avaient été faits au moyen de wagons accrochés aux trains de voyageurs qui circulaient chaque jour dans les deux sens. Aux mois de septembre et d'octobre 1944, un train formé d'une douzaine de wagons transporta chaque jour environ 100 tonnes de farine à la gare de la place Omonia, qui fut fermée au trafiic des voyageurs.

Dans le chapitre précédent il a été fait mention de l'aide donnée par les Allemands en ce qui concerne les transports consécutifs au déchargement des navires suédois à Salonique, en Crète et à Calamata. Ailleurs en province, comme les quantités de marchandises reçues en une fois étaient généralement assez limitées, les camions ou véhicules à traction animale qu'on pouvait trouver sur place suffisaient, dans la plupart des cas, pour assurer le déchargement des wagons ou des

1. V. ch. XXV.

caïques en un laps de temps raisonnable (rarement plus de deux ou trois jours). Quand même, de temps à autre, le problème des transports locaux se compliquait du fait que le déchargement, sur l'insistance des autorités militaires, devait se faire en une couple d'heures. Pour la distribution des marchandises à la population des centres de réception, on réussissait à s'arranger d'une façon ou d'une autre, étant donné que les quantités étaient relativement peu importantes et les distances assez courtes. Seule la ville de Salonique avait à cet égard des problèmes semblables à ceux d'Athènes et du Pirée.

Pour les délégués neutres et les commissions centrales de province, le grand problème était de réexpédier les marchandises destinées aux villes et villages qui dépendaient des divers centres de réception. On suivit le principe de laisser autant que possible les habitants de ces localités organiser eux-mêmes le transport des vivres qui leur étaient destinés. Ils le firent dans la majorité des cas, en se servant quelquefois de camions, quelquefois de mulets et d'ânes. A certaines occasions, on eut recours même à des transports à dos d'homme, surtout dans les régions montagneuses. Ce fut le cas, par exemple, de la ville de Calavryta, coupée dès l'automne 1943 de toute communication par route avec Patras et privée aussi de l'usage du chemin de fer à crémaillère de Diakophto. Tous les envois qui parvinrent à cette région dès cette époque furent portés par les femmes sur leur dos, de la station de Zachlorou jusqu'à Calavryta.

Pour les villes ou villages situés près des centres de réception, il fut relativement facile de pourvoir aux transports en question, tandis que les localités éloignées n'avaient souvent pas la possibilité de résoudre elles-mêmes ce problème. Afin d'aider à l'approvisionnement des régions éloignées les délégués neutres s'efforcèrent d'organiser des centres secondaires mieux situés, d'où les villages des alentours étaient à même de chercher les vivres qui leur étaient adressés. C'est ainsi que les délégués de province, ainsi que certaines commissions centrales, se virent amenés à louer sur place des camions pour la réexpédition des marchandises. En Crète, les délégués furent même obligés d'affréter des caïques afin de pouvoir ravitailler, de Candie ou S^{t} Nicolas, les autres parties de l'île. Au Péloponèse, lorsque les sabotages avaient rendu la ligne de chemin de fer de Calamata inutilisable et que la ville de Tripolis devint le terminus de la voie ferrée, il fallut de là essayer d'organiser les envois pour tout le sud du Péloponèse, avec les moyens de transport qu'on pouvait mobiliser localement.

Comme les camions libres, et en état de circuler, se faisaient de

plus en plus rares et que les villageois n'osaient pas se rendre en ville avec leurs bêtes, à cause de l'insécurité croissante des routes, il fut indispensable au cours de l'année 1944 de munir les bureaux des délégués neutres de leurs propres moyens de transport.

Malheureusement la Commission n'avait obtenu d'Amérique, au début de son activité, que six camions qui furent utilisés pour couvrir les besoins des divers services (cantines d'enfants, Croix-Rouge Suisse etc.), ou pour renforcer les camions loués, quand il était nécessaire d'effectuer des transports urgents. Il est évident qu'avec si peu de camions il n'y avait pas moyen d'en munir les services de province. Au cours du printemps de 1944, la Commission reçut de Suède et du Canada quelques dizaines de camions [1]. Il lui fallut par conséquent attendre un an et demi avant d'avoir à sa disposition un nombre raisonnable de véhicules. A cette époque, à cause des difficultés accrues auxquelles se sont heurtés le déchargement des navires et les transports locaux de la capitale, dont dépendait en grande partie le ravitaillement de l'ensemble du pays, on se vit obligé de garder la plupart de ces camions au Pirée. On en mit cependant quelques-uns à la disposition des délégués neutres en province, soit 7 à Jannina, 3 à Corfou, 3 à Tripolis et à Salonique.

A la carence des moyens de transport et aux autres difficultés que nous venons de signaler, s'ajoutait la complication de la procédure requise par les autorités d'occupation. Les programmes mensuels des envois devaient être soumis à leur approbation préalable et, le cas échéant, modifiés en conséquence. Au surplus, pendant toute la durée de l'occupation italienne, l'exécution quotidienne des programmes approuvés et mis au point était subordonnée à un permis, qu'il fallait obtenir tous les matins auprès du « Commando Piazza » [2]. Ajoutons qu'une série d'autorisations spéciales étaient également requises pour l'accomplissement de la tâche ordinaire du service : permis de la « Hafenkommandatur » pour pénétrer dans la zone du port où mouillaient les bateaux suédois, permis de la gestapo pour les déplacements des chauffeurs et des convoyeurs en province, etc.

Obstacles d'ordre militaire et politique.

L'activité des partisans avait amené les autorités d'occupation à interdire pour des périodes plus ou moins prolongées le ravitaillement

1. V. ch. XXV.
2. V. ch. XVII.

de régions déterminées, sous prétexte que les vivres risquaient de tomber aux mains des partisans. Les complications qui en surgirent et les efforts de la Commission et des délégués neutres en province, en vue d'arracher aux occupants des modifications à ces défenses, sont traités au chapitre XVII.

Faisons simplement remarquer ici que, en pratique, la Commission ne pouvait pas faire escorter ses envois par des soldats et qu'elle a aussi dû renoncer à laisser les camions qui transportaient ses vivres accompagner les convois allemands, puisque c'était là le moyen le plus sûr de les exposer aux attaques des partisans et de risquer non seulement les marchandises, mais aussi la vie du personnel.

A certaines époques les envois de la Commission furent sérieusement entravés par les sabotages que les partisans entreprirent contre les chemins de fer et les routes. Quelques régions furent de cette façon presque entièrement coupées du ravitaillement pour des périodes prolongées.

Au cours de l'hiver 1943 - 1944, les camionneurs qui transportaient les vivres de la Commission prirent l'habitude de munir leurs voitures des insignes de la Croix-Rouge[1], afin de se protéger contre les attaques de la part des partisans ou des troupes. Cette habitude se répandit très vite parmi tous les camionneurs, quel que fût le genre des marchandises transportées. La Commission ne trouva pas d'autre moyen de neutraliser cet abus que de remettre aux camions qu'elle avait loués un écriteau spécial, portant avec les insignes de la Croix-Rouge le nom de la Commission en grandes lettres, en grec et en allemand. Deux ou trois cas furent signalés où même cet écriteau avait été utilisé abusivement.

Les camions au service de la Commission ont généralement passé intacts, en dépit de nombreux incidents qui, à deux ou trois occasions, ont entraîné non seulement des dégâts matériels mais aussi l'invalidité et même la mort parmi le personnel. Vers l'époque de la retraite allemande, les routes étaient particulièrement dangereuses à cause des mines, et à cause des bombardements que l'aviation alliée faisait subir à tout véhicule qu'elle découvrait. Les camions qui faisaient le ser-

1. Dès le début de l'activité de la Commission, un certain nombre de camions qui avaient été utilisés à la campagne d'Albanie par les services sanitaires de l'armée grecque circulaient encore avec les insignes de la Croix-Rouge. Une intervention du chef de la délégation du C.I.C.R. auprès des autorités grecques et des autorités d'occupation mit fin temporairement à cet abus.

vice de Trikkala à Jannina [1] ont fait l'objet d'attaques aériennes et on dut les munir de marques spéciales convenues avec les Alliés pour les distinguer des camions allemands. Dans quelques cas, des officiers allemands ont voulu forcer les camions de la Commission, et même les voitures des délégués, de voyager en tête des colonnes allemandes. Sur les protestations de la Commission, le commandant supérieur émit un ordre interdisant de tels abus.

Il avait été convenu avec les Allemands que les camions utilisés régulièrement au service de la Commission ne seraient sous aucun prétexte réquisitionnés par les troupes, mais au moment de la retraite on eut beaucoup de peine à les protéger. Bien que chaque camion fût muni d'un ordre signé par le commandant supérieur interdisant la réquisition du véhicule, plusieurs de ces camions ont été enlevés par la troupe en retraite, et les délégués neutres ont dû les pourchasser, dans un cas au delà de Thèbes, pour les reprendre.

Données statistiques.

On ne possède pas de données statistiques au sujet de la totalité des transports effectués. Pour ce qui est des expéditions du Pirée (et d'Athènes) pour les provinces, les rapports relatifs aux chargements effectués indiquent cependant qu'elles se sont montées, depuis septembre 1942 jusqu'à mars 1945, à 192.188 tonnes [2]. Voici la répartition de cette quantité suivant le moyen de transport utilisé :

Voiliers	57.263 tonnes
Navires suédois	24.379 »
Wagons de chemins de fer	70.330 »
Camions	40.216 »
Total	**192.188 tonnes**

Malgré toutes les difficultés exposées dans les paragraphes précédents, on a donc réussi à expédier à peu près 200 tonnes par jour, en moyenne, pour les provinces. Après avoir défalqué les 24.379 tonnes, transportées par des navires suédois affectés au cabotage, il reste néanmoins 180 tonnes par jour qui ont été expédiées par les moyens de transport disponibles sur place.

La carte de la Grèce rattachée à ce chapitre indique les quantités expédiées pour chaque province, ainsi que la répartition des quantités en question, suivant le moyen de transport utilisé lors de l'expédition du Pirée (ou d'Athènes).

1. V. ch. XVII.

2. Sur la base des ordres de livraison effectués et des accusés de réception des comités de province, cette quantité peut être évaluée à 148.320.5 milliers d'ocques (V. tableau XI de l'annexe statistique), soit 188.850 tonnes. En y ajoutant 1.592 milliers d'ocques (2.038 tonnes) expédiées du Pirée pour l'échange d'huile en province, ainsi que certains envois de moindre importance (vêtements etc.), et en tenant compte du fait que certaines quantités chargées n'ont pas été effectivement expédiées, on trouve qu'il y a entre les deux sources une concordance à peu près complète.

Quantités de vivres expédiées du Pirée pour les différentes provinces par chemin de fer, par route et par mer.

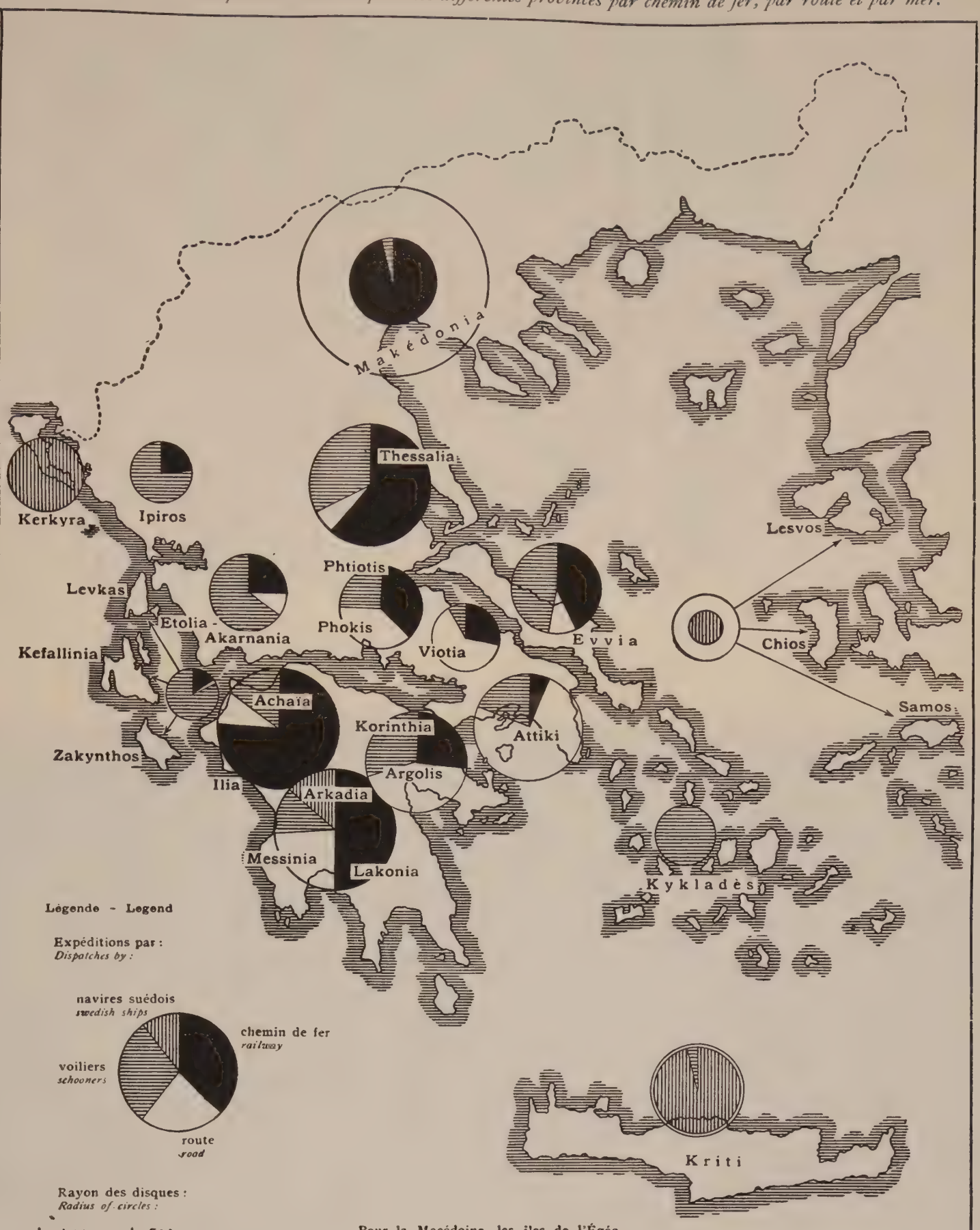

Pour la Macédoine, les îles de l'Égée et la Crète, la zone extérieure des disques indique les quantités apportées directement par les navires suédois (dans le cas des îles de l'Égée, via Smyrne).

CHAPITRE XI

TRAITEMENT INDUSTRIEL DES VIVRES

Aperçu général des activités industrielles de la Commission.— Mouture et surveillance technique des moulins.— Difficultés techniques et administratives de l'exploitation des moulins.— Contrôle de panification et boulangerie expérimentale.— Fabrication de pâtes alimentaires.— Raffinage d'huile d'olive.— Pressurage de graines de coton et saponification.— Nettoyage de raisins secs et fabrication de sirop de raisins.— Fabrication de marmelade.

Aperçu général des activités industrielles de la Commission.

La Commission jugea indispensable de faire subir à la majeure partie des vivres reçus, en particulier au blé, un traitement industriel.

La grande majorité des consommateurs n'avaient évidemment pas la possibilité de faire moudre le blé individuellement dans des conditions satisfaisantes. Dans certaines régions, ils auraient pu le faire, mais à condition d'en céder un dixième, parfois un cinquième ou même un quart, au meunier. C'est pourquoi la Commission a préféré entreprendre elle-même la mouture et distribuer de la farine.

Toutefois on se vit quelquefois obligé de distribuer le blé tel quel. Ce fut le cas en Crète, où l'un des grands moulins de l'île, situé près de la baie de Souda, avait été complètement détruit lors de l'invasion, tandis que l'autre, situé à Candie, était réquisitionné par les autorités d'occupation. La population de la Crète semblait d'ailleurs préférer recevoir le blé en nature. Aux Cyclades, on distribuait aussi du blé. Ailleurs en province, la distribution eut généralement lieu sous forme de farine, excepté dans quelques rares circonstances, toutes les fois que les moutures effectuées au Pirée ne pouvaient pas couvrir les besoins des provinces et, aussi, durant l'été 1944, lorsqu'un bateau suédois avait déchargé directement du blé à Calamata et qu'on ne put mettre en marche le moulin local[1].

1. Les stocks de farine étant insuffisants, on fit aussi dans la capitale, au mois de septembre 1944, une distribution de blé à titre extraordinaire, pour que la population fût pourvue d'une petite réserve, dans le cas où l'évacuation prévue des troupes allemandes serait accompagnée de troubles.

Les opérations de mouture du blé furent centralisées au Pirée et à Salonique, étant donné qu'une répartition de ce travail entre plusieurs localités — même dans le cas où les moulins locaux auraient pu en entreprendre une partie — aurait rendu le contrôle de la Commission par trop difficile Cependant, certaines quantités de blé ont été moulues à Corfou.

Dans les villages et dans les bourgades de la Grèce, la plupart des familles ont la possibilité de cuire leur pain elles-mêmes. Tel n'est pas le cas dans les villes, où on a l'habitude, soit de préparer la pâte à la maison pour la faire cuire au four du quartier, soit d'acheter le pain tout prêt à la boulangerie. Il n'aurait pas été impossible, même dans la capitale, de distribuer uniquement de la farine aux consommateurs et de les laisser s'arranger comme ils pouvaient avec les boulangers. Mais dans l'intérêt du public, qui autrement aurait été exposé à la discrétion des boulangers, la Commission jugea utile de faire distribuer du pain au lieu de farine. Sans s'occuper elle-même de la panification, la Commission se vit donc amenée à comprendre la préparation du pain parmi les activités industrielles qu'elle contrôlait. Ce fut également le cas à Salonique, à Patras et dans quelques autres villes, où les délégués neutres ou les K.E.D.E.S. entreprirent ce contrôle. A Athènes, la Commission établit, après quelque temps, une boulangerie expérimentale, afin d'acquérir certaines expériences pratiques concernant le rendement de la farine, les frais relatifs à la panification etc.

Outre la mouture du blé, la Commission s'occupa elle-même, quoique sur une échelle plus réduite, des activités industrielles suivantes: fabrication de pâtes alimentaires, raffinage d'huile d'olive et fabrication de savon, nettoyage de raisins secs, fabrication de stafidine et de marmelade, pressurage de graines de coton etc.

Mouture et surveillance technique des moulins.

Tandis qu'à Salonique une seule minoterie suffisait pour couvrir les besoins de la ville même et des alentours, ainsi que les besoins des autres villes de la Macédoine, dans la mesure où la Commission y pourvoyait, on dut utiliser à Athènes et au Pirée d'abord trois, puis quatre et finalement cinq minoteries.

Dès le 2 septembre 1942, conformément à un accord verbal (confirmé plus tard par un échange de lettres) entre la Commission de Gestion, le ministère du Ravitaillement et les autorités d'occupation, les moulins St Georges (capacité 330 tonnes par jour) et les moulins d'Attique (capacité 240 tonnes par

jour), tous les deux situés au Pirée et fonctionnant jusqu'alors pour compte du gouvernement, furent mis à la disposition de la Commission. Quelques semaines plus tard, elle eut aussi recours à la minoterie «Hellénique» (capacité 90 tonnes par jour), située au Pirée, d'abord pour stocker une partie du blé, plus tard également pour la mouture. Les Allemands s'étaient réservé d'y faire moudre deux ou trois cents tonnes de blé par mois. Pour le reste cette installation fut, comme les autres, entièrement sous la direction de la Commission.

A partir du mois de mars 1944, à cause de l'augmentation prévue des arrivages de blé d'outre-mer, et en vue de diminuer les risques de pertes provoquées par les bombardement du Pirée, la Commission occupa aussi le moulin d'Athènes (capacité 80 tonnes), pour l'emmagasinage du blé et pour la fabrication de farines distribuées à la capitale. Finalement, au mois de février 1945, le moulin de Calamaki (capacité 140 tonnes) fut mis en fonction pour moudre les quantités de blé supplémentaires apportées par la M L.

Les moulins St Georges et la minoterie «Hellénique» avaient un équipement très moderne. De ce point de vue, les moulins St Georges pouvaient même supporter une comparaison avec les meilleures installations d'Europe. Le moulin d'Attique avait été modernisé peu avant la guerre. La capacité d'ensemble de ces trois moulins était plus que suffisante, aussi longtemps que le contingent mensuel se montait à 15.000 tonnes (dont une partie était d'ailleurs expédiée directement à Salonique).

Seuls les moulins St Georges étaient munis d'une installation pneumatique permettant d'aspirer le blé des cales des navires et de le transporter automatiquement dans les silos. L'importance de cette installation pour le déchargement des bateaux a été expliquée au chapitre IX.

Tous ces moulins fonctionnaient à l'électricité. Ils étaient tributaires du réseau électrique de la capitale, sauf le moulin de Calamaki, où l'électricité était produite par un générateur actionné par un moteur Diesel. Lorsque le courant électrique menaçait de faire défaut entièrement, au cours de l'année 1944, par suite de l'irrégularité des apports de combustibles à la centrale, (principalement lignites de l'Attique et de l'Eubée), la Commission prit des mesures pour faire fonctionner, le cas échéant, ce moulin à l'aide d'huile prélevée au bateaux suédois.

Les moulins mirent toute leur organisation, comprenant aussi bien leurs installations techniques que leur personnel, à la disposition de la Commission, exécutant suivant ses directives et sous sa surveillance toutes les opérations relatives à la manutention du blé: réception, emmagasinage, nettoyage, mouture, livraisons [1].

Sur les 370.000 tonnes de blé environ, moulues par la Commission de Gestion au Pirée et à Athènes, la majeure partie, soit 300.000 tonnes, était constituée de blé Manitoba N° 2. Pendant l'année 1944, environ 50.000 tonnes de blé provenant d'Argentine fut mélangé aux

1. Pour les relations contractuelles avec les moulins, V. ch. XXVI.

farines du blé Manitoba dans une proportion de 30 pct; en 1945, 10.000 tonnes de blé Hartwinter importé d'Australie par la M.L. y fut mélangé dans la même proportion.

Voici les constantes physiques et chimiques des divers types de blé utilisé:

	Manitoba 2 (Canada)	*Blé (argentin)*	*Hartwinter (Australie)*
Poids de l'hectolitre . . .	80,5 — 83,2	78 — 81	80 — 82
Matières étrangères	0,2 — 0,4 pct	0,4 — 0,7 pct	0,2 — 0,4 pct
Cendre	1,3 — 1,5 »	1,5 — 1,8 »	1,3 — 1,5 »
Humidité	13,0 — 14,5 »	10 — 13 »	12 — 13,5 »
Gluten (humide)	28 — 30 »	22 — 28 »	22 — 28 »
Son	19,5 — 21,5 »	21 — 24 »	21 — 24 »

La Commission décida dès le début de faire une extraction de 5 pct de son. Tandis que les ordonnances du laboratoire général de chimie de l'État prévoyaient que la teneur en son de la farine de panification devait être constante, la Commission permit une légère variation du pourcentage de son, en procédant au prélèvement de 5 pct sur la quantité totale de blé moulu, sans prendre en considération la quantité de semoule ou de farine de luxe extraite à la mouture. Cette méthode, qui n'était pas sans soulever certaines critiques de la part des experts, fut adoptée à cause de sa simplicité. Comme le blé importé était, pendant la majeure partie de l'activité de la Commission, d'une qualité constante et que les moulins travaillaient exclusivement pour la Commission et sous son contrôle immédiat, le procédé en question ne présentait dans la pratique aucun inconvénient.

En ce qui concerne l'humidité des farines, la Commission s'en tenait aux ordonnances en vigueur qui fixaient l'humidité maximum à 14 pct en été et 14,5 pct en hiver. Il est arrivé, dans des cas exceptionnels et en raison des nécessités urgentes de consommation, qu'on permît la sortie de farines présentant un excès d'humidité[1]. Les résultats des analyses des farines de panification 95 pct variaient en général dans les limites suivantes:

Humidité	13,5 — 15 pct	Albumine	9 — 12 pct
Cendre	1,0 — 1,4 »	Hydrocarbure	66 — 70 »
Son	15,5 — 17,5 »	Calories, environ	3.300 par kilogramme
Gluten humide	27 — 37		

A certaines occasions, des lots peu importants de farines prove-

1. Le ministère du Ravitaillement en était toujours averti et le service de contrôle de la panification était instruit pour en tenir compte.

nant de blé italien, de maïs, de seigle et de petits-pois, furent mélangés à la farine de panification à raison de 10 ou de 5 pct. Une certaine quantité de farine de soya importée d'Amérique fut également mélangée à la farine de panification, à raison de 5 pct, entre septembre et novembre 1944.

Outre la farine de panification, la Commission fit prélever au maximum 4 ou 5 pct de la quantité de blé moulu, pour la production de farine de luxe, d' où le son était extrait presque entièrement. Cette farine fut utilisée principalement pour la fabrication de pâtes alimentaires destinées aux enfants et aux malades. On en fit aussi, à deux ou trois occasions, des distributions générales. Vers la fin de l'inflation monétaire, des quantités importantes durent être allouées aux ouvriers minotiers en guise de paiement de salaires.

De la semoule, destinée aux centres d'alimentation des nourrissons, aux cantines d'enfants et aux hôpitaux, fut également produite par un prélèvement de 4 ou 5 pct, au maximum, sur la quantité de blé moulu.

Suivant les besoins, on fabriquait du gruau par la mouture partielle du blé. Ce gruau était utilisé principalement pour le ravitaillement des cantines populaires et des cantines d'enfants.

Les sous-produits — son et grenaille — furent utilisés comme fourrages [1].

Le tableau VIII de l'annexe statistique indique en milliers d'ocques la quantité de blé livrée pour mouture dans la circonscription d'Athènes et du Pirée, ainsi que les quantités de produits et de sous-produits obtenus. En voici un résumé [2]:

Blé (et autres céréales) livré pour mouture (septembre 1942 - mars 1945)	*Milliers d'ocques* 284,741,1	*Pourcentage* 100,0
Produits de mouture :		
Farine de blé, ordinaire	243.349	85,5
Farine de blé, blanche	6.490,8	2,3
Farine de maïs	1.379,3	0,5
Semoule	3.452,7	1,2
Gruau	15.432,8	5.4
Son	15.401,7	5 4
Grenaille	816,0	0,3
Déchets	95,9	0,0
Total	**286.418,2**	**100,6**

1. V. ch. XX.

2. Concernant les moutures effectuées à Salonique, V. tableau VIII et ch. XVII.

La quantité globale des produits et sous-produits présente par conséquent un excédent de 0,6 pct (1.677,1 milliers d'ocques) par rapport à la quantité totale de blé (et d'autres céréales) livré à la mouture, excédent qui correspond à la différence moyenne entre l'humidité du blé et celle de la farine.

La surveillance technique des moulins était confiée à la division des services industriels qui avait pour chef un expert minotier de nationalité suisse, membre de la Commission ; il était assisté pour le contrôle des moulins par un expert minotier suédois. Le service chimique de la division des services industriels s'occupait en particulier du contrôle de la qualité du blé et des farines au moyen d'un échantillonnage systématique, suivant un règlement détaillé établi dès le début et approuvé par arrêté du ministère du Ravitaillement, le 9 septembre 1942. Après l'analyse chimique des échantillons au laboratoire de la Commission, il était dressé, chaque jour, un tableau indiquant entre autres l'humidité du blé et l'humidité des farines, en vue de contrôler le rendement du blé Simultanément, les laboratoires des moulins faisaient les mêmes analyses, pour permettre aux chefs techniques de régler la mouture et pour contrôler la qualité des produits. Une copie du bulletin quotidien de ces analyses était régulièrement envoyée au service chimique de la Commission

Un chimiste du ministère du Ravitaillement était chargé du contrôle du blé et de la farine, en vertu d'une loi datant d'avant guerre. La Commission décida de le maintenir en fonction. Ce fut seulement pour la forme, étant donné que l'État n'importait plus de blé et que les moulins ne travaillaient plus pour leur propre compte. Aussi, comme le chimiste de l'État n'était présent que quelques heures par jour, tandis que l'échantillonnage était effectué jour et nuit, ce furent en réalité les surveillants de la Commission qui exercèrent le contrôle. Un exemplaire des échantillons prélevés était toujours envoyé au laboratoire général de l'État, mais cette institution exécutait les analyses avec un grand retard et ne communiquait jamais les résultats à la Commission, malgré ses demandes réitérées[1].

1. Le laboratoire de l'État s'en servit cependant à deux ou trois occasions pour se plaindre de ce que la Commission se considérait exemptée des ordonnances émises avant la guerre, concernant la teneur en son et l'humidité des farines. Il ne voulut jamais admettre que la Commission, ayant à surmonter des difficultés de toutes sortes (irrégularité des arrivages d'outre-mer, irrégularité de la production à cause du manque de courant électrique, des bombardements aériens etc, irrégularité aussi des livraisons par suite du manque de sacs et de moyens de transport) n'était pas à même de suivre à la lettre des règlements prévus pour le temps de paix. Comme on l'a vu plus haut, la Commission réussit pourtant à maintenir les variations qualitatives de la farine dans des limites tout à fait raisonnables. Personne ne put d'ailleurs profiter de ces variations, puisque la disposition du blé et des produits de la mouture était entièrement contrôlée par la Commission.

Difficultés techniques et administratives de l'exploitation des moulins.

Il ne fut pas toujours facile de maintenir, dans les conditions données, une production suffisante de farine. A quelques occasions, en particulier aux mois d'avril - mai 1944 et encore au mois d'août de la même année, le retard prolongé des arrivages d'outre - mer provoqua une diminution très sensible de la production et obligea la Commission de réduire aussi bien les envois en province que la ration quotidienne de pain distribuée dans la capitale, malgré l'immixtion d'un certain pourcentage de maïs à la farine de panification. Mais aussi, en dehors de ces périodes exceptionnelles, à des époques où on avait suffisamment de blé, la division des services industriels dut constamment se préoccuper du fonctionnement des moulins, afin d'empêcher que la production ne tombât au dessous d'un minimum indispensable.

A cause de la pénurie des moyens de transport, on ne put pas procéder à une répartition rationnelle du travail entre les divers moulins. En conséquence, le plus grand des établissements en question, les moulins S[t] Georges, qui recevait le blé directement des bateaux et gardait dans ses silos la majeure partie des stocks, dut fonctionner jour et nuit, presque sans interruption, tandis que les autres établissements avaient généralement beaucoup moins à faire. Cette situation fut quelque peu modifiée lorsqu'on réussit, au mois de mars 1944, à mettre en fonction le moulin d'Athènes, mais elle se prolongea en somme jusqu'à la fin de l'activité de la Commission. Il s'ensuivit que les installations des moulins S[t] Georges s'usèrent rapidement. Le stock de pièces de rechange, dont les moulins s'étaient munis avant la guerre, s'épuisait graduellement et il fut impossible d'en obtenir de l'étranger aussi longtemps que dura l'occupation. Deux commandes faites, l'une en Suisse et l'autre au Canada, n'ont été exécutées qu'en été 1945, après la clôture des travaux de la Commission[1]. Ce n'est qu'avec de grands efforts et à des prix très élevés, qu'on réussit à se procurer dans le pays les pièces indispensables[2]. Il fallut beaucoup de prévoyance et souvent assez d'ingéniosité de la part des techniciens de la Commission et des moulins, pour empêcher des arrêts prolongés de la production.

1. V. ch. XXVIII.
2. V. ch. XXVI.

Le courant électrique était produit avec beaucoup d'irrégularités. A deux ou trois occasions, il arriva qu'en vertu d'ordonnances des préposés allemands, le courant industriel fut réservé uniquement aux entreprises qui travaillaient pour les autorités d'occupation. La Commission dut chaque fois intervenir auprès de la représentation diplomatique allemande pour se faire octroyer le courant nécessaire au fonctionnement des moulins.

Le manque de sacs causa depuis le commencement jusqu'à la fin beaucoup de soucis à la Commission [1]. Quelquefois ont dut arrêter temporairement la production des moulins, uniquement parce qu'on ne pouvait plus ensacher les farines.

Après le bombardement du Pirée, le 11 janvier 1944, il y eut une période de deux mois environ, pendant laquelle le fonctionnement des moulins fut très irrégulier à cause de la menace aérienne. Plusieurs fois par jour il y avait des alertes et chaque fois le courant électrique était coupé. Les ouvriers et employés avaient consenti à reprendre le travail, à condition de recevoir comme tous les autres ouvriers et employés du Pirée, en vertu d'un décret gouvernemental, un supplément égal à leur salaire, pour compenser leurs risques, mais l'état de nervosité générale qui régnait à cette époque entravait beaucoup le travail. Aussitôt que les sirènes se faisaient entendre, c'était la débandade et comme il n'y avait pas de refuges aériens au Pirée, tout le monde se dirigeait vers les collines avoisinantes. La Commission dut même mettre des autobus en permanence à la disposition d'un des moulins qui avait été très exposé lors du premier bombardement, pour transporter le personnel hors de la ville. De cette façon chaque alerte, même si elle ne durait que dix minutes, causait une interruption du travail pendant une ou deux heures. Finalement la Commission se vit obligée de s'adresser aux autorités alliées, par l'intermédiaire du gouvernement suédois, pour leur demander d'éviter dans la mesure du possible des vols qui en somme n'avaient d'autres effets visibles que de troubler les activités civiles. Par la suite les alertes se firent beaucoup plus rares, mais il n'est pas connu si ce fut à cause de la demande susmentionnée ou pour d'autres raisons.

La production des moulins était aussi réduite, de temps à autre, lorsque les ouvriers minotiers, pour appuyer leurs revendications, diminuaient délibérément le rythme du travail.

Le personnel travaillant dans les moulins sous le contrôle direct

---

1. V. ch. XXIV.

de la Commission pouvait être réparti en trois catégories: a) le personnel technique et administratif mis à la disposition de la Commission aux termes de la convention passée avec les moulins, b) le personnel technique et administratif engagé par la Commission elle-même (surveillants, comptables, gardiens etc.) et affecté aux divers services des moulins, c) le personnel ouvrier, payé à la journée, qui en partie appartenait aux cadres des moulins et en partie avait été engagé pour faire face aux exigences créées par les circonstances.

Tandis que pour les employés des deux premières catégories, les questions touchant leur statut et leur rémunération étaient généralement réglées sans trop d'encombre, la Commission se vit obligée de négocier constamment avec les ouvriers au sujet de revendications qui se renouvelaient sans cesse.

Bien que la Commission fût exemptée des lois régissant les relations entre patrons et ouvriers, elle s'efforça autant que possible de se conformer aux règles établies par les autorités compétentes, c'est-à-dire en premier lieu aux décrets du ministère du Travail et aux arrêtés concernant les modalités de leur application. Cependant le ministère avait très peu d'autorité et ne fit en somme que souscrire aux suggestions de la Commission, tant qu'il était question des ouvriers qui dépendaient d'elle pour leur rémunération (ouvriers minotiers et ouvriers boulangers). Comme d'autre part, les propriétaires des moulins esquivaient autant que possible les discussions avec les ouvriers, ce fut en réalité la Commission qui dut prendre toute la responsabilité de la politique ouvrière des entreprises en question.

Pendant l'occupation, la durée du travail était fixée par le gouvernement à 6 heures, en vue d'augmenter le nombre d'ouvriers utilisés par les entreprises industrielles. Pour faire fonctionner les moulins sans discontinuité, il fallut donc constituer 4 équipes se relevant toutes les six heures. A cause du manque de moyens de locomotion, il fut assez difficile d'appliquer ce régime, surtout lorsque le couvre-feu imposé par les autorités militaires fut étendu à 12 heures par jour (de 6 h. du soir jusqu'à 6 h. du matin). En conséquence, chaque équipe devait travailler tous les quatre jours la nuit entière, pendant treize heures consécutives. Bien qu'on introduisît un arrêt d'une heure pour permettre aux ouvriers de prendre haleine et de manger, ils se fatiguaient manifestement et l'intensité du travail en souffrit beaucoup.

L'application du régime des quatre équipes entraîna nécessairement une augmentation du nombre d'ouvriers. Pour le recrutement qui se faisait toujours par l'intermédiaire du syndicat des ouvriers,

on ne rencontrait aucune difficulté, puisqu'il y avait beaucoup d'ouvriers minotiers en chômage. Lorsque le travail atteignit son point culminant, vers la fin de l'occupation, la Commission utilisait aux moulins un millier d'ouvriers.

Pour combattre le chômage, le gouvernement avait décidé que les entrepreneurs ne seraient pas admis à congédier leurs employés ou ouvriers, même pour des fautes graves, à moins que le délit n'ait été constaté par les autorités judiciaires. La Commission essaya de s'en tenir autant que possible à cette règle, en évitant de procéder à des licenciements, sauf dans des cas flagrants de vol ou de détournement. La Commission s'est donc abstenue d'entreprendre une sélection entre les bons et les mauvais ouvriers, et elle n'a peut-être pas sévi comme il aurait fallu contre certains éléments coupables de manquements disciplinaires. Elle n'a pas non plus éloigné certains ouvriers qui s'absentaient fréquemment sous prétexte de maladie, abus possible grâce à l'octroi trop généreux de certificats de la part des médecins chargés de la surveillance médicale du personnel[1].

Le syndicat des ouvriers minotiers était puissamment organisé dès avant la guerre. Conscient de sa force et du rôle important qu'il jouait dans le ravitaillement du pays, il s'efforçait naturellement d'assurer à ses membres les meilleures conditions possibles. La Commission examina toujours dans l'esprit le plus large et le plus favorable les revendications présentées par le personnel, même quand elles étaient appuyées par une réduction de l'intensité du travail. On ne peut pas dire d'une façon générale que ces revendications étaient exagérées en soi. En comparaison des conditions de la vie de la majorité de la population, les rémunérations payées en nature à ces ouvriers étaient cependant assez larges et ne laissaient pas de susciter des critiques[2]. Mais l'adaptation continuelle de la rémunération des ouvriers aux conditions monétaires fut extrêmement laborieuse[3]. Ce n'est que pendant une courte période, avant et surtout après la libération, que les ouvriers ont formulé des exigences qui ont paru excessives et qui ont entraîné des conflits assez sérieux[4].

1. On put constater, par exemple, que certains de ces ouvriers s'absentaient tous les jours ouvrables pour se présenter régulièrement au travail les dimanches, afin de toucher la rémunération double prévue pour les jours fériés. Quelques-uns avaient, grâce à l'octroi de certificats médicaux, la possibilité de poursuivre des profits plus substantiels au marché noir. La Commission n'obtint que des résultats très limités dans ses efforts en vue de supprimer de tels abus.

2. V. ch. XII.

3. V. ch. XXVI.

4. V. ch. XXVII.

Contrôle de la panification et boulangerie expérimentale.

Un compte-rendu du contrôle effectué par la Commission de Gestion, en collaboration avec le ministère du Ravitaillement, sur la qualité du pain distribué à la population de la capitale, est donné au chapitre XIII. La boulangerie expérimentale fut établie au mois de mars 1944 pour permettre à la Commission de suivre de plus près les conditions techniques de la panification. Elle fut munie d'un outillage moderne, mais travaillait en somme dans les mêmes conditions que les autres boulangeries d'importance moyenne de la capitale. Sa capacité était d'environ 385 ocques par jour et elle occupait 9 personnes, dont 1 gérant, 1 comptable et 7 contremaîtres et ouvriers. Elle exécutait pour chaque cargaison de blé, ainsi que pour chaque type de farine ou mélange de farines, une ou plusieurs cuissons de contrôle. C'est également la boulangerie expérimentale qui fut chargée des essais concernant l'immixtion de farineux (petit pois, soya, etc.) à la farine de blé. Sa production ne fut pas mise en vente ; elle fut utilisée pour le ravitaillement des ouvriers et des employés de la Commission, dans les diverses cantines fonctionnant en leur faveur.

Fabrication de pâtes alimentaires.

Pour être en mesure de fournir aux malades et aux enfants un aliment léger et savoureux, la Commission entreprit la fabrication de pâtes alimentaires, au moyen de la farine blanche extraite à la mouture à raison de 5 pct au maximum. La fabrication fut confiée à des entreprises privées (une douzaine en tout dans la capitale), sur la base de contrats qui fixaient en détail les formalités concernant la livraison de la matière première et la réception du produit, le type et la qualité des pâtes, la surveillance et la reddition des comptes, la rémunération reconnue aux fabriques, etc,[1].

La fabrication avait lieu sous le contrôle d'une commission spéciale nommée par la Commission de Gestion, qui affecta aussi à chaque fabrique un surveillant, et en cas de nécessité un gardien de nuit. A titre de garantie, les fabriques étaient tenues à déposer une certaine somme auprès de la Commission.

Au moment de la réception des pâtes, la Commission faisait effectuer un échantillonnage systématique par son service chimique, afin de cotrôler la qualité de la marchandise. L'analyse des échantillons en question, qui s'élevèrent à plus d'un millier, donna les résultats suivants :

1. En ce qui concerne les stipulations économiques et les frais relatifs à la fabrication des pâtes, V. ch. XXVI.

Blancheur	Premier degré	Albumines	10 — 13	pct
Humidité	13,5 — 15 pct	Hydrocarbures	72 — 76	pct
Résidus	0,6 — 0,9 »	Calories, environ	3.450	par kilogramme
Gluten	30 — 40 »	Temps d'ébullition :	20 — 30	minutes
Son	0 — 1 »			

On rencontra beaucoup de difficultés à maintenir cette fabrication : manque de matières premières à cause de l'arrêt des moulins, manque de force motrice (arrêt ou insuffisance du courant électrique), manque de combustibles (lignite, bois), manque de pièces de rechange, de personnel qualifié, grèves, bombardements etc.

Dans la capitale, 3.707 milliers d'ocques de farine blanche furent allouées à la fabrication de pâtes. La quantité totale du produit reçu en échange s'éleva à 3.630 milliers d'ocques [1]. Elle suffisait à peine à couvrir les besoins des hôpitaux, des orphelinats, des cantines d'enfants etc., surtout quand la Commission se vit amenée à assigner une partie importante de cet aliment particulièrement estimé et qui avait un prix très élevé au marché libre, en guise de paiement aux divers groupes d'employés et d'ouvriers travaillant pour son compte [2].

Raffinage d'huile d'olive.

Dès l'année 1943, la Commission entreprit de se procurer, par voie d'achat ou d'échange, de l'huile d'olive à Mytilène, au Péloponèse, en Crète et aux Iles Ioniennes [3].

Les quantités reçues de Crète et de Mytilène au cours de l'année 1943, soit au total 649.000 ocques, poids net, furent raffinées et produisirent 520.000 ocques d'huile raffinée et 98.000 ocques de matières grasses utilisables pour la fabrication de savon. Les opérations de raffinage furent confiées aux fabriques «Athinaïki Hydroghonossis», «Manos», «Elma» et «Elaïs».

Plus tard, lorsque la Commission résolut d'entreprendre le rassemblement d'huile sur une vaste échelle, elle profita d'une offre de M. Emm. Marcoglou, directeur général des raffineries «Manos», qui mettait à sa disposition, à titre gratuit, un groupe de 5 citernes d'un volume total de 150.000 ocques avec toutes les pièces accessoires, un

---

1. La différence par rapport à la quantité de farine correspond à la discale admise dans les contrats, qui fut d' abord de 3 pct, puis de 2,1/2 et de 2 pct.

2. V. ch. XII.

3. V. ch. XIX.

grand terrain dans l'enclos de la fabrique, son laboratoire chimique et, le cas échéant, ses installations de raffinage et de saponification[1]. De ce fait, les installations de la fabrique «Manos» devinrent, à partir du mois de mars 1944, le lieu central pour le rassemblement et la disposition de l'huile de la Commission.

L'analyse de l'huile, effectuée par le service chimique de la Commission, donna les résultats moyens suivants:

Provenance	*Goût Odeur*	*Acidité*	*Humidité*	*Substances indissolubles*
Calamata	bons	4,75 pct	1,50 pct	0,60 pct
Astros	moyens	8,90 »	7,21 »	0,90 »
Lévétsova	bons	4,45 »	4,28 »	0,80 »
Sparte	»	7,26 »	1,43 »	0,60 »
Iles Ioniennes	»	2,90 »	3,35 »	0,35 »
Corfou	»	6,75 »	2,07 »	0,40 »
Crète	lourds	9,15 »	1,20 »	0,60 »
Mytilène	moyens	8,50 »	2,00 »	0,50 »

L'huile provenant du Péloponèse était en majeure partie d'une qualité permettant de l'utiliser sans aucun traitement préalable. Elle fut distribuée principalement aux cantines d'enfants et aux institutions de bienfaisance de la capitale. En ce qui concerne l'huile de Crète et de Mytilène, qui fut apportée en quantités suffisantes pour qu'on pût en faire des distributions générales, mais dont la qualité variait considérablement selon les fûts, on dut procéder à divers traitements industriels.

La première opération de ce genre eut lieu au mois de mai 1944 et consista à mélanger l'huile des divers fûts provenant de Crète et de Mytilène, au total 331.000 ocques, et à l'échauffer ensuite pour en éloigner l'humidité. L'huile obtenue après ce traitement avait 8,90 pct d'acidité, 0,46 pct d'humidité et 0,90 pct de matières étrangères. Il est vrai qu'avant la guerre, il était interdit de livrer à la consommation une huile ayant plus de 5-7 pct d'acidité, mais dans les circonstances qui régnaient pendant l'occupation, le public n'était que trop heureux de recevoir une huile qui avait 9 pct d'acidité. D'ailleurs les services de l'État, s'étaient déjà désistés de la règle, en distri-

1. La Commission prit évidemment à sa charge les salaires du personnel occupé à la manutention de l'huile apportée pour son compte, personnel qu'autrement, selon la législation en vigueur, la société avait à entretenir, bien que la fabrique ne fonctionnât pas.

buant de l'huile quelquefois ayant une acidité supérieure à 9 pct[1].

Un peu plus tard, on procéda à une opération semblable pour 47.000 ocques d'huile provenant de Corfou et de Crète, qui fut ensuite expédiée à Salonique.

On fit aussi raffiner certaines quantités d'huile afin d'en diminuer le degré d'acidité. Ce traitement fut réservé à 56.000 ocques d'huile de Crète présentant 14,23 pct d'acidité, 5,05 pct d'humidité et 0,39 pct de substances indissolubles. On en obtint 38.000 ocques d'huile raffinée contenant 0,29 pct d'acides, 0,05 pct d'humidité et des traces de substances indissolubles. Cette huile ne fut évidemment pas utilisée telle quelle, mais mélangée à de l'huile de qualité inférieure dans des proportions convenables, afin d'en améliorer et unifier la qualité.

Les 14.000 ocques de résidus gras résultant de ce raffinage furent aussi employées pour la fabrication de savon (V. paragraphe suivant).

Tandis que le mélange était exécuté sous la direction du service chimique, à l'aide du personnel que la fabrique «Manos» avait mis à sa disposition, les opérations de raffinage et de saponification furent confiées par contrat à la société elle-même, sous la surveillance du service chimique.

Pressurage de graines de coton et saponification.

On soumit à ce traitement 22.469 ocques de graines de coton provenant de Lévadia et achetées au marché libre à un moment où les tourteaux de coton que la Commission se procurait ordinairement en vue d'échange de lait frais, faisaient défaut[2]. Les opérations qui consistaient à faire des triages mécaniques successifs des graines, à détacher le coton, à moudre, sécher et pressurer ensuite les graines, furent effectuées à la fabrique «Manos», sous la direction du service chimique de la Commission.

Le traitement donna 2.850 ocques d'huile non raffinée, 16.162 ocques de tourteaux et 894 ocques de coton. L'huile fut ensuite raffinée et on obtint ainsi 1.867 ocques d'huile de coton pure et 818 ocques de matières grasses.

Ces dernières furent utilisées pour la saponification, en même temps que celles qui provenaient du raffinage d'huile d'olive. Par conséquent 112.000 ocques de résidus gras, au total, servirent à la fabrication de savon, et la quantité totale de savon obtenue fut de 143.000 ocques.

---

1. Lors de l'arrivée de la cargaison d'huile de Mytilène, au mois de mai 1944, on avait chargé 324 barils sur des wagons de chemin de fer amenés au quai, pour les envoyer directement à Salonique. Malheureusement l'huile était d'une qualité très inégale, et comme à Salonique on ne disposait pas des moyens nécessaires pour entreprendre un mélange, on fut obligé de procéder immédiatement à la distribution, de sorte que certains consommateurs reçurent une très bonne huile, tandis que d'autres en reçurent une à peine comestible.

2. V. ch. XX.

Nettoyage de raisins secs et fabrication de sirop de raisins.

Un lot de 350 tonnes de raisins secs transporté de Crète au Pirée par le m/s «*Wiril*» au mois de juin 1943 fut de si mauvaise qualité qu'on se vit obligé de lui faire subir un traitement industriel. Il fut d'abord emmagasiné au dépôt «Evrotas», en hautes piles, par manque d'espace. Par suite de la chaleur et de la compression, il subit une altération avancée, formant une masse compacte et sirupeuse.

Pour rendre les raisins à la consommation, il fallut les laver à grande eau, au moyen d'une machine spéciale, les sécher en couches minces au moyen de ventilation à une température de 50 à 65 centigrades, les trier ensuite dans une machine spéciale pour éloigner les brindilles et les tiges et finalement les polir avec une solution de 2 pct d'huile de paraffine.

Toutes ces opérations ont été confiées par contrat à la société K. Michaïlidis & C°, sous la surveillance du service chimique de la Commission. Par suite du manque de courant électrique, et à cause du bombardement du Pirée du 11 janvier 1944, qui détruisit les rouleaux métalliques de la fabrique [1], ces opérations traînèrent en longueur. Au total 254.188 ocques furent livrées à la fabrique qui remit 221.116 ocques de raisins secs propres à être distribués aux consommateurs.

Une quantité de 13.279 ocques de raisins secs de Crète, emmagasinée dans divers dépôts et impropres à la consommation, fut utilisée pour la fabrication de sirop de raisins. Le traitement, qui consistait à extraire le jus du raisin, à clarifier ce jus et à le condenser, fut confié à la fabrique «Industrie de produits de raisins secs S.A.», au Pirée. Il en résulta 8.770 ocques de sirop concentré à 42° Bé.

Fabrication de marmelade.

En été 1943, la Commission de Gestion reçut, parmi les vivres importés des pays de l'Axe par la société «Ella-Turk», une quantité de 110 tonnes environ (poids brut) de marmelade, emballée dans des caissettes de bois. La marmelade était déjà gâtée et par la suite elle s'altéra encore, laissant échapper son sirop de sucre et développant de la moisissure à la surface. Après des essais techniques préliminaires, ce produit fut confié à la fabrique A. Assimacopoulos pour subir un traitement qui le rendrait à nouveau propre à la consommation. Le traitement consistait à ouvrir les caissettes de bois, à enlever les parties altérées, à dissoudre la marmelade dans de l'eau et à la faire bouillir pendant une demi-heure, après addition de salicylate de potassium, à raison de 1 pct, et de sirop de raisin [2] à raison de 14 pct.

Un lot de marmelade contenu dans les dépôts allemands [3] fut traité d'une façon semblable.

Au total 80.719 ocques de marmelade altérée subirent le traitement décrit ci-dessus, et il en résulta 93.086 ocques de marmelade propre à la consommation.

---

1. A cette occasion on perdit également 650 sacs vides.
2. V. paragraphe précédent.
3. V. ann. IV.

CHAPITRE XII

APERÇU GÉNÉRAL DE LA GESTION DES VIVRES

Vivres reçus d'outre-mer.— Vivres d'autres provenances.— Quantités globales de vivres confiés à la Commission.— Échanges de vivres.— Vivres soumis à un traitement industriel.— Vivres utilisés en guise de paiement ou vendus.— Envois d'Athènes en province.— Vivres alloués au ravitaillement de la capitale.— Vivres alloués au ravitaillement des provinces.— Répartition des vivres par catégories de bénéficiaires.— Résumé.— Gestion du savon.

On trouvera dans l'annexe I des statistiques détaillées concernant les vivres reçus par la Commission et leur utilisation. Dans le compte-rendu suivant, nous reproduisons les renseignements les plus importants contenus dans ces tableaux, afin de donner un exposé d'ensemble de la gestion des vivres.

Vivres reçus d'outre-mer.

Le tableau G ci-contre indique les quantités de vivres envoyés d'outre-mer et reçus par la Commission de Gestion, depuis le 1er septembre 1942 jusqu'au 20 mars 1945. La quantité totale envoyée d'outre-mer par les bateaux suédois, sous le régime de la Commission de Gestion, s'est donc élevée à 623.274,6 tonnes, dont les trois quarts étaient constitués de blé. Certaines quantités furent perdues en mer et d'autres n'avaient pas encore été déchargées lorsque la Commission remit ses activités au gouvernement grec, le 21 mars 1945. En tout, la Commission prit livraison de 610.024,3 tonnes, dont 76 pct de blé, 16 pct de légumes secs et de soupes, 3 pct de poissons et de viandes, presque 2 1/2 pct de lait conservé et un peu plus de 2 1/2 pct d'autres vivres (farines, pâtes, riz, sucre, graisses etc)[1].

Les quantités déchargées et reçues dans les dépôts étaient généralement un peu inférieures à celles qui étaient inscrites sur les connaissements, à cause des pertes qui avaient lieu pendant le déchar-

1. Pour la liste complète, V. tableau VI de l'annexe I.

TABLEAU G. — Vivres envoyés d'outre-mer et reçus par la Commission, du 1er sept. 1942 au 20 mars 1945.

Tonnes métriques, poids net.

Espèces	Quantités envoyées [1]	Pertes dues à des naufrages	Quantités non déchargées [2]	Quantités déchargées	Déficits — et excédents +
Blé	474 526,8	8 077,2	2 844,8	462 521,4	— 1 083,4
Farines, pâtes et riz	9 994,1	—	34,7	9 927,8	— 31,6
Légumes secs	87 464.—	146,3	173,4	87 224,2	+ 79,9
Soupes	12 236,8	—	34,2	11 953,3	— 249,3
Sucre	3 621,9	—	—	3 604,1	— 17,8
Poisson et viande	18 511,3	—	180.—	18 047,9	— 283,4
Graisse et huile comestible	1 471,9	—	—	1 467.—	— 4,9
Lait conservé	14 081,5	152,4	3,4	13 977,1	+ 51,4
Divers	1 366,3	10,2	9,2	1 301,5	— 45,4
Total	**623 274,6**	**8 386,1**	**3 279,7**	**610 024,3**	**— 1 584,5**

1. Selon connaissements, après déduction de la tare.

2. De la cargaison «*Snorva IV*», qui était en train d'être déchargée lors de la remise des activités de la Commission.

gement et lors du transport des marchandises aux dépôts. Mais, sur le total des vivres apportés, ces pertes ne représentaient qu'un pourcentage très faible. Pour le blé, elles ne s'élevaient qu'à 0,23 pct, résultat dû en premier lieu à l'utilisation de l'élévateur automatique des moulins St Georges, au Pirée, pour le déchargement du blé apporté en vrac[1]. Elles n'étaient guère plus élevées, cependant, pour la plupart des marchandises en cueillette, excepté en ce qui concerne le poisson et la viande (1,5 pct), les soupes (2 pct) et les vivres divers (3,4 pct). Il se peut toutefois que, même dans ces cas, le déficit ne soit qu'apparent, du moins en partie, étant donné que le calcul de la tare n'a pu être effectué que d'une façon approximative.

Le graphique de la p. 238 indique les quantités reçues d'outre-mer, mois par mois, de septembre 1942 à mars 1945. L'irrégularité des arrivages en ressort clairement, surtout pour ce qui est de la première année, durant laquelle la Commission se vit obligée, à deux reprises, de réduire ses distributions, faute de stocks suffisants. Ce fut le cas

1. Sur les quantités apportées au Pirée, le déficit ne fut que de 0,19 pct, correspondant à la perte d'humidité du blé pendant le transport. A Salonique, où le déchargement devait se faire dans des conditions techniques beaucoup moins satisfaisantes (déchargement en rade et transport au moyen de chalands à l'aspirateur du moulin), la perte apparente n'a été que de 1 pct. Probablement la perte réelle fut un peu plus élevée, étant donné que le blé prend toujours de l'humidité lorsqu'il est transporté par chalands.

Arrivages d'outre-mer mois par mois, sept. 1942–mars 1945.

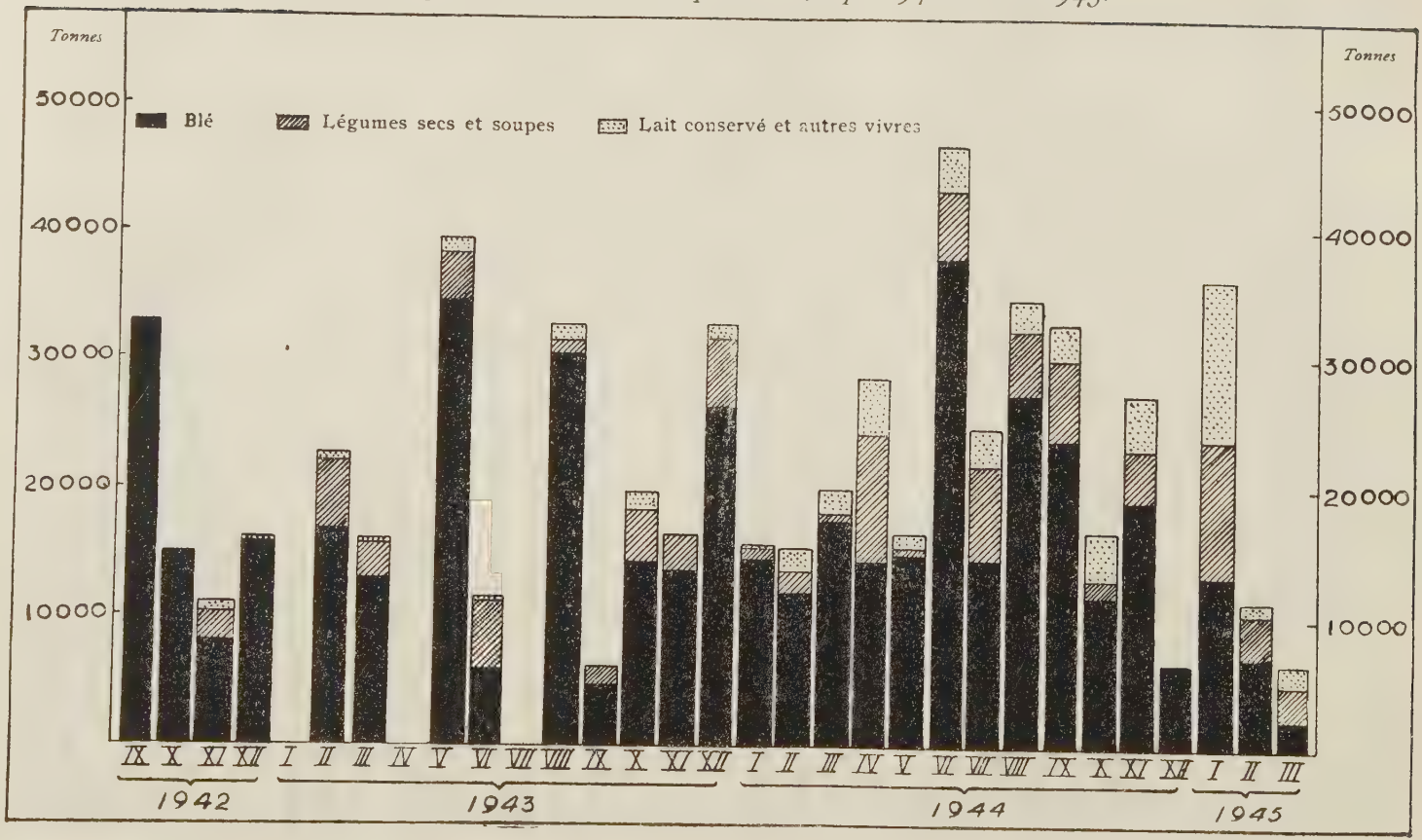

d'abord au mois de mai 1943, à cause de l'interruption des arrivages pendant tout le mois d'avril et la majeure partie du mois de mai. Ce fut aussi le cas au mois d'août 1943, à cause d'une nouvelle interruption qui dura depuis fin juin jusqu'à fin août[1]. Au mois d'octobre 1944, le déchargement des navires arrivés fut très retardé à cause de la destruction du port du Pirée par les Allemands. Les troubles de décembre 1944 ont eu pour effet non seulement d'arrêter le déchargement, mais aussi de retarder l'arrivée des navires en route vers la Grèce[2].

On voit également sur le graphique que les quantités reçues ont augmenté au cours de l'année 1944, à la suite du consentement des puissances du blocus à des envois plus importants. Le tableau H ci-dessous contient des données plus précises à ce sujet. Tandis que, pendant la première année de l'activité de la Commission, la moyenne mensuelle des apports d'outre-mer était de 15.600 tonnes, elle fut de 25.400 tonnes pendant la deuxième année. A partir du mois de novembre 1944, les disponibilités de la Commission ont été complétées par les importations de la M.L. (V. ci-dessous).

TABLEAU H. — Quantités de vivres reçus d'outre-mer, par trimestre, septembre 1942 - mars 1945.

Tonnes métriques *.

Périodes	Blé	Légumes secs et soupes	Lait conservé	Autres vivres	Total
1942					
Septembre-décembre	71 030,2	3 047.—	77,3	88,4	74 242,9
1943					
Janvier-mars	29 069,6	8 568,9	880,9	—	38 519,4
Avril-juin	40 357,5	9 337,9	1 069,9	—	50 765,3
Juillet-septembre	34 912,6	2 788,7	1 373,6	—	39 074,9
Octobre-décembre	54 005,1	12 014,2	2 573,1	380,8	68 973,2
1944					
Janvier-mars	43 899,2	4 079,2	937,7	2 316,5	51 232,6
Avril-juin	66 950,4	17 159,2	2 934,3	5 153,2	92 197,1
Juillet-septembre	64 980,4	19 237,2	1 176,5	6 896,5	92 290,6
Octobre-décembre	36 492,5	6 027,9	769,1	6 683.—	49 972,5
1945					
Janvier-mars	21 907,3	17 086,7	2 133,3	13 213.—	54 340,3
Total	**463 604,8**	**99 346,9**	**13 925,7**	**34 731,4**	**611 608,8**

* Les données se réfèrent aux cargaisons apportées selon connaissement, sans défalcation des déficits de déchargement.

1. Ce dernier retard était dû à l'opposition des Italiens contre le changement de la route des navires, rendu nécessaire à cause de l'occupation de la Sicile par les Alliés. V. ch. VIII.

2. V. ch. XXVII.

Vivres d'autres provenances.

En plus des envois d'outre-mer, la Commission reçut certains produits alimentaires provenant des pays de l'Axe, de Suède, de Turquie, de la Military Liaison, etc.

Ainsi qu'il a été expliqué au chapitre V, les puissances d'occupation s'étaient engagées à faire importer en Grèce certaines quantités de denrées alimentaires, en compensation des vivres indigènes consommés par les troupes, ou exportés. Une partie de ces vivres, transportés par le m/s «*Hallaren*» de Trieste et de Venise, furent remis à la Commission de Gestion afin d'être distribués par ses soins. Au total le m/s «*Hallaren*» avait chargé, selon les connaissements, 29.875,8 tonnes (V. tableau II), mais la Commission ne prit livraison que de 29.282,5 tonnes (V. tableau IV), la différence (2 pct) étant due aux déficits qui se sont produits lors du déchargement et à la destruction d'un lot de pommes de terre qu'il a fallu jeter à la mer (V. tableau III). Outre les quantités apportées par le m/s «*Hallaren*», les autorités d'occupation remirent à la Commission 1.602,7 tonnes de vivres importés à titre de compensation. La Commission a donc géré 30.885,2 tonnes de ces vivres (soit 24.129,1 milliers d'ocques, V. tableau V). Cette quantité se composait pour 54 pct de légumes secs, pour 35 pct de sucre et pour 11 pct de vivres divers (pommes de terre, etc., V. tableau VI). Les envois eurent lieu à partir du mois de mai 1943 jusqu'au mois de juin 1944.

Au moment de la retraite, les autorités allemandes ont aussi remis à la Commission de Gestion certaines quantités de vivres se trouvant dans les dépôts de l'intendance. Les conditions dans lesquelles ce transfert eut lieu seront exposées dans l'annexe IV. La Commission ne put pas empêcher le pillage de quelques-uns de ces dépôts. Même dans la capitale, la plupart subirent le pillage pendant les troubles de décembre 1944, avant qu'on ait eu le temps de dresser un inventaire complet des articles qu'ils renfermaient. La Commission disposa du solde qui s'éleva, dans le pays entier, à 6.010,8 tonnes (4 695,9 milliers d'ocques, V. tableaux V et VI). Il s'agissait surtout de diverses céréales (40 pct) et de produits de céréales (28 pct) qui furent très utiles à un moment où la Commission, à cause de la situation militaire, ne se voyait pas à même de faire des envois à certaines provinces, en premier lieu la Macédoine et la Crète.

Au printemps de 1944, la Commission reçut de Suède deux cargaisons d'un poids net de 3.657,7 tonnes selon les connaissements (3.644,8 tonnes selon pesage à la prise de livraison), composées principalement de poisson salé (91 pct), de lait conservé et de marmelade. De Turquie elle reçut à la même époque 1.427,5 tonnes et plus tard 657,2 tonnes de vivres divers (V. tableaux II - VI).

Pendant l'occupation, les autorités gouvernementales remirent à la Commission 4.356,2 tonnes (3.403,3 milliers d'ocques) de vivres indigènes, composés en majeure partie (88 pct) de raisins secs transportés de Crète par les bateaux suédois (V. tableau VI).

Ainsi qu'il a été dit dans l'introduction, la Commission a coopéré pendant les premiers mois après la libération avec la «Military Liaison», service rattaché au commandement des forces alliées, ayant pour but de porter secours à la population civile des pays libérés. A Athènes, la M. L. remit à la Commission de Gestion les vivres qu'elle destinait au ravitaillement de la capitale et des provinces avoisinantes, et ce fut la Commission qui les distribuait à l'aide de ses organes [1]. Ces vivres venaient donc s'ajouter à ceux que la Commission continuait à recevoir d'outre-mer. A Salonique, la Commission s'est chargée de certaines distributions de vivres fournis par la M. L., dans la ville même. Ailleurs, en province, les K. E. D. E. S. ont la plupart du temps continué à fonctionner jusqu'à l'épuisement de leurs ressources. Quelquefois la M. L. leur remettait certaines quantités de vivres qui leur ont permis de continuer leur activité en attendant la création de nouveaux organes dépendant de l'État, pour la distribution des secours. Les renseignements parvenus à la Commission de Gestion à ce sujet ne sont complets que pour la Crète et les îles de l'Égée.

La quantité totale des vivres officiellement remis à la Commission de Gestion ou à ses organes par la M. L, s'élève à 54.906,6 tonnes (42.895,8 milliers d'ocques), composées de céréales et de produits de céréales (68 pct), de sucre (10 pct), de conserves de poisson et de viande (7 pct), de lait conservé (5 pct) etc. (V. tableau VI).

Pour compléter cet aperçu, il faut ajouter 503,6 tonnes (393,4 milliers d'ocques) de vivres remis par l'ancienne Commission de Gestion, provenant de donations privées etc. (V. tableau IV).

---

1. V. ch. XXVII.

Quantités globales de vivres confiés à la Commission.

En résumé, voici les quantités de vivres confiés à la Commission, d'après leur origine [1] :

Vivres reçus :	*Tonnes*	*Milliers d'ocques*	*Pct*
d'outre-mer	610.024,3	476.581,4	85,6
des pays de l'Axe	30.885,2	24.129,1	4,3
de l'intendance allemande	6.010,8	4 695,9	0,9
de Suède	3.644,8	2.847,6	0,5
De Turquie	2.084,7	1.628,7	0,3
des autorités gouvernementales	4.356,2	3.403,3	0,6
de la Military Liaison	54.906,6	42.895,8	7,7
de diverses provenances	503,6	393,4	0,1
Total	**712.416,2**	**556.575,2**	**100.—**

Voici également la répartition de ces vivres d'après les espèces :

	Tonnes	*Milliers d'ocques*	*Pct*
Blé (et autres céréales)	481.200,1	375.937,6	67,6
Farines, pâtes et riz	34.403.7	26.877,9	4,8
Légumes secs	107.031.7	83.618,5	15.—
Soupes	12.099,6	9.452,8	1,7
Sucre	20.187,2	15.771,3	2,8
Poisson et viande	26.007,8	20.318,6	3,7
Graisse et huile comestible	3.600,5	2.812,9	0,5
Lait conservé	16.978,3	13.264,3	2,4
Divers	10.907,3	8.521,3	1,5
Total	**712.416,2**	**556.575,2**	**100.—**

On trouvera au tableau VI de l'annexe I une spécification détaillée des vivres reçus par la Commission.

Échanges de vivres.

Pour différentes raisons, la Commission a trouvé nécessaire ou utile de procéder à certains échanges de vivres. Parfois ces échanges avaient lieu pour ravitailler des localités avec lesquelles les communications étaient difficiles, ou même complètement interrompues, lorsque, soit les autorités d'occupation, soit des institutions ou des par-

1. Ne sont pas compris les vivres que la Commission s'est procuré par voie d'échange.

ticuliers grecs, disposaient de vivres sur place et s'offraient à les remettre à la Commission, en échange de vivres que la Commission leur fournirait aux ports de déchargement. A deux ou trois occasions, quand les stocks de la Commission étaient sur le point de s'épuiser, les autorités d'occupation lui ont avancé certaines quantités de vivres, pour qu'elle ne fût pas obligée d'interrompre ses distributions. La Commission dut s'engager à restituer ces vivres au moment de la réception de nouvelles cargaisons d'outre-mer.

Les premières transactions de ce genre eurent lieu au mois de décembre 1942 et avaient pour but d'assurer le ravitaillement en pain de la ville de Salonique. A la fin du mois de novembre 1942, le chargé d'affaires de Suède s'était mis d'accord avec les autorités allemandes pour recommander à la Commission d'entreprendre la distribution de pain dans cette ville à partir du 15 décembre 1942. On prévoyait que, dans ce but, le m/s « *Bardaland* » serait dirigé à Salonique, mais comme ce navire ne pouvait être de retour du Canada que vers la fin du mois de janvier (en réalité il n'est arrivé que le 22 février 1943), les Allemands promirent de fournir entretemps des wagons de chemin de fer en nombre suffisant pour transporter d'Athènes à Salonique 500 tonnes de farine par semaine. Or, les transports par chemin de fer furent interrompus peu après à cause d'un attentat. Le m/s « *Eros* » qui fut dirigé à Salonique (après avoir vainement attendu l'autorisation de décharger à Calamata, V. ch. VIII) fit naufrage le 1er janvier 1943. La Commission se trouva donc dans l'impossibilité de faire parvenir du blé à Salonique.

Comme les Allemands disposaient dans cette ville de certaines quantités de blé du Banat destiné à être échangé contre de l'huile d'olive en Crète et à Mytilène[1], ils proposèrent à la Commission de mettre à la disposition du délégué neutre de Salonique d'abord 1.000 tonnes de blé qui serviraient au ravitaillement de la ville à partir du 15 décembre 1942, puis encore 1.280 tonnes. La Commission devait restituer ces quantités au moyen de blé livrable au Pirée, soit 1.000 tonnes aux autorités italiennes, qui s'occupaient de l'échange d'huile en Crète, et 1.280 tonnes à la société allemande « *Elaeon* » qui était chargée de l'échange d'huile à Mytilène. Les Allemands promirent de mettre l'huile d'olive provenant de l'échange à la disposition des autorités gouvernementales, pour être distribuée à la population civile, tandis que les Italiens, sans prendre d'engagement formel à ce sujet, laissaient entendre que l'huile serait réservée à la population civile, en vertu d'une déclaration faite par le duce lors d'une récente visite à Athènes.

Ces propositions furent acceptées par la Commission et les Allemands fournirent en conséquence pour le ravitaillement de Salonique, du 15 décembre 1942 au 15 janvier 1943, environ 2.280 tonnes de blé du Banat. Pour la période de mi-janvier à mi-février 1943, ils avancèrent encore 2.367 tonnes, sans promesse formelle de la part de la Commission de les restituer. Leurs avances se montaient à 4.647 tonnes, environ, au moment où la Commis-

1. V. ch. V.

sion fut en mesure d'entreprendre elle-même le ravitaillement de cette ville au mois de février 1943. Plus tard ils avancèrent encore 237 tonnes pour couvrir une partie des rations supplémentaires des ouvriers de la Wehrmacht, lesquelles, pendant les premiers mois de l'activité de la délégation de Salonique, étaient comprises dans le système de rationnement que la délégation avait repris aux services de l'État. Au total, les Allemands avaient donc avancé 4.884 tonnes de blé.

Une transaction semblable eut lieu à la même époque dans l'île de Crète. Suivant un accord conclu avec les autorités allemandes, la Commission s'était engagée à restituer une avance de 200 tonnes de blé, que les Allemands se proposaient de faire en vue d'une distribution à la population civile de la Canée. En réalité, il ne fut distribué que 158,6 tonnes, et comme, sur cette quantité, 42,8 tonnes avaient été données sous forme de rations supplémentaires aux ouvriers de la Wehrmacht, la Commission ne reconnut avoir à restituer que 115,8 tonnes. Au mois de janvier 1943, les Allemands firent encore une distribution de 501,1 tonnes à la population civile de la Canée et de Réthymnon, sans accord préalable avec la Commission. Celle-ci contesta le bien-fondé des réclamations allemandes, en premier lieu pour une quantité de 47,8 tonnes qui avait été distribuée sous forme de rations supplémentaires aux ouvriers de la Wehrmacht. Au sujet de la question, s'il y avait lieu de restituer le solde, soit 453,3 tonnes, la Commission s'en remit au chargé d'affaires de Suède (V. ci-dessous).

Également au mois de décembre 1942, la Commission fut saisie d'une demande de la part des autorités italiennes de fournir, en échange d'environ 1.500 tonnes de maïs qu'elles avaient emmagasinées au Pirée, une quantité de blé à fixer par rapport à la qualité du maïs. La Commission fut à même de constater que le maïs était d'origine indigène, mais qu'il avait été obtenu moyennant des livraisons de semences (maïs et blé) importées d'Italie [1]. Le blé qu'on désirait obtenir en échange serait utilisé pour le troc d'huile en Crète. Si la Commission ne voulait pas accepter cette proposition, les Italiens se verraient obligés de procéder à un échange semblable avec la société K.Y.D.E.P., qui leur livrerait une partie du blé concentré pour compte de l'État dans certaines régions du pays et destiné en partie au ravitaillement de la population indigente des centres urbains de ces régions.

En établissant le programme de ses propres distributions en province, la Commission avait pris en considération les réserves de blé de l'État. Par conséquent, si les réserves en question avaient été transportées ailleurs et affectées à des buts non prévus, la Commission se serait vue forcée de modifier sensiblement les dispositions qu'elle avait déjà prises. Le maïs, d'autre part, risquait de se perdre, vu que cette céréale ne supporte pas un emmagasinage prolongé. La meilleure façon de l'utiliser était sans doute de le distribuer immédiatement dans la capitale.

Ces raisons ont déterminé la Commission à accepter la proposition italienne. Le taux d'échange, fixé provisoirement à 140 tonnes de maïs pour 100 tonnes de blé, serait sujet à modification suivant le degré d'humidité du maïs. Il fut définitivement fixé à 130 tonnes de maïs pour 100 tonnes de

1. V. ch. V.

blé. La Commission prit livraison de 1.472,6 tonnes de maïs qui fut moulu et distribué dans la capitale par l' intermédiaire des épiceries.

Les puissances du blocus ont formulé des objections contre ces transactions. Elles firent valoir que les autorités d'occupation n'avaient pas cessé d'être responsables du ravitaillement de la population civile et que, par conséquent, il était de leur devoir d' intervenir toutes les fois que la Commission était à court de moyens, sans qu' elles eussent le droit de réclamer la restitution des vivres qu' elles faisaient éventuellement distribuer. Le fait que l' économie de transports résultant parfois de ces échanges était profitable non seulement à la Commission (c. à. d. en dernier lieu à la population grecque) mais aussi aux autorités d' occupation, ne laissait pas non plus de soulever des critiques de la part des puissances du blocus.

Le chargé d' affaires de Suède fut appelé pour régler avec les autorités d'occupation la question de la restitution des vivres qu'elles avaient fournis. Les réclamations des autorités en question portaient sur une quantité totale de 6.358,4 tonnes de blé, dont la Commission avait restitué 4.061,3 tonnes jusqu'au mois de juin 1943, lorsque le règlement eut lieu.

Il fut décidé, d'accord avec les Allemands, que le solde ne serait pas restitué.

En effet, pour ce qui est des avances effectuées à Salonique, le délégué neutre n' avait pris livraison lui - même que de 2.816,9 tonnes, tandis que le reste, soit 2067,1 tonnes avait été livré au service autonome de ravitaillement de la Macédoine, organe gouvernemental grec, dépendant du ministère du Ravitaillement, le rôle du délégué ayant été limité à en contrôler la distribution. Par ailleurs, étant donné que, sur les quantités livrées par les Allemands au délégué neutre, 625,5 tonnes (de farine) avaient été prélevées pour des rations supplémentaires aux ouvriers de la Wehrmacht, la Commission n'aurait eu à restituer, pour les avances faites à Salonique, que 2.191,4 tonnes. De ce fait, la Commission n'aurait eu à restituer qu' une quantité de 3.902,8 tonnes, au total, tandis qu'elle avait déjà livré 4 061,3 tonnes. Cependant, comme les Allemands avaient utilisé une partie (1.258,6 tonnes) du blé livré par la Commission pour le troc d'huile à Mytilène, et que l'huile obtenue avait été mise à la disposition de la population civile, dont 865 tonnes pour des distributions générales à Athènes [1], la Commission avait en fait contribué par ses livraisons supplémentaires [2] à assurer le ravitaillement en huile de la capitale. On put donc regarder tous ces échanges comme liquidés.

1. V. ch. V.

2. La Commission consentit à établir en Crète, sous son propre contrôle, un stock de réserve de 600 tonnes de blé destiné à la population civile, étant donné que les Allemands avaient prélevé sur leur «eiserne Reserve» (qui, parait - il, était également destinée à la population civile) les quantités distribuées à la Canée et à Réthymnon dont il a été fait mention ci - dessus.

Les Italiens s'en considéraient lésés, car à côté de 1.142,3 tonnes qu'ils avaient reçues en échange de leur maïs, ils n'avaient touché que 711,7 tonnes, sur 2.000 tonnes, que les Allemands leur avaient cédées de leurs prétendues créances envers la Commission pour les avances de blé à Salonique. Mais, comme les Italiens n'avaient de leur côté envoyé de Crète que 278 tonnes d'huile pour le ravitaillement de la capitale, leurs réclamations furent éconduites.

Voici un résumé des transactions dont il a été question ci-dessus (les quantités sont indiquées en tonnes :)

Créances en blé sur la Commission pour livraisons faites par les autorités d'occupation :		*Livraisons de blé faites par la Commission à titre de remboursement :*	
Au SARM (Salonique) . .	[1] 2.067,1	A l'«Elaeon» (pour échange d'huile à Mytilène) . . .	1.258, 6
Au délégué neutre de Salonique	[2] 2.816,9	Rations supplément. aux ouvriers WM de Salonique .	625, 5
Aux K.E.D.E.S. de la Canée et de Réthymnon . . .	[3] 569,1	Aux autorités allemandes, Salonique	120, 1
Blé correspondant aux 1.472,6 tonnes de maïs livré par les Italiens	1.142,3	A la légation d'Allemagne, Athènes	50.—
		Aux autorités allemandes de Crète	153, 1
		Aux autorités italiennes, Athènes	1.854.—
			4.061,3
		Obligations non reconnues	2.534,1
Total tonnes	**6.595,4**	**Total** tonnes	**6.595,4**

Par la suite, la Commission évita d'entreprendre à nouveau de pareilles transactions. Il s'est présenté des cas, cependant, où les objections des autorités du blocus perdaient leur importance devant l'impossibilité pratique de pourvoir aux besoins de la population autrement que par un échange. La Commission n'avait pas le pouvoir d'obliger les occupants de modifier essentiellement les dispositions qu'ils avaient déjà prises, en prévoyant que la Commission allait

---

1. Sur cette quantité, il semble que 458 tonnes au moins ont été allouées sous forme de rations supplémentaires aux ouvriers travaillant pour les Allemands.

2. Sur cette quantité, 625,5 t. furent prélevées pour des rations supplémentaires aux ouvriers travaillant pour les Allemands.

3. Après défalcation des quantités que les Allemands avaient fait distribuer en plus aux ouvriers de la Wehrmacht.

répondre du ravitaillement de telle ville ou de telle région. Dans la plupart des cas, lorsque les ressources de la Commission venaient à manquer et que les envois ne pouvaient pas se faire à temps, il ne servait à rien de faire retomber sur les occupants la responsabilité de pourvoir aux besoins civils. On le faisait quelquefois, mais toujours la population eut à en souffrir. Ainsi, à Salonique, à plusieurs reprises, lorsque les ressources de la Commission s'étaient épuisées temporairement à cause du retard des arrivages d'outre-mer, on déclara aux Allemands et aux services de l'État, que jusqu'à nouvel avis, ils auraient à s'occuper de la distribution de pain. Généralement aucun pain ne fut distribué, ou bien une ration réduite, pour laquelle on prélevait la quantité de farine nécessaire, principalement sur les stocks de l'État, en partie prévus pour le ravitaillement des autres centres urbains de la Macédoine.

Dans l'intérêt de la population, il était donc parfois indiqué de procéder à des échanges, A certaines occasions la Commission ne put pas raisonnablement refuser d' accepter une offre de cette nature, notamment lorsqu' elle devait nécessairement s' adresser aux occupants pour obtenir les moyens de transport, et que les occupants proposaient de résoudre la question au moyen d'un échange. Il aurait été absurde, par exemple, d'exiger que les Allemands fournissent des camions pour le transport de blé d' Héracleion à la Canée, quand ils avaient eux - mêmes à transporter la même quantité de blé de la Canée à Héracleion. Dans ce cas particulier, un refus d' échanger simplement les quantités en question aurait été d'autant moins motivé, que, dans l'île de Crète, les autorités allemandes ne manquaient pas, à d'autres occasions, de prêter une assistance très efficace aux transports de la Commission.

Par conséquent, la Commission n' était pas à même de se conformer toujours strictement sur ce point aux désirs des autorités du blocus, mais elle essayait de réduire au strict minimum les transactions en question. Elle demandait, chaque fois qu'elle en avait l'occasion, le consentement préalable du chargé d'affaires de Suède ou du ministère suédois des Affaires étrangères.

A côté des échanges rapportés plus haut, les transactions les plus importantes contractées avec les autorités d'occupation ont eu pour objet divers lots de sucre, d'une quantité totale de 1.884,3 tonnes, remis par les Allemands à la délégation de Salonique, en échange de 1.758,6 tonnes de sucre (prélevé aux importations du m/s «*Hallaren*»)

et 300 tonnes de blé que la Commission livrait aux Allemands à Athènes.

Vers la fin de l'occupation, la Commission fut à même de contracter des échanges avec diverses institutions et avec des particuliers grecs, dans le but de pourvoir aux besoins de la province. En majeure partie, ces échanges s'effectuaient en faveur de Salonique, où la Commission put de cette façon disposer de 3.675,3 tonnes de blé et d'autres céréales d'origine indigène, pour lesquelles elle avait livré à Athènes 2.670 tonnes de blé et produits de blé [1].

La Commission s'est aussi adonnée à un échange d'huile d'olive contre du blé, des légumes secs et du sucre, à Mytilène, à Corfou, en Crète et au Péloponèse. Ces opérations, qui avaient pour but de procurer de l'huile à la population d'Athènes et de Salonique, feront l'objet d'un compte-rendu spécial [2]. Elles rapportèrent en tout 1.946,1 tonnes d'huile, pour lesquelles la Commission avait dépensé 2.910,7 tonnes de blé, 241,8 tonnes de légumes secs, 32,3 tonnes de sucre et 91,4 tonnes de produits divers.

Au tableau VII de l'annexe statistique, on trouvera un exposé complet de toutes les opérations de troc effectuées par la Commission de Gestion. En voici un résumé :

Quantités livrées	*Tonnes*	*Milliers d'ocques*
Blé	14.065,8	10.988,9
Farines, pâtes et riz	1.758,5	1.373,8
Légumes secs et soupes	451,3	352,6
Sucre	1.790,8	1.399,1
Poisson et viande	0,1	0,1
Huile d'olive	245,9	192,1
Divers	149.—	116,4
Total	**18.461,4**	**14.423.—**
Quantités reçues		
Blé	10.402,8	8.127,2
Autres céréales	2.378,2	1.858.—
Farines, pâtes et riz	801,7	626,3
Légumes secs et soupes	192,4	150,3
Sucre	2.064,2	1.612,7
Poisson et viande	30.—	23,4
Huile d'olive	2.197,1	1.716,5
Divers	186,4	145,6
Total	**18.252,8**	**14.260.—**

1. Le taux d'échange fut fixé sur des bases commerciales, en tenant compte du fait que le blé avait au marché libre un prix beaucoup plus élevé à Athènes qu'à Salonique.

2. V. ch. XIX.

Toutes les opérations de troc ont donc porté sur 18.461,4 tonnes, soit 2,6 pct de la quantité totale des vivres confiés à la Commission.

L'exposé ci-dessus n'a pas trait à l'échange de son et de grenaille contre du lait et des ceufs. Il en est rendu compte au chapitre XX.

Vivres soumis à un traitement industriel.

La Commission faisait moudre une grande partie du blé qu'elle recevait, avant de la faire distribuer. Elle entreprit aussi, sur une échelle moins importante, d'autres activités industrielles en vue de transformer les vivres et de les rendre propres à la consommation. Les conditions techniques de ces activités ont été exposées au chapitre XI [1].

On trouvera au tableau VIII de l'annexe statistique les quantités totales des vivres qui ont subi un traitement industriel, ainsi que les quantités des divers produits obtenus, à Athènes et à Salonique. Nous reproduisons ci-dessous un résumé de ces données:

A.—Produits soumis à un traitement industriel.	*Tonnes*	*Milliers d'ocques*
Blé et autres céréales [2]	406.511,3	317.587.—
Farine de soya	214,9	167,9
Farine de blé	6.136,1	4.793,8
Légumes secs	478,3	373,7
Huile d'olive brute	1.809,7	1.413,8
Raisins secs	342,4	267,5
Marmelade	103,3	80,7
Graines de coton	28,8	22,5
Total	**415.624,8**	**324.706,9**

B.—Produits obtenus.	*Tonnes*	*Milliers d'ocques*
Gruau	19.834,1	15 495,4
Farines et semoule	367.244,4	286.909,7
Pâtes	6.041,6	4.720.—
Son, grenaille etc.	22.462,7	17.549.—
Huile raffinée et coupée [3]	1.622,9	1.267,9
Raisins secs	283.—	221,1
Sirop de raisins	11,3	8,8
Marmelade	119,2	93,1
Total	**417.619,2**	**326.265.—**

Par conséquent, sur 481.200,1 tonnes de céréales gérées par la

1. V. aussi ch. XVII concernant les moutures effectuées à Salonique.
2. Y compris 0,6 milliers d'ocques de gruau.
3. Y compris 1,9 milliers d'ocques d'huile de coton.

Commission[1], 406.511,3 tonnes, soit 84 pct, ont été soumises à la mouture. La fabrication de pâtes a porté sur 6.136,1 tonnes de farine, c.à.d. sur 1,3 pct, à peine, de la quantité totale de céréales.

Les autres activités industrielles de la Commission, bien qu'elles lui aient causé beaucoup de tracas, n'étaient en somme que d'une importance tout à fait secondaire.

Vivres utilisés en guise de paiement ou vendus.

Dès le début de son activité, la Commission avait dû recourir, pour le paiement des salaires de son personnel, à un système combiné de versements en numéraire et d'allocations en nature. Toutes les entreprises industrielles et commerciales avaient dû s'adapter à ce mode de paiement, peu après les premières atteintes de l'inflation monétaire[2], et l'ancienne Commission de Gestion l'avait également introduit pour son personnel. La nouvelle Commission ne trouva pas utile de l'abolir. En accordant une certaine quantité de vivres à ses employés et ouvriers, elle se proposait au surplus de leur épargner les tentations auxquelles ils eussent été exposés si, tout en s'occupant de la distribution des vivres, ils en avaient manqué pour eux-mêmes et leurs familles.

Aux ouvriers des moulins, des fabriques de pâtes alimentaires et des boulangeries dont dépendait au premier chef l'approvisionnement régulier de la population, il a également fallu accorder des allocations en nature. En bénéficiait aussi, à un degré limité, le personnel de la Croix-Rouge Hellénique, dont l'activité était plus ou moins rattachée à celle de la Commission.

Au commencement, l'allocation en vivres pour le personnel administratif de la Commission, et pour celui de la Mission Suisse, était fixé à 8 ocques par mois. Il y fut ajouté, peu après, 8 ocques pour les employés mariés, mais, de la quantité totale de 16 ocques, on déduisait chaque mois l'équivalent des vivres distribués au public par l'intermédiaire des épiceries, soit par la Commission, soit par l'État. On accordait en outre aux employés mariés 4 ocques supplémentaires pour chacun de leurs enfants. A partir du mois d' août 1943, l'allocation de base fut portée à 12 ocques (sans réduction pour les distributions générales), auxquelles on ajoutait 4 ocques par charge de famille reconnue. Dès le mois de décembre 1943, ce supplément fut aussi accordé, mais à un degré restreint, aux employés célibataires qui pouvaient certifier avoir des charges de famille.

1. V. ci-dessus «Quantités globales de vivres confiés à la Commission».
2. V. ch. XXVI.

En juillet 1944, l'allocation de base fut portée à 16 ocques, plus 6 ocques par charge de famille, et en octobre de la même année, l'inflation ayant complètement anéanti la valeur d'achat de la drachme, les allocations en vivres furent portées à 28 et 6 ocques respectivement.

Le mois suivant, à la suite de la stabilisation monétaire intervenue le 11 novembre, les allocations en nature furent supprimées. Elles ne furent reprises, à titre provisoire, que pendant les troubles de décembre, en faveur des employés qui se présentaient au travail.

Pour le personnel administratif dont le service comportait un horaire de travail réduit, les allocations de vivres étaient proportionnelles au total mensuel des heures de travail. C'était notamment le cas pour le personnel médical des cantines, des centres de distributions de lait et des divers dispensaires.

Le nombre des employés qui ont touché les allocations en nature s'est élevé au début à environ 500. Il s'est accru au fur et à mesure de l'augmentation du personnel de la Commission, de sorte qu'il a atteint, au mois d'octobre 1944, 2.850 dans la capitale et 1.050 en province, plus 520 employés de la Mission Suisse, soit au total environ 4.420.

Les employés de la Croix-Rouge Hellénique qui ont bénéficié d'allocations limitées de vivres, soit 6 ou 8 ocques par mois en tout et pour tout, étaient au nombre de 1.500 environ (y compris le personnel des hôpitaux et des institutions sanitaires ressortissant à la C.R.H.).

Les ouvriers permanents de la Commission et de la Mission Suisse, indépendamment de leur état civil, ont reçu dès le début 22 ocques de vivres par mois, qui furent portées plus tard à 28. Ils bénéficiaient en outre, suivant leurs heures de travail, d'une ou deux rations quotidiennes de nourriture préparée dans des cantines installées à cet effet. Le nombre total des ouvriers de la Commission de Gestion et de la Mission Suisse qui bénéficiaient des allocations en nature s'éleva, vers la fin octobre 1944, à plus de 2.000.

Jusqu'à l'abolition des allocations en nature, les employés et ouvriers des services d'Athènes et du Pirée avaient reçu les quantités suivantes :

	Quantités totales en milliers d'ocques	*Pourcentage* [1]
Gruau	23,9	0,3
Farine	299,2	0,2
Semoule	86.—	3,4
Pâtes	259,2	6,2
Riz	42,4	1,7
Légumes secs et soupes	108,7	0,2
Sucre	32,7	0,3
Poisson et viande	50,8	0,3
Huile d'olive	51,2	4,8
Divers	38,2	0,2
Total	**992,3**	**0,3**

1. Par rapport aux quantités totales distribuées dans la capitale (V. tableau I ci-après).

L'avantage incontestable que les allocations en nature constituaient pour le personnel de la Commission, ne laissait pas de provoquer des critiques assez amères auprès du public, qui se représentait ces allocations beaucoup plus importantes qu'elles ne l'étaient en réalité. Il ressort des données reproduites ci-dessus qu'elles ne se montaient qu'à un pourcentage minime par rapport à l'ensemble des vivres distribués par la Commission. Si on avait réparti entre tous les habitants de la capitale les 992.000 ocques allouées au personnel d'Athènes et du Pirée, chaque habitant aurait touché un peu plus de 300 dramia (environ 1 kg) pour toute la période de septembre 1942 à novembre 1944. On pourrait éventuellement reprocher à la Commission d'avoir accordé au personnel des quantités relativement importantes de pâtes alimentaires et d'huile d'olive (6 et 5 pct, respectivement, par rapport aux quantités totales distribuées dans la capitale). Il est vrai que ces quantités n'auraient pas suffi à des distributions générales, mais il eût été justifié de les réserver uniquement aux enfants et aux malades. D'autre part, comme l'ensemble des allocations en nature et en espèces était loin de compenser le renchérissement de la vie [1], la Commission n'a pas voulu refuser au personnel ces vivres particulièrement précieux.

Ouvriers des minoteries. Dès avant l'activité de la Commission, les ouvriers meuniers bénéficiaient d'une allocation de 50 dramia (160 grs) de farine de luxe par jour et par personne pour leur cantine, administrée par eux-mêmes. Individuellement ils avaient droit à 3 ocques de pâtes alimentaires par semaine, ainsi qu'à trois rations de pain (sur la base de cartes de pain ordinaires qui leur avaient été remises en triple), en plus de la ration de base qu'ils prenaient comme tout le monde [2]. Les ouvriers qui avaient un travail lourd touchaient aussi une ration supplémentaire de 40 dramia de pain.

Graduellement la Commission se vit obligée de consentir à une augmentation très considérable de ces allocations, en vue d'indemniser les ouvriers, dans quelque mesure, de l'accroissement du coût de la vie.

La contribution à leur cantine fut augmentée à 65 dramia par jour, à partir du mois d'août 1943, et dès cette époque on accordait aussi 30 dramia de pain à chaque ouvrier qui prenait son repas à la cantine. Ces quantités furent doublées à partir de février 1944, et dès le mois de mars il y fut ajouté 2 ocques de pâtes par semaine et par ouvrier (ayant effectué au moins trois journées de travail). Les quantités de vivres correspondant à un troisième repas furent accordées, à partir de mai 1944, aux ouvriers qui travaillaient effectivement la nuit, ainsi que les dimanches et les jours fériés.

Les allocations individuelles de pâtes alimentaires furent augmentées de 3 à 5 ocques par semaine dans le courant de l'année 1943. En mars 1944, elles furent remplacées par $4\,^1/_2$ ocques de semoule et $4\,^1/_2$ ocques de farine blanche (plus $1\,^1/_2$ ocque de chaque espèce pour le travail de dimanche), et peu après

1. V. ch. XXVI.

2. Ce n'est que vers la fin de 1943, lors du contrôle successif des cartes de pain (V. ch. XIII) que la Commission eut connaissance de cette faveur dont jouissaient tous les ouvriers meuniers de la capitale.

par 9 ocques de farine blanche, que les ouvriers eux-mêmes faisaient transformer en pâtes [1].

En revanche, les ouvriers en question avaient dû se contenter d'une augmentation très faible de leurs salaires en espèces.

Les décrets promulgués au sujet des salaires ouvriers, quelques semaines avant et quelques semaines après la libération, ont mis la Commission dans la nécessité d'ajuster en conséquence les allocations en nature Elle se vit forcée de verser aux ouvriers minotiers la contrevaleur, en farine principalement, de certains vivres compris dans une liste établie par le gouvernement [2]. Ces vivres n'existaient qu'en quantités très restreintes sur le marché et augmentaient de prix chaque jour, tandis que le prix de la farine, seul article dont la Commission disposait en quantités suffisantes pour faire face à ces obligations, était maintenu à un niveau relativement bas, grâce aux distributions que la Commission en faisait, soit en nature, soit sous forme de pain. L'équivalent en farine des allocations fixées légalement s'accrut par conséquent d'une manière très sensible. Vers la fin il a fallu y ajouter certaines quantités d'autres vivres, de sorte que les ouvriers meuniers ont touché, pour le mois de septembre 1944, 74 ocques de vivres, pour le mois d'octobre 99 ½ ocques et autant pour le mois de novembre, l'allocation pour le mois de novembre ayant été payée par les bénéficiaires à des prix nominaux. En ajoutant les trois rations extraordinaires de pain équivalentes à 20 ocques par mois, à peu près, on trouve que les ouvriers meuniers ont fini par toucher mensuellement (les allocations pour travail de dimanche et travail de nuit non comprises) 120 ocques (153 kgs) de vivres, en plus des rations distribuées au public.

Ouvriers boulangers. Les ouvriers boulangers touchaient dès avant l'entrée en fonction de la Commission une ocque de pain par jour. Il y fut ajouté, à partir du 1er janvier 1944, l'équivalent en farine d'une demi-ocque de pain journellement. Dès le mois de septembre 1944, en vertu des décrets gouvernementaux susmentionnés, ils bénéficièrent du même régime, à peu près, que les ouvriers meuniers, ayant reçu 45 ½ ocques de vivres pour le mois d'août, 129 pour le mois de septembre et 144 ½ pour le mois d'octobre.

La différence par rapport aux ouvriers des minoteries s'explique par le fait que ceux-ci recevaient principalement de la farine blanche, les ouvriers boulangers par contre, de la farine de panification, d'un prix moins élevé et dont il fallait par conséquent leur accorder une quantité supérieure. Au mois de novembre, ils ont reçu les mêmes allocations qu'en octobre, contre

---

1. Les pâtes étaient particulièrement estimées parce qu'elles se vendaient facilement, à un prix très élevé, au marché libre. C'est pourquoi on a dû les compenser par des quantités plus importantes de semoule et de farine.

Le remplacement des pâtes était motivé par les difficultés d'en fabriquer des quantités suffisantes pour les enfants et les malades, difficultés provoquées par le manque de courant électrique. Cependant, les ouvriers meuniers ont trouvé moyen de faire accorder aux fabriques de pâtes le courant électrique nécessaire à la transformation de la farine blanche qu'ils recevaient.

2. V. ch. XXVI.

paiement d'un prix nominal. Le personnel qui a bénéficié de ces allocations s'est élevé à environ 4.000.

En sa qualité d'employeur, la Commission se vit par conséquent obligée d'utiliser des quantités toujours croissantes de vivres pour rémunérer les employés et ouvriers qu'elle avait à son service, ou qui collaboraient à la manutention et à la distribution des vivres. Une autre attitude aurait été impossible, surtout vers la fin de l'époque d'inflation, lorsque la drachme n'avait plus en pratique aucune valeur. Pour ce qui est du montant de ces allocations, la Commission devait se conformer aux règles établies par les autorités officielles. Même si, dans leur ensemble, les allocations n'ont constitué qu'un très faible pourcentage de la totalité des vivres confiés à la Commission, on fut amené, pendant les tout derniers mois de l'inflation, à affecter dans ce but des quantités très considérables, qui se sont montées, rien que dans la circonscription de la capitale, à 900 tonnes pour chacun des mois d'octobre et de novembre 1944, c.à.d. à presque 8 pct de la quantité totale dont la Commission pouvait disposer pour la population entière de la capitale.

Vers la fin de l'époque d'inflation la Commission a dû affecter encore d'autres quantités de vivres pour payer en nature certaines fournitures indispensables, par exemple le courant électrique utilisé pour la mouture du blé. A Salonique, certaines quantités de blé furent allouées aux boulangeries, pour leur permettre de se procurer du combustible par voie d'échange. La Commission a aussi vendu certaines quantités au marché libre, contre de l'or, pour être en mesure de régler sans trop d'encombre certaines de ses obligations[1].

Les quantités des divers articles utilisés en guise de paiement ou vendus sont indiquées au tableau IX de l'annexe statistique, dont voici un résumé :

	Tonnes	*Milliers d'ocques*
Blé (et gruau)	2.752.—	2.150.—
Farines, pâtes et riz	3.435,9	2.684,3
Légumes secs et soupes	565,6	441,9
Sucre	215,2	163,1
Poisson et viande	301.—	235,2
Graisse et huile comestible	209,3	163,5
Lait conservé	1,3	1.—
Divers	64,1	50,1
Total	**7.544,4**	**5.894,1**

1. V. ch. XXVI.

Il en ressort que 1 pct, à peu près, des vivres confiés à la Commission auraient été utilisés dans les buts indiqués dans ce paragraphe. En réalité, comme les données ne sont pas complètes concernant les vivres utilisés en province pour des paiements en nature, le pourcentage a dû être un peu plus élevé, mais on peut affirmer qu'il ne fut pas supérieur à 1,5 pct.

Envois d'Athènes en province.

Le tableau X de l'annexe statistique indique en détail les quantités de vivres disponibles à Athènes et en province, après défalcation, d'une part, des quantités allouées à un traitement industriel, aux divers échanges (ainsi qu'aux paiements en nature) dont il a été question ci-dessus, et après addition, d'autre part, des divers produits obtenus au moyen de ces opérations. Il en ressort que les quantités totales disponibles se sont montées à 497.800,8 milliers d'ocques (637.185 tonnes) à Athènes et à 54.275,4 milliers d'ocques (69.472,5 tonnes) dans la province, dont la majeure partie, soit 46.221 milliers d'ocques (59.162,9 tonnes) à Salonique.

Le problème pratique le plus difficile qui se posait à la Commission fut de faire parvenir à la province une partie raisonnable des provisions qui affluaient d'outre-mer, principalement à la capitale. Les difficultés auxquelles on s'est heurté dans ce domaine, ainsi que les moyens auxquels on a eu recours pour les résoudre, ont été exposées au chapitre X.

Au tableau XI de l'annexe statistique, on trouve les quantités qu'en fin de compte on réussit à envoyer d'Athènes aux divers centres de province. Il s'agit d'une quantité totale de 148.320,5 milliers d'ocques (189.850,2 tonnes) [1] dont voici une spécification sommaire :

	Tonnes	*Milliers d'ocques*
Blé (et autres céréales)	52.471.—	40.993.—
Farines, pâtes et riz	97.669,6	76.304,3
Légumes secs et soupes	28.102,9	21.955,4
Sucre	2.143,9	1.674,9
Poisson et viande	3.013,5	2.354,3
Graisse et huile comestible	510,8	399,1
Lait conservé	4.365,3	3.410,4
Divers	1.573,2	1.229,1
Total	**189.850,2**	**148.320,5**

1. Ici ne sont pas compris les vivres qui furent expédiés en province, en quantités relativement peu importantes d'ailleurs, en vue de l'échange contre de l'huile (V. tableau VII de l'annexe statistique).

Par conséquent, sur la quantité totale des vivres arrivés à Athènes (V. ci - dessus), à peu près 30 pct furent réexpédiés pour la province. Cela veut dire que, pour toute la période d'activité de la Commission, les envois en province se sont montés à environ 6.000 tonnes par mois, soit 200 tonnes par jour, résultat appréciable en considération des difficultés énormes du problème des transports.

Au tableau I ci-dessous, on trouve les quantités disponibles pour les distributions au public dans la circonscription de la capitale et dans la province, en tenant compte des transports effectués (V. aussi tableau XI).

TABLEAU I.— Quantités de vivres disponibles pour les distributions au public dans la capitale et dans les provinces.

Espèces	Circonscription de la capitale		Provinces	
	Tonnes	Milliers d'ocques	Tonnes	Milliers d'ocques
Blé et autres céréales .	33 141,5	25 891,8	57 344,3	44 800,2
Farines, pâtes et riz .	252 897,9	197 576,5	144 048,6	112 537,9
Légumes secs et soupes	83 032,3	64 869.—	34 796.—	27 184,4
Sucre	14 951,4	11 680.8	5 294,1	4 136.—
Poisson et viande . . .	19 340.—	15 109,4	6 396,6	4 997,3
Graisse et huile comestible	3 669 9	2 867,1	1 485,8	1 160,8
Lait conservé	11 048,1	8 631,3	5 928,9	4 632.—
Divers	29 253,7	22 854,4	4 028,5	3 147,3
Total . . .	**447 334,8**	**349 480,3**	**259 322,8**	**202 595,9**

Vivres alloués au ravitaillement de la capitale.

En ce qui concerne l'utilisation des vivres disponibles à Athènes (après défalcation des quantités envoyées en province) le tableau XII de l'annexe statistique contient des données détaillées. Au tableau J, ci - contre, on en trouve un résumé.

Certaines quantités furent remises à la Mission Suisse et utilisées par elle, principalement pour les secours aux enfants en bas âge [1] — il s'agissait en premier lieu de lait conservé et de divers fortifiants (ovaltine etc.), ainsi que de sucre, semoule, pâtes et riz. La Commission a géré elle-même 339.233,7 milliers d'ocques (434.219,1 tonnes).

Sur cette quantité, 275.847 milliers d'ocques furent distribuées à la population entre le 1er septembre 1942 et le 20 mars 1945, soit, en

1. V. ch. XVIII.

TABLEAU J. — Disposition des vivres affectés au ravitaillement de la capitale.

Milliers d'ocques.

Espèces	Quantités gérées par la Mission Suisse	Quantités gérées par la Commission					
		Distributions effectuées	Échange contre lait et œufs	Divers	Soldes remis au gouvernement	Pertes et déficits	Total
Blé et autres céréales [1] . . .	25, 5	8 353.—	435,1	8, 7	16 844, 6	224,9	25 866, 3
Farines, pâtes et riz	1 263, 5	187 162, 9	—	85, 8	7 860, 2	1 204,1	196 313.—
Légumes secs et soupes . . .	97, 9	51 814, 3	162,6	1 039.—	10 318, 6	1 436,6	64 771, 1
Sucre	186, 5	9 406, 5	—	720, 7	1 191, 2	175,9	11 494, 3
Poisson et viande	7, 5	11 311.—	11,4	72, 2	3 167.—	540,3	15 101, 9
Graisse et huile	4, 1	2 235, 9	0,3	—	586, 6	40,2	2 863.—
Lait conservé .	7 594.—	17, 6	—	—	1 019, 7	—	1 037, 3
Divers	1 067, 6	5 545, 8	14 981,7	22, 4	921, 3	315,6	21 786, 8
Total :							
milliers d'ocques	**10 246, 6**	**275 847.—**	**15 591,1**	**1 948, 8**	**41 909,2**	**3 937,6**	**339 233, 7**
tonnes . . .	13 115, 6	353 084,2	19 956,6	2 494, 4	53 643, 8	5 040,1	434 219, 1

1. Gruau compris.

moyenne, à peu près 9.000 milliers d'ocques (11.400 tonnes) par mois, ou 270 milliers d'ocques (350 tonnes) par jour. Les divers produits de céréales en constituaient la majeure partie, soit 71 pct.

Une quantité de 15.591,1 milliers d'ocques, composée principalement de son et de grenailles provenant de la mouture du blé, mais aussi de diverses céréales et de petites quantités de vivres avariés, fut échangée contre du lait frais et des oeufs. Un compte-rendu de cet échange et de la distribution des produits obtenus sera donné au chapitre XX.

Des quantités relativement peu importantes, soit 1.396, 6 milliers d'ocques furent remises au ministère du Ravitaillement et à la société «Ella-Turk» et distribuées par leurs soins, avec l'approbation préalable de la Commission et sur des bons de livraison visés par elle. Il s'agissait surtout de sucre et de légumes secs provenant des cargaisons du m/s «*Hallaren*» [1]. Ces allocations ont été faites principalement en faveur des cooperatives des fonctionnaires de l'État et des employés de

1. Pour ce qui est du sucre, il s' agit en l'occurrence d'un lot de 1.000 tonnes importé par le «*Hallaren*» et dont les puissances du blocus avaient admis que le plénipotentiaire du Reich, M. Neubacher, pourrait disposer, à condition que la Commission en contrôlât l'utilisation (V. ch. V).

certaines entreprises d'utilité publique. A la M. L., la Commission remit à différentes occasions 552,2 milliers d' ocques pour des distributions spéciales. Ces quantités se trouvent réunies dans la colonne «divers» du tableau J.

Finalement, le 21 mars 1945, la Commission remit au gouvernement hellénique tous ses stocks, qui, à cette date, s'élevaient à 53.643,8 milliers d'ocques.

En comparaison de l'ensemble des vivres dont la Commission a disposé pour le ravitaillement de la capitale, le total des distributions et des remises ci-dessus a présenté un déficit final de 3,937,6 milliers d'ocques, soit 1.1 pct[1]. Pour 2.228,8 milliers d'ocques la cause du déficit est connue. Il s'agit de pertes causées par des avaries et des vols et, surtout, par le pillage et la destruction de certains dépôts pendant les troubles de décembre 1944. Le déficit de gestion proprement dit ne s'élève qu'à 1.708,8 milliers d'ocques, soit 0,5 pct.

Vivres alloués au ravitaillement des provinces.

Le tableau XIII de l'annexe statistique, ainsi que le tableau K ci - dessous contiennent un exposé d'ensemble de la disposition des vivres affectés au ravitaillement des provinces :

TABLEAU K. — Disposition des vivres affectés au ravitaillement des provinces.

Milliers d'ocques.

Espèces	Cantines d'enfants et centres de lait	Diverses allocations	Allocations aux bureaux de délégués et aux K.E.D.E.S.			
			Quantités distribuées	Soldes remis au gouvernement	Pertes et déficits	Total
Blé et autres céréales	2 081,6	—	41 350,5	190,4	1 177,7	42 718,6
Farines, pâtes et riz	3 835,1	—	106 137.—	1 995,7	570,1	108 702,8
Légumes secs et soupes	3 425,3	—	22 768,1	675,1	315,9	23 759,1
Sucre	216,5		3 655,9	231.—	32,6	3 919,5
Poisson et viande	702,3	—	4 040,4	191,9	62,7	4 295.—
Graisse et huile comestible. . .	119,8	—	881,3	103,2	56,5	1 041.—
Lait conservé .	4 632.—	—	—	—	—	—
Divers	1 533,3	* 780,8	662,7	56,4	114,1	833,2
Total:						
milliers d'ocques	**16 545,9**	**780,8**	**179 495,9**	**3 443,7**	**2 329,6**	**185 269,2**
tonnes . .	21 178,8	999,4	229 754,7	4 408.—	2 981,9	237 144,6

*. Dont 37,4 milliers d'ocques de pommes de terre fraîches et 743,4 milliers d'ocques de son.

1. Il serait plus juste de rapporter ce déficit à la quantité totale des vivres gérés par le centre d'Athènes, y inclus ceux qui ont été envoyés d'Athènes en province. Dans ce cas le déficit se réduit à 0,8 pct.

Sur la quantité totale des vivres envoyés d'Athènes ou d'outre-mer aux centres de province, 16.545,9 milliers d'ocques ont été remis aux cantines d'enfants et aux centres de lait, qui se trouvaient, dans la province, sous la gestion combinée de la Mission Suisse et de la Commission de Gestion. Un compte-rendu de l'utilisation de ces vivres est donné au chapitre XVIII.

Les autorités grecques ont pris livraison de 780,8 milliers d'ocques, constituées en majeure partie de son, et, pour quelques dizaines de tonnes, de pommes de terre fraîches (V. tableau XIII). Le son devait être imprégné d'arsenic (importé de Suède avec le m/s «*Boolongena*»), par les soins du ministère de l'Agriculture, et utilisé contre les sauterelles. Les pommes de terre étaient destinées à des semences.

Les quantités mises à la disposition des bureaux des délégués neutres et des K.E.D.E.S. se sont élevées, au total, à 185.269,2 milliers d'ocques. Les délégués et les K.E.D.E.S. ont distribué sur place ou remis aux comités locaux une quantité totale de 179.495,9 milliers d'ocques. Pour toute la période d'activité de la Commission cette quantité correspond à une moyenne mensuelle d'environ 5.800 milliers d'ocques (7.000 tonnes), ou encore à une moyenne quotidienne de presque 200 milliers d'ocques (environ 250 tonnes). Les produits de céréales en constituaient 82 pct.

Les délégués et les K.E.D.E.S. ont remis aux autorités gouvernementales leurs soldes de vivres, se montant à 3.443,7 milliers d'ocques. Les pertes et les déficits dont les causes sont en majeure partie connues [1], s'élèvent à 2.329,6 milliers d'ocques, soit 1,2 pct de l'ensemble des vivres alloués aux organes de province. Dans ce déficit sont compris non seulement les pertes et avaries encourues pendant le transport jusqu'aux sièges des délégués et des K.E.D.E.S., mais aussi les pertes et avaries survenues pendant l'emmagasinage et lors des distributions effectuées aux centres en question. Par conséquent, le déficit final peut être considéré comme très peu important. Il y a lieu de remarquer, cependant, que d'autres pertes de même nature ont dû se produire sur les quantités remises par les K.E.D.E.S. aux comités locaux et distribuées sous la responsabilité de ces comités. Le montant total de ces déficits n'est pas connu, mais à en juger des renseignements qui existent, il ne pourrait s'élever qu'à 2 pct, au maximum.

1. V. ch. XXI.

Répartition des vivres par catégories de bénéficiaires.

Dans la capitale, les vivres distribués au public furent répartis comme suit [1] :

	Produits de céréales	*Autres vivres*	Total *Milliers d'ocques*	*Tonnes*
	milliers d'ocques			
Distributions générales :				
— par les boulangeries [2] . . .	158.963,5	—	158.963,5	203.473,3
— par les épiceries [3]	25.771,9	71.146,1	96.918.—	124.055.—
Cantines populaires . , . .	2.111,1	1.873,6	3.984,7	5.100,4
Autres secours spéciaux . . .	2.851,7	2.636,9	5.488,6	7.025,4
Distributions aux enfants par les épiceries	2.815,4	1.244,7	4.060,1	5.196,9
Cantines d'enfants	3.002,3	3.429,8	6.432,1	8.233,1
Secours aux nourrissons (Mission Suisse)	1.289.—	8.957,6	10 246,6	13.115,6
Total	**196.804,9**	**89.288,7**	**286.093,6**	**366.199,7**

La farine livrée aux boulangers pour la fabrication de pain s'élevait, ainsi qu'il ressort de ces données, à 158.963,5 milliers d'ocques, soit plus de la moitié (56 pct) des vivres distribués dans la capitale. Les distributions générales par les épiceries absorbèrent 96.918 milliers d'ocques, soit 34 pct du total. Par conséquent, à peu près 90 pct des vivres furent consacrés à des distributions auxquelles toute la population à pris part. Les autres distributions ont porté sur 30.212,1 milliers d'ocques, soit à peu près 10 pct du total.

Les cantines d'enfants ont distribué 6432,1 milliers d'ocques. En plus, les nourrissons et les enfants d'un âge un peu plus élevé ont bénéficié des distributions organisées par la Mission Suisse. Les quantités de lait et d'autres vivres remis par la Commission dans ce but se sont montées à 10.246,6 milliers d'ocques. Il faut y ajouter les quantités distribuées, par l'intermédiaire des épiceries, aux enfants qui ne participaient pas aux cantines, quantités qui se sont élevées à 4.060,1 milliers d'ocques. Dans l'ensemble, les enfants de la capitale ont donc reçu 20.738,8 milliers d'ocques, en plus de ce qu'ils

---

1. V. aussi le tableau XII de l'annexe I.

2. Y inclus les distributions de rations supplémentaires de pain, qui n'ont cependant absorbé que 2,5 pct des farines livrées aux boulangeries (V. ch. XIII).

3. Les distributions aux enfants non comprises.

touchaient aux distributions générales. Ces distributions supplémentaires aux enfants ont porté sur 7 pct de la quantité totale des vivres distribués dans la capitale.

Dans les provinces, la répartition des vivres distribués fut à peu près la suivante [1] :

	Produits de céréales	*Autres vivres*	**Total** *Milliers d'ocques*	*Tonnes*
Distributions ordinaires . .	127.570.—	—	127 570.—	163.290.—
» hors programme	1.890.—	11.370.—	13.260.—	16.973.—
Cantines populaires et secours spéciaux	16.400.—	19.940.—	36.340.—	46.515.—
Secours aux enfants	5.917.—	10.629.—	16.546.—	21.179 —
Diverses allocations	1.628.—	698.—	2.326.—	2.977.—
Total [2]	**153.405.—**	**42.637.—**	**196.042.—**	**250.934.—**

Les distributions ordinaires aux «ayants - droits» [3] ont absorbé 127.570 milliers d'ocques, soit 65 pct de la quantité totale des vivres distribués dans les provinces, et les distributions hors programme (dont profitait généralement la population entière de certaines localités, en premier lieu Salonique) ont absorbé encore 13.260 milliers d'ocques (7 pct). Les secours apportés à des groupes déterminés de nécessiteux se sont montés à 52.886 milliers d'ocques, soit 27 pct de l'ensemble. Cela veut dire que les secours ont été beaucoup plus spécialisés dans les provinces que dans la capitale, conséquence inévitable de l'impossibilité d'y faire parvenir des quantités suffisantes [4].

Pour ce qui est de l'assistance aux enfants, elle a porté sur 16.546 milliers d'ocques, soit 8 pct du total des vivres distribués en province, proportion sensiblement égale à celle que nous venons de constater pour la capitale.

Résumé.—

Voici, en résumé, les données les plus importantes contenues dans les paragraphes précédents:

1. Les données sont approximatives.

2. Ce total correspond à la somme des quantités portées dans la première et la troisième colonne du tableau K.

3. A Salonique (et dans la ville de Kerkyra) toute la population, ailleurs les personnes sélectionnées selon les principes dont il est rendu compte au chapitre XVI.

4. V. ch. VI.

Réception	*Tonnes*	*Milliers d'ocques*	*Pct*
Vivres reçus d'outre-mer	610.024,3	476.581,4	85,6
Vivres d'autres provenances	102.391,9	79.993,8	814,4
Total	**712.416,2**	**556.575,2**	**100.—**
Échanges, traitement industriel etc.			
Résultat net des échanges	— 208,6	— 163.—	—
Résultat net des traitements industriels . .	+ 1.994,4	+ 1.558,1	—
Vivres utilisés en guise de paiement ou vendus	— 7.544,4	— 5.894,1	—
Total : vivres disponibles pour les distributions	**706.657,6**	**552.076,2**	—
Allocations			
Vivres distribués dans la circonscription de la capitale	366.199,8	286.093,6	51,9
Vivres distribués dans les provinces . . .	247.956,5	193.715,8	35,1
Diverses allocations [1]	26.427,5	20.646,7	3,7
Soldes remis au gouvernement hellénique .	58.051,8	45.352,9	8,2
Pertes et déficits	8.022.—	6.267,2	1,1
Total	**706.657,6**	**552.076,2**	**100.—**

Gestion du savon.

Dès le mois de mars 1944, la Commission reçut d'outre-mer certaines quantités de savon. Il y eut en tout neuf envois d'un poids net de 421,6 tonnes métriques (selon connaissements). La Commission prit livraison de 401 tonnes (313,3 milliers d'ocques). Le déficit de 20,6 tonnes (4,6 pct), par rapport aux quantités chargées, était probablement dû, en majeure partie à la perte d'humidité du savon pendant le transport.

Les résidus gras provenant du raffinage d'huile ont été utilisés pour la fabrication de savon [2], dont on a obtenu une quantité de 142,7 milliers d'ocques. Plus tard la M. L. remit à la Commission 332,3 milliers d'ocques de savon. Dans les dépôts allemands, on a trouvé 1,5 milliers d'ocques.

Par conséquent, la quantité totale de savon dont la Commission a pris livraison s'est montée à 789,8 milliers d'ocques. Voici comment cette quantité a été utilisée :

---

1. Dont 19.956,6 tonnes, ou 15.591,1 milliers d'ocques, de son et grenailles etc. livrées en échange de lait frais et d'œufs.

2. V. ch. XI.

	Milliers d'ocques
Personnel de la Commission et paiements en nature (aux ouvriers-boulangers principalement)	87,6
Distributions au public :	
dans la capitale	309.—
en province	165,2
Institutions sanitaires et philanthropiques, prisons et camps de concentration [1] :	
dans la capitale	60.—
en province	38,4
Soldes remis au gouvernement hellénique	68,6
Pertes et avaries [2]	39,8
Déficits de gestion	21,2
Total	**789,8**

1. Principalement par l'intermédiaire de la Mission Suisse.

2. Dont 38,5 milliers d'ocques pillées au cours des événements de décembre 1944 et 1,3 milliers d'ocques perdues à cause de bombardements.

CHAPITRE XIII

CAPITALE: DISTRIBUTION DE PAIN

Décisions préliminaires.— Ration quotidienne ordinaire.—Nombre de participants. Contrôle des cartes de pain.— Rations supplémentaires.— Contrôle de la livraison de farine aux boulangeries.— Qualité du pain, contrôle technique de la panification.— Poursuites des fraudes commises par les boulangeries.— Données statistiques.

Décisions préliminaires.

Quelques jours seulement après l'arrivée des premiers délégués suédois à Athènes, et avant même que la nouvelle Commission de Gestion ne se fût réunie, la question de l'utilisation du blé canadien, qui venait d'arriver au Pirée, se posa d'une façon urgente. Les nouveaux délégués furent informés par l'ancienne Commission que les stocks de blé allaient être épuisés dans quelques jours et qu'une interruption de la distribution de pain dans la capitale était inévitable, si on ne prenait pas sur le champ les mesures nécessaires en vue du déchargement des bateaux suédois. Les délégués, après avoir inspecté les dispositifs de contrôle du déchargement et de la mouture, consentirent à faire procéder immédiatement au déchargement des bateaux [1].

Lorsque la nouvelle Commission se réunit, deux jours plus tard, le 2 septembre 1942, elle se trouva pareillement devant la nécessité de se conformer à l'état de choses existant et d'accepter provisoirement le système de rationnement en vigueur. Elle se réserva toutefois, au cours des négociations qui eurent lieu entre les représentants de la Commission, le chargé d'affaires de Suède, les autorités d'occupation et le ministère du Ravitaillement, de procéder

1. Cette décision eut aussi pour conséquence l'annulation d'un ordre émis par le plénipotentiaire de l'Italie en vue de faire acheminer vers la capitale le blé concentré par les agences gouvernementales en Thessalie. Le blé en question fut utilisé par la suite pour le ravitaillement de la population de la ville de Larissa, pendant l'automne 1942.

par la suite à toutes les réformes qu'elle jugerait nécessaires après avoir étudié le problème.

Certaines questions de principe furent néanmoins tranchées d'une façon définitive au cours de ces négociations. C'est ainsi que les autorités consentirent à céder à la Commission l'usage exclusif des moulins S[t] Georges et Attiki, au Pirée. La distribution de rations supplémentaires à quelque 60.000 ouvriers travaillant pour les autorités d'occupation fut suspendue à partir du 4 septembre 1942. La gestion du blé que les Allemands et les Italiens importaient, soit pour leur propre consommation, soit pour le personnel qu'ils avaient pris à leur service, fut dès ce moment entièrement séparée de la gestion du blé importé par la nouvelle Commission de Gestion.

Pour les raisons qui ont été expliquées au chapitre VI, la Commission n'était pas à même de réorganiser le rationnement du pain, mais devait nécessairement accepter l'organisation existante, en la soumettant toutefois à son contrôle et en substituant ses propres services à ceux de l'État.

Dès le début, cependant, la Commission se réserva le pouvoir de déterminer la ration quotidienne et le type de la farine de panification. Le contrôle qu'elle institua peu à peu porta sur les cartes de pain déjà émises, l'émission de nouvelles cartes, le nombre de rations supplémentaires et les catégories qui en bénéficieraient, la livraison de farine aux boulangers, le contrôle technique de la panification et la fixation du prix du pain.

Pendant les premiers mois de son activité, la Commission dut consacrer son intérêt à d'autres problèmes urgents, en premier lieu à celui des cantines populaires, qui exigeait une solution immédiate. Ce n'est donc qu'au début de l'année 1943 qu'elle fut en mesure de s'attaquer aux diverses questions concernant le rationnement du pain. Ces questions furent résolues l'une après l'autre, mais c'est seulement à partir du mois de mars 1944, que la Commission put assumer d'une façon entièrement satisfaisante le contrôle de la distribution de pain dans la capitale.

Ration quotidienne ordinaire.

Lorsque la nouvelle Commission de Gestion arriva, la ration quotidienne distribuée à tous les habitants d'Athènes et du Pirée était de 50 dramia (160 grs). Les quantités plus considérables de blé dont la nouvelle Commission disposait lui permirent de porter cette ration

à 60 dramia (192 grs), à partir du 16 octobre 1942. Cette ration fut maintenue jusqu'à la fin de l'année. Le jour de Noël et le jour de l'An, il fut distribué 120 et 130 dramia, respectivement.

Comme des stocks de blé assez importants s'étaient accumulés vers la fin de l'année, la Commission se jugea à même de porter la ration quotidienne de pain à 70 dramia (224 grs), à partir du 2 janvier 1943. Un peu plus tard, il fut décidé de procéder à certaines distributions supplémentaires en faveur des enfants exclus des cantines. Pour faire face à ces distributions, il fallut réaliser certaines économies, et la Commission se vit obligée en conséquence de diminuer la ration de pain une fois par semaine à 60 dramia. Cet ordre de choses fut maintenu pendant les mois de février et de mars 1943.

Depuis le 1er avril 1943 jusqu'au 18 novembre 1944, la ration quotidienne a subi de nombreuses oscillations, déterminées par la cadence des arrivages et par les disponibilités consécutives. Quelques jours avant la libération de la capitale, la ration fut portée à 100 dramia (320 grs), et après l'arrivée des provisions de la Military Liaison, il fut possible de la porter à 125 dramia (400 grs), à partir du 10 novembre 1944.

Les événements du mois de décembre suivant provoquèrent une interruption du ravitaillement de la capitale. Ce n'est qu'avec de très grandes difficultés que la Commission réussit, au milieu des troubles, à expédier aux boulangeries certaines quantités de farines qui devaient être distribuées telles quelles aux clients, sur la base de 40 dramia par personne et par jour. Il ne fut pas possible cependant d'effectuer les transports régulièrement et par conséquent la quantité moyenne effectivement reçue par personne était bien moindre[1].

Lorsque la distribution de pain put reprendre, le 7 et le 8 janvier 1945[2], la ration fut fixée à 112 1/2 dramia (360 grs) par jour. Elle fut encore portée à 125 dramia à partir du 7 février 1945 et maintenue à ce niveau jusqu'à la remise des activités de la Commission au gouvernement hellénique, le 21 mars 1945.

Le tableau L, à la fin de ce chapitre, indique la ration quotidienne moyenne, mois par mois, de septembre 1942 à mars 1945.

---

1. V. ch. XXVII.

2. Tout d'abord au moyen de livraisons de farines faites par la M. L. directement aux boulangeries.

Nombre de participants. Contrôle des cartes de pain.

Quelques mois avant l'arrivée de la nouvelle Commission de Gestion, les services gouvernementaux avaient entrepris dans la capitale un nouvel enregistrement des ayants-droit aux distributions de pain, dans l'espoir de supprimer les cartes de pain délivrées frauduleusement, ou celles dont les détenteurs légitimes étaient décédés, ou établis ailleurs. Malheureusement ce but ne fut que faiblement réalisé, car l'enregistrement eut comme résultat une diminution insignifiante du nombre de cartes entre les mains du public. C'est ainsi que le total des cartes de pain, donnant droit à la ration quotidienne ordinaire, dépassa 1.300.000, tandis que la population de la capitale, d'après le recensement de l'année 1940, n'avait été que de 1.125.390. Même en admettant qu'une certaine augmentation de la population ait eu lieu depuis 1940, personne ne pouvait douter que plusieurs dizaines de milliers de cartes illégales ne fussent en circulation.

Par la suite, grâce à des efforts très sérieux de la part du ministère du Ravitaillement, il y eut cependant une réduction sensible des cartes de pain. D'après les indications du ministère, leur nombre s'élevait, à la fin du mois d'août 1942, à environ 1.234.000. Il fut réduit à 1.208.000 au cours de l'automne 1942 [1]. Considérant que le ministère accomplissait sa tâche dans ce domaine d'une façon assez satisfaisante, la Commission se contenta jusqu'à nouvel ordre de suivre ce travail, sans y intervenir autrement que pour obtenir des informations.

Comme, au courant de l'été 1943, le nombre des cartes de pain tendait de nouveau à augmenter, la Commission décida de les soumettre à un contrôle semblable à celui qui était déjà en vigueur pour les cartes de vivres [2]. A partir du mois de septembre 1943, les clients des boulangeries étaient donc appelés périodiquement, district par district, à se présenter personnellement, avec les membres de leurs familles, devant les contrôleurs de la Commission, pour que leur identité et leur présence dans la capitale pussent être constatées.

---

1. Les nombres indiqués ne concernent que les cartes de pain permanentes déposées auprès des boulangeries de la capitale. Il y avait en plus presque 30.000 cartes provisoires octroyées pour quinze jours à des personnes qui séjournaient temporairement dans la capitale. En outre, plus de 20 000 personnes (malades et personnel des hôpitaux et sanatoria, réfugiés, police etc.) recevaient leur pain sur la base d'états nominatifs, par l'intermédiaire de diverses institutions, auprès desquelles elles étaient en principe tenues à déposer leur carte de pain ordinaire.

2. V. ch. XIV.

Les cartes dont les possesseurs ne se présentèrent pas furent confisquées après un délai déterminé. De 1000 à 6.000 cartes frauduleuses furent ainsi éliminées mensuellement. Aux mois de novembre et décembre 1943 eut lieu un timbrage combiné des cartes de vivres et de pain, qui permit de supprimer d'un seul coup environ 35.000 fausses cartes de vivres et 40.000 fausses cartes de pain. Au total, le service de la Commission de Gestion [1] supprima, depuis le 1er septembre 1943 jusqu'au 1er octobre 1944, 74.393 cartes de pain illégales.

Pourtant le résultat de ces efforts ne fut pas une diminution du nombre des cartes de pain, comme on aurait pu l'attendre, car entretemps un nombre à peu près égal de nouvelles cartes furent émises par les services du ministère à des personnes nouvellement installées dans la capitale ou à des nouveau-nés. Il y avait sans doute un afflux considérable de personnes qui venaient se réfugier à Athènes pour des raisons politiques ou autres, surtout à partir du printemps 1943. Mais, dans les conditions données, on pouvait craindre que l'émission de cartes nouvelles ne se fît pas avec assez de circonspection. Après avoir attiré plusieurs fois l'attention du ministère sur l'insuffisance du contrôle exercé à cet égard, la Commission parvint finalement à une entente, par laquelle elle fut en mesure d'intervenir assez efficacement dans la procédure d'émission de cartes nouvelles.

Les formalités requises aussi bien pour l'emission de cartes nouvelles, pour cause d'arrivées et de naissances, que pour l'annulation de cartes existantes, pour cause de départs et de décès, étaient accomplies par les bureaux de ravitaillement, ressortissant au ministère, établis dans les divers commissariats de police de la capitale. Ces bureaux avaient également à procéder au transfert des cartes de pain d'une boulangerie à une autre, sur la demande des intéressés [2]. Des contrôleurs de la Commission, installés auprès de ces bureaux de ravitaillement, avaient pour tâche de surveiller ces opérations et de noter les changements survenues dans les listes des boulangeries. A partir de septembre 1943 il fut convenu que les nouvelles cartes ne seraient pas livrées, ni les mutations effectuées, avant que les intéressés ne se fussent présentés devant le contrôleur de la Commission pour obtenir son visa.

---

1. V. ch. VII.

2. Les consommateurs étaient tenus à se faire inscrire auprès d'une boulangerie de leur choix. Ce système, assez rigide et peu commode pour les ayants-droit, permettait un contrôle serré du débit de pain. La Commission n'a pas jugé opportun de le changer.

L'émission de cartes pour les nouveau - nés se faisait sur la base des actes de naissance et ne donnait pas lieu à trop d'embarras. Pour les personnes arrivant de province et prétendant s'installer dans la capitale, la question était plus difficile à régler, même si l'intéressé était muni d'une attestation des autorités de son lieu d'origine, certifiant qu'il avait l'intention de s'établir définitivement à Athènes. Dans des cas par trop nombreux, il fut constaté que ces certificats ne correspondaient pas à la réalité. Par contre, les réfugiés politiques n'avaient pas toujours la possibilité de se faire donner des certificats par les autorités de province. Un projet assez intéressant, qui visait à substituer aux certificats en question des attestations émises par les comités provinciaux de la Commission, ne put être réalisé que dans une faible mesure.

Le procédé généralement suivi consistait à délivrer aux personnes qui venaient d'arriver une carte provisoire valable pour quinze jours. A l'expiration d'une ou deux périodes, plusieurs détenteurs de ces cartes provisoires n'en demandaient plus le renouvellement, tandis que pour les autres on pouvait vérifier entretemps s'ils s'étaient effectivement établis en permanence dans la capitale. Les cas litigieux étaient soumis à une commission spéciale nommée par le ministère et composée de magistrats. A partir du mois de septembre 1943, la Commission de Gestion fut représentée au sein de cette commission. Plus tard, il fut créé six commissions de première instance, auprès desquelles la Commission se fit également représenter.

En ce qui concerne l'annulation des cartes alimentaires pour cause de décès, le contrôle se faisait par la police, qui devait exiger la remise des cartes de la personne décédée, avant de délivrer le permis d'inhumer. Ce contrôle semble avoir fonctionné d'une façon assez satisfaisante durant la période d'activité de la nouvelle Commission de Gestion [1].

Par contre, il était très difficile de contrôler l'annulation des cartes alimentaires à l'occasion d'un départ définitif ou d'une absence prolongée de la capitale. En principe, les personnes qui partaient devaient déposer leurs cartes auprès du commissariat de police de leur district, mais cela ne se faisait que très irrégulièrement. Il est vrai qu'on

1. Il n'en fut pas ainsi pendant la famine de l'hiver 1941 - 42, lorsqu'un grand nombre de morts étaient ramassés dans les rues et ensevelis sans avoir été identifiés. Pendant cette période, il paraît même que les familles déposaient quelquefois les morts dans la rue, pour n'avoir pas à restituer leurs cartes alimentaires.

exigeait des passagers des chemins de fer, avant de leur remettre leurs billets, un certificat de police attestant que leurs cartes avaient été déposées. Mais ce contrôle était loin d'être parfait, et pour ceux qui partaient en voiture ou par voilier, il n'existait aucun contrôle.

C'est une des raisons pour lesquelles la vérification de la clientèle des boulangeries et des épiceries, effectuée périodiquement par la Commission, avait une fonction fondamentale à remplir. Sans doute, le contrôle aurait été encore plus efficace, si ces vérifications avaient pu être entreprises à des intervalles plus rapprochés — en realité elles ne s'effectuèrent que tous les trois ou quatre mois, à tour de rôle, dans les divers districts — et si encore on avait pu les baser sur un registre central de tous les habitants de la capitale ; néanmoins, étant donné les moyens limités dont la Commission disposait, il est permis d'affirmer que les abus ont été réduits au minimum. Tout porte à croire que le nombre de cartes illégales n'était pas supérieur à 20.000, vers la fin de l'activité de la Commission.

En ce qui concerne l'évolution du nombre de cartes de pain, voir le tableau L, à la fin de ce chapitre.

Rations supplémentaires.

Au moment où la Commission de Gestion entreprit le ravitaillement en pain de la capitale, un grand nombre de personnes jouissaient, pour diverses raisons, de rations supplémentaires. Nous avons déjà parlé des ouvriers engagés au service des armées d'occupation, au nombre de 63.000, qui n'entrèrent plus en ligne de compte, puisque les occupants renoncèrent formellement à toute contribution au profit de ces ouvriers, en dehors de la ration ordinaire distribuée à tout le monde. Les Italiens demandèrent par contre à la Commission de fournir un supplément de pain à tous les fonctionnaires publics, sans distinction, mais on leur fit entendre que la Commission n'avait pas à entreprendre les obligations de l'État envers ses employés.

Après des négociations prolongées, il fut décidé de maintenir les rations supplémentaires pour les catégories suivantes[1].

---

1. Les nombres des bénéficiaires sont indiqués d'après les états du mois de décembre 1942. Il fallut en effet trois mois d'efforts constants pour obtenir du ministère du Ravitaillement des indications définitives à ce sujet.

Invalides et tuberculeux [1]	17.800
Ouvriers d'entreprises industrielles privées et de services d'utilité publique	47.700
Ouvriers hors d'Athènes	14.000
Institutions sanitaires et philantropiques	6.400
Police, pompiers etc.	5.400
Total	**91.300**

Parmi ces bénéficiaires de rations supplémentaires, certains étaient domiciliés hors de la capitale, soit 1.600 ouvriers des services publics, 3.200 cheminots, 5.800 mineurs et 3.400 cantonniers, au total 14.000. Ces ouvriers recevaient en même temps que la ration supplémentaire une ration de base, égale à celle qui était distribuée aux habitants de la capitale [2].

Les rations supplémentaires variaient à l'origine entre 30 et 100 dramia. Dès le début de l'année 1943, elles furent unifiées et toutes fixées à 40 dramia (128 grs).

Il est vrai que dans un sens les dispositions prises au commencement, en ce qui concerne les rations supplémentaires, furent dictées davantage par des raisons d'opportunité et moins par des considérations rationnelles au sujet des bèsoins réels des divers groupes de bénéficiaires. En somme, la Commission se vit obligée d'accepter à contre-cœur, jusqu'à nouvel ordre, le système en vigueur, une fois qu'elle avait acquis la conviction que les ouvriers travaillant exclusivement pour les armées d'occupation ne bénéficieraient pas de rations supplémentaires à sa charge.

A part cela, il y avait évidemment des motifs valables pour octroyer un supplément de pain à certains groupes, par exemple aux tuberculeux et autres malades à cause de leur état de santé, et aux ouvriers de certaines industries et entreprises d'utilité publique, par le fait qu'ils accomplissaient un travail lourd, ou bien qu'ils remplissaient des fonctions vitales au profit de la population civile.

En ce qui concerne la police grecque, la Commission avait tout intérêt à s'assurer son concours pour la garde des dépôts et des transports.Pour les invalides, la ration supplémentaire avait plutôt le caractère d'une assistance économique, et de ce point de vue, il aurait été

---

1. Plus tard il fut découvert que dans ce nombre étaient compris, entre autres, 2.700 ouvriers et employés de la compagnie d'électricité, auxquels le ministère avait accordé des «cartes rouges» de tuberculeux.

2. A partir du mois de mai 1943, le service de ces rations fut transféré à la division de ravitaillement des provinces. V. ch. XVII.

motivé d'accorder également un supplément de pain aux membres de leurs familles. On s'est contenté cependant de secourir ces familles par l'intermédiaire des cantines, suivant la méthode inaugurée par l'ancienne Commission [1].

Pour les cheminots, les mineurs et les cantonniers, qui travaillaient aussi bien dans l'intérêt public qu'au profit des armées d'occupation, la question se posa de fixer dans quelle mesure on pourrait leur accorder un supplément de pain, sans aller à l'encontre du désir des gouvernements alliés de ne pas laisser les occupants profiter indûment de l'activité de secours.

En ce qui concerne les cheminots, il fut trouvé utile de leur accorder la ration supplémentaire, à condition que les chemins de fer pussent être utilisés pour les envois des vivres à la province. Déjà au mois de novembre 1942, et par la suite, à plusieurs occasions, lorsque tous les wagons disponibles étaient accaparés pour les transports militaires, la Commission réussit à se faire octroyer un certain nombre de wagons, en menaçant de supprimer la ration supplémentaire des cheminots

Les mineurs, dont il était question, étaient occupés à l'extraction de lignite, principalement aux mines de l'Attique. Ces mines fournissaient à la capitale ce combustible, dont dépendait entre autres la centrale d'électricité. La Commission avait besoin du courant électrique pour le fonctionnement des moulins et des fabriques de pâtes alimentaires. On posa comme condition à l'octroi de rations supplémentaires aux mineurs que le courant électrique serait fourni à ces établissements et que les autorités militaires assureraient également le fonctionnement de la lumière électrique et des tramways au profit de la population civile. Plus tard, les gouvernements alliés posèrent comme règle générale que seules les entreprises industrielles dont la production était utilisée pour les trois quarts, au moins, à des besoins de la population civile, bénéficieraient du supplément de pain. En ce qui concerne les mineurs, cette règle a été appliquée sans difficulté, étant donné que l'ensemble des mines remplissait la condition posée.

En ce qui concerne les ouvriers des routes, la question était encore plus délicate, étant donné qu'ils travaillaient tous sous régime italien et que les travaux de voirie présentaient, pour le moment, surtout un intérêt militaire. Considérant que, néanmoins, l'amélioration des routes était d'un grand intérêt pour la population civile et que les au-

1. V. ch. II et ch. XV.

torités militaires n'avaient pas fait de difficulté en ce qui concerne l'octroi d'essence pour les transports de la Commission, on résolut d'accorder provisoirement la ration supplémentaire aux cantonniers. Plus tard, les gouvernements alliés firent connaître que d'après leur opinion les rations supplémentaires des ouvriers en question devaient être supportées uniquement par les armées d'occupation. En conséquence, à partir du mois de septembre 1943, la Commission cessa de fournir ce supplément.

Les ouvriers de l'industrie et des entreprises d'utilité publique avaient reçu leurs rations supplémentaires sur la base d'une décision du ministère du Ravitaillement du mois de septembre 1941. Il fut convenu avec ce ministère que cette décision serait modifiée en vue d'exclure les entreprises réquisitionnées par les occupants. En conséquence, une nouvelle liste des industries dont les ouvriers auraient droit à la ration supplémentaire fut établie, de commun accord, par les services de la Commission et ceux du ministère. On s'aperçut cependant, après quelque temps, que les organes subalternes du ministère se permettaient des abus, et, dans quelques cas, la Commission se vit obligée de refuser la livraison de farine destinée aux rations supplémentaires de certaines entreprises. Un délégué neutre, détaché pour faire une enquête à ce sujet, conclut en ces termes, dans son rapport en date du 3 février 1943.

«Les bureaux de ravitaillement se conforment à des instructions du ministère datées du 11 septembre 1941, tandis que le ministère lui-même et la division des services techniques de la Commission se règlent sur une autre liste d'ayants-droit, dressée plus tard. Cette dernière liste, destinée à remplacer l'autre, n'a jamais été communiquée aux bureaux de ravitaillement. Souvent le ministère rejette des demandes de rations supplémentaires faites par des entreprises ou des personnes dont la profession est régulièrement admise dans les instructions données aux bureaux des districts.

Des entreprises et des professions dont le travail n'a absolument rien de commun avec le travail lourd et qui ne sont comprises dans aucune liste, sont venues s'ajouter à celles qui touchent la ration. La faute en incombe, dans la plupart des cas, aux bureaux des districts, mais quelquefois aussi au ministère qui, de cette façon, a distribué des faveurs ou des gratifications.

Le contrôle exercé par les bureaux des districts sur les entreprises travaillant pour les autorités d'occupation est insuffisant. Non seulement certaines de ces entreprises touchent la ration de la Commission, mais il arrive même qu'elles reçoivent le supplément de pain des deux côtés. Il est certain qu'un contrôle effectif est très difficile. Il y a des ateliers qui travaillent en partie pour les autorités d'occupation, d'autres qui, par l'intermédiaire d'un entrepreneur, vendent leur production aux Italiens ou aux Allemands.

Beaucoup de petits ateliers ont cessé complètement ou en partie leur activité. La loi défend au patron de congédier ses ouvriers. Ceux-ci viennent bricoler quelques heures par jour à l'atelier, sont très peu payés mais ont l'avantage de pouvoir acheter les 40 dramia de pain supplémentaire pour une somme minime. Dans la plupart des ateliers vous voyez des gens qui traînent et semblent n'avoir rien à faire. Les catégories d'entreprises qui donnent pleine occupation à leurs ouvriers (abstraction faite de certaines qui travaillent exclusivement pour les Allemands ou les Italiens) sont: manufactures de tabac, teintureries, ateliers d'orthopédie (sic)».

Ces constatations amenèrent la Commission à reprendre la question des rations supplémentaires. Elle n'a pas voulu les supprimer, pour ne pas mettre les ouvriers travaillant pour la consommation civile dans une position encore plus désavantageuse, par rapport à ceux qui travaillaient pour compte des autorités d'occupation et qui en recevaient divers suppléments, en pain et autres vivres. Mais une nouvelle liste des entreprises et des professions qui auraient droit aux rations supplémentaires fut élaborée, en vue de réserver cette faveur aux ouvriers ayant à fournir un grand effort musculaire. Le ministère fut invité à mettre cette liste en vigueur, en ayant soin de prescrire à ses organes d'éliminer, entre autres, les établissements travaillant pour les Allemands et les Italiens. Ce qui fut fait par un ordre ministériel du 20 février 1943. Cet ordre exigeait, entre autres, de la part des entreprises industrielles qui réclamaient des rations supplémentaires pour leurs ouvriers, un certificat de police concernant leur fonctionnement réel, leur nature et le nombre des ouvriers qu'elles occupaient réellement, ainsi qu'une déclaration responsable du chef de l'entreprise assurant que celle-ci ne travaillait pas directement ou indirectement pour compte des autorités d'occupation.

La Commission était déjà convaincue, cependant, qu'elle devait assumer entièrement le contrôle en question, en éliminant les services gouvernementaux. C'est pourquoi elle accéléra la création de son service du pain, prévu dans le plan d'organisation. Pour commencer, ce service fut chargé d'inspecter les entreprises industrielles, pour vérifier si l'octroi de rations supplémentaires était justifié, selon les règles établies, après quoi les observations du service furent transmises au ministère. Pendant la première quinzaine de son activité (du 15 au 31 mars 1943) le service fut en mesure d'inspecter 52 établissements recevant journellement 1.292 rations ouvrières supplémentaires. Sur ce nombre, 658 furent trouvées injustifiées. La quinzaine suivante, 204 établissements furent inspectés, et sur 5.781 rations supplémentaires, presque la moitié, soit 2.293, furent invalidées.

Entretemps, comme on vient de le voir, la question des rations supplémentaires avait attiré l'attention des gouvernements alliés qui recommandèrent à la Commission d'éliminer les ouvriers des entreprises dont la production allait, pour plus de 25 pct, aux autorités d'occupation. Cette recommandation était à peu près conforme à la politique qui avait déjà été inaugurée par la Commission.

Sur la base des expériences du service du pain, une liste indiquant pour chaque industrie ou pour chaque entreprise d'utilité publique les spécialités professionnelles qui seraient prises en considération pour l'octroi du supplément de pain fut rédigée et mise en vigueur à partir du 16 août 1943. A la même date, la compétence d'octroyer des rations supplémentaires, suivant les règles ainsi établies, fut réservée uniquement à la Commission de Gestion.

En poursuivant son travail, le service du pain réduisit considérablement le nombre des ouvriers qui bénéficiaient du supplément. Au mois d'août 1943, il n'en restait que 21.600 et une année plus tard ce nombre avait été réduit à 14.500.

D'autre part, en vertu d'une décision de principe prise déjà au mois de décembre 1942, la Commission avait accordé le supplément de pain de 40 dramia aux gardes-malades et aux infirmières de tous les hôpitaux et centres hygiéniques de caractère public, ainsi qu'à certaines institutions hébergeant des enfants et des invalides. La même faveur fut accordée à des organisations de blessés de guerre et à des familles nombreuses.

Le tableau L indique le nombre de rations supplémentaires à différentes époques de l'activité de la Commission.

Contrôle de la livraison de farine aux boulangeries.

Dans ce domaine, la Commission avait trouvé établi, au moment de son installation, le mécanisme ci-après :

Tous les mois, le ministère du Ravitaillement faisait parvenir aux moulins une liste des boulangeries de la capitale, au nombre d'environ 650, indiquant pour chacune d'elles l'effectif de sa clientèle, selon les vérifications faites par les bureaux de ravitaillement, ainsi que la quantité de farine à livrer journellement, suivant la ration de pain et suivant le taux de rendement de la farine à la panification [1]. Sur la

1. Au sujet de la fixation de ce taux, V. ci-dessous : Contrôle technique de la panification.

base de ces listes, la farine était distribuée aux boulangeries trois fois par semaine. Après pesage des sacs au moment du chargement, un second contrôle était exercé à la sortie des moulins par des préposés de la douane qui disposaient d'une copie de la liste des livraisons établie par le ministère. Finalement le destinataire du chargement, après avoir à nouveau pesé les sacs, signait le bulletin de convoi qui lui était présenté au moment de la livraison.

Les données concernant les livraisons faites mensuellement étaient réunies auprès du ministère, qui à la fin de chaque mois, sur la base des modifications survenues entretemps dans la clientèle des boulangeries, indiquait aux moulins la quantité de farine que chaque boulangerie avait reçue en plus ou en moins, pour qu'ils pussent en tenir compte à la première livraison du mois suivant.

Dès le début, la Commission intervint dans ce procédé, afin de le soumettre à son contrôle. Il fut convenu avec le ministère qu'une copie de la liste, indiquant l'effectif des boulangeries et les quantités de farine à livrer, serait remise chaque fois pour contrôle à la division des services techniques de la Commission, qui était responsable de la livraison des farines.Dès lors, les moulins étaient tenus à ne pas effectuer les livraisons avant d'avoir reçu l'approbation de ce service. L'ensachement, ainsi que le pesage et le chargement des sacs, avaient lieu sous la surveillance directe d'un préposé de la Commission et, enfin, un convoyeur, au service de la Commission, accompagnait chaque camion chargé et assistait à la remise des farines aux boulangeries.

La Commission dut se contenter assez longtemps de ces mesures. Pourtant elle n'en était pas satisfaite, puisque ce système ne lui donnait pas la possibilité de contrôler au préalable les ordres de livraison émis par le ministère. Dans la pratique, les services techniques de la Commission, qui étaient censés viser ces ordres, ne disposaient ni du temps ni des données nécessaires pour les soumettre à un vrai contrôle. Assez souvent, même, le ministère communiquait des modifications par téléphone aux moulins et n'en informait le service compétent de la Commission qu'après coup. Bien qu'il ne soit pas exclu que de cette façon certaines irrégularités soient passées inaperçues, on peut affirmer néanmoins qu'il n'y a pas eu de fraude d'importance majeure. En effet, les quantités de farine livrées mensuellement étaient généralement quelque peu inférieures à celles qu'on pouvait calculer sur la

base des données globales, concernant le nombre des cartes de pain, des rations supplémentaires etc [1].

Une fois que la Commission eut entrepris le contrôle des cartes de pain, ainsi qu'il est dit dans les paragraphes précédents, elle fut également en mesure d'instituer un contrôle effectif de la livraison des farines. Le service de contrôle des effectifs fut instruit d'enregistrer parallèlement avec les bureaux de ravitaillement tous les changements survenus dans la clientèle des boulangeries et d'en établir l'effectif à la fin de chaque mois, ainsi que cela se faisait déjà pour les cartes de vivres enregistrées auprès des épiceries. Il fut convenu avec le ministère que celui-ci communiquerait au service de contrôle des effectifs la liste mensuelle de l'effectif des boulangeries, pour que ce service pût établir la concordance entre les chiffres du ministère et ses propres données, avant que les ordres de livraison fussent transmis aux moulins. Le calcul des quantités de farine livrables était contrôlé par la division des services économiques de la Commission. Ce procédé fut appliqué à partir du mois de septembre 1943.

En fait, il ne restait plus au ministère que la compétence de régler, à la fin de chaque mois, les comptes de farine des boulangeries, afin d'ajuster les quantités aux changements de clientèle survenus au cours du mois. Comme la Commission disposait désormais de tous les éléments nécessaires, elle décida d'assumer également cette fonction. Dans ce but, elle procéda à la réorganisation et à l'élargissement de son service du pain qui entreprit, à partir du mois de mars 1944, toutes les opérations relatives à l'émission des ordres de livraison et au règlement des comptes de farine des boulangeries [2].

La plupart des autres dispositifs de contrôle signalés ci-dessus avaient été conservés, entre autres le pointage effectué par les préposés de la douane à la sortie des moulins. Par contre, on supprima, comme n'étant pas indispensable, le service des convoyeurs pour les expéditions de farine aux boulangeries de la capitale. Tandis que les boulangers du Pirée faisaient accompagner les envois de leurs propres

---

1. V. tableau L.

2. Les opérations en question étaient assez compliquées, parce qu'il fallait prévoir aussi des livraisons pour rations supplémentaires et rations provisoires, et que les farines étaient livrées par unités de sacs entiers. Après une étude détaillée du procédé à suivre, la Commission réussit à simplifier ces opérations, de façon à les effectuer à l'aide d'une soixantaine d'employés, tandis que le ministère avait utilisé pour le même travail plus de 160 personnes.

convoyeurs, les boulangers d'Athènes se contentèrent de présenter à une ou deux occasions des plaintes, réclamant que les sacs fussent plombés pour empêcher qu'une partie de leur contenu ne fût enlevée pendant le transport. La Commission ne trouva pas utile de donner suite à ces réclamations. Le plombage aurait coûté très cher et n'aurait pas empêché d'enlever de la farine au moyen de sondes. Même si des fraudes pouvaient être commises pendant le transport, elles devaient nécessairement être minimes, étant donné que le destinataire avait toujours la possibilité de contrôler la quantité de farine qui lui était remise.

Dès le début, la distribution des farines se faisait directement aux boulangeries, à l'aide de camions loués à un entrepreneur de transports. Au mois de juin 1944, à cause de la pénurie d'essence, il fut nécessaire de modifier pour quelque temps ce système. Les livraisons eurent lieu, dans chaque district de police, par l'intermédiaire de boulangers-magasiniers, auxquels la Commission fournissait trois fois par semaine les quantités de farine nécessaires pour desservir les boulangeries de leur district respectif. Un service spécial, subordonné au service du pain, dut être créé pour contrôler les livraisons effectuées par les boulangers-magasiniers. Les livraisons directes furent reprises au mois de novembre 1944.

Qualité du pain, contrôle technique de la panification.

La Commission décida, dès son entrée en fonctions, de continuer la distribution de pain sur la base d'une extraction de farine de 95 pct, ainsi que cela se faisait déjà. A vrai dire, le public aurait préféré avoir un pain plus blanc, contenant moins de son. La Commission reçut de la part de diverses organisations et du public de nombreuses réclamations à ce sujet, réclamations soutenues par l'argument bien connu que le pain noir est moins nourrissant et moins digestif que le pain blanc. Les différences d'opinion qui existent à ce sujet se font évidemment valoir également en Grèce. La Commission reçut, en revanche, des approbations de la part de médecins compétents, qui lui certifiaient que le pain « complet » a une valeur nutritive supérieure à cause de sa teneur en sels minéraux et en protéine et qu'il est normalement bien digéré. D'autre part, comme le son provenant de la mouture était distribué aux éleveurs de bétail en échange de lait frais[1],

1. V. ch. XX.

il fut recommandé à la Commission de réduire l'extraction de farine à 92 pct, afin d'augmenter le son disponible et, par conséquent, le lait obtenu en échange. Ceux qui étaient en faveur de cette proposition considéraient que la perte en calories que ce procédé impliquait, était de moindre importance par rapport aux avantages qu'il y aurait à pouvoir satisfaire plus amplement les besoins de lait des enfants. Cet argument perdit beaucoup de sa portée lorsqu'il fut connu que la Commission recevrait mensuellement d'outre-mer des quantités très importantes de lait conservé. Vu d'autre part que ses disponibilités de blé étaient loin d'être abondantes, la Commission décida de maintenir l'extraction de 95 pct[1]. Ce taux fut appliqué pendant presque toute la période d'activité de la Commission.

Dès le début, la Commission eut aussi à prendre position au sujet du rendement de la farine à la panification. Ce rendement avait été fixé jusqu'alors par un comité nommé par le ministère du Ravitaillement et à la suite d'expériences de panification faites sous sa surveillance. Pour la farine provenant de la dernière cargaison du m/s «*Hallaren*», ce comité avait établi un rendement de 135,2 pct. Pour le blé canadien, d'une qualité supérieure, le rendement fut fixé par ce même comité à 140,6 pct. En dépit de protestations violentes de la part des boulangers, la Commission réussit à faire confirmer cette décision par le ministère du Ravitaillement.

La Commission avait d'autant plus raison d'exiger l'application de ce taux qu'elle avait pu constater, ensemble avec les inspecteurs du ministère, que, dans la pratique, les boulangers réussissaient très souvent à pousser le rendement à un niveau encore plus élevé. Ce faisant, comme la quantité de farine qui leur était livrée était calculée sur la base du taux officiel, ils avaient la possibilité de se procurer un bénéfice illégal assez considérable. C'était évidemment au détriment de la qualité du pain. La commission spéciale chargée d'établir le rendement de la farine prenait évidemment comme base de ses estimations un pain qui, de l'avis de ses membres, était incontestablement de bonne

---

1. Pour sa décision finale à ce sujet, la Commission put se baser sur des mémoires du professeur D. Elefthériadès et du Dr. V. G. Voïlas, et aussi sur un exposé très complet rédigé par un comité de la Société des médecins-chirurgiens d'Athènes.

Une autre raison, pour laquelle la Commission n'a pas voulu augmenter l'extraction de son, était que, dans les conditions de l'époque, on pouvait craindre qu'une partie du son distribué aux éleveurs ne fût vendue au marché noir pour réapparaître éventuellement dans le pain.

qualité. Mais, beaucoup de boulangers mettaient en vente un pain trop humide ou pas assez cuit. Les exigences de la Commission au sujet du rendement de la farine durent par conséquent être complétées par une surveillance de la cuisson du pain. La Commission collabora dans ce but avec le ministère du Ravitaillement.

Pendant la première année, la Commission se faisait représenter par le chef neutre de ses services techniques aux expériences de panification et aux discussions du comité ministériel. Dans le courant de l'année 1943, l'opposition des représentants des boulangers au sein de ce comité prit la forme d'une obstruction, visant à l'empêcher de prendre des décisions. Ils ne changèrent pas d'attitude, bien que la Commission acceptât une tolérance de deux unités en deçà des résultats des expériences, au lieu d'une unité comme auparavant. Plus tard la Commission admit une tolérance de 2 ½ unités, mais ne réussit quand même pas à apaiser les boulangers.

Sur la proposition de la Commission, il fut procédé, au début de l'année 1944, à la réorganisation du comité, de façon à y inclure désormais les deux professeurs de chimie alimentaire de l'Université d'Athènes et de l'École Polytechnique [1], ainsi que les représentants de la Commission, outre les représentants du ministère, des boulangers et des ouvriers-boulangers. Le comité eut pour mission de se prononcer sur toutes les questions concernant la panification et la qualité du pain, mais n'eut plus qu'une voix consultative concernant le rendement de la farine, qui était fixé par le président de la Commission de Gestion.

Le taux officiel du rendement de la farine fut maintenu à environ 140 pct, jusqu'au mois d'avril 1944. Comme la Commission recevait à partir de cette époque, de temps à autre, des cargaisons de blé argentin, d'un rendement inférieur à celui du blé canadien, le taux de rendement dut être modifié plusieurs fois par la suite. Il varia entre 135 et 138 pct.

Pour la surveillance de la cuisson du pain dans les boulangeries il fut constitué des équipes mixtes, au nombre de dix, formées d'inspecteurs du ministère et de représentants de la Commission (service du contrôle qualitatif du pain). Trois automobiles furent mises à leur disposition pour leur permettre de visiter aussi les boulangeries des quartiers éloignés et des faubourgs. C'est ainsi qu'il fut possible d'inspecter

---

1. Les professeurs MM. Sp. Dontas et Th. Stathopoulos. La Commission leur est redevable des bons conseils qu'ils lui ont fournis sur les questions relatives à la qualité du pain.

toutes les boulangeries de la capitale une fois par semaine, en moyenne. Les inspecteurs devaient examiner la qualité du pain et, dans le cas où il y avait lieu à des observations, ils étaient autorisés à prélever des échantillons, qui étaient remis avec un rapport soit à une commission mixte fonctionnant auprès du ministère, soit — s'il y avait lieu de soupçonner une falsification — au laboratoire général de chimie de l'État.

Pour être en mesure de procéder elle-même aux expériences nécessaires, en ce qui concerne aussi bien les côtés techniques de la panification que les frais relatifs à l'exploitation des boulangeries, en vue de la fixation du prix du pain [1], la Commission se vit obligée de faire réquisitionner une boulangerie, qui fonctionna pour son compte à partir du mois de mars 1944. Cette boulangerie préparait journellement des échantillons de pain, que les inspecteurs emportaient pour établir une comparaison immédiate avec le pain préparé par les boulangeries [2].

Au mois de septembre 1944, par suite de la pénurie des moyens de transport, les fabriques de levure vinrent à manquer de matières premières. La préparation régulière du pain, qui souffrait déjà du manque de bois de chauffage et de courant électrique, était menacée d'une suspension totale. La Commission s'entendit avec les représentants des boulangers et des ouvriers-boulangers pour procéder à la fabrication du pain au moyen de levain acide, qui serait fourni pour commencer par la boulangerie expérimentale de la Commission. Cette réforme qui, de l'avis des experts, aurait aussi contribué à l'amélioration du pain, ne put jamais être réalisée, car au dernier moment, aussi bien les boulangers que les ouvriers sont revenus sur leur consentement, invoquant qu'ils n'avaient pas assez d'expérience de cette fabrication et qu'ils n'étaient pas en mesure de fournir le travail supplémentaire qu'elle allait exiger. La situation demeura difficile. Elle fut sauvée temporairement lorsqu'on découvrit, dans les dépôts que les Allemands avaient cédés à la Commission, à leur départ, une quantité d'extrait de levure qui put être distribuée aux boulangeries. Ce n'est qu'au mois de novembre 1944 que l'approvisionnement des boulangeries en levure reprit d'une façon régulière.

Poursuites des fraudes commises par les boulangeries.

Le service compétent de la Commission parvenait souvent à découvrir et à saisir des cartes de pain dont les titulaires ne se présen-

1. V. ch. XXVI.
2. V. ch. XI.

taient pas au contrôle, mais la preuve indiscutable de leur culpabilité, ou de celle du boulanger, était très difficile à établir. Lorsque, par exemple, sur un effectif total de 500 cartes de pain déposées chez un boulanger, le contrôle aboutissait à la confiscation de 50, dont les titulaires ne justifiaient pas leurs droits ou ne se présentaient pas, il était souvent impossible d'établir si c'était bien le boulanger ou un tiers qui avait profité de la ration de pain correspondante. L'instruction judiciaire sur plainte de la Commission aboutissait rarement à des conclusions indiscutables et même dans les cas où des présomptions graves existaient, les lenteurs de la procédure étaient telles qu'il y eut rarement des condamnations définitives.

Cette situation rendit nécessaires des mesures exceptionnelles. Il était indubitable que, même dans bien des cas où le boulanger ne profitait pas des cartes irrégulières, la fraude ne pouvait avoir lieu à son insu. On finit donc par se décider à procéder contre eux à des sanctions administratives. Au cas où le contrôle d'une boulangerie avait établi un nombre considérable de cartes irrégulières, la Commission proposait au ministère soit le transfert provisoire de toutes les cartes déposées chez ce boulanger à une autre boulangerie du voisinage, soit même, dans des cas plus graves, la fermeture temporaire ou définitive de la boulangerie fautive. La proposition, qui était facultative pour le ministère, devint obligatoire pour lui, en vertu d'une loi promulguée sur l'initiative de la Commission [1]. Malgré la répugnance des services du ministère à donner suite aux demandes de fermeture, cette mesure était la seule efficace.

Dans les cas de mauvaise cuisson du pain, les équipes d'inspecteurs soumettaient, comme il est dit dans le paragraphe précédent, un rapport à une commission mixte spéciale, siégeant au ministère du Ravitaillement, et auprès de laquelle la Commission de Gestion se fit représenter dès le début de son activité. Le rapport était accompagné d'un échantillon. Selon la gravité de la contravention, les sanctions appliquées étaient la réprimande simple, la réprimande sévère et les poursuites judiciaires.

Dans les cas de falsification, les échantillons étaient soumis pour expertise au laboratoire général de chimie de l'État Malheureusement, la procédure y était extrêmement lente (trois degrés d'expertises), de sorte que les contrevenants n'étaient presque jamais punis. Ici encore, l'application de sanctions administratives fut le seul frein efficace.

1. V. ch. IV.

Jusqu'au 21 mars 1945, le service du contentieux de la Commission avait constitué 177 dossiers concernant des abus de boulangers ou de débitants de pain.

Les difficultés qui surgissaient presque journellement dans les relations de la Commission avec les boulangers, difficultés qui avaient également trait à la question des frais de panification et au versement de la contrevaleur des farines [1], amenèrent la Commission à étudier un projet visant à concentrer la fabrication du pain dans quelques grandes boulangeries, qui seraient réquisitionnées pour son compte, et à utiliser soit les autres boulangeries, soit les épiceries, pour la distribution au public. Bien que ce projet ne fût jamais mis en application, il constituait un point de repli pour la Commission dans ses discussions avec les boulangers.

Données statistiques.

Le tableau L indique le nombre moyen des ayants-droit aux rations de base et aux rations supplémentaires, mois par mois, ainsi que la quantité mensuelle de farine correspondante. La dernière colonne contient les quantités de farine effectivement livrées aux boulangeries.

Malgré la suppression de cartes fausses, dont il a été fait mention ci-dessus, le nombre des rations de base s'est maintenu à peu près stable. Durant l'année 1944 il a même subi une certaine augmentation à cause de l'affluence de réfugiés à la capitale. Au mois d'octobre 1944, les cartes de pain ordinaires se sont donc élevées à 1.245 000, contre 1.253.900 au début de l'activité de la Commission. En même temps, le nombre des cartes provisoires avait diminué et ne s'élevait plus qu'à 11.000, au lieu de 27.400. Cependant la Commission s'était vue obligée d'accorder des rations extraordinaires à un certain nombre de réfugiés qui arrivaient dans la capitale dénués de tout, même de leurs papiers d'identité, à des otages amenés de divers côtés par les Allemands etc. Au mois d'août 1944, leur nombre a atteint 4.800 [2].

Les personnes qui recevaient leur pain sur la base de listes nominatives, établies par les institutions auprès desquelles elles étaient hospitalisées, s'élevaient au début, selon les indications du ministère du Ravitaillement, à 21.000. Leur nombre s'était accru jusqu'à 24.400 en septembre 1943, au moment où la Commission, comme il a été expliqué plus haut, renforça son contrôle sur les rations de pain. Ce contrôle ne révéla pas d'abus importants. Au mois d'octobre 1943, les listes en question comprenaient 25.600 personnes, dont 14.900 employés et malades des établissements sanitaires, ainsi que 10.700 policiers, gendarmes, pompiers etc.

Il a été question plus haut des ouvriers hors d'Athènes (cheminots, mineurs, cantonniers) qui touchaient leurs rations de pain par l'intermédiaire des

1. V. ch. XXVI.

2. Au mois de janvier 1944, 42.900 rations extraordinaires furent allouées aux personnes réfugiées du Pirée à cause des bombardements.

services de la capitale. Leur nombre s'élevait à 14.000. A partir du mois de mai 1943, le service de ces rations a été confié à la division du ravitaillement des provinces et aux commissions centrales des localités où les ouvriers en question étaient domiciliés, en vue d'établir un contrôle plus efficace [1].

En été 1944, des rations extraordinaires, équivalentes à la ration de base, furent accordées aux enfants des campements d'été et, à un degré restreint, aux familles nombreuses. Le nombre de ces rations s'est élevé à environ 12.000.

Les rations supplémentaires accordées aux tuberculeux et aux invalides s'élevaient au début à 19.300. Leur nombre a diminué sensiblement à cause de la suppression d'un certain nombre de «cartes rouges» donnant droit à ces rations, que le personnel de quelques entreprises publiques avait réussi à se faire octroyer par le ministère du Ravitaillement, ainsi qu'à la suite d'un contrôle effectué sur l'état de santé de certains groupes parmi les détenteurs de ces cartes. De plus, les tuberculeux et invalides hospitalisés ont été tenus à déposer leurs cartes auprès de l'institution qui les hébergeait, par l'intermédiaire de laquelle ils touchaient déjà une ration supplémentaire.

Les principes appliqués par la Commission en ce qui concerne l'octroi de rations supplémentaires aux employés et ouvriers des entreprises d'utilité publique et de certaines entreprises industrielles privées ont été expliqués plus haut. Le nombre de ces rations, qui s'était accru de 61.700 à 64.500 sous le régime du ministère du Ravitaillement, a été réduit jusqu'à 11.200, en janvier 1944. Par la suite, il y eut une augmentation jusqu'à concurrence de 17.400, au mois de novembre 1944.

Les économies résultant des restrictions appliquées aux rations ouvrières ont permis d'augmenter sensiblement les rations accordées à diverses institutions sanitaires et philanthropiques (orphelinats, asiles etc). Au nombre de 6.300 en septembre 1942, ces rations ont atteint 26.600 en octobre 1944.

Les rations supplémentaires octroyées au personnel de divers services municipaux, en premier lieu aux policiers et aux pompiers, se sont élevées au début à 5.400. La création d'un corps de sûreté auxiliaire a fait augmenter leur nombre graduellement jusqu'à 13.600 au mois de janvier 1944. Dans les provinces, au printemps de 1944, ces bataillons de sûreté avaient été engagés à côté des troupes d'occupation dans les luttes contre les partisans, de sorte que la Commission se vit obligée de les exclure de toute participation aux secours, à titre individuel ou à titre collectif, comme n'appartenant plus à la population civile. Pour ceux qui restaient dans la capitale, étant donné qu'ils n'ont été engagés sérieusement dans les combats que vers le mois de septembre 1944, ils ont continué de toucher leur ration individuelle. Se trouvant déjà dans une situation très délicate envers le gouvernement et ne voulant pas provoquer une rupture définitive, qui aurait énormément compliqué son travail, la Commission s'est résolue à leur laisser aussi, jusqu'à nouvel ordre, les mêmes rations supplémentaires qu'on accordait au corps policier.

La quantité de farine calculée sur la base du nombre des rations comprend aussi la farine destinée au pain que les boulangers, ainsi que leurs employés et ouvriers, avaient le droit de retenir pour leur propre

1. V. ch. XVI.

compte, en vertu d'ordonnances en vigueur dès avant l'activité de la Commission. Le patron lui-même recevait une ocque par jour, et chacun des ouvriers également une ocque. A partir du mois de mars 1944, la même faveur fut accordée à un ou deux ou trois employés par boulangerie. Le nombre des patrons s'élevait à environ 650, celui des ouvriers s'est accru de 1.900 à 2.800 et celui des employés de 1.300 à 1.500, environ.

La quantité totale des farines livrables s'élève selon ces calculs, depuis le 4 septembre 1942 [1] jusqu'au 20 mars 1945, à 156.636 milliers d'ocques, soit 200 494.1 tonnes.

En réalité il en fut livré un peu plus, soit 158.963,5 milliers d'ocques, ou 203.473,3 tonnes. La différence (2.327,5 milliers d'ocques ou 2.979.2 tonnes) correspond à 1.5 pct de la quantité livrée. Comme on voit au tableau, cette différence provient en grande partie de certaines livraisons supplémentaires faites pendant l'automne 1944, en vue de dédommager les boulangers de leurs déficits, provenant d'une estimation trop élevée du rendement de la farine durant les mois antérieurs. A cette époque, le système assez compliqué qu'on a dû introduire pour les livraisons à cause de la pénurie d'essence (transports par chemin de fer à la gare d'Omonia et livraisons par l'intermédiaire de boulangers-magasiniers), a également provoqué un certain coulage

1. Pendant les premiers jours du mois de septembre 1942 la farine fut prélevée sur les stocks de l'ancienne Commission de Gestion.

TABLEAU L.— Moyenne quotidienne (en milliers) des rations ordinaires au 21 mars 1945, ainsi que quantité de farine

N° d'ordre	Mois et année	Rations de base								
		Ration quotid. moyenne, dramia	Cartes ordinaires	Cartes provisoires	Détenus provisoires, réfugiés etc.	Person. et malades des hôpitaux	Pompiers, policiers etc.	Ouvriers hors d'Athènes	Allocations extraordinaires	Total
			1	2	3	4	5	6	7	
	1942									
1	Sept.	50.—	1 233.9	27,4	—	21.—		14.—	—	1 296,3
2	Oct.	55,2	1 223,9	30,4		21.—		14.—	—	1 289,3
3	Nov.	60.—	1 216.—	30,2	—	21.—		14.—	—	1 281,2
4	Déc.	62.—	1 208,3	25,7	—	21.—		14 —	—	1 269.—
	1943									
5	Janv.	72 —	1 208,1	21,1	—	21.—		14.—	—	1 264,2
6	Févr.	68,5	1 208,6	22,6	—	21.—		14.—	—	1 266,2
7	Mars	68,7	1 206,4	19,5	—	21.—		14.—	—	1 260,9
8	Avril	54,7	1 207,2	22,1	—	22.—		14.—	—	1 265,3
9	Mai	52,6	1 208,6	23,3	—	22.—		1,1	—	1 255.—
10	Juin	60.—	1 210,3	25.—	—	23.—		1,2	—	1 259,5
11	Juil.	60.—	1 211,3	20,6	0,1	24.—		1,2	—	1 257,2
12	Août	51.—	1 214,5	17,9	—	25.—		1,2	—	1 258,6
13	Sept.	60 —	1 215,6	19,8	0,3	24,4		1,2	—	1 261,3
14	Oct.	60.—	1 214,1	23,7	—	14,9	10,7	1,3	—	1 264,7
15	Nov.	60.—	1 219,9	22.—	—	14,9	11,6	1,3	—	1 269,7
16	Déc	71.—	1 225,4	24.—	—	13,2	12.—	1,3	—	1 275,9
	1944									
17	Janv.	71 —	1 203.—	31,4	42,9	12,7	13,8	1,3	—	1 305,1
18	Févr.	74,5	1 207,3	26,1	—	12,6	10,1	1,2	—	1 257,3
19	Mars	80.—	1 215 —	23,9	5,4	12,9	12,3	—	—	1 269,5
20	Avril	82,7	1 221.—	19,9	4,8	13,3	12,3	—	—	1 271,3
21	Mai	80.—	1 223,9	19.—	4,1	16,2	12.—	—	4,5	1 279,7
22	Juin	80.—	1 230,3	17,8	3,1	16,5	13,3	—	2.—	1 283.—
23	Juil.	80.—	1 234,4	15.—	3,4	16,6	13,4	—	10,4	1 293,2
24	Août	80.—	1 237.—	12,4	4,8	17,3	13,5	—	12,2	1 297,2
25	Sept	80.—	1 241,5	10,3	1,6	16,7	13,4	—	12,8	1 296,3
26	Oct.	96.—	1 245,2	11.—	0,2	15,4	24.—	—	11,9	1 307,7
27	Nov.	112,5	1 247,7	13,5	0,8	11,7	4,9	—	12,1	1 290,7
28	Déc.	125 —	1 253,6	—	—	—	—	—	—	1 253 6
	1945									
29	Janv.	112,5	1 254,4	—	—	—	—	—	—	1 254,4
20	Févr.	120,1	1 257,6	—	—	—	—	—	—	1 257,6
31	Mars	125 —	1 258,5	8,6	1.—	9,4	—	—	—	1 277,5
	Moyennes pour la période entière:									
		76,3	1 224 6	18,8	—	21,9		—	—	1 273,8

N. B.— Du 1er au 4 septembre 1942, il n'a été fait usage que de la farine de l'ancienne gestion.

et supplémentaires de pain distribué mensuellement du 1 er septembre 1942 correspondante livrée aux boulangers.

Rations supplémentaires de 50 dramia					Quantité totale de farine par mois en milliers d'ocques		N° d'ordre
Tuberculeux, invalides etc.	Personnel d'utilité publique, ouvriers	Institutions sanitaires et philanthropiques	Pompiers, policiers etc.	Total	calculée sur le nombre des rations	effectivement livrée	
8	9	10	11	12	13	14	
19,3	61,7	6,3	5.4	92,7	3 334,7	3 112.—	1
17,7	61,7	6,4	5,4	91,2	4 174,2	4 149,8	2
17,5	61,7	6,4	5,4	91.—	4 322,2	4 152,8	3
17,8	61,7	6,4	5.4	91,3	4 590,1	4 987.—	4
17,8	64,5	6,3	6 —	94.6	5 294,4	4 665,6	5
16,8	64,5	6,4	6.—	93,7	4 566,3	4 446,3	6
16,8	61.—	6,4	6,2	90,4	5 045,4	5 212,5	7
16,8	53,5	6,4	6,2	82,9	3 862,9	3 807,2	8
17.—	18,1	9,7	6,2	51 —	3 749,1	3 840,5	9
19,5	19,5	10 5	6,2	55,7	4 111,3	4 147.—	10
11 9	22,8	12,1	6.—	52,8	4 264,6	4 462,8	11
10,7	21,6	15,5	6,3	54,1	3 736,4	3 617.—	12
10,8	14,5	13,6	8,9	47,8	4 217,8	4 278,5	13
9,6	14,1	14,1	10,9	48 7	4 418,8	4 413.—	14
9,7	14,6	15,3	12,3	51,9	4 299,4	4 383,2	15
10.5	13,8	15 2	12,1	51,6	5 144,3	5 582,7	16
8,4	11,2	14,8	13,6	48.—	5 250,7	5 018,4	17
8,5	13 5	15,3	9,5	46,8	4 961,5	4 747,8	18
8,7	14,4	16,3	10,4	49,8	5 772,4	6 403,3	19
8,4	15.—	16,7	10,6	50,7	5 808,7	5 894,4	20
8,2	15,9	21,1	10,2	55,4	6 078,6	6 402,6	21
7,9	15.—	21,5	11,5	55,9	5 849,1	5 854,6	22
9,1	14,4	16,4	11,7	51,6	6 137,3	6 163,1	23
8,8	14,5	22,4	11,7	57,4	6 174,5	6 595,1	24
8,7	14,7	23,5	11,9	58,8	5 975,9	5 803,9	25
8,8	17.—	26,6	11,5	63,9	7 457,6	8 502,8	26
9,5	17,4	25,4	3,9	56,2	8 319,8	8 933,9	27
8.—	—	—	—	8.—	2 011,6	4 780,3	28
—	—	—	—	—	3 634,5		29
—	—	—	—	—	7 850,1	14 605,4	30
1,2	—	0,8	—	—	6 221,8		31
Moyennes pour la période entière :					Total :	Total :	
11,1	25 6	12,2	7,5	56,4	156 636.—	158 963,5	

A cause des troubles, les distributions ont été suspendues depuis le 8 décembre 1944 et n'ont repris qu'à partir du 18 janvier 1945.

CHAPITRE XIV

CAPITALE : DISTRIBUTIONS PAR LES ÉPICERIES

Décisions de principe. — Vivres distribués par les épiceries. — Nombre de participants. Contrôle des cartes de vivres. — Distributions gratuites aux indigents. — Mécanisme des distributions. — Données statistiques.

Décisions de principe.

On a vu que le ravitaillement de la population de la capitale se faisait, pendant l'hiver 1941 - 1942, surtout au moyen de cantines populaires et que l'ancienne Commission de Gestion avait déjà envisagé de remplacer ces cantines par des distributions générales en nature, par l'intermédiaire des épiceries[1]. Elle avait même organisé, aux mois de juillet et d'août 1942, deux distributions d'essai. Une des premières questions de principe, que la nouvelle Commission dut trancher, fut de savoir si ces distributions devaient être continuées et si, en conséquence, les cuisines populaires devaient être supprimées. Comme il a été dit au chapitre VI, elle s'en référa à l'opinion publique en invitant les habitants de la capitale à opter soit pour les cantines, soit pour les épiceries.

Le résultat de ce referendum, qui eut lieu du 13 au 17 novembre 1942, ne laissa aucun doute au sujet des préférences du public, puisque, sur une population d'environ 1.250 000 habitants, dont 515.000 étaient inscrits aux cantines populaires et 165.000 aux cantines d'enfants, seulement 20.362 optèrent en faveur des cantines. Ce dernier chiffre a même été sensiblement réduit par la suite, le nombre de personnes optant pour les cantines s'étant graduellement réduit à 9.000 environ. Il convient néanmoins de signaler que les cantines populaires fournissaient en outre une ou deux rations quotidiennes à plusieurs ca-

1. V. ch. II.

tégories de personnes, à titre de secours spécial et sans préjudice de leur participation aux distributions générales [1].

La Commission a été ainsi amenée à instituer des distributions régulières de vivres par l'entremise des épiceries Dès le début elle avait promis de faire distribuer mensuellement 2 ocques de vivres: sauf quelques exceptions, dues à des retards des navires suédois ou à des difficultés de déchargement, elle put tenir cette promesse jusqu'à la fin. Quelquefois elle fut même en mesure de distribuer plus de 2 ocques, notamment après la libération, à l'aide des provisions apportées par la M. L. Tous les habitants de la capitale, excepté ceux qui avaient opté pour les cantines populaires, y prenaient part. Ce fut également le cas de la presque totalité des enfants, sans préjudice de la ration supplémentaire que les plus chétifs d'entre eux recevaient aux cantines d'enfants [2]

Dans la mesure des disponibilités, les enfants de la capitale, hormis ceux qui étaient inscrits aux cantines, ont bénéficié, en outre, de distributions de vivres supplémentaires. Le nombre des enfants ayant bénéficié de ces distributions supplémentaires a oscillé entre 250 000 et 279.000, approximativement. Il dépassait 313.000 en septembre 1944 au moment où les cantines d'enfants ordinaires ont été supprimées.

Vivres distribués par les épiceries.

Pour commencer, la Commission n'avait guère que du gruau et de la farine à distribuer par les épiceries. Un peu plus tard elle reçut aussi des haricots et des pois - chiches. Les vivres allemands importés à titre de compensation des réquisitions militaires et gérés par la Commission se prêtaient aussi à ce mode de distribution. Surtout le sucre fut reçu avec beaucoup de satisfaction par la majorité du public. A partir du printemps de 1944, la Commission fut en mesure de distribuer aussi du poisson (harengs salés, conserves).

Les distributions effectuées figurent sur le tableau de la page suivante :

1. V. ch. XV.
2. V. ch. XVIII.

Distributions effectuées par l'entremise des épiceries.

Notes : 1. Distributions faites pour compte de l'ancienne Commission de Gestion.
2. Distributions supplémentaires en faveur des enfants non inscrits aux cantines.
3. Distribution en faveur des indigents seuls (V. ci-après).

			Dramia
Sept.	42	Farine blanche [1]	200
»	»	Noisettes décortiquées [1]	100
Nov.	»	Farine blanche	200
»	»	Pâtes alimentaires	100
»	»	Gruau	400
Déc.	»	Farine blanche	400
»	»	Gruau	400
Janv.	43	Gruau	100
»	»	Haricots	400
»	»	Farine de maïs	300
Févr.	»	Farine blanche	400
»	»	Haricots	400
Mars	»	Gruau [2]	300
»	»	Haricots	800
»	»	Raisins secs	200
Avril	»	Haricots	100
»	»	Pois - chiches	200
»	»	Pommes de terre	400
Mai	»	Gruau [2]	300
»	»	Haricots	200
»	»	Pois - chiches	200
»	»	Sucre	200
Juin	»	Pois - chiches	400
»	»	Sucre	100
Juil.	»	Haricots	400
»	»	Soupes [2]	230
»	»	Pommes de terre desséchées	100
»	»	Sucre	100
Août	»	Farine blanche	200
»	»	Farine de pommes de terre	100
»	»	Marmelade [2]	60
»	»	Pommes de terre desséchées	100
»	»	Sucre	100
»	»	Raisins secs	200
Sept.	»	Farine blanche	200
»	»	Gruau [2]	300
»	»	Petits - pois	400
»	»	Sucre	100
»	»	Raisins secs [2]	200
Oct.	43	Farine de panification	200
»	»	Farine de panification [3]	300
»	»	Marmelade [2]	100
»	»	Petits - pois	400
»	»	Sucre	100
»	»	Huile	150
Nov.	»	Farine de panification	200
»	»	Petits - pois	400
»	»	Soupes [2]	230
»	»	Petits - pois	400
»	»	Pommes de terre desséchées	100
»	»	Sucre	100
»	»	Raisins secs	300
Déc.	»	Farine blanche	200
»	»	Farine de panification	200
»	»	Gruau [2]	300
»	»	Haricots	200
»	»	Petits - pois	200
»	»	Sucre	150
Janv.	44	Farine de panification	400
»	»	Gruau [2]	300
»	»	Soupes	133
»	»	Lentilles	200
»	»	Petits - pois	200
»	»	Sucre	100
Févr.	»	Pois - chiches	200
»	»	Riz	80
»	»	Semoule [2]	300
»	»	Soupes	133
»	»	Sucre	100
»	»	Raisins secs [2]	200
Mars	»	Poissons salés	250
»	»	Semoule [2]	300
»	»	Soupes	133
»	»	Haricots	100
»	»	Marmelade [2]	100
»	»	Petits - pois	300
»	»	Sucre	100
Avril	»	Farine de panification	200
»	»	Petits - pois	400
»	»	Poissons en conserve	133

			Dramia
Avril	44	Riz	80
»	»	Semoule [2]	300
»	»	Soupes	133
»	»	Sucre	100
Mai	»	Pois - chiches	400
»	»	Poissons en conserve	133
»	»	Poissons salés	600
»	»	Semoule [2]	300
»	»	Sucre	100
»	»	Huile	100
Juin	»	Farine de panification	200
»	»	Pâtes alimentaires [2]	300
»	»	Pois - chiches	600
»	»	Petits - pois	400
»	»	Sucre	100
Juil.	»	Pois - chiches	200
»	»	Poissons en conserve	133
»	»	Riz	80
»	»	Semoule [2]	300
»	»	Soupes	133
»	»	Fèves	400
»	»	Sucre	100
Août	»	Blé	200
»	»	Pâtes alimentaires [2]	200
»	»	Pois - chiches	800
»	»	Poissons en conserve	133
»	»	Poissons en conserve [2]	133
»	»	Soupes	133
»	»	Soupes [2]	142
»	»	Fèves	400
»	»	Sucre	100
Sept.	»	Farine de panification	400
»	»	Poissons en conserve [2]	133
»	»	Riz [2]	200
»	»	Semoule [2]	300
»	»	Soupes	142
»	»	Fèves	200
»	»	Sucre	80
Oct.	»	Pois - chiches	400
»	»	Poissons en conserve [2]	133
»	»	Riz	50
»	»	Soupes [2]	133
»	»	Sucre	80
Nov.	»	Farine blanche	400
Nov.	44	Fromage	53
»	»	Lard	50
»	»	Pois - chiches	400
»	»	Poissons en conserve	133
»	»	Poissons salés [2]	150
»	»	Poissons salés	150
»	»	Soupes	133
»	»	Sucre	100
»	»	Viande en conserve	106
Déc.	»	Farine blanche	400
»	»	Farine blanche	400
»	»	Fromage	53
»	»	Haricots	400
»	»	Sucre	250
»	»	Viande en conserve	320
Janv.	45	Farine blanche	600
»	»	Lard	50
»	»	Petits - pois	400
»	»	Pois - chiches	400
»	»	Poissons salés	200
»	»	Soupes	133
»	»	Sucre	250
Févr.	»	Café	85
»	»	Farine blanche	800
»	»	Haricots	400
»	»	Lard	100
»	»	Pâtes alimentaires	200
»	»	Pois - chiches	600
»	»	Poissons en conserve	400
»	»	Poissons en conserve	600
»	»	Savon	36
»	»	Savon	27
»	»	Soupes	133
»	»	Sucre	250
Mars	»	Farine blanche	400
»	»	Haricots	400
»	»	Lait en poudre	133
»	»	Lard	200
»	»	Petits - pois	400
»	»	Poissons en conserve	133
»	»	Riz	50
»	»	Savon	72
»	»	Sucre	400

Nombre de participants. Contrôle des cartes de vivres.

Pour le rationnement des vivres, comme pour le rationnement du pain, la Commission dut se résigner à accepter les cartes qui avaient été émises par l'État [1]. Elle établit cependant dès le début un contrôle systématique de ces cartes, en vue d'éliminer autant que possible les abus. Dès le mois de septembre 1942, le service de contrôle des effectifs a été chargé d'entreprendre une vérification individuelle de la clientèle des épiceries, afin d'en établir le nombre exact et d'en suivre les fluctuations ultérieures. Les difficultés rencontrées dans ce domaine et la méthode suivie pour les résoudre ont été exactement les mêmes que pour les cartes de pain [2].

Le résultat obtenu a été très appréciable: d'une part, les services de la Commission confisquèrent, jusqu'à la fin du mois d'octobre 1944, 267.407 cartes frauduleuses, d'autre part, ils réussirent à enrayer l'émission de nouvelles cartes, qui auraient sans doute atteint des chiffres énormes. Ils détournèrent aussi beaucoup de personnes de manœuvres frauduleuses pour l'obtention de cartes. Ainsi, malgré un afflux considérable de réfugiés de province, l'effectif des épiceries — et plus tard celui des boulangeries — a pu être maintenu à un niveau à peu près constant.

Le nombre des participants aux distributions par les épiceries a subi les oscillations suivantes:

Sept.	42	1.233.733	Déc.	43	1.242.248
»	»	1.233.365	Janv.	44	1.214.182
Oct.	»	1.230.196	Févr.	»	1.223.150
Nov.	»	1.211.845	Mars	»	1.230 877
Déc.	»	1.209.909	Avril	»	1.235.302
Janv.	43	1.210.095	Mai	»	1.242.789
Févr.	»	1.220.573	Juin	»	1.246.993
Mars	»	1.222.437	Juil.	»	1.249.432
Avril	»	1.221.801	Août	»	1.251.967
Mai	»	1.223.446	Sept.	»	1.256.114
Juin	»	1.221.155	Oct.	»	1.257.829
Juil.	»	1.219.542	Nov.	»	1.275.264
Août	»	1.215.994	Déc.	»	—
Sept.	»	1.220.482	Janv.	45	1.261.457
Oct.	»	1.226.830	Févr.	»	1 269.121
Nov.	»	1.234.926	Mars	»	1.266.402

1. V. ch. VI.
2. V. ch. XIII.

Distributions gratuites aux indigents.

Comme pour la plupart des produits distribués au public, la Commission se fit également payer un prix modique pour les vivres distribués par les épiceries afin de couvrir les frais ralatifs au déchargement, aux transports et, le cas échéant, au traitement industriel des denrées, ainsi que les frais d'administration. Bien que ce prix fût généralement très bas—il variait entre un dixième et un cinquième du prix correspondant au marché libre—un assez grand nombre de personnes ne disposait pas de l'argent nécessaire pour en verser le montant. Ce fut surtout le cas des produits importés au titre des compensations et distribués pour compte de l'État [1]. Les indigents qui se trouvaient dans une telle situation avaient l'habitude de céder à l'épicier une partie de leur ration, moyennant un prix qui leur permettait de payer le reste de la ration sans débourser et leur laissait peut-être quelquefois un petit excédent. Les épiciers gagnaient évidemment à l'affaire, en vendant au marché noir les rations que ces clients leur avaient cédées.

Afin de combattre ce système, qui avait le caractère d'une exploitation des pauvres et qui menaçait de s'étendre au fur et à mesure que les conditions économiques empiraient, la Commission décida de fournir gratuitement aux indigents les vivres distribués par les épiceries.

Faute de temps, et faute de données suffisantes pour procéder à la détermination des indigents, la Commission prit le parti d'utiliser, comme point de départ, les listes établies par les comités paroissiaux de l'E.O.H.A. Elle chargea le service de contrôle des effectifs de procéder sur cette base à l'émission de cartes d'indigents et à la révision progressive de ces listes initiales. La limite du nombre des cartes à émettre fut fixée à 250.000.

Un service spécial fut créé, comprenant une soixantaine d'investigateurs, qui avaient pour mission de vérifier l'état d'indigence des familles par des visites à domicile et au moyen de renseignements recueillis sur leur occupation, leur état de santé, etc. Dans ce travail intense et difficile, les vérificateurs furent assistés au début par les membres de l'E.O.H.A., à titre bénévole.

Conformément à l'accord avec l'E.O.H.A. cette organisation radia de ses listes, avant de les remettre à la Commission, les familles

---

1. V. ch. XXVI.

qu'elle considérait les moins nécessiteuses. Le nombre des indigents inscrits qui s'élevait d'abord à environ 300.000 fut ainsi réduit à 181.500. Pendant la première quinzaine de janvier 1944, il fut distribué selon ces listes à peu près 137.000 cartes d'indigents. A Athènes et dans la banlieue, 22.000 personnes omirent de se présenter. Au Pirée, la distribution des cartes fut interrompue le 11 janvier 1944, à cause du bombardement et de l'exode des habitants qui s'ensuivit ; les 22.500 cartes restées en suspens y furent distribuées graduellement par la suite.

Cette opération terminée, les vérificateurs purent entreprendre leur mission véritable qui était d'examiner les conditions économiques des familles considérées comme indigentes. Le résultat de ces vérifications, ainsi que le nombre de cartes émises mensuellement jusqu'au mois d'octobre 1944, figure sur le tableau ci - dessous :

Effectif des cartes d'indigents.

Mois		*Inscriptions*	*Radiations*	*Effectif*
Janvier	1944	135.893	—	135.893
Février	»	947	44	136.796
Mars	»	43.023	10.164	169.655
Avril	»	23.215	13.401	179.469
Mai	»	—	5.582	173.887
Juin	»	30.949	11.600	193.236
Juillet	»	15.103	341	207.998
Août	»	17.490	264	225.224
Septembre	»	9.298	2.161	232.361
Total		**275.918**	**43.557**	

Des circulaires détaillées indiquaient la procédure et la méthode à suivre par les vérificateurs et définissaient ainsi qu'il suit les catégories de personnes qui pouvaient être considérées comme indigentes :

1) Familles de tuberculeux, présentant des signes manifestes de pauvreté.

2) Réfugiés dont les habitations avaient été incendiées et qui se trouvaient dans un dénûment complet.

3) Familles nombreuses indigentes (plus de 4 enfants mineurs ne travaillant pas).

4) Veuves sans enfants majeurs (c. à. d. au dessus de 18 ans).

5) Familles sans aucun soutien.

6) Familles dont le protecteur était frappé d'incapacité chronique de travail.

7) Familles d'indigents détenus.

8) Personnes qui, en raison de leur position sociale ou de leur âge, ne pouvaient s'adapter aux nouvelles conditions de la lutte pour la vie et se

trouvaient dans l'impossibilité manifeste de se procurer, aux prix fixés, les vivres distribués par la Commission de Gestion.

Suivant une enquête statistique, effectuée en mai 1944 et portant sur les cartes distribuées aux indigents de 100 paroisses, le pourcentage des susdites catégories a été le suivant :

1) Familles de tuberculeux	4,3 pct.	6) Familles dont le protecteur était atteint d'un mal chronique	5,5 pct.
2) Réfugiés sinistrés	0,9 »		
3) Familles nombreuses	8,5 »	7) Familles de détenus	1,8 »
4) Veuves sans enfants majeurs	35,2 »	8) Personnes n'ayant pu s'adapter aux conditions actuelles	37,3 »
5) Familles sans protecteurs	6,5 »		

Du point de vue de la profession exercée par les chefs des familles examinées, l'enquête a signalé :

Retraités	1,3 pct.	Ouvriers chômeurs	10.— pct.
Employés chômeurs	2,8 »	Ouvriers insuffisamment rémunérés	23.— »
Professions libérales	6,6 »	Veuves sans profession	46,8 »
Personnes frappées d'incapacité de travail	9,5 »		

Bien entendu, chaque cas était examiné individuellement et l'octroi de cartes à des groupes de personnes, ou à des organisations, était exclu. Or, vers la fin de la période d'occupation, une pression inspirée par les groupements politiques de gauche commença à s'exercer, méthodiquement et quelquefois brutalement, pour amener les vérificateurs de la Commission à se conformer aux indications de ces groupements. Une agitation ayant pour but d'immiscer des organisations irresponsables dans le travail de la sélection des bénéficiaires faisait valoir, entre autres, que des personnes aisées avaient obtenu des cartes d'indigents et que les vérificateurs de la Commission étaient incapables ou soudoyés. Habituellement ces réclamations et dénonciations se bornaient à des généralités. Dans les rares cas où des précisions furent apportées à l'appui, un contrôle très sévère, ordonné ad hoc, a presque sans exception justifié l'action des vérificateurs.

La suite de ce conflit s'est déroulée après la libération du pays [1].

Mécanisme des distributions.

Les distributions générales mensuelles, par l'entremise des épiceries, étaient effectuées suivant les prévisions du plan d'ensemble établi au début de chaque mois.

Le mécanisme de ces distributions comportait tout un cycle d'o-

1. V. ch. XXVII.

pérations, dont l'accomplissement rapide et précis était une condition essentielle de l'approvisionnement régulier de la capitale.

Le point de départ, à savoir le nombre des participants, était fourni par le service de contrôle des effectifs, dont les préposés siégeaient auprès des bureaux de ravitaillement de chaque commissariat de police, en vue de tenir à jour les listes des détenteurs de cartes Ces listes étaient établies par épiceries, chaque habitant étant tenu à déposer sa carte de vivres auprès d'une épicerie de son choix.

Comme il était pratiquement impossible d'assurer l'approvisionnement direct des 2.522 épiceries de la capitale, la ville et ses environs ont été divisés en 65 zones, dont les épiceries étaient approvisionnées par l'intermédiaire d'une épicerie centrale, faisant fonction de magasinier pour chaque zone.

C'est au nom de ces 65 épiciers-magasiniers que le service de distributions émettait les bons de livraison, en vertu desquels les dépôts leur livraient les vivres destinés à la clientèle des épiceries de leur zone. Les épiciers-magasiniers étaient tenus à verser la contrevaleur des vivres dont ils prenaient livraison, en même temps que la somme correspondant à la garantie permanente, déposée auprès de la Commission pour couvrir la perte des articles d'emballage et les déficits non justifiés.

Les épiciers-magasiniers livraient les vivres destinés aux épiciers-distributeurs, sur le vu de bons émis par des préposés de la Commission, lesquels avaient aussi pour tâche de surveiller le pesage des vivres et les distributions faites au public.

Avant toute distribution, le transport des marchandises nécessaires faisait l'objet d'un plan concerté avec les services de transports, afin d'assurer sans accroc et dans les délais prévus l'approvisionnement de toutes les épiceries.

Sur l'avis d'un comité de service consultatif, le président de la Commission, d'accord avec le vice-président, fixait à chaque distribution: a) le prix que le public aurait à payer par ration, à l'exclusion des porteurs de cartes d'indigence; b) la rétribution revenant aux épiceries par ration distribuée; c) la tare d'emballage et la discale admise, selon la nature des denrées distribuées.

Les dates, prix et autres modalités de chaque distribution étaient portées à la connaissance du public et des préposés par voie de circulaires.

Dès qu'une distribution était terminée, les organes de la Commission prenaient soin:

a) de rassembler et de contrôler les pièces justificatives,

b) de réunir le matériel d'emballage et les excédents éventuels de vivres, et de veiller à leur transport aux dépôts de la Commission.

Dans les cas de déficits de vivres signalés en cours des distributions chez les épiciers, une commission spéciale était appelée à en répartir les responsabilités. Les déficits non justifiés étaient portés à la charge de l'épicerie déficitaire et le montant en était prélevé sur la garantie déposée, sans préjudice d'autres sanctions administratives ou de poursuites pénales.

L'accomplissement de toutes ces opérations, aussi bien dans le stade préparatoire que dans celui de la reddition des comptes, y compris les journées affectées à la distribution au public, couvrait en moyenne une quinzaine de jours. C'est dire que deux distributions générales pouvaient être effectuées tous les mois, comportant chacune deux ou trois produits. Dans les derniers mois on a pu effectuer jusqu'à quatre et même cinq distributions par mois.

Si l'on songe au nombre des rations distribuées, à la dispersion des entrepôts, à la pénurie constante des moyens de transports et à l'étendue de la ville d'Athènes et de ses environs, on conviendra que les distributions générales ont été organisées d'une manière exemplaire, avec un minimum d'embarras, aussi bien pour le public que pour la Commission. Une part de cet indubitable succès revient à la « Fédération des épiciers », dont la collaboration a été indispensable à l'organisation des distributions.

Données statistiques.

Le tableau XII de l'annexe statistique contient des données détaillées au sujet des divers vivres qui ont été distribués par l'intermédiaire des épiceries. On voit là, ainsi qu'au résumé contenu dans le tableau M (p. 298), que sur un total de 100.978,1 milliers d'ocques (129.252 tonnes), 46,1 pct était constitué de légumes secs et de soupes, 28,6 pct de céréales, 10 pct de poisson et de viande (en conserves), 9,3 pct de sucre, 2,1 pct de graisse et d'huile et 4,8 pct de produits divers.

Aussi bien la quantité que le genre des produits distribués a beaucoup varié, suivant les disponibilités de l'époque. Au début on n'avait que du gruau, ainsi que de la farine de blé et de maïs, à distribuer. La distribution de maïs, au mois de janvier 1943, a interrompu la diète de gruau, auquel un bon nombre d'Athéniens et de Piréotes avaient été astreints depuis des mois. La farine de maïs fut donc reçue

TABLEAU M. — Quantités de vivres distribués dans la capitale par l'intermédiaire des épiceries, par trimestre.

Milliers d'ocques.

	Blé et autres céréales [1]	Farines, pâtes et riz	Légumes secs et soupes	Sucre	Poissons et viande	Graisse et huile	Divers	Total
1942								
Nov.- Décem.	2 516,1	1 524,6	—	—	—	—	—	4 040,7
1943								
Janv.- Mars	497,6	2 127,2	4 885,2	—	—	—	575,3	8 085,3
Avril - Juin	198,2	—	4 576,7	917,8	—	—	984,9	6 677,6
Juil.- Sept.	194,7	1 230,3	1 363,6	922,3	—	—	1 612,9	5 323,8
Oct.- Décem.	198.—	2 673,9	6 327,1	1 085,7	—	458.—	1 299,6	12 042,3
1944								
Janv.- Mars	187,9	1 875,2	4 398,3	—	770.—	—	188,3	8 349,8
Avril - Juin	—	2 071,2	4 771,7	930,1	2 691,4	311,8	—	10 778,4
Juil.- Sept.	625,5	2 198,4	8 322,5	932,3	998,8	—	—	13 026,3
Oct.- Décem.	—	1 566.—	3 672,8	881,1	1 400,4	159.—	169. -	7 539,5
1945								
Janv.- Mars	—	8 902 5	7 776,9	3 025,7	4 180,3	1 122,2	106,8	25 114,4
Total :								
Mill. d'ocques	**4 418.—**	**24 169,3**	**46 094,8**	**9 267,3**	**10 040,9**	**2 051.—**	**4 936,8**	**100 978,1**
Tonnes	5 655.—	30 936,7	59 001,3	11 862,2	12 852,4	2 625,3	6 319,1	129 252.—

1. Gruau compris.

avec un certaine satisfaction, bien que ce produit ne soit pas habituellement très estimé par les citadins. Peu après, on put distribuer des légumes secs, au début surtout des haricots, qui permirent à beaucoup de gens de préparer à nouveau, pour la première fois depuis des années, la soupe traditionnelle « φασολάδα ». Une première distribution de raisins secs apportés de Crète eut lieu au printemps de 1943. Au mois de juin 1943, on put commencer les distributions régulières de sucre, au moyen des importations du m/s « *Hallaren* ».

Les envois de haricots furent remplacés en partie, dès l'été 1943, par des soupes en poudre empaquetées dans des boîtes de carton qui se prêtaient facilement aux distributions par l'intermédiaire des épi-

ciers. Beaucoup de familles de la classe moyenne apprécièrent ce produit, mais malheureusement, malgré sa haute valeur nutritive, la plupart des gens — surtout les familles ouvrières et les enfants — ne pouvaient pas en supporter le goût, à cause d'un assaisonnement inaccoutumé.

Dès le printemps de 1944, la Commission a pu distribuer régulièrement du poisson salé et du poisson en conserve, produits de haute valeur, vu la pénurie de protéine animale dont la population souffrait depuis des années. La première de ces distributions, faite au moyen d'une cargaison de poisson salé envoyée de Suède, eut lieu à temps pour la fête nationale du 25 mars et fut reçue avec enthousiasme.

Au cours de l'année 1942 - 43, les autorités publiques avaient réussi, grâce au résultat de leur propre concentration d'huile au Péloponèse et, aussi, grâce aux contributions des autorités d'occupation [1], à distribuer assez régulièrement de l'huile d'olive aux habitants de la capitale. Pendant l'année 1943 - 44, la concentration d'huile en faveur de la population civile avait été confiée à la Commission de Gestion [2]. Celle-ci ne réussit cependant pas à concentrer des quantités suffisantes et elle ne put en faire que deux distributions générales dans la capitale, l'une au mois d'octobre 1943, l'autre au mois de mai 1944.

Dès le printemps de 1944, grâce à l'envoi de poisson, de riz etc. de l'étranger, les distributions furent plus variées qu'auparavant. Pour ce qui est de la quantité, elles atteignirent un maximum de 13.026,3 milliers d'ocques (16.673,7 tonnes), pendant le trimestre juillet - septembre 1944. Au cours du trimestre suivant, elles durent être réduites, d'abord à cause des obstacles que la destruction du port du Pirée avait créés au déchargement des navires, puis à cause des troubles de décembre. Pendant le premier trimestre de l'année 1945, les apports de la M.L. s'ajoutant à ceux de la Commission, elles furent portées à 25.114,4 milliers d'ocques (32.146,4 tonnes).

1. V. ch. V.
2. V. ch. XIX.

CHAPITRE XV

CAPITALE : SECOURS SPÉCIAUX

(HÔPITAUX ET MALADES. - INSTITUTIONS DIVERSES. - PRISONS. - INVALIDES, RÉFUGIÉS ETC.)

Aperçu général. — Hôpitaux, sanatoria. — Institutions philanthropiques. — Prisons, détenus etc. — Invalides de guerre. — Réfugiés, sinistrés. — Autres cas. — Données statistiques.

Aperçu général.

A côté des distributions générales dont il a été question dans les deux chapitres qui précèdent, la Commission a cru devoir continuer l'allocation de secours supplémentaires institués par l'ancienne Commission de Gestion en faveur de plusieurs catégories de personnes, dont les conditions d'existence devaient faire l'objet d'une sollicitude particulière.

C'était notamment le cas des personnes hospitalisées dans les établissements sanitaires de toute sorte, dans les prisons et dans les asiles de charité. Tandis que le reste de la population pouvait ajouter le fruit de son travail aux secours fournis par la Commission de Gestion et assurer de la sorte tant bien que mal sa subsistance, les personnes hébergées provisoirement ou à demeure dans ces établissements ne bénéficiaient pas de cette possibilité. Or, toutes ces institutions, auxquelles devait incomber normalement le soin d'entretenir leurs pensionnaires, se trouvaient aux prises avec des difficultés parfois insurmontables et ne pouvaient pas faire face à cette obligation, soit que leur fortune eût sombré dans la catastrophe, soit que les subventions qui leur étaient accordées par l'État se fussent amenuisées jusqu'à l'anéantissement complet. De sorte que la plupart de ces établissements avaient fini par ne plus couvrir, sur leurs propres ressources, qu'une partie infime des besoins élémentaires de leurs pensionnaires. Si la Commission s'était bornée à leur fournir les rations fixées pour le reste de la popu-

lation, la mortalité aurait fait dans ces établissements les mêmes ravages que l'hiver précédent, au cours duquel les pensionnaires de la plupart des hospices avaient succombé en masse. A cette considération fondamentale s'ajoutait celle de réserver aux malades, autant que possible, des aliments appropriés à leur état.

Une autre catégorie de personnes — les invalides de guerre — étaient frappées de la même incapacité de travail, aggravée par le fait que la plupart se trouvaient rassemblés dans la capitale, faute de pouvoir regagner leur lieu d'origine. Eux aussi, de même que les familles dont la guerre avait enlevé le soutien, étaient réduits à compter sur une assistance plus généreuse, que la Commission s'est du reste empressée de leur fournir, conformément au désir exprimé par les donateurs des secours.

Les conditions d'insécurité en province, les proscriptions, les bombardements et la dévastation des campagnes provoquaient dans la capitale une affluence de réfugiés, privés de toutes ressources et même d'abri. La Commission, qui ne pouvait pas méconnaître la situation lamentable de ces personnes, s'est départie en leur faveur de la norme des distributions ordinaires. Pendant les mois qui suivirent le bombardement du Pirée, survenu en janvier 1944, une grande partie de la population de cette ville, réfugiée dans la capitale, a bénéficié de ces secours spéciaux.

Signalons enfin que plusieurs catégories de nécessiteux, placés dans des circonstances extraordinaires, sans qu'il fût possible de les grouper dans les classifications établies, ont fait aussi l'objet, à titre permanent ou provisoire, d'une assistance supplémentaire : détenus libérés, ressortissants américains et britanniques protégés par la légation de Suisse, jeunes filles au travail, étudiants etc.

Les secours ainsi fournis n'étaient pas fixés uniformément pour toutes ces catégories de bénéficiaires. Dans bien des cas, les secours consistaient en une ou en deux rations servies dans les cantines populaires, sans préjudice du droit pour les ayants-droit de participer aux distributions générales de vivres. Parfois les bénéficiaires étaient organisés en associations, qui se chargeaient de distribuer parmi leurs membres le supplément de vivres que la Commission leur livrait en bloc. Parfois aussi, la Commission avait recours à des organisations d'assistance publique pour procéder à l'identification des bénéficiaires et à la distribution de secours en nature. Enfin dans d'autres cas, notamment dans les établissements qui devaient pourvoir à l'entretien

de leurs pensionnaires, ceux-ci étaient tenus à déposer leurs cartes individuelles de vivres.

Les allocations se faisaient sur la base de rations quotidiennes fixées, alternativement, comme suit[1] :

Légumes secs	35	dramia	(112 grs)
Pâtes, gruau, semoule, farine	25	»	(80 »)
Poisson	50	»	(160 »)
Soupes	21	»	(67 »)

Dans la mesure du possible, on essayait de composer les allocations de façon à assurer mensuellement aux bénéficiaires 10 rations de légumes secs, 10 rations de produits de céréales, 5 rations de poisson et 5 rations de soupe. Assez souvent on n'avait cependant pas la possibilité de varier le menu, qui se composait pendant de longues périodes uniquement de gruau et de légumes secs.

Cette nourriture très simple et très uniforme était complétée, dans quelque mesure, par des légumes frais (spécialement des tomates) et de l'huile d'olive que les organisations intéressées achetaient au marché libre, soit à l'aide de subventions d'État, soit au moyen de leurs propres ressources ou de donations privées. Au cours de l'année 1944, la Commission fut à même de fournir des aliments plus variés, en même temps que les autres sources tarissaient. Après la libération, les apports de la M.L. permirent d'augmenter et d'enrichir d'une façon substantielle les allocations, en particulier pour ce qui est des établissements sanitaires.

Du point de vue administratif, l'octroi et le contrôle de cette assistance supplémentaire relevaient en partie de la division de l'enfance et des malades, en partie du service de secours spéciaux. Pour la commodité de l'exposé, on n'a pas tenu compte ici de cette distinction de pure forme.

Hôpitaux - Sanatoria.

La tâche du service d'approvisionnement des hôpitaux consistait à fixer les quantités de vivres destinés aux malades et au personnel de ces établissements, dans les limites du plan général des disponibilités, et à contrôler leur affectation.

Les quantités destinées aux malades hospitalisés étaient évaluées

---

1. Certains bénéficiaires jouissaient, comme on verra ci-après, de rations doubles ou même triples.

à raison de trois rations par jour au maximum, en tenant compte des catégories de malades déclarés par la direction de chaque établissement, à savoir les malades opérés, les malades sous régime et les convalescents. Durant la période de leur hospitalisation les malades étaient tenus à déposer leurs cartes individuelles de vivres. Le personnel de ces établissements était admis à participer aux distributions dans la proportion de 50 pct sur le nombre total des lits. Il recevait les mêmes rations que les convalescents, sous réserve de déposer également ses cartes individuelles de vivres.

Le contrôle des vivres fournis se faisait au moyen de bulletins de quinzaine soumis par la direction de chaque établissement et vérifiés par une équipe de comptables, ainsi que par des inspections périodiques sur place, en vue d'examiner la tenue des livres et le reliquat des vivres consommés.

En moyenne soixante-dix hôpitaux et une quinzaine de sanatoria étaient ravitaillés dans la circonscription de la capitale. Le nombre des bénéficiaires (dont le personnel constituait environ un tiers et les malades environ deux tiers) a oscillé autour de 30.000. Vers la fin de l'occupation il a atteint 40.000.

L'hospitalisation des tuberculeux a toujours été en Grèce un problème insoluble, que les méfaits de la guerre et de l'occupation ont singulièrement compliqué. La plupart des sanatoria privés avaient été réquisitionnés par les troupes d'occupation et le grand sanatorium de l'État, très insuffisant déjà avant la guerre, était constamment surpeuplé. En outre, il était pratiquement impossible d'en déloger les convalescents pour faire place à de nouveaux malades, qui attendaient depuis de longs mois leur tour de priorité. De guerre lasse, quelques centaines de tuberculeux s'installèrent dans des baraquements improvisés à proximité du sanatorium public, ou dans d'autres emplacements, et réclamèrent l'assistance de la Commission, qui n'a pas cru devoir la leur refuser, bien que le reste des tuberculeux du pays ne bénéficiât pas du même traitement. Cette assistance a d'abord consisté en une ration de nourriture préparée, servie par les cuisines populaires. A partir de novembre 1943 cette catégorie de « tuberculeux externes », au nombre de 600 environ, reçurent deux rations de cantine par jour, sans préjudice de leur droit de participer aux distributions générales.

Quels que fussent les ravages de la tuberculose, la Commission ne pouvait malheureusement pas se permettre d'organiser une assistance régulière en faveur de la masse de tuberculeux non hospitalisés. Le caractère provisoire de sa mission et l'insuffisance des vivres dispo-

nibles lui interdisaient d'entreprendre une œuvre de cette envergure, qui aurait dû commencer par une vaste enquête médicale et par un dénombrement exact des malades. Par la force des choses, l'assistance aux tuberculeux non hospitalisés a dû se limiter au nombre, relativement restreint, de malades groupés en associations, ou secourus par l'institut des assurances sociales. L'assistance fournie à cette catégorie de tuberculeux, au nombre de 8.000 environ, consistait en une quantité déterminée de vivres supplémentaires qui leur étaient distribués par l'entremise de leurs associations respectives.

Déjà au mois de janvier 1944, la Commission avait demandé à l'étranger qu'on lui fît parvenir un appareil de micro-radiographie, permettant de procéder à l'examen en masse des cas suspects et de les classifier en conséquence, dans le but de donner un secours plus efficace à ceux qui étaient réellement malades. La Greek War Relief Association répondit à cet appel et acheta en Suède deux appareils de ce genre, mais malheureusement ils n'arrivèrent en Grèce qu'au mois de février 1945, lorsque la Commission était sur le point de terminer ses activités. La Commission contribua néanmoins à l'installation d'un dispensaire micro-radiographique à Athènes, en collaboration avec le ministère de l'Hygiène, la Croix-Rouge Hellénique, la Greek War Relief Association et l'U.N.R.R.A. L'activité du dispensaire a été inaugurée dans des conditions permettant d'escompter que ce nouveau procédé pourra servir de base à l'organisation d'une lutte rationnelle contre la tuberculose. Un peu plus tard, un dispensaire semblable fut installé à Salonique.

Les personnes souffrant d'autres maladies ne recevaient pas de secours spéciaux, hormis le lait frais obtenu des fermiers, en échange de fourrage, et distribué aux malades à domicile, par le canal des dispensaires spéciaux dont il est question au chapitre XX. C'est seulement à titre tout à fait exceptionnel que la Commission fournissait de petites quantités de vivres à un très petit nombre d'organisations — Providence Divine, E.O.H.A.—, pour être distribués par leurs soins à des malades sous régime, notamment dans des cas d'ulcère de l'estomac.

Institutions philanthropiques.

Les dispositions prises à l'endroit des malades hospitalisés et du personnel des établissements sanitaires proprement dits étaient également appliquées aux institutions philanthropiques qui, pour les mêmes motifs, se trouvaient dans l'impossibilité de pourvoir à l'entretien de leurs pensionnaires. Hospices de vieillards, asiles de mendiants, pensionnats d'aveugles et de sourds-muets, et tous autres établissements similaires d'assistance publique, recevaient de la Commission deux ou trois

rations par jour, aussi bien pour leurs pensionnaires que pour leur personnel, à charge pour eux de déposer leurs cartes individuelles de vivres.

Le contrôle de ces fournitures était exercé, comme pour les établissements sanitaires, au moyen de bulletins de quinzaine et de visites d'inspection sur place. Le nombre des bénéficiaires appartenant à ce groupe s'est élevé environ à 1.200, y compris le personnel (1/10). Tous recevaient deux rations.

Prisons - Détenus etc.

Le régime des prisons et des camps de concentration a été particulièrement dur pendant toute la durée de l'occupation, notamment pour les détenus politiques. La Commission de Gestion n'avait pas qualité pour intervenir dans ce domaine : ses attributions étaient strictement limitées à la distribution de secours. Aussi le service d'approvisionnement des prisons se bornait-il, en principe, à fournir les vivres nécessaires à la cantine des détenus.

On conçoit que le contrôle de l'affectation de ces vivres était particulièrement délicat. Ni les autorités d'occupation, ni les organes de la Sûreté ne consentaient volontiers à l'exercice d'un contrôle, impliquant le libre accès d'inspecteurs, dans des établissements dont on avait de bonnes raisons de dissimuler les véritables conditions.

Cette difficulté a pu être tournée en partie, grâce à la collaboration d'infirmières bénévoles de la Croix-Rouge Hellénique qui ont été autorisées, à la suite d'instantes démarches, à pénétrer dans la plupart des prisons, pour surveiller la préparation de la cantine des détenus et pour en faire personnellement la distribution.

Malheureusement les infirmières n'avaient pas accès dans toutes les prisons. Là où l'entrée leur était permise, leur présence quotidienne permettait au service de surveiller non seulement l'alimentation des détenus, mais aussi leur état de santé Les infirmières faisaient ainsi fonction d'agents de liaison avec le service de médicaments de la Mission Suisse et se chargeaient de procurer aux détenus les médicaments nécessaires et du savon. Au nombre de vingt-quatre, ces infirmières se sont partagé pendant trois ans une tâche amère et pénible ; grâce à leur quotidienne abnégation, le sort de plusieurs milliers de détenus a pu être quelque peu adouci [1].

1. Pendant la première année les délégués neutres parvinrent quelquefois, grâce au dévouement de sœur Hélène Capart, à pénétrer dans les camps de concentration italiens.

L'assistance aux détenus politiques s'est aussi étendue à leurs familles pendant la durée de la détention, ainsi qu'aux familles des détenus exécutés ou déportés. Ici aussi l'E.O.H.A. a prêté le concours de ses services et de son personnel bénévole. Sur la base de listes soigneusement vérifiées par son service d'investigations, l'E.O.H.A. recevait de la Commission les quantités correspondantes de vivres, auxquels elle ajoutait des secours qu'elle se procurait par ses propres moyens, et qu'elle se chargeait de distribuer en petits paquets à des milliers de familles privées de leur soutien.

Vers la fin de l'occupation allemande, lorsque les prisons politiques furent abandonnées par leurs geôliers et que les détenus se sont vus tout-à-coup libres d'en sortir, la ville d'Athènes fut submergée d'une multitude de personnes démunies de tout et affamées. L'E.O.H.A. entreprit d'installer à leur intention une cantine qui distribuait aux plus nécessiteux, ou à ceux qui attendaient la première occasion de regagner leur province, deux rations de nourriture, préparées avec des vivres fournis par le service d'approvisionnement des prisons.

En général les vivres destinés aux cantines des prisons pour détenus politiques, ainsi qu'aux établissements de reéducation pour adolescents, également compris dans ce service, étaient plus variés et plus abondants que les vivres fournis aux hôpitaux. C'est que la plupart des prisons comptaient exclusivement sur les vivres de la Croix-Rouge pour nourrir leurs détenus.

Le nombre des bénéficiaires a beaucoup varié. Il pouvait quelquefois s'accroître de quelques milliers d'un jour à l'autre, lorsque les Allemands amenaient à Athènes des convois d'otages, mais généralement il oscillait entre 5.000 et 10.000 Au mois de septembre 1944, en comprenant les libérés de la province, de passage à Athènes, il atteignit 33.000. Parmi ce nombre, il y avait sans doute aussi un grand nombre d'ouvriers, que les Allemands venaient de licencier, et peut-être également des partisans qui venaient s'enrôler dans les formations secrètes de la capitale.

Invalides de guerre.

La Commission a maintenu les secours supplémentaires que la première Commision avait institués en faveur des invalides de guerre, dont le plus grand nombre avaient afflué dans la capitale et ne pouvaient pas regagner leur domicile permanent. Elle a aussi maintenu le supplément de secours accordés aux familles d'officiers et de soldats, morts ou disparus en guerre.

Cette assistance additionnelle a d'abord consisté en une ration de cantine préparée, mais dès la fin de l'année 1942 elle a été fournie sous forme de vivres en nature, à savoir 1,5 ocque par mois aux invalides, 2 ocques aux enfants des victimes de guerre et 2,5 aux invalides tuberculeux Le nombre des personnes ainsi secourues s'est élevé vers la fin de l'occupation à 23.500 adultes et 27.500 enfants.

Les vivres correspondants à ces distributions mensuelles étaient livrés globalement aux diverses associations qui groupaient ces catégories de bénéficiaires. Il est intéressant de signaler que le nombre de ces associations s'est élevé à plus d'une trentaine, parce que les intéressés entendaient établir une distinction entre leurs différentes subdivisions (offiiciers, soldats, marins, aviateurs etc.), entre les localités de la circonscription (Athènes, Le Pirée, Salamine etc.) et entre les guerres antérieures.

Réfugiés – Sinistrés.

Cette catégorie de secours, qui avait un caractère provisoire, était destinée à des groupes de personnes réfugiées dans la capitale à la suite des troubles qui sévissaient en province, ou à des agglomérations sinistrées dans le voisinage d'Athènes.

Ne comprenant au début que quelques centaines, cette catégorie de bénéficiaires s'est accrue à plus de 181.000 personnes pendant les mois de janvier et de février 1944, à la suite du bombardement du Pirée. A mesure que les personnes ainsi secourues réintégraient leur domicile, leur nombre décroissait en conséquence, pour se réduire à 32.000 environ, vers la fin de l'année.

L'assistance de la Commission leur était fournie sous forme de deux rations quotidiennes de nourriture servie dans les cantines populaires, ou, suivant les cas, sous forme d'un secours unique en vivres distribués par l'intermédiaire de comités représentant les différents groupes.

Autres cas.

Les catégories que nous venons de passer en revue n'épuisent pas le nombre et la diversité des circonstances, dans lesquelles la Commission a été amenée à fournir des secours additionnels collectifs.

Citons, à titre d'indication, une trentaine d'écoles professionnelles de nuit, dont les cours étaient suivis par une jeunesse appliquée à

s'instruire, en dépit des privations et des fatigues endurées pendant la journée (environ 3.500 élèves). Citons encore une quarantaine de groupements que la Commission a cru devoir comprendre, à titres divers, dans les distributions de secours extraordinaires: communauté israélite, restaurant de la «jeune fille au travail», évêques nécessiteux, ouvroir de femmes pauvres, ressortissants américains et anglais placés sous la protection de la légation de Suisse etc., au total 9.500 personnes approximativement.

C'est ici le lieu de mentionner les «*cantines des étudiants*», installées depuis les premiers temps de l'occupation par le soin de diverses autorités et alimentées en grande partie par les vivres que leur fournissait la Commission. Un certain nombre de ces cantines faisaient aussi fonction de centres pour les étudiants privés de communication avec leur lieu d'origine (Égypte, Constantinople, Thrace, Macédoine, Épire, îles grecques — surtout Crète).

La diversité des systèmes appliqués dans chacune de ces cantines avait fait sentir de bonne heure la nécessité d'en coordonner la gestion. Au surplus, l'agitation politique de la jeunesse universitaire entravait sérieusement le fonctionnement régulier de ces établissements. La Commission fut ainsi amenée, en juillet 1944, à la suite de pourparlers laborieux et parfois pénibles, à placer successivement toutes les cantines des étudiants sous la direction unifiée d'un comité de patronage, placé sous la présidence d'un délégué neutre.

La cantine centrale des étudiants, avec environ 4.500 participants, était d'abord gérée par la K.E S. et installée dans l'édifice du club universitaire qui servait aussi de refuge pour un certain nombre d'invalides et de blessés de guerre. Expulsée de là par le gouvernement qui se plaignait d'agissements politiques parmi les étudiants, elle dut être transférée à la cour de l'École de Chimie où elle continua à fonctionner jusqu'en septembre 1944, dans des conditions hygiéniques très peu satisfaisantes. Les étudiants se voyaient forcés d'attendre sous ciel ouvert durant des heures et souvent aussi de consommer leur repas dans cette cour, qui était transformée en marais par la pluie, tandis que la poussière y tourbillonnait par un temps sec. Entretemps l'E.O.H.A. avait créé pour les étudiants provenant de l'étranger ou des provinces, au nombre de 1200, environ, plusieurs cantines dont la plupart pouvaient être qualifiées d'exemplaires.

L'agitation politique parmi les étudiants n'avait pas cessé. Un groupe de jeunes gens à la solde du gouvernement réussit à s'imposer sur la direction de la cantine centrale et en défendit l'accès à de nombreux étudiants dont les tendances politiques ne leur convenaient pas, après quoi, ils essayèrent de conquérir, revolver en main, les cantines de l'E.O.H.A. La Commission de Gestion se vit donc obligée d'intervenir pour placer les cantines des étudiants sous sa propre direction — d'abord les cantines de l'E.O.H.A. (début juillet

1944), puis également la cantine centrale, dès qu'il fut possible de la transférer dans des locaux appropriés, mis gracieusement à sa disposition par l'École Polytechnique (début octobre 1944).

La Commission établit un contrôle très sévère sur les participants et réussit sous peu à éloigner de nombreuses personnes qui n'étaient étudiants que de nom, ainsi que beaucoup d'autres qui, tout en étant inscrites à l'Université ou aux écoles supérieures, ne pouvaient pas être considérées comme indigentes. L'effectif de la cantine centrale, qui avait atteint environ 6.000, fut ainsi réduit à 3.000. Aux autres cantines, le nombre des participants s'éleva en octobre 1944 à 3.406, y compris les étudiants tuberculeux pour lesquels il fut créé un centre spécial [1].

En collaboration avec les «éphories» des cantines (choisies hors du milieu des étudiants, pour ne pas donner lieu à des rivalités d'ordre politique), la Commission s'efforça de donner aux cantines le caractère de restaurant. Au lieu de la double ration de soupe, distribuée auparavant, on faisait servir une ration de soupe (gruau, légumes secs, riz ou spaghetti), une ration de poisson, de viande ou de fromage et une ration de pain. En revanche, les participants devaient déposer leur carte individuelle de vivres auprès du service de la Commission.

Pendant les troubles de décembre 1944, les installations de plusieurs de ces cantines ont été rendues inutilisables, en particulier celles de la cantine centrale, à l'École Polytechnique. Au mois de mars 1945, après certaines réparations, une cantine pour les élèves de cette école, avec 500 participants, y fut ouverte, et un peu plus tard, après la fin des activités de la Commission de Gestion, une cantine pour les étudiants de l'Université fut créée à nouveau dans l'édifice du club universitaire.

Les ressources financières de ces cantines, fondées principalement sur une subvention du gouvernement et sur une faible cotisation hebdomadaire des bénéficiaires, ne couvraient pas toujours les frais de leur fonctionnement. A plusieurs reprises la Commission en a dû couvrir le déficit.

Données statistiques.

Au tableau N de la p. 310 on trouve un résumé des quantités de vivres alloués aux secours spéciaux dont il est question dans ce chapitre. Le total s'élève à 9.473,3 milliers d'ocques (12.125,8 tonnes),

1. Auparavant, les vivres alloués aux étudiants tuberculeux avaient été confiés au soi-disant comité de leur association, mais il y avait lieu de croire que celui-ci en faisait un usage abusif, en favorisant ses amis politiques. Pour les inscriptions au nouveau centre, on fit passer aux intéressés un examen aux rayons X. Sur 850 membres de l'association, 700 finirent par se soumettre à cet examen, mais seulement 550 furent admis, comme atteints de tuberculose active.

TABLEAU N. — Quantités de vivres alloués aux secours spéciaux dans la capitale.

Milliers d'ocques.

Catégories d'institutions et trimestres	Blé et autres céréales [1]	Farines, pâtes et riz	Légumes secs et soupes	Sucre	Poisson et viande	Graisse et huile	Lait conservé et divers	Total
Hôpitaux et sanatoria	144,1	570,9	356.—	56,5	246,3	40,4	[2] 64,4	1 478,6
Prisons et camps de concentration	86,7	163,7	241,3	3,3	77,5	9,5	26,2	608,2
Invalides et victimes de guerre	326,5	608,1	897,7	5,4	142,5	3,9	12,3	1 996,4
Cantines populaires etc	1 848,5	262,6	1 496,3	8,7	276,6	16,4	75,6	3 984,7
Diverses institutions .	149,9	801,8	274,1	7,7	65,1	15,3	[3] 91,5	1 405,4
Total.	**2 555,7**	**2 407,1**	**3 265,4**	**81,6**	**808.—**	**85,5**	**270.—**	**9 473,3**
1942								
Sept. - Déc.	1 786.—	20,1	5,8	—	—	—	3,7	1 815,6
1943								
Janv. - Mars	77,1	93,3	172,6	—	—	—	1,6	344,6
Avril - Juin	35,9	115,3	141,9	2,1	—	—	9,6	304,8
Juil. - Sept.	111,6	138.—	281,6	—	—	2,2	0,1	533,5
Oct. - Déc.	133,1	183,1	297,7	0,1	—	10,4	18,2	642,6
1944								
Janv. - Mars	103,4	127,6	865,6	—	—	1,5	34,3	1 132,4
Avril - Juin	108,1	324.—	442,2	1,7	141,7	4,1	149,2	1 171.—
Juil. - Sept.	57,4	479,6	338,9	6,1	232,9	16,3	20,4	1 151,6
Oct. - Déc.	66,5	622,1	554,1	37,3	230,4	17,5	[4] 9,1	1 537.—
1945								
Janv. - Mars	76,6	304.—	165.—	34,3	203.—	33,5	23,8	840,2
Total: milliers d'ocques	**2 555,7**	**2 407,1**	**3 265,4**	**81,6**	**808.—**	**85,5**	**270.—**	**9 473,3**
tonnes	3 271,3	3 081,1	4 179,7	104,5	1 034,2	109,4	345,6	12 125,8

1. Gruau compris.
2. Dont 5,9 milliers d'ocques de lait conservé.
3. Dont 0,9 millier d'ocques de lait conservé.
4. Dont 6,5 milliers d'ocques de lait conservé.

c'est-à-dire 4,2 pct des vivres distribués dans la circonscription de la capitale. Sont compris dans ce total, les quantités de gruau (environ 1.500 milliers d'ocques) allouées aux cantines populaires pendant les trois premiers mois de l'activité de la Commission, lorsque ces cantines desservaient encore un demi-million de personnes journellement [1]. Si l'on en fait abstraction, le total se réduit à environ 8.000 milliers d'ocques, composées comme suit : gruau 13,5 pct, farines, pâtes et riz 30,1 pct, légumes secs et soupes 40,8 pct, sucre 1,0 pct, poisson et viande 10,1 pct, graisse et huile 1,1 pct, lait conservé et produits divers 3,4 pct.

La contribution de la Commission en huile était donc très faible, mais la plupart des organisations qui servaient d'intermédiaire à ces secours en recevaient pendant la première année certaines quantités de la part des services de l'État. Par la suite elles parvenaient quelquefois a en acheter, au moyen des subsides en argent que le gouvernement leur fournissait.

Les allocations de la Commission aux institutions sanitaires avaient évidemment une composition un peu plus riche (sucre 3,7 pct, poisson et viande 16,5 pct, graisse et huile 3 pct) [2]. Ce n'est cependant que vers la fin de l'occupation et après la libération que la Commission a été en mesure de fournir ces aliments en quantités importantes.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, le nombre des bénéficiaires a beaucoup varié. D'une façon générale, il s'est sensiblement accru, à cause de l'affluence de réfugiés et de sinistrés, mais aussi à cause de l'admission de nouveaux groupes à ce genre de secours, au fur et à mesure de l'aggravation de la situation alimentaire. Encore au printemps de 1943, on ne comptait qu'environ 50.000 participants, tandis que vers la fin de l'occupation ce nombre a dépassé 150.000.

---

1. V. ch. XIV. Sont également comprises les quantités allouées aux personnes qui avaient opté pour les cantines, en renonçant aux distributions par les épiciers.

2. Les hôpitaux ont en outre reçu du lait frais (V. ch. XX).

CHAPITRE XVI

PROVINCE : ORGANISATION ET PROGRAMMES

Les organes administratifs (service central, comités de province, délégués régionaux). — Programme général des allocations de farine et de blé. — Secours supplémentaires. — Secours aux sinistrés. — Mécanisme de l'approvisionnement. — Entremise de la Banque Agricole. — Contrôle sur les distributions effectuées.

Les organes administratifs (service central, comités de province, délégués régionaux).

Pendant les premiers mois de son activité, la Commission de Gestion avait incorporé le service d'approvisionnement des provinces et celui de la capitale dans une même division administrative, la «division des distributions». Mais, dès le début de l'année 1943, le service des provinces en fut détaché pour former une division distincte, comprenant toutes les activités relatives à l'organisation et au contrôle des distributions de vivres en dehors de la circonscription de la capitale, hormis les secours aux enfants et aux malades qui relevaient d'une autre division.

Ainsi formée, la division du ravitaillement des provinces conserva l'armature administrative héritée de l'ancienne Commission, en y introduisant les amendements que comportaient l'extension rapide de l'œuvre et les circonstances dans lesquelles elle devait être accomplie. Le service central au siège de la Commission était formé d'un secrétariat, d'un service de distributions, subdivisé en trois sections se partageant le pays en trois zones, d'un bureau affecté à l'approvisionnement des entreprises d'utilité publique, d'un bureau chargé de rédiger les bordereaux de répartition, d'un service d'inspection, de contrôle et de statistique, et d'une commission chargée de statuer sur les déficits des envois. Plus tard, il fut créé un service spécial ayant pour tâche de concentrer tous renseignements concernant les villages sinistrés.

G R E C E
G R E E C E

PATRAI
ATHINAI
PYRGOS
TRIPOLIS
CHIOS
SAMOS
SYRA
CHANIA
HERAKLION
ACHIOS NIKOLAOS
0
100
200
KM.

L'organisation des distributions en province reposait sur un réseau de comités régionaux et locaux, se ramifiant dans toute l'étendue accessible du pays.

Les comités régionaux, appelés communément « *commissions centrales* » ou « K.E.D.E.S. »[1], formés de 5 à 9 membres bénévoles, assistés du personnel rémunéré indispensable, étaient établis dans les agglomérations urbaines les plus importantes par leur situation géographique ou par le nombre de leurs habitants. Le nombre des K.E.D.E.S., qui ne dépassait pas une trentaine à la fin de l'année 1942, s'est rapidement multiplié, étant passé à 40 en juin 1943, à plus de 100 dans le courant de l'année 1944, enfin à 113 au moment de la cession des services[2].

Des *comités locaux,* appelés « E.D.E.S. »[3], étaient créés successivement dans la plupart des autres localités. Tandis que la Commission de Gestion, représentée par le chef de la division du ravitaillement des provinces ou par les délégués neutres résidant en province, nommait les membres des commissions centrales, celles-ci désignaient généralement à leur tour les membres des comités locaux. Ces comités secondaires étaient également subordonnés aux commissions centrales pour ce qui est de la surveillance de la gestion des vivres. Au nombre de 1.000 environ, durant les premiers mois de l'activité de la Commission, les comités locaux ont fini par s'élever à 5.248[4].

Une cinquantaine de localités qui pouvaient communiquer facilement avec la capitale (plus facilement même quelquefois qu'avec leur chef-lieu) avaient été soustraites à l'activité administrative des commissions centrales et dépendaient directement du service central, ou du délégué neutre correspondant.

Les comités de province avaient pour tâche de désigner les bénéficiaires des distributions dans les limites du nombre fixé par le service central, de prendre livraison des vivres expédiés à leur adresse, de veiller à leur emmagasinage, d'organiser et de surveiller les distributions, aussi bien en nature que sous forme de pain ou de repas de cantine, de fixer et d'encaisser le prix des rations fournies, d'administrer les recettes et les dépenses et de rendre régulièrement compte de leur gestion soit au K.E.D.E.S. de leur région, soit au service central.

A côté de ces travaux, relatifs à la distribution des secours à la

1. Κεντρικὴ Ἐπιτροπὴ Διανομῶν Ἐρυθροῦ Σταυροῦ.
2. V. tableau O, ainsi que tableau XIV de l'annexe statistique.
3. Ἐπιτροπὴ Διανομῶν Ἐρυθροῦ Σταυροῦ.
4. V. tableau O, ainsi que les cartes régionales insérées dans ce volume.

population de leur siège, les K.E.D.E.S. avaient aussi pour tâche de prendre livraison des vivres destinés aux communes de leur circonscription, de désigner les membres des comités locaux dans ces communes, de répartir les vivres entre les comités locaux bénéficiaires, conformément aux instructions du délégué neutre régional ou du service central, de surveiller la gestion des comités locaux et d'en rendre compte à la Commission de Gestion.

Le choix des personnes appelées à former les comités de province a toujours été très délicat. En principe, il était prudent d'en écarter les personnages officiels, préfets ou maires, tout au moins des fonctions de président. Ces fonctionnaires, dont la plupart tiraient leur pouvoir d'un gouvernement imposé par les autorités d'occupation, étaient généralement dépourvus de prestige. Pourtant on ne pouvait pas s'en passer entièrement, puisqu'ils étaient parfois les seuls détenteurs de la documentation indispensable à l'organisation du travail— registres des naissances et des décès, données concernant la production régionale etc. Il fallait aussi se garder d'aspirants trop assidus, dont le zèle excessif dissimulait parfois l'intention de se préparer, à la faveur de leur participation à l'œuvre de secours, une carrière politique pour l'après-guerre. Les rivalités de toutes sortes, si fréquentes dans les petites villes, compliquaient singulièrement le choix parmi les candidats. Malgré ces difficultés, en procédant avec circonspection, il a été possible de trouver, notamment dans le clergé, dans la magistrature, parmi les hauts fonctionnaires des banques et dans le corps enseignant, un grand nombre de personnes absolument intègres et dévouées, douées souvent de capacités incontestables et jouissant de la confiance de leurs concitoyens.

Parmi les membres des commissions centrales, on avait soin de nommer toujours au moins une personne ayant des connaissances techniques et l'expérience des affaires. La participation des femmes était recherchée, surtout pour la gestion des cuisines populaires. En général, les femmes s'acquittaient de leurs fonctions avec beaucoup de zèle et faisaient souvent preuve de beaucoup d'ingéniosité pour trouver les moyens financiers et les vivres supplémentaires, en vue d'améliorer leurs popotes [1].

Là où il y avait une garnison, la liste des membres du comité local était toujours communiquée au commandant de l'endroit [2]. Il n'est arrivé que

1. La participation des femmes à la gestion des cantines d'enfants était, comme de naturel, encore plus utile.

2. En outre, comme il est dit au chapitre IV, les autorités centrales italiennes se sont fait remettre la liste de tous les membres des comités locaux, mais elles ont renoncé à la prétention d'approuver leur nomination, demandant seulement que les nouvelles nominations leur fussent notifiées.

très rarement que les autorités militaires aient objecté contre les nominations effectuées par la Commission, par les délégués de province ou par les K.E.D.E.S. Deux ou trois fois, au début, des commandants de place italiens intervinrent, sans avertir la Commission, pour modifier la composition des comités locaux. A la suite des démarches de la Commission auprès des autorités diplomatiques italiennes, la situation antérieure fut rétablie, en tenant compte, toutefois, des objections formulées contre certaines personnes. Bien entendu, il fallait toujours prendre garde de ne pas nommer des personnes qu'on savait particulièrement indésirables aux yeux des occupants.

D' autre part, on évitait soigneusement de choisir des gens qui avaient manifesté, d'une façon ou d'une autre, des sympathies envers les Italiens ou les Allemands, ou qui se trouvaient en relations avec eux, soit par contrainte, soit par persuasion ou, le cas échéant, par amour du lucre. Bien qu'ils fussent en somme très peu nombreux, il y avait parmi eux des vaniteux qui ne cessaient de s'afficher, tandis que par contre les gens intègres, d'un esprit indépendant, se tenaient souvent à l'écart. A cause de cela, les délégués neutres ont quelquefois, surtout au début, avant qu'ils aient acquis une connaissance suffisante des conditions locales, éprouvé certaines difficultés à composer leurs commissions centrales d'une manière satisfaisante, et leur choix était évidemment, de temps à autre, sujet à des erreurs qu'ils ont dû corriger par la suite.

Vers la fin de l'occupation, comme les dissensions intérieures se faisaient de plus en plus aiguës, il ne fut pas facile de maintenir intacts les organes de province. Parmi les membres des commissions centrales, quelques-uns ont démissionné à cause de la pression qu'ils subissaient de la part de divers groupements politiques, d'autres ont été éloignés par voies de fait. Mais en somme, grâce à la fermeté avec laquelle les délégués neutres ont soutenu les membres qu'ils savaient irréprochables — très peu nombreux étaient ceux qui ne l'étaient pas — en repoussant toute critique visant uniquement leurs opinions politiques, on a réussi à sauvegarder l'organisation provinciale, même dans des moments très difficiles.

La question s'est posée s'il fallait d'une façon générale admettre au sein des comités provinciaux des représentants de l'organisation politique EAM, qui avait atteint une position dominante dans de nombreuses régions. D'accord avec les délégués de province, il fut décidé, sans en faire une règle, d'adjoindre aux comités, lorsqu'il y avait lieu de les compléter, des personnes affiliées à l'EAM, si autrement ces personnes remplissaient les conditions d'intégrité et d'impartialité requises pour la participation à l'œuvre de secours.

Si l'on songe que les vivres de la Commission formaient la base de l'alimentation dans les agglomérations urbaines, on s'imagine facilement l'âpreté des contestations surgies autour des listes des bénéficiaires. Les pressions exercées à cet égard sur les membres des comités de province prirent à quelques occasions la forme de véritables coups de force, lorsque le mouvement de la résistance se fut scindé en fractions inexorablement hostiles les unes aux autres et que, de

leur côté, les autorités d'occupation, et les bataillons de sûreté à leur solde, eurent adopté des mesures rigoureuses pour fermer toutes les issues possibles à l'approvisionnement des partisans. Les membres et le personnel des K.E.D.E.S. n'ont pas été à l'abri de la tourmente: suivant les renseignements parvenus à la Commission, 45 ont été exécutés par les forces d'occupation et les bataillons de sûreté, ou par les organisations de partisans; 138 ont été arrêtés et emprisonnés[1].

L'installation de délégués neutres régionaux, en qualité de représentants de la Commission, a exercé la plus heureuse influence sur l'approvisionnement des provinces et sur le développement des œuvres d'assistance. Dès le début, la Commission avait envisagé d'établir, entre le service central et les comités de province, une autorité intermédiaire, chargée d'éclairer la Commission sur la situation alimentaire et sur les conditions générales de la circonscription, en même temps que de surveiller sur place l'application des instructions du service central. On a vu au chapitre VI que les autorités d'occupation opposaient des difficultés à l'installation de délégués neutres en province. C'est ainsi qu'à Patras, par exemple, après avoir loué un local et fait tous les préparatifs nécessaires pour la création d'une succursale, dirigée par un délégué neutre, la Commission se vit obligée d'abandonner ce plan à cause de l'opposition des militaires italiens. A l'exception de Salonique, où les Allemands avaient, dès novembre 1942, admis l'installation d'un délégué, on dut se contenter de voyages d'inspection dans le reste de la province pendant les sept premiers mois de l'activité de la Commission. Il a été expliqué également, comment, pour cette raison, les Alliés enjoignirent à la Commission de cesser les distributions dans la province, et comment, forts de cet ultimatum, le chargé d'affaires de Suède et le représentant du C.I.C.R. réussirent, lors des pourparlers de Rome en mars 1943, à convaincre les Italiens de changer d'attitude. Depuis le printemps de 1943, l'arrivée successive de nouveaux membres suédois et suisses permit à la Commission d'en affecter un certain nombre aux fonctions de délégués en province.

Sous réserve de se référer à la présidence dans les cas particulièrement délicats, les délégués neutres régionaux avaient pour tâche de

1. La Commission de Gestion ou les délégués neutres sont intervenus chaque fois qu'ils ont appris l'arrestation d'un membre des comités de province, et généralement ils ont réussi à les sauver. Malheureusement, dans beaucoup de cas, comme ils n'avaient pas été informés à temps, leur intervention a eu lieu trop tard.

veiller à la stricte application des accords internationaux, de diriger sur place tous les travaux relatifs à l'emmagasinage, au transport et à la répartition des vivres, d'organiser et de surveiller l'activité des comités, de se tenir en contact avec les autorités d'occupation régionales en vue d'atténuer la rigueur des mesures entravant la distribution des secours, de faire parvenir au service central tous renseignements pouvant servir à l'élaboration du plan général d'assistance, en un mot d'exercer dans les limites de leur circonscription régionale toutes les attributions dévolues à la Commission de Gestion. En règle générale, les comités régionaux étaient supprimés dans les localités où les délégués neutres avaient leur siège.

Malheureusement, faute d'un nombre suffisant de membres neutres, la circonscription régionale impartie aux délégués de province était nécessairement trop vaste. Parfois, faute de pouvoir atteindre facilement les principaux centres de leur circonscription, les délégués établissaient, en dehors de leur siège permanent, des succursales qui expédiaient les affaires courantes sous leur contrôle et sur leurs instructions. Néanmoins, certaines régions difficilement accessibles ont parfois, pendant des périodes assez longues, été sans contact direct avec le délégué ou avec l'organisation centrale. Ajoutons que l'activité des délégués a été souvent interrompue, soit que leur engagement eût expiré, soit qu'il fallût les affecter à d'autres services de la Commission.

L'activité des délégués en province a été fertile et précieuse. Dans bien des cas la Commission a pu se reposer sur eux d'un travail d'organisation sur place, qu'elle n'eût pas été à même d'accomplir à distance avec le même succès. Mais leur tâche était dure et quelquefois ingrate.

Au fur et à mesure que la guerilla se développait et que les partisans aussi bien que les occupants devenaient plus intransigeants, au fur et à mesure, aussi, que les occupants prenaient à leur solde des troupes auxiliaires grecques et que la discorde des partisans s'aggravait, les obstacles à un ravitaillement régulier et bien ordonné des bourgs et des villages s'accumulaient. Les délégués se trouvaient dans un état d'alerte permanent pour pouvoir utiliser les possibilités qui s'offraient, au hasard des événements militaires, d'intervenir en faveur des villages bloqués, de faire parvenir à destination les transports indispensables et d'organiser les distributions. Bien des fois, surtout vers la fin de l'occupation, ils ont dû se dépenser pour sauver le matériel de la Commission, les vivres et même la vie du personnel.

Ils ont quelquefois subi des risques sérieux. A trois ou quatre occasions, leurs voitures ont été trouées de balles — une a sauté sur une mine.

La Commission eut à regretter la mort de deux de ses membres, péris dans l'exercice de leurs fonctions: Nils Erik Nilsson, délégué pour les îles de Chios, de Samos et de Mytilène, tué dans le port de Chios, en février 1944, pendant le bombardement de ce port par l'aviation alliée, tandis qu'il était en train de surveiller le déchargement du m/s « *Wiril* », et Martin Nordenstroem, qui périt en mai 1945, dans un naufrage, en se rendant aux Cyclades pour la liquidation des travaux du bureau de Syra.

Le tableau O ci-contre indique les sièges des bureaux de délégués, ainsi que le nombre de commissions centrales et de comités locaux par région[1].

Programme général des allocations de farine et de blé.

Ainsi qu'il est dit au chapitre VI, la quantité limitée des vivres confiés à la Commission de Gestion ne lui permettait pas d'envisager l'approvisionnement de la population des provinces dans son ensemble, au même titre que celui des grandes agglomérations urbaines, notamment de la capitale. D'autre part, en tenant compte de la production locale et des conditions particulières de chaque région, il était pratiquement possible de limiter les secours aux catégories de personnes qui en avaient le plus pressant besoin.

Sur la base de données statistiques concernant la population, la production agricole etc., la Commission de Gestion établit, dès le début de son activité, un programme général pour le ravitaillement des provinces, indiquant le nombre des bénéficiaires et les quantités correspondantes de farine et de blé, par mois et par localité[2].

---

1. La carte de Grèce attachée à ce chapitre indique les sièges des bureaux de délégués, des K.E.D.E.S. et des principaux comités locaux dépendant directement du service central. Y sont indiqués également les ports de déchargement des navires suédois et les centres d'emmagasinage des vivres.

2. La Commission est redevable au « Service de Statistique Générale de la Grèce » de lui avoir fourni en manuscrit les données relatives à la population, basées sur le recensement de 1940, ainsi que certaines données relatives à la production agricole sur la base du recensement agricole de 1939. Elle a également utilisé des renseignements fournis par le ministère de l'Agriculture et par la Banque Agricole de Grèce au sujet de l'état des cultures.

TABLEAU O.— Sièges des bureaux de délégués et nombre correspondant des commissions centrales (K.E.D.E.S.) et des comités locaux (E.D.E.S.) par région.

Le signe* indique les localités où des délégués neutres ont été placés en permanence.

Régions [1]	Bureaux de délégués			Nombre des	
	Nombre	Sièges	Durée du fonctionnement	K.E.D.E.S. [2]	E.D.E.S.
Attique [3]	1	* Athènes	Sept. 42 - Mars 45	3	73
Béotie et Phtiotide-Phocide [4]	1	* Lamia [5]	Mai 44 - Mars 45	9	374
Eubée [4] [6]	—	—	—	12	180
Argolide-Corinthie [4]	—	—	—	7	189
Péloponèse du sud [7]	1	* Tripolis	Avril 43 - Févr. 45	18	719
Achaïe-Élide	2	* Patras Pyrgos	Mars 44 - Janv. 45 Nov. 43 - Janv. 45	4	436
Étolie-Acarnanie [8]	1	* Patras	Mars 44 - Janv. 45	6	351
Iles Ioniennes sauf Corfou				6	175
Corfou	1	* Kerkyra	Janv. 44 - Mai 45	—	93
Épire	1	* Jannina	Janv. 44 - Mars 45	7	466
Thessalie [9]	2	* Volos Trikkala [10]	Juin 43 - Févr. 45 Juin 43 - Nov. 44	6	370
Macédoine occid. [11]	1	* Salonique	Déc. 42 - Avril 45	9	489
Macédoine centr. [12]				17	519
Cyclades	1	* Syra	Mars 44 - Déc. 44	9	99
Crète	4	* La Canée * Héracleion Réthymnon St Nicolas	Août 43 - Juin 45 Mai 43 - Juin 45 Août 43 - Juin 45 Août 43 - Juin 45	[13] —	564
Iles de l'Égée	3	* Mytilène * Chios Vathy	Mai 43 - Déc. 44 Mai 43 - Déc. 44 Sept. 43 - Déc. 44	—	151
Total	**19**			**113**	**5.248**

1. La subdivision régionale utilisée dans ce rapport a été faite de façon à grouper ensemble, autant que possible, les régions dont les conditions de ravitaillement étaient similaires.

2. Pour les K.E.D.E.S. comprises dans chaque région, V. le tableau XIV de l'annexe statistique.

3 Avec les îles de Salamine et d'Égine, ainsi que les régions de Poros et de Méthana au Péloponèse.

4. La Béotie et l'île d'Eubée étaient régulièrement soumises à la surveillance directe du centre d'Athènes, ainsi que la Corinthie, tandis que l'Argolide ressortissait au délégué de Tripolis. Dès l'automne 1944, des délégués furent préposés à la Béotie et à l'île d'Eubée, d'une part, à l'Argolide et à la Corinthie d'autre part, sans qu'il fût créé de bureaux spéciaux pour ces contrées.

5. Au bureau de Lamia ressortissait aussi la région de Carpénissi (de l'Étolie-Acarnanie) avec 1 K.E.D.E.S. et 108 E.D.E.S.

6. Avec l'île de Skyros.

7. Départements d'Arcadie, de Laconie et de Messénie, ainsi que la région d'Andritsaina, du département de l'Élide, et l'île de Cythère.

8. Y inclus la région de Carpénissi, ressortissant au bureau de Lamia (V. note 5).

9. Avec les Sporades (excepté l'île de Skyros).

10. Chargé entre autres de la réexpédition des vivres destinés à l'Épire.

11. Sauf la région de Yannitsa, comprise ici dans la Macédoine centrale.

12. A l'ouest du fleuve Strymon.

13. Quatre K.E.D.E.S. avant la création de bureaux de délégués.

Le programme prévoyait la distribution de trois ocques, soit 3,84 kgs de farine ou de blé par mois, en faveur des non-producteurs qui n'avaient pas les moyens d'acheter ces denrées aux prix du marché noir, s'élevant par ocque, à l'époque en question, à 5 ou 10 fois le salaire journalier d'un ouvrier. A partir du mois de janvier 1944, vu que les arrivages d'outre-mer avaient été assez réguliers pendant quelque temps, et que les puissances du blocus avaient admis une augmentation substantielle des envois ultérieurs, la ration de base fut portée à 4 ocques (5,12 kgs) par personne et par mois. Pour les tout à fait pauvres, on prévoyait dès le début des secours supplémentaires par l'intermédiaire de cuisines populaires ou sous forme de distributions additionnelles, et pour les enfants, l'établissement de cantines.

Selon les instructions communiquées aux comités de province, dès le mois de septembre 1942, les secours devaient être réservés en premier lieu aux catégories suivantes :

a) invalides et victimes de guerre, sauf ceux qui étaient incontestablement aisés ou qui produisaient eux-mêmes les vivres nécessaires à l'entretien de leurs familles ;

b) vieillards, veuves et orphelins privés de toute fortune ;

c) réfugiés de Macédoine orientale et de Thrace, privés de ressources ;

d) personnes indigentes à cause de maladie ou de chômage ;

e) ouvriers et retraités dont les revenus ne leur suffisaient pas raisonnablement pour acheter le minimum de vivres dont ils avaient besoin pour eux-mêmes et leurs familles ;

f) fonctionnaires publics, officiers, employés communaux et employés d'entreprises privées, dans la mesure où ils étaient réduits à vivre uniquement de leurs appointements ou de leur pension.

De bonne heure, il fallut ajouter à cette liste les populations de villages incendiés ou pillés.

D'autre part, les catégories suivantes devaient être exclues du bénéfice des secours :

a) producteurs de vivres de toute nature, agriculteurs, éleveurs etc., qui avaient la possibilité, soit directement, soit par voie d'échange, de s'assurer les vivres indispensables à leur subsistance et à l'entretien de leurs familles ;

b) propriétaires de camions, de voiliers à moteur, ou d'autres moyens de transport ;

c) industriels dont les entreprises fonctionnaient, commerçants, forgerons fabriquant ou réparant des outils agricoles, cordonniers et autres artisans, dans la mesure où ils gagnaient suffisamment pour se suffire à eux-mêmes ;

d) d'une façon générale, toutes les personnes exerçant une activité dont la rémunération s'était adaptée à la hausse générale des prix ;

e) toutes les personnes incontestablement aisées.

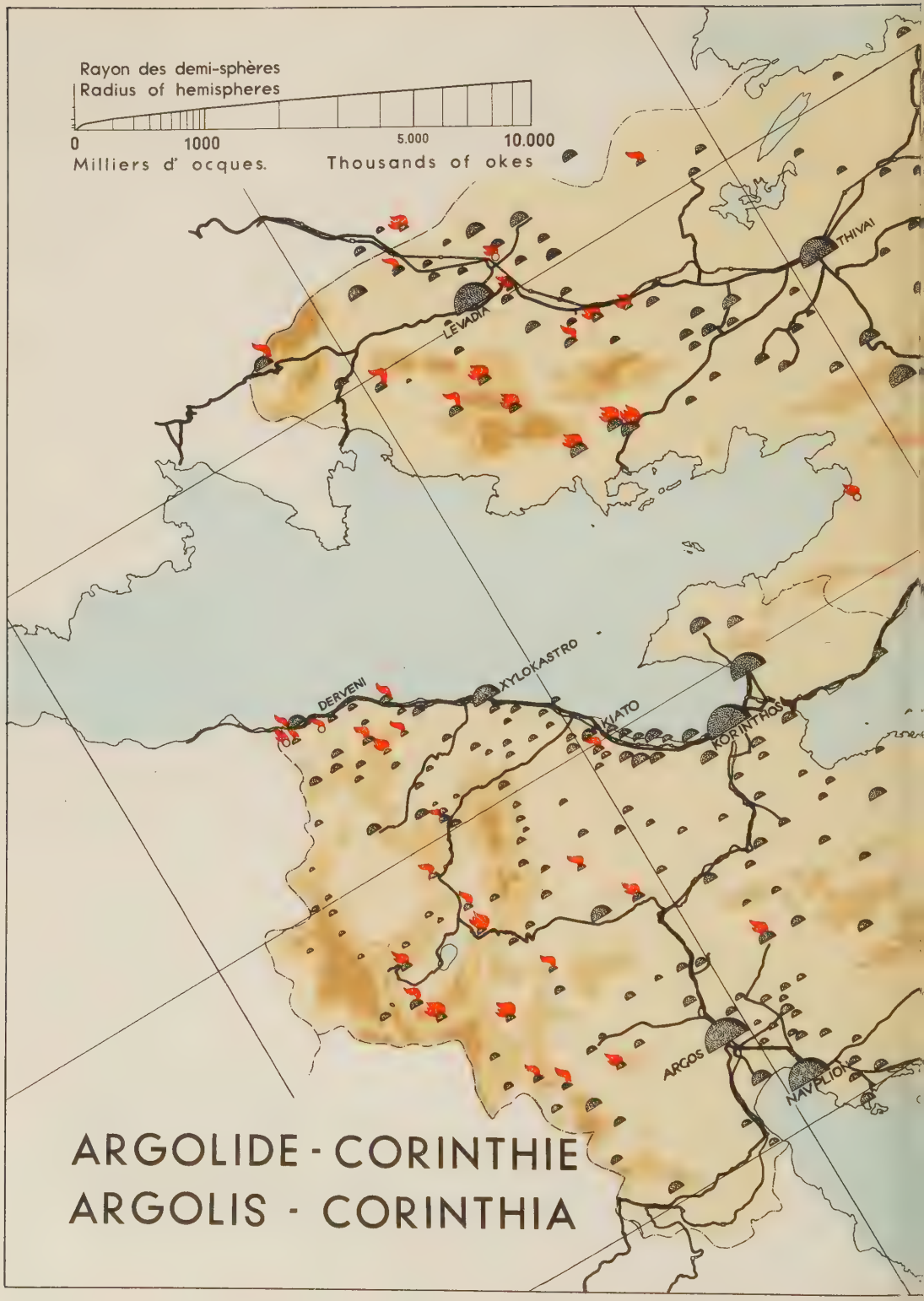
Rayon des demi-sphères
Radius of hemispheres
0
1000
5.000
10.000
Milliers d' ocques.
Thousands of okes
THIVAI
LEVADIA
DERVENI
XYLOKASTRO
KIATO
KORINTHOS
ARGOS
NAVPLION
ARGOLIDE - CORINTHIE
ARGOLIS - CORINTHIA

ATTIQUE - BEOTIE
ATTICA - BEOTIA
ATHINAI & PIRAEEVS
SALAMIS
LAVRION
AEGINA
METHANA
POROS
HYDRA
HERMIONI
SPETSAI
N
Maisons détruites
Houses destroyed
80-100%
50-80%
20-50%
0
10
20
30
40
50
KM.

Comme il ressort de ces instructions, la participation aux secours devait toujours être sujette à un examen individuel de la situation matérielle des intéressés, examen qu'il fallait nécessairement confier aux comités locaux. Cependant on pouvait présumer dès le début que, dans les conditions de l'époque, la plupart des habitants des villes auraient besoin de secours[1], tandis que dans les bourgades et dans les villages on pourrait éliminer un nombre considérable de personnes, parfois même des localités entières, qui tiraient leur subsistance de l'agriculture ou de l'élevage.

Pour établir le programme des allocations de farine et de blé à la province, il fallait évaluer le nombre des personnes qui, selon les instructions en vigueur, pourraient être admises à ce secours. Cela ne pouvait évidemment se faire que d'une façon très approximative, mais, au fur et à mesure que les comités de province et les délégués neutres se rendaient mieux compte de la situation, en procédant à la sélection des bénéficiaires, et que des renseignements précis affluaient au service central, les évaluations se rapprochaient de plus en plus de la réalité. Néanmoins il fallait constamment les ajuster pour qu'elles fussent en rapport avec les conditions locales et la situation du moment. C'est ainsi que le nombre prévu des personnes assistées devait être augmenté successivement pendant les mois d'hiver et de printemps, dans la mesure où les ressources de céréales provenant de l'ancienne récolte venaient à s'épuiser. Par contre, on les réduisait sensiblement pendant les premiers mois de la nouvelle récolte (juin-août), dans toutes les régions où il y avait lieu de supposer que la production locale serait suffisante pour couvrir, pendant quelque temps au moins, une partie plus ou moins considérable des besoins de la population.

Les ravages causés par la guerilla ont amené la Commission, non seulement à instituer des secours spéciaux pour les sinistrés (voir ci-dessous), mais aussi à accroître le nombre des bénéficiaires prévu dans le programme des rations de base. Il a aussi fallu inclure dans ce programme, surtout pendant les mois d'hiver, un certain nombre de cultivateurs dont la production était nettement insuffisante à leurs besoins, soit que leurs champs fussent trop petits, soit qu'ils n'eussent pas réussi à les ensemencer, soit encore que la récolte eût subi des dégâts. Dans des cas exceptionnels, on a permis la distribution de

1. Dans la ville de Salonique, pour les raisons développées au chapitre VI, tous les habitants furent admis à la participation aux secours.

secours aux paysans de certaines régions éloignées adonnées à des monocultures (arbres fruitiers ou vignes) et qui, à cause de l'arrêt des communications et de l'insécurité des routes, n'avaient pas la possibilité d'échanger leurs produits contre des céréales.

Aussi bien le service central que les délégués des provinces recevaient constamment des demandes en faveur de telle région ou de telle localité. Très souvent ces demandes étaient présentées par des délégations, venues exprès à la capitale pour plaider la cause de leur province. Certaines villes et provinces avaient même nommé des représentants permanents, résidant à Athènes et chargés de veiller à leurs intérêts auprès de la Commission. Il n'était pas facile de discerner parmi ces milliers de suppliques celles qui étaient vraiment dignes d'être prises en considération. On avait quelquefois l'impression que les populations des contrées fertiles se plaignaient plus amèrement que celles des régions pauvres, peut-être parce qu'elles étaient moins habituées que ces dernières aux privations. Comme d'autre part, il était impossible, dans les conditions de l'époque, d'entreprendre des enquêtes détaillées et méthodiques englobant le pays entier, pour déterminer d'une façon rigoureuse les besoins alimentaires des diverses contrées, la Commission essayait toujours de tirer de ces suppliques le plus possible d'indications concrètes. Dans ce sens, elle appréciait également le contact avec la population des provinces que lui fournissaient les visites des délégations, ainsi que celles des membres des comités de province. Soumis à un contrôle approprié, les renseignements obtenus de cette façon complétaient souvent très utilement ceux qui étaient recueillis sur place par les délégués neutres et par les employés de la Commission lors de leurs missions en province, et sur lesquels on se basait évidemment en premier lieu pour ajuster en conséquence le programme.

Ainsi qu'il ressort du tableau P ci-contre, le nombre total des habitants de province qui étaient censés avoir besoin de secours se montait à 2.325.000 environ, pour les mois d'hiver et de printemps de 1943. On a jugé pouvoir réduire ce nombre à 1.815.000 environ, pour les mois d'été et d'automne de 1943. Mais, dès cette époque, comme la récolte avait été très médiocre et que, par ailleurs, une partie en fut détruite lors de la dévastation des villages[1], il fallut prévoir une augmentation très importante du nombre de ceux qu'il fallait essayer de secourir. Pour les mois d'hiver et de printemps de l'année 1944, on atteignit un total d'environ 3.180.000 (y compris les îles Ioniennes qui auparavant avaient été exclues. V. ch. VI).

La récolte de l'année 1944, encore plus mauvaise que celle de 1943, n'apporta que dans certaines régions agricoles une amélioration passagère. La population des villes et des régions montagneuses ne pouvait guère en bénéficier, à cause des obstacles que la guerilla

1. V. ch. V.

TABLEAU P.— Population des provinces selon le recensement de 1940 et nombre évalué des personnes qui avaient besoin d'être secourues.

Milliers

Régions[1]	Population d'après le recensement de 1940	Nombre évalué des personnes ayant besoin de secours					
		1943		1944		Moyennes générales	Par rapport à la population
		Hiver-printemps	Été-automne	Hiver-printemps	Été-automne		
Attique[2]	160,5	110	90	120	120	112	70 pct
Béotie et Phtiotide-Phocide	314,5	70	50	150	140	98	31 »
Eubée	166,3	110	70	120	110	102	61 »
Argolide-Corinthie	199,1	80	50	90	80	75	38 »
Péloponèse du sud	575,7	250	150	260	200	224	39 »
Achaïe-Élide	396,9	190	130	210	170	176	44 »
Étolie-Acarnanie	251,4	150	120	180	150	156	62 »
Iles Ioniennes (sauf Corfou)	139,1	—	—	110	110	110	79 »
Corfou	111,6	—	—	80	70	78	70 »
Épire	331,3	250	180	310	270	255	77 »
Thessalie	584,2	240	130	360	340	289	49 »
Macédoine occidentale	[3] 435,5	40	50	120	280	130	30 »
Salonique avec faubourgs	[4] 290.—	280	280	290	300	285	98 »
Macédoine centrale, province	[5] 555.—	40	40	160	250	130	23 »
Cyclades	129.—	110	110	125	125	118	92 »
Crète	438,3	140	110	170	140	151	34 »
Iles de l'Égée	304.—	150	130	180	130	146	48 »
Total	**5 382,2**	**2 210**	**1 690**	**3 035**	**2 985**	**2 635**	**49 »**
Réfugiés de Thrace et de Macédoine orient.	[6] 145.—	115	125	145	150	135	93 »
Grand Total	**5 527,2**	**2 325**	**1 815**	**3 180**	**3 135**	**2 770**	**50 »**

1. Pour la subdivision géographique utilisée dans ce rapport, V. tableau O.

2. Sauf la capitale.

3. En plus, environ 10.000 réfugiés de Thrace et de Macédoine orientale, compris dans les données de la dernière ligne du tableau.

4. Chiffre approximatif se rapportant à la population de la ville de Salonique et des villages compris dans un rayon de 15 kms. En plus, la ville et ses alentours hébergeaient pendant l'occupation environ 60.000 réfugiés de Thrace et de Macédoine orientale, dont la grande majorité était évidemment des nécessiteux. Ceux-là sont compris dans les données reproduites à la dernière ligne du tableau.

5. En plus, environ 55.000 réfugiés de Thrace et de Macédoine orientale, compris dans les données de la dernière ligne du tableau.

6. En décembre 1942, environ 115.000, en mars 1943 environ 120.000 et en novembre 1943, environ 145.000. Le nombre de ces réfugiés a encore augmenté par la suite. La plupart étaient installés en Macédoine centrale et occidentale, soit 60.000 environ à Salonique et 65.000 environ dans les autres villes de cette province.

créait aux transports et même à la circulation des habitants[1]. Le nombre des sinistrés et des réfugiés s'accrut encore. De ce fait, pour la Macédoine, on se vit même obligé d'augmenter sensiblement le nombre évalué de ceux qui avaient besoin de secours, nombre qui avait été maintenu à un niveau relativement bas dans cette province, en raison de la production locale[2]. Le chiffre global des évaluations est donc resté supérieur à 3 millions, même pour les mois d'été.

En résumé, pendant l'hiver 1943, on avait estimé que 42 pct, environ, de la population des provinces avaient besoin de secours. En été 1943 ce pourcentage fut réduit à 33, pour être augmenté ensuite successivement jusq'à 57, environ. La moyenne fut de 50 pct.

Le pourcentage en question variait d'une région à l'autre, depuis 23 pct pour la Macédoine centrale, jusqu'à 92 pct pour les Cyclades (et 98 pct pour la ville de Salonique et faubourgs). Ces différences, qui apparaissent au tableau P, reflétaient en premier lieu la proportion variable de la population non agricole, et en second lieu le degré de fertilité des diverses régions, en particulier pour ce qui est de la production de céréales. Il y avait aussi lieu de tenir compte, ainsi qu'il est expliqué ci-dessus, du degré de dévastation résultant de la guerre. C'est pour cela que, pour la Thessalie, par exemple, on est arrivé à un pourcentage relativement élevé (49 pct).

A l'aide de ces données, on put se faire une idée générale de l'étendue des besoins. Pour y satisfaire, il aurait fallu distribuer dans la province, pendant l'hiver et le printemps de 1943, 7.000 milliers d'ocques (9.000 tonnes) de farine ou de blé. Pendant l'année 1944, les allocations mensuelles, calculées sur la base d'une ration individuelle accrue (4 ocques par mois), auraient dû s'élever à plus de 12.500 milliers d'ocques (16.000 tonnes).

Pour diverses raisons (interdictions formulées de part et d'autre par les belligérants, pénurie des moyens de transports et insuffisance des ressources disponibles), la Commission de Gestion ne se vit à

---

1. Les Allemands et les bataillons de sûreté grecs avaient bloqué de vastes régions pour empêcher le ravitaillement des partisans. Ceux-ci, d'autre part, empêchaient, dans certaines régions, l'apport de vivres de toute nature de la campagne aux localités occupées par les Allemands et par les bataillons de sûreté.

2. Les autorités gouvernementales disposaient en Macédoine de quantités assez importantes de céréales indigènes prélevées sur la récolte et utilisées en partie pour le ravitaillement de la population indigente des centres urbains. Au cours de l'hiver 1943-1944, ces réserves se sont épuisées.

même de faire face à ces besoins que dans une mesure assez restreinte. Dans le chapitre suivant, il sera rendu compte des distributions réellement effectuées[1].

Secours supplémentaires.

Indépendamment de l'assistance fournie sous forme d'allocations de farine ou de blé, la Commission a institué des secours supplémentaires en faveur de certaines catégories de la population particulièrement dignes d'intérêt.

Ont bénéficié de ces secours en premier lieu les indigents qui, même en recevant la ration ordinaire de farine ou de blé (ou encore de pain, dans certaines villes), n'avaient pas la possibilité de se nourrir. Dès le début, la Commission fournit régulièrement des vivres en faveur des cantines d'adultes installées dans un certain nombre de grandes villes par les soins des préfets, et contribua à la création de nouvelles cantines dans d'autres villes. Elle a souvent préféré, cependant, que les secours supplémentaires aux indigents fussent fournis sous forme de distributions en nature, d'autant plus que, faute de combustibles, d'installations et de locaux convenables, faute aussi de ressources permettant de procurer les condiments indispensables, la préparation de la nourriture ne pouvait pas toujours avoir lieu régulièrement[2]. Dans ces conditions, les bénéficiaires inscrits sur les listes des cantines ont généralement fini par recevoir une fois par mois, et en nature, la quantité de vivres correspondante.

Il va sans dire que la Commission s'est réservé le droit de procéder, par l'intermédiaire de ses organes, à la sélection des bénéficiaires de ces secours, même dans le cas des cantines créées par les autorités départementales ou municipales. Cela ne pouvait pas toujours se faire sans heurts, comme on le verra au chapitre XVII.

Les rations individuelles prévues pour les cantines populaires (ou pour les distributions en nature qui les remplaçaient) étaient à peu près les mêmes que dans la capitale[3]. Les vivres destinés à ces secours se composaient de gruau et de légumes secs, quelquefois de pâ-

1. Au sujet des modifications introduites dans le programme des distributions en province après la libération, V. ch. XXVII.

2. V. aussi ch. VI pour les motifs qui ont amené la Commission à préférer les distributions en nature.

3. V. ch. XV. A un degré restreint, les réfugiés de la Thrace et de la Macédoine orientale bénéficiaient de rations supplémentaires plus importantes.

tes et de soupes. Exceptionnellement on a pu envoyer, en plus, du sucre, de la morue salée et des conserves de poisson. Dans ces cas, comme les quantités disponibles n'étaient pas suffisantes, on a le plus souvent dû se contenter d'en fournir à certaines villes. Deux ou trois fois, on se vit à même d'étendre ces distributions au delà du cadre étroit des indigents, pour en faire bénéficier la plupart de ceux qui participaient aux distributions ordinaires de farine ou de blé[1].

Au commencement de l'été 1944, comme les conditions alimentaires des villes de province empiraient de jour en jour à cause des opérations militaires entreprises par les Allemands contre les partisans, et comme, de ce fait, la plupart de ces villes se trouvaient bloquées de la campagne environnante, des secours supplémentaires, à raison d'une ocque de légumes secs et d'une demi-ocque de farine par personne et par mois, furent octroyés, dans les villes de plus de 10.000 habitants, aux personnes qui prenaient part à la distribution des rations de base.

Dès la première année de son activité, la Commission de Gestion a également accordé des secours supplémentaires en faveur des ouvriers de certaines entreprises d'utilité publique. Cette assistance était réservée aux entreprises qui remplissaient des fonctions vitales au profit de la population civile. Les ouvriers employés par les autorités d'occupation, ou par des entreprises dont la production était absorbée pour plus d'un tiers par ces autorités, étaient exclus des secours en question[2].

Les entreprises régulièrement comprises dans les programmes mensuels des envois en province étaient les chemins de fer, les mines de lignite à proximité d'Athènes (Attique-Eubée), certaines entreprises de coupe de bois, les salines de l'État, les mines de soufre de Milos, etc. Par contre, l'octroi de rations supplémentaires au profit des cantonniers fut interrompu à partir du mois de septembre 1943[3]. Les rations individuelles (ration de base et supplément) se montaient à

---

1. Des distributions générales au profit de toute la population, semblables à celles qui avaient lieu dans la capitale, n'ont été effectuées qu'à Salonique et, à quelques occasions, dans d'autres villes de la Macédoine.

2. Au début, ces secours avaient été octroyés par l'intermédiaire des services préposés au ravitaillement de la capitale, même pour les entreprises situées en province (excepté Salonique). Pour l'exposé des motifs qui avaient amené la Commission à les accorder, et pour les conditions posées par les puissances du blocus à cet égard, V. ch. XIII.

3. V. ch. XIII.

100 dramia de farine et 30 dramia de légumes secs par jour aux ouvriers des mines de lignite, des salines de l'État et de la société des eaux. Aux autres ouvriers, qui touchaient déjà leur ration de base par l'intermédiaire des comités locaux, il fut accordé une ration supplémentaire de 30 dramia de farine (de 40 dramia de pain, à Salonique) par personne et par jour.

Conformément au règlement émis par la Commission de Gestion, pour qu'une entreprise pût bénéficier des rations ouvrières en question, elle devait soumettre au service compétent de la Commission :

a) un certificat du ministère compétent, attestant le fonctionnement de l'entreprise et indiquant, entre autres, la nature des articles produits, le mode de disposition de ces articles, ainsi que le nombre d'ouvriers occupés ;

b) une liste nominative des ouvriers, revêtue de la signature de l'entrepreneur et certifiée par l'inspecteur compétent de l'État, ainsi que par le ministère compétent.

La livraison des vivres avait lieu, chaque mois, aux directions des entreprises siégeant à Athènes. Le transport était effectué par chaque entreprise, à l'aide de ses propres moyens. La gestion se faisait conjointement par la direction de l'entreprise et par un comité composé de trois ouvriers. Avant d'obtenir une nouvelle allocation, l'entreprise était tenue à soumettre à la Commission un compte-rendu détaillé, accompagné de pièces justificatives, concernant la distribution de l'envoi précédent. Des inspections sur place étaient effectuées de temps à autre par les inspecteurs de la Commission.

Comme dans la capitale, la Commission accordait également en province des secours supplémentaires aux agents de la police et de la gendarmerie, à cause des services que ces corps lui rendaient, en assurant la garde des dépôts et en maintenant l'ordre au cours des distributions etc. Les allocations qui avaient été faites aux membres des bataillons de sûreté, au commencement assimilés à la gendarmerie, furent supprimées lorsque le gouvernement mit ces bataillons à la disposition des Allemands pour combattre les partisans.

Les secours supplémentaires s'étendaient aussi aux détenus des prisons et des camps de concentration, aux institutions sanitaires et philanthropiques etc. Dans plusieurs cas, la Commission se vit obligée d'entreprendre le ravitaillement intégral de ces établissements, vu la carence des services publics.

Secours aux sinistrés.

Un nouveau problème, parmi les plus graves, a surgi devant la Commission dès le printemps de 1943 : celui d'organiser des secours aux populations des villages dévastés. A mesure que s'amplifiait le

mouvement de la résistance, les troupes d'occupation multipliaient les mesures de répression et de punition contre les localités soupçonnées de favoriser les partisans. Des villages entiers étaient anéantis par le feu ou saccagés. Très souvent, la capture d'otages et les massacres achevaient cette œuvre de destruction. La lutte engagée entre les diverses fractions de la résistance provoquait de nouvelles calamités.

A l'approche des troupes, la population, prise de panique, abandonnait ses habitations, ses biens, ses récoltes, et fuyait au hasard des sentiers et des routes. Dépouillées de tout, et réduites parfois à s'abriter dans des cavernes, ou dans des huttes primitivement construites dans les ruines de leurs anciennes habitations, ces populations avaient à subir des souffrances atroces, et beaucoup étaient voués à l'anéantissement. Après les destructions entreprises par les Italiens, peu avant leur capitulation et au moment de leur retraite, et par les Allemands au cours de l'automne et de l'hiver suivant, la catastrophe prit des proportions effrayantes. Selon des évaluations faites après la libération, le nombre des villages détruits, en entier ou en partie, s'est élevé à 1.700 et le nombre des sinistrés à 1.200.000.

Voici, selon le ministère hellénique de la Reconstruction[1], le nombre de maisons détruites, par régions:

Régions	*Maisons existant en 1940*	*Maisons détruites*			
		Totalement	*Partiellement*	*Total*	*pct*
Grèce «continentale» et Eubée	387.423	26.429	12.790	39.219	10,1
Péloponèse	311.998	13.500	2.811	16.311	5,2
Iles Ioniennes	69.027	1.718	3.675	4.393	6,4
Épire	93.399	19.591	3.477	23.068	24,7
Thessalie	120.483	23.143	4.913	28.056	23,3
Macédoine	340.349	34.019	14.379	48.398	14,2
Thrace	75.646	2.296	3.924	6.220	8,2
Cyclades	56.854	148	388	536	0,9
Crète	147.309	12.094	2.611	14.705	10.—
Iles de l'Égée	121.806	837	1.974	2.811	2,3
Total	**1.724.294**	**133.775**	**49.942**	**183.717**	**10,7**

Les cartes insérées dans ce volume, sur lesquelles sont marquées les localités qui ont subi des dégâts importants (plus de 20 pct de maisons détruites), permettent peut-être de se rendre compte encore mieux de l'étendue du désastre.

1. V. aussi ch. V.

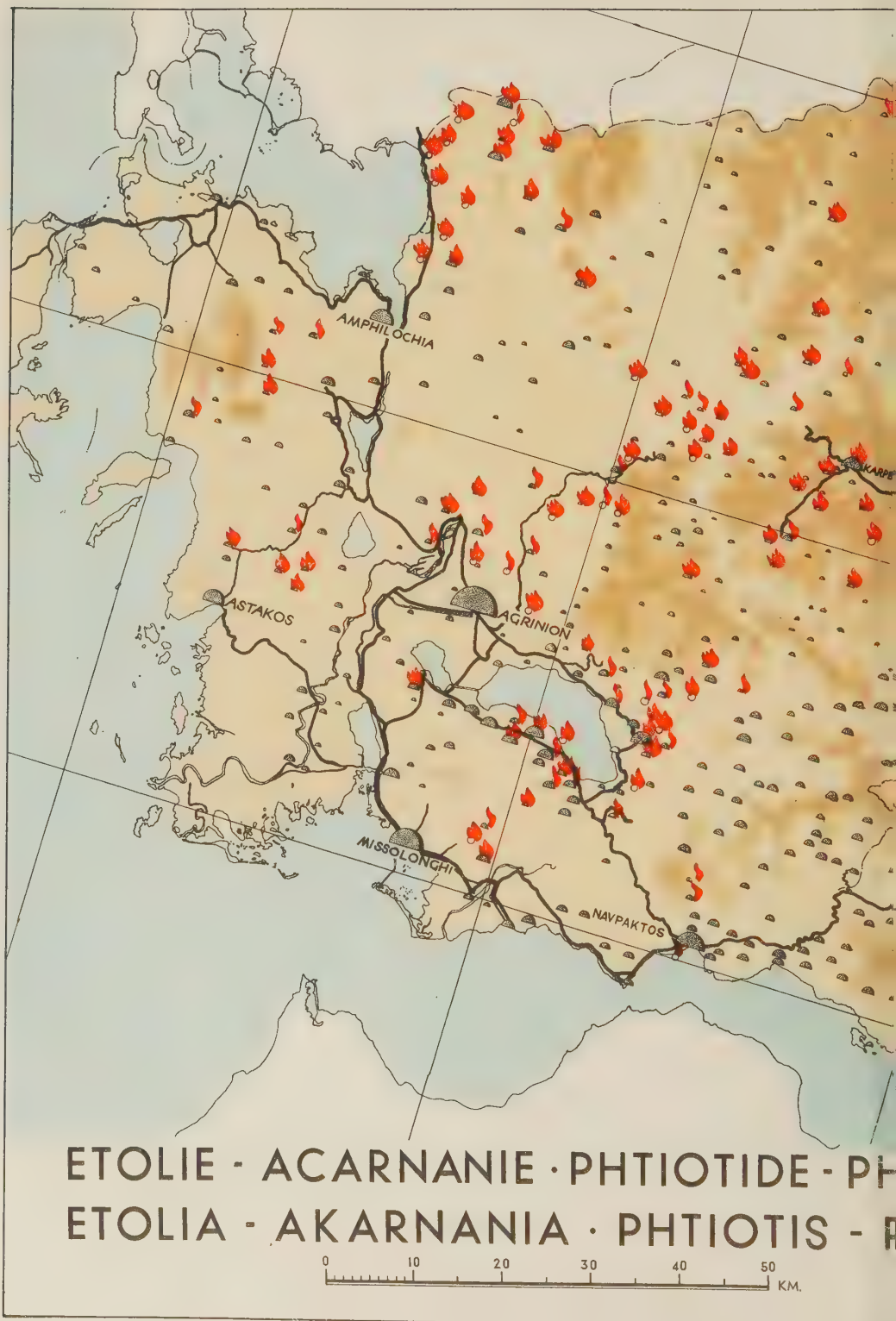
AMPHILOCHIA
ASTAKOS
AGRINION
MISSOLONGHI
NAVPAKTOS
ETOLIE - ACARNANIE · PHTIOTIDE - PH
ETOLIA - AKARNANIA · PHTIOTIS - P
0 10 20 30 40 50
KM.

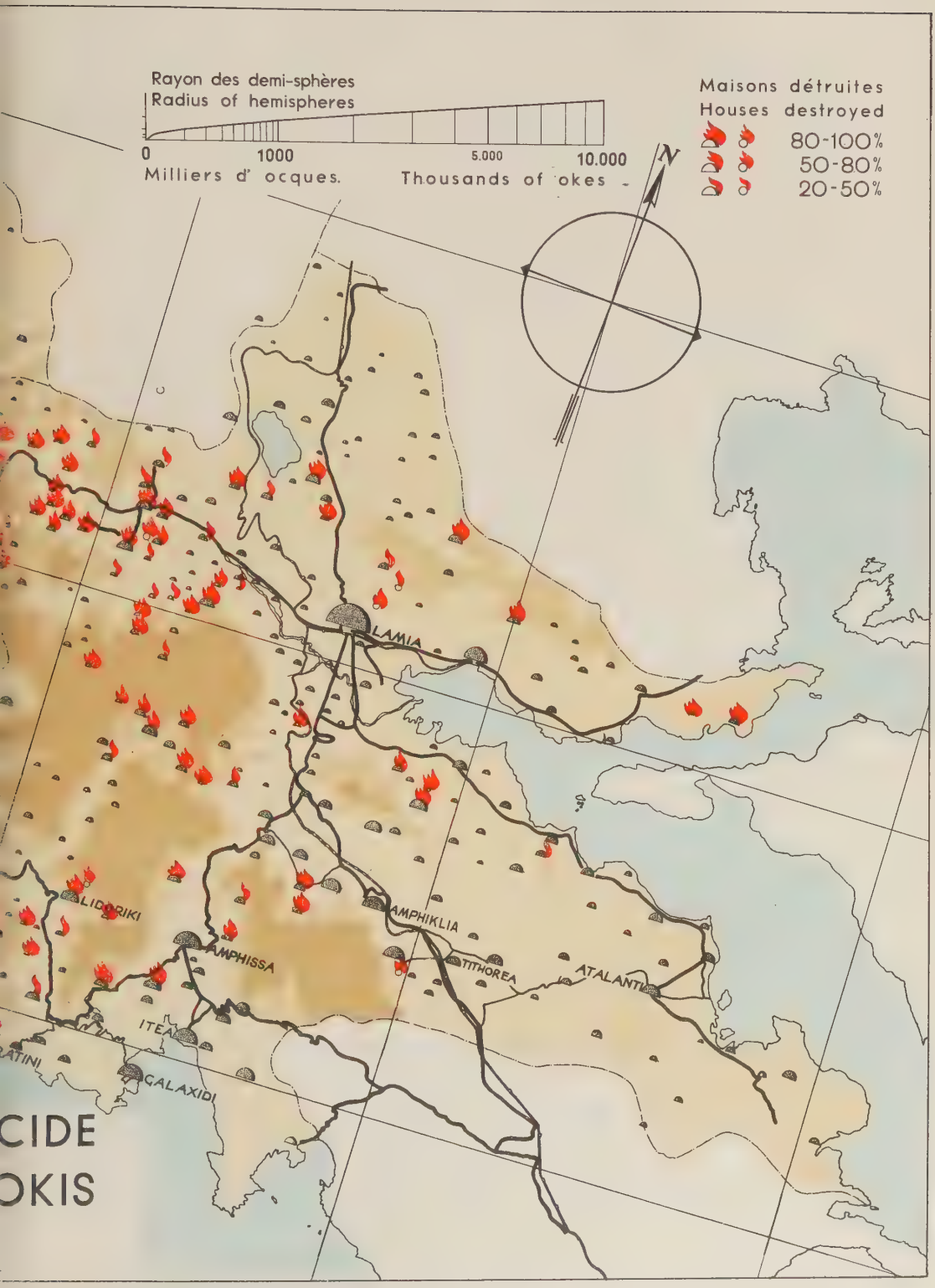
Rayon des demi-sphères
Radius of hemispheres
0
1000
5.000
10.000
Milliers d' ocques.
Thousands of okes
Maisons détruites
Houses destroyed
80-100%
50-80%
20-50%
N
LAMIA
LIDORIKI
AMPHISSA
ITEA
CALAXIDI
AMPHIKLIA
TITHOREA
ATALANTI
CIDE
OKIS

Au début, il suffisait d'ajouter aux listes d'envois ordinaires les quantités de vivres supplémentaires destinés à secourir les sinistrés. Dès l'automne de 1943, cependant, la Commission se trouva devant la nécessité d'instituer des secours spéciaux au profit de cette catégorie de nécessiteux. Il fut décidé de leur fournir, dans la mesure du possible, de la farine ou du blé jusqu'à concurrence de 6 ocques par personne et par mois, au lieu de la ration ordinaire de 3 ocques qui leur avait été allouée jusqu'alors.

Au mois de décembre 1943, la Commission créa un service spécial pour réunir et étudier tous les renseignements qu'on pouvait obtenir au sujet des villages détruits et du sort de leurs habitants. Outre les rapports des comités locaux et des délégués de province, ce service recevait aussi des informations de la part des organes compétents de l'État et de la Banque Agricole, chargée par les autorités gouvernementales de distribuer certains secours financiers aux villages dévastés. Après avoir collationné les renseignements provenant de ces différentes sources, le service remettait chaque mois à la division du ravitaillement des provinces le résultat de ses évaluations concernant le nombre des sinistrés, pour qu'il en fût tenu compte lors de l'établissement du programme mensuel des envois de vivres[1]. Dès le mois d'octobre 1943, on prévoyait de faire parvenir les secours spéciaux à plus de 250.000 sinistrés. De mois en mois, ce nombre s'accrut. Il dépassait 310.000 au mois de février 1944 et atteignit 370.000 au mois de juin 1944, sans compter 36.000 sinistrés secourus par les délégués de Crète et un nombre variable, dépassant quelquefois 100.000, recevant certains secours supplémentaires par l'intermédiaire de la délégation de Salonique.

A cause de la lenteur des communications et en raison du blocus établi par les Allemands et les bataillons de sûreté grecs pour certaines régions montagneuses, les renseignements parvenus à Athènes étaient loin d'être complets. Il y a lieu de supposer que le nombre des sinistrés avait atteint, déjà en juin 1944, un chiffre global de 800.000, uniquement dans les régions qui en principe devaient être ravitaillées par la Commission de Gestion. D'autre part, les renseignements en question n'étaient pas toujours exacts. Plusieurs fois, les délégués ont pu constater sur place que des villages portés comme entièrement dévastés n'avaient subi en réalité que des dégâts partiels.

1. Le service des sinistrés s'occupait aussi, le cas échéant, de l'organisation d'expéditions de secours, en collaboration avec la Mission Suisse.

D'une façon générale, il fallait se méfier des premiers renseignements reçus, qui reposaient quelquefois sur des ouï-dire, et qui étaient heureusement, dans beaucoup de cas, très exagérés. Le collationnement et la vérification des données existantes constituaient un travail lent et difficile, qui ne put être achevé ni pendant l'occupation, ni pendant les troubles qui suivirent[1].

Étant donné que les victimes du désastre s'étaient souvent dispersées, on ne pouvait pas toujours être sûr que les vivres envoyés à telle localité sinistrée parviendraient finalement entre les mains des bénéficiaires prévus. D'autre part, vers l'été 1944, beaucoup de sinistrés s'étaient à nouveau installés dans leurs villages et avaient pu bénéficier en partie de la nouvelle récolte. Il était donc désormais impossible de se former une idée exacte des besoins de chaque localité, sur la base des renseignements sommaires dont disposait le service central. C'est pourquoi, à partir du mois de juillet 1944, la Commission cessa d'élaborer à part des programmes relatifs à l'assistance aux sinistrés. En revanche, il fut ajouté aux envois ordinaires une quantité supplémentaire de 10 pct, à utiliser suivant les indications que chaque délégué neutre donnait pour sa région. Les sinistrés ne recevaient plus, en principe, que la ration de base (qui était de 4 ocques par mois, depuis le début de l'année) et un supplément ne fut fourni qu'à ceux dont le besoin avait été vérifié par le délégué ou par les organes locaux.

Mécanisme de l'approvisionnement.

Hormis pour la Macédoine qui recevait la plupart des vivres directement de l'étranger[2], l'approvisionnement des autres provinces avait lieu au moyen des vivres envoyés d'Athènes et du Pirée, conformément aux programmes mensuels rédigés par le service central.

Ces programmes étaient transmis à la division des transports, qui

---

1. La Commission avait créé un comité consultatif présidé d'abord par S. E. l'archevêque de Nafpactos, ensuite par le docteur V. G. Voïlas, pour guider le service des sinistrés dans ce travail et pour donner son avis au sujet des mesures à prendre. Le comité avait élaboré un projet de recensement des villages sinistrés, visant à constater l'étendue des dégâts et l'importance des besoins, à l'aide d'un nombre d'équipes de techniciens (architectes, médecins et agronomes), qui auraient été mis à la disposition des délégués neutres installés dans la province. Malheureusement ce projet ne put pas être réalisé.

2. Au début ce fut également le cas des îles de l'Égée.

était chargée d'expédier à destination les quantités de vivres indiquées. Au chapitre X, le mécanisme des transports et les difficultés auxquelles ils se sont heurtés ont été exposés en détail. Généralement, ces difficultés ont empêché l'exécution intégrale des programmes d'envois. Parfois, même, il ne fut possible d'en exécuter qu'un tiers ou un quart. Dans ces conditions, il fallait faire un choix parmi les envois projetés, choix qui, au début, était confié à la division des transports, plus tard à un bureau de la division du ravitaillement des provinces, détaché au Pirée. D'une façon générale, les vivres destinés aux indigents (pour être distribués en nature ou par l'intermédiaire des soupes populaires), aux cantines d'enfants et aux sinistrés, avaient la priorité. Pour ce qui est des envois de farine ou de blé destinés aux rations ordinaires, on essayait toujours, dans le cadre des possibilités existantes, de desservir les différentes localités à tour de rôle.

Pour des raisons d'ordre pratique, on ne pouvait pas reconnaître aux intéressés le droit de toucher des arriérés. Généralement, les envois à valoir sur le programme d'un certain mois étaient effectués jusqu'au dix du mois suivant, en même temps que les envois inscrits au nouveau programme mensuel. Après quoi, les soldes des mois précédents étaient rayés, quitte aux localités qui n'avaient pas pu être desservies d'obtenir la priorité pour les envois du mois courant. A quelques occasions, afin d'utiliser les possibilités de transport qui se présentaient, on effectuait des envois à valoir sur le programme du mois prochain.

Tenu tous les jours au courant des expéditions effectuées la veille, le service central en avertissait aussitôt le destinataire de l'envoi — délégué neutre, comité régional ou comité local indépendant — et lui transmettait en même temps ses instructions concernant la répartition du lot entre les différentes catégories de bénéficiaires. Pendant la première année ces avis étaient presque toujours transmis par dépêche, ainsi que les accusés de réception des destinataires. Les Italiens ne faisaient en effet aucune difficulté à expédier les télégrammes de la Commission, qui se montaient cependant régulièrement à quelques dizaines, parfois à plus d'une centaine, par jour. Mais, après la capitulation de l'Italie, les Allemands refusèrent cette facilité, de sorte qu'il fallait avoir recours à la poste. Celle-ci était plus ou moins désorganisée. Très souvent les avis d'expédition ne parvenaient à destination que bien après l'arrivée des marchandises, qui restaient de la sorte emmagasinées, quelquefois pendant plusieurs semaines, en attendant les instructions du service central.

Pour remédier à ce grave inconvénient, le bureau susmentionné de la division du ravitaillement des provinces, détaché au Pirée, fut chargé de rédiger sur place et de remettre à la personne responsable du transport (capitaine de caïque ou convoyeur) un bordereau indiquant la répartition des vivres expédiés. Le destinataire recevait ainsi, en même temps que les marchandises, les instructions concernant leur affectation. Mais ce système ne jouait pas toujours sans encombre: le lot ne couvrant parfois qu'en partie les prévisions du programme, les bulletins de répartition devaient nécessairement être rédigés après les opérations de chargement, selon les quantités effectivement chargées. Cela n'était pas toujours praticable, lorsque le transporteur ne pouvait pas se permettre d'attendre. Ces difficultés de correspondance ont souvent été la cause d'inévitables anomalies dans les distributions. Quelques comités de province ne se firent pas faute de les invoquer pour justifier des distributions de faveur.

C'est seulement à titre exceptionnel que les marchandises arrivées au lieu de leur destination étaient reçues et emmagasinées directement par le comité consignataire. Dans ces cas, les comités devaient ajouter à leurs multiples tâches d'organisation et de gestion les opérations matérielles de la réception des vivres et de leur emmagasinage. Or, la plupart des comités de province n'étaient pas outillés, pas plus en personnel qu'en locaux, pour entreprendre des travaux de cette nature. C'est pourquoi la Commission de Gestion s'est entendue dès le début avec la Banque Agricole pour que les fonctions en question fussent confiées à ses succursales en province.

Entremise de la Banque Agricole.

L'ancienne Commission de Gestion avait conclu avec la Banque Agricole de Grèce un arrangement, aux termes duquel la Banque assumait, moyennant une rémunération déterminée, le soin d'expédier et d'emmagasiner les vivres au lieu de leur destination, de procéder aux répartitions ultérieures et d'effectuer tous les encaissements et tous les paiements consécutifs à ces opérations. Par ses vastes magasins, par le dense réseau de ses succursales et par son personnel spécialisé, la Banque Agricole était peut-être le seul établissement capable d'entreprendre avec succès ce travail complexe.

Pendant les six premiers mois de son activité, la nouvelle Commission maintint le système qu'elle trouva en vigueur, se bornant à introduire un certain nombre d'amendements dans les dispositions

régissant ses relations avec la Banque, notamment en ce qui concerne l'indemnité que celle-ci était en droit de retenir sur les encaissements. Pendant la première période, la Banque avançait également les frais de transport.

A partir du 1er mars 1943, la Commission se vit en mesure d'entreprendre par ses propres moyens les expéditions en province et d'en décharger les services correspondants de la Banque. Depuis lors la Commission entreprit aussi d'avancer elle-même les frais de transport, en totalité pour les envois par chemin de fer, à concurrence de trois quarts pour les envois par camion ou par caïque, le solde devant être réglé par la succursale de la Banque au lieu de destination.

Le procédé suivi pour l'expédition et la réexpédition des vivres était le suivant :

La Commission de Gestion, par sa division des transports, effectuait à ses propres frais et par son propre personnel le chargement des vivres au Pirée ou à Athènes. Les documents d'expédition étaient émis au nom de la Banque qui agissait comme consignataire des vivres expédiés. Un exemplaire en était remis au convoyeur dont la Commission faisait accompagner chaque envoi par chemin de fer ou par camion, ou au capitaine, s'il s'agissait d'un transport par voilier. La division des transports communiquait chaque jour à la Banque les détails de toutes les expéditions faites la veille et celle-ci transmettait les renseignements et instructions nécessaires à ses succursales qui, à leur tour, avisaient en conséquence les délégués ou les K.E.D.E.S. Parallèlement, la division du ravitaillement des provinces envoyait ses instructions aux délégués et aux comités, au sujet de l'affectation des vivres, comme il a été expliqué au paragraphe précédent.

A l'arrivée de la marchandise, la succursale de la Banque s'occupait du déchargement et du transport des marchandises à son entrepôt. En tant qu'entrepreneur de ce travail, la Banque était tenue responsable pour les pertes qui pouvaient se produire à cause d'une négligence manifeste de sa part. De ce fait, les succursales faisaient généralement tout ce qu'elles pouvaient pour établir, en collaboration avec le délégué neutre et la K.E.D.E.S., une surveillance satisfaisante.

Tandis qu'au déchargement des wagons et des caïques on devait généralement se contenter de noter le nombre des colis, à l'entreposage la marchandise était toujours pesée, sur bascule du dépôt. A cette occasion on dressait un procès-verbal de réception qui devait être signé par la Banque, le délégué neutre ou le représentant de la K.E.D.E.S. et, si l'envoi était escorté, par le convoyeur. La Commission était avisée de la réception et on lui expédiait immédiatement le procès-verbal, dont la Banque et l'entrepreneur du transport gardaient également un exemplaire chacun.

La Banque réglait, pour compte de la Commission, le solde des frais de transport, pour tout envoi reçu en ordre. S'il était constaté, à la réception, une différence de poids, par rapport aux indications des documents d'expé-

dition et que cette différence fût supérieure à la discale admise suivant le contrat de transport (généralement I pct du poids net de l'envoi), la Banque retenait sur le solde des frais de transport une somme équivalente à la contre-valeur de la marchandise qui faisait défaut [1]. Dans le cas où cette somme était supérieure au solde des frais de transport, la Banque se faisait donner en outre une caution de la part du transporteur, éventuellement sous forme de saisie du camion ou du voilier qui avait servi au transport [2].

Si on avait constaté, ou s'il y avait lieu de supposer que les marchandises avaient été avariées en route, ou échangées contre des marchandises de qualité inférieure, on procédait de même, après avoir constaté, par échantillonnage, quelle était la quantité de marchandises avariées ou falsifiées.

Dans les cas de perte, d'avarie ou de falsification, la Banque dressait, d'accord avec les délégués neutres ou la K.E.D.E.S., un rapport au sujet des causes éventuelles ou constatées, rapport qui devait toujours être ajouté au procès-verbal de réception et soumis à la Commission de Gestion, à Athènes, qui le faisait examiner par sa « commission des déficits » en vue d'arbitrage ou, le cas échéant, aux fins de poursuites judiciaires [3].

Les livraisons des vivres entreposés par les succursales de la Banque Agricole ne devaient être faites que sur présentation de bons de livraison dûment émis par le délégué neutre ou par la K.E.D.E.S. compétents. On a généralement exigé que les dépôts fussent fermés à deux clefs, dont l'une était gardée par la Banque, l'autre par le délégué ou la K.E.D.E.S. Les bons de livraison étaient généralement émis en faveur d'institutions ou d'organisations, ou encore en faveur d'agents distributeurs (boulangers, épiciers).

Dans le cas de réexpédition de marchandises, du lieu de réception à destination d'autres localités, la Banque procédait suivant les instructions permanentes, ou spéciales à chaque cas, qu'elle recevait de la Commission de Gestion ou des délégués neutres. En règle générale l'expédition ne se faisait qu'en présence de représentants autorisés du comité local qui devait recevoir les vivres. Ces représentants assistaient au pesage de la marchandise, signaient un procès-verbal y relatif et, le plus souvent, escortaient ensuite eux-mêmes le transport. Le service central de la Commission était toujours avisé des réexpéditions effectuées.

La Banque devait aussi veiller à ce que les sacs vides fussent retournés le plus tôt possible à la Commission de Gestion. Elle devait aviser la division des transports de la Commission, chaque fois qu'il se présentait un empêchement de nature à retarder leur renvoi. Les sacs ne pouvaient être employés que pour la réexpédition des marchandises à d'autres centres. Exceptionnellement on permettait de les utiliser pour les envois aux comités locaux ravitaillés régulièrement du lieu de réception. Dans ces cas la Banque devait

---

1. Suivant les stipulations du contrat de transport, cette contrevaleur était établie d'après le prix de la marchandise au marché libre.

2. Il paraît douteux que cette dernière stipulation fût conforme à la loi civile, tout au moins pour ce qui est des bateaux, mais elle n'en fut pas moins appliquée deux ou trois fois.

3. V. ch. XXI.

encaisser une garantie pour leur restitution, ainsi qu'une somme pour leur usure.

Il appartenait finalement à la Banque Agricole d'encaisser des comités locaux ou d'autres destinataires, au fur et à mesure des livraisons effectuées, la contrevaleur des vivres, suivant le prix fixé par la Commission de Gestion, et de remettre le produit de ces encaissements à cette Commission. La Banque encaissait également des destinataires ses propres frais pour le déchargement et le transport des marchandises, après vérification par le délégué neutre ou la K.E.D.E.S. [1].

Pendant la première année, chaque succursale avait l'habitude d'y ajouter certains montants d'importance variable, pour couvrir les frais d'emmagasinage et à titre de contribution à ses frais généraux. Comme il semblait à la Commission que ces montants étaient maintes fois exagérés, elle se mit d'accord avec la direction de la Banque pour qu'il ne fût plus permis aux succursales de se faire rémunérer pour l'emmagasinage des marchandises, les écritures etc. Les services en question furent désormais rétribués moyennant une commission unique payée par la Commission à l'office central de la Banque, et fixée de façon à ne couvrir qu'une faible partie des frais généraux des succursales.

La Banque remettait régulièrement un compte-courant de tous ses débours et encaissements se rapportant aux envois de vivres, et, une fois les livraisons afférentes à un envoi effectuées, elle soumettait à la Commission le compte-rendu de liquidation y relatif [2].

Les modalités relatives à l'entremise de la Banque Agricole pour la gestion des vivres envoyés en province furent établies définitivement dans un contrat signé au mois de septembre 1943. Aux termes de ce contrat, la Banque était entièrement responsable en cas de négligence de ses préposés : elle était alors tenue à verser à la Commission la contrevaleur entière des marchandises perdues, au prix du marché libre le jour du règlement. Pour les pertes occasionnées par des causes fortuites (incendies, inondations etc.), la Banque était responsable jusqu'à concurrence de la contrevaleur de l'emballage, des frais de transport et des autres frais grevant la marchandise. La responsabilité de la Banque était entièrement dégagée dans le cas de force majeure (faits de guerre).

Contrôle sur les distributions effectuées.

A l'exception des villes de Salonique et de Patras et de quelques autres localités, où la distribution se faisait sur la base de cartes de

1. A partir du 1er mars 1943, la Commission supportait elle-même les frais de transport entre le Pirée et les centres de province. V. ch. XXVI.

2. V. ch. XXVI.

pain[1], les bénéficiaires étaient inscrits sur des listes établies par les comités locaux. Dans les petites localités, une seule liste était suffisante — elle était souvent affichée à la place publique ou annoncée aux intéressés à l'église — et les distributions se faisaient directement du dépôt du comité local. Dans les localités importantes, il fallait généralement établir ces listes par quartier ou district, et, pour les distributions, on se servait de l'intermédiaire des épiceries et des boulangeries. Toute personne ayant reçu sa ration ou celle de sa famille devait signer la liste qui servait de pièce justificative à l'épicier ou au boulanger, pour rendre compte des vivres dont il avait pris livraison. Les listes étaient assemblées par le comité et servaient à le justifier devant la K.E.D.E.S. ou le délégué neutre auquel il ressortissait.

Outre ces listes, les comités locaux devaient tenir un livre de caisse et un livre de dépôt indiquant jour par jour les entrées et les sorties. Si pour les petites localités les listres précitées constituaient le principal instrument de contrôle, les livres de comptabilité gagnaient évidemment d'importance à mesure que le mouvement devenait plus important. En particulier, lorsqu'il s'agissait des K.E.D.E.S., il était indispensable d'engager des comptables pour la tenue des livres. Dans les localités en question, on pouvait le plus souvent établir un contrôle efficace, en comparant les livres de la K.E.D.E.S. avec la comptabilité de la Banque Agricole.

Après chaque distribution, les comités locaux étaient tenus à établir un procès-verbal exposant en détail tout ce qui concernait la réception et le mode de disposition des vivres octroyés, les frais encourus pour les transports, l'emmagasinage, la rémunération consentie aux agents distributeurs, la surveillance lors de la distribution, la quantité de vivres reçue par chaque ayant-droit, le prix perçu par ocque etc. Le procès-verbal, accompagné de pièces justificatives (entre autres, les listes nominatives signées par les bénéficiaires) était adressé aux K.E.D.E.S., ou au délégué neutre, dans les districts qui n'avaient pas de K.E.D.E.S. C'est seulement après vérification de ces comptes-rendus que les fournitures étaient renouvelées.

De leur côté, les K.E.D.E.S. et les bureaux des délégués neutres rendaient compte de leur gestion au service central, aussi bien pour les vivres distribués à la population de leur siège que pour les quantités réparties par leurs soins entre les communes de leur ressort.

1. V. ch. XVII.

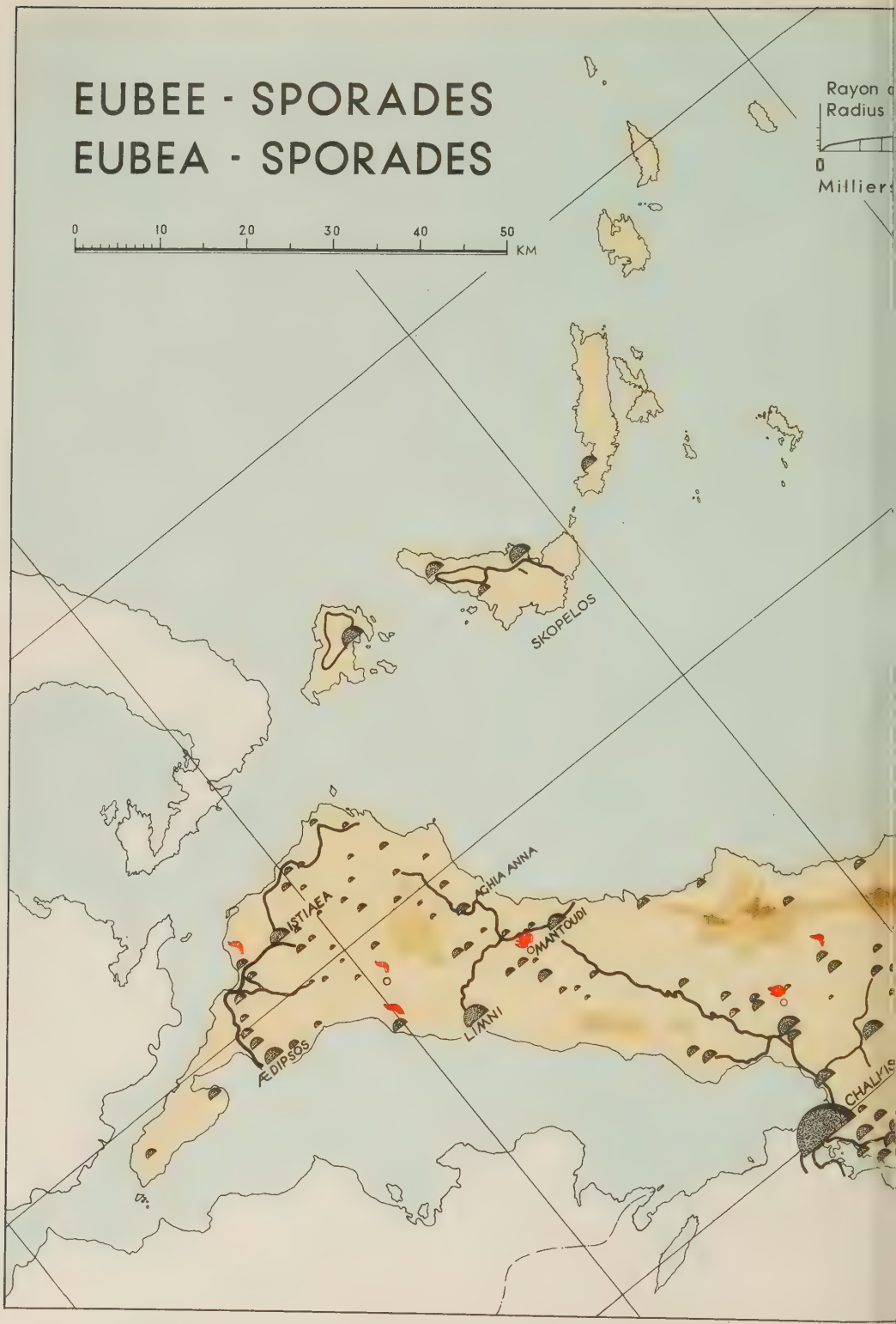
EUBEE - SPORADES
EUBEA - SPORADES
0 10 20 30 40 50 KM
Rayon
Radius
0
Milliers
SKOPELOS
ISTIAEA
AGHIA ANNA
MANTOUDI
LIMNI
ÆDIPSOS
CHALKIS

sphères
pheres
5.000
10.000
ques.
Thousands of okes
Maisons détruites
Houses destroyed
80-100%
50-80%
20-50%
SKYROS
N
KYMI
AVLONARI
ALIVERI
STYRA
MARMARI
KARYSTOS

Le contrôle de la Commission sur les distributions en province se faisait, d'une part, par des délégués neutres, d'autre part, par les inspecteurs du service central. Les délégués s'occupaient en premier lieu de la politique suivie par les comités en ce qui concerne la sélection des bénéficiaires, de la répartition des vivres entre les localités dépendant de chaque K.E.D.E.S., de la gestion des cuisines populaires et des secours spéciaux etc. Ils s'intéressaient évidemment aussi à la comptabilité des comités, entre autres pour pouvoir constater si les dépenses engagées par les comités étaient nécessaires et si les vivres étaient mis à la disposition des intéressés à un prix raisonnable[1]. Mais le contrôle comptable, au sens technique du mot, était effectué par une équipe d'inspecteurs formée de bonne heure par le service central. A travers des difficultés sans nombre et dans des conditions souvent très pénibles, ces inspecteurs visitaient à l'improviste les comités de province et procédaient sur place à l'examen de leurs livres, au pesage de leurs stocks, à la vérification de leurs listes de bénéficiaires etc. Le résultat de leur examen, joint à leurs observations générales sur la situation alimentaire et sanitaire de la région, était consigné dans des rapports parfois très volumineux, qui permettaient aux délégués neutres et au service central de prendre leurs mesures en pleine connaissance de cause. Plus de 4.000 contrôles de ce genre ont été effectués entre juillet 1943 et mars 1945.

1. V. ch. XXVI.

CHAPITRE XVII

PROVINCE : DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Entraves au ravitaillement des provinces (restrictions imposées par les belligérants, interdictions émises par les occupants, actes de sabotage). — Modes de distribution et sélection des bénéficiaires. — Quantités de vivres distribuées. — Répartition des secours par catégories de bénéficiaires. — Distributions de farine et de blé par trimestre. — Nombre de participants et quantités moyennes effectivement reçues par les bénéficiaires. — Monographies régionales. — Institutions philanthropiques et sanitaires.

Dans le chapitre précédent il a été rendu compte, d'une façon sommaire, de l'organisation sur laquelle reposait le ravitaillement des provinces et des principes suivant lesquels ce travail était poursuivi. Dans ce chapitre, on verra comment l'organisation a fonctionné dans la pratique et quels ont été les résultats obtenus.

Entraves au ravitaillement des provinces.

Il a déjà été question, dans les chapitres qui précèdent, des restrictions imposées par les belligérants à l'envoi de secours en province[1].

La Thrace et la Macédoine orientale, à l'est du fleuve Strymon, ne pouvaient pas être ravitaillées par la Commission de Gestion, étant donné qu'elles n'étaient pas comprises dans les accords internationaux[2]. Ce fut également le cas des îles Ioniennes, pendant la première année de l'activité de la Commission.

1. V. ch. III, VI, VIII et X.

2. Dès l'automne 1943, des troupes bulgares ont occupé aussi une région à l'ouest du fleuve Strymon. Elles se trouvaient cependant sous le commandement des Allemands, qui se portèrent garants de leur conduite, en ce qui concerne les conditions rattachées à l'œuvre de secours. Bien que leur présence ait causé beaucoup de tracas aux délégués neutres (qui furent même à deux occasions arrêtés par des officiers subalternes bulgares), les activités de la Commission ont pu être poursuivies dans cette région jusqu'aux derniers mois de l'occupation.

A cause de l'interdiction d'utiliser des voiliers pour les transports, et de l'impossibilité d'obtenir l'accord des belligérants pour l'envoi d'un navire suédois, les Cyclades ont été dans la pratique soustraites à l'action de secours depuis la fin de l'année 1942 jusqu'au début de l'année 1944. Pour les mêmes raisons, les envois de vivres en Épire, suspendus au mois de mars 1943, en attendant l'autorisation de placer un délégué neutre à Jannina, ne pouvaient être repris que sur une échelle très restreinte.

A ces restrictions sont venues s'ajouter les *interdictions émises par les autorités d'occupation,* concernant les transports de vivres à telle région ou à telle localité se trouvant sous la domination des partisans. Comme il a été expliqué au chapitre III, ces interdictions avaient au début un caractère sporadique et temporaire, et ne visaient que certaines localités. Le haut commandement italien avait détaché auprès de la Commission un officier de liaison qui visait chaque semaine la liste des envois prévus. Cet officier communiquait les décisions de ses supérieurs concernant les envois qu'il fallait remettre à plus tard, et aussi concernant la levée d'interdictions émises auparavant[1]. Dès les premiers mois de l'année 1943, ces interdictions furent étendues à des régions entières.

La région de Trikkala, en Thessalie, fut la première a être frappée d'une interdiction générale. Déjà au mois de janvier 1943, les Italiens avaient forcé les K.E.D.E.S. de Carditsa et de Calambaka de suspendre leur activité. Ils avaient aussi défendu à la K.E.D.E.S. de Trikkala d'envoyer des vivres aux villages. La Commission de Gestion obtint pour tous les nécessiteux de la région la permission de venir à Trikkala pour chercher les vivres qui leur étaient destinés, mais, sous prétexte qu'ils pourraient les partager avec les partisans, le commandant italien ne leur permit de toucher en une fois que la ration de dix jours. Encore ne fut-il permis à chaque personne d'emporter que la ration de sa famille. Pour cette raison, on a vu, au milieu de l'hiver, des milliers de personnes dont la plupart des femmes descendre de la montagne, faisant souvent cinquante ou soixante kilomètres à pied, dans la neige, pour toucher trois ou quatre ocques de farine, expédition qu'il leur fallait répéter pratiquement chaque semaine. A peine la Commission avait-elle réussi à faire apporter certaines modifications à ces dispositions rigoureuses, que le ravitaillement de la région fut totalement défendu. Émise au mois d'avril

1. En plus, le Commando Piazza d'Athènes exigeait tous les jours une liste détaillée des envois en province. Ce contrôle était plutôt une formalité qui avait pour but d'épargner aux camions transportant des vivres pour la Commission le contrôle effectué par le «*posto di blocco*» à la sortie d'Athènes, mais ne laissait pas quand même de causer beaucoup de tracas au service des transports.

1943, cette interdiction fut maintenue jusqu'à la capitulation des Italiens, au mois de septembre 1943.

A la même époque, les autorités italiennes interdirent les envois aux régions de Florina, de Castoria, de Siatista et de Grévéna, en Macédoine occidentale. Faute de disponibilités, la Commission de Gestion avait à peine commencé son activité dans ces districts qui, en conséquence, sont restés pratiquement sans secours pendant toute la première année [1].

L'expansion du mouvement des partisans a provoqué, en été 1943, de nouvelles interdictions, en particulier au Péloponèse (chaîne du Parnon, presqu'île de Malée, régions d'Olympie, de Gargaliani et de Filiatra), en Étolie - Acarnanie (environs d'Agrinion) et même en Attique (quelques villages du Parnès et de la côte septentrionale).

Après la capitulation italienne, toutes ces interdictions tombèrent en oubli, et pendant à peu près trois mois la Commission put envoyer des vivres partout, évidemment dans le cadre des moyens de transport disponibles. Mais les difficultés que les Allemands ont éprouvées à tenir tête au mouvement de la résistance les ont bientôt amenés à dicter des mesures restrictives, visant à empêcher le ravitaillement des régions d'où ils n'avaient pas réussi à déloger les partisans. Ayant reçu des avertissements dans ce sens, la Commission ne manqua pas de chercher contact aussi bien avec les partisans qu'avec les Allemands, en vue de prévenir si possible une telle évolution. Aux partisans on demanda de modérer pour quelque temps leur activité, pour assurer au moins le ravitaillement de certaines régions montagneuses avant l'entrée de l'hiver. Aux Allemands on fit valoir que l'approvisionnement de ces régions pourrait amener un certain apaisement dont eux-mêmes tireraient profit, aussi bien que la population civile. Inutile de dire que ces démarches n'aboutirent à aucun résultat, bien que, de part et d'autre, on promît de prendre en considération les points de vue exposés [2].

---

1. Les autorités gouvernementales étaient cependant censées y faire certaines distributions au moyen des céréales prélevées sur la récolte de l'année 1942 (V. ci-après). A cause de la situation particulière de cette région (elle était soumise à la terreur des comitadjis qui jouissaient de l'appui des Italiens), il semble que le peu qui fut réellement distribué a été réparti suivant des méthodes quelquefois très partiales.

2. Les Allemands n'ont pas prétendu, au cours de ces discussions, que les partisans se fussent emparé des vivres envoyés par la Commission. En effet, suivant les renseignements parvenus à la Commission, cela n'avait jusqu'alors eu lieu que dans un seul cas. Mais ils ont fait valoir que parfois les partisans obligeaient les particuliers à céder une partie de leurs rations, après que la distribution avait été effectuée. Il paraît que cela s'est produit à quel-

A partir du mois de décembre 1943, les Allemands ont défendu à la Commission de ravitailler tantôt cette région, tantôt l'autre, pendant des périodes plus ou moins longues. Pratiquement tout le pays a été touché par ces interdictions, à l'exception des centres urbains les plus importants.

En ce qui concerne le Péloponèse, les Allemands défendirent, au mois de décembre 1943, les transports de vivres aux départements de Laconie et de Messénie, ainsi qu'à la région de Mégalopolis [1]. Après une interruption de quelques semaines, ces interdictions furent renouvelées au mois de mars 1944, et d'autres restrictions s'y ajoutèrent. Finalement, à cause de l'agressivité croissante des partisans, la presqu'île entière fut déclarée zone de guerre. Cette déclaration, en date du 20 mai 1944, impliquait entre autres que tous les transports civils étaient défendus : les camions transportant des vivres devaient être désormais munis d'un « Fahrbefehl » de la part des autorités militaires et se joindre aux convois de la Wehrmacht. Dans la pratique, cela voulait dire que la Commission ne pouvait plus ravitailler que les localités les plus importantes, où il y avait une garnison allemande. Les déplacements des délégués neutres étaient soumis aux mêmes restrictions. L'état de fait créé par ces dispositions s'est prolongé jusqu'à l'évacuation des Allemands, vers le milieu du mois de septembre 1944, en dépit de certaines atténuations que la Commission a réussi à y faire apporter et auxquelles nous reviendrons ci-dessous.

Dans la Grèce centrale, les interdictions allemandes frappèrent d'abord l'Eurytanie (Carpénissi) et la Phocide (Amphissa, Galaxidi, Ératini et Lidoriki), ainsi que la région de Carditsa, en Thessalie. Pour l'Eurytanie, l'interdiction a été maintenue jusqu'à la fin de l'occupation ; elle fut étendue, dès le mois de mars 1944, à toute la vallée supérieure du Sperchios. Pour Carditsa, elle a été suspendue au mois de février, et pour la Phocide, au mois d'avril 1944.

Au printemps de 1944, de nouvelles interdictions ont frappé d'abord les régions de Nafpaktos, en Étolie-Acarnanie, et d'Élassona, en Thessalie, puis, comme au temps des Italiens, tout le département de Trikkala. La défense fut totale pour la région de Calambaka, tandis qu'on pouvait toujours envoyer des vivres aux villes de Carditsa et de Trikkala, et occasionnellement à certains villages dans leurs alentours. Excepté pour Élassona, où l'inter-

---

ques occasions. A cet égard, les Allemands semblaient être parfaitement bien renseignés. (Parfois, aussi, les partisans ont distribué à la population de certaines régions montagneuses, bloquées par les occupants, des vivres qu'ils avaient enlevés aux paysans). Plus tard, il est malheureusement arrivé trois ou quatre fois que les partisans ont pillé les transports de la Commission, ce qui a évidemment contribué à rendre les militaires intraitables.

1. Les transports par voie de mer à Gythion et Calamata étaient permis, mais à cause de la difficulté d'affréter des caïques pour ces ports, cette concession ne jouait dans la pratique aucun rôle. Par ailleurs la défense, émanant des Alliés, contre l'utilisation de caïques, était toujours en vigueur.

diction fut levée en juin, cet état de choses a duré jusqu'au mois d'octobre 1944, lorsque les Allemands sont partis.

Dès l'été 1944, est venue s'y ajouter toute une série de restrictions concernant la Phocide (à nouveau défense totale, excepté pour la région d'Amphissa et le centre de Galaxidi), la Phthiotide (défense totale pour la région d'Atalanti), la Thessalie (défense totale pour la région d'Almyros), ainsi que l'Étolie-Acarnanie (défense de ravitailler les villages aux alentours de Messolonghi, d'Agrinion et d'Astakos).

Toute la partie nord de l'île d'Eubée, avec les centres de Mantoudi, Limni, Aghia Anna, Istiaia et Ædipsos, a été exclue du ravitaillement effectué par la Commission dès le printemps de 1944, à la suite d'une interdiction émise par le commandant des « bataillons de sûreté » grecs, confirmée au mois de juillet 1944 par les autorités allemandes.

En Épire, les Allemands ont défendu, à partir du mois de juillet 1944, le ravitaillement des régions de Parga et de Paramythia, qui avaient déjà été frappées d'interdictions temporaires.

En Macédoine, les secours aux indigents et aux sinistrés des campagnes furent continués au cours de l'automne et de l'hiver 1943-1944, aussi dans les régions qui avaient auparavant été défendues par les Italiens, malgré de nombreux obstacles créés par les Allemands. Vers l'été 1944, ces interdictions ont été étendues à des régions entières. C'est ainsi qu'il fut désormais impossible de ravitailler la majorité des villages situés dans les massifs de l'Olympe et du Vermion, ainsi que pratiquement tous les villages situés sur la rive droite de l'Aliakmon, dans les départements de Cozani et de Castoria. Un certain nombre de villages montagneux des départements de Florina, d'Édessa et de Yanitsa furent également frappés d'interdictions, et ce fut aussi le cas, temporairement, pour quelques villages des régions d'Arnéa et de Nigrita.

Même aux Cyclades, des interdictions ont été émises au cours de l'été 1944, notamment pour l'île de Santorin, pendant un mois, à la suite d'un raid de commandos britanniques, et pour neuf autres îles pendant une quinzaine de jours.

Il avait été convenu avec les autorités allemandes qu'à la fin de chaque mois le programme des envois du mois prochain serait soumis au commandement d'Athènes, par l'intermédiaire de la légation d'Allemagne. Celle-ci communiquerait le plus vite possible la liste des envois interdits. Ce système a fonctionné assez mal. Il est vrai qu'à cause du retard que, presque chaque fois, on mettait à communiquer ces listes à la Commission et à cause du retard encore plus long qui s'est souvent produit avant que les délégués de province, ainsi que les commandants locaux, en eussent pris connaissance, la Commission a continué à ravitailler pendant une ou deux semaines, et même pendant le mois entier, les localités qui en principe étaient interdites. Mais il est arrivé, aussi, que des interdictions ont été levées sans que la Commission de Gestion en ait été informée à temps.

Le commandement d'Athènes se réservait l'autorité exclusive de désigner les localités interdites, aussi bien que les localités libres (excepté pour la Macédoine), et ne voulait pas admettre que les commandants locaux pussent de leur propre gré modifier ces dispositions. Ceux-ci l'ont néanmoins fait très souvent, étant la plupart du temps mieux renseignés au sujet des conditions locales. Ils n'ont pas seulement prescrit des restrictions temporaires pour les envois à tel village ou à telle région de leur ressort, restrictions qui s'ajoutaient à celles du commandement supérieur, mais, assez fréquemment aussi, les délégués neutres ont réussi à obtenir d'eux, en faveur de diverses localités, des exceptions aux interdictions dictées d'Athènes. Parfois les commandants allemands de localités interdites se sont présentés chez les délégués, et même au service central de la Commission, pour demander pourquoi on avait arrêté les envois à leur région. De temps à autre, ils accordaient au comité local d'un bourg ou d'un village interdit par le commandement d'Athènes l'autorisation d'aller chercher au centre le plus proche les vivres qui lui étaient destinés. Ces imperfections de la bureaucratie militaire ont aidé dans quelque mesure à mitiger la rigueur du régime.

D'autre part, le manque de coordination entre les services militaires comportait de graves inconvénients qui se faisaient sentir davantage au fur et à mesure des progrès de la guerilla. En effet, le commandement central n'avait pas eu soin d'imposer son autorité en ces matières sur les divers commandements locaux rivalisants : Kreiskommandantur, Feldkommandantur, Waffen SS, Geheime Feldpolizei, auxquels il fallut bientôt ajouter les commandements des « bataillons de sûreté » grecs et les chefs des diverses organisations « nationalistes » qui collaboraient avec les occupants à la répression des « communistes » et de leurs sympathisants. Il est arrivé, bien des fois, que ces divers commandants se sont considérés compétents, chacun pour soi, d'émettre des interdictions sans aucune considération pour les ordres d'Athènes, que la plupart du temps ils ne connaissaient même pas.

Au printemps et pendant l'été de 1944, l'œuvre de secours à la population des campagnes a eu à souffrir tout particulièrement des « bataillons de sûreté », ainsi que, en Thessalie et en Macédoine, des organisations connues sous les dénominations E.E.E. (Union Nationale de la Grèce) et E.A.S.A.D. (Union des corporations agraires contre le communisme). Plus ou moins ouvertement, ces organisations accusaient les comités de province, et même la Commission de Gestion,

de ravitailler intentionnellement les partisans, accusations qu'à certaines occasions aussi des officiers et des sous-officiers allemands ont laissé échapper. Non satisfaites des interdictions émises par les autorités allemandes, ces organisations essayaient sans cesse d'imposer de nouvelles restrictions aux envois de secours. Si elles ne réussissaient pas à les faire confirmer par les Allemands, auxquels les délégués neutres se voyaient souvent obligés de faire appel, elles cherchaient d'autres moyens de parvenir à leur but : arrestations de villageois venant en ville pour chercher les vivres, réquisitions de leurs bêtes etc. Les délégués de province menaient pendant les derniers mois de l'occupation une lutte constante pour empêcher de telles interventions arbitraires. Il serait trop de dire que leurs efforts ont été toujours couronnés de succès [1].

Le résultat fut, dans certaines régions, un imbroglio d'interdictions et de levées d'interdictions, qui quelquefois paralysait l'action des comités de province. Les délégués neutres faisaient de leur mieux pour tirer la situation au clair, en s'en remettant au chef local qui avait le plus d'autorité et le plus de compréhension pour l'œuvre de secours, qualités qui, malgré tout, se trouvaient encore, dans la plupart des cas, réunies chez le « Kreiskommandant » [2]. La Commission essayait de convaincre les autorités allemandes d'Athènes qu'il serait préférable, de tout point de vue, de reconnaître à ces commandants l'autorité de régler sur place, en discussion avec les délégués neutres, la question des interdictions. On peut dire qu'en principe la Commission eut finalement gain de cause. Le commandement supérieur ne voulait pas se désister du droit d'émettre des prescriptions générales concernant le ravitaillement de telle région ou de tel centre, prescriptions pouvant aller jusqu'à la défense totale, mais autrement il fut convenu que le soin de régler les détails serait désormais laissé au « Kreiskommandant » de chaque région. Ce n'est cependant qu'au mois de juillet 1944, que l'on parvint à cet accord. Comme l'évacuation allemande commença peu après, on n'eut pas l'occasion d'en constater les effets.

1. V. aussi le paragraphe suivant, concernant la sélection des bénéficiaires.

2. Ressortissant à la « Militärverwaltung », organisme militaire préposé, entre autres, à la surveillance de l'administration civile des pays occupés, beaucoup de ces commandants avaient détenu des postes importants dans l'administration de leur pays. Leur façon d'envisager les problèmes contrastait la plupart du temps favorablement avec celle des militaires professionnels, des S.S. et de la gestapo.

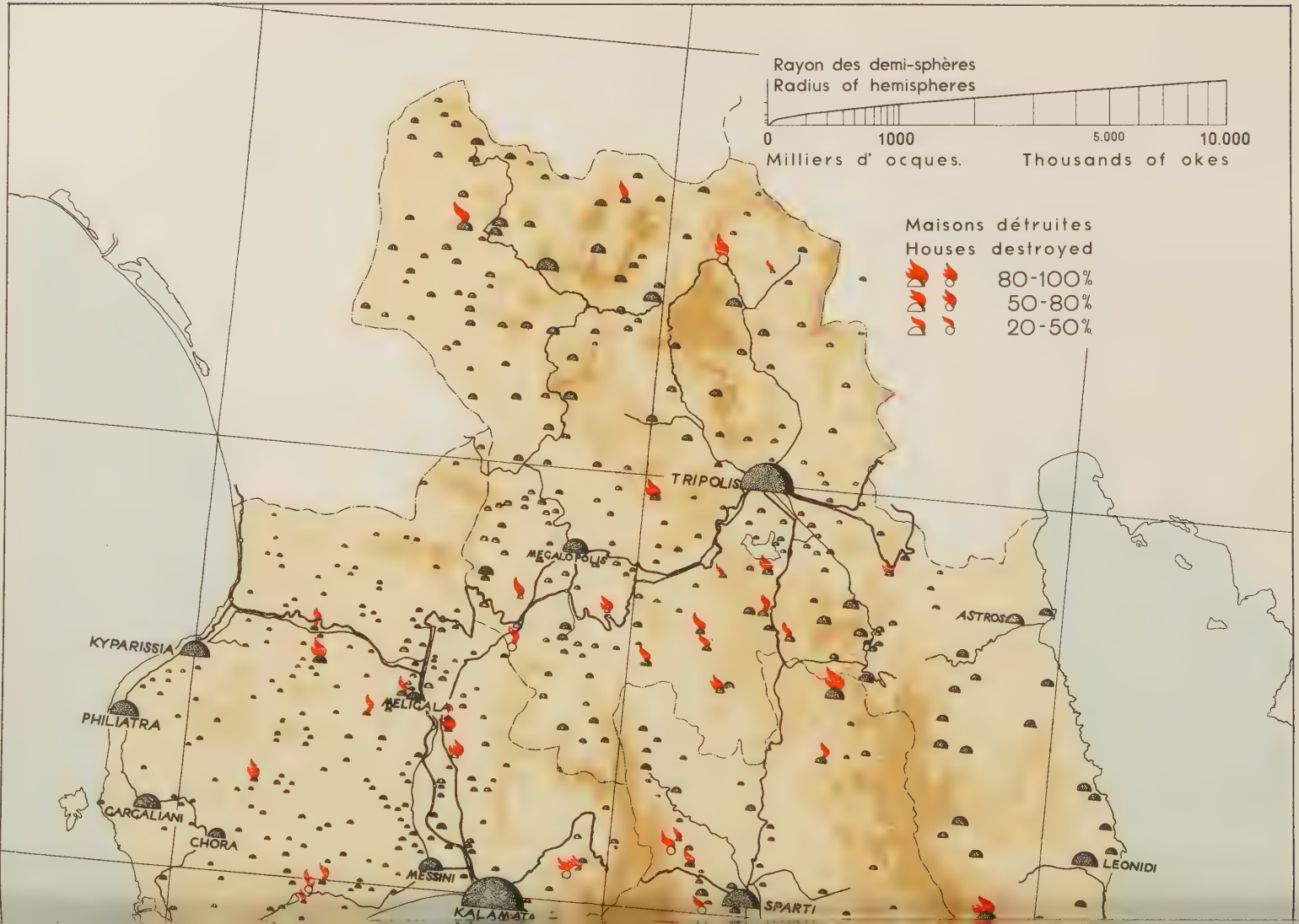
Rayon des demi-sphères
Radius of hemispheres
0
1000
5.000
10.000
Milliers d' ocques.
Thousands of okes
Maisons détruites
Houses destroyed
80-100%
50-80%
20-50%
TRIPOLIS
MEGALOPOLIS
ASTROS
KYPARISSIA
PHILIATRA
MELICALA
GARGALIANI
CHORA
MESSINI
KALAMATA
SPARTI
LEONIDI

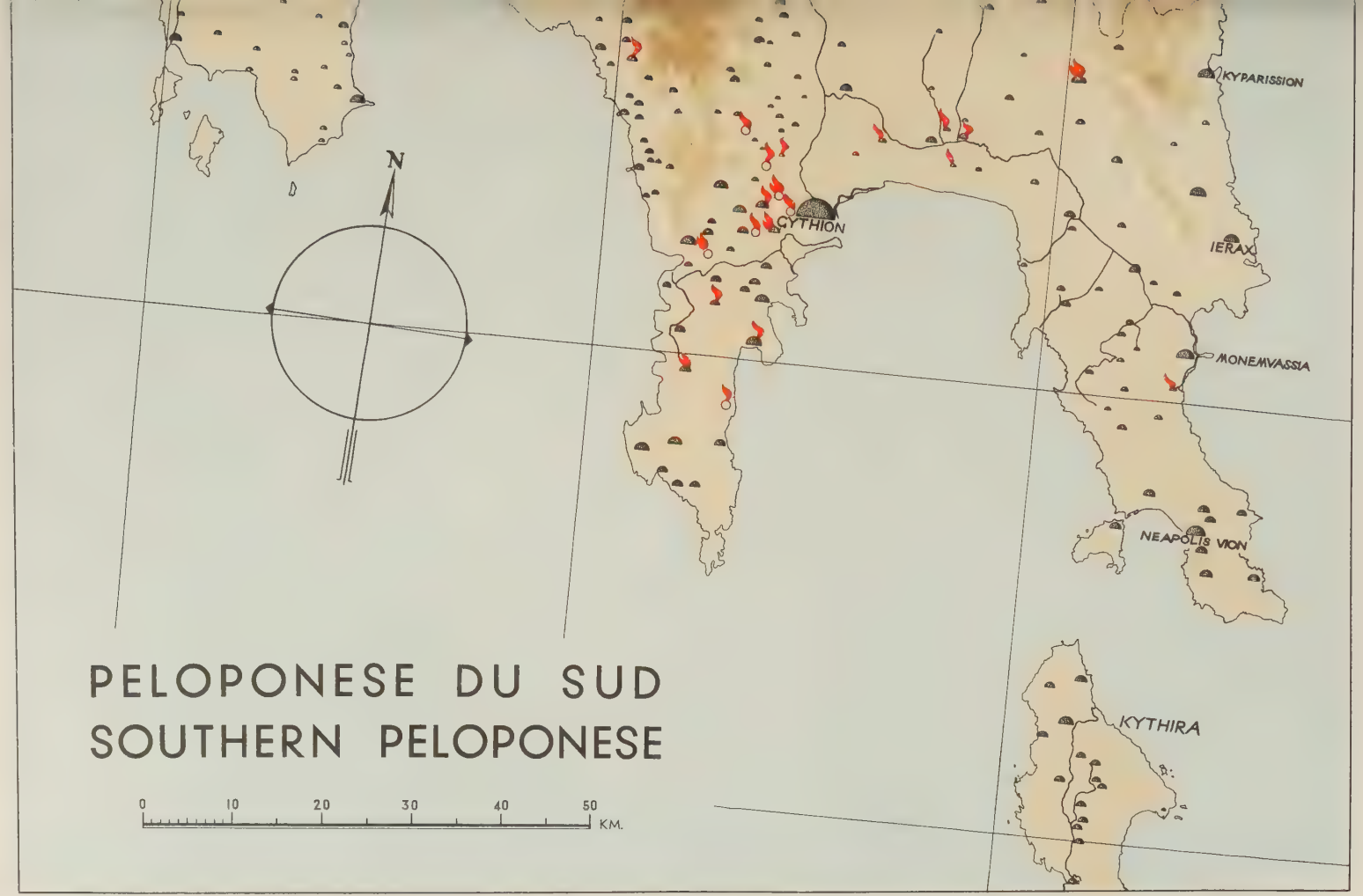

PELOPONESE DU SUD
SOUTHERN PELOPONESE

La Commission n'avait évidemment pas abandonné le point de vue fondamental exposé au chapitre III, selon lequel les accords internationaux lui donnaient le droit de ravitailler la population civile, aussi bien dans les régions occupées par les partisans que dans les régions dominées par les puissances d'occupation. Mais, dans la pratique, à cause de l'immixtion de toutes sortes d'organismes irresponsables, la Commission se vit souvent acculée à la nécessité d'accepter sans discussion les interdictions émises par les autorités allemandes, pour pouvoir s'appuyer sur celles-ci en vue d'éviter des restrictions, encore plus importantes et entièrement arbitraires, à ses activités en province.

Dès le début de l'année 1944, les interdictions allemandes avaient rendu impossible l'envoi de vivres aux régions occupées d'une façon permanente par les partisans. Par la suite, les zones interdites avaient été élargies de façon à inclure aussi, en partie, les contrées où les partisans ne faisaient que des apparitions intermittentes[1] et, pour ce qui est du Péloponèse, comme il a été expliqué ci-dessus, la proclamation du « Kampfzustand » avait limité l'activité de la Commission aux localités occupées par des garnisons allemandes.

La Commission réagit vivement contre le régime imposé au Péloponèse et engagea immédiatement des pourparlers avec les autorités centrales allemandes, pour essayer de le faire modifier[2]. Ses efforts n'eurent cependant que des résultats limités. Il fut convenu que les Allemands dresseraient une liste des localités permises, comprenant aussi certains centres situés en dehors des grandes lignes de communication, liste qui serait élargie au fur et à mesure de l'avance des troupes. (Auparavant la Commission avait été libre de ravitailler toutes les régions et localités qui n'avaient pas été expressément interdites). Il fut également admis que les voitures appartenant en

1. « Von Banden gesäuberte Gebiete », selon la terminologie allemande.

2. Pour illustrer la rigueur avec laquelle les dispositions en question étaient appliquées, on peut citer le cas suivant : le jour avant la proclamation du « Kampfzustand » une quarantaine d'hommes avec des chevaux et des charrettes étaient arrivés à Tripolis, venant de Messini, pour chercher les vivres destinés à cette ville. Ils s'étaient munis, dans ce but, d'une autorisation de la part du commandant local allemand et avaient parcouru presque 100 kms. Sous le régime introduit dès le lendemain, il leur était défendu de rentrer. Pendant leur séjour forcé à Tripolis, le délégué a dû nourrir les hommes et faire l'impossible en vue de trouver du fourrage pour leurs bêtes. Finalement il a réussi a obtenir pour la caravane l'autorisation de repartir, mais sans les vivres qu'elle était venue chercher.

propre à la Commission pourraient circuler sur les grandes routes sans accompagner les convois de la Wehrmacht, mais à condition d'être munies chaque fois d'un «Fahrbefehl». Les délégués reçurent également la permission de circuler avec un «Fahrbefehl».

La Commission fit savoir qu'elle entendait ravitailler aussi les villages situés aux alentours des centres indiqués sur la liste allemande. Les Allemands y consentirent, pourvu que les délégués neutres se fussent d'abord entendus à ce sujet avec le «Feldkommandant» compétent. Occasionnellement les délégués pourraient aussi distribuer des vivres aux enfants, ainsi que des médicaments, dans la zone bloquée, après avoir reçu au préalable une autorisation spéciale de la part du commandant de la garnison allemande la plus proche.

Ce règlement, intervenu au mois de juin 1944, à une conférence au quartier général allemand du Péloponèse, la Commission dut l'accepter à son corps défendant. Elle ne voulut pas, en effet, adopter la seule alternative qui se présentait, celle d'interrompre entièrement le ravitaillement du Péloponèse, car une telle mesure aurait infailliblement eu des conséquences désastreuses pour les centres populeux de Patras, de Tripolis, etc.

Dans la pratique, les régions montagneuses du Péloponèse furent désormais sevrées de toute assistance, étant donné que les localités auxquelles les Allemands permettaient l'envoi de vivres étaient presque sans exception situées dans les plaines. Les délégués avaient déjà pu constater au cours de l'hiver et du printemps combien les populations montagnardes, au Péloponèse et ailleurs, avaient souffert des interdictions partielles imposées par les occupants, et ils comprenaient parfaitement bien l'amertume exprimée maintes fois, à cet égard, par les représentants du mouvement de la résistance. Ceux-ci ne s'étaient pas toujours rendu compte qu'il y avait, d'une façon générale, très peu à gagner mais beaucoup à perdre, à des tentatives de transgresser ou de contourner les dispositions allemandes. Avec l'extension que prirent les interdictions au cours du printemps et de l'été 1944, ce manque de compréhension donna même lieu à une certaine hostilité envers la Commission. Pour mitiger dans quelque mesure cette impression, les délégués du Péloponèse ont limité leur activité, au cours de l'été 1944, principalement aux vllles, étant donné que la plupart des villages de la plaine n'avaient pas, pendant la belle saison, un besoin urgent de secours.

Après plusieurs démarches infructueuses et de nouvelles conférences, tant à Athènes qu'au quartier général du Péloponèse, la Com-

mission se vit finalement obligée, vers le milieu du mois d'août 1944, de présenter aux Allemands un ultimatum : ou bien elle cesserait entièrement le ravitaillement du Péloponèse, ou bien elle aurait le droit de secourir immédiatement certains districts particulièrement éprouvés. On réclama aussi, pour les délégués neutres, la liberté de visiter les zones interdites et le droit de distribuer des médicaments partout. Certaines concessions furent faites dans ce sens, le 30 août, par le chef des S. S. et de la gestapo. Le lendemain on apprit que les Allemands avaient décidé d'évacuer le Péloponèse.

A toutes ces entraves au ravitaillement des provinces s'ajoutaient les difficultés de transport, dont il a été rendu compte au chapitre X. Il y a lieu de remarquer sous ce rapport que les actes de sabotage contre les lignes de chemin de fer et les routes n'ont pas été sans causer de graves inconvénients aux efforts de la Commission pour venir en aide à la province. C'est ainsi que la destruction partielle du pont de Gorgopotamos, sur la ligne Athènes-Salonique, exécutée à la fin du mois de novembre 1942 par des détachements des organisations militaires ELAS et EDES, a causé une interruption du trafic pendant plusieurs semaines, rendant impossibles, entre autres, les envois de blé à Salonique[1]. En juillet 1943, la destruction du pont d'Assopos, sur la même ligne, eut des effets semblables. Au Péloponèse, la ligne de Pyrgos à Kyparissia et à Calamata fut rendue inutilisable à la suite de sabotages répétés, pour toute la durée de l'année 1944. Ce fut également le cas de la ligne de Tripolis à Calamata, de sorte que le département de Messénie se trouva dès la fin de l'année 1943 privé de communication par chemin de fer. De ce fait, comme les moyens de transport par route étaient insuffisants, et les envois par voiliers en principe interdits par les Alliés, le programme de secours établi pour cette région serait resté en souffrance, même s'il n'y avait pas eu d'interdictions de la part des Allemands. Ce fut aussi une des raisons principales de l'échec de l'échange d'huile d'olive entrepris par la Commission dans la région de Calamata et de Messini pendant l'hiver 1943-1944[2].

Aussi ailleurs, bien que les sabotages n'aient généralement interrompu la circulation des trains que pour très peu de temps, soit une semaine ou quinze jours, au maximum, les envois de vivres de la Commission en ont été sensiblement entravés. Tel fut également l'effet,

1. V. ch. XII.
2. V. ch. XIX.

parfois, de l'interruption du trafic routier à cause de la destruction de ponts et de corniches, en particulier dans les régions où les partisans s'étaient retranchés. Ainsi par exemple, la région de Calavryta, au Péloponèse, ne put recevoir que des quantités de vivres très restreintes dès le mois d'octobre 1943. La route d'Amphissa à Nafpactos était impraticable à partir de l'automne 1943. Vers la fin de l'occupation, la pose de mines sur les routes principales a aussi empêché les transports. Ce fut le cas, entre autres, de la route de Calambaka-Métsovo-Jannina, où les camions de la Commission subissaient, de plus, le risque d'être bombardés par l'aviation alliée.

Modes de distribution et sélection des bénéficiaires.

Dans les villes de Salonique, Æghion, Laurium, Éleusis, Chalkis et Kerkyra (Corfou), ainsi que dans l'île de Salamine, la Commission faisait distribuer du pain au lieu de farine. Tandis qu'à Salonique la ration quotidienne de pain était fixée d'abord à 60 dramia, puis à 70 dramia (192 et 224 grammes, respectivement), elle était basée, dans les autres villes, sur la ration de farine qu'on faisait distribuer partout ailleurs dans la province, et variait suivant le rendement de la farine à la panification. Aussi longtemps que la ration de farine s'élevait à 3 ocques par mois, soit environ 40 dramia par jour, l'équivalent en pain devait se monter à environ 55 dramia (176 grs) par jour. A partir du mois de janvier 1944, la ration de farine ayant été portée à 4 ocques par mois (à peu près 53 dramia par jour), il fut distribué dans les villes en question environ 74 dramia (237 grs) de pain journellement.

A Salonique, tous les habitants de la ville prenaient part à la distribution de pain. Dans les autres villes, l'allocation de pain était en principe réservée à ceux qui en avaient besoin, selon les règles établies pour les distributions en province et dont il a été rendu compte au chapitre précédent. A Kerkyra, cependant, la résistance que la population a opposée à une sélection des bénéficiaires a rendu vains les efforts du délégué neutre de faire appliquer ce principe, de sorte que tous les habitants de la ville ont pris part à la distribution de pain.

La distribution se faisait dans toutes les villes susmentionnées sur la base de cartes de rationnement émises par les autorités publiques dès avant l'arrivée de la Commission de Gestion. Abstraction faite de la suppression des cartes détenues par des personnes aisées (excepté à Salonique et à Kerkyra), la Commission n'a pas trouvé utile d'entreprendre une refonte totale du système en vigueur. Elle

s'est contentée de suivre de près, par les délégués neutres ou par un membre du comité local spécialement désigné pour cette tâche, le mouvement des cartes de pain, et de se faire représenter dans la commission qui, sous la présidence d'un magistrat, décidait de l'émission de cartes nouvelles.

Excepté dans les villes citées ci-dessus, la Commission faisait distribuer dans la plupart des provinces de la farine ou du blé, à raison de 3 ocques par mois et, à partir du mois de janvier 1944, à raison de 4 ocques par mois (soit 3,84 et 5,13 kgs, respectivement). En bénéficiaient, selon les disponibilités, ceux qui avaient été reconnus par les comités locaux comme «ayants-droit». A cause des difficultés éprouvées, dès le début, de faire parvenir aux provinces les quantités nécessaires, les distributions ne se faisaient malheureusement, dans beaucoup de districts, que d'une façon très irrégulière[1].

Les principes établis pour la sélection des bénéficiaires[2] furent trouvés, dans la pratique, assez bien formulés, bien qu'il fallût, à quelques occasions, consentir à des exceptions pour permettre, entre autres, à certains groupes de cultivateurs de participer aux secours. On a pu constater, au sujet de ces règles, que les comités locaux, dont les membres étaient presque sans exception inaccoutumés à ce genre de travail, se sont tirés d'affaire beaucoup mieux avec des directives indiquant les principales catégories susceptibles de participer aux secours, qu'avec des formules d'un caractère général et abstrait[3]. Néanmoins, l'application des directives en question fut souvent très difficile. Ainsi, par exemple, dans beaucoup de familles nombreuses, avec des enfants adultes, une ou deux personnes appartenaient aux catégories qui devaient être exclues, sans qu'on pût en conclure que la famille entière se trouvait dans une situation aisée. Par ailleurs, très souvent le revenu familial variait fortement d'une investigation à l'autre, de sorte que les gens qualifiés d'aisés pouvaient se trouver peu de temps après sans moyens de subsistance, et inversement. Il fallait par conséquent, dans beaucoup de cas, recourir à un examen détaillé de la situation économique des particuliers, procédé très délicat qui, d'ailleurs, ne donnait pas toujours un résultat indiscutable. On devait alors peser les pour et les contre, et prendre finalement une décision plus ou moins arbitraire.

1. En ce qui concerne le régime spécial appliqué en Macédoine, V. ci-après.
2. V. ch. XVI.
3. Des expériences analogues furent d'ailleurs faites dans la capitale, lors de la sélection des «indigents». V. ch. XIV.

Il serait trop dire que tous les comités de province ont été à la hauteur de leur tâche. La méthode généralement adoptée consistait à éliminer les personnes et les familles qui devaient être exclues de la participation aux secours. Parfois les comités se bornaient à éliminer les personnes incontestablement aisées, évitant autant que possible de s'engager dans un examen sérieux de la situation économique de leurs concitoyens. S'ils le faisaient, il s'ensuivait de temps à autre des querelles intestines et des discordes sérieuses, auxquelles les délégués neutres avaient beaucoup de peine à mettre un terme. Si on avait réussi finalement à faire une sélection convenable, il n'était pas toujours dit, cependant, qu'on s'en tînt là. Il arrivait assez souvent que les comités, harassés par les demandes de droite et de gauche, cédaient aux instances et revenaient sur leurs décisions. On peut affirmer, cependant, que la plupart des comités ont déployé dans ce domaine des efforts très consciencieux, en depit des inimitiés que par là ils se sont quelquefois attirées.

Aussi longtemps que les membres de la Commission de Gestion ne pouvaient faire que des voyages d'inspection, ils devaient nécessairement se contenter de mettre fin aux abus flagrants qu'ils découvraient de temps à autre. Les délégués placés en permanence dans la province avaient évidemment la possibilité de suivre de près le travail des comités, surtout dans les localités où ils résidaient. Ils réussissaient souvent à faire reviser les listes des ayants-droit d'une façon aussi rationnelle que possible, vu les conditions de l'époque. Dans ce but, ils ont quelquefois nommé des commissions spéciales, comprenant une quinzaine ou même une vingtaine de personnes, et composées de façon à y faire représenter toutes les professions et toutes les classes sociales.

De bonne heure, les comités de province et les délégués neutres ont dû lutter contre des interventions d'un caractère politique dans la sélection des bénéficiaires. Dès l'hiver 1942 - 1943 on avait rapporté à la Commission deux ou trois cas où le commandant de place italien avait exigé que les listes de participants lui fussent soumises pour approbation. Quelques cas semblables se sont produits aussi sous le régime allemand et, deux fois, il fut rapporté que le commandant avait même procédé à des radiations, suivant son gré, sur les listes. La situation fut rétablie grâce à l'intervention des délégués neutres auprès des commandants fautifs. En outre, les autorités centrales italiennes et allemandes promirent, sur la demande de la Commission, de rappeler à leurs subordonnés qu'ils n'avaient pas à se mêler dans

l'activité des comités locaux, mais qu'ils devaient se mettre en relation avec le délégué neutre compétent (ou avec la Commission par l'intermédiaire des autorités supérieures), en vue de faire communiquer leurs observations éventuelles concernant le travail des comités. En somme, les autorités d'occupation ont gardé dans ce domaine une attitude correcte, les interventions en question s'étant limitées à des cas isolés.

Les dissidences politiques entre les habitants du pays ont provoqué des immixtions beaucoup plus sérieuses dans la répartition des secours. Au cours du printemps et de l'été 1944, les «bataillons de sûreté» et, dans certaines régions, les organisations «nationalistes» déjà mentionnées dans ce chapitre sont intervenues fréquemment pour faire rayer des listes de distribution les femmes et les enfants des personnes qui avaient «pris la montagne». Ailleurs, des affiliés de l'EAM faisaient exclure des distributions les familles de ceux qu'ils considéraient comme traîtres. Les délégués neutres réagissaient vivement chaque fois qu'ils prenaient connaissance d'interventions semblables, mais on ne peut pas assurer que tous ces cas leur furent connus. Il leur était évidemment encore plus difficile de faire respecter les principes établis par la Commission, lorsque, de part et d'autre, on avait recours à des menaces secrètes pour éliminer des adversaires politiques et leurs familles du bénéfice des secours.

La Commission entreprit des démarches répétées auprès du gouvernement pour qu'il émît des ordres formels aux «bataillons de sûreté» de s'abstenir de toute immixtion à l'œuvre de secours. Ces démarches visaient aussi à faire réprimer certains abus de pouvoir dont, à quelques occasions, les chefs de ces bataillons s'étaient rendus coupables (enlèvement de vivres, arrestation du personnel de la Commission, pression exercée sur les comités pour leur faire accepter la présence d'un officier des bataillons à leurs séances etc.). Ce n'est qu'après avoir menacé de suspendre totalement les envois de vivres en province que la Commission eut gain de cause. Par la suite, elle eut à se plaindre moins souvent de la conduite de ce corps. Des démarches semblables, entreprises auprès des représentants de l'EAM, de l'ELAS et de l'EDES, n'étaient pas non plus sans effet.

Heureusement, l'organisation de province et les principes qui étaient à la base des activités de la Commission avaient été suffisamment affermis dans le passé, pour que l'œuvre de secours ne fût affectée par ces incidents que dans une mesure relativement peu importante. Cependant, parmi les membres des comités locaux, plusieurs

ont payé de leur vie la loyauté et le sentiment du devoir dont ils avaient fait preuve dans l'exercice de leurs fonctions.

Si déjà la sélection des ayants-droit à la distribution de pain, de farine et de blé, donnait lieu à de grandes difficultés, on peut s'imaginer l'embarras des comités locaux quand ils devaient désigner les bénéficiaires des distributions d'autres vivres, en principe réservés, dans la plupart des cas, aux personnes les plus déshéritées.

Dès le début, la Commission eut beaucoup de peine à faire comprendre que les fonctionnaires publics ne pouvaient pas être admis, comme tels, à ces distributions. Il est vrai que celles-ci faisaient suite aux distributions, que, dans un certain nombre de villes, les autorités gouvernementales ou municipales avaient organisées précédemment et auxquelles les fonctionnaires publics étaient généralement admis. Il est à noter aussi que l'État et les municipalités, vu la paie très médiocre que leurs employés touchaient dès avant la guerre, accordaient parfois un supplément en nature prélevé sur les provisions dont les services publics disposaient.

Dans tous les cas, la Commission ne pouvait pas accepter ce système, contraire non seulement aux principes de l'œuvre d'assistance publique qu'elle avait entreprise, mais aussi aux intentions nettement exprimées des puissances du blocus, de ne pas faciliter au gouvernement créé par les occupants les devoirs qui lui incombaient. Aussi, à l'exception des rations supplémentaires accordées au personnel de certaines entreprises d'utilité publique et au corps policier, la Commission dut supprimer les faveurs dont jouissaient les fonctionnaires.

Dans la capitale, cette mesure fut acceptée sans beaucoup de discussions par les Italiens [1] et ne créa pas de difficultés, étant donné que le gouvernement disposait de vivres provenant de la concentration de produits indigènes, ou remis par les autorités d'occupation, et qu'il pouvait utiliser pour compléter dans quelque mesure les salaires de ses fonctionnaires [2].

Dans les provinces, au contraire, les choses ne se passèrent pas si facilement. A Salonique, faute d'instructions nettes à cet égard, le délégué neutre

---

1. V. ch. XIII.

2. V. ch. V. Lorsque le gouvernement se trouva à court de moyens, et que le système monétaire du pays était sur le point de s'écrouler définitivement, au mois de février 1944 (V. ch. XXVI), les Allemands ont fait une demande visant à obtenir de la Commission des vivres pour les fonctionnaires publics. Cette demande fut transmise par l'intermédiaire du gouvernement suédois aux puissances du blocus, auprès desquelles elle se heurta évidemment à un veto catégorique.—En ce qui concerne une demande analogue faite après la libération, V. ch. XXVII.

ACHAIE - ELIDE
ACHAIA - ELIS
0 10 20
LEVKAS
ITHAKI
SAMI
LIXOURI
ARGOSTOLI
KEFALLINIA
ZAKYNTHOS
N
Maisons détruites
Houses destroyed
80-100%
50-80%
20-50%

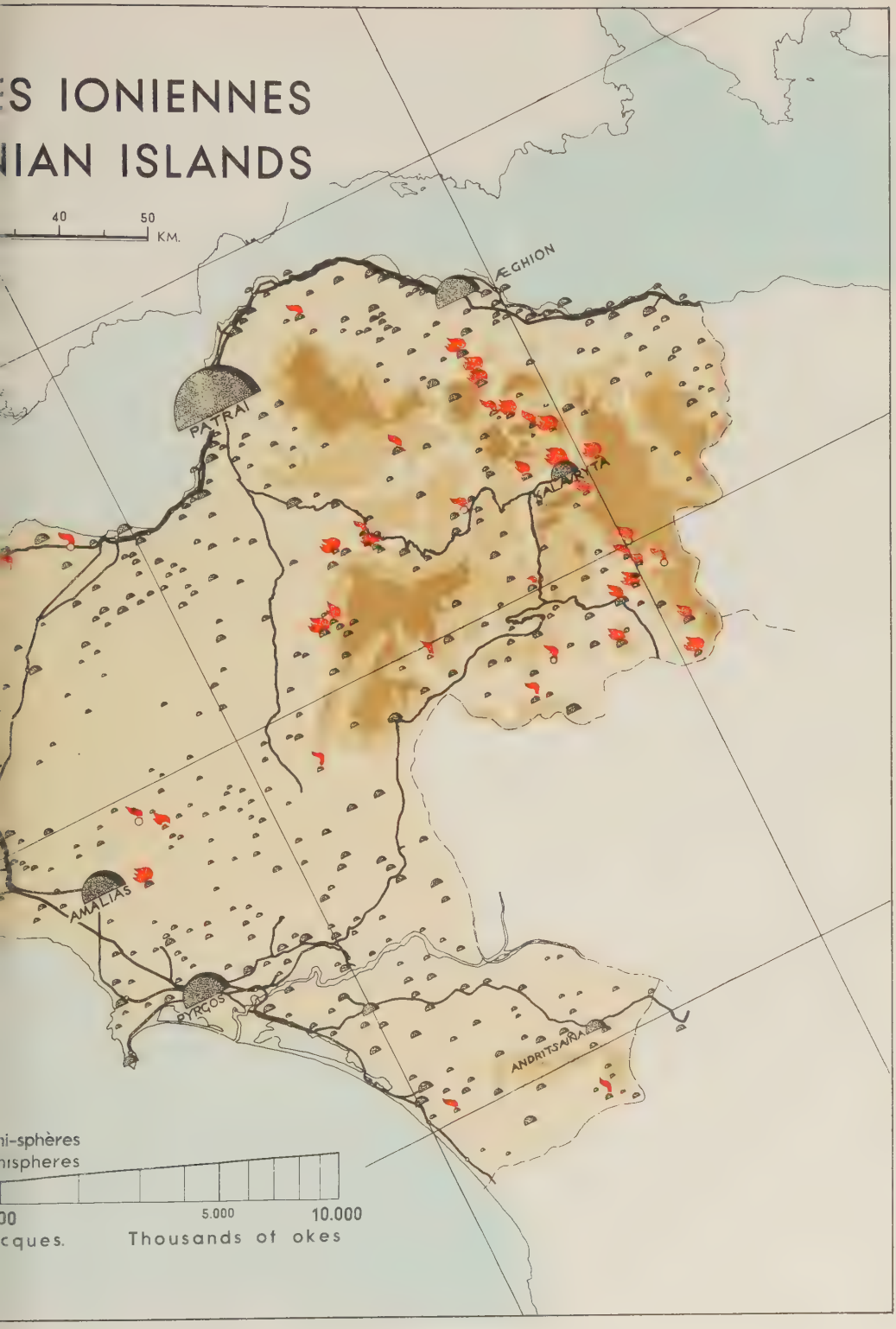
ES IONIENNES
NIAN ISLANDS
40
50
KM.
ÆGHION
PATRAI
KALAVRYTA
AMALIAS
PYRGOS
ANDRITSAINA
ni-sphères
nispheres
00
5.000
10.000
cques.
Thousands of okes

continua à livrer des rations suplémentaires aux fonctionnaires, lorsqu'il entreprit le ravitaillement de la ville en pain, au mois de février 1943. La suppression de ces rations, un peu plus tard, provoqua des manifestations de mauvaise humeur de la part des préposés allemands et une grande excitation parmi les fonctionnaires. Par la suite, étant donné que la Commission maintenait son refus, les Allemands et le service d'État S.A.R.M.[1] prirent les distributions en question à leur charge[2].

Ailleurs en Macédoine, ainsi que dans d'autres provinces, où la concentration de produits indigènes avait donné, en 1942, un résultat appréciable, les employés d'État étaient les premiers à en bénéficier, jusqu'à l'épuisement des ressources en question. Dans la majeure partie du pays, ils ont reçu très peu de choses, cependant, ou même rien. Dans cette situation, ils ont protesté contre leur exclusion des soupes populaires et des distributions en nature équivalentes, et ils n'ont pas cessé de présenter des réclamations auprès des délégués. La Commission maintint cependant le principe suivant lequel seules les personnes dont l'état d'indigence était constaté au moyen d'un examen individuel recevaient les secours supplémentaires.

Quelques anomalies se sont produites avant que cette question n'ait pu être réglée définitivement. Dans deux ou trois villes avec un nombre important de fonctionnaires publics, les K.E.D.E.S. s'étaient laissés persuader de les inclure tous parmi les bénéficiaires des cantines populaires[3]. On avait d'ailleurs accordé la même faveur à tous les employés et ouvriers affiliés aux syndicats professionnels et registrés dans les coopératives de consommation. Dans un cas, on avait même réduit la ration ordinaire de pain pour pouvoir en donner un supplément à tout ce monde.

Par la suite, comme les fonctionnaires en province ne recevaient que très rarement leurs appointements, un grand nombre d'entre eux, peut-être même la majorité, ont été reconnus comme indigents et, en cette qualité, ils ont pris part aux distributions supplémentaires.

Une fois le principe de la sélection des nécessiteux établi, les comités locaux ont également dans ce domaine accompli un travail très consciencieux. En majeure partie les bénéficiaires des distributions supplémentaires se composaient de personnes frappées d'incapacité de travail par suite d'invalidité, de maladie ou de vieillesse, de familles privées de soutien, de réfugiés et de sinistrés qui avaient perdu tous leurs biens etc. Il y a lieu de mentionner ici les personnes âgées dont la subsistance était assurée, avant la guerre, par les remises d'argent qu'elles recevaient de l'étranger, surtout d'Amérique, de la part de leurs

1. Service autonome de ravitaillement de la Macédoine.

2. Les livraisons de farine faites par la Commission dans ce but furent portées en accompte de la restitution des avances de blé faites par les Allemands (V. ch. XII).

3. Ne voulant pas se mêler avec les pauvres qui prenaient leur soupe quotidienne, ils se faisaient distribuer les vivres équivalents en nature.

enfants ou d'autres parents. Parmi celles-ci il y avait de nombreux ressortissants américains ou britanniques. La Commission n'a pas pu leur accorder un traitement de faveur, mais de fait, comme la plupart étaient indubitablement dans le besoin, elles se sont trouvées en grand nombre parmi les bénéficiaires de secours supplémentaires.

Des secours spéciaux aux tuberculeux, comme on en distribuait dans la capitale, n'ont pu être donnés qu'à Salonique et, dans une mesure restreinte, à Tripolis, faute de moyens de contrôle indispensables.

Les détenus des prisons et des camps de concentration ont obtenu assez régulièrement des rations de cantines, dans les mêmes conditions que dans la capitale [1]. On permettait la plupart du temps aux délégués neutres de visiter les prisons de l'État. Bien que les suggestions qu'ils se permettaient de faire au sujet du régime des détenus fussent de temps à autre reçues avec beaucoup de mauvaise grâce, ils ont quelquefois réussi à faire apporter des améliorations aux conditions hygiéniques des prisonniers.

Pour les hôpitaux et les institutions philanthropiques (qui ont été ravitaillés par les soins de la division des enfants et des malades) V. la fin du chapitre.

Quantités de vivres distribuées.

Le montant global des vivres distribués dans les provinces (sauf ceux qui étaient alloués spécialement aux enfants et aux institutions philanthropiques et sanitaires) fut de 179.495,9 milliers d'ocques (229.754,7 tonnes).

Au tableau XIII de l'annexe statistique, on trouve un compte-rendu détaillé de la composition de cette quantité, par espèces. En voici un résumé, indiquant aussi le pourcentage des diverses catégories de vivres :

	Milliers d'ocques	*Tonnes*	*Pct*
Blé (et autres céréales)	41.350,5	52.928,6	23.—
Farines, pâtes et riz	106.137.—	135.855,3	59,1
Légumes secs	20.611,3	26.382,5	11,5
Soupes	2.156,8	2.760,7	1,2
Sucre	3.655,9	4.679,5	2.—
Poisson et viande	4.040,4	5.171,7	2,3
Graisse et huile	881,3	1.128,1	0,5
Divers	662,7	848,3	0,4
Total	**179.495,9**	**229.754,7**	**100.—**

1. V. ch. XV. Les détenus civils ont bénéficié également de distributions de colis de prisonniers, effectuées par la délégation du C.I.C.R.

D'autre part, au tableau XIV de l'annexe statistique, on trouve un compte-rendu des quantités qui ont été distribuées par chaque K.E.D.E.S. et par chaque bureau de délégué, dans le pays entier. Le tableau Q (p. 356) contient un résumé de ces données, par région. Les vivres y ont été groupés de façon à séparer, d'une part, «farine et blé» (y compris «autres céréales»), c'est-à-dire les articles qui ont constitué le gros des distributions ordinaires, et, d'autre part, «gruau, pâtes et riz», «légumes secs et soupes», ainsi que «autres vivres», réservés aux distributions supplémentaires.

En étudiant le tableau Q, on trouve que les habitants de la ville de Salonique et de ses faubourgs, au nombre de 345.000, environ (y compris 60.000 réfugiés de la Thrace et de la Macédoine orientale—V. tableau P) ont reçu 38.301,6 milliers d'ocques de vivres divers, par l'intermédiaire de la Commission. Viennent au second rang, au point de vue des quantités effectivement distribuées, la Thessalie et l'Achaïe-Élide (16.739 et 15.933 milliers d'ocques, respectivement). Avec leurs importantes agglomérations industrielles — en premier lieu Volos (65.000 habitants) et Patras (95.000 habitants) — et un grand nombre de victimes des faits de guerre, surtout en Thessalie, ces contrées avaient aussi un grand besoin de secours (nombre d'assistés prévu : 289.000 et 176.000, respectivement, selon le tableau P). On constate aussi que le Péloponèse du sud, où le nombre des personnes ayant besoin de secours avait été évalué à 224.000, a reçu des quantités de vivres assez importantes (14.453 milliers d'ocques). Mais là, à peu près, s'arrête la concordance. Ainsi l'Épire, par exemple, qui vient au troisième rang en ce qui concerne l'importance des besoins, n'occupe que le quinzième pour ce qui est des secours effectivement distribués, tandis que l'Attique, par contre, se trouvant au douzième rang pour les besoins, tient le cinquième au point de vue des secours distribués.

Ces «injustices», qui ne cessèrent pas de préoccuper la Commission de Gestion aussi bien que le C.I.C.R. et le gouvernement suédois, sont le résultat des interdictions formulées par les belligérants, et des difficultés pratiques, surtout en matière de transports, auxquelles la Commission s'est heurtée en voulant mettre en œuvre ses programmes de ravitaillement des provinces. Dans un des paragraphes suivants, nous essayerons de déterminer d'une façon plus précise dans quelle mesure les besoins des différentes provinces ont été couverts, en ce qui concerne le ravitaillement en farine et en blé.

Les renseignements contenus dans les tableaux XIV et Q sont complétés par les cartes régionales insérées dans ce volume.

TABLEAU Q.— Quantités totales de vivres distribués, dans diverses régions, par les K.E.D.E.S. et par les bureaux de délégués.

Milliers d'ocques.

Régions:	Farines, blé et autres céréales	Gruau, pâtes et riz	Légumes secs et soupes	Autres vivres	Total
Attique (sauf la capitale) .	10 781.—	845,5	1 883.—	426,2	13 935,7
Béotie, Phthiotide-Phocide	8 306,4	517,1	1 322,9	406.—	10 552,4
Eubée	8 334,1	464,9	974.—	214,6	9 987,6
Argolide-Corinthie . . .	9 065,4	389.—	1 208.—	392,4	11 054,8
Péloponèse du Sud . . .	11 760,8	852,4	1 612,1	227,3	14 452,6
Achaïe-Élide	12 695,9	872,8	2 075,7	288,4	15 932,8
Étolie-Acarnanie. . . .	4 771,7	308,1	589,7	89,6	5 759,1
Iles Ioniennes (sauf Corfou)	1 896,9	135.—	481,9	59,2	2 573.—
Ile de Corfou	4 098,1	142,8	1 470.—	197,2	5 908,1
Épire	2 721,5	120,5	306,1	40,4	3 188,5
Thessalie	13 367,8	871,8	2 017,9	481,5	16 739.—
Macédoine occidentale. .	1 154.7	6,5	917,4	130,9	2 209,5
Salonique et faubourgs .	29 626,3	669,9	3 352,5	4 652,9	38 301,6
Macédoine centrale, province	4 932.—	274,5	1 518,4	652,1	7 377.—
Cyclades.	3 988,9	212,2	521,5	120,9	4 843,5
Crète	8 630,3	376,2	1 371,3	529.—	10 906,8
Iles de l'Égée.	3 918,4	17,1	795,8	272,8	5 004,1
Ile de Rhodes[1]	25,9	11,2	257,8	56,5	351,4
Entreprises d'utilité publique	323,9	—	92,1	2,4	418,4
Total, milliers d'ocques .	[2] **140 400.—**	**7 087,5**	**22 768,1**	**9 240,3**	**179 495,9**
» tonnes	179 712.—	9 072.—	29 143,1	11 827,6	229 754,7

1. Ces quantités, provenant des dépôts allemands, furent envoyées à l'île de Rhodes, après la libération, pour être distribuées par les soins du délégué du C.I.C.R.

2. Cette quantité, qui comprend les farines allouées à la panification, dans certaines villes, se composait de la façon suivante:

	Milliers d'ocques	*Tonnes*	*Pct*
Farine de blé	101 453,7	129 860,7	72,3
Blé (distribué en nature).	35 579,2	45 541,4	25,3
Autres céréales	3 367,1	4 309,9	2,4
Total	**140 400.—**	**179 712.—**	**100.—**

La distribution de blé en nature avait lieu surtout en Crète et aux Cyclades, ainsi que dans le département de Messénie, au Péloponèse (après l'envoi d'un navire suédois au port de Calamata, en été 1944, V. ch. VI). Les autres céréales, provenant en majeure partie des dépôts allemands, furent distribuées surtout en Crète et à Salonique.

Sur ces cartes sont marquées, sous forme de demi-sphères, les quantités de vivres distribuées par la Commission de Gestion dans chaque ville ou village du pays [1]. Ces cartes donnent une image assez saisissante de l'étendue de l'œuvre accomplie dans les provinces et, dans quelque mesure, elles pourront peut-être aussi faire comprendre les conditions dans lesquelles les délégués et les comités de province avaient à travailler. La fréquence des villages brûlés, également marqués sur les cartes, donne en effet une idée de l'intensité de la guerilla et des mesures de répression mises en œuvre par les occupants.

Les cartes ne mettent pas en relief l'inégalité entre les différentes provinces en ce qui concerne leur participation aux secours. Mais en comparant, par exemple, d'un côté les villages de l'Attique, qui ont bénéficié largement de l'assistance fournie, grâce surtout à leur proximité de la capitale, d'autre part les villages de la région de Carpénissi, bloquée de toute assistance pendant plus d'une année, on peut quand même se rendre compte de cette inégalité. Il y a lieu de comparer aussi, d'une part l'île de Corfou, qui n'a été ravitaillée que pendant une période assez courte, mais à laquelle les navires suédois ont apporté pendant ce temps plusieurs cargaisons de vivres, d'autre part l'Épire, qui n'a jamais pu recevoir un navire suédois, ni même, pendant très longtemps des envois par voiliers.

Dans une certaine mesure, les cartes renseignent également au sujet de la répartition des secours entre les villages de la montagne et ceux de la plaine [2]. L'impression qui s'en dégage, si l'on ne considère que les quantités distribuées sans les mettre en rapport avec les besoins, est que, malgré tout, les délégués et les K.E.D.E.S. n'ont pas si mal réussi dans leurs efforts de faire parvenir des secours aux populations montagnardes, abstraction faite évidemment des régions qui ont été entièrement bloquées pendant une période prolongée, comme celle de Carpénissi. On trouvera aussi que, dans les régions accessibles, les villages sinistrés ont reçu des secours relativement importants. Il y a lieu de remarquer qu'un certain nombre de ces villages, marqués sur les cartes par des cercles, semblent n'avoir pas été ravitaillés : il s'agit cependant de villages qui, depuis le début, recevaient leurs vivres par l'intermédiaire du comité local d'un village avoisinant, ou qui, ayant été sinistrés de bonne heure, quelquefois même avant le commencement de l'œuvre de secours, avaient été dès cette époque soit entièrement évacués, soit interdits par les autorités militaires.

Répartition des secours par catégories de bénéficiaires.

En ce qui concerne les distributions effectuées dans les provinces, il n'est pas possible d'évaluer d'une façon exacte les quantités effectivement remises, en fin de compte, aux diverses catégories de bénéfi-

1. Le volume des demi-sphères est proportionnel à la quantité distribuée.

2. Pour des raisons d'ordre pratique on a dû se borner à indiquer sur les cartes les niveaux au-dessous de 800 mètres, de 800 à 1.200 mètres et au-dessus de 1.200 mètres.

ciaires prévues dans les programmes mensuels. A cause des difficultés de faire parvenir aux centres de provinces les quantités incrites dans ces programmes, les délégués neutres et les K.E.D.E.S., sur l'autorisation des délégués, se sont parfois départis des instructions accompagnant les divers envois, afin de pourvoir aux besoins les plus pressants. Généralement le service central en était informé. Assez souvent, cependant, à cause du manque de communications, surtout pendant les derniers mois de l'occupation et pendant la période des troubles qui suivit, le service central n'en a eu connaissance qu'au moment de la liquidation des divers bureaux de provinces. Les renseignements étaient d'ailleurs parfois incomplets. En présence d'appels urgents de toute part, les délégués et les K.E.D.E.S. ne se souciaient pas toujours d'indiquer si telle allocation était faite sur le programme ordinaire, ou sur le programme des secours aux indigents, ou sur le programme des secours aux sinistrés. Comme d'ailleurs, dans beaucoup de régions, ces catégories tendaient à se confondre, cette classification n'avait dans la pratique qu'une signification secondaire. Il serait vain d'essayer de la refaire après coup. Les informations existantes permettent quand même de retracer, en grandes lignes, la répartition effective des vivres. Cette répartition ressort du tableau R ci-contre.

Les distributions ordinaires de farine et de blé (y compris les distributions de pain dans certaines villes) ont absorbé 127.570 milliers d'ocques (163.290 tonnes) environ. Dans un des paragraphes suivants, nous verrons que cette quantité, si importante qu'elle fût, n'était pas suffisante pour assurer à tous ceux qui prenaient part aux distributions la ration moyenne de 3 ou 4 ocques par mois.

Les secours supplémentaires aux invalides, réfugiés, prisonniers, indigents etc. ont absorbé 28.940 milliers d'ocques (37.043 tonnes), constituées en majeure partie de légumes secs (63 pct). Les données existantes ne permettent pas d'établir d'une façon certaine le nombre moyen des bénéficiaires de ces secours, mais il semble s'être élevé à 650.000 personnes, environ [1]. Si on veut se hasarder à faire une évaluation de la quantité moyenne que les bénéficiaires ont reçue, on trouve qu'elle n'a guère dépassé 1,5 ocques par mois, tandis que la ration mensuelle prévue était de 2 ocques, environ.

Aux sinistrés il fut distribué, en supplément, environ 7.400 mil-

1. Y compris les détenus des prisons et des camps de concentration. La moyenne en fut de 10.000, environ, mais leur nombre a beaucoup varié.

TABLEAU R.— Répartition des secours à la province par catégories de bénéficiaires [1].

Milliers d'ocques.

	Farine, blé et autres céréales	Gruau, pâtes et riz	Légumes secs et soupes	Autres vivres	Total
Distributions ordinaires . . .	127 570	—	—	—	127 570
Distributions générales, hors programme :					
a) A Salonique	1 730	160	2 670	4 470	9 030
b) Dans les provinces voisines de la capitale [2]	—	—	1 560	1 140	2 700
Diverses distributions hors programme	—	—	—	1 530	1 530
Secours supplémentaires :					
a) aux sinistrés	[3] 7 400	—	—	—	7 400
b) aux invalides, réfugiés, prisonniers, indigents etc. . .	2 100	6 900	17 980	1 960	28 940
Total	**138 800**	**7 060**	**22 210**	**9 100**	**177 170**
Diverses allocations et paiements en nature etc.	1 600	28	558	140	2 326
Grand total	**140 400**	**7 088**	**22 768**	**9 240**	**179 496**

1. Le tableau ne comprend pas les quantités allouées spécialement aux enfants et aux institutions philanthropiques et sanitaires.

2. En majeure partie ces distributions furent effectuées de janvier à mars 1945, à l'aide de vivres fournis par la M.I..

3. Les quantités correspondant à la ration de base de 3 ou 4 ocques ayant été défalquées.

liers d'ocques (9.472 tonnes) de farine. Les bénéficiaires ont reçu la quantité prévue de 2 ou 3 ocques par mois, en plus de la ration de base, pendant des périodes allant d'un mois jusqu'à une année. Leur nombre s'est accru de 250.000 à 550.000, environ.

De bonne heure les habitants des grandes villes de province ont réclamé des distributions générales par l'intermédiaire des épiceries, à l'instar de celles qui se faisaient dans la capitale [1]. Dans la majorité des cas, la Commission ne se vit pas à même de satisfaire ce désir, étant donné que les moyens de transport disponibles ne permettaient pas de faire parvenir aux provinces les quantités entières destinées aux distributions de farine et de blé, ni même, parfois, celles qui étaient destinées aux secours supplémentaires aux indigents et aux sinistrés. Aussi, les villes de province, sauf Salonique, n'ont-elles pu bénéficier de distributions générales par les épiceries que dans deux

1. V. ch. XIV.

ou trois cas exceptionnels. La ville de Salonique se trouvait sous ce rapport dans une situation plus favorable, puisqu'elle recevait directement des cargaisons d'outre-mer et que les Allemands y disposaient de grands dépôts de vivres importés (de sucre en particulier), dont ils mettaient parfois certaines quantités à la disposition des délégués neutres, en échange de sucre importé par le m/s «*Hallaren*» que la Commission livrait au gouvernement à Athènes[1].

Dès l'été 1943, on a commencé de distribuer, mensuellement, 100 dramia de sucre et 200 dramia de légumes secs à tous les habitants de Salonique. Au cours de l'année 1944 et au début de l'année 1945 (à l'aide des fournitures de la M. L.), on a été parfois en mesure de porter ces distributions à deux ou trois ocques de vivres divers par mois. La quantité totale des vivres distribués de cette façon fut de 9.030 milliers d'ocques (11.558 tonnes). Environ 325.000 personnes y ont pris part, c.à.d. que chaque participant a reçu à peu près 28 ocques, en moyenne[2].

A partir du mois de janvier 1945, dans les provinces voisines de la capitale, la Commission fit distribuer certains vivres à tous les habitants, aussi bien dans les villages que dans les villes. Ce nouveau programme fut appliqué d'accord avec la M.L. et en utilisant, pour une grande partie, les vivres fournis par cette organisation. La quantité totale des vivres distribués fut de 2.700 tonnes. Le nombre des bénéficiaires s'accrut depuis 250.000 en janvier jusqu'à 850.000 en mars, au moment de la remise des activités de la Commission à l'État.

Dans certaines autres villes de la province, la Commission a organisé pendant l'occupation des distributions extraordinaires de sucre et de poisson, comprenant tantôt les indigents, tantôt la majorité de la population, suivant les disponibilités. La quantité totale distribuée (1.530 milliers d'ocques, V. ci-dessous), se composait comme suit :

			Ration en dramia	*Milliers d'ocques distribuées*	*Milliers de participants*
Août	1943	Sucre	100	239	950
Avril	1944	»	100	273	1.080
»	»	Poisson en conserve . . .	130	211	650
Mai	»	Morue salée	250	165	260
»	»	Poisson en conserve . . .	133	373	1.120
Juin	»	Morue salée	250	117	185
Juillet	»	Poisson en conserve . . .	133	152	456

1. V. ch. XII.

2. V. ci-après la monographie concernant la ville de Salonique pour la liste des vivres distribués.

EPIRE - CORFOU
EPIRUS - CORFU

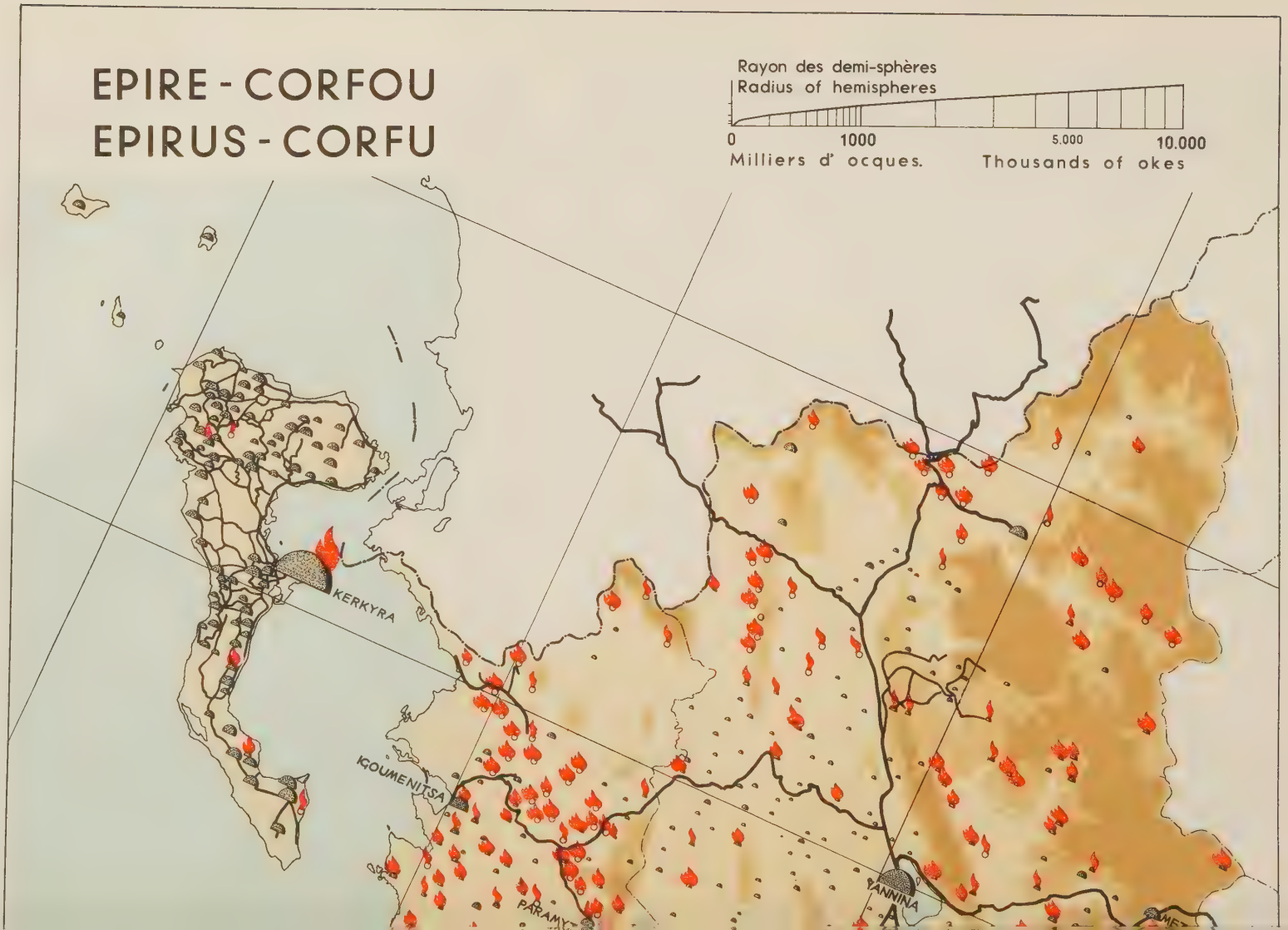

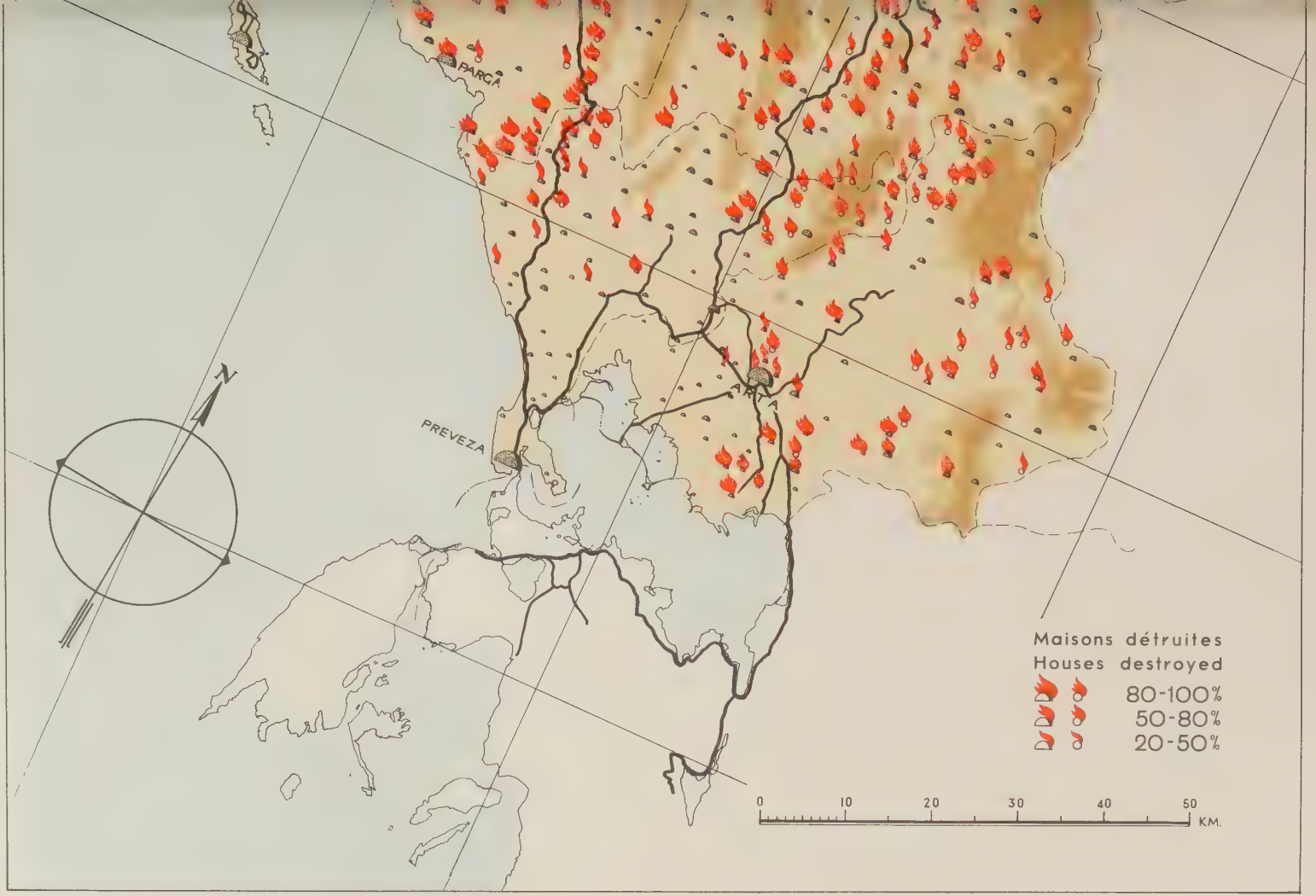
PARGA
PREVEZA
N
Maisons détruites
Houses destroyed
80-100%
50-80%
20-50%
0
10
20
30
40
50
KM.

Distributions de farine et de blé par trimestre.

En ce qui concerne la farine et le blé, voici les quantités effectivement distribuées dans l'ensemble des provinces par trimestre[1] :

		Milliers d'ocques			*Milliers d'ocques*
1942	Sept. - Déc.	4.850	1944	Janv. - Mars	16.620
1943	Janv. - Mars	10.640	»	Avril - Juin	21.320
»	Avril - Juin	12.270	»	Juil. - Sept.	19.770
»	Juil. - Sept.	9.680	»	Oct. - Déc.	18.720
»	Oct. - Déc.	13.860	1945	Janv. - Mars	11.070
				Total . . .	**138.800**

Pour des raisons qui doivent ressortir assez clairement de tout ce qui précède, ces quantités étaient loin de correspondre à l'estimation des besoins. Ainsi, par exemple, au premier trimestre de l'année 1943, on ne réussit à faire distribuer dans les provinces que 3.500 milliers d'ocques par mois, environ, tandis que le besoin mensuel à cette époque, comme il a été expliqué au chapitre précédent, était évalué à 7.000 milliers d'ocques. Pendant l'année 1944, il aurait fallu distribuer mensuellement plus de 12.500 tonnes, mais les distributions effectuées ne se montaient qu'à 6.400 tonnes par mois, en moyenne.

Pendant les quatre premiers mois de son activité, la Commission réussit à faire distribuer en province à peine 5.000 milliers d'ocques de farine et de blé. Vers la fin de cette période, elle réussit à régler avec les autorités d'occupation certaines questions concernant l'utilisation des chemins de fer, et à faire diriger à Salonique et en Crète certaines cargaisons d'outre-mer. L'organisation graduelle des organes de réception et de distribution lui permit également d'étendre ses activités dans les provinces, de sorte que la quantité totale de farine et de blé distribuée pendant le premier trimestre de 1943 atteignit presque 11.000 milliers d'ocques, et pendant le deuxième trimestre de 1943 plus de 12.000 milliers d'ocques, en dépit de certaines restrictions imposées par les belligérants, concernant les Cyclades, l'Épire et certaines régions de la Thessalie et du Péloponèse.

Au trimestre suivant les distributions étaient un peu moins importantes, à cause de la diminution des envois aux régions agricoles, diminution qui

1. Ces données, qui comprennent aussi bien les distributions ordinaires que les distributions supplémentaires et hors programme, sont basées sur des rapports statistiques fournis par les bureaux de délégués et par les K.E.D.E.S. au sujet de chaque distribution effectuée dans leur district pendant l'activité de la Commission. Ces rapports ne sont pas tout à fait complets pour certains districts, mais il a été possible de les compléter à l'aide des rapports soumis à la division de ravitaillement des provinces par ses inspecteurs-comptables.

s'imposait d'ailleurs à cause d'un certain retard des arrivages d'outre-mer, à la suite des événements militaires (prise de la Sicile, V. ch. VIII). Puis, au mois de septembre 1943, les envois en province furent entravés par la capitulation des troupes italiennes et leur remplacement par des unités allemandes, qui accaparèrent pour quelque temps presque tous les wagons de chemin de fer. Si, quand même, les quantités distribuées ont atteint un total de presque 10.000 milliers d'ocques, c'est que, entre-temps, les vivres apportés par un navire suédois à Smyrne avaient pu être transportés aux îles de l'Égée, où 1.000 milliers d'ocques de farine et de blé furent distribuées pendant le trimestre en question. Lorsque les obstacles susmentionnés eurent été éloignés, et que les expéditions aux provinces purent se faire comme auparavant, les distributions augmentèrent à nouveau et atteignirent, pendant le dernier trimestre de l'année 1943, un total de presque 14.000 milliers d'ocques.

A partir du mois de janvier 1944, la ration de base fut portée de 3 à 4 ocques par personne. De ce fait, et à cause des envois qui se faisaient dès cette époque aux îles Ioniennes, aux Cyclades et en Épire (reprise des expéditions par voiliers), les distributions accusèrent, pendant la première moitié de l'année 1944, une forte augmentation, atteignant au premier trimestre presque 17.000 et au second trimestre plus de 21.000 milliers d'ocques, ceci malgré les prescriptions des autorités allemandes, interdisant le ravitaillement de certaines régions, surtout au Péloponèse (V. ci-dessus).

Au troisième trimestre de l'année 1944, les distributions continuaient sur une échelle encore plus importante, pendant les mois de juillet et d'août, mais subirent une diminution sensible au mois de septembre, les Allemands ayant accaparé en majeure partie, pour leur évacuation, les moyens de transport existants. Cette diminution se fit sentir surtout dans les régions desservies par la ligne de chemin de fer Athènes - Salonique (Béotie, Phthiotide - Phocide, Thessalie). L'envoi d'un navire suédois au port de Calamata aida à maintenir le niveau des distributions au Péloponèse, mais dans l'ensemble, la quantité de farine et de blé distribuée en province fut un peu inférieure à celle du trimestre précédent (à peu près 20.000 milliers d'ocques, au lieu de 21.000).

En octobre 1944, les envois en province étaient presque interrompus à cause de la destruction des chemins de fer et des routes, et de la réquisition des camions et des caïques par les Allemands, lors de leur retraite. Les envois reprirent dans de nouvelles conditions en novembre, grâce aux camions mis en grand nombre à la disposition de l'œuvre de secours par la M. L. et par les autorités militaires alliées. Ce furent cependant, en premier lieu, les provinces voisines de la capitale qui en profitèrent. A Salonique et en Crète, la Commission se vit à même d'augmenter ses distributions, au moyen des céréales qui lui furent remises d'abord par l'intendance allemande et ensuite par la M. L. Ailleurs on dut se contenter de distribuer les provisions qui se trouvaient déjà sur place. Dans certains districts, en particulier au Péloponèse (surtout à Patras), les organes du gouvernement hellénique effectuèrent des distributions complémentaires à l'aide de vivres fournis par la M. L. Assez souvent les comités locaux de la Commission de Gestion se sont chargés de ces distributions. Dans la majeure partie du pays ces comités ont pu continuer leur activité aussi pendant le mois de décembre, lorsque la M.L., en

raison des troubles, s'était retirée de la province (sauf Salonique). En conséquence, la quantité totale de farine et de blé effectivement distribuée s'est élevée pendant le dernier trimestre de l'année 1944 à 19.000 milliers d'ocques à peu près, c.à d. qu'elle a presque égalé celle du trimestre précédent.

Pendant les premiers mois de l'année 1945, les comités de province cessaient leurs activités au fur et à mesure de l'épuisement de leurs stocks, dans les provinces éloignées, où les organes de l'État étaient censés assumer désormais le ravitaillement de la population civile à l'aide des fournitures de la M.L. La Commission a continué ses distributions (en partie au moyen de vivres fournis par la M. L.) dans les provinces voisines de la capitale (Attique, Béotie, Phthiotide-Phocide, Eubée, Argolide-Corinthie), aussi bien que dans la capitale elle-même, jusqu'au 20 mars 1945. La quantité totale de farine et de blé distribuée en province pendant cette période, par l'intermédiaire de la Commission, s'est élevée à 11.000 milliers d'ocques, environ.

Le graphique de la p. 368-369 indique les quantités de farine et de blé effectivement distribuées, par trimestre, dans les différentes régions du pays. Il met en relief les grandes variations que ces distributions ont subies dans certaines régions. Les causes de ces variations seront exposées dans les monographies régionales ci-après.

Nombre de participants et quantités moyennes effectivement reçues par les bénéficiaires.

Le nombre de personnes ayant pris part aux distributions de farine et de blé en province s'est élevé à 1.800.000, en moyenne. Voici comment ce nombre a varié, ainsi que la quantité moyenne effectivement reçue par les bénéficiaires, par mois et par personne :

	Nombre de bénéficiaires (milliers)	*Ration mensuelle moyenne (ocques)*		*Nombre de bénéficiaires (milliers)*	*Ration mensuelle moyenne (ocques)*
1942			**1944**		
Sept. - Déc.	856	1,4	Janv. - Mars	2.406	2,3
1943			Avril - Juin	2.708	2,6
Janv. - Mars	1.496	2,4	Juil. - Sept.	2.574	2,6
Avril - Juin	1.546	2,6	Oct. - Déc.	2.171	2,9
Juil. - Sept.	1.542	2,1	**1945**		
Oct. - Déc.	1.786	2,6	Janv. - Mars	1.255	2,9
			Moyennes générales	**1.802**	**2,5**

D'une façon générale le nombre des participants s'est maintenu à un niveau relativement élevé. La moyenne générale correspond en effet à 65 pct du nombre évalué des personnes à secourir (2.770.000 selon le tableau P).

Faisant abstraction des premiers trois mois de l'activité de la Commission, au cours desquels les secours à la province étaient en train d'être orga-

nisés, et aussi des trois derniers mois, pendant lesquels les secours fournis par la commission se limitaient en somme aux provinces voisines de la capitale, on peut établir la comparaison suivante :

	1943		1944	
	Hiver - Printemps	*Été - Automne*	*Hiver - Printemps*	*Été - Automne*
Milliers de personnes :				
à secourir	2.325	1.815	3.180	3.135
secourues	1.500	1.600	2.500	2.400
Pourcentage de secourus	65	88	79	77

De fait, le nombre des participants se rapprochait beaucoup plus des prévisions établies que ne le faisaient les quantités effectivement distribuées. La raison en est évidente. A cause de la pénurie des moyens de transport et des autres difficultés qui empêchaient l'accomplissement intégral des programmes, la Commission s'est efforcée de desservir les diverses régions et les diverses localités à tour de rôle. Les délégués de province et les K.E.D.E.S. ont agi de même. De cette façon, pendant un trimestre donné, le nombre total des participants est resté relativement élevé, mais il y avait toujours une partie importante de ces bénéficiaires qui ne recevaient que la ration d'un mois ou de deux mois. Il est arrivé aussi, parfois, que les comités de province, lorsqu'ils ne disposaient pas de quantités suffisantes, ont diminué la ration individuelle plutôt que de réduire le nombre des participants.

C'est ainsi que la quantité mensuelle de farine et de blé effectivement reçue par les bénéficiaires (rations supplémentaires et distributions hors programme comprises), n'a pas dépassé la moyenne de 2,6 ocques pendant l'année 1943, ni 2,9 ocques pendant l'année 1944, tandis que, si tous avaient pu recevoir régulièrement leurs rations prévues dans les programmes de distributions, cette moyenne aurait dû se rapprocher de trois ocques pendant l'année 1943 et dépasser quatre ocques pendant l'année 1944. Le fait qu'il n'y a pas eu d'augmentation sensible, à partir du premier trimestre de l'année 1944, bien que la ration de base fût portée de 3 à 4 ocques, s'explique en premier lieu par les interdictions qui ont privé un grand nombre de bénéficiaires de leurs rations pendant des périodes plus ou moins longues.

Au tableau S sont indiqués, pour chaque région, le nombre moyen des participants aux distributions, ainsi que les quantités moyennes de farine et de blé qu'ils ont touchées mensuellement. Ces données ont aussi été établies séparément pour les centres — c'est à dire les villes qui étaient le siège d'un bureau de délégués ou d'une K.E.D.E.S. — et pour les communes qui en dépendaient. Pour chaque région les calculs ne visent que la durée pendant laquelle la Commission a pu effectivement entreprendre le ravitaillement en farine et en blé, selon le graphique reproduit plus haut et selon les monographies régionales qu'on trouve à la fin de ce chapitre. Pour ne pas fausser la

TABLEAU S.— Nombre moyen des participants aux distributions de farine et de blé et quantités qu'ils ont touchées par mois, aux centres et aux communes, pendant la durée de l'approvisionnement effectué par la Commission de Gestion.

Région	Durée sous considération (mois)	Ration mensuelle moyenne (ocques)			Nombre moyen de participants			
					Milliers			Pourcentage [1]
		Centres	Communes	Ensemble	Centres	Communes	Ensemble	
Attique (sauf la capitale)	28	—	—	3,2	—	—	103	92
Béotie et Phthiotide-Phocide	»	2,6	1,9	2,1	33	80	113	115
Eubée	»	3 1	2,4	2,7	39	55	94	92
Argolide-Corinthie	»	3,4	3,8	3,5	44	25	69	92
Péloponèse du sud	»	2,2	2.—	2,1	103	95	198	88
Achaïe-Élide	26	3,6	1,8	3.—	108	54	162	92
Étolie-Acarnanie	27	2.—	1,6	1,7	36	65	101	65
Iles Ioniennes (sauf Corfou)	10	3.—	1,5	2.—	28	67	95	86
Ile de Corfou	15	3,6	2.—	2,6	38	70	108	138
Épire	18	2,1	1,5	1,8	37	43	80	31
Thessalie	26	3,5	2,7	3.—	62	106	168	58
Macédoine occid.	10	—	—	1,3	—	—	87	62
Salonique et faubourgs	23	—	—	3,8	—	—	332	96
Macédoine centrale, province	14	—	—	2,7	—	—	127	69
Cyclades	15	4.—	2,2	3,2	45	35	80	68
Crète	21	2,3	2.—	2,2	91	45	136	90
Iles de l'Égée	18	2.—	1,6	1,8	48	74	122	84
Pays entier [2]	21	—	—	2,7	—	—	2 223	80

1. Par rapport au nombre évalué des personnes ayant besoin de secours (V. Tableau P).

2. Moyennes pondérées. Comme les mois pendant lesquels les diverses provinces sont restées sans secours n'entrent pas dans le calcul de ces moyennes, elles sont nécessairement un peu plus élevées que celles qui ont été citées dans le texte.

comparaison entre les régions il a été fait abstraction des distributions faites dans les provinces voisines de la capitale, ainsi que dans l'île de Crète, après le mois de décembre 1944. De fait, dans les autres provinces, les comités locaux ne faisaient plus à cette époque que distribuer les soldes qui leur restaient, et ils ont généralement arrêté leurs activités au mois de janvier 1945, au plus tard.

On trouve ainsi que la durée moyenne de l'activité de la Commission en province fut de 21 mois. Calculé par rapport à cette durée restreinte, le nombre moyen des participants aux distributions de farine et de blé s'est élevé à 2.223.000 personnes (80 pct du nombre prévu des bénéficiaires), et la quantité moyenne touchée par chaque participant à 2,7 ocques par mois.

Sur la base de ces données, on peut se rendre compte de l'importance

des résultats obtenus, en comparaison des programmes de distributions établis par la Commission. Le graphique de la p. 371 indique, pour chaque région, la durée du ravitaillement et le pourcentage des quantités effectivement distribuées, par rapport aux besoins prévus dans les programmes (calculés sur la base de 3,5 ocques par personne et par mois, en moyenne). Pour le pays entier et pour la période moyenne de 21 mois englobée par les programmes, ces besoins ont été couverts jusqu'à concurrence de 61 pct. En ce qui concerne les diverses régions, les observations auxquelles le graphique peut donner lieu se retrouvent dans les monographies régionales ci-après.

D'une facon générale, on constate selon le tableau S que les quantités moyennes effectivement distribuées ont été plus élevées dans les centres que dans les communes. Cela provient, peut-être, dans une certaine mesure, d'une tendance naturelle chez les K.E.D.E.S. de pourvoir en premier lieu aux besoins des habitants de leurs propres villes, mais pour beaucoup c'est le résultat des difficultés de transport qui se présentaient pour les envois aux villages éloignés. Dans la plupart des cas, les villageois avaient à s'en occuper eux-mêmes, mais ils n'en avaient pas toujours le moyen. Assez souvent, il leur était même défendu par les occupants de chercher leurs vivres, et parfois les organisations politiques, armées ou non, les en empêchaient. De cette façon, il y eut beaucoup de villages qui ne purent prendre part aux distributions que de temps à autre ; il y en eut même qui ne reçurent des vivres qu'une ou deux fois pendant toute l'activité de la Commission.

Monographies régionales.

Attique. — A cause des conditions climatiques, cette province a toujours eu une production agricole assez médiocre, surtout pour ce qui est des céréales. Pendant l'occupation, le marché d'Athènes, abondamment alimenté en drachmes d'inflation, absorbait le surplus de légumes et de fruits que les paysans pouvaient produire — les occupants en prélevaient également leur part — de sorte qu'il ne restait pratiquement rien à acheter pour la population non agricole. Celle-ci est assez nombreuse. De plus, pendant l'occupation, les industries d'Éleusis et du Laurium étaient en majeure partie réduites au chômage. Même si les travaux de construction de routes et de fortifications entrepris par les autorités militaires donnaient périodiquement de l'occupation à un nombre très considérable d'ouvriers, beaucoup se trouvaient constamment dans le besoin.

La province entière (y compris les îles de Salamine et d'Égine, ainsi que les régions de Poros et de Méthana au Péloponèse) a pu recevoir assez régulièrement les secours qui lui étaient destinés, grâce à sa proximité de la capitale. Les comités locaux s'occupaient généralement eux-mêmes du transport des vivres par camions ou par voiliers, sans intervention de la Commission. Ce n'est qu'après la libération, les véhicules existants ayant été enlevés ou détruits par les Allemands lors de leur retraite, qu'il fut nécessaire de leur venir en aide aussi en ce qui concerne les transports. Au mois de novembre 1944, ainsi qu'à partir de janvier 1945, ceux-ci purent être en grande partie effectués par des camions militaires mis à disposition par l'intermédiaire de la M.L.

Jusqu'au mois de décembre 1944, il fut distribué en moyenne, dans cette

région, 3 ocques de farine par mois à 103.000 personnes, représentant 92 pct du nombre évalué des personnes ayant besoin de secours. Ces distributions (qui, à Éleusis, à Salamine et au Laurium, se faisaient sous forme de pain) ont couvert à peu près 84 pct des besoins prévus. De janvier à mars 1945, suivant le programme commun de la M.L. et de la Commission de Gestion, il fut distribué, en moyenne, 3,7 ocques de farine par mois, à 139.000 personnes.

Les secours en farine ont porté sur une quantité totale de 10.781 milliers d'ocques, les secours en autres vivres sur 3.155 milliers d'ocques, dont environ un quart fourni par la M.L. après la libération.

Béotie et Phthiotide-Phocide.— La Béotie, est au point de vue de la production agricole, une des régions les plus riches de la Grèce, surtout en ce qui concerne les céréales. Aussi, l'approvisionnement de cette province fut-il en somme limité aux populations indigentes des villes de Thèbes et de Lévadia (parmi lesquelles il y avait quelques milliers de réfugiés de Thrace et de Macédoine) et aux villages du mont Hélicon, dont plusieurs furent d'ailleurs entièrement dévastés par Italiens et Allemands.

La Phthiotide comprend, à côté de régions assez fertiles (plaine de Lamia et régions d'Amphiklia et d'Atalanti en Locride), des contrées très pauvres où la population est adonnée principalement à l'élevage de chèvres et de moutons (vallée supérieure du Sperchios et district de Domokos). La Phocide, d'autre part, est une région très montagneuse (chaîne du Parnasse et montagnes de la Doride), et la seule culture d'une certaine importance est celle de l'olivier (vallée d'Amphissa).

Pour la région entière, le nombre de personnes ayant besoin de secours fut d'abord évalué à 20 ou 25 pct de la population. Par la suite on dut porter ce pourcentage à 50, environ, entre autres à cause de la destruction de nombreux villages situés surtout autour de la route de Lamia à Carpénissi et en Doride [1].

Le ravitaillement de certains districts fut interrompu pendant des périodes plus ou moins longues, à cause d'interdictions formelles par les autorités d'occupation : interdiction totale pour la vallée supérieure du Sperchios, à partir du mois de mars 1944, défenses intermittentes pour la Phocide et le district d'Atalanti. Les transports se faisaient par chemin de fer, par camions et par voiliers (au port de Stylis pour la Phthiotide et au port d'Itéa pour la Phocide). Les envois par chemin de fer furent souvent entravés par les transports militaires et par les sabotages (destruction des ponts de Gorgopotamos et d'Assopos). A partir du mois d'octobre 1944, les envois par voiliers au port d'Itéa ne pouvaient plus se faire, à cause de la destruction du canal de Corinthe par les Allemands [2].

---

1. Concernant la région de Carpénissi, V. ci-après la monographie au sujet de l'Étolie Acarnanie.

2. Pour cette raison il fut convenu avec la M.L. que cet organisme assumerait le ravitaillement de la Phocide, par l'intermédiaire de son bureau de Patras. Les envois ne se firent cependant que très tardivement, et la Commission se vit entretemps obligée d'envoyer certaines quantités de vivres par camion à Amphissa.

Distributions de farine et de blé, par trimestre, dans les provinces.

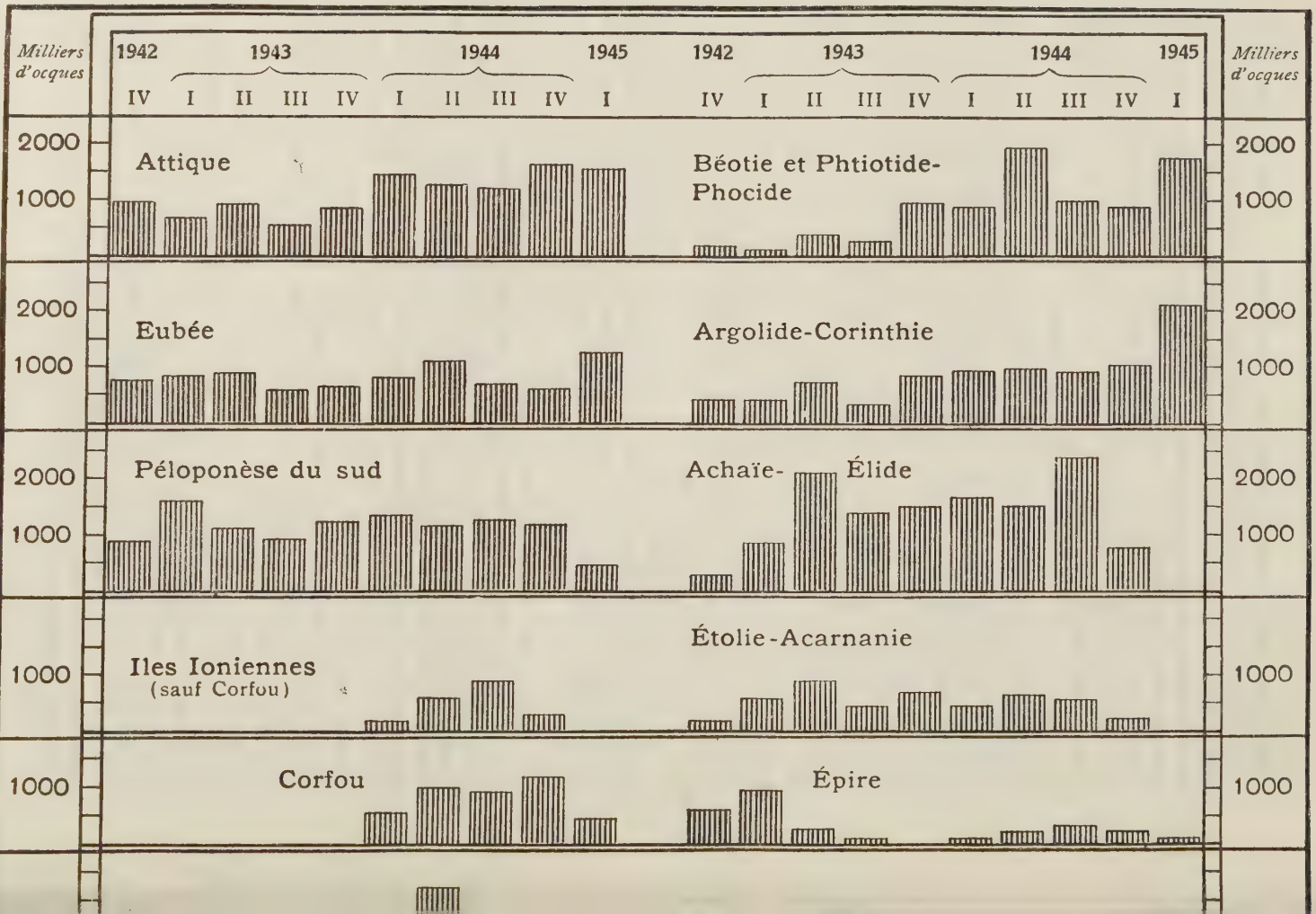

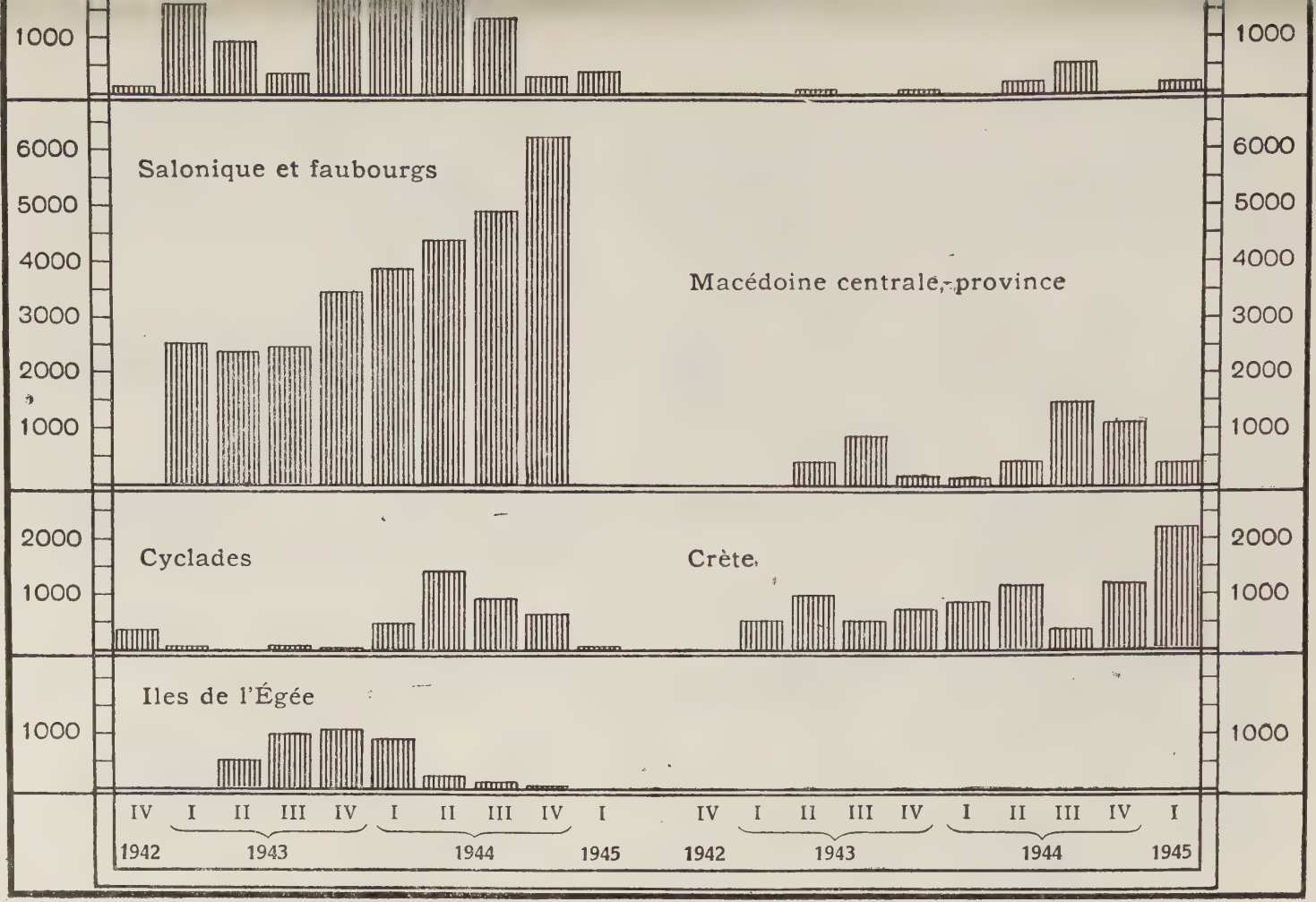
1000
1000
6000
5000
4000
3000
2000
1000
Salonique et faubourgs
Macédoine centrale, province
6000
5000
4000
3000
2000
1000
2000
1000
Cyclades
Crète
2000
1000
Iles de l'Égée
1000
1000
IV I II III IV I II III IV I
1942 1943 1944 1945
IV I II III IV I II III IV I
1942 1943 1944 1945

Depuis le mois de septembre 1942 jusqu'au mois de décembre 1944, il fut distribué dans cette région 2,1 ocques de farine par mois, en moyenne, à 113.000 personnes. Le nombre des participants fut de 15 pct supérieur au nombre évalué des personnes ayant besoin de secours. C'est peut-être là un indice que l'estimation des besoins avait été au-dessous de la réalité, surtout au début. Dans tous les cas, les besoins prévus dans les programmes de distributions furent couverts jusqu'à concurrence de 68 pct environ, pendant la période en question.

De janvier à mars 1945, à peu près 200.000 personnes reçurent, en moyenne, 2,9 ocques de farine par mois.

Au total il fut distribué dans cette région, de septembre 1942 à mars 1945, 8.306 milliers d'ocques de farine et 2.346 milliers d'oques d'autres vivres (dont certaines quantités fournies par la M.L. après la libération).

Eubée.— L'île d'Eubée est assez pauvre au point de vue agricole. Elle a, d'autre part, une nombreuse population industrielle, concentrée surtout dans la région de Kymi et occupée à l'exploitation des gisements de lignite. La famine y régnait, lorsque la Commission inaugura son œuvre. Favorisée, au point de vue des transports, par sa situation à proximité de la capitale et par l'existence de nombreux petits ports, l'île entière fut ravitaillée assez régulièrement à l'aide de voiliers. La voie ferrée de Chalkis put également être utilisée dans ce but, ainsi que, dans une mesure restreinte, les camions apportant surtout du bois et du charbon à la capitale. A partir du printemps de 1944, la partie nord de l'île fut interdite au ravitaillement.

Dans la région entière (y compris Skyros), il fut distribué, depuis septembre 1942 jusqu'à décembre 1944, 2,7 ocques de farine par mois, en moyenne, à 94.000 personnes (92 pct du nombre évalué des personnes ayant besoin de secours). Ainsi les programmes de distributions furent accomplis jusqu'à concurrence de 71 pct. De janvier à mars 1945, on a fait distribuer 3,2 ocques par mois à 133.000 personnes.

La quantité totale de farine s'est élevée à 8.334 milliers d'ocques, celle des autres vivres à 1.654 milliers d'ocques, provenant en partie des fournitures de la M.L.

Argolide-Corinthie.— Région agricole avec une production très variée, comprenant surtout des raisins (autour de Corinthe) et des légumes (dans la plaine d'Argos), ainsi que des céréales en quantités assez considérables. Le rendement des vignes était évidemment réduit à cause du manque de soufre et la culture de légumes était partiellement prohibée à cause de l'utilisation d'une bonne portion de la plaine d'Argos pour des champs d'aviation (un pour les Allemands et un autre pour les Italiens). Néanmoins, la région avait, au point de vue alimentaire, une situation assez favorable. Les pêcheurs de la côte et des îles (Hydra, Spetsai), ainsi que les montagnards de la Stymphalie, se trouvaient toutefois en majeure partie réduits à l'indigence et avaient besoin de secours substantiels, aussi bien que la majorité de la population des villes.

Comme les distances étaient très courtes et que les transports pouvaient se faire aussi bien par camions (transportant des produits agricoles à la capitale) que par chemin de fer et par voiliers, l'Argolide-Corinthie a été ravi-

Durée du ravitaillement en farine et en blé, par région, et pourcentage des quantités distribuées par rapport aux besoins prévus dans les programmes de distribution.

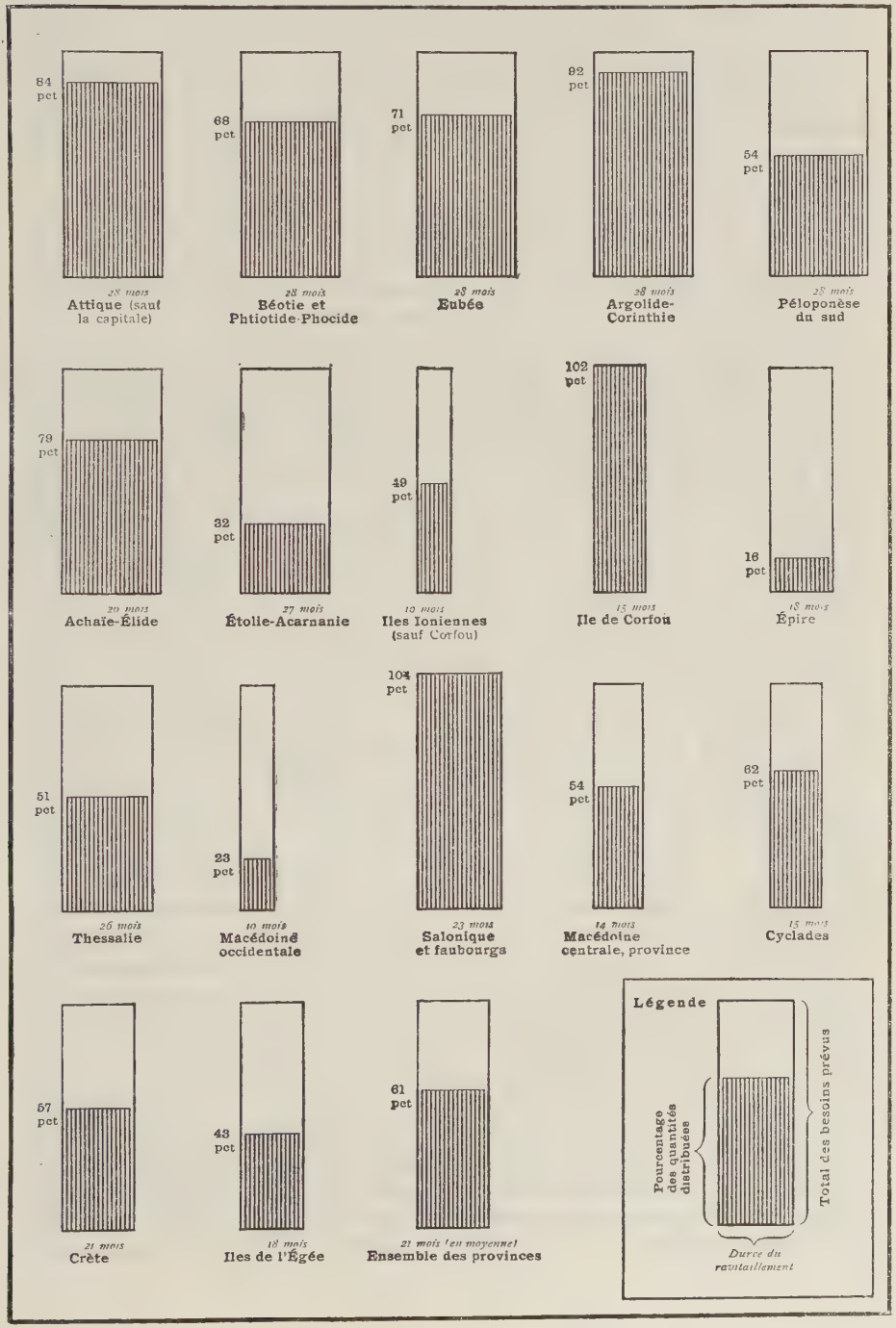

taillée assez régulièrement pendant toute la durée de l'activité de la Commission, excepté pendant une courte période en automne 1944, après la retraite des Allemands. Il y fut distribué, en moyenne, de septembre 1942 à décembre 1944, 3,5 ocques de farine par mois à 69.000 personnes, c.à.d. que 92 pct du nombre prévu des bénéficiaires touchaient, à peu près, les rations de base fixées dans les programmes de distributions. Dans les villages, la quantité moyenne effectivement reçue par les bénéficiaires fut même un peu supérieure à 3,5 ocques, selon toute évidence à cause des allocations supplémentaires aux sinistrés.

De janvier à mars 1945, au moyen des camions de la M.L., on réussit à augmenter encore les distributions de farine, qui atteignirent la moyenne de 4,6 ocques par mois, pour 165.000 habitants.

Les distributions de farine ont porté, au total, sur 9.065 milliers d'ocques et celles des autres vivres sur 1.989 milliers d'ocques.

Péloponèse du Sud. — Cette région, qui comprend les départements d'Arcadie, de Laconie et de Messénie, ainsi que la région d'Andritsaina et l'île de Cythère, dépendait du bureau de Tripolis, établi au mois d'avril 1943. La province d'Arcadie, à part les hautes plaines de Tripolis, de Mantinée et de Mégalopolis, qui sont assez fertiles, ne renferme que des régions montagneuses (Gortynie au nord-ouest et Kynourie, comprenant la partie est de la chaîne du Parnon), où les maigres cultures poussées à des altitudes élevées sur les pentes des montagnes souffrent presque toujours de la sécheresse et ne suffisent aucunement aux besoins des habitants. De même la Laconie comprend, des deux côtés da la vallée de l'Eurotas, très fertile, des régions plus ou moins stériles (chaîne du Taygète et pays du Magne, versant ouest du Parnon et presqu'île de Malée, entrecoupée de bassins cultivés). La Messénie, par contre, est une région assez riche au point de vue production agricole. C'est le cas surtout de la plaine de Messini, qui produit des figues, des olives et du vin, mais qui souffrait néanmoins, pendant l'occupation, du manque de pain. La ville de Calamata a une nombreuse population ouvrière qui était en majeure partie réduite au chômage. Elle hébergeait aussi, de même que Messini, beaucoup de familles réfugiées des villages de pêcheurs évacués par Italiens et Allemands. La province de Messénie comprend aussi la presqu'île de Pylos, assez pauvre, mais jouissant d'un climat doux, ainsi que la région de Triphyllie, où les vignobles et les plantations d'oliviers avaient subi des dégâts étendus et ne donnaient qu'un rendement médiocre.

Après que la Commission eut échoué dans ses efforts d'établir un service de navires suédois au port de Calamata, on dut se reposer principalement sur le chemin de fer pour le ravitaillement de tout le Péloponèse du sud. Seule la côte est, à peu près inaccessible par voie de terre, fut desservie par des voiliers, ainsi que, de temps à autre, la région de Gythion. Les transports par camions étaient trop longs, et le nombre de véhicules disponibles d'ailleurs insuffisant, de sorte qu'on ne put s'en servir qu'à un degré restreint pour les envois d'Athènes. Pendant la première année, cependant, on utilisa principalement des camions pour les envois d'Athènes à Sparte. Le chemin de fer a rendu de très grands services et aurait sans doute suffi à effectuer les transports prévus, si les autorités militaires n'avaient pas accaparé les

wagons disponibles, quelquefois de façon à prohiber entièrement les envois de la Commission. La réexpédition des marchandises, par route, de Tripolis aux centres de la Laconie, présenta de tout temps de grandes difficultés. Tripolis étant devenu, au début de l'année 1944, le terminus du chemin de fer, après l'interruption des lignes de Calamata et de Kyparissia, à la suite de sabotages, le même problème se posa pour la réexpédition des marchandises destinées à la Messénie. Il s'avéra insoluble, dans les conditions de l'époque, presque tous les camions privés ayant été réquisitionnés par les Allemands, et les autres ayant été dissimulés par leurs propriétaires pour éviter la réquisition [1]. L'envoi d'un navire suédois à Calamata, en été 1944, allégea la situation sensiblement, pour quelque temps, et sauva cette ville, en particulier, de la famine.

L'activité croissante des partisans amenait les autorités d'occupation à interdire le ravitaillement de districts de plus en plus étendus, de sorte que, à partir du mois de mai 1944, seules les plaines étaient ouvertes à l'action de secours, ainsi qu'il a été expliqué au début de ce chapitre. La population montagnarde, pour laquelle les fournitures de la Commission constituaient souvent l'unique ressource, en a beaucoup souffert. Sa situation avait subi une grande amélioration au printemps et en été 1943, mais empira à nouveau, dès l'automne de 1943, d'autant plus qu'à cette époque les Allemands commencèrent à mettre feu aux villages censés être les repaires des partisans. Déjà au mois de novembre 1943, on avait commencé dans certains villages de montagne à mélanger des poires sauvages et des glands de chênes broyés à la farine de blé distribuée par la Commission. Beaucoup de villages durent se contenter, par la suite, uniquement de ces substituts.

Selon les statistiques, il fut distribué au Péloponèse du sud, d'octobre 1942 à janvier 1945, 2,1 ocques de farine et de blé par mois, en moyenne, à 198.000 personnes, constituant 88 pct du nombre évalué des personnes à secourir. Cela veut dire que les programmes de distributions avaient été exécutés jusqu'à concurrence de 54 pct. La quantité totale de farine et de blé distribuée fut de 11.761 milliers d'ocques, celle des autres vivres de 2.692 milliers d'ocques. Pendant les mois d'octobre et de novembre 1944, certaines quantités additionnelles furent distribuées par la M.L. généralement sans l'intermédiaire des organes de la Commission.

Achaïe-Élide.— Cette contrée est en partie assez fertile, produisant des raisins secs, du vin, des fruits et des légumes, mais aussi des céréales, sur-

---

1. Il est arrivé que des camions loués par les comités locaux, avec l'approbation du commandant allemand de leur localité, et envoyés à Tripolis pour chercher des vivres, furent réquisitionnés en arrivant dans cette ville et renvoyés avec du ciment pour les travaux de fortifications allemands.— Au printemps de 1944, les Allemands avaient promis de mettre au service du délégué de Tripolis, pour les envois à Sparte, un certain nombre de camions qui effectuaient des transports commerciaux pour les autorités civiles allemandes («camions Neubacher»). On n'eut cependant l'occasion de les utiliser que trois ou quatre fois. Toutefois, les Allemands remirent au délégué des quantités importantes d'essence.

tout dans la région d'Amalias et de Pyrgos. D'autre part elle comprend la région montagneuse d'Érymanthos et de Helmos (centre Calavryta). La ville de Patras, avec une population non-agricole très nombreuse et beaucoup d'ouvriers en chômage, atteignit pendant l'occupation, à cause de l'afflux de réfugiés, presque 100.000 habitants. La région a beaucoup souffert de la guerilla et des destructions entreprises par les occupants. Les Italiens, au moment de leur retraite, avaient mis le feu à plusieurs grands villages de la montagne. Les Allemands continuèrent, s'adonnant également au pillage. Au mois de décembre 1943, la ville de Calavryta fut entièrement détruite et sa population mâle fusillée, sous prétexte de représailles.

Le ravitaillement de la région fut d'abord organisé par la K.E.D.E.S. de Patras. Un bureau de délégué y fut établi au mois d'avril 1944, la K.E.D.E.S. poursuivant ses activités relatives au ravitaillement de la ville. Une succursale du bureau de Patras fut créée à Pyrgos.

Les envois d'Athènes ont pu se faire par la voie ferrée, avec certaines interruptions, jusqu'à la fin de l'occupation. Dans une mesure restreinte on utilisait aussi des voiliers et des camions. Les villes de Patras et d'Æghion (où la distribution se faisait d'ailleurs sous forme de pain), ainsi que les autres localités facilement accessibles, ont pu être ravitaillées assez régulièrement pendant toute la durée de l'occupation. Avant le mois de mai 1944, il n'y eut pas d'interdiction générale de ravitailler les villages de la montagne, mais de fait, à cause de l'interruption des communications, on ne put envoyer à la région de Calavryta, dès octobre 1944, que des quantités très restreintes, transportées à dos d'hommes pour une partie du chemin. Ce n'est qu'au prix de grands efforts qu'on réussit à secourir cette ville après le désastre. Les prescriptions dictées par les Allemands, en mai et en juin 1944, défendaient toute assistance, et même l'accès des délégués, aux régions montagneuses.

En octobre et novembre 1944, la M.L. entreprit le ravitaillement de cette région, les envois d'Athènes ayant été interrompus, à cause de la destruction du chemin de fer, de la route et du canal de Corinthe. La Commission a distribué ses soldes, et son activité s'est terminée au mois de novembre 1944.

De septembre 1942 à octobre 1944, la Commission fit distribuer, dans la province d'Achaïe-Élide, une quantité moyenne de 3 ocques de farine par mois, à 162.000 personnes, représentant 92 pct des personnes censées avoir besoin de secours. Ainsi les programmes de distributions avaient été accomplis jusqu'à concurrence de 79 pct. Les centres en avaient évidemment profité à un degré beaucoup plus élevé que les villages. Parmi les habitants des villes, 108.000 personnes avaient en effet reçu 3,6 ocques par mois et par personne, en moyenne.

La quantité totale de farine distribuée par la Commission dans cette région fut de 12.696 milliers d'ocques. Il y fut aussi distribué 3.237 milliers d'ocques d'autres vivres.

Étolie-Acarnanie.— Les régions de Messolonghi et de Nafpactos, le le long de la côte, ainsi que le pays de Valtos, ont des cultures de céréales assez importantes. La plaine d'Agrinion, très fertile, est en grande partie utilisée pour la culture du tabac. D'autre part, la région du Pinde, l'Eury-

tanie, avec les centres de Carpénissi et d'Agrapha, bien que très peuplée, n'a que des cultures médiocres et se trouve parmi les contrées les plus pauvres du pays entier.

L'activité des partisans a provoqué, dès l'époque italienne, des défenses de ravitailler les villages aux alentours d'Agrinion et de Nafpactos. Il fut communiqué à la Commission qu'elle n'aurait pas à s'occuper de l'approvisionnement de Carpénissi, que le préfet de Lamia assumerait au moyen des céréales prélevées par l'État sur la récolte de la Phthiotide. Ce n'est qu'après la capitulation italienne qu'on put venir en aide à ce district.

En automne 1943, les Allemands ont procédé dans la région d'Agrinion et d'Amphilochia à la dévastation de nombreux villages, dont la plupart étaient des villages riches, situés à proximité des routes. En décembre 1943, ils mirent le feu à la ville de Carpénissi et aux villages des alentours. S'étant retirés de cette ville, ils laissaient aux partisans la domination de l'Eurytanie entière et défendirent en même temps tout envoi de secours à cette région, qui dut en conséquence subir la famine. Malgré de nombreuses démarches, on ne réussit pas à obtenir la levée de cette interdiction, qui dura jusqu'à la retraite des troupes allemandes de Grèce.

Pour le district de Messolonghi, jusqu'en mars 1943, la Commission fournissait seulement les vivres pour le fonctionnement des soupes populaires de la ville. L'assistance du district en farine commença en avril 1943. Interrompue en juillet 1943, en raison de la nouvelle récolte, elle fut reprise en septembre de la même année. En même temps il fallut prévoir des secours accrus aux autres districts de cette province, à cause de la dévastation des villages. Les difficultés, toujours croissantes, d'affréter des caïques pour les ports de Messolonghi et de Nafpactos, et de nouvelles interdictions, ont en grande partie empêché l'exécution des programmes. Dès le mois d'avril 1944, le ravitaillement de la région fut soumis à la surveillance d'un délégué neutre, placé en parmanence à Patras.

En moyenne, depuis le mois d'octobre 1942 jusqu'au mois de janvier 1945, il fut distribué dans la région entière (le district de Carpénissi compris), 1,7 ocques de farine par mois, à environ 101.000 personnes, représentant 65 pct du nombre évalué des personnes ayant besoin de secours. De ce fait, les programmes de distributions n'ont été accomplis que pour 32 pct. Les distributions de farine ont porté sur 4.772 milliers d'ocques, au total, et celles des autres vivres sur 987 milliers d'ocques.

Iles Ioniennes (sauf Corfou).— Pendant l'occupation italienne, ces îles étaient exclues de l'œuvre de secours. L'île de Leucade, qui n'est qu'à peine séparée du continent, fut ravitaillée dès l'automne de 1943, mais pour les autres, vu leur situation maritime très exposée et l'interdiction d'utiliser des caïques pour les envois de vivres, on a d'abord essayé d'obtenir le consentement des belligérants pour y diriger un navire suédois. Ces efforts ayant échoué, leur approvisionnement a eu lieu au moyen de voiliers, à partir du mois de janvier 1944. Il a duré jusqu'au mois d'octobre. Comme les îles en question n'ont que des cultures médiocres (à l'exception des oliviers de l'île de Leucade), leur situation était très précaire, mais elle s'améliora sensiblement, bien que les envois n'aient atteint que 49 pct des prévisions établies.

Pendant les dix mois, environ, que le ravitaillement a duré, il y fut distribué, 2 ocques de farine par mois, en moyenne, à 95.000 personnes, représentant 86 pct du nombre prévu des personnes ayant besoin de secours. La quantité totale de farine effectivement distribuée s'est montée à 1.897 milliers d'ocques, auxquelles il fut ajouté 676 milliers d'ocques d'autres vivres.

L'île de Corfou.— Normalement cette île a une production abondante d'huile d'olive, mais elle produit par contre très peu de blé. Pendant son incorporation à l'«Empire Romain» elle a dû céder son huile aux Italiens, qui fournissaient, à titre de compensation, des rations très maigres de blé et de maïs, distribuées moyennant des cartes de vivres. La ville de Kerkyra, très endommagée par les bombardements aériens pendant la guerre d'Albanie, subit encore des dégâts importants, à la suite de la résistance opposée aux Allemands par les troupes italiennes, au moment de la débâcle, en septembre 1943, puis à cause de bombardements réitérés de l'aviation alliée. Un tiers de la population de la ville était sinistrée. En partie, elle a pu se réfugier dans les quartiers juifs, évacués par les Allemands au printemps de 1944.

Après la capitulation italienne, les envois de vivres à l'île de Corfou ont été retardés de cinq mois, à cause des difficultés qu'on éprouva à obtenir des belligérants l'aurorisation d'y diriger un navire suédois. De février à septembre 1944, trois cargaisons ont pu être expédiées à Kerkyra. Elles étaient en partie destinées au troc d'huile d'olive que la Commission avait entrepris à cette époque, et en partie à l'Épire. Cependant, comme l'échange d'huile ne put se faire que dans une mesure très restreinte, et comme la réexpédition des vivres réservés à l'Épire se heurta également à certains obstacles, la quantité entière, à peu près, fut distribuée aux Corfiotes, à titre de secours.

Dans la ville de Kerkyra, la distribution du blé se faisait sous forme de pain, après des moutures effectuées sur place. Les délégués neutres ont eu beaucoup de peine à s'assurer la coopération de la population en vue d'éliminer le surnombre de cartes de rationnement qui se trouvait aux mains du public, depuis l'époque italienne. Ils ont renoncé à faire une sélection des bénéficiaires, de sorte que tous les citadins ont pris leur ration. Les villages ont réclamé la même faveur, souvent pour un nombre d'habitants de toute évidence imaginaire, mais finalement ils ont dû se contenter d'allocations proportionnées aux besoins réels, évalués sur des bases un peu plus libérales, peut-être, que dans les autres provinces. De cette façon, et à cause de la nécessité de pourvoir à un grand nombre de personnes qui se sont réfugiées dans l'île pendant les troubles de décembre 1944, l'effectif des participants a dépassé les prévisions de 38 pct, environ.

De février 1943 à mars 1945, il fut distribué, en moyenne, 2,6 ocques de farine et de blé par mois, à 108.000 personnes (dans la ville de Kerkyra 3,6 ocques par mois à 38.000 personnes). La quantité totale de farine et de blé distribuée, soit 4.098 milliers d'ocques, a plus que couvert les besoins prévus, pour la période en question. Outre la farine et le blé, il fut distribué 1.810 milliers d'ocques d'autres vivres.

Épire.— Les districts de Prévéza et d'Arta sont assez fertiles. La production de fruits (oranges) constitue, spécialement pour Arta, une source de revenus importants. La culture des céréales est répandue partout dans la

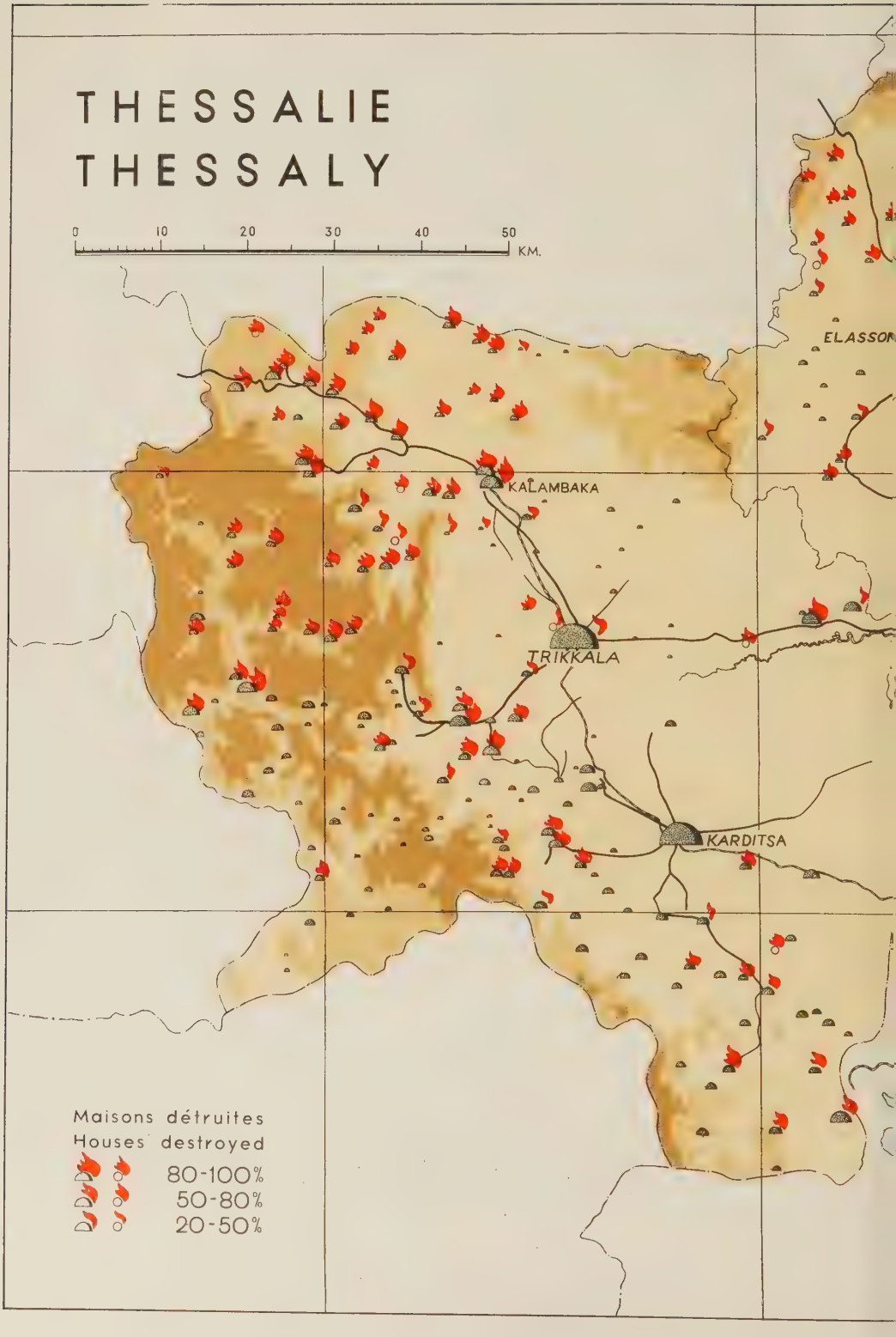
THESSALIE
THESSALY
0 10 20 30 40 50 KM.
ELASSON
KALAMBAKA
TRIKKALA
KARDITSA
Maisons détruites
Houses destroyed
80-100%
50-80%
20-50%

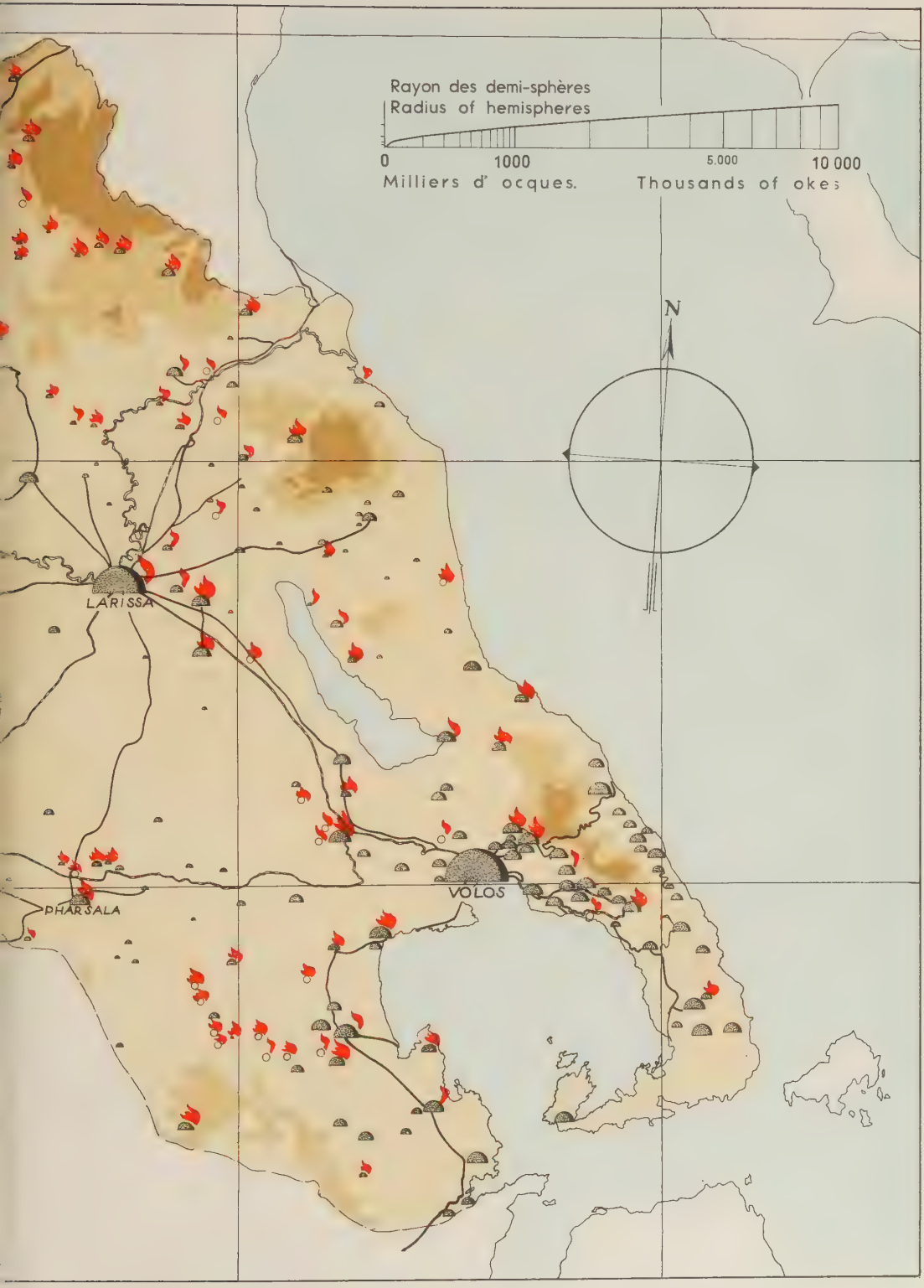
Rayon des demi-sphères
Radius of hemispheres
0
1000
5.000
10 000
Milliers d' ocques.
Thousands of okes
N
LARISSA
VOLOS
PHARSALA

province, mais ne donne qu'un rendement médiocre : elle est loin de suffire aux besoins des habitants, qui se nourrissent principalement de l'élevage de chèvres et de moutons et du travail qu'ils trouvent ailleurs en Grèce, comme ouvriers ou comme artisans. Dans son ensemble cette province, très montagneuse, est peut-être la plus pauvre du pays. Encore eut-elle à subir, pendant l'occupation, une dévastation très étendue, en premier lieu par l'action de la minorité albanaise et musulmane à laquelle les Italiens mirent armes en main — en Thesprotie, spécialement, où cette minorité était surtout domiciliée, la majorité des maisons grecques furent brûlées et leurs habitants chassés — puis par les Allemands qui dévastèrent méthodiquement les villages situés à proximité des grandes routes, et par les partisans eux-mêmes, divisés en fractions inexorablement ennemies.

Il a été expliqué dans les chapitres précédents [1] pourquoi la Commission se vit obligée d'interrompre les envois de secours à l'Épire, en mars 1943, et pourquoi elle ne put les reprendre que sur une échelle très réduite. Ne pouvant pas se servir de voiliers, et ne réussissant pas à mettre les belligérants d'accord pour l'envoi d'un navire suédois à Prévéza, elle a jusqu'à la fin dû limiter ses envois aux faibles quantités qui pouvaient être expédiées par camion de Trikkala à Jannina, via le col de Métsovo. On avait espéré pouvoir envoyer aussi certaines quantités par voiliers de Kerkyra à Igoumenitsa, et de là par camion à l'intérieur. Mais les menus vols commis par des soldats allemands stationnés à Igoumenitsa et le pillage effectué sur le premier envoi par une bande albanaise, bien qu'il fût accompagné par un délégué neutre, firent échouer cette tentative. Par la suite on n'utilisa cette voie qu'occasionnellement.

Les distributions en Épire eurent lieu principalement de novembre 1942 à avril 1943, et de janvier à novembre 1944. Pendant cette dernière période les vivres disponibles durent être réservés en premier lieu aux sinistrés et aux réfugiés. De nombreuses interdictions ont rendu les secours aux villages très irréguliers. Un délégué neutre fut placé en permanence à Jannina, à partir du mois de janvier 1944. En tout, pendant les 18 mois, environ, que dura l'activité de la Commission dans cette province, il fut distribué, en moyenne, 1,8 ocques de farine et de blé par mois à 80.000 personnes, représentant 31 pct des personnes ayant besoin de secours. De ce fait, les besoins prévus pour la durée en question ne furent couverts qu'à 16 pct.

La quantité de farine et de blé distribuée s'éleva à 2.721 milliers d'ocques, celle des autres vivres à 467 milliers d'ocques.

Thessalie.— A côté de la Macédoine et de la Thrace, la Thessalie était avant la guerre un des greniers de la Grèce, mais le manque de main-d'œuvre, de bêtes de labour et de semences, ainsi que la sécheresse, avaient dès l'année 1942 réduit sensiblement la récolte. En 1943 et en 1944, à cause de la guerilla et des dévastations entreprises par les Allemands, ce qui restait de la production était nettement insuffisant même pour couvrir les besoins de la province. Celle-ci comprend plusieurs agglomérations urbaines, dont celle de Volos, ville industrielle, a une forte population ouvrière, en majeure

1. V. ch. VI et VIII.

partie réduite au chômage pendant l'occupation. Les villages du mont Pélion ont une production importante de fruits mais sont en somme assez pauvres, aussi bien que les villages situés sur les contreforts de l'Olympe et du Pinde. Ces derniers furent en grande partie brûlés par les occupants qui détruisirent aussi entièrement la ville de Calambaka, et partiellement celles de Pharsala et d'Élassona. La ville de Larissa avait subi des dégâts importants à la suite de bombardements aériens et d'un tremblement de terre, et beaucoup de ses habitants s'étaient réfugiés dans les villages avoisinants.

Dès le commencement de son activité, la Commission entreprit le ravitaillement de la ville de Volos (où un bureau de délégué fut créé en juin 1943) et des villages du Pélion. Par contre, dans les districts de Trikkala et de Larissa, elle n'assistait au début que les habitants des communes montagneuses. Pour ce qui est des villes, étant donné que les autorités locales disposaient de certaines quantités de céréales prélevées sur la récolte et destinées en partie, à secourir en pain les indigents, on s'est contenté, pendant les premiers mois, de fournir des vivres aux cantines populaires. Mais déjà avant la fin de l'hiver, la Commission se vit obligée d'entreprendre, sur une échelle restreinte, des distributions de farine aussi dans les villes, les provisions des autorités locales s'étant épuisées plus tôt que prévu. Dès l'automne de 1943, en raison de la destruction des villages et d'une partie de la récolte, ces secours furent sensiblement augmentés et étendus également à de nombreuses communes de la plaine, en premier lieu au profit des sinistrés et des réfugiés.

La ville de Volos et ses alentours furent ravitaillés assez régulièrement au moyen de voiliers. Pour le reste de la province, les transports subirent fréquemment des interruptions, à cause des réquisitions de wagons de chemin de fer par les autorités militaires, des sabotages contre la voie ferrée et des combats qui se livraient dans la région. Aussi bien les Italiens que les Allemands ont interdit à plusieurs reprises de ravitailler certains districts, en particulier celui de Trikkala, de Carditsa et de Calambaka, mais aussi ceux d'Almyros et d'Élassona. Les commandants locaux ont empêché l'approvisionnement des villages du Pélion à partir du mois de mai 1944. Les Sporades du nord (îles de Skiathos et d'Alonnisos), ravitaillées de Volos, furent interdites de septembre 1943 jusqu'à avril 1944.

Pendant les 26 mois que dura le ravitaillement de la Thessalie (oct. 1942-nov. 1944), il y fut distribué, en moyenne, 3 ocques de farine par mois, à 168.000 personnes. Celles-ci ne constituaient cependant que 58 pct du nombre prévu des bénéficiaires, de sorte que le degré d'accomplissement des programmes s'est limité à 51 pct.

La quantité totale de farine distribuée fut de 13.368 milliers d'ocques, celle des autres vivres de 3.371 milliers d'ocques.

Macédoine occidentale.— Les hautes plaines de cette région, en particulier celles de Ptolemaïs et d'Amyndéon, moins fertiles que celles de la Thessalie et de la Macédoine centrale, ont néanmoins une production de céréales très importante qui, en temps normal, couvre les besoins de la région. En automne 1942, les autorités locales avaient en leurs mains des quantités considérables de céréales, prélevées sur la récolte, et qui furent utilisées en partie pour assurer la distribution de pain aux indigents des principales

agglomérations urbaines. La Commission de Gestion se proposait de secourir les régions montagneuses, en particulier celle de Grévéna, pour essayer de les ravitailler avant l'entrée de l'hiver, mais elle en fut empêchée par les autorités italiennes. D'autre part, il semble que la distribution de pain, par les autorités locales, fût faite selon des principes plutôt vagues, laissant beaucoup d'espace aux faveurs que les occupants désiraient dispenser aux ouvriers qui travaillaient pour leur compte, et aux personnes qui leur rendaient divers autres services. Il paraît également que les occupants faisaient souvent exclure de ces distributions les personnes qu'ils soupçonnaient d'être «anglophiles». Toutefois les distributions se faisaient, en somme, sur la base d'une ration individuelle de 40 dramia par jour, jusque vers l'été 1943 ; elles furent reprises en automne, à l'aide des quantités prélevées sur la nouvelle récolte, mais cessaient graduellement au cours de l'hiver et du printemps de 1944, à cause de l'épuisement des provisions et par suite de la désorganisation résultant de la guerilla.

La situation politique, dans cette région, était des plus confuses et ne cessait de donner lieu à des assauts sur les villages, par les troupes d'occupation et par les divers corps armés, et à une dévastation qui prit dès 1943-44 des proportions énormes. Les Italiens avaient dès le début donné sinon leur appui, au moins une grande liberté d'action à certains éléments de la minorité slavophone, lesquels, sous la direction de comitadjis bulgares, faisaient régner la terreur parmi la population grecque. En même temps le mouvement de la résistance fit des progrès rapides. A une certaine époque les bandes bulgarophiles se sont scindées en deux fractions, dont la plus importante se rallia aux partisans de l'ELAS, tandis que l'autre, renforcée de Bulgares fraîchement importés, se mit à la solde des Allemands, qui avaient entretemps remplacé les Italiens. La coopération de l'ELAS avec les corps slavophones semble s'être transformée vers l'été de 1944 en une sorte de neutralité bienveillante, interrompue de temps à autre d'escarmouches pour la possession de tel ou tel village. A la suite des combats continuels et des mesures de répression qui s'ensuivirent, le nombre des sinistrés et des proscrits qui cherchaient refuge dans les villes s'accrut par dizaines de milliers, chaque mois.

Au printemps de 1943, après l'arrivée du premier navire suédois à Salonique, la Commission commença à fournir des vivres aux cantines populaires des principales localités de la région, ainsi qu'aux institutions philanthropiques et sanitaires. Elle entreprit aussi de distribuer aux réfugiés et aux sinistrés certaines quantités de légumes secs. Faute de ressources suffisantes et de moyens de transports, la délégation de Salonique ne réussit cependant à réaliser que dans une faible mesure son intention de faire parvenir 2 ocques de légumes secs par mois à tous les nécessiteux. A la même époque, certaines distributions de farine furent entreprises, sur une échelle très restreinte, dans des localités où les provisions des autorités s'étaient épuisées. Pendant l'année 1943-44, les arrivages à Salonique se faisant plus réguliers, on se vit à même d'augmenter les distributions de légumes secs, mais celles ci sont restées de beaucoup inférieures aux besoins, qui entretemps s'étaient accrus dans des proportions qu'on n'avait pas prévues. Au printemps de 1944, lorsque les

distributions de pain par les autorités locales venaient à cesser entièrement — la majorité des réfugiés et des sinistrés n'en avaient jamais pu profiter — on réussit à mettre à la disposition des K.E.D.E.S. de la région certaines quantités de blé indigène obtenues au moyen d'un échange avec les cultivateurs des régions de Ptolemaïs et d'Amyndéon, et aussi à envoyer d'Athènes, par chemin de fer, un millier de tonnes de farine et d'autres vivres [1].

Les secours qu'on a réussi à apporter aux villages de cette région ont été des plus restreints, en premier lieu à cause des nombreuses interdictions dictées par les occupants et par diverses organisations, et dont il a été fait mention au début de ce chapitre. Certains districts n'ont jamais pu être ravitaillés. Ce fut le cas du haut plateau de Florina (district de Prespa). A Grévéna, on a réussi à envoyer en tout 5.500 ocques. Les habitants de cette région devaient chercher individuellement leurs rations à Siatista, puis à Kozani, où finalement une bonne partie de la population s'est réfugiée, avec sa K.E.D.E.S. La région de Servia ne reçut jamais une assistance efficace. Ce n'est qu'en mars 1944 qu'un premier envoi put être expédié à Velvendos, où s'étaient réfugiés presque tous les sinistrés de Servia. Dès le mois suivant, l'organisation E.E.E. empêcha les secours d'y parvenir.

Vers l'automne de 1944, les distributions furent entièrement interrompues à cause de l'état de guerre, de la retraite des Allemands, de l'interruption des communications et des troubles politiques. Elles ne furent reprises que sur une échelle restreinte, au début de l'année 1945.

Ainsi qu'il ressort de ce qui précède, les distributions de farine et de blé ont eu lieu à deux reprises (au printemps et en été 1943, puis également au printemps et en été 1944). Elles n'ont porté que sur 1.155 milliers d'ocques, suffisant pour assurer pendant 10 mois, à 87.000 personnes (62 pct du nombre évalué des nécessiteux), une ration mensuelle moyenne de 1,3 ocques. Ainsi, les besoins évalués, pour la durée en question, n'ont été couverts qu'à concurrence de 23 pct. D'autre part, il fut distribué 1.055 milliers d'ocques d'autres vivres (principalement de légumes secs).

Macédoine centrale (sauf la ville de Salonique).— Région agricole par excellence, produisant normalement des céréales en abondance. Même en admettant que la production ne fût que d'un tiers de celle d'avant-guerre, elle aurait suffi pour couvrir les besoins essentiels de la région, ceux de Salonique compris, pourvu qu'elle fût distribuée également entre les habitants. Or, après que l'État eut prélevé une partie de la récolte sous forme de dîme et d'achats forcés, et que les cultivateurs se furent réservé certaines quantités pour leur propre consommation, le reste fut écoulé au marché libre à

1. Pour la réception de ces envois, la Banque Agricole créa une succursale provisoire à Amyndéon. La réexpédition des marchandises eut lieu, en partie, à l'aide de camions allemands transportant à Amyndéon des minerais de chrome.— Ce n'est qu'au prix de multiples efforts que les expéditions d'Athènes à Amyndéon purent être mises en pratique. Un premier envoi, comprenant du blé, des légumes secs et des soupes, resta longtemps bloqué à Larissa, les Allemands ayant fait décharger les wagons et refusant d'en fournir d'autres.

des prix hors proportions avec les ressources des pauvres. Pendant l'année 1942 - 1943, les Allemands interdisaient l'exportation de produits alimentaires vers les autres provinces, mais l'année suivante ils émettaient des licences pour l'exportation de blé et d'autres produits à Athènes, en premier lieu, et au Péloponèse, en vue d'un échange contre de l'huile d'olive. Néanmoins, à cause de la pénurie des transports, toutes les quantités disponibles ne pouvaient pas être expédiées et le prix du blé, ainsi que les prix de la plupart des autres vivres (excepté l'huile d'olive) sont restés sensiblement plus bas au marché de Salonique qu'au marché de la capitale.

Au début du mois de décembre 1942, il fut convenu entre le chargé d'affaires de Suède d'une part, les autorités allemandes et les autorités locales d'autre part, que la Commission de Gestion allait entreprendre le ravitaillement en pain de la ville de Salonique, de façon à permettre aux organes gouvernementaux d'assumer jusqu'à la nouvelle récolte, au moyen des réserves provenant de la dîme, la distribution de pain à la population indigente des autres villes de la région. Par la suite, la K.E.P.E.S. et le S.A.R.M. fournissaient assez régulièrement une ration de 40 dramia de pain aux fonctionnaires publics et aux indigents des principales agglomérations urbaines, ainsi que certains secours, par l'intermédiaire de cuisines populaires, aux réfugiés, parmi lesquels se trouvaient dès le début quelque 50.000 personnes originaires de la Macédoine et de la Thrace orientale. Les autorités d'occupation ont veillé à ce que les ouvriers à leur service aient le droit de préférence dans la distribution de pain. Sauf le ravitaillement de la ville de Salonique dont il sera question ci-dessous, la Commission n'a donc, pour commencer, entrepris dans cette région que la distribution de secours spéciaux aux indigents, en premier lieu aux réfugiés, sous forme d'allocations de légumes secs. Vers la fin du printemps et en été 1943, elle a aussi procédé à quelques distributions de farine dans les districts où les provisions des organes gouvernementaux étaient épuisées [1].

Les autorités gouvernementales ayant réussi à prélever encore certaines quantités de céréales sur la récolte de 1943, le même arrangement fut maintenu pour l'année 1943 - 1944. Mais on pouvait prévoir que les ressources gouvernementales allaient être bientôt épuisées ; elles étaient dès le début insuffisantes, d'ailleurs, pour fournir du pain à la masse toujours croissante des villageois sinistrés ou persécutés.

Au mois d'avril 1944, les services grecs compétents ont annoncé qu'ils n'avaient plus rien à distribuer. A la même époque, grâce à des envois plus importants d'outre-mer, grâce aussi à une transaction d'échange conclue entre les cultivateurs de la région et le centre d'Athènes, la délégation de Salo-

1. La Commission ayant refusé de restituer en entier les avances de blé, que les Allemands avaient faites, de décembre 1942 à février 1943, pour le ravitaillement de Salonique (V. ch. XII), les autorités allemandes ont fait prélever sur les réserves des organes gouvernementaux certaines quantités destinées à des rations supplémentaires au personnel de diverses entreprises publiques et privées travaillant pour leur compte, de sorte que ces réserves se sont épuisées dans certaines localités, plus tôt que prévu.

nique fut à même d'entreprendre des distributions de farine et de blé, sur une échelle relativement importante, dans les centres urbains de la province. Elles furent en premier lieu réservées aux réfugiés et aux sinistrés.

Les autorités d'occupation n'ont interdit que vers l'été 1944 les envois de vivres à certains districts de la Macédoine centrale. Dès le mois de juin 1944, elles défendirent le ravitaillement de la presqu'île de Chalcidique, mais on parvint quand même à secourir certains centres de ce district. Une vingtaine de villages de l'Olympe, dans le district de Catérini, furent également interdits à partir de cette époque. Peu après, les envois furent entravés un peu partout, dans les régions montagneuses, à cause d'escarmouches continuelles entre les Allemands et les partisans. Après une interruption, au mois d'octobre 1944, pendant la retraite des Allemands, les distributions furent reprises en novembre et poursuivies jusqu'à l'épuisement des stocks de la Commission, en janvier 1945. A cette époque la M.L. est intervenue.

Dans la région entière, depuis juin jusqu'à septembre 1943 et depuis avril 1944 jusqu'à janvier 1945, soit pendant 14 mois, il fut distribué 2,7 ocques de farine et de blé par mois, en moyenne, à 127.000 personnes, représentant 69 pct du nombre évalué des nécessiteux. Pour la durée en question, les besoins prévus furent couverts jusqu'à concurrence de 54 pct.

Les distributions ont porté sur 4.932 milliers d'ocques de farine et de blé et sur 2.445 milliers d'ocques d'autres vivres.

Ville et faubourgs de Salonique.— L'œuvre de secours fut inaugurée à Salonique, aussi bien qu'à Athènes et dans plusieurs autres villes, par la Commission de Gestion des envois de vivres du C.I.C.R. [1]. Vers la fin du mois de mai 1942, cette Commission nomma à Salonique un comité de distributions, sous la présidence de S.E. l'archevêque. L'activité de ce comité fut très restreinte, faute de disponibilités. Cependant, les Allemands mirent à sa disposition, moyennant un échange, 2.000 tonnes de blé de Banat, grâce auquel la ville put se ravitailler en pain jusqu'à la fin du mois de juillet. Certaines quantités de figues, de noisettes et de raisins secs provenant de Turquie et expédiées d'Athènes, furent disposées en faveur des institutions philanthropiques et sanitaires. Une petite partie en fut réservée aux cantines populaires de Castoria, de Florina, d'Édessa et de Ptolemaïs. En automne 1942, la nouvelle Commission de Gestion expédia à Salonique une trentaine de tonnes de gruau et de légumes secs destinées aux cantines populaires.

Conformément aux pourparlers qui avaient eu lieu entre le chargé d'affaires de Suède et les autorités allemandes, ainsi qu'il est expliqué ci-dessus, la Commission de Gestion se préparait à entreprendre le ravitaillement de la ville de Salonique à partir du 15 décembre 1942. Cependant, à cause des obstacles dont il a été rendu compte au chapitre XII (interruption de la ligne du chemin de fer Athènes-Salonique, naufrage du m/s «*Eros*»), elle ne fut à même d'assumer cette tâche qu'en février 1943, après l'arrivée du m/s «*Bardaland*» au port de Salonique. Graduellement elle étendit ses activités à toute la Macédoine centrale et occidentale (V. ci-dessus). La Commission a poursuivi son œuvre dans la ville de Salonique jusqu'à la fin du mois de mars

1. V. ch. II.

1945, ayant collaboré pendant les trois derniers mois avec la M.L. pour la distribution des vivres apportés par cette organisation.

La réception de cargaisons d'outre mer (au nombre de 12, d'un tonnage de 39.000 tonnes)[1], l'emmagasinage des marchandises, leur traitement industriel, la distribution journalière de pain à une nombreuse population urbaine, et de secours spéciaux à divers groupes de nécessiteux, aux enfants et aux malades, les envois de vivres à la province, la création d'un réseau de comités régionaux et locaux, englobant la Macédoine centrale et occidentale, la surveillance de l'activité de ces organes, ont nécessité l'établissement, dans la ville de Salonique, d'un appareil administratif à tous égards semblable à celui d'Athènes.

Un délégué du C.I.C.R., installé à Salonique dès le mois de septembre 1942, entreprit en sa qualité de membre de la Commission de Gestion les préparatifs nécessaires à cette extension de l'œuvre de secours. Dès le printemps de 1943, la Commission délégua encore trois de ses membres à l'administration de cette œuvre. Comme les services supérieurs de l'intendance allemande étaient installés à Salonique pendant la majeure partie de l'occupation, cette délégation eut aussi à s'occuper du contrôle central des réquisitions de vivres effectuées par les troupes allemandes[2].

Les services administratifs et techniques, comprenant un secrétariat général et des sections spéciales pour toutes les diverses branches de l'activité de la délégation, avaient au mois de septembre 1944, c. à d. à l'époque du développement maximum de cette activité, 598 employés.

Le déchargement des navires suédois à Salonique était effectué, sous le contrôle de la délégation, par la compagnie Heilman, à laquelle les Allemands avaient concédé le monopole exclusif de ce genre d'opérations. Pour ce qui est du blé, le déchargement avait lieu au moyen de chalands, soit en rade, soit à l'intérieur du port. Remorqués au débarcadère du moulin Allatini, les chalands étaient vidés à l'aide du dispositif aspirateur et élévateur du moulin. Après pesage automatique, le blé était emmagasiné dans les silos du moulin, d'une capacité de 4.500 ou 5.000 tonnes. Le déchargement du blé fut souvent retardé à cause du manque de chalands (sur 110, il n'en restait que 18, dont les Allemands se servaient la plupart du temps), et aussi à cause de la pénurie de main-d'œuvre (les ouvriers d'origine juive, qui constituaient la majorité des débardeurs, avaient été déportés par les Allemands). Les marchandises en cueillette étaient généralement déchargées au quai et transportées par camions aux divers dépôts.

L'emmagasinage des marchandises a présenté les mêmes difficultés qu'à Athènes, car les Allemands avaient accaparé tous les meilleurs dépôts. La délégation a utilisé, en tout, 16 dépôts, dont un fut malheureusement détruit, lors d'un bombardement aérien. A cette occasion on perdit 260 milliers d'ocques de vivres divers, 20 colis de vêtements, presque 7.000 paires de chaussures, 17.000 sacs vides, ainsi que divers autres articles.

Pour les moutures on se servait du moulin Allatini ainsi que, exception-

1. V. tableau I de l'annexe statistique.
2. V. ch. V.

nellement. de trois autres moulins (Balta, Valsani et Hadjiyanaki). Le moulin Allatini, mû à la vapeur et utilisant comme combustible du charbon et du lignite, avait été réquisitionné par les Allemands, d'une part pour leurs moutures, d'autre part pour la production de courant électrique destiné principalement aux tramways. Pour la délégation, qui recevait le blé exclusivement par bateau, il avait l'avantage d'être situé au bord de la mer ; au point de vue technique, il présentait beaucoup d'autres avantages sur les autres moulins. Les autorités allemandes consentirent à ce qu'il fût utilisé moitié par elles, moitié par la Commission. Bien entendu, des mesures furent prises pour exclure tout mélange du blé de la Commission avec celui des Allemands.

Grâce à cet arrangement, la délégation n'eut pas à s'occuper de la question du renouvellement des pièces de rechange. Le moulin en disposait, en quantités assez considérables ; les Allemands fournissaient le reste. On n'avait pas non plus à faire face à des grèves. Néanmoins, l'adaptation des salaires à l'accroissement du coût de la vie ne laissait pas de causer certaines difficultés. Il a fallu consentir à des allocations de farine blanche et de pâtes en quantités relativement importantes, pour contenter les ouvriers.

Le type de mouture était généralement le suivant : farine de panification 91 pct, son 5 pct, farine blanche 3 pct, semoule 1 pct, obtenus par tirage simultané. Le contrôle était effectué par le personnel de la délégation, sous la direction d'un des délégués qui était lui-même expert minotier.

La délégation a également procédé à la fabrication de pâtes alimentaires, sur la base de contrats conclus avec deux fabriques de la ville. Dans ce domaine, on s'est heurté à de grandes difficultés à cause du manque de combustible et des interruptions continuelles du courant électrique.

Concernant la quantité des vivres soumis à un traitement industriel, et la quantité des produits obtenus, V. tableau VIII de l'annexe statistique.

Pour les transports, la délégation de Salonique ne disposait au début que d'un seul camion lui appartenant. Plus tard, elle en eut trois, et finalement sept, d'une capacité de 19 tonnes. Ce nombre était évidemment insuffisant, mais la Croix-Rouge Hellénique et des particuliers en ont mis encore quelques-uns à sa disposition, moyennant un loyer mensuel. Pour des transports déterminés on eut recours aux sociétés de transport « *Schenker* » et « *Intercontinentale* ». Certaines de leurs voitures étaient en bon état, mais la plupart se trouvaient dans un état délabré et marchaient au gazogène, ce qui ne manquait pas de causer des anomalies aux transports.

Pour les envois en province, on s'est aussi servi des chemins de fer. Le réseau ferroviaire dessert, en Macédoine, un assez grand nombre de localités, et il rendit des services très appréciables jusqu'au moment où il fut détruit par les Allemands en octobre 1944. L'administration des chemins de fer mettait gratuitement des wagons à la disposition de la délégation, presque toujours sans délai. Il est vrai que la délégation n'en demandait jamais qu'un ou deux à la fois.

Des transports par caïques n'ont eu lieu que pour deux ou trois localités de la Chalcidique.

Un bref compte-rendu des distributions effectuées en Macédoine occidentale et centrale (sauf la ville de Salonique) a été donné ci-dessus. Voici

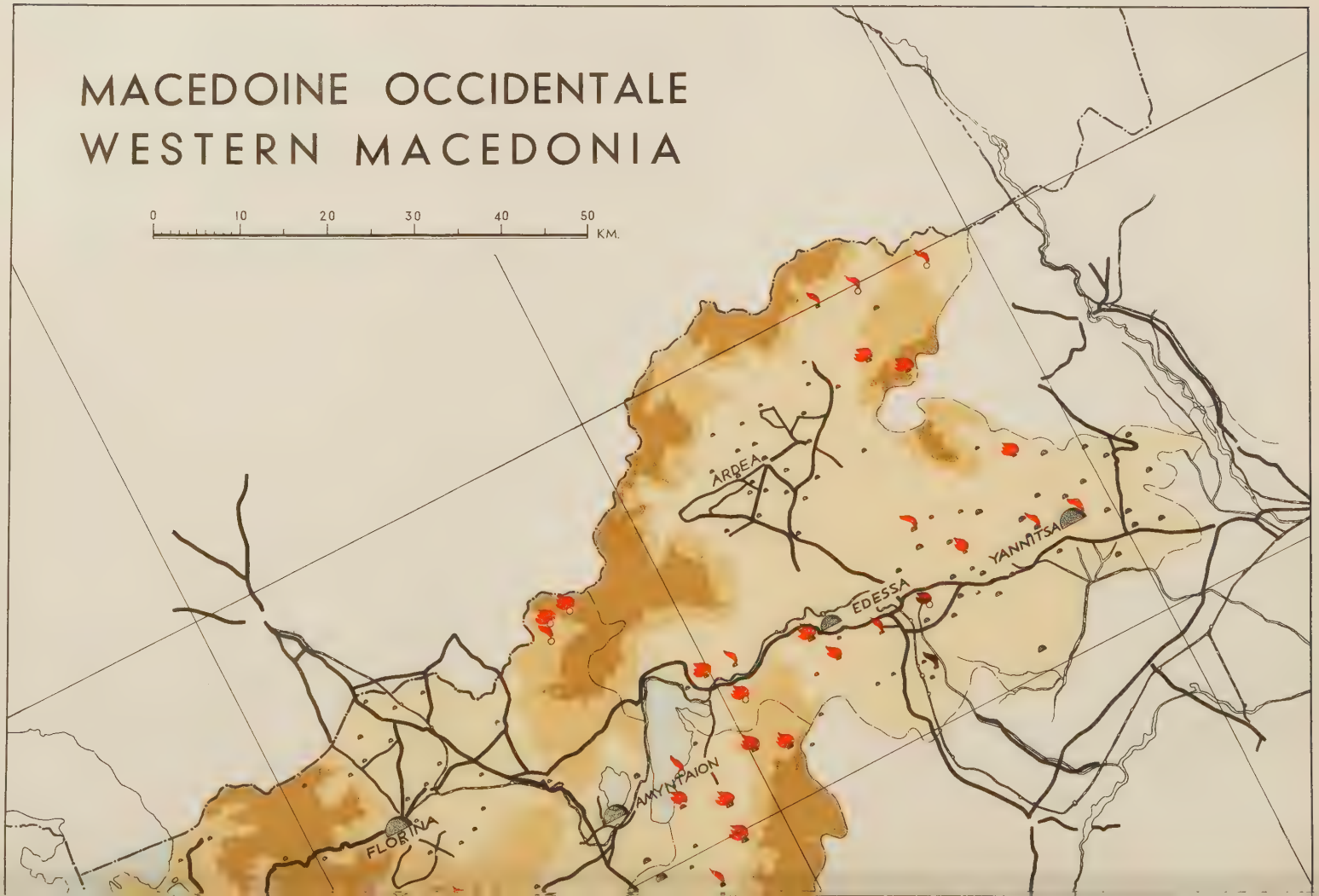
MACEDOINE OCCIDENTALE
WESTERN MACEDONIA
0 10 20 30 40 50
KM.
ARDEA
YANNITSA
EDESSA
AMYNTAION
FLORINA

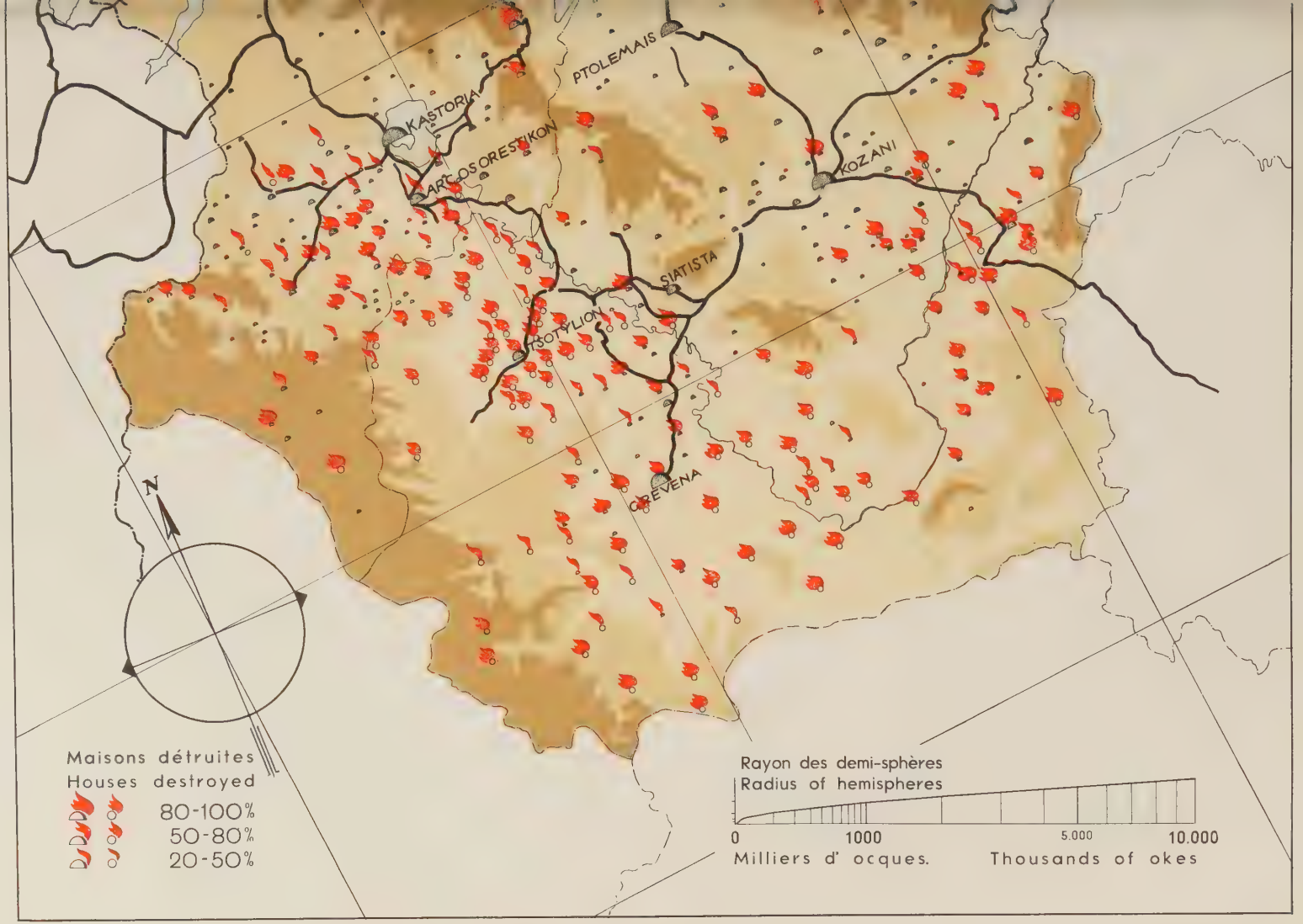
PTOLEMAIS
KASTORIA
ARGOSORESTIKON
KOZANI
SIATISTA
KASTORIA
GREVENA
N
Maisons détruites
Houses destroyed
80-100%
50-80%
20-50%
Rayon des demi-sphères
Radius of hemispheres
0
1000
5.000
10.000
Milliers d' ocques.
Thousands of okes

un résumé des activités de la Commission dans la ville de Salonique avec faubourgs.

La distribution de pain, assurée par la délégation de Salonique à partir du mois de février 1943, se faisait suivant le système de rationnement créé par les autorités publiques, à la fin du mois de juin 1941. Le contrôle des cartes de pain est, en somme, resté aux mains de ces autorités, la délégation s'étant assuré que celles-ci faisaient de leur mieux pour réprimer les abus. Dans la ville même, le S.A.R M.[1] émettait les cartes de pain sur la base de certaines pièces justificatives. Dans les faubourgs, comprenant les villages situés dans un rayon de 15 kms, la distribution de pain se faisait suivant des listes établies par le président de chaque commune et visées par le commissariat de police. Des réfugiés provenant des provinces occupées par les Bulgares obtenaient leurs rations sur la base de listes dressées par le gouvernorat général de la Macédoine. Ceci pour les rations ordinaires, dont le nombre a varié comme suit :

Juillet 1943	312.697	Juillet 1944	346.973
Décembre »	324.222	Décembre »	357.282

Le nombre des bénéficiaires, qui avait diminué de 60.000 au printemps de 1943, à cause de la déportation des habitants juifs, s'est donc accru sensiblement par la suite, à cause de l'affluence, dans la ville de Salonique, de sinistrés et de réfugiés[2].

Jusqu'en mars 1944, la ration ordinaire fut de 60 dramia (192 grammes) par jour et par personne. A partir du 27 mars 1944 elle fut portée à 70 dramia (224 grammes), et le 3 novembre 1944, à 120 dramia (384 grammes).

Comme dans la capitale, il fut distribué des rations supplémentaires à certaines catégories d'employés et d'ouvriers. Ainsi que nous l'avons expliqué dans un des paragraphes précédents, les rations supplémentaires aux employés publics ont été supportées par les autorités d'occupation et par les autorités locales, bien que leur octroi se fît, jusqu'au mois d'août 1943, par l'intermédiaire des organes de la Commission. Par la suite, la Commission n'a distribué de rations supplémentaires (de 40 dramia par jour) qu'à certaines catégories d'ouvriers de l'industrie civile, ayant à effectuer un travail lourd, d'après les mêmes principes qu'à Athènes. Les bénéficiaires en furent désignés en collaboration avec l'inspecteur du travail de l'État. Certaines rations supplémentaires accrues furent octroyées aux ouvriers minotiers, aux employés et ouvriers des boulangeries, et aux familles nombreuses. Le total des rations supplémentaires s'éleva, en décembre 1943, à 19.300. Il fut réduit graduellement à 17.400 et finalement à 13.000

La distribution de pain fut poursuivie, à l'aide des fournitures de la Commission (complétées en novembre et en décembre 1944 par du seigle allemand et du blé apporté par la M.L.), jusqu'à la fin de l'année 1944. A cette époque, la M.L. assuma, à elle seule, les livraisons de blé pour le ravitaillement de la ville en pain. Pendant l'occupation, faute de ressources

1. Service autonome de ravitaillement de la Macédoine.

2. Dès le commencement la ville de Salonique et ses faubourgs hébergeaient environ 60.000 réfugiés de la Thrace et de la Macédoine.

suffisantes, le Commission avait dû suspendre la distribution pendant plusieurs périodes, d'une durée totale de 56 jours, et réduire la ration de base à 50 ou à 40 dramia pendant 78 jours.

La surveillance de la cuisson et du débit du pain se faisait suivant des méthodes analogues à celles qui étaient mises en pratique dans la capitale.

On a aussi procédé à des distributions générales de vivres par l'intermédiaire des épiceries. Bien que beaucoup moins importantes que dans la capitale, ces distributions, auxquelles participaient en moyenne 325.000 personnes, ont sensiblemeni contribué à améliorer la situation alimentaire. En voici la liste :

			Dramia				*Dramia*
Août	1943	Sucre	300	Oct.	1944	Légumes secs.	850
Sept.	»	»	200	Nov.	»	Farine . . .	200
Oct.	»	»	100	Déc.	»	» . . .	200
Nov.	»	»	100	»	»	Sucre	200
»	»	Légumes secs .	200	»	»	Légumes secs.	125
Déc.	»	» » .	200	»	»	Viande . . .	268
Févr.	1944	Farine . . .	200	»	»	Fromage . .	48
»	»	Sucre . . .	200	Janv.	1945	Farine . . .	200
Mars	»	Farine . . .	200	»	»	Sucre . . .	100
»	»	Poisson . . .	133	»	»	Viande . . .	142
Avril	»	Sucre	100	»	»	Pâtes	100
»	»	Riz	60	Févr.	»	Farine . . .	200
Mai	»	Farine . . .	200	»	»	Sucre . . .	250
»	»	Sucre	100	»	»	Légumes secs.	200
»	»	Légumes secs .	400	»	»	Poisson . . .	142
»	»	Huile d'olive .	100	»	»	Viande . . .	175
Juin	»	Sucre	100	»	»	Pâtes	100
»	»	Riz	100	»	»	Café. . . .	75
»	»	Poisson salé .	600	»	»	Graisse . . .	250
»	»	Marmelade . .	100	»	»	Lait en poudre	75
Juill.	»	Légumes secs.	400	»	»	Soupes . .	50
»	»	Poisson . . .	133	Mars	»	Farine . . .	150
Août	»	Farine . . .	200	»	»	Sucre . . .	300
»	»	Sucre	100	»	»	Viande . . .	192
»	»	Huile d'olive .	50	»	»	Pâtes	100
Sept.	»	Sucre	100	»	»	Café . . .	25
»	»	Légumes secs .	400	»	»	Graisse . . .	150
»	»	Poisson . . .	133	»	»	Lait en poudre	75
Oct.	»	Blé	400				
»	»	Sucre . . .	100	»	»	Soupes . . .	50

Le sucre distribué pendant l'occupation provenait en majeure partie des contingents importés par les Allemands à titre de compensation et mis à la disposition de la Commission de Gestion pour être distribués au public, pour compte du gouvernement. La firme «*Ella - Turk*», qui faisait les importations, s'était entendue avec le gouvernement et avec les autorités allemandes que 30 pct, au moins, des vivres importés par la voie de Salonique se-

raient disposés en faveur de la population de la Macédoine. Cependant, cet accord ne fut jamais appliqué.

Après la libération, la majeure partie des vivres distribués à Salonique provenait des fournitures de la M. L.

De même qu'à Athènes, certaines quantités de vivres furent allouées, sous forme de secours spéciaux, à diverses catégories de nécessiteux (entre autres aux tuberculeux), aux institutions philanthropiques et sanitaires etc. Les secours en question ne prirent cependant pas la même extension que dans la capitale, étant donné que les autorités locales disposaient elles-mêmes, pendant la majeure partie de l'occupation, de quantités suffisantes de produits indigènes pour assumer le ravitaillement des institutions en question, ainsi que celui des cuisines populaires. Néanmoins la délégation de Salonique dut prendre à sa charge, par exemple, le ravitaillement intégral du sanatorium d'Asvestochori et de plusieurs autres institutions.

Pour ce qui est des secours aux enfants, V. chapitre XVIII.

La délégation de Salonique a inauguré un échange de son, provenant des moutures, contre du lait et des œufs, comme cela se faisait à Athènes [1]. Les produits acquis de cette manière ont été alloués principalement aux hôpitaux.

En se rapportant au graphique reproduit plus haut, on trouve que les quantités de vivres distribués dans la ville de Salonique, avec ses faubourgs, se sont accrues sensiblement de trimestre en trimestre, à partir de la fin de l'année 1943. La nécessité de pourvoir d'une meilleure façon aux besoins de ce centre populeux, besoins qui allaient en augmentant au fur et à mesure de l'afflux de réfugiés et de la défaillance du commerce privé des vivres, était d'ailleurs une des raisons que la Commission de Gestion avait invoquées pour demander aux gouvernements intéressés d'augmenter les envois de vivres d'outre-mer.

En résumant, de février 1943 à décembre 1944, c.à.d. pendant les 23 mois que la Commission assumait le ravitaillement de la ville de Salonique en blé, il y fut distribué, en moyenne, 3,8 ocques de farine et de blé par mois à environ 332.000 personnes, correspondant à 96 pct du nombre évalué des personnes qui avaient besoin de secours, c.à.d. pratiquement toute la population. De cette façon, en évaluant les besoins sur la base de 3,5 ocques par personne et par mois, comme pour les provinces en général, on trouve que les distributions effectuées auraient amplement couvert les besoins prévus. Cela ne veut pas dire, évidemment, que les secours aient été abondants. Comme partout ailleurs, même dans la capitale, ils n'ont été que tout juste suffisants pour maintenir la population en vie.

La quantité totale de farine et de blé distribuée, de février 1943 à décembre 1944, fut de 29.626 milliers d'ocques, celle des autres vivres (y compris ceux qui furent distribués de janvier à mars 1945) de 8.675 milliers d'ocques (dont à peu près 3.000 milliers d'ocques provenant des fournitures de la M.L.).

Cyclades.— A part certaines quantités de vin et de légumes, les Cyclades n'ont, dans leur ensemble, qu'une production agricole insignifiante. Le blé

1. V. ch. XX.

et l'huile d'olive, qui forment la base de l'alimentation du peuple, leur font presque entièrement défaut et doivent être importés du continent, de Crète et des îles de l'Égée. Aussi la population de l'archipel avait-elle terriblement souffert de la famine pendant l'hiver 1941-42 La mortalité y avait atteint le même niveau que dans la capitale. Sur l'instance des gouvernements intéressés, la Commission de Gestion s'était donc empressée, dès le début de son activité, d'expédier autant de vivres que possible aux Cyclades. L'interdiction, émanant des Alliés, d'utiliser des caïques pour les transports des vivres destinés à l'œuvre de secours porta un coup très dur à la population des îles [1]. On avait cependant, jusqu'au moment où cette interdiction fut communiquée à la Commission, expédié aux Cyclades des vivres suffisants pour trois mois, et de cette façon les distributions ont pu être poursuivies, dans certaines îles, encore en janvier et en février 1943. Dès cette époque, on ne put mettre à la disposition des K.E.D.E.S. des îles, pendant toute l'année 1943, que quelques cargaisons de vivres ne provenant pas d'outre-mer et pour lesquels la Commission se considérait dispensée de l'interdiction des Alliés, ainsi que certaines quantités obtenues des Allemands sur place, par voie d'échange. Les négociations en vue de diriger un navire suédois aux Cyclades ayant échoué définitivement [2], le président de la Commission résolut, au mois de janvier 1944, de passer outre à la défense d'utiliser des caïques.

Jusqu'en été 1943, les habitants de quelques centres urbains, Syra en premier lieu, reçurent de la part des autorités italiennes certains vivres (entre autres de l'huile d'olive de Crète), mais assez irrégulièrement, et en quantités très faibles. Toutefois, pendant la première moitié de l'année 1943, la situation alimentaire s'améliora quelque peu. En effet, moyennant certaines quantités de viande et d'œufs apportées à la capitale, le marché libre fut alimenté en blé et en huile. Mais les classes pauvres ne pouvaient évidemment en acheter que des quantités minimes, et leur situation est restée précaire. En automne 1943, les conditions s'aggravèrent à tel point qu'une intervention de la part de la Commission était indispensable, si on voulait éviter un nouveau désartre.

Le ravitaillement des Cyclades, au moyen des vivres envoyés à partir du mois de janvier 1944, fut organisé par deux délégués neutres qui, tout en répartissant les 38 îles de l'archipel entre eux, choisirent Syra comme centre de leurs activités. Au chapitre X nous avons déjà touché aux difficultés que l'affrètement de caïques offrait à cette époque. En raison des risques provenant de mines, de sous-marins et d'attaques aériennes, les capitaines des caïques encore libres exigeaient des surfrets élevés qui augmentaient considérablement le prix des vivres. Les délégués leur firent comprendre qu'ils avaient à choisir entre la possibilité de continuer leurs voyages pour la Commission ou de se soumettre à la réquisition, et réussissaient ainsi à leur faire rabattre leurs prix. D'autre part, les autorités allemandes de Syra

1. Vu l'impossibilité d'accomplir la tâche de ravitailler les provinces, sans utiliser des caïques, la Commission a continué de s'en servir pour des expéditions le long des côtes (V. ch. VI et X), tandis qu'on s'est vu obligé d'interrompre les envois par caïque aux îles.

2. V. ch. VIII.

mirent à la disposition de l'œuvre de secours trois voiliers d'un tonnage d'ensemble de 150 tonnes. Ces trois voiliers faisaient des voyages réguliers entre le Pirée et Syra et contribuaient à assurer au moins les distributions dans cette île. On avait l'intention d'y créer un dépôt central, mais finalement on dut y renoncer à cause des difficultés que présentaient les réexpéditions (il s'avéra plus facile de ravitailler les autres îles directement du Pirée), et aussi à cause des bombardements aériens.

Les distributions furent organisées sur la base d'une ration ordinaire de 4 ocques de farine ou de blé par mois à ceux qui étaient censés en avoir besoin, sans compter les secours supplémentaires, généralement sous forme d'autres vivres, aux indigents, à diverses institutions philanthropiques et sanitaires etc. A l'île de Syra, où la misère était plus grande qu'ailleurs, il fut octroyé, en avril et en mai 1944, 8 ocques par personne et par mois, afin de rétablir la santé ébranlée des habitants. Au mois de novembre 1944, la M.I. assuma le ravitaillement de l'archipel.

Pendant les 15 mois que dura, au total, l'activité de la Commission de Gestion aux Cyclades, il y fut distribué, en moyenne, 3,2 ocques de farine ou de blé par mois à 80.000 personnes. Étant donné que ce nombre ne constituait que 68 pct du total des personnes censées avoir besoin de secours, les programmes de distributions, même en faisant abstraction des mois où l'activité de secours dans ces îles était pratiquement nulle, n'ont été accomplis que pour 62 pct.

La quantité totale de farine et de blé effectivement distribuée fut de 3.989 milliers d'ocques, celle des autres vivres, de 855 milliers d'ocques.

L'île de Crète.— La culture du blé est en somme confinée à la plaine de Messara et n'a qu'un rendement très médiocre. Par contre, l'île de Crète produit des raisins et de l'huile d'olive en abondance. Même pendant l'occupation, bien que la production fût de beaucoup inférieure à celle d'avant-guerre et qu'une partie en fût prélevée par les occupants [1], les quantités disponibles étaient bien suffisantes pour couvrir les besoins normaux de la population civile et aussi pour suppléer dans quelque mesure aux vivres qui faisaient défaut. Pendant l'hiver 1941-42, aussi bien les Allemands, qui occupaient les départements de la Canée, de Réthymnon et d'Héraklion, que les Italiens, occupant le département de Lassithion, ont procédé à certaines distributions générales de blé à la population des centres urbains. Les paiements en nature à un grand nombre d'ouvriers occupés aux travaux de fortifications et de voirie, ainsi que les apports de blé et d'autres vivres en vue d'un échange avec les producteurs d'huile d'olive, ont aussi contribué à une certaine amélioration de la situation alimentaire, qui n'a jamais été aussi difficile, en Crète, que dans la plupart des districts du continent. Il y avait cependant, dans les villes et dans les villages, une nombreuse population indigente, et, sur la côte ouest et sud, quelques villages de pêcheurs et de charbonniers ont connu la misère. Les bombardements aériens au moment de la bataille de Crète avaient causé beaucoup de destructions tout le long de la côte du nord, spécialement à la Canée et à Héraklion. Plus tard les Alle-

1. V. ch. V.

mands ont procédé à la dévastation totale des villages de certains districts.

En automne 1942, les autorités locales distribuaient aux fonctionnaires publics, aux institutions philanthropiques et sanitaires et à certains groupes d'indigents, le blé résultant de la dîme et des achats forcés [1].

En décembre 1942 et en janvier 1943, les Allemands ont remis aux K.E.D.E.S. de la Canée et de Réthymnon certaines quantités de farine afin de les mettre en mesure de commencer les distributions. Les envois de la Commission, qui se faisaient avec des navires suédois, ont été retardés jusqu'au mois de février 1943, en raison d'objections soulevées par les autorités militaires navales allemandes contre l'accostage de ces navires. Il a été apporté en tout 8 cargaisons d'un tonnage total d'à peu près 13.000 tonnes. Les cinq premières furent déchargées à Héraklion, les deux suivantes (en avril et en mai 1944) à S[t] Nicolas, étant donné que les Alliés avaient défendu le port d'Héraklion pour que la présence des navires suédois dans ce port ne gênât pas leurs opérations aériennes, et le dernier — venant directement du Canada (en mars 1945) — dans la baie de Soude, en vue du ravitaillement de la Canée et de la partie du département du même nom encore occupée par les Allemands. Dans le même but, depuis novembre 1944 jusqu'à mai 1945, une cinquantaine de caïques furent expédiés du Pirée à destination du délégué neutre resté à la Canée. Entretemps la M.L. avait assuré le ravitaillement des autres départements.

Les distributions furent d'abord organisées par les K.E.D.E.S. des quatre villes principales de l'île. Un délégué neutre fut placé en permanence à Héraklion à partir du mois de mai 1943. Il y organisa un bureau spécial pour la réception et la répartition des secours et un autre pour les distributions dans le département d'Héraklion. Plus tard, des bureaux semblables furent également organisés dans les autres centres. Ils occupaient en tout 130 employés. A partir du mois de janvier 1944, les activités de secours, ainsi que le troc d'huile d'olive inauguré dès cette époque par la Commission, furent dirigés par trois délégués, dont deux membres de la Commission et un membre de la Mission Suisse, spécialement chargé des secours aux enfants et aux malades [2].

Depuis mars 1943 jusqu'à décembre 1944, il fut distribué, en moyenne, 2,2 ocques de blé à 136.000 personnes, correspondant à 90 pct du nombre évalué des personnes ayant besoin de secours. Les programmes de distributions purent être réalisés jusqu'à concurrence de 57 pct.

En tout, il fût distribué pendant cette période, 6.398 milliers d'ocques de blé. En plus, il fut distribué, jusqu'au mois de mai 1945, principalement dans le département de la Canée, 2.232 milliers d'ocques de blé. Le total des autres vivres distribués dans l'île s'est élevé à 2.277 milliers d'ocques.

Iles de l'Égée.— Situé sur le pourtour oriental du bassin de la mer Égée, cet archipel comprend les îles de Lesbos (Mytilène), Chios, Samos et Icarie et les îlots d'Inoussai, Psara et Fourni. Avant la guerre, à l'exception

1. V. ch. V.

2. V. ch. XVIII. Pour les difficultés de déchargement, d'emmagasinage et de transport qu'on a rencontrées en Crète, V. ch. IX et X.

de l'île d'Icarie, au sol improductif, elles étaient parmi les plus florissantes de la Grèce. Il est vrai que la culture des céréales y était restreinte, mais en revanche elles avaient d'autres ressources abondantes : huile d'olive à Mytilène, vins et tabac à Samos, oranges à Chios. Le commerce et les affaires maritimes assuraient à ces îles une prospérité relative et un niveau de vie général supérieur à celui de la plupart des autres îles grecques.

L'occupation [1] et le blocus firent bientôt disparaître le pain, à Chios et à Icarie dès le mois de mai 1941. Dans ces deux îles la famine atteignit, pendant l'hiver suivant, les mêmes proportions que dans la capitale et aux Cyclades [2].

A Samos et à Mytilène, la situation n'était pas aussi grave, mais la population des centres urbains souffrait, là également, de la disette.

Les premiers secours furent apportés aux îles de l'Égée en été 1942, par les soins de la délégation du C.I.C R. à Ankara qui réussit à y faire expédier 1.660 tonnes de vivres divers [3]. L'action de la nouvelle Commission fut retardée jusqu'au mois de mai 1943, à cause de l'interdiction d'utiliser des caïques pour la réexpédition des marchandises du Pirée. Dès le mois de janvier le gouvernement suédois avait réussi à passer un accord selon lequel le m/s «*Fenris*» apporterait du Canada à Smyrne les vivres destinés au ravitaillement des îles. De Smyrne les envois se faisaient par voiliers. La première cargaison arriva à Smyrne vers la fin du mois de février, mais de nombreuses formalités, concernant l'affrètement de caïques et l'installation de délégués neutres aux îles, retardèrent la réexpédition des vivres jusqu'en avril et en mai 1943.

Entretemps, la situation alimentaire s'était quand même quelque peu améliorée, grâce à l'apport de certains vivres au marché libre par les soins des occupants, à Mytilène et à Chios sous forme d'un échange contre de l'huile d'olive et des oranges, respectivement, à Samos sous forme de vente directe, aux prix du marché noir, d'articles alimentaires apportés de Rhodes par les Italiens [4].

Une seconde cargaison, apportée à Smyrne, au mois de juin 1943, fut également acheminée aux îles à l'aide de voiliers, après quoi les Allemands

---

1. Les îles da Samos et d'Icarie furent occupées par les Italiens, les autres par les Allemands.

2 Malgré une surveillance très stricte, des milliers de personnes s'évadèrent en Turquie pour échapper à la mort par inanition. Pour empêcher l'exode des habitants, les occupants défendirent pendant de longs mois la pêche, enlevant ainsi à une population affamée le seul moyen qu'elle avait de se procurer de la nourriture.

3. V. ch. II.

4. Le délégué neutre fut reçu à Samos avec beaucoup de mauvaise grâce de la part des autorités italiennes. Celles-ci semblaient ne pas désirer une intervention qui allait altérer les conditions du marché. Le chargé d'affaires de Suède entreprit des démarches à ce sujet, auprès du représentant diplomatique d'Italie à Athènes. Celui-ci ne put pas intervenir directement, étant donné que l'île de Samos ressortissait au gouverneur de Rhodes. Le rapport qu'il en fit à Rome resta sans réponse, la capitulation italienne étant intervenue peu après.

mirent fin à ces transports. Une longue interruption des envois en fut la conséquence. La situation alimentaire s'aggrava, à nouveau, surtout à Samos et à Icarie, qui furent le centre d'opérations militaires. Occupées par les Anglais après la capitulation italienne, ces îles eurent à subir de violents bombardements qui, entre autres, détruisirent une bonne partie de la ville de Vathy, à Samos. Les Anglais s'étant retirés, l'anarchie régna dans la ville jusqu'à l'arrivée des troupes allemandes : les dépôts anglais furent pillés, et en même temps les derniers stocks de la Commission (quelque 6.000 ocques de blé et 10.000 ocques de lait condensé et de lait en poudre).

Ce n'est qu'au mois de février 1944, après de longues négociations, que la Commission obtint l'autorisation d'envoyer aux îles de l'Égée le m/s «*Wiril*» dont la désastreuse mésaventure a éte décrite plus haut[1]. Les vivres arrivèrent à destination, mais le bateau dut être retiré du service. Par la suite quelques caïques, dont un fut d'ailleurs coulé par des sous-marins, purent être expédiés du Pirée. D'autre part, la délégation du C.I.C.R. en Turquie organisa quelques envois, se montant à 550 milliers d'ocques, environ, dont 367 milliers, d'ocques transportées par le m/s «*Bardaland*» venant d'Istanbul. Ainsi on fut à même de faire encore quelques distributions et de maintenir les cantines populaires en fonction.

Les distributions étaient organisées par deux délégués neutres, dont l'un placé à Mytilène et l'autre à Chios, jusqu'en décembre 1943, et après cette date par un seul délégué, à l'aide des bureaux qui avaient été établis dans ces deux îles, ainsi qu'à Samos. A partir du mois d'octobre 1944, le ravitaillement des îles fut assumé par la M.L.

Pendant les 18 mois que dura l'activité de la Commission aux îles de l'Égée, il y fut distribué, en moyenne, 1,8 ocques de farine et de blé à 122.000 personnes, représentant 84 pct des personnes censées avoir besoin de secours. De cette façon les besoins prévus ont été couverts jusqu'à concurrence de 43 pct. La quantité totale de farine et de blé distribuée fut de 3.918 milliers d'ocques, celle des autres vivres, de 1086 milliers d'ocques.

Institutions philanthropiques et sanitaires.

En matière d'institutions de charité et d'établissements sanitaires, la la province grecque a toujours été très en retard sur la capitale. En englobant sous le nom d'institutions philanthropiques orphelinats, crèches et stations diurnes d'enfants, asiles des vieillards, hospices des pauvres etc. dans toutes les régions accessibles en principe à l'action de secours, c'est à peine si l'on parvenait à quelques dizaines d'établissements, avec deux ou trois mille pensionnaires. Le nombre des hôpitaux et des malades hospitalisés n'était guère plus élevé. Encore faut-il considérer que l'approvisionnement régulier de ces établissements se heurtait aux mêmes difficultés que le ravitaillement général, bien que la Commission donnât toujours la priorité, en ce qui concerne les transports, aux envois destinés aux institutions[2].

1. V. Ch. VIII.

2. L'administration des secours en question était confiée à la division de l'enfance et des malades, avec la collaboration étroite des services de la Mission Suisse.

ILE DE CRETE
ISLAND OF CRETE

0 10 20 30 40 50 KM.

N

CHANIA

RETHYMNON

HERAKLION

AGHIOS NIKOLAOS

Rayon des demi-sphères
Radius of hemispheres

0 1000 5.000 10.000

Milliers d' ocques. Thousands of okes

Maisons détruites
Houses destroyed

80-100%
50-80%
20-50%

Voici le nombre des institutions philanthropiques et sanitaires qui ont été ravitaillées à diverses époques :

Année et mois	*Institutions*	*Hôpitaux*	*Année et mois*	*Institutions*	*Hôpitaux*
Déc. 1942	18	—	Janv. 1944	20	21
Janv. 1943	38	3	Juin »	32	40
Juin »	29	22	Janv. 1945	48	53
			Mars »	45	54

Le nombre des bénéficiaires a évolué comme suit :

	Stations diurnes	*Autres institutions philanthropiques*	*Hôpitaux*	*Ensemble*
Décembre 1942	335	970	—	1.305
» 1943	1.102	954	1.517	3.573
» 1944	1.838	2 854	3.239	7.931

Jusqu'au printemps de 1944, les enfants des stations diurnes ont reçu une ration de cantine par jour, les autres bénéficiaires deux rations de cantine par jour [1]. A partir de cette époque, une ration triple fut fournie à un nombre toujours grandissant de malades et de pensionnaires adultes, et à partir du mois de septembre 1944, les institutions en question ayant complètement épuisé leurs propres ressources, presque tous les adultes reçurent cette ration. En même temps la ration des enfants, aux stations diurnes, fut portée au double.

Pendant longtemps il n'avait pas été possible de fournir aux hôpitaux des vivres appropriés aux malades. Ce n'est qu'à partir de l'été 1944 qu'un menu spécial fut établi, substituant des pâtes alimentaires au gruau et aux légumes secs et comprenant du riz, du sucre, parfois même du lait, dans les localités où le contrôle des distributions pouvait être efficacement exercé [2].

Les directions des établissements en question prenaient directement livraison des vivres qui leur étaient destinés et rendaient compte de leur gestion au moyen de bulletins de quinzaine. Les dispositions relatives à la distribution et au contrôle des vivres étaient inspectées sur place, aussi souvent que possible, par les délégués neutres et par les membres de la Mission Suisse.

1. Pour l'importance des rations, V. ch. XV.

2. Les comités locaux étaient autorisés aussi à fournir une ration de lait par jour aux malades non hospitalisés, atteints de fièvre typhoïde.

CHAPITRE XVIII

SECOURS A L'ENFANCE

Aperçu général et principes. — Alimentation des nourrissons de la capitale (nombre des bénéficiaires, nature et quantité des secours par catégories de bénéficiaires, organisation et contrôle). — Cantines d'enfants de la capitale (organisation initiale, évolution ultérieure des cantines, nombre des bénéficiaires). — Assistance médicale aux enfants de la capitale (service médical des nourrissons, des cantines d'enfants, des enfants malades, des institutions philanthropiques). — Observations générales au sujet de l'œuvre accomplie dans la capitale. — Secours aux enfants de la province (centres de nourrissons et cantines d'enfants, extension géographique des secours, nombre des bénéficiaires, observations générales). — Quantités de vivres affectées à l'alimentation des enfants.

Aperçu général et principes.

L'organisation des secours à l'enfance, aussi bien dans la capitale qu'en province, a comporté plusieurs services, en partie dirigés directement par la Commission, en partie confiés à la Mission de la Croix-Rouge Suisse [1]. Les uns et les autres étaient placés sous la direction du Dr de Fischer, en sa double qualité de chef de la division des enfants et des malades et de chef de ladite Mission [2].

L'assistance fournie à l'enfance comprenait: a) le service d'alimentation des nourrissons; b) les cantines d'enfants; c) les services médicaux. Il faut y ajouter les secours fournis aux institutions de bienfaisance destinées à héberger des enfants — orphelinats, homes, pensionnats etc. — dont il a été question aux chapitres XV et XVII.

Ainsi qu'il a été expliqué au chapitre VI, la Commission de Gestion et la Mission Suisse s'efforcèrent dès le début d'établir les

---

1. V. introduction et ch. IV, paragraphe «collaboration avec la Mission Suisse».

2. Ces services n'ont pas été transférés au gouvernement hellénique à la date du 21 mars 1945, en même temps que les autres activités de la Comission. Le chef de la Mission Suisse a continué de les diriger jusqu'au 21 juin 1945, date à laquelle la Mission a mis fin à son activité en Grèce.

secours aux enfants sur des bases médico-sociales ; c'est-à-dire, d'une part, de faire bénéficier de ces secours en premier lieu les enfants qui, par suite de la pauvreté de leurs parents, ou de leur état manifeste de sous-alimentation, en avaient le plus besoin, et, d'autre part, d'assurer aux enfants, parallèlement aux distributions des vivres, une certaine assistance médicale. En somme, ce principe n'a pu être appliqué d'une façon suivie que dans la capitale, tandis que dans les provinces, faute de personnel et de ressources suffisantes, on a presque partout dû se contenter de mesures très sommaires visant à faire parvenir, malgré toutes les difficultés rencontrées, un minimum de secours aux enfants les plus malheureux.

Au commencement les secours aux nourrissons comportaient uniquement du lait et des fortifiants d'origine suisse, avec de petites quantités de lait frais pasteurisé. A partir du mois de décembre 1942, la Commission de Gestion confia à la Mission Suisse les quantités considérables de lait conservé qu'elle recevait d'Amérique (d'abord 300, puis 600 tonnes par mois, en moyenne). Ces provisions ont permis à la Mission Suisse d'étendre et de régulariser son activité dans ce domaine, et d'en faire bénéficier les enfants jusqu'à l'âge de trois ans, par la suite même au-dessus de cet âge.

Pour les enfants au-dessus de trois ans, il existait déjà, dans la capitale, un grand nombre de cantines, approvisionnées par l'ancienne Commission de Gestion[1]. La nouvelle Commission s'est efforcée de réduire le nombre d'enfants desservis par les cantines à des proportions raisonnables et d'introduire, en collaboration avec la Mission Suisse, les réformes nécessaires en vue de la mise en pratique des principes médico sociaux. En province, elle entreprit d'organiser des cantines partout où les conditions locales le permettaient.

Dès le commencement, la Commission a exigé que la nourriture servie dans les cantines fût consommée sur place. De même, la Mission Suisse a établi le principe que le lait devait toujours être distribué, non pas en boîtes ou en poudre, mais en dilution préparée pour être consommé immédiatement. On voulait en effet être sûr que les vivres distribués par les centres de lait et par les cantines seraient effectivement consommés par les enfants, sans être ni partagés avec les autres membres de la famille, ni échangés. Pour ce qui est des nourrissons, on était aussi d'avis que seul le système de la préparation effectuée par le personnel des centres de distribution

1. V. ch. II.

pouvait garantir que la dilution du lait serait faite avec la propreté indispensable et dans les proportions requises.

Ce système comportait, surtout en ce qui concerne la distribution du lait, un certain nombre de désavantages, les uns pour les services qui en assumaient la responsabilité, les autres pour le public. Il fallait pourvoir à des locaux plus spacieux, à des installations plus compliquées, à une propreté impeccable, à un personnel beaucoup plus nombreux, à un contrôle plus minutieux, enfin à des frais sensiblement plus élevés. D' autre part, les bénéficiaires auraient à se présenter tous les jours, à souffrir les désagréments de l'attente et à subir des promiscuités parfois fâcheuses.

Ayant longuement pesé le pour et le contre, on n'hésita pas à adopter le système qui offrait les garanties considérées indispensables, malgré les difficultés d'organisation qu'il entraînait et malgré les plaintes qu'il ne manquait pas de soulever, notamment parmi les parents contraints de se plier à des mesures de précaution gênantes.

A plusieurs reprises, la Société Hellénique de Pédiatrie a soutenu, concernant la distribution de lait, le point de vue opposé ; cette insistance a donné lieu à un échange de correspondance entre le chef de la Mission Suisse et cette société savante. Mais l'expérience acquise dans la pratique ne faisait qu'affermir aussi bien la Mission Suisse que la Commission de Gestion dans leur détermination initiale.

On a voulu voir dans cette attitude des délégations étrangères la manifestation — on a même dit une manifestation mal placée — de leur manque de confiance envers les parents grecs. Ce n'était pas le cas. Ni la Commission de Gestion, ni la Mission Suisse n'ont jamais douté que la grande majorité des parents ne fussent imbus de l'amour de leurs enfants. Les délégués avaient au contraire très souvent l'occasion de constater comment des parents de toutes conditions sociales se privaient eux-mêmes pour donner à manger à leurs enfants. Aussi les statistiques sur la mortalité parmi divers groupes d'âges, pendant l'hiver 1941 - 42, semblaient confirmer que c'était là une tendance générale [1]. Néanmoins, une certaine désagrégation et un certain relâchement des liens familiaux se manifestaient également quelquefois— peut-être, après tout, moins fréquemment que ce n'aurait été le cas dans n'importe quel autre pays, dans des conditions semblables — mais pour la Commission de Gestion et pour la Mission Suisse il était exclu de remplacer les cantines d'enfants et les centres de lait par des distributions en nature aussi longtemps qu'une minorité de parents, si faible qu'elle fût, pouvait être soupçonnée de consommer ou de vendre une partie des vivres destinés aux enfants [2].

En dépit de cet attachement au principe de la préparation de la nourriture, les services compétents on dû s'en départir, quelquefois,

1. V. ch. XXIX.

2. Les boîtes de lait évaporé ou condensé, en particulier, avaient un prix très élevé au marché noir, de sorte que beaucoup de familles pauvres étaient tentées de les vendre lorsqu'on les distribuaient telles quelles.

pour des raisons d'ordre pratique. Pour les cantines d'enfants, dans les villes de province aussi bien que dans la capitale, ce fut le cas surtout vers la fin de l'occupation, à cause du manque de combustible. Dans la circonscription de la capitale, ces conditions ont même conduit à la suppression de la grande majorité des cantines. En ce qui concerne le lait, il n'était guère possible de généraliser aussitôt la distribution sous forme diluée, parce que la plupart des centres légués par le service prédécesseur de la Croix-Rouge Hellénique n'étaient pas outillés à cette fin. Dans la capitale, pendant les deux premiers mois, 20 pct des centres seulement étaient en mesure de procéder à la dilution du lait. En novembre 1942 ce pourcentage passait à 50, en décembre à 70, et ce n'est qu'à partir des premiers mois de l'année 1943 que tous les centres étaient adaptés à leur nouvelle destination. Aussi par la suite, on s'est quelquefois vu obligé de distribuer le lait tel quel, soit pendant les grandes chaleurs pour éviter la décomposition du lait dilué, soit pendant les périodes de troubles, dans les quartiers où sévissaient les combats de rues, soit enfin faute du combustible et de l'eau indispensables aux différentes dilutions pour toutes les catégories de bénéficiaires.

Alimentation des nourrissons de la capitale.

Nombre des bénéficiaires.— Au moment où la Mission Suisse se chargeait de l'alimentation des nourrissons dans la circonscription de la capitale, les listes des distributions faites par la Croix-Rouge Hellénique comprenaient 26.540 nourrissons de 0-24 mois révolus. Les quantités de lait disponibles ne permettaient pas encore d'étendre les distributions au delà de cette limite d'âge et l'on s'en tint à ce point de départ. Dès l'institution du service de contrôle dont il sera question plus bas, il fut avéré qu'un très grand nombre d'enfants figuraient sur les listes de plusieurs centres à la fois. Une première élimination des fraudeurs réduisit le nombre des enfants inscrits à 21.000, environ. Un peu plus tard, en décembre 1942, un recensement général et simultané de tous les enfants inscrits dans les centres de distribution en réduisit le nombre à 17.500, approximativement.

A partir de janvier 1943, l'augmentation est constante. On commence par réinscrire les enfants dont l'absence au recensement a pu être justifiée. Puis, les quantités de lait disponibles ayant augmenté à la suite de nouveaux arrivages, on admet aux distributions, à partir du 1er mars, les enfants de 2 à 3 ans. Le nombre d'enfants inscrits

passe ainsi à 27.500 environ. Dans le courant des mois qui suivirent, la limite d'âge ayant été successivement portée à 5 ans, puis à 7, le nombre des bénéficiaires s'est élevé, en juin 1943, à 74.500.

Une fâcheuse régression s'interposa durant les trois mois suivants, à la suite de retards survenus dans les arrivages. Mais la progression constante reprend à partir de novembre 1943 (86.000). A la clôture de l'activité, les centres desservaient 102.617 enfants de 0-7 ans.

Dans l'intérêt même de l'enfant, il est généralement admis que la femme enceinte doit bénéficier des secours réservés aux nourrissons. Dès que le mécanisme des services fut mis au point, à partir de mai 1943, les femmes enceintes furent admises aux distributions pendant les deux derniers mois de leur grossesse. Leur nombre, qui était au commencement de 2.370, était passé à 3.325, en juin 1945.

Aussi longtemps que les rations fournies aux nourrissons n'étaient pas absolument suffisantes, les mères allaitant leurs enfants étaient aussi admises pour quelques mois à des distributions régulières. Lorsqu'il fut possible de fournir aux nourrissons une nourriture abondante et complète, cette prérogative en faveur de la mère allaitante n'avait plus sa raison d'être. Aussi fut-elle supprimée et remplacée par un simple secours à la femme en couches, pour ses relevailles.

Le nombre des bénéficiaires inscrits dans les centres de lait, par catégories et par trimestres, figure sur le tableau ci-dessous:

Nombre d'enfants inscrits dans les centres de lait.
(agglomération de la capitale 1942-1945)

	Catégories					*Total*	*Femmes enceintes*
	0—1	*1—2*	*2—3*	*3—5*	*5—7*		
1942							
Août	8 998	11 998	—	—	—	20 836	—
Décembre	8 022	9 350	—	—	—	17 372	—
1943							
Mars	8 429	10 187	8 899	—	—	27 515	—
Juin	8 991	9 523	12 874	24 528	18 456	74 372	2 328
Septembre	10 490	9 195	12 670	25 641	—	57 996	—
Décembre	15 304	8 851	11 038	27 273	26 535	89 001	3 019
1944							
Mars	17 881	9 224	10 618	28 140	27 749	93 612	3 923
Juin	20 408	9 699	10 214	28 667	29 794	98 782	3 894
Septembre	21 163	12 461	7 193	26 785	28 170	95 772	3 659
Décembre	21 413	14 097	8 977	25 518	28 838	98 843	3 958
1945							
Mars	21 677	17 034	9 134	23 909	28 434	100 188	3 686
Juin	21 807	19 252	9 333	23 946	28 279	102 617	3 324

Nature et quantités des secours par catégories de bénéficiaires.—Le lait a toujours été l'aliment fondamental des distributions. Mais, comme les envois de l'étranger comprenaient soit du lait évaporé, soit du lait en poudre, soit du lait condensé sucré, il fallait réadapter fréquemment l'épaisseur de la dilution à la qualité de lait disponible et à l'âge des enfants.

Des aliments complémentaires étaient régulièrement ajoutés aux distributions quotidiennes, en faveur de certaines catégories de bénéficiaires: de la semoule simple ou vitaminée, alternant avec du riz, parfois du cacao et du sucre. A titre tout à fait extraordinaire, on a pu distribuer parfois de petits paquets de produits alimentaires divers.

Outre les vivres, les distributions ont parfois compris des articles vestimentaires[1].

Pour mieux adapter aux besoins respectifs les produits distribués, les bénéficiaires ont été répartis en plusieurs subdivisions, suivant leur âge: 0 à 3 mois, 3 à 6 mois, 6 à 12 mois, 1 à 2 ans, 2 à 3 ans, 3 à 5 ans, 5 à 7 ans; femmes enceintes, mères allaitantes.

Cette différentiation, quoiqu'assez poussée, n'était pourtant pas suffisante. La sous-alimentation générale avait provoqué, chez un grand nombre de mères, des cas fréquents d'agalactie, provisoire ou définitive. Des rations plus abondantes ont été fixées en faveur des nourrissons ainsi privés de lait maternel pendant la période habituelle de l'allaitement. D'où nécessité d'établir des subdivisions spéciales pour les cas d'agalactie dans les trois premières catégories 0-3, 3-6 et 6-12 mois. La proportion de ces cas s'est élevée en moyenne à 33,5 pct.

D'autre part, un certain nombre d'enfants non allaités présentaient des symptômes de dystrophie, qu'on a essayé de combattre en leur fournissant, pour quelques mois, une ration de lait supplémentaire. On fut ainsi amené, dès que les disponibilités de vivres l'eurent permis, à ajouter successivement aux catégories normales de 6 mois à 3 ans la subdivision des «enfants dystrophiques», qui bénéficiaient de cette ration supplémentaire. Le pourcentage des cas constatés dans les centres n'a pas dépassé en moyenne 4,5 pct du total des catégories correspondantes.

Le diagnostic des agalacties et des dystrophies incombait au service médical des centres, dont le mécanisme sera exposé plus bas, dans le même chapitre.

---

1. V. ch. XXIII.

Il est facile de comprendre qu'avec une telle profusion de catégories et de subdivisions toute modification survenant dans les disponibilités des entrepôts devait se traduire par un remaniement, parfois fondamental, dans la composition des rations fournies. Dans ces inévitables modifications succes sives, le service s'est efforcé d'en faire pâtir le moins possible les nourrissons de bas âge, en faisant retomber sur les catégories les plus endurantes les désagréments consécutifs à un changement de marque de lait ou à une réduction de la quantité fournie.

A titre d'indication, et sans entrer dans le détail de toutes ces modifications, nous indiquons ci-après les rations des aliments fournis par catégories d'enfants :

0 - 3 mois : 54 grs (grammes) de lait condensé (dilué dans 360 grs d'eau) ; ration maintenue pendant 34 mois, remplacée pendant un mois par 102 grs de lait évaporé. Agalacties : double ration.

3 - 6 mois : 90 grs de lait condensé (dilué dans 450 grs d'eau) ; ration maintenue pendant 32 mois ; doublée pendant 2 mois ; remplacée par 180 grs de lait évaporé pendant un mois. Agalacties : double ration.

6 - 12 mois : 54 grs de lait condensé (dilué dans 180 grs d'eau) ; ration maintenue pendant 24 mois ; portée à 81 grs pendant 1 1/2 mois et à 102 grs pendant 6 1/2 mois ; remplacée pendant 3 mois par 144, puis par 120 grs de lait évaporé, avec adjonction de 15 grs de sucre.

Agalacties : 162 grs de lait condensé (dilué dans 540 grs d'eau) ; ration maintenue pendant 30 1/2 mois ; réduite pendant 3 1/2 mois à 120 grs ; remplacée pendant 3 1/2 mois par 216, puis par 240 grs de lait évaporé, avec adjonction de 21 grs de sucre. Dystrophies : même ration de lait condensé que pour les agalacties ; ration maintenue pendant 33 mois ; remplacée pendant 2 mois par 180 grs de lait évaporé.

Cette catégorie a reçu en outre : a) une ration quotidienne de 60 grs de semoule ou de 45 grs de riz et b) 60 grs de cacao pendant 9 mois.

1 - 2 ans : 135 grs de lait condensé (dilué dans 500 grs d'eau) ; ration maintenue pendant 18 mois ; remplacée pendant 3 mois par 150 grs de lait frais pasteurisé, avec adjonction de 27 grs de sucre ; pendant 5 mois par 30, puis par 45 grs de lait en poudre, et pendant 6 1/2 mois par 150, puis par 135 grs de lait évaporé.

Dystrophies : 180 grs de lait condensé (dilué dans 660 grs d'eau) ; ration maintenue pendant 18 mois ; remplacée pendant 3 1/2 mois par 220 grs de lait évaporé.

Cette catégorie a reçu en outre : a) une ration quotidienne de 60 grs de cacao pendant 9 mois.

2 - 3 ans : 165 grs de lait évaporé (dilué dans 250 grs d'eau) ; ration maintenue pendant 22 mois ; remplacée pendant 2 mois par 30 grs de lait en poudre.

Dystrophies : 220 grs de lait évaporé (dilué dans 330 grs d'eau) : ration maintenue pendant 10 mois ; portée à 255 grs pendant 9 mois ; remplacée par 200 grs de lait condensé pendant 1 1/2 mois.

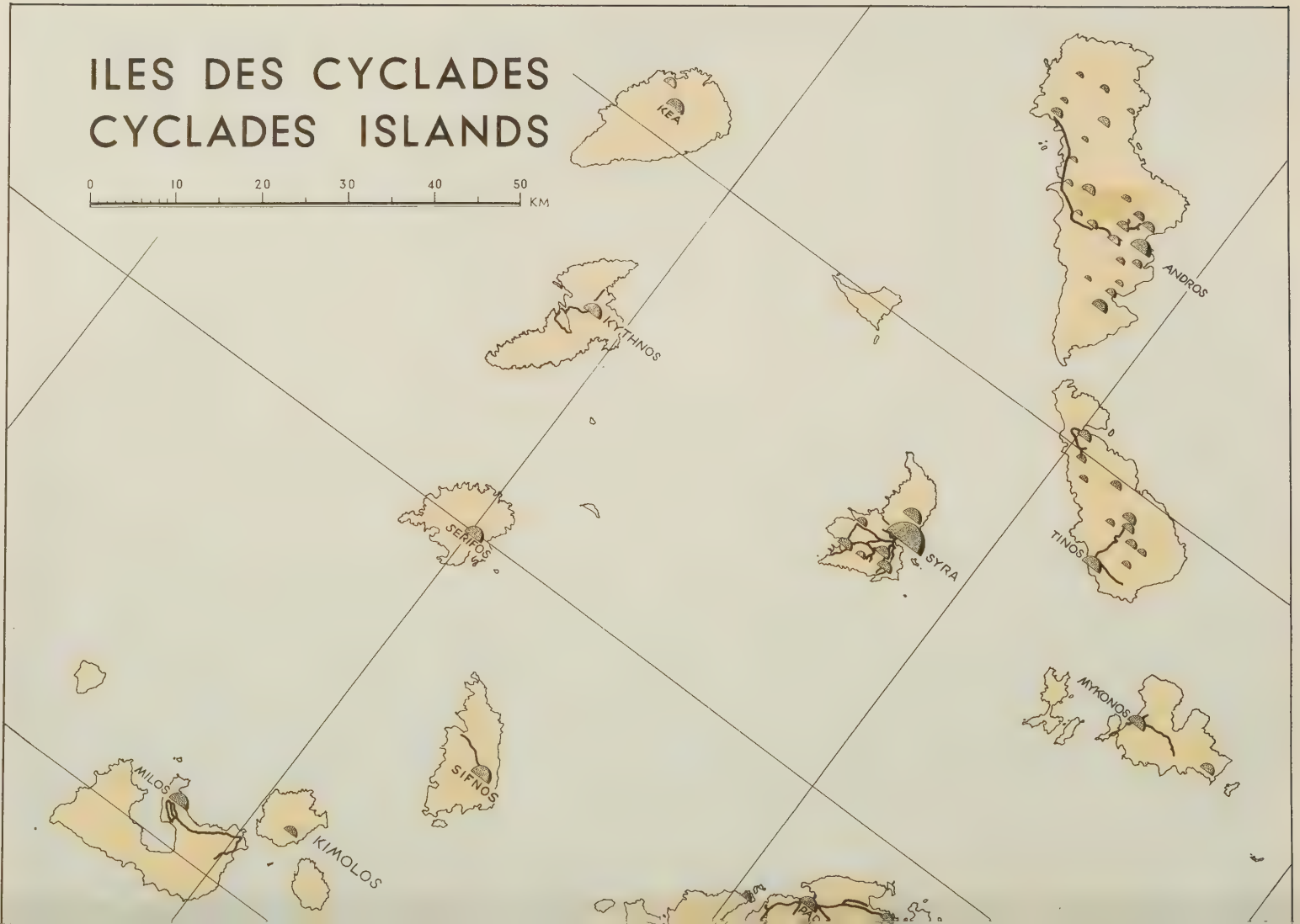
ILES DES CYCLADES
CYCLADES ISLANDS
0 10 20 30 40 50 KM
KEA
KYTHNOS
SERIFOS
SIFNOS
MILOS
KIMOLOS
SYRA
ANDROS
TINOS
MYKONOS

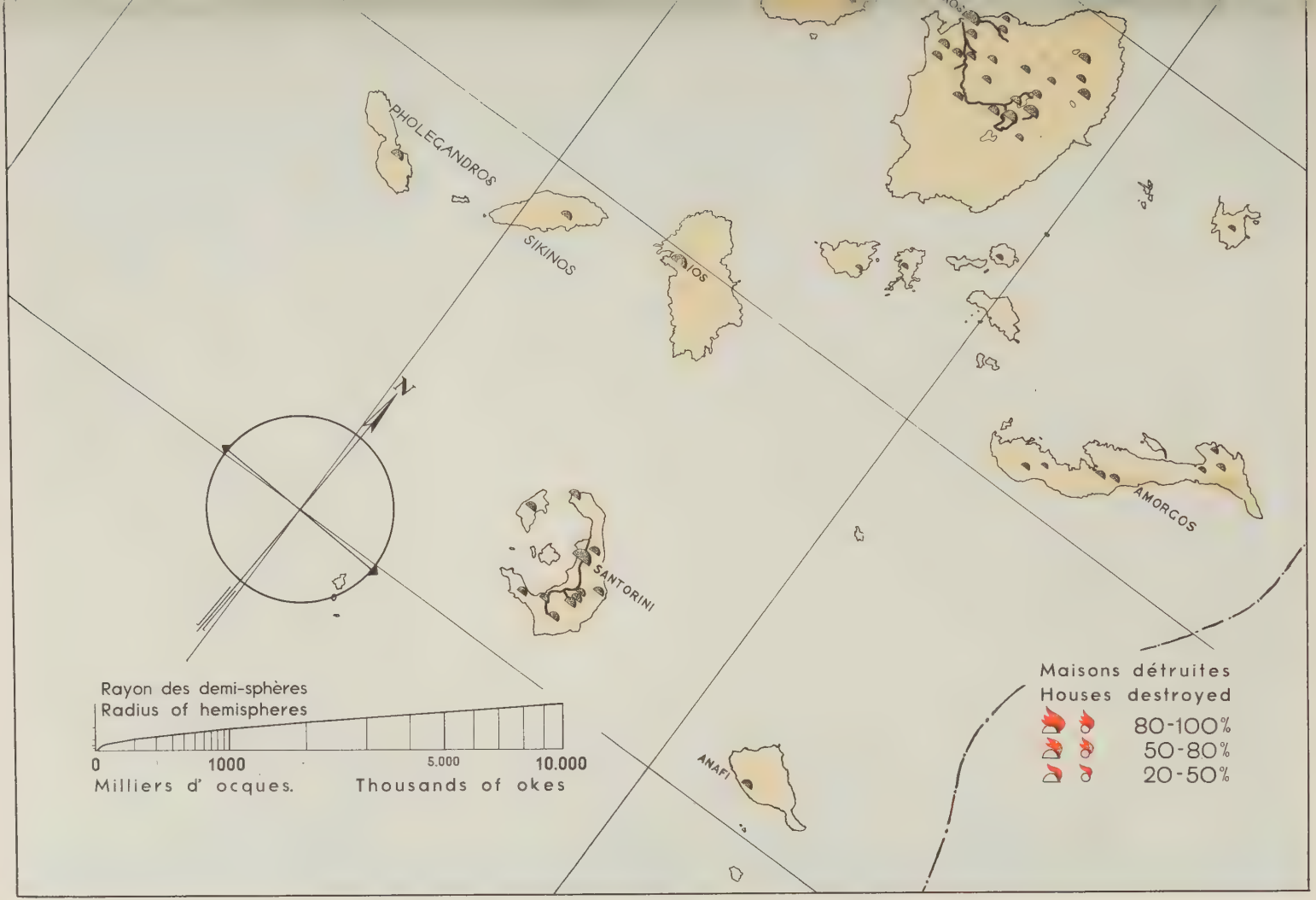
PHOLEGANDROS
SIKINOS
IOS
SANTORINI
AMORGOS
ANAFI
N
Rayon des demi-sphères
Radius of hemispheres
0
1000
5.000
10.000
Milliers d' ocques.
Thousands of okes
Maisons détruites
Houses destroyed
80-100%
50-80%
20-50%

Cette catégorie a reçu en outre, pendant 21 mois, 60 grs de semoule par jour.

3 - 5 ans : 90 grs de lait évaporé (dilué dans 125 grs d'eau) ; ration maintenue pendant 19 mois ; remplacée pendant 5 mois par 42 grs de lait en poudre, avec adjonction de 10 grs de sucre.

Dystrophies : ration double de lait évaporé, maintenue pendant 10 mois.

5 - 7 ans : Même ration de lait évaporé que pour la catégorie 3 - 5 ans ; ration maintenue pendant 14 mois ; réduite d'un quart pendant 2 mois ; remplacée pendant 5 mois par 42 grs de lait en poudre, avec adjonction de 8,5 grs de sucre.

Dystrophies : ration double de lait évaporé, maintenue pendant 10 mois.

Les périodes, pendant lesquelles la distribution des aliments préparés a été remplacée par des distributions en nature, atteignirent au total 13 mois, approximativement — moyenne pour toutes les catégories d'enfants —, en regard de 22 mois pendant lesquels la distribution sous forme préparée a pu être assurée.

Organisation et contrôle.— En décidant de procéder à la distribution des aliments sous forme préparée et d'organiser en même temps l'assistance médico-sociale des bénéficiaires, la Mission Suisse s'est trouvée en présence de problèmes complexes et nombreux, dont la plupart ont été heureusement résolus. C'étaient notamment les problèmes des locaux, du personnel et du mécanisme des distributions. D'autre part, l'exercice d'un contrôle efficace, au triple point de vue de la gestion des vivres, de la vérification du droit de participation et du fonctionnement des centres, impliquait l'organisation de tout un appareil administratif.

Tous ces aspects du service de l'alimentation des nourrissons figurent dans l'annexe concernant la Mission Suisse à la fin de ce volume.

Cantines d'enfants de la capitale.

Organisation initiale des cantines d'enfants. — Les conditions dans lesquelles les premières cantines d'enfants ont fonctionné sont rapportées dans le chapitre consacré aux activités de secours pendant l'hiver de famine[1]. Qu'il suffise de rappeler ici qu'en septembre 1942, au moment où la Commission inaugurait son activité, ces cantines étaient réparties en deux catégories :

---

1. V. ch. II et, en particulier, le paragraphe «secours à l'enfance au moyen de cantines d'enfants».

a) les cantines pour la petite enfance, ou âge préscolaire (2 - 7 ans), au nombre de 287, avec 165.000 enfants inscrits.

b) Les cantines pour enfants d'âge scolaire, au nombre de 43, avec 86.000 écoliers inscrits.

Soit au total, 330 cantines, avec 251.000 enfants inscrits.

Pendant quelques mois, les services de la Commission se sont bornés à exercer leur action dans le cadre du système préétabli.

En règle générale, les vivres fournis aux organisations philanthropiques chargées de l'administration des cantines étaient distribués sous forme de plats préparés, avec l'adjonction des condiments indispensables et, parfois, de suppléments, que chaque organisation se procurait selon l'abondance de ses ressources. Parfois, cependant, lorsque la difficulté de se procurer du combustible était insurmontable, ou pour d'autres motifs de force majeure, les quantités des vivres prévues pour la ration quotidienne étaient distribuées en nature.

Le contrôle direct et quotidien des cantines, sous tous ses aspects, incombait sans doute en premier lieu aux organisations de bienfaisance qui en avaient la charge. Mais le service responsable de la fourniture des vivres était de son côté tenu à exercer, pour sa propre gouverne, la surveillance indispensable sur la distribution équitable des vivres fournis. Les détails de ce contrôle figurent dans l'annexe concernant la Mission Suisse, à la fin de ce volume.

Pour compléter ce bref aperçu du système appliqué pendant les premiers mois, il faut ajouter qu'une commission consultative permanente, intitulée « commission pour la protection de l'enfance et de l'adolescence », examinait les questions que soulevait en général l'alimentation des enfants et en particulier le fonctionnement des cantines et s'efforçait d'unifier dans la mesure du possible le mécanisme complexe et divers des organisations.

Ce système se prolongea pendant quelques mois en se développant, de sorte que vers le commencement de l'année 1943, le mombre des cantines était passé de 330 à 450 environ, le nombre d'enfants inscrits restant stationnaire autour de 250.000.

Évolution ultérieure des cantines d'enfants.— Sur ces entrefaites, l'arrivée désormais régulière de vivres d'outre-mer avait permis de généraliser les distributions faites à la population. Les quantités disponibles permettaient même d'envisager la distribution d'une ration mensuelle supplémentaire en faveur de tous les enfants de la circonscription jusqu'à l'âge de 18 ans révolus.

Un grand débat s'ouvrit alors sur la question de savoir s'il convenait de maintenir les cantines — dans quelle mesure et sous quelle forme — pour les enfants particulièrement débiles. A la suite de longues discussions, auxquelles les principales organisations ont été invitées à participer, la question a été finalement portée devant la Commission de Gestion qui résolut que les cantines d'enfants, améliorées quant à leur menu et transformées en centres d'une assistance plus générale en faveur de l'enfance, seraient maintenues pour 125.000 enfants, au maximum, choisis parmi les plus débiles et les plus indigents. Les enfants étaient invités à opter entre la ration supplémentaire mensuelle et l'inscription aux cantines.

Pour répondre à cette nouvelle orientation des cantines, il fallut prendre trois mesures d'ordre général :

a) Transformer la commission pour la protection de l'enfance et de l'adolescence en «commission de coordination des cantines», à laquelle les principales organisations ont été invitées à se faire représenter. Les mesures d'ordre général étaient ainsi débattues en commun et l'application des résolutions prises était de ce fait grandement facilitée.

b) Improviser un service pour le choix des 125.000 enfants qui seraient désormais admis aux cantines. Ce fut le point de départ du service médical des cantines d'enfants, dont il sera question au paragraphe suivant.

c) Instituer un service chargé d'améliorer le fonctionnement des cantines et de relever leur niveau général, pour leur permettre de répondre à leur nouvelle destination. Formé d'équipes mobiles se rendant sur place, le «bureau d'amélioration des cantines» a inauguré son activité dans les quartiers les plus indigents d'Athènes et du Pirée, s'interposant pour accélérer des lenteurs bureaucratiques, prêtant son concours à la mise en œuvre de plusieurs innovations, s'ingéniant à trouver des accomodements à des situations parfois sans issue, suscitant même, de la part de donateurs du voisinage, des secours sous forme de produits potagers ou d'autres vivres supplémentaires[1]. Grâce à cet ensemble d'efforts, où le côté récréatif n'avait pas été né-

1. Plus de 80 cantines ont ainsi bénéficié de donations directes de particuliers. Plus de 300 ont été pourvues d'ameublement, blanchies à la chaux, désinfectées, parfois même ornées de décorations murales. Une quinzaine de bains publics et 280 appareils de douche ont été mis à la disposition des enfants.

gligé, l'aspect rébarbatif d'un grand nombre de cantines a été transformé.

A côté de la distinction fondamentale entre cantines pour la petite enfance et cantines scolaires, la nécessité se faisait sentir d'encourager un certain nombre d'organisations qui s'étaient vouées à d'autres aspects de l'assistance à la jeunesse. C'était notamment le cas des cantines dites « extra-scolaires », organisées par l'E.O.H.A., pour une vaste catégorie d'enfants qui, l'école primaire à peine terminée, ou même sans en avoir achevé toutes les classes, se livraient à toutes sortes de métiers de fortune pour gagner leur subsistance. Ces cantines se sont rapidement multipliées, ayant fini par atteindre le nombre de 72, avec 6.000 enfants alimentés. Citons encore les « cantines de dimanche », organisées dans un certain nombre de quartiers pour suppléer aux cantines ordinaires fermées les jours de fête, les « cantines des étudiants »[1] et les « cantines antitrachomatiques » dont il est question au paragraphe suivant.

Pour l'approvisonnement des cantines, on ne disposait au début que de légumes secs et de gruau. Après quelque temps on put y ajouter des quantités restreintes de pâtes alimentaires. Il fallait s'en remettre aux organisations grecques qui collaboraient à cette œuvre, aux autorités locales quelquefois, et même à des particuliers, pour procurer un supplément de fruits et de légumes frais, ainsi que les condiments indispensables. Le premier temps, la ration quotidienne fournie aux enfants des cantines de la capitale avait été fixée à 20 dramia (64 grammes) de gruau, alternant le plus souvent avec 30 dramia (96 grs) de légumes secs, plus rarement avec 20 dramia de pâtes alimentaires. Plus tard le poids de la ration fut porté à 25 dramia pour le gruau, à 35 dramia pour les légumes secs et à 25 dramia pour les pâtes. Ce n'est qu'au cours de l'année 1944 que la Commission a pu fournir aux cantines des aliments un peu plus variés, tels que conserves de poisson etc., qu'elle commençait à recevoir d'outre-mer à cette époque, et huile d'olive provenant du troc qu'elle avait inauguré dans certaines régions productrices. En règle générale, les autres aliments, dont la Commission ne pouvait disposer qu'en quantités extrêmement réduites, étaient affectés aux cantines spéciales et aux cantines antitrachomatiques. Ces cantines bénéficiaient en outre d'allocations de fortifiants supplémentaires distribués par la Mission Suisse, de sorte que

1. V. ch. XV.

le repas fourni aux enfants y était toujours abondant, parfois même savoureux.

Au prix d'énormes efforts, qu'il est difficile de se représenter si l'on n'a pas constamment en mémoire les misères et les ruines de ce temps, l'alimentation des enfants de la capitale avait fini par s'organiser dans le cadre d'un système qui s'efforçait de coordonner une multitude d'activités dispersées.

Mais, dès les derniers mois de l'année 1943, le mécanisme si péniblement agencé se délabrait. L'inflation débridée bouleversait les finances des organisations qui ne pouvaient plus faire face à leurs frais. La rareté de plus en plus grande des moyens de transport entravait gravement l'approvisionnement régulier des cantines. Le combustible devenait introuvable, si ce n'est à des prix exorbitants. Les conduites d'eau ne s'ouvraient que trois fois par semaine, à des heures fixes. Pour comble de misère, depuis les premiers mois de l'année 1944, les bombardements aériens, les explosions et les combats de rue faisaient de quelques quartiers de véritables champs de bataille.

Aucun règlement ne pouvait être respecté dans ces conditions: un grand nombre de cantines abolirent délibérément leur cuisine et se bornèrent à distribuer les aliments en nature, pour plusieurs jours à la fois. En juin 1944, le service d'inspection générale constatait que les trois quarts des cantines n'étaient plus que de simples comptoirs de distribution de vivres.

Malgré les efforts redoublés des organisations, la situation ne faisait que s'aggraver. Par la force des choses on était ainsi amené à défaire ce qu'on avait fait. S'obstiner désormais à maintenir des établissements dont la plupart n'avaient plus que le nom de cantines, c'eût été imposer aux enfants des fatigues sans aucune compensation: les vivres distribués en nature dans les cantines pouvaient être tout aussi bien fournis par l'intermédiaire des épiceries, en même temps que les vivres destinés aux distributions générales. C'est ainsi que l'abolition des cantines fut décidée, ou plutôt confirmée, à partir du 1er octobre 1944.

Cette grave résolution ne compromettait pourtant d'aucune façon l'assistance spéciale inaugurée depuis quelques mois en faveur des enfants particulièrement débiles: au moment où l'abolition des cantines ordinaires était décidée, les «cantines spéciales» dont il sera question au paragraphe suivant, avaient déjà commencé de fonctionner.

Nombre des bénéficiaires.— Voici l'évolution du nombre d'enfants inscrits aux cantines de la circonscription de la capitale :

Nombre d'enfants inscrits dans les cantines.

	Préscolaires	*Scolaires*	*Extrascolaires*	*Spéciales*	*Antitrachomatiques*	*Total*
1942						
Sept.	174 700	83 000	—	—	—	257 700
Déc.	165 400	82 000	—	—	—	247 000
1943						
Mars	90 000		—	—	500	90 500
Juin	88 100		2 000	—	1 000	91 100
Sept.	87 000		3 000	800	1 200	92 000
Déc.	80 200		5 500	1 500	2 100	89 300
1944						
Mars	71 900		5 500	1 800	2 400	81 600
Juin	62 500		6 000	4 400	3 000	75 900
Sept.	32 400		6 800	4 300	2 800	46 300

Le service des cantines a également approvisionné un certain nombre d'institutions qui hébergeaient des enfants (stations diurnes, orphelinats etc.). Le nombre d'enfants qui ont reçu leurs rations par l'intermédiaire de ces institutions s'est élevé à presque 10.000, en moyenne.

Les «cantines de dimanche», qui ont fonctionné pendant une courte période au printemps et en été 1944, ont atteint environ 39.000 bénéficiaires. Ces cantines avaient été créées par les «commissions populaires» de certains quartiers, à l'aide de contributions plus ou moins volontaires de la part de commerçants et d'industriels, contributions qui en grande partie furent utilisées pour l'achat de viande fraîche et de poisson, en vue d'améliorer la nourriture fournie par la Commission. Celle-ci s'est vue obligée d'interrompre ses allocations aux «cantines de dimanche» pour les forcer de se soumettre aux règlements qu'elle avait établis, entre autres en ce qui concerne la sélection des enfants. Ayant obtenu satisfaction à cet égard, elle a repris les fournitures sur la base d'un échange, les «commissions populaires» s'étant engagées à livrer certaines quantités de viande et de poisson également aux cantines spéciales.

Peu après, l'activité des cantines fut suspendue, ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus. On n'a conservé, à partir du mois d'octobre 1944, que les cantines spéciales pour enfants débiles et les cantines antitrachomatiques. Le nombre d'enfants nourris dans ces cantines s'est élevé, au mois de mars 1945 à 6.860.

Outre les enfants, un certain nombre d'adultes recevaient des rations de soupe auprès des cantines d'enfants. Ce fut le cas du personnel salarié (environ 10.000 personnes) et d'un certain nombre (de 500 à 1.500) de femmes enceintes.

Le nombre des cantines fut réduit de 330 (en sept. 1942) à 255 (en août 1944). Au lieu de 750 enfants par cantine, en moyenne, on n'en avait donc vers la fin que 200, environ. Cette réduction, qui était une condition essentielle pour que les cantines pussent fonctionner d'une façon satisfaisante, avait en somme été obtenue dès le printemps de 1943.

L'assistance médicale aux enfants de la capitale.

La mise en œuvre des divers aspects que devait revêtir l'assistance médicale aux enfants fut d'abord fragmentaire. Ce n'est qu'à partir du mois de juin 1943 qu'on pouvait tenter une action de plus vaste envergure, après avoir achevé de mettre au point les principaux rouages du mécanisme des distributions.

Nous passerons rapidement ici en revue l'évolution de cette activité sous ses différents aspects. Les détails d'organisation de ces services figurent dans l'annexe concernant la Mission Suisse à la fin de ce volume.

Service médical des nourrissons.— Chaque centre de distribution était visité une fois par semaine, pendant deux ou trois heures, par un médecin ayant pour tâche de donner aux mères des consultations et des conseils et de constater les cas d'agalactie et de dystrophie— qui donnaient droit à des aliments supplémentaires dans le centre même—, ainsi que les cas de maladies aiguës ou chroniques ; ces derniers étaient dirigés soit sur le « centres spéciaux », soit sur les « dispensaires pour enfants malades », selon l'âge des sujets.

Les centres spéciaux ont été conçus à l'origine pour assurer un régime approprié aux nourrissons atteints de troubles gastriques, particulièrement fréquents durant les mois d'été. Ouverts tous les jours au public, ils étaient desservis chacun par un pédiatre qui, assisté de deux infirmières, examinait les enfants de 0-3 ans (la limite d'âge a été portée plus tard à 5 ans), envoyés par les médecins des centres de disitibution.

Peu à peu les centres spéciaux ont été autorisés à traiter tous les cas de maladies aiguës ou chroniques, dans la limite d'âge prescrite. Selon la nature et la gravité des cas, le pédiatre du centre spécial prescrivait les médicaments nécessaires et les aliments diététiques ou fortifiants, qui étaient généralement fournis dans le centre même, pendant la durée de la maladie.

La lutte contre la tuberculose de la petite enfance a été une des tâches essentielles des centres spéciaux. Les cas suspects envoyés par les médecins des centres de distribution, étaient soumis à la cuti-réaction Pirquet. A partir de l'été 1944, les services médicaux ayant été dotés de rayons X, les sujets à réaction positive ont pu être soumis à l'examen radioscopique.

Pendant les 23 mois de leur fonctionnement, les centres spéciaux ont examiné au total 24.022 cas, répartis comme ci-dessous par groupes de maladies constatées :

	Cas	*Pct*
Troubles intestinaux et de nutrition	16.857	702
Tuberculose	852	35
Maladies infectieuses et tropicales	677	28
Maladies de la peau	596	25
Maladies diverses	5.040	210
Total	**24.022**	**1.000**

Un bureau central avait pour tâche de tracer les directives générales du travail : déterminer les cas de dystrophie à traiter, avec plus ou moins de latitude, selon les disponibilités des entrepôts, fixer les rations en tenant compte des calories, prescrire les médicaments appropriés aux nourrissons malades, assurer la coordination entre les centres de distribution, les centres spéciaux et les dispensaires des enfants malades.

Service médical des cantines d'enfants.— Au commencement de l'année 1943, lorsqu'il a été décidé de ne plus admettre aux cantines que les enfants sous-alimentés, il fallut procéder au choix des bénéficiaires, dont le maximum avait été fixé à 125.000. Deux bureaux permanents et quatre équipes mobiles, comprenant un médecin, une infirmière et des greffiers bénévoles, furent chargés de ce triage, qui devait être fait en principe sur la base de constatations d'ordre médical et social. Ce fut la première ébauche du service médical des cantines.

A partir du printemps 1943, on s'est efforcé d'organiser, auprès des cantines ainsi reconstituées, un service d'assistance médico-sociale, semblable à celui qui était alors en voie d'organisation dans les centres de lait. Mais les efforts déployés dans ce sens ont porté peu de fruits. Trop souvent les organisations de bienfaisance qui géraient les cantines d'enfants, se trouvaient dans l'impossibilité d'instituer le moindre service de cette nature ; dans certains cas, le service institué n'était que de pure forme ; rarement il fonctionnait d'une manière satisfaisante.

Le résultat le plus appréciable de cette période a été la création des cantines antitrachomatiques, ayant pour but de soigner les enfants atteints de trachome, en même temps que d'empêcher la contagion du mal[1]. Leur nombre a fini par atteindre 36.

Ce demi-succès mettait de plus en plus en évidence que l'organisation d'une assistance médico-sociale dans les cantines d'enfants ne pourrait pas aboutir, à moins que ce service ne fût intégralement subordonné à une administation centrale, qui en assumerait les charges et les responsabilités, sans plus recourir à la contribution problématique des organisations de bienfaisance.

Cette administration centrale, créée en septembre 1943 sous le nom de « service médical des cantines d'enfants », a procédé à l'engagement direct du nombre de médecins et d'infirmières nécessaires, afin d'assurer graduellement à toutes les cantines deux visites médi-

1. V. aussi ch. XXII.

cales par semaine. Au moyen du contrôle exercé par cet examen médical, il a été possible d'éliminer des cantines les enfants qui n'en avaient pas absolument besoin.

Le service médical institué dans les cantines d'enfants était conçu comme la première étape d'une organisation médico-sociale plus vaste, qui assurerait, par une deuxième sélection, des soins spéciaux aux enfants particulièrement débiles ou indigents. Les cantines ordinaires furent réparties en 20 secteurs, chaque secteur devant être doté d'un service médical et d'une cantine spéciale, où étaient admis, pour un délai déterminé, les enfants désignés à cet effet par les médecins des cantines ordinaires. Sur les 20 cantines spéciales prévues dans le plan initial, 14 seulement ont été réalisées. Les enfants recevaient dans ces cantines un repas soigneusement préparé, dont le menu était composé de manière à comprendre tout au moins 1.000 calories. Le service médical annexé à la cantine spéciale fixait la durée de l'admission, suivait de près l'état de santé et le développement des enfants (auscultation périodique, cuti-réaction Pirquet etc.) et s'interposait pour assurer l'admission des enfants malades, ou privés de soutien, dans les hôpitaux, les colonies de vacances, les orphelinats et autres établissements appropriés.

Service des enfants malades.— Ce service a eu pour noyau neuf dispensaires, créés dès le mois de septembre 1942, pour assurer la distribution équitable des petites quantités de fortifiants que la Mission Suisse avait trouvées à son arrivée.

Deux médecins, placés dans chaque dispensaire, examinaient, avec l'assistance d'une ou deux infirmières, les enfants atteints de maladies aiguës ou chroniques et leur délivraient une carte, au moyen de laquelle ils pouvaient retirer du dépôt central de ce service les fortifiants prescrits. La limite d'âge des bénéficiaires était fixée entre 3 et 18 ans.

Les dispensaires pour enfants malades ont pris rapidement une grande extension. Leur nombre passa successivement de 9 à 14, puis à 15, 16, 20 et 21. Mais leur destination initiale a été entretemps légèrement modifiée. Les cas de maladies aiguës ont été dirigés sur les service de distribution de lait frais pasteurisé. D'autre part, les enfants inscrits dans les cantines ont graduellement bénéficié de l'assistance médicale fournie dans les cantines ordinaires et dans les cantines spéciales. En définitive, les dispensaires pour enfants malades ont pu être exclusivement affectés aux enfants ne bénéficiant pas des secours fournis dans les cantines, et atteints de maladies chroniques. En d'autres termes, plus de 250.000 enfants pouvaient en principe solliciter cette forme de secours. De fait, pendant la durée entière de leur activité, les dispensaires ont examiné au total 481.000 cas. Sur ce nombre, 379.000 ont été admis à recevoir des fortifiants pour une période de 6, 8 ou 12 mois, et 102.000 ont été refusés.

Les secours fournis aux enfants admis à ces distributions variaient suivant la nature et la quantité des fortifiants disponibles.

Pour assurer le maximum d'efficacité à ces secours, il a été estimé nécessaire de faire contrôler les diagnostics des dispensaires par une deuxième instance disposant de spécialistes et d'appareils radiologiques, et de combiner l'assistance fournie aux enfants avec des mesures préventives en faveur de sujets légèrement atteints. Ce fut le but que se proposaient les services successivement créés autour du noyau initial des dispensaires, à savoir:

a) **Le dispensaire antituberculeux**.— Celui-ci avait pour tâche de vérifier aux rayons les cas suspects et de suivre l'évolution de la maladie par des examens ultérieurs et par des visites à domicile. Malheureusement, rien ne pouvait être entrepris pour hospitaliser les enfants atteints de tuberculose ouverte. Déjà insuffisant en temps normal, le nombre de lits disponibles dans les sanatoria était devenu tout à fait insignifiant, la direction de ces établissements ne parvenant pas à renvoyer les enfants guéris pour faire place aux enfants malades. Tous les efforts tentés dans ce sens sont restés sans résultats appréciables. Il n'a pas été possible non plus d'assurer en faveur de cette catégorie d'enfants une ration de vivres supplémentaires dans les distributions générales faites à la population de la capitale. Les secours fournis sous forme de vivres se bornaient aux aliments distribués par les dispensaires pour enfants malades.

b) **Le dispensaire pour les maladies tropicales.** — Doté d'un modeste laboratoire, ce dispensaire traitait les enfants atteints des maladies tropicales les plus répandues, telles que le kala-azar, la dysenterie amibienne et, surtout, le paludisme qui sévissait avec une fréquence accrue par l'affluence de réfugiés de province.

c) **Le bureau des preventoria**.— En vue d'exercer une action preventive plutôt que theurapeutique, ce bureau avait pour mission de réglementer l'admission de sujets légèrement atteints, dans des établissements que les organisations de bienfaisance avaient installés à cette fin aux environs de la ville. Le menu quotidien fourni à ces établissements était calculé sur la base de 3.200 calories. Le nombre d'enfants hospitalisés a été extrêmement réduit: un millier au maximum.

d) **Service des colonies de vacances.**— Ce service, comme celui des preventoria, avait pour but de réglementer l'admission des enfants aux colonies de vacances organisées par plusieurs institutions publiques et d'y exercer sur place une surveillance médicale permanente. En 1943, le nombre d'enfants admis aux colonies de vacances, pour un séjour de trois semaines, a été de 4.500. En 1944, il était passé à 12.330. Au moment où les services mettaient fin à leur activité, la saison des campements pour l'année 1945 s'annonçait dans des conditions encore meilleures.

e) **Service radiologique.**— Ayant d'abord fonctionné au moyen d'un seul appareil, gracieusement offert par la Near East Foundation, ce service a fini par comprendre une station centrale et neuf stations de périphérie, où des spécialistes disposant de leurs propres appareils, faisaient la radioscopie des enfants suspects, désignés par les médecins des dispensaires ou des cantines spéciales.

Service médical des institutions philanthropiques.— Toute une catégorie d'enfants ne pouvait pas se plier facilement à l'horaire des différents dispensaires dont il vient d'être question : les pensionnaires internes des institutions de bienfaisance pour la protection de l'enfance, orphelinats et asiles de toute sorte, qu'il convenait pourtant de secourir au même titre que les autres enfants.

Un bureau fondé auprès des services médicaux eut pour tâche spéciale de contrôler en général l'état hygiénique de ces établissements, de pourvoir à la fourniture de fortifiants en faveur des pensionnaires débiles et de collaborer avec les médecins de chaque institution pour l'examen périodique de tous les pensionnaires et pour la réduction de fiches individuelles.

Observations générales au sujet de l'œuvre accomplie dans la capitale.

Parmi les différents aspects de l'assistance fournie aux enfants de la capitale, l'alimentation des nourrissons a été, sans conteste, la mieux organisée et la plus efficace. C'est d'abord que les envois d'aliments destinés à cet âge, notamment le lait, ont été amplement suffisants ; c'est ensuite que les distributions de lait, aussi bien que le service parallèle d'assistance médico-sociale, ont été organisés sous une seule et même direction, sans les flottements inévitables que comportait le recours à des institutions intermédiaires.

Limité dans ses ressources, le service médical des nourrissons ne s'est jamais proposé de créer un système complet d'assistance qui pût répondre aux innombrables besoins de cette époque extraordinaire. Bien des aspects ont dû rester à l'état d'ébauches, par exemple : les visites à domicile et le traitement des maladies aiguës. Il n'en est pas moins vrai qu'en combinant un certain nombre de mesures médico-sociales avec les distributions quotidiennes de lait, ce service a été en mesure de suivre de près l'état de santé de tous les enfants de bas-âge, de dépister parmi eux les cas de tuberculose et de paludisme et de leur venir en aide par un supplément de secours et par des consultations gratuites.

Les résultats obtenus dans ce domaine sont saisissants. La mortalité infantile (0 - 2 ans), qui avait atteint des proportions effrayantes depuis l'occupation, n'a fait que décroître depuis que le service d'alimentation des nourrissons a commencé son activité : 278 décès sur 1.000 naissances pour l'année 1942, dans la ville d'Athènes ; 74 pour

l'année 1943. Au Pirée, la chute de la proportion est encore plus éloquente : 331 décès sur 1.000 naissances en 1942 ; 90 en 1943.

Parmi toutes les activités relatives à la protection de l'enfance, l'organisation des cantines d'enfants de la capitale a été la plus tumultueuse. Le défaut de variété et l'insuffisance des vivres était un premier écueil, qu'il n'a jamais été possible de contourner, si ce n'est pour le petit nombre des cantines spéciales et antitrachomatiques. On conçoit que la perspective de se faire servir un menu insipide et monotone n'était pas réjouissante et que les enfants se rendaient aux cantines à contre-cœur, comme à une corvée, sous peine de famine. Les efforts entrepris pour perfectionner les installations et les locaux, pour l'hygiène et la santé des enfants et en général pour la tenue des cantines, n'étaient pas suffisamment appréciés, et les améliorations intermittentes introduites dans les menus ne modifiaient que provisoirement cette disposition.

A ce premier écueil s'ajoutait une autre source de difficultés non moins embarrassantes : le morcellement et la diversité des organisations qui avaient assumé la direction des cantines. Il s'ensuivait une nombreuse variété de cantines, depuis la cantine excellemment tenue et enrichie des apports réguliers de son organisation, jusqu'à la cantine délabrée et démunie de toute ressource.

Si l'on tient compte de ces désavantages sans remède, on est forcé de convenir que les cantines d'enfants n'ont pas manqué leur but. Dans leur première phase, lorsque les ravages du premier hiver de l'occupation étaient encore lisibles sur tous les visages, elles ont servi tous les jours à 250.000 enfants un plat de nourriture chaude qui, tout médiocre, tout mauvais qu'il pouvait être parfois, était quand même meilleur que celui du logis. Durant la seconde période de leur activité, lorsque le nombre des enfants inscrits a été réduit à 90.000 environ, les cantines ont amélioré sensiblement leur menu, sans toutefois réussir à surmonter les obstacles qui ont fini par les renverser. C'est pourtant à cette époque qu'elles ont servi de point de départ à l'institution des cantines antitrachomatiques et des cantines extrascolaires, et surtout du service d'assistance médico-sociale, dont l'évolution a finalement conduit à l'excellente organisation des cantines spéciales pour enfants débiles.

Les diverses activités réunies dans le cadre des services médicaux n'ont pas toujours surmonté avec le même bonheur les innombrables obstacles qui parsemaient leur route. Les unes n'y prétendaient point, ayant été conçues dès le début dans des proportions modestes ; d'au-

tres n'ont réussi qu'à moitié ; d'autres enfin, ont été irréprochables. Malgré les lacunes inévitables et les imperfections inhérentes à leur organisation improvisée, les services médicaux ont pourtant rendu de très grands services.

Secours aux enfants de la province.

On a vu dans quelles conditions et pour quels motifs de gros tronçons du territoire avaient été dès le début définitivement interdits, ou provisoirement soustraits, à l'activité de la Commission de Gestion[1]. Cependant, toutes les fois que les circonstances l'ont permis, quelques-unes de ces provinces ont bénéficié de petites quantités de vivres et de médicaments, de provenance suisse, qui de ce fait n'étaient pas soumis aux dispositions arrêtées par les belligérants. Ces envois, effectués par la Mission Suisse, à destination des îles Ioniennes (en octobre 1943) et des Cyclades (en décembre de la même année), ont apporté quelque soulagement à la misère de ces populations, en attendant que les obstacles entravant leur approvisionnement régulier fussent levés[2].

Mais les obstacles de fait étaient, comme on l'a vu, souvent aussi insurmontables que les interdictions de principe, de sorte que même les provinces accessibles à l'action de secours ont été moins favorisées que la capitale, aussi dans le domaine de l'assistance aux enfants.

Stations de nourrissons et cantines d'enfants. — Après quelques voyages d'études entrepris par le chef de la Mission Suisse en été 1942, un certain nombre de localités dont la détresse était extrême, reçurent en guise de « premiers secours » de petites provisions de lait en boîtes, d'origine suisse, et inaugurèrent aussitôt des distributions régulières. Vers la fin de l'année 1942, après l'arrivée, d'outre-mer, de quantités importantes de lait conservé, la Mission Suisse entreprit un travail d'organisation très étendu en vue d'en faire bénéficier, dans la mesure du possible, les nourrissons des provinces. En même temps, il fut créé, au sein de la Commission de Gestion, un service spécial chargé d'organiser des cantines d'enfants dans les provinces.

En principe, l'organisation des cantines était entièrement séparée de celle des secours aux nourrissons. Deux comités différents en as-

1. V. ch. III, VI et XVII.

2. Au printemps de 1944 certaines petites quantités furent envoyées également au Dodécanèse par la Mission Suisse.

sumaient les charges respectives dans chaque localité. Cette distinction était nécessaire parce que chacune de ces tâches, accomplie avec zèle et vigilance, suffisait pour absorber entièrement l'activité du comité respectif, d'autant plus que les membres n'avaient que rarement le loisir de s'y consacrer entièrement. Cependant, dans plusieurs petites localités où il était difficile de trouver assez de personnes qualifiées, un seul comité cumulait les deux branches du service. Les comités locaux étaient formés, suivant les cas, soit de personnes que les délégués de province, les membres de la Mission Suisse, ou le service central avaient eu l'occasion de connaître de près, soit d'un président inspirant confiance, qui était autorisé à choisir ses collaborateurs, soit enfin par l'entremise de grandes organisations philanthropiques ayant des ramifications en province. Parmi ces organisations, l'E.O.H.A. était la plus importante[1].

L'organisation des secours à l'enfance était également séparée, en principe, de celle du ravitaillement général, décrite au chapitre XVI. Bien que cette séparation des organes de secours ait parfois provoqué un certain manque de coordination, dans le domaine des dispositions pratiques, et même de temps à autre, des conflits entre les divers comités, une collaboration plus ou moins étroite s'est bientôt établie entre les organes en question, depuis le service central jusqu'aux comités des bourgs et des villages. Assez souvent, d'ailleurs, une ou deux personnes étaient simultanément membres du comité de distribution «E.D.E.S.» et des comités chargés de l'assistance aux enfants. Les personnes qui, au sein des E.D.E.S., étaient en charge des cantines populaires, et celles qui avaient assumé la direction des cantines d'enfants, trouvaient souvent l'occasion de se consulter et de prendre certaines dispositions, par exemple pour l'achat de légumes ou de combustibles etc., en commun. Quelquefois les cantines d'adultes et les cantines d'enfants disposaient du même local, à des heures différentes[2]. Ajoutons enfin que les E.D.E.S. ont quelquefois cédé de leurs provisions aux cantines d'enfants, lorsque celles-ci, par suite de l'irrégularité des arrivages, se trouvaient à bout de ressources.

Les délégués de province et les membres de la Mission Suisse, envoyés du centre ou placés en permanence dans certaines villes, ont évidemment eu à s'occuper très souvent de détails semblables, mais dans la majorité des cas les comités locaux sont parvenus à les régler entre eux. C'est pourquoi on n'a pas trouvé nécessaire d'unifier l'organisation de province, ni de prescrire aux comités locaux des formes déterminées pour leur collaboration. Les dis-

---

1. V. ch. IV.

2. La Commission a préféré, même dans ce cas, que les distributions aux enfants et aux adultes aient lieu séparément. Cependant, surtout au début, avant que les secours aux enfants ne fussent organisés, beaucoup de comités locaux admettaient régulièrement les enfants aux cantines populaires.

cussions qui ont été menées plusieurs fois à ce sujet, ont abouti à la conclusion qu'il valait mieux, dans les conditions de l'époque, laisser aux comités le soin de coordonner leurs activités suivant les méthodes qui convenaient le mieux dans chaque cas particulier et dans la mesure où cette question se posait dans la pratique, quitte aux délégués d'intervenir lorsque cela leur semblait utile. En d'autres mots, on a évité autant que possible de bureaucratiser l'organisation de province.

Les comités ainsi formés recevaient les instructions du service central, fixant les catégories et le nombre de bénéficiaires et comportant, entre autres détails d'organisation, deux conditions essentielles : 1° la distribution des vivres sous forme de nourriture préparée, dans un local spécialement aménagé à cet effet, 2° l'obligation pour les comites locaux de soumettre tous les quinze jours des comptes-rendus détaillés de leur gestion.

En matière d'alimentation des nourrissons, la distribution sous forme préparée fut rigoureusement exigée et, dans la plupart des cas, strictement observée, étant donné qu'on pouvait se contenter d'installations très simples — un bidon pouvait à la rigueur servir de récipient — et que la distribution pouvait commencer de bonne heure, avant les heures de travail. Pour ce qui est des cantines d'enfants, la préparation de la nourriture exigeait évidemment des installations et des mesures plus compliquées : il fallait procurer des chaudrons et du bois de chauffage, et il fallait aussi souvent engager un personnel rémunéré. Aussi un certain nombre de comités locaux se sont-ils, soit par incurie, soit à cause de circonstances particulières, déclarés dans l'impossibilité d'organiser des cantines, en réclamant l'autorisation de distribuer en nature les vivres reçus. Parfois, dans la certitude de ne pas être surpris, les comités distribuaient d'un coup tous les vivres qu'ils venaient de recevoir, sans même en avertir le service central. Considérant toutefois les besoins pressants et l'urgente nécessité de secourir les enfants, ce service a toujours fait preuve, dans ces cas, d'un esprit de large tolérance, usant de préférence de la persuasion pour plier à la règle les comités récalcitrants. Force lui était de convenir, d'ailleurs, que les arguments invoqués en faveur de la distribution en nature étaient parfois décisifs : impossibilité pour le comité local de se procurer du bois de chauffage, dispersion des habitations rurales à travers la campagne, risques de bombardements aériens etc., sans parler des perquisitions et des recherches auxquelles les villageois se dérobaient en disparaissant, avec leurs familles, pendant quelques semaines.

L'obligation des comités locaux de soumettre des comptes-rendus bi-mensuels de leur gestion était rarement remplie avec la ponctualité désirable. Le service central faisait son possible pour faciliter les comités dans cette partie de leur tâche, en leur fournissant des formulaires imprimés, mais quand même il arrivait très souvent que les comptes-rendus étaient incomplets. Toutefois, comme il s'agissait avant tout d'assurer la subsistance des enfants, on s'est toujours montré tolérant à cet égard, d'autant plus que ces omissions ne laissaient pas d'être quelquefois justifiées. Les envois n'étaient pas interrompus, s'il n'y avait pas lieu de croire à des irrégularités dans la gestion des vivres. Une équipe de comptables était constamment occupée à relever sur les bulletins de quinzaine les erreurs et les omissions et à réclamer aux comités, par correspondance, les éclaircissements nécessaires. Ce contrôle à distance était complété, dans la mesure du possible, par des visites sur place.

Extension géographique des secours et nombre des bénéficiaires.— Au commencement, à défaut de renseignements précis et en attendant d'être mieux fixé sur la situation particulière de chaque région, le service central a présumé que les localités ayant déjà bénéficié d'envois antérieurs de la Commission de Gestion avaient le plus besoin de secours, aussi pour ce qui est des enfants. En même temps il accueillait, sur la base de simples présomptions, les nouvelles demandes qui lui étaient adressées. Dans les deux cas, les autorités civiles et religieuses étaient invitées à remplir un questionnaire fournissant des données concernant les naissances et les décès, le chiffre de la population enfantine par catégories d'âge, le nombre correspondant d'enfants indigents etc. A ces informations fondamentales s'ajoutaient les renseignements au sujet de la situation alimentaire, obtenus de sources diverses, en particulier de la division de ravitaillement des provinces[1], ainsi que les impressions personnelles recueillies par les membres de la Commission de Gestion et de la Mission Suisse en tournée.

On fut ainsi bientôt amené à dresser des programmes d'envois mensuels pour toutes les provinces accessibles du pays. Aussitôt dressées, les listes mensuelles étaient remises au service de transports de la Commission de Gestion, qui se chargeait d'expédier à la première occasion les secours prévus. Ce système n'a pas empêché le service de

---

1. V. ch. XVI.

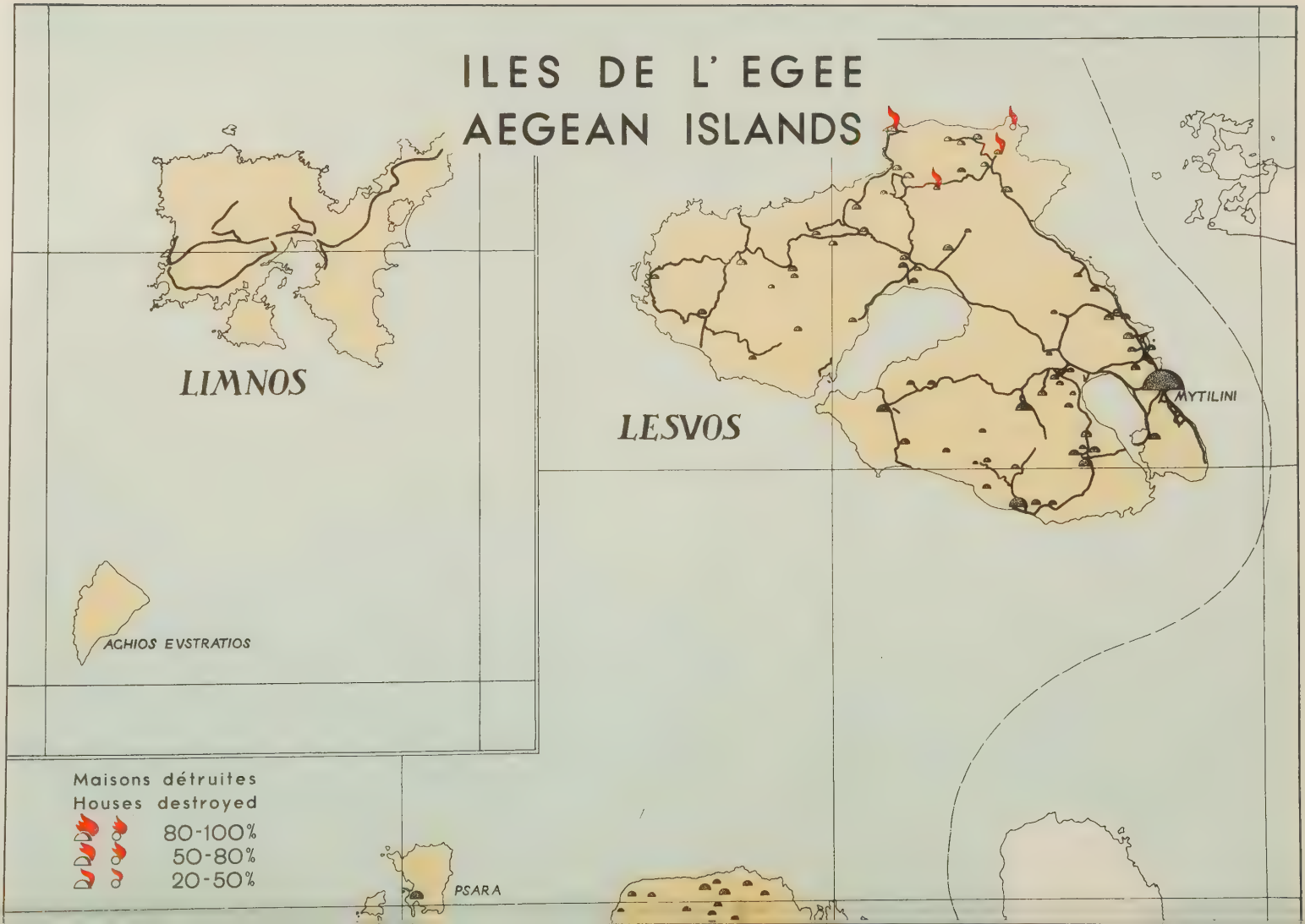
ILES DE L' EGEE
AEGEAN ISLANDS
LIMNOS
LESVOS
MYTILINI
AGHIOS EVSTRATIOS
Maisons détruites
Houses destroyed
80-100%
50-80%
20-50%
PSARA

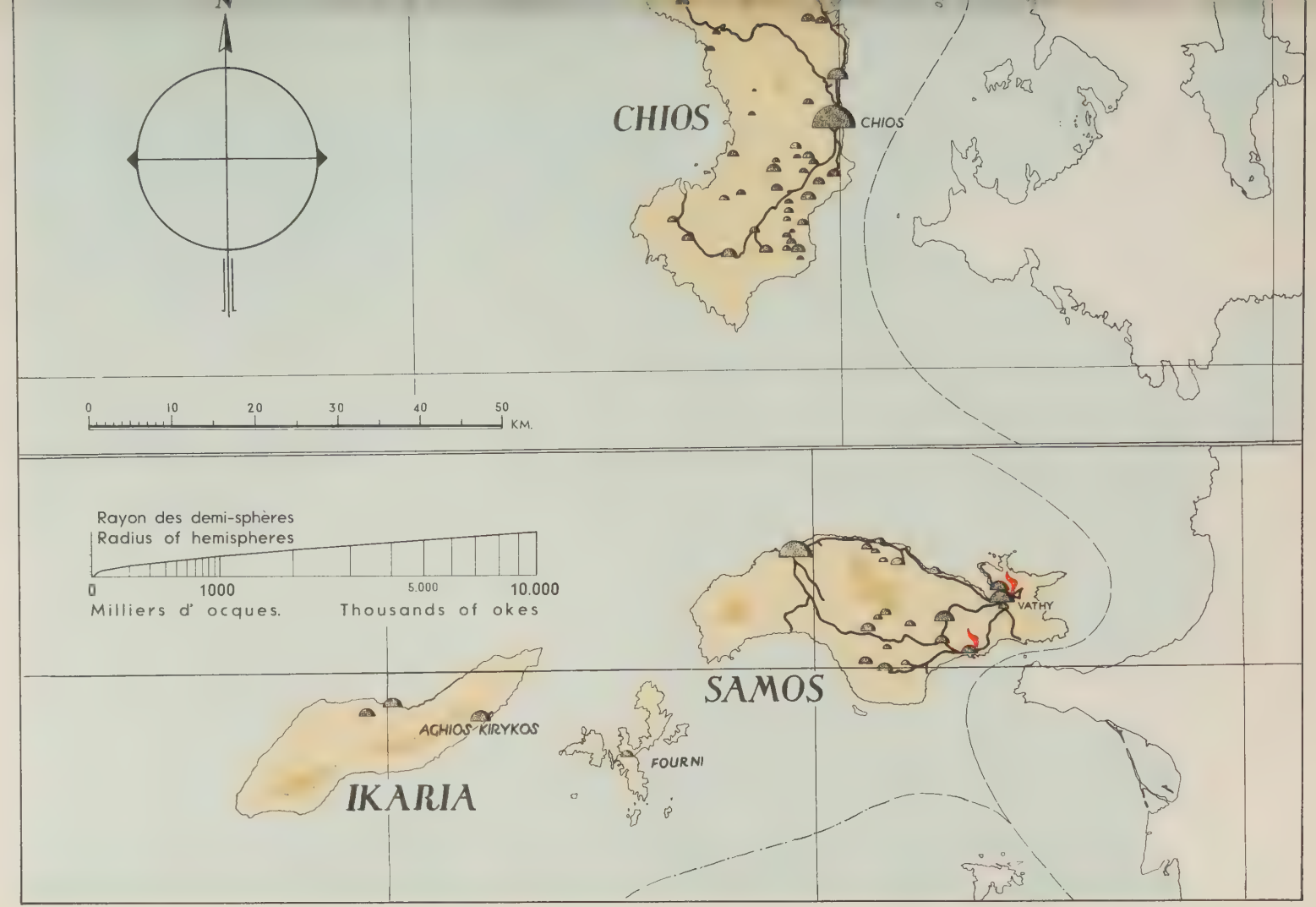
N
CHIOS
CHIOS
0 10 20 30 40 50
KM.
Rayon des demi-sphères
Radius of hemispheres
0 1000 5.000 10.000
Milliers d' ocques. Thousands of okes
SAMOS
VATHY
ACHIOS KIRYKOS
FOURNI
IKARIA

répondre sans délai à toutes les demandes justifiées, au moyen d'envois supplémentaires ou extraordinaires, ni de prendre lui-même l'initiative de nouvelles expéditions, sans attendre la demande des intéressés, toutes les fois que, d'une façon ou d'une autre, il était mis au courant des besoins d'une localité.

Plusieurs localités n'ont été comprises dans les listes d'envois que très tardivement, ou même ne l'ont pas été du tout, soit que leurs représentants eussent négligé d'en faire la demande, soit que le service central n'ait pas eu l'occasion de connaître leurs besoins. D'autre part, les difficultés de transport et les interdictions qui frappaient certaines régions n'ont pas seulement provoqué beaucoup d'irrégularités dans l'approvisionnement des centres de nourrissons et des cantines d'enfants existants, mais elles ont aussi empêché l'extension des secours en question[1]. Néanmoins le nombre de ces organes et celui des bénéficiaires se sont accrus à une cadence très rapide, ainsi que montrent les données suivantes concernant la province entière, excepté Salonique et la Macédoine :

	Stations de nourrissons		*Cantines d'enfants*	
Année et mois	*Nombre de stations*	*Nombre de bénéficiaires*	*Nombre de cantines*	*Nombre de bénéficiaires*
Août 1942	10	3 800	1	—
Déc. »	18	3 800	32	40 000
Juin 1943	97	39 500	116	105 000
Déc. »	252	35 000	292	118 000
Janv. 1944	683	75 000	721	263 000
Août »	848	99 000	1 055	332 000
Sept. »	(345)	114 000	(466)	332 000
Déc. »	(507)	132 000	(660)	403 000
Mars 1945	(678)	216 000	(637)	476 000

Dans la ville de Salonique, les services de la Mission Suisse admirent graduellement aux distributions de lait tous les enfants jusqu'à l'âge de cinq ans. La moyenne quotidienne des rations distribuées s'est élevée, vers la fin de l'occupation, à 17.000, environ. Par la suite, la limite d'âge fut même portée à douze ans. D'autre part, les cantines d'enfants servaient tous les jours plus de 30.000 rations de nourriture préparée. Ailleurs en Macedoine, une quarantaine de localités bénéficiaient également de distributions en faveur des enfants. Malgré les complications provoquées par les fréquentes interruptions des communications et par l'évolution du mouvement de la résistance, les

1. V. ch. XVII.

nourrissons et les enfants nourris dans les cantines ont atteint, à certaines époques, le nombre de 8.000 et de 20.000, respectivement.

On aura observé sur le tableau qui précède, en regard du mois de janvier 1944, une brusque augmentation du nombre des bénéficiaires, augmentation qui se maintient jusqu'au mois d'août de la même année. C'est que, au nombre des localités régulièrement approvisionnées, s'étaient ajoutés, pendant quelques mois, les villages incendiés. Malheureusement, dans beaucoup de cas, les autorités militaires ont empêché les envois qu'on faisait pour ces villages de parvenir à destination. C'est pourquoi il fut décidé, au mois d'août 1944, d'incorporer les envois en question dans des expéditions globales à l'adresse du chef-lieu de la région et, de préférence, du bureau du délégué neutre de chaque région. Le délégué agirait sur place de son mieux pour faire fléchir l'autorité militaire et obtenir quelque adoucissement aux rigueurs des interdictions [1]. Cette mesure n'affectait pas le total du nombre des bénéficiaires, car les délégués veillaient à ce que les vivres fussent distribués là où on en avait besoin, même si, dans certains cas, ils ne réussissaient pas à les expédier aux villages sinistrés. Mais, faute de rapports complets sur le fonctionnement des stations de nourrissons et des cantines d'enfants pendant la période très mouvementée qui suivit, on ne connaît ni la répartition finale des vivres envoyés, ni le nombre de ces institutions qui ont pu fonctionner. Le tableau porte, entre paranthèses, uniquement le nombre de celles qui ont reçu des vivres directement du centre d'Athènes.

Observations générales. — Un certain nombre de grandes villes étaient pourvues, comme la capitale, d'organisations de bienfaisance subventionnées par l'État, par l'Église, ou par des particuliers. Mais dans les centaines de bourgades et de villages où parvenaient les envois de secours, les comités locaux devaient faire face à leurs dépenses avec le produit d'une modeste cotisation versée par les bénéficiaires. Conformément au désir des donateurs, le service central fixait cette cotisation à un montant très bas, de manière à ne permettre aux comités locaux que de couvrir les frais indispensables au fonctionnement des stations et des cantines. Quand bien même ce montant eût été plus élevé, la plupart des parents n'auraient pas été en mesure de le verser. En définitive, après le paiement du loyer, des frais de transport et des salaires du personnel rémunéré, il ne restait presque pas de marge pour l'achat d'aliments supplémentaires ou de condiments, de sorte qu'en règle générale les enfants de province étaient, également à cet égard, moins favorisés que ceux de la capitale.

Les catégories de bénéficiaires étaient aussi fixées avec moins de

1. V. ch. XVII.

libéralité. Si, pour l'admission aux cantines d'enfants, les limites d'âge étaient les mêmes que dans la capitale, en revanche les bénéficiaires des distributions de lait étaient sensiblement plus réduits. L'allaitement maternel étant beaucoup plus répandu dans les campagnes que dans les villes, les nourrissons de province ne recevaient généralement pas de lait durant les trois premiers mois, sauf dans les cas d'agalactie de la mère. D'autre part, les distributions en province excluaient les enfants dont les familles possédaient des bêtes laitières et, même, des localités entières où le lait produit sur place pouvait suffire amplement à l'alimentation des enfants en bas âge. La limite d'âge variait d'une localité à l'autre, selon les ressources de la production locale et selon les possibilités d'approvisionnement régulier et de contrôle. Ce n'est qu'un peu avant l'achèvement des travaux de la Mission Suisse que, grâce aux importations de l'U.N.R.R.A., il a été possible de prévoir une distribution générale de lait en poudre à tous les enfants de moins de 12 ans.

L'application des principes médico-sociaux dans l'œuvre d'assistance aux enfants n'eut, dans les provinces, qu'une portée très limitée. Le service central a toujours insisté auprès des comités locaux pour que les enfants les plus pauvres et les plus débiles fussent admis les premiers aux stations de nourrissons et aux cantines. La plupart des comités se sont certainement efforcés de suivre cette recommendation, mais n'ayant pas à leur disposition un personnel compétent, ils ont généralement dû se contenter de méthodes très sommaires, en procédant à la sélection des enfants. Dans beaucoup de cas ils ont tout simplement renoncé à faire une telle sélection, inscrivant dans les cantines tous les enfants qui se présentaient, ce qui les obligeait évidemment assez souvent à interrompre les distributions quand les provisions s'étaient épuisées.

De même, il fut dans la plupart des cas impossible d'organiser une surveillance médicale régulière des enfants. Par la force des choses, l'assistance médicale et la distribution supplémentaire de fortifiants, qui ont donné de si heureux résultats dans la capitale, devait se borner, pour la province, à un petit nombre d'agglomérations urbaines où ce service pouvait être organisé d'une manière satisfaisante, et à certains districts surveillés directement par des délégués ou par des membres de la Mission Suisse, qui eux-mêmes avaient les qualifications nécessaires pour ce travail. Au surplus, ni la Commission de Gestion, ni la Mission Suisse n'ont jamais disposé de quantités assez

considérables de fortifiants pour envisager des distributions sur une grande échelle.

A Salonique, la surveillance médico-sociale des bénéficiaires des distributions était exercée par le service des enfants malades, dit « service de secours à la jeunesse », qui fournissait, par l'intermédiaire de ses dispensaires spéciaux, des fortifiants et du lait supplémentaire à plusieurs milliers d'enfants et d'adolescents débiles ou tuberculeux. Ce même service faisait aussi le triage des enfants admis aux colonies de vacances, qui assuraient pendant les mois d'été à plus de 1.500 enfants des deux sexes un séjour de trois semaines à la montagne ou au bord de la mer.

L'un des délégués neutres placés en permanence à Tripolis était médecin, et cette heureuse coïncidence a permis de subordonner les stations de nourrissons et les cantines d'enfants du Péloponèse du sud à une organisation rationnelle rigoureusement contrôlée, et d'instituer un service médico-social assez étendu, comportant la distribution de fortifiants et de lait supplémentaire sous la surveillance directe et continue du bureau régional de Tripolis.

La Mission Suisse eut enfin la possibilité de faire venir de Suisse deux médecins. Bien que leur activité ne couvrît que le dernier tiers de la période triennale sur laquelle s'est étendue l'œuvre d'assistance aux enfants de la province, ils ont obtenu, l'un en Thessalie, l'autre en Crète, des résultats remarquables. Ils ont doté, durant l'année 1944, les localités les plus importantes de leurs districts respectifs d'un système de contrôle médical de tous les enfants alimentés et d'asistance spéciale aux enfants reconnus débiles. Ce système comportait d'une part l'examen médical et le pesage obligatoire, à des intervalles réguliers, avec notation des résultats sur des fiches individuelles, et, d'autre part, selon le cas, l'octroi de fortifiants ou de rations de nourriture supplémentaire et améliorée. Les ressources du service régional de médicaments, dirigé par le même délégué, s'ajoutaient évidemment aux secours fournis dans ces cas.

Bien que les secours fournis aux enfants de province n'aient pas été assez abondants et substantiels pour assurer le développement normal de l'enfance, on peut affirmer que, dans toutes les localités où parvenaient ces secours, une amélioration sensible s'est manifestée dans l'état général des enfants. Les rapports des comités locaux concordent sur ce point avec les impressions recueillies sur place. Les données statistiques qu'il a été possible de recueillir pour un certain nombre de localités accusent en général une diminution sensible de la mortalité infantile dans les années 1943 et 1944, par rapport aux deux années précédentes[1], tandis que le nombre des naissances augmentait. Les données suivantes sont significatives à ce sujet :

---

1. Encore faut-il se rappeler que, pendant la famine 1941-42, un grand nombre de décès n'étaient pas officiellement déclarés.

Nombre de naissances (N) et nombre de décès parmi les enfants au-dessous de deux ans (D).

	Thèbes		*Pylos*		*Égine*		*Calamata*	
	N.	*D.*	*N.*	*D.*	*N.*	*D.*	*N.*	*D.*
1941	218	42	40	7	107	41	739	100
1942	216	49	42	9	71	51	565	90
1943	204	31	44	4	133	17	664	60
1944	273	32	57	5	142	17	834	30

	Sparte		*Larissa*		*Trikkala*		*Chalkis*	
	N.	*D.*	*N.*	*D.*	*N.*	*D.*	*N.*	*D.*
1941	180	31	266	62	433	60	397	79
1942	139	24	516	123	518	109	438	156
1943	130	15	496	95	342	58	440	41
1944	185	16	600	89	544	66	639	67

Les données obtenues pour une quinzaine d'autres villes confirment cette impression, bien qu'elles ne soient pas tout à fait complètes.

Quantités de vivres affectées à l'alimentation des enfants.— On trouvera aux tableaux XII et XIII de l'annexe statistique des données concernant les quantités de vivres de diverses espèces qui ont été affectées par la Commission de Gestion à l'alimentation des enfants, soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mission Suisse. Le tableau T (p. 422) contient un résumé de ces données. Pour la province, elles comprennent, outre les vivres destinés aux stations de nourrissons et aux cantines d'enfants, certaines quantités qui ont été remises à des institutions philanthropiques et sanitaires, dont beaucoup (orphelinats, stations diurnes, certains hôpitaux) hébergeaient aussi des enfants[1]. D'autre part, le personnel occupé à la gestion, à la préparation et à la distribution de tous les vivres a bénéficié de certaines allocations équivalentes à une ou deux rations d'enfants, soit à un millier de tonnes, au total. Les pertes qui se sont produites pendant les transports et l'emmagasinage, ainsi que les déficits de gestion, ne sont pas exactement connues, mais sur la base des renseignements disponibles on peut les évaluer à 3 pct, au maximum.

1. A Salonique, le son résultant des moutures et utilisé pour le troc contre du lait frais (V. ch. XX) était remis à la Mission Suisse qui s'occupait, dans cette ville, de la concentration et de la distribution de lait frais aux hôpitaux et aux cantines.

TABLEAU T.— Quantités de vivres affectées par la Commission de Gestion à l'alimentation des enfants (sept. 1942 - mars 1945).

Milliers d'ocques.

Espèces	Capitale	Province	Ensemble du pays
Gruau, avoine-quaker et blé	1 404,8	2 081,6	3 486,4
Farine de blé	371,7	1 095,5	1 467,2
» » soya	82,7	2,5	85,2
Semoule	926,2	989,1	1 915,3
Pâtes	1 073,6	1 166.—	2 239,6
Riz	432,3	582.—	1 014,3
Total, gruau, farines etc.	**4 291,3**	**5 916,7**	**10 208.—**
Légumes secs etc.	2 299,1	3 036,4	5 335,5
Soupes	252,9	388,9	641,8
Total, légumes secs et soupes	**2 552.—**	**3 425,3**	**5 977,3**
Sucre	244,1	216,5	460,6
Total, sucre	**244,1**	**216,5**	**460,6**
Poisson	368,1	684,3	1 052,4
Saucisses	6,9	1,7	8,6
Conserves de viande	94,6	16,3	110,9
Total, poisson et viande	**469,6**	**702,3**	**1 171,9**
Graisse	18,1	14,5	32,6
Huile comestible	85,4	105,3	190,7
Total, graisse et huile	**103,5**	**119,8**	**223,3**
Lait condensé	2 376.—	2 134,1	4 510,1
» évaporé	4 280,3	1 493,1	5 773,4
» en poudre	948,8	1 004,8	1 953,6
Total, lait conservé	**7 605,1**	**4 632.—**	**12 237,1**
Pommes de terre fraîches	52,4	—	52,4
Farine de pommes de terre	93,9	158,3	252,2
Fromage en conserve	1,8	25,3	27,1
Divers fortifiants	1 072,6	142,5	1 215,1
Café	—	0,9	0,9
Noisettes décortiquées	1,2	1,1	2,3
Galettes-biscuits	0,9	47,8	48,7
Raisins secs	174,6	37,9	212,5
Son, pour échange contre du lait frais [1]	8,6	1 119,5	1 128,1
Sirop de raisins	7,1	—	7,1
Total, divers	**1 413,1**	**1 533,3**	**2 946,4**
Grand total	**16 678,7**	**16 545,9**	**33 224,6**

1. A Salonique, V. texte.

Par conséquent, les vivres que la Commission de Gestion a mis à la disposition de l'œuvre de secours aux enfants, et dont les enfants ont finalement bénéficié, peuvent être évalués à une quantité totale de 31.000 milliers d'ocques, environ. La moitié en fut distribuée dans la circonscription de la capitale, l'autre moitié dans les provinces.

Les quantités de lait conservé portées au tableau furent utilisées presque exclusivement pour l'alimentation des nourrissons. Ce fut également le cas de la semoule et du sucre, tandis que les autres vivres ont été alloués principalement aux cantines d'enfants[1].

Outre les quantités dont il est rendu compte au tableau T, la Mission Suisse disposait d'autres vivres, en quantités assez importantes, provenant d'abord de la Croix-Rouge Suisse et de la Commission Mixte de Secours de la Croix-Rouge Internationale, sise à Genève, plus tard (en particulier après la cessation des travaux de la Commission de Gestion, en mars 1945) de la M.L. et de l'U.N.R.R.A. On trouvera dans l'annexe concernant l'œuvre de la Mission Suisse un compte-rendu complet à ce sujet.

1. Au tableau XII de l'annexe statistique, on trouvera les quantités allouées aux centres de lait et aux cantines d'enfants, respectivement, pour ce qui est de la circonscription de la capitale.

CHAPITRE XIX

ÉCHANGE D'HUILE D'OLIVE[1]

Pourparlers et mesures préliminaires.— Participation de la Commission de Gestion à l'échange d'huile de Mytilène.— L'accord de Bucarest.— Mise en œuvre de l'échange d'huile (Péloponèse, Corfou, les autres îles Ioniennes, Crète).— Résumé et conclusion.— Refus des Allemands de contribuer au ravitaillement en huile de la population civile.— Utilisation de l'huile.

Pourparlers et mesures préliminaires.

Normalement l'huile d'olive constitue, à côté du pain, la base de l'alimentation des Grecs. Ainsi qu'il a été expliqué au chapitre 1er, l'huile vint à manquer dès l'année 1941-42, étant donné que les occupants s'étaient emparé des stocks qui se trouvaient auprès des usines et dans les dépôts des négociants ; en outre, la résistance passive des producteurs fit échouer les efforts des autorités gouvernementales et des occupants, visant à prélever sur la récolte de l'année 1941-42 certaines quantités que, pour une partie au moins, on envisageait de distribuer à la population des grandes agglomérations urbaines[2].

---

1. Ainsi qu'il est dit dans l'avant-propos, le Comité International de la Croix-Rouge n'a pas pris part aux négociations qui eurent lieu avec les belligérants au sujet de la participation de la Commission de Gestion à l'échange d'huile d'olive et au ravitaillement de la population civile en ce produit.

2. L'île de Corfou, incorporée à l'«Empire Romain», n'entrait pas en ligne de compte pour le ravitaillement en huile du reste du territoire grec. Les occupants avaient sans doute l'intention de réserver pour leurs troupes, éventuellement aussi pour l'exportation, la majeure partie de l'huile qu'ils espéraient obtenir à Mytilène et en Crète, mais certaines quantités étaient destinées au ravitaillement des ouvriers grecs qui travaillaient pour leur compte. Par contre, l'huile que le gouvernement escomptait pouvoir concentrer au Péloponèse, au moyen d'un échange contre des céréales indigènes, était destinée en premier lieu aux fonctionnaires publics et à des distributions générales dans la capitale. Toutefois, pendant l'année 1941-42, les efforts de part et d'autre semblent avoir presque complètement échoué (V. ch. 1er).

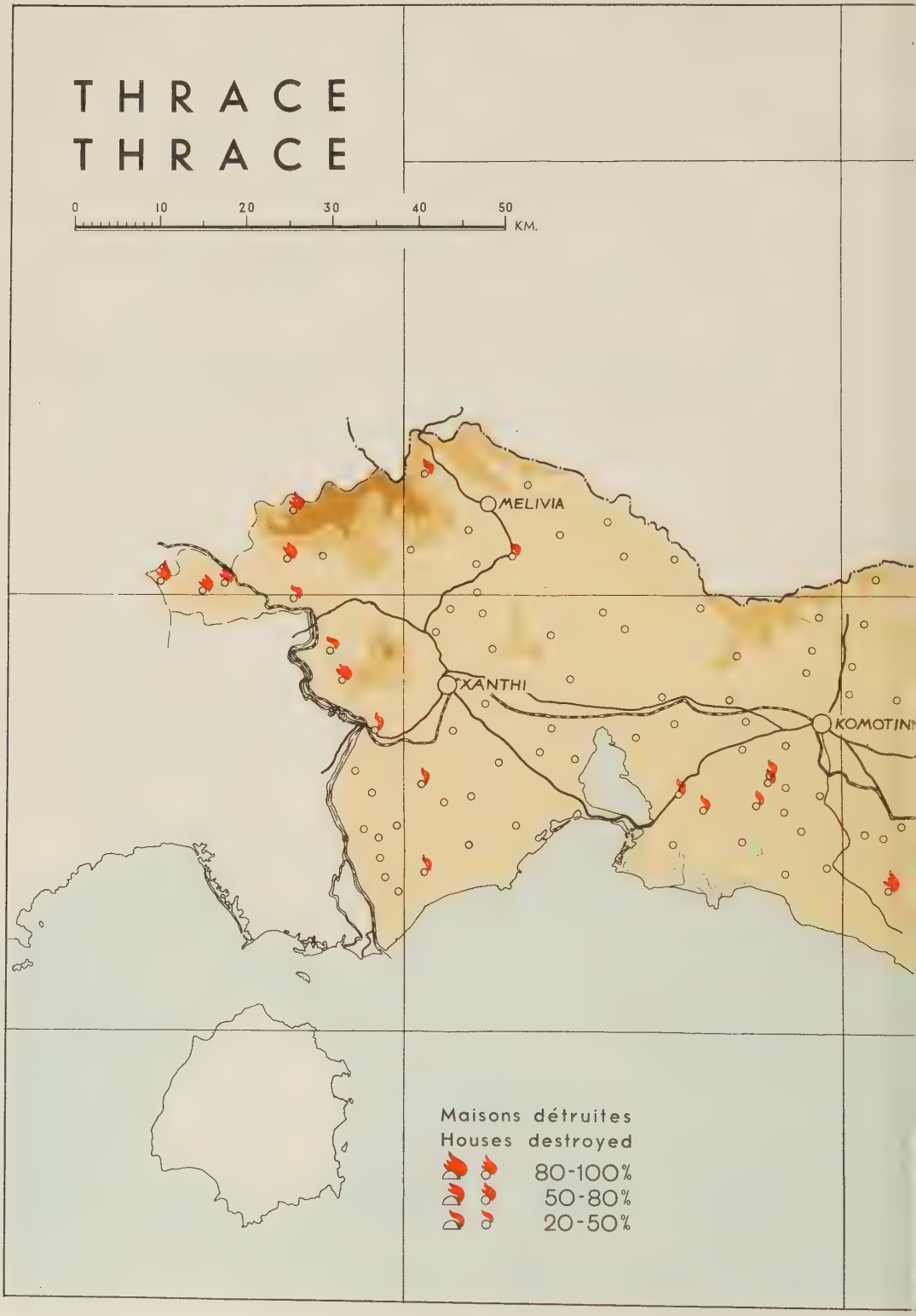
THRACE
THRACE
0 10 20 30 40 50 KM.
MELIVIA
XANTHI
KOMOTIN
Maisons détruites
Houses destroyed
80-100%
50-80%
20-50%

ORESTIAS
DIDYMOTICHO
SOUFFLI
FERRAI
ALEXANDROUPOLIS
N

Dès sa constitution, en septembre 1942, la nouvelle Commission de Gestion, ainsi que le chargé d'affaires de Suède, furent saisis de la question de l'huile d'olive. Celle-ci fut longuement discutée, entre autres à l'occasion des pourparlers entamés par le chargé d'affaires de Suède en vue de limiter et de fixer les quantités de vivres indigènes que les puissances d'occupation se proposaient de réquisitionner [1]. Les Allemands comme les Italiens déclarèrent leur intention de poursuivre pour leur propre compte, au moyen de blé, de légumes secs et de sucre importés, des opérations de troc, dans le but d'assurer à leurs troupes certains contingents d'huile d'olive. Toutefois, ils étaient d'accord de céder une partie de l'huile obtenue aux autorités grecques pour le ravitaillement d'Athènes et de Salonique. Les quantités mises à la disposition de la population civile pourraient être sensiblement augmentées, cependant, si la Commission de Gestion participait à l'échange en fournissant du blé et des légumes secs.

Étant donné que la Commission de Gestion avait tout intérêt à contribuer dans la mesure du possible à une meilleure répartition des produits indigènes, cette proposition fut très sérieusement examinée par les représentants suédois. D'accord avec le chargé d'affaires de Suède, il fut déclaré aux négociateurs allemands et italiens qu'on pourrait envisager une participation limitée de la Commission à ces transactions, à condition que les vivres qu'elle apporterait à l'échange fussent transportés sur les lieux par des navires suédois et emmagasinés par les soins de la Commission, et à condition, aussi, que les opérations de troc fussent contrôlées sur place par des délégués neutres. Pour pouvoir réaliser le projet en question, il était toutefois nécessaire d'obtenir l'approbation des puissances du blocus.

Rentré à Stockholm au mois de décembre 1942, le chargé d'affaires de Suède ne manqua pas de soumettre la question aux représentants diplomatiques des gouvernements britannique et américain. Les observations de ces gouvernements donnèrent lieu à de nouvelles négociations, à Berlin, au mois de février 1943, négociations qui aboutirent finalement à un accord dont il sera question au paragraphe suivant.

Entretemps la cueillette et le pressurage des olives avaient eu lieu, et la meilleure saison pour procéder à un troc avec les producteurs était déjà passée. Les autorités d'occupation manifestèrent une certaine irritation de n'être pas à même d'obtenir une réponse défini-

---

[1] V. ch. V.

tive au sujet de la participation de la Commission de Gestion à l'échange. Les Italiens ont même essayé de provoquer une décision de la part de la Commission, avant que celle-ci n'ait reçu les instructions du gouvernement suédois. La Commission s'est trouvée dans une situation d'autant plus difficile qu'elle fut, pendant presque deux mois, privée de communications directes avec le ministère suédois des affaires étrangères (du fait de l'interruption des communications aériennes avec Sofia). Pour se ménager une sorte de trève, elle consentit à certains échanges dont il a été rendu compte au chapitre XII, et par lesquels, sans porter préjudice au ravitaillement de la population des villes en céréales, la Commission mit à la disposition des autorités d'occupation certaines quantités de blé destinées à l'échange d'huile qu'ils avaient inauguré, les Allemands à Mytilène, les Italiens en Crète.

Les Allemands ayant cédé pour le ravitaillement en pain de la ville de Salonique une partie du blé qu'ils avaient importé en vue de l'échange d'huile à Mytilène, il fut convenu que la Commission leur remettrait, au Pirée, à titre de remboursement, 1.280 tonnes de blé, qu'ils allaient transporter à Mytilène. Une quantité égale d'huile provenant de l'échange serait allouée à la population civile. De fait, les autorités allemandes remirent au ministère du Ravitaillement 865 tonnes d'huile, qui fut utilisée pour des distributions générales à la population d'Athènes et de Salonique. Pour les 415 tonnes qu'elles auraient dû livrer en plus, elles considéraient s'en être acquittées au moyen des quantités distribuées aux ouvriers grecs travaillant pour leur compte [1].

Le blé livré aux Italiens en échange d'un lot de maïs [2] fut utilisé par ceux-ci (après qu'ils en eurent remplacé une partie, paraît-il, par du blé italien) pour le troc d'huile qu'ils avaient entrepris en Crète. Ils livrèrent par la suite 792 tonnes d'huile, en tout, au ministère du Ravitaillement, mais étant donné qu'ils avaient, d'autre part, prélevé 915 tonnes sur l'huile concentrée par les organes de l'État au Péloponèse [3], ils ne firent, en fin de compte, aucune contribution au ravitaillement du public en huile, si l'on ne veut pas prendre en considération les quantités distribuées aux ouvriers qui travaillaient pour leur compte.

Grâce à la réussite du troc entrepris par la K.Y.D.E.P. au Péloponèse [3], le gouvernement fut quand même en mesure de distribuer assez régulièrement, pendant l'année 1942-43, des rations mensuelles variant de 30 à 125 dramia (96-400 grammes) à la population d'Athènes et du Pirée. Aussi dans certaines villes de province il y eut

1. V. ch. V et XII.
2. V. ch. XII.
3. V. ch. V.

quelques distributions d'huile au printemps de 1943, distributions qui contribuaient certainement à améliorer la situation générale, bien que, au point de vue de l'impartialité, la sélection des bénéficiaires et le mode de distribution semblent avoir laissé beaucoup à désirer. On pouvait également, à cette époque, acheter de l'huile au marché libre, à des prix très élevés, il est vrai, mais qui ne semblent pas avoir empêché bon nombre d'ouvriers de compléter dans une certaine mesure les rations distribuées par l'État ou, le cas échéant, par les autorités d'occupation. Au printemps de 1943, il y eut cependant, pour l'huile comme pour tous les produits alimentaires, un resserrement très sensible. Vers l'été, les provisions du gouvernement commencèrent à s'épuiser : à partir du mois de septembre 1943, le ministère du Ravitaillement n'avait plus rien à distribuer.

Participation de la Commission de Gestion à l'échange d'huile de Mytilène.

Le chargé d'affaires de Suède avait obtenu, en février 1943, l'approbation des gouvernements du blocus pour une participation de la Commission de Gestion à l'échange d'huile poursuivi par les Allemands à Mytilène. Une quantité limitée du blé apporté par le m/s *«Fenris»*, via Smyrne[1], devait être utilisée dans ce but.

Selon un accord que le chargé d'affaires de Suède conclut avec les Allemands au mois d'avril 1943, l'échange aurait lieu dans les conditions suivantes :

Tandis que la Commission mettrait du blé à disposition pour l'échange, les Allemands apporteraient, de leur côté, des légumes secs et du sucre. Le troc se ferait dans les proportions de 60 ocques de blé, 30 ocques de légumes secs et 10 ocques de sucre pour 100 ocques d'huile. Sur les quantités d'huile obtenues, 50 pct reviendraient à la Commission. Les opérations d'échange seraient effectuées par la société commerciale allemande *«Eläon»*, mais un délégué suédois placé en permanence à Mytilène serait à même de les suivre et de les contrôler.

La mise en œuvre de ce projet eut lieu à partir du mois de mai 1943. Le résultat fut d'abord très médiocre, car les producteurs et les commerçants de l'île s'étaient fiés à une rumeur selon laquelle la Commission achèterait leur huile aux prix du marché, et ils éprouvèrent

1. V. ch. VI.

une certaine déception en prenant connaissance des conditions qui leur étaient offertes. Au mois de septembre 1943, le chargé d'affaires de Suède visita l'île de Mytilène pour prendre contact avec les producteurs et pour essayer d'expliquer que la Commission ne poursuivait pas de buts commerciaux, mais cherchait simplement à obtenir des quantités limitées d'huile d'olive, en vue du ravitaillement de la population indigente des grandes villes. Si les producteurs montrèrent un certain empressement après cette visite, il fut de courte durée, et les quantités d'huile apportées pour l'échange restèrent insuffisantes. Finalement la société *«Eläon»* dut avoir recours à des perquisitions pour pouvoir remplir ses engagements envers la Wehrmacht. La Commission prit livraison, selon l'accord en vigueur, de la moitié des quantités obtenues.

Jusqu'au 30 novembre 1943, la Commission avait livré pour le troc 881,9 milliers d'ocques de blé et reçu 715,2 milliers d'ocques d'huile[1]. A cette date la participation de la Commission à l'échange de Mytilène fut interrompue en vertu de «l'accord de Bucarest» dont il sera question ci dessous.

L'accord de Bucarest.

Au cours de l'automne 1943, la Commission fut sollicitée par de nombreuses personnalités et organisations grecques de s'intéresser d'une façon plus active au ravitaillement en huile de la population des grandes villes. Le gouvernement s'étant déclaré dans l'impossibilité d'entreprendre une nouvelle concentration, on voyait comme seule solution du problème une intervention directe de la Commission. Celle-ci a longuement hésité avant d'entreprendre une tâche qui, dans les conditions de l'époque, devait présenter de très grandes difficultés.

Pour les efforts de la Commission dans ce domaine, une base fut créée par «l'accord de Bucarest», conclu à la fin du mois de novembre 1943, entre le chargé d'affaires de Suède et le président de la Commission de Gestion d'un côté, le plénipotentiaire du Reich de l'autre.

Cet accord prévoyait, pour la concentration de l'huile de la nouvelle récolte, une répartition des régions productrices d'huile entre

1. La majeure partie de cette huile avait été transportée à Athènes déjà au mois d'octobre 1943, et utilisée pour des distributions générales dans la capitale. Une vingtaine de tonnes furent expédiées à Chios pour être utilisées dans les cantines populaires.

les autorités allemandes et la Commission de Gestion. A Mytilène, les Allemands continueraient seuls à recueillir de l'huile pour les troupes d'occupation et, éventuellement, pour l'exportation en Allemagne. En Crète et aux îles Ioniennes, la Commission de Gestion aurait le droit exclusif de procéder à une concentration. Cette action se ferait, de part et d'autre, sous la forme d'un troc: il était prévu qu'on donnerait toujours 60 ocques de blé, 30 ocques de légumes secs et 10 ocques de sucre pour 100 ocques d'huile, proportions qui pourraient être modifiées d'un commun accord, si les circonstances l'exigeaient. Chacune des deux parties aurait le droit de concentrer 12.000 tonnes d'huile. Si la Commission ne réussissait pas dans ses efforts, on ferait un nouvel arrangement pour assurer des quantités suffisantes à la population des grandes villes. En tous cas, aucune exportation ne pourrait avoir lieu avant que le ravitaillement de cette population ne fût assuré.

Tandis que, dans leurs régions respectives, la Commission de Gestion et les autorités allemandes auraient le monopole du commerce de l'huile, le Péloponèse, par contre, et la Grèce continentale seraient libres pour le commerce privé. Il était prévu, cependant, que la Commission allait se faire procurer au Péloponèse 1.000 tonnes d'huile en vertu d'un contrat qu'elle venait de conclure avec un groupe de commerçants du Pirée [1], et que cette convention pourrait être élargie pour donner à la Commission la possibilité d'obtenir du Péloponèse 3.000 tonnes (en plus du maximum de 12.000 tonnes prévu pour la concentration en Crète et aux îles Ioniennes).

Ainsi qu'il est dit au chapitre V, les Allemands avaient exigé, lors des négociations concernant le plan de compensation, qu'un contingent de 12.000 tonnes d'huile d'olive leur fût réservé sur la récolte de l'année 1943-44. Il semble que l'intendance allemande ait formulé des plaintes au sujet de l'exiguité des quantités d'huile mises à sa disposition pour le ravitaillement des troupes au cours de l'année précédente, et surtout depuis la mise en pratique de l'accord concernant le troc d'huile à Mytilène. Les négociateurs allemands désiraient par conséquent modifier le système en vigueur, dans le but d'assurer à la Wehrmacht les quantités qu'elle réclamait, et aussi, sans doute, pour accroître les quantités concentrées en faveur de la population civile. Ils proposèrent l'alternative entre les deux solutions suivantes: ou bien la coopération de la Commission de Gestion avec la société «*Elaon*» serait étendue aux autres régions productrices d'huile du pays (en premier lieu aux îles de Crète et de Corfou), ou bien on répartirait ces régions entre la Commission et la société «*Elaon*» pour que l'une et l'autre fussent à même d'entreprendre l'échange d'huile avec leurs propres ressources.

1. V. ci-après.

En donnant leur consentement à cette dernière solution, les négociateurs suédois y voyaient surtout l'avantage qu'elle n'impliquait aucune participation active de la Commission de Gestion à la concentration d'huile poursuivie par les Allemands, participation qui risquait sans doute de compromettre l'œuvre de secours aux yeux du public (même si, en fait, elle donnait à la Commission la possibilité de contrôler de très près l'activité d'échange et d'exercer son influence pour régulariser les méthodes utilisées). Les négociateurs suédois étaient aussi en droit de croire qu'une concentration d'huile d'olive poursuivie par la Commission seule, dans l'unique but de pourvoir aux besoins de la population civile, serait considérée plus favorablement auprès des producteurs et aurait plus de succès qu'une action de ce genre entreprise en coopération avec les occupants.

Toutefois, au point de vue pratique, la solution adoptée à Bucarest comportait de graves inconvénients, et il n'est pas sûr qu'elle aurait prévalu si les pourparlers avaient eu lieu à Athènes, où les négociateurs suédois auraient pu faire examiner, par les services compétents de la Commission de Gestion, le sens concret des propositions allemandes [1]. En effet, la seule chose qu'on pouvait savoir avec quelque certitude à l'époque où l'accord de Bucarest fut passé, c'est que la récolte de Mytilène s'annonçait très bonne, tandis que les renseignements de Crète et de Corfou étaient peu sûrs et faisaient plutôt prévoir une récolte médiocre. Au Péloponèse, les prévisions variaient suivant les régions, allant d'une récolte presque nulle à une récolte normale. Bien qu'il fût stipulé dans l'accord de Bucarest que les Allemands allaient contribuer au ravitaillement de la population civile si l'action de la Commission ne réussissait pas, abandonner Mytilène aux Allemands comportait, dans les conditions qui viennent d'être indiquées, un grand désavantage. Encore la Commission avait-elle à Mytilène depuis des mois un représentant qui s'était mis au courant des conditions locales, et qui avait à sa disposition certaines quantités de blé, pas très importantes, il est vrai, mais qui lui auraient permis de continuer sa participation à l'échange, en attendant des envois ultérieurs. En Crète et à Corfou, par contre, la Commission n'avait pas encore de délégués permanents ni de vivres pour l'échange, et tout lui était inconnu au point de vue relations commerciales.

Au cours des négociations qui précédèrent la conclusion de l'accord de Bucarest, les Allemands avaient fait un certain état du contrat précité, qu'un groupe de commerçants du Pirée avait conclu avec la Commission de Gestion pour lui procurer de l'huile du Péloponèse. Ces commerçants, qui étaient tous des gens sérieux, jouissant de la meilleure réputation, s'étaient en effet engagés à fournir dans un délai de soixante-cinq jours 1.000 tonnes d'huile dans les provinces de Messénie et de Laconie, en échange de vivres qui seraient mis à leur disposition par la Commission de Gestion. Un expert allemand qui prenait part aux négociations de Sofia, assura que ces commerçants étaient pratiquement en possession de cette huile. Ainsi, durant la période précédant l'installation des délégués en Crète et à Corfou et le début de leur activité, on pourvoirait aux besoins par l'échange au Pélopo-

1. Les négociations avaient lieu à Sofia, d'abord, et ensuite à Bucarest.

nèse. Malheureusement, lors de la mise au point du contrat avec les commerçants, après le départ des négociateurs suédois pour Sofia et Bucarest, il apparut que les co-contractants de la Commission ne s'étaient pas assuré d'avance une seule ocque d'huile. Étant donné, entre autres, la situation politique et militaire, ainsi que les difficultés de transport au Péloponèse, la réussite de leur entreprise était dès le début assez problématique.

Les quantités totales qu'il serait possible de concentrer selon l'accord de Bucarest avaient sans doute été évaluées d'une façon trop optimiste. Il est vrai qu'avant la guerre la récolte totale du pays s'élevait normalement à 120.000 tonnes, environ, mais pour des raisons multiples : manque de produits chimiques pour combattre le dacus, manque de main-d'œuvre aussi bien pour la taille des arbres que pour la cueillette des olives etc. etc., il fallait calculer qu'une récolte soi-disant normale ne correspondait plus qu'à la moitié des récoltes d'avant-guerre. A l'époque où l'accord de Bucarest fut signé, les services du ministère de l'Agriculture n'estimaient qu'à 52.000 tonnes environ la récolte de l'année 1943-44. Pour Mytilène, on prévoyait 14.000 tonnes, pour la Crète 7.000 tonnes, pour les îles Ioniennes 6.000 tonnes et pour le Péloponèse 17.000 tonnes. En faisant abstraction du Péloponèse, où l'on croyait, à tort d'ailleurs, qu'il serait possible d'obtenir 3.000 tonnes en concurrence avec le commerce libre, c'est donc sur une récolte totale de 27.000 tonnes, environ, dans les îles, qu'il aurait fallu prélever pas moins de 24.000 tonnes. Même en admettant que les estimations du ministère étaient trop pessimistes et que les îles auraient pu produire quelque 35.000 tonnes peut-être, on ne voit pas très bien comment il aurait été possible de concentrer les 24.000 tonnes, étant donné que la consommation des producteurs (avant la guerre environ 13.000 tonnes annuellement pour les îles) n'avait certainement pas diminué et que l'huile trouvait beaucoup d'emplois à la campagne, par exemple pour l'éclairage[1].

Avant que ne commencent les opérations de concentration, on pouvait penser que le taux d'échange fixé dans l'accord de Bucarest serait suffisant, au moins dans les îles, où les Allemands et les Italiens avaient réussi l'année précédente à se faire donner des quantités d'huile assez importantes à ce même taux, sans exercer de contrainte, à les en croire. Contrainte il y a eu, cependant, déjà par le fait que les quantités supérieures à celles qu'on estimait nécessaires à la consommation des producteurs ont été déclarées en principe «beschlagnahmt», même si, pratiquement, il fallut vite renoncer à à appliquer rigoureusement cette règle. Les Italiens et les Allemands ont tout de même fait surveiller les pressoirs des coopératives agricoles et, après règlement en nature de divers frais, taxes etc., ils ont prélevé, plus ou moins systématiquement suivant la probité des surveillants, la part d'huile qui leur revenait selon les ordonnances en vigueur, au prix qu'ils avaient fixé. Comme beaucoup de producteurs ont préféré pressurer leurs olives chez eux, ils ont dû, de temps à autre, compléter cette méthode par des perquisitions. De fait, ainsi qu'il est dit ci-dessus, c'est au moyen de perquisitions que les dernières 500 tonnes avaient été concentrées à Mytilène.

1. V. ch. 1er.

Pour la Commission de Gestion, il ne pouvait être question d'avoir recours à des méthodes coercitives. Les négociateurs suédois avaient cru que les producteurs et les détenteurs de l'huile, par le fait que la Commission poursuivait uniquement les intérêts de la population civile, se laisseraient persuader de lui céder une partie de leurs stocks à des prix relativement bas. En quoi ils se sont entièrement trompés, comme le montrera l'exposé qui suit.

Mise en œuvre de l'échange d'huile.

Les conditions dans lesquelles la Commission de Gestion s'efforça de concentrer l'huile de Corfou et de Crète étaient donc dès le début très défavorables. Grâce à l'arrivée de nouveaux délégués de Suède, la Commission fut à même d'envoyer sur place des représentants neutres dès le mois de janvier 1944, mais les envois de vivres destinés à l'échange ont tardé encore respectivement un et deux mois, à cause du manque de tonnage[1] et à cause des formalités nécessaires pour obtenir l'approbation des belligérants pour les itinéraires et les heures de départ des navires. Au Péloponèse, l'action d'échange, inaugurée dès le mois de décembre 1943, se heurta immédiatement à de sérieux obstacles. Nous passerons brièvement en revue les principaux événements relatifs à l'action de la Commission dans les diverses régions.

Péloponèse.— Dès la fin du mois d'octobre 1943, la Commission avait reçu de divers côtés des offres visant à l'engager dans une action d'échange au Péloponèse. L'offre des commerçants du Pirée, soutenue par le président de la Chambre de Commerce de cette ville, semblait en être la plus sérieuse, bien que, au cours des négociations en vue d'établir un contrat, les commerçants aient pris grand soin de limiter leurs responsabilités. Au lieu de s'engager personnellement dans l'affaire, avec leurs noms et leurs fortunes, ce qui aurait eu une valeur particulière pour la réussite de l'entreprise, ils ont créé au dernier moment une coopérative à responsabilité limitée, appelée O.S.D.E.P.[2], avec laquelle la Commission dut traiter. Ce n'est qu'après avoir obtenu de la part du gouvernement une garantie supplémentaire, toute relative cependant, et visant uniquement à la couvrir au moins au point de vue financier, que la Commission signa le contrat. A cause de ces tractations, et parce que la Commission voulait aussi avoir l'approbation du représentant diplomatique du gouvernement suédois, la signature ne put avoir lieu que vers la fin du mois de novembre 1943.

---

1. Le m/s «*Camelia*» qu'on avait l'intention de retenir dans les eaux grecques pour effectuer, entre autres, les transports en question sauta sur une mine dans le port de Salonique à la fin du mois de décembre 1943 (V. ch. VIII).

2. «Organisme de concentration et de disposition de produits indigènes».

Le contrat prévoyait une collaboration entre la Commission de Gestion et l'O.S.D E.P , pour l'échange d'huile dans les provinces de Messénie et de Laconie. La Commission (avec l'accord de la société «*Ella-Turk*», co-signataire du contrat en ce qui concerne les vivres importés avec le m/s «*Hallaren*»)[1] mettrait à la disposition de l'O.S.D E.P., dans les villes de Calamata, de Sparte et de Gythion, du blé, des haricots et du sucre. Moyennant une commission de 1.000 drachmes par ocque d'huile, l'O.S.D.E.P. échangerait ces vivres contre de l'huile, qu'elle livrerait à la Commission à raison d'une ocque d'huile pour 1,5 ocque de blé, 1 ocque de haricots et 15 dramia de sucre. Il était stipulé que l'huile ne devait contenir que 5 ou 7 degrés d'acidité, suivant les régions. La Commission se chargeait d'organiser, avec l'appui des autorités d'occupation, les transports entre Athènes et les centres d'échange. La Commission se réservait de suivre le travail des représentants de l'O.S.D.E.P. et de contrôler sur place la quantité et la qualité de l'huile, dont la prise de livraison définitive n'aurait lieu, cependant, que dans les dépôts de la Commission à Athènes, l'O.S.D.E.P. étant tenu, sauf cas de force majeure, à remplacer les pertes surpassant la tolérance de 1 pct pour coulage.

Le contrat avait été conclu pour une quantité totale de 1.000 tonnes d'huile, dont 600 devaient être livrées dans les six semaines qui suivraient les premiers envois de vivres.

Les difficultés ont commencé aussitôt. C'est ainsi qu'à l'instant même où le contrat fut signé, les autorités militaires défendirent tous les envois destinés à la région de Sparte et de Gythion, sous prétexte que les vivres risquaient de tomber aux mains des partisans, défense qui ne fut levée que six semaines plus tard. La ligne de chemin de fer de Calamata, qui avait été mise hors d'usage par un coup de main des partisans, fut réparée au début du mois de décembre 1943, mais coupée à nouveau quelques jours plus tard. Réparée encore une fois au mois de février 1944, elle fut cette fois définitivement rendue inutilisable, une semaine plus tard, à la suite d'un nouveau sabotage. C'est ainsi que la Commission dut avoir recours, dès le début, uniquement aux transports par camions. On comprend que le problème des transports soit alors devenu insoluble, étant donné qu'il aurait fallu apporter environ 3.000 tonnes de marchandises (vivres et barils) aux centres d'échange pour en obtenir 1.000 tonnes d'huile.

Au mois de décembre 1943, on avait réussi à transporter à Calamata 200 tonnes, environ, de vivres destinés à l'échange, ainsi qu'un certain nombre de barils. Puis, il y eut une longue interruption, la route de Tripolis à Calamata ayant été bloquée à cause de la destruction des ponts par les partisans. Une fois les communications par route rétablies, et l'interdiction pour les envois à la Laconie levée, il apparut qu'il était impossible d'obtenir un nombre suffisant de camions, car le service allemand préposé à la répartition des camions privés favorisait systématiquement les agents du marché libre[2]. Les quelques voitures mises à la disposition de la Commission durent être affectées princi-

1. V. ch. V.
2. V. ch. X.

palement au service du ravitaillement de la population indigente des villes de Calamata, de Sparte et de Gythion. Au mois de mars 1944, on profita de la présence à Athènes du plénipotentiaire du Reich, M. Neubacher, pour lui exposer la situation des transports. Il fut arrangé que le préposé allemand attribuerait journellement, pendant deux semaines, dix camions privés au service de l'échange d'huile. Toujours récalcitrant et invoquant toutes sortes d'empêchements, celui-ci, finalement, avec un retard de quinze jours, alloua à la Commission, non pas 10 camions par jour, mais de 2 à 6, c. à d. au total une quarantaine au lieu de 150. A l'aller, on dut encore utiliser la plupart de ces camions pour envoyer des vivres à la population indigente, mais au retour ils ont quand même pu charger la majeure partie de l'huile concentrée jusqu'alors.

Entretemps, aux centres d'échange, le troc avait été poursuivi avec le peu de vivres qu'on avait réussi à transporter sur les lieux. Là encore, on s'est heurté à de très grandes difficultés. A Calamata, les représentants de l'O.S.D.E.P. furent incapables de commencer leur activité à cause de l'obstruction des organisations populaires qui ne voulaient pas permettre l'exportation d'huile de la région. Cet obstacle ne fut écarté qu'après l'intervention sur place du représentant de la Commission de Gestion, qui promit de donner à la population indigente de la ville de Calamata 10 pct de l'huile ramassée en Messénie. Quand même assez peu d'huile fut apportée à l'échange, car les paysans n'osaient guère venir en ville à cause des mesures prises par les Allemands contre les partisans.

Par la suite on eut à subir une concurrence acharnée de la part des agents du marché libre, qui avaient à leur disposition un nombre suffisant de camions et du blé de Macédoine, exporté avec le consentement des autorités allemandes en vue de l'échange d'huile. Pour y faire face, on fut obligé d'augmenter successivement le taux d'échange à 2,5 ocques de blé, 1 ocque de haricots et 40 dramia de sucre. Plus tard il fallut y ajouter encore une ocque de blé. On comprend que, dans ces conditions, l'O.S.D.E.P. se soit découragé. L'activité de cet organisme s'est donc limitée à Calamata, tandis que la Commission dut établir elle-même des comptoirs à Sparte, à Gythion et à Lévétsova, où le troc commença vers la fin du mois de février 1944.

Parallèlement à cette action, dont les multiples péripéties ne peuvent pas être retracées dans ce bref exposé, la Commission entreprit un échange dans la région d'Astros, sur la côte est du Péloponèse Un comptoir y fut établi au mois de janvier 1944. En même temps le premier bateau chargé de vivres partit du Pirée à destination de ce port. C'était un voilier sans moteur, et il mit 20 jours pour y arriver, tandis que les commerçants du marché libre avec leurs bateaux à moteurs faisaient le trajet en 2 jours et, avec leurs offres avantageuses, attiraient l'huile des producteurs de cette région.

La situation militaire dans le Péloponèse allait toujours en empirant, créant constamment de nouveaux obstacles au ravitaillement de la population civile [1]. Les fonctionnaires de la Commission avaient fait ce qui était humai-

1. V. ch. XVII.

nement possible, prenant très souvent des risques personnels des plus sérieux, pour mener à bonne fin l'action d'échange[1]. Lorsque la presqu'île entière, vers le milieu du mois de mai 1944, fut déclarée zone de guerre, il fallut évidemment cesser cette activité. Les préposés du service d'échange avaient déjà, en plusieurs occasions, cédé de leurs provisions aux comités locaux de distribution, lorsque ceux-ci, à cause de l'arrêt des transports, se trouvaient à bout de ressources. Vers la fin du mois de mai 1944, tout le solde des vivres destinés à l'échange fut remis à ces comités

La quantité totale des vivres envoyés pour l'échange au Péloponèse s'est montée à 1.060 milliers d'ocques. Sur cette quantité, 720 milliers d'ocques (dont 360 milliers d'ocques restées en souffrance à Corinthe après la destruction du chemin de fer) furent utilisées en fin de compte pour des distributions à la population indigente, et 340 milliers d'ocques seulement furent échangées contre de l'huile.

Voici un résumé des transactions effectuées :

Vivres utilisés pour le troc d'huile :	*Calamata*	*Sparte et Gythion*	*Lévétsova*	*Astros*	*Total*
		Milliers d'ocques			
Blé	123,4	53,8	36,6	28,3	**242,1**
Légumes secs	53,6	9,5	6,2	19,7	**89.—**
Sucre	5,6	2,2	1,5	—	**9,3**
Total	**182,6**	**65,5**	**44,3**	**48.—**	**340,4**
Huile d'olive reçue en échange (poids net)	**71,5**	**22,2**	**12,8**	**12,1**	**118,6**
Il fut disposé comme suit de ces quantités :					
Envois à Athènes	55,9	10 —	6,6	12.—	**84,5**
» » Tripolis	3,5	7,8	5,5	—	**16,8**
Remis aux comités locaux sur place	11,2	4,3	0,7	—	**16,2**
Pris par les Allemands	0,1	—	—	—	**0,1**
Salaires en nature	0,5	0,1	—	0,1	**0,7**
Déficits, discale, coulage etc.	0,3	—	—	—	**0,3**
Total	**71,5**	**22,2**	**12,8**	**12,1**	**118,6**

Corfou.— Pour pouvoir se faire une idée nette de la situation à Corfou, aussi bien au point de vue alimentaire qu'au point de vue des possibilités de procéder à un échange d'huile, la Commission y envoya un délégué neutre vers la fin du mois de décembre 1943. Celui-ci constata que la récolte était très médiocre, les estimations les plus optimistes ne dépassant pas 5.000 tonnes. Le pressurage de l'huile, qui dure généralement jusqu'à la fin du mois de janvier, était déjà presque terminé, et les petits producteurs avaient com-

1. Deux commerçants furent blessés, dont l'un mortellement, au cours de voyages qu'ils effectuaient pour remplir leurs engagements envers la Commission.

mencé à faire du troc contre du maïs pour en préparer du pain et de la polenta, à un taux d'échange minimum de 3 ocques de maïs pour 1 ocque d'huile; ceci pour de petites quantités que les commerçants du marché noir acquéraient afin de réunir des quantités plus importantes qu'ils faisaient parvenir à la côte de l'Épire et de l'Albanie. Là, ils obtenaient jusqu'à 6 ou 7 ocques de maïs pour 1 ocque d'huile. Les grands producteurs, d'autre part, offrirent, par l'intermédiaire des coopératives agricoles, de fournir à la Commission de Gestion 1.000 tonnes d'huile à raison de 1,5 ocque de blé et 1 ocque de légumes secs pour chaque ocque d'huile.

On savait déjà, à Athènes, que certaines quantités d'huile s'échappaient vers le continent. La Commission avait été d'accord avec les Allemands, cependant, pour ne pas appliquer à Corfou, jusqu'à nouvel ordre, l'ordonnance du «Befehlshaber Griechenlands», en date du 14 décembre 1943, interdisant, en vertu de l'accord de Bucarest, l'exportation d'huile de Crète et des îles Ioniennes par d'autres que la Commission de Gestion. Il était impossible, en effet, d'agir autrement, étant donné que la population n'avait reçu aucune assistance alimentaire[1] et que les vivres de la Commission n'étaient pas encore sur place. Dans ces conditions on ne pouvait pas défendre aux habitants d'utiliser le seul produit dont ils disposaient pour se procurer un peu de pain. Cet état de choses s'est prolongé jusque vers le milieu du mois de février 1944, époque à laquelle le navire suédois «*Fenris*» arriva avec une cargaison de vivres destinés aussi bien au ravitaillement de la population indigente qu'à l'échange d'huile. Même par la suite certaines quantités d'huile sont parties en fraude vers l'Épire et l'Albanie.

Les premiers temps de son séjour à Corfou, le délégué neutre fut entièrement occupé à organiser le déchargement des vivres et la distribution des secours. Les difficultés qu'il rencontra dans ce domaine ont été mentionnées au chapitre XVII. Ce n'est que le 4 mars 1944 qu'il a pu inaugurer l'échange d'huile dans la ville de Kerkyra, et les agences créées dans certains villages n'ont commencé à fonctionner qu'au début du mois d'avril, vu qu'il fallait tout d'abord distribuer les vivres destinés aux indigents[2].

Ayant refusé l'offre sus-mentionnée des coopératives agricoles, le délégué fixa le taux d'échange, suivant l'accord de Bucarest, à 60 ocques de blé, 30 ocques de légumes secs et 10 ocques de sucre pour 100 ocques d'huile[3]. Ce fut sans doute une erreur, car les conditions du marché étaient bien différentes de celles qu'on avait prévues lors de la conclusion de l'accord de Bucarest. Les quantités disponibles sur le marché étaient, de toute évidence,

---

1. L'île de Corfou fut occupée par les Allemands le 25 septembre 1943. Dès cette époque, elle était en principe ouverte à l'action de secours, mais la Commission n'avait pas réussi à régler avec les belligérants les formalités requises pour y envoyer un navire suédois. V. ch. VI et VIII.

2. Le délégué ne disposait au début que d'un seul camion (celui de la Banque Agricole). Il en fit réquisitionner un autre, mais quelques semaines sont passées avant qu'il n'ait réussi à le munir de pneus.

3. Les producteurs qui apportaient leur huile à la ville de Kerkyra recevaient une prime de 15 ocques de blé pour 100 ocques d'huile.

de beaucoup inférieures aux prévisions, et le monopole institué en faveur de la Commission ne fut jamais respecté. Les autorités allemandes déclarèrent d'ailleurs qu'elles ne disposaient ni de personnel, ni de vedettes en nombre suffisant pour empêcher la contrebande. Le marché noir, qui avait eu le temps de s'organiser avant l'entrée en scène de la Commission, allait donc son train, tandis que très peu d'huile fut apportée aux comptoirs établis par le délégué neutre. Du point de vue de la concurrence, les conditions n'étaient pas sensiblement différentes de celles du Péloponèse. Aussi fut-il décidé, au mois d'avril 1944, de porter le taux d'échange à 1 1/2 ocque de blé, 1/2 ocque de légumes secs et 40 dramia de sucre pour 1 ocque d'huile[1]. C'était trop tard, cependant.

Par ailleurs, la proximité du front se faisait déjà sentir au point d'empêcher un travail continu. Au début du mois d'avril, l'aviation alliée fit subir à la ville de Kerkyra des bombardements quotidiens qui durèrent une quinzaine de jours. Puis les avions se mirent à mitrailler chaque jour, sans distinction, piétons, mulets et voitures qui se déplaçaient sur les routes, en premier lieu les automobiles, évidemment, facilement visibles à cause de la poussière. Aussi les transports devinrent-ils presque impossibles.

L'échange se poursuivit, sur une échelle restreinte, pendant l'été et l'automne de 1944, principalement en vue de fournir un peu d'huile aux cantines d'enfants de la ville de Kerkyra et à celles de l'Épire.

Au total, la Commission prit livraison, à Corfou, de 161,3 milliers d'ocques d'huile. Elle avait donné en échange les vivres suivants :

Blé	248,6	milliers d'ocques
Légumes secs	68,8	» »
Sucre	15,3	» »
Son	71,4	» »

La majeure partie de cette huile dut être cédée aux Allemands. L'accord de Bucarest prévoyait, en effet, que la Commission livrerait certains contingents d'huile aux troupes de Corfou et de Crète, et qu'elle recevrait en échange une quantité égale prélevée sur l'huile obtenue par la société «*Elãon*» à Mytilène[2]. Voici comment il fut disposé de l'huile de Corfou concentrée par la Commission :

Livré aux Allemands	109,4	milliers d'ocques
Envois à Athènes	23,4	» »
» en Épire	10.—	» »
Distributions sur place	1,7	» »
Provisions	4,7	» »
Salaires en nature	4,4	» »
Discales, déficits etc.	0,1	» »
Solde livré au gouvernement hellénique	7,6	» »
Total	**161,3**	**milliers d'ocques**

1. Il y fut ajouté 1/2 ocque de blé par ocque d'huile apportée au comptoir de Kerkyra.

2. V. ci-après.

Les autres îles ioniennes.— Seule l'île de Leucade avait eu une assez bonne récolte, estimée à près de 1.500 tonnes. Dès le mois de novembre 1943, des quantités importantes prirent le chemin de l'Acarnanie (en face de Leucade), par le canal du commerce privé, sur la base d'un taux d'échange de 2 1/2 ou 3 ocques de blé, ou de 5 ocques de maïs, contre 1 ocque d'huile. Ce n'est que par une action rapide et énergique que la Commission de Gestion aurait pu se procurer une partie de cette huile. Le chef militaire allemand du district prit des mesures pour appliquer l'ordre du «Befehlshaber» du 14 décembre 1943, selon lequel l'huile était réservée à la Commission, et il semble que pendant quelque temps cet ordre fut plus ou moins respecté Mais comme la Commission tardait à agir, il tomba peu à peu dans l'oubli.

Il est de fait que la Commission se heurtait à de grandes difficultés pour l'échange d'huile dans cette région, à cause surtout de la pénurie des moyens de transport, qui ne permettait même pas l'envoi régulier de vivres pour les indigents. Dans ces conditions, il fut convenu avec les Allemands que la Commission pourrait octroyer des licences aux particuliers qui désiraient faire venir de l'huile de ces îles à la capitale, à condition que 25 pct de la quantité apportée fût livrée à la Commission, au Pirée, en échange de 2 1/2 ocques de blé, 1 ocque de légumes secs et 40 dramia de sucre pour chaque ocque d'huile. Cependant, comme cette relation était inférieure à la relation des prix du marché d'Athènes à l'époque en question (5 1/2 ocques de blé pour une ocque d'huile, mars 1944), ce système ne donna pas de résultat. Entre le 22 mars et le 12 mai 1944, 12 licences furent accordées, pour une quantité totale de 40.000 ocques d'huile, dont la Commission devait recevoir 10.000. Elle n'en a reçu que 2.600, la plupart des licences étant restées inutilisées [1].

Vu ce résultat médiocre, la Commission se résolut, au mois d'avril 1944, à conclure des contrats avec des particuliers qui, assumant tous les risques, même dans les cas de force majeure, voulaient transporter du blé à Leucade et en faire venir de l'huile pour le compte de la Commission. Le blé leur fut accordé à titre d'avance et contre déposition d'une garantie en livres or. La livraison de l'huile devait avoir lieu au Pirée ; la quantité à livrer était calculée sur la base d'une ocque pour 5 1/2 ocques de blé. Ce système donna au début des résultats assez prometteurs. Les six contrats signés jusqu'au 3 mai 1944 furent tous exécutés, et la Commission prit livraison de 10.000 ocques d'huile. Deux contrats conclus après cette date ne purent être exécutés, les autorités de Leucade ayant séquestré les cargaisons de blé, pour les faire distribuer aux indigents de l'île par l'intermédiaire du comité local de la Commission. Par ailleurs, l'intérêt des commerçants pour ces affaires s'évanouit dès que le prix de l'huile à Athènes eut dépassé par rapport à celui du blé la proportion 5 1/2 pour 1. Cette proportion passa en effet, au mois de mai à 6 pour 1, au mois de juin à 7 pour 1 et au mois de juillet à 12 pour 1. La Commission considéra alors qu'elle ne disposait pas de blé en quantités suffi-

1. Plus tard on apprit que les autorités locales de Leucade avaient trouvé l'idée des licences si bonne qu'elles avaient commencé à en émettre de leur côté.

santes pour pouvoir continuer les échanges en question à des taux aussi défavorables.

Au total, les échanges dont il est question dans ce paragraphe ont donné 14,2 milliers d'ocques d'huile contre 82,9 milliers d'ocques de blé, 2,1 milliers d'ocques de légumes secs et 0,6 millier d'ocques de son.

Crète.— Au mois de décembre 1943, après la signature de l'accord de Bucarest, le m/s «*Wiril*» fut envoyé en Crète, avec le délégué de Chios qui se trouvait alors à Athènes. Comme le «*Wiril*» ne jaugeait qu'un peu plus de 1.000 tonnes, la presque totalité de sa cargaison dut être distribuée à la population indigente ; il n'est resté pour l'échange d'huile qu'une centaine de tonnes.

Deux nouveaux délégués suédois arrivèrent à Athènes vers la Noël 1943, et ils purent se rendre en Crète au mois de janvier 1944. Le prochain envoi de vivres n'eut lieu qu'au mois d'avril. Après les accidents arrivés au m/s «*Camelia*» et au m/s «*Wiril*» [1], seul le m/s «*Fenris*» restait disponible pour les envois en Crète, mais il devait nécessairement se rendre d'abord à Corfou, qui n'avait encore reçu aucun secours. Ce n'est donc que vers le milieu du mois d'avril, plus de trois mois après l'entrée en vigueur de l'accord de Bucarest, que les vivres nécessaires à l'échange ont pu être expédiés en Crète.

Lorsque les Italiens avaient quitté la Crète, les Allemands avaient chargé la société «*Elâon*» de la concentration d'huile d'olive. Cette firme avait confié sa représentation à un commerçant de l'île, qui assumait tout le travail relatif à l'échange, effectué par l'intermédiaire de ses propres agents et moyennant une commission de 10 pct sur la quantité d'huile ramassée. Conformément à l'accord de Bucarest, la Commission pouvait reprendre l'organisation de la société «*Elâon*» dans l'île de Crète ou créer ses agences à elle. Elle choisit tout d'abord la première de ces alternatives, ce qui voulait dire, dans la pratique, que le contrat de l'«*Elâon*» avec son représentant fut transféré tel quel à la Commission. Néanmoins, aussi longtemps que la Commission n'eut pas suffisamment de vivres pour l'échange, ce représentant, d'accord avec la Commission, poursuivit le troc en faveur de la Wermacht avec des vivres que les autorités militaires de l'île mettaient à sa disposition, afin de s'assurer le contingent de 90 tonnes d'huile par mois qui devait leur être réservé selon l'accord de Bucarest. Un peu plus tard, les délégués ont créé, pour l'échange d'huile, une organisation dont ils prirent eux-mêmes la direction.

En somme, les conditions de l'échange auraient dû être beaucoup plus favorables en Crète que partout ailleurs (excepté à Mytilène, où la récolte était meilleure et où les transports ne présentent de loin pas les mêmes difficultés qu'en Crète), étant donné que l'île était presque isolée [2], que les Al-

---

1. V. ch. VIII.

2. Il semble qu'il y ait eu certaine contrebande au mois de mai 1944, mais elle fut vite arrêtée.

lemands y maintenaient d'une façon assez effective le monopole de la Commission et qu'il s'y trouvait apparemment un excédent d'huile assez considérable pour lequel il n'y avait pas de débouchés. Si le résultat de l'action de la Commission n'en fut pas moins très médiocre, c'est que d'une part elle ne réussit pas à y apporter à temps des quantités suffisantes de vivres[1] et que, d'autre part, au fur et à mesure que s'accélérait l'inflation monétaire et l'anéantissement de la valeur de la drachme[2], les détenteurs de l'huile devenaient de moins en moins enclins à s'en séparer. Pour les uns comme pour les autres, l'huile représentait une valeur stable, et c'est seulement en la payant à son prix en livres or qu'on aurait pu en obtenir des quantités importantes. Les producteurs apportaient à l'échange tout juste ce qu'il leur fallait pour couvrir les besoins en blé et en légumes secs de leurs familles, ou même moins, s'ils avaient la possibilité de se procurer ces marchandises à meilleur marché ailleurs.

Lors du premier voyage du «*Fenris*», pour encourager les producteurs à apporter leur huile à temps pour qu'elle puisse être chargée sur le bateau, on éleva le taux d'échange à 130 contre 100. Par la suite, le prix de l'huile augmenta par rapport à celui du blé (fin mai 165 = 100 à Héracleion et 180 = 100 à la Canée), et l'échange se ralentit automatiquement. Comme on prévoyait une baisse du prix du blé quand commencerait la moisson, et par conséquent une proportion encore plus défavorable au point de vue du troc, il fut décidé d'augmenter le taux d'échange à 200 contre 100. Cette mesure elle-même n'apporta qu'une amélioration temporaire. L'action entière fut interrompue au mois de septembre 1944 à cause de l'évolution militaire.

Au total, la Commission a dépensé en Crète 813,9 milliers d'ocques de blé et 29 milliers d'ocques de légumes secs, ainsi que 4,6 milliers d'ocques de farine, pour obtenir 511,1 milliers d'ocques d'huile.

Il en fut disposé comme suit :

Envois à Athènes	302,2	milliers	d'ocques
Distributions en Crète	24,1	»	»
Provisions	21,6	»	»
Salaires en nature etc.	10,1	»	»
Livré aux Allemands [3]	82,7	»	»
Soldes remis à l'État [4]	59,7	»	»
Créances remises à l'État	9,2	»	»
Discales et déficits	1,5	»	»
Total	**511,1**	**milliers**	**d'ocques**

1. Le m/s «*Fenris*» fit encore deux voyages en Crète, au mois de mai et à la fin du mois de juin 1944. Au premier de ces voyages, on ne disposait pas d'assez de vivres pour qu'il pût prendre une pleine cargaison.

2. V. ch. XXVI.

3. Contre remboursement en huile de Mytilène.

4. Dont 24,2 milliers d'ocques à la P.I.K.P.A. et 35,5 milliers d'ocques au service de distribution du gouvernement hellénique à Athènes.

Résumé et conclusions.

Voici, en résumé, le résultat des diverses actions d'échange dans lesquelles la Commission a été engagée :

Mytilène (jusqu'au 30 novembre 1943).	715,2	milliers d'ocques
Péloponèse	118,6	» »
Corfou . . . . . [1]	161,3	» »
Leucade	14,2	» »
Crète . . . . . [1]	511,1	» »
Total. . . .	**1.520,4**	**milliers d'ocques**

Malgré tous ses efforts, la Commission n'avait donc réussi à ramasser, pendant la saison 1943-44, que 805,2 milliers d'ocques d'huile.

La situation créée par cet échec fut assez pénible pour la Commission et lui fit perdre un peu de son prestige, en détruisant la confiance, très exagérée d'ailleurs, que l'on avait eue dans divers milieux en sa capacité de résoudre le problème de l'huile. Il doit ressortir assez clairement de ce qui précède que la Commission n'avait vraiment pas les possibilités pratiques d'entreprendre la tâche de ravitailler en huile la population des grandes villes, tâche que l'accord de Bucarest avait mise sur ses épaules tout en lui créant des conditions très défavorables.

Si l'accord de Bucarest fut une erreur, on ne peut pas nier d'autre part que l'action entreprise par la Commission aurait pu être à certains égards mieux conduite et surtout mieux coordonnée. Cela concerne en particulier l'échange dans l'île de Corfou, où on a voulu inaugurer une politique à longue vue, visant à obtenir l'huile le meilleur marché possible, alors qu'il était au contraire indispensable de procurer au plus vite des quantités même restreintes, pour pouvoir montrer immédiatement un résultat. Le fait que le m/s *«Fenris»* est revenu de son premier voyage à Corfou sans une goutte d'huile a causé parmi le public une très grande déception et inspiré aux agents du marché noir une assurance qui a rendu l'action dans le Péloponèse encore beaucoup plus difficile.

En d'autres termes, on n'a pas reconnu à temps qu'on se trouvait devant un problème essentiellement commercial, étant donné l'état d'esprit des détenteurs de l'huile et l'impossibilité pour la Commission d'exercer sur eux une pression.

Quand bien même le véritable caractère du problème eût été re-

1. Y compris les quantités livrées aux Allemands, lesquelles ont été effectivement remboursées.

connu, la Commission ne se fût pas trouvée dans la possibilité de poursuivre l'échange d'huile en s'inspirant d'un point de vue purement commercial. En effet, son premier devoir, auquel elle ne pouvait pas se dérober, était de fournir du pain aux indigents. Quand elle ne disposait, dans les centres d'échange, que de provisions limitées, c'est aux besoins des pauvres et des non-producteurs qu'elle devait pourvoir en premier lieu, en réduisant les quantités allouées pour l'échange, ou en interrompant si nécessaire cette activité jusqu'à nouvel ordre. Ainsi qu'il ressort de l'exposé qui précède, ce fut toujours la politique suivie par la Commission, malgré ce qui a été dit parfois. En effet, les commerçants locaux, ne comprenant que trop bien en quoi consistait la faiblesse de la Commission, n'ont pas hésité à mobiliser contre elle l'opinion publique, en prétendant qu'elle faisait du marché noir au lieu de s'occuper du ravitaillement de la population. Ces dires n'avaient aucune justification.

Une fois que les agents du marché noir l'eurent emporté, ils ont, par l'intermédiaire du gouvernement, fait des démarches auprès de la Commission pour obtenir que le commerce de l'huile fût déclaré entièrement libre. La Commission n'a pas voulu y consentir, considérant que, dans les conditions de l'époque, cette mesure ne pourrait aucunement contribuer à résoudre le problème de l'huile, mais donnerait seulement à un petit nombre d'individus l'occasion de s'enrichir. Elle a toutefois donné son accord à un compromis : à partir du mois de juillet 1944, le commerce de l'huile fut déclaré libre à Corfou et dans les autres îles Ioniennes, tandis qu'il était entendu qu'on donnerait en Crète, en guise de paiement supplémentaire à ceux qui apportaient de l'huile en vue d'un échange régulier, une licence d'exporter en Grèce continentale une quantité d'huile correspondant à la moitié de celle qu'ils avaient apportée pour l'échange. Les Allemands introduisirent la même mesure à Mytilène. A cause du manque de moyens de transports, elle fut sans portée dans la pratique.

Entretemps, les Allemands avaient réuni pour leur compte, à Mytilène, pas moins de 6.600 tonnes d'huile d'olive[1], malgré les difficultés qu'ils avaient rencontrées pour leurs transports, à la suite de l'activité croissante des avions et des sous-marins alliés. L'écart entre le résultat obtenu par les Allemands et celui de la Commission a donc été très considérable. Il aurait fallu, devant cette situation, que soient appliquées les stipulations de l'accord de Bucarest, selon lesquelles

1. V. ch. V.

les parties contractantes devaient se concerter en vue d'égaliser les contingents destinés respectivement à la Wehrmacht et à la population civile, afin que le ravitaillement en huile de cette dernière fût assuré. Vers la fin du mois de mars 1944, les Allemands avaient promis de remettre à la Commission, à titre de prêt, il est vrai, 1.000 tonnes sur la quantité d'huile qu'ils avaient ramassée à Mytilène, mais, étant donné l'évolution ultérieure de l'action d'échange de la Commission, il n'eût pas été question de les restituer. Si la Commission avait pu à cette époque envoyer un navire suédois chercher ces mille tonnes, ainsi que le restant à son crédit depuis sa participation à l'échange de Mytilène, elle n'aurait pas manqué de mettre cette offre à profit. Mais elle fut une fois de plus handicapée par un fait qui l'empêchait constamment d'agir au moment propice, à savoir le nombre trop réduit de bateaux suédois disponibles pour le cabotage et l'impossibilité d'utiliser ceux qu'elle avait, du fait qu'ils devaient rester à l'ancre des semaines et des mois à attendre que la permission d'appareiller leur fût donnée par les autorités navales alliées.

Lorsque la question de l'égalisation des contingents fut posée à nouveau, les Allemands refusèrent de s'exécuter. D'ailleurs, comme l'intendance avait déjà pris livraison de l'huile de Mytilène, les autorités d'occupation civiles se sont trouvées dans l'impossibilité d'agir. Par l'intermédiaire du gouvernement suédois, la question fut portée devant les autorités supérieures de Berlin, mais sans résultat aucun.

La Commission dut par conséquent se contenter de récupérer les 192.1 milliers d'ocques qu'elle avait livrées aux autorités allemandes en Crète et à Corfou. Cependant, lorsque les Allemands évacuèrent la ville d'Héracleion, ils remirent aux délégués neutres, avec d'autres stocks, 192.9 milliers d'ocques d'huile en plus des quantités auxquelles la Commission avait droit [1].

D'autre part, la Commission reçut en été 1943 une quantité de 46,8 milliers d'ocques prélevée sur l'huile concentrée par les Italiens en Crète [2]. A une autre occasion elle prit livraison de 4.000 ocques provenant d'un échange avec certaines institutions de Salonique. Elle a donc disposé, au total, de 1.764,1 milliers d'ocques d'huile d'olive indigène.

---

1. V. tableau VI de l'annexe statistique.

2. V. tableau VI de l'annexe statistique, où cette quantité a été portée au crédit des autorités gouvernementales.

Utilisation de l'huile.

Si insuffisantes qu'elles fussent par rapport aux besoins de la population, les quantités d'huile réunies de part et d'autre par la Commission de Gestion ont été d'une grande utilité. Voici, en résumé, les quantités totales dont la Commission a disposé, ainsi que l'utilisation qu'elle en fit :

		Milliers d'ocques
Huile indigène :		
quantité totale reçue	1.764,1	
» soumise à un traitement industriel [1]	1.413,8	
Reste		350,3
Quantité obtenue après le traitement industriel [1]		1.266.—
Huile importée : de Turquie		4,3
d'outre-mer		93,6
Huile de coton		1,9
Total		**1.716,1**
Commissions et divers frais payés en nature lors de l'action d'échange		61,5
Déficits et discales sur les quantités concentrées en province		2.—
Distributions dans la capitale :		
distributions générales par les épiceries [2]	769,6	
allocations aux cantines d'enfants	85,4	
autres secours spéciaux	38,6	
divers	0,3	
déficits	2,7	896,6
Distributions en province :		
distributions générales (Salonique) [3]	121,9	
allocations aux cantines d'enfants	105,3	
autres secours spéciaux	218,1	
déficits	43,3	488,6
Paiements en nature au personnel administratif et aux ouvriers permanents		60,1
Soldes remis au gouvernement hellénique [4]		207,3
Total		**1.716,1**

Au printemps de 1944, alors que l'huile d'olive était presque introuvable sur le marché d'Athènes, la Commission fut heureuse d'en recevoir du Péloponèse certaines quantités, suffisantes pour approvisionner régulièrement les cantines d'enfants, ainsi que certaines institutions philanthropiques et sanitaires.

1. V. ch. XI, ainsi que tableau VIII de l'annexe statistique. Les résidus gras provenant du raffinage de certains lots ont été utilisés pour la fabrication de savon.

2 En octobre 1943 et en mai 1944.

3. En mai et en août 1944.

4. Dont 9,2 milliers d'ocques sous forme de créances.

CHAPITRE XX

ÉCHANGE ET DISTRIBUTION DE LAIT FRAIS ET D'ŒUFS

Distribution de fourrages aux vacheries.— Lait frais réuni en échange de fourrages.— Répartition du lait.— Échange fourrages-œufs.

Distribution de fourrages aux vacheries.

La première Commission de Gestion avait inauguré depuis l'été 1942 un système d'échange selon lequel le son, principal sous-produit de la mouture du blé, était fourni aux fermiers des environs de la capitale contre du lait frais. Ce procédé avait été dicté par la double préoccupation de procurer un peu de lait à ceux qui en avaient besoin et de contribuer en même temps à la conservation des bêtes laitières.

La rareté du fourrage avait en effet fortement décimé le bétail dès la première année de l'occupation. Le prix de vente du lait, si exorbitant qu'il fût, ne compensait pas le prix du fourrage, et les fermiers étaient réduits à livrer peu à peu leurs bêtes à la boucherie. En Attique surtout, la destruction du bétail avait pris les proportions d'une catastrophe. Sur les quelque 15.000 vaches laitières qu'on comptait dans la circonscription de la capitale à la veille de la guerre, c'est à peine si 1.100 avaient survécu[1]. Encore étaient-elles dans un tel état d'épuisement que leur production de lait habituelle avait diminué de plus de la moitié.

Le procédé d'échange institué par la première Commission de Gestion avait été accueilli par les fermiers avec beaucoup d'empressement. Cependant, l'activité parallèle du ministère du Ravitaillement et l'intervention des autorités d'occupation en sa faveur avaient rendu les résultats moins satisfaisants qu'on ne l'avait espéré. En sep-

1. Pour la réduction du cheptel dans le pays entier, V. ch. V.

tembre 1942, au moment où la nouvelle Commission de Gestion inaugurait son activité, des quantités assez considérables de lait frais étaient régulièrement fournies aux stations de nourrissons, aux hôpitaux et aux autres établissements philanthropiques d'Athènes et du Pirée, mais trop d'obstacles s'opposaient encore au développement d'une organisation rationnelle de l'échange, et la situation des étables n'avait pas encore été sensiblement améliorée. De plus, la société E.V.G.A., chargée des opérations relatives à l'échange, à la pasteurisation et à la distribution du lait, était soumise au gré du ministère du Ravitaillement et des autorités d'occupation.

Grâce aux importantes quantités de son résultant de la mouture du blé d'outre-mer, dont elle disposait, grâce aussi aux accords internationaux qui réglaient son activité, la nouvelle Commission de Gestion fut à même de monopoliser la concentration de lait frais aux environs de la capitale. En vertu d'un accord conclu entre la Commission et les autorités d'occupation, les fourrages indigènes — principalement des tourteaux de coton —, qui avaient été séquestrés par les occupants, furent débloqués et mis à la disposition de la Commission par l'intermédiaire du ministère du Ravitaillement. En revanche, la Commission prit l'engagement de fournir régulièrement aux hôpitaux militaires et au corps diplomatique certaines quantités de lait pasteurisé. Ces quantités, qui ne pouvaient pas être dépassées, furent inscrites dans le plan de compensation dont il a été question au chapitre V. La laiterie E.V.G.A., seul établissement possédant des installations et des appareils modernes pour le traitement du lait et de ses produits, fut mise entièrement aux ordres de la Commission. Un contrat conclu de gré à gré entre la société et la Commission régla les conditions dans lesquelles l'échange, le traitement et la distribution du lait devaient être poursuivis. Un représentant de la Commission, avec quelques employés, fut détaché auprès de la laiterie en vue du contrôle.

Grâce à ces mesures, la Commission put s'assurer de quantités assez importantes de lait frais au profit des hôpitaux et de certains malades soignés chez eux[1] et, en même temps, fournir une base non seulement pour le maintien du cheptel, mais aussi pour permettre une augmentation du nombre de bêtes laitières. Peu après la libéra-

1. A partir du mois de janvier 1943, les centres de nourrissons ont été avitaillés uniquement au moyen du lait conservé importé (V. ch. XVIII).

tion du territoire, le nombre de vaches, dans la circonscription de la capitale, était remonté de 1.100 à près de 5.000[1]

Avant la guerre, la ration journalière d'une vache laitière était la suivante :

Paille	3 ocques	Tourteaux de coton . .	1 ocque
Luzerne, foin ou avoine	4 »	» » lin . . .	1 »
Son	3 »	Farine de maïs	1 »
		Total 13 ocques	

La Commission fournissait au début 3 ocques de son en échange d'une ocque de lait et par la suite 1 1/2 ocque de son et 3/4 d'ocque de tourteaux de coton pour chaque ocque de lait. Complétées par la paille et les fourrages frais que les éleveurs pouvaient encore se procurer, ces quantités se sont avérées amplement suffisantes. Cependant le taux d'échange a dû être modifié plusieurs fois, suivant les quantités de son et de fourrages disponibles et selon que la production de lait était plus ou moins abondante. En quelques occasions, on a distribué aux vacheries des lots de légumes secs et d'autres vivres avariés.

Avec un taux d'extraction de 95 % de farine, à la mouture du blé, la Commission comptait pouvoir disposer mensuellement d'environ 600 tonnes de son pour l'échange contre du lait. Comme les quantités de lait apportées à l'échange augmentaient considérablement au cours des mois d'hiver, la Commission se vit obligée d'augmenter temporairement l'extraction de son pour faire face à la demande, tout en limitant les quantités de lait qu'elle recevait. Le lait fut livré en partie à crédit, et payé par des livraisons de son au cours de l'été, époque où, par suite de la sécheresse, les fourrages frais font régulièrement défaut. Pendant l'année 1944, les quantités de tourteaux disponibles ont diminué à cause des difficultés de transport. Vers cette époque, la Commission entreprit elle-même le pressurage d'un petit lot de graines de coton obtenu par voie d'échange. En même temps l'augmentation des envois de blé d'outre-mer a permis d'accroître les quantités de son livrées aux vacheries.

Voici les quantités de fourrages distribuées aux vacheries, de septembre 1942 à mars 1945 :

	Milliers d'ocques		*Milliers d'ocques*
Son	13.611,3	Tourteaux de coton . . .	1.803,7
Avoine, orge, millet et seigle	195,9	Foin.	62,8
Divers vivres avariés. . .	166.—	Caroubes	6,1
		Total . . .	**15.845,8**

1. Une activité semblable fut inaugurée à Salonique, sur une échelle plus restreinte. Les données rapportées dans ce chapitre ne se réfèrent cependant qu'au centre d'Athènes et du Pirée.

Toute cette activité a été poursuivie en étroite collaboration avec la Mission de la Croix-Rouge Suisse en Grèce, dont le chef, en sa qualité de membre de la Commission de Gestion, avait négocié avec les autorités d'occupation l'accord de principe mentionné ci-dessus.

Lait frais réuni en échange de fourrages.

Vu les conditions de l'époque, il fallait surveiller rigoureusement la pureté du lait. Des chimistes attachés au service central se rendaient aux fermes tous les matins et prélevaient un échantillon du lait fourni. Un autre chimiste examinait le lait au moment de son entrée dans l'usine et au moment de la mise en bouteilles, avant et après la pasteurisation. Le lait ainsi recueilli, pasteurisé et mis en bouteilles, était distribué par les soins et par les moyens de transports de l'usine, selon les indications fournies par un tableau hebdomadaire dressé par le service central.

Des difficultés de toutes sortes: pannes d'électricité, réquisition de voitures, manque de pneus, insuffisance de sacs et de récipients et tant d'autres imprévus menaçaient constamment de jeter le désordre dans les opérations relatives à la concentration et à la distribution du lait. C'était chaque jour un tour de force renouvelé que d'assurer le jeu de tous ces rouages, au milieu d'obstacles qu'il fallait surmonter sans délai, sous peine de laisser se perdre un produit irremplaçable. Pendant les grandes chaleurs, on n'a pas toujours réussi à empêcher que le lait ne soit altéré avant d'arriver aux consommateurs, mais en somme les pertes ont été très peu importantes[1].

Étant donné que la société E.V.G.A. ne disposait pas au Pirée des moyens de transports nécessaires à la concentration du lait des vacheries du Pirée et à sa distribution aux ayants-droit, c'est le bureau de l'I.K.A. (institut des assurances sociales) qui, au début, s'en est chargé pour le compte de la Commission de Gestion. Le lait ainsi concentré était livré tel quel, c'est-à-dire sans pasteurisation, aux réceptionnaires. Ce n'est qu'en avril 1943 que la société E.V.G.A, réussit à disposer d'une voiture pour ce travail, et à partir de cette époque tout le lait distribué au Pirée fut également pasteurisé.

Quelques hôpitaux et sanatoria situés aux environs de la capitale ont pu se procurer eux-mêmes le lait dont ils avaient besoin chez les fermiers du voisinage, au moyen de fourrages que la Commission mettait à leur disposition. Ce lait était consommé sans pasteurisation.

Les quantités de lait frais réunies par la Commission ont varié entre 4.000 et 9.000 ocques par jour. Le maximum fut atteint, chaque année, aux mois de mars et d'avril, le minimum aux mois de septembre et d'octobre. Pendant les troubles de décembre 1944, toute

1. V. ci-après.

cette activité dut évidemment être suspendue. On ne fut en mesure de la reprendre que vers la mi-janvier 1945.

Voici les quantités totales de lait frais concentrées par la Commission, depuis le 18 septembre 1942 jusqu'au 21 mars 1945.

Lait réuni par :	*Milliers d'ocques*	
la société E.V.G.A	5.345,9	
l'I.K.A.	83,3	
divers établissements	39,4	5.468,6
Déchets de pasteurisation		132,7
Total à distribuer, milliers d'ocques		**5.335,9**
Milliers de litres		6.829,9

Répartition du lait.

Les premiers mois, une bonne partie du lait frais obtenu par le procédé de l'échange avait été destinée à l'alimentation des nourrissons. Vers la fin de l'année 1942, à la suite d'arrivages considérables de lait conservé, la distribution de lait frais aux nourrissons fut supprimée. Les quantités redevenues disponibles pouvaient dès lors être affectées aux besoins, qui n'avaient pu encore être envisagés, des malades soignés chez eux. La distribution de lait à cette catégorie de malades commença vers la fin du mois de janvier 1943.

Vu la pénurie de lait il n'était guère possible de faire participer à ces distributions tous les malades qui en faisaient la demande. Les malades furent classés en trois groupes, selon l'urgence et la gravité des cas, et selon les possibilités de contrôle. Le premier groupe comprenait les infections typho-paratyphoïdes, les maladies aiguës accompagnées de température élevée et les hemorragies graves. Le deuxième groupe comprenait les états post-opératoires, durant les deux semaines qui suivaient la sortie de l'hôpital. Les enfants sous-alimentés au dessous de douze ans et les tuberculeux jusqu'à l'âge de 25 ans formaient le troisième groupe, qui était admis aux distributions lorsque les besoins des deux groupes laissaient une marge de lait disponible. Il n'était malheureusement possible d'inclure parmi les bénéficiaires ni les tuberculeux au-dessus de 25 ans, ni les nombreuses personnes souffrant d'ulcère du tube digestif.

Sept dispensaires recevaient tous les matins les demandes des malades et contrôlaient les attestations médicales produites par les requérants. S'il y avait lieu, le médecin du dispensaire leur remettait une carte les autorisant à se faire livrer tous les jours, dans l'un de 25 comptoirs établis dans ce but, une demi-ocque ou un quart d'ocque de lait pendant deux ou quatre semaines, selon la nature de la maladie et selon les quantités disponibles. Les abus ont été réduits à un

minimum, grâce à la surveillance effectuée par le service central au moyen de fiches individuelles et de visites à domicile, dans un certain nombre de cas, et aussi grâce aux sanctions prises contre les médecins qui avaient remis leurs attestations à la légère [1]. Jusqu'à 15.000 malades ont pu être admis simultanément aux distributions. Les dispensaires se sont occupés d'environ 400.000 cas et ont distribué plus de deux millions d'ocques, depuis l'institution de ce service jusqu'à sa clôture.

Déduction faite des quantités prélevées en faveur des autorités d'occupation, du corps diplomatique et du personnel de l'usine, qui s'élevèrent à un cinquième du total, la catégorie des malades à domicile a absorbé à peu près la moitié du lait frais obtenu par le procédé de l'échange. Les hôpitaux, les asiles et les autres établissements de charité en reçurent un peu moins. Le reste fut réparti entre plusieurs autres catégories de bénéficiaires ne figurant pas en permanence sur les listes de distributions : nourrissons de 12 à 24 mois à l'époque où le lait conservé était encore insuffisant, cantines d'enfants lorsque les vivres fournis ne comportaient pas de matières grasses, stations de secours établies par l'Institut des Assurances Sociales pour les victimes de la pénurie de vitamines etc.

Voici quelle fut la répartition des quantités totales de lait frais réunies :

	Milliers d'ocques	*Pourcentage*
Autorités d'occupation	734,6	13,7
Corps diplomatique	122,2	2,3
E.V.G.A., personnel et divers engagements [2]	212,1	4.—
Ministère du Ravitaillement	47,1	0,9
Malades à domicile	2.015,8	38.—
Hôpitaux, établissements philanthropiques, prisons etc.	1.747,8	32,7
Stations de nourrissons, cantines d'enfants, orphelinats, préventoria	234.—	4,3
Enfants des communes d'Eleusis et d'Aspropyrgos	7,8	0,1
Divers	12,1	0,2
Pour la préparation de beurre [3]	85,1	1,6
Lait avarié et coulage	117,3	2,2
Total	**5.335,9**	**100.—**

1. Les médecins convaincus d'attestations inexactes recevaient un premier avertissement. En cas de récidive, leurs attestations n'étaient plus acceptées dans les dispensaires.

2. Chaque ouvrier et employé de la société recevait 2 ocques de lait (à partir de mars 1944, 2 1/2 ocques) par jour. La société elle-même recevait 118 ocques par jour.

3. Certains excédents de lait qu'on n'a pas réussi à distribuer à temps à cause du manque de moyens de transport ont été utilisés pour la préparation de beurre, dont on a obtenu 2.450 ocques. Il en fut distribué 1.773 ocques aux malades à domicile et 662 ocques aux établissements sanitaires. Le petit lait fut utilisé dans la fabrication de pâtes alimentaires.

Abstraction faite de quelques centaines d'ocques fournies gratuitement, les bénéficiaires ont dû payer le lait qu'ils recevaient, mais le prix était extrêmement bas. Il était en effet calculé de façon à couvrir les frais réels de la Commission sans laisser aucun bénéfice [1].

Échange fourrages-œufs.

Le succès de l'échange fourrage-lait a permis d'étendre l'application de ce système aux éleveurs de volaille, en vue d'obtenir des œufs frais en échange de grenaille. Ici, comme pour l'échange de lait, on s'est proposé un double but : ranimer l'aviculture anéantie et procurer en même temps aux enfants malades et chétifs un aliment riche en protéine.

Les premiers temps, on a largement soutenu les aviculteurs professionnels, et l'échange a été organisé par l'intermédiaire de l'Union des aviculteurs, qui mettait ses bureaux et son personnel à disposition dans ce but. Afin de protéger les parcs avicoles de toute ingérence de la part des occupants, ils furent munis de pancartes portant les insignes de la Croix-Rouge.

Plus tard, lorsque l'aviculture en grand eut commencé de prospérer, on fit des conditions moins favorables aux aviculteurs professionnels, afin d'aider plus efficacement l'élevage domestique. Le service central de la Commission assuma lui-même dans ce but les opérations d'échange, qui s'effectuèrent sous son contrôle immédiat et avec son propre personnel. On voulait ainsi aider les familles pauvres à nourrir quelques poules pour s'assurer des œufs pour leurs enfants et pour leurs malades. Cependant, comme le nombre des familles qui voulaient élever des poules était grand, tandis que les quantités de fourrage dont disposait la Commission étaient plutôt restreintes, la quantité remise à chaque demandeur fut fixée sur la base de 3 à 7 poules par famille, selon le nombre d'enfants et de malades. Plus tard, alors que l'aviculture s'était suffisamment développée et que la Commission ne possédait pas assez de fourrages pour répondre à toutes les demandes, on fut obligé de n'en plus donner qu'aux indigents [2].

---

1. V. ch. XXVI.

2. La Commission engagea les grands aviculteurs à augmenter l'élevage de poussins de bonne race, de préférence Leghorn, aussi bien pour accroître leur parc que pour en vendre aux particuliers. Elle a même fait distribuer un certain nombre de poussins à des familles nécessiteuses.

Le taux d'échange a été modifié plusieurs fois, mais la plupart du temps le barème suivant fut appliqué : pour chaque œuf livré, il fut donné en échange, par poule et par mois, 1 1/2 ocque de son ou 1 ocque de grenailles, d'orge, de maïs, d'avoine ou de vivres avariés. A ce taux, l'aviculteur avait au moins, par poule et par mois, 4 œufs en plus, dont il pouvait disposer librement, soit pour ses enfants, soit pour les vendre au marché libre.

Le succès de ce système fut saisissant. Pendant les premiers mois, en automme 1942, le fourrage fut souvent livré à crédit, en attendant que reprenne la ponte, devenue rare. Mais peu après ce furent au contraire les aviculteurs qui offrirent à crédit l'excédent de leur production d'œufs, afin d'assurer pour les périodes de stérilité la nourriture de leur volaille multipliée. De 800 à 1.200 personnes se sont présentées chaque jour aux guichets du service d'échange.

Les œufs que recevait la Commission (jusqu'à 5.000 par jour, pendant la saison des pontes) étaient distribués le lendemain, parfois le jour même, à tous les établissements pour la protection de l'enfance, à tour de rôle et selon le nombre de leurs pensionnaires. Pour éviter les abus, ces établissements étaient tenus à remettre à leurs pensionnaires les œufs par pièce, à l'exclusion de toute préparation pouvant entraver la vérification du nombre de pièces distribuées.

Les précisions suivantes permettront de saisir l'ampleur de cette activité et les résultats obtenus, depuis l'institution de ce service, en septembre 1942, jusqu'à sa clôture, en mai 1945 :

	Aviculteurs	*Têtes de volaille*
Septembre 1942	450	20.208
Mai 1945	14.344	125.768

Nombre d'œufs livrés : 1.926.793 pièces

Excédent approximatif au bénéfice des éleveurs : 7.000.000 de pièces.

Quantités de fourrages livrées en échange d'œufs [1] :

Grenaille	812,8	milliers	d'ocques
Son	417,1	»	»
Déchets de blé	61,9	»	»
Avoine	5,9	»	»
Orge	67,5	»	»
Millet	162,8	»	»
Seigle	0,7	»	»
Vivres avariés	207,3	»	»

Total 1.736.— milliers d'ocques

1. Étant donné que la période envisagée ici comprend les deux mois qui ont suivi la remise des activités de la Commission de Gestion à l'État hellénique, les quantités indiquées ci-dessus sont un peu supérieures à celles figurant dans les autres statistiques citées dans ce rapport.

Au sujet de la provenance des céréales autres que blé, V. ch. XII.

CHAPITRE XXI

MESURES DE CONTRÔLE, FUITES ET FRAUDES

Contrôle du mouvement des marchandises. — Pertes et déficits. — Vivres enlevés par les occupants. — Poursuite des vols et des fraudes. — Apparition des vivres de la Commission au marché libre.

Contrôle du mouvement des marchandises.

Dans les chapitres précédents, il a été question à plusieurs reprises de mesures visant à contrôler le mouvement des marchandises en vue d'empêcher les fraudes et les détournements. Nous nous proposons de donner ici un aperçu d'ensemble de ces mesures, en nous bornant toutefois à celles qui avaient le plus d'importance, et en faisant abstraction des dispositions temporaires qui ont précédé l'établissement d'une routine définitive, ainsi que des modifications que les circonstances ont assez souvent imposées à cette routine [1].

Déchargement.

A. Marchandises en cueillette. L'agent maritime remettait au service maritime de la Commission des relevés indiquant l'espèce des marchandises, ainsi que la nature et le nombre des colis déchargés, relevés basés sur les fiches que le marqueur de cet agent dressait au moment du déchargement et qu'il faisait signer par le préposé des dépôts et des transports de la Commission.

B. Blé en vrac. Le contrôleur de la Commission auprès des moulins remettait, également au service maritime, des rapports sur les quantités de blé déchargées à l'aide de l'aspirateur des moulins, quantités contrôlées au moyen du dispositif de pesage automatique des silos.

Le service maritime, après avoir comparé ces données avec les connaissements, consignait le résultat dans des rapports remis au service économique.

---

1. Il ne sera pas question non plus de la surveillance exercée par la police et par les gardiens de nuit afin de prévenir les vols et les effractions.

Transports des marchandises aux dépôts.

Le préposé des dépôts et des transports, en prenant livraison des marchandises sous palan, dressait des fiches indiquant, par camion, l'espèce des marchandises, ainsi que la nature et le nombre des colis. Ces fiches, remises au convoyeur de chaque camion, servaient de contrôle au moment de la réception, où elles étaient recueillies par le personnel du dépôt. La réception dans les dépôts n'avait lieu que sur pesage, excepté dans le cas de réception en masse de colis du même type; on se contentait alors d'évaluer le poids total sur la base du poids moyen d'un certain nombre de colis. Des bulletins indiquant les quantités reçues dans chaque dépôt étaient remis à la fin de chaque journée au service économique (section comptabilité des dépôts).

Emmagasinage.— Pour les mesures relatives à la surveillance des conditions techniques de l'emmagasinage, V. ch. IX. Cette surveillance, confiée essentiellement au service chimique, comprenait aussi la détermination des discales admises pour pertes d'humidité etc. des marchandises pendant l'entreposage.

Production.— Concernant le contrôle technique des diverses activités industrielles poursuivies par la Commission, V. ch. XI.

Dans les moulins, les techniciens de la Commission surveillaient jour et nuit la marche des travaux. Des bulletins quotidiens permettaient à la direction des services industriels de contrôler les quantités de blé moulues, ainsi que les quantités de son, de farine etc. produites. Ces bulletins étaient remis également au service économique et passés dans les écritures de la comptabilité des dépôts.

Plans généraux des distributions.— Le service économique recevait par conséquent des rapports quotidiens sur les quantités de marchandises reçues dans les dépôts. D'autre part, il recevait aussi, ainsi qu'on le verra ci-dessous, des rapports quotidiens sur toutes les livraisons effectuées. Sur la base de ces données, le service élaborait, outre des relevés quotidiens à l'intention de tous les services intéressés, des tableaux détaillés indiquant les disponibilités de la Commission au 1er, au 10 et au 20 de chaque mois. Ces tableaux étaient remis au service des plans généraux, qui recevait en outre, par l'intermédiaire du service maritime, les dépêches concernant les cargaisons en route [1].

Le service des plans généraux recueillait d'autre part, le 20 de chaque mois, les projets détaillés des divers services de distributions, concernant les rations, le nombre de bénéficiaires et les quantités totales à distribuer pendant le mois suivant. Après avoir étudié ces projets et introduit, le cas échéant, les modifications nécessaires afin d'adapter les programmes aux disponibilités, le service résumait les divers projets en un plan général soumis à la Commission, en séance plénière. Le président et le vice-président déci-

1. Malheureusement ces dépêches, transmises par le ministère suédois des Affaires étrangères, n'arrivaient souvent que deux ou trois jours avant les navires, ce qui a provoqué beaucoup de difficultés pour l'établissement des plans de distribution.

daient ensuite quelles seraient les allocations du mois suivant aux divers services de distributions et aux diverses catégories de bénéficiaires.

Livraisons.—Dans le cadre des allocations ainsi établies les services de distributions émettaient des bons pour la livraison aux agents distributeurs (boulangeries, épiceries, diverses institutions philanthropiques ou sanitaires etc.), ainsi que des listes indiquant les expéditions à effectuer le mois suivant aux comités de province.

Dans la circonscription de la capitale, le service du pain élaborait sur la base des rations en vigueur et du nombre de clients par boulangerie, établi par le service de contrôle des effectifs, des listes faisant fonction de bons de livraison. Ces listes étaient remises aux moulins qui effectuaient les livraisons sous le contrôle des préposés de la Commission. Des bulletins de convoi accompagnaient les expéditions et étaient signés par les boulangers lors de la réception, généralement après pesage. Le service du pain tenait pour chaque boulangerie un compte-courant des farines livrées et procédait mensuellement aux ajustements motivés par les variations du nombre des clients. Pour le contrôle de la cuisson du pain, V. ch. XIII.

Pour les distributions générales par l'intermédiaire des épiceries, le service compétent émettait des bons de livraison au nom des épiciers-magasiniers, également sur la base des données fournies par le service de contrôle des effectifs sur le nombre des clients inscrits dans chaque épicerie. Des copies de ces bons étaient remises au service des dépôts et des transports qui s'occupait des livraisons. Le service d'inspection générale contrôlait, auprès des épiciers-magasiniers, aussi bien la réception des marchandises que leur répartition entre les épiceries du district. Ce service surveillait aussi le débit des marchandises et procédait, après la fin de la distribution, à la liquidation des comptes de chaque épicerie.

Le service d'approvisionnement des cantines et celui des secours spéciaux procédaient également aux distributions de leur ressort, au moyen de bons de livraison émis au nom des organisations de bienfaisance, ou des divers établissements chargés des distributions ultérieures. Un relevé des bons émis sur chaque entrepôt était dressé tous les jours et remis, avec les copies des bons respectifs, au service économique. Celui-ci en dirigeait une copie sur la caisse et une autre sur l'entrepôt désigné pour la livraison. Deux jours après l'émission du bon, le bénéficiaire muni de l'original pouvait se présenter à la caisse pour régler le paiement, et au dépôt pour retirer les vivres qui lui étaient alloués. Ce délai de 48 heures était souvent mis à profit par les bénéficiaires pour concerter avec les magasiniers les détails de livraison—emballage, moyen de transport etc. La distribution ultérieure des marchandises était surveillée au moyen de bulletins bi-mensuels et d'inspections sur place par les services de distributions respectifs. Le service d'inspection générale était aussi appelé à faire des contrôles, ainsi que le service de contrôle des effectifs [1].

1. Ce service suivait couramment l'effectif des cantines populaires et des cantines d'enfants. Il était appelé, de temps à autre, à faire aussi un contrôle individuel sur certains autres groupes de bénéficiaires, comme celui des étudiants indigents.

Le service économique centralisait tous les bons de livraison émis, ainsi que les bulletins des moulins et des dépôts au sujet des livraisons effectuées, les passant graduellement dans les écritures de la comptabilité des dépôts.

Pour les expéditions en province, le procédé était semblable. Les services compétents (division de ravitaillement des provinces et service de ravitaillement des enfants et des malades de province établissaient, dans les limites du plan général, des programmes mensuels, dont l'exécution incombait à la division des dépôts et des transports. Aussitôt que les moyens d'exécuter les envois étaient assurés, cette division faisait parvenir aux moulins et aux entrepôts l'ordre écrit de livrer les quantités prévues à un préposé de la division qui prenait soin du chargement et du transport, soit à la succursale de la Banque Agricole du lieu de destination, soit au mandataire du comité local, lorsque le comité s'offrait à transporter les vivres par ses propres moyens. Toutes ces livraisons fragmentaires étaient consignées sur un bordereau comportant les précisions utiles — poids, emballage, destination etc. Les ordres de livraisons, ainsi que leurs bordereaux respectifs, émis en quatre exemplaires, permettaient de contrôler l'exécution des envois en province dans toutes leurs étapes. Ils servaient en effet de pièces justificatives : a) pour la sortie de la marchandise du dépôt, b) pour le contrôle effectué sur le convoyeur ou le transporteur [1], c) pour le procès-verbal de livraison finale au lieu de destination, d) pour les écritures de la comptabilité centrale du service économique. Pour ce qui est du contrôle de la gestion des comités de province, V. ch. XVI.

Pertes et déficits.

Certaines indications concernant les pertes et les déficits ont été données dans le chapitre XII. En voici un résumé :

	Pillages, pertes et avaries	*Déficits*	*Total*
	Milliers d'ocques		
Déchargement des navires suédois arrivés de l'étranger	212,4	1.498,8	1.711,2
Gestion d'Athènes	2.228,8	1.708.8	3.937,6
Envois en province et gestion des bureaux de délégués et des K.E.D.E.S. . . .	946,5	1.383,1	2.329.6
Total . . .	**3.387,7**	**4.590,7**	**7.978,4**

Par rapport à la quantité totale de vivres reçus par la Commission de Gestion (557.000 milliers d'ocques, environ) le total des pertes et des déficits constatés s'élève par conséquent à 1,4 pct. Ainsi qu'il a été signalé au chapitre XII, ces données n'englobent cependant pas les pertes et les déficits

1. Les envois par camion ou par chemin de fer étaient toujours accompagnés d'un convoyeur. Pour ce qui est des envois par voilier, les autorités d'occupation défendirent l'application de ce système, et la Commission fut donc réduite à en faire assumer la responsabilité par le capitaine.

qui se sont produits lors de la réexpédition des marchandises des centres de province aux villages, ou pendant les distributions faites par les E.D.E.S. Sur la base des renseignements fragmentaires qui existent à ce sujet, on peut affirmer que les pertes en question n'ont pas dépassé 1.500 milliers d'ocques, soit 0,3 pct de l'ensemble des vivres confiés à la Commission. Le pourcentage total des pertes et des déficits ne s'est donc élevé qu'à 1,7 environ.

Encore faut-il prendre en considération qu'environ un tiers de ces pertes se sont produites dans des cas de force majeure : faits de guerre, pillages, avaries, naufrages etc. Au total, on peut évaluer les pertes en question à 2.990 milliers d'ocques, de sorte que le déficit imputable à la gestion des vivres se limite à 4.988 milliers d'ocques, ou, disons à quelque 6.500 milliers d'ocques en comprenant les déficits encourus par les E.D.E.S. Par rapport à la quantité globale des vivres gérés par la Commission et par ses organes, ce déficit représente à peine 1,2 pct. Étant donné que la Commission admettait une discale allant de 0,7 jusqu'à 1,5 pct pour les transports, l'emmagasinage ou la distribution des vivres, on peut en conclure que le déficit présenté par la gestion ne dépasse pas pratiquement le coulage normal. Ce résultat est dû sans doute au contrôle très strict établi par la Commission à toutes les étapes de la manutention des vivres, au dévouement de son personnel, et aussi, pour beaucoup, au sentiment de solidarité que le public éprouvait à l'égard de l'œuvre poursuivie par la Commission et qu'il a manifesté en maintes occasions.

Les pertes occasionnées par des faits de guerre, des naufrages, des avaries etc. peuvent aussi être considérées comme très réduites vu les conditions de l'époque. Elles sont dues en majeure partie au pillage, pendant les troubles du mois de décembre 1944, des dépôts allemands cédés à la Commission. C'est ainsi que, dans la capitale, 1.800 milliers d'ocques au moins furent enlevées de ces dépôts (La quantité exacte n'est pas connue car on n'avait pas eu le temps d'inventorier le contenu de tous les entrepôts en question lorsque la révolution éclata.) Dans les villes de Jannina et de Prévéza, 130 milliers d'ocques furent également enlevées des dépôts pendant les troubles. En outre, durant l'occupation, les guerillas avaient mis la main sur 110 mille ocques, environ, en attaquant des caïques, des trains et des camions transportant des vivres pour la Commission.

Les occupants — il s'agit en l'occurrence uniquement des Allemands — ont enlevé en tout 154 milliers d'ocques (V. ci-après), et les bataillons de sûreté 50 mille ocques, environ.

350 milliers d'ocques furent perdues du fait de bombardements (dont 300 mille ocques de sucre lors d'un bombardement de la ville de Salonique).

Trois caïques chargés de vivres de la Commission ont coulé, cinq autres ont subi des avaries qui ont entraîné la perte d'une partie de la cargaison. Au total, les pertes ainsi occasionnées se sont montées à 134 milliers d'ocques (représentant 0,2 pct sur la quantité totale expédiée par caïque, V. ch. X)

Parmi les pertes dues à des causes rentrant dans les cas de force majeure, il faut encore mentionner celle d'un lot de pommes de terre de 212 milliers d'ocques apporté par le m/s «*Hallaren*» et qui était si pourri qu'il fallut le jeter à la mer.

En outre, environ 500 milliers d'ocques de vivres divers se sont détériorés (400 milliers d'ocques dans la capitale et 100 milliers d'ocques à peu près en

province). Sur cette quantité, 370 milliers d'ocques purent toutefois être utilisées comme fourrages (V. ch. XX).

300 milliers d'ocques, au total, ont été volées des dépôts et au cours des transports de la Commission. La majeure partie de cette perte s'est produite lors du déchargement des navires suédois dans le port de Kerkyra (V. ch. IX).

Vivres enlevés par les occupants.

A en croire certaines rumeurs qui circulaient dans le public et qui, par l'intermédiaire de personnes ayant réussi à quitter clandestinement le pays, sont même arrivées de temps à autre jusqu'aux autorités du blocus, les troupes d'occupation se seraient saisi d'une partie importante des vivres destinés à l'œuvre de secours. Ces rumeurs étaient, d'une façon générale, sans fondement, mais n'ont pas laissé de provoquer quelquefois une certaine effervescence. C'est ainsi que, dès la première semaine de son activité, la nouvelle Commission dut intervenir pour empêcher une grève qui menaçait d'éclater parmi les ouvriers de l'usine d'électricité du Pirée, pour le motif que les occupants auraient enlevé le tiers des cargaisons qui venaient d'arriver. Plusieurs fois, la Commission a dû démentir, par l'intermédiaire du gouvernement suédois et du C.I.C.R., de semblables faux bruits qui avaient atteint l'étranger et qui naturellement n'étaient pas sans inquiéter les autorités responsables des envois de secours.

On doit constater que les occupants n'ont, somme toute, enlevé que des quantités de secours insignifiantes, soit 154 milliers d'ocques, comme il est indiqué ci-dessus. Tant les Italiens que les Allemands avaient donné à leurs troupes l'ordre très strict de ne pas toucher aux vivres de la Croix-Rouge, et des punitions très sévères étaient prévues pour le cas où des officiers ou des hommes le transgresseraient.

Aucun fait de ce genre imputable aux troupes italiennes n'est venu à la connaissance de la Commission. Ce n'est que pendant la dernière année de l'occupation, parmi les troupes allemandes qui apparemment venaient d'arriver du front russe ou qui étaient restées longtemps en garnison dans des localités éloignées, qu'il y eut quelquefois des infractions à ces ordres du commandement supérieur. Ces faits se sont produits presque sans exception à l'occasion des actions de répression dans les villages.

La Commission ne manqua pas, dans les cas venus à temps à sa connaissance — deux ou trois cas n'ont été révélés qu'après la libération du territoire — de protester auprès des autorités allemandes.

Bien qu'elle n'ait pas toujours obtenu la restitution des marchandises enlevées, ses démarches ont convaincu les Allemands de la nécessité de renouveler la consigne relative aux vivres de la Commission et ont sans doute empêché que des faits semblables ne deviennent beaucoup plus fréquents.

Pour s'excuser des faits qui se sont produits, les Allemands ont généralement allégué qu'ils étaient intervenus pour protéger les vivres contre les partisans. Voici un cas typique, relaté d'après le rapport des délégués neutres qui se rendirent immédiatement sur les lieux :

Les partisans attaquèrent dans la nuit du 17 au 18 juillet 1944 la ville de Karditsa, défendue par un détachement de SS. Ils firent sauter les rideaux de fer du dépôt de la Banque Agricole, qui contenait les vivres de la Commission, dont ils enlevèrent autant qu'ils en pouvaient porter, selon toute probabilité des quantités assez peu importantes. Le matin, lorsque se fut répandue la rumeur que le dépôt était ouvert, la population des environs de la gare accourut et continua le pillage. Après quelque temps, une troupe de SS arriva et se mit à emporter de grandes quantités de vivres à l'aide de camions militaires. Le président du comité local se rendit sur les lieux pour essayer de sauver ce qu'il pouvait, mais il fut obligé de se retirer, car l'officier allemand le menaça de son pistolet. Ce n'est que le lendemain qu'il réussit à transférer le restant des vivres dans d'autres dépôts.

A ce moment arrivèrent les délégués neutres. Ils se rendirent auprès du commandant allemand, et celui-ci mit à leur disposition son aide-de-camp pour procéder à une enquête. Cet officier prétendit d'abord que les Allemands avaient distribué les vivres à la population, étant donné qu'ils s'attendaient à une attaque des partisans et ne voulaient pas risquer que le dépôt de la Commission tombât aux mains des rebelles. Il dut cependant finir par admettre qu'il avait transporté certaines quantités de riz, de sucre, de lait condensé et de conserves de poisson dans les dépôts militaires allemands. A la suite des démarches entreprises par les délégués, ces quantités furent restituées au comité local.

Elles ne faisaient toutefois pas le compte. Par ailleurs, les délégués apprirent que des sacs de sucre avaient été vus au mess des officiers et que, pendant les désordres, deux wagons de chemin de fer avaient été chargés de vivres provenant du dépôt de la Commission. Munis des numéros de ces wagons, les délégués se rendirent à Trikkala, où il fut constaté qu'on avait procédé, sur l'ordre des SS, au déchargement des wagons, sans se soucier des lettres d'expédition et sans noter le nom du destinataire ni le contenu, contrairement à tout règlement. Les vivres avaient été chargés sur des camions appartenant aux SS et avaient disparu en ville.

Les délegués portèrent plainte auprès de la Feldpolizei qui, selon toute apparence, voulut prendre les mesures nécessaires. Elle a même arrêté un commerçant de la ville qui avoua, pendant l'interrogatoire, qu'un des agents grecs du SD (Sicherheitsdienst) de Trikkala lui avait proposé d'acheter des vivres d'une valeur totale de six milliards de drachmes. Mais soudainement le préposé de la Feldpolizei, pris de panique, cessa les enquêtes et déclara

aux délégués que l'affaire était close. Elle fut néanmoins portée par la Commission devant les autorités supérieures allemandes, qui ne réussirent toutefois pas à l'éclaircir avant leur départ. La perte que la Commission subit à cette occasion s'éleva à 20.000 ocques environ.

Poursuite des vols et des fraudes.

Deux commissions, composées de hauts fonctionnaires de la Commission de Gestion, statuaient sur les déficits ; l'une s'occupait des déficits relatifs aux distributions faites dans la capitale, l'autre de ceux concernant les expéditions en province. S'il apparaissait que des circonstances particulières justifiaient un déficit déterminé, l'affaire était rayée par une simple signature du président de la Commission. Dans les cas de délits comportant des poursuites pénales, l'affaire était remise au service policier détaché auprès de la Commission, auquel incombait le soin de procéder à l'instruction préparatoire. Nous avons déjà signalé qu'avaient été prises une série de dispositions législatives spéciales modifiant la procédure judiciaire ordinaire et aggravant les peines infligées pour les délits ayant trait à l'activité de la Commission[1].

D'après les dossiers constitués par le service du contentieux, qui était chargé de suivre ces affaires, le nombre total des délits de ce genre ayant donné lieu à des poursuites pénales, durant toute l'activité de la Commission, s'est élevé à 627, abstraction faite de 494 délits concernant pour la plupart l'usage de cartes frauduleuses de vivres et de pain, commis par des épiciers et des boulangers. Sur ce total de 627 délits, 453 ont été commis par des particuliers, 33 par le personnel de diverses organisations approvisionnées par la Commission, 29 par des fonctionnaires de l'État, 8 par le personnel des moulins, 2 par le personnel des sociétés de transport, 82 par le personnel administratif et ouvrier de la Commission et 20 par des membres de comités de province.

Apparition des vivres de la Commission sur le marché libre.

Malgré les dispositions administratives et les mesures dont il vient d'être question, il est de fait que des quantités assez considérables de la plupart des denrées distribuées par la Commission étaient of-

1. V. ch. IV.

fertes au marché libre. Leurs sources étaient nombreuses, mais toutes n'étaient pas répréhensibles et, dans bien des cas, la Commission n'avait pas qualité pour intervenir. C'étaient en premier lieu les possesseurs de cartes frauduleuses de pain et de vivres. Plusieurs milliers de rations ainsi obtenues apparaissaient chaque jour sur le marché de la capitale, sans qu'il fût possible de s'y opposer autrement que par un contrôle aussi strict que possible des cartes émises. C'étaient aussi les vols, dont le produit était parfois écoulé au marché avant sa confiscation et avant l'arrestation des coupables. C'étaient encore les détournements, rendus inévitables par les conditions dans lesquelles s'effectuait forcément, parfois, l'entrée des marchandises (livraison par sacs de poids moyen et non pas sur pesage spécial), du fait aussi de l'interdiction que des convoyeurs accompagnent les envois par mer et passent la nuit dans les gares pour surveiller les wagons en voie de chargement, et du fonctionnement indépendant d'une multitude d'entrepôts appartenant aux organisations et aux établissements chargés des distributions de détail etc. La Commission s'est constamment efforcée de réduire au minimum ces sources de pertes.

Dans bien des cas, cependant, l'origine des denrées écoulées au marché libre ne pouvait pas donner lieu à des poursuites. C'était notamment le cas lorsqu'il s'agissait de certains bénéficiaires de secours qui, pour des motifs divers, préféraient échanger les vivres reçus contre des denrées dont ils se trouvaient avoir un plus pressant besoin. Lors des distributions générales dans la capitale, il était courant que les familles indigentes cèdent une partie de leurs rations à l'épicier, ou parfois à un revendeur quelconque, par exemple lorsqu'elles recevaient du sucre, moyennant des sommes qui leur permettaient de se tirer d'affaire pendant une semaine ou quinze jours. Cela se produisait aussi, parfois, dans le cas d'enfants malades, auxquels on remettait plusieurs boîtes de lait à la fois pour leur épargner les fatigues d'une distribution quotidienne. D'autre part, un grand nombre d'ouvriers au service de la Commission, surtout ceux des moulins, recevaient une partie de leur salaire sous forme de vivres, dont la quantité excédait sensiblement les besoins de leurs familles. Cet excédent allait aussi au marché libre. Rappelons enfin que certains groupes de personnes, tels les invalides et les membres de colonies étrangères, recevaient des paquets contenant parfois des vivres semblables à ceux qui étaient distribués par la Commission.

Une mesure radicale qui aurait pu mettre fin à l'apparition de

ces denrées sur le marché libre eût été de frapper de confiscation toute denrée provenant des entrepôts de la Commission et mise en vente au public. Mais la plupart des produits distribués par la Commission ne se distinguaient guère des produits similaires provenant de sources différentes. C'était surtout le cas pour la farine et le pain, dont la majeure partie provenait incontestablement de blé indigène. Dans ces conditions les tentatives pour déterminer l'origine des denrées vendues au marché libre n'eussent donné, dans la plupart des cas, aucun résultat, et elles auraient été considérées comme vexatoires. D'autre part, on s'est toujours demandé dans quelle mesure il pouvait être équitable et opportun de dénier aux bénéficiaires des secours, en les soumettant à une mesure globale, le droit d'échanger les vivres de leurs rations règlementaires contre des produits de leur préférence.

La présence sur le marché libre de denrées dont on ne pouvait savoir si elles provenaient d'une source suspecte ou au contraire avouable, donnait souvent lieu aux récriminations d'un public durement éprouvé par les privations et peu enclin à faire la part des choses. Mais ceux qui savaient à quoi s'en tenir à cet égard ne pouvaient pas perdre de vue que l'origine des denrées offertes au marché libre était généralement légitime ; que d'ailleurs, dans la plupart des cas, la Commission n'avait ni la compétence ni les moyens de prévenir efficacement les abus signalés et qu'enfin, toutes les fois que ses propres services étaient en cause, elle n'a pas manqué de prendre toutes les mesures préventives et répressives qu'il lui était possible d'appliquer sans compromettre l'accomplissement de sa tâche.

CHAPITRE XXII

DISTRIBUTION DE MÉDICAMENTS

Envois de médicaments et de matériel sanitaire.— Questions de principe relatives à la distribution des médicaments.— Service des médicaments de la Mission de la Croix-Rouge Suisse.— Approvisionnement des hôpitaux et de diverses institutions.— Distributions au public dans la circonscription de la capitale.— Distributions dans les provinces.— Distribution de savon.— Remarques au sujet des principales maladies.— Conclusions.

Envois de médicaments et de matériel sanitaire.

Pendant la guerre d'Albanie, la Grèce reçut de nombreux envois de médicaments provenant de plusieurs sociétés nationales de Croix-Rouge. Avec l'occupation, ces envois cessèrent pour quelque temps, et il s'ensuivit bientôt une pénurie générale de médicaments. Les autorités d'occupation en fournirent aux hôpitaux, par l'intermédiaire du ministère de l'Hygiène, mais en quantités très restreintes. D'autre part, n'étant pas à même de renouveler leurs stocks, les pharmacies n'en vendaient au public qu'à des prix très élevés, hors de la portée de la grande majorité de la population.

Quelques médicaments de première nécessité avaient été ajoutés par les donateurs aux premiers envois de vivres pendant l'hiver 1941-42. Expédiés à l'adresse de la délégation du C.I.C.R., ces médicaments avaient été remis à la Croix-Rouge Hellénique qui en assuma la distribution. En octobre 1942, la Mission de la Croix-Rouge Suisse fut chargée par le C.I.C.R. de distribuer les médicaments provenant de Suisse. A la même époque la Commission de Gestion décida de confier à cette mission la manutention et la distribution des médicaments et des articles sanitaires qu'elle recevait d'outre-mer. Dès que les donateurs d'Amérique furent convaincus que le service de distribution organisé par la Mission de la Croix-Rouge Suisse offrait toutes les garanties nécesaires contre les détounements et les abus, ils envoyèrent des quantités très importantes de médicaments

de toutes sortes, ainsi que de l'huile de foie de morue destinée aux enfants. Un certain matériel sanitaire y fut ajouté.

Voici un résumé très succinct des envois d'outre-mer reçus par la Commission de Gestion et remis par elle à la Mission de la Croix-Rouge Suisse:

	Médicaments. Long tons (poids brut)	*Huile de foie de morue. Gallons.*	*Matériel sanitaire (toute la période).*
1942 (sept. - déc.)	4.—	—	200 seaux en bois
			2.000 embouts pour béquilles
1943	91.—	45.915	200 chaises roulantes
1944	304.—	113.280	1.200 draps de lit
plus 1.059 caisses			600 couvertures
1945 (janvier - avril)	20.5	37 680	1.210 douzaines de films pour rayons X
			7 tonnes de fournitures pour rayons X
	Total 419,5	**196.875**	10 tonnes de diverses
	plus 1.059 caisses		fournitures

Les envois de médicaments furent composés sur la base des listes établies par la Mission de la Croix-Rouge Suisse et envoyées en Amérique tous les six mois. Faute de données statistiques précises, l'établissement des listes était souvent très malaisé, et il fallait quelquefois en envoyer de supplémentaires. Du fait des complications provoquées par l'état de guerre, les donateurs n'étaient pas toujours à même de satisfaire à tous les desiderata exprimés par le service compétent. Généralement aussi, plusieurs mois s'écoulaient entre la commande et l'arrivée des médicaments. C'est pourquoi les envois de la Commission Mixte de Secours de la Croix-Rouge Internationale et d'autres organisations d'assistance (généralement par l'intermédiaire de la Commission Mixte), qui parvenaient à la délégation du C.I.C.R. et à la Mission de la Croix-Rouge Suisse soit par chemin de fer, soit par le m/s *«Hallaren»* via Venise, bien qu'ils s'agît de quantités beaucoup moins importantes, complétaient souvent d'une façon très heureuse les envois d'outre-mer.

On trouvera en annexe la liste des donateurs, ainsi que celle des divers médicaments distribués par la Mission de la Croix-Rouge Suisse durant son activité en Grèce.

La Mission fut donc amenée à organiser dans toute l'étendue accessible du pays la distribution de tous les médicaments et de tout le matériel sanitaire envoyé en Grèce, aussi bien depuis et par la Suisse

que d'outre-mer, en d'autres termes de tout ce qui était disponible dans ce domaine, hormis les médicaments remis par les gouvernements de l'Axe au ministère de l'Hygiène. Ce monopole de fait rendait la tâche de la Mission extrêmement délicate et accroissait ses responsabilités, d'autant plus que les stocks d'avant-guerre, dissimulés par les accapareurs, s'épuisaient de semaine en semaine, et que les importations clandestines de militaires allemands et italiens avaient presque entièrement cessé depuis les derniers mois de l'année 1943.

Après la fin de l'occupation allemande, les organisations de secours alliées venues en Grèce ont assuré l'envoi de quantités considérables de médicaments et de matériel sanitaire, qui ont été remis au gouvernement hellénique. Dans le but de coordonner les distributions et d'éviter des doubles emplois, un accord fut passé en janvier 1945, aux termes duquel la répartition des médicaments et des articles sanitaires fut confiée à un comité mixte, le « Joint Medical Supply Committee », composé du chef du service de médicaments de la Mission de la Croix-Rouge Suisse et de représentants accrédités par le ministère de l'Hygiène, la Croix-Rouge Hellénique, la M.L. et l'U.N.R.R.A.

Questions de principe relatives à la distribution des médicaments.

L'idée initiale des donateurs d'Amérique au sujet de l'utilisation des médicaments était, selon toute évidence, qu'ils devaient être réservés aux hôpitaux et, en premier lieu, aux institutions hébergeant des blessés de guerre. On a toutefois constaté que les hôpitaux et les institutions en question n'étaient pas entièrement dépourvus de médicaments, étant donné que le ministère de l'Hygiène leur en fournissait. D'autre part, les institutions sanitaires sont en Grèce très insuffisantes par rapport au nombre des malades ; elles l'étaient plus que jamais pendant l'occupation, car les armées étrangères en avaient réquisitionné un bon nombre pour leurs soldats malades ou blessés. La grande majorité des malades civils étaient obligés de se faire soigner à domicile. C'était surtout le cas dans les provinces, où il y a très peu d'hôpitaux.

D'accord avec la Commission de Gestion, la Mission de la Croix-Rouge Suisse décida par conséquent de ne fournir aux institutions sanitaires que les médicaments dont elles avaient besoin pour compléter ceux qu'elles recevaient du ministère de l'Hygiène, et de faire distribuer tout le reste aux malades non hospitalisés. Dans ce but elle

fit appel pour commencer au concours de certains organismes d'assistance publique tels que l'E,O.H.A. et l'institut des assurances sociales. Mais il apparut bientôt nécessaire de créer une organisation à part, spécialisée dans la distribution des médicaments[1], tant pour donner à cette activité toute l'envergure souhaitable que pour la placer sous le contrôle immédiat de la Mission.

Les donateurs et les autorités du blocus n'ont approuvé ces mesures qu'avec une certaine hésitation, et seulement après que le chargé d'affaires de Suède eut assuré que le système qu'on venait de créer lui semblait approprié aux besoins et apte à empêcher les abus.

Il ne fut pas non plus possible de se conformer entièrement à l'intention des donateurs, selon laquelle les médicaments devaient être fournis gratuitement aux malades. Les hôpitaux et les institutions similaires recevaient leur part des envois sans frais, mais pour les médicaments distribués directement au public on se vit obligé de percevoir un montant destiné à couvrir les frais d'administration et de manutention. Ce montant fut toutefois très modique, et comme il était encore réduit de moitié ou même supprimé dans tous les cas d'indigence manifeste, on peut affirmer que ce système n'empêchait personne d'obtenir les remèdes dont il avait besoin. Sur ce point également, les donateurs ont fini par donner leur approbation[2].

Se basant sur la densité de la population, on avait décidé de répartir les médicaments disponibles dans les proportions suivantes: Athènes-Le Pirée et faubourgs 40 %, Salonique et Macédoine 20 %, le reste de la province 40 %, évidemment sous réserve des besoins spéciaux de certaines régions. C'est ainsi, par exemple, que les régions où sévit le paludisme recevaient toujours un surcroît de médicaments contre la malaria et que les habitants des villages sinistrés bénéficiaient, dans la mesure du possible, de secours extraordinaires.

Malheureusement, pour les raisons exposées dans les chapitres précédents[3], il n'était souvent pas possible d'exécuter intégralement le programme d'approvisionnement. Toutefois, grâce à leur volume réduit, les paquets de médicaments atteignaient fréquemment, par des moyens de transport improvisés, des endroits restés inaccessibles

1. Il ne fut jamais question d'utiliser dans ce but les pharmacies publiques.

2. Dans les provinces, vers la fin de l'occupation, les médicaments aussi bien que les vivres furent souvent distribués à titre tout à fait gratuit, car l'argent n'avait plus de valeur dans la pratique.

3. V. ch. X, XVII et XVIII.

aux gros envois de vivres. Les interdictions émises par les autorités d'occupation ont néanmoins beaucoup entravé l'approvisionnement régulier de certaines provinces.

Service de médicaments de la Mission de la Croix-Rouge Suisse.

Le service créé par la Mission Suisse en vue de la distribution des médicaments comprenait les sections suivantes: section des dépôts, section d'Athènes et du Pirée et section des provinces. Comme pour les vivres, il fut créé à Salonique une succursale qui recevait directement une partie des médicaments envoyés de l'étranger et qui avait à en organiser la distribution, suivant les directives émanant du centre.

L'emmagasinage des médicaments se faisait dans des dépôts spécialement aménagés à cet effet. Le plus important fut celui d'Aperghi, près du boulevard Syngrou, à Athènes. Dans ce dépôt furent aussi installés des laboratoires pour la préparation d'un certain nombre de produits pharmaceutiques. Les produits inflammables étaient emmagasinés à l'Institut Pasteur, les sérums et les vaccins dans des chambres frigorifiques mises à disposition par un hôpital et par une société privée.

A leur arrivée, les médicaments étaient inventoriés et les constatations comparées aux indications des listes d'envois. Les manquants, dûs à des emballages détériorés ou à des chargements et déchargements répétés en cours de route, ont été insignifiants.

Toute sortie n'avait lieu que sur la base d'un bon de livraison émis par le secrétariat du service. Pour chaque livraison le chef du dépôt établissait une quittance en trois exemplaires (bénéficiaire, comptabilité, secrétariat). La comptabilité spéciale relative à chaque produit et de fréquents inventaires n'ont jamais révélé d'irrégularités.

Les produits précieux, les poisons et les stupéfiants étaient conservés à part, sous clef. Pour ce qui est des stupéfiants, selon un accord intervenu entre le service de médicaments et le ministère grec de l'Hygiène, leur sortie du dépôt avait lieu en présence d'un représentant de ce ministère. Ensuite de quoi, ils pouvaient être distribués par le service.

Approvisionnement des hôpitaux et de diverses institutions.

L'approvisionnement des institutions sanitaires se faisait périodiquement, d'ordinaire une fois par mois, en tenant compte de plusieurs facteurs: nombre de lits et spécialisation de l'établissement, ressources, proportion d'indigents soignés gratuitement etc.

Les médicaments et le matériel sanitaire reçus par ces établisse-

ments devaient être emmagasinés séparément et figurer sur un registre spécial, de manière que le contrôle de leur affectation et du stock restant en magasin fût possible à tout instant. Une ou deux fois par mois les médecins-contrôleurs du service central procédaient à l'improviste à des visites de vérification. Par surcroît de précaution, le renouvellement des fournitures ne se faisait que contre restitution des pièces d'emballage, des ampoules vides, du matériel sanitaire hors d'usage etc.

Sans être des établissements sanitaires proprement dits, un certain nombre d'institutions de prévoyance sociale (par exemple l'institut des assurances sociales, V. ci-dessus) bénéficiaient aussi de fournitures en gros, toujours sous la caution des mêmes mesures de contrôle.

Les prisons étaient également comprises dans le groupe des établissements desservis en gros. Cependant, comme la plupart des personnes incarcérées étaient des détenus politiques, les autorités d'occupation opposaient toutes sortes de difficultés à cet approvisionnement. Les médicaments étaient remis par l'intermédiaire des infirmières qui avaient accès dans les prisons pour assister les détenus malades, mais le contrôle de la gestion des médicaments livrés était nécessairement incomplet. Rien cependant ne permet de penser que ces secours aient été détournés de leur destination.

Le service des médicaments avait en outre établi un contact permanent avec toutes les institutions pour la protection de l'enfance qui fonctionnaient sous la surveillance combinée de la Commission de Gestion et de la Mission de la Croix-Rouge Suisse. Centres spéciaux, dispensaires pour enfants malades, orphelinats, preventoria, cantines spéciales et tous les établissements de nature similaire dont il a été question au chapitre XVIII étaient régulièrement approvisionnés en médicaments par l'intermédiaire de ce service. Des pharmacies portatives confectionnées par ses soins étaient aussi fournies aux cantines d'enfants.

Distribution au public dans la circonscription de la capitale.

Dès le mois de novembre 1942, un dispensaire fut ouvert en vue de procurer au public, sur présentation d'une ordonnance médicale, les médicaments disponibles. Ce premier dispensaire, encore qu'assez éloigné du centre de la ville — il avait été installé dans l'un des pavillons de l'École archéologique anglaise, dans les bureaux même de

la Mission – a aussitôt attiré un public très nombreux. Quelques centaines d'ordonnances y étaient exécutées journellement. Au mois d'août 1943, deux nouveaux dispensaires étaient installés, l'un à l'autre bout de la ville, l'autre au Pirée. Plus tard, trois autres vinrent encore s'y ajouter. Voici le nombre d'ordonnances exécutées à diverses époques par ces dispensaires, communément désignés sous le nom de « pharmacies de la Croix-Rouge » :

Mars 1943	13.800	Juin 1944	66.100
Juin »	16.400	Sept. »	81.500
Sept. »	32.100	Déc. »[1]	13.400
Déc. »	27.000	Mars 1945	114.900
Mars 1944	54.500	Juin »	96.500

Avec une telle affluence du public, la livraison des médicaments par simple ordre de priorité était assez malaisée. Mais ce qui compliquait encore la tâche, c'est qu'il fallait prendre en même temps des mesures pour prévenir les abus. Un système de contrôle très serré dut être institué, à commencer par l'ordonnance médicale. Celle-ci devait faire mention non seulement du nom et de l'adresse du malade, mais aussi du diagnostic de la maladie. Les médecins préposés aux pharmacies vérifiaient si le médicament prescrit correspondait à la maladie et si la quantité indiquée n'était pas excessive. Cette vérification faite, ils échangeaient l'ordonnance contre un bon, que l'intéressé présentait au comptoir de livraison. Si le médicament prescrit ne se trouvait pas en magasin, le médecin de service, toujours au courant des disponibilités des dépôts, le faisait remplacer par un produit analogue. Les bons émis dans la journée servaient pour le contrôle des sorties quotidiennes et des médicaments restant en dépôt dans chaque pharmacie. Par mesure de précaution supplémentaire, les médicaments étaient toujours dépouillés de leur emballage original avant la livraison. Au surplus, dans les cas de cures prolongées, on exigeait la restitution, au fur et à mesure, des récipients vides.

A côté de ces mesures générales, il fallait exercer un contrôle supplémentaire pour la livraison de certains produits dont le stock était très limité. L'extrait hépatique, par exemple, n'était octroyé que dans les cas d'anémie pernicieuse et c'est seulement lorsque de nouveaux arrivages eurent augmenté les quantités disponibles qu'il fut possible d'admettre, pendant quelques mois, les cas d'anémie secondaire. Le gluconate de calcium, refusé pour les cas d'adénopathie, était limité aux pleurésies humides et aux tuberculoses exsudatives. La sulfaguanidine, octroyée d'abord indistinctement aux enfants et aux adultes, dut être plus tard limitée aux enfants alités. Pour certains produits, par exemple l'émétine, une analyse microbiologique devait être annexée à l'ordonnance ; pour la larostidine, il fallait un rapport radioscopique.

Autant par mesure de contrôle que pour assurer la continuité de la cure dans les cas de maladies chroniques, les quantités requises des médicaments

1. Période de la guerre civile.

appropriés étaient mises en réserve dans les dépôts et les malades étaient pourvus de cartes spéciales donnant droit au renouvellement des médicaments. C'était notamment le cas pour le diabète, l'épilepsie, les maladies vénériennes etc.

Une équipe de dix ou douze médecins-contrôleurs avait pour tâche de vérifier à domicile si la personne figurant sur l'ordonnance était réellement malade et si le médicament reçu était en sa possession. Il est évident que, à moins de disposer d'une légion de médecins-contrôleurs, ces vérifications à domicile ne pouvaient s'exercer que pour un faible pourcentage des ordonnances exécutées. Elles furent néanmoins très efficaces, parce que les contraventions et les abus découverts étaient suivis de sanctions sévères, aussi bien contre le prétendu malade que contre le médecin complaisant. Voici le nombre des visites à domicile effectuées à diverses époques par l'équipe des médecins-contrôleurs :

Nov. 1942	45	Juin 1944	2.359
Mars 1943	390	Sept. »	1.570
Juin »	1.300	Déc. »	—
Sept. »	1.360	Mars 1945	1.919
Déc. »	1.202	Juin »	758
Mars 1944	2.473		

Grâce à cet ensemble de mesures de précaution et de contrôle, les abus signalés ont été insignifiants. L'efficacité du système fut reconnue par les services de l'U.N.R.R.A., qui l'ont entièrement maintenu après le départ de la Mission de la Croix-Rouge Suisse[1]. Mais les plaintes du public n'en étaient pas moins nombreuses et véhémentes. Comme dans les centres de lait et dans les dispensaires pour enfants malades, les querelles quant à la priorité étaient incessantes parmi la foule qui se pressait à la porte et aux guichets. L'octroi limité d'un certain nombre de médicaments rares donnait aussi lieu à des protestations, qui pouvaient paraître d'autant plus justifiées que la sévérité des restrictions fléchissait ou s'accroîssait selon que les dépôts étaient plus ou moins abondamment pourvus de ces produits. Le malade qui se voyait refuser aujourd'hui un médicament obtenu hier dans un cas semblable se croyait souvent l'objet d'un traitement injuste. Ce n'était pas une des tâches les moins pénibles de la direction du service que de devoir fournir des éclaircissements détaillés à tous ceux qui adressaient leurs plaintes à l'administration centrale.

A partir de novembre 1943, il fut possible de compléter le service de médicaments par l'adjonction d'une nouvelle branche. Dès qu'on put dispo-

1. V. article du col. Dodge dans le «Monthly Bulletin» de la Croix-Rouge Hellénique, déc. 1945, p. 197.

ser de films pour rayons X, il parut utile de créer un service spécial en faveur de tous ceux qui n'avaient pas les moyens de supporter les frais d'une actinographie et de son interprétation. On s'entendit avec deux hôpitaux de la ville qui mirent gracieusement leurs appareils à disposition et l'on engagea des médecins radiologues, avec leurs assistants, qui travaillèrent pour le compte de la Mission de la Croix-Rouge Suisse.

Les malades qui certifiaient avoir besoin d'une actinographie recevaient à la pharmacie centrale une carte donnant droit à un examen radiologique. A la date fixée sur la carte, le radiologue de service commençait par faire une radioscopie du malade et décidait ensuite s'il y avait lieu de procéder à une radiographie. Dans un cas comme dans l'autre, il ajoutait à son interprétation des conseils appropriés. Voici le nombre de radioscopies et de radiographies exécutées à diverses époques :

	Radioscopies	*Radiographies*
Nov. 1943	44	44
Mars 1944	431	278
Juin »	1.748	940
Sept. »	2.097	1.156
Déc. »	56	38
Mars 1945	2.712	1.602
Avril »	3.385	1.931

Distributions dans les provinces.

En province, comme dans la capitale, les médicaments étaient distribués d'une part aux hôpitaux et à diverses institutions sanitaires et philanthropiques, d'autre part au public. Dans quelques grandes villes seulement, il fut possible de créer des dispensaires pour la distribution au public, à l'instar du système inauguré dans la capitale. Ailleurs, cette distribution s'effectua par l'intermédiaire de commissions locales nommées spécialement pour cette tâche et ayant au moins un médecin parmi leurs membres. De ces commissions, installées dans les chefs-lieux, dépendaient des sous-comités, par l'intermédiaire desquels la distribution des médicaments pouvait se ramifier à travers la province, toujours selon les instructions du service central.

Tous les deux mois, les commissions locales étaient tenues à soumettre des comptes-rendus de leur gestion. Mais il était toujours difficile de maintenir le contact entre l'administration centrale et les commissions ; il a même parfois été complètement interrompu des mois durant. Le contrôle s'en trouvait nécessairement entravé, et plus d'une fois les commissions ont profité de cet état de choses pour s'écarter des instructions reçues, par exemple en favorisant certaines

localités au détriment d'autres. Ces difficultés n'ont pu en somme être surmontées que dans les régions où l'organisation et la surveillance étaient confiées à des médecins neutres, membres de la Mission de la Croix-Rouge Suisse ou de la Commission de Gestion (Péloponèse du Sud, Thessalie et Crète, V. ch. XVIII). Ces médecins pouvaient réglementer et surveiller la répartition des médicaments selon leurs constatations sur place, instituer et remanier les commissions et les sous-comités, instruire les médecins sur la nature et les propriétés des médicaments distribués, dont un grand nombre n'étaient pas encore connus en Grèce, etc.[1]. Sans appartenir au corps médical, les autres délégués neutres ont fait de leur mieux pour faciliter le fonctionnement du service de médicaments. En général, une des tâches les plus délicates des délégués consistait à négocier avec les autorités d'occupation pour obtenir que les médicaments, tout au moins, fussent envoyés dans les régions où l'envoi de secours n'était pas autorisé, lesquelles en avaient souvent le besoin le plus pressant. Dans de nombreux cas ces démarches ont été couronnées de succès, mais trop souvent aussi de vastes régions sont restées longtemps sans assistance, qu'il s'agisse de médicaments ou de vivres.

Distribution de savon.

Au chapitre XII, il a été rendu compte de la gestion du savon envoyé de l'étranger ou fabriqué par la Commission de Gestion. Ces quantités étaient évidemment insuffisantes pour compenser l'insuffisance de la production indigène, mais elles furent néanmoins d'une grande utilité. La Commission en remit une centaine de tonnes à la Mission de la Croix-Rouge Suisse, qui en reçut aussi directement, de sorte qu'elle put disposer au total de 250 tonnes environ. Ces quantités lui permirent de pourvoir tout au moins aux besoins les plus urgents des institutions sanitaires et d'hygiène.

1. Isolés depuis le commencement de la guerre, les médecins grecs ne pouvaient pas être suffisamment au courant des nouveaux produits. Il fallait donc très souvent fournir, même aux médecins des villes, des explications au sujet de l'utilisation des médicaments. Par circulaires successives, il fut indiqué à quel produit connu tel médicament correspondait et quelles devaient en être les doses. Un «Petit guide des médicaments de la Croix-Rouge», fournissant tous les éclaircissements nécessaires sur l'efficacité, la posologie, la constitution chimique et les synonymes de chaque remède, fut également publié.

Remarques au sujet des principales maladies.

Déjà en temps normal, la *tuberculose* devait être quatre ou cinq fois plus répandue dans les Balkans que dans les pays occidentaux. En Grèce, du fait de la sous-alimentation et des conditions anormales causées par la guerre et par l'occupation, ce fléau s'était étendu au point de devenir un grave danger pour la santé de la population. La classe indigente en souffrait particulièrement par suite de l'état défectueux et du surpeuplement des logements ; la destruction d'un grand nombre d'habitations aggrava encore ces conditions[1]. La population n'était pour ainsi dire pas renseignée au sujet de la tuberculose et ne prenait guère de précautions contre cette maladie, en grande partie, semble-t-il, parce que le fait d'avoir été soigné ou même simplement d'avoir pris des mesures préventives constituait aux yeux du public une tare susceptible d'entraîner des inconvénients considérables, et aussi sans doute à cause de la tendance de médecins de la vieille école de la considérer comme une simple séquelle de la malaria. Le nombre de lits disponibles pour l'hospitalisation des tuberculeux ne dépassait guère 5.000 en 1939, alors que l'on estimait qu'il en aurait fallu de 12 à 15.000, déjà à l'époque en question. Cette insuffisance se fit sentir plus cruellement encore pendant l'occupation, lorsque les Allemands transformèrent en hôpitaux pour leurs soldats deux ou trois des sanatoria les plus modernes. Seul le sanatorium de l'État «Sotiria», près d'Athènes, est important et avait réussi à maintenir un standard à peu près convenable. Parmi les autres, certains étaient entièrement délabrés, en particulier celui d'Asvestochori, près de Salonique, qui doit desservir la Macédoine entière. La guerre y avait interrompu la construction d'une aile en briques, et l'on dut par conséquent continuer à entasser les malades dans des pavillons provisoires en bois, construits pendant les guerres balkaniques et qui n'avaient, selon toute apparence, subi aucune réparation depuis lors.

Dans les conditions qui régnaient pendant l'occupation, ni la Commission de Gestion, ni la Mission de la Croix-Rouge Suisse n'ont pu faire grand'chose pour améliorer la situation des tuberculeux. Ainsi qu'il est dit aux chapitres XV et XVII, des rations supplémentaires de vivres leur furent assurées, mais sans contrôle efficace et sans possibilité d'étendre cette mesure à tous ceux qui en avaient besoin. On a toutefois pris certaines initiatives, dont il est fait men-

1. V. ch. V et XVI.

tion au chapitre XV ; et la presque totalité des fonds réunis grâce à la vente d'articles allemands remis à la Commission fut consacrée à la lutte contre la tuberculose [1].

La sous-alimentation ainsi que l'aggravation des conditions sanitaires et hygiéniques avaient multuplié les cas d'*affections glandulaires,* surtout parmi les enfants, qui offraient un terrain d'autant plus favorable à l'éclosion d'affections tuberculeuses que le risque de contamination, avec l'extension de la phtisie, s'était grandement accru. Les enfants en question étaient généralement admis dans les cantines et, tout au moins dans les grandes villes, ils pouvaient recevoir des secours spéciaux par l'intermédiaire des dispensaires et des préventoria [2].

Il y a lieu ici de mentionner en particulier l'importance des distributions d'huile de foie de morue. Les envois de ce médicament ont été si considérables qu'ils ont presque couvert les besoins de tout le pays pendant les hivers de 1943-44 et de 1944-45. Dans la circonscription de la capitale, la distribution était faite par l'intermédiaire des cantines d'enfants, des organisations participant à la distribution du lait et, en général, des institutions de prévoyance. On a aussi installé un comptoir spécial, où les intéressés pouvaient en recevoir une quantité limitée sur présentation et pointage de leur carte individuelle de vivres. Une partie a été également distribuée par l'intermédiaire d'un certain nombre de pharmacies. Dans les provinces, la distribution s'est faite principalement par les centres d'alimentation des enfants. La ration fournie a été de 400 grammes pendant l'hiver 1943-44 et de 500 grammes pendant l'hiver 1944-45. Voici, en kilogrammes, les quantités qui ont été distribuées aussi bien dans la capitale que dans les provinces :

	1943-44	*1944-45*	*Total*
Capitale	103 241	100 206	203 447
Province	141 815	507 677	649 492
Ensemble du pays	**245 056**	**607 883**	**852 939**

On voit que, comme pour tous les secours, et pour les mêmes raisons, la province n'a pas bénéficié de la première distribution dans la même proportion que la capitale. En revanche, elle a été abondamment pourvue le deuxième hiver. Grâce à ces distributions, les cas de rachitisme et de croissance retardée, très nombreux pendant

1. V. annexe.
2. V. ch. XVIII.

l'hiver de la grande famine et encore pendant l'année 1942-43, sont devenus par la suite assez rares sur l'étendue du territoire accessible aux secours.

Le *paludisme* avait pris en 1942 une extension épidémique et s'était même propagé dans des régions de relativement haute altitude, où il n'existait avant la guerre qu'à l'état sporadique. Les délégués ont visité à cette époque des villages du Péloponèse dont presque tous les habitants étaient alités avec de la fièvre. La situation ne s' améliora guère pendant les années suivantes, car les travaux effectués dans le but d'assécher les marais et de détruire les anophèles avaient presque cessé faute de moyens financiers et de matériaux [1]. La maladie a marqué chaque été une recrudescence et pris une virulence accrue surtout en Macédoine et en Thessalie. On disposa de quantités assez importantes de remèdes contre le paludisme, surtout d'atébrine, dont il fut distribué environ 50 millions de tablettes par l'intermédiaire des services de la Mission de la Croix-Rouge Suisse. En prenant également en considération 4.4 millions de tablettes de plasmochine et 1.3 million de tablettes de quinine, distribuées par la Mission, ainsi que certaines quantités de proquinine mises à la disposition du ministère de l'Hygiène par les autorités d'occupation, il semble que les quantités de remèdes contre le paludisme qui ont pu être utilisées durant cette période ont été presque aussi importantes qu'avant la guerre, où elles s'élevaient à quelque 30.000 kgs par an. Mais les besoins s'étaient accrus d'une façon très sensible, et les quantités disponibles étaient loin de suffire à la demande. C'est pourquoi l'usage de ces remèdes à titre préventif était généralement prohibé.

Le *trachome* a toujours été endémique en Grèce. Pendant l'occupation cette maladie accusa une recrudescence. Dans les centres où elle sévissait, on procéda à des essais sur une grande échelle avec une pommade au sulfamide. Mais le traitement local aux sulfamidés s'avéra généralement, à lui seul, insuffisant; par suite de difficultés techniques, une thérapeutique interne aux sulfamidés ne put être appliquée que là où on pouvait disposer d'un personnel spécialisé, comme ce fut le cas dans les cantines antitrachomatiques créées

---

1. Certains essais effectués à l'aide de Néocid (DDT) envoyé de l'étranger permirent de constater l'efficacité de cet insecticide dans la lutte contre la malaria. Il ne put toutefois être utilisé sur une grande échelle que pendant l'année 1945, après la libération du territoire.

dans la capitale. 2.000 enfants, environ, y recevaient des soins quotidiens[1].

En raison des conditions créées par l'occupation, la *gale* s'était beaucoup propagée. On estime que le nombre de cas avait quadruplé par rapport à l'avant-guerre. Les quantités de pommade antipsorique envoyées de l'étranger ne suffisant pas à couvrir les besoins, le service de médicaments dut en préparer dans ses laboratoires. Une solution de benzoate de benzyle, genre novoscabian, donna des résultats très satisfaisants. En cas de surinfection, une pommade à 5 % de sulfathiazol eut des résultats excellents partout où elle fut utilisée.

Il y eut très peu de cas de *typhus exanthématique,* bien que les conditions existantes eussent dû en favoriser la propagation. Une épidémie restreinte avait sévi en 1942 dans les prisons de la capitale ; une épidémie, rapidement réprimée, éclata en 1943 dans un des faubourgs d'Athènes, et une autre, en 1944, en Thessalie. Du vaccin, de provenance française, fut fourni par l'Institut Pasteur. Puis on en reçut d'Afrique et de Suisse.

Les cas de *fièvre typhoïde* n'étaient guère plus nombreux qu'en temps ordinaire. Lors des épidémies de Pharsale, d'Atalanti, de Trikkala et de Larissa, le service de médicaments fit envoyer immédiatement les remèdes désirés.

Le nombre de personnes souffrant *d'ulcères du tube digestif* s'élevait, dans la seule ville d'Athènes, à plusieurs milliers Le traitement diététique n'était pas possible, ni l'intervention chirurgicale, dans la grande majorité des cas, par suite du nombre restreint de lits disponibles dans les hôpitaux. Par conséquent, la plupart des malades devaient suivre un traitement conservateur et les médecins grecs prescrivaient généralement des ampoules de chlorhydrate d'histidine. Les dispensaires ne remettaient de l'histidine qu'après une radiographie ou un rapport de radioscopie. L'effet psychologique de ce remède sur les malades était très évident et les demandes augmentaient journellement.

Contre l'entérite des enfants on utilisa généralement le caséinate de calcium ; ce produit sauva la vie à des centaines d'enfants.

En dépit de nombreux cas sporadiques il n'y eut, tant qu'on sache, qu'une seule épidémie de *dysenterie bacillaire,* en Gortynie, vers l'automne 1944. Cette maladie fut généralement traitée à la sul-

1. V. ch. XVIII.

faguanidine, qui donna de très bons résultats. On ne disposa pas de quantités suffisantes de ce produit, bien que la distribution en fût très sévèrement contrôlée. De même l'entérovioforme, utilisé contre la *dysenterie amibienne,* s'épuisait constamment, à cause de l'énorme extension de cette maladie.

En octobre-novembre 1943, il y eut une épidémie de *variole* en Macédoine, heureusement assez limitée. On distribua du vaccin antivariolique parvenu directement de Stockholm.

Conclusions.

Un compte-rendu complet de l'œuvre accomplie par le service de médicaments de la Mission de la Croix-Rouge Suisse dépasserait nécessairement le cadre de ce rapport. Le bref exposé qui précède a pour but principal de donner une idée de l'étendue de cette œuvre. Le personnel du service de médicaments comptait 150 employés environ, parmi lesquels une quarantaine de médecins et une vingtaine de pharmaciens. Au milieu de toutes sortes de difficultés, dont l'impatience du public n'était pas la moindre, ils ont accompli un travail aussi ardu que consciencieux. Dispensateur unique de produits extrêmement précieux, le service de médicaments a souvent été en butte à des récriminations injustes. C'est pourtant grâce à la stricte application de règlements sévères qu'il a pu assurer une distribution aussi équitable que possible des produits qui lui ont été confiés.

Pour terminer, il y a lieu de mentionner également les efforts déployés par le service de médicaments pendant les troubles du mois de décembre 1944[1]. L'approvisionnement des pharmacies, surtout dans les quartiers occupés par les troupes de l'EAM, fut dès le commencement extrêmement difficile. Dès qu'il fut possible d'atteindre ces quartiers, on y improvisa quatre dispensaires de premiers secours qui fonctionnèrent jusqu'à la fin des opérations militaires. Dans le centre de la ville, qui se trouvait sous l'autorité du gouvernement et de troupes britanniques, on approvisionna régulièrement les deux pharmacies, notamment en matériel sanitaire pour les blessés, ainsi que deux dispensaires de premiers secours installés sur l'initiative des médecins de la ville.

Il fut possible d'assurer l'approvisionnement des hôpitaux à la

---

1. V. aussi ch. XXVII.

suite d'un accord conclu entre les adversaires sous les auspices de la Délégation du Comité International de la Croix-Rouge. Il fut convenu que les organes de la Military Liaison s'occuperaient des hôpitaux situés dans la zone du centre, tandis que les services de la Mission Suisse approvisionneraient les établissements de la zone occupée par l'EAM. Tous les hôpitaux, dont les besoins s'étaient naturellement multipliés à la suite de l'affluence de blessés, ont pu être effectivement approvisionnés en médicaments et surtout en matériel sanitaire.

CHAPITRE XXIII

DISTRIBUTION DE VÊTEMENTS ET DE CHAUSSURES

Aide fournie par des organisations grecques dans le domaine de l'habillement.— Envois d'articles d'habillement d'outre-mer.— Distributions dans les provinces.—Distributions dans la capitale.— Relevé de la gestion des effets d'habillement. — Conclusions. — Distributions effectuées sous le régime du «Central Clothing Committee».

Aide fournie par des organisations grecques dans le domaine de l'habillement.

Pendant la guerre d'Albanie et les premières années de l'occupation, quelques organisations de bienfaisance: le «Vestiaire de l'Enfant», la «Flanelle du Soldat» et la «Lingerie des Hôpitaux», avaient déployé des efforts très appréciables pour porter secours aux indigents dans le domaine de l'habillement. La plus importante de ces organisations fut le «Vestiaire de l'Enfant». Fondée en 1936 et poursuivant ses activités sous les auspices du ministère de la Prévoyance sociale, elle s'était proposé de fournir des vêtements et des chaussures aux écoliers indigents. Grâce aux subventions du ministère, aux contributions d'un grand nombre de particuliers et aux dons de divers établissements industriels, commerciaux et bancaires, elle réussit au cours des années 1941-42 et 1942-43 à habiller et à chausser dans toute la Grèce, respectivement 37.000 et 40.000 enfants, environ. Son activité se heurta toutefois à des difficultés croissantes, et dès le printemps de 1943, à cause du manque de matières premières, surtout de cuir, elle se vit forcée de réduire ses distributions, ceci à une époque où les besoins se faisaient plus grands que jamais, du fait notamment de la dévastation des campagnes.

Ainsi qu'il est dit dans l'introduction, la demande du «Vestiaire de l'Enfant», transmise aux organisations de secours d'Amérique par l'intermédiaire de la Commission de Gestion, et les démarches entreprises peu après par la Commission elle-même, avaient convaincu les donateurs et les autorités du blocus de la nécessité d'envoyer en Grèce non seulement des vivres et des médicaments, mais aussi des

effets d'habillement. A partir du mois de février 1944, la Commission reçut d'outre-mer certaines quantités de vêtements et de chaussures destinées en premier lieu aux enfants des villages sinistrés. Dès les premiers arrivages elle convoqua les représentants des organisations susnommées pour discuter avec elles la répartition des articles en question et la meilleure façon de les distribuer. Par la suite, ces représentants formèrent, avec d'autres personnalités, un comité consultatif dont la Commission prenait l'avis en ce qui concerne les questions de principe. La manutention et la distribution des vêtements furent confiées au «Vestiaire de l'Enfant» dont le personnel tant volontaire que rétribué avait déjà une grande expérience de ce genre de travail et qui, par l'intermédiaire de ses succursales, était à même de fournir une aide efficace aussi bien dans certaines localités de la province que dans la capitale. Là où le «Vestiaire» n'avait pas de représentants, les délégués neutres ont dû organiser eux-mêmes les distributions. Le service des sinistrés, sous la conduite d'un délégué neutre, fut chargé de diriger et de contrôler ces activités. Ce fut même dès cette époque la tâche principale de ce service, qui, un peu plus tard, pour cette raison, prit le nom de « service de vêtements ».

Vers la fin de l'année 1944, après la libération du territoire, comme les restrictions aux envois de vêtements avaient été levées, des quantités très importantes furent expédiées non seulement d'Amérique mais aussi d'autres pays alliés. Elles furent toujours en majeure partie adressées à la Commission de Gestion et envoyées avec les navires suédois. La Commission prit alors l'initiative de la création d'un comité central pour la distribution des effets d'habillement. Ce fut le « Central Clothing Committee ». Un délégué neutre en assuma la présidence ; les autres membres représentaient le ministère hellénique de la Prévoyance sociale, la Croix-Rouge Hellénique, le «Vestiaire de l'Enfant», la M.L. et l'U.N R.R.A., ainsi que les organisations qui, dans leurs pays respectifs, avaient réuni et expédié les articles en question : La Greek War Relief Association et les Croix-Rouges Américaine, Canadienne, Australienne et Britannique. A partir du 1er janvier 1945, la Commission s'en remit à ce comité pour les décisions concernant la répartition et la distribution des vêtements et des chaussures. Le service de vêtements de la Commission, toujours dirigé par un délégué neutre, agit désormais comme secrétariat et service de comptabilité du comité central. L'U.N.R.R.A. assuma la tâche d'administrer les dépôts, tandis que le «Vestiaire de l'Enfant» et les délégués de province, ainsi que, dans certaines régions, des

comités créés *ad hoc* par la M.L. et par les services de l'État, s'occupèrent de la distribution. Cette organisation a continué de fonctionner à peu près telle quelle, après que la Commission eut cessé ses activités et se fut retirée du comité.

Dans ce rapport il sera rendu compte en premier lieu des distributions de vêtements et de chaussures effectuées jusqu'à la fin de l'année 1944, sous la seule responsabilité de la Commission de Gestion.

Envois d'articles d'habillement d'outre-mer.

Au tableau XV de l'annexe statistique on trouvera la liste complète des envois de vêtements et de chaussures reçus par la Commission de Gestion. Alors que les premiers arrivages avaient eu lieu à une cadence assez modérée, la Commission reçut soudainement, au début de l'été 1944, des quantités très importantes de divers effets d'habillement. Un peu plus tard elle apprit qu'il avait été décidé de mettre à sa disposition des vêtements et des chaussures pour 300 000 enfants environ. Au mois de septembre 1944, il lui fut communiqué que les autorités du blocus, en plus de ce programme, avaient consenti à des envois mensuels de 100 tonnes de vêtements et de chaussures pour enfants et pour adultes[1]. Voici, en résumé, les arrivages jusqu'à la fin de l'année 1944 :

	Vêtements		*Chaussures*	
1944	*Nombre de colis*	*Tonnes (poids brut)*	*Nombre de colis*	*Tonnes (poids brut)*
2 févr. - 22 avril	2.128	114,7	6 757	164.—
23 avril - 30 juin	10.516	496,7	1.581	47.—
1er juil. - 31 août	1.708	70,7	125	10,2
1er sept. - 31 oct.	54	5,5	—	—
1er nov. - 31 déc.	2.110	95,2	213	9,6
Total	**16.516**	**782,8**	**8.676**	**230,8**

Le contenu global de ces envois fut évalué à 2.750.000 pièces de vêtements et 328.000 paires de chaussures.

La réception de tous ces articles s'est heurtée à de grandes difficultés techniques. Ce fut le cas en particulier pour les arrivages massifs qui eurent lieu à l'improviste au début de l'été 1944. Le palais des expositions du Zappeion, au centre d'Athènes, fut mis en majeure partie à la disposition du service de vêtements pour lui servir de dépôt, mais, comme les expéditions en province ne pouvaient se faire

1. Certains envois de vêtements pour adultes étaient arrivés dès le mois d'août.

que graduellement, les grandes salles de cet édifice furent bientôt presque entièrement remplies. Le triage des ballots et la préparation des envois aux régions sinistrées en ont été sérieusement entravés.

Les vêtements se composaient, sauf pour un faible pourcentage, de pièces usagées réunies au moyen de collectes. Avant d'être expédiées, elles avaient généralement été nettoyées et, si nécessaire, rapiécées par les soins des organisations de secours d'outre-mer. Elles présentaient cependant de tous points de vue : espèce, type, matériel, pointure, degré d'usure etc., une extrême diversité. Le bon vouloir de tous ceux qui avaient contribué individuellement à ces envois est évident. Il existe, toutefois, en matière d'habillement, des différences très sensibles entre telle population dont le genre de vie est conditionné par l'industrialisme, et telle autre qui est encore essentiellement agricole, pastorale et artisane, de sorte que ce que porte l'une ne convient pas toujours à l'autre. Cela est vrai en particulier, il va de soi, pour les vêtements féminins. Sans doute, la grande majorité des pièces reçues étaient utilisables — beaucoup étaient même excellentes — mais un pourcentage considérable était réellement sans grande utilité pour les personnes auxquelles ces envois étaient destinés.

Les chaussures étaient presque sans exception toutes neuves, mais malheureusement en partie d'une qualité assez médiocre, de sorte qu'elles s'abîmaient très vite sur le sol rocailleux et caillouteux du pays.

Il aurait été bien préférable de ne recevoir que la moitié ou le quart des quantités expédiées, pourvu qu'elles se fussent composées d'articles quelque peu uniformes et d'une bonne qualité moyenne. Tels qu'ils étaient, ces envois ont causé énormément d'embarras à la Commission de Gestion. Les difficultés se sont trouvées accrues par le fait que près de la moitié des colis, notamment ceux qui arrivèrent au début de l'été 1944, n'avaient subi aucun triage préalable et ne portaient aucune indication quant au contenu. Celui-ci variait généralement d'un ballot à l'autre : certains, par exemple, se composaient principalement de lourds manteaux d'hiver, de gros bas de laine, de gants et de fourrures, d'autres contenaient uniquement des robes de bal, des pyjamas, des cravates etc. et, encore, d'autres contenaient un peu de tout.

S'il avait été possible d'expédier à chaque village sinistré un grand nombre de ballots, on aurait pu espérer que chaque nécessiteux aurait trouvé au moins une ou deux pièces à sa convenance, mais malheureusement, à cause de la pénurie des moyens de transport, il fallut se borner dans la plupart des cas à envoyer quatre ou cinq ballots, nombre porté quelquefois à une douzaine, au maximum. On ne pouvait pas, dans ces conditions, risquer qu'un village des montagnes de la Thessalie, par exemple, ne reçût que des ballots remplis des plus légers sous-vêtements de dames, de soutien-gorge et d'autres colifichets. Quelques envois de cette nature, effectués au début, ont laissé les délégués comme la population dans la plus grande perplexité.

On se vit par conséquent obligé d'ouvrir les ballots et d'en trier soigneusement le contenu, afin de composer au mieux les envois aux villages, en prenant en considération les conditions climatiques et l'âge des bénéficiaires, en faisant des parts égales pour les garçons et les fillettes etc. Ce n'est que lors de l'expédition d'un grand nombre de ballots à certains cen-

tres, en particulier Salonique et Patras, qu'on s'est vu à même de réexpédier les ballots tels quels, en s'en remettant aux délégués de province et aux succursales du «Vestiaire de l'Enfant» pour le triage indispensable [1].

Il est évident que ce triage prenait beaucoup de temps. Il fut effectué en majeure partie par les dames volontaires du «Vestiaire de l'Enfant», assistées d'employées et d'ouvrières rétribuées. On comprend qu'il aurait été difficile de le faire en Amérique, avant l'expédition des ballots, à cause de la pénurie de main-d'œuvre résultant des conditions de guerre. Les organisations d'outre-mer avaient pensé qu'il pourrait s'effectuer plus facilement en Grèce, à l'aide de main-d'œuvre bénévole. Or, à cette époque, des milliers de dames de la classe moyenne se vouaient depuis des années déjà à diverses besognes relatives à la distribution de secours: distribution de lait aux enfants, cantines, services médicaux, visites dans les prisons etc. Au surplus, les conditions économiques de la classe moyenne avaient empiré à tel point que très peu de familles étaient à même de ne pas penser en premier lieu à leur propre subsistance. Il n'était donc pas possible d'augmenter sensiblement les cadres volontaires. La Commission dut autoriser le «Vestiaire de l'Enfant» à engager la main-d'œuvre supplémentaire dont on avait besoin, et fut obligée d'en supporter les frais. Ceux-ci et, d'une façon générale, les dépenses relatives à la manutention et à la distribution des vêtements furent couverts au moyen de prélèvements sur les recettes provenant de la vente des vivres [2]. Étant donné qu'à cette époque la Commission de Gestion avait à faire face à certaines difficultés financières [3], elle se vit forcée de n'allouer au service de vêtements que des sommes très restreintes.

Voici le nombre des colis reçus dans les dépôts jusqu'à la fin de l'année 1944, ainsi que leur contenu indiqué ou estimé:

	Boîtes en carton	*Caisses en bois*	*Ballots*	*Total des colis* [4]	*Pièces ou paires*
Vêtements					
Colis au contenu indiqué	2.424	1.050	6.587	10.061	1.801.200
» » » estimé	—	289	6.176	6.465	[5] 948.700
Total	**2.424**	**1.339**	**12.763**	**16.526**	**2.749.900**
Chaussures					
Colis au contenu indiqué	7.935	361	—	8.296	311.770
» » » estimé	—	341	—	341	[5] 16.000
Total	**7.935**	**702**	**—**	**8.637**	**327.770**

1. Les colis reçus ultérieurement portaient généralement des indications sommaires telles que «paletots d'hiver pour hommes», «sous-vêtements de femmes», «robes de fillettes» etc. Elles correspondaient dans la plupart des cas, mais malheureusement pas toujours, au contenu. Après la libération du territoire, lorsqu'on disposait de moyens de transport plus adéquats, il fut cependant possible de les réexpédier tels quels.

2 La Commission avait reçu des directives très strictes l'invitant à distribuer les vêtements sans débours aucuns pour les bénéficiaires.

3. V. ch. XXVI.

4. Nombre de colis reçus dans les dépôts. Ceux-ci présentent par rapport aux connaissements un excédent de 10 pour les vêtements, et un déficit de 39 pour les chaussures.

5. Nombre évalué.

Le résultat du triage effectué au centre d'Athènes qui a porté sur plus de 10.000 colis (avec ou sans indication du contenu), ressort du tableau suivant:

	Milliers de pièces		*Milliers de pièces*
Manteaux	56,3	Chemises, flanelles, caleçons	313,4
Vestons	22,8	Bas et chaussettes (paires)	197,5
Culottes et pantalons	26,3	Gants (paires)	12,7
Blouses	100.—	Bérets	12,1
Pullovers	78.—	Trousseaux pour bébés	16,3
Robes	103,7	Layettes	6,3
Jupons	144,9	Divers [1]	686,3
Vêtements pour bébés	34,9	**Total**	**1.811,5**

Pour plus de 90 pct ces articles se composaient de vêtements d'enfants. Alors qu'ils comprenaient beaucoup d'effets destinés aux fillettes, les vêtements de garçons étaient moins nombreux. Il y avait surtout très peu de culottes pour garçons. Malheureusement c'était précisément là l'effet qui manquait le plus. Dès le commencement la Commission s'efforça d'assembler pour chaque enfant prenant part aux distributions un habillement à peu près complet comprenant quatre ou cinq pièces. En ce qui concerne les garçons, il fut bientôt impossible de s'en tenir à ce principe [2].

Les chaussures, d'après les pointures, se répartissaient ainsi:

	Pointures					*Total*
	17 - 24	25 - 29	30 - 34	35 - 39	40 - 44	
Chaussures neuves milliers de paires	6,9	72,8	92,9	109,8	13,8	**296,2**

En plus, les envois comprenaient 1.700 chaussures pour bébés, ainsi que 13.800 chaussures usées, et 341 colis qui ont été remis tels quels au service successeur.

Distributions dans les provinces.

Conformément aux intentions des donateurs, les premiers envois d'effets d'habillement ont été réservés aux enfants des villages sinis-

1. Pyjamas, chemises de nuit, maillots, peignoirs de bain, tabliers, cache-col, cravates, mouchoirs, chapeaux de dames etc. etc. La plupart de ces articles ont été utilisés d'une façon ou d'une autre. Les pyjamas et les chemises de nuit, par exemple, ont été donnés à des institutions philanthropiques. Certaines pièces ont pu être rassemblées pour faire des trousseaux pour bébés etc.

2. Dans un rapport sur les envois d'outre-mer élaboré par la Foreign Economic Administration des États-Unis, les expéditions de vêtements effectuées jusqu'à la fin de l'année 1944 sont évaluées à quelque 350.000 «trousseaux» comprenant cinq pièces, en moyenne. On voit que c'est là une façon très inadéquate d'indiquer le contenu des paquets.

trés et aux enfants des réfugiés de Thrace et de Macédoine. Les expéditions aux diverses localités de province ont commencé au mois de mars 1944 et se sont poursuivies sans interruption jusqu'au mois de septembre de la même année. Pendant cette période, environ 215.000 pièces de vêtements et 169 000 paires de chaussures furent envoyées aux provinces. Généralement ces effets purent être distribués sans délai, grâce à une préparation très soignée de chaque envoi.

Dès le début du mois de septembre 1944, les Allemands accaparèrent pour leur retraite tous les moyens de transports existants, et en conséquence les envois se trouvèrent réduits à une fraction minime des programmes établis, aussi bien pour les vêtements que pour les vivres. Divers lots de vêtements, représentant plus de 600.000 pièces, qui avaient été préparés pour l'expédition en province, restèrent en souffrance dans le dépôt central. La situation empira encore le mois suivant, les Allemands ayant détruit les chemins de fer et en partie également les routes. Ce n'est que vers la fin du mois d'octobre et pendant le mois de novembre qu'on put reprendre les envois en question, grâce surtout aux camions militaires mis à la disposition de la Commission de Gestion par l'intermédiaire de la M.L. La révolution de décembre provoqua une nouvelle interruption.

Pendant cette deuxième période, les envois effectués se montèrent à 540 000 pièces de vêtements, environ, et à 15 000 paires de chaussures. Mais les distributions furent souvent retardées du fait des événements politiques. Parfois les partisans enlevèrent aux comités locaux les colis arrivés à destination. Il faut espérer qu'ils les ont fait distribuer dans d'autres villages qui en avaient également besoin.

Voici quels furent les envois effectués depuis le mois de mars jusqu'au mois de décembre 1944 :

	Vêtements, milliers de pièces	*Chaussures, milliers de paires*
20 mars - 27 avril 1944	44,3	149,6
28 avril - 31 juil. »	111,3	11,4
1er août - 30 sept. »	56,7	8.—
1er oct. - 30 nov. »	111,4	10,8
Décembre »	35.6	2,9
Total	**359,3**	**182,7**
A ajouter, le contenu estimé de 2.187 colis envoyés principalement en octobre et en novembre 1944	393,6	1,3
Total général	**752,9**	**184.—**

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effets expédiés suivant les régions :

	Vêtements[1]	*Chaussures*[2]		*Vêtements*[1]	*Chaussures*[2]
Attique (sauf la capitale)	8,6	2,8	Corfou	15.—	4,5
Béotie	14,5	5,2	Épire	43,7	25.—
Phtiotide-Phocide . . .	43,5	10 1	Thessalie	78,8	26,5
Eubée	18,6	3,7	Macédoine . . .	255,1	28,5
Argolide-Corinthie . .	58,9	3,5	Thrace[3]	52,6	1,6
Péloponèse du Sud . .	52,5	21.—	Cyclades	21,6	5.—
Achaïe-Élide.	24.—	7,5	Crète . . . . . [4]	—	8.—
Étolie-Acarnanie . . .	30,7	16,4	Iles de l'Égée . .	16,6	10,2
Iles Ioniennes (sauf Corfou)	18,2	4,5	**Total . . .**	**752,9**	**184.—**

Jusqu'au mois de septembre 1944 et principalement dans les villages sinistrés, 58.000 enfants environ reçurent des vêtements et plus de 165.000 enfants (parfois les mêmes), des chaussures. Les comptes-rendus concernant les distributions effectuées en automne 1944 sont très incomplets du fait de la désorganisation causée par les événements politiques et militaires. Sur la base des rapports des délégués et de ceux des succursales du «Vestiaire de l'Enfant», on peut toutefois estimer que quelque 70.000 enfants ont été habillés pendant cette deuxième période.

Distributions dans la capitale.

Dès le mois de mai 1944, la Commission décida de distribuer également des vêtements et des chaussures aux enfants de la capitale. Les préparatifs commencèrent le mois suivant mais on hésita beaucoup à entreprendre de suite les distributions, étant donné qu'un grand nombre de familles auraient été tentées pendant la belle saison de vendre les effets qu'elles recevraient pour se procurer un supplément de vivres. Ne sachant pas encore si les envois se poursuivraient, et craignant que la Commission ne se trouve démunie pendant les mois d'automne, son président décida de ne faire procéder à ces distributions qu'en septembre 1944.

---

1. Nombre de pièces.
2. » » paires.
3. Envois effectués après la libération du territoire.
4. Déjà en 1943 les navires suédois avaient apporté en Crète certaines quantités de vêtements réunies par le «Vestiaire de l'Enfant».

Un premier programme fixait les quantités réservées à la capitale à 100.000 pièces de vêtements et 78.000 paires de chaussures. Peu après, à la suite de nouveaux arrivages, le nombre de vêtements fut porté à 500.000 pièces.

Dès le début, la Commission et le «Vestiaire» se rendirent compte qu'ils ne seraient pas à même de mener à bien la distribution de quantités aussi importantes en se bornant à utiliser leur propre personnel. Il fut par conséquent décidé d'associer certaines organisations philanthropiques et professionnelles à ce travail. Orphelinats, préventoria et autres institutions hébergeant des enfants recevraient certains lots de vêtements destinés à leurs pensionnaires. D'autre part, la distribution des effets destinés aux enfants inscrits dans les cantines et aux centres de lait fut confiée au personnel de ces institutions sous la direction des équipes de dames préposées à l'amélioration des cantines d'enfants[1]. Le «Vestiaire de l'Enfant» desservirait les enfants des victimes de guerre (invalides, réfugiés etc.) et entreprendrait également, en collaboration avec le personnel de la Commission, la distribution de vêtements aux enfants reconnus comme indigents par le service de contrôle des effectifs en vue des distributions gratuites de vivres[2]. Finalement, il fut décidé que les organisations des employés publics et privés recevraient certaines quantités qu'ils devraient distribuer parmi les enfants de leurs membres les plus nécessiteux.

Les allocations respectives seraient calculées de façon à faire pratiquement participer aux distributions tous les enfants appartenant aux divers groupes, excepté en ce qui concerne les employés publics et privés, qui recevraient des vêtements pour le 80 % environ de leurs enfants.

Le délai fixé pour les préparatifs fut mis à profit non seulement pour trier soigneusement les effets à distribuer, mais aussi pour établir et contrôler les listes des bénéficiaires, au nombre de 120.000 (un tiers de tous les enfants de la circonscription de la capitale). Le service de contrôle des effectifs raya des listes d'enfants indigents environ 35.000 enfants qui se trouvaient déjà inscrits sur les listes des cantines d'enfants. Le «Vestiaire de l'Enfant», de son côté, contrôla à l'aide de fiches individuelles que les pupilles des institutions et des organisations ne fussent pas inscrits sur d'autres listes.

1. V. ch. XVIII. Dès cette époque, les équipes en question ont été rattachées au service de vêtements.

2. V. ch. XIV.

Le tableau U ci-contre indique les quantités de vêtements et de chaussures distribuées dans la capitale jusqu'à la fin de l'année 1944. Les institutions philanthropiques reçurent leurs allocations à partir du mois d'août, après qu'on eut vérifié leurs besoins. Peu après commencèrent, dans les locaux du «Vestiaire de l'Enfant», les distributions en faveur des enfants des victimes de guerre. Dès les premiers jours du mois de septembre, les enfants inscrits dans les cantines et les enfants des employés indigents reçurent leur part, et vers le milieu de ce mois on inaugura les distributions en faveur des enfants indigents qui n'étaient pas déjà compris dans les groupes sus-mentionnés.

Jusqu'alors les distributions s'étaient poursuivies d'une façon assez normale, en dépit de certaines difficultés causées en premier lieu par le manque de moyens de transport. On espérait pouvoir terminer les distributions prévues pour la capitale dans l'espace de six semaines ou deux mois. Mais vers cette époque les troubles qui éclataient presque chaque jour dans différentes parties de la ville, entravèrent grandement le fonctionnement du service de distribution. Certains quartiers étaient inaccessibles pendant trois ou quatre jours de suite, à cause des combats de rue qui s'engageaient entre les détachements de l'ELAS et les «bataillons de sûreté» chargés de maintenir l'ordre tandis que les Allemands préparaient leur départ. Parfois, les enfants qui avaient été convoqués à tel centre pour une distribution ne pouvaient pas s'y rendre à cause d'une fusillade nourrie qui barrait les rues durant des heures.

En même temps, l'impatience du public, attisée par l'agitation politique des partis de gauche, n'était pas sans causer de sérieux obstacles. Lorsque les distributions se faisaient dans les quartiers populeux, elles attiraient souvent une foule d'enfants et d'adultes qui tous réclamaient des vêtements et des chaussures. La bousculade et les discussions interminables qui s'ensuivaient ont beaucoup retardé le travail. Très souvent, le personnel fut retenu jusqu'après le couvre feu (à 6 h. du soir) et dut rentrer au péril de sa vie [1].

A cause de ces difficultés on se vit obligé de créer un centre de distribution au milieu de la ville. L'Université d'Athènes mit gracieusement dans

---

1. Pendant quelque temps, il y eut aussi presque chaque jour devant les bureaux de la Commission des manifestations «spontanées» de centaines d'enfants accompagnés de tuteurs plus ou moins exaltés. Sans pouvoir modifier la marche des distributions, qui était en somme déterminée par les moyens techniques très limités dont on disposait, ces manifestations ne laissaient pas de causer beaucoup d'anxiété à la Commission : on pouvait craindre, en effet, que les Allemands cantonnés dans le voisinage n'interviennent pour débloquer les rues. (Des incidents semblables se produisaient souvent dans d'autres quartiers, parfois à la suite de provocations qualifiées. Les Allemands se servaient alors de voitures blindées, et leurs interventions faisaient de nombreuses victimes) Après que la Commission se fut mise en contact à ce sujet avec les représentants de l'EAM, ces manifestations cessèrent, pour reprendre après le départ des Allemands.

TABLEAU U.— Distributions de vêtements et de chaussures dans la capitale, juillet - décembre 1944.

	Juil.-août	*Sept.-oct.*	*Nov.-déc.*	*Total*	*Milliers d'enfants bénéficiaires*
Vêtements (milliers de pièces)					
Institutions philanthropiques (orphelinats, préventoria etc.) . .	5,3	6,7	9,5	**21,5**	8,9
Victimes de guerre (enfants de mutilés, de réfugiés, orphelins de soldats et d'officiers etc.) . .	1,3	24,7	12,3	**38,3**	19,9
Enfants des cantines	—	36,4	15,7	**52,1**	31,6
» d'employés indigents . .	—	24,6	32,9	**57,5**	17.—
» de familles munies de cartes d'indigence	—	6,4	26,5	**32,9**	13,1
Archevêché d'Athènes, Croix-Rouge Hellénique, consulat de Suisse [1] etc.	—	4,8	15,2	**20,—**	7,2
Layettes	33.—	32,3	18,6	**83,9**	11,9
Divers	1,3	—	—	**1,3**	0,4
Total . . .	**40,9**	**135,9**	**130,7**	**307,5**	**110.—**
Chaussures (milliers de paires)					
Institutions philanthropiques . .	1,1	2,1	3.—	**6,2**	6,2
Victimes de guerre	0,3	11.—	5,4	**16,7**	16,7
Enfants des cantines	—	8,2	3,2	**11,4**	11,4
» d'employés indigents . .	—	7,1	6,5	**13,6**	13,6
» de familles munies de cartes d'indigence	—	—	1,3	**1,3**	1,3
Archevêché d'Athènes etc. . . .	—	2.—	1,4	**3,4**	3,4
Divers	0,1	0,3	0,1	**0,5**	0,5
Total . . .	**1,5**	**30,7**	**20,9**	**53,1**	**53,1**

1. En faveur de ressortissants britanniques et américains.

ce but un de ses édifices à la disposition de la Commission de Gestion. Dans les grandes salles de cet édifice on pouvait, pendant quelques heures de la matinée, s'occuper simultanément de quatre ou cinq groupes d'enfants comprenant chacun de 200 à 300 enfants, soit de 1.000 ou 1.500 enfants par jour. Malgré l'inconvénient que ce système comportait pour les enfants et pour leurs parents, obligés de parcourir des distances parfois assez longues, tout le monde en était satisfait. Les nouveaux locaux étaient assez spacieux pour permettre une organisation rationnelle du travail — ce qui était souvent impossible dans les locaux de fortune dont on devait se contenter dans les divers quartiers—et le personnel put s'occuper plus à loisir de chaque enfant pour lui trouver les pièces qui lui convenaient.

Après la libération de la capitale, vers le milieu du mois d'octobre, on recommença les distributions dans les quartiers, parallèlement avec les autres distributions, dans l'espoir de pouvoir accélérer encore le travail. On se trouva alors aux prises avec de très jeunes gens qui, armes en main, essayèrent de faire exclure des distributions les enfants des «traîtres» et des «collaborateurs», notions auxquelles ils donnaient de toute évidence un sens très large. De toute façon, la Commission ne pouvait pas admettre qu'une sélection des enfants fût opérée d'après les opinions politiques ou la conduite plus ou moins loyale de leurs parents. Les discussions à ce sujet ont parfois entièrement arrêté les distributions.

Les manifestations d'impatience du public prirent un caractère de plus en plus tumultueux, de sorte que le nouveau gouverneur militaire de l'Attique prit la résolution d'interdire pour une dizaine de jours toute distribution de vêtements. Entretemps il fut convenu avec les «commissions populaires»[1] que celles-ci assisteraient les équipes préposées aux distributions, afin de calmer le public. Il fut convenu aussi que ces commissions indiqueraient à la Commission de Gestion les cas où les enfants inscrits sur les listes de distribution ne leur sembleraient pas réellement indigents. Les services compétents de la Commission feraient alors un nouvel examen de ces cas. De fait, ce n'est qu'à titre tout à fait exceptionnel que les «commissions populaires» ont formulé des objections contre certains noms inscrits sur les listes, objections qu'elles ont d'ailleurs retirées après avoir pris connaissance des renseignements mis à leur disposition par les préposés de la Commission[2].

Dans quelques districts, les «commissions populaires» assumèrent elles-mêmes la distribution, en présence d'un employé du service de contrôle des effectifs, ou du service d'inspection générale[3]. Peu accoutumées à ce genre de travail, elles ont généralement mis trois ou quatre jours pour desservir de deux cents à trois cents enfants, alors que le personnel spécialisé de la Commission de Gestion et du «Vestiaire de l'Enfant» accomplissaient le même travail en une journée. Pour en venir à bout, certaines commissions ont fini par appeler ce personnel à leur aide. Les distributions ont ainsi pu continuer, dans des conditions relativement ordonnées, jusqu'à la révolution de décembre, qui mit temporairement fin à toute cette activité.

Au moment où éclatèrent les troubles de décembre, plus de 90.000 enfants de la capitale avaient reçu environ 202.000 pièces de vêtements et 50.000 paires de chaussures. A côté des distributions susmentionnées on avait réparti dans la capitale, depuis le mois de

1. V. ch. XXVII.

2. Il avait été convenu aussi que les commissions pourraient établir de nouvelles listes, comprenant un nombre fixé d'enfants nécessiteux qui, pour une raison ou une autre, n'avaient pas encore reçu de vêtements; il leur fut promis que la Commission, après un certain contrôle, pourvoirait aux besoins de ces enfants dès qu'on aurait terminé les distributions en cours. La Commission ne reçut jamais de telles listes, la révolution de décembre ayant interrompu l'activité des «commissions populaires» dans ce domaine.

3. V. ch. VII.

juillet, environ 12.000 trousseaux pour bébés, dont la distribution s'était effectuée par l'intermédiaire des centres de lait, dont il a été rendu compte au chapitre XVIII. Pratiquement tous les nouveaunés en avaient été pourvus.

La Commission de Gestion était d'avis que les enfants devaient avoir la priorité pour les distributions de vêtements. En conséquence, c'est sur l'habillement des enfants que ses efforts ont porté presque exclusivement jusqu'à la fin de l'année 1944. Ce n'est qu'après la libération du territoire que certains lots de vêtements pour adultes ont été envoyés en province. Avant cette date, on avait remis à l'archevêché d'Athènes des vêtements d'adultes, destinés principalement aux nombreux détenus que les Allemands libérèrent pendant les dernières semaines de l'occupation[1]. Certaines quantités avaient été confiées à la Croix-Rouge Hellénique dans des buts semblables, et le consulat de Suisse en avait également reçu, en même temps que des vêtements d'enfants, à l'intention des ressortissants britanniques et américains qui se trouvaient sous sa protection.

Relevé de la gestion des effets d'habillement.

Pendant la révolution de décembre 1944, le palais du Zappeion se trouva durant plus de trois semaines dans la ligne de feu. Attaqué presque chaque jour par les révolutionnaires, il fut défendu par la gendarmerie grecque et par les troupes anglaises. Les défenseurs s'introduisirent dans le dépôt de vêtements et utilisèrent les ballots pour se protéger. D'importants dégâts en résultèrent : de nombreux ballots furent troués par des balles et même brûlés, d'autres furent ouverts et leur contenu éparpillé. Finalement il y eut un certain pillage, avant que la Commission n'ait pu prendre à nouveau possession de ce dépôt.

Vers le milieu du mois de janvier 1945, le dépôt fut remis à l'U.N.R.R.A., sur la recommendation du «Central Clothing Committee»[2]. Comme il était très urgent de recommencer les distributions, on n'a pu prendre le temps de faire un inventaire complet des articles remis à la nouvelle organisation. Sur ce point, et en ce qui concerne les pertes, le relevé suivant de la gestion des effets d'habillement ne contient par conséquent que des données approximatives :

1. V. ch. XV.
2. V. ci-dessus.

	Vêtements		*Chaussures*	
	Milliers de pièces	*Colis au contenu inconnu*	*Milliers de paires*	*Colis au contenu inconnu*
Entrées.	1.801,2	6.465	311,7	341
Sorties.				
Distributions dans la capitale . .	307,5	—	53,1	—
Envois en province	359,3	2.141	182,7	46
Divers[1].	22,4	—	—	—
Remis à l'U.N.R.R.A.	973,2	4.274	59,1	290
Pertes et déficits	138,8	50	16,8	5
Total	**1.801,2**	**6.465**	**311,7**	**341**

Si l'on prend en considération aussi bien les colis dont on connaissait le contenu que ceux dont le contenu n'a été qu'évalué, les pertes et les déficits se sont montés à 5 pct, environ, pour les vêtements comme pour les chaussures[2].

Conclusions.

L'activité de la Commission de Gestion dans le domaine de l'habillement fut peut-être la plus mouvementée de toutes ses entreprises. Elle lui attira aussi certaines critiques. On lui a reproché entre autres de n'avoir pas procédé immédiatement à la distribution des articles qu'elle avait reçus. On a dit aussi qu'elle n'aurait pas donné la priorité aux indigents et, finalement, qu'elle n'aurait pas attaché assez d'importance aux besoins individuels des bénéficiaires, auxquels elle aurait dû laisser la liberté de choisir les articles qui leur convenaient.

En ce qui concerne le premier de ces reproches, il suffit de renvoyer à l'exposé qui précède ; il montre assez toutes les difficultés auxquelles la Commission se heurta dans ses efforts pour organiser ces distributions. Étant donné ces nombreux obstacles, il semble que la Commission puisse, en résumant ses activités dans le domaine de l'habillement, s'estimer assez satisfaite d'avoir malgré tout réussi à fournir des vêtements et des chaussures à environ 280.000 enfants,

---

1. Envoi à Cavalla effectué au début de l'année 1945, certaines distributions complémentaires etc.

2. Ce calcul n'a trait qu'aux pertes encourues dans la capitale. Sur les envois en province, il y a sans doute eu des pertes assez importantes, surtout pendant la période révolutionnaire, bien qu'elles ne soient pas connues, même approximativement. 7.000 paires de chaussures ont été perdues à Salonique, pendant l'occupation, du fait d'un bombardement.

dont plus de la moitié étaient des enfants de la province et presque un tiers des enfants sinistrés ou réfugiés.

Pour la répartition des effets d'habillement entre la capitale et la province et pour la sélection des bénéficiaires, la Commission dut évidemment recourir à des méthodes assez sommaires afin de parvenir dans un délai raisonnable à des solutions pratiques. Elle donna dès le début la priorité aux enfants sinistrés ou réfugiés. Dans la mesure où la situation militaire et l'état des communications le permirent, cette catégorie reçut de bonne heure des secours assez importants. D'autre part, étant donné que la capitale n'avait encore subi que des dégâts relativement peu étendus et qu'elle jouit d'un climat plus favorable que celui des régions sinistrées, il était normal que les habitants d'Athènes et du Pirée dussent se contenter, jusqu'à ce que leur tour pût venir, d'allocations assez restreintes [1].

Nous avons déjà signalé que les « commissions populaires », après qu'elles eurent été associées au travail de distribution, n'ont que très rarement trouvé à redire aux listes de bénéficiaires établies ou contrôlées par les services compétents de la Commission et par le «Vestiaire de l'Enfant ». Mais les difficultés qu'on vient de mentionner, parmi lesquelles l'impatience du public n'était pas la moindre, ont empêché la réalisation intégrale du programme. A plus forte raison, elles en ont rendu tout élargissement impossible. De nombreux enfants de la capitale n'ont pu par conséquent bénéficier des distributions, et, comme tout le monde avait alors besoin de vêtements, il est naturel qu'il y eût beaucoup de mécontentement [2].

---

1. C'est dans ce sens qu'il fut répondu à une demande officielle du comité central de l'EAM faite au mois de novembre 1944 et visant à persuader la Commission de Gestion de donner immédiatement des vêtements et des chaussures à la plupart des habitants de la capitale.

2. On peut affirmer que le reproche fait parfois à la Commission de Gestion de n'avoir pas donné la priorité aux indigents et d'avoir favorisé les « riches » et les « bourgeois » — termes qui dans le langage populaire incluaient les petits salariés de la classe moyenne — est injustifié. Il visait peut-être plus particulièrement, sans être pour cela plus pertinent, les distributions beaucoup plus limitées qu'effectua de son côté, à la fin de 1944 et au début de 1945, la délégation du C.I.C.R. (On sait que le public en général n'a jamais su faire la distinction entre la Commission de Gestion et la délégation du C.I.C.R.). Celle-ci reçut de Suisse, par l'intermédiaire de la Commission Mixte de Secours de la Croix-Rouge Internationale, certaines quantités de vêtements et de chaussures neufs de très bonne qualité — 8.500 costumes et 100.000 paires de chaussures, principalement pour dames. Elles étaient surtout destinées, selon les instructions des donateurs, à la classe moyenne, devenue

Le procédé adopté pour la distribution consistait à fournir à chaque enfant un petit trousseau tout préparé. Il comportait évidemment l'inconvénient de ne donner aux bénéficiaires qu'une possibilité très réduite de choisir ce qui leur convenait. Lorsqu'un enfant trouvait dans son paquet une pièce qui ne lui allait pas, on la lui échangeait immédiatement sur place. Par contre, on ne pouvait pas procéder à des échanges une fois que les distributions de la journée étaient terminées. C'était là la seule possibilité d'en venir à bout. D'autres méthodes, qui furent appliquées plus tard, sous le régime du «Central Clothing Committee», n'ont pas donné de résultat satisfaisant et ont dû être abandonnées.

Distributions effectuées sous le régime du «Central Clothing Committee».

Après que les révolutionnaires se furent retirés de la capitale, le premier souci du «Central Clothing Committee» fut de fournir des vêtements aux organisations qui recueillaient les milliers d'otages abandonnés par les insurgés, à chacune de leurs étapes au long de leur retraite, jusqu'en Macédoine. Le comité entreprit ensuite de distribuer des vêtements aux nombreuses familles de la capitale, de toutes conditions sociales, qui avaient perdu leurs biens du fait de pillages, de bombardements, d'incendies etc. Plus de 40.000 familles demandèrent à être secourues, et les distributions de vêtements aux victimes de la révolution se sont poursuivies jusqu'au mois de mai 1945.

D'importantes allocations furent faites aux institutions sanitaires et philanthropiques. On reprit également les distributions aux enfants, en vue de réaliser le programme dont l'exécution avait été interrompue au moment où la révolution avait éclaté. Simultanément, au fur et à mesure qu'étaient rétablies les communications, de grandes quantités furent expédiées en province.

Le tableau suivant indique les distributions et les envois effectués du 1er janvier au 21 mars 1945 (date où prirent fin les activités de la Commission de Gestion):

---

particulièrement misérable. La délégation du C.I.C.R. les distribua en majeure partie à Athènes et à Salonique, où des orphelinats, des institutions de bienfaisance et des mutilés en bénéficièrent également, et aussi en Épire, en Thessalie, dans l'île de Corfou et en Crète, où, la population se composant presque exclusivement d'agriculteurs, elle les remit sans distinction aux personnes les plus nécessiteuses.

Distributions dans la capitale en faveur des :	*Vêtements* *Milliers de pièces*	*Vêtements* *Colis au contenu inconnu*	*Chaussures* *Milliers de paires*	*Chaussures* *Colis au contenu inconnu*
otages	[1] 24,5	—	—	—
autres victimes de la révolution	127,5	—	—	—
institutions sanitaires et philanthropiques	287,4	—	5,5	—
enfants	[2] 49,6	—	8.—	—
divers	4,9	—	—	—
Total	**493,9**	—	**13,5**	—
Envois en province	806.—	21.706	173,4	414
Total général	**1.299,9**	**21.706**	**186,9**	**414**

A la suggestion des experts de l'U.N.R.R.A., on inaugura, pour les distributions effectuées dans la capitale en faveur des victimes de la révolution, une nouvelle méthode visant à donner à chaque bénéficiaire une certaine possibilité de pourvoir à ses besoins individuels. Il fut distribué aux ayants-droit des cartes de rationnement munies de coupons et équivalant à une certaine somme de points. Les vêtements étaient cotés par les experts du comité suivant le genre, l'espèce, la matière, la qualité, le degré d'usure et la quantité disponible. Quelques grands magasins de textiles d'Athènes et du Pirée mirent leurs locaux et leur personnel à la disposition du comité, moyennant une certaine rétribution. Chaque intéressé pouvait se présenter dans un de ces magasins pour échanger sa carte contre des vêtements de son choix, dans la limite du nombre de points auquel la carte lui donnait droit. Ce système donna satisfaction au début ; mais, à mesure que le nombre de bénéficiaires s'accrut, il devint de plus en plus difficile d'en assurer le fonctionnement. Étant donné la grande variété des pièces dont on disposait (V. ci-dessus), et l'impossibilité d'alimenter les magasins en pièces tant soit peu uniformes au point de vue de la qualité, du degré d'usure etc., les ayants-droit éprouvèrent bientôt une grande difficulté à faire leur choix, de sorte que le système s'écroula. Certains abus dont le personnel d'un des magasins se rendit coupable contribuèrent à faire abandonner ce procédé

Plus tard, en introduisant des distributions sur une grande échelle, on revint à la méthode des trousseaux assemblés préalablement. Ces trousseaux étaient placés dans de petits sacs en jute, trouvés dans les dépôts allemands et cédés dans ce but au service de distribution de l'État (l'ancien service de vêtements de la Commission de Gestion). Ils furent distribués par l'intermédiaire des épiceries. Les intéressés ne devaient examiner le contenu des sacs que chez eux et n'avaient pas le droit de présenter des réclamations. Ils étaient tenus à rendre l'emballage sous peine de perdre leurs cartes de vivres. Tout compte fait, il semble que ce soit encore là la meilleure des méthodes qu'on ait essayées, et la seule qui permît des distributions en masse sans trop d'inconvénients.

1. Provenant principalement des fournitures de la Croix-Rouge Américaine et distribuées par les soins de la Croix-Rouge Hellénique.

2. Dont 28.800 pièces contenues dans les trousseaux pour bébés, au nombre de 3.500 environ.

CHAPITRE XXIV

ARTICLES D'EMBALLAGE

Sacs. — Fûts et barils. — Autres emballages.

Sacs.

Il a été fait allusion dans les chapitres précédents aux difficultés que l'ensachement et le transport des farines présentèrent du fait de la pénurie de sacs[1].

La Commission hérita de l'ancienne Commission de Gestion une certaine quantité de sacs en jute et en coutil, dont beaucoup n'étaient toutefois pas appropriés à l'ensachement des farines. Les moulins mirent à sa disposition les sacs qui avaient été utilisés jusqu'alors pour la distribution de farine aux boulangeries de la capitale ; ils étaient pour la plupart vieux et très usés, car les Italiens et les Allemands avaient réquisitionné les sacs en bon état qu'ils avaient pu trouver. C'est ainsi que la Commission disposa pendant les premiers mois de son activité d'environ 350.000 sacs. Ce nombre se révéla tout à fait insuffisant, dès que les envois de farine à la province commencèrent à se faire sur une grande échelle : la quantité à ensacher s'accrut, d'autre part les sacs ne pouvaient être renvoyés qu'à un rythme assez lent.

La première mesure prise pour faire face à cette situation fut d'instituer une comptabilité détaillée du mouvement des sacs, et de soumettre à un contrôle minutieux les services intéressés, de même que les organes de province et les divers agents distributeurs, tant pour la gestion des articles d'emballage que pour la gestion des vivres. Les tiers auxquels on confiait quelquefois de tels articles avaient à fournir une garantie, d'abord en drachmes, plus tard en livres or. Dans les provinces, les succursales de la Banque Agricole, qui servaient de

---

1. V. ch. X et XI.

réceptionnaires et de dépositaires des envois de vivres[1], assumèrent parmi d'autres obligations celle de retourner les sacs.

Près du dépôt central des sacs vides, au Pirée, fut créé un atelier de réparation, où une quarantaine d'ouvrières étaient constamment occupées à rapiécer les sacs qui rentraient déchirés, rongés par les rats et quelquefois à moitié pourris après avoir été mouillés pendant les transports par caïque.

Toutefois, ces mesures ne pouvaient suffire à parer à la pénurie de sacs. Au début de 1943, la Commission se trouva devant l'éventualité d'avoir à réduire sensiblement la production des moulins, ainsi que les envois en province. Elle dut alors se résoudre à acheter au marché libre quelque 60.000 sacs — elle ne put en trouver davantage — afin de résoudre momentanément cette difficulté.

Les donateurs d'Amérique furent naturellement informés de cette situation, mais ils ne pouvaient apporter l'aide souhaitée, car il était très difficile de trouver des sacs en Amérique, par suite des conditions de guerre.

La Commission dut par conséquent se tirer d'affaire avec les ressources dont elle disposait. Elle le fit tant bien que mal en utilisant les sacs de jute qui servaient aux transports des légumes secs arrivés en grandes quantités dès les premiers mois de l'année 1943. Ces sacs étaient en partie faits d'un tissu assez fin pour pouvoir contenir de la farine. Ils étaient trop petits cependant pour pouvoir servir convenablement à l'ensachement de la farine dans les moulins. On réussit à les transformer, trois sacs en donnant deux plus grands. On fit venir une machine à coudre du Canada dans ce but.

Le problème fut ainsi partiellement résolu. Pendant toute la durée de l'occupation, on a toutefois manqué de sacs, et ce fut là l'une des raisons pour lesquelles il fallut envoyer à certaines provinces uniquement du blé[2]. Pour le transport du blé, on pouvait utiliser sans incovénients les gros sacs de pois chiches qu'on recevait d'outremer. Ce n'est qu'après la libération du territoire, c'est à dire pendant les tout derniers mois de son activité, que la Commission eut à sa disposition un nombre suffisant de sacs, appropriés au transport de farines.

On trouvera ci-après un résumé du bilan général des sacs, dressé par le service de comptabilité des articles d'emballage. Il en ressort

---

1. V. ch. XVI.
2. V. ch. XI.

entre autres qu'au moment de la clôture des travaux de la Commission, on utilisait 600.000 sacs pour l'emmagasinage des farines et des vivres, 400.000 sacs pour le ravitaillement de la capitale et 1.000.000 de sacs environ pour le ravitaillement des provinces. Un grand nombre de ces derniers se trouvaient en souffrance dans les divers dépôts de la province, faute de moyens de transports pour leur réexpédition à Athènes.

Les pertes et déficits se sont élevés à 200.000 pièces[1], et 160.000 pièces étaient si usées qu'elles étaient inutilisables. Environ 200.000 sacs en coutil, qui ne convenaient pas pour le transport des farines, avaient été soit rendus, soit cédés au comité de liquidation de l'ancienne Commission de Gestion et à certaines institutions philanthropiques, qui les avaient transformés en linge, à l'intention des indigents et des sinistrés.

Bilan général du compte des sacs.

Actif	*Milliers de pièces*	
1. Entrepôt des sacs vides	[2] 976,5	
» de vivres	439,9	
Moulins	160,4	1.576,8
2. Débiteurs d'Athènes et du Pirée :		
Fabriques de pâtes alimentaires	2,5	
Boulangeries	118,1	
Épiceries	159,7	
Divers	116,9	397,2
3. Débiteurs des provinces :		
Banque Agricole de Grèce	490,2	
Bureaux des délégués neutres	325,9	
Commissions centrales et locales	167,4	983,5
4. Différences de gestion :		
Pertes et déficits	201,8	
Transformations et réparations	186.—	
Donations	206.—	
Ventes	133,4	727,2
	Total	**3.684,7**

1. Les pertes les plus importantes se sont produites dans la capitale pendant la révolution de décembre 1944. Les Allemands ont enlevé quelques milliers de pièces aux comités de la province. Il est arrivé à Kalavryta, en septembre 1943, qu'ils ont rendu au comité, contre paiement en argent, les sacs dont ils venaient de s'emparer.

2. Pour la plupart impropres à l'ensachement des farines.

Passif	*Milliers de pièces*	
1. Capital de sacs :		
Ancienne Commission de Gestion	341,3	
Envois d'outre-mer	2.512,7	
Achats	64.—	
Livraisons de la M.L.	490,9	
» de l'intendance allemande	28.—	
Envois de Turquie.	14,3	3.451,2
2. Divers créditeurs		85,2
3. Différences de gestion (transformations etc.) . .		148,3
	Total	**3.684,7**

Fûts et barils.

Le bilan général du compte des fûts et des barils, reproduit en résumé ci-après, indique que 127.000 fûts et barils de toutes dimensions passèrent par les dépôts de la Commission de Gestion. Sur ce nombre 24.100 étaient en fer et 102.900 en bois. Ils étaient venus en majeure partie de l'étranger et avaient servi au transport de diverses denrées: poisson salé, graisse, huile etc. Après la distribution de ces denrées, la Commission a généralement préféré ne pas reprendre ces emballages encombrants, difficiles à transporter et à entreposer. A l'exception des fûts utilisés pour l'huile d'olive, elle a fait vendre la majeure partie des barils vides restés aux mains des agents distributeurs, soit 2.400 barils en fer et 41.300 barils en bois. Dans la capitale, la vente se faisait au plus offrant. Elle était effectuée par les services compétents de la Commission. Les barils expédiés en province étaient facturés à un prix nominal, et les K.E.D.E.S. procédaient à leur vente par adjudication: le profit qui en résultait devait être consacré à l'amélioration des soupes servies dans les cantines d'enfants. Environ 34.000 fûts ont été vendus dans la capitale et à peu près 10.000 dans les provinces.

En plus des fûts dont il est rendu compte dans le bilan général, la Commission a utilisé pour l'échange d'huile[1] un certain nombre de fûts mis à sa disposition, à titre de prêt, par les sociétés commerciales «Baluri» et «Elæon» (1.500 et 5.000, respectivement).

1. V. ch. XIX.

Bilan général du compte des fûts et des barils.

Actif		*Milliers de pièces*
1. Entrepôts		19,6
2. Débiteurs d'Athènes et du Pirée :		
Epiceries	48 —	
Divers	10.—	58.—
3. Débiteurs des provinces :		
Banque Agricole de Grèce	1,3	
Bureaux des délégués neutres	0,7	
Commissions centrales et locales	0,9	
Divers	2,1	5.—
4. Différences de gestion :		
Pertes et déficits	0,8	
Ventes	43.6	44,4
	Total	**127.—**

Passif		
1. Capital de fûts et de barils :		
Envois de l'étranger	110,5	
Achats	5.—	
Livraisons de la M.L.	8,7	
» de l'intendance allemande	1,1	125,3
2. Divers créditeurs		1,7
	Total	**127.—**

Autres emballages.

La Commission a fait elle-même usage, de plusieurs façons, des autres emballages provenant des envois d'outre-mer : caisses en bois, boîtes de carton etc. On verra par exemple dans le chapitre suivant que les caisses en bois ont été utilisées en grande partie pour confectionner des meubles pour les bureaux des divers services. Les boîtes de carton ont souvent servi à remplacer des vitres. Les emballages qui ne pouvaient être utilisés furent vendus. A certaines époques, ces ventes ont rapporté des sommes assez importantes [1].

1. V. ch. XXVI.

CHAPITRE XXV

LOCAUX - MOBILIER - VÉHICULES

Locaux. — Téléphone. — Mobilier. — Fournitures de bureau. — Machines à écrire et machines à calculer.— Véhicules.— Pneus et pièces de rechange.— Carburants et lubrifiants.—Diverses fournitures.—Commission de fournitures.

Locaux.

En inaugurant son activité, la Commission installa ses services dans les immeubles où avait fonctionné la première Commission de Gestion, à savoir dans l'école normale «Marasleion», dans l'immeuble de la place Colocotroni 3 (pour les services du contrôle des effectifs et de l'inspection générale) et dans l'immeuble de la rue Navarinou 21, au Pirée, (pour les services des dépôts et des transports).

Du fait de l'extension rapide de ses tâches, la Commission fut bientôt obligée d'installer une partie de ses services dans d'autres immeubles Le service des enfants et des malades de province, ainsi que le bureau d'amélioration des cantines d'enfants, furent logés dans les bâtiments de l'école archéologique anglaise, avec la plupart des autres services relevant du chef de la Mission de la Croix-Rouge Suisse ; le service du pain et le service médical des cantines d'enfants s'installèrent dans un immeuble de la ville pris à bail, à proximité du «Marasleion» ; le service des sinistrés et la police trouvèrent des locaux dans un autre immeuble voisin, également pris à bail.

D'autre part, au mois de janvier 1944, à la suite des raids fréquents de l'aviation alliée sur la région du Pirée, les services des dépôts et des transports durent abandonner le Pirée. Ils s'installèrent d'abord dans la banlieue (usine «Kéramikos» au Phalère) et peu de temps après — ces nouveaux locaux ayant été endommagés par un bombardement — à proximité d'Athènes (usine E.T.M.A.)[1].

---

1. Pour éviter des surprises, la Commission s'entendait toujours avec les autorités d'occupation au sujet des locaux qu'elle voulait occuper. Au moment où les Allemands s'installèrent à la place des Italiens, un officier subalterne

Malgré les dimensions de tous ces locaux, les services y étaient très à l'étroit. Au surplus, leur dispersion à travers la ville ne laissait pas d'entraver la coordination du travail et l'expédition rapide des affaires. Ce n'est qu'à partir de septembre 1944 qu'il fut possible de remédier à ces inconvénients. Tout en maintenant dans les bureaux du «Marasleion» les services de la présidence et de la vice-présidence, la division de documentation et de coordination, ainsi que la division de ravitaillement des provinces, on installa la plupart des autres services de l'administration centrale dans un vaste bâtiment contigu, l'aile à peine achevée de l'hôpital «Évanghélismos». Pour accélérer l'achèvement de cette nouvelle construction, la Commission fournit aux ouvriers des rations supplémentaires de vivres.

Outre ces bâtiments, la Commission a également utilisé plusieurs dépôts pour l'emmagasinage des vivres et des vêtements (dans des conditions qui sont rapportées au chapitre IX), des garages et des parcs de véhicules (dont il sera question un peu plus bas), ainsi qu'un certain nombre de pièces pour les bureaux périphériques du service de contrôle des effectifs.

La plupart de ces immeubles, notamment les dépôts, durent subir des réparations ou des transformations, parfois très importantes, pour pouvoir répondre à leur destination. Il fallait aussi pourvoir à leur entretien. C'est au service du matériel qu'incombait l'étude et la surveillance de ces travaux, exécutés par des techniciens et par des ouvriers engagés à titre permanent ou à la journée, sous la direction de deux architectes. Une menuiserie, avec une quarantaine d'ouvriers charpentiers, fut affectée à ce service, en vue de la fabrication de cloisons, de planchers, de fenêtres, de guérites etc. Comme matériel pour ces travaux on utilisa en grande partie les caisses de bois et les boîtes de carton qui avaient servi au transport des vivres d'outre-mer. On dut aussi parfois acheter du matériel. La plupart de ces achats furent effectués auprès du service allemand «Baustoffamt» à des prix sensiblement inférieurs à ceux du marché libre.

Certains travaux d'une plus grande envergure furent confiés par

---

se présenta avec un ordre du service compétent allemand invitant la Commission à évacuer ses bureaux du «Marasleion» dans les vingt-quatre heures. A la suite d'une démarche auprès de la légation d'Allemagne, cet ordre fut immédiatement annulé. — La Mission de la Croix-Rouge Suisse fit une expérience moins favorable lorsque les autorités alliées s'installèrent à Athènes, après la libération de la capitale (v. annexe).

adjudication à des entrepreneurs. Le contrôle de l'exécution de ces travaux fut toujours exercé par le service du matériel.

Téléphone.

Du fait de la dispersion et des dimensions des immeubles occupés par la Commission, les communications téléphoniques présentèrent une importance particulière. Le service des téléphones dut constamment lutter contre de grandes difficultés causées par le manque d'appareils et par le fait que le réseau était surchargé. La Commission réussit néanmoins à faire face de façon assez satisfaisante à ses besoins, grâce à la compréhension dont firent preuve la compagnie des téléphones et les services compétents allemands. Le siège central de la Commission au «Marasleion» disposait d'une centrale de 5 lignes extérieures et de 20 lignes intérieures. Les trois vastes étages du nouvel immeuble «Evanghélismos» étaient desservis par une grande centrale avec 7 lignes extérieures et 25 lignes intérieures, mise gratuitement à la disposition de la Commission par l'Hôtel de Grande Bretagne.

Presque toutes les lignes intérieures furent installées par les techniciens de la Commission sous la surveillance d'un ingénieur de la compagnie des téléphones [1].

Mobilier.

La majeure partie des meubles utilisés au début par la Commission avaient été mis à sa disposition par des particuliers et par diverses institutions. Elle dut bientôt en acheter pour répondre aux besoins fortement accrus des services administratifs. Le prix de ces articles ne cessa d'augmenter, par suite des réquisitions et des achats effectués par les autorités d'occupation.

Comme la Commission disposait de quantités importantes de petites caisses de bois, qui auraient difficilement trouvé acquéreur à des prix satisfaisants, elle procéda à la fabrication de meubles en série, en utilisant ces caisses et en achetant certains lots appropriés de bois. La menuiserie de la Commission a confectionné plus de 1.000 pièces diverses: bureaux, tables, chaises, armoires, étagères etc., très pratiques et d'un aspect convenable, malgré leur prix de revient très peu élevé.

Fournitures de bureau.

Les services administratifs avaient naturellement besoin de quantités importantes de fournitures de bureau: papier, cartons, enveloppes, dossiers, encre, crayons etc. Au début, la Commission dut couvrir ses besoins principalement par des achats sur le marché, qui avaient généralement lieu par adjudication. Constatant que les stocks des commerçants étaient sur le point

1. Il était généralement impossible de se servir du téléphone pour communiquer avec les dépôts et avec les nombreux endroits, souvent très éloignés, où des travaux de chargement ou de déchargement etc. étaient en cours. Comme il fallait toujours être au courant de ce qui se passait et transmettre immédiatement des ordres pour faire face aux imprévus, la Commission dut créer dans ce but un service d'estafettes à motocyclettes.

de s'épuiser et que les prix augmentaient d'une façon inquiétante, la Commission s'adressa aux donateurs d'outre-mer, qui lui envoyèrent par la suite des quantités très importantes de papier et d'autres articles de bureau. Entretemps, les services gouvernementaux lui cédèrent gratuitement certains stocks de papier dont ils disposaient.

Tant que le marché fut approvisionné par l'industrie allemande, les prix en drachmes des articles importés au cours officiel du clearing gréco-allemand ne constituaient qu'un faible pourcentage de ceux en vigueur sur le marché libre. Les importateurs devaient cependant, au moment de la réception de la marchandise, payer une certaine prime à un bureau officiel gréco-allemand d'égalisation des comptes. Ce bureau, nommé «Degriges», réadaptait le montant payé à la banque au niveau des prix du marché. La Commission lui demanda de l'exempter de l'obligation de verser une prime d'égalisation des prix, et finit par l'obtenir. La Commission put ainsi importer d'Allemagne une quantité importante de papier, de classeurs et de crayons à des prix extrêmement favorables.

A leur départ, les Allemands cédèrent à la Commission des quantités assez considérables de papier, d'enveloppes et de diverses autres fournitures.

La Commission a utilisé au total environ 70 tonnes de papier et d'autres articles de bureau; 13 tonnes environ furent achetées sur place, et 13 tonnes en Allemagne; les services gouvernementaux lui ont fourni 16,5 tonnes d'articles de bureau, et les donateurs d'Amérique 23 tonnes. 5 tonnes environ furent prélevées dans les dépôts allemands cédés à la Commission.

Machines à écrire, machines à calculer.

Dès le début, la Commission disposa d'un certain nombre de machines à écrire et de quelques machines à calculer, mises à sa disposition à titre gratuit par des particuliers. Comme elles étaient loin de suffire à ses besoins, la Commission dut en acheter ou en louer sur place. Il était cependant très difficile de trouver des machines à écrire à caractères latins, les occupants ayant réquisitionné celles qu'ils avaient trouvées. Celles que la Commission réussit à se procurer, parfois moyennant une indemnité assez élevée, étaient souvent très usées ou démodées. Quant aux machines à calculer, il était très difficile de s'en procurer, et la Commission dut souvent renoncer à les acquérir, leurs détenteurs en voulant le plus souvent un prix exorbitant. Aussi les travaux de comptabilité et de statistiques durent-ils être exécutés en grande partie à la main.

La Commission disposa au total, vers la fin de son activité, de 280 machines à écrire et machines à calculer, dont une bonne partie se trouvaient constamment en réparation, car 80 seulement avaient pu être achetées à l'état de neuf. On n'avait qu'une seule machine à polycopier qu'il fallut parfois faire fonctionner jour et nuit. D'une façon générale, les moyens techniques que suppose l'organisation rationnelle du travail faisaient défaut. De ce fait, et à cause de la grande dispersion des locaux, on dut évidemment engager plus d'employés que cela n'aurait été nécessaire dans des conditions plus normales.

Véhicules.

La Commission ne put jamais disposer du nombre de camions indispensable à l'exécution de sa tâche. Tout au début, elle reçut du Canada 6 camions de 3,5 tonnes, dont l'un fut affecté au service de la délégation à Salonique. Pour assurer les transports par route, aussi bien dans la capitale qu'en province, elle dut s'adresser à plusieurs entreprises privées [1].

Au début de 1944, la Commission reçut de Suède 11 châssis de camions qui, n'étant pourvus ni de pneus ni de carrosseries, restèrent longtemps inutilisables. Au printemps de la même année, grâce à un nouvel arrivage de 22 camions du Canada et de 20 camions de Suède, le service put enfin pourvoir à une partie de ses besoins par ses propres moyens. Un certain nombre de ces camions furent placés à la disposition des délégués en province: 7 à Jannina, 3 à Corfou, 3 à Tripolis et 3 à Salonique. En outre, trois camions furent envoyés directement du Canada à Salonique. Après la libération, peu avant la fin de ses activités, la Commission reçut d'outre-mer 237 camions et châssis dont la plupart, après avoir été assemblés par l'atelier de réparations de la Commission, furent cédés à l'organisme de transports créé par le gouvernement hellénique avec le concours de la M.L et de l'U.N.R.R.A.

Des voitures de ville furent envoyées d'outre-mer, mais également en nombre insuffisant — la Commission en reçut au total une vingtaine (dont huit dès le mois de septembre 1942, et les autres en majeure partie après la libération du territoire). Aussi a-t-il fallu, pour faire face aux besoins du service, procéder à la location d'une trentaine de taxis, pour la plupart en assez mauvais état, et de deux autobus. Avec le consentement des autorités d'occupation, et profitant du cours officiel de la drachme, la Commission et le C.I.C.R. ont pu acheter une quinzaine de voitures en Allemagne et en Italie, à des prix extrêmement favorables. Quelques-unes furent également achetées sur place. Notons encore qu'un certain nombre de voitures de ville avaient été gracieusement mises à la disposition de la Commission par la délégation du C.I.C.R., par des organisations de bienfaisance et par des particuliers.

La Commission reçut en outre du Canada 16 motocyclettes et une cinquantaine de bicyclettes.

---

1. V. ch. X.

Le nombre total des véhicules se trouvant dans les garages de la Commission, à l'achèvement de ses travaux, fut le suivant[1]:

Propriétaires	*Camions*	*Voitures de ville*	*Ambulances*[4]	*Motocyclettes*	*Bicyclettes*
Greek War Relief Association	121	20	6	16	57
Croix-Rouge Suédoise[2] . . .	15	—	—	—	—
U.N.R.R.A	116	—	—	—	—
Commission de Gestion . . .	1	[3] 11	—	—	—
Mission de la Croix-Rouge Suisse	—	3	—	2	—
Délégation du C.I.C.R . .	—	9	—	3	—
Particuliers (voitures louées ou mises à disposition) . . .	3	40	—	15	20
Total . . .	**256**	**83**	**6**	**36**	**77**

Tous les camions mis en service jusqu'à la fin du mois de janvier 1945 étaient peints uniformément et d'une certaine façon pour les distinguer des camions privés ou des camions militaires. On avait soin de les munir, comme aussi les voitures de ville, de larges insignes de la Croix-Rouge pour les protéger contre les attaques des partisans, des troupes d'occupation ou de l'aviation alliée[5].

Pendant quelques mois, la surveillance du mouvement des véhicules et le soin de les réparer incomba au service technique. Mais à partir de juillet 1943, cette activité ayant fini par prendre une grande extension (d'autant plus que les véhicules affectés à la délégation du C.I.C.R. et de la Mission de la Croix-Rouge Suisse étaient aussi desservis dans les garages de la Commission), il fallut créer un service spécial fonctionnant sous la direction d'un délégué neutre assisté d'un contremaître suédois[6].

L'organisation du service des véhicules comportait les installations sui-

1. Le tableau ne comprend pas les véhicules perdus par suite de bombardements aériens, notamment en Épire, et pendant la guerre civile, soit 4 camions et 2 voitures mis entièrement hors d'usage, non plus que 2 bicyclettes volées.

2. Don des armateurs suédois.

3. Voitures achetées en Allemagne, en Italie et sur place.

4. «Station wagons». Arrivées en janvier 1945, ces voitures furent presque immédiatement remises au représentant de la Greek War Relief Association.

5. A la suite d'attaques d'avions en Épire contre des camions de la Commission, dont plusieurs furent atteints, le C.I.C.R. fit des démarches auprès des autorités alliées. Celles-ci demandèrent, ce qui fut fait immédiatement, que les camions de la Commission fussent peints en blanc — avec, naturellement, les insignes de la Croix-Rouge — pour que de telles méprises ne puissent se produire à nouveau.

6. Cette organisation a continué de fonctionner sous la direction de la Commission jusqu'au mois d'août 1945.

vantes: 1) Un garage installé sous le préau du «Marasleion», pourvu de toutes les installations techniques nécessaires (appareil de lavage à haute pression, compresseur à air, graisseur, chargeur de batterie etc.), ainsi que d'outils et de machines pour les réparations. 2) Un petit garage auxiliaire au Pirée. 3) Un parc à camions dans l'enceinte de l'Académie de Gymnastique. 4) Un parc à camions à mi-chemin entre Athènes et le Pirée, dans l'enclos de la fabrique «Kéramikos». 5) Un grand atelier de réparations loué, avec toutes ses installations, à la maison d'automobiles «Athina». C'est à cet atelier que furent exécutés, après la libération, tous les travaux relatifs à l'entretien des véhicules. Il occupait plus de 200 employés, mécaniciens, ouvriers et gardiens.

Pneus et pièces de rechange.

Le problème du renouvellement des pneus usés, et celui des pièces de rechange, ont toujours soulevé de très grandes difficultés. Les envois d'outre-mer ont été tardifs. C'est seulement vers la fin de son activité que la Commission reçut un nombre suffisant de pneus, à savoir:

En	1943	62	dont 7 à Salonique
»	1944	271	dont 41 à Salonique
»	1945	288	
Soit, au total,		621	dont 48 à Salonique

D'autre part, les pneus que l'on pouvait réussir à se procurer sur place, à des prix très élevés d'ailleurs, étaient pour la plupart assez vieux et souvent déjà usés, donc très peu résistants. La Commission en a acheté 168.

La Commission ne put également se procurer sur place qu'à grand'peine des outils et des pièces de rechange, la plupart des voitures reçues d'outre-mer étant des modèles sortis depuis la guerre. Il fallait souvent renoncer à utiliser un véhicule pour utiliser telles de ses pièces pour en réparer d'autres du même modèle. Parfois on essaya de fabriquer à la main des pièces de rechange, mais ce procédé était coûteux et très peu satisfaisant. A partir des premiers mois de l'année 1944, il fut possible, grâce à l'arrivage de nombreuses pièces de rechange, d'utiliser toutes les voitures disponibles.

Au total, la Commission reçut d'outre-mer 202 colis de pièces de rechange, 11 colis d'outils et 8 colis contenant des accumulateurs, des chargeurs d'accumulateurs, une pompe et un moteur.

Carburants et lubrifiants.

En principe le carburant nécessaire aux transports des secours, aussi bien dans la circonscription de la capitale que dans les provinces, était fourni par les autorités d'occupation [1]. La Commission n'approvisionnait directement que les voitures de ville, ainsi que les camions qui lui appartenaient ou se trouvaient sous son contrôle immédiat. Les quantités d'essence et de lubrifiants reçues d'outre-mer suffisaient amplement à ces besoins limités pendant la majeure partie de l'activité de la Commission. Toutefois, vers l'été 1944, lorsque la Commission mit en service une vingtaine de nouveaux camions qu'elle venait de recevoir de l'étranger, elle s'entendit avec les Allemands pour pouvoir acheter par l'intermédiaire des sociétés de pétrole certaines quantités supplémentaires destinées à ces camions. Du fait de la pénurie d'essence qui commençait à se faire sentir sur le marché, on dut aussi utiliser, pour la mélanger à l'essence, de l'huile de térébenthine achetée aux industries d'Eleusis. Prévoyant des difficultés encore plus sérieuses, la Commission acquit un certain nombre d'appareils à gazogène et fit adapter ces appareils sur une dizaine de camions. A la même époque, la Commission dut parfois avancer des carburants aux camions privés faisant des transports pour son compte, avances que les Allemands ont dûment restituées.

Lors de leurs voyages d'inspection en province, les délégués emmenaient autant de carburant qu'ils pouvaient dans des bidons spéciaux mis à leur disposition par les Allemands. En plus, chaque voiture recevait un nombre suffisant de coupons permettant de s'approvisionner auprès des dépôts des autorités d'occupation en province. En principe, les quantités ainsi reçues auraient dû être restituées par la Commission, mais généralement ni les Italiens, ni les Allemands ne se sont souciés de les réclamer.

La Commission reçut au total 429.000 gallons d'essence et environ 46 tonnes d'huile de graissage. Le tableau ci-contre indique comment ces quantités ont été utilisées.

Grâce à une surveillance très sévère, les pertes subies par la Commission dans la gestion de l'essence ont été très peu importantes. La plus élevée, de 30.000 gallons environ, s'est produite lors du départ des Allemands: un dépôt fut endommagé lorsque les sapeurs laissés en arrière firent sauter des mines dans le voisinage.

---

1. V. ch. X.

TABLEAU V.— Gestion de l'essence et de l'huile de graissage, septembre 1942 - mars 1945.

	Essence (milliers de gallons)	*Huile de graissage (tonnes)*
Entrées.		
Reçu d'outre-mer	[1] 218,6	[2] 25,4
Retourné par les autorités d'occupation [3]	7,8	—
Reçu des autorités britanniques	35,5	[4] 4,8
Acheté sur place	[5] 167,1	15,3
Divers	0,2	—
Excédent	—	0,1
Total	[6] **429,2**	**45,6**
Sorties.		
Consommé par les voitures de ville	162,4	15,7
Consommé par les camions de la Commission :		
pendant l'occupation	89,1	9,9
après la libération	95,5	6,6
Avances consenties aux autorités d'occupation pour les transports de la Commission [3]	7,9	—
Envois aux délégués de province	21,1	2,1
Restitué à la société Shell au compte de ses avances en faveur des délégués de province	5,8	0,3
Pertes	40 —	5,6
Déficits	5,8	—
Soldes au 21 mars 1945	1,6	5,4
Total	**429,2**	**45,6**

1. Sur 4.878 barils pris à bord selon les manifestes, 4,858 ont été reçus dans les dépôts.
2. Sur 140 barils chargés selon les manifestes, 139 ont été reçus dans les dépôts.
3. V. texte. — 4. Ci-inclus certaines quantités prélevées dans les dépôts ex-allemands.
5. Ci-inclus certaines quantités d'huile de térébenthine.
6. En plus de ces quantités, la Commission a reçu d'outre-mer 72 barils de pétrole, 10 barils de kérosine, 35 barils de graisse et environ 50 barils de divers lubrifiants (en partie destinés aux moulins).

Fournitures diverses.

Le bref compte-rendu qui précède n'épuise pas la liste des objets que la Commission dut se procurer pour accomplir sa tâche. On peut mentionner encore, à titre d'exemple, l'achat de poêles pour les bureaux, de bois de chauffage et de lignite. Pendant le dernier hiver de l'activité de la Commission, la question du chauffage des bureaux fut heureusement résolue par l'envoi d'outre-mer de 200 réchauds à pétrole, dont furent munis en premier lieu les locaux de la nouvelle aile de l'hôpital «Evanghélismos».

Dès le début de son activité, la Commission fit confectionner des bâches imperméables pour protéger les vivres précieux (farine, sucre etc.) contre la pluie, ainsi que des vêtements imperméables destinés à protéger les convoyeurs contre les intempéries. La fabrique de caoutchouc «Carthaia» se chargea, vers la fin du mois de décembre 1942, de la confection d'une trentaine de bâches et d'une cinquantaine de vêtements (en tout 700 m²), en appliquant une double couche de solution de caoutchouc sur du tissu de sacs à farine. Ce travail s'effectua sous la surveillance du service chimique.

Commission des fournitures.

La Commission se convainquit bientôt de la nécessité de confier à des experts tous les achats qu'elle devait faire. Elle fit appel dans ce but à quelques hommes d'affaires expérimentés, ayant une situation en vue dans le monde commercial d'Athènes et du Pirée. Ils formèrent, à partir du mois de février 1943, une «commission des fournitures» [1], qui fut d'abord présidée par le chef neutre du service du matériel et ensuite, lorsque ses fonctions eurent été élargies de façon à comprendre la plupart des transactions commerciales de la Commission, par le président.

La commission des fournitures fut chargée de procéder à l'achat du matériel dont la Commission avait besoin, selon les indications du président, et à la vente du matériel inutile. Dans les deux cas, étant donné que les prix du marché étaient généralement indéterminés, la commission des fournitures a presque toujours jugé indiqué de procéder par adjudication. Les contrats de location et les conventions que la Commission de Gestion devait très souvent conclure avec divers industriels et divers entrepreneurs étaient en règle générale négociés par la commission des fournitures, ou du moins soumis à son approbation. La décision finale appartenait à la présidence de la Commission de Gestion, mais il va sans dire que les avis de la commission des fournitures ont presque toujours été suivis. S'il y eut l'une ou l'autre exception, ce fut pour des raisons de service de grande urgence.

1. MM. P. Politakis, M. Pouris, C. Bacalas, M. Petridis, C. Souyoultzoglou, L. Nicolaïdis, E. Papastratos, C. Papayanni, Ch. Catsambas, A. Coutsocostas, H. Gryparis et P. Paraskévopoulos ont été, à différentes époques, membres de la commission des fournitures. Ils se sont gracieusement voués à un travail qui présentait, dans les conditions de l'époque, beaucoup de difficultés, et qui les a pratiquement obligés de renoncer à toute autre activité. La Commission se félicite de leur collaboration, en laquelle elle a trouvé la meilleure sauvegarde de ses intérêts.

CHAPITRE XXVI

PROBLÈMES FINANCIERS RELATIFS A L'ŒUVRE DE SECOURS

A. APERÇU GÉNÉRAL. Principes du financement de l'œuvre de secours.— L'inflation monétaire.— Difficultés causées par l'inflation.— Politique des prix de la Commission de Gestion.

B. COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA GESTION FINANCIÈRE (CENTRE D'ATHÈNES). Aperçu général des paiements effectués pour la gestion des vivres d'outre-mer (frais d'administration, frais de mouture, frais de fabrication de pâtes alimentaires, frais relatifs aux transports locaux, à l'entreposage et à la livraison des marchandises, frais relatifs aux envois en province).— Aperçu général des encaissements relatifs à la disposition des vivres d'outre-mer (prix de la farine de panification et prix du pain, recettes provenant des distributions par l'intermédiaire des épiceries, recettes provenant de l'allocation de vivres d'outre mer à des secours spéciaux, recettes provenant des remises des organes de la province).— Relevé des paiements et des encaissements relatifs à la gestion des vivres d'outre-mer.— Autres activités du Centre d'Athènes.— Relevé général de la gestion financière du Centre d'Athènes.— Gestion financière des comités de province.— Observations générales.

A. APERÇU GÉNÉRAL

Principes du financement de l'œuvre de secours.

Les vivres envoyés d'outre-mer, de Suède et de Turquie étaient mis gratuitement à la disposition de la Commission de Gestion dans les ports d'importation. Selon l'idée initiale des donateurs et des gouvernements intéressés, c'est également à titre gratuit que la Commission distribuerait ces vivres au public. Il fut cependant admis dès le début que la Commission pourrait les grever des frais relatifs au déchargement, à l'emmagasinage, aux transports et au traitement industriel qu'ils devaient subir en Grèce, ainsi que des frais généraux que l'administration de l'œuvre de secours entraînerait nécessairement. Il était évidemment entendu que cela ne devrait pas rendre les vivres inaccessibles aux nécessiteux, qui les recevraient à des prix réduits ou, suivant les cas, à titre gratuit.

Les gouvernements alliés exprimèrent le désir que l'État et les

autorités d'occupation participent à certains des frais susmentionnés, notamment à ceux qui étaient relatifs à l'emmagasinage et au transport, en mettant gratuitement des dépôts, des wagons de chemin de fer et des camions à la disposition de l'organisation de secours. Ce désir fut réalisé dans une certaine mesure. A la suite de négociations avec le ministre des Finances, la Commission obtint de ne payer qu'une faible contribution aux frais généraux de l'Administration du port du Pirée. Elle obtint également vers l'été 1943 que le transport de ses marchandises par les chemins de fer de l'État fût effectué à titre gratuit.

A part cela, et abstraction faite de l'exemption de diverses taxes et impôts qu'elle demanda et obtint sans trop de difficulté [1], la Commission ne voulut pas insister auprès du gouvernement et des autorités d'occupation pour se faire octroyer d'autres concessions du même genre, afin de ne pas faire naître des prétentions qui auraient pu restreindre sa faculté de la distribution des secours comme elle l'entendait. C'est ainsi qu' elle accepta de payer au prix officiel l'essence et le pétrole que les autorités allemandes fournissaient pour les transports par camion et par caïque, prix qu'on lui assurait correspondre au prix de revient et qui d'ailleurs ne semblait pas exagéré.

La Commission ne songea pas à demander à l'État des subventions pour couvrir une partie des frais généraux de son administration. Toutefois l'État contribuait par des sommes assez importantes aux dépenses relatives à la distribution des secours, en tant qu'il subventionnait diverses organisations philanthropiques qui recevaient des vivres de la Commission pour les distribuer parmi les enfants, les malades, les invalides etc. Cet argent fut utilisé par les organisations en question en majeure partie pour payer les salaires de leur personnel. La Commission pour sa part ne leur demandait que des sommes extrêmement réduites pour les vivres qu'elle mettait à leur disposition.

En somme, la Commission de Gestion évita autant que possible de demander aux autorités gouvernementales et aux autorités d' occupation un appui qui lui aurait créé des obligations envers ces autorités, même si leurs prétentions s'étaient limitées à un certain contrôle concernant les recettes et les dépenses de la Commission. Dès le début, il y eut lieu de prendre des précautions à cet égard. La Commission avait en effet dès la première semaine de son activité confié une partie de ses fonds disponibles à la Banque de Grèce. Elle savait évidemment que cette banque était soumise au contrôle des autorités italiennes, mais elle ignorait la nature de ce contrôle. Or, chaque

1. V. ch. IV. Pour certaines difficultés qui surgirent en ce qui concerne l'application de cette franchise, V. ci-après le paragraphe Frais de mouture.

paiement en numéraire ou par chèque effectué par la banque devait être approuvé par elles au préalable. Le consul général d'Italie avait été chargé de contresigner les chèques de la Commission de Gestion, ce qui obligea le délégué neutre qui avait assumé la direction des services économiques à le voir presque chaque jour pour lui expliquer l'utilité des dépenses engagées par la Commission.

Comme cette procédure menaçait de se transformer en un véritable contrôle de sa gestion financière, la Commission se mit à rechercher le moyen d'y échapper. Elle ne voulut pas poser la question du principe devant les autorités italiennes, craignant qu'une discussion à ce sujet n'aboutît à un compromis qui n'eût été qu'un pis aller. On trouva la solution sous forme d'une entente avec la Banque Nationale de Grèce, qui n'était pas soumise à un contrôle aussi direct de la part des Italiens. A partir de la fin du mois de janvier 1943, la Commission déposa ses ressources disponibles auprès de la Banque Nationale, d'où elle put les retirer à son gré sans que les autorités italiennes fussent avisées. Elle pouvait d'ailleurs invoquer un motif suffisant, à savoir que la Banque Nationale lui demandait des commissions beaucoup moins élevées que la Banque de Grèce. On eut soin, cependant, de laisser à cette banque les fonds qu'on lui avait déjà confiés, afin de les utiliser graduellement jusqu'à leur épuisement suivant la procédure requise par les Italiens. Ceux-ci s'aperçurent forcément, après un certain temps, du stratagème auquel la Commission avait eu recours, mais ils ne le relevèrent jamais. Plus tard la Commission collabora également avec d'autres banques dans des conditions semblables et sans immixtion de la part des Italiens.

Lorsque les Allemands eurent remplacé les Italiens, ils instituèrent un contrôle beaucoup plus systématique du mouvement des banques commerciales, limitant en particulier les versements au comptant qu'elles avaient le droit de faire sans autorisation préalable. La Commission dut presque journellement s'adresser à la Banque de Grèce pour obtenir le numéraire dont elle avait besoin pour le paiement de salaires, de frets etc. Ce système lui causait des difficultés d'ordre pratique, mais il ne fut jamais question de contrôler ses dépenses, que celles-ci fussent effectuées au comptant ou par chèque.

Vers l'été 1944, la Commission se vit obligée de demander au gouvernement certaines subventions pour prévenir une augmentation démesurée du prix du pain. On avait prévu dès l'automne de 1942 qu'une telle situation se présenterait tôt ou tard du fait de l'inflation monétaire et de l'accroissement continu de tous les frais. On s'était même proposé de discuter cette question avec le gouvernement à l'occasion de la cession des moulins à la Commission, mais il fut jugé inopportun de l'aborder à un moment où beaucoup d'autres questions se trouvaient en suspens. Lorsque cette question se posa dans la pratique, la Commission dut repousser une tentative du gouvernement d'instituer un contrôle sur ses finances. C'est à cette occasion qu'elle comprit combien elle avait eu raison de sauvegarder son indépendance en matière financière. Elle put sans inconvénient communiquer au ministre des Finances et du Ravitaillement, à titre d'information, quelques données sommaires au sujet de sa situation financière (de budget il n'était plus question, tant les prix augmentaient chaque jour). Mais, le moment venu, elle ne fut pas à même de trancher d'une façon radicale, comme elle s'était proposé de le faire, cer-

taines questions concernant les cantines d'enfants et les rations supplémentaires de pain de la police auxiliaire, qui se posèrent en même temps et au sujet desquelles sa conception différait avec celle du ministre[1]. La question des subventions ne fut résolue finalement que grâce à une intervention des autorités allemandes.

Tout en s'efforçant de se suffire à elle-même quant au financement de son œuvre, la Commission de Gestion fit tout son possible pour maintenir à un niveau accessible aux plus pauvres les prix des vivres qu'elle distribuait. Ce fut là pour elle un problème extrêmement difficile, dont les multiples aspects seront exposés dans les pages qui suivent. Certes, les expédients auxquels il fallut recourir pour ne pas priver les nécessiteux de leur part aux secours (rabais massifs sur les vivres envoyés en province, pour compenser en partie les frais de transport, distributions gratuites à la population indigente etc.) ne furent pas toujours d'une efficacité suffisante, ou ne purent pas être appliqués d'une façon assez systématique. Mais à tout prendre, la Commission croit avoir réussi à s'acquitter de façon satisfaisante de cette tâche particulièrement épineuse.

Vers la fin de l'occupation, lorsque le système monétaire du pays s'effondra par suite d'une inflation effrénée, la Commission se vit dans l'impossibilité de couvrir entièrement ses frais en augmentant les prix qu'elle percevait pour les vivres distribués au public. Comme il l'a été dit, elle eut d'abord recours au gouvernement dont elle obtint certaines subventions. Mais les sommes versées par celui-ci s'avérèrent bientôt tout à fait insuffisantes. Plutôt que de recourir à nouveau au ministre des Finances et du Ravitaillement, elle préféra se tirer d'affaire en pratiquant sur une grande échelle des paiements en nature et même en procédant à certaines ventes de vivres sur le marché libre. Toutefois, quelques jours avant la libération de la capitale, alors que le gouvernement était déjà dissous, la Commission s'entendit avec les services de l'État pour l'obtention d'un emprunt qui, pour la forme, fut libellé en livres-or.

Les gouvernements de la Grande Bretagne et des États-Unis, ainsi que la Greek War Relief Association, avaient été avertis de la situation dès le début de l'été 1944 par un rapport transmis par le gouvernement suédois. Dans ce rapport, la Commission insistait auprès des donateurs d'outre-mer sur l'urgente nécessité pour elle de recevoir

1. V. ch. XIII et XVIII.

des secours financiers[1]. La Greek War Relief Association obtint du gouvernement américain la permission d'envoyer à la Commission une somme assez importante en napoléons-or. Malheureusement, elle n'arriva qu'après la libération du pays. Une partie de ce montant fut utilisée pour régler certaines dettes que la Commission dut contracter avant la première stabilisation de la monnaie le 11 novembre 1944. Le reste fut rendu à la Greek War Relief Association.

Quelque temps après la libération, les gouvernements intéressés et le C.I.C.R. admirent, à la demande du gouvernement hellénique, que le prix des vivres distribués par la Commission de Gestion fût fixé désormais de façon à donner, les frais de la Commission pour le déchargement, la manutention, les transports et l'administration des secours, une fois payés, un surplus destiné à couvrir en partie les dépenses administratives de l'État. Le problème financier changea par conséquent d'aspect. Mais en même temps l'autre question fondamentale, à savoir celle de la distribution des secours à la population indigente, prit un caractère plus général et plus aigu. Les complications qui en résultèrent seront exposées au chapitre XXVI.

L'inflation monétaire.

Pour bien faire comprendre les difficultés auxquelles la Commission de Gestion se heurta dans le domaine des finances, il est nécessaire de donner un bref aperçu de l'inflation monétaire qui sévit pendant l'occupation.

Au moment où la nouvelle Commission de Gestion entreprit la distribution des secours, c.à d. en septembre 1942, l'inflation monétaire avait déjà progressé passablement. La circulation fiduciaire, qui se montait à la fin de l'année 1939 à 9 milliards de drachmes, atteignit au début du mois de septembre 1942 155 milliards, c.à d. qu'elle était de 17 fois plus grande qu'avant la guerre. La livre-or, qui valait avant la guerre environ 1.000 drachmes, se vendait alors 190.000 drachmes Le prix des vivres avait subi une hausse beaucoup plus importante encore, mesurée par le multiplicateur 270 pour Athènes et le Pirée, tandis que dans la plupart des villes de la province les produits alimentaires avaient un peu moins renchéri. Comme des prescriptions légales maintenaient les loyers à un niveau très bas, et que certains autres articles (en particulier l'eau, le gaz et l'électricité) n'avaient pas non plus augmenté dans les mêmes proportions, le coût de la vie était d'environ 100 fois supérieur à celui d'avant-guerre.

Les salaires n'avaient augmenté dans le même temps que de 15 fois en-

1. Certains sondages faits auparavant auprès des experts financiers allemands quant à la possibilité de procéder à un emprunt dans le pays même, en coopération avec les institutions financières du pays, s'étaient heurtés, comme il fallait s'y attendre, à une fin de non-recevoir catégorique.

Circulation fiduciaire, cours de la livre-or, niveau des prix et des salaires, sept. 1942 - oct. 1944.

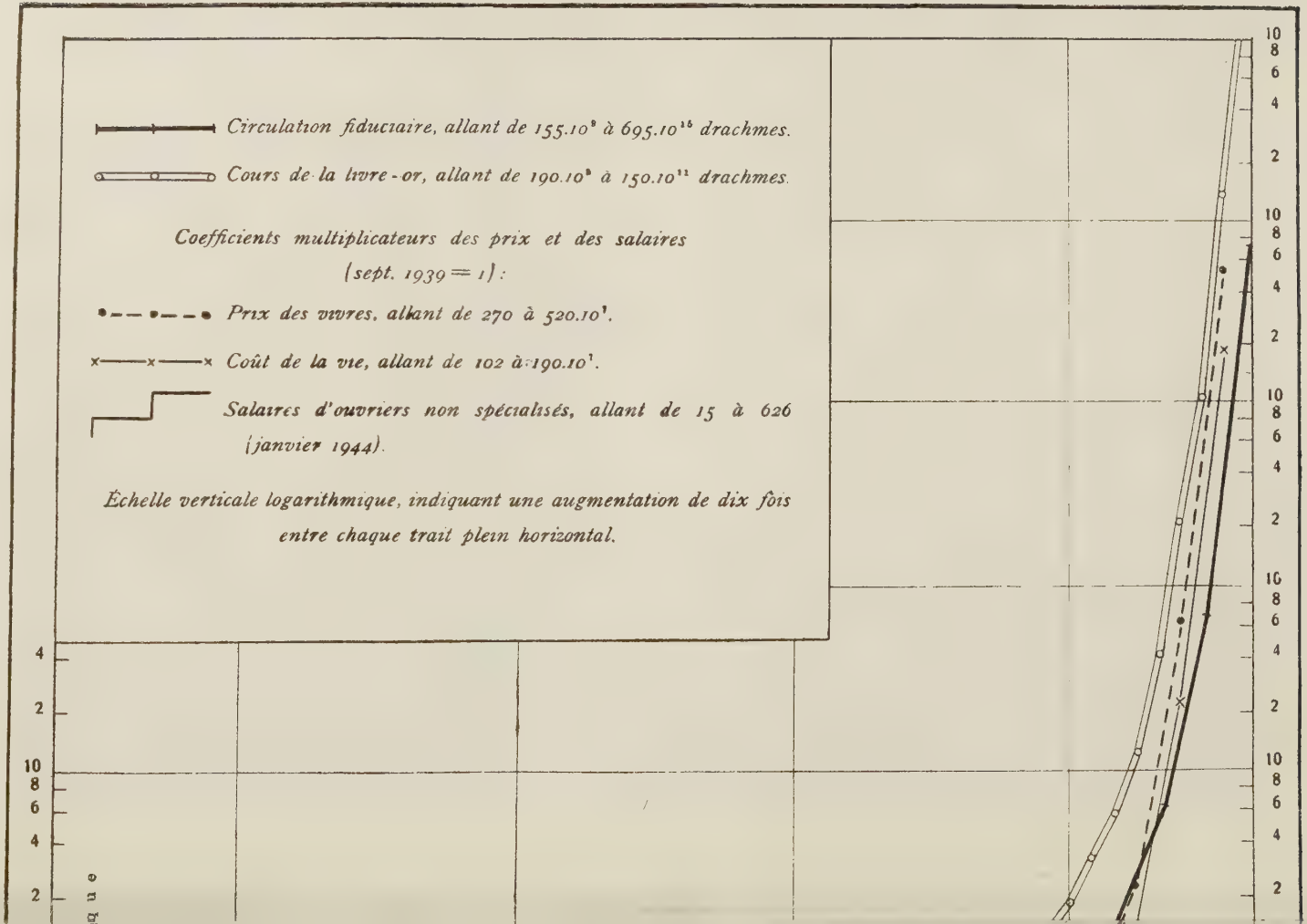

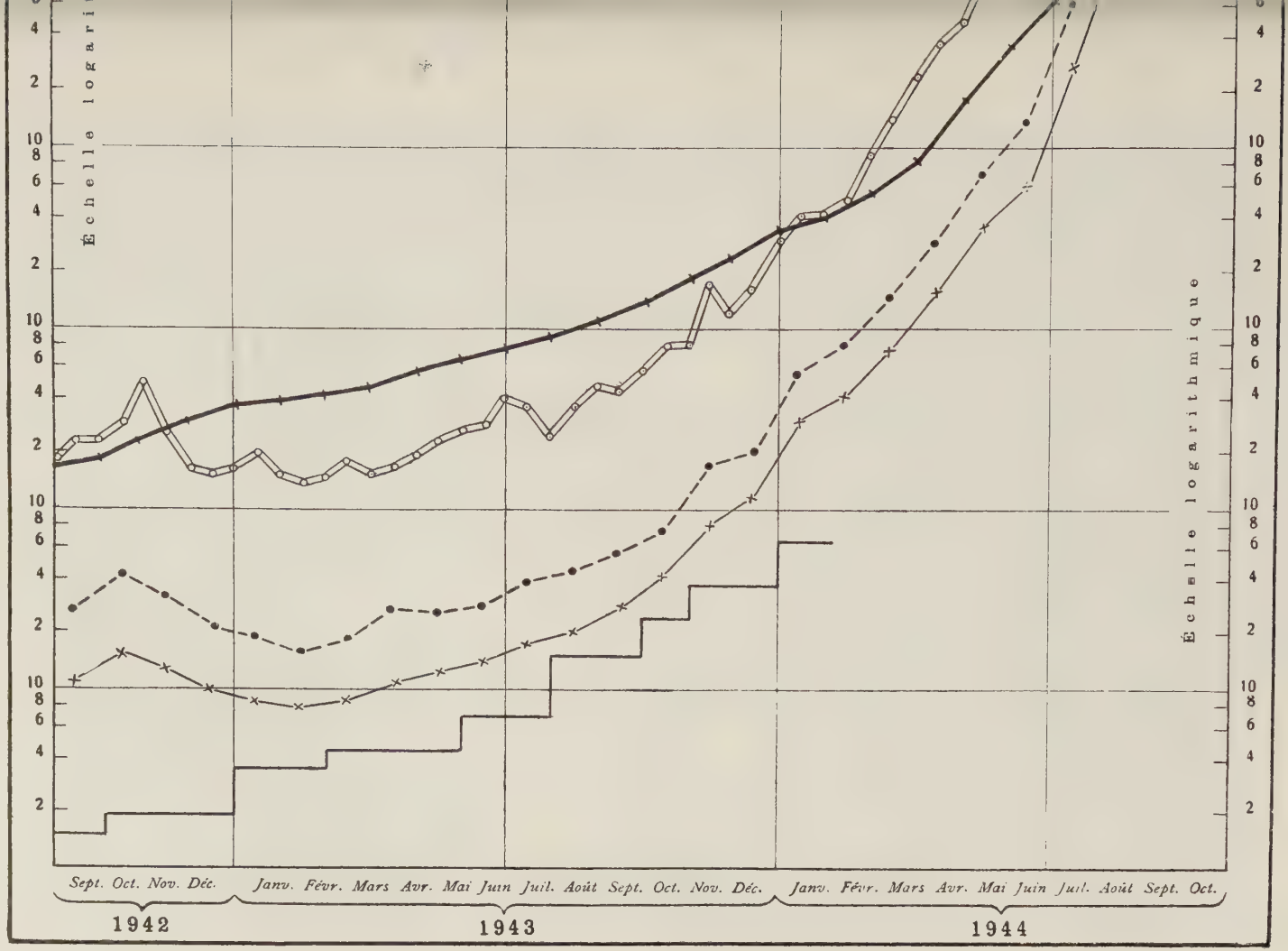
Échelle logarithmique
Échelle logarithmique
Sept. Oct. Nov. Déc.
Janv. Févr. Mars Avr. Mai Juin Juil. Août Sept. Oct. Nov. Déc.
Janv. Févr. Mars Avr. Mai Juin Juil. Août Sept. Oct.
1942
1943
1944

TABLEAU W.— Circulation fiduciaire, cours de la livre-or, index des prix et des salaires, 1er septembre 1942 - 10 novembre 1944.

Années et mois	Circulation fiduciaire le premier de chaque mois (milliards de drachmes)	Cours de la livre-or le premier de chaque mois (milliers de drachmes)	Coefficients multiplicateurs (septembre 1939 = 1.0)		
			Coût de la vie	Prix des vivres	Salaires d'ouvriers non spécialisés
1942					
Sept.	155	190	102	270	15
Oct.	186	220	153	410	19
Nov.	238	500	133	326	19
Déc.	290	165	99	236	19
1943					
Janv.	335	160	84	198	34
Févr.	368	150	75	161	34
Mars	402	145	83	180	43
Avril	466	148	110	267	43
Mai	560	198	116	260	43
Juin	623	264	130	286	69
Juil.	713	400	175	386	69
Août	869	240	200	438	148
Sept.	1 062	470	272	582	148
Oct.	1 301	580	401	775	255
Nov.	1 735	800	762	1 651	358
Déc.	2 304	1 100	1 030	2 056	358
1944					
Janv.	3 199	3 000	2 510	5 696	[1] 626
Févr.	3 990	4 000	3 820	7 611	—
Mars	5 168	9 000	7 230	14 677	—
Avril	7 722	24 000	14 700	29 700	—
Mai	16 839	50 000	37 700	73 300	—
Juin	31 238	100 000	60 400	129 000	—
Juil.	61 133	190 000	245 000	612 000	—
Août	131 200	580 000	$1.1.10^6$	$2.4.10^6$	—
Sept.	552 900	4 200 000	$2.2.10^7$	$6.4.10^7$	—
Oct.	7 306 000	103 000 000	$1.9.10^9$	$5.2.10^9$	—
Nov.	694 571 000	—	—	—	—
10 nov.	6 279 943 000	—	—	—	—

1. A partir de cette époque, il est pratiquement impossible de préciser combien les ouvriers ont touché. Les salaires devaient être déterminés d'après la contre-valeur de certains vivres (V. texte), mais ils étaient payés d'une façon très irrégulière.

viron. Il est vrai que beaucoup d'ouvriers trouvaient des occasions de travail qui leur rapportaient davantage, en argent ou en nature, et que certaines catégories de la population recevaient des autorités d'occupation des suppléments de vivres qui n'étaient pas négligeables, comme il a été indiqué au chapitre V. Mais la plupart des gens se trouvaient néanmoins dans une situation très précaire; celle des retraités, des petits rentiers et des chômeurs, en particulier, était lamentable. En fait, en ce qui concerne la capitale, une grande partie de la population ne subsistait que grâce aux secours d'outre-mer distribués gratuitement ou à un prix modique, principalement sous forme de pain.

L'inflation monétaire sévit jusqu'à la fin de l'occupation et un mois encore après la libération de la capitale. Les recettes ordinaires de l'État (impôts, douanes, droits de timbre etc.) avaient presque tari. Il paraît qu'avec certaines ressources provenant des monopoles (sel, allumettes), le profit réalisé par la vente des denrées que la société Ella-Turk importait, et qui étaient en partie distribuées par la Commission de Gestion pour le compte de l'État, était parmi les postes les plus importants de l'actif du budget. La presque totalité des dépenses, y compris les frais d'occupation, devait être couverte par l'émission de billets de banque, ainsi qu'il ressort des données suivantes :

Années budgétaires	*Dépenses publiques* [1]	*Frais d'occupation versés par la Banque de Grèce.*	*Total des dépenses.*	*Pourcentage couvert par les crédits de la banque d'émission.*
	Milliards (1 000 000 000) de drachmes			
Avril 1941 - mars 1942	29,3	38.—	67,3	78
» 1942 - » 1943	363,7	268,8	632,5	81
» 1943 - » 1944	3 759,7	2 136,4	5 896,1	94

Le tableau W et le graphique de la p. 516 indiquent comment la circulation fiduciaire, le cours de la livre-or, ainsi que le niveau des prix et des salaires, ont évolué depuis le mois d'août 1942 jusqu'au mois de novembre 1944.

A la fin du mois d'octobre 1942, des plénipotentiaires allemand et italien en matières économique et financière vinrent en Grèce pour essayer de mettre en œuvre certaines mesures destinées à freiner l'inflation[2]. Il fut procédé à un renforcement du contrôle administratif des paiements en espèces, qui eut pour résultat de provoquer un agio de 20 ou 30 % pour les billets de banque par rapport aux chèques, et de forcer les entreprises industrielles travaillant pour le marché intérieur à réduire leur activité. Il semble que les autorités d'occupation aient également réduit dans une certaine mesure leurs commandes auprès des entreprises grecques. Quoi qu'il en soit, un accroissement du chômage fut la conséquence la plus tangible de ces mesures. Comme on pouvait constater simultanément une amplification de la propagande en vue de recruter des ouvriers pour l'Allemagne, on ne pouvait pas s'abstenir de penser que c'était là le but principal de ces manœuvres.

1. Y compris certains frais d'occupation.
2. V. aussi ch. V.

Il n'est pas exclu que ces mesures aient contribué à freiner la hausse des prix, bien qu'on ne réussît pas à arrêter l'émission de nouveaux billets de banque. Cependant, la nouvelle politique débuta dans des conditions qui semblaient plutôt favorables. Du mois de novembre 1942 au mois de mars 1943, le cours de la livre-or et le niveau des prix baissèrent même sensiblement, comme le montre le graphique. Ce phénomène, assez surprenant en pleine inflation monétaire, était dû en premier lieu aux événements militaires d'Afrique, qui firent croire à un prochain débarquement des Alliés en Grèce, amenant ainsi les commerçants à réaliser leurs stocks. En second lieu, il fut la conséquence de l'impression favorable que créèrent les distributions régulières de vivres par l'intermédiaire des épiceries, inaugurées à cette époque par la Commission de Gestion.

Cette amélioration ne fut pas durable. Malgré la baisse des prix, l'écart entre les salaires en espèces et le coût de la vie était trop grand pour qu'il fût possible de résister aux réclamations des fonctionnaires et des ouvriers. A partir du printemps de 1943, les vivres se firent de nouveau plus rares sur le marché libre, du fait de la guerre de guerillas et de l'insécurité croissante des campagnes. La dévastation des villages de la Thessalie, pendant les mois d'été et d'automne 1943, arrêta presque entièrement les envois de cette région à la capitale. Le gouvernement fut amené à consentir bon gré mal gré à des augmentations de salaires, d'abord au mois de janvier 1943, puis au mois de mars et au mois de juin, et ainsi de suite. Dès cette époque, on ne trouva plus aucun moyen de freiner la course à l'abîme. La prise de la Tunisie et de la Sicile et l'invasion de l'Italie du sud par les forces alliées provoquèrent momentanément une baisse de la livre-or, mais n'affectèrent aucunement les prix, qui continuèrent à monter à un rythme toujours plus rapide.

A partir du mois de novembre 1943, les autorités d'occupation inaugurèrent une nouvelle méthode pour combattre l'inflation. Certaines quantités de livres-or et de napoléons-or furent importées d'Allemagne pour être vendues au public. La contre-valeur de cet or était portée au débit du gouvernement grec auprès de la Reichsbank, étant donné qu'il était prévu que le produit de sa vente couvrirait une partie importante des frais d'occupation, ceci pour que le gouvernement n'ait pas besoin d'avoir recours à la banque d'émission pour s'en acquitter.

Depuis le mois de novembre 1943 jusqu'au mois d'avril 1944, les Allemands firent vendre 850.000 livres-or et à les en croire ils auraient payé de cette façon la totalité des frais d'occupation pour cette période. Jusqu'à la fin de l'occupation, le total des ventes se serait élevé à 1.200.000 livres-or environ.

Cette politique n'eut en somme qu'un effet très médiocre sur l'évolution monétaire, étant donné que la pénurie des marchandises de toutes sortes ne cessait d'augmenter et que le gouvernement fut aussi obligé à consentir à de nouvelles augmentations de salaires, aussi bien pour les fonctionnaires que pour les ouvriers et les employés des entreprises privées. En même temps, il engagea de nouvelles dépenses pour l'enrôlement et l'entretien d'importantes forces de police.

Pendant la période de six mois, allant de décembre 1942 à juin 1943, la circulation fiduciaire avait doublé. Par la suite, elle doubla de trimestre en

trimestre, puis, à partir de mars 1944, de mois en mois, et, dès juillet 1944, de quinzaine en quinzaine. Au mois de septembre 1944 elle se trouva décuplée, au mois d'octobre elle fut centuplée, et avant le 11 novembre 1944, jour de la stabilisation, on eut le temps de la voir décupler encore une fois. Il faut aussi noter que ce fut surtout la région de la capitale, et, à partir du mois de septembre 1944, uniquement celle-ci qui vit cette avalanche de papier-monnaie.

La vente massive de l'or allemand n'avait réussi à faire arrêter la hausse des prix que de temps à autre et pour quelques jours seulement. La livre-or elle-même accusa une augmentation presque continue qui porta sa valeur de 145.000 drachmes en mars 1943 à 24 millions en avril 1944, puis à 580 millions en août, 4 milliards en septembre et 100 milliards au début du mois d'octobre, etc. La hausse des prix fut encore plus rapide. Si on limite la comparaison à la période 1er juillet 1943 - 1er juillet 1944, on trouve que la livre-or avait augmenté de 475 fois, tandis que la vie avait renchéri de 1.400 fois.

De fait, bien avant qu'on ne fût arrivé à ces extrémités, la drachme avait presque perdu sa fonction de monnaie. La livre-or était devenue l'étalon des valeurs, et pour effectuer des paiements de quelque importance, on se servait même la plupart du temps de livres-or ou de napoléons. Les Allemands n'étaient pas seuls à alimenter en or le marché. Des sommes considérables, qui ont été évaluées au total à 800.000 livres, furent mises à la disposition des partisans par les Alliés. C'est ainsi qu'au moins 2 millions de livres-or ont été introduites en Grèce au cours d'une année environ. Cet or fut, en grande partie, thésaurisé par ceux des producteurs et des commerçants, grands ou petits, qui avaient fait des bénéfices grâce à l'inflation et qui s'empressèrent d'acquérir des livres pour consolider leurs bénéfices. Il en restait néanmoins une certaine quantité en circulation. Dès le début de l'année 1944, il devint de plus en plus rare qu'on consentît à se défaire d'une valeur immobilière ou mobilière quelconque sans se faire payer en or. On eut aussi toujours plus recours au troc, surtout à la campagne.

Finalement le papier-monnaie ne put être utilisé que pour payer les salaires des employés et des ouvriers afin de les mettre en mesure de faire journellement les emplettes les plus nécessaires, et même cette fonction de la drachme se réduisit graduellement au cours de l'année 1944.

Les salaires minima des employés et des ouvriers étaient fixés par voie de décret. A partir de septembre 1942, des augmentations, généralement de 50 ou de 100 % eurent lieu à peu près tous les deux mois. Jusqu'en décembre 1942, les décrets ne visaient que les salaires en espèces, mais à cette date on introduisit pour les employeurs l'obligation de servir à leurs ouvriers et employés deux repas chaque jour, dont l'un pouvait être remplacé par une somme d'argent. On généralisa de cette façon une coutume qui s'était déjà établie dans les entreprises importantes, à l'instar de celles qui avaient été réquisitionnées par les occupants. Beaucoup d'entreprises avaient également commencé à fournir plus ou moins régulièrement à leurs salariés certains vivres achetés sur le marché libre ou obtenus au moyen d'un échange avec les producteurs. Dès le 1er février 1944 on en fit une obligation légale pour tous les employeurs. Les vivres que les employés et les ouvriers devaient toucher mensuellement, en plus des deux repas par jour, étaient les suivants :

	Ouvriers de l'industrie lourde	*Autres salariés*
Farine	5 1/2 ocques	4 ocques
Huile d'olive	1/2 »	3/8 »
Légumes secs	2 1/4 »	1 3/4 »
Raisins secs	1 1/2 »	1 »
Olives	1/2 »	1/2 »
Savon	1/2 »	1/2 »

Cette liste ne tenait aucun compte des ressources du marché. Si les employeurs n'étaient pas en mesure de se procurer ces vivres, ils étaient tenus d'en payer la contre-valeur en espèces. Celle-ci était d'abord établie chaque quinzaine, puis elle le fut chaque semaine et finalement deux fois par semaine, d'après les estimations du «conseil supérieur de coordination» institué par le gouvernement. Très peu nombreux étaient les employeurs qui réussissaient à s'acquitter en nature de leurs obligations envers le personnel.

On avait ainsi en réalité introduit le système des «salaires à l'index» sous une forme outrée. Le résultat ne pouvait être que désastreux, et ce furent évidemment les salariés eux-mêmes qui en pâtirent. Il semble que l'initiative de cette mesure ait été prise par les services allemands de Salonique. Le gouvernement et les services compétents allemands d'Athènes, mis devant un fait accompli, ne purent que s'y conformer, d'autant plus que les ouvriers de la capitale réclamaient impatiemment le même traitement, croyant qu'il était en leur faveur.

D'octobre 1943 à janvier 1944, les salaires avaient doublé. De janvier à avril 1944, sur la nouvelle base, ils furent majorés de huit fois, mais on ne saurait pas dire combien les ouvriers et les employés ont réellement touché.

Désormais tous les ministères, tous les services publics dépendant de l'État ou des municipalités, ainsi que, d'une façon générale, toutes les entreprises travaillant pour l'État ou pour les autorités d'occupation, se virent forcés de réclamer, d'abord une fois par semaine, puis bientôt presque chaque jour, des billets de banque en quantité toujours croissante pour payer les salaires. Ceux-ci augmentaient automatiquement sans arriver jamais à correspondre, et de loin pas, au coût de la vie qui montait encore plus vite.

La situation fut alors d'autant plus confuse que l'impression de nouveaux billets ne pouvait pas suivre le rythme de la demande. Les Allemands faisaient évidemment servir en tout premier lieu les entreprises qu'ils considéraient les plus importantes, tandis que les autres étaient souvent obligées d'attendre plusieurs jours, et parfois même des semaines entières, avant de recevoir le numéraire dont elles avaient besoin pour payer leur personnel. Entre-temps l'argent avait déjà perdu la moitié ou les trois quarts de sa valeur.

Aussi les allocations en nature, si maigres et si irrégulières qu'elles fussent, devinrent-elles la partie essentielle du salaire. A plus forte raison ce fut le cas de ceux qui, travaillant pour les Allemands, en reçurent régulièrement leurs vivres jusqu'à la fin de mois d'août 1944.

Au mois de septembre 1944, ayant reçu l'ordre d'évacuer le pays, les Allemands quittèrent brusquement les établissements industriels qu'ils avaient occupés jusqu'alors, quelquefois après en avoir détruit l'outillage. Le gouver-

nement, quelques jours avant de se disperser, augmenta d'une façon sensible les quantités de vivres qui servaient de base au calcul des salaires. Ce fut la cause immédiate de la catastrophe finale du système monétaire. Pourtant le dernier mot n'était pas dit: peu après la libération, le nouveau gouvernement national décréta une augmentation absolument fantaisiste des quantités de vivres dont l'État lui-même et tous les autres employeurs paieraient la contre-valeur à leurs salariés.

Une nouvelle drachme fut instituéé le 11 novembre 1944. A cette occasion les salaires des ouvriers furent rajustés sur la base de l'équivalent de 5 ou 6 shillings par jour [1], et les paiements en nature furent abolis.

Difficultés causées par l'inflation.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler brièvement les difficultés d'ordre technique que les services économiques de la Commission de Gestion eurent à surmonter du fait de l'inflation. La moindre de ces difficultés fut peut-être la nécessité de manipuler journellement une quantité énorme de billets de banque. La Commission se vit obligée, à certaines époques, d'utiliser un ou deux camions pour le transport des billets entre ses bureaux et la banque, et d'occuper un nombreux personnel uniquement à compter les billets. La tenue des livres en fut également rendue beaucoup plus laborieuse, étant donné que les entrées tendaient sans cesse vers des sommes de douze ou de quinze chiffres.

Du fait de la baisse de plus en plus rapide de la valeur de l'argent, la Commission éprouva des difficultés croissantes pour encaisser en temps utile la contre-valeur des vivres qu'elle distribuait.

Dès le début, adoptant la méthode pratiquée jusqu'alors, on confia aux moulins le soin d'encaisser, au moment de la livraison, la contre-valeur de la farine distribuée aux boulangeries de la capitale. Malgré les réclamations de la Commission, le plus important de ces établissements se refusa à verser dans les délais normaux les sommes dues à la Commission après déduction des frais de mouture, d'abord sous prétexte que la douane s'y opposait tant que la Commission n'avait pas réglé certaines taxes grevant la farine [2], puis, lorsque la Commission en eut été expressément exemptée en vertu d'un ordre ministériel, sous divers autres prétextes. La Commission se vit bientôt obligée d'organiser

1. Les forces alliées s'étaient servies, dès leur débarquement, d'une monnaie militaire libellée en livres et en shillings, qui officiellement était cotée au pair de la livre anglaise.

2. V. ci-après.

elle-même l'encaissement de la contre-valeur des farines. Finalement, elle confia cette tâche à la Banque Nationale de Grèce qui, en s'en acquittant, lui rendit un grand service.

Les encaissements relatifs aux distributions par l'intermédiaire des épiceries, effectués au début par les services économiques de la Commission et confiés plus tard à la Banque Commerciale de Grèce, n'ont présenté de difficultés semblables que pendant les dernières semaines de l'inflation [1]. Au début, les épiciers-magasiniers [2] ont même payé d'avance la contre-valeur des vivres dont ils prenaient livraison pour le compte des épiceries de leur district.

En ce qui concerne les envois en province, la Commission ne fut jamais en mesure d'encaisser en temps utile leur contre-valeur, excepté pour ce qui est des centres et des villages voisins d'Athènes, qui d'habitude payaient leurs vivres au comptant lorsque leurs représentants venaient en prendre livraison. Comme il sera expliqué plus bas, la Commission fixait pour tous les centres régionaux des prix uniformes assez modiques, destinés à couvrir les frais de transports, plus tard seulement une partie de ces frais. Les succursales de la Banque Agricole, auxquelles les vivres étaient consignés [3], encaissaient leur contre-valeur auprès des commissions locales au moment de la livraison, et en rendaient compte au siège central de la Banque, qui, à son tour créditait la Commission des sommes encaissées. Or, un délai plus ou moins considérable se produisait toujours entre l'expédition des marchandises et leur livraison, et, d'autre part, les succursales de la Banque mettaient quelquefois beaucoup de temps à rendre compte de leurs encaissements. Ce fut le cas surtout vers la fin de l'occupation, lorsque les communications régulières se trouvèrent interrompues. De ce fait, la Commission ne reçut la plupart du temps les sommes en question qu'à un moment où leur pouvoir d'achat ne représentait plus que la moitié ou le quart ou seulement une fraction insignifiante de leur valeur initiale.

---

1. Pendant une certaine période, la Commission reçut journellement une avalanche de billets de la plus petite valeur qu'on pouvait encore trouver et qui ne circulaient même plus. En effet, les gros billets et les billets de valeur normale avaient été systématiquement échangés contre de petites coupures fournies à un cours inférieur par des intermédiaires qui très souvent, semble-t-il, les avaient achetées à vil prix aux paysans. La Commission est redevable à la Banque Commerciale de Grèce de lui avoir ôté cet embarras et de lui avoir fait divers autres services.

2. V. ch. XIV.

3. V. ch. XVI.

Dans ces conditions, ce n'était pas une tâche aisée pour la Commission, on le conçoit, que de fixer les prix qu'elle devait nécessairement percevoir pour couvrir ses frais. En ce qui concerne les envois en province, par exemple, il aurait fallu dès l'été de 1943, malgré les majorations successives auxquelles on procéda, percevoir des prix cinq ou dix fois plus élevés pour que les sommes effectivement encaissées permissent de couvrir les dépenses courantes de la Commission pour les envois en question. On ne put le faire, car force était de tenir compte du pouvoir d'achat très faible de la grande majorité des bénéficiaires.

Vers la fin de la période d'inflation, des difficultés semblables surgirent même pour les distributions dans la capitale par l'intermédiaire des épiceries, bien que le prix à percevoir pût être fixé chaque fois deux ou trois jours d'avance et que l'encaissement eût lieu généralement dans un délai de quelques jours. La fixation du prix du pain fut particulièrement difficile, étant donné qu'il fallait constamment calculer à nouveau les frais de panification. Au début, on procédait au réajustement de ce montant une ou deux fois par trimestre, puis on l'effectua chaque quinzaine et finalement deux ou trois fois par semaine.

Dès l'automne de 1942, la Commission prit pour règle d'établir chaque mois le budget de ses recettes et de ses dépenses. Si elle avait soin de prévoir un solde, elle évitait toutefois qu'il ne fût trop élevé, afin de maintenir les prix à un niveau aussi bas que possible et parce qu'il était sans objet d'accumuler des réserves en drachmes. Dès le début il fut assez difficile de constater dans quelle mesure les prévisions du budget s'étaient réalisées dans la pratique. En effet, le bilan du mouvement financier, dressé mensuellement, était d'une valeur très relative, étant donné que de nombreux comptes devaient rester en suspens en attendant qu'on pût procéder à leur liquidation sur la base de pièces justificatives, après un contrôle approprié des services compétents de la Commission. De temps à autre, des majorations rétroactives imposées par les autorités gouvernementales et d'occupation et portant sur les salaires et sur certains tarifs, sont venues jeter le désarroi dans les calculs. Peu à peu le budget mensuel perdit toute signification. A partir du printemps de 1944, il ne resta plus qu'a s'efforcer de suivre l'évolution financière au jour le jour.

Comme il a été dit plus haut, la Commission dut se soumettre au règlement institué par les Allemands pour les paiements en espèces. Seule la Banque de Grèce pouvait fournir l'argent comptant pour n'importe quel paiement, après autorisation des préposés allemands. Comme

toutes les institutions, toutes les entreprises du pays, publiques ou privées, et les services allemands eux-mêmes, la Commission dut s'adresser chaque jour à la Banque de Grèce pour pouvoir faire face à ses dépenses quotidiennes. Si ces démarches lui ont causé des tracas constants, surtout à l'époque où il fallait tous les trois jours verser leur salaire aux employés et aux ouvriers, la direction et les divers services de la Banque, sous tous les régimes par lesquels ils sont passés, ont du moins tout fait pour faciliter sa tâche. C'est pour beaucoup grâce à leurs efforts que la Commission a presque toujours obtenu la priorité pour ses demandes, même parfois au détriment des services allemands. En certaines occasions, les commissaires allemands eux-mêmes ont fait preuve de compréhension. Ils reprirent vivement la «Transportarbeitsgemeinschaft» [1] lorsque ce service exigea d'être payé au comptant par la Commission de Gestion pour les transports qu'il faisait faire pour elle.

Politique des prix de la Commission de Gestion.

L'inflation bouleversait la répartition des revenus entre les divers groupes sociaux et professionnels. La Commission devait en tenir compte dans la mesure du possible en fixant les rations et les prix. L'établissement des rations, la sélection des bénéficiaires, ainsi que les efforts de la Commission pour porter secours à certains groupes de nécessiteux, au moyen de rations supplémentaires, ont fait l'objet de développements aux chapitres précédents. Pour établir les prix avec les différences appropriées, la Commission s'est heurtée aux difficultés qui y ont été exposées. Cependant, si l'on excepte les vivres importés des pays de l'Axe et les vivres indigènes distribués pour le compte de l'État, ce problème ne s'est posé dans toute son ampleur qu'au cours de l'année 1944, étant donné que la Commission avait réussi jusqu'alors à maintenir les prix de ses propres vivres à un niveau qui les rendait pratiquement accessibles à chacun.

Les vivres octroyés aux cantines d'enfants et à divers groupes de nécessiteux (invalides, victimes de la guerre, malades des hôpitaux, orphelins etc.) furent cédés à des prix très réduits qui ne couvraient, au début, que les frais relatifs à leur manutention, plus tard seulement une fraction de ces frais. La plupart des organisations et des institutions, par l'intermédiaire desquelles ces secours étaient distribués, rece-

1. V. ch. X.

vaient des subventions de l'État ou de particuliers. Vers l'été 1944, lorsque ces subventions furent devenues de plus en plus irrégulières, la Commission consentit à fournir les vivres gratuitement chaque fois qu'on le lui demandait, et alla même dans quelques cas jusqu'à fournir des subsides pour couvrir une partie des frais de distribution. La plupart des cantines se faisaient payer par les bénéficiaires une cotisation hebdomadaire très modique. On peut affirmer qu'elle n'a jamais empêché personne de recevoir sa part des secours, d'autant plus qu'elle était supprimée dans tous les cas d'indigence manifeste.

Si les vivres attribués aux détenus des prisons et des camps de concentration furent toujours distribués sans aucune contrepartie, en revanche on dut grever de tous les frais relatifs à la gestion des secours les vivres destinés au grand public. De nombreux problèmes se posèrent à ce sujet.

Une des questions les plus difficiles à trancher, et qui ne reçut jamais de solution intégrale, fut celle de la répartition des charges entre la capitale et la province. La Commission aurait voulu que les vivres fussent mis à la disposition des habitants des villages, même dans les bourgades et les hameaux les plus éloignés, au même prix que dans les villes. Elle dut en somme se contenter d'appliquer un système permettant d'établir un prix unique pour tous les centres de réception des envois d'Athènes. Elle prenait à sa charge les frais du transport jusqu'aux centres en question, et les habitants des villages supportaient eux-mêmes les frais, souvent très considérables, du transport des vivres depuis le centre régional jusqu'à leur localité. Au fur et à mesure que l'inflation s'aggravait, il devenait plus difficile de percevoir pour les vivres envoyés en province des prix suffisamment élevés pour couvrir même les débours relatifs aux envois d'Athènes jusqu'aux centres de réception de la province. De plus, un grand nombre de villageois se trouvèrent dans l'impossibilité de payer quoi que ce soit[1]. Cette difficulté ne put être résolue qu'en grevant les habitants de la capitale de la majeure partie des frais relatifs aux envois en province. En fait, la province fut donc subventionnée par la capitale. Cette politique comporta pour les habitants de la capitale une surcharge assez importante. La Commission fut d'avis qu'ils devaient la supporter étant donné que, d'une part, ils participaient tous aux distributions de pain et d'autres

1. Les sinistrés en particulier ont reçu leurs vivres gratuitement, à partir du mois d'octobre 1943 jusqu'au mois de juillet 1944, et même après cette date, suivant la décision des délégués neutres dans chaque cas particulier.

vivres et que, d'autre part, leurs revenus en numéraire, du fait de la proximité des imprimeries de billets, s'accrurent beaucoup plus rapidement que ceux des provinciaux [1].

En ce qui concerne la distribution des vivres dans la capitale même, il n'y eut pas, pendant les premiers mois de l'activité de la Commission, de difficultés de cette nature. Le pain fut vendu à un prix très raisonnable, au début dix fois plus élevé que le prix d'avant-guerre, alors que les salaires en espèces des ouvriers les moins rémunérés étaient, on l'a vu, 15 fois plus élevés qu'avant la guerre. Malgré les augmentations qu'elle se vit obligée de faire, à des intervalles de plus en plus rapprochés, la Commission réussit assez longtemps à maintenir à peu près cette proportion. Toutefois, à partir de l'automne 1943, le pain dut supporter presque tous les frais afférents aux vivres envoyés en province et une bonne partie des frais généraux. Il fut bientôt impossible de poursuivre cette politique, car les frais de panification augmentèrent à un tel point que, pour éviter une augmentation démesurée du prix du pain, la Commission fut obligée de livrer la farine aux boulangeries à un prix bien inférieur au prix de revient (composé des frais de déchargement, de mouture et de transport).

On peut dire que le pain était encore, pendant les premiers mois de l'année 1944, à la portée de la grande majorité des ouvriers. Toutefois, à cette époque la Commission commença à recevoir des doléances de la part d'ouvriers sans travail, de familles sans soutien et même de familles de la classe moyenne, qui se plaignaient que le pain fût devenu trop cher. Comme on ne réussit malheureusement pas à organiser un système de rationnement permettant aux indigents de toucher leur pain gratuitement ou à un prix réduit, la Commission dut se contenter de freiner autant que possible la hausse du prix du pain, en livrant la farine gratuitement, en demandant au gouvernement de subventionner les boulangeries et finalement en rémunérant en nature les ouvriers boulangers.

Pour les vivres d'outre-mer distribués par l'intermédiaire des épiceries, la Commission fixa des prix correspondant, en moyenne, à environ 12 pour cent des prix du marché libre. Jusque vers la fin de l'année 1943, très peu de gens étaient trop pauvres pour ne pouvoir payer ces prix, et ceux pour qui c'était le cas avaient toujours la possibilité de se faire inscrire aux cantines populaires, où les mêmes vivres, à peu de

1. Cette question a provoqué plus tard un conflit avec la M. L. et avec le gouvernement hellénique. V. ch. XXVII.

chose près, étaient distribués gratuitement ou presque. Parfois aussi l'E.O.H.A. est intervenu en fournissant à ceux qui étaient totalement démunis, l'argent nécessaire pour toucher leurs rations chez les épiciers [1].

La situation fut différente en ce qui concerne les vivres importés des pays de l'Axe, vivres que la Commission distribuait pour le compte de l'État. C'est que le gouvernement, les autorités allemandes et la Commission avaient des conceptions très différentes au sujet des prix «sociaux» auxquels ces vivres devaient être vendus d'après l'accord du «*Hallaren*» [2]. Le gouvernement était enclin à fixer des prix aussi élevés que possible, étant donné qu'il en tirait profit; les Allemands désiraient que les prix fussent tels que les ouvriers qui travaillaient pour eux pussent acquérir ces vivres, tandis que la Commission voulait fixer les prix de telle sorte qu'ils fussent à la portée de la grande majorité du public. En fait, on aboutit généralement à un compromis entre le point de vue de la Commission et celui des Allemands. Au fur et à mesure que l'inflation progressait, la Commission réussit cependant à faire prévaloir son point de vue et à faire tendre les prix vers le niveau de ceux qu'elle percevait pour les vivres d'outre-mer [3].

Toutefois, ces vivres, surtout au début, coûtaient beaucoup trop cher pour être à la portée des pauvres de la capitale. Très peu de gens négligeaient de toucher leurs rations; mais, en fait, beaucoup étaient obligés de les vendre immédiatement en totalité ou en partie sur le marché libre. Ce fut en particulier le cas pour le sucre, qui avait un prix très élevé sur le marché et que les pauvres considéraient plus ou moins comme un article de luxe. Certaines familles à revenus modestes avaient ainsi la possibilité de gagner un peu d'argent qu'elles pouvaient utiliser pour se procurer des vivres meilleur marché en quantité suffisante pour s'en nourrir une semaine ou deux. La Commission de Gestion n'aurait rien trouvé à redire si elle avait été persuadée que les gens réellement pauvres étaient à même de réunir suffisamment d'argent pour acheter leurs rations à l'épicerie pour bénéficier d'une telle transaction. Mais trop souvent les nécessiteux ne disposaient pas de l'argent nécessaire pour acquérir leurs rations, et ils étaient par conséquent obligés de les céder en totalité ou en partie à l'épicier, la plu-

1. V. ch. II.

2. V. ch. V.

3. Dans les discussions qui avaient lieu à ce sujet, le point de vue de la Commission fut toujours soutenu par la société Ella-Turk, qui importait ces denrées.

part du temps à un prix très inférieur à celui du marché libre. C'étaient, de toute évidence, les intermédiaires qui profitaient surtout de ce trafic. La Commission trouva que le seul moyen de remédier à cet état de choses était de réduire autant que possible les prix auxquels ces vivres étaient mis à la disposition du public[1].

Pour les mêmes raisons la Commission s'efforça de maintenir au prix le plus bas possible les vivres d'outre-mer qu'elle faisait distribuer par l'intermédiaire des épiceries. Cependant, étant donné que les envois en province ne lui permettaient pas de couvrir les dépenses y relatives et que, d'autre part, il était indispensable de maintenir le prix du pain à un niveau aussi accessible que possible, quitte à livrer la farine gratuitement, la Commission se vit obligée, au cours de l'année 1944, de percevoir pour ses propres vivres également des prix relativement élevés, allant parfois jusqu'à 25 pour cent des prix correspondants du marché libre. C'est en prévision de cette évolution que la Commission avait introduit, dès le début de l'année, le système des cartes d'indigents décrit au chapitre XIV, permettant aux pauvres de toucher leurs rations gratuitement, qu'il s'agît de vivres d'outre-mer ou de vivres allemands.

Les cartes d'indigents aidèrent dans une large mesure la grande majorité des pauvres à passer les mois difficiles qui suivirent. Toutefois, l'application de ce système n'était pas susceptible d'être étendue au fur et à mesure que les conditions empiraient et que de nouveaux groupes de citoyens tombaient dans l'indigence. Il en résulta de graves inconvénients, surtout vers la fin de l'occupation et pendant les mois qui suivirent la libération. Il serait superflu d'exposer en détail l'évolution qui eut lieu à cet égard. On se bornera ici à citer quelques extraits d'un rapport, en date du 30 avril 1944, soumis par la Commission de Gestion au gouvernement suédois et au C.I.C.R.:

«Les gens qui s'occupent du commerce, en gros ou en détail, ont généralement réussi à augmenter suffisamment leurs recettes pour être à même de vivre convenablement (s'ils n'ont pas su profiter encore mieux des circonstances). Evidemment, il y a parmi eux beaucoup de personnes qui ne sont

1. Étant donné que la Commission ne parvint pas à faire adopter ce point de vue, qui pour elle était essentiel, elle ne se fit pas scrupule d'utiliser l'argent encaissé pour le compte du gouvernement comme fonds de roulement et de ne le remettre au Trésor qu'au fur et à mesure qu'on le lui réclamait. (Elle en tira l'avantage de pouvoir retarder jusqu'à un certain degré la hausse des prix qu'elle percevait pour ses propres vivres). Certaines sommes forfaitaires ont été retenues à titre de contribution aux frais d'administration.

pas commerçants par profession. Se trouvent également dans une situation avantageuse les propriétaires de caïques et de camions, ainsi que les gens qui travaillent pour eux. On peut en dire autant, sans les comparer aux profiteurs, évidemment, de la plupart des artisans et aussi des ouvriers qui travaillent soit pour les Allemands, soit pour quelques grandes entreprises industrielles qui donnent à leur personnel, en plus du salaire, certaines quantités des produits à la confection desquels ils ont contribué (par exemple des cigarettes qu'ils peuvent vendre au marché libre). Cependant, la grande majorité des ouvriers et des fonctionnaires se trouvent dans une situation très difficile.

D'après les prix à Athènes le 15 avril 1944, les vivres que les ouvriers de l'industrie lourde ont le droit de réclamer à leurs patrons, avaient une valeur de 7.3 millions de drachmes environ, et les vivres auxquels ont droit les autres salariés une valeur d'environ 5.8 millions de drachmes[1]. Comme l'ouvrier ordinaire a dû toucher pour le mois d'avril environ 3 millions de drachmes en espèces (y compris le cadeau de Pâques décrété par le gouvernement), on peut estimer sa rétribution totale pendant ce mois à 9 ou 11 millions de drachmes, plus un repas par jour. Étant donné qu'il aurait dû dépenser au moins 60 millions pour lui-même et sa famille pour vivre à peu près comme avant la guerre, on comprend qu'il ne lui est pas facile de joindre les deux bouts.

La situation des fonctionnaires publics n'est pas meilleure, puisque les employés de grade moyen dans les ministères n'ont touché pour le mois d'avril que 15 millions de drachmes. C'est là également la rétribution d'un professeur de l'Université. Il va sans dire que les petits rentiers et les retraités se trouvent dans une situation encore plus pénible. Depuis plus de deux ans, les familles de la classe moyenne ont vendu successivement bijoux, meubles, ustensiles, vêtements, linge pour subvenir à leurs besoins quotidiens. Beaucoup n'ont plus rien à vendre.

Ce sont les distributions de vivres de la Commission de Gestion qui sauvent la situation. Dans la capitale, le pain quotidien et les denrées distribuées par l'intermédiaire des épiceries ont coûté au mois d'avril, pour une famille de quatre personnes, 1.024.000 drachmes. Ces vivres représentent au moins un tiers, peut-être même la moitié du minimum qu'il faut pour survivre. En consacrant presque la totalité de l'argent dont ils disposent à l'achat d'autres denrées, généralement rien que de légumes, peut-être quelquefois un peu d'olives, de raisins secs, de yaourt et un peu de pain du marché libre, la plupart des ouvriers et des employés sont encore en mesure d'atteindre ce minimum. La distribution de lait aux nourrissons et de soupes aux enfants sous-alimentés, ainsi que les secours spéciaux accordés aux invalides, aux autres victimes de la guerre etc., aident encore un peu à la situation. Ce n'en est pas moins une énigme que la façon dont procèdent ceux qui n'ont plus de ressources, entre autres les nombreuses familles ruinées de la classe moyenne, pour se tirer d'affaire. L'esprit de solidarité familiale si développé en Grèce, et l'aide mutuelle que se donnent les familles apparentées ou amies, en sont

1. Comme il est dit ci-dessus, les intéressés ont généralement touché en espèces la contre-valeur de ces vivres.

peut-être l'explication. Il n'en est pas moins certain qu'à cause des majorations successives qu'ont subies le prix du pain et les prix des autres vivres distribués par la Commission, beaucoup de familles ne parviennent que difficilement à acheter ces vivres : il y en a, dès maintenant, qui ne peuvent pas toujours acheter leur pain.

En prévoyant une telle évolution, la Commission a entrepris depuis quelque temps de donner gratuitement à un certain nombre d'habitants de la capitale les vivres qui sont distribués par l'intermédiaire des épiceries. Actuellement le nombre des bénéficiaires de cette mesure se monte à environ 180.000, et il est prévu de l'augmenter à 250.000. Il serait désirable de pouvoir distribuer de même le pain gratuitement, mais on n'a pas encore trouvé comment y procéder sans trop d'embarras du point de vue organisation et contrôle [1].

Quelle que soit l'utilité des distributions gratuites aux pauvres, il ne faut pas oublier qu'il est très difficile dans la pratique de faire une sélection équitable de ceux qui en bénéficieront, surtout dans les conditions actuelles, où n'importe quel gueux débrouillard peut gagner des millions de drachmes par jour, tandis que beaucoup d'intellectuels, autrefois aisés et essayant toujours de sauvegarder les apparences, ne savent pas toujours où trouver les quelques billets de mille qu'il faut pour acheter la ration de pain. La vérification des listes d'indigents est un travail lent et difficile qui ne pourrait jamais donner un résultat entièrement satisfaisant.

Il ne faut pas oublier non plus qu'aussi longtemps que la Commission de Gestion doit couvrir ses frais par la vente des vivres dont elle dispose, toute application intégrale du principe de la gratuité pour un groupe quelconque entraîne nécessairement une augmentation des prix pour les autres. Comme il n'y a pas de limite distincte entre les pauvres qui recevraient les vivres gratuitement et les moins pauvres qui ne participeraient pas à cette faveur, cette augmentation sera toujours éprouvée comme une injustice par ceux qui n'ont pas été trouvés assez indigents pour être admis aux distributions gratuites.

Par conséquent, dans les conditions données, le système des distributions gratuites ne constitue pas une solution satisfaisante du problème qui se pose : comment éviter une augmentation des prix qui rendrait les vivres de la Commission inaccessibles à certaines catégories de la population? Cependant, il est indispensable de trouver une solution à ce problème, étant donné que l'inflation monétaire progresse plus rapidement que jamais, entraînant d'une part un accroissement des frais relatifs à la gestion des vivres, d'autre part un appauvrissement de plus en plus étendu de la classe moyenne».

La rapport cité ci-dessus signalait que des difficultés semblables avaient également surgi en province, surtout à Salonique et à Patras, et aboutissait à la conclusion qu'une aide financière de l'étranger était

---

1. Il aurait aussi fallu trouver les moyens financiers nécessaires pour payer aux boulangers la part des frais de panification relative à la préparation des rations gratuites.

indispensable pour que la Commission pût continuer à poursuivre une politique sociale. Malheureusement cette aide ne lui parvint pas à temps, et la Commission dut avoir recours à divers expédients pour n'être pas obligée de majorer le prix de ses vivres au rythme effréné que prirent l'inflation et l'accroissement de tous les frais pendant l'été et l'automne 1944. Elle ne fut pas à même d'accroître le nombre des cartes d'indigents pour satisfaire aux réclamations qui lui furent adressées pendant les dernières semaines de l'occupation et, d'une façon très véhémente, après la libération. Nous y reviendrons dans le chapitre suivant.

B. COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA GESTION FINANCIÈRE (CENTRE D'ATHÈNES).

On concevra la difficulté qu'il y a à donner un compte rendu d'ensemble de la gestion financière de la Commission de Gestion si l'on prend en considération que la valeur de la monnaie s'est effondrée au point de rendre absurde l'addition des dépenses aussi bien que des recettes pour une période prolongée quelconque de l'activité de la Commission. L'exposé suivant se base sur une série de bilans trimestriels dressés de façon à faire ressortir dans la mesure du possible les transactions réelles qui ont eu lieu pendant les périodes respectives, ainsi que les doits et les avoirs à la fin de chacune de ces périodes.

Il n'est pas question ici de bilans au sens commercial, étant donné, entre autres, qu'on n'y a pas fait figurer la valeur estimée des marchandises se trouvant dans les dépôts, ni celle des objets acquis (voitures, meubles etc.). Étant donné que la Commission de Gestion ne poursuivait pas un but commercial, le résultat d'une telle estimation n'aurait eu qu'un intérêt théorique, d'autant plus qu'à l'achèvement des travaux, tous les articles en question ont été remis sans compensation à l'État hellénique ou à qui de droit (en premier lieu la Greek War Relief Association). On n'a pas non plus essayé d'évaluer la contre-valeur des vivres fournis en paiement à diverses catégories d'employés et d'ouvriers. C'est ainsi que ce compte-rendu financier ne se rapporte qu'aux transactions effectuées en numéraire.

Il a fallu entreprendre la mise au point des bilans trimestriels après coup, étant donné que de nombreux comptes sont restés en suspens, les sommes à payer ou à recevoir n'ayant pu être définitivement fixées que beaucoup plus tard, parfois seulement après la fin des activités de la Commission. Aussi n'a-t-on pu appliquer cette méthode qu'à la comptabilité du Centre d'Athènes. Le résultat ressort des tableaux XVI - XXX de l'annexe statistique.

Aperçu général des paiements effectués pour la gestion des vivres d'outre-mer.—Les tableaux XVI (frais d'administration), XVII (frais de manutention), XVIII (frais de mouture) et XIX (envois en province) concernent principalement les dépenses relatives à la gestion des vivres d'outre-mer, apportés au Pirée par les navires suédois. Les frais afférents à la réception et

à la distribution des vivres de Suède et de Turquie y sont compris, mais il ne s'agit en l'occurrence que de sommes assez faibles, étant donné que ces vivres ne représentent que des quantités relativement peu importantes. Quant aux vivres de la M.L. distribués par la Commission de Gestion, c'est la M.L. qui en a généralement, par ses propres moyens, organisé et payé aussi bien la réception que l'emmagasinage et le transport. Les frais relatifs aux vivres de l'Axe et aux vivres indigènes (lait frais, huile d'olive et raisins secs) figurent à part dans des comptes spéciaux (V. annexe).

Par contre, les frais relatifs à la réception, à l'emmagasinage et à la distribution des articles d'habillement se trouvent compris dans les tableaux XVI—XIX. Ici encore, il ne s'agit que de sommes assez peu importantes, étant donné que les envois de vêtements n'ont commencé qu'au printemps de 1944 et que la Commission n'a pu allouer que des sommes limitées au service des vêtements [1].

En étudiant les tableaux susnommés, il convient de porter l'attention d'abord sur les montants effectivement payés au cours de chaque période. On retrouvera ces montants dans le tableau X ci-contre, qui indique aussi leur répartition, en pour cent du total, suivant les chapitres les plus importants.

Durant la période d'inflation, les paiements effectués s'accrurent depuis 1.847 millions de drachmes, pour les quatre premiers mois de l'activité de la Commission, jusqu'à 5.372 trillions de drachmes, rien que pour le mois d'octobre 1944. Étant donné que, vers la fin de l'inflation, la majeure partie des frais furent payés en nature, on se rend mieux compte de l'accroissement réel des dépenses, en comparant la période septembre - décembre 1942 avec celle d'avril - juin 1944. On constate alors que les paiements en numéraire se sont accrus presque 570 fois, tandis que la livre - or ainsi que le coût de la vie avaient subi une hausse de 300 fois environ [2]. La Commission avait entre-temps élargi considérablement ses activités (elle recevait des quantités de vivres plus importantes et aussi des vivres plus variés, elle avait renforcé son contrôle sur le rationnement des vivres et elle faisait des envois beaucoup plus importants à la province). On peut en conclure que ses dépenses réelles n'avaient pas augmenté outre mesure. Toutefois, déjà au printemps de 1944, on avait jusqu'à un certain degré fait face à l'accroissement des frais au moyen d'allocations en nature [3].

Les pourcentages des divers chapitres par rapport à la totalité des dépenses furent sujets à de grandes variations, ainsi qu'on le voit au tableau X.

---

1. V. ch. XXIII. Au débit des vêtements, il faudrait porter, à partir de l'été 1944, en premier lieu les salaires d'une soixantaine d'employés et d'un certain nombre d'ouvriers (à peu près 200 au moment de la remise des dépôts à l'U.N.R.R.A.), soit 5 ou 10 pct des frais d'administration pour la période en question. Les frais relatifs au transport des vêtements furent également assez limités. Après la libération, les transports en question furent effectuées en majeure partie par les services de la M. L. sans que la Commission eût à débourser.

2. V. tableau W.

3. V. ch. XII.

TABLEAU X.— Paiements effectués par le Centre d'Athènes pour la gestion des secours d'outre-mer en vivres et en vêtements, et répartition de ces paiements suivant les chapitres les plus importants.

Années et périodes	Total des paiements effectués	Pourcentage des dépenses relatives aux						
		salaires du personnel	*autres frais d'administr.*[1]	*réception des marchandises*	*traitement des vivres*[2]	*transports, entreposage, livraisons*	*autres frais de manutention*	*envois en province*
1942	Millions de drachmes							
Sept. - Déc.	1 847,3	9,6	8,1	4,9	66,5	1,6	6,4	2,9
1943								
Janv. - Mars	1 982.—	13,3	10,4	7,7	44,8	8,5	8,6	8,7
Avr. - Juin	2 559,4	20,2	9,8	3,3	33,4	6,5	0,8	26.—
Juil. - Sept.	4 035,4	36,9	8,9	5,3	17,7	7,3	0,8	23,1
Oct. - Déc.	24 110,7	29,3	5,1	2,6	30,5	7,7	0,1	24,7
1944	Milliards de drachmes							
Janv. - Mars	125,9	19,1	8,6	7,2	12,3	17,4	0,2	35,2
Avr. - Juin	1 045,9	17,4	13,8	5,5	12,4	12.—	0,1	38,8
Juil. - Sept.	38 944.—	18,7	22,5	6,7	15,3	12,6	1,9	22,3
	Trillions de drachmes							
Octobre	5 372,4	41.—	12,1	8,9	1,3	27,1	—	9,6
	Milliers de drachmes stabilisées							
Nov. 1944 - Mars 1945	333 979,4	25,9	9,4	11,1	18,9	27,9	0,2	6,6

1. Y compris les frais relatifs à l'entretien et à la circulation des voitures.
2. » » les versements en accompte des frais de mouture.

Les paiements relatifs au traitement des vivres avaient au début une importance démesurée en comparaison des autres débours. Ce fut la conséquence du refus des moulins de remettre à la Commission les sommes qui lui étaient dues sur la contre-valeur de la farine. Les salaires du personnel ont atteint à une certaine époque plus d'un tiers du total des dépenses, et les conditions tout à fait anormales du mois d'octobre 1944 les ont même portés jusqu'à deux cinquièmes. Les frais relatifs aux envois en province augmentèrent beaucoup, après que la Commission les eut pris à sa charge, au mois d'avril 1943. Pendant le premier semestre de l'année 1944, ils ont dépassé un tiers de l'ensemble des débours.

En guise de résumé, voici les pourcentages moyens (non pondérés) pour la période de septembre 1942 à septembre 1944 :

Salaires du personnel	20,8	pour	cent
Autres frais d'administration (y compris les frais relatifs à l'entretien et à la circulation des voitures)	10,9	»	»
Réception des marchandises	5,6	»	»
Traitement des vivres	29.—	»	»
Transports (locaux), entreposage, livraisons	9,2	»	»
Autres frais de manutention	2,1	»	»
Envois en province	22,4	»	»

Frais d'administration. Ces frais augmentèrent nécessairement tant par l'engagement de nouveaux employés, au fur et à mesure de l'extension du travail, que par les majorations successives des salaires rendues inévitables à cause de l'accroissement du coût de la vie.

En ce qui concerne les appointements du personnel administratif, la Commission se trouva pendant l'inflation dans une situation très pénible, étant donné qu'elle ne voulait pas, d'un côté, refuser à ses employés un niveau de vie un peu supérieur au strict minimum d'existence, tandis que, d'un autre côté, elle n'était pas à même d'accorder des augmentations qui auraient eu pour effet d'accroître sensiblement les prix des vivres distribués au public, tout en plaçant son personnel hors de pair en comparaison de la grande majorité des salariés. De la part du personnel, qui ne partageait pas toujours ce point de vue, la Commission se trouva en butte à des réclamations constantes, soutenues parfois par une agitation quelque peu inconsidérée, qui est même, à une ou deux occasions, allée jusqu'à des velléités de grève.

La Commission adopta dès le début un système combiné de salaires en espèces et en nature, introduit avant son arrivée par l'ancienne Commission de Gestion. Au mois d'août 1943, on introduisit des allocations familiales aussi bien en nature qu'en espèces.

Un compte rendu des allocations en nature a été donné au chapitre XII. Les salaires en espèces furent fixés au mois d'août 1943 sur la base des dépenses nécessaires à une famille comprenant le mari, la femme et deux enfants, jouissant des allocations en nature susnommées (24 ocques par mois) et participant également aux distributions que la Commission faisait au public, afin que cette famille soit à même de suppléer à ses besoins de denrées alimentaires par des achats sur le marché libre et de payer certains frais relatifs à l'habillement, au logement etc. Il fut constaté qu'à l'époque en question

ces dépenses supplémentaires devaient s'élever à environ 820.000 drachmes par mois pour permettre à une famille de quatre personnes d'atteindre le niveau des familles ouvrières avant la guerre. En considérant que, dans les conditions données, aucun groupe ne pouvait prétendre à ce niveau, si médiocre qu'il fût, la Commission décida de fixer le salaire de l'employé de grade moyen (secrétaire A) à 510.000 drachmes, dont 310.000 sous forme de traitement de base et 200.000 à titre d'allocations familiales (100.000 pour l'épouse et 50.000 pour chaque enfant). Les traitements de base furent échelonnés suivant le grade des employés depuis 220.000 drachmes pour les huissiers jusqu'à 420.000 drachmes pour le secrétaire général, tandis que les allocations familiales furent fixées aux mêmes montants pour tous les grades.

Cette décision comportait une augmentation assez sensible des traitements qui avaient été payés jusqu'alors et eut pour résultat un accroissement des dépenses relatives aux salaires de 20 à 37 pour cent (V. tableau X).

On avait l'intention, à cette époque, de rajuster par la suite les appointements de façon à maintenir à peu près les salaires réels des employés et des ouvriers. Mais la hausse des prix fut si rapide qu'on dut renoncer à appliquer ce principe. Il y eut un décalage de plus en plus important entre les prix et les salaires, de sorte qu'au mois de mars 1944, les salaires effectivement versés ne correspondaient plus qu'à un tiers de la somme qu'il aurait fallu payer pour tenir le personnel indemne de la hausse des prix intervenue depuis le mois d'août 1943. Il est vrai que les allocations en nature constituaient le traitement principal (elles couvraient à peu près un tiers des besoins alimentaires, calculés d'après la consommation des ouvriers avant la guerre, tandis qu'un autre tiers, ou un peu plus, était couvert par les distributions générales de pain et de vivres). Il n'en est pas moins certain que le personnel de la Commission dut subir pendant cette époque une réduction tout à fait sensible de son niveau de vie.

Malgré les augmentations qui furent accordées par la suite, et bien qu'on fût obligé vers la fin de l'inflation d'ajuster les salaires chaque semaine et finalement tous les trois jours, la Commission ne put mettre ses employés à l'abri du renchérissement de la vie. Toutefois, jusqu'au mois de juillet 1944 ils étaient mieux payés que les fonctionnaires publics et mieux aussi, probablement, que la plupart des employés privés. A partir de cette époque, les autres salariés recevaient en théorie plus que ceux de la Commission, mais ceux-ci touchaient la majeure partie de leur rémunération en nature, et le salaire en espèces leur fut presque toujours payé sans délai, alors que le personnel des institutions publiques ou semi-publiques devait dans la plupart des cas attendre deux ou trois jours, parfois même davantage, après la fixation du salaire, avant de recevoir l'argent.

Pendant les cinq dernières semaines de l'inflation, la Commission paya chaque jour un supplément correspondant à la contre-valeur d'une oque de charbon de bois et de 14 dramia de pétrole, augmentée de 25 pour cent et d'un montant variant de 10 à 25 pour cent de cette somme, selon les grades. Ce supplément quotidien, qui fut au début de 4 milliards de drachmes par employé, finit par atteindre la somme de 3.000 milliards par employé et par jour, à la veille de la réforme monétaire.

Les «autres frais d'administration» figurant au tableau X comprennent

outre les articles loyers, fournitures de bureau, nettoyage, chauffage etc., les frais relatifs à l'entretien et à la circulation des automobiles utilisées par les délégués neutres et par les divers services de la Commission. Ces frais se sont généralement élevés à 2 ou 3 pour cent du total des dépenses, portion assez modique en considération du fait qu'il fallait souvent acheter des pneus et des pièces de rechange sur le marché libre, à des prix très élevés [1].

Frais de réception des vivres. Sous ce titre ont été réunis les frais relatifs au déchargement des navires suédois. Grâce aux accords conclus avec le gouvernement, l'Administration du Port du Pirée et la Corporation des débardeurs, en vue de limiter l'augmentation des tarifs et en exempter autant que possible la Commission de Gestion, on réussit à maintenir ces frais dans des limites raisonnables.

L'importance des réductions accordées à la Commission ressort des données suivantes, se rapportant au mois d'avril 1944 :

Pour le déchargement du blé en vrac, qui devait coûter au Pirée, selon les tarifs en vigueur à cette époque, 60.000 drachmes par tonne, la Commission ne payait en utilisant l'élévateur des Moulins St Georges que 2.607 drachmes par tonne. Pour le déchargement des marchandises en cueillette, qui devait coûter 310.000 drachmes par tonne, on ne payait que 34.200 drachmes et à St Georges, où il fallait utiliser des chalands, 186.000 drachmes par tonne. La différence par rapport aux tarifs officiels fut couverte au moyen de subsides gouvernementaux.

Les frais mentionnés ci-dessus ne comprennent évidemment pas les vivres que la Commission devait fournir journellement aux débardeurs occupés au déchargement des navires suédois. Cette allocation était surtout au début d'une nécessité absolue pour que les ouvriers fussent en état de travailler.

Frais de mouture. Lorsque l'usage des minoteries du Pirée fut cédé à la Commission de Gestion, au mois de septembre 1942 [2], les besoins de la population souffrante étaient si impérieux que la question de fixer les conditions de la collaboration avec les moulins dut être reléguée à l'arrière-plan. Les minotiers étaient en faveur de la continuation du système appliqué jusqu' alors, qui prévoyait un taux par ocque de blé moulu couvrant tous les frais de production (salaires, force motrice, réparations, frais généraux, assurances et amortissements) et donnant aux entreprises elles-mêmes un certain bénéfice industriel. Étant donné que l'accroissement des prix et des salaires rendait impossible l'établissement d'une base stable pour le calcul des éléments des frais de mouture, ces propositions ne paraissaient pas être à l'avantage de la population. La Commission s'en remit à un comité d'experts [3] qui lui soumit son rapport au mois de mai 1943. La majorité de ses membres était

1. V. ch. XXV. L'essence utilisée pour les voitures de la Commission lui fut envoyée du Canada, ainsi qu'un certain nombre de pneus et de pièces de rechange.

2. V. ch. XI.

3. Ce comité, présidé par M. Dimitrios Maximos, a ensuite formé un comité consultatif dont la Commission prenait parfois l'avis, aussi pour d'autres questions (V. ch. IV).

parvenue à la conclusion qu'il serait mieux, dans les conditions données, de payer aux moulins tous leurs frais et, en plus, une rémunération raisonnable sujette à variation selon la circulation fiduciaire.

Les directions des moulins furent aussitôt convoquées pour délibérer avec la Commission de Gestion en vue de la conclusion d'un contrat sur la base du principe susnommé. Ces négociations, entamées en juin 1943, aboutirent à un accord de principe en août 1943, mais la signature du contrat n'eut lieu que cinq mois plus tard. La Minoterie Hellénique, bien qu'elle eût participé aux délibérations, ne signa pas de contrat, mais se soumit pourtant à la même routine et aux mêmes formalités que les deux autres. Il en fut de même en ce qui concerne le Moulin d'Athènes, engagé sans contrat au service de la Commission, à la suite des bombardements du Pirée du mois de janvier 1944.

Voici l'arrangement pour lequel on tomba finalement d'accord :

La Commission de Gestion supporterait tous les frais (y inclus les frais généraux) relatifs aux opérations de déchargement, de transport, d'emmagasinage, de mouture etc., exécutées pour son compte, ainsi que les frais normaux d'entretien approuvés au préalable par elle. La Commission supporterait également les frais de renouvellement des pièces de rechange et des matières premières employées aux travaux de la Commission, dans la mesure où leur renouvellement fut reconnu nécessaire par ses experts. La Commission s'engagea en plus de faire venir de l'étranger et de remettre aux moulins, dès que les communications seraient rétablies, toutes les pièces et matières premières qu'il faudrait pour permettre aux moulins de fonctionner dans les mêmes conditions techniques qu'au moment où la Commission les avait pris à son service.

Pour couvrir les frais d'amortissement, la Commission payerait 3 pct sur la valeur des bâtiments et 7 pct sur la valeur des installations. On y ajouterait 1 pct et 2,5 pct, respectivement, pour couvrir les frais d'assurance contre l'incendie. Ces paiements devaient s'effectuer par mensualités, calculées chaque fois sur la valeur des bâtiments et des installations figurant aux bilans des moulins au 31 décembre 1940, multipliée par le coefficient d'augmentation de la circulation fiduciaire. Étant donné que, dans les circonstances qui régnaient à l'époque en question, il n'était guère possible de contracter une assurance véritable, ni d'établir un taux d'amortissement correspondant aux possibilités pratiques, les item qu'on vient de mentionner furent accordés aux moulins comme un dédommagement n'ayant pas le caractère d'un bénéfice industriel. Aussi la Commission payerait-elle en plus, à titre de rémunération aux moulins pour l'usage de leurs installations, 1 drachme par ocque de blé moulu et 0,50 drachme par ocque de la capacité de mouture pour la période du 2 septembre 1942 au 30 juin 1943. A partir du 1er juillet 1943, cette indemnité serait sujette à variation suivant la circulation fiduciaire.

La Commission s'assura évidemment le droit de vérifier tous les livres et tous les documents comptables des moulins pour se former une opinion sur la réalité et l'opportunité des dépenses qu'ils engageaient. Ce contrôle lui causa beaucoup de tracas. Il aurait été plus simple, sans doute, de fixer une rétribution globale par ocque de blé moulu, mais comme cette rétribution aurait dû être augmentée chaque mois, à cause de l'inflation, on se serait bien-

tôt vu obligé de demander à voir les livres des moulins pour examiner les divers item en vue de constater si les demandes d'augmentation étaient justifiées ou non. Les experts techniciens de la Commission auraient encore eu à se prononcer au sujet de la nécessité des achats de fournitures et de pièces de rechange, et il est également fort probable, puisque la Commission aurait toujours eu le dernier mot en ce qui concerne les dépenses, qu'elle aurait été saisie par les moulins des questions concernant la rétribution des employés et des ouvriers etc. etc.

Quoi qu'il en soit, la Commission se vit bientôt pleinement impliquée dans la gestion économique des moulins. Sa responsabilité se trouva engagée surtout en ce qui concerne la politique ouvrière et la fourniture de pièces de rechange.

Certains aspects de la politique ouvrière de la Commission ont été exposés au chapitre XI. Le chapitre XII contient un compte rendu des allocations en nature octroyées aux ouvriers minotiers. Si l'on prend en considération la contre-valeur de ces allocations, on trouve que les ouvriers des moulins furent mieux payés que n'importe quel autre groupe de travailleurs occupés directement ou indirectement au service de l'œuvre de secours.

Au début, les moulins s'occupèrent eux-mêmes de la fourniture des pièces de rechange, en les puisant à leurs propres stocks ou bien, après en avoir reçu l'approbation du chef des services techniques de la Commission, en les achetant sur le marché. Vers le printemps de 1944, comme ces achats prenaient des proportions importantes, la Commission trouva indiqué de les confier à sa commission des fournitures [1]. Certaines commandes faites par la Commission à l'étranger ne furent exécutées qu'après l'achèvement de ses travaux [2].

En comparaison du niveau des prix et du cours de la livre-or, les frais de mouture ne subirent qu'un accroissement assez lent [3]. Il y avait pour cela plusieurs raisons: une portion croissante des salaires fut payée en nature, certains éléments des frais d'exploitation n'augmentèrent pas de pair avec le niveau des prix (ce fut le cas, en particulier, du courant électrique dont le tarif était réglé par les autorités), et finalement la rémunération consentie aux moulins accusa un décalage de plus en plus important par rapport aux prix.

Les moulins s'en trouvèrent lésés, et à peine le contrat signé, s'efforcèrent d'y faire apporter des amendements. De nouvelles négociations furent donc nécessaires, mais elles n'aboutirent point, étant donné que la Commission refusa de traiter avec les moulins sur la base de la livre-or. Après la stabilisation de la monnaie, le 11 novembre 1944, il fut décidé en principe qu'on reviendrait à la méthode coutumière de payer un prix forfaitaire par ocque de blé moulu. Cependant, ni la Commission, ni les services spécialisés de l'État ne parvinrent à établir ce prix avant l'achèvement des travaux de la Commission [4].

---

1. V. ch. XXV.
2. V. ch. XXVIII.
3. V. tableau XVIII de l'annexe statistique.
4. Comme frais de mouture, pour la période novembre 1944 - mars 1945, figurent au tableaux XVIII de l'annexe statistique uniquement les débours

Parmi les frais de mouture il convient de comprendre les versements effectués à l'Institut des assurances sociales et à la caisse de chômage des ouvriers, en faveur du personnel des moulins. Ne voulant pas se plier à des règles dont elle ne discernait, dans les conditions données, ni l'efficacité du point de vue social ni les conséquences économiques, la Commission s'entendit avec les institutions susnommées pour verser tous les trois mois des contributions forfaitaires établies chaque fois d'un commun accord [1].

Les débours véritables que la Commission dut assumer pour les moutures, furent au commencement de beaucoup supérieurs aux frais contractuels. En effet, ces frais ne furent établis qu'après coup; entre-temps la Commission dut débourser des sommes importantes sans qu'elle ait la possibilité de procéder à un décompte. Avant qu'elle n'eût établi un contrôle efficace sur la comptabilité des minoteries, et avant qu'elle ne réussît à se faire remettre une portion appropriée de la contre-valeur des farines encaissée pour son compte, elle dut laisser à la disposition des moulins des montants de deux ou de trois fois supérieurs aux frais de mouture réels [2]. L'excédent des sommes encaissées par les moulins fut évidemment porté en accompte des frais des mois suivants, mais ne suffit, du fait de la dépréciation de la monnaie, à en couvrir qu'une portion bien inférieure à celle qu'il avait représentée à l'origine.

En conséquence, si l'on veut savoir combien la Commission paya réellement par ocque de blé moulu, il faut se baser non sur les frais contractuels mais sur les sommes effectivement versées aux moulins, période par période, en les mettant en rapport avec les quantités de blé moulues pendant les pé.

---

réels des moulins.—La Commission de Gestion en liquidation continua la négociation en vue d'aboutir à un règlement définitif, mais finalement elle dut remettre à l'État le soin de donner une solution aux questions en suspens. V. ch. XXVIII.

1. V. tableau XVIII de l'annexe statistique.

2. V. tableau XVIII. Les difficultés que la Commission éprouva à ce sujet s'expliquent comme suit: A côté des droits de douanes proprement dits (dont la Commission était exemptée en vertu de dispositions légales promulguées antérieurement et rendues explicitement applicables à la «Croix-Rouge Internationale» par la loi 137 du 25 mai 1943), on avait introduit dès avant la guerre certains droits sur la farine provenant de céréales importées. Le produit de ces droits, que percevaient les autorités douanières, était réparti entre les minoteries commerciales, la caisse de chômage des ouvriers minotiers et, en vertu d'une disposition dont la justification semblait plutôt douteuse, le personnel du ministère du Ravitaillement. Faisant valoir que la Commission n'était pas exemptée de ces droits, la direction des douanes défendit aux moulins de verser à la Commission la contre-valeur des farines aussi longtemps qu'elle n'avait pas réglé ces questions avec les intéressés. La Commission en fut exemptée par la loi du 25 mai 1943 (sans effet rétroactif, cependant; V. ch. IV), mais, même après cette date, la Commission dut faire de nombreuses démarches auprès du gouvernement et des autorités responsables avant qu'elle n'eût gain de cause.

riodes correspondantes. Voici ce calcul, effectué sur la base des données du tableau XVIII :

	Avances en accompte des frais de mouture	*Quantité de blé moulu (milliers d'ocques)*	*Prix de revient par ocque de blé moulu (drachmes)*
1942			
Sept.-Déc. . . .	1.213,8 millions de dr.	34.441,7	35
1943			
Janv.-Mars . . .	841,3 » »	28.486,4	30
Avril-Juin . . .	799,2 » »	21.424.—	37
Juil.-Sept. . . .	628,7 » »	20.407,3	31
Oct.-Déc.	7.009,9 » »	30.454,2	230
1944			
Janv.-Mars . . .	14,6 milliards de dr.	30.506,5	480
Avril-Juin . . .	93,2 » »	34.183,1	2.730
Juil.-Sept. . . .	4.298,5 » »	31.873.—	135.000
Octobre	68,7 trillions de dr.	9.595.—	7.160.000

Il y a peut-être lieu de faire remarquer encore qu'on n'a pas tenu compte, dans ce calcul, de la contre-valeur des vivres fournis aux ouvriers minotiers en quantités toujours croissantes.

Frais de fabrication de pâtes alimentaires. La Commission conclut avec plusieurs entreprises de la capitale des contrats pour la fabrication de pâtes alimentaires. Ces contrats ne portaient chaque fois que sur des quantités limitées et n'avaient qu'une durée restreinte, ce qui permit d'en réajuster les stipulations au fur et à mesure de l'évolution monétaire. Cette fabrication était très chère, d'autant plus que les fabriques devaient acheter les combustibles sur le marché libre. C'est ainsi que, par exemple au mois d'avril 1944, le prix de revient par ocque dépassa 25.000 drachmes, alors que la mouture de blé coûtait à la même époque 1.500 drachmes par ocque environ, et à la panification, bien qu'elle se fît à la main, un peu plus de 14.000 drachmes par ocque [1].

Les sommes allouées à la fabrication de pâtes figurent au tableau XVII de l'annexe statistique. Il en ressort que sur les dépenses totales relatives à la gestion des vivres d'outre-mer, la Commission a généralement consacré 2 ou 3 pct à cette fabrication.

Frais relatifs aux transports locaux, à l'entreposage et à la livraison des marchandises. Sous cette rubrique figurent au tableau XVII de l'annexe statistique les débours relatifs au transport des marchandises des quais aux entrepôts et des entrepôts aux lieux de distribution (boulangeries, épiceries etc.), aux gares et aux débarcadères d'où se faisaient les envois à la province ; y sont compris les salaires des ouvriers occupés soit d'une façon permanente soit temporairement au chargement et au déchargement des camions, des fourgons et des caïques, ainsi que les salaires des ouvriers des dépôts. En ce

1. Les ouvriers des fabriques de pâtes ont reçu une partie de leurs salaires sous forme de vivres, tout comme les ouvriers minotiers et les ouvriers boulangers.

qui concerne l'organisation de ces activités un compte rendu assez détaillé a été donné dans les chapitres IX et X. Les frais se sont accrus continuellement par rapport à la totalité des dépenses (V. tableau X), excepté au printemps de 1944, lorsque la Commission fut à même d'exécuter une partie plus importante des transports en question à l'aide de camions qui lui appartenaient.

Frais relatifs aux envois en province. Durant les premiers six mois de l'activité de la Commission, la plupart des envois à la province furent effectués par l'intermédiaire de la Banque Agricole, qui avançait les sommes nécessaires pour payer les transports et se faisait rembourser par les K.E.D.E.S. De ce fait, les vivres étaient généralement distribués dans la province à des prix plus élevés que dans la capitale. Plus les transports étaient longs, plus il fallait demander aux bénéficiaires afin d'en couvrir le coût. Ce système comportait un grand désavantage pour les régions éloignées qui, dans beaucoup de cas, étaient aussi les plus pauvres.

Dès qu'elle eut réuni des fonds suffisants, et dès qu'elle fut en mesure de s'occuper elle-même des formalités relatives aux envois à la province, la Commission décida de prendre à sa charge les frais de transports depuis le Pirée jusqu'aux centres de réception de la province. Elle se fit rembourser en percevant des K.E.D.E.S. et des bureaux de délégués un prix unique pour chaque espèce de marchandise. Introduit en mars 1943, ce système élimina les différences de prix dues à l'éloignement des diverses régions du Centre d'Athènes. Au commencement les prix étaient calculés de façon à couvrir la totalité des frais occasionnés par ces envois, mais, comme il a été expliqué déjà, le rapide accroissement de ces frais et le retard que subit l'encaissement de la contre-valeur des vivres expédiés, forcèrent la Commission d'en couvrir une partie de plus en plus importante sur les recettes provenant des distributions effectuées dans la capitale.

La Commission ne se vit pas à même de prendre également à sa charge les frais d'administration des K.E.D.E.S., ni les frais relatifs aux envois effectués des centres de la province aux villages qui en dépendaient. Vu les difficultés auxquelles on se serait heurté en voulant établir un contrôle efficace, apte à maintenir ces débours dans des limites raisonnables, il fut trouvé indispensable de les faire supporter par les intéressés eux-mêmes [1] et de limiter la participation de la Commission aux frais fixés d'avance ou débattus par le service central lors de la conclusion de contrats avec les entrepreneurs de transports. Cependant, à partir de l'automne 1943, les provisions que les succursales de la Banque Agricole se faisaient payer par les K.E.D.E.S. pour les services rendus à l'œuvre de secours sous forme de participation au contrôle et d'utilisation des dépôts de la Banque, furent remplacées par une rémunération forfaitaire versée par la Commission au siège central de la Banque [2].

Au courant de l'hiver 1943-44, la Commission se départit, en faveur des

1. Il en résulta des différences de prix très sensibles entre les centres d'une part et les villages d'autre part. V. ci-après le paragraphe intitulé «Gestion financière des comités de province».

2. V. ch. XVI.

sinistrés, des règles susmentionnées. Afin que les sinistrés fussent à même de toucher leurs rations gratuitement, la Commission assuma toutes les charges relatives à ces envois, même celles qui étaient dues à leur réexpédition aux villages. En conséquence, les débours de la Commission pour les envois en province s'accrurent sensiblement.

La Commission obtint qu'à partir du mois d'août 1943 tous les transports de ses vivres par les chemins de fer de l'État (ligne de Salonique et réseau de la Macédoine) furent effectués gratuitement. Aux chemins de fer de la Thessalie elle dut payer les tarifs en vigueur, mais à partir du 9 septembre 1943 les vivres destinés aux sinistrés furent transportés sans frais. Aux chemins de fer du Péloponèse on paya les tarifs en vigueur jusqu'au mois de mars 1944, mais la Commission réussit à se faire exempter de la majoration de 500 pct introduite le 20 mars et aussi de la majoration de 200 pct introduite le 23 mai 1944. Par la suite elle ne paya que 5 pct des tarifs.

Pendant la première année de l'activité de la Commission, les prix établis de gré à gré pour les transports par camions se maintinrent à un niveau raisonnable [1]. Ce fut le cas encore pendant l'automne 1943, après que les Allemands eurent organisé un contrôle général du mouvement des camions et fixé un tarif officiel pour ces transports, ceci pour beaucoup grâce à la livraison d'essence de Roumanie, importée par les Allemands et fournie aux camionneurs au prix de revient. Cependant, dès le début de l'année 1944, les importations d'essence se firent nettement insuffisantes. On dut ajouter de l'alcool de fabrication indigène et d'un prix de revient très élevé, et encore ce mélange ne fut-il livré qu'en quantités très restreintes, de sorte que les camionneurs se virent souvent obligés d'acheter de l'essence sur le marché noir pour suppléer à leurs besoins. Ils avaient aussi à se procurer des pneus et des pièces de rechange à des prix exorbitants. Les prix officiels devinrent ainsi insuffisants, malgré les majorations auxquelles ils furent sujets de temps à autre. Par ailleurs, les camionneurs réussirent souvent à obtenir des permis de transport pour des particuliers et à se faire payer par les intéressés des sommes de plusieurs fois supérieures aux prix officiels. Les prix effectivement payés pour ces transports subirent évidemment l'influence de la pénurie toujours croissante des camions encore exemptés de la réquisition militaire, et en état de circuler. Pour la Commission il devint de plus en plus difficile d'obtenir des camions pour les envois de vivres. Vers l'été 1944, il ne lui resta qu'à reconnaître cet état de choses et à faire effectuer les transports qu'elle considérait essentiels contre paiement en nature ou en livres-or.

Une évolution analogue eut lieu en ce qui concerne les frais des transports par caïque. Pendant la première année, les prix convenus de gré à gré entre la Commission et les propriétaires étaient encore supportables. A partir de l'automne 1943 l'organisation «Y.E.A.P.», ayant soumis le mouvement des caïques à son contrôle, mit en application un tarif officiel dont les prix variaient non seulement en fonction du tonnage à transporter et de la distance à parcourir, mais aussi, et surtout, en raison des risques que présentaient les divers parages du fait des mines et de l'activité des sous-marins et des avions alliés. Ces prix étaient considérés par les patrons comme

1. V. ch. X.

beaucoup trop bas, et ils préféraient par conséquent faire la contrebande, s'ils ne réussissaient pas à se munir d'une autorisation spéciale de quelque service allemand, leur permettant d'effectuer des voyages combinés, pour la Wehrmacht et pour des particuliers. La Commission ne voulut pas accepter de payer les surfrets très élevés qu'ils demandaient généralement aux affréteurs privés, mais il est arrivé parfois que les K.E.D.E.S., de leur propre initiative, se sont abouchées avec les propriétaires pour qu'ils apportent les vivres de la Commission sous de telles conditions.

Au mois de mars 1944, les Allemands décidèrent d'augmenter radicalement les prix officiels, qui furent d'un seul coup portés presque à égalité de ceux des transports par camion, pour des distances équivalentes. Cette réforme, ainsi que les majorations successives entreprises par la suite, remédièrent dans quelque mesure à la situation. Toutefois, vers l'été 1944, la Commission fut souvent obligée de payer en nature, ou en or, les caïques qu'elle pouvait encore affréter. Elle avait aussi, en échange de vivres, obtenu de la compagnie «Shell» une certaine quantité de pétrole qu'elle octroya graduellement aux caïques qui entreprirent des transports pour son compte. Il y fut suppléé, au mois d'octobre 1944, par certaines quantités de pétrole arrivées d'outre-mer ou prélevées aux navires suédois.

Les frais relatifs aux envois à la province sont indiqués au tableau XIX de l'annexe statistique. A partir du deuxième trimestre de l'année 1943, les montants effectivement versés au courant d'un trimestre donné furent quelque peu inférieurs aux sommes contractées durant le même laps de temps, étant donné qu'on ne payait en avance, pour les transports par camions et par caïques, que les trois quarts du fret fixé dans les contrats ; le solde fut réglé par l'intermédiaire de la Banque Agricole après la réception des marchandises au lieu de destination.

Aperçu général des encaissements relatifs à la disposition des vivres d'outre-mer.— Dans les tableaux XIX et XX de l'annexe statistique sont indiqués les montants encaissés par le Centre d'Athènes lors de la distribution des vivres d'outre-mer, ainsi que les montants très peu importants provenant de la distribution des vivres de Suède et de Turquie.

Le tableau XX se rapporte aux sommes encaissées dans la capitale, le tableau XIX à celles qui furent remises par les organes de la province. Les sommes indiquées dans le tableau XIX contiennent aussi certains encaissements relatifs aux vivres de pays de l'Axe et aux vivres indigènes, mais il ne s'agit en l'occurrence que de sommes insignifiantes par rapport à l'ensemble.

La répartition des recettes suivant les modes de disposition des vivres, se trouve indiquée au tableau Y (p. 546). Jusqu'au début de l'année 1944, la Commission tira la majeure partie de ses recettes des livraisons de farine aux boulangeries de la capitale. Pendant les premiers quatre mois de son activité, les montants versés par les boulangeries constituèrent presque trois quarts du total des recettes, mais comme il a été expliqué plus haut, les moulins en retinrent une portion très importante. Les distributions effectuées par l'intermédiaire des épiceries fournirent jusqu'au mois de mars 1944 environ un quart du total, tandis que les sommes prélevées aux diverses institutions phi-

TABLEAU Y.— Encaissements relatifs à la disposition des vivres d'outre-mer, effectués par le Centre d'Athènes.

Années et périodes	Total des encaissements effectués	Pourcentage des montants versés par			
		les boulangeries de la capitale	*les épiceries de la capitale*	*diverses institutions de la capitale*	*les organes de la province*
	Millions de drachmes				
1942					
Sept.- Déc.	2 165,5	70,3	22,6	1,5	5,6
1943					
Janv.- Mars	3 716,7	49.—	40 —	3,3	7,7
Avril - Juin	2 499,4	43,8	27,7	11.—	17,5
Juil.- Sept.	5 141,1	50,2	27,1	3,2	19,5
Oct.- Déc.	27 907,7	63.—	28,4	1,5	7,1
	Milliards de drachmes				
1944					
Janv.- Mars	133,8	69,3	23,4	2,4	4,9
Avril - Juin	1 063,8	9,7	73,6	8,2	8,5
Juil.- Sept.	20 505,9	5.—	87,3	5,6	2,1
	Trillions de drachmes				
Octobre	507,3	22,8	76,6	0,4	0,2
	Milliers de drachmes stabilisées				
Nov. 1944 - Mars 1945	360 613,7	18,3	71,8	1,2	8,7

lanthropiques et sanitaires, aux cantines populaires etc. n'en représentèrent qu'un pourcentage très faible. Les versements effectués par les organes de la province n'étaient guère plus élevées, excepté pendant la période avril-septembre 1943, au cours de laquelle ils atteignirent presque un cinquième.

Dès le printemps de 1944, la Commission ne se vit plus en mesure de majorer le prix de la farine de panification ; elle fut même obligée de la livrer gratuitement pour prévenir une augmentation démesurée du prix du pain. En conséquence, pour couvrir ses frais la Commission dut se reposer principale-

ment sur les distributions effectuées par l'intermédiaire des épiceries, d'autant plus que les sommes lui parvenant de la province se firent de plus en plus insignifiantes.

En guise de résumé, voici les pourcentages moyens (non pondérés) des divers encaissements effectués de septembre 1942 à septembre 1944 :

Pourcentages moyens des montants versés par:

les boulangeries de la capitale	*les épiceries de la capitale*	*diverses institutions de la capitale*	*les organes de la province*
45,1	41.—	4,8	9,1

Prix de la farine de panification et prix du pain. Le prix de la farine fournie aux boulangeries de la capitale fut établi chaque fois par rapport au prix du pain, après un examen détaillé du coût de la panification. Cet examen eut lieu au sein d'un comité composé de représentants de la Commission de Gestion, du ministère du Ravitaillement et de la corporation des boulangers. Vers la fin de l'occupation, des représentants du syndicat des ouvriers boulangers y participèrent également. Le premier temps, les séances du comité eurent lieu une fois par mois, mais par la suite à des intervalles de plus en plus rapprochés, en raison de l'accroissement accéléré de tous les frais.

Suivant la coutume déjà établie, le calcul relatif aux frais de panification fut effectué par rapport à une boulangerie d'importance moyenne, occupant quatre ouvriers et deux employés, et fabriquant journellement environ 350 ocques, soit 448 kgs de pain. En réalité la grande majorité des 600 boulangeries de la capitale étaient plus petites; la plupart ne fabriquèrent que 250 ocques de pain par jour, environ, et la moyenne de 350 ocques ne fut atteinte que grâce à un certain nombre de boulangeries qui avaient une production de deux, de trois ou même de quatre fois plus élevée.

Au tableau Z (p. 548) on trouve un compte rendu très succinct de l'évolution des divers éléments dont se composaient les frais de panification[1]. Du fait de la réglementation des loyers et de la tarification officielle du courant électrique et de l'eau, les frais portés respectivement sous ces titres ne constituaient dès le début qu'une portion très faible de l'ensemble des frais, portion qui diminua encore graduellement durant la période d'inflation. Le sel, fourni par le monopole de l'État, ne subit non plus que des augmentations assez modiques. La levure au contraire, qui était fournie par des entreprises privées, subit un renchérissement énorme surtout au cours de l'année 1944, à cause de la rareté croissante des matières premières (raisins secs apportés du Péloponèse).

1. Les données du tableau sont basées sur les calculs effectués après coup par les services compétents de la Commission, en vue d'établir sous forme de moyennes mensuelles l'évolution véritable des frais de panification. Elles impliquent certains ajustements par rapport aux calculs qui servirent à l'établissement du prix du pain.

TABLEAU Z.— Prix de la farine, frais de panification, et prix du pain à Athènes, sept. 1942 - sept. 1944.

Moyennes mensuelles

Année et mois	Prix de la farine[1]	Frais de panification					Total (farine et frais de panification)	Prix de vente du pain
		Loyer, amortissements, outils	*Combustibles*	*Courant électr. eau*	*Sel et levure*	*Main-d'œuvre*		
1942	Drachmes par ocque de pain							
Sept.	38	1	26	1	3	10	79	80
Oct.	52	1	26	1	5	11	96	100
Nov.	62	3	53	3	11	26	158	167
Déc.	92	5	62	3	11	26	199	200
1943								
Janv.	104	5	54	3	11	26	203	200
Févr.	94	5	54	3	11	26	193	200
Mars	68	5	52	5	14	55	199	214
Avril	63	8	50	5	14	148	288	293
Mai	66	8	50	5	18	148	295	300
Juin	62	8	50	5	18	148	291	300
Juil.	94	9	80	5	18	148	354	333
Août	121	9	101	1	31	187	450	453
Sept.	217	9	120	2	36	284	668	790
Oct.	321	11	140	2	36	377	887	1 000
Nov.	1 000	16	377	6	72	713	2 184	2 330
Déc.	1 150	16	454	11	81	956	2 668	2 860
1944	Milliers de drachmes par ocque de pain							
Janv.	1 2	0.—	1,1	0.—	0,2	1.—	3,5	5,2
Févr.	4,8	0,1	2,5	0.—	0,5	1,8	9,7	10,5
Mars	5,4	0,1	2,8	0,3	1,2	1,8	11,6	12,5
Avril	5,2	0,1	7,3	0,3	2,9	3,7	19,5	22.—
Mai	5,5	0,4	15,9	0,3	5,9	7,2	35,2	32.—
Juin	1.—	6,6	37,3	0,7	13,7	12.—	71,3	35 —
Juil.	9,3	9,1	106.—	1,7	42,4	30.—	198,5	98,4
Août	22,2	16,6	390.—	3,3	102.—	91.—	625,1	435.—
Sept.	86,1	107,1	8 340.—	40,5	600.—	480.—	9 653,7	5 470.—
	Millions de drachmes par ocque de pain							
Oct.	0,9	45,7	1 850.—	16,5	114.—	1 860.—	3 887,1	1 162.—

1. Y compris les frais de transport et les frais relatifs à l'usure des sacs qui figuraient à part dans le calcul des frais de panification mais qui étaient encaissés en même temps que la contre-valeur de la farine, en vue de couvrir les débours de la Commission de Gestion pour apporter la farine aux boulangeries et pour faire réparer et remplacer les sacs usés.

Les salaires en espèces des ouvriers et des employés[1] constituèrent au début environ un quart des frais de panification proprement dits. Comme on ne pouvait pas refuser au personnel des boulangeries les augmentations consenties par voie de décret à tous les salariés, cette part s'accrut jusqu'à concurrence de deux tiers, vers la fin de l'année 1943. Par la suite, en défalquant la contre-valeur, selon le prix du marché libre, d'une demi-ocque de pain par jour, accordée en remplacement d'une partie variable des salaires en espèces[2], on fut à même de retarder dans quelque mesure la hausse de ces salaires, qui ne constituèrent plus, au mois d'août 1944, qu'environ un sixième de l'ensemble des frais de panification.

Entre-temps, les frais relatifs aux combustibles avaient atteint une proportion de plus en plus importante par rapport à la totalité des frais de panification. Pendant les premiers mois, cette proportion s'était élevée à environ 60 pct, mais elle avait beaucoup diminué, grâce à l'apport de bois de chauffage organisé d'une façon assez satisfaisante par le ministère du Ravitaillement : pour en diminuer le coût, la Commission accordait des rations supplémentaires aux ouvriers forestiers, tandis que le gouvernement subventionnait les transports. Certaines quantités de lignite furent également fournies aux boulangeries à des prix réduits. C'est ainsi que, vers la fin de l'année 1943, les frais des combustibles ne représentaient que 30 pct du total des frais de panification.

Toutefois, dès le début de l'année 1944, l'apport de bois devint insuffisant. Au mois d'avril 1944, il prit soudainement fin, après qu'on eut épuisé la forêt de l'île d'Eubée qui en était la source. Presque tous les bocages à proximité de la capitale avaient déjà subi une dévastation totale : il ne restait plus, au printemps de 1944, que la forêt du domaine de Tatoï et un bois assez important au delà de Mégara. La Commission eut trop de scrupules pour se faire concéder l'exploitation de la forêt de Tatoï. Quant au bois de Mégara, les Allemands déclarèrent qu'il était réservé pour les besoins futurs de la Wehrmacht, et la Commission ne réussit pas, malgré des démarches réitérées, à les faire fléchir.

Les boulangers furent donc désormais obligés de couvrir leur besoin de combustibles sur le marché libre, à des prix fortement accrus. De ce fait, leurs frais relatifs à l'achat de combustibles atteignirent sous peu des proportions démesurées, soit, au mois d'août 1944, 65 pct et, au mois de septembre 1944, plus de 80 pct de l'ensemble des frais de panification.

---

1. V. tableau Z, rubrique «main-d'oeuvre». Y sont comprises les contributions obligatoires du patron aux assurances du personnel (assurance contre les accidents 8.5 pct et assurances sociales 6 pct sur l'ensemble des rétributions en espèces et en nature).

2. Dès avant l'entrée en fonction de la Commission, les ouvriers avaient droit à une ocque et les employés à une demi-ocque de pain par jour (V. ch. XII). La demi-ocque supplémentaire de pain accordée à partir de janvier 1944 leur fut fournie sous forme de certaines quantités de farine calculées de façon à correspondre à la contre-valeur du pain, suivant les prix de la farine et du pain sur le marché libre.

On avait l'habitude de prévoir, en faveur du patron, un bénéfice de dix pct environ, sur la totalité des frais de panification. Cependant, comme on ne prenait longtemps en considération que les frais constatés au moment de l'établissement du calcul, sans y introduire de marges en prévision des majorations probables, il fallut assez souvent ajuster le calcul de façon à couvrir aussi le bénéfice que le patron n'avait pu réaliser pendant la période écoulée, à cause de telles majorations intervenues entre-temps. De ce fait, le bénéfice n'avait souvent qu'une valeur nominale [1].

Ainsi qu'il ressort du tableau Z, le prix de la farine a beaucoup varié. Il n'a pas subi une augmentation continue, car très souvent, afin de maintenir le prix du pain, ou bien pour éviter que ce prix ne subisse d'un seul coup une majoration qui aurait semblé exagérée, on préféra rabattre le prix de la farine. Tôt ou tard, on dut quand même se résoudre à entreprendre de telles majorations.

Ainsi, pendant la première moitié de l'année 1943, le prix de la farine fut diminué graduellement et le pourcentage de ce prix par rapport à celui du pain, ramené de 50 à 20. Toutefois, dès l'automne 1943, en raison de l'accélération que subit l'inflation vers cette époque, on dut d'abord doubler, puis tripler le prix de la farine, qui atteignit de la sorte la proportion de 40 pct, par rapport au prix du pain. Ces majorations, et celles qui eurent lieu au début de l'année 1944 [2], portèrent le prix du pain à un niveau tel que les pauvres éprouvèrent des difficultés à acheter leurs rations. En conséquence, lorsque les frais de panification, à partir du mois d'août 1944, subirent le coup de l'arrêt des livraisons de bois de chauffage, la Commission dut renoncer à tout revenu sur les livraisons de farine aux boulangers.

Le prix de la farine, tel qu'il figure au tableau Z se rapporte à l'ocque de pain. Pour trouver le prix encaissé par ocque de farine, il faut augmenter d'environ 40 pct les montants inscrits dans la première colonne du tableau. On peut alors établir la comparaison suivante entre le prix encaissé par ocque et le prix de revient, au moment où la farine fut livrée aux boulangeries :

---

1. La Commission aurait sans doute adopté une attitude plus libérale envers les boulangers, si elle avait été convaincue que ceux-ci ne se ménageaient pas de profits invisibles, en mettant en pratique des procédés plus ou moins frauduleux, par exemple en poussant le rendement de la farine au delà des proportions prévues. Les nombreux délits et contraventions révélés par le contrôle (V. ch. XIII) portèrent préjudice à tous les gens du métier, en inspirant à la Commission et aux autorités une assez grande méfiance à leur égard. D'autre part, grâce au contrôle effectué sur la qualité du pain, il est certain que la plupart des boulangers ne purent tirer que des bénéfices assez limités des fonctions qu'ils avaient assumées dans le cadre du rationnement du pain. Généralement ils gagnaient davantage en se faisant payer pour la cuisson de plats apportés au four par les ménages du quartier, suivant la coutume du pays, et en vendant du pain et des gateaux préparés à l'aide de farine blanche achetée sur le marché.

2. Ces augmentations avaient pour motif, entre autres, la nécessité de laisser les Athéniens payer à peu près la totalité des frais relatifs aux envois en province.

Prix de revient de la farine

Moyennes pour les périodes indiquées ci-dessous	*Déchargement et transport du blé* [1]	*Frais de mouture* [2]	*Transport de la farine et usure des sacs* [1]	*Total*	*Prix de vente de la farine*
1942	Drachmes par ocque de farine				
Sept.-Déc. . . .	1	35	6	42	93
1943					
Janv.-Mars . . .	1	30	9	40	127
Avril-Juin . . .	2	37	12	51	94
Juil.-Sept. . . .	3	31	18	52	208
Oct.-Déc. . . .	13	230	54	297	1 220
1944	Milliers de drachmes par ocque de farine				
Janv.-Mars . . .	0,2	0,5	0,2	0,9	5,7
Avril-Juin . . .	0,8	2,7	2,5	6.—	5,7
Juil.-Sept. . . .	15.—	135.—	32.—	182.—	55.—
	Millions de drachmes par ocque de farine				
Octobre	0,8	7,2	16,4	24,4	13,6

Sur le prix de vente de la farine, la Commission retint, en couverture de ses frais généraux et des frais relatifs aux envois en province etc., une portion qui varia depuis la moitié jusqu'à cinq sixièmes; généralement elle fut de trois quarts. On peut trouver que cette marge était exagérée. Elle ne le fut guère, cependant, excepté pendant une courte période au debut de l'année 1944. Si elle avait été réduite à un quart, le prix du pain n'en aurait subi qu'une diminution d'environ 15 pct. Or, le prix du pain fut malgré tout maintenu à un niveau assez raisonnable. Pour quatre rations individuelles, un ouvrier ordinaire n'avait à payer que 5 ou 6 pct, quelquefois moins, et exceptionnellement 10 ou 12 pct de son salaire journalier [3].

Toutefois, afin de ne pas rendre le pain inaccessible aux pauvres, aux chômeurs et à une bonne partie de la classe moyenne, on dut renoncer, dès le mois d'avril 1944, à en majorer le prix en proportion avec les salaires. En conséquence, sur les sommes encaissées par les boulangers, la portion dont la Commission pouvait disposer ne suffit plus pour couvrir le prix de revient de la farine (V. tableau reproduit plus haut). A partir du mois de juin 1944, le prix du pain devint même insuffisant pour couvrir les frais de panification proprement dits (V.tableau Z).

C'est dans cette situation que la Commission dut s'adresser au gouvernement et qu'elle réussit à obtenir, non sans quelque difficulté, certaines

---

1. Données approximatives. Les montants utilisés pour les buts en question sont compris parmi les frais portés sous diverses rubriques des tableaux XVI et XVII de l'annexe statistique.

2. V. plus haut.

3. Avant la guerre le salaire journalier d'un ouvrier non spécialisé fut de 60 drachmes environ. Le pain coûtait alors environ 8 drachmes par ocque.

subventions destinées à la tenir indemne de la disparition des revenus tirés jusqu'alors des livraisons de farine aux boulangeries. En été 1944, le gouvernement alloua également certaines sommes aux boulangers pour les dédommager de leurs pertes. Sous peu ces subventions s'avérèrent insuffisantes. La Commission paya alors en nature presque la totalité des salaires des ouvriers boulangers, et elle dut se contenter d'encaisser après coup les sommes destinées à couvrir les frais encourus pour le transport de la farine.

Après la libération, l'établissement des frais de panification et du prix du pain fut assumé par le ministère du Ravitaillement. Le niveau des salaires en espèces ayant été relevé à la suite de l'abolition des allocations en nature, la main-d'œuvre devint l'élément le plus important des frais de panification. Le prix de la farine fut pour quelque temps maintenu à un niveau très bas, entre autres grâce aux importations de farine de la M.L. qui, au début, étaient livrées à titre gratuit. Au mois de mars 1945 la ration de 125 dramia coûtait 6 drachmes. Un ouvrier non spécialisé qui gagnait à cette époque normalement 180 ou 200 drachmes par jour, avait donc à payer 24 drachmes, soit environ 12 pct de son salaire, pour quatre rations (500 dramia). Les montants que, sur ce prix, les boulangers versaient à la Commission de Gestion, couvraient les frais de mouture et les frais relatifs au transport de la farine, mais ne pouvaient être utilisés que dans une faible mesure pour couvrir les frais d'administration.

Recettes provenant des distributions par l'intermédiaire des épiceries. Le prix des vivres distribués par l'intermédiaire des épiceries fut fixé chaque fois suivant les conditions du moment, le plus souvent après une discussion préalable avec la «Fédération des épiciers», et en tenant compte, entre autres, des observations consignées dans les rapports des préposés du service de l'inspection générale [1]. Voici, à titre d'exemple, quelques données au sujet des prix perçus à diverses époques :

Farine	*Drachmes par ocque*	*Légumes secs*	*Drachmes par ocque*
Nov. 1942	200	Janv. 1943	250
Sept. 1943	800	Juil. . . . . »	300
Nov. . . . . »	1 600	Nov. . . . . »	2 000
Avril 1944	10 000	Févr. 1944	6 000
Sept. . . . . »	2 000 000	Sept. . . . . »	1 000 000
Nov. . . . . »	0,64	Nov. . . . . »	1.—
Févr. 1945	50.—	Févr. 1945	50.—

Poisson en conserve		*Pâtes alimentaires*	
Mai 1944	300 000	Juin 1944	200 000
Juil. . . . . »	1 000 000.—	Sept. . . . . »	2 500 000
Févr. 1945	120.—		

Par rapport aux prix des mêmes marchandises sur le marché libre, les montants perçus par les épiceries varièrent depuis 5 jusqu'à 20 pct. Après la

1. V. ch. XIV.

libération, d'accord avec la M. L. et les services gouvernementaux[1], leur niveau fut relevé jusqu'à 30 ou 40 ou même quelquefois plus de 50 pct des prix du marché.

Sur ces prix, on reconnut aux épiciers d'abord 8, puis 12 et finalement 16 pct pour les couvrir de leurs frais et pour les rétribuer de leur travail[2]. Les montants qui figurent au tableau XX de l'annexe statistique représentent les sommes versées par les épiceries, après défalcation de cette provision. Si on les diminue encore de 10 ou de 15 pct, correspondant aux débours de la Commission pour le déchargement, l'emmagasinage et les transports des vivres en question, on trouve qu'il restait néanmoins un bénéfice net assez important, qui put être utilisé pour couvrir les frais généraux et les frais relatifs aux envois en province. Le premier temps, lorsque les moulins retenaient les sommes versées par les boulangers, ce fut pratiquement la seule ressource dont la Commission pouvait disposer dans ce but. Une situation semblable se produisit dès le printemps de 1944, lorsqu'il fallut renoncer à tout bénéfice sur la farine de panification livrée aux boulangers.

Recettes provenant de l'allocation de vivres d'outre-mer à des secours spéciaux. Les prix établis pour les vivres livrés aux institutions philanthropiques et sanitaires, ainsi qu'aux diverses institutions de secours dont il a été question dans les chapitres XV et XVIII, ne s'élevaient généralement qu'à un dixième, environ, de ce qu'on percevait au public en procédant aux distributions générales par l'intermédiaire des épiceries. Ils avaient pour unique objet de permettre à la Commission de rentrer dans ses débours relatifs au déchargement, à l'emmagasinage et aux transports des vivres en question, et, en ce qui concerne les pâtes alimentaires, de couvrir les frais relatifs à leur fabrication. A mesure que les subventions gouvernementales aux institutions susnommées se firent insuffisantes, il fallut leur céder les vivres à des prix qui ne couvraient pas ces débours, et même parfois gratuitement.

Recettes provenant des remises des organes de la province. Les principes appliqués en ce qui concerne les prix que la Commission fit payer aux organes de la province, ont été exposés dans les paragraphes qui précèdent. Ainsi qu'il ressort du tableau XIX de l'annexe statistique, ces prix ne suffisaient plus, à partir de l'automne 1943, pour couvrir les frais de transport assumés par la Commission.

---

1. V. ch. XXVII.

2. Pour des raisons évidentes, l'activité des épiceries fut beaucoup plus facile à contrôler que celle des boulangers, et les relations de la Commission avec la Fédération des épiceries ne donnèrent jamais lieu à des différends semblables à ceux qui surgirent dans ses relations avec les boulangers. On a signalé quelques cas où certaines épiceries avaient refusé de livrer aux clients leurs rations de vivres, s'ils n'achetaient pas en même temps les rations d'allumettes et de cigarettes que parfois le gouvernement mettait en vente par l'intermédiaire des épiceries. Mais de tels abus furent rares et d'ailleurs vite réprimés.

Pour les farines et les légumes secs envoyés en province, les K.E.D.E.S. furent débitées, à diverses époques, des prix suivants[1] :

	Farine	*Légumes secs*
	Drachmes par ocque	
Nov. 1942	80	—
Févr. 1943[2]	100	80
Sept. »	400	150
Févr. 1944	1 000	500
Avril »	15 000	5 000
Août » a)	100 000	100 000
b)	30 000	30 000
Févr. 1945	21	25

Les prix a) et b) indiqués pour le mois d'août 1944 se réfèrent à un système introduit dès juin 1944, selon lequel les vivres destinés aux habitants des centres de réception étaient grevés d'un prix plus élevé que ceux destinés aux habitants des villages, qui avaient encore à payer les frais de transport depuis les centres jusqu'à leurs localités.

Relevé des paiements et des encaissements relatifs à la gestion des vivres d'outre-mer. — Entre les paiements et les encaissements relatifs à la gestion des vivres d'outre-mer on peut établir la comparaison suivante :

	Paiements	*Encaissements*	*Solde*
	Millions de drachmes		
1942			
Sept. - Déc.	1 847,3	2 165,5	+ 318,2
1943			
Janv. - Mars	1 982.—	3 716,7	+ 2 052,9
Avril - Juin	2 559,4	2 499,4	+ 1 992,9
Juil. - Sept.	4 035,4	5 141,1	+ 3 098,6
Oct. - Déc.	24 110,7	27 907,7	+ 6 895,6
1944	Milliards de drachmes		
Janv. - Mars	125,9	133,8	+ 14,8
Avril - Juin	1 045 9	1 063,8	+ 32,7
Juil. - Sept.	38 944.—	20 505,9	— 18 405,4
	Trillions de drachmes		
Octobre	5 372,4	507,3	— 4 883,5
	Milliers de drachmes stabilisées		
Nov. 1944 - Mars 1945	333 979,4	360 613,7	+ 26 536,6

1. Les vivres destinés aux sinistrés étaient fournis gratuitement depuis octobre 1943 jusqu'à juin 1944.

2. Jusqu'à cette époque les K.E.D.E.S. avaient à supporter elles-mêmes les frais de transport.

Ce tableau fait ressortir que la mise en vente des vivres d'outre-mer avait produit au cours des premiers trimestres un excédent tout à fait considérable [1]. Dès l'été de 1943 l'importance relative de cet excédent diminua sensiblement. Sous peu il devint insignifiant. A partir de l'été 1944, il s'est transformé en un déficit.

Sur la base de ces constatations, on pourrait faire valoir que la politique financière poursuivie par la Commission au cours des premiers trimestres ne fut pas compatible avec le désir des donateurs que les vivres soient cédés à des prix aussi bas que possible. Toutefois, les prix qu'on percevait à cette époque étaient considérés par le public comme très modiques. Pleinement occupée de diverses questions d'organisation, la Commission dut s'en tenir pour satisfaite. Il lui fallut aussi un certain temps pour mettre au point la comptabilité et pour s'orienter dans le dédale que présente nécessairement le calcul des prix de revient, à une époque où tous les frais changent d'un jour à l'autre. Déjà avant qu'elle ne se fût familiarisée avec ces questions, la Commission s'aperçut évidemment que la gestion financière lui rapportait un excédent très important. Il fut décidé alors de mettre cet excédent au profit sous forme d'avances sur les frais de transport relatifs aux envois en province. Par la suite la Commission fit de son mieux pour retarder dans la mesure du possible les majorations rendues inévitables du fait de l'augmentation des frais. La vente des vivres d'outre-mer ne lui laissait pratiquement aucun bénéfice ; comme fonds de roulement on utilisa les sommes encaissées pour les vivres des pays de l'Axe et pour les vivres indigènes.

Autres activités financières du Centre d'Athènes. — Le tableau XXI de l'annexe statistique indique les transactions qui eurent lieu en ce qui concerne les vivres fournis par les Allemands et distribués par la Commission pour le compte de l'État [2]. Les sommes inscrites pour les deux premiers trimestres se rapportent à certaines quantités de pommes de terre distribuées aux hôpitaux. Dans la suite il s'agit principalement des vivres apportés par le m/s «*Hallaren*». Les frais de réception et d'emmagasinage relatifs à ces marchandises étaient payés par la société Ella-Türk, tandis que la Commission déboursait les frais de transport etc., lors des distributions. Sur les sommes encaissées on retint certains montants forfaitaires à titre de contribution aux frais généraux.

En comparant les encaissements effectués pour les vivres en question avec les sommes que produisait, pendant les mêmes périodes, la vente des vivres d'outre-mer, on se rend compte de la grande différence qui existait au début entre les prix perçus dans l'un et l'autre cas. Ainsi, au deuxième tri-

---

1. Déjà au 31 décembre 1942, si l'on prend en considération les sommes retenues par les moulins, le solde fut de 1.200 millions de drachmes. Toutefois, comme les frais de mouture n'avaient pas encore été déterminés, on ne savait pas exactement à quoi s'en tenir.

2. Les dépenses et les recettes relatives aux quantités envoyées en province n'y sont pas comprises, étant donné qu'on n'a pas été à même de les séparer de celles qui se rapportaient aux vivres d'outre-mer envoyés en province. Il ne s'agit cependant que de quantités peu importantes.

mestre de l'année 1943, les distributions de vivres allemands effectuées par la Commission (920 milliers d'ocques de sucre et 995 milliers d'ocques de pommes de terre) ne rapportèrent pas moins de 5.467 millions de drachmes, tandis que, pour les vivres d'outre-mer distribués pendant ce même trimestre (11.800 milliers d'ocques de farine et 5.069 milliers d'ocques d'autres vivres), le public n'eut à payer que 2.062 millions de drachmes (V. tableau XX de l'annexe statistique). Également au troisième trimestre de l'année 1943, les vivres allemands distribués par la Commission, bien que leur quantité fût beaucoup moins importante que celle des vivres d'outre-mer distribués à la même époque, ont rapporté des recettes brutes plus que deux fois plus élevées. Par la suite on réussit à retenir jusqu'à un certain degré les majorations auxquelles les vivres allemands furent sujets, et, dès le premier trimestre de l'année 1944, ces vivres aussi bien que ceux d'outre-mer furent cédés gratuitement aux détenteurs de cartes d'indigence. Néanmoins, les encaissements relatifs aux premiers correspondirent généralement à plus de la moitié des sommes globales encaissées pour les vivres d'outre-mer.

Les sommes forfaitaires retenues par la Commission de Gestion représentèrent au début environ 5 pct par rapport aux recettes brutes. Graduellement ce pourcentage fut augmenté jusqu'à 10 et même 15. La Commission obtint de la sorte une contribution assez importante qui, pour certaines périodes, s'est montée à plus d'un quart de ses frais d'administration (V. tableau XVI).

Le solde résultant de la distribution des vivres allemands (après défalcation des frais de la Commission et des sommes forfaitaires retenues) fut généralement remis à la société Ella-Turk qui, après qu'elle eut couvert ses frais (y inclus l'affrètement du m/s «*Hallaren*») devait en rendre compte au Trésor. Au commencement le gouvernement en tira des revenus assez importants. Lorsqu'on parvint à empêcher que les prix soient augmentés en proportion de la hausse générale, ces revenus devinrent bientôt insignifiants.

En ce qui concerne les vivres apportés par la M. L. et distribués pour le compte de l'État, la Commission n'eut pratiquement pas de débours, étant donné que la M. L. s'occupait du déchargement, de l'emmagasinage et des transports. Les prix furent fixés de façon à donner un bénéfice net à l'État (V. ch. XXVII). Au fur et à mesure de l'établissement des décomptes, le produit de ces distributions fut remis au Trésor (V. tableau XXII de l'annexe statistique).

Pour les raisins secs apportés de Crète et distribués par les soins de la Commission de Gestion, celle-ci dut payer le prix de revient des «Exportateurs de sultanines». Bien que ce prix fût de beaucoup inférieur à celui du marché d'Athènes, il ne laissait aucune marge pour couvrir les frais de transports locaux [1] et les frais de distribution, qui furent supportés par la Commission elle-même (V. tableau XXIII de l'annexe statistique).

Le mouvement financier relatif à l'échange de son contre du lait frais et à la distribution de lait (V. ch. XX), prit des proportions assez importantes, ainsi qu'il ressort du tableau XXIV de l'annexe statistique. Les débours au

1. Le transport des raisins de Crète au Pirée, effectué par les navires suédois, fut gratuit.

débit du lait égalèrent presque les frais de manutention relatifs à la manutention des vivres d'outre-mer. D'une part, la Commission eut à payer les tourteaux de coton mis à sa disposition par le ministère du Ravitaillement. Le ministère ne lui demandait que son prix de revient, basé sur le prix (très réduit par rapport à celui du marché) qui était fixé pour les grains de coton réquisitionnés aux cultivateurs, plus les frais de transport et une quote-part des frais de pressurage. D'autre part, on dut payer les frais de pasteurisation qui étaient déterminés mensuellement à l'aide des décomptes présentés par la société E.V.G.A. et contrôlés par les préposés de la Commission. Sur ces frais, une provision de 16 pct fut consentie à l'usine. Il y eut encore à payer les frais de transport relatifs à la concentration et à la distribution du lait. Finalement, comme les quantités de tourteaux et de son disponibles ne furent pas toujours suffisantes, on dut y suppléer au moyen de paiements en espèces afin d'égaliser les quantités de lait concentrées Bien que les quantités supplémentaires acquises de cette façon n'aient représenté qu'une fraction relativement peu importante par rapport à l'ensemble des quantités concentrées, on dut quelquefois, du fait que ces achats se faisaient aux prix du marché libre, y allouer des sommes très considérables.

Le lait fut vendu aux bénéficiaires au prix de revient moyen de la Commission, qui ne correspondait généralement qu'à un cinquième du prix auquel se vendait, sur le marché, un lait non pasteurisé, souvent dilué d'eau et même parfois altéré. Dans les cas où les bénéficiaires ne pouvaient payer pas même ce prix, leurs rations leur furent fournies gratuitement. En prévision de ces livraisons gratuites, on prit l'habitude de charger les autorités d'occupation (V. ch. XX) d'un prix plus élevé. Il en résulta de temps à autre, un bénéfice net de la gestion du lait, ainsi qu'on le voit au tableau XXIV, ce qui permit parfois de remettre de deux ou de trois mois les majorations rendues inévitables du fait de l'accroissement des frais [1].

Les débours en espèces effectués par la Commission pour l'acquisition, la manutention et le traitement industriel d'huile d'olive indigène sont indiqués au tableau XXV de l'annexe statistique (V. aussi ch. XIX). En ce qui concerne les quantités réunies au cours de l'année 1943, on eut à payer les frais de transport et les frais relatifs au raffinage d'une partie de cette huile. Ces frais furent largement couverts par le produit d'une distribution générale effectuée dans la capitale, bien que le prix perçu à cette occasion ne correspondît qu'à un sixième, environ, du prix du marché. Au débit du compte de l'huile, on a porté en 1944 les salaires en espèces et les frais de déplacement du personnel occupé à l'échange, ainsi que les frais de transport et les débours, très peu importants d'ailleurs, relatifs au traitement industriel de l'huile. Les distributions d'huile aux cantines et à diverses institutions philanthropiques effectuées à cette époque n'ont rapporté que des sommes insignifiantes. Par contre, une distribution générale par l'intermédiaire des épi-

1. Pour la période novembre 1944 - mars 1945 on n'avait pas encore procédé à un décompte lorsque la Commission remit ses activités au gouvernement hellénique. Il semble néanmoins que, pendant cette période, ne connaissant pas encore à quel niveau les divers éléments des frais allaient se stabiliser dans les nouvelles conditions, on ait chargé le lait d'un prix trop élevé.

ceries, bien qu'elle fût effectuée à un prix qui ne correspondait qu'à un cinquième du prix du marché libre, non seulement permit à la Commission de rentrer dans ses débours mais lui laissa un bénéfice net appréciable. Certaines quantités recues de Crète après la libération furent distribuées gratuitement.

Au tableau XXVI de l'annexe statistique sont indiquées les recettes que la Commission tira de la vente d'articles d'emballage et aussi, vers la fin de l'inflation, de la vente de vivres. En se rapportant au tableau XVI, on trouvera que le produit de ces ventes fut à peu près suffisant pour couvrir, pour la période juillet-octobre 1944, les frais d'administration payés encore en espèces.

Le tableau XXVII contient un résumé des prêts et des subventions consentis à la Commission par l'État. A vrai dire, les premières transactions de ce genre, qui eurent lieu à la fin de l'année 1943, ne peuvent être appelées ni prêts ni subventions. Sur l'ordre du ministère des Finances la caisse d'assurance des ouvriers boulangers avait versé à ses affiliés, en octobre et en novembre 1943, certaines sommes à titre de prêt. Pour les fêtes de Noël, les ouvriers boulangers obtinrent, également par l'intermédiaire de leur caisse d'assurance, une gratification égale à leur salaire pour le mois de décembre [1]. Il fut convenu que la Commission de Gestion rembourserait la caisse d'assurance sur les recettes qu'elle tirait des livraisons de farine aux boulangeries [2]. En avril et en mai 1944, la Commission obtint du gouvernement des subventions, qui s'élevèrent au total à 70 milliards de drachmes, en compensation des pertes qu'elle subissait en livrant gratuitement la farine destinée à la préparation du pain. Lorsque le gouvernement refusa de continuer à fournir de telles subventions, à moins que la Commission ne se soumît à son contrôle, on parvint à un compromis selon lequel les services compétents de l'État remboursèrent, sur présentation des factures acquittées, certains frais de transport payés par la Commission. De cette façon, la Commission reçut au total, depuis juin jusqu'à septembre 1944, 1.647,5 milliards de drachmes. A la fin du mois de septembre 1944, la Commission se mit d'accord avec les services gouvernementaux pour qu'elle pût tirer sur le Trésor certaines sommes en drachmes jusqu'à concurrence de la contre-valeur de 3.000 livres-or. Elle utilisa ce crédit en se faisant verser par la Banque de Grèce, jusqu'à la fin du mois d'octobre, 1.692 trillions de drachmes, équivalant à £ or 2.588 7.10. Au mois de novembre, la Commission obtint du Trésor une avance de 503 000 drachmes stabilisées ; il y fut ajouté en décembre et en janvier encore 28

1. Ce fut là, dès avant la guerre, une coutume très répandue parmi les entreprises de toutes sortes. Pendant l'occupation tous les salariés réclamèrent cette gratification, «la treizième mensualité», qui fut considérée comme un droit acquis. Aussi la Commission de Gestion dut s'y conformer. Évidemment, dans les conditions de l'époque, le paiement de cette gratification ne pouvait que contribuer à une accélération de l'inflation.

2. Au tableau XXVII les 10,7 milliards de drachmes dont il était question ont été portés au crédit de l'État comme s'ils avaient été remis d'abord à la Commission. Ils se retrouvent, d'autre part, parmi les sommes portées au débit des comptes divers (tableau XXVIII).

millions de drachmes pour permettre à la Commission de faire face à ses dépenses pendant la période des troubles. Au total, la Commission avait contracté envers l'État hellénique, jusqu'à la fin de ses activités, une dette de 27.879.920 drachmes stabilisées[1]. Les avoirs de la Commission étaient largement suffisants pour couvrir cette obligation.

Au tableau XXVIII de l'annexe statistique ont été réunis une série de comptes dont la spécification serait trop volumineuse pour ce rapport, qui ne vise qu'à donner une idée d'ensemble de la gestion financière de la Commission de Gestion. Il s'agit entre autres des relations financières de la Commission avec la première Commission de Gestion des Envois de Vivres du C.I.C R. et avec la Délégation du C.I.C.R., relations qui furent réglées dès le début de l'année 1943. Il s'agit encore de la gestion des sommes déposées par divers fournisseurs et entrepreneurs en drachmes ou, plus tard, en livres-or, à titre de garantie, etc. etc.

Relevé général de la gestion financière du Centre d'Athènes.— Le tableau XXIX de l'annexe statistique contient un résumé de tous les paiements et de tous les encaissements du Centre d'Athènes. Les soldes représentent les ressources disponibles à la fin des périodes respectives, sous forme d'encaisse, d'avoirs en banque et de monnaies étrangères, plus les créances et moins les obligations à vue ou à courte échéance. Ces créances et obligations représentent le solde de transactions qui n'avaient pas encore été définitivement réglées aux dates auxquelles se réfèrent les bilans, mais qui furent généralement liquidées dans le courant de deux ou de trois semaines, tout au plus. Les soldes relatifs aux transactions qui ne furent réglées que plus tard ou même sont restées en suspens jusqu'à la liquidation générale entreprise après la fin des activités de la Commission — il s'agit des comptes des moulins, des comités de province et de certains entrepreneurs de transports, ainsi que des crédits obtenus de l'État — se retrouvent dans le tableau XXX, qui contient les bilans généraux des transactions financières de la Commission, à la fin des périodes que nous avons distinguées dans cette analyse.

Du fait de l'inflation, la Commission dut toujours s'arranger pour que les affaires courantes laissent un certain solde, lui permettant de faire face, dans un proche avenir, à des dépenses sensiblement accrues. Par rapport aux dépenses effectuées pendant le trimestre suivant, les soldes indiqués au tableau XXIX ont varié comme suit:

1942	31	déc.	30	pct.
1943	31	mars	37	»
	30	juin	24	»
	30	sept.	9	»
	31	déc.	7	»

1944	31	mars	2	pct
»	30	juin	0,4	»
»	30	sept.	0,2	» *

* Par rapport aux dépenses en espèces du mois d'octobre 1944.

Au printemps de 1944, lorsque la catastrophe monétaire devint imminente, la Commission décida de consolider dans quelque mesure son encaisse en

1. Solde au 21 mars 1945 selon le rapport et le procès-verbal de la livraison de l'actif et du passif à l'État. V. également tableau XXX de l'annexe statistique.

achetant des livres-or à la Bourse. Du fait de la situation particulière qu'elle occupait, la Commission ne put évidemment procéder à ces achats qu'avec beaucoup de circonspection et sur une échelle très réduite, afin de ne pas s'attirer le reproche de prendre part à la spéculation [1]. Au mois d'avril 1944 il y fut alloué 9.2 milliards de drachmes, soit environ un dixième des ressources disponibles. Les achats effectués par la suite ne dépassèrent pas cette proportion. D'autre part, la Commission reçut parfois des livres-or et d'autres monnaies étrangères en paiement d'articles d'emballage et de vivres vendus sur le marché. Pendant les derniers mois de l'inflation ce fut la règle. A partir de l'été 1944, la Commission dut également payer en or certains de ses frais [2].

Les dernières colonnes des tableaux XXIX et XXX indiquent la situation financière de la Commission de Gestion au moment où elle termina ses activités. Toutefois, les données contenues dans ces colonnes diffèrent quelque peu de celles qu'on peut tirer des livres, étant donné qu'il a paru utile d'introduire dans ce compte rendu certains éléments qui n'ont été établis qu'au cours de la liquidation [3].

Gestion financière des comités de province.— Il n'est pas possible de donner dans ce rapport un compte rendu de la gestion financière des centres de la province. Reproduire des sommes globales pour toute la durée de leur activité ne sert pas à grand'chose, étant donné que pendant une inflation semblable à celle que la Grèce subit pendant l'occupation, aucune donnée concernant les paiements ou les encaissements effectués n'a de sens que dans la mesure où on peut la rapporter à une certaine période qui,

---

1. Avant que les Allemands n'aient commencé de vendre eux-mêmes de l'or, toute transaction impliquant la cession d'or était en principe sévèrement défendue. Parfois, même après que cette interdiction ait été levée, lorsque le marché ne réagit pas suivant leurs intentions, les Allemands mirent pour quelques jours les courtiers ou certains d'entre-eux sous verrou.

2. Dans les tableaux XXIX et XXX de l'annexe statistique, on a fait figurer la contre-valeur des monnaies étrangères d'après le cours moyen auquel elles avaient été acquises. Voici les avoirs de la Commission en monnaies étrangères à la fin des périodes auxquelles se rapportent les données de ces tableaux :

	Livres-or	*Napoléons-or*	*Dollars*	*Francs suisses*
1944				
30 juin	95	—	138	4 345
30 sept.	127	—	51	4 345
31 oct.	663	—	101	345
1945				
21 mars	2	21	162	215

Les bénéfices réalisés lors de la vente ou de l'utilisation des monnaies étrangères pour des paiements se trouvent compris dans le solde des comptes divers.

3. V. ch. XXVIII.

d'ailleurs, ne doit pas être trop longue. Refaire pour les divers centres de la province une analyse semblable à celle que nous venons de faire pour celui d'Athènes, exigerait d'autre part trop de temps et trop d'espace.

Les problèmes financiers auxquels se heurtèrent les bureaux des délégués et les K.E.D.E.S. furent essentiellement les mêmes que ceux de la centrale d'Athènes. En particulier ce fut le cas du bureau de Salonique qui poursuivit, sur une échelle plus petite, exactement les mêmes activités[1].

D'une façon générale, les centres de la province furent obligés de se tirer d'affaire par leurs propres moyens, à l'aide des recettes qu'ils réalisèrent en percevant un prix pour les vivres distribués aux «ayants-droits». Seuls les indigents, qui avaient également droit aux distributions supplémentaires (effectuées parfois par l'intermédiaire de cuisines populaires) en étaient exemptés[2]. Dans deux ou trois cas, vers la fin de l'inflation, le Centre d'Athènes remit à quelques-uns des bureaux de la province certains montants en livres-or afin qu'ils fussent à même de faire face aux engagements qu'ils avaient dû contracter. Vers la même époque, aussi bien les K.E.D.E.S. que les bureaux des délégués eurent recours, de plus en plus, aux paiements en nature. Les autorités publiques et les institutions financières locales ne purent venir à leur aide que dans des cas exceptionnels, étant donné qu'elles ne disposaient très souvent même pas du numéraire dont elles avaient besoin pour payer leurs propres employés. A Salonique, cependant, à partir du printemps de 1944, les services gouvernementaux fournirent par l'intermédiaire de la Banque de Grèce certaines subventions destinées à retarder la hausse du prix du pain.

La question la plus intéressante sous ce rapport est évidemment celle des prix payés en fin de compte par les bénéficiaires des secours. Nous avons vu que la Commission assuma, à partir du printemps de 1943, les frais de transports jusqu'aux centres de la province et plus tard également certains frais relatifs aux services que les succursales de la Banque Agricole rendirent dans la gestion des secours; la Commission se fit rembourser par les bureaux des délégués et par les K.E.D.E.S. la «contre-valeur» des vivres calculée sur la base de prix uniformes.

Les habitants des centres avaient généralement à payer, outre ce prix, un supplément destiné à couvrir les frais relatifs aux transports locaux, certains frais d'emmagasinage, lorsque les dépôts de la Banque Agricole étaient insuffisants, ainsi que les émoluments du personnel engagé temporairement ou d'une façon permanente, etc. Il n'est guère possible d'indiquer l'importance relative de ce supplément qui a beaucoup varié au cours de l'inflation et suivant les conditions locales. Pendant les premiers mois de la mise en pratique de ce système, les frais locaux ont généralement impliqué une majoration de 10 ou 20 pct par rapport aux prix perçus par le Centre d'Athènes. Parfois, cependant, la majoration fut beaucoup plus importante du fait des exigences des ouvriers occupés au déchargement des wagons et des caïques. Peu à peu, étant donné que les prix facturés par Athènes furent maintenus

1. V. ch. XVII.
2. V. ch. XVI.

à un niveau très bas en comparaison du niveau général des prix, les débours locaux des K.E.D.E.S. devinrent l'élément essentiel des prix payés par les bénéficiaires. Parfois, les K.E.D.E.S. ont de leur propre initiative différencié les prix suivant les conditions économiques des bénéficiaires. Outre les indigents et les sinistrés qui devaient recevoir leurs rations à titre gratuit, elles ont distingué deux classes de bénéficiaires dont l'une payait un prix réduit tandis que l'autre avait à payer un prix d'autant plus élevé.

Les habitants des campagnes avaient généralement à payer aussi les frais de transport depuis le centre régional jusqu'à leur village. Ces frais étaient la plupart du temps très élevés et portèrent souvent les prix au double et au triple de ceux qui furent payés par les habitants des centres [1].

De ce fait, beaucoup de localités demandèrent à la Commission d'y établir une K.E.D.E.S. afin qu'elles puissent recevoir directement les envois d'Athènes, pour lesquels la Commission assumait tous les frais. Celle-ci essaya de satisfaire dans la mesure du possible à ce désir. Si les conditions permettaient d'organiser des envois directs, et s'il y avait sur place une institution qui pouvait fonctionner de réceptionnaire et de dépositaire des vivres, on y créa généralement une K.E.D.E.S. Ainsi, les centres de réception furent multipliés. Comme on l'a vu au chapitre XVI, ils atteignirent dans le pays entier le nombre 113, même en faisant abstraction d'un certain nombre de localités qui — sans être le siège d'une K.E.D.E.S.— reçurent leurs vivres directement. Y furent comprises pratiquement toutes les localités où il y avait une succursale de la Banque Agricole, mais aussi certaines localités où les fonctions de ces succursales furent remplies par d'autres banques, par les autorités douanières ou par le percepteur des impôts. Cette ex-

1. Voici, à titre d'exemple, les prix payés pour la farine (drachmes par ocque) lors des distributions effectuées dans certaines localités du Péloponèse :

	1943		1944	
	Avril - Mai	*Nov. - Déc.*	*Avril - Mai*	*Sept. - Oct.*
Tripolis (bureau de délégué)	170	550	20.000	300.000
Doliana (27 km)	400	4.200	* 20.000	—
Calamata (K.E.D.E.S.)	140	1.810	87.000	—
Carveli (8 km)	280	2.550	400.000	—
Amfia (10 km)	420	2.550	—	—
Pyrgos (bureau de délégué)	150	630	9.000	125.000
Caratoula (19 km)	390	2.250	—	340.000
Pefka (23 km)	550	3.000	20.000	—

* Le transport fut effectué par le bureau de Tripolis à l'aide des camions mis à sa disposition, ce qui permit d'effectuer la distribution au même prix que dans le centre.

tension du réseau des K.E.D.E.S. contribua pour beaucoup à une égalisation des prix entre les diverses régions. Mais les villages devaient toujours chercher, auprès du centre, à leurs propres frais, les vivres qui leur étaient destinés, et ce désavantage on ne parvint à l'éliminer que dans les cas exceptionnels où l'on put mettre des camions à la disposition des délégués neutres pour effectuer certains des transports en question.

Les délégués neutres ont essayé parfois de répartir les frais relatifs à la réexpédition des vivres aux villages, en laissant leurs bureaux supporter ces frais, et en chargeant aussi bien les habitants des centres que ceux des villages de prix uniformes destinés à les couvrir. Cependant, presque partout le ravitaillement des villages fut trop irrégulier pour qu'on pût appliquer ce principe. Ce n'est, en somme, que dans l'île de Crète que, pendant une certaine période, il fut mis en pratique d'une façon systématique.

Observations générales.

Il est presque impossible de faire une évaluation même approximative du chiffre d'affaires de la Commission de Gestion. Si on se limite au Centre d'Athènes, on trouve que, dans leur ensemble, les débours de ce Centre ont porté sur environ 320.000 livres-or[1], soit environ 6 millions de dollars. Sur ce montant, environ un tiers se rapporte à la réception, la manutention et la distribution des vivres d'outre-mer.

Les débours du Centre de Salonique peuvent être évalués de la même façon à environ 15.000 livres-or (280.000 dollars) et les débours de tous les autres centres à 20.000 livres-or (370.000 dollars).

Par conséquent, les organes qui se trouvaient sous le contrôle immédiat de la Commission de Gestion auraient dépensé, au total, l'équivalent de 355.000 livres-or environ, montant qui doit correspondre à 6 1/2 ou 7 millions de dollars. En ne comptant, parmi les activités des Centres d'Athènes et de Salonique, que celles qui avaient trait plus particulièrement à la gestion des vivres d'outre-mer, on trouve que les dépenses globales relatives à cette gestion se sont élevées à environ 140.000 livres-or, soit 2.600.000 dollars.

Cette somme ne représente évidemment qu'une partie très faible des frais d'ensemble de l'action de secours. C'est ainsi que pour tous les articles envoyés d'outre-mer (vivres, vêtements, médicaments, automobiles, essence et divers accessoires) la valeur f.o.b. aux

1. Évaluation effectuée sur la base des débours mensuels, convertis en livres-or suivant le cours du 15 de chaque mois.

ports de chargement a été évaluée à plus de 100 millions de dollars[1]. D'autre part, le gouvernement hellénique paya les frais d'affrètement des navires suédois. Le C.I.C.R. et le gouvernement suédois supportèrent les appointements et les frais de voyage des délégués neutres.

1. En ajoutant la valeur d'achat des vivres apportés de Suède, de Turquie et des pays de l'Axe, ainsi que la valeur des vivres confiés à la Commission par la M.L. et la valeur des vivres indigènes distribués par ses soins, on arrive facilement à une somme globale de 130 millions de dollars pour toutes les marchandises gérées par la Commission de Gestion.

CHAPITRE XXVII

PROBLÈMES DE LA PÉRIODE DE TRANSITION

(OCTOBRE 1944 - MARS 1945)

Retraite des Allemands. Démolition des voies et des moyens de transports.— Effets sur l'œuvre de secours. Aide apportée par la M.L.— Organisation des secours sous le nouveau régime.— L'effervescence politique.— Questions litigieuses dans lesquelles la responsabilité de la Commission s'est trouvée engagée.— Activités de la Commission pendant la révolution de décembre.— Reprise des activités normales.

Retraite des Allemands. Démolition des voies et des moyens de transport.

Dès les premiers jours du mois de septembre 1944, les Allemands commencèrent à évacuer le Péloponèse. Ils partirent définitivement de la ville de Patras le 4 octobre et de Corinthe quelques jours plus tard. L'évacuation de la Grèce continentale commença aussitôt. Le 12 octobre 1944, les dernières colonnes allemandes quittèrent la capitale. L'évacuation de la ville de Salonique et de la Macédoine eut lieu les derniers jours du mois d'octobre.

Pour couvrir leur retraite, les Allemands laissèrent dans les principales villes du Péloponèse les bataillons de sûreté organisés par le gouvernement et qui, depuis le printemps, avaient aidé l'armée d'occupation à tenir tête aux partisans. A quelques endroits, ces troupes auxiliaires, soutenues par une nombreuse fraction de la population, livrèrent bataille aux partisans lorsqu'ils descendirent de la montagne. Elles furent partout vaincues et leur défaite fut parfois suivie de pillages et de massacres. Il y eut de nombreuses victimes aussi parmi la population non-combattante. Le plus tragique de ces épisodes sanglants fut peut-être la prise de la ville de Méligala en Messénie, où le nombre des morts dépassa un millier.

Ailleurs, les bataillons de sûreté se rendirent aux patrouilles britanniques arrivant à la trace des Allemands. A quelques occasions,

dans le but d'éviter à la population civile les épreuves d'une lutte armée, les délégués neutres s'entremirent pour obtenir des commandants alliés qu'ils établissent clairement le lieu et l'heure où les bataillons de sûreté, se conformant aux exhortations de la radio britannique, devaient rendre leurs armes.

A Athènes, certaines négociations furent entamées, par l'intermédiaire du président de la Commission de Gestion, en vue de déclarer la capitale une ville ouverte [1]. Le représentant des Alliés rencontra des difficultés à entrer en contact, par T.S.F , avec ses supérieurs, de sorte qu'on ne put jamais obtenir une réponse définitive de la part des Britanniques. Les Allemands se retirèrent donc de la capitale, après avoir émis une proclamation unilatérale par laquelle le caractère d'une ville ouverte fut établi pour Athènes.

Cette déclaration ne concernait pas le Pirée. La raison en devint très vite apparente. A peine les dernières colonnes allemandes se furent-elles mises en route, que les sapeurs de l'arrière-garde firent sauter tous les quais et toutes les constructions du port. Certains établissements industriels du Pirée et de la banlieue, parmi lesquels ne se trouvèrent heureusement pas les moulins, subirent le même sort. Grâce à des pourparlers secrets entrepris avec les anciens directeurs allemands, très peu de dégâts furent faits à la centrale électrique [2]. Après des réparations entreprises immédiatement, elle continua de fonctionner.

Dans les provinces, les destructions effectuées par les Allemands ne furent pas moins importantes. Les chemins de fer du Péloponèse et les chemins de fer de l'État furent systématiquement démolis. Les routes furent rendues impraticables par la destruction de ponts et de corniches et par la pose de mines. La plupart des ports furent soit détruits soit minés de façon à les rendre inaccessibles pour très longtemps. Le pont du canal de Corinthe fut détruit et le canal même obstrué, entre autres par des éboulements produits à la dynamite.

Les Allemands accaparèrent, afin de les utiliser pour leur retraite, tous les véhicules à moteur ou à traction animale qui leur convenaient. Ils détruisirent les autres, dans la mesure où ils réussirent à les trouver. Ils enlevèrent les chevaux et les mulets qui tombèrent

1. Il semble que certaines démarches dans le même but aient été entreprises également par le chargé d'affaires de Suisse.

2. Elle fut attaquée le lendemain matin par une patrouille allemande mais défendue avec succès par les ouvriers qui avaient été armés, et par des partisans accourus des alentours.

sous leurs mains. Tous les caïques se trouvant à la portée des Allemands furent coulés ; d'autres furent mis en feu et coulés par l'aviation alliée.

Effets sur l'œuvre de secours. Aide apportée par la M.L.

Dans la capitale et à Salonique, la Commission avait des stocks suffisants pour lui permettre de continuer sans interruption ses activités. Étant donné que l'usine d'électricité du Pirée avait été sauvée, on put décharger le blé apporté par les navires suédois, après que l'accès de la baie de S[t] Georges eut été libéré de mines. Mais le déchargement des marchandises en cueillette fut interrompu pour presque trois semaines et, de ce fait, il fallut remettre de quinze jours ou de trois semaines certaines distributions qui avaient déjà été annoncées au public.

Par contre, les envois en province, qui avaient déjà subi des réductions importantes au cours des semaines précédentes, furent totalement interrompus.

Les autorités militaires alliées s'empressèrent d'apporter quelques réparations provisoires au port du Pirée, de sorte que le déchargement put recommencer dès le mois de novembre 1944. En même temps l'organisation Military Liaison, dont le but était de porter secours à la population civile, mit son service de transport, comprenant quelques centaines de camions, à la disposition de la Commission de Gestion. Après que le génie eut réparé provisoirement les ponts et les corniches, les envois par route furent repris, au cours du mois de novembre, sur une échelle très importante. Par contre, on ne put recommencer les envois par caïque que bien plus tard, étant donné que le draguage des mines exigeait beaucoup de temps. Les chemins de fer étaient désormais inutilisables.

Dans ces conditions, il fut convenu que le pays serait réparti en deux zones, l'une ravitaillée principalement par la Commission de Gestion, l'autre par la M.L. Étant donné que la Commission recevait presque la totalité de ses marchandises au Pirée, en vertu des dispositions qui réglaient le sauf-conduit des bateaux suédois, et que le transport de ces marchandises aux régions éloignées était impossible, il fut décidé que la Commission assumerait le ravitaillement de la capitale et des provinces avoisinantes, soit l'Attique, la Béotie, l'Eubée, la partie de la Phtiotide-Phocide située à l'est et au nord de la chaîne du Parnasse, l'Eurytanie, l'Argolide-Corinthie et la côte est

du Péloponèse. La M.L., qui avait la possibilité de diriger ses importations là où elle désirait les utiliser, pourvoirait à l'approvisionnement de tout le reste du pays. Elle fournirait également à la Commission de Gestion certaines marchandises dont celle ci ne disposait pas en quantités suffisantes, pour qu'on puisse, de part et d'autre, procéder le plus tôt possible aux distributions sensiblement accrues et beaucoup plus variées que prévoyaient les autorités alliées.

Organisation des secours sous le nouveau régime.

Avant la fin du mois de septembre 1944, le gouvernement établi par les Allemands avait pratiquement cessé d'exister, après que son membre le plus énergique, ministre des Finances et du Ravitaillement, se fut enfui en Allemagne. Vers le milieu du mois d'octobre 1944, le gouvernement hellénique rentra de l'exil et s'établit dans la capitale. Alors que, durant l'occupation, la Commission de Gestion avait exercé dans le domaine du ravitaillement une autorité qui normalement est celle d'un gouvernement, et qu'elle avait jalousement veillé à son autonomie, il fallut évidemment désormais qu'elle s'adaptât à la nouvelle situation, en se désistant de certains droits qui reviennent naturellement à un gouvernement national, ceci tout en sauvegardant son caractère d'une institution neutre.

En ce qui concerne la M.L., il avait été convenu entre le gouvernement hellénique et les autres gouvernements alliés que les marchandises apportées par cet organisme seraient remises aux autorités gouvernementales, que la M.L. pourvoirait aux transports et qu'elle mettrait des experts à la disposition du gouvernement, tandis que celui-ci assumerait, par l'intermédiaire de ses propres organes, les fonctions relatives à la distribution des marchandises. Dès avant son arrivée en Grèce, le gouvernement hellénique avait laissé entendre qu'il voudrait se servir dans ce but de l'organisation créée par la Commission de Gestion, et lorsqu'il se fut établi dans la capitale, il demanda à la Commission de poursuivre ses activités, jusqu'à nouvel ordre, dans les mêmes formes que par le passé.

Or, dans les provinces éloignées, où les troupes alliées avaient débarqué depuis quelques semaines (Iles de l'Égée, Cyclades, Crète, Péloponèse du Sud et de l'Ouest), un régime différent était déjà en train de s'établir. Là, la M.L. avait remis certains vivres aux autorités locales, ou bien, à leur défaut, aux «commissions populaires» affiliées à l'organisation politique EAM. A certains endroits, les

unes et les autres s'en étaient remises aux comités locaux de la Commission pour la distribution de ces vivres, mais la plupart du temps elles y avaient procédé elles-mêmes, parfois d'une façon assez désordonnée, étant donné qu'au début l'expérience nécessaire leur manquait. Ces procédés provoquèrent dans quelques localités assez de mécontentement parmi la population, de sorte qu'on se vit obligé de demander aux organes de la Commission d'assumer à nouveau leurs fonctions. Ce fut le cas, par exemple, à Patras. Toutefois, les délégués neutres préférèrent se retirer après qu'ils eurent distribué les stocks appartenant à la Commission, plutôt que de risquer des conflits de compétence, soit avec les préposés de la M.L., soit avec les protagonistes du mouvement politique.

La Commission savait déjà à quoi s'en tenir. C'est pourquoi, en acceptant, comme il est dit au paragraphe précédent, de poursuivre ses activités dans la capitale et dans les provinces avoisinantes, où elle pouvait encore envoyer les vivres qui arrivaient à son adresse, elle posa comme condition que tous ses organes (délégués neutres, commissions centrales et comités locaux) ne seraient comme auparavant subordonnés qu'à la Commission elle-même. Cette condition fut acceptée sans autre par les représentants du gouvernement et de la M.L.[1]. Par la suite, elle fut observée d'une façon assez rigoureuse.

Toutefois, la Commission se déclara toute prête à discuter avec le gouvernement et avec la M.L. aussi bien les questions de principe que les procédés pratiques, pour que soient résolus d'un commun accord tous les problèmes qui pourraient se poser. Il fut créé, dans ce but, un comité de coordination comprenant les ministres du Ravitaillement et des Finances (ou leurs représentants), le chef de la M.L. ainsi que le président et le vice-président de la Commission de Gestion. Les plans de distribution pour la capitale et pour les provinces ravitaillées par la Commission de Gestion furent élaborés en commun par les services compétents de la Commission et par les préposés du «1er district» de la M.L. Une collaboration semblable eut lieu en ce qui concerne les transports. Les distributions, par contre, furent effectuées exclusivement par les organes de la Commission[2].

De même à Salonique, selon un accord conclu entre la délégation

1. Elle fut également acceptée par le chef de l'ELAS qui, dans certaines régions, exerçait de fait un pouvoir discrétionnaire.

2. L'établissement des prix à percevoir pour les vivres distribués au public fut confié à un comité tripartite ressortissant au comité de coordination. Pour les questions de principe qui surgirent sous ce rapport, V. ci-après.

de la Commission de Gestion et les préposés de la M.L., la délégation se chargea des distributions à effectuer dans la ville même et dans les communes voisines.

Dans la partie de l'île de Crète qui se trouvait encore sous le régime des Allemands (ville de la Canée et la majeure partie du département du même nom) la Commission laissa un de ses délégués qui poursuivit ses activités en faveur de la population civile à l'aide des provisions qui lui furent envoyées soit du Pirée, soit directement du Canada.

Les dispositions dont il a été rendu compte ci-dessus furent sanctionnées par le représentant diplomatique du gouvernement suédois et par le chef de la délégation du C.I.C.R. Elles modifièrent évidemment dans une certaine mesure le statut de la Commission de Gestion, tel qu'il avait été établi en vertu des accords internationaux [1]. Le gouvernement suédois jugea utile d'en informer le ministère allemand des Affaires étrangères qui n'y fit cependant aucune objection. Il fut confirmé, à cette occasion, que les navires suédois continueraient à jouir du sauf-conduit allemand, à condition que leur départ, soit du Pirée, soit des ports transatlantiques, fût annoncé aux Allemands comme par le passé [2].

En ce qui concerne l'organisation intérieure de la Commission de Gestion, on pourrait également parler d'un certain changement. Dans la nouvelle situation les motifs qui avaient milité en faveur de la prépondérance suédoise, en raison des engagements pris par le gouvernement suédois envers les puissances [3], avaient perdu leur force. La collaboration se fit désormais sur un pied d'égalité. Les décisions importantes furent signées par le président et le vice-président conjointement, et le président ainsi que le vice-président siégèrent tous les deux dans le comité de coordination.

L'effervescence politique.

Pendant les derniers mois de l'occupation, l'organisation EAM avait déployé, aussi bien dans la capitale que dans les provinces, une

1. V. ch. III.

2. A cette époque, les sous-marins allemands étaient encore très actifs dans l'Atlantique. Le préavis exigé par les Allemands fut beaucoup facilité du fait qu'on put désormais sans formalités aucunes venir en contact avec les autorités suédoises au moyen de la T.S.F. des navires ancrés au Pirée.

3. V. ch. IV.

activité politique très ardue et à peine cachée. Comme principal instrument de cette activité fonctionnèrent dans la capitale, à côté des formations secrètes, les «commissions populaires», créées dans les divers quartiers. Sous peine d'être défendues et poursuivies par les autorités d'occupation et par le gouvernement, ces «commissions populaires» ne pouvaient évidemment pas avouer leur affiliation politique. Officiellement, elles avaient pour but de s'occuper des besoins matériels des habitants, en premier lieu de leurs besoins alimentaires, et elles avaient pris dans ce domaine diverses initiatives qui, faute de possibilités pratiques, restèrent à l'état d'ébauches.

Déjà au mois de décembre 1943, les champions de ce mouvement avaient convoqué un grand congrès afin de discuter les méthodes appropriées pour améliorer le ravitaillement de la capitale [1]. Le congrès adressa à la Commission de Gestion certaines recommandations très sensées, d'ailleurs, mais qui ne contenaient rien de nouveau. Le nom de «congrès panathénien» est resté au secrétariat permanent créé pour coordonner les activités des «commissions populaires».

A deux ou trois occasions, les «commissions populaires» avaient réussi à se procurer certaines quantités d'huile d'olive qu'elles firent distribuer, semble-t-il, parmi les indigents de certains quartiers du Pirée. Une autre initiative amena la création des «cantines de dimanche» dont il a été question au chapitre XVII, et au sujet desquelles une certaine coopération fut établie avec la Commission de Gestion.

Ces résultats étaient évidemment assez maigres, et il ne semble pas impossible que l'adhérence de la population à ces commissions en ait souffert. Vers la fin de l'été 1944, la propagande des partis de l'extrême gauche prit parfois des formes qui ne pouvaient pas laisser la Commission de Gestion indifférente. Dans cette propagande, poursuivie au moyen de tracts et de haut-parleurs qui se faisaient entendre la nuit, on essaya entre autres de faire croire à la population que les dépôts de la Commission étaient bondés de vivres de toutes sortes, et qu'il ne tenait qu'aux «commissions populaires», pourvu qu'elles fussent soutenues par les citoyens, de forcer la «Croix-Rouge» de les distribuer. L'unique intention des promoteurs de cette agitation était peut-être de gagner des prosélytes. Toutefois, la suggestion — entièrement erronée d'ailleurs — qu'une abondance de vivres fût contenue dans les dépôts de la Commission aurait pu, dans une situation critique, pro-

1. A cette époque, le caractère politique du mouvement des «commissions populaires» n'était pas encore apparent.

voquer des incidents regrettables, aptes à entraver et même rendre impossible une poursuite régulière de l'action de secours. Après que la Commission eut fait parvenir ses appréhensions aux représentants de l'EAM, les organisations de gauche semblent avoir jugé utile de modifier leur propagande sur ce point, en lui donnant un caractère moins provoquant [1].

Dès le mois de septembre 1944 les Allemands congédièrent les ouvriers qui avaient jusqu'alors travaillé pour la Wehrmacht. Ils levèrent la réquisition de toute une série d'entreprises industrielles et résilièrent leurs contrats avec d'autres. A cette occasion, ils cessèrent aussi de fournir aux ouvriers les vivres qui avaient jusqu'alors constitué la partie essentielle de leur paie. C'est ainsi que, uniquement dans la capitale, quelque 60.000 ouvriers et employés furent soudainement privés d'une contribution assez substantielle à leur alimentation (environ 2000 calories par jour et par ouvrier, V. ch. V).

La Commission de Gestion en éprouva aussitôt les effets. De nombreuses députations représentant les syndicats ouvriers et les «commissions populaires» vinrent lui demander d'accroître ses distributions au public. La Commission essaya de leur donner satisfaction dans les limites de ses ressources, qui étaient cependant très limitées, contrairement à ce qu'on leur avait fait croire [2]. Une augmentation sensible des quantités distribuées aurait eu pour conséquence, dans le cas d'une interruption temporaire des arrivages d'outre-mer, que la Commission se fût trouvée pratiquement sans ressources dans le courant de trois ou de quatre semaines. Toutefois, vu la réduction des envois à la province au cours du mois de septembre, ainsi que la destruction des

1. La Commission fit également part de ses préoccupations au gouvernement suédois qui, à son tour, en informa les gouvernements alliés. Il semble que cette communication ait été mal interprétée et même utilisée contre l'EAM par ses adversaires politiques. Les «commissions populaires» en eurent connaissance et elles manifestèrent, pour ce motif, une certaine animosité envers la Commission.

2. En se rapportant au graphique de la page 200, on trouve que les quantités des vivres entreposés à Athènes et au Pirée s'élevèrent à plus de 20.000 tonnes. Elles se composèrent pour plus de trois quarts de blé, dont les besoins mensuels étaient de 9500 tonnes pour la capitale (y compris les distributions de pain et d'une ocque de farine par habitant) et de 5000 tonnes pour la province (selon le taux des envois effectués au cours de l'été 1944). La distribution d'autres vivres (principalement par l'intermédiaire des épiceries) absorbait à cette époque environ 5000 tonnes par mois, et les envois en province environ 1000 tonnes.

voies de transport qui rendit la reprise de ces envois impossible pour une période indéterminée, il fut décidé, quelques jours avant la libération, de porter la ration de pain à 100 dramia par personne et par jour.

Au mois de septembre 1944, la Commission avait pris l'initiative de convoquer régulièrement les représentants du «congrès panathénien» pour les tenir au courant des possibilités existantes et pour discuter leurs suggestions. On prit contact aussi avec des représentants de la presse clandestine, dans l'espoir qu'une information objective apaiserait l'opinion publique. Une certaine accalmie s'ensuivit. Mais après la libération, lorsque la destruction du port du Pirée empêcha le déchargement des marchandises en cueillette et causa un certain retard aux distributions annoncées, les manifestations des «commissions populaires» recommencèrent et prirent peu à peu des formes tumultueuses. Il devint de plus en plus évident que ces manifestations (aussi bien que celles des enfants, V. ch. XXIII) étaient systématiquement mises en scène par les organisations de gauche. Néanmoins, sur les démarches officieuses entreprises par la Commission dans le but de faire comprendre l'inutilité de toute cette agitation — dont le seul effet fut d'empêcher la Commission de travailler — on lui répondit qu'elle était «l'expression spontanée de l'instinct populaire».

Finalement, vers le milieu du mois de novembre 1944, lorsque les députations populaires se firent accompagner de plusieurs centaines de personnes et que ces masses exaltées firent chaque jour irruption dans les bureaux de la Commission pour entretenir avec la présidence et avec les délégués neutres des discussions interminables, le moment vint où il fallut réagir. Dans une déclaration officielle adressée au gouvernement hellénique mais visant de fait les représentants de l'EAM au sein du gouvernement, la Commission fit savoir que, si les manifestations ne cessaient pas dès le lendemain, elle fermerait ses bureaux et suspendrait ses activités. On obtint l'effet voulu, car les manifestations populaires cessèrent immédiatement et totalement, et l'on put à nouveau s'adonner au travail.

Questions litigieuses dans lesquelles la responsabilité de la Commission s'est trouvée engagée.

Au chapitre XIV il a été question de la pression exercée par les organisations de l'extrême gauche sur les fonctionnaires de la Commission pour les persuader de distribuer les cartes d'indigence suivant le gré de ces organisations. Sous des formes plus modérées, les syndi-

cats ouvriers adressèrent à la Commission la demande que les chômeurs fussent munis de cartes d'indigence pour pouvoir participer aux distributions gratuites. L'accroissement du chômage avait déjà attiré l'attention de la Commission, qui décida en conséquence de distribuer 50.000 cartes d'indigence en plus du maximum de 250.000 qui avait été prévu jusqu'alors.

Après la libération, les syndicats revinrent à la charge. Il exigèrent que les 50.000 cartes leur fussent remises pour être distribuées par leurs soins. La Commission ne voulut pas acquiescer à cette demande, car d'une part elle avait des raisons pour croire que les syndicats ne pourraient pas effectuer cette distribution d'une façon impartiale, et d'autre part, elle tenait au principe que l'état d'indigence devait être constaté, dans chaque cas particulier, au moyen d'une enquête individuelle.

Les syndicats persistèrent dans leurs réclamations, et pour obtenir satisfaction, ils s'adressèrent au nouveau ministre du Ravitaillement qui intervint à son tour, en leur faveur, auprès de la Commission. Celle-ci se refusa encore à abandonner la méthode établie pour désigner les bénéficiaires des distributions gratuites. Toutefois, comme le ministre, lors d'une entrevue avec les représentants des syndicats, leur avait donné la promesse formelle qu'ils disposeraient des 50.000 cartes d'indigence, la Commission dut céder pour ne pas provoquer sa démission.

Entre-temps, comme les fonctionnaires de la Commission chargés d'établir l'état d'indigence des requérants eurent à subir de véritables assauts de la part de divers individus irresponsables, et comme plusieurs de ces fonctionnaires avaient été sérieusement maltraités, on se vit obligé de suspendre toute cette activité jusqu'à nouvel ordre.

La remise des 50.000 cartes d'indigence aux syndicats ouvriers ne fut pas effectuée non plus, étant donné que la révolution de décembre éclata peu de jours après. Lorsque, six semaines plus tard, l'activité de la Commission put reprendre d'une façon régulière, il n'en fut pas question à nouveau. D'autre part, le gouvernement mit en étude un projet visant la création d'un fonds de secours aux chômeurs

Sous d'autres rapports également, la compétence de la Commission entra en conflit avec celle du gouvernement. C'est ainsi qu'un décret ministériel reconnut à toute personne appartenant aux formations de partisans ou aux organisations de résistance reconnues le droit d'obtenir des cartes de pain et de vivres permanentes, à la seule condi-

tion de présenter un certificat émis par leur organisation, «dûment signé et timbré».

La Commission n'en prit connaissance que par l'intermédiaire de ses services compétents, dont la coopération était nécessaire en vue de la mise en pratique du décret. Il n'y avait guère de doute au sujet des visées politiques des instigateurs de cette mesure[1]. Toutefois, la Commission considérait qu'elle n'avait pas qualité d'intervenir, et elle se contenta de signaler au gouvernement que l'abolition, en faveur d'un groupe quelconque, des formalités requises pour l'obtention des cartes de pain et de vivres[2] entraînerait facilement une augmentation incontrôlable de ces cartes aux mains du public. Elle obtint qu'une distinction fût établie entre les anciens habitants de la capitale et ceux qui venaient de la province, en vue de prévenir que les premiers ne fussent munis de cartes doubles.

La politique ouvrière de la Commission se heurta à de grandes difficultés dès que les syndicats ouvriers furent libres d'exercer leurs activités. Il n'y avait à cela rien d'étonnant. Étant donné que la liberté syndicale avait cessé d'exister en Grèce depuis huit ans déjà, l'expérience nécessaire concernant la façon de sauvegarder leurs intérêts manquait nécessairement aux ouvriers. Ils n'avaient pas non plus de leaders d'une autorité incontestée. En conséquence, leurs réclamations et leurs actions furent souvent désordonnées pour ne pas dire chaotiques. La Commission eut affaire à diverses fractions syndicales qui, chacune pour soi, essayèrent de gagner la confiance des ouvriers. Leurs réclamations n'en étaient que d'autant plus véhémentes, tandis que, d'autre part, on ne savait pas si un accord conclu avec tel comité ouvrier serait valable pour plus de deux ou trois jours.

Ainsi qu'il est dit aux chapitres XII et XXVI, on avait dû, conformément aux décrets gouvernementaux, consentir à des allocations en nature très importantes en faveur des ouvriers minotiers et des ouvriers boulangers pour les indemniser du renchérissement de la vie. Ces ouvriers, bien qu'ils fussent pratiquement seuls à recevoir une telle compensation, n'en étaient pas contents. Les ouvriers boulangers, dispersés sur toute l'étendue d'Athènes et du Pirée et soumis à l'influence

1. En vertu d'un accord entre le chef des troupes alliées et les partisans, ces derniers n'étaient pas entrés dans la capitale. Mais, selon toute évidence, un certain nombre passèrent secrètement dans les formations armées d'Athènes et du Pirée. Grâce au décret que nous venons de mentionner, il fut pourvu d'une façon très simple à leur ravitaillement.

2. V. ch. XII.

immédiate des «commissions populaires», ne pouvaient que difficilement s'adonner à des actions collectives qui auraient eu pour résultat des irrégularités dans l'approvisionnement du public en pain, et éventuellement, une augmentation du prix du pain. Par contre, les ouvriers minotiers, concentrés à quatre ou cinq entreprises, et se trouvant plus à l'abri de l'opinion populaire, ne manquèrent aucune occasion de se procurer de nouvelles faveurs. Leurs efforts portèrent sur les heures de travail, sur le paiement des heures supplémentaires, sur diverses indemnités qu'ils voulurent se faire accorder etc. etc. La Commission fit son possible pour y satisfaire, mais, bien qu'elle fût soutenue jusqu'à un certain degré par le nouveau ministre du Travail, elle ne réussit pas à amener un apaisement. Pour exercer une pression aussi bien sur la Commission que sur le gouvernement, les ouvriers réduisirent délibérément l'intensité du travail de sorte que, pendant une certaine période, la production des moulins n'atteignit que 60 pct de la production normale. Des difficultés semblables surgirent en ce qui concerne le déchargement des navires.

L'abolition des allocations en nature décrétée par le gouvernement à l'occasion de l'introduction d'une nouvelle monnaie, le 11 novembre 1944, comporta en réalité, pour les ouvriers minotiers et les ouvriers boulangers, une réduction de leur paie. Une agitation très fâcheuse s'ensuivit et rendit la situation encore plus difficile. Un peu plus tard, on se vit obligé d'introduire à nouveau l'allocation d'un repas de cantine par jour, d'abord aux ouvriers débardeurs, ensuite à tous les autres ouvriers et même à certains groupes d'employés.

Ainsi qu'il a été signalé au chapitre XXVI, les principes relatifs à la politique financière de la Commission de Gestion furent sensiblement modifiés peu après la libération du territoire.

Jusqu'alors, les prix perçus par la Commission n'avaient eu pour objet que de couvrir ses propres frais. En ce qui concerne les secours apportés par la M.L., des principes entièrement différents avaient été convenus entre les gouvernements alliés. A l'exception des tout premiers envois, qui devaient être distribués gratuitement, les vivres apportés par la M.L. seraient vendus à des prix suffisamment élevés pour que le gouvernement hellénique, à l'aide du produit de cette vente, puisse couvrir une partie essentielle des dépenses ordinaires de l'État. Les vivres étaient fournis à crédit selon la loi américaine «de prêt et de bail». En principe, le gouvernement hellénique aurait à payer plus tard aussi bien leur prix d'achat que les frais relatifs à leur transport d'outre-mer et à leur déchargement. Par conséquent, bien

que le gouvernement pût disposer, pour le moment, de la totalité des recettes provenant de ces distributions [1], il était évidemment dans son intérêt, du point de vue strictement financier, que les frais susnommés soient couverts et que, dans la mesure du possible, la vente des vivres lui rapporte également un bénéfice. Dans la pratique, le prix de revient des vivres au moment où ils furent livrés au gouvernement hellénique pour être distribués, fut pris comme base pour le calcul des prix perçus au public. Il était entendu, cependant, que les indigents prendraient leurs rations gratuitement.

Dès le début, la Commission de Gestion fut informée que désormais les vivres envoyés pour son compte, avec les navires suédois, étaient également en majeure partie livrés sous le régime de la loi «de prêt et de bail». Comme, d'autre part, le gouvernement hellénique payait au comptant le fret des navires suédois, il ne trouvait aucune raison de traiter ces vivres autrement que les vivres apportés par la M.L. Ne voulant pas provoquer une refonte totale des principes qui avaient jusqu'alors régi les activités de la Commission, il lui demanda néanmoins de majorer ses prix pour qu'ils produisent un excédent dont l'État pourrait bénéficier.

La Commission avait déjà pendant l'occupation pratiqué une politique semblable en ce qui concerne les vivres importés des pays de l'Axe. Elle consentit à appliquer désormais les mêmes principes quant aux vivres qu'elle recevait d'outre-mer. Les prix seraient fixés, d'accord avec le gouvernement hellénique, à un niveau qui, tout en laissant un excédent au profit du gouvernement, serait jugé accessible à la grande majorité de la population. Avant de faire connaître son accord définitif à ces principes, la Commission soumit la question au gouvernement suédois et au C.I.C.R., qui approuvèrent son attitude [2].

Dans la pratique, à cause de l'abolition des paiements en nature, à partir du 11 novembre 1944, la Commission se vit forcée de fixer dé-

1. Les transports locaux étaient en majeure partie effectués à titre gratuit par la M.L., tandis que la Commission, comme on le verra, effectuait les distributions, sans que le gouvernement eût à débourser.

2. Avant que la monnaie ne fût stabilisée, le gouvernement hellénique demanda à la Commission de mettre à sa disposition certaines quantités de vivres pour qu'il fût à même de rémunérer en nature les employés d'État et le personnel des entreprises d'utilité publique, au total environ 170.000 personnes. La Commission ne put pas acquiescer à cette demande, car, au taux des salaires en nature que le gouvernement venait de fixer (V. ch. XXVI), elle aurait dû céder au gouvernement dans ce but presque la totalité de ses provisions.

sormais ses prix à un niveau assez élevé pour faire face aux salaires en espèces établis sur la base des décrets gouvernementaux. Elle ne fut pas à même d'encaisser une plus-value pour ses propres vivres, mais elle assuma, dans le cadre de son organisation et des dépenses y relatives, la distribution des vivres de la M.L., sans charger le gouvernement des frais. Les recettes provenant de la vente des vivres de la M.L. furent donc remises en entier au Trésor, au fur et à mesure de la liquidation des comptes[1].

Devant toutes les difficultés que nous venons de mentionner, la Commission s'était déjà convaincue qu'elle ne pourrait pas longtemps encore poursuivre ses activités sans compromettre sa neutralité et son indépendance. Du fait de la nature et de l'extension de ses activités, elle fut presque chaque jour amenée à prendre des décisions qui touchèrent aux intérêts et aux opinions de divers groupements professionnels et politiques. Malgré le prestige et l'autorité qu'elle avait acquis pendant l'occupation ennemie, elle ne pouvait pas agir en arbitre dans les conflits qui surgirent entre tels intérêts et telles opinions. Comme le pays avait désormais son gouvernement, reconnu par tous les partis politiques et appuyé par les puissances alliées, les vastes compétences administratives de la Commission de Gestion constituaient plus ou moins une anomalie.

S'inspirant de ces points de vue, la Commission fit savoir au gouvernement hellénique, dès la fin du mois d'octobre 1944, qu'elle s'offrait volontiers à collaborer avec le gouvernement jusqu'au moment où celui-ci fût à même d'assumer la direction du ravitaillement mais que, dans tous les cas, elle désirait remettre ses activités au gouvernement le 15 décembre 1944, au plus tard.

Le gouvernement hellénique avait cependant déjà fait des démarches auprès du gouvernement suédois et du C.I.C.R. pour obtenir que la Commission fût autorisée de poursuivre ses activités pendant six mois encore. Malgré l'accueil favorable qui fut donné à cette demande, la Commission de Gestion, après qu'elle eut discuté la question à nouveau avec le chargé d'affaires de Suède et le chef de la Délégation du C.I.C.R., décida de maintenir son point de vue. Toutefois, le terme prévu pour ses activités serait éventuellement remis jusqu'au 15 janvier 1945. Après cette date, pour rendre certain que le sauf-conduit des navires suédois ne soit pas retiré par les Allemands, on envisagea la création d'un comité de contrôle qui aurait pour tâche de constater

1. V. tableau XXII de l'annexe statistique.

que les marchandises transportées par ces navires n'étaient utilisées qu'en faveur de la population civile.

Ces projets furent bouleversés par l'insurrection des partisans de l'ELAS, qui, pour un mois entier, transforma la capitale en champ de bataille.

Activités de la Commission pendant l'insurrection (décembre 1944 - janvier 1945).

Les nombreuses manifestations politiques qui s'étaient poursuivies dès la libération dans les rues d'Athènes et du Pirée culminèrent le 3 décembre 1944, à l'occasion d'une grève générale proclamée par les organisations de gauche. A la suite d'une intervention de la police, qui fit usage de ses armes à feu, les partisans de l'ELAS, massés depuis longtemps autour de la capitale, déclanchèrent une attaque générale, enlevant l'une après l'autre les stations de police et de gendarmerie ainsi que les prisons et les édifices publics. Le 4 décembre, au soir, la ville entière se trouva dans leurs mains, sauf les quartiers du centre. Le 7 décembre, les troupes britanniques intervinrent, dégagèrent l'Acropole et les quartiers adjacents et relevèrent la police aux points les plus exposés. Les insurgés reçurent des renforts importants de la province, mais leurs attaques, poursuivies jour et nuit et soutenues par de nombreux francs-tireurs casés un peu partout sur les toits et dans les mansardes du centre, n'aboutirent nulle part. Les derniers jours de décembre, d'autres troupes britanniques débarquèrent le long de la plage du Phalère et se livrèrent à une contre-attaque puissante, devant laquelle les partisans durent se ritirer. Ce n'est cependant que le 5 janvier 1945 que les luttes ont cessé dans la capitale.

A la suite d'un armistice conclu quelques jours plus tard, les troupes britanniques cessèrent également de poursuivre les partisans, qui se retirèrent derrière certaines lignes de démarcation tracées à travers le Péloponèse et la Grèce continentale. Les négociations entamées dès cette époque aboutirent à l'accord de Varkiza, publié le 13 février 1945 et suivant lequel les insurgés déposèrent leurs armes.

La population civile fut mise à une épreuve des plus dures pendant toute cette période. Dans la capitale, on fut sans eau, sans gaz, sans électricité, sans combustibles durant presque cinq semaines. Les quelques provisions de bouche que les particuliers pouvaient avoir au commencement des troubles, s'épuisèrent après quelques jours, et la population ne trouva pratiquement aucun moyen de se ravitailler du

fait des combats, de l'arrêt de toutes communications et des restrictions imposées à la circulation des civils.

L'activité de la Commission de Gestion fut paralysée dès le 6 décembre, car les entrepôts se trouvaient dispersés dans divers quartiers et la route qui menait de chacun d'eux aux centres de distribution traversait tantôt l'une, tantôt l'autre des zones ennemies. Après deux jours, lorsqu'il devint évident que la bataille sévirait encore longtemps, la Commission se mit en rapport avec des représentants de l'EAM; on lui avait déjà transmis une demande de la part de l'EAM que le ravitaillement de la population soit poursuivi [1]. Elle prit également contact avec le quartier général britannique pour examiner dans quelle mesure et par quels moyens il serait possible de reprendre la distribution de farine et d'autres vivres ainsi que de médicaments. De part et d'autre on reconnut que tout devait être tenté pour sauver la population de la famine, et l'on se déclara prêt à respecter la neutralité et l'indépendance absolue de la Commission. Après plusieurs jours de négociations entre le chef de la Délégation du C.I.C.R. et des représentants de l'EAM-ELAS, on obtint, le 11 décembre, une lettre dans laquelle les insurgés assurèrent formellement que la Commission de Gestion, ses délégués, son personnel, ses voitures et ses vivres seraient à l'abri de toute atteinte de leur part. Il fut décidé alors de reprendre, sur une échelle réduite, la distribution de farine aux boulangeries et l'approvisionnement des hôpitaux, des institutions philanthropiques et des centres de lait en vivres et en médicaments.

Entre-temps on avait essayé de parer au plus pressé au moyen de négociations tendant à résoudre l'une après l'autre les questions qui se posèrent dans la pratique. Ces questions avaient rapport, en premier lieu, aux moyens de transport et au personnel.

Dès le matin du 9 décembre, grâce à une trêve d'armes négociée pour la région du Zappeion, on avait réussi à retirer de l'enceinte de l'Académie de Gymnastique les 27 camions dont la Commission disposait [2]. Ces camions furent les seuls qu'on put utiliser. Leur nombre fut immédiatement réduit à 25, car deux en furent mitraillés et mis hors d'usage dès le premier jour qu'on les mit en service. Plus tard on en perdit deux autres dans des accidents où il y eut aussi des morts et des blessés parmi le personnel. Ce n'est que vers la fin du mois de décembre que l'on put utiliser, dans la zone gouverne-

1. Le personnel de la Commission et les ouvriers boulangers avaient été en principe exemptés de l'ordre de grève.

2. Des fonctionnaires de l'UNRRA, se trouvant en Grèce à titre d'observateurs, ainsi que quelques Grecs, tous volontaires, aidèrent au déplacement des voitures.

mentale, un certain nombre de camions appartenant à la M.L. Pour diriger ces camions au delà de la ligne de feu, il aurait fallu les munir des insignes de la Croix-Rouge. On fut d'accord d'y renoncer, car la Délégation du C.I C.R. et la Commission de Gestion autant que les autorités britanniques trouvèrent qu'il serait inopportun de placer ces insignes sur des camions militaires. L'EAM s'était offert, par ailleurs, de mettre à la disposition de la Commission de Gestion une dizaine de voitures appartenant à la Société des Transports «Power and Traction» qui se trouvait alors entre les mains des insurgés. Mais, comme la Commission exigeait d'utiliser ces camions pour son compte exclusif, après les avoir munis des insignes de la Croix-Rouge, l'EAM retira son offre, car il entendait les utiliser également pour ses propres transports.

Parmi les employés de la Commission qui réussirent à se rendre à leurs bureaux, on choisit un nombre minimum jugé indispensable à la marche du travail et on les munit des sauf-conduits nécessaires signés par les autorités policières et les autorités britanniques ainsi que, le cas échéant, par les préposés de l'ELAS. Certaines difficultés surgirent quant aux chauffeurs, étant donné qu'ils avaient à traverser la ligne de feu plusieurs fois par jour. Les insurgés admirent finalement qu'on pourrait utiliser dans les deux zones des chauffeurs faisant partie du personnel de la Commission, à condition qu'ils fussent choisis sur une liste présentée et approuvée au préalable par l'EAM. Entre-temps, cette organisation fournit quelques chauffeurs pris dans sa zone pour faire marcher les camions les premiers jours.

Par mesure de précaution tous les camions ainsi que les voitures de ville furent munis du fanion de la Croix Rouge, en plus des insignes qu'ils portaient déjà. Ils furent généralement groupés en convois, dont chacun était accompagné par un délégué neutre, et se déplacèrent en faisant sonner continuellement le klaxon. Le passage de la ligne de feu n'avait lieu qu'à des endroits indiqués au préalable par les insurgés, qui montrèrent également aux chauffeurs les rues qui n'étaient pas minées. Les transports furent effectués suivant un plan d'ensemble qui prévoyait de ravitailler à tour de rôle tous les districts policiers des deux côtés de la ligne de feu. Les programmes quotidiens établis sur la base de ce plan, et selon les possibilités du moment, furent chaque fois soumis à l'approbation préalable des insurgés, mais ceux-ci n'y proposèrent de modifications que deux ou trois fois [1].

Etant donné que les ouvriers minotiers avaient travaillé au ralenti, au cours des semaines précédentes, les provisions de la Commission en farine étaient très peu importantes. L'EAM s'offrit à exempter de la grève les ouvriers de l'usine d'électricité ainsi que ceux des moulins, mais, vu les dégâts très étendus qu'un sabotage aurait pu produire dans la centrale d'élec-

1. La liaison entre la Commission et les préposés de l'EAM fut maintenue à l'aide d'une estafette munie d'une autorisation spéciale du quartier général britannique. La personne choisie pour cette tâche était un employé de la Commission qui se trouva être aussi un militant de l'EAM. Pour les voyages qu'il entreprit chaque matin au siège de l'EAM, la Commission mit une voiture à sa disposition.— Les communications avec le quartier général britannique furent facilitées par l'installation d'un téléphone de campagne.

tricité, il fut jugé prudent d'y renoncer. En revanche, la M. L. mit à la disposition de la Commission ses stocks de farine nouvellement importés et qui suffisaient largement pour remplir le programme assez modeste que la Commission se proposait de mettre en œuvre.

On avait prévu de distribuer aux boulangeries tous les quatre jours 120 dramia (384 grammes) de farine par client. Cette quantité aurait suffi pour une ration quotidienne de 40 dramia de pain, soit la moitié de la ration qui avait été en vigueur pendant les derniers mois de l'occupation. De la sorte, la quantité à transporter journellement se serait élevée à 115 tonnes environ. En affectant 18 camions à la distribution de farine, il aurait été possible d'effectuer ce programme, pourvu que chaque camion eût été à même de faire deux tournées par jour, entre 8 heures du matin et 5 heures du soir.

Malheureusement les longs détours que les convois devaient prendre et les arrêts qui s'imposèrent quand la bataille faisait rage dans tel secteur par lequel ils devaient passer, empêchèrent généralement les camions d'effectuer plus d'une tournée par jour. A deux ou trois occasions, également, le feu de mortier que les insurgés par ignorance ou par mégarde dirigèrent sur les dépôts de la M. L., entrava le chargement. D'autre part, quelques districts de la banlieue furent ravitaillés directement des dépôts de la Commission, sous la direction d'un délégué neutre et à l'aide de charrettes à bras, jusqu'à l'épuisement des stocks. On ne réussit à distribuer au total que 65 tonnes de farine par jour, environ, et, au lieu d'un intervalle de quatre jours prévu pour le ravitaillement des divers districts, c'est à peine que l'on put les secourir chaque septième jour, en moyenne[1].

Sauf de rares exceptions, la farine fut distribuée aux clients en nature, car les boulangeries n'avaient pas de combustibles pour la préparation du pain. Cette faible ration de farine de 17 dramia (55 grammes) par personne et par jour, en moyenne, préparée avec les moyens de fortune à la disposition des particuliers, fut presque la seule alimentation des habitants de la capitale durant la période des troubles. Quand les insurgés se furent retirés de la capitale, et au fur et à mesure que les rues étaient débloquées et les mines enlevées, les transports de farine commencèrent sur une échelle plus importante, à l'aide des camions de la M.L. Mais ce n'est qu'à partir du 18 janvier 1945, que la distribution de pain put reprendre comme auparavant.

1. Certains districts difficilement accessibles ne furent secourus que deux ou trois fois pendant toute la durée des troubles, tandis que d'autres reçurent leur farine par intervalles de cinq ou six jours.

Par suite du manque de moyens de transports, on ne fut pas à même d'effectuer des distributions générales par l'intermédiaire des épiceries. Toutefois, vers la fin du mois de décembre 1944, la M.L. organisa deux ou trois distributions semblables dans les quartiers du centre[1]. Y prirent part, comme à la distribution de farine d'ailleurs, 48.000 personnes qui s'étaient réfugiées dans la zone gouvernementale et qui avaient été munies de cartes de vivres provisoires, sous le contrôle de la Commission de Gestion. D'autre part, la M.L. organisa quelques cantines populaires en plein air, où une soupe chaude fut servie à ceux qui purent s'y rendre.

La délégation du C.I.C.R. fit distribuer également, au début du mois de janvier 1945, des paquets de prisonniers de guerre, dont elle avait un certain stock. Par l'intermédiaire des épiceries, on donna un paquet sur quatre détenteurs de cartes de vivres. Cette distribution commença dans les quartiers du centre et fut étendue aux quartiers évacués les premiers par les insurgés, jusqu'au moment où les distributions générales purent reprendre.

Entre-temps, à l'aide des camions affectés au ravitaillement des institutions philanthropiques, on réussit à ravitailler d'une façon presque normale la grande majorité de ces institutions ainsi que les centres de lait[2], suivant un plan établi par la Mission de la Croix-Rouge Suisse et dont les détails furent soumis successivement aux préposés de l'EAM, tout comme les programmes quotidiens relatifs à la distribution de farine. Les transports avaient lieu dans exactement les mêmes conditions. Des membres de la Mission Suisse accompagnèrent toujours les convois.

Les hôpitaux des deux zones reçurent aussi bien des vivres que des médicaments. En ce qui concerne les médicaments, les autorités britanniques furent dès le début entièrement d'accord pour que tous les hôpitaux, civils ou militaires, gouvernementaux ou élassites, en fussent approvisionnés. Toutefois, l'EAM-ELAS déclara ne pouvoir fournir, pour des raisons militaires, ni les adresses ni le nombre des blessés soignés dans les hôpitaux provisoires des insurgés. En conséquence, il fut décidé que les médicaments provenant des dépôts de la M.L. seraient distribués uniquement aux hôpitaux qui donneraient leur adresse et leur effectif, tandis que la Mission de la Croix-Rouge Suisse,

1. La Commission aida à ces distributions, en tant que ses services fournirent les données concernant le nombre des clients et effectuèrent le contrôle.

2. V. ch. XVIII

d'accord avec la Commission de Gestion, pourrait fournir à discrétion, aussi aux hôpitaux élassites, les médicaments dont elle avait la gestion.

Une tentative fut faite par la Délégation du C.I.C.R. en vue de faire évacuer l'hôpital de la Croix-Rouge par les forces de l'ELAS qui s'y étaient retranchées, ainsi que le sanatorium de Sotiria, qui avait été occupé par les gendarmes. Les négociations durèrent plusieurs jours mais n'aboutirent pas avant la retraite des insurgés. Entre-temps, comme la situation des malades devint critique, on fit des efforts pour les emmener en ville, mais quelques-uns seulement ont finalement pu être évacués [1].

La grande majorité des centres de lait furent ravitaillés d'une façon assez régulière. Grâce au dévouement remarquable des dames volontaires affectées depuis deux ans à ce service, et qui y allèrent chaque jour comme si rien n'était, bravant aussi bien la mitraille que l'accueil hostile qu'elles reçurent parfois de la part d'élassites exaltés, la distribution de lait aux nourrissons put être poursuivie pratiquement sans interruption dans l'entière circonscription de la capitale.

Voici les quantités de vivres distribuées dans la capitale pendant la période des troubles:

	Farine	*Autres vivres*	*Total*
	Milliers d'ocques		
Boulangeries [2]	2.932.—	—	2.932.—
Épiceries [3]	1.265,6	1.703,8	2.969,4
Centres de lait [4]	—	400.—	400.—
Diverses institutions [5]	105,5	205,7	311,2

1. La Commission ne put pas généralement mettre ses voitures à disposition pour le transport de blessés et de malades. De tels transports furent effectués, dans la mesure du possible, par les ambulances de la Croix-Rouge Hellénique, qui cependant, l'une après l'autre, furent mitraillées et mises en pièces ou brûlées. A un certain moment, la Commission dut intervenir, en mettant quelques camions à disposition, pour enlever de la station de premiers secours de la rue Trois-Septembre une cinquantaine de morts (presque tous des civils) qui s'y trouvaient depuis plus d'une semaine.

2. Du 14 décembre 1944 au 16 janvier 1945.

3. Du 20 décembre 1944 au 10 janvier 1945. Les paquets de prisonniers de guerre non compris.

4. Au nombre de 150. Données approximatives pour la période du 9 décembre 1944 au 8 janvier 1945.

5. Du 5 décembre 1944 au 8 janvier 1945.—Les institutions ravitaillées furent les suivantes:

54 hôpitaux, sanatoria et cliniques,
4 cantines d'étudiants,

	Farine	*Autres vivres*	*Total*
	Milliers d'ocques		
Divers secours spéciaux[1]	34.—	20,5	54,5
Personnel de la Commission, de la Mission Suisse etc.	8,1	31,7	39,8
Total . .	**4.345,2**	**2.361,7**	**6.706,9**
Dont quantités provenant des dépôts de la Commission et de la Mission Suisse . .	417.—	505,1	922,1
des dépôts de la M.L.	3.928,2	1.856,6	5.784,8

Dans les provinces, la situation s'aggrava, après que les provisions existantes eurent été épuisées. Celles de la M.L. furent généralement pillées par la population ou enlevées par le service d'intendance de l'ELAS ; à deux ou trois endroits ce fut également le cas des provisions de la Commission de Gestion, mais pour la plupart, les comités locaux de la Commission ont pu poursuivre leurs activités jusqu'à l'épuisement de leurs stocks. A Salonique, où les fonctionnaires de la M.L. sont d'ailleurs restés pendant toute la période des troubles, les distributions de pain et de vivres continuèrent d'une façon assez normale sous la direction des délégués neutres. En Crète, et dans les autres îles, l'insurrection n'eut pratiquement pas de répercussion ni sur la situation politique et militaire, ni sur l'approvisionnement.

Dès que l'ELAS se fut retiré d'Athènes, la Commission trouva indispensable de régler le plus tôt possible les questions concernant le ravitaillement des provinces. Il fut décidé, d'accord avec la délégation du C.I.C.R. et le chargé d'affaires de Suède, que le président de la Commission partirait d'Athènes dans ce but. Il réussit à rejoindre les chefs civils et militaires de l'EAM-ELAS à Trikkala, en Thessalie. Les négociations directes qui eurent lieu à cette occasion, aboutirent à un accord écrit selon lequel le ravitaillement de la population civile serait confié aux organes de la Commission de Gestion, sous la seule direction des délégués neutres, dans les zones qui, selon l'armistice qui venait d'être conclu, resteraient sous la domination de

---

1 centre de tuberculeux externes,
9 établissements philanthropiques,
31 orphelinats et écoles professionnelles,
4 prisons et maisons de correction,
37 préventoria, cantines spéciales etc.

L'effectif de ces institutions (assistés et personnel) s'éleva à 31.000 personnes environ.

1. Otages, réfugiés, prisonniers et divers cas spéciaux.

l'ELAS. Ceux des dépôts de la M.L. qui n'avaient pas encore été vidés, seraient remis aux délégués neutres en vue d'une distribution réglée à la population civile. On se mit également d'accord au sujet des formalités à observer pour effectuer les transports de vivres, de médicaments et de vêtements à destination de la population civile, tout particulièrement pour le cas où les hostilités seraient reprises. Étant donné que la paix de Varkiza fut signée peu après, les prévisions de cet accord restèrent sans objet, et l'on revint dans la pratique aux dispositions dont le gouvernement hellénique, la M.L. et la Commission de Gestion étaient convenus dès avant les troubles.

Parallèlement à cette démarche du président de la Commission de Gestion, la délégation du C.I.C.R. entreprit une action en vue d'obtenir la libération des otages dont les élassites s'étaient emparés dans la capitale et ailleurs[1]. Les insurgés avaient en effet non seulement mis à mort des milliers de toutes catégories sociales, mais, quand une dizaine de jours se furent passés sans qu'ils aient remporté un succès définitif, ils avaient commencé à prendre des otages en un nombre toujours croissant, ceci sous prétexte que les Britanniques avaient emmené un grand nombre de civils grecs en Afrique. Entraînés souvent plusieurs centaines de kilomètres, à pied, le long des routes et des sentiers de montagne, beaucoup de ces malheureux finirent par succomber. Beaucoup furent abandonnés, dans un état lamentable, le long des voies de retraite des insurgés, mais il en restait quand même des milliers dans des camps de concentration en Thessalie, au Péloponèse et ailleurs.

Le délégué du C.I.C.R. obtint de la part de l'EAM-ELAS une promesse formelle que les otages seraient relâchés[2]. Cette promesse

---

1. Les négociations avec l'EAM qui eurent lieu à Athènes dès les premiers jours des hostilités, furent menées au début par la Commission de Gestion. Toutefois, comme l'EAM-ELAS posa souvent des questions qui sortaient du cadre du ravitaillement, concernant l'usage des insignes de la Croix-Rouge, la protection des hôpitaux etc., ainsi que des questions relatives aux droits des belligérants, il fut jugé préférable que la délégation du C.I.C.R. entreprît certaines négociations directement, tandis que la Commission se borna à celles qui avaient trait au ravitaillement, en s'en remettant au chef de la délégation du C.I.C.R. et au chargé d'affaires de Suède pour certaines décisions de principe.

2. Plus tard, l'EAM prétendit que cette décision avait été prise avant l'intervention du C.I.C.R. Quoi qu'il en soit, ils ne l'avaient pas encore annoncée, et le délégué du C.I.C.R. fut le premier à en apporter la nouvelle à Athènes.

fut remplie graduellement à partir du 18 janvier environ. Pour recueillir les otages et les ramener à Athènes, la M.L. coopéra avec la Croix-Rouge Hellénique en mettant entre autres des camions à sa disposition. Le « Central Clothing Committee »[1] fournit aux otages relâchés des vêtements, la Mission de la Croix-Rouge Suisse fournit des médicaments, et la Commission de Gestion, par l'intermédiaire de ses comités locaux, mit des vivres à leur disposition pour leur permettre de subsister jusqu'au moment où l'on put les transporter à Athènes. On eut aussi à s'occuper de réfugiés communistes qui avaient quitté la capitale en panique, souvent avec leurs familles, lorsque la retraite des partisans devint imminente.

Reprise des activités normales.

Les navires suédois qui se trouvaient au Pirée lorsque les troubles éclatèrent, avaient dû quitter le port et jeter l'ancre en rade de Salamine. Aucun déchargement ne put donc être effectué pendant plus d'un mois. D'autres navires avaient été retenus en route, en attendant l'issue du combat. Les provisions disponibles étaient suffisantes pour reprendre l'approvisionnement de la capitale et des provinces voisines de la capitale, selon les programmes prévus, dès la dernière semaine du mois de janvier 1945. Toutefois, on se heurta à des problèmes assez difficiles quand il fallut organiser la réception des cargaisons qui attendaient d'être déchargées et celles qui arrivèrent au cours des semaines suivantes : un certain embouteillage fut inévitable, d'autant plus qu'au port du Pirée le seul quai remis provisoirement en état était utilisé la plupart du temps par les autorités militaires, et que la circulation dans les rues n'était permise que durant les heures qu'il faisait jour.

Ces inconvénients disparurent graduellement, mais la question des transports demeura difficile. Au moyen des camions reçus d'outre-mer[2], la Commission assuma elle-même la majeure partie des transports relatifs à la réception des marchandises et aux distributions effectuées dans la capitale, ainsi que, dans une certaine mesure, les transports aux provinces voisines de la capitale, tandis que les camions de la M.L. furent de plus en plus affectés au service des provinces éloignées.

---

1. V. ch. XXIII.
2. V. ch. XXV.

La direction du ravitaillement fut reprise par le comité de coordination composé de représentants du gouvernement hellénique, de la M.L. et de la Commission de Gestion. Le nouveau gouvernement issu de la crise, n'étant pas divisé par des dissidences politiques irréductibles, eut plus de loisir de s'occuper lui-même des problèmes relatifs au ravitaillement. C'est ainsi que le ministre du Ravitaillement et le ministre des Finances prirent régulièrement part eux-mêmes aux séances du comité.

Désormais on put également étudier d'une façon plus systématique des plans visant à remettre à l'État hellénique les activités de la Commission de Gestion. Une certaine différence d'opinion au sujet des prix à percevoir pour les vivres distribués en province accéléra la réalisation de ces plans.

Le gouvernement désira étendre à la province l'application du principe selon lequel les vivres étaient vendus à des prix suffisamment élevés pour rapporter au Trésor un bénéfice net ou, tout au moins, pour couvrir le prix de revient que, plus tard, le gouvernement aurait à payer selon la loi de «prêt et de bail» (V. plus haut). La Commission fut d'accord pour percevoir de tels prix dans quelques centres, comme ceux de Thèbes, de Corinthe et d'Argos, où les échanges commerciaux avec la capitale avaient commencé à reprendre sur une échelle assez importante et où, également, une certaine activité industrielle commençait à renaître [1]. Par contre, en se basant sur sa connaissance très intime des conditions locales, elle s'opposa à l'application d'une telle politique dans le reste de la province, prévoyant que des prix aussi élevés rendraient les vivres inaccessibles à la grande majorité de la population. Elle savait, entre autres, que dans la plupart des villages hors d'Attique on n'avait pas même encore vu les nouveaux billets de banque émis à Athènes le 11 novembre 1944.

Du côté gouvernemental, il fut allégué qu'on voulait justement, en relevant les prix, forcer les gens d'apporter leurs produits au marché pour qu'ils puissent acheter ensuite les vivres importés. Ainsi le marché serait plus abondamment alimenté en œufs, en viande et en légumes, au profit de la population des villes. La Commission crut pouvoir affirmer que l'on ne pourrait escompter qu'un effet très médiocre sur l'apport de produits indigènes au marché, étant donné l'abattage du cheptel, la réduction des cultures, les dévastations, et encore le fait que certaines régions avaient dû nourrir, durant plusieurs mois, des milliers de partisans.

L'application des prix d'Athènes dans le pays entier aurait toutefois été justifiée, si on avait dû percevoir ces prix aux villageois, sans que ceux-ci aient eu à payer en plus les frais relatifs aux transports locaux. Or, en fin de compte, le gouvernement ne voulut pas étendre l'égalisation des prix aux

1. En ce qui concerne les villes et villages voisins d'Athènes, la Commission appliquait depuis longtemps déjà les mêmes prix que dans la capitale.

villages, qui auraient toujours à répondre des transports depuis les centres de réception de la province [1]. Alors que l'introduction d'une nouvelle monnaie et l'abolition des paiements en nature donnaient pour la première fois la possibilité de parer à cette injustice au moyen de rabais appropriés sur les prix qu'on percevait pour les vivres destinés aux villages, le système préconisé par le gouvernement et par la M.L. aurait pour effet de maintenir et même d'accroître les différences entre les prix payés par les habitants des centres, d'une part, et les habitants des villages, d'autre part. Par ailleurs, le fait que le gouvernement voulut désormais assumer les frais des centres provinciaux (K.E.D.E.S.) pour la réception, l'emmagasinage et la gestion des vivres, n'avait du point de vue égalisation des prix réellement payés qu'une importance tout à fait secondaire, tout en comportant certaines complications administratives.

Soutenu par la M.L., le gouvernement ne voulut pas modifier son point de vue, tandis que la Commission de Gestion ne désira pas contribuer à la mise en œuvre d'un système qui, aux yeux de la population rurale, aurait le caractère d'une mesure fiscale des plus iniques. Finalement on se mit d'accord pour un compromis : la Commission eut le droit de distribuer les vivres gratuitement à ceux des bénéficiaires qui pouvaient être considérés comme indigents ; la portion des vivres dont on disposerait dans ce but serait fixée d'avance pour chaque localité, selon les renseignements que la Commission possédait déjà ou pourrait encore recueillir ; aux bénéficiaires non-indigents on percevrait les mêmes prix qu'à Athènes, les frais de transports locaux étant toujours à la charge des bénéficiaires domiciliés dans les villages.

La nouvelle politique des prix fut mise en pratique à partir du mois de mars 1945, après que la Commission eut établi, pour chaque ville et pour chaque village des provinces qu'elle ravitaillait, le pourcentage des vivres qui serait distribué gratuitement aux indigents, pourcentage qui variait depuis 10 jusqu'à 100.

L'opposition manifestée par la Commission sous ce rapport semble avoir amené le gouvernement à reprendre les activités de la Commission dans un délai plus bref que l'on n'avait prévu jusqu'alors. La Commission n'en fut que satisfaite, d'autant plus qu'elle prévoyait que toutes sortes de difficultés naîtraient de la nouvelle politique des prix [2].

---

1. V. ch. XXVI.

2. De fait, il fallut sous peu modifier cette politique. Dans les provinces ravitaillées par les organes du gouvernement, et où l'on n'avait pas même prévu la «soupape» des distributions gratuites, les vivres restèrent dans les dépôts, car les prix étaient inaccessibles à la plupart des habitants. Les préposés de l'U.N.R.R.A. — qui avait pris la place de la M.L. à partir du 1er avril 1945 — relevèrent ce fait dans leurs rapports et se rendirent personnellement à Athènes pour expliquer la situation. Celle-ci était dans certaines ré-

Dans l'exposé qui précède nous avons relevé les questions litigieuses, étant donné qu'elles présentent le plus d'intérêt du point de vue des principes de l'action de secours. En dépit des divergences d'opinion qui surgirent, la collaboration de la Commission de Gestion avec le gouvernement hellénique et avec la M.L. eut lieu toujours dans le sentiment qu'on avait un but commun. En conséquence, les relations mutuelles furent empreintes d'une grande cordialité que la Commission fut à même d'apprécier d'autant plus qu'elle avait eu affaire auparavant à des autorités pour lesquelles le ravitaillement de la population civile n'avait souvent qu'un intérêt secondaire.

---

gions, en particulier dans les régions pauvres, caractérisée par un arrêt presque total des activités de secours. On se vit donc obligé de rabattre sensiblement les prix et de pourvoir partout aux indigents, au moyen de distributions gratuites.

Par ailleurs, étant donné que le gouvernement avait assumé les frais des centres provinciaux, il fallut instituer sur ces centres un contrôle administratif très compliqué et très coûteux.

CHAPITRE XXVIII

REMISE DES ACITVITÉS DE LA COMMISSION DE GESTION AU GOUVERNEMENT HELLÉNIQUE

Convention conclue entre le gouvernement hellénique et la Commission de Gestion.— Remise des activités courantes.— Liquidation des activités de la Commission.

Convention conclue entre le gouvernement hellénique et la Commission de Gestion.

En vue de la remise des activités de la Commission de Gestion au gouvernement hellénique, il fallut établir les principes juridiques selon lesquels cette cession aurait lieu. Ce fut fait par une convention signée le 21 mars 1945, dont voici les points essentiels :

La Commission arrêterait ce même jour ses activités concernant la gestion et la distribution des secours, pour s'occuper uniquement de la révision et de la clôture de ses comptes, ainsi que de la rédaction et de la publication de son rapport final sur l'œuvre qu'elle venait d'accomplir.

Vu sa qualité d'un organe neutre, la gestion effectuée par la Commission ne ferait pas l'objet d'un contrôle de la part du gouvernement hellénique. D'autre part, les infractions aux lois pénales ou aux règlements de la Commission qui auraient été commises, seraient jugées conformément à ces lois et à ces règlements par l'autorité compétente hellénique.

A partir du 22 mars 1945, l'organisation entière de la Commission passerait telle quelle sous l'administration de l'État hellénique. Il ne serait fait exception que pour les services dont la Commission aurait besoin pour la liquidation de ses activités, pour la rédaction et la publication de son rapport final, la direction des navires suédois, le service de maintien des véhicules (qui serait remis à l'U.N.R.R.A.) et les services fonctionnant sous la direction du chef de la Mission de la Croix-Rouge Suisse (au sujet desquels un accord spécial serait conclu).

La Commission céderait au gouvernement hellénique son actif comprenant les stocks de vivres ainsi que tous les autres biens mobiliers appartenant à la Commission, sa caisse et ses créances au 21 mars 1945. Seraient exceptés les articles d'habillement (dont le droit de propriété était réservé aux

donateurs respectifs : Greek War Relief Association et les Croix-Rouges Américaine, Canadienne et Australienne), les automobiles ainsi que les machines, les outils et les pièces de rechange (dont le droit de propriété était réservé soit à l'U.N.R.R.A., soit à la Greek War Relief Association, soit à la Croix-Rouge Suédoise). Seraient exceptées également les marchandises cédées à la Commission par les autorités allemandes (V. annexe) etc.

Le gouvernement hellénique prit l'engagement de n'utiliser les biens qu'il recevrait de la Commission que pour le ravitaillement de la population civile.

D'autre part le gouvernement hellénique entrerait dans tous les contrats conclus par la Commission, assumant toutes ses obligations contractuelles envers des tiers, ainsi que les obligations extra-contractuelles résultant de la loi grecque à la suite de sa gestion. Toutefois la Commission se réserva de verser des indemnités forfaitaires à ceux de ses employés et ouvriers victimes de faits de guerre ou d'accidents de travail dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi qu'aux familles des employés ou ouvriers tués dans les mêmes circonstances.

Le gouvernement prit à sa charge tous les employés et ouvriers nommés à titre définitif ou provisoire, se trouvant au service de la Commission au 21 mars 1945 et appartenant aux services qui passeraient sous l'administration de l'État. Au cas où le gouvernement déciderait de licencier immédiatement ou à l'avenir ces employés ou ouvriers, il s'engagea à leur verser certaines indemnités préalables fixées suivant la durée de leur service [1].

Le gouvernement mettrait à la disposition de la Commission de Gestion en liquidation, jusqu'à la terminaison de ses travaux, les locaux ainsi que le mobilier et les ustensiles de bureau nécessaires pour l'installation de ses bureaux et la conservation de ses archives. Les frais relatifs aux travaux de liquidation seraient assumés par le gouvernement. La Commission de Gestion en liquidation ainsi que les délégations du C.I.C.R. et de la Croix-Rouge Suédoise continueraient à jouir de tous les privilèges et exemptions qui leur avaient été accordés par la loi 1821/1944 [2].

La Commission assumerait elle-même la garde de ses archives. Les documents et les dossiers relatifs aux affaires en cours seraient remis au gouvernement mais seraient tenus à l'entière disposition de la Commission en vue des travaux de liquidation.

Pour la cession des services établis en province, les délais prévus seraient prolongés dans la mesure du nécessaire.

---

1. Les mêmes clauses seraient applicables au personnel que la Commission garderait dans son service pour la liquidation de ses activités. Ce personnel serait repris graduellement par le gouvernement à moins qu'il ne reçoive de la Commission une indemnité de licenciement établie sur les mêmes bases. Elles seraient applicables à tous les employés et ouvriers engagés directement par la Commission ou par les délégués neutres dans la capitale et dans les provinces, mais elles ne s'appliqueraient pas au personnel engagé par les comités locaux ou régionaux de la Commission.

2. V. ch. IV.

Cette convention fut conclue avec l'assentiment du représentant diplomatique du gouvernement suédois et du chef de la délégation du C.I.C.R. Du point de vue légal, elle fut mise en vigueur par sa publication dans le journal officiel de l'État hellénique.

Étant donné que la guerre n'était pas encore finie, il fallait aussi veiller à ce que le sauf-conduit des navires suédois ne soit pas mis en cause par les Allemands. En conséquence, la convention fut complétée par un accord selon lequel le président et le vice-président de la Commission de Gestion continueraient de siéger dans le comité de coordination dont il a été fait mention dans le chapitre précédent et qui se composa, à partir du 1er avril 1945, des représentants du gouvernement, de l'U.N.R.R.A. (entrée en fonction ce même jour en remplaçant la M.L.) et de la Commission de Gestion en liquidation. De fait, les représentants de la Commission de Gestion ont pris part aux séances du comité de coordination jusqu'au mois de juin 1945, lorsque leur participation à ce comité devint sans objet, l'armistice étant intervenu.

Remise des activités de la Commission de Gestion.

Conformément à la convention dont les stipulations principales ont été brièvement retracées dans le paragraphe précédent, les services qui dépendaient du Centre d'Athènes furent remis au gouvernement hellénique à partir du 22 mars 1945. Sous un chef nommé par le gouvernement, ils formèrent le «premier district du service des distributions générales de l'État».

En même temps tous les dépôts gérés par le Centre d'Athènes furent remis au service successeur, y compris les dépôts de la M.L., dont la Commission avait assumé la direction une semaine auparavant. Le gouvernement reprit également les marchandises se trouvant à bord d'un navire suédois en train d'être déchargé. Les cargaisons que les bateaux suédois apportèrent par la suite furent traitées comme celles de l'U.N.R.R.A.

Les entrepôts de vêtements qui avaient été exemptés de la convention susnommée restèrent sous la direction de l'U.N.R.R.A., les allocations se faisant comme auparavant par le «Central Clothing Committee»[1], présidé désormais par un représentant, du gouvernement hellénique.

Le garage et l'atelier de réparation, dont le sort fut l'objet de

1. V. ch. XXIII.

négociations prolongées avec les autorités gouvernementales, la Greek War Relief Association et l'U.N.R R.A., sont restés sous la direction de la Commission jusqu'au mois d'août 1945, lorsqu'ils furent repris par l'U.N.R.R.A., selon un contrat conclu avec cette organisation.

En ce qui concerne le Centre de Salonique, le gouvernement éprouva certaines difficultés à trouver une personne qualifiée pour en reprendre la direction. La Commission dut intervenir elle-même sur place pour établir, en coopération avec les autorités locales, les formes dans lesquelles la remise des activités devait avoir lieu. On se mit d'accord pour former un comité comprenant un haut fonctionnaire désigné par le gouvernorat de Macédoine, ainsi que deux des directeurs grecs que les délégués neutres avaient placés à la tête des services administratifs de ce Centre, et de remettre les activités des délégués à ce comité à partir du 1er avril 1945, quitte à obtenir après coup l'approbation du gouvernement pour ces mesures.

Le délégué de Corfou avait gardé certaines fonctions, en sa qualité de membre de la délégation du C.I.C.R., et il avait continué à gérer divers articles appartenant à la Commission de Gestion. Ces articles furent remis aux autorités locales vers la fin du mois de mai 1945.

Vers la même époque, le délégué placé à la Canée, dans l'île de Crète, pour s'occuper du ravitaillement de la population civile aussi longtemps que les Allemands maintenaient leur occupation dans cette partie de l'île, put mettre fin à ses activités, après que les Allemands se furent rendus aux troupes alliées.

Dans la convention conclue avec le gouvernement hellénique concernant la remise des activités de la Commission, on avait, comme indiqué ci-dessus, introduit une exemption générale pour les services qui avaient été dirigés par le chef de la Mission de la Croix-Rouge Suisse. Suivant un accord à part établi entre le gouvernement hellénique et la Mission de la Croix-Rouge Suisse, cette Mission continua à diriger les services relatifs au ravitaillement des enfants jusqu'au mois de juin 1945[1].

Liquidation des activités de la Commission de Gestion.

Pour inventorier les entrepôts, liquider les relations avec des tiers, reviser les comptes, établir les actifs et les passifs et réunir les don-

1. V. annexe.

nées nécessaires à la rédaction de son rapport final, la Commission de Gestion se constitua, à partir du 22 mars 1945, en un comité de liquidation, appelé la Commission de Gestion en liquidation et composé d'abord de six, puis de quatre de ses anciens membres[1]. Ce comité se fit assister d'une centaine d'employés choisis de préférence parmi le personnel du service de statistique, de comptabilité et de ravitaillement des provinces (section contrôle et inspection). Ce comité eut également à s'occuper de la vente des articles que les Allemands, à leur départ, avaient remis à la Commission de Gestion pour être utilisés en faveur de la population civile grecque[2].

Le travail relatif à la révision des comptes et à la liquidation des affaires en suspens ne put commencer effectivement qu'au mois de mai 1945, étant donné que le service successeur ne pouvait se priver du personnel expérimenté de la Commission de Gestion avant d'avoir complété les cadres du service de comptabilité. La liquidation fut longue, à certains égards, assez difficile, d'autant plus qu'il fallut dans certains cas fixer après coup la rémunération de services rendus à la Commission.

Entre autres, on dut poursuivre les négociations relatives à la rétribution des moulins[3]. Quoique facilitées par un arrêt gouvernemental qui annula les dettes et les créances contractées avant la stabilisation de la monnaie, ces négociations n'avancèrent que très lentement. La Commission avait pris l'engagement de fournir aux moulins un équipement approprié pour qu'ils fussent à même de fonctionner, à l'issue des activités de la Commission, dans les mêmes conditions techniques qu'avant la guerre. En été 1945 deux envois arrivèrent à peu près simultanément, l'un de Suisse et l'autre d'outre-mer, contenant chacun un assortiment complet des pièces de rechange que la Commission avait fait commander vers la fin de l'année 1943 et en été 1944 pour remplir cet engagement. Après que les moulins en eurent reçu leur plein, le reste fut remis à l'État. Néanmoins il s'avéra impossible pour la Commission de parvenir à un règlement définitif de ses relations avec les moulins. Lorsque son président partit de Grèce, vers la fin du mois d'octobre 1945, il dut remettre au gouvernement hellénique le soin de rechercher une solution, suivant un

---

1. Ce comité fut présidé par M. Sandström jusqu'en octobre 1945 et ensuite par M. Helger.
2. V. annexe.
3. V. Ch. XXVI.

projet qu'il avait établi sur la base des négociations menées jusqu' alors.

Il y eut aussi un certain nombre d'autres questions à régler, concernant les relations de la Commission avec divers fournisseurs et entrepreneurs de transports etc. Encore fallut-il fixer les indemnités promises aux ouvriers et aux employés qui avaient été blessés dans l'exercice de leurs fonctions, ou à leurs familles, dans le cas d'accidents mortels. Pour certains postulants dont les prétentions ne semblaient pas suffisamment confirmées par les faits dont la Commission avait connaissance, on dut s'en remettre aux autorités helléniques pour procéder aux enquêtes indispensables et décider en conséquence.

Un certain nombre d'anciens employés de la Commission et de membres des comités de province furent traduits en justice par les autorités helléniques — généralement sur la base de dénonciations d'ennemis personnels et politiques — pour de prétendus délits commis dans l'exercice de leurs fonctions. La Commission dut à plusieurs reprises procéder elle-même à des enquêtes pour établir les faits souvent vieux d'un ou de deux ans. Presque sans exception les accusations ont été trouvées sans fondement, et les inculpés ont été acquittés. La Commission dut également émettre un grand nombre de certificats ayant rapport à ses relations avec divers fournisseurs serrés par les autorités fiscales. Ce fut le cas surtout des fournisseurs de lait frais.

Le travail de liquidation était virtuellement terminé vers la fin du mois de septembre 1946. A partir de cette époque, deux délégués avec cinq ou six employés sont restés encore quelques mois pour liquider les questions qui se trouvaient encore en suspens, telles certaines questions concernant la vente des articles allemands et la disposition des fonds réunis au moyen de cette vente.

Le résultat comptable de la liquidation se trouve consigné dans une série de procès-verbaux établis entre la Commission de Gestion et diverses autorités grecques concernant la remise des dépôts, de la caisse, des avoirs et des créances. Voici la liste de ces procès-verbaux:

1) Remise de la caisse. Signé en février 1946.
2) » de l'actif et du passif en drachmes stabilisées. Signé le 13 septembre 1946.
3) » de l'actif et du passif en drachmes d'inflation. Signé le 26 août 1946.
4) » des vivres (autres que blé et produits de blé). Signé le 16 juillet 1946.

5) Remise de blé, de produits de blé et d'autres articles. Signé le 6 septembre 1946.
6) » Remise de nourritures de volaille. Signé le 25 juillet 1946.
7) » d'automobiles, d'accessoires et d'outils. Signé le 15 mars 1946.
8) » du mobilier et d'autres inventaires. Signé le 25 juillet 1946.
9) » de meubles, d'ustensiles et de certains autres articles (procès-verbal complémentaire). Signé le 13 septembre 1946.
10) » de sacs et de barils vides. Signé le 3 septembre 1946.
11) » de bois, de mobilier, de matériel et d'outils de l'atelier de menuiserie du Zappeion. Signé le 29 juillet 1946.
12) » de fournitures de bureau. Signé le 12 juillet 1946.
13) » des soldes monétaires et des soldes de vivres des comités régionaux des provinces constituant le premier district des distributions générales de l'État. Signé le 29 août 1946.
14) Lettre adressée le 8 avril 1947 au ministre de l'Approvisionnement concernant la remise des articles suivants non compris dans les procès-verbaux:
    a) Vivres provenant de la M. L.
    b) » de diverses provenances.
    c) » se trouvant à bord du m/s Suorva le 21 mars 1945.
    d) » se trouvant aux mains de tiers pour un traitement industriel, le 21 mars 1945.
15) Lettre adressée le 12 septembre 1946 au ministre de l'Approvisionnement concernant la remise (suivant procès-verbaux) des vivres, automobiles, meubles, soldes monétaires etc. aux autorités d'État de Salonique, Jannina, Mytilène, Samos, Corfou, Crète, Syros, Istiaia et Argos.
16) Déclaration faite le 13 septembre 1946 au ministre de l'Approvisionnement concernant la remise des soldes de magasins et de caisse des bureaux de Chios, Tripolis, Patras et Volos et de la plupart des comités régionaux et locaux se trouvant hors des provinces constituant le premier district des distributions générales de l'État.
17) Déclaration faite le 29 octobre 1946 au ministre de l'Approvisionnement concernant 822 sacs à pressoir d'olives non compris dans les procès-verbaux mais remis, dès le 21 mars 1945, aux services de l'État.

A cette liste il faudrait ajouter une série de procès-verbaux concernant la remise à l'U.N.R.R.A. du garage et de l'atelier de réparation d'automobiles etc. etc.

CHAPITRE XXIX

LES RÉSULTATS OBTENUS

Répartition des vivres.—Régime alimentaire de familles ouvrières d'Athènes et du Pirée.—Évolution de la mortalité et de la natalité.— Observations générales.— Conclusions.

Répartition des vivres.

Dans l'exposé qui précède nous avons passé en revue les difficultés auxquelles la Commission de Gestion se heurta dans ses efforts de répartir les secours, ainsi que les solutions auxquelles elle dut recourir pour mener à bien cette tâche. Nous étudierons encore brièvement, dans leur ensemble, les résultats obtenus dans le domaine du ravitaillement. Si l'on fait abstraction des variations que le nombre des bénéficiaires et les rations individuelles subirent du fait des circonstances, et si l'on se borne à la période de l'occupation, on peut résumer ces résultats comme suit :

Dans la circonscription de la capitale, environ 1.250.000 personnes reçurent régulièrement une ration quotidienne de pain, qui, pendant la période septembre 1942 - octobre 1944, s'éleva en moyenne à 68 dramia. Cette ration correspondit à environ 3 1/2 ocques (4,5 kgs) de farine par mois. En plus, les habitants de la capitale reçurent mensuellement, par l'intermédiaire des épiceries, une quantité moyenne de 2 1/4 ocques (2,9 kgs) de vivres divers.

Dans les provinces, la Commission ravitailla pendant l'occupation assez régulièrement environ 1.300.000 habitants et d'une façon irrégulière encore environ 1.500.000 habitants. Le nombre moyen des bénéficiaires fut de 1.800.000, et ils reçurent en moyenne à peu près 2 1/2 ocques (3,2 kgs) de farine ou de blé par mois [1].

---

1. Les distributions générales d'autres vivres par l'intermédiaire des épiceries ne furent effectuées qu'à Salonique et, occasionnellement dans d'autres villes.

Sous forme de secours spéciaux, environ 90.000 habitants de la capitale et 650.000 habitants des provinces touchèrent des rations supplémentaires de vivres divers, qui s'élevèrent dans la capitale à environ 2 ocques (2,6 kgs), dans les provinces à environ 1 1/2 ocque (1.9 kg) par mois.

Environ 95.000 enfants de la capitale ont touché, par l'intermédiaire des cantines d'enfants, à peu près 2 ocques (2,6 kgs) de vivres mensuellement. D'autre part, les enfants non inscrits dans les cantines, au nombre de 250.000, reçurent par l' intermédiaire des épiceries, à partir du mois de mars 1943, 3/4 d'ocque (1 kg) par mois. Dans les provinces, le nombre moyen des enfants inscrits aux cantines fut de 250 000 environ, mais étant donné que beaucoup de cantines ont fonctionné d'une façon irrégulière, c'est à peine si ces enfants ont touché une quantité moyenne de 1 1/2 ocque (1,9 kg) par mois.

Dans la capitale, environ 60.000 nourrissons et enfants en bas âge reçurent chaque jour un ou deux verres de lait. Dans les provinces 50.000 enfants en moyenne bénéficièrent de la même faveur.

Si l' on veut exprimer les quantités citées ci-dessus en grammes par jour, on peut établir le tableau suivant, qui contient aussi une évaluation de la valeur nutritive des rations moyennes :

Capitale	*Nombre moyen de bénéficiaires*	*Ration individuelle moyenne Grammes par jour*	*Calories par jour*
Distribution de pain	1.250.000	155 [1]	530
Distribution d'autres vivres (par les épiceries)	1.250.000	96	310
Secours spéciaux	90.000	85	270
Enfants des cantines	95.000	85	320
Enfants non inscrits dans les cantines	250.000	32	110
Nourrissons et enfants en bas âge	60.000	[2]	[2]
Province			
Distributions aux «ayants-droit»	1.800.000	110	380
Secours spéciaux	650.000	64	210
Enfants des cantines	250.000	64	240
Nourrissons et enfants en bas âge	50.000	[2]	[2]

Ce relevé ne fait évidemment pas ressortir les efforts qui furent tentés pour adapter dans la mesure du possible les rations indivi-

1. Farine.
2. Les données existantes ne permettent pas d'établir de moyennes.

duelles aux besoins de certains groupes (malades, sinistrés etc.), ni les progrès qui furent accomplis graduellement grâce à l'apport d'outre-mer de quantités plus importantes.

On trouve, d'après le tableau, que les habitants de la capitale ont reçu en moyenne, de septembre 1942 à octobre 1944, des vivres équivalant à 840 calories par jour ; certains groupes de nécessiteux reçurent, en plus, 320 calories par jour, soit 1.110 calories au total, et les enfants des cantines 320 calories en plus, soit 1.160 calories au total. En ce qui concerne les provinces, les moyennes correspondantes furent de 380 calories pour la majorité des bénéficiaires, de 590 calories pour ceux qui touchèrent aussi les rations supplémentaires et de 620 calories pour les enfants, dans la mesure où ils reçurent aussi bien la ration de base que la ration de cantine. Les moyennes relatives à la province n'ont cependant qu'une signification toute relative, étant donné qu'elles dissimulent des variations très importantes, allant d'une centaine de calories, ou même moins, pour les régions qui ne furent secourues que par intervalles irréguliers, jusqu'à 800 ou 900 calories pour les régions les mieux alloties (Salonique, provinces voisines d'Athènes).

Comme les provinces devinrent de plus en plus pauvres du fait de la guerilla et des dévastations qui en résultèrent, on ne comprend que trop bien l'amertume manifestée à maintes occasions par leurs habitants, si l'on considère d'un côté leur part très médiocre aux secours effectivement distribués et de l'autre côté l'assistance beaucoup plus importante, du point de vue du nombre des bénéficiaires et du point de vue des rations, que reçurent les habitants de la capitale. Nous avons vu au chapitre XVII que la Commission de Gestion alloua de tout temps aux provinces des quantités bien supérieures à celles qui y furent effectivement envoyées. Mais divers obstacles qu'on ne réussit pas à éloigner, empêchèrent la réalisation des programmes. Sans l'intervention des belligérants, la Commission eût certainement été à même de développer les secours aux provinces sur une échelle plus conforme à leurs besoins. D'autre part, en considération des difficultés de transport qu'elle avait à surmonter, la Commission s'attribue quand même le mérite d'avoir réussi à expédier, du Centre d'Athènes aux provinces, journellement environ 200 tonnes de vivres, outre les quantités qui y furent envoyées directement d'outre-mer. Partout où cette aide parvint en quantités tant soit peu importantes, elle joua un rôle primordial pour l'alimentation des classes pauvres.

Même dans la capitale, bien que ses habitants aient reçu une assistance beaucoup plus substantielle, tant s'en faut que les secours aient été abondants. La plupart du temps les bénéficiaires avaient à se procurer comme ils le pouvaient un supplément de vivres indispensable. Certaines enquêtes statistiques entreprises par la Commission de Gestion et dont les principaux résultats seront exposés dans le paragraphe suivant, permettent de tirer des conclusions assez précises à cet égard.

Régime alimentaire de familles ouvrières d'Athènes et du Pirée.

Ainsi qu'il est dit au chapitre premier, la Commission de Gestion entreprit une série d'enquêtes statistiques pour établir comment les familles ouvrières d'Athènes et du Pirée se nourrissaient pendant l'occupation. Ces enquêtes furent confiées au docteur G. Logaras qui avait effectué deux études semblables, l'une avant la guerre, l'autre pendant l'hiver de famine 1941-42. On fut par conséquent à même de poursuivre ces enquêtes suivant la méthode qui avait été mise en pratique auparavant et de comparer les résultats avec ceux qui avaient été obtenus en temps normal et au cours d'une disette aiguë.

Les enquêtes se rapportent à des familles ouvrières ne jouissant que de revenus très modestes[1]. Dans aucun cas le chef de famille n'appartenait aux ouvriers qui bénéficiaient d'allocations en nature de la part des occupants. Par contre, beaucoup n'avaient qu'une occupation irrégulière et d'autres ne recevaient, étant chômeurs, qu'un tiers de la paie ordinaire.

La méthode utilisée pour recueillir les données primaires fut celle mise en pratique en Angleterre par les Cathcart, Murray, Sir John Orr et d'autres. Des enquêteurs choisis de préférence parmi les étudiants de médecine se rendirent chaque jour pendant une semaine auprès des familles qui participèrent à l'enquête. Le premier jour, ils pesaient les provisions de vivres existantes et par la suite ils pesaient chaque jour et inscrivaient sur un carnet spécial les vivres achetés par la famille. Ils se renseignaient également sur les repas que les enfants avaient pris dans les cantines d'enfants etc. A la

1. En 1943 et 1944 elles comprirent également un certain nombre de familles de petits employés et de petits commerçants. A cause du manque d'espace nous ne nous attacherons dans ce rapport qu'aux résultats relatifs aux familles ouvrières. Il suffit de remarquer que le régime alimentaire des petits employés n'était guère meilleur, celui des petits commerçants quelque peu meilleur que celui des familles ouvrières.

fin de la semaine, ils pesaient les vivres qui n'avaient pas été consommés et même, très souvent les déchets, en vue du calcul relatif à la valeur nutritive des aliments. Les déchets étaient, d'une façon générale, beaucoup moins importants qu'avant la guerre.

Les résultats de ces enquêtes ont été publiés dans une série de comptes rendus à l'Académie d'Athènes [1]. Pour le présent rapport les données primaires ont été dépouillées à nouveau, d'après des méthodes un peu différentes visant à faire ressortir la variation du régime alimentaire suivant le nombre d'enfants et de membres adultes des familles [2]. Un résumé des statistiques ainsi établies se retrouve dans le tableau XXXI de l'annexe statistique.

En étudiant ce tableau, on trouvera que la consommation moyenne des divers groupes de familles accuse une variation assez régulière, en dépit du nombre très restreint de familles qui participèrent à certaines enquêtes (par exemple celle de l'hiver 1941-42, qui ne porte que sur 26 familles). Ceci porte à croire que le régime alimentaire des familles ouvrières pauvres fut de tout temps très uniforme et que, en conséquence, les données présentées dans le tableau permettent de tirer certaines conclusions générales au sujet de la nutrition de ces familles.

Si l'on s'attache d'abord aux données d'avant-guerre, on constate facilement l'importance de la consommation de pain, qui allait de 9,4 kgs par semaine dans les familles comprenant deux adultes et deux enfants, jusqu'à 25,8 kgs par semaine dans les familles comprenant quatre adultes ou plus avec enfants (7,7 personnes en moyenne). Ces quantités correspondent à une consommation moyenne de 400 grammes par personne et par jour, ce qui revient à dire que beaucoup d'hommes adultes ont dû manger chaque jour un kilogramme de pain ou même davantage. (Pourtant il semble que la consommation de pain parmi les ouvriers de la capitale fût inférieure à celle de la population rurale). A cette consommation s'ajoute celle de farine, de pâtes alimentaires, de gruau etc. (environ 37 grammes par personne et par jour).

1. Γ. Λογαρᾶ, Μελέτη τοῦ σιτηρεσίου ἐργατικῶν οἰκογενειῶν μικροῦ εἰσοδήματος τῶν Ἀθηνῶν κατὰ τὴν περίοδον 1938-1939. Athènes 1946.
Γ. Λογαρᾶ, Μελέτη τοῦ σιτηρεσίου πτωχῶν οἰκογενειῶν τῶν Ἀθηνῶν κατὰ τὴν πολεμικὴν περίοδον (1941-1942). Athènes 1946.
Γ. Λογαρᾶ, Μελέτη τοῦ σιτηρεσίου ἐργατικῶν οἰκογενειῶν, οἰκογενειῶν ὑπαλλήλων καὶ μικροεπαγγελματιῶν τῶν Ἀθηνῶν, κατὰ τὴν περίοδον Ἰανουαρίου-Ἀπριλίου 1943. Athènes 1946
Γ. Λογαρᾶ, Μελέτη τοῦ σιτηρεσίου οἰκογενειῶν μικροῦ εἰσοδήματος Ἀθηνῶν καὶ Πειραιῶς κατὰ τὴν περίοδον Νοεμβρίου 1943 - Ἰανουαρίου, Ἰουνίου 1944. Athènes 1946.

2. Comme adultes ont été comptés tous les enfants âgés de 15 ans ou plus.

Quant à l'huile, autre élément indispensable à l'alimentation des classes populaires, les familles qui participèrent à l'enquête de 1938-39 en consommèrent 34 grammes par personne et par jour, soit environ 1 kilogramme par personne et par mois.

En ce qui concerne les autres aliments d'origine végétale, voici quelle en fut la consommation moyenne par personne et par jour : légumes frais et fruits frais (y compris betteraves et pommes de terre) 230 grammes, légumes secs et fruits secs 32 grammes (soit haricots, fèves et lentilles etc. 24 grammes, raisins secs et figues sèches 8 grammes), sucre (y compris miel, stafidine et sirop de caroube) 26 grammes.

La consommation de viande ne s'éleva qu'à 26 grammes par personne et par jour, ce qui correspond à 9,5 kgs par année. La consommation de poisson fut encore moins importante ; elle n'atteignit que 21 grammes par personne et par jour (7,5 kgs par année). Même en y ajoutant 13 grammes de fromage et d'œufs ainsi que 82 grammes de lait[1], on n'échappe pas à la conclusion que le régime alimentaire des familles en question était extrêmement pauvre en denrées d'origine animale.

Il n'est pas possible d'affirmer que les résultats de cette enquête représentent les conditions moyennes de la classe ouvrière. Les familles qui en furent l'objet semblent plutôt appartenir à la catégorie des ouvriers les moins rémunérés. Il y a lieu de croire que parmi les ouvriers qualifiés, qui touchaient des salaires de 20 ou de 30% supérieurs à ceux des manouvriers, l'alimentation était généralement un peu plus ample, tout en gardant le même caractère frugal.

En se rapportant au tableau XXXI, on peut constater dans quelle mesure la disette affecta le régime alimentaire des familles ouvrières pauvres. Leur consommation de pain ne s'éleva, pendant l'hiver 1941-42, qu'à un tiers des quantités normales. Souvent elle était encore moins importante. Cette réduction fut d'autant plus néfaste que le pain constituait l'élément essentiel de la nutrition. Mais farines, pâtes, sucre, viande, poisson, fromage, œufs et lait diminuèrent dans les mêmes proportions ou même davantage. Certaines familles purent augmenter leur consommation de légumes frais, mais il est à remarquer que cette augmentation porta uniquement sur les légumes verts, alors que la consommation de betteraves et de pommes de terre diminua. Par contre, on consomma plus de légumes secs, sans doute

1. Le lait se composait pour 10 pct environ de yaourt, consommé aussi bien par les adultes que par les enfants, et pour 90 pct de lait frais qui fut sans doute consommé surtout par les enfants.

grâce aux distributions effectuées par la première Commission de Gestion par l'intermédiaire des cantines populaires.

Par la suite, du fait de l'apport de blé d'outre-mer, la consommation de pain s'accrut d'une façon très importante, en restant toutefois inférieure à celle d'avant-guerre. La consommation de légumes secs fut de beaucoup supérieure, grâce aux distributions effectuées régulièrement par l'intermédiaire des épiceries. Les distributions de lait aux enfants se reflètent dans les statistiques, sous forme d'une augmentation très marquée de la consommation de lait. Les quantités restèrent cependant inférieures à celles qu'on avait l'habitude de consommer avant la guerre. Il s'agit, pendant l'occupation, presque exclusivement de lait consommé par les enfants en bas âge, dans les centres de nourrissons. La consommation de légumes et de fruits frais se maintint à un niveau assez satisfaisant jusqu'au printemps de 1943, mais subit ensuite une réduction graduelle, étant donné que l'apport de ces denrées (de betteraves et de pommes de terre surtout) au marché de la capitale se fit de plus en plus insuffisant. Au printemps de 1944 les familles ouvrières en consommèrent bien moins qu'avant la guerre. De même, si l'on fait abstraction de certaines variations de moindre importance, on constate que la consommation de sucre, de viande, de poisson, de fromage et d'œufs continua de diminuer. Ce fut le cas également de l'huile d'olive dont l'apport se réduisit graduellement, d'autant plus que le gouvernement, en été 1943, cessa ses distributions et que la Commission de Gestion se trouva incapable de les reprendre.

Nous reproduisons ci-dessous les moyennes relatives aux familles comprenant deux adultes et deux enfants :

	Consommation moyenne, en hectogrammes par semaine, de familles comprenant deux adultes et deux enfants.					
	Nov. 38 - janv. 39	*Déc. 41 - mars 42*[1]	*Févr. - mars 43*	*Avril - juil. 43*	*Nov. - déc. 43*	*Févr. - juin 44*
Lait	27,3	5,7	12,1	15,9	14,9	13,6
Fromage et œufs	4,7	—	0,0	0,5	—	0,3
Huile d'olive	10.8	6,0	10,1	7,3	2,8	3,0
Viandes	10,8	1,9	1,1	1,9	0,6	1,1
Poisson	8,1	1,5	0,3	1,3	1,0	2,8
Farine, gruau et pâtes	8,3	3,8	32,1	10,8	8,0	5,1
Pain	94,4	28,3	61,8	63,5	82,8	78,7
Légumes et fruits frais	91,5	91,7	80,3	83,5	73,4	61,1
» » » secs	12,1	20,4	32,9	27,1	29.7	35,0
Sucre, miel etc.	10,4	4,2	2,8	2,0	1,1	0,1
Divers	2,2	0,1	—	—	—	—

1. Deux adultes avec enfants. Nombre moyen des enfants = 2 (V. tableau XXXI).

Le graphique de la p. 606 donne une impression visuelle de l'appauvrissement du régime alimentaire de ces familles.

Voici d'autre part quelle fut, à diverses époques, la consommation de pain parmi les familles de composition différente:

	Consommation moyenne de pain, en hectogrammes par semaine.					
	Nov. 38 - janv. 39	*Déc. 41 - mars 42*	*Févr. - mars 43*	*Avril - juil. 43*	*Nov. - déc. 43*	*Févr. - juin 44*
Un adulte avec enfants . . .	.	.	.	47,4	.	.
Deux adultes sans enfants . .	.	.	.	35,5	.	.
» » avec un enfant .	.	.	49,6	47,3	61,7	62,2
» » » deux enfants	94,4	[1] 28,3	61,8	63,5	82,8	78,7
» » » trois enfants	108,4	.	72,0	76,1	90,1	100,5
» » » quatre enfants ou plus	202,2	.	.	94,0	.	.
Trois adultes sans enfants . .	.	.	.	54,1	62,6	54,7
» » avec un enfant .	145,3	19,0	71,3	66,3	79,9	75,2
» » » deux enfants ou plus . .			89,6	90,7	98,3	99,7
Quatre adultes sans enfants .	.	[2] 28,2	.	67,2	80,7	78,5
» » ou plus avec enfants . . .	258,4	50,3	116,8	97,8	.	.

Ces moyennes reflètent assez bien, à partir de 1943, les variations de la ration de pain distribuée par la Commission de Gestion. Toutefois, elles sont généralement un peu supérieures à la ration de base. Exceptionnellement les chefs de famille bénéficièrent de la ration supplémentaire octroyée à certains groupes d'ouvriers. Mais la plupart des ménages ouvriers avaient l'habitude de se procurer un certain supplément de pain sur le marché libre. On peut en juger en se référant aux données suivantes, qui indiquent d'une part la quantité de pain distribuée par personne, sous forme de ration de base, d'autre part la quantité que les familles consommèrent effectivement, en moyenne par personne:

Hectogrammes par personne et par semaine.	*Févr. - mars 1943*	*Avril - juil. 1943*	*Nov. - déc. 1943*	*Févr. - juin 1944*
Rations	15,4	12,7	14,6	17,7
Consommation . .	15,9	16,2	19,2	19,4

Le blé qui servait à la fabrication du pain du marché libre provenait surtout de la production indigène. Grâce à l'apport du blé d'outre-mer et aux distributions effectuées par la Commission de Gestion,

1. Deux adultes avec enfants. Nombre moyen des enfants = 2 (V. tableau XXXI).

2. 3,7 adultes (V. tableau XXXI).

CONSOMMATION MOYENNE PAR SEMAINE DE FAMILLES OUVRIÈRES D'ATHÈNES ET DU PIRÉE COMPRENANT DEUX ADULTES ET DEUX ENFANTS

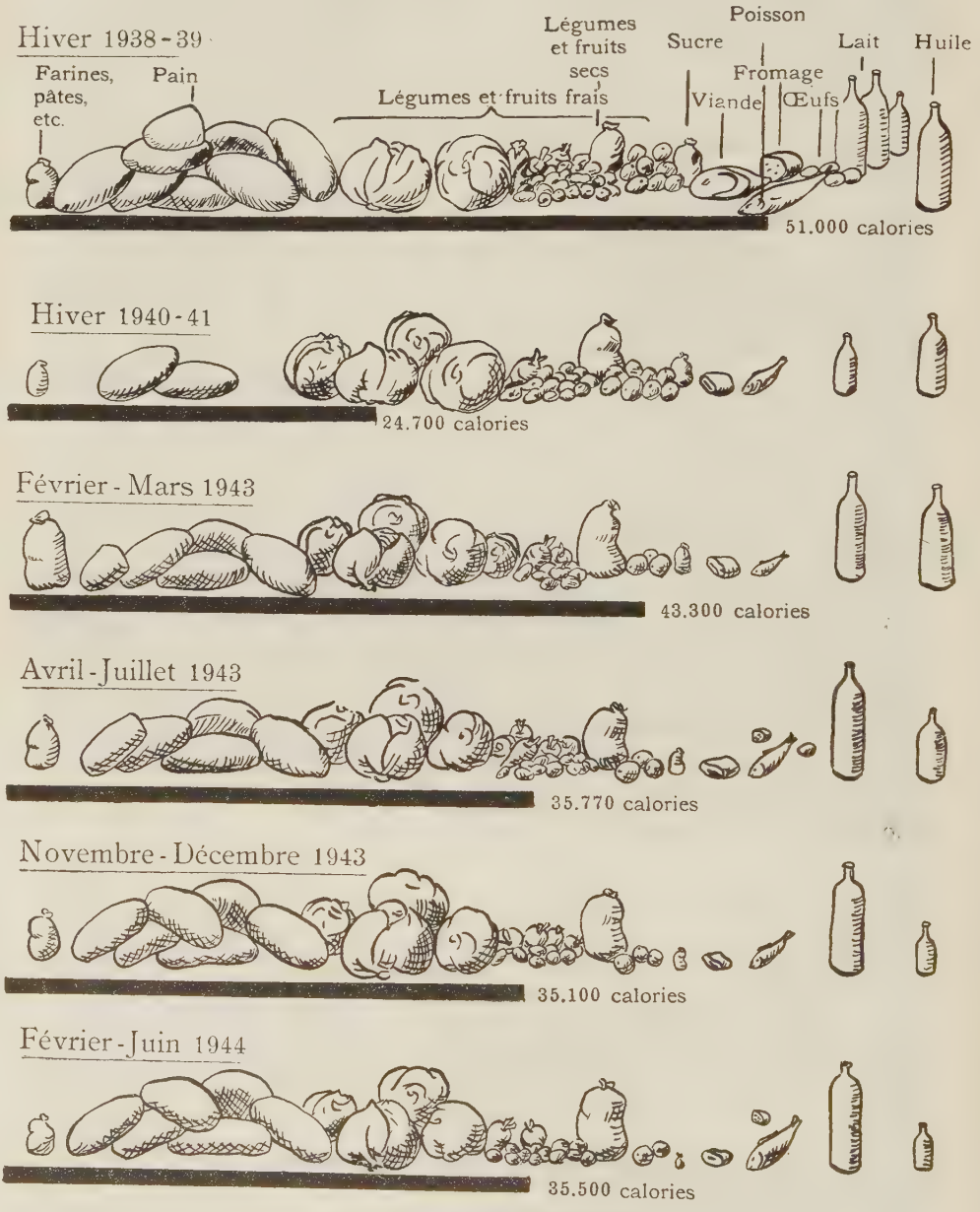

le prix du blé et du pain du marché libre ne subit qu'une augmentation bien inférieure à celle du niveau général des prix.

De même, en ce qui concerne les légumes secs, les quantités consommées par les familles qui participèrent aux enquêtes (de 5,3 à 8,7 hectogrammes par personne et par semaine) furent généralement de beaucoup supérieures à leurs rations (de 3,8 à 5,4 hectogrammes par personne et par semaine, y compris les quantités distribuées aux enfants par l'intermédiaire des cantines). D'une façon générale, les ménages pauvres trouvaient à acheter des haricots et des pois chiches sur le marché, à des prix relativement favorables, car beaucoup de gens qui n'étaient pas dans le besoin avaient l'habitude de vendre une partie de leurs rations de ces produits. Le marché fut alimenté non seulement par les distributions de la Commission de Gestion, mais aussi par celles qui furent effectuées par le gouvernement et les autorités d'occupation en faveur des ouvriers occupés par la Wehrmacht, des fonctionnaires publics, du personnel de diverses entreprises etc.

Par contre, la consommation de sucre des familles ouvrières fut toujours inférieure aux rations distribuées par la Commission de Gestion. La ration individuelle de sucre distribuée à partir du mois d'avril 1943[1] se montait, avec deux ou trois exceptions, à 100 dramia par mois, soit 0,72 hectogrammes par semaine. Or, en avril-juillet 1943 et en novembre-décembre 1943, les familles ouvrières qui prirent part aux enquêtes n'en consommèrent respectivement que 0,35 et 0,37 hectogrammes par personne et par semaine. Selon toute évidence, elles avaient l'habitude de vendre la moitié de la ration pour se procurer d'autres vivres qui étaient moins chers sur le marché[2]. Au printemps de 1944, à cause de la pénurie croissante des vivres indigènes (de l'huile d'olive surtout, V. ch. XIX), elles furent obligées, pour s'en procurer des quantités minimes, de vendre pratiquement toute la quantité de sucre qui leur fut distribuée par l'intermédiaire des épiceries ; elles n'en consommèrent, en effet, que 0.03 hectogrammes par personne et par semaine, en moyenne.

Les dernières colonnes du tableau XXXI portent un résumé des calculs qui ont été effectués pour établir la valeur nutritive des aliments consommés à diverses époques par les familles qui participèrent

1. La ration du mois d'avril fut distribuée en mai, en même temps que la ration de ce mois.

2. V. ch. XIV et XXVI.

aux enquêtes[1]. En ce qui concerne les calories, on peut établir la comparaison suivante :

	Calories en moyenne par famille et par jour.					
	Nov. 38 - janv. 39	*Déc. 41 - mars 42*	*Févr. - mars 43*	*Avril - juil. 43*	*Nov. - déc 43*	*Févr. - juin 44*
Un adulte avec enfants . . .	.	.	.	3.300	.	.
Deux adultes sans enfants . .	.	.	.	2.910	.	.
» » avec un enfant .	.	.	4.160	3.810	3.990	4.220
» » » deux enfants	7.300	[2] 3.530	6.180	5.110	5.010	5.070
» » » trois »	8.240	.	8.050	5.740	5.890	5.970
» » » quatre enfants ou plus	11.310	.	.	6.750	.	.
Trois adultes sans enfants . .	.	.	.	3.800	4.200	3.470
» » avec un enfant .	10.460	3.450	5.650	4.360	5.150	4.450
» » » deux enfants ou plus . .			9.300	5.960	6.720	6.330
Quatre adultes sans enfants .	.	[3] 3.360	.	4.950	5.460	5.260
» » ou plus avec enfants	15.910	5.360	10.280	7.230	.	.

Malgré certaines irrégularités qui s'expliquent par le fait que les calculs se basent, dans certains cas, sur un nombre très restreint de familles, les moyennes reproduites ci-dessus font ressortir d'une façon assez évidente l'évolution générale de la situation alimentaire. En comparaison des conditions qui régnaient avant la guerre, la famine de l'hiver 1941-42 avait réduit à moitié ou même à un tiers la nutrition moyenne des familles ouvrières pauvres. L'activité de la Commission de Gestion améliora sensiblement la situation, mais certains groupes de familles n'atteignirent quand même, au début de l'année 1943, que les deux tiers ou les trois quarts de leur alimentation avant la guerre. Au printemps de 1943, on constate à nouveau un certain resserrement, dû en premier lieu à une diminution générale de la consommation d'huile d'olive. Les réductions que la Commission de Ges-

1. Pour ces calculs, on a utilisé le tableau de König (J. König, Nahrung und Ernährung der Menschen, Berlin 1926), ainsi que le tableau «Imperial bureau of animal nutrition. Table of composition of foods, Aberdeen 1938». Pour certains aliments spécifiquement grecs et pour le pain, les calories ont été calculées d'après les analyses effectuées par le docteur Logaras lui-même. Certains résultats publiés dans ce rapport ont été ajustés à l'aide du tableau de Schall (Dr Hermann Schall, Nahrungsmitteltabelle, 14., verbesserte Auflage, Leipzig 1942).

2. Deux adultes avec enfants. Nombre moyen des enfants = 2 (V. tableau XXXI).

3. 3.7 adultes (V. tableau XXXI).

tion fut obligée d'apporter en même temps à la ration de pain et aux distributions effectuées par les épiceries, à cause du retard des envois d'outre-mer [1], contribuèrent à ce resserrement, bien que la plupart des ménages aient trouvé à acheter un supplément de pain sur le marché libre [2]. Par la suite, la Commission fut à même d'augmenter la ration de pain et d'accroître également, jusqu'à un certain degré, les quantités distribuées par les épiceries, mais ces mesures ne suffirent en somme qu'à contrecarrer la pénurie croissante des vivres indigènes et n'apportèrent en conséquence qu'une très légère augmentation à la nutrition moyenne des familles ouvrières. A en juger d'après les statistiques, leur consommation de calories se maintint à environ deux tiers de celle d'avant-guerre, jusqu'au printemps de 1944. Il est probable que durant les derniers mois de l'occupation elle subit encore une certaine réduction.

En ce qui concerne la composition des aliments, voici quelques données sommaires :

Pourcentage de calories provenant de :	*Nov. 38 - janv. 39*	*Déc. 41 - mars 42*	*Févr. - mars 43*	*Avril - Juil 43*	*Nov. - déc. 43*	*Févr. juin 44*
protéines	12	9	14	16	17	22
graisse	25	29	25	23	13	12
hydrates de carbone	63	62	61	61	70	66
Total	100	100	100	100	100	100

Alors que l'importance relative des graisses diminua, celle des protéines subit un accroissement assez important. Etant donné que les ménages pauvres consommèrent beaucoup de légumes secs, il semble que, même du point de vue des quantités absolues, l'apport total de protéines se soit maintenu au même niveau qu'avant la guerre (quelque 50 grammes par personne et par jour). Toutefois, la consommation de protéines animales était très insuffisante en comparaison des normes établies par les physiologistes. Il n'y fut remédié que dans une faible mesure par les distributions de poisson salé et de conserves de poisson inaugurées au printemps de 1944.

Par ailleurs, le pain «complet» distribué par la Commission de Gestion, ainsi que les légumes frais consommés en quantités relativement importantes, semblent généralement avoir fourni les sels et

1. V. ch. VIII. Les rations individuelles (pain et vivres distribués par les épiceries) équivalurent en février - mars 1943 à 845 calories par jour, en avril - juillet 1943 à 620 calories par jour.

2. V. ci-dessus. La consommation de pain ne diminua pas, malgré la réduction de la ration quotidienne de 70 à 60 et temporairement à 50 dramia.

les vitamines dont l'organisme humain a normalement besoin. Ceci ne s'applique pas, toutefois, à la vitamine A. Étant donné que la consommation de graisse animale était minime, l'apport de cette vitamine provenait exclusivement de la carotine contenue dans les légumes frais. Une enquête médicale effectuée par le docteur Logaras en août et en septembre 1942 révéla une hypovitaminose A très répandue parmi les habitants de la capitale[1]. Une année plus tard, une enquête semblable, dont une centaine d'enfants furent l'objet, donna un résultat beaucoup meilleur. On put attribuer cette amélioration surtout à la distribution de lait aux enfants. Les distributions d'huile de foie de morue effectuées sur une grande échelle à partir de l'hiver 1943-44 ont dû avoir à cet égard des résultats encore plus favorables. Au printemps de 1944, on a pu constater que certains cas manifestes d'hypovitaminose A parmi les adultes ont été guéris grâce aux produits de poisson distribués à cette époque.

Sur la base de l'enquête qu'il avait effectuée avant la guerre, le docteur Logaras évalua la consommation moyenne des familles qui y participèrent à 2.230 calories par jour et par «unité de consommation» (equivalent adult, Vollperson). C'est là une valeur très faible en comparaison de celle qu'on considère comme normale dans les pays de l'Ouest et du Nord (quelque 3.000 calories par jour et par «unité de consommation»). Si elle était significative, elle indiquerait que déjà avant la guerre la classe ouvrière grecque était dans une large mesure nettement sous-alimentée. Le résultat du docteur Logaras fut obtenu en utilisant l'échelle recommandée par le comité d'experts de la Société des Nations pour l'évaluation du besoin alimentaire des individus suivant leur sexe et leur âge[2]. Or, d'une façon générale, l'emploi de pareilles échelles semble être peu motivé du point de vue de l'impartialité des enquêtes statistiques, étant donné que les résultats sont inévitablement empreints des suppositions que l'on formule d'avance sur la consommation optimale des individus. C'est pourquoi, dans les enquêtes de ce genre effectuées dans divers pays durant et après la guerre, on en a généralement abandonné ou restreint l'usage. Aussi, et à plus forte raison, y a-t-il lieu de douter, si l'échelle de la Société des Nations, qui se base principalement sur l'expérience des pays de l'Ouest et du Nord, est applicable sans autre à la Grèce, où des conditions climatiques très différentes ne sont certainement pas sans influencer les besoins alimentaires des habitants. On ne peut donc pas affirmer, sur la base des données existantes, qu'une sous-alimentation des plus répandues régnait

1. Γεωργίου Λογαρᾶ, Ἡ ὑποβιταμίνωσις A — Προσδιορισμοὶ τῆς ἐξοικειώσεως εἰς τὸ σκότος. Athènes 1946.

2. League of Nations, The problem of nutrition, Volume II. Report on the physiological bases of nutrition, Geneva 1936.

parmi les ouvriers grecs avant la guerre [1]. D'autre part, il y avait sans doute en Grèce beaucoup de pauvres qui ne mangeaient pas à leur faim. Selon des observateurs impartiaux, ce fut le cas surtout dans certaines régions montagneuses.

Pour les raisons qui ont été brièvement indiquées ci-dessus, nous avons préféré présenter dans ce rapport les résultats des enquêtes Logaras sous forme de moyennes par famille (ou, quelquefois, par personne) après avoir groupé les familles suivant leur composition. Cette méthode ne permet pas de tirer des conclusions précises sur l'étendue de la sous-alimentation, mais on ne peut pas procéder autrement quand il s'agit de comparer entre elles des enquêtes effectuées à des époques différentes et portant sur des familles dont la composition diffère considérablement, comme c'est le cas des enquêtes dont nous nous occupons [2].

Au graphique de la p. 612, qui se base sur les moyennes du tableau XXXI, on peut constater comment, dans les familles comprenant respectivement 2 et 3 adultes, l'apport total de calories varia en raison du nombre d'enfants. Le graphique porte aussi le nombre des calories contenues dans les rations de pain et d'autres vivres dont ces familles bénéficièrent (y compris le lait et les repas de cantine consommés par les enfants). Il indique, par conséquent, dans quelle mesure la Commission de Gestion contribua à l'approvisionnement des familles ouvrières pauvres de la capitale.

Étant donné que la Commission n'avait pas jugé utile de différencier les rations d'après l'âge des individus, les enfants touchèrent les mêmes quantités de pain et d'autres vivres que les adultes, et beaucoup reçurent en plus le lait et les repas de cantine. Cela revient à dire que les enfants étaient systématiquement favorisés et que la part de l'alimentation totale, que fournissait la Commission, était

1. La même critique s'applique à plusieurs autres enquêtes du même genre effectuées en Grèce (comme ailleurs), par exemple à celle du professeur Alivisatos, qui présente néanmoins à plusieurs égards un très grand intérêt (G. P. Alivisatos et Ad. Joustinianos, Nutrition in rural districts in Greece. League of Nations, Bulletin of the Health Organisation Vol. XII, No. 3.1945/46). Pour un certain nombre de familles rurales, le professeur Alivisatos obtint en 1939/40 une consommation moyenne de 2.535 calories par jour et par «unité de consommation» (également d'après l'échelle de la Société des Nations).

2. Alors que l'enquête effectuée avant la guerre porta principalement sur des familles nombreuses, celles qui furent entreprises pendant l'occupation comprirent un grand nombre de familles sans enfants ou avec peu d'enfants (V. tableau XXXI). Il semble que, dans une certaine mesure, cette différence reflète une évolution qui eut réellement lieu du fait de la baisse de la natalité (V. ci-après).

CONSOMMATION, EN CALORIES PAR JOUR, DE DIVERS TYPES DE FAMILLES

Consommation totale

Calories fournies par la Commission de Gestion

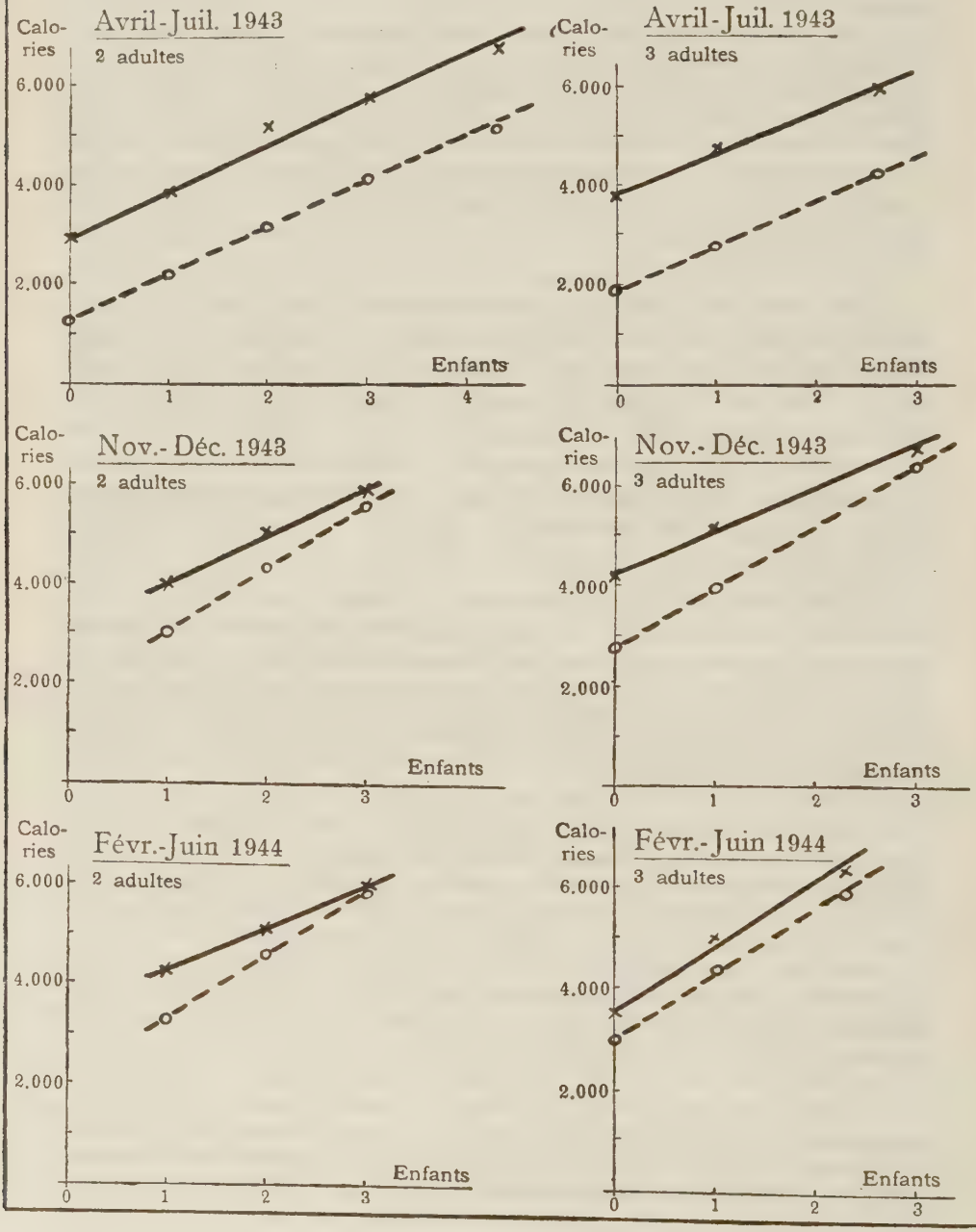

beaucoup plus importante pour les familles nombreuses que pour les familles avec peu d'enfants ou sans enfants. On voit, par exemple, qu'en avril-juillet 1943, sur les 5.700 calories consommées quotidiennement par les familles comprenant deux adultes et trois enfants, la Commission avait fourni les 4.000, soit environ 70 %, alors que deux adultes sans enfants, sur 2.900 calories qu'ils avaient consommées au total, n'avaient reçu de la Commission que 1.300, soit 45 %. De même, en ce qui concerne les familles avec trois adultes, la contribution de la Commission varia depuis 50 % pour les familles sans enfants jusqu'à 70 % pour les familles avec deux enfants ou plus (2.6 enfants en moyenne).

Au fur et à mesure que la Commission de Gestion fut à même d'accroître ses distributions et que les ménages pauvres éprouvèrent des difficultés toujours plus grandes à se procurer des vivres ailleurs, l'apport fourni par la Commission devint encore plus important. Dès l'hiver 1943-44 les familles nombreuses semblent avoir vécu presque uniquement des vivres distribués par la Commission, à en juger d'après le graphique. Aux familles avec un seul enfant elle fournissait plus que trois quarts de leur alimentation, et aux familles sans enfants environ les deux tiers.

Ces observations n'épuisent pas les conclusions auxquelles se prêtent les données reproduites au tableau XXXI. Mais une étude plus détaillée de ces données devra nécessairement être réservée à une publication spéciale.

Évolution de la mortalité et de la natalité.

Ainsi qu'il est dit au chapitre premier, la Commission de Gestion recueillit régulièrement, pendant toute la durée de son activité, des données mensuelles sur la mortalité et sur la natalité dans un certain nombre de centres urbains. Ces données sont exposées ci-après sous forme d'une série de graphiques indiquant le nombre des décès et des naissances, mois par mois, jusqu'à la fin de l'année 1944. En étudiant ces graphiques, il est important de ne pas perdre de vue que les statistiques ne se rapportent qu'aux localités les plus importantes[1]. Bien qu'elles englobent une population de 2.300.000 habi-

1. Les statistiques englobent les localités suivantes (les données sur la population se rapportent à 1940):

Circonscription de la capitale.— 34 communes avec 1.088.844 habitants, soit 97 % de la population totale. (Les communes suivantes manquent : Voula,

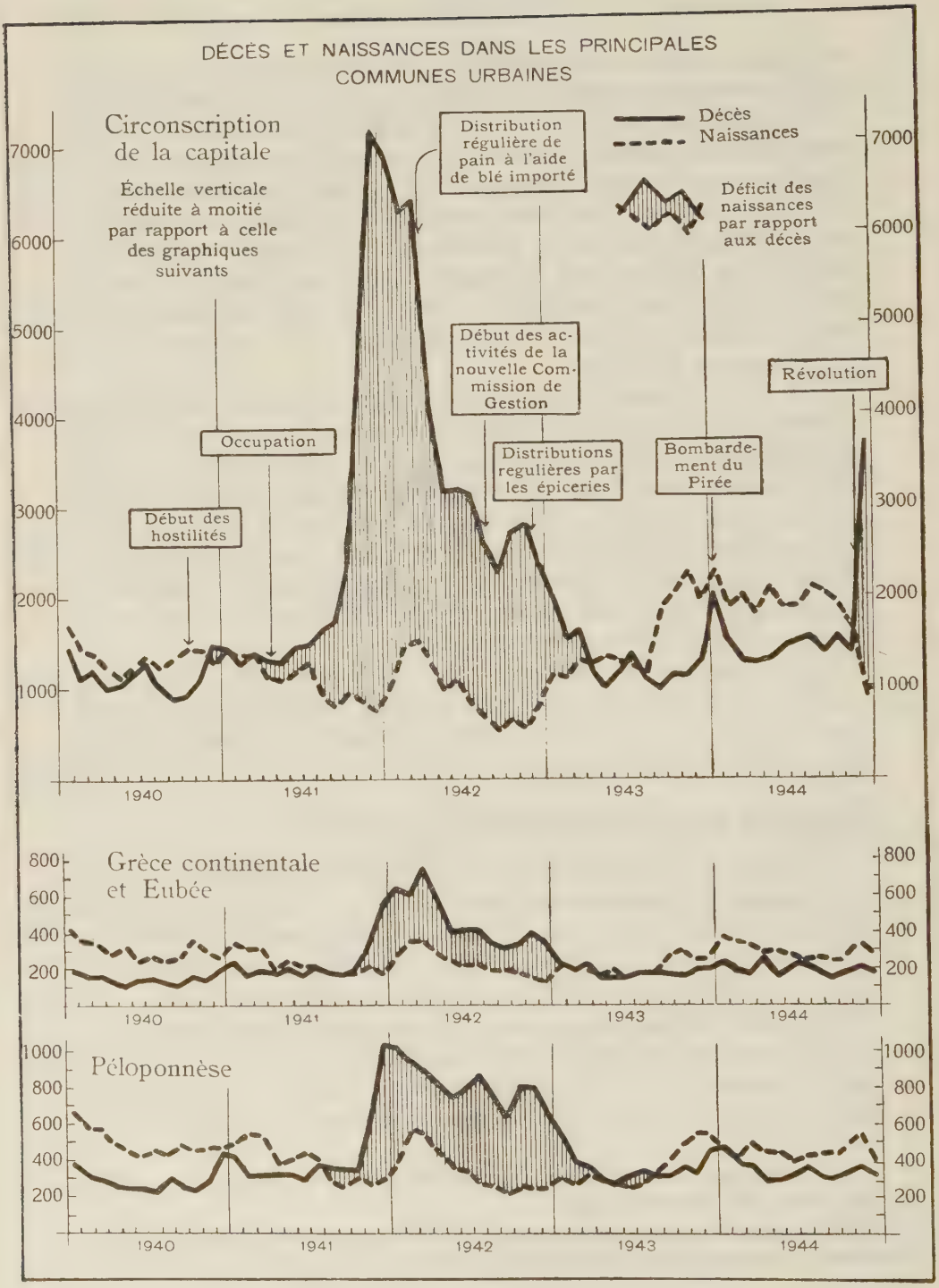
DÉCÈS ET NAISSANCES DANS LES PRINCIPALES COMMUNES URBAINES
Circonscription de la capitale
Échelle verticale réduite à moitié par rapport à celle des graphiques suivants
Décès
Naissances
Déficit des naissances par rapport aux décès
Distribution régulière de pain à l'aide de blé importé
Début des activités de la nouvelle Commission de Gestion
Distributions regulières par les épiceries
Bombardement du Pirée
Révolution
Occupation
Début des hostilités
7000
6000
5000
4000
3000
2000
1000
1940
1941
1942
1943
1944
Grèce continentale et Eubée
800
600
400
200
Péloponnèse
1000
800
600
400
200

DÉCES ET NAISSANCES DANS LES PRINCIPALES COMMUNES URBAINES *(suite)*

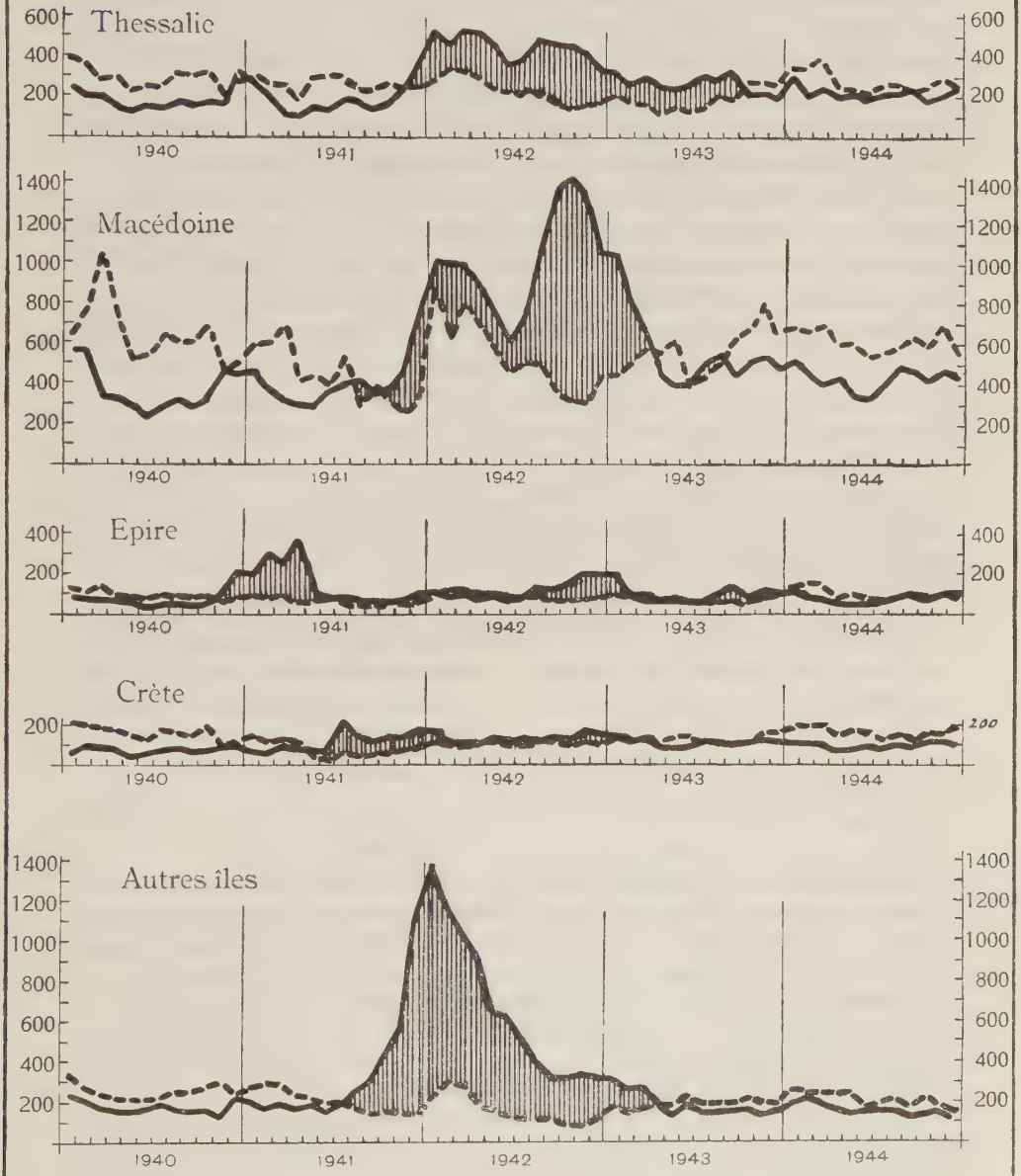

tants, elles ne représentent en somme que les villes où la Commission de Gestion put exercer ses activités d'une façon régulière [1]. Il est par conséquent très probable qu'elles donnent sur l'évolution de la mortalité et de la natalité une impression plus favorable que ne feraient des statistiques complètes, englobant aussi les villes et les bourgades qui ne reçurent que des secours irréguliers. Toutefois, les distributions de la Commission de Gestion apportèrent une amélioration générale à la situation alimentaire du pays. Cette amélioration se fit sentir même dans les régions qui bénéficièrent le moins de l'action de secours, en affectant favorablement le prix des vivres. C'est pourquoi, dans ces régions, l'évolution de la mortalité et de la natalité ne fut pas entièrement différente de celle qui eut lieu dans les localités que visent les statistiques. Sous ce rapport, il y a lieu de faire une réserve, cependant, pour certaines régions montagneuses

---

Vouliagméni, Ékali, Kalamaki, Kamatéro, Hasani, Korydalos, Moschato, Vieux Phalère, Pérama, Haidari, Psychico).

Grèce continentale avec Eubée. — Chalkis, Éleusis, Koropi, Lamia, Laurium, Lévadia, Loutraki, Mégara, Messolonghi, Salamine, Thèbes et 8 localités plus petites. En tout 19 localités avec 162.753 habitants, soit 18 % de la population totale.

Péloponèse. — Aighion, Amalias, Argos, Filiatra, Gythion, Calamata, Kiato, Corinthe, Messini, Nauplie, Patras, Pyrgos, Sparte, Tripolis et 5 localités plus petites. En tout 19 localités avec 269.781 habitants, soit 23 % de la population totale.

Thessalie. — Almyros, Carditsa, Larissa, Trikkala, Tyrnavos, Volos et 3 localités plus petites. En tout 9 localités avec 155.588 habitants, soit 27 % de la population totale.

Épire. — Arta, Prévéza, Jannina et 6 localités plus petites. En tout 9 localités avec 54 918 habitants, soit 15 % de la population totale.

Macédoine. — Ambélokipi (près de Salonique), Édessa, Florina, Catérini, Litohoro, Naoussa, Salonique, Verria, Yannitsa et 5 localités plus petites. En tout 14 localités avec 355.164 habitants, soit 28 % de la population totale de la Macédoine à l'ouest du fleuve Strymon.

Crète. — Aghios Nikolaos, Héracleion, la Canée. En tout 3 localités avec 73.146 habitants, soit 17 % de la population totale.

Iles. — Localités principales des îles Andros, Chios, Cythère, Hydra, Kythnos, Lesbos, Milos, Mykonos, Naxos, Paros, Samos, Santorin, Sériphos, Skiathos, Skyros, Spétsai, Syros et Tinos. En tout 20 localités avec 134.299 habitants, soit 23 % de la population totale des Cyclades, Sporades, Iles de l'Égée, Hydra, Spétsai et Cythère.

1. Toutefois, dans les Cyclades et en Épire, l'action de secours fut interrompue pendant la majeure partie de l'année 1943 (V. ch. XVII).

qui, durant de longs mois, furent bloquées par les autorités d'occupation. Il est certain que la disette provoquée par ces mesures y causa de nombreux décès par inanition.

Circonscription de la capitale. — Les statistiques relatives à la capitale ont fait l'objet d'une analyse du docteur V.G. Valaoras, professeur d'hygiène à l'Université d'Athènes, dans un rapport présenté à la Société médicale d'Athènes[1]. Bien que les données présentées ici diffèrent quelque peu de celles que M. Valaoras a prises comme base pour son analyse, les conclusions qu'on peut en tirer sont les mêmes.

Les naissances qui, dans la capitale, avaient dépassé les décès de 400 par mois en moyenne, commencèrent à décroître dès le début de l'année 1941, tandis que les décès augmentèrent. Les deux courbes se croisèrent définitivement au mois d'avril 1941, à l'époque de l'invasion allemande, de sorte que les naissances accusèrent un déficit de plus en plus important par rapport aux décès. Huit mois plus tard, la mortalité atteignit un niveau six fois plus élevé qu'avant la guerre. Ce ne fut qu'au mois d'avril 1942, après l'arrivage des premières cargaisons de blé d'outre-mer, que ce nombre excessif de décès (causés dans la majorité des cas par la sous-alimentation) accusa une diminution sensible. On doit évidemment attribuer cette baisse de la mortalité en premier lieu à la reprise de la distribution régulière de pain, mais aussi à l'entrée de la saison chaude. Il y avait, aussi avant la guerre, moins de décès au printemps et en été que pendant l'automne et l'hiver[2].

Les naissances, d'autre part, après une augmentation temporaire pendant les premiers mois de 1942, continuèrent à décroître jusque

---

1. B. Βαλαώρα, Οἱ θάνατοι ἐν Ἀθήναις καὶ Πειραιεῖ κατὰ τὴν τετραετίαν 1940-43. Communication à la Société médicale d'Athènes, le 24 mai 1945, Athènes 1946.

V. aussi : V G. Valaoras, Some effects of famine on the population of Greece. The Milbank Memorial Fund Quarterly, Vol. XXIV, No 3, July 1946.

2. M. Valaoras a étudié, pour la période octobre 1941 - avril 1942, la corrélation entre la mortalité d'une part, la ration quotidienne de pain et la température quotidienne moyenne d'autre part. Il n'y a pas de relation apparente entre le nombre de décès quotidien et la ration de pain, mais par contre une covariation évidente entre les décès et la température. Affaiblis par une nutrition qui était insuffisante même dans des conditions de température normales, les habitants succombèrent en masse aux moments où la baisse de la température exigea de l'organisme humain une dépense calorique plus élevée qu'à l'ordinaire.

vers la fin de l'année 1942 ; elles ne s'élevèrent plus, à cette époque, qu'à un tiers de leur niveau normal.

Au mois d'avril 1943, les courbes de la natalité et de la mortalité se croisèrent à nouveau, en reprenant, l'une aussi bien que l'autre, un niveau plus normal.

Dès lors, le nombre des décès se maintint à un niveau comparable à celui d'avant la guerre. Il y eut toutefois un accroissement soudain au mois de janvier 1944, à la suite du bombardement du Pirée et de l'exode de la population de cette ville vers Athènes (V. ch. IX et XV). Un accroissement aussi soudain, et encore plus important, se produisit en décembre 1944, du fait de la révolution. Pendant ce mois, le nombre des décès dépassa encore une fois celui des naissances[1].

Abstraction faite de ces événements, on peut mettre en discussion dans quelle mesure la mortalité des années 1943 et 1944 soit véritablement l'indice d'un rétablissement de conditions tant soit peu normales. Comme on le verra ci-après, la famine de l'hiver 1941-42 avait frappé les personnes âgées beaucoup plus que les jeunes, de sorte que la répartition de la population par groupes d'âge en avait sans doute été affectée d'un façon assez sensible. Les vieux étaient devenus beaucoup moins nombreux, et en conséquence les risques de décès, évalués par rapport à la population entière, devaient nécessairement être moins importants qu'avant la guerre. Or le coefficient de la mortalité fut néanmoins à peu près le même que pendant l'année 1940 (le nombre absolu des décès était quelque peu supérieur, mais la population s'était également accrue, de 1.125.000 à 1.250.000 dans la capitale entière). C'est pourquoi il y a lieu de supposer que la situation alimentaire, même si elle pouvait désormais être considérée comme supportable, affectait toujours sérieusement la mortalité.

Sans une analyse beaucoup plus détaillée des données existantes, on ne peut donc pas tirer de conclusions précises au sujet des effets positifs de l'œuvre de secours. Pour cette analyse, il faudrait aussi prendre en considération que le nombre des naissances, à partir de l'automme 1943, fut d'environ 50 % supérieur à celui d'avant la guerre. Ce fait, qui est en soi assez remarquable, avait évidemment

1. Ceci est vrai même si l'on prend en considération que les naissances ne diminuèrent pas, comme on pourrait croire en jugeant d'après le graphique. Environ la moitié des naissances qui eurent lieu ne furent enregistrées que le mois suivant, après la fin des troubles. Par ailleurs, les décès et les naissances reprirent leur relation normale dès janvier 1945.

une certaine influence sur la mortalité générale, étant donné que la probabilité de décès est d'ordinaire très élevée parmi les enfants de bas âge[1].

De toute façon, il est évident que la mortalité excessive de l'hiver 1941-42 avait pour cause primaire la faim, car aucune épidémie ne fit de ravages susceptibles de compliquer l'interprétation des statistiques. Aussi, quand bien même les statistiques crues donneraient une impression trop favorable des effets de l'œuvre de secours, on ne peut pas mettre en doute que cette œuvre ne fût la cause principale de la baisse que la mortalité subit en 1942 et en 1943.

Les décès enregistrés officiellement comme dûs à l'inanition s'élevèrent pendant la période décembre 1941-avril 1942 à 200, 300 et même 400 par semaine et constituèrent à peu près la moitié du nombre total des décès. Mais les décès qui en apparence étaient dûs à d'autres causes (sénilité, défaillances de cœur etc.), étaient aussi sans aucun doute dans la plupart des cas provoqués par la faim. La sous-alimentation continua évidemment à être la cause indirecte d'un certain nombre de décès, pendant toute la durée de l'action de secours, bien que la mort par inanition ne fût constatée que dans des cas exceptionnels. Encore en automne 1942, ces cas s'élevèrent à une dizaine ou à une vingtaine par semaine, pour devenir sporadiques au cours de l'année 1943.

Une étude de la mortalité par groupes d'âge et par sexe révèle le fait intéressant que l'accroissement des décès fut beaucoup plus important parmi les personnes âgées que parmi les jeunes, et également plus important parmi les hommes que parmi les femmes. Nous nous contentons de reproduire à ce sujet quelques nombres-indices basés sur les données fournies par M. Valaoras[2].

Nombres-indices indiquant les décès par groupes d'âge, oct.-déc. 1941 et janv.-mars 1942 (moyennes trimestrielles 1940 = 100).

	0-4 ans	*5-19 ans*	*20-39 ans*	*40-59 ans*	*60- ans et plus*
Oct-déc. 1941.					
Hommes	220	210	330	550	730
Femmes	180	130	210	290	300
Janv.-mars 1942.					
Hommes	260	330	440	790	770
Femmes	250	230	240	520	560

1. En Grèce, pour l'année 1940, M. Valaoras l'a évaluée à envîron 112 ‰ pour les enfants au-dessous d'un an.

2. Il semble peu indiqué d'étendre cette comparaison au delà de la période de la famine, étant donné justement les modifications que subit pendant cette période la répartition de la population par groupes d'âge.

Pour expliquer ces différences, il a été suggéré, d'une part, que l'organisme féminin est plus résistant aux privations, d'autre part que les familles s'efforcèrent de protéger dans la mesure du possible les enfants et les femmes des conséquences de la famine. Il faudrait peut-être y ajouter, en ce qui concerne les enfants, les effets favorables de la distribution de plats préparés par l'intermédiaire des cantines d'enfants, mise en œuvre dès l'hiver 1941-42 par diverses organisations grecques avec l'appui de la première Commission de Gestion (V. ch. II).

En ce qui concerne la baisse de la natalité pendant la famine, on doit l'attribuer non seulement aux nombreux avortements et fausses couches constatés durant cette période mais aussi, et surtout, à une stérilité physiologique qui affecta peut-être les deux sexes mais qui fut évidente parmi les femmes. M. Valaoras rapporte que la menstruation disparut temporairement chez plus de 70 % des femmes mûres. A cet égard, il semble que les secours en vivres aient amené une amélioration encore plus tangible que quand il s'agit de la mortalité. On remarque sur le graphique que la natalité s'accrut à deux étapes, la première 9 mois après la réintroduction de rations régulières de pain, la deuxième 9 mois après l'inauguration de distributions régulières par l'intermédiaire des épiceries.

Provinces.—Les statistiques relatives aux villes de la province présentent une assez grande similarité avec celles de la capitale, mais aussi des divergences significatives. L'interprétation des données n'est toutefois pas facile, car des migrations importantes eurent lieu dans certaines régions et l'effectif de la population en subit certaines modifications qui influencèrent aussi bien les décès que les naissances. Nous nous contenterons de souligner les faits les plus importants qui ressortent des graphiques.

Il y eut partout une baisse de la mortalité au printemps de 1942, bien qu'elle fût généralement moins importante que dans la capitale. A l'entrée de la saison froide, les décès augmentèrent à nouveau. Mais au fur et à mesure que les envois de secours arrivèrent dans les provinces et que les distributions y furent organisées, cette augmentation fit place à une diminution très sensible. C'est ainsi qu'au cours de l'hiver 1942-43 une amélioration générale des conditions alimentaires, à laquelle les distributions de la Commission contribuèrent en premier lieu, ramena la mortalité presque partout au même niveau qu'avant la guerre. Les naissances atteignirent un minimum vers la fin de l'année 1942. Dès cette époque elles commencèrent à augmenter, de sorte qu'elles dépassèrent à nouveau les décès au cours de l'année 1943.

Certaines particularités sont à signaler. En Macédoine, la distribution de pain aux habitants de la ville de Salonique, organisée au

printemps de 1942 par les autorités locales, avec le concours des Allemands, eut pour résultat une certaine amélioration. Quand ces distributions cessèrent, à la fin du mois de juillet 1942, la situation s'aggrava rapidement. La famine devint à nouveau aiguë. Elle semble même avoir atteint son point culminant de septembre à novembre 1942. La mortalité ne baissa à nouveau qu'en décembre 1942, après la reprise de la distribution de pain (obtenue, comme il a été expliqué au ch. XII, grâce à un échange que la Commission de Gestion conclut avec les Allemands), et en février 1943, lorsque le ravitaillement de la ville de Salonique fut assumé par la Commission de Gestion. Par la suite, aussi bien les décès que les naissances se maintinrent à un niveau à peu près constant. Ce niveau était plus élevé qu'avant la guerre, du fait de l'afflux dans les villes de réfugiés des villages et des régions occupées par les Bulgares.

La mortalité accuse en Grèce régulièrement un certain accroissement à l'époque des grandes chaleurs (juillet-août), entre autres à cause de la malaria et des infections intestinales. En été 1942, la sous-alimentation en aggrava apparemment les effets, surtout dans les régions qui s'en ressentent d'ordinaire le plus, soit le Péloponèse, la Thessalie et la Macédoine.

Dans les villes de la Thessalie, l'amélioration de la situation alimentaire fut, selon les statistiques, plus lente qu'ailleurs. C'est que l'action de secours ne fut commencée, dans certaines de ces villes, que sur une échelle assez restreinte, étant donné que les autorités locales étaient supposées pourvoir aux indigents au moyen du blé de provenance locale dont elles disposaient. La Commission n'y entreprit de distributions générales de farine aux «ayants-droit» que vers la fin de l'hiver 1942-43. Peu après les envois furent entravés par les événements militaires. Ces événements furent d'ailleurs la cause directe de nombreux décès, entre autres à l'occasion de la destruction des villes de Pharsala et d'Elassona. En automne 1943, à la suite d'envois plus substantiels, la situation s'améliora suffisamment pour que fût rétabli l'excédent des naissances sur les décès. Ces derniers continuèrent toutefois à être plus nombreux qu'avant la guerre, pour beaucoup du fait de l'afflux de réfugiés et de sinistrés.

La population urbaine de l'Épire et de la Crète est relativement peu importante. Comme les statistiques ne se réfèrent qu'à cette population, elles sont loin de pouvoir donner une idée exacte de l'évolution générale qui eut lieu dans ces provinces. Toutefois, on constate que, même dans les centres les plus importants, les consé-

quences de la disette furent moins désastreuses qu'ailleurs; les faits de guerre qui précédèrent l'occupation avaient provoqué beaucoup plus de décès[1]. Pendant la première moitié de l'année 1942, les décès et les naissances se balancèrent à peu près, mais vers la fin de l'année il y eut, de part et d'autre, une hausse importante de la mortalité, due évidemment à la pénurie des vivres. Les secours apportés vers cette époque par la Commission de Gestion atténuèrent sensiblement les difficultés alimentaires. En Épire, du fait de l'interruption des envois, il y eut à nouveau une période très difficile en automne 1943.

En ce qui concerne les îles (excepté la Crète), où la famine de l'hiver 1941-42 fut tout aussi sévère que dans la capitale, il est assez étonnant de constater que les décès subirent, dès le printemps de 1942, une baisse très importante, bien que des secours substantiels n'aient pu être apportés aux îles de l'Égée que pendant l'été et aux Cyclades seulement au cours de l'automne. Il est certain qu'en partie cette amélioration ne fut qu'apparente : de même qu'à Athènes, la haute mortalité parmi les vieillards avait sans doute diminué les risques de décès évalués par rapport à la population entière. Celle-ci avait d'ailleurs subi une certaine réduction, non seulement du fait du déficit des naissances, mais aussi à cause de nombreux départs pour la Turquie et l'Égypte. Toutefois, on ne s'explique pas cette baisse de la mortalité sans prendre en considération que, dans quelque mesure, l'offre de vivres sur le marché s'accrut à la suite des secours, en soi relativement peu importants, que la première Commission de Gestion fut à même d'expédier aux îles dès le printemps de 1942, et aussi à l'annonce de la reprise des distributions régulières de pain dans la capitale.

La suspension des envois aux Cyclades, à la fin de l'année 1942, n'eut apparemment pas d'effets immédiats sur le nombre des décès, à cause de l'amélioration générale que la situation alimentaire subit au début de l'année 1943. Seulement vers l'automne 1943, on rapporta des Cyclades une hausse de la mortalité. Cette hausse (qui n'apparaît toutefois pas dans les données globales que nous reproduisons ici) convainquit la Commission de la nécessité absolue de reprendre

1. Il est probable que l'enregistrement de ces décès n'eut lieu qu'avec un certain retard. Cela est évident en tout cas pour la Crète, où les nombreux décès qui en apparence eurent lieu à partir des mois de juin et de juillet 1941 doivent se rapporter en majeure partie aux bombardements des villes de la Canée et d'Héracleion en mai 1941, et aux luttes qui accompagnèrent l'invasion allemande.

les envois, en dépit des défenses en vigueur. C'est ainsi qu'on réussit à parer à une évolution qui aurait pu devenir désastreuse.

Observations générales.

Dans les paragraphes qui précèdent nous avons exposé les résultats obtenus par la Commission de Gestion dans le domaine du ravitaillement. Une seule fois dans le passé, une œuvre semblable et d'une envergure aussi importante avait été entreprise. Ce fut celle accomplie en Belgique, pendant la première guerre mondiale, par le comité américain «Commission for Relief in Belgium» (remplacé à partir de mai 1917 par un comité hispano-néerlandais) en coopération avec l'organisation belge «Comité National de Secours et d'Alimentation». En étudiant les rapports publiés sur cette œuvre[1], on constate que la Commission de Gestion pour les Secours en Grèce avait dans une large mesure à résoudre les mêmes problèmes qui se posèrent aux organisations sus-nommées, dans leurs efforts de ravitailler la Belgique occupée. Nous devons nécessairement renoncer à analyser ici les similarités et les différences que présentent les deux entreprises quant aux difficultés qui leur étaient inhérentes et quant aux solutions adoptées. On peut toutefois signaler que l'œuvre de la Commission de Gestion, si elle fut en somme soustraite à des interventions arbitraires de la part des occupants — grâce aux accords internationaux qui dès le début réglèrent les compétences et les activités de la Commission — se trouva d'autre part rendue particulièrement difficile par la désorganisation de l'administration du pays, par l'inflation monétaire, par la pénurie des moyens de transport, par l'activité des guerillas et par les mesures de répression auxquelles les autorités d'occupation eurent recours.

En ce qui concerne le contrôle qu'elle devait exercer sur l'utilisation des produits alimentaires indigènes, la Commission de Gestion fut à même de constater que les réquisitions régulières de vivres par les autorités d'occupation furent en somme maintenus dans les limites prévues, et que les quantités de ces vivres consommées par les troupes ou exportées furent effectivement compensées par l'importation

1. Rapport général sur le fonctionnement et sur les opérations du Comité National de Secours et d'Alimentation. Bruxelles. En huit volumes.

Henry, Albert, Le ravitaillement de la Belgique pendant l'occupation allemande, Paris 1924. Publications de la Dotation Carnegie pour la Paix Internationale : Histoire Économique et Sociale de la Guerre Mondiale.

d'autres produits alimentaires. Jusqu'à un certain degré, elle put assurer la distribution de ces produits suivant les mêmes principes qui étaient à la base de la répartition des secours d'outre-mer.

Par contre, la Commission dut accepter que les autorités d'occupation poursuivent, en coopération avec les autorités gouvernementales, leur propre politique de ravitaillement, qui visait à fournir aux ouvriers travaillant directement ou indirectement pour leur compte et à d'autres personnes qu'elles voulaient favoriser (ainsi que, dans une certaine mesure, aux fonctionnaires publics) des rations supplémentaires assez substantielles provenant aussi bien de la production indigène que des vivres importés à titre de compensation. Elle put toutefois assurer que les vivres importés à titre de secours ne fussent pas utilisés dans le même but.

La Commission n'obtint que des résultats très limités dans ses efforts de contribuer à une meilleure répartition des produits indigènes dont certaines régions avaient un surplus (raisins secs et huile d'olive). Elle échoua presque totalement lorsqu'elle dut entreprendre la tâche de se procurer elle-même, au moyen d'un échange commercial, de l'huile d'olive en vue du ravitaillement des grandes villes.

Il lui fallut aussi reconnaître son impuissance lorsqu'il s'agit d'empêcher la destruction de vivres indigènes et le pillage, lors des actions de répression entreprises par la troupe.

En ce qui concerne sa propre gestion des produits importés à titre de secours ou mis à sa disposition par les autorités d'occupation, à titre de compensation, la Commission réussit pleinement dans ses efforts de les réserver au ravitaillement de la population civile, suivant les principes qui étaient à la base de son œuvre. En effet, le coulage et les pertes, ainsi que les quantités écoulées frauduleusement sur le marché ou détournées en faveur des occupants, furent, à tout prendre, insignifiantes.

Quant à la répartition des secours, la Commission ne fut pas à même de réaliser entièrement ses intentions. Outre l'impossibilité d'effectuer tous les transports qui eussent été nécessaires, elle se heurta aux interdictions émises de part et d'autre par les belligérants. Les restrictions imposées par les occupants au ravitaillement des régions contrôlées par les partisans affectaient sérieusement les conditions alimentaires de la population civile de ces contrées, mais on peut en dire autant de l'interdiction d'utiliser des caïques pour les transports, émanant des autorités militaires alliées, et qui, aussi longtemps qu'elle fut respectée par la Commission, exclut

presque entièrement les Cyclades et l'Épire du bénéfice des secours.

Toutefois, la famine qui sévissait quand l'œuvre d'assistance fut inaugurée en hiver 1941-42 a été effectivement combattue dans la majeure partie du territoire grec. Sur la base des données statistiques présentées dans le paragraphe précédent, on peut évaluer à quelque 250.000 le nombre total des décès causés, de 1941 à 1943, par l'inanition ou par les suites de la sous-alimentation[1]. Il est presque certain que ce nombre eût été multiplié, sans les secours qui furent apportés de l'étranger.

Alors que les provisions dont la Commission disposa permirent d'éliminer les effets les plus néfastes de la disette, elles ne suffirent — et de loin pas — pour assurer à la population un régime alimentaire satisfaisant. Même dans la capitale, qui, du fait des circonstances bénéficia de l'œuvre de secours plus que le reste du pays, la valeur alimentaire des vivres consommés par les familles ouvrières ne dépassa guère 1.500 calories par personne et par jour, ainsi qu'il ressort des enquêtes statistiques dont nous avons rendu compte au début de ce chapitre. De ce point de vue, la situation des bénéficiaires semble avoir été à peu près la même que celle des ouvriers belges pendant la première guerre mondiale — pour beaucoup elle fut sans doute pire. Comme en Belgique, le régime alimentaire de la plupart des gens fut extrêmement pauvre en albumines d'origine animale et en graisse.

Étant donné l'insuffisance de ses ressources, la Commission jugea nécessaire, dès le début, de limiter les secours qu'elle distribuait aux adultes et aux gens bien portants pour pouvoir en donner davantage aux enfants et aux malades. Certaines catégories d'indigents reçurent également des rations plus importantes ; ce fut le cas surtout dans les provinces où, faute de moyens, il fallut différencier davantage les secours et même, très souvent, les réserver aux indigents seuls.

L'assistance supplémentaire aux enfants fut dispensée sous deux formes. L'une consistait à fournir des rations individuelles uniformes, indépendamment de l'âge des bénéficiaires. De cette façon, les familles nombreuses et surtout les familles ayant plusieurs enfants en bas âge se trouvèrent favorisées (V. ci-dessus). L'autre, plus systématique, organisée avec le concours de la Mission de la Croix-Rouge

1. Tenant compte aussi du déclin des naissances, on trouve que la population grecque subit une perte d'environ 320.000 âmes pendant la durée de l'occupation.

Suisse, consistait à donner des secours spécialement aux enfants (centres de lait pour les enfants en bas âge et cantines pour les enfants un peu plus âgés). Partout où cette assistance put être dispensée d'une façon régulière et, en particulier, là où elle fut fondée sur des bases médico-sociales, les besoins des enfants furent relativement bien satisfaits. Certaines enquêtes statistiques sur la taille et le poids des enfants[1], dont les résultats ne sont malheureusement pas concluants faute de données suffisantes relatives aux conditions normales, semblent indiquer que, dans la capitale, les enfants en bas âge recevaient une nutrition satisfaisante, alors que les enfants plus âgés souffraient d'une sous-alimentation qui allait en croissant avec leur âge[2]. Quoi qu'il en soit, il semble certain que la longue dénutrition qui fut la conséquence de la guerre et de l'occupation affecta non seulement le poids des enfants mais aussi leur taille, car il fut constaté en 1945 que les enfants âgés de 11 à 14 ans non seulement pesaient moins mais étaient aussi généralement beaucoup plus courts qu'en 1942-43. Si telle fut la situation dans la capitale, où les secours à l'enfance étaient les plus développés, on comprend toute l'étendue des besoins réels du pays.

Conclusions.

Dans le paragraphe qui précède, nous avons tracé brièvement le bilan des activités de la Commission de Gestion. Nous avons vu que la Commission subit certains échecs, aussi bien dans ses efforts de répartir les secours en se basant exclusivement sur les besoins réels de la population, que dans ses tentatives de contribuer à une meilleure répartition des produits indigènes. Ces échecs étaient évidemment dûs, jusqu'à un certain degré, à l'attitude des autorités d'occupation qui, certes, ne fut pas toujours conforme à l'esprit des accords internationaux.

Pour pouvoir apprécier dans quelle mesure la Commission aurait pu éviter de tels échecs, il est nécessaire de prendre en considération non seulement les ressources techniques assez limitées dont elle disposait, mais aussi le fait que les accords, comme il a été expliqué au

---

1. Rapportées par M. Valaoras dans son article sus-mentionné publié dans The Milbank Memorial Fund Quarterly.

2. La conclusion de M. Valaoras que cette sous-alimentation fut la plus sérieuse parmi les enfants âgés de 11 à 13 ans ne semble pas suffisamment fondée.

chapitre III, ne correspondirent pas à tous égards à la situation politique et militaire du pays. De plus, la seule mesure à laquelle la Commission pouvait avoir recours pour faire valoir ses intentions en cas de désaccord avec les occupants était la menace de suspendre ou de cesser l'œuvre de secours, arme à double tranchant, dont l'usage aurait sans doute comporté certains désavantages pour les occupants mais qui aurait surtout plongé la population civile du pays dans une immense misère. Cette arme ne pouvait être utilisée que dans le cas d'une contravention manifeste aux accords.

Si, par conséquent, la Commission est consciente d'avoir essuyé des échecs, elle estime, toutefois, pouvoir demander que soit porté à son crédit le fait qu'elle réussit à mener à bien sa tâche principale. Très souvent, dans l'effusion de leur reconnaissance, les Grecs ont fait valoir que l'œuvre de secours sauva le peuple hellénique de l'extermination. De telles assertions sont évidemment exagérées, mais il est indiscutable, d'autre part, que les secours en vivres, en médicaments et en articles d'habillement épargnèrent à la majorité de la population des souffrances encore plus cruelles. C'est ainsi que les secours aidèrent le peuple grec dans son ensemble à survivre, portant, il est vrai, les marques de l'étreinte de la guerre mais gardant quand même l'espoir et la faculté de regagner, sans un délai trop prolongé, sa santé, et son bien-être.

La Commission est heureuse et fière d'avoir eu le privilège de dispenser une telle aide à ce peuple valeureux qui a tant mérité le respect et la reconnaissance de l'humanité.

En terminant ses activités, la Commission fut contente de savoir que le Gouvernement Hellénique serait à même de les poursuivre en coopération avec les principaux fournisseurs des secours, qu'il aurait à sa disposition des ressources plus adéquates et qu'il ne se heurterait qu'à un degré bien moindre aux obstacles qui avaient souvent rendu vains les efforts de la Commission.

ANNEXE I

TABLEAUX STATISTIQUES

TABLEAU I. — Quantités de vivres apportées d'outre-mer par les

*Les navires marqués * sont venus*

	Noms des navires et n:o d'ordre des voyages		Date de l'arrivée	Port de déchargement	Blé	Farines, pâtes et riz	Légumes secs
			1942				
1	Formosa	I	29/8	Le Pirée	8 427,7	—	—
2	Camelia	I	»	»	2 487,1	—	—
3	Eros	I	»	»	5 353,3	—	—
4	Yarrawonga	I	17/9	»	8 049,7	—	—
5	Akka	I	»	»	8 288,5	—	—
6	Mongabarra	I	21/10	»	8 090,4	—	—
7	Fenris	I	»	»	2 901,7	—	—
8	Bardaland	I	»	»	3 780,5	—	—
9	Formosa	II	28/11	»	5 317,7	44,7	3 047.—
10	Camelia	II	»	»	2 441,4	—	—
11	Yarrawonga	II	7/12	»	7 836,4	—	—
12	Akka	II	»	»	8 055,8	—	—
13	Eros	II	—	Coulé 1/1/43	5 246,6	—	—
			1943				
14	Formosa	III	18/2	Le Pirée	3 374,1	—	4 392,1
15	Mongabarra	II	»	»	7 918,7	—	—
16	Fenris	II	21/2	Smyrne [1]	2 032.—	—	679,7
17	Bardaland	II	22/2	Salonique	3 090,6	—	543,6
18	Yarrawonga	III	7/3	Le Pirée	4 517,1	—	2.953,5
19	Akka	III	»	»	8 137,1	—	—
20	Formosa	IV	14/5	»	8 708,1	—	—
21	Yarrawonga	IV	»	»	7 647,4	—	—
22	Akka	IV	23/5	»	8 274,3	—	—
23	Mongabarra	III	»	»	3 592,7	—	4 163,5
24	Camelia	III	27/5	Salonique	2 448,5	—	—
25	Bardaland	III	»	»	3 810.—	—	—
26	Tamara	I	16/6	Le Pirée	3 057,1	—	4 564,8
27	Fenris	III	17/6	Smyrne [1]	2 819,4	—	—
28	Mongabarra	IV	17/8	Le Pirée	8 361,6	—	—
29	Formosa	V	»	»	6 749,3	—	475,4
30	Yarrawonga	V	19/8	»	8 200 1	—	—
31	Akka	V	»	»	7 021,5	—	181,8
32	Camelia	IV	26/9	Salonique	2 446,5	—	—
33	Bardaland	IV	»	»	2 133,6	—	1 393,9
34	Fenris	IV	13/10	Le Pirée	2 821,4	—	—
35	Tamara	II	»	»	6 068,5	—	1 928,3
36	Formosa	VI	25/10	»	5 497,5	—	1 552,4
37	Yarrawonga	VI	10/11	»	5 306,6	—	2 166,1
38	Akka	VI	»	»	8 313,9	—	—
39	Mongabarra	V	2/12	»	7 184,1	—	—
40	Camelia	V	14/12	Salonique	2 339,8	—	—
41	Bardaland	V	»	»	2 830,5	—	631.—
42	Fenris	V	19/12	Le Pirée	2 744,2	—	—
43	Tamara	III	»	»	5 687,5	104,6	1 454,9
44	Formosa	VII	27/12	»	5 211,1	145,3	1 602,2
			1944				
45	Yarrawonga	VII	20/1	Le Pirée	6 749,3	108,7	677,6
46	Akka	VII	»	»	7 776,4	136,1	—
47	Mongabarra	VI	2/2	»	4 814,8	127.—	1 714.—
48	Saggat	I	15/2	»	7 184,1	—	282,4
49	Tamara	IV	3/3	»	8 844,3	—	—
50	Bardaland	VI	8/3	Salonique	2 871,2	—	145,3
51	Akka	VIII	25/3	Le Pirée	5 659,1	680,7	145,3

navires suédois, selon connaissement, en tonnes métriques, poids net.

d'Argentine, les autres du Canada.

Soupes	Sucre	Poissons et viandes	Graisse et huile comestible	Lait conservé	Divers	TOTAL	
—	—	—	—	—	—	8 427,7	1
—	—	—	—	—	—	2 487,1	2
—	—	—	—	—	—	5 353,3	3
—	—	—	—	—	—	8 049,7	4
—	—	—	—	—	—	8 288,5	5
—	—	—	—	—	20,3	8 110,7	6
—	—	—	—	—	—	2 901,7	7
—	—	—	—	—	—	3 780,5	8
—	—	—	—	29,5	23,4	8 462,3	9
—	—	—	—	—	—	2 441,4	10
—	—	—	—	47,8	—	7 884,2	11
—	—	—	—	—	—	8 055,8	12
—	—	—	—	—	—	5 246,6	13
—	—	—	—	565,9	—	8 332,1	14
—	—	—	—	—	—	7 918,7	15
—	—	—	—	—	—	2 711,7	16
—	—	—	—	—	—	3 634,2	17
—	—	—	—	315.—	—	7 785,6	18
—	—	—	—	—	—	8 137,1	19
—	—	—	—	—	—	8 708,1	20
—	—	—	—	399,3	—	8 046,7	21
—	—	—	—	—	—	8 274,3	22
—	—	—	—	349,5	—	8 105,7	23
—	—	—	—	—	—	2 448,5	24
—	—	—	—	—	—	3 810.—	25
609,6	—	—	—	321,1	—	8 552,6	26
—	—	—	—	—	—	2 819,4	27
—	—	—	—	—	—	8 361,6	28
—	—	—	—	1 149,1	—	8 373,8	29
—	—	—	—	—	—	8 200,1	30
737,6	—	—	—	120,9	—	8 061,8	31
—	—	—	—	—	—	2 446,5	32
—	—	—	—	103,6	—	3 631,1	33
—	—	—	—	—	—	2 821,4	34
—	—	—	—	780,3	51.—	8 828,1	35
531,4	—	—	—	525,3	—	8 106,6	36
386,1	—	—	—	65,6	—	7 924,4	37
—	—	—	—	—	—	8 313,9	38
616,7	—	—	—	41,7	39,6	7 882,1	39
—	—	—	—	—	—	2 339,8	40
—	—	—	—	58,9	—	3 520,4	41
—	—	—	—	—	—	2 744,2	42
505.—	—	—	—	686,8	40,3	8 479,1	43
640,1	—	—	—	414,5	—	8 013,2	44
159,5	—	—	—	95,5	17,3	7 807,9	45
—	—	—	—	—	—	7 912,5	46
627,9	—	98,6	—	325,1	16,3	7 723,7	47
—	—	63.—	—	235,7	—	7 765,2	48
—	—	—	—	84,3	20,3	8 948,9	49
—	—	384.—	—	84,3	—	3 484,8	50
327,2	—	664,5	—	112,8	—	7 589,9	51

TABLEAU I *(suite)*

	Noms des navires et n:o d'ordre des voyages		Date de l'arrivée	Port de déchargement	Blé	Farines, pâtes et riz	Légumes secs
			1944				
52	Formosa	VIII	8/4	Le Pirée	3 048.—	—	4 459,2
53	Yarrawonga	VIII	11/4	»	4 911,3	76,2	188.—
54	Pedro Chr. [2]	I	23/4	»	2 993,1	—	1 806,4
55	Mongabarra	VII	24/4	»	3 261,3	22,4	3 392,4
56	Saggat *	II	17/5	»	8 150.—	—	—
57	Tamara	V	31/5	»	6 613,1	381.—	417,6
58	Vasaholm	I	3/6	Salonique	4 694,9	121,9	—
59	Akka	IX	7/6	Le Pirée	8 214,4	—	—
60	Nagara	I	»	»	5 592,1	276,4	3 085,6
61	Suorva *	I	12/6	»	8 155.—	—	—
62	Fenga	I	—	Coulé 13/6	2 830,6	—	146,3
63	Formosa	IX	21/6	Le Pirée	3 149,6	420,6	2 727.—
64	Yarrawonga	IX	»	»	8 167,6	—	—
65	Mongabarra	VIII	11/7	»	2 503,4	99,6	4 620,8
66	Saggat	III	»	»	5 551,4	72,1	843,3
67	Tamara	VI	26/7	»	6 204,7	—	1 083,1
68	Pedro Chr. [2]	II	9/8	»	6 237.—	—	—
69	Akka	X	11/8	»	5 092,2	349,5	1 552,4
70	Nagara	II	18/8	»	5 987,3	558,8	1 163,3
71	Suorva	II	»	»	8 273,3	—	—
72	Boreland	II	»	Salonique	1 524.—	72,1	1 716.—
73	Yarrawonga	X	3/9	Le Pirée	8 164,6	—	—
74	Fenris	VI	11/9	»	2 041,1	136,1	518,2
75	Formosa	X	14/9	»	2 920.—	387,1	3 281,7
76	Saggat	IV	»	»	4 218,4	480,6	1 956,8
77	Vasaholm *	II	24/9	Salonique	6 263.—	—	—
78	Tamara	VII	3/10	Le Pirée	5 851,1	249,9	398,3
79	Akka	XI	11/10	»	5 701,8	127.—	[3]) 779,3
80	Suorva	III	15/11	»	870,7	1 304,5	1 730,2
81	Boolongena *	I	»	»	8 050.—	—	—
82	Nagara	III	18/11	»	7 102,8	328,2	760.—
83	Boreland	III	»	»	2 803,1	27,4	432,8
84	Pedro Chr. [2]	III	8/12	»	6 113.—	—	—
			1945				
85	Saggat	V	11/1	Le Pirée	—	942,8	1 309,6
86	Formosa	XI	20/1	»	—	1 007,8	3 153,6
87	Tamara	VIII	28/1	»	3 048.—	178,8	1 685,5
88	Akka	XII	29/1	»	2 041,1	119,9	3 560,1
89	Paramata *	I	»	»	8 102.—	—	—
90	Boreland	IV	16/2	»	2 402,8	380.—	932,7
91	Vasaholm	III	»	»	2 718,3	82,3	2 089.—
92	Virginia	II	26/2	»	1 524.—	27,4	495,8
93	Fenris	VII	2/3	La Canée	2 041,1	180,9	435,9
94	Suorva [4]	IV	16/3	Le Pirée	2 844,8	235,7	2 048,3
95	Total, destiné au Pirée				425 104,5	9 619,2	81 772,3
96	» » à Salonique				34 452,6	194.—	4 429,8
97	» » à Smyrne [1]				4 851,4	—	679,7
98	» » à la Canée				2 041,1	180,9	435,9
99	» des cargaisons coulées				8 077,2	—	146,3
				GRAND TOTAL	**474 526,8**	**9 994,1**	**87 464.—**

1. Pour les îles de l'Égée.
2. Pedro Christoffersen.
3. Un tableau établi par la Foreign Economic Administration des États-Unis mentionne 267 long tons ou 271,3 tonnes métriques de légumes secs comme chargées à bord du Akka XI, au lieu des 767 long tons ou 779 tonnes métriques qui ont été chargées selon le connaissement du bateau.
4. Le tableau indique pour Suorva IV les quantités totales apportées selon manifeste, bien qu'une partie seulement de la cargaison ait été déchargée jusqu'au 21 mars 1945.

Soupes	Sucre	Poissons et viandes	Graisse et huile comestible	Lait conservé	Divers	TOTAL	
—	—	—	—	260,1	16,3	7 783,6	52
269,2	—	1 331.—	—	575,1	—	7 350,8	53
—	—	446.—	—	259,1	75,2	5 579,8	54
—	—	1 219,2	—	88,3	70,1	8 053,7	55
—	—	—	—	—	—	8 150.—	56
280,4	—	232,7	—	378.—	91,4	8 394,2	57
—	—	243,8	—	246,9	—	5 307,5	58
—	—	—	—	—	—	8 214,4	59
—	—	50,8	—	118,9	8,1	9 131,9	60
—	—	—	—	—	—	8 155.—	61
—	—	—	—	152,4	10,2	3 139,5	62
533,4	—	70,1	—	1 007,9	—	7 908,6	63
—	—	—	—	—	—	8 167,6	64
322,1	—	387,1	—	40,6	84,3	8 057,9	65
394,2	—	903,2	—	—	45,7	7 809,9	66
378.—	317.—	804,7	—	—	—	8 787,5	67
—	—	—	—	—	—	6 237.—	68
340,4	134,1	91,4	—	199,1	30,5	7 789,6	69
422,7	150,4	141,2	—	373,9	15,2	8 812,8	70
—	—	—	—	—	—	8 273,3	71
—	—	253.—	—	204,2	10,2	3 779,5	72
—	—	—	—	—	—	8 164,6	73
—	37,6	—	—	56,9	—	2 789,9	74
500,9	112,8	309,9	—	180,9	—	7 693,3	75
143,3	—	847,3	—	120,9	65.—	7 832,3	76
—	—	—	—	—	—	6 263.—	77
646,2	406,4	379.—	370,8	277,4	24,4	8 603,5	78
81,2	—	1 036,3	174,7	—	23,3	7 923,6	79
840,2	196,1	1 679,4	—	122,9	—	6 744.—	80
—	—	—	—	—	—	8 050.—	81
190.—	—	184,9	—	171,7	38,6	8 776,2	82
169,7	—	119,9	—	197,1	12,2	3 762,2	83
—	—	—	—	—	—	6 113.—	84
530,3	906,2	417,6	268,2	747,8	153,4	5 275,9	85
137,1	878,8	1 726,1	20,3	188.—	99,5	7 211,2	86
300,7	180,8	2 170,2	387,1	304,8	44,7	8 300,6	87
30,4	217,4	1 351,2	50,8	—	56,9	7 427,8	88
—	—	—	—	—	—	8 102.—	89
—	—	—	—	—	—	3 715,5	90
62.—	84,3	50,8	151,3	335,3	67,1	5 670,4	91
30,5	—	53,8	24,3	—	—	2 155,8	92
—	—	—	—	—	—	2 657,9	93
492,8	—	800,6	24,4	560,8	95,5	7 102,9	94
12 236,8	3 621,9	17 630,5	1 471,9	13 231,2	1 345,9	566 034,2	95
—	—	880,8	—	697,9	10,2	40 665,3	96
—	—	—	—	—	—	5 531,1	97
—	—	—	—	—	—	2 657,9	98
—	—	—	—	152,4	10,2	8 386,1	99
12 236,8	**3 621,9**	**18 511,3**	**1 471,9**	**14 081,5**	**1 366,3**	**623 274,6**	

TABLEAU II. — Quantités de vivres de provenances diverses apportées par les navires suédois selon connaissement, en tonnes métriques, poids net.

Sauf indication contraire, toutes ces cargaisons ont été apportées au Pirée.

Noms des navires et n:o d'ordre des voyages	Date de l'arrivée	Blé et autres céréales	Farines, pâtes et riz	Légumes secs	Sucre	Poissons	Huile comestible	Lait conservé	Divers	TOTAL
Des pays de l'Axe :	**1943**									
Hallaren I	8/5	—	—	—	4 170,3	—	—	—	[2]) 431,3	4 601,6
» II	5/7	—	—	27,9	1 595,9	—	—	—	[3]) 1710,4	3 334,2
» III	28/8	—	—	3 615,2	742,7	—	—	—	[4]) 287,2	4 645,1
» IV	31/10	—	—	2 373.—	521,7	—	—	—	[5]) 139.—	3 033,7
» V	17/12	—	—	2 049,1	999,2	—	—	—	—	3 048,3
	1944									
» VI	26/2	—	—	1 246,1	2 587,4	—	—	—	—	3 833,5
» VII	28/4	—	—	3 438,4	415,4	—	—	—	—	3 853,8
» VIII	21/6	—	—	3 525,6	—	—	—	—	—	3 525,6
Total		—	—	**16 275,3**	**11 032,6**	—	—	—	[6]) **2 567,9**	**29 875,8**
De Suède :	**1944**									
Virginia I	9/5	—	—	—	—	1 139.—	—	200.—	—	1 339.—
Bardaland I										
au Pirée	16/5	—	—	—	—	1 320.—	—	—	—	1 320.—
à Salonique	3/6	—	—	—	—	850,7	—	—	148.—	998,7
Total		—	—	—	—	**3 309,7**	—	**200.—**	**148.—**	**3 657,7**
De Turquie :	**1944**									
Bardaland VI										
à Mytilène	10/4	200,0	—	120.—	—	166.—	—	—	—	486,0
au Pirée	3/5	[1]) 403,8	9,9	256,3	—	67,7	5,5	—	197,9	941,1
Total		**603,8**	**9,9**	**376,3**	—	**233,7**	**5,5**	—	**197,9**	**1 427,1**
GRAND TOTAL		**603,8**	**9,9**	**16 651,6**	**11 032,6**	**3 543,4**	**5,5**	**200.—**	[6]) **2 913,8**	**34 960,6**

1. Maïs, orge et millet.
2. Pommes de terre fraîches.
3. Dont 1 559,3 t. de pommes de terre déshydratées (flocons et farine).
4. » 200,8 » » » »
5. » 139,0 » » » »
6. » 1 899,1 » » » » et 431,3 de pommes de terre fraîches.

TABLEAU III. — Déficits ou excédents, en tonnes métriques, des quantités déchargées par rapport aux quantités apportées par les navires suédois selon connaissement.

Les déficits sont marqués — , les excédents +

Provenance et port de déchargement	Blé (et autres céréales)	Farines, pâtes et riz	Légumes secs	Soupes	Sucre	Poissons et viandes	Graisse et huile comestible	Lait conservé	Divers	TOTAL
D'outre-mer :										
Le Pirée	— 791,3	—32.—	+109,5	—249,3	— 17,8	—283,4	—4,9	+51,4	— 45,4	—1 263,2
Salonique	— 331,4	— 0,5	+ 19,3	—	—	—	—	—	—	— 312,6
Smyrne [1]	+ 39.—	—	— 57.3	—	—	—	—	—	—	— 18,3
La Canée	+ 0,3	+ 0,9	+ 8,4	—	—	—	—	—	—	+ 9,6
Total	—1 083,4	—31,6	+ 79,9	—249,3	— 17,8	—283,4	—4,9	+51,4	— 45,4	—1 584,5
Des pays de l'Axe :										
Le Pirée	—	—	—221,1	—	—108,4	—	—	—	[2])—263,8	— 593,3
Total	—	—	—221,1	—	—108,4	—	—	—	—263,8	— 593,3
De Suède :										
Le Pirée	—	—	—	—	—	— 4,0	—	—	-	— 4,0
Salonique	—	—	—	—	—	—	—	—	— 8,9	— 8,9
Total	—	—	—	—	—	— 4,0	—	—	— 8,9	— 12,9
De Turquie :										
Mytilène	— 8,6	—	—	—	—	—	—	—	—	— 8,6
Le Pirée	—	—	+ 1,5	—	—	+ 4,1	—	—	+ 3,4	+ 9,0
Total	— 8,6	—	+ 1,5	—	—	+ 4,1	—	—	+ 3,4	+ 0,4
Total des déficits et des excédents	—1 092,0	—31,6	—139,7	—249,3	—126,2	—283,3	—4,9	+51,4	—314,7	—2 190,3
Quantités non déchargées de la cargaison Suorva IV	—2 844,8	—34,7	—173,4	— 34,2	—	—180,0	—	— 3,4	— 9,2	—3 279,7

1. Déficits ou excédents des quantités apportées par voiliers aux îles de l'Égée par rapport aux quantités que le m/s Fenris avait apportées à Smyrne. Une quantité de blé de provenance inconnue (probablement turc) semble y avoir été ajoutée.
2. Sur une quantité de 431,3 t. de pommes de terre fraîches apportée par le m/s Hallaren à son premier voyage (v. tableau II) pas moins de 271.9 t. étaient avariées et durent être jetées à la mer.

TABLEAU IV. — Quantités nettes de vivres apportées par les navires suédois, déchargées et reçues dans les dépôts, en tonnes métriques et milliers d'ocques.

Provenance et port de déchargement	Blé (et autres céréales)	Farines, pâtes et riz	Légumes secs	Soupes	Sucre	Poissons et viandes	Graisse et huile comestible	Lait conservé	Divers	TOTAL
D'outre-mer :										
Le Pirée, tonnes	421 468,4	9 552,5	81 708,4	11 953,3	3 604,1	17 167,1	1 467,0	13 279,2	1 291,3	561 491,3
Salonique, »	34 121.2	193,5	4 449,1	—	—	880,8	—	697,9	10,2	40 352,7
Smyrne [1] »	4 890,4	—	622,4	—	—	—	—	—	—	5 512,8
La Canée »	2 041,4	181,8	444,3	—	—	—	—	—	—	2 667,5
Total, tonnes	**462 521,4**	**9 927,8**	**87 224,2**	**11 953,3**	**3 604,1**	**18 047,9**	**1 467,0**	**13 977,1**	**1 301,5**	**610 024,3**
» milliers d'ocques	361 344,8	7 756.1	68 143,9	9 338,5	2 815,7	14 099,9	1 146,1	10 919,6	1 016,8	476 581,4
Des pays de l'Axe :										
Le Pirée, tonnes	—	—	16 054,2	—	10 924,2	—	—	—	[2] 2 304,1	29 282,5
Total, tonnes	—	—	**16 054,2**	—	**10 924,2**	—	—	—	**2 304,1**	**29 282,5**
» milliers d'ocques	—	—	12 542,3	—	8 534,5	—	—	—	1 800,0	22 876,8
De Suède :										
Le Pirée, tonnes	—	—	—	—	—	2 456,7	—	200,0	—	2 656,7
Salonique, »	—	—	—	—	—	849,0	—	—	139,1	988,1
Total, tonnes	—	—	—	—	—	**3 305,7**	—	**200,0**	**139,1**	**3 644,8**
» milliers d'ocques	—	—	—	—	—	2 582,6	—	156,3	108,7	2 847,6
De Turquie :										
Mytilène, tonnes	191,4	—	120,0	—	—	166,0	—	—	—	477,4
Le Pirée, »	403,8	9,9	257,8	—	—	71,8	5,5	—	201,3	950,1
Total, tonnes	**595,2**	**9,9**	**377,8**	—	—	**237,8**	**5,5**	—	**201,3**	**1 427,5**
» milliers d'ocques	465,0	7,7	295,1	—	—	185,8	4,3	—	157,3	1 115,2
GRAND TOTAL :										
tonnes	**463 116,6**	**9 937,7**	**103 656,2**	**11 953,3**	**14 528,3**	**21 591,4**	**1 472,5**	**14 177,1**	**3 946,0**	**644 379,1**
milliers d'ocques	361 809,8	7 763,8	80 981,3	9 338,5	11 350,2	16 868,3	1 150,4	11 075,9	3 082,8	503 421.—

1. Quantités provenant des cargaisons du m/s Fenris déchargées à Smyrne, transportées par voiliers aux îles de l'Égée et reçues dans les dépôts.
2. Dont 1 907,9 de pommes de terre déshydratées et 159,4 t. de pommes de terre fraîches.

TABLEAU V. — Quantités totales de vivres reçues par la Commission de Gestion réparties suivant leur origine et le lieu de réception, en milliers d'ocques.

Provenance et lieu de réception	Blé (et autres céréales)	Farines, pâtes et riz	Légumes secs	Soupes	Sucre	Poissons et viandes	Graisse et huile comestible	Lait conservé	Divers	TOTAL
D'outre-mer	361 344,8	7 756,1	68 143,9	9 338,5	2 815,7	14 099,9	1 146,1	10 919,6	1 016,8	476 581,4
Des pays de l'Axe (1)	—	—	12 956,2	—	8 534,5	—	—	—	[3]) 2 638,4	24 129,1
De Suède	—	—	—	—	—	2 582,6	—	156,3	108,7	2 847,6
De Turquie (2)	613,5	112,1	295,6	—	—	427,1	4,3	—	176,1	1 628,7
De la M. L.	11 751,2	17 371,8	1 822,6	37.—	4 312,9	2 923,3	1 397,7	2 184,1	1 095,2	42 895,8
Des autorités gouvernementales	223,8	155,1	—	—	—	—	46,8	—	2 977,6	3 403,3
De l'intendance allemande (4)	1 878,7	1 310,8	321,3	77,3	91,6	285,7	218.—	4,3	[5]) 508,2	4 695,9
De diverses provenances (6)	125,6	172.—	78,9	—	16,6	—	—	—	0,3	393,4
Total	**375 937,6**	**26 877,9**	**83 618,5**	**9 452,8**	**15 771,3**	**20 318,6**	**2 812,9**	**13 264,3**	**8 521,3**	**556 575,2**
Dont quantités reçues :										
— au Pirée	341 595,9	22 828,4	78 221,6	9 385,1	14 757,7	17 699.—	2 175.—	12 042,7	7 797,1	506 502,5
— à Salonique	28 180,6	2 765,8	4 338,2	27,9	948,2	2 182,7	582,4	1 203 1	285,6	40 514.5
— aux îles de l'Égée	4 097,2	—	583,8	—	6,8	150,1	6,8	—	48,3	4 893.—
— en Crète	1 763,5	656,3	415,2	3,4	43,3	225,6	23,4	16,6	171,2	3 318,5
— ailleurs en province	300,4	627,4	59,7	36,4	15,3	61,2	25,3	1,9	219,1	1 346,7

1. En plus des quantités apportées par le m/s «Hallaren» selon les tableaux II et IV, 413,9 milliers d'ocques de légumes secs et 838,4 milliers d'ocques de pommes de terre furent mis à la disposition de la Commission de Gestion.
2. En plus des quantités apportées par le m/s «Bardaland» selon les tableaux II et IV, 148,5 milliers d'ocques de blé et de maïs, 104,4 milliers d'ocques de farine de blé, 0,5 milliers d'ocques de légumes en conserve, 241,3 milliers d'ocques de poisson et de viande en conserve et 18,8 milliers d'ocques d'olives ont été apportés par le m/s «Konya».
3. Dont 1 490,5 milliers d'ocques de pommes de terre déshydratées et 962,9 milliers d'ocques de pommes de terres fraîches.
4. Dont 71,7 milliers d'ocques de gruau.
5. Dont 156,1 milliers d'ocques de pommes de terre déshydratées.
6. Soldes remis par l'ancienne Commission de Gestion, donations, achats.

TABLEAU VI. — Quantités totales de vivres reçus, spécifiés d'après l'espèce et l'origine en milliers d'ocques.

Espèces	D'outre-mer	Des pays de l'Axe	De Suède	De Turquie	De la M.L.	Des autorités gouvernementales	De l'intendance allemande	Origines diverses	TOTAL
Blé	361 344,8	—	—	229,5	11 703,5	219,8	117,2	12,3	373 627,1
Maïs	—	—	—	105,8	—	4.—	—	—	109,8
Orge	—	—	—	77,7	47,7	—	—	87,1	212,5
Millet	—	—	—	200,5	—	—	—	—	200,5
Seigle	—	—	—	—	—	—	1 271,8	—	1 271,8
Avoine	—	—	—	—	—	—	418.—	24,3	442,3
Gruau	—	—	—	—	—	—	71,7	1,9	73,6
Total, blé et autres céréales	**361 344,8**	—	—	**613,5**	**11 751,2**	**223,8**	**1 878,7**	**125,6**	**375 937,6**
Farine de blé, ordinaire	—	—	—	104,4	517,1	155,1	793,9	103,7	1 674,2
Farine de blé, blanche	825,8	—	—	—	16 794,6	—	—	—	17 620,4
Farine de seigle	—	—	—	—	—	—	394,7	—	394,7
Farine de soya	907,4	—	—	—	—	—	—	—	907,4
Semoule	—	—	—	—	30,4	—	12,6	8,2	51,2
Pâtes	2 464,4	—	—	3,8	22.—	—	74,8	49.—	2,614.—
Riz	3 558,5	—	—	3,9	7,7	—	34,8	11,1	3,616.—
Total, farines, pâtes et riz	**7 756,1**	—	—	**112,1**	**17 371,8**	**155,1**	**1 310,8**	**172.—**	**26 877,9**
Légumes secs	68 143,9	12 956,2	—	295,1	1 672.—	—	292,7	78,9	83 438,8
Légumes conservés	—	—	—	0,5	150,6	—	28,6	—	179,7
Total, légumes secs	**68 143,9**	**12 956,2**	—	**295,6**	**1 822,6**	—	**321,3**	**78,9**	**83 618,5**
Soupes	9 338,5	—	—	—	37.—	—	77,3	—	9 452,8
Total, soupes	**9 338,5**	—	—	—	**37.—**	—	**77,3**	—	**9 452,8**
Sucre	2 815,7	8 534,5	—	—	4 312,9	—	91,6	16,6	15 771,3
Total, sucre	**2 815,7**	**8 534,5**	—	—	**4 312,9**	—	**91,6**	**16,6**	**15 771,3**
Poissons	13 892,8	—	2 582,6	408,4	248.—	—	9,8	—	17 141,6
Saucisses	207,1	—	—	—	1 424,8	—	—	—	1 631,9
Conserves de viande	—	—	—	18,7	1 250,5	—	275,9	—	1 545,1
Total, poissons et viandes	**14 099,9**	—	**2 582,6**	**427,1**	**2 923,3**	—	**285,7**	—	**20 318,6**

TABLEAU VI *(suite)*

Espèces	D'outre-mer	Des pays de l'Axe	De Suède	De Turquie	De la M.L.	Des autorités gouvernementales	De l'intendance allemande	Origines diverses	TOTAL
Graisse	1 052,5	—	—	—	1 397,7	—	25,1	—	2 475,3
Huile comestible	93,6	—	—	4,3	—	46,8	192,9	—	337,6
Total, graisse et huile com.	**1 146,1**	—	—	**4,3**	**1 397,7**	**46,8**	**218.—**	—	**2 812,9**
Lait condensé	4 523,2	—	—	—	1,8	—	4,3	—	4 529,3
Lait évaporé	5 660,2	—	—	—	181,8	—	—	—	5 842.—
Lait en poudre	736,2	—	156,3	—	2 000,5	—	—	—	2 893 —
Total, lait conservé	**10 919,6**	—	**156,3**	—	**2 184,1**	—	**4,3**	—	**13 264,3**
Pommes de terres fraiches	—	962,9	—	—	—	—	—	—	962,9
Pommes de terres déshydratées et farine de pommes de terre	—	1 490,5	—	—	—	—	156,1	—	1 646,6
Fromage en conserve	—	—	—	—	291,2	—	15,7	—	306,9
Divers fortifiants	1 016,8	185.—	108,7	—	4,6	—	76,3	—	1 391,4
Olives	—	—	—	60.—	—	—	—	—	60.—
Café	—	—	—	—	751,1	—	48.—	—	799,1
Noisettes décortiquées	—	—	—	116,1	—	—	—	—	116,1
Thé	—	—	—	—	1,8	—	—	—	1,8
Galettes - Biscuits	—	—	—	—	46,5	—	177,9	0,3	224,7
Raisins secs	—	—	—	—	—	2 977,6	34,2	—	3 011,8
Total, divers	**1 016,8**	**2 638,4**	**108,7**	**176,1**	**1 095,2**	**2 977,6**	**508,2**	**0,3**	**8 521,3**
GRAND TOTAL	**476 581,4**	**24 129,1**	**2 847,6**	**1 628,7**	**42 895,8**	**3 403,3**	**4 695,9**	**393,4**	**556 575,2**
Dont quantités reçues :									
— au Pirée	438 665,1	23 715,2	2 075,6	1 255,8	36 753,5	3 028,4	757,8	251,1	506 502,5
— à Salonique	31 525,6	413,9	772.—	—	5 422,3	374,9	1 874,9	130,9	40 514,5
— aux îles de l'Égée	4 306,8	—	—	372,9	213,3	—	—	—	4 893 —
— en Crète	2 083,9	—	—	—	211,2	—	1 012.—	11,4	3 318,5
— ailleurs en province	—	—	—	—	295,5	—	1 051,2	—	1 346,7

TABLEAU VII. — Quantités de vivres livrées et reçues en échange d'autres vivres,

	Partie contractante et chapitre	Livraisons							
		Lieu	Blé	Farines, pâtes et riz	Légumes secs et soupes	Sucre	Poissons et viandes	Huile	Divers
	AUTORITÉS D'OCCUPATION								
1	Avances de blé à Salonique	Athènes	1 578,4	—	—	—	—	—	—
2	Idem	Salonique	93,8	488,7	—	—	—	—	—
3	Avance de blé en Crète	Crète	119,6	—	—	—	—	—	—
4	Echange de maïs	Athènes	892,4	—	—	—	—	—	—
5	Moutures pour compte des autorités d'occupation	Athènes	—	538,4	—	—	—	—	28,6
6	Avances de blé et de maïs dans la capitale	Athènes	335,8	—	—	—	—	—	—
7	Divers échanges en Crète	Crète	933,1	—	21.—	—	—	—	—
8	Echange de sucre entre Athènes et Salonique	Athènes	234,4	—	—	1 373,9	—	—	—
9	Echange de blé contre sucre	Athènes	562,5	—	—	—	—	—	—
10	Divers échanges en faveur de la province	Athènes	175,7	54,6	31,2	—	—	—	—
11	Idem	Salonique	73,8	—	—	—	—	—	—
12	Echange d'huile	Crète	—	—	—	—	—	82,7	—
13	Idem	Corfou	—	—	—	—	—	109,4	—
14	**Total**		**4 999,5**	**1 081,7**	**52,2**	**1 373,9**	**—**	**192,1**	**28,6**
	DIVERSES INSTITUTIONS								
15	Echanges entre Athènes et Salonique	Athènes	796,5	63,6	76,3	—	—	—	12,9
16	Idem	—	—	—	—	—	—	—	—
17	Idem	—	—	—	—	—	—	—	—
18	Echanges locaux	Athènes	—	192,1	7,8	—	0,1	—	—
19	Idem	Salonique	1 203,3	17,2	—	—	—	—	—
20	**Total**		**1 999,8**	**272,9**	**84,1**	**—**	**0,1**	**—**	**12,9**
	DIVERS PARTICULIERS								
21	Echanges entre Athènes et la province	Athènes	1 606,1	10,7	27,4	—	—	—	—
22	Idem	—	—	—	—	—	—	—	—
23	Divers échanges avec des particuliers	Athènes	111,1	3,9	—	—	—	—	3,5
24	Idem	Crète	3.—	—	—	—	—	—	—
25	**Total**		**1 720,2**	**14,6**	**27,4**	**—**	**—**	**—**	**3,5**
	ÉCHANGE D'HUILE								
26	(V. ch. XIX)	Athènes	75,2	—	2,1	0,6	—	—	—
27	Idem	Province	2 194,2	4,6	186,8	24,6	—	—	71,4
28	**Total**		**2 269,4**	**4,6**	**188,9**	**25,2**	**—**	**—**	**71,4**
29	**GRAND TOTAL**		**10 988,9**	**1 373,8**	**352,6**	**1 399,1**	**0,1**	**192,1**	**116,4**
30	RÉSUMÉ	Athènes	6 368,1	863,3	144,8	1 374,5	0,1	—	45.—
31		Salonique	1 370,9	505,9	—	—	—	—	—
32		Crète	1 869,6	4,6	50.—	—	—	82,7	—
33		Ailleurs	1 380,3	—	157,8	24,6	—	109,4	71,4

1. Les Allemands n'avaient pas entièrement rempli leurs engagements jusqu' à leur retraite d' Héracleion, mais ils le firent à cette occasion en remettant des quantités importantes de vivres à la Commisssion (v. tabl. V et VI).

en vertu des diverses opérations de troc entreprises par la Commission de Gestion.

Prises de livraison									
Lieu	Blé	Autres céréales	Farines, pâtes et riz	Légumes secs et soupes	Sucre	Poissons et viandes	Huile	Divers	
Salonique	2 200,7	—	—	—	—	—	—	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Crète	444,7	—	—	—	—	—	—	—	3
Athènes	—	1 150,5	—	—	—	—	—	—	4
Athènes	627,1	—	—	—	—	—	—	—	5
Athènes	54,5	469,6	—	—	—	—	—	—	6
Crète (1)	583,6	—	140,8	—	—	—	—	—	7
Salonique	—	—	—	—	1 472,1	—	—	—	8
Athènes	—	—	—	—	140,6	—	—	—	9
Salonique	77,6	—	—	—	—	—	—	—	10
Ailleurs	31,7	96,1	54,7	47,7	—	23,4	—	—	11
Athènes	—	—	—	—	—	—	192,1	—	12
—	—	—	—	—	—	—	—	—	13
	4 019,9	**1 716,2**	**195,5**	**47,7**	**1 612,7**	**23,4**	**192,1**	—	14
Salonique	702,7	141,8	294 1	—	—	—	4 —	—	15
Crète	—	—	—	77,4	—	—	—	—	16
Ailleurs	0,5	—	—	—	—	—	—	—	17
Athènes	1.—	—	124,8	15,2	—	—	—	—	18
Salonique	1 253,9	—	—	—	—	—	—	—	19
	1 958,1	**141,8**	**418,9**	**92,6**	—	—	**4.—**	—	20
Salonique	1 732,7	—	—	—	—	—	—	30.—	21
Ailleurs	415,2	—	11,9	7.—	—	—	—	—	22
Athènes	1,3	—	—	3.—	—	—	—	115,6	23
—	—	—	—	—	—	—	—	—	24
	2 149,2	—	**11,9**	**10.—**	—	—	—	**145,6**	25
Athènes	—	—	—	—	—	—	1 172,1	—	26
Province	—	—	—	—	—	—	348,3	—	27
	—	—	—	—	—	—	**1 520,4**	—	28
	8 127,2	**1 858.—**	**626,3**	**150,3**	**1 612,7**	**23,4**	**1 716,5**	**145,6**	29
Athènes	683,9	1 620,1	124,8	18,2	140,6	—	1 364,2	115,6	30
Salonique	5 967,6	141,8	294,1	—	1 472,1	—	4.—	30.—	31
Crète	1 028,3	—	140,8	77,4	—	—	166,8	—	32
Ailleurs	447,4	96,1	66,6	54,7	—	23,4	181,5	—	33

TABLEAU VIII. — Quantités de vivres soumis à un traitement industriel et quantités de produits obtenus.

Milliers d'ocques.

	Athènes	Salonique	TOTAL
MOUTURE			
A.—Quantités livrées pour mouture			
Blé	282 739,3	31 862,1	314 601,4
Maïs	1 620,1	—	1 620,1
Orge	—	141,8	141,8
Seigle	—	1 223,1	1 223,1
Gruau	—	0,6	0,6
Farine soya	167,9	—	167,9
Légumes secs	213,8	159,9	373,7
Total	**284 741,1**	**33 387,5**	**318 128,6**
B.—Quantités résultant des moutures			
Gruau	15 432,8	62,6	15 495,4
Farine de blé, ordinaire	243 349.—	30 025,9	273 374,9
Farine de blé, blanche	6 490,8	1 924,9	8 415,7
Farine de maïs	1 379,3	—	1 379,3
Semoule	3 452,7	287,1	3 739,8
Son	15 401,7	1 233,9	16 635,6
Grenaille	816.—	—	816.—
Déchets	95,9	1,5	97,4
Total	**286 418,2**	**33 535,9**	**319 954,1**
FABRICATION DE PATES			
A.—Farine livrée	**3 707,4**	**1 086,4**	**4 793,8**
B.—Pâtes reçues	**3 629,5**	**1 090,5**	**4 720.—**
FILTRAGE, RAFFINAGE ET COUPAGE D'HUILE D'OLIVE			
A.—Huile brute livrée	1 413,8	—	1 413,8
Total	**1 413,8**	—	**1 413,8**
B.—Produits reçus :			
Huile raffinée et coupée	1 266.—	—	1 266.—
Matières grasses	111,4	—	111,4
Total	**1 377,4**	—	**1 377,4**
PRESSURAGE DE GRAINES DE COTON			
A.—Graines de coton livrées	22,5	—	22,5
Total	**22,5**	—	**22,5**
B.—Produits reçus :			
Huile de coton raffinée	1,9	—	1,9
Matières grasses	0,8	—	0,8
Tourteaux de coton	16,2	—	16,2
Total	**18,9**	—	**18,9**
SAPONIFICATION			
A.—Matières grasses	**97,7**	—	**97,7**
B.—Savon obtenu	**142,7**	—	**142,7**
PRÉPARATION DE RAISINS SECS POUR LA CONSOMMATION			
A.—Raisins secs livrés	**254,2**	—	**254,2**
B.—Raisins secs reçus	**221,1**	—	**221,1**
FABRICATION DE SIROP DE RAISINS			
A.—Raisins secs livrés	**13,3**	—	**13,3**
B.—Sirop de raisins reçu	**8,8**	—	**8,8**
FABRICATION DE MARMELADE			
A.—Marmelade livrée	**80,7**	—	**80,7**
B.—Marmelade reçue	**93,1**	—	**93,1**

TABLEAU IX. — Ventes et paiements en nature.

Milliers d'ocques.

Espèces	Allocations en nature à divers employés et ouvriers	Paiements de diverses fournitures et ventes	TOTAL
Blé	—	(1) 2 010,6	2 010,6
Gruau	123,9	15,5	139,4
Farine de blé, ordinaire	283,8	90,7	374,5
Farine de luxe	1 363,7	—	1 363,7
Farine de soya	5.—	—	5.—
Semoule	152,7	—	152,7
Pâtes	664,4	9,1	673,5
Riz	106,6	8,3	114,9
Légumes secs	358,4	20,8	379,2
Soupes	62,7	—	62,7
Sucre	150,4	17,7	168,1
Poissons	211,8	17,3	229,1
Saucisses	2,6	—	2,6
Conserves de viande	3,5	—	3,5
Graisse	41,9	—	41,9
Huile comestible	85,2	(2) 36,4	121,6
Lait en poudre	1.—	—	1.—
Pommes de terre déshydratées et farine de pommes de terre	9.—	—	9.—
Fromage en conserve	0,2	—	0,2
Divers fortifiants	0,5	—	0,5
Café	0,1	—	0,1
Noisettes décortiquées	2,9	—	2,9
Galettes - Biscuits	0,5	—	0,5
Raisins secs	24,6	—	24,6
Son	1,6	—	1,6
Grenaille	10,7	—	10,7
Total	3 667,7	2 226,4	5 894,1

1. Dont 1 178,9 milliers d'ocques vendues à Athènes et 429,9 milliers d'ocques allouées aux boulangers de Salonique pour achat de combustibles.
2. Commissions pour échange d'huile en province.

TABLEAU X. — Résultat net des échanges, des traitements industriels, des paiements en nature et des ventes. Quantités disponibles à Athènes et en province.

Milliers d'ocques.

Espèces	Total des vivres reçus	Résultat net		Paiements en nature et ventes	Quantités totales disponibles	Dont quantités disponibles à :				
		des échanges	des traitements industriels			Athènes	Salonique	Crète	Iles de l'Égée	Ailleurs en province
Blé	373 627,1	— 2 861,7	— 314 601,4	2 010,6	54 153,4	50 810,3	[1]) — 742,9	853,7	3 159,9	72,4
Maïs	109,8	+ 1 716,2	— 1 620,1	—	205,9	109,8	—	—	—	96,1
Orge	212,5	+ 141,8	— 141,8	—	212,5	164,8	—	—	47,7	—
Millet	200,5	—	—	—	200,5	200,5	—	—	—	—
Seigle	1 271,8	—	— 1 223,1	—	48,7	7,8	—	—	—	40,9
Avoine-Quaker	442,3	—	—	—	442,3	287,3	—	57,4	—	97,6
Gruau	73,6	— 0,3	+ 15 494,8	139,4	15 428,7	15 304,3	67,1	11,1	—	46,2
Total, blé et autres céréales	**375 937,6**	**— 1 004.—**	**— 302 091,6**	**2 150.—**	**70 692.—**	**66 884,8**	**—675,8**	**922,2**	**3 207,6**	**353,2**
Farine de blé, ordin.	1 674,2	— 757,7	+ 273 374.9	374,5	273 916,9	242 870,2	30 560.—	27,3	—	459,4
» de blé, blanche	17 620,4	— 392.9	+ 3 621,9	1 363,7	19 485,7	16 994,6	2 293,7	53,8	—	143,6
Farine de maïs	—	+ 285,5	+ 1 379,3	—	1 664,8	1 379,3	285,5	—	—	—
Farine de seigle	394,7	+ 140,8	—	—	535,5	—	—	535,5	—	—
Farine de soya	907,4	—	— 167,9	5 —	734,5	734.5	—	—	—	—
Semoule	51,2	— 18,5	+ 3 739,8	152,7	3 619,8	3 281,5	325,7	8,4	—	4,2
Pâtes	2 614.—	— 4,8	+ 4 720.—	673,5	6 655,7	5 466,9	1 122,1	3,6	—	63,1
Riz	3 616 —	+ 0,4	—	114,9	3 501,5	3 153,8	160,1	163,9	—	23,7
Total, farines, pâtes et riz	**26 877,9**	**— 747,2**	**+ 286 668.—**	**2 684,3**	**310 114,4**	**273 880,8**	**34 747,1**	**792,5**	**—**	**694.—**
Légumes secs	83 438,8	— 207,1	— 373,7	379,2	82 478,8	77 344,8	4 178,3	415,3	583,8	[1]) —43,4
Légumes en conserve	179,7	—	—	—	179,7	152,4	—	27,3	—	—
Total, légumes secs	**83 618,5**	**— 207,1**	**— 373,7**	**379,2**	**82 658,5**	**77 497,2**	**4 178,3**	**442,6**	**583,8**	**— 43,4**
Soupes	9 452,8	+ 4,8	—	62,7	9 394,9	9 327,2	27,9	3,4	—	36,4
Total, soupes	**9 452,8**	**+ 4,8**	**—**	**62,7**	**9 394,9**	**9 327,2**	**27,9**	**3,4**	**—**	**36,4**
Sucre	15 771,3	+ 213,6	—	168,1	15 816,8	13 355,7	2 420,3	43,3	6,8	[1]) — 9,3
Total, sucre	**15 771,3**	**+ 213,6**	**—**	**168,1**	**15 816,8**	**13 355,7**	**2 420,3**	**43,3**	**6,8**	**— 9,3**
Poissons	17 141,6	— 0,1	—	229,1	16 912,4	15 300,4	1 471,4	9,8	129,7	1,1
Saucisses	1 631,9	—	—	2,6	1 629,3	1 414,8	214,5	—	—	—
Conserves et viande	1 545,1	+ 23,4	—	3,5	1 565.—	748,5	496,8	215,8	20,4	83,5
Total, poissons et viandes	**20 318,6**	**+ 23,3**	**—**	**235,2**	**20 106,7**	**17 463,7**	**2 182,7**	**225,6**	**150,1**	**84,6**

TABLEAU X *(suite)*

Milliers d'oques.

Espèces	Total des vivres reçus	Résultat net		Paiements en nature et ventes	Quantités totales disponibles	Dont quantités disponibles à :				
		des échanges	des traitements industriels			Athènes	Salonique	Crète	Iles de l'Égée	Ailleurs en province
Graisse	2 475,3	—	—	41,9	2 433,4	1 986,9	414,6	23,4	6,8	1,7
Huile comestible	337,6	+ 1 524,4	— 147,8	121,6	1 592,6	1 277,4	171,8	54,1	9,5	79.8
Huile de coton	—	—	+ 1,9	—	1,9	1,9	—	—	—	—
Total, graisse et huile comestible	**2 812,9**	**+ 1 524,4**	**— 145,9**	**163,5**	**4 027,9**	**3 266,2**	**586,4**	**77,5**	**16,3**	**81,5**
Lait condensé	4 529,3	—	—	—	4 529,3	4 363,7	159,5	4.2	—	1,9
Lait évaporé	5 842.—	—	—	—	5 842.—	5 351,9	480,6	9,5	—	—
Lait en poudre	2 893.—	—	—	1.—	2 892.—	2 326,1	563.—	2,9	—	—
Total, lait conservé	**13 264,3**	—	—	**1.—**	**13 263,3**	**12 041,7**	**1 203,1**	**16,6**	—	**1,9**
Pommes de terre fraîches	962,9	+ 82,4	—	—	1 045,3	1 045,3	—	—	—	—
Pommes de terre déshydratées et farine de pommes de terre	1 646 6	—	—	9.—	1 637,6	1 488.—	—	8,6	—	—
Fromage en conserve	306,9	—	—	0,2	306.7	234.—	54,1	12,2	—	141.—
Divers fortifiants	1 391,4	—	+ 12,4	0,5	1 403,3	1 235,6	121,3	22,8	—	6,4
Olives	60.—	—	—	—	60.—	60 —	—	—	—	23,6
Café	799,1	—	—	0,1	799.—	663,5	110,2	25,3	—	—
Noisettes décortiquées	116,1	—	—	2,9	113,2	113,2	—	—	—	—
Thé	1,8	—	—	—	1,8	—	—	—	1,8	—
Galettes-Biscuits	224,7	—	—	0,5	224,2	27,6	—	102,3	46,5	47,8
Raisins secs	3 011,8	+ 40,7	— 46,4	24,6	2 981,5	2 951,2	30.—	—	—	0,3
Son	—	— 116,4	+ 16 635,6	1,6	16 517,6	15 355,1	1 233,9	—	—	[1])—71,4
Graines de coton	—	+ 22,5	— 22,5	—	—	—	—	—	—	—
Déchets de blé	—	—	+ 97,4	—	97,4	95,9	1,5	—	—	—
Grenaille	—	—	+ 816.—	10,7	805,3	805,3	—	—	—	—
Sirop de raisins	—	—	+ 8,8	—	8,8	8,8	—	—	—	—
Total, divers	**8 521,3**	**+ 29,2**	**+ 17 501,3**	**50,1**	**26 001,7**	**24 083,5**	**1 551.—**	**171,2**	**48,3**	**147,7**
TOTAL GÉNÉRAL	**556 575,2**	**— 163.-**	**+ 1 558,1**	**5 894,1**	**552 076,2**	**497 800,8**	**46 221.—**	**2 694,9**	**4 012,9**	**1 346,6**

1. Déficits couverts par les envois d'Athènes.

TABLEAU XI. — Quantités envoyées d'Athènes en province et quantités affectées aux distributions à Athènes et en province.

Milliers d'ocques.

Espèces	Quantités disponibles		Envois d'Athènes en province	Quantités affectées aux distributions	
	à Athènes	en province		à Athènes	en province
Blé	50 810,3	3 343,1	33 498,7	17 311,6	36 841,8
Maïs	109,8	96,1	64.—	45,8	160,1
Orge	164,8	47,7	48,9	115,9	96,6
Millet	200,5	—	26,8	173,7	26,8
Seigle	7,8	40,9	—	7,8	40,9
Avoine - Quaker	287,3	155.—	29,9	257,4	184,9
Gruau	15 304,3	124,4	7 324,7	7 979,6	7 449,1
Total, blé et autres céréales	**66 884,8**	**3 807,2**	**40 993.—**	**25 891,8**	**44 800,2**
Farine de blé	242 870,2	31 046,7	73 566.2	169 304.—	104 612.9
Farine de maïs	1 379,3	285,5	—	1 379,3	285,5
Farine de seigle	—	535,5	—	—	535,5
Farine de luxe	16 994,6	2 491,1	11,5	16 983,1	2 502,6
Farine de soya	734,5	—	2,5	732.—	2,5
Semoule	3 281,5	338,3	716,9	2 564,6	1 055,2
Pâtes	5 466,9	1 188,8	1 285,1	4 181,8	2 473,9
Riz	3 153,8	347,7	722,1	2 431,7	1 069,8
Total, farine, pâtes et riz	**273 880,8**	**36 233,6**	**76 304,3**	**197 576,5**	**112 537,9**
Légumes secs	77 344,8	5 134.—	19 316,5	58 028,3	24 450,5
Légumes en conserve	152,4	27,3	—	152,4	27,3
Total, légumes secs	**77 497,2**	**5 161,3**	**19 316,5**	**58 180,7**	**24 477,8**
Soupes	9 327,2	67,7	2 638,9	6 688,3	2 706,6
Total, soupes	**9 327,2**	**67,7**	**2 638,9**	**6 688,3**	**2 706,6**
Sucre	13 355,7	2 461,1	1 674,9	11 680,8	4 136.—
Total, sucre	**13 355,7**	**2 461,1**	**1 674,9**	**11 680,8**	**4 136.—**
Poisson	15 300,4	1 612.—	2 346.—	12 954,4	3 958.—
Saucisses	1 414,8	214,5	—	1 414,8	214,5

TABLEAU XI *(suite)*

Milliers d'ocques.

Espèces	Quantités disponibles		Envois d'Athènes en province	Quantités affectées aux distributions	
	à Athènes	en province		à Athènes	en province
Conserves de viande	748,5	816,5	8,3	740,2	824,8
Total, poisson et viande	**17 463,7**	**2 643.—**	**2 354,3**	**15 109,4**	**4 997,3**
Graisse	1 986,9	446,5	182,6	1 804,3	629,1
Huile comestible	1 277,4	315,2	216,5	1 060,9	531,7
Huile de coton	1,9	—	—	1,9	—
Total, graisse et huile comestible	**3 266,2**	**761,7**	**399,1**	**2 867,1**	**1 160,8**
Lait condensé	4 363,7	165,6	1 968,5	2 395.2	2 134,1
Lait évaporé	5 351,9	490,1	1 003.—	4 348,9	1 493,1
Lait en poudre	2 326,1	565,9	438,9	1 887,2	1 004,8
Total, lait conservé	**12 041,7**	**1 221,6**	**3 410,4**	**8 631,3**	**4 632.—**
Pommes de terre fraîches	1 045,3	—	37,4	1 007,9	37,4
Pommes de terre déshydratées et farine de pommes de terre	1 488.—	149,6	15,2	1 472,8	164,8
Fromage en conserve	234.—	72,7	0,3	233,7	73.—
Divers fortifiants	1 235,6	167,7	68.—	1 167,6	235,7
Olives	60.—	—	34.—	26.—	34.—
Café	663,5	135,5	22,7	640,8	158,2
Noisettes décortiquées	113,2	—	12,1	101,1	12,1
Thé	—	1,8	—	—	1,8
Galettes - Biscuits	27,6	196,6	22,1	5,5	218,7
Raisins secs	2 951 2	30,3	202,5	2 748,7	232,8
Son	15 355,1	1 162,5	814,8	14 540,3	1 977,3
Déchets de blé	95,9	1,5	—	95,9	1,5
Grenaille	805,3	—	—	805,3	—
Sirop de raisins	8,8	—	—	8,8	—
Total, divers	**24 083,5**	**1 918,2**	**1 229,1**	**22 854,4**	**3 147,3**
TOTAL GÉNÉRAL	**497 800,8**	**54 275,4**	**148 320,5**	**349 480,3**	**202 595,9**

TABLEAU XII. — Disposition des vivres affectés au ravitaillement de la capitale.

Milliers d'oques.

Espèces	Quantités gérées par la Mission Suisse	Quantités gérées par la Commission de Gestion pour les Secours en Grèce									
		Panification	Distribution par les épiciers	Cantines populaires	Autres secours spéciaux	Cantines d'enfants	Échange contre lait et œufs	Divers	Soldes remis au gouvernement	Pillages, pertes et avaries	Déficits ou excédents	Total
Blé	—	—	704,3	—	—	—	—	1,8	16 773.—	106,3	[4](273,8)	17 311,6
Maïs	—	—	—	—	0,9	0,7	—	—	67,7	7,9	[4]) (31,4)	45,8
Orge	—	—	—	—	23,7	—	86 1	—	0,1	3,6	2,4	115,9
Millet	—	—	—	—	0,1	—	167,2	—	—	4,3	2,1	173,7
Seigle	—	—	—	—	—	—	0,5	6,9	—	—	0,4	7,8
Avoine-Quaker	—	—	—	10,6	—	—	181,3	—	—	53,8	11,7	257,4
Gruau	25,5	—	3 713,7	1 837,9	682,5	1 378,6	—	—	3 8	9,5	328,1	7 954,1
Total, blé et autres céréales	**25,5**	—	**4 418.—**	**1 848,5**	**707,2**	**1 379,3**	**435,1**	**8,7**	**16 844,6**	**185,4**	**39,5**	**25 866,3**
Farine de blé	37,2	158 585,7	9 875,1	7,1	44,3	130,9	—	—	219,7	175,7	228,3	169 266,8
Farine de maïs	—	377,8	909,2	—	92,3	—	—	—	—	—	—	1 379,3
Farine de luxe	23,5	—	9 768.—	6,6	252,6	180,1	—	[1]) 78.—	6 231,6	396,5	46,2	16 959,6
Farine de soya	42,7	—	—	1,3	19,4	40 —	—	—	628,7	—	[4]) (0,1)	689,3
Semoule	752,7	—	1 176,2	9,3	374,5	173,5	—	—	35,8	—	42,6	1 811,9
Pâtes	128,9	—	1 248,2	181,4	1 014,1	944,7	—	—	474,3	93.—	97,2	4 052,9
Riz	278,5	—	1 192,6	56,9	347,3	153,8	—	[2]) 7,8	270,1	119,5	5,2	2 153,2
Total, farines, pâtes et riz	**1 263,5**	**158 963,5**	**24 169,3**	**262,6**	**2 144,5**	**1 623.—**	—	**85,8**	**7 860,2**	**784,7**	**419,4**	**196 313.—**
Légumes secs	54,7	—	41 449,2	1 424,6	1 616,4	2 244,4	143.—	[3])805.—	9 113.3	691.—	486.7	57 973,6
Légumes en conserve	—	—	—	—	—	—	—	—	160,7	1,7	[4])(10.—)	152,4
Total, légumes secs	**54,7**	—	**41 449,2**	**1 424,6**	**1 616,4**	**2 244,4**	**143.—**	**805.—**	**9 274.—**	**692,7**	**476,7**	**58 126.—**
Soupes	43,2	—	4 645,6	71,7	152,7	209,7	19,6	[2])234 —	1 044,6	242,1	25,1	6 645,1
Total, soupes	**43,2**	—	**4 645,6**	**71,7**	**152,7**	**209,7**	**19,6**	**234.—**	**1 044,6**	**242,1**	**25,1**	**6 645.1**
Sucre	186,5	—	9 267,3	8,7	72,9	57,6	—	[1])720,7	1 191,2	111,2	64,7	11 494,3
Total, sucre	**186,5**	—	**9 267,3**	**8,7**	**72,9**	**57,6**	—	**720.7**	**1 191,2**	**111,2**	**64,7**	**11 494,3**
Poisson	7,5	—	9 714,8	257,2	478,9	360,6	11,4	[2]) 72,2	1 613,1	10,7	428.—	12 946,9
Saucisses	—	—	—	4,1	20.2	6,9	—	—	1 308,3	66,5	8,8	1 414,8
Conserves de viande	—	—	326,1	15,3	32,3	94,6	—	—	245,6	19,3	7.—	740,2
Total, poisson et viande	**7,5**	—	**10 040,9**	**276,6**	**531,4**	**462,1**	**11,4**	**72,2**	**3 167.—**	**96,5**	**443.8**	**15 101,9**

TABLEAU XII *(suite)*

Milliers d'ocques.

Espèces	Quantités gérées par la Mission Suisse	Quantités gérées par la Commission de Gestion pour les Secours en Grèce										
		Panification	Distribution par les épiciers	Cantines populaires	Autres secours spéciaux	Cantines d'enfants	Échange contre lait et œufs	Divers	Soldes remis au gouvernement	Pillages, pertes et avaries	Déficits ou excédents	Total
Graisse	—	—	1 281,4	7,2	39,7	18,1	—	—	420,4	—	37,5	1 804,3
Huile comestible	4,1	—	769,6	9,2	29,4	81,3	0,3	—	164,3	—	2,7	1 056,8
Huile de coton	—	—	—	—	—	—	—	—	1,9	—	—	1,9
Total, graisse et huile	**4,1**	—	**2 051.—**	**16,4**	**69,1**	**99,4**	**0,3**	—	**586,6**	—	**40,2**	**2 863.—**
Lait condensé	2 376.—	—	—	—	—	—	—	—	19,2	—	—	19.2
Lait évaporé	4 280,3	—	—	—	—	—	—	—	68,6	—	—	68,6
Lait en poudre	937,7	—	—	—	6,5	11,1	—	—	931,9	—	—	949,5
Total, lait conservé	**7 594.—**	—	—	—	**6,5**	**11,1**	—	—	**1 019,7**	—	—	**1 037,3**
Pommes de terre fraîches	—	—	954,6	—	0,1	52,4	—	—	—	—	0.8	1 007,9
Pommes de terre déshydr. et far. de pommes de terre	16 —	—	1 132,5	9,9	35,3	77 9	88,4	[4] 21,5	3,9	87,7	—	1 456,8
Fromage en conserve	—	—	166,7	—	2,3	1,8	—	—	40.—	—	22.9	233,7
Divers fortifiants	1 048,1	—	—	3,2	35,6	24,5	—	[4] 0,2	37.—	—	19.—	119,5
Olives	—	—	—	8,6	4,6	—	—	—	10,3	—	2,5	26.—
Café	—	—	244,1	—	—	—	—	—	398,6	—	[4] (1,9)	640,8
Noisettes décortiquées	1,2	—	—	33 8	64,9	—	—	—	—	—	1.2	99 9
Galettes-Biscuits	—	—	—	—	0,7	0.9	—	—	3,9	—	—	5,5
Raisins-secs	—	—	2 438,9	20,4	39,4	174,6	—	—	33,8	—	41,6	2 748 7
Son	2,3	—	—	—	4.—	6,3	14 017,9	—	393,7	25.—	91,1	14 538.—
Déchets de blé	—	—	—	—	—	—	76.—	—	—	1,2	18,7	95,9
Grenaille	—	—	—	—	—	—	799,4	—	0,1	2,3	3,5	805,3
Sirop de raisins	—	—	—	—	1.—	7,1	—	0,7	—	—	—	8,8
Total, divers	1 067,6	—	4 936,8	75,6	187,9	345,5	14 981,7	22,4	921,3	116,2	199,4	21 786,8
TOTAL GÉNÉRAL	10 246,6	158 963,5	100 978,1	3 984,7	5 488,6	6 432,1	15 591,1	1 948,8	41 909,2	2 228,8	1 708,8	339 233,7

1. Au ministère du Ravitaillement.
2. A la M.L.
3. Dont 259,8 milliers d'ocques à l'Ella- 'urk, 241,2 milliers d'ocques à la M.L. et 304 milliers d'ocques au ministère du Ravitaillement.
4. Excédents.

TABLEAU XIII.— Disposition des vivres affectés au ravitaillement des provinces.

Milliers d'ocques.

Espèces	Remis aux cantines d'enfants et centres de lait	Quantités allouées à des buts divers	Allocations aux délégués et aux K.E.D.E.S.			
			Quantités distribuées	Soldes remis au gouvernement	Pertes et Déficits	Total
Blé	0,8	—	35 579,2	149,8	1 112 —	36 841.—
Maïs	—	—	157,8	0,1	2,2	160,1
Orge	—	—	96,2	0,1	0,3	96,6
Millet	—	—	24,8	1,8	0,2	26,8
Seigle	—	—	40,9	—	—	40,9
Avoine-Quaker	155.—	—	25,9	4.—	—	29,9
Gruau	1 925,8	—	5 425,7	34,6	63.—	5 523,3
Total, blé et autres céréales	**2 081,6**	—	**41 350,5**	**190,4**	**1 177,7**	**42 718,6**
Farine de blé	908,1	—	101 453,7	1 692.—	559,1	103 704,8
Farine de maïs	—	—	285,5	—	—	285,5
Farine de seigle	—	—	533.—	2,5	—	535,5
Farine de luxe	187,4	—	2 164 9	134,3	16 —	2 315,2
Farine de soya	2,5	—	—	—	—	—
Semoule	989,1	—	38,1	33,8	[1]) (5,8)	66,1
Pâtes	1 166.—	—	1 228,5	84.—	[1]) (4,6)	1 307,9
Riz	582.—	—	433,3	49,1	5,4	487,8
Total, farines, pâtes et riz	**3 835,1**	—	**106 137.—**	**1 995,7**	**570,1**	**108 702,8**
Légumes secs	3 013,7	—	20 611,3	530,3	295,2	21 436,8
Légumes en conserve	22,7	—	—	4,6	—	4,6
Total, légumes secs	**3 036,4**	—	**20 611,3**	**534,9**	**295,2**	**21 441,4**
Soupes	388,9	—	2 156,8	140,2	20,7	2 317,7
Total, soupes	**388,9**	—	**2 156,8**	**140,2**	**20,7**	**2 317,7**
Sucre	216,5	—	3 655,9	231.—	32,6	3 919,5
Total, sucre	**216,5**	—	**3 655,9**	**231.—**	**32,6**	**3 919,5**
Poisson	684,3	—	3 049.—	130,6	94,1	3 273,7
Saucisses	1,7	—	203,3	10,2	[1]) (0,7)	212,8
Conserves de viande	16,3	—	788,1	51,1	[1]) (30,7)	808,5
Total, poisson et viande	**702,3**	—	**4 040,4**	**191,9**	**62,7**	**4 295.—**

TABLEAU XIII *(suite)*

Milliers d'ocques.

Espèces	Remis aux cantines d'enfants et centres de lait	Quantités allouées à des buts divers	Allocations aux délégués et aux K.E.D.E.S.			
			Quantités distribuées	Soldes remis au gouvernement	Pertes et Déficits	Total
Graisse	14,5	—	541,3	62,1	11,2	614,6
Huile comestible	105,3	—	340.—	41,1	45,3	426,4
Total, graisse et huile	**119,8**	—	**881,3**	**103,2**	**56,5**	**1 041.—**
Lait condensé	2 134.1	—	—	—	—	—
Lait évaporé	1 493,1	—	—	—	—	—
Lait en poudre	1 004,8	—	—	—	—	—
Total, lait conservé	**4 632.—**	—	—	—	—	—
Pommes de terre fraîches	—	[2] 37,4	—	—	—	—
Pommes de terre déshydratées et farine de pommes de terre	158,3	—	5,1	1,4	—	6,5
Fromage en conserve	25,3	—	45,4	4,1	[1] (1,8)	47,7
Divers fortifiants	142,5	—	68,4	24,4	0,4	93,2
Olives	—	—	32,6	—	1,4	34.—
Café	0,9	—	138,2	18,4	0,7	157,3
Noisettes décortiquées	1,1	—	10,7	—	0,3	11.—
Thé	—	—	1,8	—	—	1,8
Galettes-Biscuits	47,8	—	168,7	2,2	—	170,9
Raisins secs	37,9	—	191,8	—	3,1	194,9
Son	1 119,5	[3] 743,4	—	5,9	108,5	114,4
Déchets de blé	—	—	—	—	1,5	1,5
Total, divers	**1 533,3**	**780,8**	**662,7**	**56,4**	**114,1**	**833,2**
TOTAL GÉNÉRAL	**16 545,9**	**780,8**	**179 495,9**	**3 443,7**	**2 329,6**	**185 269,2**

1. Excédents.
2. Pour semences.
3. Pour être imprégné d'arsenic et utilisé contre les sauterelles.

TABLEAU XIV. — Quantités de vivres distribués par les centres de province (bureaux des délégués ou K.E.D.E.S.), soldes remis au gouvernement, pertes et déficits.

Milliers d'ocques.

Régions et centres	Quantités distribuées					Soldes remis au gouvernement	Pertes et déficits	Total des allocations
	Farine, blé et autres céréales	Gruau, pâtes et riz	Légumes secs et soupes	Autres vivres	Total			
Attique								
Localités d'Attique	7 428,7	499,4	1 268,2	319,2	9 515,5	56,5	25,6	9 597,6
Salamine	1 562,7	91,6	230,9	58,7	1,943,9	46,6	10,9	2 001,4
Égine [1]	951,6	224,4	327,4	27,4	1530,8	15,5	6,3	1 552,6
Poros	680,1	28,7	52,4	19,1	780,3	3,6	3.—	786,9
Méthana	157,9	1,4	4,1	1,8	165,2	0,1	0,2	165,5
Total	**10 781.—**	**845,5**	**1 883.—**	**426,2**	**13 935,7**	**122,3**	**46.—**	**14 104.—**
Béotie et Phtiotide-Phocide								
Thèbes	1 277,7	150,8	254,9	62.—	1 745,4	425,7	11,2	2 182,3
Lévadia	1 476,1	86,3	261,4	70,4	1 894,2	156,1	9,8	2 060,1
Lamia	2 602.6	94,3	383.—	194,9	3 274,8	440,4	18.6	3 733,8
Atalanti	280,6	3,2	16,8	15,1	315,7	115,1	0,9	431,7
Tithoréa	126.—	6,2	17,3	1,6	151,1	0.2	0,2	151,5
Amphiclia	747,6	46,7	133,8	25,1	953,2	198,5	1,8	1 153,5
Amphissa	783,3	73,1	110.—	14,9	981,3	—	10,3	991,6
Itéa	297,4	24,7	61,2	7,6	390,9	—	2,1	393.—
Galaxidi	185,1	22,6	64,8	4,9	277,4	—	1,8	279,2
Ératini	134,2	4,6	7,4	3,2	149,4	—	0,7	150,1
Lidoriki	395,8	4,6	12,3	6,3	419.—	—	2,7	421 7
Total	**8 306,4**	**517,1**	**1 322.9**	**406.—**	**10 552.4**	**1336.—**	**60,1**	**11 948,5**
Eubée								
Chalkis	4 002,6	265.—	594,7	89,5	4 951,8	400,4	51,4	5 403,6
Mantoudi	148,8	0,4	1,6	1,8	152,6	21,8	1,1	175,5
Limni	359,3	5,4	18,1	10,7	393,5	14,3	4,6	412,4
Agia Anna	101,4	1,1	0,1	0,9	103,5	—	1,4	104,9
Istiaia	324,5	13,9	11,4	1,1	350,9	59,1	4,8	414,8
Aedipsos	195,8	5,6	24,5	5,4	231,3	35,4	1,7	268,4
Alivéri	488.—	10,9	39.—	21.—	558,9	1,5	4,8	565,2
Avlonari	99,1	2.—	11,8	7,7	120,6	—	0,1	120,7
Kymi	1 606,5	124,2	179,5	45,6	1 955,8	—	17,5	1 973,3
Styra	191.—	6,5	18,9	7,2	223,6	—	2.—	225,6
Marmari	182,5	7,9	14,6	5 3	210,3	1,3	2,9	214,5
Karystos	493,4	16,8	55.—	17,3	582,5	0,6	5.—	588,1
Skyros	141,2	5,2	4,8	1,1	152,3	—	2,5	154,8
Total	**8 334,1**	**464,9**	**974.—**	**214,6**	**9 987,6**	**534,4**	**99,8**	**10 621,8**

1. Y compris les prisons.

TABLEAU XIV *(suite)*

Régions et centres	Quantités distribuées					Soldes remis au gouvernement	Pertes et déficits	Total des allocations
	Farine, blé et autres céréales	Gruau, pâtes et riz	Légumes secs et soupes	Autres vivres	Total			
Argolide-Corinthie								
Corinthe	3 302.—	138,5	470,1	138,1	4 048,7	2.—	19,3	4 070.—
Kiato	786,1	24,2	85.—	32,7	928.—	93,2	4,2	1 025,4
Xylocastro	932,3	24,7	95,8	35,3	1 088,1	20,6	5,1	1 113,8
Dervéni	45,6	2,8	14,5	0,8	63,7	3.—	2,1	68,8
Argos	1 558,3	46.—	210,2	82,8	1 897,3	1,8	7,4	1 906,5
Nauplie	1 201,5	79,6	210,9	51,9	1 543,9	2,5	4,5	1 550,9
Nouvelle Épidaure	194,5	—	12,7	8,5	215,7	6,2	0,8	222,7
Hermioni	369,8	0,1	23.—	19,3	412,2	2,4	0,8	415,4
Hydra	319,2	36,8	36,5	8.—	400,5	0,2	2,5	403,2
Spetsai	356,1	36,3	49,3	15.—	456,7	0,5	2,7	459,9
Total	**9 065,4**	**389.—**	**1 208.—**	**392,4**	**11 054,8**	**132,4**	**49,4**	**11 236,6**
Péloponèse du Sud								
Tripolis	3 242,5	282,9	656,7	112,1	4 294,2	0,7	13,1	4 308.—
Mégalopolis	573,1	15,3	45,5	3,3	637,2	—	4,1	641,3
Andritséna	106,5	2,2	13,2	0,7	122 6	—	0,1	122,7
Astros	301,1	4,7	1,9	13,1	320,8	—	1,8	322,6
Léonidi	463,7	12 1	50,1	19,7	545,6	0,1	19,5	565,2
Sparte	908.9	102,4	148,9	5 —	1 165 2	—	6,3	1 171,5
Gythion	1 066,8	80,2	79,8	7,9	1 234,7	—	9,2	1 243,9
Kyparission	144,8	—	5.1	4,1	154.—	—	0,3	154,3
Iérax	102,5	—	3,7	2,9	109,1	—	0,8	109,9
Monemvassia	36,5	1,7	6,2	0,6	45.—	—	0,1	45,1
Néapolis Vion	180,9	0,9	11.—	8,1	200,9	0,3	1,3	202,5
Ile de Cythère	256,7	4,4	13,4	—	274,5	—	2,8	277,3
Messini	249.1	5,7	20.8	4.—	279,6	—	2,1	281,7
Calamata	3 078,6	283,9	455,7	37,3	3 855,5	—	37,3	3 892,8
Méligala	69,1	1,4	4.—	—	74,5	—	0,1	74,6
Kyparissia	339.—	24,5	34 3	3.—	400,8	—	22,9	423,7
Filiatra	285,2	19,3	23,5	5,5	333,5	—	0,8	334,3
Gargaliani	159.—	9,5	18,1	—	186,6	—	2,4	189.—
Chora	60,4	—	8,7	—	69,1	—	0,7	69,8
Pylos	136,4	1,3	11,5	—	149,2	—	0,5	149,7
Total	**11 760,8**	**852,4**	**1 612,1**	**227,3**	**14 452,6**	**1,1**	**126,2**	**14 579,9**
Achaïe-Elide								
Patras	7 253,3	504,2	1 294,3	164,4	9 216,2	13.—	83,2	9 312,4
Kalavryta	589.8	42,2	78,9	0,3	711,2	—	2,5	713,7
Ægion	1 730,9	111,7	265,1	48,2	2 155,9	—	13,8	2 169,7
Pyrgos	2 198,3	130,5	282,5	50.2	2 661,5	—	14,4	2 675,9
Amalias	923,6	84,2	154,9	25,3	1 188.—	—	6,9	1 194,9
Total	**12 695,9**	**872,8**	**2 075,7**	**288,4**	**15 932,8**	**13.—**	**120,8**	**16 066,6**

TABLEAU XIV *(suite)*

Régions et centres	Quantités distribuées					Soldes remis au gouvernement	Pertes et déficits	Total des allocations
	Farine, blé et autres céréales	Gruau, pâtes et riz	Légumes secs et soupes	Autres vivres	Total			
Étolie-Acarnanie								
Messolonghi	864,5	65,3	169.—	28,8	1 127,6	—	14,3	1 141,9
Nafpactos	1 264,1	72,8	58,8	7,1	1 402,8	—	15,2	1 418.—
Agrinion	1 372.—	104,5	259,9	39,8	1 776,2	11,7	41,4	1 829,3
Astakos	403.—	18,8	30,3	6,9	459.—	—	9.—	468.—
Amphilochia	439,2	6,8	26,1	0,8	472,9	—	7,3	480,2
Carpenissi	428,9	39,9	45,6	6,2	520,6	44,3	95,5	660,4
Total	**4 771,7**	**308,1**	**589.7**	**89,6**	**5 759,1**	**56.—**	**182,7**	**5 997,8**
Iles Ioniennes								
Céphalonie	867.4	91,1	239,5	42,3	1 240,3	—	17.—	1 257,3
Zante	447,6	21,9	197,2	7,2	673,9	—	46,7	720,6
Ithaque	234.2	22.—	35,2	0,8	292,2	—	3,8	296.—
Leucade	347,7	—	10.—	8,9	366,6	—	5,2	371,8
Total	**1 896,9**	**135.—**	**481,9**	**59,2**	**2 573.—**	**—**	**72,7**	**2 645,7**
Ile de Corfou								
Corfou	4 098,1	142,8	1 470.—	197,2	5 908,1	60,7	458,7	6 427,5
Épire								
Jannina	1 270,—	81,7	183,9	17,8	1 553,4	39.—	123,3	1 715,7
Metsovo	70,2	1,3	1,1	0,7	73,3	—	0,8	74,1
Igoumenitsa	217,3	2,3	1,2	—	220,8	—	1,5	222,3
Paramythia	66.—	1.—	1,6	—	68,6	—	0,3	68,9
Parga	103,7	0,8	17.—	—	121,5	—	0,1	121,6
Arta	473,8	25,2	41,3	9,7	550.—	—	8.—	558.—
Prévéza	520,5	8,2	60.—	12,2	600,9	—	46,7	647,6
Total	**2 721,5**	**120,5**	**306,1**	**40,4**	**3 188,5**	**39.—**	**180,7**	**3 408,2**
Thessalie								
Volos	6910,3	429,8	734,5	243,4	8 318.—	—	93.—	8 411.—
Larissa	2 047,5	225,4	389,1	103.—	2 765.—	2,9	19,9	2 787,8
Pharsala	141.—	6.6	24,2	9.2	181.—	—	10,1	191,1
Elasson	432,4	32.—	133,1	10,1	607,6	—	5,7	613,3
Trikkala	2 053,6	100,9	446,4	59,6	2 660,5	0,2	13,1	2 673,8
Calambaka	385,7	7,4	149,2	24.1	566,4	—	2,5	568,9
Carditsa	1 397,3	69,7	141,4	32,1	1.640,5	—	52,2	1 692,7
Total	**13 367,8**	**871,8**	**2 017.9**	**481,5**	**16 739.—**	**3,1**	**196,5**	**16 938,6**

TABLEAU XIV *(suite)*

Régions et centres	Quantités distribuées					Soldes remis au gouvernement	Pertes et déficits	Total des allocations
	Farine, blé et autres céréales	Gruau, pâtes et riz	Légumes secs et soupes	Autres vivres	Total			
Macédoine Occid.								
Cozani	202,5	1,7	200.6	27,3	432,1	—	2,7	434,8
Ptolemaïs	53.—	—	85,3	10,9	149,2	—	24.—	173,2
Tsotylion	33 4	—	—	—	33,4	—	—	33,4
Grévéna	68,1	1,2	88,4	11,5	169,2	—	1,1	170,3
Siatista	54,6	—	16,9	2,3	73,8	—	5,2	79 —
Castoria	281.1	0,1	180,1	11,1	472,4	—	10,5	482,9
Amyntaion	137.—	0,8	113 7	15,1	266,6	—	4,1	270,7
Argos Orestikon	15,6	0,2	9,5	1,5	26,8	—	—	26,8
Florina	171,6	—	111.—	20,7	303,3	—	1,7	305 —
Édessa	137,8	2,5	96 —	26,2	262,5	—	2,2	264,7
Ardéa	—	—	15,9	4,3	20,2	—	0,1	20,3
Total	**1 154,7**	**6,5**	**917,4**	**130,9**	**2 209,5**	—	**51,6**	**2 261,1**
Macédoine Centrale								
Salonique et faubourgs	29 626,3	669,9	3 352,5	4 652,9	38 301,6	739,8	191,8	39 233,2
Salonique et alentours	3 957,5	264,5	131,7	361,2	4 714,9	—	—	4 714,9
Ghida	13,9	1.—	15,1	8.—	38.—	—	0,3	38,3
Katérini	112.—	—	125.—	34,6	271,6	—	1,1	272,7
Verria	52,3	0,8	132,9	34,2	220,2	—	1,2	221,4
Naoussa	19,5	0,1	73,5	28,5	121,6	—	0,9	122,5
Yannitsa	217,6	—	70,3	26,6	314,5	—	0,5	315 —
Goumenitsa	68 —	—	34,5	6,7	109,2	—	0,1	109,3
Axioupolis	15,3	0,9	24,7	5,1	46.—	—	—	46.—
Kilkis	94,2	0,5	272,3	44,3	411,3	0,3	2,3	413,9
Langada	53,6	0,7	120,2	16,1	190,6	—	0,1	190,7
Sochos	3,5	0,1	24,5	5,8	33,9	—	—	33,9
Nigrita	89,2	—	203,1	32,8	325,1	—	0,7	325,8
Zanglivéri	9,5	—	24,5	4,4	38,4	—	0,2	38,6
Néa Apollonia	2,1	0,8	16,7	5,9	25,5	—	0,1	25,6
Stavros	4,2	0,4	20,1	3,4	28,1	—	0,1	28,2
Polygyros	88,9	—	121,3	12.—	222,2	—	1.—	223,2
Arnéa	16,8	2,8	66,6	4,8	91.—	—	0,8	91,8
Néa Moudania	—	0,2	5.—	2,4	7,6	—	0,3	7,9
Villages de la Chalcidique de l'Est	42,2	—	17,4	10,5	70,1	—	0,6	70,7
Mont Athos	71,7	1,7	19.—	4,8	97,2	—	7,8	105.—
Total	**34 558,3**	**944,4**	**4 870,9**	**5 305.—**	**45 678,6**	**740,1**	**209,9**	**46 628,6**

TABLEAU XIV *(suite)*

Régions et centres	Quantités distribuées					Soldes remis au gouvernement	Pertes et déficits	Total des allocations
	Farine, blé et autres céréales	Gruau, pâtes et riz	Légumes secs et soupes	Autres vivres	Total			
Cyclades								
Syra	1 111,3	75,1	221,6	57,8	1 465,8	1,9	11,5	1 479,2
Andros	590.—	35,7	74,9	15,8	716,4	—	6.—	722,4
Tinos	355,4	17,5	40,5	7.—	420,4	—	3,1	423,5
Naxos	444,3	20,1	39,1	8,8	512,3	—	19,2	531,5
Paros	201,5	2,9	19,3	5,7	229,4	—	1,3	230,7
Amorgos	86,2	3,3	8,5	0,6	98,6	—	0,2	98,8
Santorini et Anafi	303,8	13,8	30,8	4,8	353,2	—	5,9	359,1
Autres îles	896,4	43,8	86,8	20,4	1 047,4	—	15 3	1 062,7
Total	**3 988,9**	**212,2**	**521,5**	**120,9**	**4 843,5**	**1,9**	**62,5**	**4 907,9**
Crète								
Héracleion	2 726,6	70.—	422,4	290,8	3 509,8	121,4	199,1	3 830,3
Réthymnon	757,5	34,2	109,1	42,2	943.—	36,8	21.—	1 000,8
La Canée	4 166,5	239,4	687,2	137,9	5 231.—	104,7	20,3	5 356.—
St Nicolas	979,7	32,6	152,6	58,1	1 223.—	11,1	70.—	1 304,1
Total	**8 630,3**	**376,2**	**1 371,3**	**529.—**	**10 906,8**	**274.**	**310,4**	**11 491,2**
Iles de l'Égée								
Lesbos	859,9	0,3	301,8	88,4	1 250,4	77,7	47,1	1 375,2
Chios	1 594,5	5,4	232,9	96,6	1 929,4	—	20,3	1 949,7
Samos	1 416,2	5.—	254,8	86,8	1 762,8	27.—	31,7	1 821,5
Ikaria	47,8	6,4	6,3	1.—	61,5	—	1,2	62,7
Total	**3 918,4**	**17,1**	**795,8**	**272,8**	**5 004,1**	**104,7**	**100,3**	**5 209,1**
Ile de Rhodes	**25,9**	**11,2**	**257,8**	**56,5**	**351,4**	—	—	**351,4**
Entreprises d'utilité publique	**323,9**	—	**92,1**	**2,4**	**418,4**	**25.—**	**1,3**	**444,7**
TOTAL GÉNÉRAL	140 400.	7 087,5	22 768,1	9 240,3	179 495,9	3 443,7	2 329,6	185 269,2

TABLEAU XV. — Quantités de vêtements et de chaussures reçues d'outre-mer par la Commission de Gestion.

Noms des navires et n:o d'ordre des voyages	Date de l'arrivée	Vêtements		Chaussures	
		Nombre de colis	Tonnes (poids brut)	Nombre (poids brut)	Tonnes (poids brut)
	1944				
Mongabarra VI	2/2	—	—	88	6,7
Saggat I	15/2	231	11,6	4 832	100,9
Tamara IV	3/3	179	9,1	—	—
Akka VIII	25/3	1 120	62,9	—	—
Formosa VIII	8/4	598	31,1	1 837	56,4
Pedro Christoffersen I	23/4	1 977	95,9	607	10,6
Mongabarra VII	24/4	3 221	152,4	236	7,9
Tamara V	31/5	3 113	148,4	607	17,9
Nagara I	7/6	574	23,8	—	—
Formosa IX	21/6	1 631	76,2	131	10,6
Mongabarra VIII	11/7	446	18,1	30	0,6
Saggat III	»	520	24,6	—	—
Tamara VI	26/7	7	0,3	—	—
Akka X	11/8	735	27,7	95	9,6
Tamara VII	3/10	54	5,5	—	—
Suorva III	15/11	2 110	95,2	213	9,6
	1945				
Saggat V	11/1	14 065	573,6	6 988	293,8
Formosa XI	20/1	1 322	86,7	1 410	56.—
Tamara VIII	28/1	62	4,4	220	19,3
Akka XII	29/1	820	45,6	—	—
Paramata I	»	63	7,8	—	
Vasaholm III	16/2	3 078	115.—	1 455	46,2
Virginia II	26/2	1 018	47,3	68	5,4
Suorva IV	16/3	4 481	204,4	1 365	43,3
Ensemble		**41 425**	**1 867,6**	**20 182**	**694.8**
Contenu (estimé) des envois . .		6 800 000 pièces		800 000 paires	
Dont quantités arrivées jusqu'au 31 décembre 1944[1]		**16 516**	**782,8**	**8 676**	**230.8**
Contenu (estimé) des envois . .		2 750 000 pièces		328 800 paires	
Quantités reçues dans les dépôts jusqu'au 31 décembre 1944		**16 526**	.	**8 637**	.
Excédents (+) ou déficits (—) par rapport aux connaissements . .		+ 10	.	— 39	.

1. Selon connaissements.

TABLEAU XVI.— Compte des frais d'administration.

Années et mois	Débit				Crédit : Sommes forfaitaires retenues sur les recettes des vivres des pays de l'Axe
	Salaires du personnel	Entretien et circulation des voitures	Autres frais d'administration	Total	
	Millions de drachmes				
1942					
Septembre - Décembre	176,3	27,8	121,4	325,5	—
1943					
Janvier - Mars	264,3	90,6	115,3	470,2	—
Avril - Juin	516,7	68,9	179.—	764,6	211,2
Juillet - Septembre	1 489,9	130,5	227,8	1 848,2	456,5
Octobre - Décembre	6 980,7	290,3	950,2	8 221,2	1 417,3
1944	Milliards (1 000 000 000) de drachmes				
Janvier - Mars	24,1	3,3	7,5	34,9	9,1
Avril - Juin	181,9	46,8	97,5	326,2	41,6
Juillet - Septembre	7 301,6	3 014,1	5 743,3	16 059.—	2 040,6
	Trillions (1 000 000 000 000) de drachmes				
Octobre	2 203,2	198,7	448,6	2 850,5	—
	Milliers de drachmes stabilisées				
Novembre 1944 - Mars 1945	86 650.—	12 983,9	18 344,7	117 978,6	24,6

TABLEAU XVII.— Compte des frais de manutention.

(sauf frais de mouture, frais d'envois en province, ainsi que frais relatifs aux vivres indigènes et aux vivres des pays de l'Axe).

Années et mois	Débit				
	Réception des marchandises	Transports locaux, entreposage, livraisons	Fabrication de pâtes alimentaires	Autres frais de manutention	Total
	Millions de drachmes				
1942					
Septembre - Décembre	91,2	28,7	15,2	[1]) 119,1	254,2
1943					
Janvier - Mars	152,4	167,9	47,3	[1]) 171,4	539.—
Avril - Juin	84,5	166,3	56,2	21,6	328,6
Juillet - Septembre	214,4	293,3	86,8	31,7	626,2
Octobre - Décembre	626.—	1 883,1	373,2	17,1	2 899,4
1944	Milliards (1 000 000 000) de drachmes				
Janvier - Mars	9,1	21,9	0,9	0,2	32,1
Avril - Juin	57,8	125,6	36,4	1,4	221,2
Juillet - Septembre	2 613,5	4 900,9	1 664,4	736,8	9 915,6
	Trillions (1 000 000 000 000) de drachmes				
Octobre	478,3	1 455,4	3,1	0,8	1 937,6
	Milliers de drachmes stabilisées				
Novembre 1944-Mars 1945	37 045,1	93 150,4	3 975,5	585,2	134 756,2

1. En majeure partie ces débours auraient dû être portés sous les autres rubriques du tableau, mais leur répartition véritable n'a pas été établie.

TABLEAU XVIII. — Compte des moulins.

Années et mois	Débit: avances en accompte des frais de mouture	Crédit			Soldes débiteurs
		Frais de mouture	Autres débours des moulins	Total	
	Millions de drachmes				
1942					
Septembre-Décembre	1 213,8	332 —	—	332 —	881.8
1943					
Janvier- - Mars	841,3	410,1	201,5	611,6	1 111,5
Avril - Juin	799,2	669.—	—	669.—	1 241,7
Juillet - Septembre	628,7	1 306,1	179,9	1 486 —	384,4
Octobre - Décembre	7 009,9	4 833,7	518,9	5 352,6	2 041,7
1944	Milliards (1 000 000 000) de drachmes				
Janvier - Mars	14,6	13,8	0,6	14,4	2,2
Avril - Juin	93,2	66.—	23,7	89,7	5,7
Juillet - Septembre	4 298 5	1 165,2	2 884,8	4 050.—	254,2
	Trillions (1 000 000 000 000) de drachmes)				
Octobre	68,7	13,9	2,9	16,8	52,2
	Milliers de drachmes stabilisées				
Novemb. 1944-Mars 1945	59 034,5	44 323,8	2 237,6	[3]) 46 561,4	[1]) 12 474,1

1. 50 000 000 000 drachmes d'inflation = 1 drachme stabilisée.
2. Dans cette somme ne sont compris que les débours réels des moulins, leur rétribution n'ayant été fixée que plus tard.

TABLEAU XIX. — Comptes relatifs aux envois en province.

Années et mois	Compte des transports			Compte des organes de province		
	Crédit: prix des transports	Débit: versements effectués	Soldes créditeurs	Débit: Contrevaleur facturée des vivres	Crédit: encaissements effectués	Soldes débiteurs
	Millions de drachmes					
1942						
Septembre-Décembre	53,8	53,8	—	[1]) 138,2	[1]) 121,2	17.—
1943						
Janvier - Mars	131,5	131,5	—	431.—	287 —	161.—
Avril - Juin	717.—	[1]) 667.—	[1]) 50.—	1 201'2	437,1	925,1
Juillet - Septembre	1 032,3	932,3	150.—	1 978,6	1 002,9	1 900,8
Octobre - Décembre	6 385,8	5 980,2	555,6	5 090,1	1 982,6	5 008,3
1944	Milliards (1 000 000 000) de drachmes					
Janvier - Mars	50,8	44,3	7,1	33.—	6,6	31,4
Avril - Juin	465,5	405,3	67,3	712,5	90,6	653,3
Juillet - Septembre	9 042,9	8 670,6	439,6	2 410 —	434,6	2 628,7
	Trillions (1 000 000 000 000) de drachmes					
Octobre	515,6	515,6	0,4	2,9	1.—	4,5
	Milliers de drachmes stabilisées					
Novemb. 1944-Mars 1945	25 068.—	22 210,1	[2]) 2 857,9	247 455,2	31 351.—	[2]) 216 104,3

1. La répartition des montants entre les deux périodes a été effectuée d'une façon approximative.
2. 50 000 000 000 de drachmes d'inflation = 1 drachme stabilisée.

TABLEAU XX.— Compte des distributions effectuées dans la capitale : a) vivres d'outre-mer, de Suède et de Turquie.

Années et mois	Crédit			
	Montants versés par			Total
	les boulangeries	les épiceries	diverses institutions	
	Millions de drachmes			
1942				
Septembre-Décembre	1 520,8	491,7	31,8	2 044,3
1943				
Janvier - Mars	1 822,3	1 485,3	122,1	3 429,7
Avril - Juin	1 095,8	691,5	275.—	2 062,3
Juillet - Septembre	2 579,6	1 396,1	162,5	4 138,2
Octobre - Décembre	17 585,6	7 910,4	429,1	25 925,1
1944	Milliards (1 000 000 000) de drachmes			
Janvier - Mars	92,6	31,4	3,2	127,2
Avril - Juin	103,2	782,4	87,6	973,2
Juillet - Septembre	1 024.—	17 905,3	1 142 —	20 071,3
	Trillions (1 000 000 000 000) de drachmes			
Octobre	115,8	388,4	2,1	506,3
	Milliers de drachmes stabilisées			
Novembre 1944-Mars 1945	66 188,6	258 855,8	4 218,3	329 262,7

TABLEAU XXI. — Compte des distributions effectuées dans la capitale : b) vivres des pays de l'Axe.

Années et mois	Débit				Crédit: Encaissements effectués
	Remises[1]	Divers frais	Sommes forfaitaires retenues[2]	Total	
	Millions de drachmes				
1942					
Septembre - Décembre	—	1,7	—	1,7	129,8
1943					
Janvier - Mars	239,4	0,3	—	239,7	68,5
Avril - Juin	3 915,6	48.—	211,2	4 174,8	5 466,6
Juillet - Septembre	10 000.—	138,1	456,5	10 594,6	9 871,4
Octobre - Décembre	16 594.—	654,5	1 417,3	18 665,8	18 021,1
1944	Milliards (1 000 000 000) de drachmes				
Janvier - Mars	28.—	3,7	9,1	40,8	50,8
Avril - Juin	438.—	13,7	41,6	493,3	466,1
Juillet - Septembre	4 803,7	495,9	2 040,6	7 340,2	13 267,3
	Trillions (1 000 000 000 000) de drachmes				
Octobre	—	1,2	—	1,2	—
	Milliers de drachmes stabilisées				
Novembre 1944-Mars 1945	0,1	36,5	24,6	61,2	73,3

1. Aux autorités d'occupation, à la Société Ella-Turk et à l'État.
2. Portées au crédit du compte des frais d'administration.

TABLEAU XXII.—Compte des distributions effectuées dans la capitale: c) vivres de la M. L.

Années et mois	Débit: remises à l'État	Crédit: encaissements effectués
1944	Milliers de drachmes stabilisées	
Novembre	22 867,8	41 978,2
Décembre	4 779,3	92.—
1945		
Janvier	2 521,3	31 557.—
Février	176 649,9	192 963.—
Mars	268 902,7	279 795,4
Total, novembre 1944 - mars 1945	**475 721,—**	**546 385,6**

TABLEAU XXIII.—Compte des raisins secs.

Années et mois	Débit: frais et remises[1]	Crédit: encaissements effectués[2]
1943	Millions de drachmes	
Janvier - Mars.	—	223,1
Avril - Juin	496,6	209.—
Juillet - Septembre	45,9	1 323.—
Octobre - Décembre.	1 430 2	3 066.1
1944	Milliards (1 000 000 000) de drachmes	
Janvier - Mars.	3,8	1,8
Avril - Juin	1,9	0,2
Juillet - Septembre	5,5	—

1. A l'État et à l'Union des exportateurs de sultanines.
2. Pour les distributions effectuées dans la capitale.

TABLEAU XXIV.—Compte du lait frais.

Années et mois	Débit				Crédit:
	Achat de tourteaux, transport de fourrages etc.	Concentration pasteurisation et distribution du lait	Achat de lait au marché libre	Total	recettes provenant de la vente du lait
	Millions de drachmes				
1942					
Septembre - Décembre	71,9	46.—	—	117,9	189,3
1943					
Janvier - Mars	114.—	86,4	—	200,4	577,8
Avril - Juin	390,4	156,9	—	547,3	516,5
Juillet - Septembre	438,9	282,3	—	721,2	462,3
Octobre - Décembre	649,7	730,2	806,6	2 186,5	3 015,2
1944	Milliards (1 000 000 000) de drachmes				
Janvier - Mars	3,6	3,8	9,5	16,9	19,6
Avril - Juin	7,8	37,7	58,1	103,6	105,1
Juillet - Septembre	80,1	6 891,7	1 777,4	8 749,2	12 611,6
	Trillions (1 000 000 000 000) de drachmes				
Octobre	—	2 729,5	66.—	2 795,5	1 538,7
	Milliers de drachmes stabilisées				
Nov. 1944 - Mars 1945	1 367,6	7 644,8	116,6	9 129.—	17 708,1

TABLEAU XXV.—Compte de l'huile d'olives indigène.

Années et mois	Débit				Crédit:
	Salaires et frais du personnel	Transports, chargement, déchargement	Traitement industriel	Total	encaissements effectués [1]
	Millions de drachmes				
1943					
Juillet - Septembre	—	1,2	30.—	31,2	68,8
Octobre - Décembre	—	278,4	701,6	980.—	1 390,6
1944	Milliards (1 000 000 000) de drachmes				
Janvier - Mars	0,5	0.7	—	1,2	—
Avril - Juin	1,1	9.—	—	10,1	131,1
Juillet - Septembre	13,9	3,4	0,5	17,8	26,4
	Trillions (1 000 000 000 000) de drachmes				
Octobre	2,7	—	—	2,7	—
	Milliers de drachmes stabilisées				
Nov. 1944 - Mars 1945	72,4	7,3	—	79,7	—

1. Pour les distributions effectuées dans la capitale.

TABLEAU XXVI.—Compte des articles vendus sur le marché.

Années et mois	Crédit: encaissements effectués		
	Articles d'emballage	Vivres	Total
	Millions de drachmes		
1943			
Juillet - Septembre	22.—	—	22.—
Octobre - Décembre	4,3	—	4,3
	Milliards (1 000 000 000) de drachmes		
1944			
Janvier - Mars	—	—	—
Avril - Juin	1.—	—	1.—
Juillet - Septembre	582,5	13 806,4	14 388,9
	Trillions (1 000 000 000 000) de drachmes		
Octobre	15,6	3 968,6	3 984,2
	Milliers de drachmes stabilisées		
Novembre 1944 - Mars 1945	1 945,8	4 797,8	6 743,6

TABLEAU XXVII.—Compte des prêts et des subventions de l'État.

Années et mois	Débit: remboursements effectués	Crédit: avances de l'État		
		Prêts	Subventions	Total
	Millions de drachmes			
1943				
Octobre - Décembre	—	8 500.—	—	8 500.—
	Milliards (1 000 000 000) de drachmes			
1944				
Janvier - Mars	10,7	2,2	—	2,2
Avril - Juin	—	—	217,5	217,5
Juillet - Septembre	—	12 000.—	1 500.—	13 500.—
	Trillions (1 000 000 000 000) de drachmes			
Octobre	—	1 680.—	—	1 680.—
	Milliers de drachmes stabilisées			
Novembre 1944 - Mars 1945	—	20 503.—	—	20 503.—

TABLEAU XXVIII.—Comptes divers.

Années et mois	Débit: diverses dépenses	Crédit: diverses recettes
	Millions de drachmes	
1942		
Septembre - Décembre	211,7	520,6
1943		
Janvier - Mars	313,5	262,9
Avril - Juin	246,4	23,6
Juillet - Septembre	898 3	92,2
Octobre - Décembre	6 851,3	1 367,6
1944		
Janvier - Mars	12,4	16 2
Avril - Juin	114,2	20,4
Juillet - Septembre	15 114,1	9 102,6
	Trillions de drachmes	
Octobre	241,7	2 707,3
	Milliers de drachmes stabilisées	
Novembre 1944 - Mars 1945	30 469,2	32 670,5

TABLEAU XXIX.— Relevé des dépenses et 50 000 000 000 drachmes d'inflation =

	1942	1943			
	sept.-déc.	janv.-mars	avril-juin	juillet-sept.	oct.-déc.
	Millions de drachmes				
Dépenses.					
Frais d'administration	325,5	470,2	764,6	1 848,2	8 221,2
» de manutention	254,2	539.—	328,6	626,2	2 899,4
Avances en accompte des frais de mouture	1 213,8	841,3	799,2	628,7	7 009,9
Versements effectués pour les envois en province	53,8	131,5	667.—	932,3	5 980,2
Débit des comptes:					
Vivres de l'Axe	1,7	239,7	4 174,8	10 594,6	18 665,8
» » la M. L.	—	—	—	—	—
Raisins secs	—	—	496,6	45,9	1 430,2
Lait frais	117,9	200,4	547,3	721,2	2 186,5
Huile d'olive indigène	—	—	—	31,2	980.—
Prêts de l'État remboursés	—	—	—	—	—
Comptes divers	211,7	313,5	246,4	898,3	6 851,3
Total	**2 178,6**	**2 735,6**	**8 024,5**	**16 326,6**	**54 224,5**
Recettes.					
Sommes forfaitaires retenues sur les distributions pour l'État	—	—	211,2	456,5	1 417,3
Encaissements effectués dans la capitale:					
Vivres d'outre-mer	2 044,3	3 429,7	2 062,3	4 138,2	25 925,1
» de l'Axe	129,8	68,5	5 466,6	9 871,4	18 021,1
» » la M. L.	—	—	—	—	—
Raisins secs	—	223,1	209.—	1 323.—	3 066,1
Lait frais	189,3	577,8	516,5	462,3	3 015,2
Huile d'olive indigène	—	—	—	68,8	1 390,6
Versements des comités de province	121,2	287.—	437,1	1 002,9	1 982,6
Articles vendus sur le marché	—	—	—	22.—	4,3
Emprunts et subventions	—	—	—	—	8 500.—
Comptes divers	520,6	262,9	23,6	92,2	1 367,6
Total	**3 005,2**	**4 849.—**	**8 926,3**	**17 437,3**	**64 689,9**
Solde à la fin des périodes respectives.					
Avoirs en caisse	79,7	38,9	140,7	160,6	423,3
» » banque	622,3	2 483,7	3 669,3	4 859,5	14 594,9
Monnaies étrangères [1]	—	—	—	—	—
Créances (+) ou obligations (—) à vue	+ 124,6	+ 417,4	+ 31,8	— 67,6	+ 399,7
Total des ressources disponibles	**826,6**	**2 940.—**	**3 841,8**	**4 952,5**	**15 417,9**

1. Contre-valeur des monnaies étrangères d'après les cours auxquels elles ont été acquises. Les les comptes divers (tableau XXVIII).

V. p. 40 Tableau XXX, Bilan

des recettes. Soldes et ressources disponibles.
drachme stabilisée.

1944 janv - mars	1944 avril - juin	1944 juillet - sept.	1944 octobre	nov. 1944 - mars 1945	
Milliards (1 000 000 000)			Trillions	Milliers de Drs. stabilis.	
					Dépenses.
34,9	326,2	16 059.—	2 850,5	117 978,6	Frais d'administration
32,1	221,2	9 915,6	1 937,6	134 756,2	» de manutention
14,6	93,2	4 298,5	68,7	59 034,5	Avances en accompte des frais de mouture
44,3	405,3	8 670,9	515,6	22 210,1	Versements effectués pour les envois en province
					Débit des comptes :
40,8	493,3	7 340,2	1,2	61,2	Vivres de l'Axe
—	—	—	—	475 721,—	» » la M. L.
3,8	1,9	5,5	—	—	Raisins secs
16,9	103,6	8 749,2	2 795,5	9 129,—	Lait frais
1,2	10,1	17,8	2,7	79,7	Huile d'olive indigène
10,7	—	—	—	—	Prêts de l'État remboursés
12,4	114,2	15 114,1	241,7	30 469,2	Compte divers
211,7	**1 769.—**	**70 170,8**	**8 413,5**	**849 439,5**	**Total**
					Recettes.
9,1	41,6	2 040,6	—	24,6	Sommes forfaitaires retenues sur les distributions pour l'État
					Encaissements effectués dans la capitale :
127,2	973,2	20 071,3	506,3	329 262,7	Vivres d'outre-mer
50,8	466,1	13 267,3	—	74,3	» de l'Axe
—	—	—	—	546 385,6	» » la M. L.
1,8	0,2	—	—	—	Raisins secs
19,6	105,1	12 611,3	1 538,7	17 708,1	Lait frais
—	131,1	26,4	—	—	Huile d'olive indigène
6,6	90,6	434,6	1.—	31 351.—	Versements des comités de province
—	1.—	14 388,9	3 984,2	6 743,6	Articles vendus sur le marché
2,2	217,5	13 500.—	1 680.—	20 503.—	Emprunts et subventions
16,2	20,4	9 102,6	2 707,3	32 670,5	Comptes divers
233,5	**2 046,8**	**85 443.—**	**10 417,5**	**984 723,4**	**Total**
					Solde à la fin des périodes respectives.
1,6	29.—	4 080,4	254,5	7 238,7	Avoirs en caisse
36,5	376,9	8 023,3	113,8	99 775,3	» » banque
—	1,9	911,9	1 485,9	105,2	Monnaies étrangères [1]
— 0,9	— 92,8	+2 571,6	+ 165,4	+28 205,1	Créances (+) ou obligations (—) à vue
37,2	**315.—**	**15 587,2**	**2 019,6**	**135 324,3**	**Total des ressources disponibles**

sommes utilisées pour les acheter ainsi que les sommes obtenues en les vendant sont comprises dans

Général de la gestion financière.

TABLEAU XXXI.—Régime alimentaire de familles ouvrières suivant les enquêtes

	Dates des enquêtes et groupes de familles	Nombre de familles	Nombre moyen des adultes	Nombre moyen des enfants	Age moyen des enfants	Consommation Lait	Fromage et œufs	Huile (et beurre)
	I. Novembre 1938 - Janv. 1939							
1	Deux adultes avec deux enfants	8	2	2	4,8	27,7	4,7	10,8
2	» » » trois »	11	2	3	5.—	40,6	5,3	11,7
3	» » » quatre » ou plus	13	2	5.—	6,7	39,9	4.—	12,6
4	Trois » » enfants	11	3	2,5	5,7	37,6	6,9	13,6
5	Quatre adultes ou plus avec enfants	11	4,7	3.—	6,1	23,6	6,9	21,7
	II. Décembre 1941 - Mars 1942							
6	Deux ou plusieurs adultes sans enf.	9	3,7	—	—	1,8	—	6,8
7	» adultes avec enfants	11	2	2.—	6,4	5,7	—	6.—
8	Trois » » »	3	3	2.—	3,6	2,7	—	7,4
9	Quatre adultes ou plus avec enfants	3	5,7	1,7	8,6	6'2	0,6	3,5
	III. Février - mars 1941							
10	Deux adultes avec un enfant	10	2	1	4,7	10,1	—	4,7
11	» » » deux enfants	12	2	2	5,7	12,1	0,0	10,1
12	» » » trois »	13	2	3	7,5	7 —	0,4	10,3
13	Trois » » un enfant	9	3	1	8,3	15,1	2,2	8,5
14	» » » deux enf. ou plus	13	3	3.—	8,2	18,9	0,2	11,9
15	Quatre adultes ou plus avec enfants	17	4,9	2,1	7,5	10,6	0,3	15,9
	IV. Avril - juillet 1943							
16	Un adulte avec enfants	12	1	2,7	11,1	4,5	0,2	4.2
17	Deux adultes sans enfants	15	2	—	—	1,9	0,8	5,6
18	» » avec un enfant	32	2	1	8.—	9 —	0,3	6.—
19	» » » deux enfants	31	2	2	8.—	15,9	0,5	7,3
20	» » » trois »	12	2	3	7.—	28,9	0,1	6,7
21	» » » quatre » ou plus	7	2	4,3	7,4	20,1	0,4	9,6
22	Trois » sans enfants	37	3	—	—	0,8	0,4	5,5
23	» » avec un enfant	10	3	1	10,4	9,3	1,1	4,9
24	» » » deux enf. ou plus	11	3	2,6	8,6	15,1	1.—	4.—
25	Quatre » sans enfants	11	4	—	—	—	0,3	5,4
26	» » ou plus avec enfants	9	4,3	1,9	11,3	5.—	0,5	9,3
	V. Novembre - décembre 1943							
27	Deux adultes avec un enfant	16	2	1	8,1	4.—	—	2,5
28	» » » deux enfants	17	2	2	8.—	14,9	—	2,8
29	» » » trois »	11	2	3	6,6	18,9	—	2,9
30	Trois » sans enfants	13	3	—	—	—	—	3.8
31	» » avec un enfant	16	3	1	9,3	—	—	2,5
32	» » » deux enf. ou plus	8	3	3.—	8,2	9.—	0,1	5,1
33	Quatre adultes sans enfants	15	4	—	—	3.—	0,1	4,9
	VI. Février - juin 1944							
34	Deux adultes avec un enfant	12	2	1	9,6	4,3	0,2	1,8
35	» » » deux enfants	14	2	2	7,2	13,6	0,3	3.—
36	» » » trois »	12	2	3	8,4	9,3	0,3	3,3
37	Trois » sans enfants	11	3	—	—	—	0,2	1,2
38	» » avec un enfant	10	3	1	6,5	17,6	0,1	3.—
39	» » » deux enf. ou plus	9	3	2,3	9.—	10,7	—	2,8
40	Quatre » sans enfants [1]	10	4	—	—	—	—	5,4
41	» » » » [2]	15	4	—	—	—	0,3	3.—

1) 1er févr. - 15 mars.
2) 16 mars - 30 juin.

d'Athènes et du Pirée avant la guerre et pendant l'occupation statistiques du Dr. Logaras.

moyenne en hectogrammes par semaine								Consommation moyenne par jour				
									Grammes de			
Viandes	Poisson	Farine, gruau et pâtes etc.	Pain	Légumes et fruits frais	Légumes et fruits secs ou conservés	Sucre, miel etc.	Divers	Calories	protéine	graisse	hydr. de carbone	
10,8	8,1	8,3	94,4	91,5	12,1	10,4	0,2	7 300	217	220	1 064	1
7,6	6,4	12,9	108,4	82,1	11,9	10,5	1,6	8 240	219	248	1 229	2
7,5	8 —	13.—	202,2	88,4	11,3	8,3	0,6	11 310	319	268	1 831	3
11,9	8.—	16,5	145,3	94,9	11,4	12,2	1,6	10 460	311	296	1 570	4
16,5	13,3	25,2	258,4	120,9	20,5	14,1	0,4	15 910	429	420	2 500	5
2,5	1.—	3,9	28,2	96.—	21,1	4.—	0,2	3 360	73	115	486	6
1,9	1,5	3,8	28,3	91,7	20,4	4,2	0,1	3 530	85	111	525	7
—	2,7	6,9	19.—	89,8	14,9	0,1	—	3 450	86	136	448	8
5,6	—	2,4	50,3	180,4	21,9	19,9	—	5 360	123	95	968	9
—	—	23.—	49,6	61.—	17,7	0,7	—	4 160	167	83	659	10
1,1	0,3	32,1	61,8	80,3	32,9	2,8	—	6 180	221	173	895	11
2,4	1,3	35,1	72.—	83,8	29,5	1,3	0,2	8 050	218	179	1 340	12
0 3	0,5	14,2	71,3	89,2	29,7	1·4	—	5 650	216	165	788	13
1.—	2,1	50,7	89 6	96,8	32 8	1,8	—	9 300	282	301	1 304	14
3,3	0,7	40,4	116,8	121,7	52,2	6,1	—	10 280	366	261	1 550	15
0,4	1,7	8,7	47,4	53,1	22,8	1,1	—	3 300	141	77	489	16
1,2	1.—	4,8	35,5	53,3	17,4	0,9	—	2 910	113	85	405	17
1.—	2,2	5.3	47.3	70,9	20,7	1,5	—	3 810	151	109	532	18
1,9	1,3	10,8	63,5	83,5	27,1	2.—	—	5 110	209	133	737	19
1,4	1,2	9,5	76,1	105,7	33,2	2,5	—	5 740	236	135	859	20
1,3	2,7	12,5	94 —	149.—	31,9	1,4	—	6 750	279	173	974	21
2.—	1.—	4,3	54,1	68,5	21,8	0,9	—	3 800	158	101	539	22
1,5	2,7	5,5	66,3	97,6	20,3	1,4	—	4 360	194	94	657	23
1,9	1,1	7,1	90,7	146,5	34,2	2,3	0,1	5 960	265	105	951	24
1.—	3.—	4,8	67,2	94,2	30,2	1,2	—	4 950	220	102	755	25
0,4	0,5	16,2	97,8	145,4	40,2	0,8	—	7 230	306	169	1 075	26
0,8	1,3	4,2	61,7	66,2	23,8	1,2	—	3 990	171	58	670	27
0,6	1.—	8.—	82.8	73,4	29,7	1,1	—	5 010	217	63	863	28
0,2	0,3	8,2	90,1	112.—	42,8	1.—	—	5 890	269	70	1 010	29
2,7	1,9	4,5	62,6	75.—	25,3	0,7	—	4 200	180	72	682	30
0,2	1.—	6,7	79,9	93,4	36,7	1,1	—	5 150	210	58	915	31
1,2	0,6	8,9	98,8	113,4	43.7	3,5	—	6 720	276	92	1 154	32
2.—	2,1	5,8	80,7	87,8	31 2	2,2	—	5 460	226	99	882	33
0,5	4,3	4,5	62,2	54,7	34,3	0,4	—	4 220	227	47	695	34
1,1	2,8	5,1	78,7	61,1	35.—	0,1	—	5 070	257	69	823	35
1,1	7,4	3,1	100,5	85,1	34,5	0,6	—	5 970	339	75	947	36
—	1.—	1,8	54,7	5(,9	30.4	—	—	3 470	184	33	587	37
0,5	6,9	4,3	75,2	65,5	32,2	0,1	—	4 450	285	68	769	38
0,9	3,5	13,1	99,7	61,1	46,1	—	—	6 330	337	65	1 059	39
2,8	0,5	2,8	81,5	60,8	47,8	—	—	5 610	272	98	875	40
0,7	5,6	5.—	75,5	81,2	31,4	6,3	—	4 910	268	63	787	41

TABLEAU XXX.— Bilan général de la gestion financière.

50 000 000 000 drachmes d'inflation = 1 drachme stabilisée.

	1942	1943			
	31 déc.	31 mars	30 juin	30 sept.	31 déc.
Actif	Millions de drachmes				
Total des dépenses[1]	2 178,6	4 914,2	12 938,7	29 265,3	83 489,8
Ressources disponibles	826,6	2 940.—	3 841,8	4 952,5	15 417,9
Créances:					
a) sur les moulins	881,8	1 111,5	1 241,7	384,4	2 041,7
b) » » comités de province	17.—	161.—	925,1	1 900,8	5 008,3
Excédent des passifs sur les actifs	—	—	—	—	2 005,6
Total	**3 904.—**	**9 126,7**	**18 947,3**	**36 503.—**	**107 963,3**
Passif					
Total des recettes[1]	3 005,2	7 854,2	16 780,5	34 217,8	98 907,7
Obligations:					
a) pour les envois en province	—	—	50.—	150.—	555,6
b) envers l'État	—	—	—	—	8 500.—
Excédent des actifs sur les passifs	898 8	1 272,5	2 116,8	2 135,2	—
Total	**3 904.—**	**9 126,7**	**18 947,3**	**36 503.—**	**107 963,3**

	1944				1945
	31 mars	30 juin	30 sept.	31 oct.	21 mars
Actif	Milliards (1 000 000 000)			Trillions	Milliers de drachmes stabilisées
Total des dépenses[1]	295,2	2 064,2	72 235.—	8 485,7	849 609,2
Ressources disponibles	37,2	315.—	15 587,2	2 019,6	135 324.3
Créances:					
a) sur les moulins	2,2	5,7	254,2	52,2	12 434,1
b) » » comités de province	31,4	653,3	2 628,7	4,5	216 104.3
Excédent des passifs sur les actifs	—	—	9 556,4	1 635,7	—
Total	**366.—**	**3 038,2**	**100 261,5**	**12 197,7**	**1 213 471,9**
Passif					
Total des recettes[1]	332,4	2 379,2	87 822,2	10 505,3	984 933,5
Obligations:					
a) pour les envois en province	7,1	67,3	439,3	0,4	2 857,9
b) envers l'État	—	—	12 000.—	1 692.—	[2] 27 879,9
Excédent des actifs sur les passifs	26,5	591,7	—	—	197 800,6
Total	**366.—**	**3 038,2**	**100 261,5**	**12 197,7**	**1 213 471,9**

1. Depuis le commencement des activités de la Commission.
2. Après réadaptation, d'après le cours officiel de la livre-or le 21 mars 1945, de l'emprunt libellé en livres-or obtenu avant la libération, ainsi qu'il suit:
   Montant nominal de l'emprunt £ or 2 588.7 10.
   Équivalent en drachmes d'inflation 1 692 trillions.
   » » » stabilisées le 21 mars 1945 7 376 920.

ANNEXE II

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ DE LA MISSION DE LA CROIX-ROUGE SUISSE EN GRÈCE

Dans un volume publié à Athènes en 1948, la Croix-Rouge Suisse a fait paraître un compte rendu détaillé de toutes les activités dirigées par le Dr. Fr. de Fischer, en sa double qualité de chef de la Mission de la Croix-Rouge Suisse et de membre de la Commission de Gestion pour les Secours en Grèce. Ce rapport comporte quinze chapitres, dont certains se rapportent à des questions générales, traitées dans le présent volume. D'autres ont été partiellement incorporés dans l'exposé qui précède. On se bornera donc ici à fournir quelques précisions complémentaires, plus particulièrement en ce qui concerne les activités organisées directement par la Mission de la Croix-Rouge Suisse.

Domaine d'activité.

Arrivée à Athènes le 12 juillet 1942, la Mission avait d'abord pour mandat de surveiller la distribution des secours que la Croix-Rouge Suisse expédiait pour les enfants de Grèce. On a vu (p. 40 de ce volume) les circonstances dans lesquelles, quelques semaines après son arrivée et sur la prière de la Croix-Rouge Hellénique, la Mission prit à sa charge et sous sa responsabilité le service d'alimentation des nourrissons dans les villes d'Athènes et du Pirée. On a vu aussi (p. 79) que, à la suite d'un accord avec la Commission de Gestion, la Mission s'est aussi chargée de la distribution du lait conservé et des médicaments envoyés d'outre-mer et que, en outre, le chef de la Mission, en sa qualité de membre de la Commission de Gestion, était aussi chargé du ravitaillement des cantines d'enfants, des hôpitaux et, en général, des institutions de bienfaisance, aussi bien dans la capitale qu'en province.

La Mission a été ainsi amenée à sortir des limites étroites de son mandat initial, pour se livrer à une action beaucoup plus vaste en faveur des enfants et des malades, soit de sa propre initiative, soit sur mandat de la Commission de Gestion.

Installation et personnel.

Le service central de la Mission a été installé dans les bâtiments de l'école archéologique anglaise, contiguë à l'école Maraslion où siégeait la Commission de Gestion. Seul le service des enfants malades a dû fonctionner,

faute de place, dans un autre bâtiment de la ville. Mais bientôt, à la suite de la rapide extension de l'œuvre, il fallut installer séparément dans des locaux pris à bail les services médicaux et les dispensaires de médicaments. Quelques jours après la libération, en octobre 1944, l'ambassade d'Angleterre ayant exigé la restitution immédiate de l'école archéologique, la Mission se trouva pour quelques jours sans siège. Elle put finalement s'installer dans un vaste immeuble au centre de la ville (rue Othonos 10), mis à sa disposition par les autorités helléniques.

Voici la liste des membres qui ont fait successivement partie de la Mission, au nombre de 23 au total ; (sont désignés ci-dessous par un astérisque ceux qui, à côté du Dr. de Fischer, remplirent aussi temporairement les fonctions de délégués de la Commission de Gestion pour les Secours en Grèce) :

*Dr. Frédéric de Fischer, médecin ; chef de la Mission : juillet 1942 — août 1945.

*Dr. Wendell von Orelli, médecin ; chef du service de médicaments et du service d'alimentation des nourrissons : octobre 1942 — juillet 1943.

Dr. Hans Burgener, médecin ; chef du service de médicaments : août — octobre 1942.

Dr. Fritz Thalmann, médecin-dentiste ; chef du service d'alimentation des nourrissons : août — octobre 1942 et août — novembre 1943.

Edwin Baer, commerçant ; chef du service des dépôts, transports et comptabilité : août 1942 — septembre 1943 ; chef du service des cantines d'enfants : juin — septembre 1943 ; délégué à Salonique : juillet 1944 — juillet 1945.

Elisabeth Bischoff, infirmière d'enfants : juillet — octobre 1942.

Annie von Allmen, assistante sociale ; secrétaire de la Mission : juillet 1942 — juillet 1945 ; chef du service des cas individuels : janvier 1943 — juin 1945.

Diane Bournoud, interprète : novembre 1942 — août 1944.

Emmy Elmer, assistante du chef du service de comptabilité : décembre 1942 — juin 1945.

Dr. Harry Korrodi, médecin ; chef du service de distribution de lait frais aux malades : janvier 1943 — août 1914 ; chef du service de médicaments et du service d'échange de fourrage : juillet 1943 — novembre 1944 ; chef du service des enfants et malades de province : décembre 1943 — novembre 1944.

Emma Burkhard, directrice des homes suisses de Salonique : décembre 1942 — février 1943.

Madeleine Jenny, infirmière C.R. : directrice des homes suisses de Salonique : février 1943 — juillet 1945.

Dr. Rudolf Bueller, pédiatre ; chef des services médicaux : juin 1943 — février 1944 ; chef du service des cantines d'enfants : septembre 1943 — février 1944.

Rosette Schneider, nurse ; directrice d'un home suisse à Salonique : juillet 1943 — juillet 1944.

Hans Becker, architecte ; chef du service d'alimentation des nourrissons : novembre 1943 — juin 1944.

*Frédéric Mulder, commerçant; chef du service des dépôts, transports et comptabilité: septembre 1943 — juin 1945; chef du service des cantines d'enfants: février 1944 — mars 1945; suppléant du chef de la Mission: juillet 1944 — juin 1945; travaux de liquidation: juillet — octobre 1945.

Max Wullschleger, commerçant; assistant du chef du service des dépôts et transports: octobre 1943 — juin 1945; travaux de liquidation: juillet — octobre 1945.

Hans Denner, commercant; chef du bureau de personnel: avril 1944 — juin 1945; chef du service d'échange de fourrage: juillet-décembre 1944.

*Dr. Gustav Oberhaensli, médecin; missions en province: mars — mai 1944; délégué à Volos: mai 1944 — juillet 1945.

*Dr. Jacques de Rougemont, médecin; missions en province: mars — mai 1944; délégué en Crète: juin 1944 — juillet 1945.

Dr. Ernest Schoop, pédiatre; chef des services médicaux: juin — nov. 1944.

Dr. Ulrich Frey, médecin; chef du service d'alimentation des nourrissons: juin 1944—avril 1945; chef des services médicaux: nov. 1944—avril 1945.

Dr. Ferdinand Cuny, médecin; adjoint au service des enfants et malades de province: juillet — novembre 1944; chef du service de distribution de lait frais aux malades: août—déc. 1944; chef du service des institutions de bienfaisance, hôpitaux etc.: novembre 1944 — mars 1945; chef du service de médicaments et du service des enfants et malades de province: novembre 1944 — juin 1945.

Pendant ses absences d'Athènes le chef de la Mission désignait parmi ses collaborateurs suisses celui qui était chargé de le remplacer. A partir de juillet 1944 le Dr. de Fischer a désigné en permanence pour son suppléant M. Fr. Mulder. Ajoutons encore que le chef de la Mission se faisait assister par un secrétaire général grec et par un bureau de documentation.

Le personnel affecté aux services dont la direction avait été confiée par la Commission de Gestion au chef de la Mission Suisse était engagé et rémunéré par la Commission elle-même. Formé de 30 employés, au début, il finit par atteindre 480.

Les services institués directement par la Mission avaient un personnel de beaucoup plus nombreux: personnel administratif proprement dit, personnel médical et sanitaire, personnel auxiliaire pour les distributions et personnel ouvrier. L'augmentation du nombre des employés a été rapide. En voici la progression par semestre:

	1942	*1943*	*1944*	*1945*
Juin — Juillet	74	471	872	1149
Décembre	233	716	1005	—

Tous les employés dans tous les degrés de la hiérarchie administrative, à de très rares exceptions près, avaient le sentiment de servir leur pays et ne lésinaient pas sur l'effort, parfois excessif, qui leur était demandé. Il convient de relever en particulier la contribution essentielle des directeurs grecs, qui assistaient les membres de la Mission placés à la tête des différents services.

Dès son arrivée la Mission a pu compter sur un certain nombre de collaborateurs volontaires, dont l'expérience en matière de prévoyance sociale et de conditions locales lui fut d'un inestimable secours dans l'organisation de l'administration centrale. Mais ce fut surtout dans l'organisation du service des nourrissons que le secours bénévole a donné toute sa mesure. On peut évaluer à plus d'un millier le nombre des collaborateurs qui ont prêté à la Mission leur concours bénévole et régulier dans l'administration centrale et dans les services des villes d'Athènes et du Pirée.

Le service de province reposait aussi, presque entièrement, sur le travail bénévole. Chaque commission de cantines et chaque commission de médicaments comprenaient en moyenne cinq membres bénévoles. Le nombre de ces collaborateurs se chiffrait par quelques milliers. Leur personnel subalterne auxiliaire, engagé sur place par les commissions respectives et sous leur responsabilité, était rémunéré sur le produit des cotisations versées par les bénéficiaires.

Alimentation et service médical des nourrissons de la capitale.

Un aperçu d'ensemble sur cette activité est fourni dans les pages 394-401 de ce volume. Voici à ce sujet quelques données complémentaires.

Les Centres de distribution.— Au moment où la Mission assuma l'alimentation des nourrissons, la plupart des Centres de distribution étaient installés dans des locaux cédés, entièrement ou en partie, par diverses organisations de prévoyance sociale, ou même dans des dépendances d'écoles ou d'hôpitaux. Un grand nombre de ces locaux ne convenaient pas à la nouvelle organisation. Dès le début, il fallut transférer 70 Centres impropres à leur nouvelle destination et en installer une quarantaine de nouveaux. Le nombre des Centres a varié d'un mois à l'autre, selon les nécessités de l'heure et les données de l'expérience, depuis 111 jusqu'à 150. Le service tehnique était chargé de faire dans les locaux les aménagements et les réparations nécessaires. La fabrication du mobilier et des ustensiles indispensables occupait amplement la menuiserie et la ferblanterie du service technique.

Le personnel.— Chaque Centre était géré par un comité de 5 ou 6 membres, formé d'infirmières bénévoles de la Croix-Rouge Hellénique et de dames, également bénévoles. Un des membres, de préférence une infirmière, était placée à la tête du Centre, à titre de «responsable». Pour établir un degré administratif intermédiaire entre le bureau central et le personnel, les Centres ont été placés, par groupes de trois ou quatre, sous la surveillance d'une inspectrice expérimentée, choisie de préférence parmi les infirmières bénévoles de la Croix-Rouge Hellénique.

Le nombre de ces collaboratrices bénévoles passa de 587 (dont 204 infirmières), en décembre 1942, à 916 (dont 379 infirmières), en juin 1945. Le personnel bénévole était assisté dans son travail par un certain nombre d'employés rémunérés, proportionnel au nombre d'enfants inscrits dans chaque Centre: greffiers, femmes de ménage, gardiens de nuit.

Organisation et contrôle.— Le mécanisme du travail dans les Centres de distribution était régi par les instructions de l'administration cen-

trale. Sous la poussée des conditions générales ou d'événements extraordinaires — retards d'arrivages, disponibilités imprévues, affluence de réfugiés, guerre de rues etc.—ces instructions devaient être modifiées en conséquence ; d'où une avalanche de circulaires abrogeant sans cesse des dispositions antérieures. Codifiées en un «*Règlement des Centres de distribution*», vers le milieu de l'année 1943, elles ont formé un volume de 100 pages ; plus de quarante circulaires se sont ajoutées depuis lors à ce texte fondamental.

Le fonctionnement normal d'un Centre de distribution comportait entre autres les opérations suivantes :

1) Inscription des bénéficiaires : examen de l'authenticité des documents requis pour une première inscription et pour les cas de transfert d'un Centre à un autre ; transcription sur le registre du Centre par numéro d'ordre ; libellé d'une carte individuelle destinée aux bénéficiaires.

2) Préparation du lait : dilution, dans de l'eau préalablement bouillie, des quantités correspondant à chaque catégorie de bénéfiaires, séparément.

3) Distribution : établissement de feuilles nominatives par catégories de bénéficiaires ; pointage simultané sur ces feuilles et sur la carte à coupons présentée par le bénéficiaire ; distribution de la ration dans des mesures ad hoc fournies à tous les Centres par le bureau technique.

4) Comptabilité des recettes et des dépenses : encaissement de la cotisation hebdomadaire versée par les bénéficiaires ; payement des salaires du personnel rémunéré et des menues dépenses du Centre.

5) Établissement d'un bulletin de quinzaine faisant figurer, par catégories et par jour, d'une part le nombre des bénéficiaires desservis et les modifications annoncées pour la quinzaine suivante, d'autre part le reliquat des vivres en dépôt.

6) Contact régulier avec les bureaux de l'administration centrale pour soumettre les bulletins de quinzaine et leurs pièces justificatives, obtenir l'autorisation du nombre de bénéficiaires de la quinzaine suivante etc.

L'approvisionnement périodique des Centres et l'emmagasinage des vivres donnaient aussi lieu à des opérations, compliquées par la pénurie des moyens de transport et par l'exiguité des dépôts improvisés dans les locaux.

Le contrôle de tout ce travail incombait à l'administration centrale et à ses organes de surveillance. Il avait un triple aspect : contrôle des vivres, contrôle des inscriptions, contrôle de fonctionnement en général.

Le premier de ces contrôles était pratiqué dans les Centres mêmes de distribution, par la personne responsable placée à la tête de chaque Centre. C'est elle qui surveillait les entrées et les sorties du dépôt, la dilution du lait, les inscriptions des bénéficiaires et la tenue générale du Centre.

L'administration centrale exerçait le contrôle des Centres au moyen :

1) d'un «Bureau de contrôle des vivres» : calcul des quantités nécessaires, émission de bons de livraison, contrôle des bulletins de consommation bimensuels soumis par les Centres de distribution, vérification à l'improviste des livres et dépôts des Centres etc.

2) d'un «Bureau de contrôle des inscriptions», ou «Bureau de fiches» : vérification des états nominatifs soumis par les Centres et de leurs pièces justificatives, établissement de fiches individuelles par Centre de distribution et

par ordre alphabétique des bénéficiaires, contrôle des cotisations versées aux Centres etc.

3) d'un «Bureau d'investigations»: identification à domicile de bénéficiaires suspects d'inscription frauduleuse ou dépourvus de pièces justificatives, organisation d'un recencement général et simultané de tous les enfants inscrits etc.

4) d'un «Bureau d'inspectrices»: contrôle du fonctionnement des Centres en général, désignation et surveillance du personnel bénévole, examen des conflits entre le public et le personnel, établissement de statistiques.

L'ensemble était dirigé par le bureau du chef neutre: directives générales, relations avec les autorités d'occupation et l'administration publique, correspondance, contact permanent avec les Centres et solution immédiate des difficultés imprévues, nomination du personnel et contrôle des dépenses des Centres, audience en dernière instance des réclamations du public.

A l'aperçu fourni à la page 407 de ce volume, sur le service médical des nourrissons, nous ajoutons les données complémentaires suivantes:

L'organisation médico-sociale du service des nourrissons comportait le bureau central, dirigé par un médecin, le service dans les Centres de distribution et le service dans les Centres dits «spéciaux».

Les médecins des Centres de distribution avaient pour tâche de constater les cas d'agalactie, de dystrophie et de maladies diverses, et de donner aux mères des consultations et des conseils.

Les cas d'agalactie étaient admis soit à titre provisoire—pour deux mois renouvelables à la suite d'un nouvel examen—soit à titre définitif jusqu'au 12e mois accompli de l'enfant. L'attestation délivrée par le médecin du Centre de distribution et visée par le bureau médical central était transmise au bureau de fiches, qui autorisait la ration de lait supplémentaire et en prenait note pour son répertoire. En raison de la sous-alimentation générale les cas d'agalactie se présentaient avec une fréquence extraordinaire. Parfois le pourcentage atteignit plus du tiers des inscriptions, ayant oscillé entre 19 et 46%. On dut recommander aux médecins des Centres la plus grande circonspection dans ce domaine.

Le supplément de secours pour enfants dystrophiques a été institué dans le courant de l'année 1943. Après avoir été successivement étendu jusqu'à l'âge de 7 ans, il fut en définitive limité aux enfants de 6 mois à 3 ans, qui recevaient du lait supplémentaire et des vitamines. Le médecin du Centre de distribution dressait pour chaque enfant dystrophique une carte individuelle où figuraient l'âge, le poids, le nombre de dents, l'aspect de la peau et l'état de la fontanelle. La carte, valable pour deux mois, était renouvelable à la suite d'un nouvel examen. Dans l'intervalle, la taille et le poids de l'enfant étaient régulièrement notés sur la carte individuelle. Bien moins nombreux que les cas d'agalactie, les enfants dystrophiques ne représentaient qu'un pourcentage très peu élevé, ayant oscillé entre 1 et 8% sur le total de chaque catégorie. Il faut pourtant noter que les «Centres spéciaux» fournissaient aussi des secours supplémentaires aux enfants malades qui se trouvaient être en même temps des enfants dystrophiques.

Pour les maladies aiguës et les maladies dites sociales, telles que la tuberculose et le paludisme, le médecin du Centre de distribution se bornait à constater le cas qu'il signalait, soit aux Centres spéciaux, soit aux dispensaires pour enfants malades (V. plus bas «services médicaux»).

Les médecins des Centres de distribution avaient aussi pour tâche de donner aux jeunes mères et aux femmes enceintes des conseils concernant l'alimentation et la santé de leurs enfants, ou l'hygiène de la période de grossesse et d'accouchement.

Les cas de maladies aiguës ou chroniques étaient, comme on vient de dire, dirigés sur les «Centres spéciaux», dont le nombre est passé graduellement de 2 à 11. Sur prescription du pédiatre placé à la tête de chacun de ces Centres, les sujets malades recevaient sur place des médicaments et des aliments diététiques. A cet effet, les Centres spéciaux disposaient en permanence de sulfaguanidine, de sulfanilamides, d'entérovioforme, de viostérol, de bismuth, et d'autres médicaments usuels, sans parler de ceux qu'ils pouvaient se procurer dans les pharmacies du service des médicaments. En fait d'aliments diététiques et de fortifiants, les Centres spéciaux ont pu fournir, simultanément ou successivement, suivant les disponibilités des entrepôts, du lait acidulé, du nestogène, du larosan, de l'ovomaltine, du cacao, du riz, de la farine de soya ou de pomme de terre, du babeurre, du cornflour, du quaker etc.

Dans les cas de maladie aiguë — pneumonie, fièvre typhoïde etc.— l'attestation du médecin traitant, contrôlée éventuellement par une visite d'infirmière à domicile, suffisait en principe au médecin du Centre spécial pour autoriser la fourniture de secours appropriés. Malheureusement, faute de personnel suffisant, il n'a jamais été possible de généraliser ces visites à domicile, de sorte que l'intervention des Centres spéciaux dans les cas de maladies aiguës a été, en réalité, extrêmement limitée.

Dans le cadre exigu qn'on vient de voir, un même médecin devait suffire aux besoins de plusieurs Centres à la fois. Toutefois, pour éviter que le cumul d'un trop grand nombre de Centres n'aboutît au détriment du travail, un maximum de six Centres fut fixé pour chaque médecin, ce qui équivalait, pour les six jours ouvrables de la semaine, à une visite hebdomadaire par Centre desservi. On utilisa dans une certaine mesure la collaboration de médecins qui ne pouvaient pas consacrer au travail de la Mission plus d'une ou deux visites hebdomadaires. Bien entendu, cette combinaison n'était pas valable pour les Centres spéciaux, qui, ouverts tous les jours au public, avaient à leur tête un médecin permanent.

Le choix du personnel médical était particulièrement délicat. Un comité présidé par le chef de la Mission examinait les canditatures. Malheureusement il n'était pas toujours possible d'engager des pédiatres, de sorte qu'un certain nombre de Centres étaient nécessairement desservis par des médecins de maladies internes. Toutefois, les Centres spéciaux ont toujours été dirigés par des pédiatres.

Le service médical des nourrissons n'a employé à ses débuts qu'une dizaine de médecins, dont le nombre s'accroissait à mesure que le service s'organisait. Au moment de la clôture des travaux de la Mission ce service employait cinquante médecins et vingt-deux infirmières.

Cantines d'enfants de la capitale.

Cette question est exposée dans les pages 401 - 406 de ce volume. On trouvera ici quelques précisions concernant l'organisation du contrôle exercé sur ces cantines.

Le contrôle direct et quotidien des cantines d'enfants incombait sans doute en premier lieu aux Organisations qui en avaient la charge. Mais le service responsable de la fourniture des vivres était de son côté tenu à exercer pour sa propre gouverne la surveillance indispensable sur la distribution des vivres fournis.

Sous son aspect de comptabilité, ce contrôle était exercé au moyen de bulletins de quinzaine, que les organisations établissaient et qui faisaient figurer, en regard du nombre d'enfants desservis dans chaque cantine et du nombre des rations fournies à son personnel—le personnel des cantines était autorisé à recevoir une ou deux rations par jour, selon les heures de son travail—les quantités correspondantes de vivres consommés. Un tableau récapitulatif indiquait les vivres fournis à la cantine et le reliquat en magasin à la fin de la quinzaine. La vérification de ces bulletins était faite en principe avant le renouvellement des fournitures. Une équipe de comptables était chargée de ce travail auprès du service d'approvisionnement des cantines.

Il fallait aussi suivre de très près le fonctionnement des cantines et l'inscription des bénéficiaires. Ces contrôles étaient incorporés dans l'activité de deux autres branches de la Commission de Gestion : le service d'inspection générale et le service de contrôle des effectifs.

Le service d'inspection générale avait affecté à ce travail une partie de son personnel de surveillants et d'inspecteurs, qui faisaient à l'improviste la tournée de toutes les cantines à tour de rôle. Leur contrôle s'étendait à tous les aspects du fonctionnement des cantines : sécurité du dépôt, tenue des livres, vérification du reliquat de vivres en magasin, poids et qualité des rations distribuées, dénombrement des bénéficiaires, état général des installations et des locaux, etc.

Le service de contrôle des effectifs veillait de son côté à la régularité des inscriptions. Une de ses sections avait spécialement pour tâche d'établir et de contrôler la procédure de toutes les modifications survenant dans les listes des bénéficiaires et de déterminer le nombre précis des rations correspondant aux enfants inscrits et au personnel de chaque cantine. Sur la foi des données ainsi établies et dans les limites du plan mensuel des disponibilités de la Commission, le service d'approvisionnement des cantines d'enfants émettait les bons qui permettaient aux Organisations de retirer les quantités de vivres qui leur étaient allouées.

Services médicaux de la capitale.

La Mission de la Croix-Rouge Suisse s'est efforcée d'organiser ses propres services, et ceux dont la direction lui avait été confiée par la Commission de Gestion, dans le cadre d'une action médico-sociale.

Les différents aspects de cette activité ont été exposés dans les chapitres XVIII et XXII de ce volume. Voici à titre de résumé un aperçu des services médicaux organisés par la Mission :

Service médical des nourrissons.	Service médical des Centres de lait.
	Centres spéciaux pour nourrissons souffrant de maladies aiguës ou chroniques.
Service médical des cantines d'enfants.	Triage des enfants pour leur admission aux cantines.
	Cantines antitrachomatiques.
	Cantines spéciales pour les enfants sous-alimentés.
Service des enfants malades.	Dispensaires généraux.
	Dispensaire antituberculeux.
	» pour maladies tropicales.
	Bureau des préventoria.
	Service des colonies de vacances.
	Service radiologique.
Service de distribution de lait aux adultes.	Dispensaires et visites à domicile.

Distribution de médicaments.

Un compte rendu de l'œuvre accomplie dans le domaine des distributions de médicaments est donné dans le chapitre XXII de ce volume. L'annexe III contient un résumé de la liste des médicaments distribués.

Service de cas individuels et autres activités accessoires.

Dès les premiers jours de son installation, la Mission a été assaillie de demandes de secours individuels. Le public était facilement porté à s'imaginer que les délégués suisses avaient pour tâche de prodiguer leur assistance à tous ceux qui en feraient la demande, sans distinction d'âge ni de conditions hygiéniques et sociales. On se représentait volontiers la Croix-Rouge comme un comptoir de charité accessible à tous les solliciteurs.

Au moment où la Mission s'efforçait d'établir l'une après l'autre les grandes divisions de son activité, les demandes de secours individuels ne pouvaient pas être retenues sans compromettre l'organisation rationnelle des services. Mais on ne pouvait pas davantage fermer la porte à toute sollicitation individuelle, sans provoquer de funestes désappointements. Vers la fin de l'année 1942 il fallut installer un service confidentiel ayant pour tâche de faire le triage de ces demandes. Tout en écartant les quémandeurs indésirables, ce service pouvait prêter son assistance toutes les fois que l'inévitable rigueur des règlements interdisait aux autres sections de la Mission de donner suite à des demandes individuelles.

L'affluence des requêtes a été de plus en plus grande. Tandis qu'au début on en comptait tout au plus 45 par semaine, la moyenne hebdomadaire s'est

élevée plus tard à 150 et, dans les premiers mois de l'année 1945, à 360. Au total ce service a prêté son assistance à plus de 3500 cas individuels durant les 30 mois de son activité. Ajoutons que, en décembre 1944, pendant qu'on se battait dans les rues d'Athènes, la Mission a pu secourir par l'entremise de ce service plusieurs centaines de personnes isolées et réduites à l'impossibilité de se procurer le moindre aliment.

En quittant Berne, la Mission avait formé le projet d'inaugurer son activité en Grèce par la création d'un certain nombre de «homes d'enfants». Mais dès les premières semaines de son séjour, elle se rendit compte qu'elle était appelée par les circonstances à entreprendre une tâche incomparablement plus vaste.

Pour la circonscription de la capitale, la question des «homes» allait être bientôt incorporée dans l'organisation générale des secours à l'enfance, sans qu'il parût indispensable de créer de nouveaux établissements. Du reste, on eut vite fait de constater qu'il serait impossible de trouver des locaux appropriés.

L'effort a été plus heureux à Salonique. Il fallut pourtant six mois de recherches et de démarches, pour trouver enfin un local convenable, où plus d'une centaine d'enfants de bas âge étaient reçus, nourris et soignés, de 7h du matin à 5h de l'après-midi. A ce premier home, qui a été inauguré en février 1943, un deuxième s'est ajouté en avril, puis un troisième en juin de la même année.

Ces établissements étaient régis tous les trois par les mêmes règlements et bénéficiaient des mêmes secours de la part de la Mission, qui avait entièrement pris à sa charge les frais de leur fonctionnement. Les enfants, au nombre de 500 environ, choisis parmi les plus indigents, y recevaient le petit déjeuner, le repas de midi et le goûter, ainsi qu'un supplément de pain. Les vivres provenaient soit de dons directs de la Croix-Rouge Suisse, soit d'achats sur place, soit des distributions faites par la Commission de Gestion. Deux ou trois fois il a été possible de distribuer aux enfants les plus nécessiteux des articles d'habillement et des chaussures.

Les pensionnaires étaient régulièrement examinés tous les quinze jours par un pédiatre et les médicaments nécessaires leur étaient fournis sur place. Les malades pouvaient se faire soigner gratuitement par des spécialistes de la ville. Une centaine d'enfants, environ, atteints d'adénite trachéo-bronchique étaient soumis à un régime de suralimentation. Les derniers temps, deux infirmières visiteuses avaient été chargées de recueillir à domicile des renseignements sur le milieu social des pensionnaires, afin d'éliminer graduellement les moins nécessiteux.

Comme il s'agissait d'enfants de bas âge, le programme de la journée ne comportait entre les repas que des soins de propreté et des jeux reposants. Vers la fin, lorsque cédant aux instantes prières de plusieurs parents on admit un certain nombre d'enfants plus âgés, deux ou trois heures par jour furent consacrées à l'enseignement primaire.

En septembre 1943, la capitulation de l'Italie a subitement privé de leur travail plusieurs centaines d'ouvriers et d'employés italiens, qui se sont trouvés dépourvus de toute ressource. Sur la demande du délégué de la Croix-

Rouge Italienne, la Mission de la Croix-Rouge Suisse s'est engagée à fournir les vivres nécessaires au fonctionnement d'une cantine provisoire, installée dans les locaux de la «Casa d'Italia» et organisée par la Commission d'assistance de la colonie italienne. A cette fin la Croix-Rouge Italienne avait fourni 100 sacs de sucre et 21 sacs de riz, qui furent échangés aux entrepôts de la Mission contre des aliments plus appropriés.

Un arrangement conclu par écrit spécifiait que l'admission à la cantine ne serait pas subordonnée aux opinions politiques des requérants, que la direction de la cantine s'abstiendrait de toute propagande, que les discussions politiques seraient interdites pendant les repas et que ces conditions seraient affichées dans les locaux de la cantine. Un représentant de la Mission était chargé de surveiller le fonctionnement de cette cantine et l'application de ces clauses. Ainsi organisée la «cantine des Italiens» a assisté 200 personnes par jour, approximativement, pendant quelques mois.

Ce fut aussi peu après la capitulation de l'Italie que, par l'intermédiaire du délégué de la Croix-Rouge Italienne, la poste militaire italienne remit à la Mission 296 sacs, contenant des paquets envoyés à des soldats par leurs familles. Comme il n'était plus possible de remettre ces paquets à leurs destinataires, leur contenu a été distribué parmi les Italiens que les autorités allemandes avaient internés dans des camps de concentration. Les paquets, au nombre de dix ou douze par sac, contenaient du linge, des articles de toilette, des vivres et divers autres objets.

La distribution de ces objets a fourni au représentant de la Mission l'occasion de visiter plusieurs camps de concentration et de soulager dans une certaine mesure le sort des internés.

En mai 1944 ce service fut remis à la Délégation du Comité International de la Croix-Rouge, le contenu des sacs ayant été entre-temps épuisé.

Cession des services.

Après la retraite des troupes d'occupation et l'installation d'un gouvernement responsable, en octobre 1944, les troubles qui éclatèrent quelques semaines plus tard suspendirent les dispositions envisagées pour la clôture des travaux de la Mission. D'autre part, l'accord signé en mars 1945 entre le Gouvernement hellénique et la Commission de Gestion stipulait que les services confiés par cette dernière à la Mission Suisse ne seraient pas encore remis au Gouvernement hellénique et feraient l'objet d'un accord spécial. Dans ces conditions, la Mission poursuivit ses activités jusqu'au 21 juin 1945. Conformément à l'accord signé à cette date entre le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères et le chef de la Mission, la «*Fondation Patriotique de Prévoyance Sociale*», communément désignée par ses initiales sous le nom de PIKPA, prit possession des services et de l'actif de la Mission Suisse (stock de vivres, de médicaments et de matériel d'emballage, meubles et effets, ainsi que numéraire en caisse).

ANNEXE III

MÉDICAMENTS ET MATÉRIEL SANITAIRE DISTRIBUÉS PAR LA MISSION DE LA CROIX-ROUGE SUISSE

Remarque : La classification des produits pharmaceutiques entreprise ci-dessous est évidemment à certains égards plus ou moins arbitraire, étant donné que tel médicament peut souvent être utilisé contre des affections différentes. Elle a été effectuée en vue de résumer dans la mesure du possible la longue liste des médicaments distribués par la Mission Suisse, et pour en augmenter l'intérêt pour les lecteurs qui ne sont pas initiés à la pharmacologie.

I. Remèdes contre les affections des poumons et des voies respiratoires.

A. Remèdes contre la toux et expectorants.

Ammoniaque anisée	5 kg.	Sénéga	40 kg.
Poudre de réglisse	903 »	Sirolin	200 flac.
Iodure de potasse	76 »	Sirop à sulfaguaiacolate de potasse	210 kg.
» » soude	6.000 amp.	Thiocol	75 »
Ipecopan	6.500 tabl.		
Sedulon	150 litres		

B. Remèdes contre l'asthme.

Ephédrine hydrochlor.	996 amp.	Felsol	1.000 paq.
» alcaloïde	280 bout.	Isutan	820 flac.
» sulfate	49.000 tabl.	Lobeline	12.480 amp.

II. Remèdes contre les affections du cœur et des vaisseaux.

A. Remèdes cardiaques.

Caféine	72 kg.	Huile camphrée	253.634 amp.
»	101.008 amp.	Spartéine sulfate	10.008 »
Camphre	260 kg.	Divers produits à base de strophantine	35.000 amp. et tabl.
Digitale	42 »	Vasocor forte	100 amp.
Digitale en solution	41 »		
Divers produits à base de digitale	624.600 amp. et tabl.		

B. Remèdes vasculaires.

Acétylcholine chlor.	9.280 amp.	Adrénaline	35.046 cc.
» »	136 doses	»	41.900 amp.
» »	834 tubes	Cardiazol et Metrazol	73.000 cc.

Cardiazol	44 200 amp. et tabl.	Néo-Synéphrine	6 504 bout.
Coramine et Nikéthamide	111 kg.	Scillarène	20.300 cc.
»	180 500 amp. et tabl.	»	12.100 amp. et tabl.
»	14.690 flac.	»	900 flac.
Néo-Synéphrine	71 kg.	»	90 tubes

C. Remèdes contre les hypertonies (angine pectorale, crampes vasculaires).

Aminophylline	3.168 amp.	Théobromine	235 kg.
Dériphylline	200 »	»	5.000 tabl.
Lipoiodine	299 flac.	Théominal	20 000 »
Lipoiodol	500 amp.	Théophylline C.T.	10.000 »
Nitroglycérine	10.000 tabl.		

III. Remèdes contre les affections des voies urinaires.

A. Diurétiques.

Salyrgan-Théophylline	2 040 amp.	Uréa	2.000 gr.

B. Antiseptiques.

Cylotropine	300 tabl.	Hexaméthylénamine	404 kg.
Esidrone	39 000 amp.	» »	330 000 amp. et tabl.

IV. Remèdes contre les affections de l'appareil digestif.

A. Remèdes contre l'hypersécrétion.

Antiacid	40 kg.	Hydroxyde de magnésium	150 kg.
Bicarbonate de potasse	50 kg.		
Bicarbonate de soude	900 kg.		

B. Spasmolytiques.

Atropine	3.500 amp. et tabl.	Neutrotrasentine	450 tabl.
		Octine	10 000 cc.
Divers produits à base de belladone	87.500 tabl.	»	2 004 amp.
Bellergal	28.785 tabl.	Prostigmine	13.500 amp. et tabl.
Teinture de belladone	10 kg.	Trasentine	200 amp.

C. Remèdes contre les infections intestinales et absorbants.

Alisatine	18 flac.	Larosan	665 paq.
Alutan	85 boites	Tannaline	20 kg.
Bismuth subcarbonique	200 kg.	Tannine albuminée	100 »
» subnitrique	600 »	» »	1.500 tabl.
» »	717 500 tabl.	» diacétylate	50 kg.
» subsalicyl.	5.000 bout.	» Méthylénate	50 »
Carbone animal	88 kg.	Ultracarbone	820 boites.
Larosan	300 kg.		

D. Cholalogues et purgatifs.

Glycérine	1.584 kg.	Poudre au séné	53 kg.
Huile de paraffine	1.990 »	Sulfate de magnésium	1.540 »
» » ricin	5.650 »		

E. Divers.

Félamine	1.500 tabl.	Larostidine	37.950 amp.
Histamine, phosphate	1.000 amp.	Protéose peptone	20 kg.
Histidine, hydrochlorate	20.040 »	Raphabile	2.800 tabl.

V. Remèdes contre les affections du système nerveux.

A. Calmants et soporifiques.

Divers produits à base de barbiturés	775.000 amp. et tabl.	Calcibronate	7 kg.
		Chloral hydraté	10 »
		Paraldehyde	6 »
Barbital, Phénobarbital	37 kg.	Scopolamine	11.600 amp. et tabl.
Bromure de soude	580 »		

B. Sédatifs de la douleur.

Aspirine	2.771.400 tabl.	Pommade soufrée	3.340 kg.
Cinkofène	110.000 »	Pyramidon	110.600 tabl.
Morphine	8 kg.	»	66 kg.
Opium	61 »	Saridon	119 770 tabl.

C. Narcotiques et anesthésiques.

Avertine	27 flac.	Ethylchloride	10.000 flac.
Chloroforme	570 kg.	Percaïne	25 gr.
»	9 400 flac.	Procaïne	40 kg.
Cocaïne	950 gr.	»	51.475 tabl.
Ether	3 532 kg.	Procaïne Adrénaline	50.000 amp.
Ethylchloride	605 »	Divers	2.200 amp. et tabl.

VI. Remèdes contre les affections des yeux.

Euphtalmine	1.000 gr.	Pommade ophtalmique	17,7 kg.
Pilocarpine	200 »		

VII. Remèdes contre les affections des organes génitaux.

Divers produits à base d'ergotine	19 080 amp. 15 000 cc.	Gynergon	65 fl.
		Hydrastidine chlorhydrate	750 gr.

VIII. Remèdes contre les maladies infectieuses.

A. Remèdes contre la dysenterie bacillaire ou amibienne.

Produits à base d'arsénic	280.000 tabl.	Entero-vioforme, vioforme et quinoxyl	1.996.750 tabl.
Chiniofon (Yatren)	600.000 »	Ipeca	90 kg.
Emétine	53.500 amp. et tabl.	Sulfaguanidine	2.324.500 tabl.

B. Antimalariques.

Atébrine	50.211.110 tabl.	Sulfate de quinine	1.355.500 tabl.
Plasmochine	4.377.000 »		

C. Antisyphilitiques.

Produits à base d'arsénic	190.000 amp. et tabl.	Divers produits à base de mercure	50 kg.
Pommade de mercure	245 kg.	Produits à base de bismuth	106.000 amp.

D. Sulfonamides

Sulfonamide, sulfatiazol etc., en poudre	30 kg.	Pommades	321 kg.
Idem	8.754 560 tabl.	»	20.725 tubes
»	94 225 amp.	Sulfatiazol, en solution	425 bout.
		» »	25.000 flac.

IX. Désinfectants.

Acide borique	400 kg.	Neko (savon antiseptique)	2 000 kg
» carbolique	1 100 bout.	Nitrate d'argent	73 »
» tannique	100 kg.	» »	1.920 bout.
Alcool	1.000 »	Oxycyanide de mercure	10 kg.
Argyrol, protargol, etc.	28 »	» »	15.000 amp.
Cyanure de mercure	58.800 amp.	Oxyde de mercure	20 kg.
Désogène	1.500 kg.	Phénol	71 flac.
Dichromate de potasse	40 »	Résorcinol	36 »
Formaldehyde	640 »	Rhénasept	200 »
Halazone	200.000 tabl.	Perhydrol	14 kg.
Iodoforme	2,5 kg	Permanganate de potasse	162 kg.
Lysol	908 litres	» »	440 bout.
Merfène	16.800 cc.	Rhénasept, pommade	1 kg.
» pommade	5 kg.	Zéphiran	84 bout.
» » ophtalm.	4 fl.	» teinture	200 »
Mercurochrome	338 kg.		

X. Remèdes dermatologiques (insecticides, remèdes contre la gale etc.).

Bismuth subgalique	450 kg.	Néocide émulsion	500 kg.
Cacodylate de soude	50.000 amp.	Novoscabian	312 flac.
Calmitol	520 flac.	Oxyde de zinc	203 kg.
Huile anthracène	100 kg.	Pommade antipsorique	6.059 »
Lanoline	395 »	» de zinc	402 »
Menthol	5 »	Soufre	400 »
Naphtol	2 »	Tannine	100 »
Néocide (DDT)	2.665 »	Vasogène	3 »

XI. Vermifuges.

Hexylrecorcin	296 bout.	Santonine	4 kg.

XII. Remèdes contre les maladies du sang.

Extrait hépatique	100.000 cc.	Divers produits à base de fer	33.000 tabl.
» »	15 300 amp.	Hémoglobine	10 kg.
» »	200.000 caps.		
Ferr. reduct.	20 kg.		

XIII. Divers fortifiants.

Extrait de malt	80 kg.	Lactose	250 kg.
Glycose	3.425 »	Malted milk	1.824 boites.
»	604 574 amp.	Roborans	75 litres

XIV. Remèdes hémostatiques

Coagulène, clauden, syncavit	45 400 amp. et tabl.	Coagulène	80 tubes

XV. Vitamines et divers produits à base de calcium.

A. Remèdes contre le rachitisme etc.

Halibut liver oil	358 kg.	Vitamines A et D	1.003 800 amp. et tabl.
Huile de foie de morue	852.939 »		
Viosterol, camulsion	1.624 kg.	» » »	25.300 flac.

B. Remèdes contre le béribéri, la pellagre etc.

Vitamines B	3.660 000 amp. et tabl.	Niacine	13,5 kg.

C. Remèdes contre le scorbut etc.

Vitamines C . . . 3.250 000 amp. et tabl.

D. Diverses vitamines.

Vitamine E	62.000 tabl.	Vitaquine	1.000.000 tabl.
Pommade de vitamine A	107 kg.		

E. Divers produits à base de calcium.

Carbonate de chaux	400 kg.	Glyconate de calcium	31 boites
Chlorure de chaux	685 »	Triphosphate de chaux	10 kg.
Glyconate de calcium	205 »	Divers	3.095.780 tabl. et amp.

XVI. Remèdes contre les troubles de la sécrétion interne.

Extraits d'hormones	68 400 amp.	Insuline	1.000 amp.
» de l'hyphyse	17.500 »	Extraits de la glande surrénale	215 gr.
» de la glande thyroïde	22.000 amp. et tabl.	Percortine	1.148 amp.
Insuline	33.010 flac.	Eshatine	20.000 cc.

XVII. Produits bactériologiques.

Serum a/anthrax	800	flac.	
» a/diphtérique	34.000	»	
» a/dysentérique	3.600	»	
» a/gangréneux	5.000	»	
» a/mélitococcique	800	»	
» a/méningococcique	5.860	»	
» a/pasteux	800	»	
» a/scarlatineux	10.500	»	
» a/staphylococcique	1.000	»	
» a/streptococcique	800	»	
» a/tétanique	25.400	»	
» a/typhique	3.300	»	
Tuberculine	2.250	flac.	
Vaccins a/coqueluche	9.100	»	
» a/diphtérique	8 300	»	
» a/dysentérique	3 500	»	
» a/gonococcique	10.000	»	
» a/staphylococcique	1.500	»	
» a/typhique	31.000	»	
» »	151.500	cc.	
» a/variolique	80 000	doses	
» »	47.500	paq.	
» »	506.500	tubes	

XVIII. Autres produits pharmaceutiques.

Acétone	50	kg.	
Acide acétique	50	»	
» citrique	300	»	
» hydrochlorique	180	»	
» lactique	13	»	
» sulfurique	50	»	
» thrichloracétique	50	»	
Benzidine	450	»	
Benzoate de soude	85	»	
Bouillon bactériologique	20	»	
Bromide (réagent)	110	gr.	
Canada Balsam	420	»	
Chrysoïdine	300	»	
Collodium	3	kg.	
Congo-rouge	300	caps.	
Eau distillée	1.101	kg.	
» »	20.016	amp.	
Eau bidistillée	19 200	kg.	
Eau oxygénée	155	kg.	
Fluorescine de soude	300	»	
Gélatine	100	»	
Giemsa	47	»	
Glycocol	27	»	
Goldchloride (réagent)	15	tubes	
Gomme arabique	270	kg.	
Huile de cèdre	6	»	
Iodophtaléine	110	bout.	
Divers produits à base d'iode pour la photographie à rayons X	11.500	amp.	
Méthylviolet	10	flac.	
Neutral-Red	25	gr.	
Nutrose	500	»	
Sulfate de barium	614	kg.	
Vesuvine	200	gr.	

XIX. Divers matériel sanitaire.

Ampoules vides	494.000	pièces	
Coton et ouate	16 560	kg.	
» »	5 800	paq.	
Couvertures et draps	1 500	pièces	
Bouillottes	5.580	»	
Vessies de glace	1.504	»	
Bandes de gaze	121.000	»	
Tampons de gaze	1.226.000	»	
Gaze hydrophile	23.300	mètres	
Leucoplaste	7.040	rouleaux	
Catgut	149.100	tubes	
Fil de soie, sutures Nylon	11.600	bobines	
» » » »	12 000	paq.	
Gants en caoutchouc	12.040	paires	
Cuvettes	323	pièces	
Gobelets	1.260	»	
Thermomètres	5 100	»	
Diverses seringues	13 428	»	
» aiguilles etc.	11.840	douz.	
» sondes	350	pièces	

ANNEXE IV

VENTE DE DIVERS ARTICLES, PROVENANT DES DÉPÔTS ALLEMANDS, REMIS A LA COMMISSION DE GESTION

Quelques jours avant leur départ d'Athènes, les autorités d'occupation allemandes s'abouchèrent avec la Commission de Gestion pour lui transférer le contenu des nombreux dépôts qu'elles avaient établis pour les besoins de leurs armées et qui contenaient non seulement d'importantes quantités de vivres mais aussi des stocks considérables de divers articles industriels et commerciaux. Plutôt que de les détruire, afin qu'ils ne tombent pas en mains ennemies, elles déclarèrent vouloir en transférer la propriété à la Commission pour qu'elle les gérât au profit exclusif de la population civile. C'est ainsi que la Commission prit possession d'une dizaine de dépôts, situés pour la plupart dans la circonscription de la capitale. Par ailleurs, un certain nombre de dépôts, à Athènes et en province, furent livrés à la Délégation du C.I.C.R.

Étant donné la confusion et le désordre qui régnaient à cette époque, le transfert de telles quantités de marchandises ne pouvait guère se faire dans les règles voulues. On dut nécessairement se fier aux indications des préposés allemands quant au contenu des dépôts, quitte à en établir des inventaires exacts après coup. Malheureusement la Commission n'avait pas la possibilité d'assurer immédiatement la sauvegarde des stocks dont elle venait de prendre livraison. Des soldats et des officiers allemands, ignorant ou violant la consigne de leurs supérieurs, enlevèrent eux-mêmes ou laissèrent des particuliers emporter sur des camions une grande quantité de divers articles.

Quand les Allemands furent partis, les partisans de l'ELAS arrivèrent sur les lieux, réclamant les dépôts et tout leur contenu à titre de butin de guerre. Ils se laissèrent généralement persuader de ne pas y toucher, mais dans plusieurs cas la Commission dut se résigner à leur confier la garde des dépôts pour empêcher que ceux-ci ne soient pillés. Les tout premiers jours, cette garde semble avoir été assez efficace, mais elle ne tarda pas à se relâcher et sous peu les vols recommencèrent.

Dès l'arrivée des troupes régulières, la Commission s'empressa d'obtenir aussi bien du gouvernement hellénique que du commandant en chef des forces armées alliées l'assurance que sa convention avec les Allemands au sujet des dépôts serait respectée. Une assurance semblable fut d'ailleurs donnée peu après par le chef de l'ELAS [1]. Ceci n'empêcha, dans deux ou trois

---

1. V. aussi ch. XXVII.

cas, ni les partisans ni les troupes anglaises de «réquisitionner» à l'insu de la Commission certaines quantités d'ustensiles de cuisine et de couvertures de laine, mais, à la suite des démarches entreprises par la Commission, une consigne émise par le commandement allié mit fin à ces procédés.

Peu à peu, l'ordre semblait se rétablir, et la Commission se mit à inventorier les dépôts. La prompte disposition des vivres et des articles périssables fit l'objet de la plus grande sollicitude de la Commission. Plus de 740 tonnes de produits alimentaires provenant des dépôts ex-allemands furent distribués dans la capitale ou envoyés en province entre le 20 octobre et le 10 novembre 1944, et un bon nombre d'objets utiles furent livrés aux services de la Commission ou à des institutions de bienfaisance. Ces livraisons étaient sans exception gratuites. Tout en continuant la distribution du solde de vivres propres à la consommation, on réussit, jusqu'à la fin du mois de novembre, à prendre possession de quelques dépôts encore, et à rassembler dans trois grands dépôts principaux la plupart du contenu varié des autres dépôts ex-allemands.

Ce travail préparatoire avait été presque achevé, et la vente des stocks inventoriés était sur le point d'être entreprise par la «commission des fournitures» [1], lorsque l'insurrection de décembre 1944 éclata, amenant la ruine de tout ce qui avait été préparé avec tant d'efforts et de patience. Pendant la durée de ces événements, presque tous les dépôts ex-allemands étaient à la merci des insurgés. Peu échappèrent au pillage ou à la destruction : le grand dépôt «M.V.L.» (Marineverpflegungslager) et son annexe furent saccagés à fond et la bâtisse principale incendiée. Rien n'a été retrouvé de son contenu très précieux. Le dépôt central de «Kokkinia» subit de vastes «réquisitions», celui de «Righa Ferraiou» fut complètement vidé. Le grand dépôt «A.V.L.» (Arméverpflegungslager) à Rendi fut également pillé. Le dépôt de «Kéramikos» fut dépouillé des vivres et des articles d'habillement, tandis que les autres articles de valeur qu'il contenait ne paraissent pas avoir été l'objet de soustractions sérieuses.

Après la fin de l'insurrection, la Commission prit immédiatement les mesures nécessaires pour inventorier les articles qui restèrent, dont la plupart furent d'ailleurs transférés au dépôt de «Kéramikos» afin que les autres dépôts puissent être utilisés pour l'emmagasinage des produits apportés dès cette époque en grandes quantités par la M.L. et par l'U.N.R.R.A. Le solde des vivres, quelque 450 tonnes, fut envoyé à Rodhes pour être distribué à la population du Dodécanèse par les soins d'un délégué du C.I.C.R. [2]. Des quantités assez importantes de divers articles furent transférées à l'État, dans des buts bien précisés relatifs aux secours à la population civile.

Lors de la remise des activités de la Commission de Gestion à l'État hellénique, le 21 mars 1945, il fut fait exception des marchandises provenant des dépôts ex-allemands [3]. A cette occasion, le droit de propriété exclusif de la Commission sur les marchandises qu'elle avait reçues des Allemands et sur

1. V. ch. XXV.
2. V. tableau Q.
3. V. ch. XXVIII.

les créances provenant de leur vente fut encore formellement confirmé par un accord complémentaire, signé le 30 mars 1945 et publié avec la convention principale dans le Journal Officiel N° 103, vol. Ier, le 27 avril 1945. Une clause analogue fut insérée dans l'Acte Constitutionnel N° 45, année 1945, publié dans le Journal Officiel N° 143, vol. Ier, le 7 juin 1945.

La Commission se proposait en effet de vendre aux enchères tous les objets qui ne pouvaient pas être distribués à la population ou à des institutions de bienfaisance, afin de constituer un fonds qui serait alloué à quelque œuvre philanthropique.

Le service spécial créé pour la gestion des dépôts ex-allemands eut à effectuer un grand travail. Il fallut réunir de part et d'autre, peser, mesurer, compter, classifier, ranger et cataloguer plus de 1500 diverses espèces de marchandises. La réalisation systématique de ces stocks commença au mois de mai 1945. En règle générale, les marchandises étaient mises en vente par adjudication. Par des annonces dans les journaux on sollicitait des offres scellées, séparément pour chaque article mis en vente. Étant donné que les marchandises étaient offertes «telles qu'elles se trouvaient au dépôt», les intéressés étaient invités à les visiter avant de soumettre leurs offres. Si celles-ci n'étaient pas considérées satisfaisantes, l'adjudication était répétée à un moment propice. Parfois elle se termina par un concours oral entre les intéressés.

Le résultat de ces ventes fut inespérément avantageux. Toutefois ce résultat faillit être sérieusement compromis par la crise économique qui amena une nouvelle inflation et de nouveaux essais de stabiliser la drachme. Ainsi le cours officiel de la livre sterling (papier) fut porté de 600 à 2.000 drachmes (juin 1945) et de 2.000 à 20.000 drachmes (janvier 1946), ce qui faisait revenir la parité de la livre-or (qui réglementait encore dans la pratique toutes les transactions et tous les marchés) à 135.000 drachmes.

Devant le risque de voir le produit de la vente des articles allemands s'anéantir, la Commission fit investir, en consultation avec des personnalités éminentes du monde industriel, commercial et financier, la majeure partie des fonds existants en titres et valeurs cotés à la Bourse et (dès qu'il fut légalement possible) en livres-or. Ainsi le résultat de la gestion se trouva assez bien consolidé.

Nous donnons ci-dessous un résumé des opérations financières relatives à la gestion des produits allemands, selon le bilan dressé à la fin du mois d'avril 1947, date de la clôture des comptes:

Encaissements.	*Drachmes*
Produit des ventes opérées	319.462.435
Intérêts reçus	1.007.579
Garanties acquises	309.425
Total	**320.779.439**

Frais et débours.	*Drachmes*
Frais de gestion[1]	34.774.728
Donations: Association Nationale Antituberculeuse de Grèce	10.000.000

1. Loyers des dépôts, téléphone, compensation à des experts etc.

	Drachmes
Mlle Hélène Zevgolis (fille orpheline de feu G. Zevgolis, secrétaire général de la Commission de Gestion)	2 000.000
Association de la Protection des mineurs	5.000.000
Versements pour la liquidation de la C.G.S.G. et pour les frais du rapport final	41.448,855
Valeurs acquises (titres et livres-or)[1]	194 644 101
Avances pour l'audition de la gestion des vivres de la C.G.S.G.	16.494 525
Disponibilités en banque et en caisse	16.417 230
Total	**320.779.439**

Entre-temps, la Commission avait examiné divers projets en vue de la création d'une institution philanthropique, à l'aide des fonds provenant de la vente des marchandises ex-allemandes. Un de ces projets avait pour but la fondation d'une annexe au sanatorium de Voula où l'on soigne des enfants souffrant de la tuberculose des os. Cette annexe aurait reçu les enfants guéris, dont la plupart du temps on ne sait pas trop quoi faire, pour leur offrir un asile et en même temps une éducation primaire et professionnelle pour qu'ils deviennent aptes à gagner leur vie. Débarrassé du fardeau que ces enfants représentent aussi longtemps qu'on est obligé de les garder, parce qu'on éprouve des difficultés à les placer ailleurs, le sanatorium lui-même aurait fonctionné beaucoup mieux. La Commission regrette que ce projet n'ait pu être réalisé ; c'est que, malgré la promesse d'une contribution substantielle de la part de la Croix-Rouge Américaine, on n'a pas réussi à éveiller un intérêt suffisant auprès des institutions grecques, qui étaient supposées y collaborer.

Finalement, la Commission décida d'utiliser les «fonds allemands» pour consolider et élargir une institution de recherches sur la tuberculose, à la fondation de laquelle elle avait déjà contribué.

Dès le début de l'année 1944, la Commission de Gestion avait demandé à la Greek War Relief Association, par l'intermédiaire de la Croix Rouge Suédoise, qu'on lui fasse parvenir deux appareils pour la photographie en masse des poumons, aux rayons X. Elle avait voulu se procurer le moyen d'établir un contrôle sur les personnes bénéficiant de rations supplémentaires à titre de tuberculeux, pour qu'elle puisse donner un secours plus substantiel à ceux qui seraient trouvés réellement malades. Malheureusement, ces appareils n'arrivèrent en Grèce qu'en février 1945, mais avant de remettre ses activités à l'État, la Commission avait quand même, en collaboration avec le ministère de l'Hygiène et la Greek War Relief Association, pris les me-

1. Les valeurs acquises étaient les suivantes :
   1.272 1/2 livres-or
   67 actions Banque Nationale de Grèce
   4.350 » Chemin de fer électrique Athènes-le Pirée
   50 » Ciments «Héraklès»
   8 obligations ($ 1.000) Société des Eaux.

sures nécessaires pour établir un dispensaire radiographique dans une aile de l'hôpital Rizarion, au centre d'Athènes [1].

Ce dispensaire avait commencé à fonctionner au mois d'août 1945, et il avait accompli un travail des plus sérieux sous l'égide d'un comité composé de personnalités représentant la Commission de Gestion, la Greek War Relief Association, le ministère de l'Hygiène, l'Institut des Assurances Sociales, l'U.N.R.R.A., la Croix Rouge Hellénique et d'autres sociétés nationales de la Croix-Rouge actives en Grèce [2]. Il avait reçu des dons supplémentaires de la Greek War Relief Association, de l'U.N.R.R.A., du Greek War Relief Fund du Canada, et même de deux ou trois entreprises privées, comme la société hôtelière Lampsa. Le gouvernement hellénique avait pris l'engagement de payer couramment les salaires du personnel et avait institué des rations supplémentaires substantielles de vivres en faveur des personnes qui, après avoir subi l'examen aux rayons X, avaient été enregistrées par le dispensaire comme souffrant de la tuberculose des poumons. Aussi, malgré une certaine opposition qui, les premières semaines, avait paru dans quelques journaux, et qui était sans doute inspirée par des soi-disant tuberculeux qui avaient jusqu'alors abusivement profité de rations supplémentaires, ce dispensaire avait il acquis auprès du public une confiance qui allait en s'accroissant. Y avait contribué, jusqu'à un certain degré, une campagne lancée par l'Association Nationale contre la Tuberculose, nouvellement fondée pour éclairer le public sur la nature et les effets de la tuberculose, au moyen d'affiches et de tracts, et aux frais de laquelle la Commission avait participé en prélevant 10.000 000 de drachmes sur les «fonds allemands» (V. tableau ci dessus).

Une succursale fut créée à Salonique au printemps de 1946. Poursuivant ces activités suivant les mêmes méthodes que le centre d'Athènes, elle avait également accompli un travail des plus satisfaisants. Jusqu'à la fin de l'année 1946, le dispensaire d'Athènes avait examiné plus de 70.000 personnes et celui de Salonique plus de 20.000 Dans ces données sont compris certains groupes de personnes apparemment en bonne santé, appartenant aux forces armées, aux établissements d'enseignement, aux services publics et à des entreprises privées, au total environ 34.000 [3].

Étant donné que les dispensaires antituberculeux sont assez peu développés en Grèce, et que l'État hellénique ne dispose pas des ressources nécessaires pour mettre sur pied une organisation moderne de ces dispensaires, les centres radiographiques d'Athènes et de Salonique durent depuis le commencement se lancer dans des activités plus étendues que le simple examen

1. Outre les frais relatifs aux travaux d'installation, la Commission alloua au dispensaire certains matériaux (huile de lin, peintures) trouvés dans les dépôts allemands.

2. Ce comité, fondé en avril 1945, avait pris le nom de «Central Committee for Investigations into the Incidence of Tuberculosis in Greece».

3. Un compte rendu détaillé des résultats de l'examen de ces personnes se retrouve dans un article publié par le directeur du dispensaire d'Athènes, Dr. Basil Papanicolaou : Photofluorographic survey of 33.971 apparently healthy persons in Greece, dans «Disease of the Chest.» (V. à la fin du volume «Sources imprimées»).

aux rayons X. On a déjà vu que l'allocation de rations supplémentaires de vivres aux tuberculeux fut soumise à la condition préalable que le requérant ait été trouvé atteint de tuberculose. De ce fait, il fallut examiner à nouveau tous les cas douteux à l'aide d'auscultations et de radiographies à grand format[1]. On éprouva également de bonne heure le besoin de munir tout au moins le centre d'Athènes d'un laboratoire pour l'examen bactériologique du sputum et pour l'examen de la sédimentation du sang, ainsi que des moyens appropriés pour un examen approfondi du fonctionnement du système respiratoire. C'est ainsi que naquit peu à peu l'idée de fonder autour du noyau existant un institut complet pour l'observation et la diagnose des maladies des poumons.

En même temps, il n'est que naturel qu'on voulût dans la mesure du possible étendre aux provinces les recherches visant à repérer les cas de tuberculose. Lorsqu'il fut annoncé par M. V. K. Salamis, président du Greek War Relief Fund du Canada, que son organisation avait alloué dans ce but huit appareils mobiles à rayons X, on entrevit la possibilité de procéder à de telles enquêtes couvrant peu à peu le pays entier.

Ayant vu, depuis le début, comment cette action imposante se dessinait et ayant constaté combien l'aide fournie de part et d'autre avait été rendue fructueuse grâce à l'intérêt et au dévouement du personnel qui s'y était consacré, la Commission de Gestion en liquidation décida, d'accord avec le gouvernement suédois et le Comité International de la Croix-Rouge, d'allouer à cette action la majeure partie des «fonds allemands».

Le but immédiat devait être la création, à Athènes, d'un institut de recherches sur les maladies pulmonaires. Dans ce but, la Commission remit, en avril 1947, une somme d'environ 585 millions de drachmes à un comité intérimaire sous la présidence de M. le prof. Balanos, doyen de l'Université.

Voici la façon dont il fut disposé des fonds allemands à cette occasion :

	Fonds remis	*Fonds retenus par la C.G.S.G.*[2]	*Total*
Livres-or	892 1/2	380.—	1.272 1/2
Actions Banque Nationale de Grèce	67	—	67
» Chemin de Fer Electrique .	4.350	—	4.350
» Ciments «Héraklès» . . .	50	—	50
Obligations Sté des Eaux ($ 1.000) .	8	—	8
En Caisse et avoir en Banque. . .	—	Drs. 16.417.230	Drs. 16.417.230
Créances	—	» 16.494 525	» 16.494 525
Valeur totale des fonds (les £ et titres ont été évalués d'après les cours officiels du 28 avril 1947) . . .	Drs. 569 357.500	» 81.931.755	» 651.289 255

1. Un appareil de radiographies à grand format fut mis à la disposition du dispensaire par la Greek War Relief Association.

2. En dehors des sommes mentionnées dans cette colonne, le Comité du Rapport de la C.G.S.G. a encaissé et retenu encore la somme de drs 3.500.000, produit de la vente d'articles non disposés fin avril 1947.

Depuis longtemps déjà la Commission avait négocié avec le gouvernement hellénique pour obtenir un bâtiment approprié pour l'installation de l'institut projeté. Sous la présidence du Dr Woïlas, le comité intérimaire poursuivit ces négociations et obtint, par arrêté ministériel du 21 août 1947, publié dans le Journal Officiel du 24 septembre de la même année, que l'édifice de l'ancienne école allemande, rue Arachovis-Asclipiou, fût mis à sa disposition.

L'Institut de Recherches sur les Maladies Pulmonaires fut fondé officiellement par acte notarié le 6 décembre 1948. Au moment de la fondation les fonds remis à l'Institut représentaient une valeur de drachmes 728.518.750.

MESURES DE POIDS

1 ocque = 400 dramia = 1.280 grammes.
1 drami = 3,2 grammes.
1 kilogramme = 0.78125 ocque.
1 tonne métrique = 781.25 ocques.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A.S.O.	Office autonome de raisins secs.
C.I.C.R.	Comité International de la Croix-Rouge.
EAM	Front national de libération.
E.D.E.S.	Comité (local) de distributions de la Croix-Rouge.
EDES	Corps républicains nationaux helléniques.
ELAS	Armée populaire grecque de libération.
E.M.A.	Comité de prévoyance scolaire.
E.O.H.A.	Organisation nationale de solidarité chrétienne.
G.W.R.	Greek war relief association.
K.E.D.E.S.	Commission centrale de distributions de la Croix-Rouge.
K.E.P.E.S.	Commission centrale pour la protection du blé indigène.
K.E.S.	Commission centrale des cantines populaires.
K.O.S.K.E.	Office central de concentration d'huile d'olive.
K.S.S.	Association des organisations coopératives de sultanine.
K.Y.D.E P.	Service central de gestion de produits indigènes.
M.L.	Military liaison.
M.S.	Mission de la Croix-Rouge Suisse en Grèce.
P.I.K.P A.	Fondation patriotique de prévoyance sociale et d'assistance.
T.A.G.	Transportarbeitsgemeinschaft.
U.N.R.R.A.	United nations relief and rehabilitation administration.
Y.E.A.P.	Ὑπηρεσία ἐλέγχου ἀκτοπλοϊκῶν πλοίων.

SOURCES IMPRIMÉES

— Annuaire statistique de la Grèce 1938.
— Population de la Grèce d'après le recencement du 16 octobre 1940.
— Revue de l'économie hellénique en 1938 et en 1939 par le Conseil Économique Supérieur.
— Bulletin mensuel du commerce spécial de la Grèce avec les pays étrangers.
— Compte rendu de la Banque Agricole pour l'année 1940.
— G. Charitakis, Annuaire économique de la Grèce pour l'année 1938. Athènes 1939.

— A. Alivisatos, La réforme agraire en Grèce. Paris 1932.
— G. P. Alivisatos and Ad. Joustinianos, Nutrition in rural districts in Greece. League of Nations. Bulletin of the Health Organisation Vol. XII, N° 3, 1945/46.
— V. G. Valaoras, Some effects of famine on the population of Greece. The Milbank Memorial Fund Quarterly, Vol. XXIV, N° 3, July 1946.
— Basil Papanicolaou, M. D, F. C. C P. Photofluorographic survey of 33.971 apparently healthy persons in Greece. Reprinted from «Diseases of the Chest», Official Journal of the American College of Chest Physicians, vol. XIV, Number 4, p. 585, July - August 1948.
— B. Papanicolaou, M D. and G. Papastathopoulos, M. C., Photofluorographic survey in Athens and Salonica, Acta Tuberculosea Scandinavica, 1949.
— Rapport final de la Commission de Gestion des Envois de Vivres du C.I.C.R. rédigé par son liquidateur M. Évang. Papastratos. Athènes 1945.
— Rapport général sur le fonctionnement et sur les opérations du Comité National de Secours et d'Alimentation. Bruxelles. (En huit volumes).
— Albert Henry, Le ravitaillement de la Belgique pendant l'occupation allemande. Paris 1924. Publications de la Dotation Carnegie pour la paix internationale. Histoire Économique et Sociale de la Guerre Mondiale.
— J. König, Nahrung und Ernährung der Menschen. Berlin 1926.
— Imperial bureau of animal nutrition. Table of composition of foods. Aberdeen 1938.
— Dr. Hermann Schall, Nahrungsmitteltabelle, 14., verbesserte Auflage. Leipzig 1942.

Publications du ministère hellénique de la Reconstruction :

— Πίνακες καταστροφῶν οἰκοδομῶν τῆς Ἑλλάδος. Athènes 1946.
— Α. Δελένδα - Ι. Μαγγιώρου, Πῶς τίθεται τὸ Ἑλληνικὸν Πρόβλημα. Athènes 1946.
— Κ. Α. Δοξιάδη, Θυσίες τῆς Ἑλλάδος στὸν Δεύτερο Παγκόσμιο Πόλεμο. Athènes 1946.
— Κ. Α. Δοξιάδη, Θυσίες τῆς Ἑλλάδος, Αἰτήματα καὶ Ἐπανορθώσεις στὸν Δεύτερο Παγκόσμιο Πόλεμο. Athènes 1946.
— Ὁμάδος Ἐπιστημόνων, Ἡ Ἐπιβίωσις τοῦ Ἑλληνικοῦ Λαοῦ. Α' Τὰ δεδομένα. Athènes 1947. Β' Τὸ σχέδιον. Athènes 1947.

Communications à l'Académie d'Athènes :

— Σ. Ἀγαπητίδη - Ν. Πισάνια, Τὸ κόστος τῆς στοιχειώδους συντηρήσεως κατὰ τὴν κατοχήν. Athènes 1945.
— Γ. Λογαρᾶ, Μελέτη τοῦ σιτηρεσίου ἐργατικῶν οἰκογενειῶν μικροῦ εἰσοδήματος τῶν Ἀθηνῶν κατὰ τὴν περίοδον 1938-39. Athènes 1946.
— Γ. Λογαρᾶ, Μελέτη τοῦ σιτηρεσίου πτωχῶν οἰκογενειῶν τῶν Ἀθηνῶν κατὰ τὴν πολεμικὴν περίοδον (1941 - 42). Athènes 1946.
— Γ. Λογαρᾶ, Μελέτη τοῦ σιτηρεσίου ἐργατικῶν οἰκογενειῶν, οἰκογενειῶν ὑπαλλήλων καὶ μικροεπαγγελματιῶν τῶν Ἀθηνῶν, κατὰ τὴν περίοδον Ἰανουαρίου - Ἀπριλίου 1943. Athènes 1946.
— Γ. Λογαρᾶ, Μελέτη τοῦ σιτηρεσίου οἰκογενειῶν μικροῦ εἰσοδήματος Ἀθηνῶν

καὶ Πειραιῶς κατὰ τὴν περίοδον Νοεμβρίου, Δεκεμβρίου 1943 - Ἰανουαρίου, Ἰουνίου 1944. Athènes 1946.
— Γ. Λογαρᾶ, Ἡ Ὑποβιταμίνωσις Α. - Προσδιορισμοὶ τῆς ἐξοικειώσεως εἰς τὸ σκότος. Athènes 1946.
— Β. Βαλαώρα, Οἱ Θάνατοι ἐν Ἀθήναις καὶ Πειραιεῖ κατὰ τὴν τετραετίαν 1940 - 43. Athènes 1946.
— Χρ. Εὐελπίδη, Ἡ Γεωργία τῆς Ἑλλάδος. Οἰκονομικὴ καὶ κοινωνικὴ ἄποψις. Athènes 1944.
— Α. Γ. Μπακάλμπαση, Ἡ Οἰκονομία τῆς Ἑλλάδος κατὰ τὴν περίοδον τῆς κατοχῆς 1941 - 44. Athènes 1944.

CORRECTIONS ET OBSERVATIONS

Page 10 2me ligne d'en bas, lire 96 au lieu de 93.

» 21 1er alinéa. La part du revenu national provenant de l'agriculture est indiquée dans le texte suivant des estimations, relatives à la période d'avant-guerre, faites pendant l'occupation sur l'initiative du Conseil Économique Supérieur. Des calculs plus détaillés effectués plus tard ont donné pour résultat un pourcentage moins élevé, soit environ 44 % pour l'année 1939 (y compris le rendement des forêts qui ne s'élève cependant qu'à 2 %). V. Χρ. Εὐελπίδη, Ἡ Γεωργία τῆς Ἑλλάδος, Athènes 1944, p. 184. — La population qui se nourrissait de l'agriculture semble s'être élevée à environ 60 %.

» 21 3me alinéa. Dans les districts urbains la natalité atteignit un maximum en 1930, avec 28,6 ‰, et diminua ensuite jusqu'à 22,0 ‰ en 1939. Dans les communes rurales, il y eut un maximum en 1934, avec 34,3 ‰, après quoi la natalité accusa là également une baisse, qui la porta à 28,1 ‰ en 1939 V. Ἡ Ἐπιβίωσις τοῦ Ἑλληνικοῦ Λαοῦ. Publication du ministère hellénique de la Reconstruction. Athènes 1947. Tome A′ p 50.

» 50 2me ligne, lire 19.000 au lieu de 190 000.

» 53 Dernier chiffre du tableau lire 395.227 au lieu de 394.227.

» 91 Tableau, 2e chiffre de la col. Total, lire 5.880 au lieu de 5.700. — 3me chiffre, lire 13.520 au lieu de 13.340.

» 116 Grand total de la col. Mouvement effectif en tonnes, lire 64.805 au lieu de 68 805.

» 122 Tableau, 2me chiffre de la col. Différence, lire 2.309,3 au lieu de 2.312,3.

» 127 Dernière col. du 2e tableau, supprimer les décimales et rectifier l'alignement vertical des chiffres.

» 165 Total de la première ligne du tableau et 9me ligne du texte, lire 2.023 au lieu de 1 969

» 168 3me alinéa. Les premiers navires arrivèrent au Pirée le 29 août 1942 V. tableau I de l'annexe statistique.

» 192 Cette liste ne contient malheureusement pas quelques dépôts qui furent mis gratuitement à la disposition de la Commission de Gestion, entre autres trois vastes dépôts cédés depuis la fin de l'année 1943 par M. E. Eugénidis.

Page 245 2me alinéa, 4me ligne, lire 6.595,4 au lieu de 6,358,9.
4me alinéa, 11me ligne, lire: dont elle n'avait encore livré que 3.435,8 tonnes, au lieu de: tandis qu'elle avait déjà livré 4.061, 3 tonnes. (En effet, si l'on déduit des prétendues créances allemandes leurs livraisons destinées aux ouvriers de la Wehrmacht, il faut évidemment les déduire également des quantités restituées. Par conséquent la Commission n'a pas fait de livraisons «supplémentaires», contrairement à ce qu'il est dit par erreur quelques lignes plus bas. Par ailleurs, comme le chargé d'affaires de Suède soutint qu'on n'avait pas non plus à restituer les 453, 3 tonnes distribuées par les Allemands en Crète, sans accord préalable avec la Commission, il fut convenu de regarder tous ces échanges comme liquidés. La Commission s'engagea toutefois à établir une réserve de blé en Crète, ainsi qu'il est dit dans la note 2.)

» 248 1er alinéa, dernière ligne, lire 3.170,4 au lieu de 2 670.
2me alinéa, dernière ligne, lire 97,3 au lieu de 91,4.

» 254 Tableau, 2me col. 4me chiffre, lire 168,1 au lieu de 163,1.

» 258 1er alinéa, 2me ligne, lire 41.909,2 milliers d'ocques (53 643,8 tonnes au lieu de 53 643,8 milliers d'ocques.

» 262 3me col. 2me chiffre, lire 14,4 au lieu de 814,4.

» 283 4me alinéa, 5me ligne, lire 1 233.900, au lieu de 1.253.900.

» 287 Dans la rubrique des colonnes 8 - 12 lire 40 au lieu de 50. Dernière ligne de la col. 12, lire 2 au lieu de —.

» 298 Col. Sucre 1944 lire:

Janv. - Mars	930,1	au	lieu	de	—
Avril - Juin	932,3	»	»	»	930,1
Juil. - Sept.	881,3	»	»	»	932,3
Oct. - Décem.	572,3	»	»	»	881,1

» 323 1ère col. Total, lire 5.382,4 au lieu de 5.382,2.

» 328 3me col. 3me chiffre, lire 2.675 au lieu de 3.675.

» 406 Dernière col. 2me chiffre, lire 247.400 au lieu de 247.000.

» 439 1er alinéa, dernière ligne, lire sucre au lieu de son.

» 474 dernière ligne, supprimer les mots: et de croissance retardée.

» 490 4me alinéa, 2me ligne, lire 220 000 au lieu de 202 000.

» 518 L'index du coût de la vie reproduit dans le tableau se base sur les calculs effectués par le Conseil Économique Supérieur. On avait exclu du budget familial, servant à l'élaboration de cet index, les articles de vêtements, étant donné que les familles n'avaient pratiquement aucune possibilité d'en acheter. Les vivres distribués par la Commission de Gestion entrent dans l'index avec les poids et les prix correspondant aux distributions générales de pain et d'autres vivres.

» 550 3me alinéa, 9me ligne, lire avril au lieu d'août.

» 600 7me ligne, lire 270 au lieu de 320.

» 604 Tableau, 1re col, 1er chiffre, lire 27,7 au lieu de 27,3.
» » » dernier chfffre, lire 0,2 au lieu de 2,2

» 605 Tableau, 5me col., 9me ligne, lire 98,8 au lieu de 98,3.

TABLE DES MATIÈRES

Page

Préface 1

Avant-Propos du Rédacteur 3

Introduction 9

L'occupation de la Grèce par les puissances de l'Axe.— La famine de l'hiver 1941-1942.—Intervention du C.I.C.R. et premiers secours.— Nouvelles initiatives visant à élargir l'œuvre de secours.— La nouvelle Commission de Gestion.— Exécution du programme des envois de vivres.— Nouvelle augmentation des envois de vivres.— Envois d'articles d'habillement.

CHAPITRE Ier

Problèmes alimentaires créés en Grèce par l'occupation 21

État de l'agriculture grecque avant la guerre.—Importations et exportations de vivres avant la guerre.—Effets de la guerre et de l'occupation sur la production agricole.— Réquisitions des autorités d'occupation et concentration de produits agricoles.—Raisins secs, huile d'olive, céréales.— Échec de la politique de ravitaillement du gouvernement.—Effets de la famine sur la mortalité.

CHAPITRE II

Activités de secours pendant l'hiver de famine et jusqu'au 31 août 1942 39

Organisations philanthropiques grecques.— La Croix-Rouge Hellénique.— Autres organisations philanthropiques.— Autres initiatives nées de la crise alimentaire.—La commission de Gestion des Envois de Vivres du C.I.C.R. (octobre 1941 - août 1942).— Vivres reçus par l'ancienne Commission de Gestion.—Distributions de vivres par l'ancienne Commission de Gestion.— Hôpitaux, institutions de bienfaisance, invalides et victimes de guerre.— Secours aux indigents au moyen de cantines populaires.— Secours à l'enfance au moyen de cantines d'enfants.— Prisons, camps de concentration, gendarmerie, police etc.— Distributions générales de vivres par les épiceries.— Contribution au ravitaillement en pain de la capitale.—Distributions en province.—Envois de secours aux îles de l'Égée.

CHAPITRE III

Accords internationaux visant à élargir l'œuvre de secours . . . 57

Accord principal.— Sauf-conduit des navires suédois.— Constitution de la commission neutre.— Questions concernant les allocations des secours.—Contrôle sur les réquisitions et les exportations de vivres.

Page

Importations à titre de compensation.—Liberté des délégués neutres d'exercer leurs fonctions.— Rôle du C.I.C.R. et du gouvernement suédois dans l'œuvre de secours.

CHAPITRE IV

La Commission de Gestion pour les Secours en Grèce 69
Constitution de la nouvelle Commission de Gestion.—Réorganisation de la Commission suivant les «accords de Rome».— Membres de la Commission de Gestion.— Aide fournie par des personnalités grecques.—Collaboration avec la Mission Suisse.—Relations avec les autorités d'occupation.—Relations avec les autorités grecques.—Dispositions législatives en faveur de la Commission.

CHAPITRE V

Réquisitions de vivres et importations à titre de compensation.— Répercussion des conditions générales sur l'alimentation . . . 90
Négociations visant à établir les détails du plan de compensation.— Accords concernant l'utilisation de m/s «*Hallaren*».—Procédure suivie pour les réquisitions et méthodes de contrôle.—Réquisitions et compensations italiennes (septembre 1942 - août 1943).— Réquisitions et compensations allemandes (septembre 1942 - août 1943).— Réquisitions et compensations allemandes, du mois de septembre 1943 jusq'à la fin de l'occupation.— Réquisitions irrégulières et destruction de vivres.— Résumé et conclusion.— Répercussion des conditions générales sur l'alimentation.

CHAPITRE VI

Questions de principe concernant l'extension et l'organisation des secours 128
Extension territoriale des secours.—Répartition des secours entre la capitale et la province.— Rations de base et sélection des bénéficiaires.— Réforme des cantines populaires. Leur remplacement par des distributions générales en nature.—Réforme des cantines d'enfants.— Cantines populaires et cantines d'enfants dans la province.—Secours supplémentaires.—Considérations générales.

CHAPITRE VII

Services administratifs et techniques de la Commission de Gestion 149
Problèmes administratifs.— Problèmes techniques.— Organisation centrale.

CHAPITRE VIII

Mouvement des navires suédois 168
Navires suédois au service de l'œuvre de secours.— Prescriptions relatives au sauf-conduit des navires.— Circonstances ayant causé des retards au service d'outre-mer.— Obstacles à l'utilisation des navires dans les eaux grecques.—Remarques générales.

Page

CHAPITRE IX

Réception et emmagasinage des vivres 185
Déchargement des navires suédois.— L'emmagasinage des marchandises.—Conditions d'utilisation des dépôts.—Personnel des dépôts.— Conditions techniques de l'emmasinage.— Mouvement des dépôts.— Garde des dépôts.

CHAPITRE X

Transports 203
L'étendue du problème.— Transports maritimes.— Conditions d'utilisation des caïques.— Transports terrestres.— Chemins de fer.—Transports routiers.— Transports locaux.— Obstacles d'ordre militaire et politique.— Données statistiques.

CHAPITRE XI

Traitement industriel des vivres 221
Aperçu général des activités industrielles de la Commission — Mouture et surveillance technique des moulins.— Difficultés techniques et administratives de l'exploitation des moulins.—Contrôle de panification et boulangerie expérimentale.—Fabrication de pâtes alimentaires.— Raffinage d'huile d'olive.— Pressurage de graines de coton et saponification.— Nettoyage de raisins secs et fabrication de sirop de raisins.— Fabrication de marmelade.

CHAPITRE XII

Aperçu général de la gestion des vivres 236
Vivres reçus d'outre-mer.— Vivres d'autres provenances.— Quantités globales de vivres confiés à la Commission.— Échanges de vivres.— Vivres soumis à un traitement industriel.— Vivres utilisés en guise de paiement ou vendus.— Envois d'Athènes en province.— Vivres alloués au ravitaillement des provinces.— Répartition des vivres par catégories de bénéficiaires.— Résumé.— Gestion du savon.

CHAPITRE XIII

Capitale : Distribution de pain 264
Décisions préliminaires.— Ration quotidienne ordinaire.— Nombre de participants. Contrôle des cartes de pain.— Rations supplémentaires.— Contrôle de la livraison de farine aux boulangeries.— Qualité du pain, contrôle technique de la panification.— Poursuites des fraudes commises par les boulangeries.— Données statistiques.

CHAPITRE XIV

Capitale : Distributions par les épiceries 288
Décisions de principe.— Vivres distribués par les épiceries.— Nombre de participants. Contrôle des cartes de vivres.— Distributions gratuites aux indigents.— Mécanisme des distributions.— Données statistiques.

Page

CHAPITRE XV

Capitale : Secours spéciaux 300
Aperçu général.— Hôpitaux, sanatoria.— Institutions philanthropiques.— Prisons, détenus etc.— Invalides de guerre.— Réfugiés, sinistrés.— Autres cas.— Données statistiques.

CHAPITRE XVI

Province : Organisation et programmes 312
Les organes administratifs (service central, comités de province, délégués régionaux).— Programme général des allocations de farine et de blé.— Secours supplémentaires.— Secours aux sinistrés.— Mécanisme de l'approvisionnement.— Entremise de la Banque Agricole.— Contrôle sur les distributions effectuées.

CHAPITRE XVII

Province : Distributions effectuées 338
Entraves au ravitaillement des provinces (restrictions imposées par les belligérants, interdictions émises par les occupants, actes de sabotage).— Modes de distribution et sélection des bénéficiaires.— Quantités de vivres distribuées.— Répartition des secours par catégories de bénéficiaires.— Distributions de farine et de blé par trimestre.— Nombre de participants et quantités moyennes effectivement reçues par les bénéficiaires.— Monographies régionales.— Insitutions philanthropiques et sanitaires.

CHAPITRE XVIII

Secours à l'enfance 394
Aperçu général et principes.— Alimentation des nourrissons de la capitale (nombre des bénéficiaires, nature et quantité des secours par catégories de bénéficiaires, organisation et contrôle).— Cantines d'enfants de la capitale (organisation initiale, évolution ultérieure des cantines, nombre des bénéficiaires).— Assistance médicale aux enfants de la capitale (service médical des nourrissons, des cantines d'enfants, des enfants malades, des institutions philanthropiques).—Observations générales au sujet de l'œuvre accomplie dans la capitale.— Secours aux enfants de la province (centres de nourrissons et cantines d'enfants, extension géographique des secours, nombre des bénéficiaires, observations générales).— Quantités de vivres affectées à l'alimentation des enfants.

CHAPITRE XIX

Échange d'huile d'olive 424
Pourparlers et mesures préliminaires.— Participation de la Commission de Gestion à l'échange d'huile de Mytilène.— L'accord de Bucarest.— Mise en œuvre de l'échange d'huile (Péloponèse, Corfou, les autres îles Ioniennes, Crète).— Résumé et conclusion.— Refus des Allemands de contribuer au ravitaillement en huile de la population civile.— Utilisation de l'huile.

Page

CHAPITRE XX

Échange et distribution de lait frais et d'œufs 445
Distribution de fourrages aux vacheries.— Lait frais réuni en échange de fourrages.— Répartition du lait.— Échange fourrages-œufs.

CHAPITRE XXI

Mesures de contrôle, fuites et fraudes 453
Contrôle du mouvement des marchandises.— Pertes et déficits.— Vivres enlevés par les occupants.— Poursuite des vols et des fraudes.— Apparition des vivres de la Commission au marché libre.

CHAPITRE XXII

Distribution de médicaments 463
Envois de médicaments et de matériel sanitaire.— Questions de principe relatives à la distribution des médicaments.— Service des médiments de la Mission de la Croix-Rouge Suisse.— Approvisionnement des hôpitaux et de diverses institutions.— Distributions au public dans la circonsciption de la capitale.— Distributions dans les provinces.— Distribution de savon.— Remarques au sujet des principales maladies.— Conclusions.

CHAPITRE XXIII

Distribution de vêtements et de chaussures 479
Aide fournie par des organisations grecques dans le domaine de l'habillement.— Envois d'articles d'habillement d'outre-mer.— Distributions dans les provinces.— Distributions dans la capitale.— Relevé de la gestion des effets d'habillement.— Conclusions.— Distributions effectuées sous le régime du «Central Clothing Committee».

CHAPITRE XXIV

Articles d'emballage 496
Sacs.— Fûts et barils.— Autres emballages.

CHAPITRE XXV

Locaux — Mobilier — Véhicules 501
Locaux.—Téléphone.—Mobilier.—Fournitures de bureau.—Machines à écrire et machines à calculer.—Véhicules.—Pneus et pièces de rechange.— Carburants et lubrifiants.— Diverses fournitures.— Commission de fournitures.

CHAPITRE XXVI

Problèmes financiers relatifs à l'œuvre de secours 511
A. Aperçu général. Principes du financement de l'œuvre de secours.— L'inflation monétaire.— Difficultés causées par l'inflation.— Politique des prix de la Commission de Gestion.
B. Compte rendu sommaire de la gestion financière (Centre d'Athènes). Aperçu général des paiements effectués pour la gestion des vi-

Page

vres d'outre-mer (frais d'administration, frais de mouture, frais de fabrication de pâtes alimentaires, frais relatifs aux transports locaux, à l'entreposage et à la livraison des marchandises, frais relatifs aux envois en province).— Aperçu général des encaissements relatifs à la disposition des vivres d'outre-mer (prix de la farine de panification et prix du pain, recettes provenant des distributions par l'intermédiaire des épiceries, recettes provenant de l'allocation de vivres d'outre mer à des secours spéciaux, recettes provenant des remises des organes de la province).—Relevé des paiements et des encaissements relatifs à la gestion des vivres d'outre-mer.— Autres activités du Centre d'Athènes.— Relevé général de la gestion financière du Cetre d'Athènes.— Gestion financière des comités de province.— Observations générales.

CHAPITRE XXVII

Problèmes de la période de transition (octobre 1944 - mars 1945) . . . 565
Retraite des Allemands. Démolition des voies et des moyens de transports.— Effets sur l'œuvre de secours. Aide apportée par la M.I.— Organisation des secours sous le nouveau régime.— L'effervescence politique.— Questions litigieuses dans lesquelles la responsabilité de la Commission s'est trouvée engagée.— Activités de la Commission pendant la révolution de décembre.— Reprise des activités normales.

CHAPITRE XXVIII

Remise des activités de la Commission de Gestion au Gouvernement Hellénique 591
Convention conclue entre le gouvernement hellénique et la Commission de Gestion.— Remise des activités courantes.— Liquidation des activités de la Commission.

CHAPITRE XXIX

Les résultats obtenus 598
Répartition des vivres.— Régime alimentaire de familles ouvrières d'Athènes et du Pirée.— Évolution de la mortalité et de la natalité.— Observations générales.— Conclusions.

CARTES

La carte de la Grèce montre les ports de déchargement des navires suédois ainsi que l'emplacement des bureaux de délégués et des K.E.D.E.S.—Les cartes régionales indiquent, sous forme de demi-sphères, la quantité de farine ou de blé distribuée dans chaque localité du pays par les organes de la Commission de Gestion. Y sont également indiqués les villes et les villages incendiés.

Grèce 313
Attique-Béotie 321
Étolie-Acarnanie-Phthiotide-Phocide 329
Eubée-Sporades 337

Page

Péloponèse du Sud 345
Achaïe-Elide-Iles Ioniennes 353
Épire-Corfou 361
Thessalie 377
Macédoine Occidentale 385
Macédoine Centrale et Orientale 393
Iles des Cyclades 401
Ile de Crète 409
Iles de l'Égée 417
Thrace 425

ANNEXES

I Tableaux statistiques 1
II Remarques complémentaires sur l'activité de la Mission de la Croix-Rouge Suisse en Grèce 41
III Médicaments et matériel sanitaire distribués par la Mission de la Croix-Rouge Suisse 52
IV Vente de divers articles provenant des dépôts allemands remis à la Commission de Gestion 58

Mesures de poids 65
Liste des abréviations 65
Sources imprimées 65
Corrections et observations 67

Table des Matières 69